NAZIONALE
B. Prov.
XVIII
74
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XVIII

Palchetto C

Num.° d' ordine 1.ª 3.ª 2.ª 4.ª

N.° 13

103
1
9

Digitized by Google

B. R.
XVIII
74

DICTIONNAIRE HISTORIQUE, CRITIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET LITTÉRAL DE LA BIBLE.

JAA — MYS.

647146

DICTIONNAIRE HISTORIQUE, CRITIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET LITTÉRAL DE LA BIBLE,

NOUVELLE ÉDITION, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE, dans laquelle le Supplément a été exactement refondu ; on y trouvera aussi la Bibliotheque Sacrée, ou Catalogue des meilleurs Livres que l'on peut lire, pour acquérir l'intelligence de l'Écriture Sainte,

Par le Révérend Pere Dom AUGUSTIN CALMET, *Religieux Bénédictin, Abbé de Senones.*

TOME TROISIEME.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

A TOULOUSE,
Chez N. ÉTIENNE SENS, Libraire, vis-à-vis St. Rome.
A NISMES,
Chez GAUDE, Pere, Fils & Compe., Libraires.

M. DCC. LXXXIII.
AVEC APPROBATION ET PERMISSION.

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE, CRITIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET LITTÉRAL DE LA BIBLE.

J A A

JAASIA, fils ou habitant de Thécué ; car ſouvent le nom le *fils*, ſe prend pour un habitant ; par exemple, le fils de Sion, les filles de Jéruſalem, &c. Jaaſias fut un des Commiſſaires nommés pour faire la recherche des Juifs qui avoient épouſé des femmes étrangeres, après le retour de la captivité (1).

JABEL, fils de Lamech & d'Ada, fut *le pere* de ceux qui logent ſous des tentes, & des Paſteurs ; (2) c'eſt-à-dire, il fut comme le chef & l'inſtituteur de ceux qui, comme les Arabes Scénites, & les Nomades, vivent ſous des tentes à la campagne, & font le métier de paſteurs. Le nom de *pere* ſe prend ſouvent pour maître, chef, inſtituteur.

I. JABÉS. On trouve un homme de ce nom dans les Paralipomenes (3) ; mais l'Ecriture qui fait un grand éloge de ſa piété, ne dit pas de qui il étoit fils. Il y en a qui croient qu'il eſt le même qu'Othoniel, fils de Kos, ou de Cénez. Sentiment qui n'a rien que que de très-probable.

II. JABÉS, pere de Sellum, quinzieme Roi d'Iſrael, ou du Royaume de Samarie (4).

III. JABÉS, ville de la demi-Tribu de Manaſſé, au-delà du Jourdain. L'Ecriture lui donne ordinairement le nom de *Jabés de Galaad*, parce qu'elle étoit dans le pays, & au pied des montagnes de Galaad. Euſebe (5) la met à ſix milles de *Pella*, vers Géraſa ; & par conſéquent elle devoit être à l'orient de la mer de Tibériade. La ville de Jabés de Galaad fut ſaccagée par les Iſraélites, parce qu'elle n'avoit pas voulu joindre ſes armes aux leurs dans la guerre contre ceux de Benjamin (6) à

(1) 1. *Eſdr.* x, 15. (2) *Geneſ.* iv, 20. (3) 1. *Par.* iv, 9, 10. (4) 4. *Reg.* xv, 10. (5) *Euſeb. in locis, in Ariſoth. Procop. Gaz in Judic.* met 20 milles de *Pella* à Jabés. (6) *Judic.* xxi, 8. Année incertaine.

l'occaſion de l'outrage fait à la femme du Lévite dans la ville de Gabaa. Quelques années après, Naas Roi des Ammonites ayant aſſiégé Jabés (1), les habitans le prierent de les recevoir à compoſition: mais ce Prince leur répondit qu'ils n'avoient point d'autre compoſition à attendre, que de ſe rendre à lui, & de ſe laiſſer arracher l'œil droit. Ceux de Jabés demanderent une treve de ſept jours, promettant de ſe rendre à quelle condition il voudroit, ſi dans ce temps il ne leur venoit point de ſecours. Mais Saül étant informé de l'extrêmité où la ville étoit réduite, y accourut, tailla en pieces l'armée de Naas, & délivra ceux de Jabés. Ceux-ci conſerverent toujours beaucoup de reconnoiſſance pour la maiſon de Saül; & après la mort de ce Prince, ils enleverent ſon corps, & ceux de ſes fils, que les Philiſtins avoient pendus aux murs de Bethſan, & les enſevelirent honorablement dans un bois qui étoit près de leur ville (2). Voici quelques remarques ſur le ſiege de Jabés, & ſur le prompt ſecours que Saül donna aux habitans de cette ville.

Obſervations ſur le ſiege de Jabés, & ſur la défaite des Ammonites. 1. Reg. XI, 1..... 11.

☞ Ce qui me paroît le plus ſurprenant, pour ne pas dire preſque impoſſible dans cette guerre, c'eſt que Saül ait pu faire aſſembler en moins de huit jours, une armée ſi nombreuſe & ſi formidable, puiſqu'*en ayant fait la revue à Beſech, il ſe trouva dans ſon armée trois cents mille hommes des enfans d'Iſrael, & trente mille de la Tribu de Juda.* Joſeph (3) groſſit extraordinairement ce nombre, je ne ſai ſur quel fondement; il compte ſept cents mille Iſraélites, & ſoixante-dix mille hommes de la Tribu de Juda; ſans doute qu'il y a faute dans le nombre, ainſi on doit s'en tenir à l'Auteur ſacré; encore j'ai peine à croire que cela ſe ſoit fait ſans miracle: car les Tribus ne pouvoient avoir été averties en un même jour, attendu l'éloignement où elles étoient les unes des autres, & il étoit très-difficile de les faire trouver toutes en même-temps au quartier du rendez-vous, prêtes à marcher & à combattre. Je ſai bien que c'eſt tout un peuple aguerri qui marche en hâte au ſecours de ſes freres enfermés dans Jabés; mais quelque diligence que fiſſent les plus éloignés, je ne vois pas naturellement qu'ils puiſſent arriver aſſez à temps: ils arrivent cependant à point nommé, & Saül inſpiré de Dieu ſe met à leur tête, & marche droit à l'ennemi qu'il ſurprend dans ſon camp.

Je parlerai ailleurs de Samarie, que Bénadad avoit inveſtie avec une armée des plus nombreuſes; les conditions que ce Roi de Syrie propoſe à Achab, Roi d'Iſrael & à ſon peuple, paroiſſent tout-à-fait déraiſonnables, & capables de porter les aſſiégés aux dernieres extrêmités, & à ſe faire plutôt tous tuer que de s'y ſoumettre; mais la propoſition que Naas, Roi des Ammonites fait faire ici aux habitans de Jabés, eſt pire encore: ce Roi ayant attaqué la ville, tous les habitans lui dirent (4): *Recevez-nous à compoſition, & nous vous ſerons aſſujettis.* Il leur répondit: (5) *La compoſition que je ferai avec vous, ſera de vous arracher à tous l'œil droit, & de vous rendre l'op-*

(1) 1. *Reg.* XI, 1, *& ſeq.* An du Monde 2909, avant J. C. 1091, avant l'Ere vulg. 1094. (2) 1. *Reg.* XXXI, 11, 12, *&c.* An du Monde 2949, avant J. C. 1051, avant l'Ere vulg. 1055. (3) *Joſeph. Antiq. l.* 6, *c.* 6. (4) 1. *Reg.* XI, 1. (5) *Ibid. V.* 2.

probre de tout Iſrael. Cette condition eſt cruelle, & révolte la nature ; cependant les aſſiégés ſemblent s'y ſoumettre en lui répondant (1) : *Accordez-nous ſept jours, afin que nous envoyions des Meſſagers dans tout Iſrael ; & s'il ne ſe trouve perſonne pour nous défendre, nous nous rendrons à vous :* Ce qui leur fut accordé.

Les Envoyés de la ville partirent donc, & étant arrivés à Gabaa où demeuroit Saül, ils firent rapport au peuple de l'état pitoyable où ſe trouvoient les habitans de Jabés, leurs freres, & tout le peuple en fut touché juſqu'à verſer des larmes. *Saül retournoit alors de la campagne, en ſuivant ſes bœufs ; & il dit (2) : Qu'a ce peuple pour pleurer de cette ſorte ? On lui racõnta ce que les habitans de Jabés avoient envoyé dire. Auſſi-tôt l'Eſprit du Seigneur ſe ſaiſit de lui, & il entra dans une très-grande colere,* contre le cruel Naas, Roi des Ammonites, qui non content d'aſſujettir les habitans de Jabés, vouloit encore les rendre l'opprobre de tout Iſrael. Alors Saül *prit ſes deux bœufs, les coupa en morceaux, & les fit porter par des Envoyés dans toutes les terres d'Iſrael,* faiſant dire aux Tribus : *C'eſt ainſi qu'on traitera les bœufs de tous ceux qui ne ſe mettront point en campagne pour ſuivre Saül & Samuel.* Il n'y avoit pas un moment à perdre pour ſecourir ceux de Jabés ; il ne leur reſtoit plus que ſix jours ; ainſi Saül imagina ceci pour toucher les Tribus, & les exciter à accourir auſſitôt au ſecours de leurs freres. *Alors tout le peuple fut frappé de la crainte du Seigneur*, la propoſition de Naas lui fit horreur, *& ils ſe rendirent tous au lieu aſſigné, comme s'ils n'euſſent été qu'un ſeul homme.*

Saül ayant aſſemblé, & fait la revue de ſon armée à Beſech, marcha ſans doute toute la nuit pour arriver à Jabés au moment qu'il avoit promis, ayant fait dire aux habitans de la ville par les Envoyés : *Vous ſerez ſecourus demain, lorſque le ſoleil ſera dans ſa force.* Ceux de Jabés reçurent cette nouvelle, comme on peut bien s'imaginer, avec beaucoup de joie, & ils firent dire aux Ammonites : *Demain matin nous nous rendrons vers vous, & vous nous traiterez comme il vous plaira.* Le Commentateur a raiſon de dire qu'ils ne faiſoient point un menſonge ; car ils leur diſoient vrai : le lendemain ils devoient faire une vigoureuſe ſortie, & ſe rendre vers eux, mais les armes à la main, tandis que leurs freres devoient fondre ſur le camp des Ammonites. C'étoit véritablement un ſtratagême ; car ſur ces paroles équivoques les ennemis ſe tinrent moins ſur leurs gardes, s'imaginant que les habitans de la ville avoient perdu toute eſpérance de ſecours.

Le lendemain étant venu, Saül diviſa ſon armée en trois corps, & entra dès la pointe du jour dans le milieu du camp des Ammonites (3). Il ſurprit, ſelon toute apparence, cette grande armée des Ammonites, & l'attaqua dans ſon camp par trois différens endroits de la circonvallation pour les occuper de toutes parts. Cette ſurpriſe déconcerta entierement les Ammonites ; car l'Ecriture ne dit point qu'ils aient fait la moindre réſiſtance. Il ne faut point douter que ceux de la ville ne ſoient ſortis auſſitôt ſur leurs ennemis, tant pour leur tenir parole, que pour aider leurs freres à les tailler en pieces.

Les Hébreux ſavoient très-bien les regles de la guerre ; nous voyons par-tout dans l'Ecriture que leur méthode étoit de com-

(1) *Ibid.* ℣. 3. (2) *Ibid.* ℣. 5. (3) *Ibid.* ℣. 11.

battre par corps ſéparés, & ſur une très-grande profondeur. Il paroît ici qu'ils formerent trois puiſſantes phalanges, qui devoient être coupées par des petits intervalles pour ſervir de retraite aux bleſſés, & pour porter les ordres, outre que les Tribus étoient ſéparées par des intervalles, & diſtinguées par leurs drapeaux.

Je ne comprends pas pourquoi Dom Calmet avance que ce pouvoit être le quatrieme jour de la treve accordée à ceux de Jabés, qui furent délivrés. J'ai déjà fait voir que tout cela étoit impoſſible, & je crois que ce ne fut tout au plus qu'au ſeptieme, & même le huitieme à la pointe du jour. Il dit encore dans ſon Commentaire ſur le ℣. 11, du même chapitre, « qu'il » ne remarque point que ni les » Hébreux, ni leurs voiſins for- » tifiaſſent leur camp, mais qu'ils » plaçoient ſeulement des ſenti- » nelles ſur les avenues. » Il n'y a pas ſans doute fait attention; car dans ſon Hiſtoire de l'ancien Teſtament, au ſujet de la guerre de Bénadad contre Achab, il dit (1): « Que c'étoit la coutume d'enfer- » mer les villes aſſiégées, par des » foſſés & des redoutes, pour » réduire les aſſiégés à ſe rendre » par la famine. » De plus, il eſt certain que Moïſe retranchoit ſon camp, & non-ſeulement les lignes de circonvallation, mais encore celles de contravallation étoient en uſage chez les Juifs & chez leurs voiſins. On peut voir dans le Commentaire ſur Polybe, le Traité de l'attaque & de la défenſe des Places des Anciens, où il y a pluſieurs exemples des lignes environnantes autour des places aſſiégées.

I. JABIN, Roi d'Aſor (2) dans la partie ſeptentrionale de la terre de Chanaan. Ce Prince étonné des conquêtes de Joſué, qui avoit déjà ſoumis toute la partie Méridionale du pays de Chanaan, envoya vers les autres Rois, dans la partie ſeptentrionale, le long du Jourdain, & de la Méditerranée, & dans les montagnes qui ſont au nord du pays de Chanaan, pour les engager dans une ligue offenſive & défenſive, en leur faiſant comprendre qu'ils avoient tout à craindre, & que les Iſraélites ſeroient bientôt maîtres de tout leurs pays, s'ils ſe laiſſoient attaquer l'un après l'autre; mais cela ne ſervit qu'à hâter leur perte & à rendre la victoire de Joſué plus complette, puiſqu'il gagna en un jour & par une ſeule bataille plus de terrain & de villes qu'il n'en eût pu ſeulement parcourir en pluſieurs jours. Jabin ſe ligua donc avec les Rois de Madon, de Jobab, de Séméron, d'Acſaph, & pluſieurs autres peuples Chananéens, pour opprimer les Iſraélites qui étoient ſous la conduite de Joſué, avant qu'ils ſe fuſſent établis dans le pays. Tous ces Rois & ces troupes liguées s'aſſemblerent vers les eaux de Mérom, pour combattre contre Iſrael. Alors le Seigneur dit à Joſué: Ne craignez point, car demain à cette même heure, je vous les livrerai tous; vous couperez le jarret à leurs chevaux, & réduirez en cendres leurs chariots. Joſué marcha contre eux, & les attaqua à l'improviſte aux eaux de Mérom; il les battit, & les pourſuivit juſqu'à la grande ville de Sidon, juſqu'aux eaux de Mazréphoth, & juſqu'à la campagne de Maſpha. Il coupa les jarrets à leurs chevaux, & fit mettre le feu à leurs chariots. Puis retournant ſur ſes pas, il revint à Aſor, la prit, & en tua le Roi. Voilà quelle fut la fin de Jabin. Il fut tué vers l'an du Monde 2555.

(1) Hiſt. de l'Ancien Teſtament in-4°. tom. 1, p. 581. (2) *Joſue.* XI, 1, 2, 3, *& ſeq.*

Observations ſur la défaite du Roi d'Aſor, & autres Rois ligués contre les Iſraélites. Joſue XI, 1, & ſeq.

☞ Il eſt ſurprenant que l'Auteur ſacré ait ſi fort négligé de rapporter les circonſtances d'une bataille ſi mémorable, puiſque Joſeph (1) avance que l'armée des Rois ligués contre Iſrael, étoit de trois cents mille hommes de pied, de dix mille Cavaliers, & de vingt mille chariots de guerre : il falloit qu'elle fût dumoins auſſi nombreuſe, puiſque l'Ecriture (2) la compare au ſable de la mer.

Joſué ſans doute fut effrayé quand il apprit que Jabin & tous les autres Rois s'étoient ligués contre lui, & avoient aſſemblé une armée ſi formidable pour lui réſiſter plus facilement, & pour opprimer les Hébreux par le plus grand nombre ; mais Dieu le raſſura en lui diſant (3) : *Ne les craignez point : car demain à cette même heure, je vous les livrerai tous pour être taillés & mis en pieces, en préſence d'Iſrael.* Cela n'empêche pas que Joſué, qui étoit un Général habile & éclairé, ne mît en pratique tout ce que la ruſe & l'artifice purent lui inſpirer pour réuſſir dans ſon entrepriſe. Rien ne prouve davantage l'intelligence & la capacité d'un Général, que les ruſes dont il ſe ſert, quand il ne peut employer la force ouverte, pour vaincre ſon ennemi ; la ſurpriſe eſt le moyen le plus ſûr & le plus honorable, & ces ſortes de ſtratagêmes ſont très-fréquens dans l'Hiſtoire.

Joſué penſe donc à ſurprendre ſes ennemis, qui par la trop grande opinion de leurs forces, ſe tiennent moins ſur leurs gardes. Rien n'eſt plus ordinaire que la négligence & le peu de prévoyance d'un Général qui ſe voit à la tête d'une armée infiniment ſupérieure à celle de ſon ennemi ; il ne peut imaginer qu'on ait ſeulement la penſée de l'oſer attaquer ; ſes ſoldats de même dorment ſur cette confiance, & en ſont plus négligens ; c'eſt ce qui donne occaſion à ces entrepriſes extraordinaires & preſque toujours heureuſes du foible contre le fort. Remarquez ceci ; les petites armées bien conduites & bien commandées, ont été de tout temps en poſſeſſion de battre les plus grandes ; & il y a plus d'exemples dans l'Hiſtoire de la défaite de celles-ci, que du déſavantage des autres qui ont eu l'audace de les prévenir & de les ſurprendre par une marche forcée & finement dérobée : car tout le ſuccès des ſurpriſes en dépend abſolument.

Je ne vois ni prodige, ni miracle extraordinaire dans cette fameuſe défaite du Roi d'Aſor & de ſes alliés. Le texte ſacré le démontre aſſez (4) : *Joſué marcha* en diligence *contr'eux avec toute l'armée, juſqu'aux eaux de Mérom, & les ayant chargés à l'improviſte, le Seigneur les livra entre les mains des enfans d'Iſrael, qui les défirent, & les pourſuivirent de tous côtés.... enſorte qu'il ne s'en échappa pas un ſeul.* « Suivant le récit de l'Auteur » ſacré, Dom Calmet dit fort à » propos qu'il faut que Joſué ait » partagé ſon armée en pluſieurs » corps, afin de pourſuivre les » fuyards, & qu'il en ait envoyé » une partie au-delà du Jourdain, » & une partie vers Sidon & vers » Marréphoth ; la ſituation des » lieux faiſant juger qu'il les pour- » ſuivit pluſieurs jours, en quelque » endroit que ſe ſoit donné le » combat. »

La ſeule circonſtance que l'on trouve dans l'Ecriture de la marche

(1) *Joſeph. Antiq. l.* V, *c.* 1. (2) *Joſue* XI, 4. (3) *Ibid. V.* 6. (4) *Joſ.* XI, *V.* 7, 8.

de l'armée d'Iſrael, embarraſſe fort les Commentateurs. Joſeph (1) dit que Joſué ſe trouva en préſence de l'ennemi après cinq jours de marche. De Galgal d'où Joſué étoit parti, à Mérom, ſelon la poſition d'Euſebe, dit Dom Calmet, il y a environ vingt lieues. Il ſe peut fort bien faire que les Iſraélites aient été cinq jours à faire vingt lieues; la nature du pays rend les marches plus ou moins accélérées; & c'eſt tout ce qu'une grande armée dans un pays de défilés & de montagnes, peut faire que deux ou trois lieues en un jour: & que l'ennemi mal ſervi en eſpions n'ait pas été averti de ſa marche, ce ne ſeroit pas un miracle, cela ne s'eſt vu que trop ſouvent de nos jours, pour ne pas croire ce qui s'eſt paſſé dans les ſiecles les plus reculés. Il ſe peut auſſi que Joſué ſe fût emparé de tous les paſſages, afin que l'ennemi n'eût aucun avis de ſa marche, qui ne pouvoit être que lente par les défilés, & les montagnes qu'il avoit à paſſer pour aller à lui. Suppoſez encore que Joſué ait dirigé ſa marche du côté du Lac de Séméchon, où il y avoit plus de quarante lieues à faire, je n'y trouverois pas à redire; car lorſqu'il s'agit de ſurprendre une armée, le chemin le moins difficile, quoique le plus long, eſt le meilleur, c'eſt celui dont l'ennemi ſe méfie le moins, & par lequel on vient ſouvent tomber ſur les flancs, ou ſur les derrieres d'une armée, lorſqu'elle s'y attend le moins. Quoi qu'il en ſoit, Joſué ſurprit le Roi d'Aſor & ſes alliés, & tailla leur armée en pieces.

On trouve dans l'Ecriture une infinité d'exemples de ces ſortes de ſurpriſes de camps & d'armées, ſur-tout ſous les Maccabées, où nous en voyons d'une conduite admirable, & qui ne le cedent en rien aux plus mémorables de l'antiquité.

A l'égard de l'ordre de bataille des deux armées, comme l'Auteur ſacré ne nous donne aucun détail des circonſtances de cette action, je ne puis fournir là-deſſus que des conjectures & des probabilités: il y a toute apparence que cela ſe paſſa dans une plaine; que Joſué, ſelon la méthode des Aſiatiques, qui étoit auſſi celle des Juifs, rangea toute ſon infanterie ſur une même ligne en phalange diſtinguée par grands corps, avec de fort petits intervalles entre eux. Il n'eſt point fait mention de cavalerie, auſſi n'en ai-je point mis dans l'armée des Iſraélites. Aſor en avoit un grand nombre: je l'ai placée ſur les ailes, & ſon infanterie au centre: c'étoit la méthode des peuples de l'Aſie & de toutes les Nations d'Occident, de placer la cavalerie ſur les ailes, pour être plus facilement détachée contre les fuyards après la victoire.

II. JABIN Roi d'Aſor (2), opprima les enfans d'Iſrael pendant vingt ans (3). Il avoit neuf cents chariots armés de faulx, & Siſara, Général de ſes troupes, commandoit une puiſſante armée. Dieu touché des pleurs de ſon peuple, ſuſcita la Propheteſſe Débora, femme de Lapidoth, & Barach fils d'Abinoëm, qui délivrerent les Iſraélites de cette oppreſſion. Siſara fut défait par Barach au pied du mont Thabor, & les Iſraélites prenant le deſſus, ſe fortifierent contre Jabin, & l'accablerent enfin entierement. Voyez l'article *Siſara*.

JABNÉEL, Voyez *Jebnéel*.

JABNIA, autrement *Jamnia*, ville des Philiſtins. Voyez *Jamnia*.

JABOC, torrent de delà du Jourdain, ayant ſa ſource dans les montagnes de Galaad. Il tombe

(1) *Joſeph. Antiq. l.* V, *c.* 1. (2) *Judic.* IV, 1, 2, 3, *&c.* (3) Depuis 2699, juſqu'en 2719.

dans le Jourdain, assez près de la mer de Tibériade, au midi de cette mer. C'est sur le Jaboc que le Patriarche Jacob eut à sa rencontre les Anges qui lutterent contre lui (1). Le Jaboc séparoit le pays des Ammonites, de la Gaulanite, & du pays d'Og Roi de Basan.

JACAN, ou *Béné-Jacan*, ou les *fils de Jacan*, campement des Israélites dans le désert (2), entre Gadgad & Moseroth.

JACHAN, fils d'Abigaïl, de la tribu de Gad. I. *Par.* V, 13.

JACHANAN DU CARMEL, ville dont le Roi fut défait par Josué (3). Cette ville est aussi nommée *Jecnam*, ou *Jéchonam*. Elle fut possédée par la Tribu de Zabulon, & donnée en partage aux Lévites (4). C'est apparemment la même que *Jecmaam*. 3 *Reg.* IV, 12, 1, & *Par.* VI, 68.

I. JACHIN, cinquieme fils de Siméon; il descendit en Egypte avec son pere, & fut Chef de la famille des Jachinites (5).

II. JACHIN, Chef de la famille de même nom, qui étoit la vingt-unieme entre les vingt-quatre familles Sacerdotales (6).

JACHIN. C'est le nom de l'une des deux colonnes qui étoient aux deux côtés du vestibule du Temple de Salomon. L'autre colonne s'appeloit *Booz*. Elles étoient de bronze, & avoient quatre doigts d'épaisseur, dix-huit coudées de haut, & douze coudées de tour (7); j'entends le fust de la colonne, sans y comprendre la base ou le piédestal, dont l'Ecriture ne dit pas la hauteur; ni le chapiteau, qui étoit haut de cinq coudées. Au-dessus de chacune de ces deux colonnes, étoit une espece de chapiteau ou de couronnement, haut de cinq coudées. (3. *Reg.* VII, 16. *Jerem.* LII, 21.) Dans quelques endroits, on ne donne à ces chapitaux que trois coudées. (3 *Reg.* XXV, 17;) & ailleurs quatre coudées. (3 *Reg.* VII, 19.) C'est qu'on les considere sous divers regards; tantôt en y comprenant les ornemens & la rose ou le lys qui étoit au-dessus, & tantôt sans y comprendre ces ornemens. Le corps entier du couronnement avoit cinq coudées. Mais lorsqu'on n'y comprenoit ni le lys qui étoit au-dessus, ni les ornemens qui joignoient le chapiteau au fust de la colonne, ils n'avoient que trois coudées. Enfin si vous en ôtez simplement le lys ou la rose, il avoit quatre coudées. *Jachin* signifie la stabilité, & *Booz* la fermeté.

JACIM, Chef de la douzieme famille des vingt-quatre classes Sacerdotales. I *Par.* XXIV, 11.

JACOB, fils d'Isaac & de Rébecca, naquit l'an du Monde 2168, avant Jesus-Christ 1832, avant l'Ere vulgaire 1836. Il étoit frere cadet & jumeau d'Esaü. On remarqua qu'en naissant, il tenoit le talon d'Esaü son frere; ce qui lui fit donner le nom de *Jacob* (8), qui veut dire celui qui supplante, ou qui saisit son adversaire par le pied, pour le faire tomber. C'étoit une espece de pronostic de ce qu'il devoit faire dans la suite. Pendant la grossesse de Rébecca, Isaac étant allé consulter le Seigneur sur les tressaillemens que faisoient les deux jumeaux dans le sein de leur mere, Dieu lui déclara que Rébecca se-

(1) *Genes.* XXXII, 1, 2.... 23. (2) *Deut.* X, 6. (3) *Josue* XII, 22. (4) *Josue* XIX, 11, XXI, 34. (5) *Num.* XXVI, 12. (6) 1. *Par.* XXIV, 16. (7) 3. *Reg.* VII, 15. *Jerem.* LII, 21. Les Paralipomenes, 2. *Par.* III, 15, 17, ne donnent aux deux colonnes que 35 coudées de hauteur, ce qui fait juger qu'elles n'avoient que 17 coudées & demi chacune de haut. Les 18 coudées Hébraïques font 30 pieds 9 pouces. Les 12 coudées font 20 pieds 6 pouces. (8) *Genes.* XXV, 25.

roit mere de deux fils, qui deviendroient Chefs de deux grands peuples : mais que l'aîné ſeroit aſſujetti au plus jeune (1). Jacob étoit d'un tempérament doux & paiſible, qui aimoit la vie tranquille de la maiſon ; au lieu qu'Eſaü étoit d'un naturel plus bouillant, plus farouche, & qui avoit une grande paſſion pour les exercices de la chaſſe. Iſaac avoit une tendreſſe particuliere pour Eſaü ; mais Rébecca aimoit davantage Jacob.

Un jour Jacob ayant fait cuire pour lui un mets de lentilles, Eſaü qui revenoit de la chaſſe extrêmement fatigué, & ayant fort grand appetit, pria ſon frere de lui donner de ce mets qu'il avoit préparé pour ſoi : mais Jacob ne lui en voulut point donner, à moins qu'il ne lui cédât ſon droit d'aîneſſe. Eſaü répondit (2) : Je me meurs de fatigue, de quoi me ſervira mon droit d'aîneſſe ? Jacob reprit : Jurez-le-moi donc. Eſaü le lui jura, & lui vendit ſon droit d'aîneſſe ; & auſſi-tôt ayant pris le mets de lentilles & le pain, il mangea & but, & s'en alla, ſans ſe mettre en peine de ſon droit d'aîneſſe qu'il venoit de vendre. Cette action, qui ne paroiſſoit qu'un jeu, déclaroit aſſez l'eſprit & le ſentiment des deux freres ; & ſaint Paul n'a pas fait difficulté de traiter Eſaü de *profane* (3), pour avoir ainſi vendu ſon droit d'aîneſſe.

Long-temps après (4), les deux freres ayant ſoixante & dix-ſept ans, & Iſaac leur pere cent trente-ſept ans, il arriva qu'Iſaac tomba malade d'une eſpece de langueur ; & croyant que ſa derniere heure étoit proche, il appela ſon fils Eſaü, & lui dit d'aller lui prendre quelque choſe à la chaſſe, de le lui apprêter comme il ſavoit qu'il l'aimoit, de le lui apporter, & qu'il lui donneroit ſa derniere bénédiction. Eſaü obéit, prend ſes armes, & va à la chaſſe. Or Iſaac avoit la vue tellement affoiblie par l'âge, qu'il ne voyoit plus. Rébecca ſa femme, qui avoit ouï ce qu'il avoit dit à Eſaü, en donna avis à Jacob ſon fils bien-aimé. Elle ajouta : Suivez le conſeil que je vais vous donner : Allez vîte au troupeau, & apportez-moi deux des meilleurs chevreaux, afin que je les prépare pour votre pere. Vous le lui préſenterez, & il vous donnera ſa bénédiction. Jacob s'en excuſa d'abord, diſant : Vous ſavez qu'Eſaü mon frere eſt tout vélu, & que moi je n'ai point de poil ; ſi mon pere me touche avec la main, je crains qu'il ne s'imagine que j'ai voulu le tromper, & que je n'attire ſur moi ſa malédiction, au lieu de ſa bénédiction. Rébecca lui répondit : Que cette malédiction retombe ſur moi, mon fils ; écoutez-moi ſeulement, & allez quérir ce que je vous dis. Jacob y alla ; & Rébecca prépara un mets à Iſaac, comme elle ſavoit qu'il l'aimoit. Elle revêtit Jacob des plus beaux habits d'Eſaü, lui couvrit les mains & le cou avec les peaux des chevreaux qu'elle avoit fait cuire, lui donna ces mets, & le fit entrer dans la chambre d'Iſaac.

Iſaac l'ayant ouï, lui demanda qui il étoit ; car, comme on l'a dit, il ne voyoit pas. Jacob répondit : Je ſuis votre fils Eſaü (5).

(1) *Geneſ.* XXV, 21, 22, 23. (2) *Geneſ.* XXV, 32. (3) *Hebr.* XII, 16. (4) *Geneſ.* XXVII, 1, 2, *&c.* An du Monde 2245, avant J. C. 1755, avant l'Ere vulg. 1759. (5) Si l'on veut ſavoir ce que les Peres & les Interpretes ont penſé de cette action de Jacob, & ſi c'eſt un péché ou non, ſi c'eſt un menſonge, ou ſi ce n'en eſt pas un, on peut conſulter pour l'affirmative, c'eſt-à-dire, pour le ſentiment qui tient qu'il y a menſonge & péché, S. Aug. *l.* 3, *de Doctr. Chriſt. c.* 23 & *l.* 22, *contra Fauſt. c.* 83. *Bonfrer. & Eſt. in Geneſ.* XXVII. Et pour la négative, ſavoir, qu'il n'y a

Iſaac lui dit : Comment avez-vous pu rencontrer ſitôt quelque choſe ? Jacob répliqua : La volonté de Dieu a fait que j'ai rencontré auſſitôt ce que je cherchois. Iſaac lui dit d'approcher, afin qu'il le touchât, & qu'il s'aſſurât ſi c'étoit véritablement Eſaü. Il le toucha, & lui ayant trouvé les mains chargées de poil, il dit : Pour la voix, c'eſt la voix de Jacob, mais les mains ſont les mains d'Eſaü. Après donc qu'il eut bu & mangé, il dit à Jacob de s'approcher, afin qu'il le baiſât, & qu'il le bénît. Jacob s'étant approché, Iſaac ſentit la bonne odeur de ſes habits, & lui dit : Voilà l'odeur de mon fils, qui eſt ſemblable à l'odeur d'un champ bien rempli, & comblé des bénédictions du Seigneur. Que le Seigneur verſe ſa roſée ſur vos terres, & qu'il les engraiſſe, pour produire une abondance de blé & de vin. Que les peuples vous ſoient aſſujettis, que les Tribus ſe proſternent devant vous. Soyez le Seigneur de vos freres, & le maître des enfans de votre mere. Que celui qui vous maudira, ſoit maudit : & que celui qui vous bénira, ſoit comblé de bénédictions.

A peine Iſaac avoit-il achevé ces paroles, qu'Eſaü arriva, & vint apporter à ſon pere les mets qu'il lui avoit préparés de ſa chaſſe. Iſaac fut frappé d'un profond étonnement, & dit à Eſaü : Jacob votre frere m'eſt venu ſurprendre, & m'a ravi la bénédiction que j'avois deſſein de vous donner. Eſaü répondit : C'eſt avec juſtice qu'on lui a donné le nom de Jacob, ou d'homme qui ſupplante. Voici déjà la ſeconde fois qu'il m'a ſupplanté ; il m'a enlevé mon droit d'aîneſſe, & il vient encore de me dérober la bénédiction qui m'étoit due. Et s'adreſſant à Iſaac, il le pria avec beaucoup d'inſtance de le bénir. Mais Iſaac lui répondit : Je l'ai établi votre maître, je lui ai aſſujetti tous ſes freres, je lui ai donné pour nourriture le vin & le froment ; & après cela, mon fils, que puis-je faire ? Eſaü répondit : N'avez-vous donc, mon pere, qu'une bénédiction : Je vous prie de me bénir auſſi. Et comme il pleuroit, en jetant de grands cris, Iſaac touché de compaſſion, lui dit : Votre bénédiction ſera dans la graiſſe de la terre, & dans la roſée du Ciel ; vous vivrez de votre épée, & vous ſerez aſſujetti à votre frere : mais le temps viendra que vous ſecouerez ſon joug de deſſus votre cou, & que vous vous en délivrerez. Quelques-uns traduiſent l'Hébreu dans un autre ſens (1) : *Votre bénédiction ſera loin de la graiſſe de la terre, & de la roſée du Ciel : mais vous vivrez de votre épée*, &c.

Depuis ce temps, Eſaü conſervoit toujours une haine ſecrette contre Jacob, & diſoit dans ſon cœur : Le temps du deuil de mon pere viendra, & je me déferai de Jacob mon frere. Rébecca étant informée du mauvais deſſein d'Eſaü, fit venir Jacob, & lui dit

---

point de péché, & qu'il n'y a qu'un de ces menſonges qui ſont permis : Voyez *Origen. l. 9. Stromat. apud Hieronym. l. 1. Apolog contra Rufin. Chryſoſt. homil. 52 & 53, in Geneſ. Caſſian. collat. 17, c. 17, & ſeq. &c. 21, & ſeq.* D'autres croient qu'il n'y a aucun péché, & que Jacob n'a agi que par l'inſpiration de Dieu, comme Biel *in 3. Sent. diſt. 38, & Petr. de Alliaco in 1. Sent. q. 12.* D'autres enfin ſoutiennent qu'il n'y a aucun menſonge ni par conſéquent aucun péché. Voyez S. Grégoire *l. 1, homil. 6, in Ezech. & in Job. l. 18, c. 3. Iſidor. Hiſpal. Beda, Rupert. D. Thom. 2, 2, qu. 99, art. 3, ad Can. l. 2, de locis, c. 4.* D'autres enfin croient qu'il n'a commis en cela qu'un péché véniel, comme *Lyr. Toſt. Cajet. Lapom.*

(1) *Geneſ.* XXVII, 39. משמני הארץ יהיה מושבך ומטל השמים מעל

qu'il falloit qu'il allât dans la Méſopotamie, dans la ville d'Haran, auprès de Laban ſon oncle, en attendant que la colere d'Eſaü ſe paſsât. Elle fit enſuite entendre la même choſe à Iſaac, & lui dit que la vie lui ſeroit inſupportable, ſi Jacob épouſoit une Chananéenne. Iſaac fit donc venir Jacob (1), lui donna ſa bénédiction, & lui dit d'aller en Méſopotamie, & d'épouſer une des filles de ſon oncle Laban. Jacob partit ſecrettement; & étant arrivé après le coucher du ſoleil, dans un cerrain lieu, où il vouloit paſſer la nuit, il prit une des pierres qui étoient là, & l'ayant miſe ſous ſa tête, il s'endormit. Alors il vit en ſonge une échelle, dont le pied étoit appuié ſur la terre, & le haut touchoit au Ciel; & des Anges de Dieu, qui montoient & qui deſcendoient par cette échelle. Il vit auſſi le Seigneur appuié ſur le haut de l'échelle, qui lui dit: Je ſuis le Seigneur, le Dieu d'Abraham & d'Iſaac; je vous donnerai, & à vos deſcendans, la terre où vous dormez, votre race ſera nombreuſe comme le ſable de la mer, & toutes les nations ſeront bénies dans vous, & dans celui qui ſortira de vous.

Jacob s'étant éveillé, s'écria: Le Seigneur eſt vraiment en ce lieu-ci; & je ne le ſavois pas. Que ce lieu eſt redoutable! Ce n'eſt autre choſe que la maiſon de Dieu, & la porte du Ciel. Et s'étant levé de grand matin, il prit la pierre qu'il avoit miſe ſous ſa tête, l'érigea en monument, répandant de l'huile par-deſſus, & il donna le nom de Béthel au lieu où il avoit dormi; nom qui paſſa à la ville de Luza, qui étoit voiſine. En même-temps il pria le Seigneur de le protéger dans le voyage qu'il alloit entreprendre, & il lui voua la dîme de tout ce qu'il pourroit acquérir par ſon travail.

Il partit de Béthel (2), & après quelques jours de marche, il arriva dans la Méſopotamie, près la ville de Haran, où demeuroit Laban ſon oncle. Il s'informa des bergers qu'il trouva près de là, ſi Laban étoit en ſanté. On lui dit qu'il ſe portoit bien, & que Rachel ſa fille alloit venir en ce lieu, pour abreuver ſon troupeau. Dès qu'elle fut arrivée, Jacob ôta la pierre qui couvroit le puits, lui aida à donner de l'eau à ſes brebis, & lui déclara qu'il étoit ſon couſin germain, fils de Rébecca ſœur de Laban. Auſſi-tôt Rachel accourut en donner avis à ſon pere; & Laban vint avec empreſſement recevoir ſon neveu, & l'amener dans ſa maiſon. Un mois s'étant écoulé, Laban dit à Jacob: Faut-il à cauſe que vous êtes mon neveu, que vous me ſerviez gratuitement? Dites-moi donc quelle récompenſe vous demandez? Or, Laban avoit deux filles, dont l'aînée s'appeloit Liah, & la ſeconde Rachel. Jacob répondit donc à Laban: Je vous ſervirai ſept ans, ſi vous voulez me donner Rachel pour femme. Laban y conſentit, & bientôt après, la cérémonie des noces ſe fit à la maniere du pays. Le ſoir Laban fit mener Liah au lieu de Rachel, dans la chambre de Jacob; en ſorte que Jacob ne s'apperçut de la ſupercherie de Laban que le lendemain au matin. Alors il s'en plaignit fortement: mais ſon beau-pere lui répondit que ce n'étoit pas la coutume du pays, que l'on mariât les plus jeunes avant les aînées, & que s'il vouloit épouſer encore Rachel, il le pouvoit en le ſervant encore ſept autres années.

Quelque injuſte que fût cette condition, Jacob y conſentit, par

(1) *Geneſ.* XXVIII, 1, 2, *&c.* (2) *Geneſ.* XXIX, 1, *&c.*

l'extrême amour qu'il portoit à Rachel ; & lorſqu'il l'eut épouſée, il la préféra à Liah. Mais Dieu accorda la fécondité à celle-ci, pendant que Rachel étoit ſtérile. Liah eut de ſuite quatre fils; ſavoir, Ruben, Siméon, Lévi & Juda ; & Rachel voyant qu'elle n'avoit point d'enfans (1), donna à ſon mari ſa ſervante, nommée Bala, afin qu'au moins elle pût par ſon moyen avoir des enfans de Jacob. Bala eut donc Dan & Nephtali, que Rachel regarda comme ſiens. Liah, à l'imitation de Rachel, donna auſſi à ſon Mari Zelpha ſa ſervante, qui lui enfanta Gad & Aſer. Après cela, Liah, conçut de nouveau, & eut un cinquieme & un ſixieme fils, Iſſachar & Zabulon, & une fille nommée Dina. Enfin le Seigneur ſe ſouvint de Rachel, & lui donna un fils nommé Joſeph.

Jacob voyant ſa famille aſſez nombreuſe, & que le temps qu'il s'étoit obligé de ſervir Laban, étoit fini, le pria de trouver bon qu'il s'en retournât dans ſon pays avec ſes femmes & ſes enfans (2). Mais Laban, qui avoit expérimenté combien les ſervices de Jacob lui avoient été utiles, le pria de continuer d'avoir ſoin de ſes troupeaux, & lui promit quelle récompenſe il voudroit. Jacob lui dit : Je m'offre à vous ſervir encore ſix ans, pourvu que vous vouliez me donner tout ce qui naîtra dans vos troupeaux de brebis & de chevres de diverſes couleurs, c'eſt-à-dire ; tachetées ; & outre cela, les brebis noires. Tout le reſte ſera pour vous ; c'eſt-à-dire, tout ce qui naîtra d'une ſeule couleur dans les brebis, & dans les chevres, à l'exception des brebis noires. Par-là Jacob ne ſe réſervoit que ce qui étoit de moindre pour la toiſon. Il ajouta : Et afin que vous ne croyez pas que je veux uſer d'induſtrie, pour faire naître plus d'agneaux ou de chevreaux de diverſes couleurs, ſéparez tout ce qui eſt d'une ſeule couleur dans vos troupeaux, & laiſſez-en la garde à vos enfans ; & donnez-moi ſeulement à garder tout ce qui eſt de différentes couleurs. Laban accepta volontiers ces conditions ; & le jour même, on fit la ſéparation des troupeaux, ſuivant le plan que Jacob en avoit donné, & on mit trois jours de diſtance entre les troupeaux de Laban & ceux de Jacob.

Mais le Seigneur voulant récompenſer les travaux de Jacob, lui découvrit en ſonge un artifice (3), qui lui réuſſit admirablement, pour avoir des moutons & des chevreaux de différentes couleurs. Ce fut de mettre ſur les abreuvoirs, où ſes bêtes venoient, quand elles étoient en chaleur, des branches vertes, dont il ôtoit l'écorce en certains endroits ; ce qui cauſoit une diverſité de couleurs aux yeux des brebis & des chevres, dans les branches même, & dans leur ombre, qui paroiſſoit dans l'eau : en ſorte que les yeux des brebis en étant frappés, concevoient, & produiſoient des petits de différentes couleurs. Il n'employoit pas toutefois cet artifice dans toutes les ſaiſons. On croit communément qu'il n'expoſoit les branches qu'au printemps, parce qu'il étoit bien-aiſe d'avoir beaucoup de petits de l'automne. Mais en automne, il laiſſoit aller les choſes ſuivant le cours naturel, n'étant pas fâché que Laban en eût quelqu'un de ceux qui naiſſoient au printemps, & qui étoient conçus en automne (4). L'artifice dont

(1) *Geneſ.* xxx. (2) An du Monde 2260, avant J. C. 1740, avant l'Ere vulg. 1744. (3) *Geneſ.* xxxi, 10, 11, 12, &c. (4) Il y a ſur cela quelque difficulté dans le Texte Hébreu, que l'on peut voir dans les Commentateurs.

Jacob uſa dans cette occaſion, n'avoit rien de ſurnaturel en lui-même. On ſait que les animaux qui ſont vivement frappés de quelques objets, conçoivent d'ordinaire, & font leurs petits avec quelque tache de la couleur qui les a frappés. Il n'y a de miraculeux ici, que la révélation que Dieu avoit faite de ce moyen à Jacob pendant ſon ſommeil. C'eſt le ſentiment le plus commun parmi les Latins. Saint Jérôme (1), ſaint Auguſtin (2) & ſaint Iſidore (3) de Seville l'ont ſuivi, & l'ont appuyé de leurs raiſons: mais ſaint Chryſoſtome (4), Théodoret (5), & quelques autres ont cru que tout ceci étoit au-deſſus des forces de la nature.

Jacob acquit de ſi grands biens par les moyens dont nous venons de parler, que Laban & ſes fils en conçurent de la jalouſie, & qu'ils ne purent s'empêcher d'en marquer leur chagrin, comme ſi Jacob leur avoit ravi ce qu'il poſſédoit (6). Ils ne le regardoient plus de même œil qu'auparavant, & ils diſoient hautement qu'il s'étoit enrichi de leurs biens. Dans ce même temps, le Seigneur dit en ſouge à Jacob de s'en retourner dans ſon pays, & qu'il le protégeroit. Jacob prit donc la réſolution de s'en retourner dans la terre de Chanaan; & ayant communiqué ſon deſſein à ſes femmes, il les trouva diſpoſées à le ſuivre. Ainſi il prit ſes femmes, ſes enfans & ſon bétail, & ſans en parler à Laban, il prit le chemin de la Paleſtine. Il étoit déjà parti depuis trois jours, lorſqu'on avertit Laban qu'il s'étoit retiré avec tout ce qui étoit à lui. Laban ſe mit à le pourſuivre, & l'atteignit enfin au bout de ſept jours, ſur les montagnes qui furent depuis nommées Galaad. Il ſe plaignit durement à Jacob de la conduite qu'il avoit tenue à ſon égard, en s'enfuyant ainſi, ſans lui dire adieu. Il ajouta qu'il étoit en état de le faire repentir de ſon entrepriſe; mais que le Dieu d'Abraham lui étoit apparu la nuit, & lui avoit défendu de lui rien dire d'offenſant, qu'il lui pardonnoit aiſément l'envie qu'il avoit eue de revoir ſon pays & ſes parens. Mais, lui dit-il, pourquoi avez-vous dérobé mes Dieux? C'eſt que Rachel avoit pris les Téraphims de Laban à l'inſu de Jacob.

Jacob répondit: Ce qui m'a fait partir ſans vous en avertir, c'eſt que je craignois que vous ne retinſſiez vos filles par force. Et à l'égard du vol, je conſens que celui chez qui vous trouverez vos Dieux, ſoit mis à mort devant tous nos freres. Alors Rachel cacha les Téraphims ſous le bats d'un chameau, ſur lequel elle s'aſſit; & quand Laban vint dans ſa tente, pour y fouiller, comme il avoit fait dans toutes les autres, elle le pria de l'excuſer, ſi elle ne ſe levoit pas, diſant que ce qui eſt ordinaire aux femmes, lui étoit arrivé. Ainſi elle rendit inutiles toutes les recherches de ſon pere. Jacob à ſon tour ſe plaignit à Laban de toutes les mauvaiſes manieres qu'il avoit eues avec lui pendant ſon ſéjour dant la Méſopotamie, & de tout ce qu'il venoit de faire, en fouillant dans toutes ſes tentes. Mais enfin tout cela ſe termina à ſe jurer réciproquement une alliance éternelle entr'eux, & leurs familles après eux. Ils dreſſerent un monceau de pierres ſur les monts de Galaad, pour ſervir de monument de leur amitié. Jacob nomma ce monceau *Gal-haed*; & Laban, *Jegar-ſcheaddutha* (7); & après avoir mangé enſemble ſur

(1) *Hieron. qu. Hebr. in Geneſ.* (2) *Auguſt. qu.* 93, *in Geneſ. & lib.* 18, *c.* 5, *de Civit.* (3) *Iſidor. lib.* XII, *origin. c.* 1. (4) *Chryſoſt. homil.* 57, *in Geneſ.* (5) *Theodoret. qu.* 89, *in Geneſ.* (6) *Geneſ.* XXXI. (7) גלעד *Galaad*, יגר שהדותא *Jegar ſchehaduta.*

le lieu même, qui depuis ce temps fut nommé Galaad, ils se séparerent en parfaite intelligence. Laban prit la route de la Mésopotamie, & Jacob s'avançant vers le pays de Chanaan, arriva sur le torrent de Jabok, à l'orient du Jourdain, (1) au lieu qui depuis ce temps fut appelé *Mahanaïm*, ou les deux Camps, à cause de deux especes de bataillons d'Anges, qui vinrent en cet endroit au-devant de Jacob. On dit que ces Anges partagés ainsi en deux corps, étoient les tutélaires de la Mésopotamie, qui accompagnerent Jacob jusqu'au Jabok, & les protecteurs de la terre de Chanaan, qui le reçurent, & lui firent escorte à son arrivée.

Pendant l'absence de Jacob, Esaü son frere s'étoit établi dans les montagnes de Séir, à l'orient tirant au midi du lieu où étoit alors Jacob. Celui-ci craignant que son frere ne conservât quelqne ressentiment de l'injure qu'il croyoit en avoir reçue, jugea à propos de le gagner par ses soumissions & par ses présens. Il lui envoya donner avis de son arrivée, & lui demander ses bonnes graces. Aussi-tôt qu'Esaü fut informé de sa venue, il partit avec quatre cents hommes pour le venir joindre. Jacob crut qu'il avoit quelque mauvais dessein; & pour essayer de le fléchir, il lui envoya des chevres, des brebis, des chameaux, des vaches, des ânesses, avec leurs petits, & chargea ceux qui les conduisoient de présenter le tout de sa part à Esaü, & de lui dire que c'étoient des présens qu'il lui envoyoit, pour trouver grace à ses yeux, & qu'il venoit lui-même après eux pour le saluer. Après avoir fait passer le torrent de Jabok à tout son monde, il demeura seul de l'autre côté; & voilà un Ange sous la forme d'un homme (2) qui luttoit avec lui jusqu'au matin. Cet Ange voyant qu'il ne pouvoit surmonter Jacob, lui toucha le nerf de la cuisse, qui se sécha aussi-tôt, & Jacob en demeura boiteux (3). L'Ange lui dit: Laissez-moi aller, car l'aurore commence à paroître. Mais Jacob lui répondit: Je ne vous laisserai point aller, que vous ne m'ayez donné votre bénédiction. L'Ange lui demanda: Quel est votre nom? Il répondit: Je m'appelle Jacob. Et l'Ange lui dit: On ne vous appellera plus ci-après Jacob, mais Israel. Et Jacob lui ayant aussi demandé son nom, il dit: Pourquoi me demandez-vous mon nom? Et il le bénit au même lieu. Jacob appela donc ce lieu Phanuel, en disant: J'ai vu Dieu face à face, sans que j'en aie perdu la vie. L'aventure qui étoit arrivée en cet endroit à Jacob, lorsque l'Ange lui toucha le nerf de la cuisse, est cause que les Israélites ne mangent point le nerf de la cuisse des animaux.

Lorsque Jacob eut passé le Jabok, il partagea son monde en deux bandes. Liah & ses enfans alloient les premiers (4). Rachel & son fils Joseph étoient les derniers. Cha-

(1) *Genes.* XXXII. (2) Quelques-uns ont cru que c'étoit le Démon qui combattoit contre Jacob. (*Ita quidam apud Procop. in Genes.*) D'autres que c'étoit le Fils, la seconde Personne de la Trinité. *Justin. Dialog. Clem. l.* 1. *Pædag. Tertull. contra Praxeam. Hilar. l.* 4, *c.* 5, *de Trinit. Athanas. orat.* 3. *contra Arian. Chrysost. in cap.* VII. *Act. Apost. Theodoret. qu.* 92, *in Genes.* D'autres ont cru, après le Prophete Osée XII, 3, que c'étoit un Ange, & c'est le sentiment qui est devenu le plus commun depuis S. Augustin. *Lib.* 16, *de Civit. c.* 39 *& qu.* 104, *in Genes.* (3) Quelques-uns croient qu'il demeura boiteux tout le reste de sa vie. D'autres veulent qu'il ait été gueri bientôt après; & au lieu que nous lisons dans la vulgate, qu'il arriva à Salem, ils traduisent: *Il arriva sain & sauf* au-delà du Jourdain. (4) *Genes.* XXXIII.

cune étoit accompagnée de ſes ſervantes. Jacob ayant apperçu de loin Eſaü, qui venoit à lui, s'avança, & ſe proſterna ſept fois juſqu'en terre devant lui. Liah & Rachel en firent de même avec leurs enfans. Jacob & Eſaü s'embraſſerent tendrement, & Jacob ſupplia Eſaü d'agréer les préſens qu'il lui avoit fait préſenter par ſes ſerviteurs. Eſaü les reçut, quoiqu'avec peine, & il s'offrit d'accompagner Jacob avec ſes gens pour lui ſervir d'eſcorte; mais Jacob le pria de n'en pas prendre la peine, diſant qu'il étoit obligé d'aller tout doucement, à cauſe du monde & des animaux qu'il menoit avec lui; mais qu'il eſpéroit de l'aller voir quelque jour à Séhir. Eſaü s'en retourna donc, & Jacob arriva à Socoth au-delà du Jourdain, où il bâtit une maiſon. Il y demeura quelque temps; puis il paſſa le Jourdain, & vint à Salem, ville des Sichémites, où il demeura, ayant acheté cette partie du champ où il avoit dreſſé ſes tentes, pour la ſomme de cent *khéſita* (1), ou cent agneaux, ou cent pieces de monnoie, aux enfans d'Hémor, pere de Sichem.

Pendant le ſéjour que Jacob fit à Salem (2), ſa famille fut troublée par le violement de ſa fille Dina, (3) qui fut ravie par Sichem, fils d'Hémor, de la maniere que nous avons rapporté dans l'article *Dina*, & que nous dirons encore ſous *Sichem*. Les fils de Jacob tirerent une vengeance éclatante de cet outrage, en égorgeant tous les Sichémites, & en pillant leur ville. Jacob craignant le reſſentiment des peuples du pays, fut obligé de ſe retirer à Béthel (4), ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu de Dieu, qui lui dit d'y demeurer, & d'y dreſſer un Autel. Pour ſe diſpoſer au ſacrifice qu'il y devoit offrir, il commanda à ſes gens de ſe purifier, de changer d'habits, & de jeter loin d'eux toutes les divinités étrangeres qu'ils pouvoient avoir apportées de la Méſopotamie. Jacob prit toutes ces idoles qu'ils lui donnerent, & il les enfouit au pied du térébinthe qui étoit derriere la ville de Sichem. Il ſortit de Sichem, ſans que perſonne osât l'attaquer. Il atriva heureuſement à Béthel, y fit ſes ſacrifices; & le Seigneur lui étant apparu, renouvela les promeſſes qu'il lui avoit faites de le protéger, & de multiplier ſa race à l'infini.

Après avoir ſatisfait à ſa dévotion à Béthel, il prit le chemin d'Hébron pour aller voir Iſaac ſon pere, qui demeuroit près de là dans la vallée de Mambré. En chemin, Rachel mourut (5) en travail de Benjamin, & elle fut enterrée près de Bethléem. Jacob lui érigea un monument, & s'avançant vers Hébron, il dreſſa ſes tentes à la Tour du troupeau. Il eut la ſatisfaction de trouver Iſaac en vie; & ce bon Patriarche vécut encore vingt-deux ans avec Jacob (6), n'étant mort qu'en l'an du Monde 2288, âgé de cent quatre-vingts ans. Jacob & Eſaü lui rendirent les derniers devoirs.

Environ dix ans avant la mort d'Iſaac (7), arriva la diſgrace de Joſeph, qui fut vendu par ſes freres, ainſi que nous le raconterons dans ſon article. Jacob, qui crut qu'il avoit été dévoré par les bêtes farouches, en fut affligé d'une maniere proportionnée à la tendreſſe qu'il avoit pour lui. Il dit dans ſa dou-

(1) Voyez ci-après l'article *Kéſita*. (2) An du Monde 2265 ou 2266, avant J. C. 1734, avant l'Ere vulg. 1738. (3) *Geneſ.* xxxiv. (4) *Geneſ.* xxxv. (5) *Geneſ.* xxxv, 16, 17. An du Monde 2266. (6) An du Monde 2288. *Geneſ.* xxxv. (7) An du Monde 2276, avant J. C. 1724, avant l'Ere vulg. 1728.

leur : Je deſcendrai au tombeau en pleurant mon fils ; & il continua de le pleurer, ſans qu'on pût le conſoler. Il ſut environ vingt-deux ans dans le deuil, juſqu'à ce que Joſeph ſe découvrit à ſes freres (1), que Jacob avoit envoyés en Egypte pendant la famine, pour y acheter de la nourriture (2). Jacob ayant ſu que ſon fils, qu'il pleuroit depuis ſi long-temps, vivoit encore, il ſe réveilla comme d'un profond ſommeil, & dit : Je ſuis content, puiſque mon fils Joſeph eſt en vie ; j'irai, & je le verrai avant que je meure. Il partit donc de la vallée de Mambré avec toute ſa famille, (3) & vint à Berſabée, où il y avoit un Autel conſacré au Seigneur ; il y offrit ſes ſacrifices, & Dieu lui apparut la nuit, & lui dit qu'il pouvoit deſcendre en Egypte, & que Joſeph lui fermeroit les yeux. Il arriva en Egypte avec ſoixante & dix perſonnes de ſa race.

Lorſqu'il y fut arrivé, il envoya devant lui Juda, pour avertir Joſeph de ſon arrivée, & pour lui dire de le venir recevoir dans la terre de Geſſen, ainſi qu'il en étoit convenu. Joſeph y accourut ; ils s'embraſſerent avec larmes, & Joſeph le préſenta à Pharaon (4). Jacob ayant ſouhaité à ce Prince toute ſorte de bonheur, Pharaon lui demanda : Quel âge avez-vous ? Il répondit : Le temps de mon pélerinage eſt de cent trente ans ; temps court & mauvais, & peu de choſe comparé à l'âge de mes peres. Joſeph donna donc à ſon pere & à ſes freres la terre de Geſſen, qui eſt un des meilleurs pays de l'Egypte, & il leur fournit abondamment pendant la famine, tout ce qui leur fut néceſſaire pour leur ſubſiſtance.

Jacob vécut en Egypte dix-ſept ans, depuis 2298, juſqu'en 2315. Alors étant tombé malade (5), Joſeph le vint voir avec ſes deux fils, Ephraïm & Manaſſé. Lorſque Jacob ſut qu'il étoit là, il le combla de bénédictions, lui dit qu'il adoptoit Ephraïm & Manaſſé, & qu'ils ſeroient regardés comme Ruben & Siméon ; qu'ils partageroient avec eux la terre de Chanaan, que Dieu lui avoit promiſe à Béthel ; & ayant fait approcher de ſon lit les deux fils de Joſeph, il les embraſſa, & les bénit. Puis Joſeph les ayant tirés d'entre les bras de ſon pere, il les plaça à ſes côtés ; Ephraïm à la gauche de Jacob, & Manaſſé à ſa droite. Mais Jacob, dirigé par l'eſprit de prophétie, porta ſa main droite ſur la tête d'Ephraïm, & ſa gauche ſur celle de Manaſſé, croiſant ainſi les mains ; & il commença à les bénir. Mais Joſeph croyant qu'il ſe trompoit, voulut lui faire changer la diſpoſition de ſes mains, & lui faire mettre la droite ſur Manaſſé, & la gauche ſur Ephraïm. Jacob ne voulut point changer, & dit à Joſeph : Je ſais ce que je fais, mon fils. L'aîné ſera pere de pluſieurs peuples ; mais le cadet ſera plus grand que lui. Ainſi il mit Ephraïm devant Manaſſé, & la Tribu du premier fut en effet toujours plus puiſſante que celle du ſecond ; & Ephraïm fut, après Juda, la plus grande Tribu d'Iſrael. Jacob dit enſuite à Joſeph que Dieu viſiteroit les Hébreux qui étoient en Egypte, & qu'il les ramèneroit dans le pays de Chanaan, promis à leurs peres. Il ajouta : Je vous laiſſe en partage par-deſſus vos autres freres, le champ que j'ai gagné ſur les Amorrhéens par mon épée & par mon arc.

(1) Joſeph fut vendu en 2276. La premiere année de famine arriva en 2296. Jacob envoya ſes fils en Egypte en 2297. Joſeph ſe déclara à ſes freres, & fit venir Jacob en Egypte l'an 2298. (2) *Geneſ.* XLIII, XLIV, XLV. (3) *Geneſ.* XLVI. (4) *Geneſ.* XLVII. (5) *Geneſ.* XLVIII. An du Monde 2315, avant J. C. 1685, avant l'Ere vulg. 1689.

Quelque temps après (1), Jacob appela tous ſes enfans pour leur donner ſa derniere bénédiction, & leur prédire ce qui devoit leur arriver dans les derniers temps. Il leur parla à tous, les uns après les autres, & donna des louanges aux uns, fit des reproches aux autres, & marqua fort diſtinctement le caractere de chacun des Tribus, & le pays qui devoit leur écheoir par le ſort ; il donna ſur-tout de grandes louanges à Juda & à Joſeph, & promit à la Tribu de Juda que le ſceptre ne ſortiroit point de ſa race, qu'on ne vît venir le Meſſie, qui eſt l'attente des Nations. Après cela, il recommanda à ſes fils qu'ils l'enterraſſent dans la caverne qui étoit dans le champ d'Ephron, vis-à-vis Mambré, où Abraham & Sara, Iſaac & Rébecca, étoient enterrés ; puis il ſe recoucha ſur ſon lit, & mourut. Joſeph le fit embaumer à la maniere des Egyptiens (2), & il fut pleuré par toute l'Egypte pendant ſoixante & dix jours. Après quoi, Joſeph & ſes freres, accompagnés des premiers de l'Egypte, le porterent, avec la permiſſion du Roi d'Egypte, dans le tombeau de ſes peres, près d'Hébron, où Liah ſa femme étoit déjà enterrée. Quand ils furent arrivés dans la Terre de Chanaan, ils firent encore un grand deuil pendant ſept jours ; ce qui fit donner au lieu où ils s'arrêterent le nom de Deuil de l'Egypte.

L'Auteur de l'Eccléſiaſtique (3) a fait en peu de mots l'éloge de Jacob, « en diſant que le Seigneur » a fait repoſer ſur la tête de Jacob » les bénédictions & l'alliance qu'il » avoit faites avec Abraham & » Iſaac, qu'il l'a comblé de ſes » graces, qu'il lui a donné la Terre » promiſe en héritage ; il l'a rendu » pere d'une famille nombreuſe, » des douze Patriarches Chefs des » douze Tribus ; enfin, il a fait » ſortir de lui (Joſeph) cet » homme de miſéricorde, qui a » trouvé grace en préſence de » toute chair. » Jacob a non-ſeulement prédit la venue du Sauveur par ſes prophéties, il l'a encore repréſenté dans toute ſa conduite, dans ſes travaux, dans ſa fuite, dans ſon mariage, 1°. avec Liah, figure de la Synagogue, puis avec Rachel ſa bien-aimée, figure de l'Egliſe.

Les Mahométans (4) ſoutiennent que Jacob, pere des douze Patriarches, d'où ſont ſorties les douze Tribus, fut Prophete, & que de ſa race ſont ſortis tous les Prophetes, à l'exception de Job, Jétro, beau-pere de Moïſe, & Mahomet. Ils croient de plus que la Royauté demeura dans ſa famille juſqu'au temps de Jean-Baptiſte & de Jeſus-Chriſt ; que comme les douze Tribus des Juifs ſont ſorties de Jacob, ainſi les Tribus des Arabes ſont ſorties d'Iſmael, fils aîné d'Abraham.

FONTAINE, ou PUITS DE JACOB. C'eſt le puits qui eſt près la ville de Sichem, ſur lequel Jeſus-Chriſt parla à la Samaritaine (5). C'étoit près de là que Jacob avoit ſa demeure, avant que ſes fils euſſent mis à mort les habitans de Sichem. Les anciens Voyageurs parlent d'une Egliſe dédiée à ſaint Jean-Baptiſte, bâtie en forme de croix ſur la fontaine, ou le puits de Jacob (6). Ce puits étoit dans l'Egliſe, & devant les baluſtres de l'Autel. On y voyoit encore, dit-on,

(1) *Geneſ.* XLIX. An du Monde 2315, avant J. C. 1685, avant l'Ere vulg. 1689. (2) *Geneſ.* L. (3) *Eccli.* XLIV, 25, 26. (4) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 466. *Jacob.* (5) *Joan.* IV, 16. (6) *Hieron. in Epitaph. Paulæ. Antonius Martyr. Itiner. Item Itiner. Adamnani & Villibaldi, apud Reland. Palæſt. t.* 2, *p.* 1008, 1009.

le ſeau dont la Samaritaine s'étoit ſervie, & les malades y venoient pour y boire, & pour y recouvrer la ſanté.

GUÉ DE JACOB. On prétend que le gué de Jacob eſt au-deſſus de l'embouchure du Jourdain dans la mer de Tibériade, & au-deſſous de Céſarée de Philippe, à l'endroit où il y a aujourd'hui un pont; mais il n'y a nulle apparence que Jacob ait paſſé le Jourdain en cet endroit. Il eſt bien plus vraiſemblable qu'il le paſſa à Bethſan, ou aux environs, puiſqu'il eſt certain qu'à ſon retour de la Méſopotamie, il paſſa le Jabok à Mahanaïm, & que de là il alla à Phanuel & à Socoth, qui ſont près de Bethſan, & bien éloignés de ce prétendu gué de Jacob. Or il paroît qu'il avoit paſſé le Jourdain en allant à Haran, au même lieu où il le paſſa au retour, puiſqu'il dit (1): *J'ai paſſé ce fleuve du Jourdain, n'ayant que mon bâton, & à préſent je le paſſe avec deux groſſes troupes.*

JACOB, pere de Mathan, & aïeul de ſaint Joſeph (2). On ne ſait rien de particulier de ſa vie.

I. JACQUES, ſurnommé *le Majeur*, ou l'aîné, pour le diſtinguer de *ſaint Jacques le Mineur*, ou *le plus jeune*, étoit frere de ſaint Jean l'Evangéliſte (3), & fils de Zébédée & de Salomé. Il étoit de Bethzaïde en Galilée, & quitta toutes choſes pour ſuivre Jeſus-Chriſt. Sa mere Salomé, qui étoit une des femmes qui ſuivoient Jeſus-Chriſt dans ſes voyages, demanda un jour à Jeſus-Chriſt, que Jacques & Jean ſes deux fils fuſſent aſſis à ſa droite, lorſqu'il ſeroit dans ſon Royaume. Mais le Fils de Dieu lui répondit que c'étoit au Pere Céleſte à donner ces places d'honneur (4). Saint Jacques & ſaint Jean ſon frere faiſoient le métier de pêcheurs avec Zébédée leur pere, avant leur vocation; ils ne quitterent abſolument leur profeſſion, que lorſque Jeſus-Chriſt les appela, comme ils étoient dans leur barque occupés à raccommoder leurs filets (5). Ils furent témoins de la Transfiguration du Sauveur (6); & un jour quelques Samaritains n'ayant pas voulu recevoir Jeſus-Chriſt dans leur ville, Jacques & Jean lui demanderent s'il vouloit qu'ils fiſſent deſcendre le feu du Ciel pour les conſumer (7). On croit que c'eſt là ce qui leur fit donner le nom de *Boanergés*, ou fils du tonnerre. Mais Jeſus-Chriſt réprima leur zele, en leur diſant qu'ils ne ſavoient pas l'eſprit qui les animoit, ou qui devoit les animer.

Quelques jours après la réſurrection du Sauveur, Jacques & Jean allerent pêcher dans la mer de Tibériade. Ils aſſiſterent à l'Aſcenſion du Sauveur, & on dit (8) que ſaint Jacques prêcha à toutes les douze Tribus d'Iſrael diſperſées dans le monde. Mais cela n'eſt pas autrement certain. Son martyre eſt rapporté dans les Actes des Apôtres (9), en l'an 42 ou 44 de Jeſus-Chriſt: car la date n'eſt pas bien fixée. Hérode Agrippa, Roi des Juifs, & petit-fils du Grand Hérode, le fit arrêter, & le fit mourir par l'épée à Jéruſalem, vers le temps de Pâque; & voyant que ſa mort avoit fait plaiſir aux Juifs, il arrêta auſſi ſaint Pierre. Saint Clément d'Alexandrie (10) raconte que celui qui avoit mené ſaint Jacques devant les Juges, fut ſi touché de ſa fermeté à confeſſer Jeſus-Chriſt, qu'il avoua qu'il

(1) *Geneſ* XXXII, 10. (2) *Matth.* I, 15. (3) *Matth.* IV, 21. (4) *Matth.* XX, 21. (5) *Marc.* I, 18, 19. (6) *Matth.* XVII, 2. (7) *Luc.* IX, 54. (8) *Sophron. de Viris illuſtr. c.* 5, *p.* 264. (9) *Act.* XII, 1, 2, *& ſeq.* (10) *Clem. Alex. apud. Euſeb. l.* 2, *c.* 9.

étoit auſſi Chrétien, & qu'il fut condamné comme lui à avoir la tête tranchée. Comme ils alloient enſemble au ſupplice, cet homme demanda pardon à ſaint Jacques; celui-ci délibéra un peu s'il devoit traiter comme frere un homme qui n'avoit pas encore reçu le Sacrement de Jeſus-Chriſt; mais auſſi-tôt il l'embraſſa, & lui dit: La paix ſoit avec vous. Ils eurent enſuite tous deux la tête tranchée.

Les Grecs font ſa fête le 30 d'Avril, & les Latins le 25 de Juillet. Saint Epiphane (1) dit que ſaint Jacques conſerva une virginité perpétuelle, auſſi-bien que ſaint Jean ſon frere; qu'ils ne ſe faiſoient jamais couper les cheveux, qu'ils ne ſe baignoient jamais, qu'ils ne portoient qu'une ſimple tunique, & un ſeul manteau de lin, & ne mangeoient jamais ni poiſſon, ni viande. Les Eſpagnols prétendent que ce Saint eſt le premier Apôtre de leur pays, & que ſon corps y fut apporté peu de temps après ſa mort; de quoi ils ne donnent pas de fort bonnes preuves. Il eſt certain que dès le neuvieme ſiecle ſes Reliques étoient fort célebres, & fort révérées dans ce pays-là (2).

II. S. JACQUES LE MINEUR, ſurnommé *le frere du Seigneur* (3), & Evêque de Jéruſalem, étoit fils de Cléophas, autrement Alphée, & de Marie, ſœur de la très-ſainte Vierge; ainſi il étoit couſin-germain de Jeſus-Chriſt ſelon la chair. Sa ſainteté admirable, & ſa pureté de vie, lui firent donner le ſurnom de Juſte (4). On dit qu'il étoit Prêtre du Seigneur, & qu'il obſervoit les Lois du Nazaréat dès le ventre de ſa mere, ne buvant ni vin, ni rien qui puiſſe enivrer (5). Il ne faiſoit jamais raſer ſes cheveux, ne mangeoit de rien qui eût eu vie, ne ſe ſervoit ni de bain, ni d'huile pour ſe frotter, ne portoit point de ſandales, ne portoit jamais d'habits de laine, mais un ſimple manteau de lin, & une tunique de même matiere. Il ſe proſternoit ſi ſouvent en terre pour faire oraiſon, que ſon front & ſes genoux s'étoient endurcis comme la peau d'un chameau. Il obtint un jour de la pluie par ſes prieres, étendant les mains au Ciel pendant une grande ſéchereſſe. Le ſouverain reſpect que ſa vertu lui avoit acquis, lui mérita, dit-on (6), un privilege fort extraordinaire, qui eſt qu'il pouvoit entrer quand il vouloit dans le lieu ſaint du Temple de Jéruſalem. S. Jérôme (7) aſſure que les Juifs faiſoient une telle eſtime de ſaint Jacques, qu'ils s'efforçoient à l'envi de toucher le bord de ſa robe. Le Thalmud des Juifs rapporte pluſieurs miracles opérés par *Jacques, Diſciple de Jeſus le Charpentier.* Entre autres, qu'ayant été appelé pour guérir un Juif nommé Eligazar (8), qui avoit été mordu d'un ſerpent, un Rabbin prétendit qu'il ne devoit point ſe laiſſer guérir au nom de Jeſus-Chriſt. Pendant qu'on délibéroit ſur cela, Eligazar mourut, au grand contentement des Juifs endurcis, qui préféroient la mort à la ſanté procurée par le nom de Jeſus-Chriſt.

Le Sauveur apparut à ſaint Jacques le Mineur huit jours après ſa Réſurrection (9), & lui communiqua le don de ſcience (10). Et en

(1) *Epiphan. hæreſ.* 58, *c.* 4, *p.* 491, 492. = (2) Voyez les Martyrologes d'Adon, d'Uſuard, de Notker. = (3) *Galat* 1, 19. *Joſeph. Antiq. l.* 10, *c.* 8, *p.* 698 = (4) *Clem. Alex. & Hegeſipp. apud Euſeb. hiſt. l.* 2, *c.* 1. = (5) *Epiphan. hæreſ.* 78, *c.* 13, 14. *Euſeb. l.* 2, *c.* 23. = (6) *Hegeſipp. Epiphan. & Euſeb. locis cit.* = (7) *Hieron. in Galat.* 1, 19. = (8) *Vide Baron. an.* 63, §. 8. = (9) 1. *Cor.* XV, 7 = (10) *Clem. Alex. apud Euſeb. l.* 2, *c.* 1. *Origen. contra Celſ. l.* 1, *c.* 35. *Hieronym. in Galat.* 1, 19.

montant au Ciel, il lui confia ſon trône ſur la terre, & lui recommanda ſon Epouſe l'Egliſe de Jéruſalem. Il fut donc dès-lors déſigné Evêque de cette Egliſe, mais il n'en fit proprement les fonctions que depuis que les Apôtres lui eurent déféré cet honneur, ſoit par une élection, ſoit par une déférence de reſpect & d'eſtime. On aſſure (1), que pour marque de ſon Epiſcopat, il portoit ſur ſon front une lame d'or, apparemment avec l'empreinte du nom de Dieu, à l'imitation des Grands-Prêtres des Juifs. Saint Jacques étoit à Jéruſalem, & y étoit conſidéré comme une des principales colonnes de l'Egliſe, lorſque ſaint Paul y vint pour la premiere fois après ſa converſion (2), l'an 37 de Jeſus-Chriſt & au Concile de Jéruſalem tenu l'an 51. S. Jacques, comme Evêque de la ville, opina le dernier; (3) & le réſultat du Concile fut principalement formé ſur ce que dit ſaint Jacques, qui, quoiqu'il obſervât les cérémonies de la Loi, & qu'il les fît obſerver dans ſon Egliſe, fut d'avis qu'on ne devoit point impoſer un tel joug aux Fidelles convertis du Judaïſme.

Le progrès que faiſoit l'Evangile ayant alarmé les principaux des Juifs, Ananus fils du Grand-Prêtre Anne, dont il eſt parlé dans l'Evangile, entreprit de faire mourir ſaint Jacques. Il prit pour cela le temps que Feſtus Gouverneur de la Judée étant mort, & Albin ſon ſucceſſeur n'étant pas encore arrivé, la Province ſe trouvoit ſans Gouverneur. Ananus & les principaux Phariſiens ayant donc fait venir Jacques devant tout le monde (4), lui dirent que le peuple étoit dans l'erreur, à l'occaſion de JESUS, qu'il prenoit pour le CHRIST, & que c'étoit à lui à le délivrer de cet égarement, puiſque tout le monde étoit prêt de croire ce qu'il en diroit. On le fit monter ſur une des galeries du Temple, afin qu'il pût être ouï de la multitude, qui étoit aſſemblée de tous côtés pour la Fête de Pâque. Lors donc qu'il fut monté, ils lui crierent d'en bas: Dites-nous, homme juſte, ce que nous devons croire de JESUS qui a été crucifié. Il répondit à haute voix: JESUS le Fils de l'Homme, dont vous parlez, eſt maintenant aſſis à la droite de la Majeſté ſouveraine, comme Fils de Dieu, & doit venir un jour porté ſur les nuées du Ciel. A ces mots un grand nombre de perſonnes rendirent gloire à Dieu, en criant *hoſanna*. Mais les Docteurs & les Phariſiens s'écrierent: Quoi, le Juſte s'égare auſſi! Et montant au lieu où il étoit, ils le précipiterent du haut du Temple. Il ne mourut pas de ſa chûte, mais mettant les genoux en terre, il pria pour ſes ennemis. Mais ceux-ci par ordre d'Ananus commencerent à le lapider (5); enfin un foulon l'acheva en lui donnant ſur la tête un grand coup du bâton dont il ſe ſervoit pour ſon métier (6).

Il fut enterré auprès du Temple (7), au lieu même où il avoit été martyriſé; & on lui dreſſa au même endroit un monument qui fut fort célebre, juſqu'à la ruine de Jéruſalem par les Romains. Les plus ſages des Juifs déſapprouverent fort le meurtre commis ſur S. Jacques, & les emportemens d'Ananus. Ils en firent de grandes plaintes à Agrippa (8) & à Albin Gou-

(1) *Euſeb. l. 2, c. 1. Epiphan. hæreſ. 29 & 78.* (2) *Galat. 1, 18.* (3) *Act. XV, 12, 13, &c.* (4) *Euſeb. l. 2, c. 23.* (5) *Joſeph. Antiq. l. 20, c. 8.* (6) *Ita Clem. Alex. Euſeb. Epiphan. Hieronym.* (7) *Euſeb. l. 2, c. 23. Hieronym. de Viris illuſtr. c. 2.* (8) *Joſeph. Antiq. l. 20, c. 8.*

verneur de la Province ; celui-ci le menaça par ſes lettres de punir ſa témérité, & Agrippa le dépouilla du Pontificat, qu'il n'avoit exercé que trois mois. On cite même de Joſeph (1) que l'on a imputé à la mort de cet homme ſi juſte, la guerre que les Romains firent aux Juifs, & tous les malheurs qui leur arriverent dans la ſuite. Les anciens Hérétiques ont ſuppoſé quelques Ecrits à ſaint Jacques frere du Seigneur (2). Mais l'Egliſe ne reconnoît pour authentique que ſon Epître, qui eſt la premiere des ſept canoniques. Elle eſt écrite à tous les Juifs convertis qui étoient dans toutes les parties du monde. Nous croyons qu'il l'écrivit aſſez peu de temps avant ſa mort, arrivée en l'an 62. Il y combat principalement l'abus que pluſieurs perſonnes faiſoient du principe de ſaint Paul, qui dit que c'eſt la foi, & non les œuvres de la Loi, qui nous rend juſtes devant Dieu. Saint Jacques y établit fortement la néceſſité des bonnes œuvres. Quoiqu'il adreſſe ſon Epître aux Juifs diſperſés, on croit qu'il l'écrivit en Grec, parce qu'il y cite l'Ecriture ſuivant la Verſion des Septante. D'ailleurs le Grec étoit alors la Langue commune de preſque tout l'Orient.

JADA, fils d'Onan, & pere de Jéther & de Jonathan, 1 *Par.* II, 28, 32.

JADAIA, Prêtre qui revint de la Captivité de Babylone avec neuf cents ſoixante-treize de ſes freres (3).

JADASON. Il eſt parlé de Jadaſon dans Judith (4), & il y eſt dit que Nabuchodonoſor vainquit Arphaxad aux environs du Tigre, de l'Euphrate, & *du Jadaſon* ou *l'Hydaſpe*, comme porte le Texte Grec. Le Syriaque porte *l'Eulée*, ce qui paroît beaucoup meilleur ; car le fleuve Hydaſpe étoit dans les Indes, & l'Eulée étoit près de la ville de Suſes en Perſe.

JADDO, Chef de la demi-Tribu de Manaſſé au-dela du Jourdain, du temps de David & de Salomon. 1 *Par.* XXVII, 21.

JADDOA, *Jeddoa* (5), ou *Jaddus*, ſouverain Pontife des Juifs, du temps d'Alexandre le Grand (6). Joſeph (7) raconte qu'Alexandre étant occupé au ſiege de Tyr, envoya demander au Grand-Prêtre Jaddus des vivres & du ſecours, & exigea qu'il le reconnût, & lui rendît la même obéiſſance qu'il rendoit auparavant aux Perſes. Jaddus s'en excuſa ſur la fidélité qu'il devoit à Darius, qu'il reconnoiſſoit toujours pour ſon Souverain. Alexandre fut indigné de ſa réponſe ; mais il diſſimula ſon reſſentiment, pour en tirer vengeance après la réduction de Tyr. Alors il marcha contre Jéruſalem ; & le Pontife ne ſe ſentant pas aſſez fort pour lui réſiſter, eut recours à Dieu par des ſacrifices, par des jeûnes & des prieres publiques, qu'il ordonna au peuple. Le Seigneur lui apparut la nuit, & le raſſura, lui diſant qu'il n'avoit qu'à ouvrir les portes de la Ville à Alexandre, aller au-devant de lui avec les ornemens de ſa Dignité, faire paroître les Prêtres & le peuple en habits blancs,

---

(1) *Origen. contra Celſ. l.* 1. *Euſeb. l.* 2, *c.* 23. *Hieron. de Viris illuſtr. ex Joſepho* : *apud quem non leguntur hodie verba ab Origene & Euſeb. laudata.* (2) Nous avons encore le Protévangile de S. Jacques, qui eſt aſſez connu chez les Orientaux. Voyez la Bibliotheque des Livres apocryphes du Nouveau Teſtament par M. Fabricius, p. 66. Nous avons auſſi une Litorgie ſous ſon nom. (3) 1 *Eſdr.* II, 36. (4) *Judith.* 1, 6. (5) 2. *Eſdr.* XII, 11. (6) Jaddus fut Grand Prêtre depuis 3665 juſqu'en 3682, pendant dix-ſept ans, ſelon Euſebe. (7) *Antiq. lib.* XI, *c.* 8.

& couronnés comme dans un jour de fête, & que par-là il adouciroit le cœur du Roi, & le rendroit favorable aux Juifs.

Jaddus dès le lendemain, rendit compte au peuple de la vision qu'il avoit eue, & le disposa à recevoir Alexandre. Lorsque ce Prince fut assez près de la Ville, Jaddus à la tête de ses Prêtres & de son peuple, sortit de Jérusalem, & se présenta devant Alexandre. Tout le monde s'attendoit que le Roi chargeroit le Pontife de reproches, & feroit ressentir au peuple les effets de sa colere. Mais il en arriva tout autrement. Alexandre se jeta aux pieds du Grand-Prêtre, comme s'il eût vu Dieu en sa personne, & comme Parménion lui demandoit la cause d'une conduite si extraordinaire, il répondit que dans le temps qu'il délibéroit s'il passeroit en Asie, Dieu lui avoit apparu sous la forme de ce Pontife, & l'avoit exhorté à ne rien craindre, & à poursuivre hardiment son entreprise, lui disant qu'il lui donneroit toute sorte de secours : Que l'honneur qu'il avoit paru rendre au Grand-Prêtre, il l'avoit rendu à Dieu même, dont il étoit l'image. Après cela il entra dans la Ville, offrit des sacrifices à Dieu dans son Temple, accorda aux Juifs, tant à ceux de la Palestine, qu'à ceux qui étoient au-delà de l'Euphrate, le droit de se conduire selon leurs Lois, & l'exemption du tribut pour la septieme année, dans laquelle les Juifs ne cultivoient pas leurs terres, & ne faisoient aucune récolte. Voyez l'Article d'Alexandre le Grand. Il y a des Critiques (1) qui croient que ce que Joseph raconte d'Alexandre & de Jaddus, est une pure fable.

Jaddus eut pour successeur Onias I. son fils. Il avoit un frere nommé Manassé, qui ayant épousé Nicaulis fille de Sanaballat, Chutéen ou Samaritain de nation, fut obligé de se retirer auprès de son beau-pere, & obtint d'Alexandre la permission de bâtir un Temple sur le mont Garizim, dont il fut le premier Grand-Prêtre (2).

JADIAS, de Méronath, eut l'Intendance d'une partie des troupeaux de David (3).

JADIHEL, fils de Benjamin, 1 *Par.* VII, 6

JADON. Joseph (4) appelle ainsi le Prophete du Seigneur qui fut envoyé à Jéroboam à Béthel, lorsqu'il faisoit la dédicace de ses veaux d'or (5). L'Ecriture ne nomme pas ce Prophete : mais la plupart des Interpretes croient avec Joseph, que c'étoit le Prophete *Addo*, ou *Jeddo*, ainsi qu'il est appelé dans l'Hébreu. Voyez *Addo* & *Jéroboam*.

JADUR, autrement *Jagur*, ville de Juda. *Josué* XV, 21. On en ignore la situation. On sait seulement qu'elle étoit au midi de Juda.

JAFA. C'est ainsi que les nouveaux Interpretes appellent *Joppé*, ville maritime de la Palestine. Voy. *Joppé*.

JAGUR, nom de ville. Voyez *Jadur*.

JAH. C'est un des noms de Dieu, qui se trouve dans la composition de plusieurs termes Hébreux ; par exemple, *Adoniah*, *Allehuiah*, *Malachiah* ; c'est-à-dire, Dieu est mon Seigneur, louez le Seigneur, le Seigneur est mon Roi.

I. JAHAT, de la race de Gerson, fils de Lobni, & pere de Zamma, Lévite. 1. *Par.* VI, 20.

II. JAHAT, Lévite, de la race

(1) *Rab. Azarias in Meor en aim.* 3, *part. & alii quidam* 1. (2) Voyez *Joseph. Antiq. l.* XI, *c.* 8, *p.* 383. (3) 1. *Par.* XXVII, 3. (4) *Antiq. l.* 8, *c.* 3, *p.* 277. (5) 1. *Reg.* XIII.

de Mérari, Intendant des ouvriers que Josias employa aux réparations du Temple (1).

JAHAZIEL, fils d'Hébron, 1. *Par.* XXIII, 19.

JAHEL, femme d'Héber le Cinéen, tua Sisara, Général de l'armée de Chanaan (2), lequel s'étant retiré dans la tente de cette femme, & s'y étant endormi, Jahel lui perça la tempe avec un gros clou, qu'elle lui enfonça à coups de marteau. Cela arriva l'an du Monde 2719, avant J. C. 1281, avant l'Ere vulg. 1285.

JAHELEL, ou *Jalel*, troisieme fils de Zabulon. *Genes.* XLVI, 14.

JAHIEL, Lévite, & Chantre du Temple (3). Il avoit aussi la garde des trésors & des portes du saint Lieu (4).

I. JAIR, de la famille de Manassé, posséda un grand canton au-delà du Jourdain; tout le pays d'Argob, jusqu'aux limites de Gessur & de Machati (5). Il succéda à Thola dans la Judicature ou le gouvernement des Israélites, & eut pour successeur Jephté. Son gouvernement fut de vingt-deux ans; depuis 2795, jusqu'en 2817, Jaïr avoit 30 fils, qui montoient autant d'ânes (6), & qui étoient maîtres ou gouverneurs de trente villes, nommées Havoth-jaïr. Il fut enterré à Camon, au-delà du Jourdain.

II. JAÏR, fils de Séméï, & pere du célebre Mardochée. *Est.* II, 3.

III. JAÏR; *Avoth-jaïr*. Voyez ci-devant *Avoth*. C'étoient des hameaux possédés par Jaïr.

IV. JAÏR, ou *Jaïrus*, Chef de la Synagogue de Capharnaüm. Sa fille étant tombée dangereusement malade, il alla supplier J. C. avec de grandes instances, de venir lui imposer les mains, & la guérir (7). Jesus le suivit; & comme il étoit en chemin, on vint dire à Jaïr que sa fille étoit morte, & qu'il étoit inutile que Jesus se donnât la peine d'aller plus loin. Mais Jesus les rassura, & dit à Jaïr: Ne perdez point confiance; croyez seulement. Lorsqu'ils furent arrivés à la maison, ils y trouverent des pleureuses & des joueurs d'instrumens, qui se disposoient à accompagner la fille au tombeau. Jesus les fit taire, & leur dit que l'enfant n'étoit pas morte. Il entra dans la chambre avec le pere & la mere de la fille, & trois de ses principaux Disciples; & prenant la morte par la main, il lui dit de se lever, comme s'il l'eût simplement réveillée. Elle se leva, & commença à marcher. Or elle avoit environ douze ans, & Jesus commanda qu'on lui donnât à manger.

JALEL, fils de Zabulon, Chef de la famille des Jalelites, *Num.* XXVI, 26.

JALELÉEL, fils de Caleb, & pere de Ziph. 1. *Par.* IV, 16.

JALOUSIE. Eaux de jalousie, que l'on faisoit boire à une femme soupçonnée d'adultere par son mari. *Num.* V, 17, 18, &c. J'en ai parlé assez au long dans l'article *Adultere*. Nous ne voyons dans l'Histoire des anciens Juifs aucun exemple d'une femme éprouvée par les eaux de jalousie. La voie du divorce, qui étoit ouverte aux Juifs, étoit plus courte & plus aisée. Il est dit assez souvent dans l'Ecriture, que Dieu a sur son peuple un amour de jalousie, & qu'il le punit, lorsqu'il tombe dans l'infidélité, de la même sorte qu'un époux transporté d'amour & piqué de jalousie, punit une femme qui manque à son

(1) 2. *Par.* XXXIV, 12. (2) *Judic.* IV, 17. (3) 1. *Par.* XVI, 5. (4) 1. *Par.* XV, 18, *&c.* (5) *Judic.* X, 3. (6) Cette expression marque qu'ils étoient puissans. Voyez *Judic.* V, 10, XIII, 14. (7) *Matth.* IX, 18. *Marc.* V, 22. *Luc.* VIII, 43.

devoir. L'idolatrie eſt une eſpece de fornication & d'adultere de la part des peuples, qui ont l'avantage de connoître Dieu.

JAMBRI, étoit un homme puiſſant dans la ville de Médaba, au-delà du Jourdain. Un jour ſes fils attaquerent Jean frere de Simon & de Jonathas Maccabées, comme il alloit chez les Nabathéens, chargé de bagage, le tuerent, & prirent tout ce qu'il avoit (1). Pour venger le ſang de leur frere, & pour ſe dédommager de la perte que la famille de Jambri leur avoit cauſée, Jonathas & Simon Maccabée ayant appris qu'il ſe faiſoit un grand mariage, où les fils de Jambri amenoient la mariée à Médaba, ils ſe mirent en embuſcade, fondirent ſur cette troupe de gens, qui ne ſongeoient qu'à ſe divertir, en prirent une partie, & enleverent toutes leurs dépouilles. Ceci arriva vers l'an du Monde 3843, avant J. C. 1157, avant l'Ere vulgaire 1161. Voyez ci-après l'article IX. *Jonathas.*

JAMIN, ſecond fils de Siméon, Chef de la famille des Jaminites. *Geneſ.* XLVI, 10, & *Num.* XXVI, 12.

JAMNÉ, fils aîné d'Aſer. *Geneſ.* XVI, 17.

I. JAMNIA, *Jemnaa*, ou *Jabné*, ou *Jamné*, ou *Jamni*, ou *Jamnés*, ville maritime dans la Paleſtine, ſituée entre Azoth & Joppé. Elle a un aſſez bon port de mer. Son nom ne ſe trouve pas dans le texte Hébreu de Joſué, mais ſeulement dans le Grec, *Joſue* XV, 45, où l'on met *Jamnai* après Accaron, dans le nombre des villes de Juda. Oſias, Roi de Juda, fils d'Amaſias, la prit ſur les Philiſtins (2). Joſeph (3) dit qu'elle fut donnée en partage à la Tribu de Dan. On lit dans les Maccabées (4), que le port de Jamnia étoit à deux cents quarante ſtades de Jéruſalem.

II. JAMNIA (5). Joſeph parle d'un bourg de la haute Galilée, nommé Jamnia ou Jamnith.

JAMUEL, fils de Siméon. *Geneſ.* XLVI, 10.

JANAI, de la Tribu de Gad, fils d'Abigaïl. 1. *Par.* V, 12.

JANNA, ou *Jamné*, fils de Joſeph, & pere de Melchi. *Luc.* III, 24.

JANNÉS & MAMBRÉS, ou, comme les appelle Pline (6), *Jamne & Jotape*, deux Magiciens, que ſaint Paul dit avoir réſiſté à Moïſe, pendant qu'il étoit en Egypte (7). Le Roi Pharaon ne trouva que ces deux hommes capables de tenir contre Moïſe, & d'imiter par leurs preſtiges une partie de ſes vrais miracles. Le Paraphraſte Jonathan (8) dit que c'étoit les deux fils de Balaam, qui l'accompagnoient, lorſqu'il vint vers Balac, Roi de Moab. Artapan dit que Pharaon fit venir de la haute Egypte, au-deſſus de Memphis, des Magiciens, pour les oppoſer à Moïſe. L'Ambroſiaſter, ou Hilaire Diacre (9), dit qu'ils étoient deux freres. Il cite un Livre intitulé *Jannés & Mambrés*, qui eſt auſſi cité par Origenes (10), & mis au rang des Livres apocryphes par le Pape Gélaſe (11). Quelques Hébreux (12) les appellent *Janés* & *Jambrés*; d'autres, *Jochuna* & *Mamré*, ou *Jonas* & *Jombros*. Il

(1) 1. *Macc.* IX, 36, 37. (2) 1. *Par.* XXVI, 6. (3) *Antiq. l.* 5, *c.* 1. (4) 2. *Macc.* XII, 9. (5) *Joſeph. l.* 2, *de Bello*, *c.* 25, *& in vita ſua*, *p.* 112. (6) *Plin. l.* XXX, *c.* 1. (7) 2. *Timoth.* III, 8. (8) *Jonathan. in Num.* XXII, 22. (9) *Ambroſiaſt. in* 2. *Timoth.* III, 8. (10) *Origen. tract.* 35, *in Matth.* (11) *Gelaſ. Diſt.* 15. (12) *Vide Buxtorf. Lexic. Thalmud. & Fabric. de apocryh. V.* T.

y en a qui disent que leurs noms sont les mêmes que *Jean* & *Ambroise*. Les uns veulent qu'ils s'en soient envolés avec leurs peres ; d'autres, qu'ils furent noyés dans la mer rouge avec les Egyptiens ; d'autres enfin, qu'ils furent mis à mort par Phinées, dans la guerre qu'il fit aux Madianites. Pallade, Auteur de l'Histoire Lausiaque (1), raconte que S. Macaire l'Egyptien alla exprès dans un désert éloigné de quelques journées de sa demeure, pour y voir les tombeaux de ces fameux Magiciens, qu'il trouva dans un ancien jardin planté d'arbres, où il y avoit une maison avec divers meubles précieux. Les Démons en défendoient l'entrée, & menaçoient saint Macaire : mais il les dissipa ; & ayant visité la maison & le jardin, il se retira.

Numénius, cité dans Aristobule (2), dit que *Jannes & Mambres étoient des Scribes sacrés des Egyptiens, qui excelloient dans la magie, au temps que les Juifs furent chassés de l'Egypte. Ce furent les seuls que les Egyptiens trouverent capables de s'opposer à Moïse, qui étoit un homme dont les prieres auprès de Dieu étoient très-puissantes. Ces deux hommes, Jannes & Mambres, furent seuls capables de rendre inutiles les maux que Moïse faisoit aux Egyptiens.* Pline (3) parle aussi de la faction ou de la secte des Magiciens, dont il dit que *Moïse, Jannes & Jocabel*, ou *Jotapa*, furent les Chefs. Par ce dernier terme, il veut apparemment marquer le Patriarche Joseph, que les Egyptiens regardoient comme un de leurs Sages les plus célebres.

Les Musulmans (4) ajoutent à la véritable histoire de Moïse plusieurs particularités tirées des livres apocryphes, ou de la tradition des Orientaux. Ils disent, par exemple, que Moïse ayant fait ses premiers miracles devant Pharaon, ce Prince délibéra avec son conseil ce qu'il y avoit à faire dans une telle conjoncture ; & que le résultat du Conseil fut qu'il falloit entretenir Moïse par de belles espérances, & faire venir cependant à la Cour les plus habiles Magiciens de l'Egypte, dont le nombre étoit alors fort grand dans la Thébaïde, pour les opposer à cet homme, qui leur paroissoit plus expert qu'aucun de ceux qui avoient paru jusqu'alors.

On dépêcha donc aussi-tôt des couriers aux plus célebres Magiciens de la Thébaïde, pour leur commander de se rendre à la Cour de Pharaon. *Sabour* & *Gadour*, freres, qui passoient pour les plus expérimentés, & qui étoient les principaux du pays, se mirent en devoir d'obéir au Roi ; mais auparavant, par le conseil de leur mere, ils allerent au tombeau de leur pere pour consulter ses mânes sur le succès de leur voyage. Ils l'évoquerent en l'appelant par son nom : il leur répondit, & ils lui dirent qu'il étoit venu en Egypte deux freres ; car Moïse & Aaron ne se quittoient point, qui, sans armes ni soldats, avoient causé de très-grands dérangemens dans les affaires du Roi ; que ce Prince les avoit mandés pour résister aux deux freres, & pour leur opposer des prestiges plus puissans que les leurs ; qu'ils avoient appris que ces deux étrangers avoient une verge qui se changeoit en dragon, & qui dévoroit tout ce qui paroissoit devant elle.

Le pere leur répondit : Dès que vous serez arrivés à la Cour de Pharaon, informez-vous si la verge

(1) *Pallad. hist. Lausiac. c.* 15, *p.* 722, 723. (2) *Apud Euseb. præp. l.* 9, *p.* 241. (3) *Plin. l.* 30, *c.* 1. (4) Bibl. Orient. p. 648, 649. *Monosah.*

dont vous me parlez ſe transforme en dragon pendant le ſommeil de ces deux Magiciens ; car les enchantemens qu'un Magicien peut faire, n'ont nul effet pendant qu'il dort, & ſachez que s'il en arrive autrement à ceux-ci, nulle créature n'eſt capable de leur réſiſter. Les deux freres étant donc partis de la Thébaïde, arriverent à la Cour du Roi à Memphis, & apprirent avec grand étonnement que tandis que Moïſe & Aaron prenoient leur repos, leur verge prenoit auſſi-tôt la figure d'un ſerpent, qui veilloit à leur garde, & ne laiſſoit approcher qui que ce fût de leurs perſonnes.

Les deux Magiciens fort étonnés de ce prodige, ne laiſſerent pas de ſe préſenter devant le Roi avec tous les autres Magiciens du pays, qui s'y étoient rendus de toutes parts, & que quelques-uns font monter au nombre de ſoixante-dix mille ; car outre ces deux freres *Sabour* & *Gadour*, qui y étoient venus avec tous leurs diſciples, on y en vit encore deux autres nommés *Giaath* & *Moſpha*, dont la ſuite n'étoit pas moindre. Enfin le grand Siméon Souverain Pontife de tous les Prêtres d'Egypte, & de tous ceux qui faiſoient profeſſion particuliere de magie, s'y rendit auſſi à la tête d'une très-nombreuſe ſuite de gens de ſa profeſſion.

Tous ces gens avoient préparé des baguettes & des cordes pour contrefaire le miracle de Moïſe, & auſſi-tôt que ce Prophete eut jeté la verge miraculeuſe par terre, & qu'elle fut devenue ſerpent, ils jetterent auſſi leurs baguettes & leurs cordes qu'ils avoient remplies de vif argent au-dedans. Ces baguettes n'eurent pas plutôt ſenti la chaleur du ſoleil, qu'elles ſe mirent en mouvement, & à faire pluſieurs plis & replis ſur elles-mêmes. La plupart des ſpectateurs qui regardoient la choſe de loin, crurent d'abord, à voir ce mouvement, que c'étoient de véritables ſerpens. Mais ils en furent bientôt déſabuſés, lorſqu'ils virent que le ſerpent de Moïſe avoit mis en pieces, & dévoré tous ces faux ſerpens.

Ce ſpectacle jeta la frayeur dans l'eſprit des aſſiſtans, qui prirent la fuite auſſi-tôt. Les deux freres Sabour & Gadour rendirent gloire à Dieu, & ſe convertirent : ils renoncerent ſincerement à leur vaine profeſſion, & moururent généreuſement pour la vraie Religion ; Pharaon leur ayant fait couper les pieds & les mains, & ayant fait attacher leurs corps à des gibets, ſuppoſant qu'ils avoient été gagnés par les Iſraélites pour favoriſer Moïſe & Aaron.

Tout ce récit ſuppoſe que les Magiciens ne firent aucun vrai miracle, mais ſeulement des vains preſtiges, pour tâcher d'en impoſer aux yeux & à l'eſprit des ſpectateurs. Cependant Moïſe s'exprime par-tout d'une maniere à perſuader que les Magiciens de Pharaon opérerent réellement les mêmes effets que lui-même avoit produits, en ſorte que Pharaon & toute ſa Cour demeurerent perſuadés de l'égalité de la force de leurs Magiciens & de celle de Moïſe, juſqu'à ce que les Egyptiens ne pouvant produire de moucherons, comme avoit fait Moïſe, furent contraints d'avouer que le doigt de Dieu s'en mêloit (1). Juſqu'alors ils n'y avoient donc reconnu rien de divin ni de ſurnaturel. Et on convient que la magie & les preſtiges, les mauvais Anges & les Sorciers, peuvent quelquefois imiter de fort près les vrais miracles & les opérations du Tout-Puiſſant : avouons même que Dieu peut permettre quelquefois que le

(1) *Exod.* VIII, 18, 19.

démon & les méchans faſſent de vrais miracles ; mais il ne permettra jamais que les Elus & ceux qui cherchent ſincerement & véritablement la vérité, ſoient induits à erreur juſqu'à la fin. Le menſonge, l'erreur, la malice, le déſordre, que le démon cherche à établir, ſe découvriront tôt ou tard. On peut voir ci-après l'article *Miracle*.

JANNEUS, ou *Alexandre Jannée*. Voyez *III Alexandre* ci-devant.

JANO. Voyez *Janoë*.

JANOÉ, ville de la Tribu d'Ephraïm, ſur la frontiere de la demi-Tribu de Manaſſé. *Joſue* XVI, 6. Euſebe met une ville de *Jano* à douze milles de Sichem, ou de Naplouſe, dans l'Acrabatêne ; & une autre du nom de *Janua*, à trois milles de Legion, vers le midi.

IANTHINUS. Saint Jérôme ſe ſert ſouvent de ce terme dans l'Exode, pour marquer la couleur violette. Il eſt dérivé du Grec ἴος, une violette, & *anthos*, une fleur. Les Septante traduiſent l'Hébreu *techaſchim*, par, couleur de pourpre, qui revient au violet. Bochart croit que c'eſt la même couleur que les Latins nomment *hyſginus*, qui eſt un bleu fort chargé, ou un pourpre foncé tirant ſur le noir. Pline (1) : *Cocco tinctum Tyrio tingere, ut fiat hyſginum*. Les Juifs croient pour la plupart, que *les peaux de techaſchim*, dont parle Moïſe (2), ſont des peaux d'animaux ; mais ils ne ſont pas d'accord ſur le genre de ces animaux prétendus. Ezéchiel (3) dit à Jéruſalem que Dieu l'a traitée comme une épouſe chérie ; qu'il lui a donné des ſouliers de *tachas*, de couleur de violette, ou de pourpre : *Calceavi te ianthino*.

JANUA. Voyez *Janoë*.

JANUM, ville de Juda. *Joſue* XV, 53.

JAO, ou JAVÉ, ou JABÉ. Ces noms ſont comme des diminutifs ou des abrégés du nom de *Jehovah*, qui eſt le nom incommunicable, le nom de quatre lettres du Seigneur, que les Hébreux par reſpect, ou plutôt par ſuperſtition, n'oſent prononcer. Voyez ci-après *Jehovah*. Les Samaritains prononcent *Jave*, ou *Jabe* (4), à la maniere des Grecs, qui prononcent le B comme un V conſonne.

JAPHA, ville de Galilée, & voiſine de Jotapate, ſelon Joſeph (5). Il la fortifia d'une double enceinte de murailles ; mais cela ne put empêcher que les Romains ne s'en rendiſſent maîtres, & n'y miſſent tout à feu & à ſang, après l'avoir priſe d'aſſaut. C'eſt apparemment la même ville qui eſt nommé *Japhia* dans Joſué (6), & attribuée à Zabulon.

JAPHA, ou plutôt, *Jaffa*. C'eſt le nom que les Modernes donnent à Joppé.

JAPHET, fils de Noé. Il eſt ordinairement nommé le troiſieme dans l'ordre des enfans de Noé. Toutefois nous croyons qu'il étoit l'aîné de ſes trois fils. Japhet naquit l'an 500 de Noé (7). Moïſe dit expreſſément qu'il étoit le plus ancien des fils de Noé (8), ſuivant la Traduction des Septante & de Symmaque. Le même Moïſe dit que Cham étoit le plus jeune des trois. *Geneſ.* IX, 24. *Cùm didiciſſet Noe quæ fecerat ei filius ſuus minor.*

---

(1) *Plin. l.* 8, *c.* 48. (2) *Exod.* XXV, 5. *Heb.* עֹרֹת תחשׁים (3) *Ezech.* XVI, 10. (4) Ἰαυέ, *vel* Ἰαυί, *vel* Ἰαβέ, *vel* Ἰαω. *Heb.* יהוה *Vide Epiphan. hæreſ.* 40. *Theodoret. qu.* 15, *in Exod.* (5) *Joſeph. lib. de vita ſua, p.* 1016, *& de Bello Judaor. l.* 3, *c.* 11, *p.* 848. (6) *Joſue.* XIX, 12. (7) *Geneſ.* V, 31. (8) *Geneſ.* X, 21. יפת הגדול 70. Ἀδελφὸς Ἰαφὲτ τοῦ μείζονος. *Sym.* Τοῦ πρεσβυτέρου.

Enfin Moïſe (1) dit que Sem deux ans après la déluge, n'avoit que cent ans. Il n'étoit donc né que l'an 502 de Noé. Ainſi Japhet étoit le plus ancien des trois.

Japhet eut pour partage l'Europe, & une partie de l'Aſie. Ses deſcendans poſſéderent toute l'Europe, & les Iſles de la Méditerranée, tant celles qui appartiennent à l'Europe, que celles qui dépendent de l'Aſie. Ils eurent toute l'Aſie Mineure, & les parties ſeptentrionales de l'Aſie au-deſſus des ſources du Tigre & de l'Euphrate. Noé en béniſſant Japhet, lui dit (2): *Que le Seigneur dilate Japhet, que Japhet demeure dans les tentes de Sem, & que Chanaan ſoit ſon eſclave.* Cette bénédiction de Noé s'accomplit, lorſque les Grecs, & après eux les Romains, porterent leurs conquêtes dans l'Aſie & dans l'Afrique, ou Sem & Chanaan avoient leur demeure & leur domination.

Les enfans de Japhet furent *Gomer*, *Magog*, *Madaï*, *Javan*, *Tubal*, *Moſoc & Thiras*. L'Ecriture dit (3) qu'*ils peuplerent les Iſles des nations, & s'établirent en divers pays, chacun ſuivant ſa langue, ſa famille & ſon peuple.* Nous croyons que Gomer fut pere des Cimbres ou Cimmériens, Magog, des Scythes; Madaï, des Macédoniens ou des Medes; Javan, des Ioniens & des Grecs; Thubal, des Tibaréniens; Moſoc, des Moſques ou Ruſſiens; & Thiras des Thraces. Mais nous parlerons de chacun de ces deſcendans de Japhet, ſous leurs titres en particulier. Sous le nom d'*Iſles des nations*, les Hébreux entendent les Iſles de la Méditerranée, & tous les pays ſéparés par la mer du continent de la Paleſtine, & où les Hébreux ne pouvoient aller que par mer; comme les Eſpagnes, les Gaules, l'Italie, la Grece, l'Aſie Mineure.

Japhet a été connu des Profanes ſous le nom de *Japetus*. Les Poëtes (4) le font pere du Ciel & de la terre, ou de Titan & de la terre. Sa demeure fut en Theſſalie, où il ſe rendit célebre par ſa puiſſance & ſa violence. Il épouſa une Nymphe nommée Aſie, dont il eut quatre fils; Heſperus, Atlas, Epimethée & Promethée, qui ſont tous très-célebres dans la Fable ou l'Hiſtoire ancienne. Les Grecs croient que Japhet a été le pere de leur race, & ils ne reconnoiſſent rien de plus ancien que lui; d'où vient le proverbe, vieux comme Japhet, ou ſimplement *Japhet*, pour un homme extrêmement âgé. Il y a beaucoup d'apparence auſſi que l'on a confondu Neptune avec Japhet. Leur nom a aſſez de reſſemblance. Neptune eſt le Dieu de la Mer, comme Japhet eſt le maître des Iſles des nations. Saturne partage tout le Monde à ſes trois fils, Jupiter, Pluton & Neptune; ainſi Noé diſtribue toute la terre à Sem, Cham & Japhet. Jupiter eſt le même que Cham ou Ammon; Pluton eſt caché ſous le nom de Sem; & Japhet, ſous celui de Neptune. Voyez Bochart, M. Huet, le Pere Morin, &c.

Outre les ſept fils de Japhet, dont on a parlé ci-devant, les Septante, Euſebe, la Chronique d'Alexandrie & ſaint Auguſtin lui en donnent un huitieme, nommé *Eliza*, qui n'eſt ni dans l'Hébreu, ni dans le Chaldéen. Les Arabes donnent auſſi à Japhet un fils, dont il n'eſt point parlé en cet endroit; ſavoir, *Cozar*, qui ſe retira, dit-on, ſur les bords du

(1) *Geneſ.* XI, 10. *Sem. erat centum annorum, quando genuit Arphaxad biennio poſt diluvium.* (2) *Geneſ.* IX, 27. (3) *Geneſ.* X, 5. (4) *Heſiod. Theogonia.*

Volga, où il bâtit une ville, à qui il donna ſon nom. Il y a des Auteurs qui ſoutiennent que les Iſraélites des dix Tribus emmenés captifs par les Rois d'Aſſyrie, paſſerent dans le pays de Cozar, & s'avancerent juſques dans la Tartarie & dans la Chine. Mais les Hébreux ſoutiennent que *Cozar* étoit ſeulement petit-fils de Japhet par *Togarma*. Il ſe trouve ainſi dans Joſeph fils de Gorion ; mais on ne le voit nulle part dans le Texte Hébreu.

Arnobe le jeune ſur le Pſeaume cent quatrieme, dit que Japhet poſſéda le fleuve du Tigre, & deux cents pays ou Provinces, qui parloient vingt-trois Langues ; en ſorte que ces vingt-trois Langues jointes aux autres Langues des fils de Cham & de Sem, ſont en tout ſoixante & douze Langues ; & que tous les pays peuplés par les trois fils de Noé, ſont au nombre de mille.

Les Muſulmans (1) mettent Japhet au nombre des Prophetes envoyés de Dieu. Ils croient qu'il eſt l'aîné des fils de Noé, & que ſon pere après le déluge lui donna en partage les provinces qui ſont à l'orient & au ſeptentrion des montagnes d'Arménie, ſur leſquelles l'Arche s'arrêta.

Avant que Japhet partît pour ſe rendre dans ce pays, qui lui étoit donné en partage, Noé lui fit préſent d'une pierre que les Turcs Orientaux appellent *Giude-Taſch*, & *Sen-Jede*, ſur laquelle il avoit écrit le grand nom de Dieu, par la vertu duquel celui qui la poſſédoit, pouvoit faire deſcendre la pluie du Ciel à diſcrétion. Cette pierre prétendue s'eſt conſervée aſſez long-temps parmi les Mogols.

Les Orientaux donnent à Japhet onze enfans mâles, ſavoir, 1°. *Gin* ou *Sin*, ou *Tchin* pere des Chinois : 2°. *Seklab* pere des Eſclavons, ou anciens Chalybes. 3°. *Manſchuge*, d'où viennent les Goths ou Scythes, appelés autrement Gog & Magog, ou *Jagiouge & Magiouge* ; 4°. *Gomari*, ou *Gomer*, connu dans Moïſe, que nous croyons être le pere des Cymbres & des Germains : 5°. *Turk*, pere des peuples connus ſous le nom général de Turcs. 6°. *Khalage*, qui eſt une race de ces peuples nommés Turcs. 7°. *Khozar*, d'où ſont deſcendus les Kozariens. Voy. ci-devant *Chozar* ou *Cozar*. 8°. *Ros*, ou *Rous*, pere des Ruſſiens ou Moſcovites. 9°. *Souſſan*. 10°. *Gaz*. 11°. *Tarage*, d'où ſont venus les Turcomans. Japhet maria ſes onze fils à leurs propres ſœurs, afin que le pays qu'ils devoient poſſéder fût plutôt peuplé. En effet les provinces ſeptentrionales paſſent pour avoir été peuplées toutes des premieres.

JAPHET. Judith parle d'une Province nommée *Japhet : A Cilicia, uſque ad fines Japhet, qui ſunt ad auſtrum* (2). On ne connoît point de Province au midi de la Cilicie, qui ait été peuplée par Japhet. Auſſi quelques-uns voudroient lire *Jephlet*, ou *Jephleti*, au lieu de *Japhet*. D'autres liſent *Japha*, ou *Jaffa*, qui eſt la même que Joppé. Mais il faut avouer que l'on ne ſait ce que c'eſt que Japhet, au midi de la Cilicie.

JAPHIA, ou *Japhie*, ville de Zabulon. Voyez *Japha*, & *Joſué* XIX, 12.

I. JAPHIA, Roi de Lachis, tué par Joſué. *Joſue* X, 3.

II. JAPHIA, un des fils de David, 2 *Reg.* V, 16.

JAQUE. Voy. *Jacques* ci-devant.

JAR, ou *Jiar*, mois des Hébreux, qui répond à notre mois d'Avril. Il étoit le huitieme de l'année civile, & le ſecond de l'année ſainte. Il n'avoit que vingt-neuf

(1) Bibl. Orient. p. 470. (2) *Judith.* 11, 15.

jours. Le dixieme jour de ce mois, les Juifs font le deuil de la mort du Grand-Prêtre Héli, & de ſes deux fils Ophni & Phinées (1). Ceux qui n'ont pu faire la Pâque dans le mois de Niſan, la font dans le mois de Jar (2). Le quinzieme de ce mois, Dieu envoya aux Hébreux dans le déſert, une quantité prodigieuſe de cailles; & le ſeizieme, la manne commença à tomber. Le dix-huitieme jour, les Juifs commencent la moiſſon du froment, trente-trois jours après Pâque. Le vingt-troiſieme jour ils célebrent une Fête en mémoire de la purification du Temple, faite par Judas Maccabée, après qu'il en eut chaſſé les Syriens (3). Le vingt-neuvieme, ils font mémoire de la mort du Prophete Samuel.

I. JARA, fils d'Ahas, de la race de Saül. 1 *Par.* IX, 41.

II. JARA, fils de Galaad. 1. *Par.* V, 14.

JARAMOTH, ville de la Tribu d'Iſſachar, laquelle fut donnée aux Lévites fils de Gerſon, & aſſignée pour ville de refuge (4). C'eſt apparemment la même que Rameth ou Ramoth, *Joſue* XIX, 20.

JARAMOTH, ou *Jarmuth*, ou *Jerimoth*, ville de Juda (5). Joſué tua le Roi de Jérimoth. *Joſue* X, 5. Saint Jérôme met *Jarmuth* à quatre milles d'Eleuthéropolis, près Eſthaol; & en parlant de *Jermus*, il dit que *Jarmucha*, apparemment la même que *Jarmuth* & *Jérimoth*, eſt à dix milles d'Eleuthéropolis, en allant à Jéruſalem. Il faut qu'il y ait faute dans l'un ou dans l'autre paſſage.

JARDEN. C'eſt le nom Hébreu du fleuve Jourdain.

JARDIN; en Latin, *hortus*; & en Grec *kepos*, & en Hébreu, *gan* (6), ſe dit communément d'un jardin potager. Mais il ſe prend auſſi pour un verger; d'où vient le nom de *jardin d'Eden*, ou de jardin de délices (7), donné à celui où Dieu plaça nos premiers parens. Mais pour ſignifier un verger, les Hébreux ſe ſervent plus ſouvent du mot *paradis* (8), d'où vient le Grec *paradeiſos*, qui ſignifie un jardin planté d'arbres. Il eſt quelquefois parlé dans l'écriture des *jardins du Roi*, qui étoient ou dans la ville, ou au pied des murs de Jéruſalem. C'eſt-là où étoient les tombeaux des Rois (9). Iſaïe (10) reproche aux Juifs les abominations & les Actes d'idolatrie qu'ils commettoient dans leurs jardins: *Erubeſcetis ſuper ortis quos elegeratis.* Ces jardins étoient conſacrés à Vénus & à Adonis. Ils y ſacrifioient (11): *Qui immolant in hortis*; & après cela ils croyoient s'être bien purifiés, quand ils s'étoient lavés dans l'eau (12).

JARÉ, quatrieme fils de Jectan. *Geneſ.* X, 26.

JARED, fils de Malaléel, & pere d'Hénoch. Il engendra Hénoch, âgé de ſoixante-deux ans, & mourut âgé de neuf cents ſoixante-deux ans. *Geneſ.* V, 18, 19.

JAREPHEL, ville de la Tribu de Beniamin. *Joſue* XVIII, 27.

I. JARIB, fils de Siméon. 1 *Par.* IV, 24.

II. JARIB, ou *Joiarib*, Chef de la premiere famille ſacerdotale. 1 *Par.* XXIV, 4. C'eſt de là que deſcendoient les Maccabées. 1 *Macc.* II, 1.

IARIM. La montagne d'*Iarim*

(1) 1. *Reg.* IV, 17, 18. (2) Voyez *Num.* IX, 10, 11. (3) 1. *Macc.* XIII, 51. (4) *Joſue* XXI, 29, *confer. Joſue* XIX, 20. (5) *Joſue* XV, 35. (6) גן *Gan.* Κῆπος, *hortus.* (7) *Ezech.* XXXV, 36. *Joel.* II, 3. (9) פרדס Paradis; d'où vient Παράδεισος. (8) 4 *Reg.* 18, 26. (10) *Iſai.* I, 29. (11) *Iſai.* LXV, 3. (12) *Iſai.* LXVI, 17.

eſt marquée dans Joſué (1), comme une des limites du partage de Juda. *Iarim* ſignifie des bois, ou des forêts. Ainſi la montagne d'Iarim peut marquer en général ou la montagne des bois, ou celle ſur laquelle étoit ſituée la ville de Bala, autrement nommée *Cariath-iarim*.

JARIMOTH. Voyez *Jérimoth*, ou *Jaramuth*.

JASA, ou *Jaſſa*, ville au-delà du Jourdain, auprès de laquelle le Roi Séhon fut défait par Moïſe (2). Elle fut donnée à la Tribu de Ruben (3). C'eſt apparemment la même que Jeſſa, ſituée au nord, & aſſez près d'Ar Capitale des Moabites. Elle fut cédée aux Lévites (4).

JASER, ou *Jazer*, ville au-delà du Jourdain, donnée à la Tribu de Gad, puis cédée aux Lévites (5). Elle étoit au pied des montagnes de Galaad, & près le torrent de Jazer, qui forme un ruiſſeau ou un torrent, qui ſe décharge dans le Jourdain.

JASER, fils de Caleb & d'Azuba. 1 *Par.* II, 18.

JASI, fut un de ceux qui ayant épouſé une femme étrangere, s'en ſépara après le retour de la captivité de Babylone (6).

JASIEL, fils de Nephtali. *Geneſ.* XLV, 24.

I. JASON, fils d'Eléazar, fut envoyé à Rome par Judas Maccabée, pour renouveler l'alliance avec les Romains (7), l'an du Monde 3842, avant Jeſus-Chriſt 158, avant l'Ere vulgaire 162.

II. JASON, Juif natif de Cyrene, qui écrivit en cinq Livres l'hiſtoire des perſécutions d'Antiochus Epiphanes & d'Eupator contre les Juifs. Ces cinq Livres furent abrégés par un Juif, dont le nom nous eſt inconnu. Son Ouvrage eſt venu juſqu'à nous, & c'eſt le ſecond Livre des Maccabées; mais celui de Jaſon eſt perdu. L'un & l'autre étoient écrits en Grec. On croit que l'Abréviateur de Jaſon a ajouté quelque choſe à la fin du ſecond Livre des Maccabées. On ne ſait préciſément l'âge ni de Jaſon, ni de ſon Abréviateur.

III. JASON, Grand-Prêtre des Juifs, & frere d'Onias III, étoit un homme d'une ambition ſans bornes, qui ne feignit point de dépouiller ſon frere de la grande Sacrificature, pour s'en revêtir; & cela par un ſacrilege, en achetant cette dignité à prix d'argent auprès d'Antiochus Epiphanes, le plus impie des Princes de ſon temps, & le plus grand ennemi des Juifs. L'hiſtoire de Jaſon eſt racontée différemment par l'Auteur du ſecond Livre des Maccabées, & par Joſeph l'Hiſtorien. Voici ce que dit Joſeph (8) : A la mort d'Onias III, Jaſon ſon frere ſe mit en poſſeſſion de la ſouveraine Sacrificature, à l'excluſion de ſon neveu Onias IV, fils d'Onias III, & légitime héritier de ſa Dignité. Jaſon obtint d'Antiochus Epiphanes la confirmation du Sacerdoce qu'il avoit uſurpé, en lui offrant une grande ſomme d'argent. Mais Antiochus ayant conçu du mécontentement contre Jaſon, le dépoſſéda, & mit en ſa place Ménélaüs ſon frere, qui acheta mieux la ſouveraine Sacrificature. Ainſi les trois freres, Onias III, Jaſon & Ménélaüs, poſſéderent ſucceſſivement cette grande Dignité, pendant qu'Onias IV, à qui elle appartenoit de droit, en demeuroit privé. Il fut obligé de ſe retirer en Egypte, où il bâtit le Temple Onion.

(1) *Joſue* XV, 10. (2) *Num.* XXI, 23. *Deut.* II, 32. (3) *Joſue* XIII, 18. (4) 1. *Par.* VI, 78. (5) *Joſue* XXI, 36; XIII, 25. (6) 2. *Eſdr.* X, 37. (7) 1. *Macc.* VIII, 17. (8) *Joſeph. Antiq. l.* XII, *c.* 4, *ad finem.*

L'Auteur du ſecond Livre des Maccabées raconte la choſe autrement. Il dit (1) que Jaſon ennuyé de voir le Sacerdoce trop long-temps entre les mains de ſon frere Onias III, offrit une grande ſomme d'argent à Antiochus Epiphanes, pour acheter cette dignité. Il l'obtint, & Onias III ſon frere en fut dépouillé. Jaſon ayant enſuite envoyé à Antioche un nommé Ménélaüs, de la Tribu de Benjamin, & frere de Simon Préfet du Temple ; ce Ménélaüs ſut ſi bien gagner Antiochus Epiphanes, que lui ayant préſenté une plus grande ſomme d'argent, il obtint le ſouverain Pontificat, & en fit dépouiller Jaſon. Ce même Auteur repréſente Jaſon comme un homme ſans Religion, qui fit ce qu'il put pour abolir le culte du Seigneur dans Jéruſalem, & pour faire paſſer les Prêtres mêmes dans la Religion des Grecs. C'eſt lui qu'on doit regarder comme la premiere cauſe de tous les malheurs qui arriverent aux Juifs de la part du Roi Antiochus Epiphanes.

Pendant tout le temps de l'uſurpation de Ménélaüs, Jaſon ſe tint caché dans le pays des Ammonites ; (2) mais quelque temps après, Epiphanes étant entré en Egypte, & le bruit s'étant répandu qu'il étoit mort, Jaſon accompagné d'un corps de mille hommes (3), accourut à Jéruſalem, & entra dans la ville, malgré la réſiſtance des citoyens. Alors Ménélaüs ſe ſauva dans la citadelle, & Jaſon commença à traiter ſes citoyens comme dans une ville priſe de force ; mais le bruit de la mort du Roi s'étant bientôt diſſipé, il fut obligé de ſe retirer une ſeconde fois dans le pays des Ammonites. Enfin Arétas, Roi des Arabes l'ayant voulu envelopper pour le prendre, il ſe ſauva en Egypte ; & ne s'y croyant pas en ſureté, il alla à Lacédémone pour y trouver un aſyle, comme dans une ville alliée, & dont les citoyens ſe diſoient parens des Juifs. Mais il y mourut, & ſon corps demeura ſans ſépulture, n'y ayant eu perſonne qui prît compaſſion de lui, & qui voulût lui rendre les derniers devoirs, que l'on ne refuſe pas même aux étrangers. Jaſon ne jouit de la ſouveraine Sacrificature que depuis l'an du Monde 3830, juſqu'en 3832, que Ménélaüs lui fut ſubrogé.

IV. JASON, dont il eſt parlé dans l'Epître aux Romains, Chap. XVI, 21, étoit l'hôte de ſaint Paul à Theſſalonique. Jaſon expoſa ſa vie pour le ſauver dans une ſédition qui s'excita contre lui dans cette ville (4). Il paroît par l'Épître aux Romains, qu'il étoit parent de ſaint Paul. *Jaſon & Soſipater cognati mei.* Les Grecs le font Evêque de Tharſe en Cilicie, & le qualifient Apôtre. Ils honorent ſa mémoire le 28 ou 29 d'Avril.

JASPES, en Latin & en Grec *jaſpis*, en Hébreu *jaſpé*, ſe prend ordinairement dans l'Ecriture, pour une pierre précieuſe, quoique dans l'uſage de notre Langue le jaſpe ſoit plutôt mis au nombre des marbres. Il y a pluſieurs eſpeces de jaſpe. Les plus beaux ſont verds, & les plus eſtimés ſont chargés de petites taches rouges ſur le verd. On eſtime auſſi ceux qui tirent ſur la couleur de laque ou de pourpre ; on en voit d'incarnats, de rouges, de couleur de roſes, de rayés, de blancs, & de pluſieurs couleurs ; dans quelqu'un, la nature a repréſenté des arbres, des fleurs, des payſages, comme s'ils y avoient été peints. Le jaſpe n'eſt point tranſparent, & approche

(1) 2. *Macc.* IV, 8, *& ſeq.* (2) 2. *Macc.* IV, 26. (3) 2. *Macc.* V, 5, 6, *&c.* (4) *Act.* XVII, 7.

assez de la nature de l'agathe. On trouve du jaspe dans la Perse, dans les Indes, dans la Syrie, la Cappadoce, & dans plusieurs autres endroits de l'Orient. On en trouve aussi dans l'Amérique, & même dans les Pyrenées, & dans la Bohême. On lui attribue diverses propriétés, comme d'arrêter le sang, d'aider les femmes qui sont en travail d'enfans, de servir de préservatifs, & de contre-charmes. Dans l'Exode, XXVIII, 18, où nous lisons *jaspis* dans la Vulgate, l'Hébreu porte *saphir* (1). Et au ℣. 20 (2), où nous lisons *berillus* dans la Vulgate, l'Hébreu porte *jaspé*, qui est rendu dans les Septante *onyx*, dans Joseph *bérylle*, dans Jonathan *panthere*, à cause de la variété des couleurs du jaspe. Mais l'Hébreu *jaspé*, signifie certainement le jaspe. Les Septante ne sont pas uniformes dans la maniere dont ils traduisent les noms Hébreux des pierres précieuses qui sont dans l'Hébreu; & nous avons déjà averti, que les Hébreux eux-mêmes ne savent pas la vraie signification de la plupart des noms de ces pierres. Ils les traduisent au hasard. On peut consulter Louis de Dieu sur le Ch. XXVIII de l'Exode, où il a fort bien examiné cette matiere.

JASSA, ville de Ruben. Voyez *Jasa*.

JASSEN, 2. *Reg.* XXIII, 32, ou *Assem Jézonite*, comme il est appelé 1. *Par.* XI, 33, fut pere de quelques vaillans hommes qui se distinguerent sous le regne de David.

I. JASUB, de la Tribu d'Issachar, Chef de la famille des *Jasubites*. *Num.* XXVI, 24.

II. JASUB, ou *Séar-Jasub*, fils d'Isaïe. Voyez *Isaïe* VII, 3. *Séar-Jasub* signifie, *le reste reviendra*. Et le Prophete en donnant ce nom à son fils, vouloit marquer que les Juifs qui seroient menés captifs à Babylone, en reviendroient un jour.

JATHANAEL, fils de Méshélémia, un des portiers du Temple. 1. *Par.* XXVI, 2.

JAVAN, quatrieme fils de Japhet, fut pere des Ioniens, ou des Grecs, tant de ceux qui étoient dans la Grece, que de ceux qui étoient dans les Isles, & dans le continent de l'Asie Mineure, qui s'appeloient proprement *Ioniens*. Mais anciennement les peuples de Macédoine, de l'Attique, de la Béotie, & de l'Achaïe portoient aussi le nom d'Ioniens. Homere dans son Hymne en l'honneur d'Apollon, appelle ceux de Delos *Ioniens*; & le Scoliaste d'Aristophane, dit que les Barbares donnent à tous les Grecs le nom d'*Ioniens* (3). *Javan* fut pere d'Elisa, de Tharsis, de Céthim, & de Dodanim.

JAZER, ville de la Tribu de Gad. Voyez ci-devant *Jaser*; on la nomme aussi *Jézer*.

JAZIEL, Prêtre qui servit utilement David dans ses guerres. 1. *Par.* XII, 3, XV, 18, XVI, 6. Il étoit aussi distingué parmi les Prêtres, & les Chantres du Temple.

JAZIZ. Agarénien, Intendant des troupeaux de brebis qui appartenoient à David (4).

IBEX, chevre sauvage, qui va fort vîte, & monte sur les rochers escarpés. Voyez 1. *Reg.* XXIV, 3. L'Hébreu *Joalé* (5), se trouve aussi *Job.* XXXIX, 1, & *Psalm.* CIII, 18, & *Prov.* V, 12. Bochart décrit ainsi ces animaux, d'après les

(1) *Exod.* XXVIII, 18. ספיר *Saphir.* 70. Ἴασπις. (2) ℣. 20. *Heb.* תרשיש 70. Βηρύλλος. (3) *Scoliast. Aristoph. in Acarnan. act.* 1, *Scen.* 3. Ἴωνες γὰρ οἱ Ἀθηναῖοι.... πάντας τοὺς Ἕλληνας Ἴωνας οἱ βάρβαροι καλοῦσι. (4) 1. *Par.* XXVII, 31. (5) יעלה *Ibex.*

Auteurs

Auteurs Arabes. C'eſt une eſpece de chevre ſauvage, dont la demeure eſt dans des rochers eſcarpés. La nature lui a donné de fort grandes cornes, qu'elle recourbe juſques ſur les feſſes, enſorte qu'elle ſaute ſur les plus hautes roches ſur ſon dos ſans ſe bleſſer, parce que ſes cornes reçoivent & rompent le coup.

IBIS, oiſeau immonde (1), fort commun en Egypte. Strabon (2) dit qu'il eſt ſemblable à la cicogne, & que les uns ſont blancs, & les autres noirs. Les Egyptiens adoroient ces oiſeaux, à cauſe qu'ils dévoroient les ſerpens, leſquels ſans cela auroient inondé leur pays. Le terme Hébreu *janeſchoph*, que l'on a traduit par *ibis*, peut venir de *Neſcheph*, qui ſignifie, les ténebres; ce qui eſt cauſe que Junius & Bochart, au lieu de l'ibis, entendent ſous ce nom, la *chouette*. Le Syriaque le rend par un *cigne*, & l'Arabe par *niſus*, qui eſt un aigle de mer.

On convient que l'Ibis eſt de l'eſpece des cicognes. L'ibis blanc eſt une véritable cicogne; le noir, qui eſt proprement l'ibis, eſt un oiſeau propre à l'Egypte: il n'en ſort point, & on dit même qu'il ne peut vivre hors de ce pays. De loin il paroît tout noir, mais à le regarder de près, il eſt de la couleur d'un vanneau ou d'un corbeau de bois, dont le pennage paroît mêlé de verd & d'une couleur tirant ſur le bleu, mêlé d'un peu de couleur pourpre. Son ventre & ſes côtés ſous les ailes ſont blancs; ſont bec eſt grand, robuſte, & de couleur d'écarlate, auſſi-bien que ſes jambes & ſes pieds. Son bec eſt long d'environ huit doigts, ſon cou eſt de la longueur d'un pied ou de quatorze doigts, ſon corps & ſa poitrine ſont larges comme le dos d'une oie: lorſqu'il a ſa tête ſous les ailes, il a la forme d'un cœur.

L'ibis blanc eſt répandu dans toute l'Egypte, mais le noir ne ſe voit communément que vers Damiette. Les Egyptiens avoient tant de vénération pour l'ibis, que c'étoit parmi eux un crime capital d'en avoir tué un ſeul, même par mégarde. Cambiſe, Roi de Perſe, qui n'ignoroit pas leur ſuperſtition à cet égard, fit mettre devant ſon armée des ibis, pendant qu'il aſſiégeoit Damiette. Les Egyptiens n'oſant tirer contre elles, ni par conſéquent contre les ennemis, laiſſerent prendre la ville (3), qui étoit comme la clef de toute l'Egypte. Non-ſeulement l'ibis mange les ſerpens volans, ou Saraph, mais il les tue lorſqu'il en a mangé ſon ſaoul. Il mange auſſi les œufs des ſerpens, & les porte à ſes petits qui en ſont fort friands. Après la mort de l'ibis, les Egyptiens l'embaumoient pour le conſerver, lui faiſoient des eſpeces de funérailles, & lui rendoient de grands honneurs.

Ce qui eſt fort remarquable en cet oiſeau, eſt qu'encore qu'il ſoit aquatique, & qu'il vive principalement autour du Nil, il n'entre pourtant jamais dans l'eau, & ne ſait pas nager. On croit que c'eſt de l'ibis qu'on a appris l'uſage des lavemens, & non pas de la cicogne. Il fait ordinairement ſon nid ſur les palmiers, pour éviter les chats. Les anciens ont écrit qu'il concevoit par le bec (4), & même qu'il mettoit bas ſes œufs par là (5). Mais l'un & l'autre eſt également faux. Aldrovand rapporte que la chair de l'ibis eſt rouge, comme celle du ſaumon, qu'elle eſt douce, que ſa peau eſt très-dure, & ſent fort la ſauvagine.

IBUM. Les Rabbins donnent ce nom à la cérémonie par laquelle

(1) *Levit.* XL, 17. יַנְשׁוּף *Ibis.* (2) *Strabo*, *l.* 17. (3) *Polyæn. l.* 7. *Stratagemat.* (4) *Salmaſ. in Solin. p.* 418. (5) *Solin.* 34.

un frere épouſe ſa belle-ſœur, veuve de ſon frere décédé ſans enfans, en vertu de la Loi de Moïſe, marquée Deutéronome, xxv. Voyez ci-après ſous le nom *Lévirat*.

ICAMIA, fils de Sellum, & pere d'Eliſama, de la race de Caleb. 1 *Par.* II, 41.

ICABOD, fils de Phinées, & petit-fils du Grand-Prêtre Héli. Sa mere s'en délivra dans le moment qu'elle apprit la funeſte nouvelle de la priſe de l'Arche du Seigneur. *Icabod* peut ſignifier, *où eſt la gloire* (1), parce qu'à ce moment on apprit que la gloire d'Iſrael, l'Arche du Seigneur, étoit tombée entre les mains des ennemis (2).

ICONE, *Iconium*, aujourd'hui *Cogni*, ville autrefois Capitale de la Lycaonie, dans l'Aſie Mineure. Saint Paul étant venu à Icone (3) l'an de Jeſus-Chriſt 45, y convertit pluſieurs Juifs & pluſieurs Gentils. On croit que ce fut dans le premier voyage qu'il fit en cette ville, qu'il convertit ſainte Thecle, ſi célebre dans les anciens Peres. Mais quelques Juifs incrédules ſouleverent les Gentils contre Paul & Barnabé; en ſorte qu'ils étoient ſur le point de les outrager: ce qui obligea ſaint Paul & ſaint Barnabé de ſe ſauver dans les villes voiſines. Saint Paul fit un ſecond voyage à Icone l'an 51 de Jeſus-Chriſt; mais on ne ſait aucune particularité de ſon voyage qui regarde la ville d'Icone en particulier.

IDIDA, fille d'Adaïa, de la ville de Béſéchath, mere de Joſias, Roi de Juda (4).

IDITHUN, ou *Idithum*, Lévite de la race de Mérari, & un des quatre grands Maîtres de muſique du Temple de Jéruſalem (5). C'eſt le même qu'Ethan (6). On lui attribue quelques Pſeaumes, comme le quatre-vingts-huit, intitulé, d'*Ethan Eſraite*; & les trente-huit, ſoixante-un & ſoixante-ſeize, qui portent le nom d'*Idithun*. On croit que David ayant compoſé ces Pſeaumes, les donnoit à chanter à Idithun & à ſa bande, & que c'eſt pour cela que le nom leur en eſt demeuré. Mais il y a quelques-uns des Pſeaumes qui portent le nom d'Idithun, qui paroiſſent avoir été compoſés, ou pendant, ou après la captivité; & par conſéquent le nom d'Idithun qu'ils portent, ne peut ſignifier autre choſe, ſinon que quelques-uns des deſcendans & de la bande d'Idithun les compoſerent long-temps après la mort du fameux Idithun, un de leurs aïeux.

IDOLATRIE, culte ſuperſtitieux qu'on rend aux idoles & aux faux dieux. En général, ce terme ſe prend pour tout culte impie, ſuperſtitieux & ſacrilege. On n'eſt pas d'accord ſur l'origine de l'idolatrie. L'Auteur du Livre de la Sageſſe (7) en propoſe trois ſources: la premiere, l'amour d'un pere qui a perdu ſon fils dans un âge peu avancé, & qui, pour ſe conſoler de ſa perte, lui fait rendre des honneurs divins; la ſeconde, la beauté des ouvrages de ſculpture; la troiſieme, l'adreſſe d'un ouvrier en argile, qui conſacre comme une divinité une ſtatue faite de ſa main. Ceux qui ont cru que l'homme avoit été formé au haſard, ſe ſont imaginés qu'il étoit parvenu par degrés à ſe former une Religion, & que la premiere cauſe de cette Religion étoit la crainte & la ſuperſtition: *Primus in orbe Deos fecit timor*. L'homme troublé par des rêves importuns, s'eſt forgé des

(1) אי כבוד *Icabod*. (2) 1. *Reg.* IV, 19, 20, 21. (3) *Act.* XIII, 51, XIV, 1, *& ſeq.* (4) 4. *Reg.* XXII, 1. (5) 1. *Par.* XVI, 38, 41, 42, XXV, 3, 6, 2. *Par.* V, 12, *&c.* (6) 1. *Par.* XV, 17. *Pſalm.* LXXXVIII, 1. (7) *Sap.* XIII; 13, 14, XIV, 15, XV, 7, 8.

dieux imaginaires, dit Lucrece (1).

Les plus éclairés ſur cette matiere ſont perſuadés que les premiers objets du culte des Idolâtres, ont été le Soleil, la Lune & les Aſtres. Leur éclat, leur beauté, leur utilité par rapport à nous & à tout ce qui nous environne, a fait qu'on leur a attribué une vertu divine, & enſuite un culte religieux. D'autres (2) ont cru que la plus ancienne idolatrie étoit celle des Anges. D'abord on leur rendoit quelque reſpect, fondé ſur l'excellence de leur nature, & ſur les ſecours que nous en tirons; enſuite on leur rendit un culte ſubordonné à celui qui eſt dû à Dieu; enfin on les adora ſans rapport à Dieu. Après cela on s'imagina qu'ils étoient attachés aux Aſtres, & inſenſiblement le culte qu'on leur rendoit paſſa au Soleil, à la Lune, aux Etoiles.

Voſſius (3), qui a examiné cette matiere avec tant de ſoin, ſoutient que les hommes ont commencé à s'éloigner du culte qu'ils devoient à Dieu, en rendant des honneurs divins aux deux principes du bien & du mal. Les hommes ayant vu que le monde étoit tout rempli de biens & de maux, ne purent s'imaginer que Dieu, tout plein de bonté, pût être auteur du mal. Ils inventerent deux divinités d'une puiſſance égale, auxquelles ils donnerent des fonctions toutes différentes. Le premier principe, auteur du bien, créa le monde; le ſecond principe, auteur du mal, y répandit tout le mal qu'il put. Au culte des deux principes ſuccéda celui des eſprits, ſur-tout celui des démons; enſuite vint celui des ames, des héros, des perſonnes illuſtres.

Mais ſi l'on veut recourir à la vraie ſource de l'idolatrie, il faut la chercher dans la dépravation du cœur de l'homme, dans ſon ignorance, ſa vanité, ſon orgueil, l'amour du plaiſir, l'attachement aux choſes ſenſibles, le libertinage, les paſſions brutales, l'amour déréglé d'un amant, la tendreſſe mal entendue d'un pere pour ſon enfant, ou d'une épouſe pour ſon mari; un reſpect outré des ſujets pour leur Prince, ou des enfans pour leur pere, une reconnoiſſance exceſſive des biens ou des ſervices qu'on a reçus de certaines perſonnes, l'admiration des grandes qualités des créatures, ou des perſonnes illuſtres; une ou pluſieurs de ces raiſons, jointes à l'idée ineffaçable que l'homme a conçue de la Divinité, lui ont fait rendre à ce qu'il aimoit, qu'il eſtimoit, ou qu'il honoroit avec excès, des reſpects, un culte, une adoration ſuperſtitieuſe.

Si l'on demande en quel temps commença ce déſordre, quelques Rabbins ont cru que dès avant le Déluge les deſcendans de Caïn avoient introduit dans le monde le culte impie de la créature. Ils croient qu'Enos en fut le premier inventeur; ils expliquent en ce ſens un paſſage de la Géneſe, auquel on peut donner ce ſens, ſuivant l'Hébreu (4): *Alors on profana le nom du Seigneur*, en le donnant aux idoles; mais les anciens Interpretes Grecs, & ſaint Jérôme, l'ont entendu autrement. Les Septante (5): *Enos mit ſa confiance à invoquer le nom du Seigneur.* Aquila (6): *Alors on commença à invoquer le nom du Seigneur.* La Vulgate: *Enos commença à invo-*

(1) *Lucret. l. 5, de rerum nat.* (2) *Joh. Clerici Index Philog. ad hiſt. Philoſoph. Orient. voce* Angelus & Aſtra. (3) *Voſſius Tract de Idololat. l. 1, c. 1.* (4) *Geneſ. 1, IV, 26.* אז הוחל לקרא בשם יהוה (5) Οὗτος ἤλπισε ἐπικαλεῖσθαι τὸ ὄνομα κυρίου τοῦ θεοῦ. (6) *Aquil.* Τότε ἤρξατο καλεῖσθαι ἐπὶ ὀνόματι κυρίου.

quer le nom du Seigneur. Les Orientaux ne doutent point que l'idolatrie n'ait été commune avant le Déluge ; & il n'eſt que trop probable que dans le débordement de maux que l'Ecriture a voulu marquer, en diſant *que toute chair avoit corrompu ſa chair*, elle n'ait entendu l'impiété du culte, auſſi bien que les déſordres honteux de l'incontinence.

Joſeph (1) & la plupart des Peres ſemblent croire que depuis le Déluge, l'idolatrie fut bientôt la Religion dominante de preſque tout le monde, puiſque de quelque côté que nous jetions les yeux du temps d'Abraham, nous ne voyons que faux culte & qu'idolatrie dans le monde. Les peres d'Abraham, & Abraham lui-même, ont été engagés dans le culte impie, comme l'Ecriture le dit d'une maniere aſſez expreſſe (2) : *Trans fluvium habitaverunt Patres veſtri ab initio, Thare Pater Abraham & Nachor, ſervieruntque Diis alienis. Nunc ergo auferte Deos quibus ſervierunt Patres veſtri in Meſopotamia.*

Saint Epiphane (3) croit que ce fut *Sarug*, aïeul de Tharé, & le premier depuis Abraham, qui introduiſit l'idolatrie après le Déluge. D'autres croient que ce fut Nemrod, & qu'il inſtitua parmi ſes ſujets le culte du feu, qui a ſubſiſté pendant ſi long-temps dans la Perſe, & qui y ſubſiſte encore en quelques endroits. On ajoute que le Patriarche Abraham n'ayant pas voulu rendre ſes adotations à cet élément, fut jeté dans les flammes, & en ſortit miraculeuſement ſain & ſauf. D'autres (4) veulent que Cham, fils de Noé, ſoit inventeur de l'idolatrie. Quelques-uns (5) chargent auſſi de ce crime ſon fils Chanaan ; mais il faut convenir que l'on n'a aucune preuve poſitive & hiſtorique de tout cela, & il y a même beaucoup d'apparence que l'idolatrie eſt venue inſenſiblement & par degrés, & que ceux qui ont fait le premier pas vers cette impiété, ne l'ont pas portée au point où on l'a vue dans la ſuite. On ne peut douter qu'elle ne ſoit très-ancienne dans le monde ; mais il eſt impoſſible d'en fixer l'époque, & d'en aſſigner l'auteur, ou les auteurs : car on ne doit pas croire que l'idolatrie ſoit toute venue d'un même pays ; chaque pays, chaque nation s'eſt fait des Dieux, & une Religion à ſa mode. Dès qu'une fois on abandonne la ſource d'eau vive, qui eſt le Seigneur (6), chacun ſe creuſe des citernes boueuſes ; de là cette monſtrueuſe diverſité de ſentimens, de culte, de divinités qui ſe trouvent dans le Paganiſme. Je n'entre point dans l'examen de ce qui a donné commencement à l'idolatrie chez les Grecs & chez les Romains.

IDOLATRIE DES ISRAÉLITES. Les Hébreux n'ont point eu d'idolatrie, ni de Dieux qui leur aient été propres ; ils ont imité les ſuperſtitions des autres peuples ; mais ils ne paroiſſent pas avoir été inventeurs en fait de Religion. Dans l'Egypte ils adorerent les divinités Egyptiennes ; dans le déſert, les Dieux des Chananéens, des Egyptiens, des Ammonites & des Moabites ; dans la Terre promiſe, les Dieux des Phéniciens, des Syriens, & des autres peuples qui les environnoient.

Rachel adoroit apparemment les Idoles chez ſon pere Laban, puiſqu'elle lui enleva ſes Théraphims ; (7) Jacob quelque temps après ſon

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 1. (2) *Joſue* XXIV, 2, 14. (3) *Epiphan. de hæreſ. Suidas in Sarug.* (4) *Caſſian. Collat.* 8, *c.* 21. (5) *Lactant. l.* 2, *de falſæ Religione.* (6) *Jerem.* II, 13, 14. (7) *Geneſ.* XXXI, 30.

retour de Méſopotamie, dit à ſes gens de rejeter les Dieux étrangers qui étoient au milieu d'eux, de ſe purifier, & de ſe diſpoſer à venir avec lui à Béthel, pour y offrir des ſacrifices au Seigneur (1). Il reçut d'eux les Dieux étrangers qu'ils avoient, & les pendans d'oreilles ſuperſtitieux qu'ils portoient, & il les enfouit ſous un térébinthe près de Sichem. Liah n'étoit pas exempte de ce culte ſuperſtitieux, puiſqu'elle donna (2) à un de ſes fils le nom de Gaad, qui eſt le nom du Dieu de la bonne Fortune.

Jacob maintint ſa famille dans le culte du Seigneur tant qu'il vécut; mais après ſa mort une partie de ſes enfans s'abandonna au culte des Divinités de l'Egypte: *Auferte Deos quibus ſervierunt patres veſtri in Meſopotamia, & in Ægypto*, diſoit Joſué aux Iſraélites (3). Amos (4) nous apprend que pendant leur voyage du déſert, ils porterent les niches de leurs Dieux, la tente de Moloch, & l'image de leurs Idoles. Saint Etienne dans les Actes (5) leur fait le même reproche. Le Veau d'or que les Hébreux adoroient au pied du mont Sinaï (6), étoit une imitation du culte du Dieu Apis, qu'ils avoient adoré dans l'Egypte. Lorſque Moïſe fut envoyé par le Seigneur pour tirer ſon peuple de ce pays, il leur dit: *Que chacun de vous rejette loin de lui les abominations de ſon cœur, & ne vous ſouillez point par le culte des Idoles de l'Egypte (7).*

Sous le gouvernement des Juges, ils tomberent ſouvent dans l'infidélité, & Dieu pour les en punir les livra aux peuples leurs ennemis. Gédéon après avoir été favoriſé de Dieu d'une maniere ſi particuliere, fit un éphod (8), & tendit des pieges à Iſrael, pour le faire tomber dans un culte illicite. Les Téraphims de Micha ſont connus (9), & leur culte continua dans Iſrael juſqu'à la diſperſion du peuple. Enfin l'Ecriture marque expreſſément que les Hébreux abandonnerent le Seigneur, qu'ils adorerent des Dieux étrangers, & qu'ils rendirent leur culte à Baal & à Aſtaroth (10). *Fecerunt filii Iſrael malum in conſpectu Domini, & ſervierunt Baalim. . . . & ſecuti ſunt Deos alienos, Deoſque populorum qui habitabant in circuitu eorum, & adoraverunt eos. Dimittentes Dominum, & ſervientes Baal & Aſtaroth.*

Sous les gouvernemens de Samuel, de Saül & de David, le culte du Seigneur paroît avoir été aſſez pur dans la Paleſtine. On y voit du déréglement & de la corruption dans les mœurs; mais peu ou point d'idolatrie. Salomon, qui le croiroit! eſt le premier des Rois du peuple de Dieu, qui par complaiſance pour les femmes étrangeres qu'il épouſa, fit ériger des Temples à l'honneur de leurs Dieux, & eut l'impie complaiſance d'offrir lui-même de l'encens à ces fauſſes Divinités (11). Il adora Aſtarte Déeſſe des Phéniciens, Moloch Dieu des Ammonites, & Chamos Dieu des Moabites. Jéroboam fils de Nabath, qui lui ſuccéda dans la plus grande partie de ſes Etats, érigea les Veaux d'or à Dan & à Béthel, & fit pécher Iſrael. Alors le peuple n'étant plus retenu par la crainte de l'autorité Royale, ſe livra ſans retenue & ſans borne à tout le mauvais penchant de ſon cœur, & adora, non-

(1) *Geneſ.* XXXV, 2, 3, 4. (2) *Geneſ.* XXX, 11. (3) *Joſue* XXIV, 14. (4) *Amoſ.* V, 25, 26. (5) *Act.* VII, 42. (6) *Exod.* XXVII, 4, 5. (7) *Ezech.* XX, 6, 7, 8, 9. (8) *Judic.* VIII, 27. (9) *Judic.* XVII, 5, XVIII, 30, 31. (10) *Judic.* II, 11, 12, 13. (11) 3. *Reg.* XI, 5, 6, 7.

ſeulement les Veaux d'or, mais auſſi toutes les Divinités des Phéniciens, des Syriens, des Ammonites & des Moabites.

Ce fut ſur-tout ſous le regne d'Achab qu'on vit le déſordre monté à ſon comble; l'impie Jezabel fit ce qu'elle put pour éteindre le culte du Seigneur, chaſſant & pourſuivant ſes Prophetes, qui étoient comme une barriere qui retenoit encore une partie du peuple dans la vraie Religion. Dieu irrité par les crimes & par l'idolatrie des dix Tribus, les abandonna enfin aux Rois d'Aſſyrie & de Chaldée, qui les tranſporterent au-delà de l'Euphrate.

Le peuple de Juda ne fut gueres moins corrompu. La peinture que les Prophetes font de leurs déreglemens & de leur idolatrie, des abominations & des impudicités qui ſe commettoient ſur les hauts lieux, & dans les bois conſacrés aux Idoles, cette peinture fait horreur, & découvre toute la corruption du cœur de l'homme abandonné à ſes paſſions. Juda fut mené en captivité à diverſes repriſes, & ne revint qu'après ſoixante-dix ans d'abſence. Depuis ſon retour on ne lui reproche plus l'idolatrie, comme auparavant. Il témoigna aſſez de zele pour le culte du Seigneur, & à l'exception de quelques prévaricateurs qui obéirent aux ordres d'Antiochus Epiphanes(1), le reſte du peuple ſe conſerva pur des impiétés qui avoient attiré tant de diſgraces à leurs peres.

On peut voir ſur l'origine de l'idolatrie, le grand Ouvrage que Voſſius a écrit ſur ce ſujet, notre Diſſertation ſur l'origine de l'idolatrie, à la tête du Livre de la Sageſſe: *Seldenus de Diis Syris, &c.*

IDOLE. Le nom Grec *Eidolon* ſignifie en général une repréſentation, une figure. On le prend toujours en mauvaiſe part dans l'Ecriture, pour toutes ſortes de repréſentations des fauſſes Divinités du Paganiſme, ſoit des hommes, des aſtres, ou des animaux; ſoit des figures en relief, en boſſe, en peinture, de quelque matiere, & de quelque nature qu'elles ſoient. Dieu défend toutes ſortes d'Idoles, ou de figures & de repréſentations des créatures, pour leur rendre un culte idolâtre & ſuperſtitieux (2): *Vous ne vous ferez aucune figure de ſculpture, ni aucune repréſentation de ce qui eſt dans le Ciel, ſur la terre, ou dans les eaux, & vous ne leur rendrez ni culte ni adoration.* Nous parlerons des Idoles & des faux Dieux dont il eſt fait mention dans l'Ecriture, dans les articles particuliers, ſous leurs noms.

Les Païens avoient des Idoles de toutes ſortes & de toute matiere; l'or, l'argent, l'airain, la pierre, le bois, l'argile en ont été la matiere. Les aſtres, les eſprits, les hommes, les animaux, les fleuves, les plantes, les élémens en ont été le ſujet & le modele. On a vu des peuples entiers adorer une pierre brute. Les Arabes, au rapport de Maxime de Tyr, adoroient une grande pierre quarrée. Il eſt certain qu'avant Mahomet ils avoient une très-grande vénération pour une certaine pierre noire, qui eſt encore aujourd'hui attachée à une colonne du portique du Temple de la Mecque, & que les Mahométans baiſent par dévotion. Les anciens Iſraélites avoient pluſieurs Divinités, ou pluſieurs Idoles, dont on ne connoît point la figure. Les Mahométans parlent d'une idole nommée *Soüac*, qu'ils diſent avoir été adorée dès le temps du Patriarche Noé, avant le déluge (3). Les

(1) 1. *Macc.* 1, 14, 13, 14, 15, 57, 58, *&c.* (2) *Exod.* XXIII, 4 (3) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 827.

anciens Arabes adoroient auſſi une idole nommée *Uza*, comme qui diroit, *le Dieu fort*, ou puiſſant. Le Dieu Helagabale n'étoit qu'une pierre en forme de cône, ſous laquelle on adoroit le Soleil. On a adoré auſſi des haſtes, ou lances (1), des poutres, du feu, des animaux, le Soleil, la Lune, les aſtres, la terre, les fleurs, les plantes, les arbres, les fontaines. Les peuples barbares, comme les anciens Gaulois & les Germains, n'avoient gueres d'autres Dieux que ceux-là.

On ſait quelles étoient les anciennes idoles des Egyptiens, parce qu'il en eſt venu un grand nombre juſqu'à nous. La plupart ſont des figures d'un très-mauvais goût, repréſentant des animaux ou des figures ſymboliques, compoſées de l'homme & des animaux : ici une tête de chien entée ſur le corps d'un homme ; là, la tête d'un chat ſur celui d'une femme : les bœufs, les éperviers, les corbeaux, les ſerpens, les plus vils inſectes, les herbes mêmes de leurs jardins recevoient en ce pays des honneurs divins.

Si l'on s'en rapporte aux Rabbins & à la plupart des Interpretes, les Idoles dont il eſt parlé dans l'Ecriture, étoient des figures groteſques. *Dagon* avoit la forme d'un poiſſon ; *Belzébub* celle d'une mouche ; les veaux d'or de Jéroboam, de même que celui que les Hébreux adorerent dans le déſert, avoient la figure d'un taureau de fonte. Nous avons parlé de toutes ces Idoles ſous leurs titres. Voyez *Moloc*, *Chamos*, *Béelphégor*, *Dagon*, *Aſtarte*, *Baal*, *&c.* & les articles *Hauts-lieux* & *Samaritains*.

IDUMÉE, Province d'Arabie, qui tire ſon nom d'Edom ou Eſaü, qui y établit ſa demeure. Il s'établit d'abord dans les montagnes de Séir, dans le pays des Horréens, à l'orient & au midi de la mer morte ; & ſes deſcendans dans la ſuite ſe répandirent dans l'Arabie Pétrée, & dans le pays qui eſt au midi de la Paleſtine, entre la mer morte & la Méditerranée. Il arriva même que durant la captivité de Babylone, & dans les temps où la Judée étoit preſque abandonnée, ils ſe jetterent dans les terres du midi de Juda, & s'avancerent juſqu'à Hébron. Ainſi en parlant de l'Idumée, il faut exactement diſtinguer les temps. Du temps de Moïſe, de Joſué, & même ſous les Rois de Juda, les Iduméens étoient reſſerrés à l'orient & au midi de la mer morte, dans le pays de Séir, tirant vers le Golphe Elanitique. Dans la ſuite l'Idumée s'étendit plus au midi de Juda. La ville Capitale de l'Idumée orientale étoit Bozra, ſituée vers Edraï ; & la Capitale de l'Idumée méridionale étoit Pétra ou Jectael. Nous ne ſommes ni les ſeuls, ni les premiers qui ayons diſtingué ces deux pays d'Idumée, l'un oriental & l'autre méridional, par rapport à la Paleſtine ; Strabon, Brocard, Bonfrere, Adrichomius, Torniel & quelques autres les ont de même fort bien diſtingués. Voyez ci-après *Séir*.

IDUMÉENS, peuples deſcendus d'Edom ou d'Eſaü fils d'Iſaac, & frere aîné de Jacob. Les Iduméens eurent des Rois aſſez longtemps avant que les Juifs en euſſent (2). Ils furent premierement gouvernés par des Chefs ou Princes, & enſuite par des Rois. Ils demeurerent indépendans juſqu'au temps de David, qui les aſſujettit, & qui fit voir le parfait accompliſſement de la prédiction d'Iſaac,

(1) *Clem. Alex. in Protreptico*, *p.* 29, 30. *Euſeb. præpar. l.* 1.
(2) *Geneſ.* XXXVI, 31.

qui avoit dit que Jacob domineroit Eſaü (1). Les Iduméens ſupporterent très-impatiemment le joug des Rois de Juda ; & dès la fin du regne de Salomon, Adad Iduméen, qui avoit été porté en Egypte étant encore tout enfant, revint dans ſon pays, & s'y fit reconnoître pour Roi (2). Mais apparemment il ne régna que dans l'idumée orientale ; car les autres Iduméens, qui étoient au midi de la Judée, demeurerent dans l'obéiſſance des Rois de Juda, juſqu'au regne de Joram fils de Joſaphat, contre lequel ils ſe révolterent (3). Joram leur fit la guerre ; mais il ne put les aſſujettir. Amaſias fils de Joas Roi de Juda, remporta auſſi ſur eux quelques avantages. Il ſe rendit maître de Pétra, leur tua dix mille hommes, & en fit ſauter autres dix mille à bas du rocher ſur lequel étoit ſituée la ville de Pétra (4). Mais ces conquêtes n'eurent point de ſuite conſidérable.

Oſias Roi de Juda, prit ſur eux la ville d'Elat, ſur la mer rouge (5). Mais Razin Roi de Syrie, la reprit ſur Ozias, & en chaſſa les Juifs. On croit qu'Aſſaradon Roi de Syrie, ravagea leur pays (6). Holofernes les ſubjugua, de même que les autres peuples d'autour de la Judée (7). Lorſque Nabuchonoſor aſſiégea Jéruſalem, les Iduméens ſe joignirent à lui, & l'animerent à ruiner cette ville de fond en comble, & à en arracher juſqu'aux fondemens (8). Cette cruauté ne demeura pas long-temps impunie. Nabuchodonoſor cinq ans après la priſe de Jéruſalem, abattit toutes les Puiſſances voiſines de la Judée ; & en particulier, les Iduméens (9). Judas Maccabée les attaqua, & les battit en plus d'une rencontre (10) : mais Jean Hircan les dompta, & les obligea à recevoir la circonciſion, & à ſe ſoumettre aux autres obſervances de la Loi des Juifs (11). Ils demeurerent aſſujettis aux derniers Rois de la Judée, juſqu'à la ruine de Jéruſalem par les Romains. Ils vinrent même au ſecours de cette ville aſſiégée (12), & ils y entrerent pour la défendre : mais ils n'y demeurerent pas juſqu'à la fin ; ils en ſortirent, & s'en retournerent dans l'Idumée chargés de butin.

On ignore quelle étoit l'ancienne Religion des Iduméens. Dans les commencemens, il eſt à croire qu'ils adorerent le vrai Dieu, dont Eſaü avoit appris le culte dans la maiſon de ſon pere Iſaac. Job que nous croyons avoir été Iduméen, de même que quelques-uns de ſes amis, dont on voit les ſentimens dans ſon Livre, adoroit encore le Seigneur, & conſervoit ſon culte dans toute ſa pureté. Ils avoient abandonné la circonciſion, lorſque Jean Hircan les ſubjugua, & les obligea de ſe circoncire, & de pratiquer la Religion des Juifs (13). Joſeph parle d'une Divinité des Iduméens (14), qu'ils appeloient *Koſé*. Coſtobare né d'une des plus anciennes & des plus illuſtres Maiſons de l'Idumée, deſcendoit des anciens Sacrificateurs du Dieu *Koſé*. Saint Epiphane dit (15) que

(1) *Geneſ.* XXXVII, 29, 30. (2) 3. *Reg.* XI, 22. (3) 2. *Par.* XXI. (4) 2. *Par.* XXV. (5) 4 *Reg.* XIV. (6) *Iſai.* XXI, 11, 12, 13 & XXIV, 1. (7) *Judith.* III, 14. (8) *Pſalm.* CXXXVI, 7. *Thren.* IV, 21, 22. *Abdias* ℣. 11. *Jerem.* XII, 6, LIX, 7. *Ezech.* XXV, 12. (9) *Abdias* ℣. 1. *Jerem.* LIX, 7, 10, 20. *Joſeph. Antiq. l.* X, *c.* 11. (10) 1. *Macc.* V, 3, 4 & 2. *Macc.* X, 16. *Joſeph. Antiq. l.* XI, *c.* 11. (11) *Antiq. lib.* 13, *c.* 17. (12) *Joſeph. l.* 4, *de Bello*, *c.* 6, *p.* 877. (13) *Joſeph. Antiq. l.* XIII, *c.* 17. (14) *Idem. l.* XV, *c.* 14, *Antiq.* (15) *Epiphan. hæreſ.* 55, *p.* 469.

les Arabes de l'Arabie Pétrée & de l'Idumée, adoroient Moïſe à cauſe des prodiges que Dieu a fait par ſon moyen. En Hébreu *Choſé* ſignifie un *Voyant*, un Prophete, qualité qui convient parfaitement à Moïſe. L'Ecriture ne reproche pas l'idolatrie aux Iduméens, & ne parle en aucun lieu de leurs Idoles. Les profanes qui ont parlé de la Religion des Arabes, ont ſans doute confondu les Iduméens avec les Arabes, au milieu deſquels ils habitoient.

JÉ-ABARIM, c'eſt-à-dire, *les défilés d'Abarim* ou *les défilés des paſſans*, un des campemens des Iſraélites dans le pays de Moab, après leur ſortie d'Egypte. Moïſe (1) dit que ce lieu eſt à l'orient du pays de Moab. C'eſt dans le même pays que ſont les monts *Abarim*. Jérémie (2) parle d'un lieu nommé Haï ou Gaï, qui eſt le même que *Jé* ou *Jaï*, dans le pays de Moab.

I. JEAN, en Hébreu, *Jochanan*, ſignifie gracieux, agréable; ou la grace de Dieu, agréable à Dieu. L'Ecriture nous parle de pluſieurs hommes illuſtres du nom de Jean, Joanne, ou Jochanan. Le premier eſt *Jean* (3), pere de Mattathias, & célebre Maccabée, qui étoit de la race des Sacrificateurs de la famille de Joïarib.

II. JEAN, ſurnommé *Gaddis*, fils de Mattathias, dont on vient de parler, & frere de Judas, de Jonathas & de Simon Maccabées. Jean Maccabée fut tué en trahiſon par les enfans de Jambri, comme il conduiſoit le bagage des Maccabées ſes freres chez les Nabathéens leurs alliés (4).

III. JEAN HIRCAN, fils de Simon Maccabée. Voyez ci-devant *Hircan*.

IV. JEAN-BAPTISTE, précurſeur de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & fils de Zacharie & d'Eliſabeth, naquit l'an du Monde 4000, environ ſix mois avant J. C. Sa naiſſance, ſon emploi, ſon nom furent prédits à Zacharie ſon pere, lorſqu'il étoit dans le Temple de Jéruſalem, où il faiſoit ſes fonctions de Prêtre, ſuivant le rang de ſa famille (5). L'Ange Gabriel lui apparut comme il étoit dans le Saint, & lui annonça qu'il auroit un fils qui ſeroit nommé Jean, dont la naiſſance cauſeroit une joie univerſelle à tout le monde; que ce fils ſeroit grand devant le Seigneur, qu'il ne boiroit ni vin, ni autre liqueur propre à enivrer, & qu'il ſeroit rempli du Saint-Eſprit dès le ventre de ſa mere; qu'il convertiroit pluſieurs des enfans d'Iſrael au Seigneur; enfin qu'il viendroit dans l'eſprit & dans la vertu d'Elie, pour ramener les enfans déſobéiſſans dans la voie de leurs peres, & pour préparer au Seigneur un peuple parfait.

Zacharie qui étoit vieux, & dont la femme étoit auſſi trop âgée, pour avoir des enfans, témoigna ſur cela de la défiance: mais l'Ange l'aſſura de la vérité de ſa promeſſe, & lui dit: Je ſuis Gabriel, qui ai été député pour vous annoncer cette nouvelle; & dans ce moment, vous allez devenir muet juſqu'au jour que vous verrez l'accompliſſement de ce que je vous dis. En effet, il devint muet à l'heure même; & étant de retour dans ſa maiſon, Eliſabeth conçut. Mais comme ſi elle eût eu honte de ſa groſſeſſe, elle ſe tint cachée pendant cinq mois. Au ſixieme mois, le même Ange Gabriel fut envoyé à la

(1) *Num.* XXI, 11. עיי חעברים 70. Γαί εν τω πέραν. = (2) *Jerem.* XLIX, 3. *Ulula Heſebon, quoniam vaſtata eſt Haï.* = (3) 1. *Macc.* II, 1. = (4) 1. *Macc.* IX, 36. = (5) *Luc.* I, 10, 11, *&c.*

Vierge Marie, pour lui annoncer qu'elle deviendroit Mere du Meſſie; & pour preuve de la vérité de ſa promeſſe, il lui dit qu'Eliſabeth étoit dans le ſixieme mois de ſa groſſeſſe. Alors Marie vint en diligence dans les montagnes de Judée, pour viſiter Eliſabeth. Dès qu'elle entra dans la maiſon de Zacharie, & qu'elle ſalua Eliſabeth, l'enfant que celle-ci portoit encore dans ſon ſein, treſſaillit de joie; & elle fut remplie du Saint-Eſprit. Elle éleva ſa voix, bénit Marie ſa couſine, & lui dit: d'où me vient ce bonheur, que la mere de mon Seigneur vienne vers moi?

Le temps des couches d'Eliſabeth étant arrivé, ſes parens & ſes voiſins s'en réjouirent; & étant venu le huitieme jour pour circoncire l'enfant, ils le nommoient Zacharie, du nom de ſon pere. Mais ſa mere lui dit: Non; mais il ſera nommé Jean. Ils lui répondirent: Il n'y a perſonne dans votre famille qui porte ce nom. Et ils demandoient par ſignes au pere de l'enfant, comment il vouloit qu'on le nommât; & ayant demandé des tablettes, il écrivit deſſus: Jean eſt ſon nom. En même-temps ſa langue ſe délia, & il commença à louer Dieu par un beau Cantique, où après avoir loué le Seigneur, il dit en s'adreſſant au jeune Jean-Baptiſte: Et vous, petit enfant, vous ſerez appelé Prophete du Très-Haut; car vous marcherez devant le Seigneur pour lui préparer les voies; pour donner à ſon peuple la connoiſſance du ſalut, afin qu'il obtienne la rémiſſion de ſes péchés. Or l'enfant croiſſoit, & ſe fortifioit en eſprit, & il demeuroit dans les déſerts, juſqu'au jour de ſa manifeſtation à Iſrael.

Quelques anciens Monumens apocryphes (1), portent qu'Hérode cherchant Jeſus-Chriſt & ſaint Jean, pour les faire mourir, Eliſabeth ſe ſauva avec ſon fils dans les montagnes, & qu'après avoir erré & monté long-temps, accablé de fatigue, elle dit: O montagne de Dieu, recevez la mere avec ſon fils; & qu'auſſi-tôt la montagne s'ouvrit, puis ſe referma, & les déroba ainſi aux pourſuites d'Hérode. Un Ange leur fit compagnie, & les éclaira pendant qu'ils furent dans ce ſombre réduit. On lit dans Jean Moſch (2), que ſaint Jean demeuroit dans une caverne, en un lieu nommé Sapſas, environ à un mille au-delà du Jourdain. Saint Chryſoſtome (3) & ſaint Jérôme (4) croient qu'il fut élevé dans le déſert dès l'enfance. Mais ſaint Paulin (5) enſeigne qu'il paſſa les premieres années de ſa vie dans ſa maiſon paternelle, où il apprit la Loi de Moïſe; & que dès que ſon corps fut fortifié par l'âge, il ſe retira dans le déſert, où il demeura, ne mangeant & ne buvant point, comme dit Jeſus-Chriſt (6); c'eſt-à-dire, mangeant & buvant ſi peu, & des choſes ſi peu propres à contenter le goût & la ſenſualité, que l'on pouvoit dire en quelque ſorte, qu'il ne mangeoit point, n'uſant que de miel ſauvage, de ſauterelles, & n'étant vêtu que de poil de chameaux, & d'une ceinture de cuir, qu'il portoit ſur ſes reins (7).

Après que ſaint Jean eut paſſé trente ans & plus dans le déſert, Dieu le manifeſta au monde, la quinzieme année de Tibere (8),

(1) *Protevangel. Jacob. n.* 22. *Vide & Petr. Alex. c.* 13. (2) *Joan. Moſch. c.* 1. (3) *Chryſoſt. homil.* 8, *in Matth. p.* 117, & XXXI, *p.* 437. (4) *Hieron. contra Lucifer. c.* 3. (5) *Paulin. carm.* 5. (6) *Matth.* XI, 18. (7) *Matth.* III, 4. (8) *Luc.* I, 30, III, 1, 2.

qui revient à la vingt-huitieme année de l'Ere commune ; & le ſaint Précurſeur commença à exercer ſon miniſtere, en annonçant la venue du Meſſie. Il vint donc ſur le Jourdain, & au-delà de ce fleuve, prêchant la pénitence ; diſant que le Royaume de Dieu étoit proche, que la coignée étoit déjà à la racine de l'arbre, & donnant à tous ceux qui le venoient voir, les inſtructions néceſſaires ſuivant leur état. Il leur faiſoit conſeſſer leurs péchés, & les plongeoit en même-temps dans le Jourdain, diſant qu'ils devoient croire en celui qui venoit après lui, qui les baptiſeroit dans l'eſprit & dans le feu, & qui leur accorderoit le pardon de leurs péchés. C'eſt de ce Baptême que vint à ſaint Jean le ſurnom de *Baptiſte* ou *Baptiſeur*. Il y eut quelques perſonnes qui s'attacherent à lui (1), & qui devinrent ſes Diſciples, s'exerçant comme lui dans les exercices de la pénitence, & la prêchant aux autres ; & quelques-uns de ſes Diſciples dans la ſuite ſuivirent le Sauveur.

La vertu de Jean-Baptiſte jetoit un ſi grand éclat dans tout le pays, que pluſieurs Juifs le prenoient pour le Meſſie : mais il déclara nettement qu'il ne l'étoit pas (2). Toutefois il ne connoiſſoit pas encore Jeſus-Chriſt de viſage. Seulement le Saint-Eſprit lui avoit dit que c'étoit celui ſur qui il verroit deſcendre & demeurer le Saint-Eſprit (3). Et lorſque Jeſus-Chriſt vint ſe préſenter pour recevoir ſon baptême, comme les autres Juifs, Jean qui le reconnut par une lumiere ſurnaturelle, s'excuſoit, en diſant : c'eſt moi qui ai beſoin d'être baptiſé & purifié par vous (4). Mais Jeſus l'obligea de lui donner le baptême, diſant qu'il vouloit accomplir toute juſtice. Cela arriva l'an 30 de l'Ere commune. Jean-Baptiſte avoit alors environ trente-quatre ans, & Jeſus-Chriſt trente-trois. Quelque temps après, les Juifs envoyerent une députation à Jean, pour lui demander s'il n'étoit pas le Meſſie (5). Mais il répondit qu'il n'étoit ni le Chriſt, ni Elie, ni Prophete, & qu'il n'étoit que la voix de celui qui crie dans le déſert : préparez la voie du Seigneur : Qu'au reſte, celui qu'ils cherchoient, étoit au milieu d'eux, & qu'ils ne le connoiſſoient point. Le lendemain Jeſus étant venu vers lui, Jean dit devant tout le monde : voilà l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde.

Hérode Antipas ayant épouſé la femme de ſon frere encore vivant, avoit cauſé un grand ſcandale dans tout le pays. Jean-Baptiſte en parla avec ſa force & ſa liberté ordinaires ; il en reprit Hérode lui-même en face, & lui dit qu'il ne lui étoit pas permis d'avoir la femme de ſon frere, à qui il l'avoit enlevée de ſon vivant (6). Hérode irrité de ſa liberté, le fit arrêter, & le fit mettre en priſon dans le château de Maquéronte (7). Ceci arriva apparemment ſur la fin de la trentieme année de l'Ere vulgaire ; & voici comme Joſeph raconte les motifs de cet empriſonnement : « Jean, ſurnommé Baptiſte, étoit, » dit-il, un homme de piété, qui » exhortoit fortement les Juifs à » embraſſer la vertu, & à s'acquitter les uns envers les autres des » devoirs de la juſtice.... Une » grande multitude de peuple le » ſuivoit, étant ravis d'entendre » ſes diſcours ; & les Juifs paroiſſoient diſpoſés à tout entre- » prendre, s'il le leur eût com-

(1) *Joan.* I, 37, 40. *Luc.* XI, 1, 33. (2) *Luc.* III, 15. (3) *Joan.* I, 31, 34. (4) *Matth.* III, 13, 14, 15. (5) *Joan.* I, 19.... 24. (6) *Marc.* VI, 17, 18. (7) *Joſeph, Antiq. l.* 18, *c.* 2, *p.* 617.

» mandé. Hérode en conçut de » l'inquiétude ; & craignant qu'il » n'excitât quelque ſédition, il » crut devoir prévenir ce mal, de » peur qu'attendant trop tard à y » remédier, il n'eût un jour ſujet » de s'en répentir ».

Il demeura aſſez long-temps en priſon ; & ſes Diſciples ne l'abandonnerent pas dans cet état. Hérode même le reſpectoit & le craignoit, ſachant qu'il étoit très-aimé du peuple ; il l'écoutoit en beaucoup de choſes, & ſuivoit quelquefois ſes avis (1). Mais Hérodiade, qui craignoit toujours qu'Hérode ne le remît en liberté, cherchoit une occaſion favorable pour le faire mourir. Elle la trouva enfin un jour qu'Hérode faiſoit un grand feſtin à ſes amis, le jour de ſa naiſſance. Elle envoya Salomé ſa fille, qu'elle avoit eue de Philippe ſon mari légitime, dans la ſalle du feſtin, pour y danſer devant le Roi & les conviés (2). Elle danſa ſi bien au gré de ce Prince, qu'il lui promit de lui donner tout ce qu'elle demanderoit. Auſſi-tôt elle ſortit, & alla dire à ſa mere : que demanderai-je ? Hérodias lui dit : Ne demandez rien autre choſe que la tête de Jean-Baptiſte. Elle rentra donc dans la ſalle, & dit au Roi : donnez-moi maintenant dans ce plat la tête de Jean-Baptiſte. Hérode fut fâché de cette demande ; mais n'oſant manquer de parole devant cette compagnie, il ordonna qu'on allât couper la tête à Jean-Baptiſte. Cet ordre fut exécuté ſur le champ ; on donna la tête à Salomé, & Salomé la porta à ſa mere, qui lui perça, dit-on, la langue avec ſon aiguille de tête. (3) Cette mort arriva, à ce que l'on croit, ſur la fin de la trente-unieme année de l'Ere vulgaire ; ou au commencement de l'an 32. Le feſtin dont parle l'Evangile, ſe fit apparemment à Maqueronte, où ſaint Jean étoit en priſon, & où il fut décapité.

L'Egliſe Greque & la Latine, célebrent la fête de la Décollation de ſaint Jean le 29 d'Août. Les Diſciples de Jean ayant appris ſa mort, en donnerent avis à Jeſus-Chriſt (4), & vinrent enlever ſon corps. L'Evangile ne marque pas où ils l'enterrerent ; mais du temps de Julien l'Apoſtat, on montroit ſon tombeau à Samarie, où les habitans du pays l'ouvrirent, & brûlerent une partie des os du divin Précurſeur. Les autres furent ſauvés par quelques Chrétiens, qui les apporterent à un Abbé de Jéruſalem, nommé Philippe (5). Cet Abbé en fit préſent à ſaint Athanaſe ; & ſaint Athanaſe les mit dans une muraille, en attendant qu'on les plaçât dans un lieu plus honorable. Enfin, quelque temps après, Théodoſe ayant abattu le Temple de Sérapis, on bâtit en la place une Egliſe en l'honneur de ſaint Jean-Baptiſte, & on y mit ces ſaintes Reliques (6) en 395 ou 396. Le tombeau de ſaint Jean, qui étoit à Samarie, continua à être fréquenté ; & Dieu y fit quantité de miracles. Ste. Paule étant en cette ville (7), fut témoin des merveilles que Dieu y opéroit par les mérites de ſaint Jean. Nous ne nous étendrons point ici ſur les diverſes tranſlations de ſes Reliques, & ſur-tout de ſon chef ; cela n'appartient pas proprement au Dictionnaire de de la Bible, puiſqu'il regarde des temps beaucoup poſtérieurs à tous nos Livres ſaints.

(1) *Marc.* VI, 19, 20. *Marc.* XIV, 5. (2) *Marc.* VI, 20, 21, *&c.* (3) *Hieron. in Rufin. l.* 3, *c.* 11. (4) *Matth.* XIV, 12. (5) *Theodoret. hiſt. Eccl. l.* 3, *c.* 3. *Chronic. Alex. p.* 686. (6) *Rufin. hiſt. c.* 27. *Theophan. p.* 64. (7) *Hieron. Ep.* 17.

Les Orientaux ont conſervé beaucoup de circonſtances de la vie de ſaint Jean-Baptiſte, qui ne ſont pas d'une grande autorité parmi ceux qui n'admettent en fait d'hiſtoire, que ce qui vient de bon lieu & de ſources certaines. On lit par exemple dans l'Alcoran, au chapitre intitulé de la famille d'Amram, que Zacharie priant dans l'Oratoire de Marie, dont il avoit pour lors la garde, *les Anges lui promirent de la part de Dieu un fils, qui ſeroit nommé Jahla, parce qu'il vérifieroit & confirmeroit la parole ou le Verbe; & qu'il deviendroit Chef & Pontife de la Religion du Meſſie; qu'il ſe conſerveroit pur & ſaint, & ſeroit enfin un des plus grands Prophetes ſortis de la lignée des gens de bien.*

Ils croient (1) de plus que ſaint Jean ayant eu la tête tranchée par le commandement du Roi des Juifs, le ſang qui ſortit de ſon corps ne put s'étancher, juſqu'à ce que Dieu en eut tiré vengeance, par une grande déſolation qu'il envoya au peuple Juif. Cette expreſſion *du ſang qui ne s'étanchoit point*, eſt apparemment figurée, pour dire que ce ſang cria, qu'il demanda vengeance, juſqu'au temps de la déſolation de Jéruſalem par les Romains.

L'Egliſe de ſaint Jean-Baptiſte à Damas, eſt célebre non-ſeulement parmi les Chrétiens, mais auſſi parmi les Muſulmans, & parmi les Sabiens ou *Mendai-Jahia*, que l'on appelle communément Chrétiens de ſaint Jean. Ce Temple fut d'abord dédié en l'honneur de Zacharie, pere de ſaint Jean: mais on lui donna le nom de ſaint Jean-Baptiſte, depuis que le chef du Précurſeur fut trouvé à Emeſe, du temps de l'Empereur Théodoſe le jeune. On veut que les Sabiens l'aient bâti, & y aient conſervé le chef de S. Jean-Baptiſte, ſuſpendu à la voûte; & on raconte que le Caliſe Abdalmalech voulut acheter cette Egliſe de la main des Chrétiens, & qu'il ne s'en empara par force qu'après le refus qu'ils firent de quarante mille dinars ou piſtoles d'or qu'il leur avoit offertes. Cette Egliſe eſt préſentement une Moſquée. Le Caliſe qui s'en empara, dépenſa pendant pluſieurs années le revenu qu'il tiroit de la Syrie, à l'embélir.

Les Mahométans citent pluſieurs paroles de l'Evangile comme ayant été dites par ſaint Jean, quoiqu'elles ſoient véritablement de Jeſus-Chriſt. Ils ont auſſi compoſé des Dialogues entre Jeſus-Chriſt & ſaint Jean-Baptiſte. Tout cela prouve la vénération où ce Saint eſt parmi ces peuples.

BAPTÊME DE SAINT JEAN-BAPTISTE. Nous en avons déjà touché quelque choſe dans l'article de *Baptême*: on forme ſur le Baptême de ſaint Jean-Baptiſte trois queſtions. La premiere, s'il avoit la vertu de remettre les péchés. La ſeconde, ſi la pénitence que ſaint Jean prêchoit comme une diſpoſition à ſon Baptême, étoit une ſimple douleur des péchés, ſans qu'il fût néceſſaire de l'accompagner d'œuvres ſatisfactoires. La troiſieme, ſi la confeſſion des péchés que pratiquoient ceux qui s'approchoient de ſon Baptême, étoit un ſimple aveu de ſes fautes, ſans entrer dans le détail des péchés particuliers qu'ils avoient commis.

Quant à la premiere difficulté, il eſt indubitable que le Baptême de ſaint Jean ne remettoit pas les péchés par une vertu qui lui fût propre. Il ne faiſoit que diſpoſer à recevoir le pardon dans le Baptême de Jeſus-Chriſt: il promettoit le pardon, mais il ne l'accordoit pas.

(1) Bibl. Orient. p. 471.

Agebatur Baptiſmus pœnitentiæ ; quaſi candidatus remiſſionis & ſanctificationis in Chriſto ſubſecuturæ, dit Tertullien (1). Après le Baptême de Jean, celui de Jeſus-Chriſt étoit encore néceſſaire, dit ſaint Auguſtin (2), ſi l'on vouloit obtenir la rémiſſion des péchés. *Joannes tali Baptiſmo pertingebat, quo percepto eſſet Baptiſma etiam Dominicum neceſſarium.* Ceux qui recevoient le Baptême de Jean, ne tenaiſſoient pas ſpirituellement, & n'obtenoient pas la rémiſſion des péchés : cette grace ne s'accordoit que par la vertu du Baptême de Jeſus-Chriſt (3). *Non enim renaſcebantur qui Joannis Baptiſmate baptizabantur, ſed quodam præcurſorio illius miniſterio, qui dicebat : Parate viam Domino, huic uni in quo renaſci poterant, parabantur.* Ce n'eſt pas chez ſaint Jean, mais chez Jeſus-Chriſt que ſe faiſoit la régénération, dit Origene (4). *Regeneratio non apud Joannem, ſed apud Jeſum per Apoſtolos fiebat.*

Si quelqu'un recevoit la rémiſſion de ſes péchés dans le Baptême de Jean, c'étoit en vertu de ſa foi au Meſſie ; c'étoit par le mérite de ſa contrition & de ſa charité. Le Baptême de ſaint Jean n'avoit pas plus de vertu à cet égard que les ſacrifices & les ablutions de l'ancienne Loi. Ce qui le diſtinguoit, c'eſt qu'il montroit, pour ainſi dire, de la main le Meſſie préſent & arrivé, au lieu que les Sacremens de la Loi de Moïſe l'annonçoient de loin, & promettoient ſeulement ſa venue.

La pénitence que Jean prêchoit aux Juifs, demandoit un ſincere retour à Dieu, un changement de cœur, un renouvellement de vie : *Faites de dignes fruits de pénitence*, diſoit-il aux Phariſiens (5), *& ne penſez point dire en vous-mêmes : Nous avons pour pere Abraham... La coignée eſt déjà à la racine de l'arbre. Tout arbre qui ne produit point de bon fruit, ſera coupé, & jeté au feu. Je vous baptiſe dans l'eau ; mais celui qui vient après moi, eſt plus fort que moi... Il tient ſon van en main, & il va nettoyer ſon aire : il ramaſſera le bon grain dans ſon grenier : & jettera les pailles au feu éternel.* Il ne ſe contente pas de belles apparences, il veut de bons fruits, il veut de bons grains & de bonnes œuvres. Il leur en montroit l'exemple par toute la conduite de ſa vie, par la rigueur qu'il exerçoit contre lui-même, par ſon extérieur, par ſa retraite, par l'auſtérité de ſa nourriture, par la dureté de ſes habits. Et comme les peuples lui demandoient ce qu'ils devoient faire (6), il leur diſoit : Que celui qui a deux tuniques, en donne une à celui qui en manque. Il diſoit aux Publicains : N'exercez ni exactions injuſtes, ni concuſſions. Il diſoit aux ſoldats de ſe contenter de leur paie, & de ne faire tort à perſonne. Voilà ce qu'il appelle les dignes fruits de pénitence, une ſincere converſion de ſes mœurs.

La confeſſion qui précédoit le Baptême de ſaint Jean, étoit ſans doute de même nature que les confeſſions ordinaires uſitées dans ſa nation, tout ainſi que ſon Baptême étoit une imitation des purifications & des Baptêmes uſités dans la Loi. Or les confeſſions qui ſe faiſoient par les Iſraélites dans le Temple, en mettant la main ſur la tête de leurs hoſties, celle que faiſoit le Grand-Prêtre au jour de l'expiation ſolemnelle, & celles que les Iſraélites faiſoient ce même jour, étoient toutes détaillées. Ils

(1) *Tertull. l. de Baptiſmo.* (2) *Aug. l. 5, contra Donat.* (3) *Aug. Enchiridion. de fide, ſpe & charitate, c. 49.* (4) *Origen. in Joan. c. 8.* (5) *Matth. III, 8.* (6) *Luc. III, 10, 11, 12, 13.*

ne ſe contentoient pas de ſe déclarer en général coupables & pécheurs, ils confeſſoient les fautes particulieres qu'ils avoient commiſes, à l'exception de celles qui pouvoient emporter peine de mort contr'eux-mêmes. C'eſt le ſentiment de Maldonat, de Janſénius, d'Eſtius, & en particulier de Grotius, ſur le chap. III de ſaint Matthieu.

Les Juifs encore aujourd'hui ſont dans l'uſage de ſe confeſſer (1), à peu-près comme les Catholiques Romains.

CHRÉTIENS DE SAINT JEAN. Nous en avons parlé ſous ce même titre.

V. ST. JEAN L'EVANGÉLISTE, natif de Bethzaïde en Galilée, étoit fils de Zébédée & de Salomé. Sa profeſſion étoit la pêche. Quelques-uns (2) ont cru qu'il avoit été Diſciple de ſaint Jean-Baptiſte, avant qu'il le fût de Jeſus-Chriſt : mais on n'a aucune bonne preuve de cette opinion. Il étoit frere de ſaint Jacques le Majeur ; & le Sauveur donna à ces deux freres le nom de *Boanergés*, ou fils du tonnerre, apparemment à cauſe de leur vivacité, & de la grandeur de leur foi. On croit que ſaint Jean étoit le plus jeune des Apôtres (3). Il pouvoit être âgé de 25 ou 26 ans, lorſqu'il ſe mit à ſuivre Jeſus-Chriſt l'an 30 de Jeſus-Chriſt. Il y en a qui croient qu'il étoit l'époux des noces de Cana (4), & qu'il conſerva toujours une parfaite virginité (5) : mais ce dernier ſentiment eſt beaucoup mieux fondé dans l'antiquité, que celui qui veut qu'il ait été l'époux des noces de Cana.

Le Sauveur eut toujours pour lui une tendreſſe & une amitié particulieres ; & ſaint Jean lui-même ſe déſigne ordinairement ſous le nom du Diſciple que JESUS aimoit. Jeſus-Chriſt lui donna des marques particulieres de ſon amour, lorſqu'il le prit pour aſſiſter à ſa Tranſfiguration, & que dans la derniere cêne, il lui permit de ſe repoſer dans ſon ſein, & lui découvrit qui étoit celui qui le devoit trahir (6). La mere de ſaint Jean l'Evangéliſte, fondée apparemment ſur l'amitié que JESUS témoignoit à ſes deux fils Jacques & Jean, prit la liberté de lui demander qu'il les fit aſſeoir dans ſon Royaume, l'un à ſa droite, & l'autre à ſa gauche (7) : mais le Sauveur s'adreſſant aux deux freres, leur dit : Pouvez-vous boire le calice que je boirai ? Ils répondirent : Nous le pouvons. JESUS leur dit : Vous boirez à la vérité mon calice, mais c'eſt à mon pere, & non à moi, de vous donner les places que vous demandez dans mon Royaume.

Dans le jardin des Oliviers, Jeſus-Chriſt ne voulut avoir pour témoins de ſon agonie & de ſa triſteſſe volontaire, que ſaint Pierre, ſaint Jacques & ſaint Jean (8). Ce dernier ne s'enfuit point, lorſque les ſoldats vinrent prendre Jeſus-Chriſt ; & on croit que c'eſt lui qui le ſuivit juſques chez Caïphe, où il entra, & où quelque-temps après, il fit entrer ſaint Pierre (9). Il accompagna le Sauveur juſqu'à la croix : & Jeſus-Chriſt le voyant au pied de la croix, dit à Marie ſa Mere : Femme, voilà votre fils ;

(1) *Buxtorf. Synagog. Jud. c.* 20. (2) *Chryſoſt. in Joan. homil.* 17, *& Epiph. hæreſ.* 51. (3) *Paulin. Ep.* 386. *Hieron. Ep.* 1, *p.* 4. (4) *Beda in Joan. Smaragd. Abb. S. Mich. in feſto S. Joan. Præfationes vulgò præfixæ Evangel. & Apoc. Soto. Lyr. Carthuſ. D. Tom. &c.* (5) *Ita PP. paſſim. Epiph. hæreſ.* 58. *Ambroſ. de Symbol. c.* 30, *de inſtit. Virg. c.* 72. *Chryſoſt. de Virg. c.* 82. *Paulin. Ep.* 43. *Hieron. Auguſt. alii.* (6) *Joan.* XXI, 20, XXIII, 25. (7) *Matth.* XX, 22. *Marc.* X, 38, 39. (8) *Matth.* XXVI, 37. (9) *Joan.* XVIII, 15, 16. *Vide Chryſoſt. homil.* 82, *in Matth. Hieron. Ep.* 16. *Aug. homil.* 115, *in Joan.*

& enſuite il dit à ſon Diſciple : Voilà votre mere (1). Et depuis ce temps, ſaint Jean regarda la ſainte Vierge comme ſa mere, & en eut ſoin juſqu'à ſa mort. Après la Réſurrection du Sauveur, ſaint Jean étant occupé à la pêche ſur la mer de Tibériade avec d'autres Diſciples, JESUS parut ſur le rivage ; & ſaint Jean le reconnut le premier (2), & le dit à Pierre. Etant arrivés à bord, ils dînerent ave Jeſus-Chriſt ; & après le repas, comme ſaint Jean le ſuivoit, Pierre demanda à JESUS : Que deviendra celui-ci, en parlant de ſaint Jean ? JESUS lui répondit : Si je veux qu'il demeure ainſi, que vous importe ? Suivez-moi. Alors les Diſciples crurent que JESUS lui avoit dit qu'il ne mourroit point ; & le bruit s'en répandit parmi les Fidelles ; & pluſieurs le croyoient encore, lorſque ſaint Jean écrivit ſon Evangile. On l'a cru encore long-temps depuis ; & pluſieurs ont avancé qu'il n'étoit pas mort. Mais ſaint Jean ruine lui-même ce ſentiment, & il eſt contraire aux plus authentiques monumens de l'Egliſe. On peut conſulter notre diſſertation ſur la mort de ſaint Jean l'Evangéliſte, le Martyrologe de Florentinius, & la Note 17 de M. de Tillemont ſur ſaint Jean l'Evangéliſte, t. 1, p. 640.

On ſait aſſez peu de choſe ſur la vie de ſaint Jean, juſqu'à la perſécution de Domitien. Peu de jours après que les Apôtres eurent reçu le Saint-Eſprit, ſaint Pierre & ſaint Jean allant au Temple, y guérirent un homme qui avoit été perclus de ſes jambes dès le ventre de ſa mere (3). Ce miracle fut cauſe qu'on les mit en priſon. On les en tira le lendemain, en leur défendant de parler de J. C. (4) ; mais ils continuerent à prêcher comme auparavant ; ce qui fit qu'on les mit de nouveau en priſon avec les autres Apôtres. Mais Dieu les en tira miraculeuſement. Et comme ils ne ceſſoient d'annoncer Jeſus-Chriſt au peuple, les Magiſtrats les arrêterent, les firent comparoître devant eux, & les reprirent de ce que nonobſtant les défenſes qu'ils leur avoient faites, ils continuoient de parler de Jeſus-Chriſt. Les Apôtres ſans s'étonner, leur répondirent qu'il falloit plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. On vouloit les faire mourir : mais un Sénateur nommé Gamaliel, ayant demandé que l'on fît ſortir les Apôtres, parla avec tant de ſageſſe aux autres membres du Sanhédrin, qu'on ſe contenta de faire fouetter les Apôtres, & on les laiſſa aller.

Saint Pierre & ſaint Jean furent enſuite envoyés à Samarie (5), pour donner le Saint-Eſprit à ceux que le Diacre Philippe y avoit convertis & baptiſés. Saint Jean ſe trouva auſſi au Concile de Jéruſalem (6), où il parut comme une des colonnes de l'Egliſe. On croit qu'il alla prêcher aux Parthes ; & ſa premiere Epître a été quelquefois citée ſous le nom d'*Epître aux Parthes* (7). Les Indiens tiennent qu'il a annoncé l'Evangile dans leur pays. Mais on ne doute pas qu'il n'ait prêché en Aſie, & qu'il n'ait demeuré aſſez long-temps à Epheſe, & aux environs. Il y amena la ſainte Vierge, qui y mourut. Sainte Magdelaine y vint auſſi avec lui, & il mourut. On ignore l'année préciſe de ſon arrivée dans ce pays : mais il ne ne peut gueres y être venu, pour y fixer ſa réſidence,

(1) *Joan.* XIX, 26. (2) *Joan.* XXI, 1.... 7. (3) *Act.* III, 1.... 10. (4) *Act.* V, 18, *& ſeq.* (5) *Act.* VIII, 5.... 12. (6) *Galat.* II, 9. *Act.* XV, 7, *& ſeq.* (7) *Aug. qu. in Evangel. l.* 2, *c.* 39. Voyez Eſtius & notre Commentaire ſur cette Epître.

avant

avant l'an 66 de Jeſus-Chriſt. Saint Jérôme (1) dit qu'il fonda & gouverna toutes les Egliſes d'Aſie ; & Tertullien (2) écrit que l'Ordre Epiſcopal l'a eu pour Auteur en ce pays-là. Ce qui ne doit pas s'entendre d'une maniere ſi rigoureuſe, que l'on n'avoue que ſaint Pierre & ſaint Paul y ont fondé pluſieurs Egliſes, & que ſaint Timothée a gouverné l'Egliſe d'Epheſe, pendant même que ſaint Jean étoit dans cette Province.

L'Empereur Domitien ayant déclaré la guerre à l'Egliſe la quinzieme année de ſon empire, 95 de Jeſus-Chriſt, ſaint Jean l'Evangéliſte fut banni d'Epheſe, & mené à Rome, où il fut plongé dans l'huile bouillante, ſans en recevoir aucune incommodité (3). Il en ſortit même plus net & plus vigoureux qu'il n'y étoit entré. De là il fut relégué dans l'Iſle de Patmos, dans la mer Egée. Il y écrivit ſon Apocalypſe ou révélation, dont nous avons parlé ſous un titre particulier. Il ne demeura pas deux ans dans cet exil. Domitien ayant été tué l'an 96, au mois de Septembre, Nerva ſon ſucceſſeur rappela tous les exilés qui avoient été bannis par Domitien ; & S. Jean revint à Epheſe l'an 97 de Jeſus-Chriſt. Il étoit alors âgé d'environ quatre-vingts-dix ans. Les Evêques & les Fidelles d'Aſie lui ayant demandé avec empreſſement qu'il leur écrivît l'Evangile de ce qu'il avoit vu & ouï de notre Sauveur (4), il ſe rendit à leurs déſirs : mais il ne commença qu'après un jeûne & des prieres publiques. Il s'appliqua principalement à y rapporter ce qui ſert à établir la Divinité du Fils, contre certains hérétiques d'alors, qui la nioient.

Nous avons auſſi trois Epîtres du même ſaint Apôtre. La premiere, comme nous l'avons déjà marqué, eſt quelquefois citée ſous le nom d'Epître aux Parthes ; & elle n'a jamais été conteſtée dans l'Egliſe. Le ſtyle & les principes de ſaint Jean s'y font ſentir à chaque période. Les deux autres lui ont été conteſtées. La premiere de ces dernieres eſt adreſſée à une Dame de qualité nommée *Electe* ; ou bien ce nom *Electe*, eſt un nom ſymbolique, pour marquer une Egliſe Chrétienne, à qui une autre Egliſe écrivoit. Car je ſoupçonne que cette Epître n'eſt qu'une lettre de recommandation, que l'on donnoit aux Fidelles qui alloient d'une Egliſe à une autre, & que l'on étoit obligé d'écrire quelquefois d'une maniere énigmatique, de peur qu'elles ne tombaſſent entre les mains des Infidelles. La troiſieme Lettre eſt adreſſée à Caïus, que ſaint Jean loue d'exercer l'hoſpitalité envers les Fidelles, & il l'exhorte de continuer ce ſaint exercice envers des perſonnes employées au ſervice de l'Egliſe, & qui ne vouloient rien recevoir des Gentils.

S. Jean vécut juſqu'à une extrême vieilleſſe, en ſorte qu'à peine pouvoit-il aller à l'aſſemblée des Fidelles, ſinon porté par ſes Diſciples ; & ne pouvant plus faire de longs diſcours (5), il diſoit au peuple dans toutes les aſſemblées : *Mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres.* On s'en ennuya enfin ; & lorſqu'on lui parla, il répondit : C'eſt là ce que le Seigneur vous commande ; & pourvu que vous le faſſiez, cela ſuffit. Il mou-

(1) *Hieron. de Viris illuſtr. c.* 9. (2) *Tertull. contra Marcion. l.* 4, *c.* 5. (3) *Tertull. præſcript. c.* 36. *Hieronym. in Jovinian. l.* 1, *c.* 14. (4) *Euſeb. l.* 6, *c.* 14, *hiſt. Eccleſ. Hieronym. in Matth. &c.* (5) *Hieron. in Galat.* VI.

rut à Epheſe (1) d'une mort paiſible, la troiſieme année de Trajan (2), centieme de Jeſus-Chriſt. Il pouvoit avoir alors quatre-vingt-quatorze ans (3), ſelon ſaint Epiphane. D'autres le font mourir beaucoup plus vieux, & lui donnent juſqu'à quatre-vingt-dix huit ou quatre-vingt-dix-neuf ans, ou même juſqu'à cent quatre, ou cent ſix, ou cent vingt ans. Il fut enterré près de la ville (4), & pluſieurs Peres ont remarqué que ſon ſépulcre y étoit (5). Le Concile d'Epheſe (6) tire un motif d'éloge de cette ville, parce qu'elle poſſédoit le Corps de ce divin Théologien; & le Pape Céleſtin exhorta les Peres qui y étoient aſſemblés, à ſuivre les inſtructions de ſaint Jean, dont ils avoient le bonheur de poſſéder les reliques auprès d'eux. Saint Auguſtin (7), & après lui Grégoire de Tours, & ſaint Villebaud, parlent d'une certaine poudre que l'on voyoit ſur le tombeau de ſaint Jean, & qui ſembloit s'y reproduire tous les jours, à meſure qu'on en ôtoit. Nous ne répétons pas ici ce que nous avons déjà remarqué ſur le ſentiment qui tient que ſaint Jean n'eſt point mort.

Outre l'Evangile, l'Apocalypſe, & les trois Epîtres de ſaint Jean, que l'Egliſe reçoit, on lui a ſuppoſé quelques autres Ecrits apocryphes; par exemple, un Livre de ſes prétendus voyages (8); des Actes (9), dont ſe ſervoient les Encratites, les Manichéens, & les Priſcillianiſtes; un Livre de la mort & de l'Aſſomption de la Vierge, un Symbole que l'on prétend doit avoir été donné à ſaint Grégoire de Néocéſarée par la ſainte Vierge & ſaint Jean. Ce Symbole fut cité dans le cinquieme Concile écuménique (10): mais les Actes & l'Hiſtoire dont nous venons de parler, ſont reconnus pour apocryphes, & indignes de toute créance. S. Jean eſt ordinairement ſurnommé le Théologien, à cauſe de la ſublimité de ſes connoiſſances & de ſes révélations, & ſur-tout à cauſe du commencement de ſon Evangile. Polycrates Evêque d'Epheſe, aſſure (11) qu'il portoit une lame d'or ſur le front, comme Prêtre & Apôtre de Jeſus-Chriſt. On le dépeint avec un calice, d'où ſort un ſerpent; parce que quelques Hérétiques lui ayant préſenté du poiſon dans un verre, il fit le ſigne de la croix ſur ce vaſe, & tout le venin ſe diſſipa ſous la forme d'un ſerpent. Ce miracle eſt rapporté dans le faux Procore, qui ſe dit Diſciple de ſaint Jean.

VI. JEAN-MARC, Diſciple & couſin de ſaint Barnabé, & fils d'une femme Chrétienne nommée Marie, laquelle avoit une maiſon dans Jéruſalem, où les Fidelles & les Apôtres s'aſſembloient ordinairement. Ils y étoient durant la nuit en prieres, lorſque ſaint Pierre délivré de priſon par un Ange, vint frapper à la porte (12). On dit que dans cette maiſon on établit dans la ſuite la célebre Egliſe de Sion (13). Jean-Marc que quelques-uns confondent très-mal à propos, avec ſaint Marc l'Evangéliſte, s'attacha à ſaint Paul & à

(1) *Aug. ſerm.* 253, *c.* 4. (2) *Chronic. Euſeb.* (3) *Epiphan. hæreſ.* 51. (4) *Hieronym. de Viris illuſtr. c.* 9. (5) *Dionyſ. Alex. apud Euſeb. lib.* 7, *c.* 25. *Aug. homil.* 124, *in Joan. Chryſoſt. Hieronym. alii.* (6) *Concil. Epheſ. t.* 3. *Concil. p.* 573 & 616. (7) *Aug. in Joan. homil.* 124. *Greg. Turon. de glor. Mart. c.* 30. (8) *Athanaſ. in Synopſ.* (9) *Epiphan. hæreſ.* 47. *Aug. de fide, c.* 4. & 38. (10) *Nyſſen. vita Thaumat. pag.* 545, 547. *Vide Baron. an.* 233, §. 19. (11) *Apud Euſeb. l.* 5, *c.* 24. *Hieron. de Viris illuſtr. c.* 45. (12) *Act.* XII, 12. (13) *Alexander apud Sur.* 11. *Junii.*

ſaint Barnabé, & les ſuivit lorſqu'ils s'en retournerent à Antioche (1); il les accompagna même & les ſervit juſqu'à la ville de Perge dans la Pamphylie. Mais alors voyant qu'ils entreprenoient un plus long voyage, il les quitta, & s'en retourna à Jéruſalem. Cela arriva l'an 45 de l'Ere commune.

Quelques années après, c'eſt-à-dire, l'an 51, Paul & Barnabé ſe diſpoſant à retourner en Aſie (2), pour viſiter les Egliſes qu'ils y avoient fondées, Barnabé étoit d'avis que Jean-Marc les accompagnât dans ce voyage; mais ſaint Paul n'y voulut pas conſentir: ce qui fut cauſe que ces deux Apôtres ſe ſéparerent. Paul alla en Aſie, & Barnabé avec Jean-Marc, allerent dans l'Iſle de Cypre. On ignore ce que fit Jean-Marc depuis ce voyage, juſqu'au temps qu'il ſe trouva à Rome, en l'an 63, & qu'il rendit de grands ſervices à ſaint Paul dans ſa priſon. L'Apôtre parle de lui avantageuſement dans l'Epître aux Coloſſiens (3): *Marc couſin de Barnabé, vous ſalue; s'il va vers vous, ayez ſoin qu'il ſoit bien reçu.* Il en parle encore dans l'Epître à Philémon (4), écrite l'an 62, & alors il étoit à Rome avec ſaint Paul. Mais en l'an 65, il étoit en Aſie avec Timothée; & ſaint Paul écrivant à Timothée, le prie de le lui amener à Rome (5), ajoutant qu'il lui étoit utile pour le miniſtere de l'Evangile.

On fait la Fête de ſaint Jean-Marc le 27 de Septembre, dans l'Egliſe Greque & dans la Latine. On dit qu'il a été Evêque de Biblis en Phénicie. Les Grecs lui donnent le titre d'Apôtre, & diſent que ſon ombre ſeule guériſſoit les malades. Il y a aſſez d'apparence qu'il mourut à Epheſe, où ſon tombeau étoit fort célebre (6). On ignore le genre & l'année de ſa mort. On le nomme quelquefois ſimplement Jean, ou ſimplement Marc. Nous ne ramaſſons point tout ce qu'on dit de lui dans des Auteurs apocryphes & incertains.

VII. JEAN DE GISCALA, fils d'un nommé Levi, & natif de Giſcala en Galilée. Il défendit d'abord la ville de Giſcala contre les Romains, durant la derniere guerre que Veſpaſien leur fit (7). Après la priſe de cette ville, il vint à Jéruſalem, où il commit une infinité de maux & de violences, dans le Temple & dans la ville. Il feignit d'abord de tenir le parti d'Ananus & du peuple contre les Zélateurs ou les ſéditieux, qui vouloient ſoutenir la guerre contre les Romains (8): mais il alloit ſecrettement découvrir aux Zélateurs les réſolutions qu'Ananus & les gens de bien prenoient pour la conſervation de la République. Il fut même ſi bien gagner leur confiance, qu'ils le députerent vers les zélés, qui étoient maîtres du Temple, pour moyenner un accommodement entre eux. Mais au lieu de leur inſpirer des ſentimens de paix, il leur conſeilla de faire venir les Iduméens à leur ſecours, contre Ananus & ceux de ſon parti. Les Iduméens entrerent dans la ville & dans le Temple (9); & après avoir fait mourir Ananus & quelques autres des principaux de la ville, ils s'en retournerent chez eux, chargés du butin qu'ils avoient fait à Jéruſalem.

Cependant les Zélés ſe partage-

(1) *Act.* XII, 15. *Act.* XIII, 13. (2) *Act.* XV, 36, 37, *& ſeq.* (3) *Coloſſ.* IV, 10. (4) *Philem. v.* 24. (5) 2. *Timoth.* IV, 11. (6) *Euſeb. l.* 3, *c.* 39, *& l.* 7, *c.* 25. *Chryſoſt. orat.* 67, *p.* 504, *b.* (7) *Joſeph. de Bello, l.* 4, *c.* 4, *p.* 868, *in Græco*, κεφ. *n.* (8) *De Bello, l.* 4, *c.* 5, *ſeu ſ. in Græco, p.* 876. (9) *De Bello, l.* 4, *c.* 6, 7.

rent. Jean de Giſcala avoit parmi eux un puiſſant parti; Eléazar fils de Simon, en avoit un autre. Celui-ci voyant qu'il n'étoit pas le plus fort, fit venir Simon fils de Gioras, qui étoit à la tête d'une troupe de brigands, qui tenoient la campagne (1). Tel étoit l'état de Jéruſalem, lorſque Tite la vint aſſiéger, l'an de J. C. 70. Eléazar étoit maître de l'intérieur du Temple: Jean de Giſcala en occupoit la partie extérieure & les portiques, & Simon fils de Gioras, étoit maître de la haute ville de Jéruſalem, & d'une partie de la baſſe. De cette ſorte, Jean étoit comme entre deux feux, ayant à réſiſter à Eléazar d'un côté, & à Simon de l'autre. Ces trois partis, quelques ennemis qu'ils fuſſent entre eux, ſe réuniſſoient, dès qu'il s'agiſſoit de combattre les Romains; & après cela, ils recommençoient à ſe détruire l'un l'autre. A la fin du ſiege, lorſque la ville fut priſe, Jean de Giſcala ſe ſauva dans un égout, où il demeura quelques jours: mais ayant été découvert, & amené à Tite (2), il fut condamné à une priſon perpétuelle. C'étoit une peine trop légere pour un homme qui s'étoit ſouillé par une infinité de crimes, & qui étoit la principale cauſe de la ruine de ſa patrie, comme le remarque Joſeph (3).

JEANNE, épouſe de Chuza, Intendant de la maiſon d'Hérode (4), étoit une de ces femmes qui ſuivoient notre Sauveur dans ſes voyages, & qui l'aidoient de leurs biens. Saint Luc remarque que ces femmes avoient été délivrées par Jeſus-Chriſt des malins Eſprits qui les poſſédoient, ou guéries des maladies dont elles étoient affligées. La femme de Chuza étoit ou veuve de Chuza, ou dumoins elle ſuivoit Jeſus-Chriſt du conſentement de ſon mari. C'étoit un uſage parmi les Juifs, que les hommes qui ſe conſacroient à la prédication, prenoient avec eux quelques femmes de piété, qui les ſuivoient & qui les ſervoient. Cela ſe faiſoit ſans aucun ſcandale (5). Nous ne ſavons aucunes particularités de la vie de Jeanne, femme de Chuza.

JEBAHAR, un des fils de David, né d'une de ſes concubines. 2. *Reg.* v, 15.

JEBLAAM, ou *Jibleam*, ville de la demi-Tribu de Manaſſé (6), qui demeuroit au-deçà du Jourdain. C'eſt apparemment la même que *Balaam*, marquée 1. *Par.* VI, 70, qui fut cédée aux Lévites de la famille de Caath. On ne ſait pas bien la ſituation de *Jeblaam*.

JEBNAEL, ou *Jebnéel*, ville ſur les frontieres de Nephtali (7). Il y en a une autre de même nom dans la Tribu de Juda (8).

JEBOC, torrent. Voyez *Jaboc*, ou *Jabok*. *Num.* XXI, 34.

JEBSEM, fils de Thola, & petit-fils d'Iſſachar. 1. *Par.* VI, 2. *Deut.* II, 37.

JEBUS, *Jébuſéen* (9), fils de Chanaan, & pere des peuples de Paleſtine nommés Jébuſéens. Leur demeure étoit dans Jéruſalem & aux environs, dans les montagnes. Ce peuple étoit fort belliqueux; & il demeura dans Jéruſalem juſqu'au temps de David (10).

JEBUS (11), autrement *Jéruſalem*. Jébus fut fondée par Jébus

(1) *Joſeph. de Bello, l.* 6, *c.* 1, *p.* 904. (2) *De Bello, l.* 7, *c.* 27, *ſeu pag. in Græc. p.* 969. (3) *De Bello, l.* 4, *c.* 18. *pag.* 876. (4) *Luc.* VIII, 3. (5) *Hieronym. in Matth.* XXVII, *alii.* (6) *Joſue.* XVII, 11. (7) *Joſue* XIX, 33. (8) *Joſue* XV, 11. (9) *Geneſ.* X, 16. *Joſue* XV, 63. (10) 2. *Reg.* V, 6, *&c.* (11) *Joſue* XVIII, 28. *Judic.* XIX, 10, 1. *Par.* XI, 4.

ou Jébuſée, fils de Chanaan, & pere des Jébuſéens. Voyez *Jéruſalem.*

JECEMIA, fils de Jéchonias, de la race royale des Rois de Juda. 1. *Par.* III, 18.

JECHELIA, femme d'Amaſias, Roi de Juda, & mere d'Azarias. 4. *Reg.* XV, 2.

JECHONIAS, fils de Joakim Roi de Juda, & petit-fils de Joſias, ne régna que trois mois ſur la maiſon de Juda (1). On croit qu'il naquit vers le temps de la premiere captivité de Babylone, l'an du Monde 3398, lorſque Joakim ou Joachim, ou Eliacim ſon pere, fut pris captif, & emmené à Babylone. Joakim revint de Babylone, & régna juſqu'en 3405, qu'il fut tué par les Chaldéens, la onzieme année de ſon regne. *Jéchonias*, autrement *Joachin* ou *Conias*, lui ſuccéda, & ne régna que trois mois dix jours ſeul; mais il avoit régné dix ans conjointement avec ſon pere. C'eſt ainſi que l'on concilie 4. *Reg.* XXIV, 8, avec 2. *Par.* XXXVI, 9. Dans le quatrieme Livre des Rois, il eſt dit qu'il avoit dix-huit ans lorſqu'il commença à régner; & dans les Paralipomenes, il eſt dit qu'il n'avoit que huit ans. C'eſt qu'il n'avoit que huit ans quand il commença à régner avec Joakim ſon pere, & qu'il en avoit dix-huit lorſqu'il commença à régner ſeul.

Les Livres des Rois & des Paralipomenes (2) inſinuent que le peuple l'établit, ou dumoins le reconnut pour Roi en la place de ſon pere. Mais Joſeph (3) dit que ce fut Nabuchodonoſor qui lui donna le Royaume, & que quelques mois après craignant qu'il ne ſe portât à quelque révolte pour venger la mort de ſon pere Joachim, il ſe repentit de lui avoir donné le titre de Roi, & envoya contre lui une armée qui l'aſſiégea dans Jéruſalem. Mais Jéchonias, qui étoit bon & juſte, ne voulut pas expoſer la ville au danger à ſon occaſion: il envoya pour ôtages à ceux qui commandoient au ſiege, ſa mere & ſes plus proches parens, après avoir tiré parole & ſerment des Généraux dont on a parlé, qu'ils ne feroient aucun tort ni à la ville, ni aux ôtages; mais on ne lui tint pas parole, & avant la fin de l'année, Nabuchodonoſor envoya des ordres à ſes Généraux de prendre Jéchonias & de le lui envoyer à Babylone, avec ſa mere, ſes amis & la jeuneſſe, avec tous les gens de métier de la ville, ce qui fut exécuté. On emmena à Babylone dix mille huit cents trente-deux hommes, du nombre deſquels fut le Roi Jéchonias, ſa mere Notuſta & ſes principaux Conſeillers, que Nabuchodonoſor retint en priſon. C'eſt ce que dit Joſeph.

Le texte des Livres des Rois eſt plus court, & differe de Joſeph en quelque choſe. Il dit que Jéchonias fit le mal devant le Seigneur; que le Roi de Babylone envoya d'abord ſon armée avec ſes Généraux pour aſſiéger Jéruſalem; qu'il ſe rendit enſuite lui-même au ſiege: que le Roi Jéchonias ſortit de la ville avec ſa mere, ſes Princes, ſes ſerviteurs & ſes Officiers, & ſe rendit à Nabuchodonoſor; que ce Prince enleva tous les tréſors du Temple & ceux du palais du Roi, & mit en pieces tous les vaſes d'or que Salomon avoit faits pour l'uſage du Temple, & fit emporter le tout à Babylone: Qu'il enleva tous les bons Bourgeois de Jéruſalem, les Princes & les gens de guerre au nombre de *dix mille hommes*, tous les bons ouvriers du pays, n'y laiſſant que les plus

(1) 4. *Reg.* XXIV, 8, 2. *Par.* XXXVI, 9. (2) 4. *Reg.* XXIV, 8, 9, &c. 2. *Par.* XXXVI, 9, 10. (3) *Joſeph. Antiq. lib.* X, *c.* 9.

pauvres des habitans. Il y transféra auſſi le Roi, la Reine ſa mere, les femmes du Roi, ſes Eunuques, les Juges du pays, *ſept mille hommes* de guerre, *mille bons ouvriers*, & tout ce qui ſe trouva de gens capables de porter les armes.

On ne ſait ſi dans ce nombre de *dix mille hommes*, dont il a parlé d'abord, il faut comprendre les *huit mille*, dont il eſt parlé enſuite. Il eſt très-croyable que l'empreſſement qu'on remarque ici dans Nabuchodonoſor, de tranſporter à Babylone *omnem artificem & cluſorem*, tous les bons ouvriers en fer, en or, en argent, en bois, &c. étoit pour peupler & remplir la ville de Babylone, qu'il avoit beaucoup embellie & agrandie; c'eſt à quoi buttoient auſſi ces tranſmigrations de peuples entiers, qu'il tiroit de leur pays pour les faire habiter à Babylone ou dans la Babylonie qu'il vouloit rendre le plus floriſſant & le plus beau pays du monde.

Jérémie (1) parle de Jéchonias comme d'un méchant Prince, & qui avoit encouru l'indignation de Dieu par ſes crimes : *Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que quand Jéchonias fils de Joachim, ſeroit comme un anneau dans ma main droite, je ne laiſſerois pas de l'arracher de mon doigt, & de le livrer à ceux qui en veulent à ſa vie; à Nabuchodonoſor & aux Chaldéens, dont vous redoutez ſi fort le viſage & la préſence. Je vous envoyerai, vous & votre mere, dans une terre étrangere, où vous mourrez. . . . Qu'eſt-ce que Jéchonias, ſinon un vaſe de terre briſé & foulé aux pieds? Terre, terre, terre, écoutez la parole du Seigneur : Ecrivez que cet homme ſera ſtérile, que rien ne lui réuſſira dans la vie, & qu'il ne ſortira point d'héritier de ſa race, qui ſoit aſſis ſur le trône de David.* Tout cela fut exécuté à la lettre. Jéchonias ne réuſſit dans aucun de ſes projets. Il fut pris & mené captif à Babylone, où il mourut. Mais on croit qu'il y fit pénitence, & que Dieu le traita avec miſéricorde; car nous liſons que le Roi Evilmérodach, ſucceſſeur de Nabuchodonoſor, le traita avec honneur, le tira de priſon, lui parla avec bonté, & mit ſon trône au-deſſus des trônes des autres Princes qui étoient à ſa Cour (2).

Et à l'égard de ces paroles : *Ecrivez que cet homme ſera ſtérile*, on ne peut pas les prendre à la lettre, puiſqu'on ſait que Jéchonias fut pere de Salathiel & de pluſieurs autres enfans, dont on voit le dénombrement dans les Paralipomenes (3). Mais le terme Hébreu (4), qui eſt traduit par *ſtérile*, ſe met auſſi pour un homme qui a perdu ſes enfans, qui n'a point de ſuite, ni d'héritiers. En ce ſens, Jéchonias fils de Roi, & Roi lui-même, étoit regardé comme un homme ſans lignée, dès qu'il n'avoit point de fils qui lui ſuccédât au Royaume, comme en effet il n'en eut point; car ni Salathiel, qui naquit & qui mourut dans la captivité, ni Zorobabel, qui revint de Babylone, ni aucun des deſcendans de Jéchonias, juſqu'à Jeſus-Chriſt, n'a porté le ſceptre, & n'a été aſſis ſur le trône de Juda. Jeſus-Chriſt ne fut pas Roi dans l'idée des hommes. On ne ſait pas l'année de la mort de Jéchonias.

JECMAAM, quatrieme fils d'Hébron. 1. *Par.* XXIII, 19.

JECMAAM, ville d'Ephraïm, qui fut enſuite cédée aux Lévites de la famille de Caath (5).

(1) *Jerem.* XXII, 24. (2) 4. *Reg.* 27. *Jerem.* LII, 31. (3) 1. *Par.* III. 17, 18, & *Matth.* 1, 12. (4) *Jerem.* XXII, 30. האוש הזה עריריו *Vide Hieronym. in Jerem.* XXII, 30. *Theodoret. & alios ibidem.* (5) 1. *Par.* VI, 68.

JECMAAM, ville de Juda. 3. *Reg.* IV, 12.

JECNAM, ou *Jéconam* ou *Jecnaam*, ville dans la Tribu de Zabulon, donnée aux Lévites de la famille de Mérari. *Joſué* XXI, 34, XIX, 11. C'eſt la même que *Jéchanam du Carmel*, *Joſue* XII, 22, où elle eſt ſurnommée *du Carmel*, à cauſe du voiſinage de cette montagne.

JECSAN, ſecond fils d'Abraham & de Céthura. *Geneſ.* XXV, 2. Nous croyons qu'il a peuplé une partie de l'Arabie, & que c'eſt lui que les Arabes appellent Kahtan, & qu'ils reconnoiſſent pour Chef de leur nation (1). Il demeura dans les Provinces qui ſont à l'orient de Béerſabée, c'eſt-à-dire, dans une partie de l'Arabie Heureuſe, & dans une partie de l'Arabie Déſerte. C'eſt ce que Moïſe marque expreſſément (2) : *Abraham fit des préſens aux fils de ſes autres femmes, il les ſépara de ſon fils Iſaac, & les fit aller dans le pays qui regarde l'orient.* Les fils de *Jecſan* furent *Saba* & *Dadan*, qui demeurerent dans le même pays.

JECTAN, ou Joctan, premier fils d'Héber, eut pour ſon partage tous les pays *qui s'étendent depuis Meſſa, juſqu'à Séphar, montagne d'orient* (3). Nous croyons que le pays de *Meſſa* eſt celui où ſe trouve le mont Maſius, dans la Méſopotamie, & que *Séphar* eſt le pays des Sépharvaïms (4), ou Sépharéniens, ou des Sapires, ou des Sarapares : car tout cela ne marque que la même choſe, c'eſt-à-dire, un peuple, qui, ſelon Hérodote (5), étoit entre les Colchiens & les Medes. Or tout cela étoit dans les Provinces que Moïſe déſigne d'ordinaire ſous le nom de *Kedem*, ou d'orient. On trouve dans le même pays des veſtiges du nom des enfans de Jectan ; ce qui confirme encore le ſentiment que nous venons de propoſer. Voici les noms des treize enfans de Jectan. 1. Elmodad. 2. Saleph. 3. Aſarmoth. 4. Jaré. 5. Aduram. 6. Uzal. 7. Décla. 8. Ebal. 9. Abimael. 10. Saba. 11. Ophir. 12. Hévila. 13. Jobab.

Les Arabes croient conſtamment que le pays qu'ils habitent a été peuplé au commencement par Jectan ou Joctan, fils d'Héber, & frere de Phaleg, lequel, après la diviſion des langues, vint habiter cette péninſule de l'Aſie, qui peut avoir pris ſon nom d'Iarab, fils de Jectan, ou d'une grande campagne qui eſt dans la Province de Tahama, & qui porte le nom d'Arabat. Ces anciens Arabes demeurerent ſans mêlange dans ce pays, juſqu'à ce qu'Iſmael & ſes fils s'y établirent ; & s'étant mêlés avec les autres Arabes, furent appelés *Mos-arabes*, ou *Moſtaarabes*, qui ſignifie Arabes mêlés, tels que ſont les Iſmaélites deſcendus d'Iſmael, fils d'Abraham & d'Agar.

Les mêmes Auteurs donnent pour fils à Jectan *Jaarab*, premier Auteur de la Langue Arabe, & duquel tous les autres deſcendans de Jectan ont pris le nom d'*Arabes ;* un autre fils de Jectan fut *Ad*, pere des Adites, qui furent exterminés par la colere de Dieu ; *Thamond*, *Taſui*, *Giadis*, ſont encore des fils de Jectan, & peres des anciennes Tribus des Arabes ; mais ce qui embarraſſe, c'eſt que les noms des peres de ces anciennes Tribus ſont autres que ceux qui nous ſont décrits dans Moïſe. Cela n'a pas empêché que M. Bochart n'ait placé dans l'Arabie les fils de Jectan marqués dans l'Ecriture ; & il y a fort bien réuſſi, au jugement

(1) Voyez *Bochart. Phaleg. l.* 1, *c.* 15. (2) *Geneſ.* XXV, 6. (3) *Geneſ.* X, 25, 26. .... 30. (4) 4. *Reg.* XVII, 24, XVIII, 34, XIX, 13. (5) *Herodot. l.* 1, *& l.* 4.

de plusieurs Savans. Dans une matiere aussi obscure, & dans une chose aussi éloignée de nous, on doit se contenter du vraisemblable, & savoir gré à ceux qui travaillent à débrouiller les ténebres d'une antiquité si reculée. On peut consulter M. Bochart sur cette matiere, & si l'on veut voir des conjectures suivant un autre système, on peut voir notre Commentaire sur la Genese.

JECTEHEL, ou *Jecthel*, ville de Juda. *Josue* XV, 39. Peut-être la même que *Jecabséel* (1), de la même Tribu. 2 *Esdr.* XI, 25. Mais cette derniere est plutôt *Cabséel*. *Josue* XV; 21, & 2 *Reg.* XXIII, 20, &c.

JECTEHEL, rocher que prit Amasias, Roi de Juda, sur les Iduméens, & du haut duquel il précipita dix mille Iduméens qu'il avoit pris dans le combat (2). Eusebe croit que ce rocher n'est autre que la ville de Pétra, Capitale de l'Arabie Pétrée. Le combat où les Iduméens furent défaits, se donna *dans la vallée des Salines*, que nous plaçons entre Palmyre & Bozra (3). Pline (4) dit que les solitudes de Palmyre s'étendent jusqu'à la ville de *Pétra*. Il est donc très-probable qu'Amasias poussa sa conquête jusqu'à cette ville, & qu'il lui donna le nom de *Jectael*, c'est-à-dire, *l'obéissance au Seigneur*, pour marquer qu'il tenoit de l'obéissance qu'il avoit rendue à Dieu, la victoire qu'il avoit remportée sur les Iduméens.

JEDAIA, fils de Hazemoph, de la race Sacerdotale (5).

JEDALA, ville de la Tribu de Zabulon. *Josue* XIX, 15. Quelques-uns la nomment *Jetala*; mais l'Hébreu lit *Jadala*; les Septante, *Natal*; le Syriaque, *Aral*.

JEDDOA, fils de Jonathan, Grand-Prêtre des Juifs (6). C'est lui dont nous avons parlé ci-devant sous le nom de *Jaddus*.

JEDDU, fils de Nébo, fut un de ceux qui se séparerent de leurs femmes, qu'ils avoient prises contre la disposition de la Loi, du temps de Néhémie (7).

JEDDUA, fut un de ceux qui signerent l'alliance avec le Seigneur du temps d'Esdras & de Néhémie. 2 *Esdr.* X, 19.

JEDEL, Chef de la seconde Classe Sacerdotale. 1 *Par.* XXIV, 7.

JEDIHEL, un des braves de l'armée de David, qui quitta le parti de Saül, pour s'attacher à ce Prince (8). Il le vint trouver à Siceleg, & le servit toujours très-fidellement. Jedihel étoit de la Tribu de Manassé, fils de Samri, & frere de Joha.

JEDLAPH, fils de Nachor, & neveu d'Abraham. *Genes.* XXII, 22.

JEGEDELIAS, homme de Dieu, qui avoit la garde d'un des celliers du Temple. Jérémie (9) fit entrer les Réchabites dans l'appartement de Jégédélias, pour leur offrir du vin.

JEHEZIEL, un de ces braves hommes qui quitterent le parti de Saül, pour se joindre à David (10).

JEHIAS, Lévite, qui aida à porter l'Arche, lorsque David la retira de la maison d'Obédédom, pour la transporter à Jérusalem (11).

I. JEHIEL, de la Tribu de Ruben. 1 *Par.* V, 7.

II. JEHIEL, Lévite, qui demeura à Gabaon. 1 *Par.* IX, 35.

---

(1) בקבצאל *Bikabzeel.* (2) 4. *Reg.* XIV, 7, & 2. *Par.* XXV, 5, 6, &c. (3) Voyez la Relation de Palmyre, insérée dans le Voyage de M. le Brun, pag. 343. (4) *Plin. l.* 5, *c.* 24. (5) 2. *Esdr.* III, 10. (6) 2 *Esdr.* XII, 11, 22. (7) 2. *Esdr.* X, 43. (8) 2. *Par.* XI, 44 & XII, 20. (9) *Jerem.* XXXV, 4. (10) 1. *Par.* XII, 4. (11) 1. *Par.* XV, 24.

JEHOVAH. C'eſt le nom de Dieu, nom ineffable & myſtérieux, que le Seigneur n'a point déclaré aux anciens Patriarches avant Moïſe (1) : *Nomen meum Adonaï, non indicavi eis.* L'hébreu au lieu d'*Adonaï*, lit *Jehovah*. J'ai apparu à Abraham & à Iſaac *dans le Dieu Sadaï ; mais je ne leur ai point fait connoître mon nom Jehovah. Sadaï* ſignifie celui qui ſe ſuffit à lui-même ; *Jehovah* (2), celui qui ſubſiſte par lui-même, & qui donne l'être & l'exiſtence aux autres. Quand Dieu dit à Moïſe qu'il n'a pas fait connoître ſon nom Jehovah aux anciens Patriarches, ce n'eſt pas à dire qu'ils ne l'aient pas connu ſous l'idée de Dieu créateur & ſubſiſtant par lui-même, mais c'eſt qu'il ne leur avoit pas révélé ce nom, qui exprime ſi bien ſa nature, & ſous lequel il a voulu principalement être invoqué dans la ſuite. Il eſt vrai que Moïſe ſe ſert ſouvent de ce nom dans la Géneſe ; par exemple, il dit (3) que les enfans de *Seth furent ſurnommés du nom de Jehovah*, & qu'Abraham jura (4), *& leva la main au nom de Jehovah ;* & enfin le Seigneur dit à Abraham (5) : *Je ſuis le Dieu Jehovah*, qui vous *ai tiré d'Ur*, *de Chaldée*, *&c.* Mais c'eſt que la Géneſe a été écrite après que Dieu eut révélé ce nom à Moïſe. Il s'en ſert dans ce Livre par anticipation, & parce qu'au temps où il écrivoit, les Juifs ſe ſervoient communément du nom de *Jehovah*. Il a ſuivi en cela l'uſage de ſon temps, & non pas celui du temps des Patriarches, dont il écrit la vie.

Au reſte, quand nous prononçons *Jehovah*, nous ſuivons la foule : car on ne ſait pas diſtinctement la maniere dont on doit exprimer ce nom propre & incommunicable du Seigneur, que l'on écrit par *jod*, *hé*, *vau*, *hé*, & qui dérive du verbe *haïah*, il a été. Les Anciens l'ont exprimé différemment. Sanchoniaton écrit *Jevo* (6) ; Diodore de Sicile (7), Macrobe (8), ſaint Clément d'Alexandrie (9), ſaint Jérôme (10) & Origenes (11), prononcent *Jao ;* ſaint Epiphane (12), Théodoret (13) & les Samaritains, *Jabé*, ou *Javé*. On trouve auſſi dans les Anciens, *Jahoh*, *Javo*, *Jaou*, *Jaod*. Louis Capel eſt pour *Javo ;* Druſius, pour *Javé ;* Mercerus, pour *Jehevah ;* Hottinger, pour *Jehva*. Les Maures appeloient leur Dieu *Juba*, que quelques-uns croient être le même que *Jehovah*. Les Latins avoient apparemment pris leur *Jovis*, ou *Jovis Pater*, de *Jehovah*. Il eſt certain que les quatre lettres que nous prononçons par *Jehovah*, peuvent auſſi s'exprimer par *Javo*, *Jaho*, *Jaou*, *Jevo*, *Javé*, *Jehvah*, *&c.* & que les anciens Hébreux n'en ignoroient pas la prononciation, puiſqu'ils le récitoient dans leurs prieres, & dans la lecture de leurs Livres ſaints.

Mais les Juifs depuis la captivité de Babylone, par un reſpect exceſſif & ſuperſtitieux pour ce ſaint nom, ont quitté l'habitude de le prononcer, & en ont oublié la vraie prononciation. Je penſe que les Septante, c'eſt-à-dire, les Interpretes Grecs que l'on cite ſous ce nom, étoient déjà dans l'uſage de ne le plus exprimer, puiſque dans

(1) *Exod.* VI, 3. ארח אל אברהם באל שרי ושמי יהוה לא נודעתי להם ═══ (2) יהוה *Jehova.* Κυριος. *Vulg. Adonai.* ═══ (3) *Geneſ.* IV, 26. ═══ (4) *Geneſ.* XIV, 22. ═══ (5) *Geneſ.* XV, 7. ═══ (6) *Sanchoniat. apud Euſeb. Præpar. l.* X, *c.* 9. ═══ (7) *Diodor. Bibliot. l.* 2. ═══ (8) *Macrob. Saturnal. l.* 1, *c.* 18. ═══ (9) *Clem. Alex. l.* 5, *Stromat.* ═══ (10) *Hieronym. ſeu alius ſub ejus nomine in Pſalm.* VIII. ═══ (11) *Origen. l.* 6, *contra Celſum.* ═══ (12) *Epiphan. hæreſ.* 40, ═══ (13) *Theodoret. qu.* 15, *in Exod.*

leur Traduction, ils le rendent ordinairement par *Kyrios*, le Seigneur. Origenes (1), saint Jérôme (2), Eusebe (3), témoignent qu'encore de leur temps les Juifs laissoient le nom de *Jehovah* écrit dans leurs Exemplaires en caracteres anciens Samaritains, au lieu de l'écrire en caracteres Chaldéens ou Hébreux communs; ce qui marque la vénération pour ce saint nom, & la crainte qu'ils avoient que les étrangers, à qui la Langue & le caractere Chaldéen n'étoient pas inconnus, ne le découvrissent, & n'en abusassent. Ces précautions toutefois n'ont pas empêché que les Païens n'en aient souvent abusé. Origenes (4) enseigne qu'ils s'en servoient dans leurs exorcismes, & dans leurs charmes contre les maladies. S. Clément d'Alexandrie (5) raconte que ceux des Egyptiens à qui il étoit permis d'entrer dans le Temple du Soleil, portoient autour d'eux le nom de *Jaou*. Trallien rapporte des vers magiques contre la goutte, où se trouvoit le nom de *Jas*, ou *Jaath*.

Philon (6) dit qu'après la punition du Blasphémateur, qui fut lapidé dans le désert (7), Dieu fit publier une Loi nouvelle par Moïse, qui portoit : *Quiconque maudira le Seigneur, sera coupable de péché; & quiconque prononcera le nom de Dieu, sera puni de mort.* C'est ainsi que les Septante & Théodoret lisent au Lévitique, XXIV, 14, au lieu que dans l'Hébreu & dans la Vulgate on lit simplement : *Celui qui maudira ses Dieux*, (*Elohim*) *portera la peine de son péché; & celui qui blasphémera le nom du Seigneur, sera puni de mort.* Philon ajoute que cette Loi de Moïse est pleine d'une profonde sagesse, & que la premiere partie de son Ordonnance défend de blasphémer les faux Dieux des Gentils; & la seconde ne veut pas que l'on nomme seulement mal-à-propos le nom de Dieu; que c'est un crime digne de mort, & punissable des derniers supplices, de se servir de ce saint nom par maniere d'acquit, & seulement pour orner & remplir son discours. Joseph (8) s'exprime avec la même réserve sur le nom de Dieu. Il dit que Dieu étant apparu à Moïse dans le buisson ardent, lui révéla son nom, qu'*il n'avoit jamais découvert à aucun homme, & dont il ne m'est pas*, dit-il, *permis de parler.*

Les Juifs disent que depuis le retour de la captivité, on ne prononçoit le nom de Dieu qu'une seule fois dans le Temple; & cela, au jour de l'Expiation solemnelle; encore faisoit-on exprès du bruit, lorsque le Grand-Prêtre le prononçoit en présence d'un petit nombre de Disciples choisis, qui le pouvoient entendre, sans que le peuple l'entendît. Mais depuis la destruction du Temple, on a cessé entierement de le prononcer; d'où vient que l'on en a perdu la vraie prononciation. Les Juifs n'expriment plus du tout le sacré nom de *Jehovah*; mais en sa place ils disent *Adonaï* ou *Elohim*, en lisant & en priant. Saint Jérôme les a imités, en mettant (9) : *Je ne leur ai point découvert mon nom*

---

(1) *Fragment. Origen. in Palæograph. Græca, l. 2, c. 1.* (2) *Hieronym. in lib. Reg. Præfat. & in Ezech. IX.* (3) *Euseb. in Chronico an 4740.* (4) *Origen. l. 1, contra Celf.* (5) *Clem. Alex. l. 5. Stromat.* (6) *Philo. de vita Mof. l. 3, p. 683, 684.* Ὁ τὸ καλὸν ἀγαπήσας τοῦ Θεοῦ, ἀμαρτίαν ἀνοχὸς ἔσται. Ὁ δὲ ἂν ὀνόμασῃ τὸ ὄνομα τοῦ Κυρίου θανατούτω. (7) *Levit. XXIV, 14, & seq.* (8) *Antiq. l. 2, c. 5, n. 12, p. 61.* Ὁ Θεὸς αὐτῷ σημαίνει τὴν ἰδίαν προσηγορίαν, ἃ πρόσθεν εἰς ἀνθρώπους οὐκ ἐληλύθεσαν, περὶ ἧς οὐκ ἔξεστί μοι θρησκεύειν. (9) *Exod. VI, 3.*

Adonaï, au lieu de, *mon nom Jehovah*. Les Hébreux modernes enſeignent que c'eſt par la vertu du nom *Jehovah*, que Moïſe avoit gravé ſur la verge miraculeuſe, qu'il faiſoit tous les prodiges dont il eſt parlé dans l'Ecriture ; & que c'eſt par la même vertu que Jeſus-Chriſt a fait tous ſes miracles, ayant dérobé dans le Temple le nom ineffable, qu'il mit dans ſa cuiſſe entre cuir & chair. Ils ajoutent que nous en pourrions faire de même, ſi nous pouvions arriver à la parfaite prononciation de ce nom. Ils ſe flattent que le Meſſie leur apprendra ce grand ſecret, lorſqu'il ſera venu dans le monde.

Les Juifs croient que qui ſauroit la vraie prononciation du nom de *Jehovah*, ou du nom de quatre lettres (1), ne manqueroit pas d'être exaucé de Dieu ; que s'ils n'ont pas le bonheur aujourd'hui d'être exaucés, cela ne vient que de ce qu'ils en ignorent la vraie prononciation. Que Simon le Juſte Grand-Prêtre de leur Nation, eſt le dernier qui l'ait reçue ; qu'après ſa mort le nombre des profanes ſe multipliant, & abuſant de ce nom Divin, on ceſſa de le prononcer ; qu'à ce nom ils en ſubſtituerent un autre compoſé de douze lettres (2), que le Grand-Prêtre prononçoit en donnant la bénédiction au peuple. Tarphon Rabbin fameux, que l'on croit être le même que Tryphon, contre lequel ſaint Juſtin Martyr diſpute dans ſon dialogue ; Tarphon, dis-je, raconte qu'un jour s'étant approché du Prêtre pour entendre ſa bénédiction, il s'apperçut qu'il n'articuloit plus les douze lettres, & qu'il ſe contentoit de marmotter, pendant que les Lévites chantoient ; que cela venoit de la multitude des profanes, auxquels il n'étoit pas de la prudence de découvrir ce nom ſacré, de peur qu'ils n'en abuſaſſent. Ils dénoncent dans leur Thalmud des malédictions épouvantables contre ceux qui le prononcent ; ils ſe font un ſcrupule de tenter même de le prononcer ; ils prétendent que les Anges n'en ont pas la liberté.

Il ſemble que les Profanes mêmes aient eu quelque connoiſſance de ce grand nom, de ce nom ineffable. Nous avons encore dans les vers dorés de Pythagore un ſerment par celui qui a les quatre lettres (3) ; on liſoit dans le frontiſpice d'un Temple de Delphes, au rapport d'Euſebe (4), cette inſcription : *Tu es*. Les Egyptiens avoient mis ſur un des leurs, celle-ci : *Je ſuis*. Les Païens avoient certains noms de leurs Dieux qu'ils n'oſoient prononcer. Cicéron (5) en allegue un exemple dans un catalogue qu'il fait des Divinités païennes. Lucain dit que la terre auroit tremblé, ſi on les avoit prononcés (6).

. . . . . *an ille*
Compellandus erit quo nunquam terra vocata
Non concuſſa tremit.

Celui de Romulus étoit marqué dans les archives publiques, comme parmi les Juifs celui de Jehovah, par les quatre conſonnes qui compoſent ſon nom. Mais c'étoit moins par reſpect qu'ils en uſoient ainſi, que dans la crainte qu'on n'évoquât les Dieux Tutélaires de leurs Villes (7).

(1) יהוה τετραγραμματον. *Vide Medias Thillim in Pſal.* XII. *Druſ. de nomine Tetragram. c.* X. (2) *Maimonid. more Nebochim, par...* I, *c.* 62. (3) Τετρακτυς. *Vide Selden. de Diis Syr. Syntagen.* II, *c.* I. (4) *Euſeb. Præpar. l.* XI, *c.* X. *Plutarch. tract. de Eis inſcript. foribus templi Delph. t.* 2, *p.* 384. (5) *Cicero de nat. Deorum.* (6) *Lucan. l.* 6, *v.* 744, 745. (7) *Plin. l.* 28, *c.* 2. *Conſtat. ideò occultum (nomen) in cujus Dei tutela Roma eſſet, ne qui hoſtium ſimili modo evocarent.*

Les Docteurs Juifs Cabaliſtes ont beaucoup ſubtiliſé ſur le nom de Jehovah. Ils remarquent, par exemple, que dans la Géneſe Moïſe ne donne à Dieu que le nom *Elohim*, pendant qu'il parle de la création du monde ; mais il lui donne celui de Jehovah, après avoir achevé la création : c'eſt que dans le premier inſtant Dieu paroiſſoit en quelque ſorte imparfait, en produiſant les êtres par parties : mais après avoir achevé ſon ouvrage, il prend le nom de *Jehovah*, qui eſt un nom d'une perfection infinie. C'eſt à cela qu'ils rapportent ces paroles du Deutéronome (1) : *L'ouvrage du Rocher eſt parfait*, ou plutôt l'ouvrage *de Dieu*, ce Rocher *tout-puiſſant eſt parfait*.

Les lettres qui compoſent ce nom adorable, ſont toutes pleines de myſteres. Le *jod* qui eſt la premiere, marque *la penſée*, *l'idée de Dieu ;* c'eſt une lumiere inacceſſible aux hommes ; c'eſt une de ces choſes que l'œil de l'homme n'a point vu, & que l'eſprit de l'homme n'a point compris ; que c'eſt de cette lettre dont parloit Job en diſant (2) : *qu'elle s'eſt cachée loin des yeux de l'homme vivant, &c.* Le *hé* qui eſt la derniere des quatre lettres, découvre l'unité de Dieu, & du Créateur. C'eſt de là que ſortent les quatre fleuves du Paradis terreſtre, c'eſt-à-dire, les quatre Majeſtés de Dieu, que les Juifs appellent *Schekinah*.

Le nom de Dieu renferme toutes choſes : celui qui le prononce ébranle le Ciel & la Terre, & inſpire la terreur aux Anges mêmes. Ce nom a une autorité ſouveraine ; il gouverne le monde par ſa puiſſance. Les autres noms & ſurnoms de la Divinité ſe rangent autour de lui, comme les Officiers & les ſoldats autour de leur Roi, ou de leur Général ; ils reçoivent de lui ſes ordres & lui obéiſſent. C'eſt la ſource des graces & des bénédictions ; c'eſt le canal des miſéricordes de Dieu ſur les hommes. Qui ſauroit tous les myſteres du nom de Dieu, n'ignoreroit rien de toutes les voies de ſa Juſtice & de ſa Providence.

Les Muſulmans (3) ſe ſervent ſouvent du nom de *hu* ou *hou*, qui ſignifie à peu-près la même choſe que *Jehovah* ; c'eſt-à-dire, *lui ; celui qui eſt*. Ils mettent ce nom au commencement de leurs Reſcripts, Paſſe-ports, Lettres Patentes ; ils le prononcent ſouvent dans leurs prieres : il y en a qui le répetent ſi ſouvent & avec tant de véhémence en criant de toutes leurs forces hou, hou, hou, qu'à la fin ils s'étourdiſſent, & tombent dans des ſyncopes qu'ils appellent extaſes. Mais le grand nom de Dieu eſt celui *d'Allah*, qu'ils prononcent ſouvent, & auquel ils ont une grande confiance. Ils diſent que c'eſt par la vertu de ce nom que Noé faiſoit voguer l'Arche à ſa volonté ; que Japhet l'avoit gravé ſur une pierre précieuſe qu'il laiſſa à ſes enfans, & par le moyen de laquelle il faiſoit deſcendre la pluie quand il vouloit. C'eſt, diſent-ils, par le même nom que Jeſus-Chriſt opéroit ſes miracles. Enfin chez les Arabes, & chez tous ceux qui font profeſſion du Mahométiſme, le nom d'*Allah* correſpond à ceux d'*Elohim* & d'*Adonaï* chez les Hébreux, & même à celui de *Jehovah*, que l'on appelle ineffable, & d'un mot Grec *tetragrammaton*, ou de quatre lettres, qui marque plus particulierement l'Eſſence divine.

I. JEHU. Le Prophete Jehu fils d'Hanani, fut envoyé par le Seigneur vers l'an 3073 ou 3074, avant Jeſus-Chriſt 927 ou 926, avant

(1) *Deut.* XXXII, 4. (2) *Job.* XXVIII, 21. (3) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 460, *Hou*, & p. 326. *Eſma*.

l'Ere vulgaire 931 ou 930, vers Baſa, Roi d'Iſrael, pour lui dire: (1) *Je vous ai élévé de la pouſſiere, & je vous ai établi Chef de mon peuple d'Iſrael; & après cela vous avez marché dans les voies de Jéroboam, & vous avez fait pécher mon peuple. C'eſt pourquoi je retrancherai votre poſtérité de deſſus la terre, & je ferai de votre maiſon ce que j'ai fait de celle de Nabat. Celui de la race de Baſa qui mourra dans la ville ſera mangé par les chiens; & celui qui mourra à la campagne, ſera mangé par les oiſeaux du Ciel.* Le Texte de la Vulgate ajoute que Baſa irrité de la liberté de Jéhu fils d'Hanani, le fit mourir: mais le Texte Hébreu met ſimplement: *Jéhu ayant déclaré à Baſa que le Seigneur avoit prononcé contre lui, & que le Seigneur traiteroit ſa maiſon, comme il avoit traité celle de Jéroboam. Que pour cela il le fit mourir.* On ne dit pas ſi c'eſt Baſa qui fit mourir Jéhu, ou ſi c'eſt le Seigneur qui fit mourir Baſa.

Ce qui pourroit faire croire que c'eſt plutôt ce dernier, c'eſt que l'an du Monde 3107, environ trente ans après la mort de Baſa, l'on voit de nouveau Jéhu fils d'Hanani, qui vient faire des reproches de la part du Seigneur à Joſaphat Roi de Juda (2): *Vous donnez*, lui dit-il, *du ſecours à un impie, & vous faites alliance avec un ennemi du Seigneur? Vous vous êtes rendu digne de la colere du Seigneur, mais parce qu'il s'eſt trouvé de bonnes œuvres en vous, le Seigneur vous a épargné.* Certainement ſi Jéhu eût été mis à mort par Baſa, il n'auroit pû ſe préſenter ſi long-temps après à Joſaphat. Quelques-uns veulent qu'il y ait eu deux Jéhu fils d'Hanani: mais j'aimerois mieux dire que dans le premier paſſage que nous avons propoſé, il s'agit de la mort de Baſa, & non de celle de Jéhu, que de multiplier les perſonnes ſans néceſſité. Au reſte, on ne ſait rien davantage de la vie de Jéhu. *Hanani* ſon pere étoit auſſi un Prophete, dont on a parlé ſous ſon titre.

II. JÉHU, fils de Joſaphat (3), & petit-fils de Namſi, Capitaine des troupes de Joram Roi d'Iſrael, fut deſtiné par le Seigneur pour régner ſur Iſrael, & pour venger les crimes de la maiſon d'Achab. Le Seigneur avoit donné ordre à Eliſée de ſacrer Jéhu (4); mais cet ordre ne fut exécuté que par un des enfans des Prophetes, qu'il y envoya en ſa place (5), apparemment afin que la choſe ſe fît dans un plus grand ſecret. Le Seigneur parla à Eliſée, & lui déclara ſa volonté ſur Jéhu, l'an du Monde 3097, avant l'Ere vulgaire 907, & Jéhu ne fut ſacré Roi qu'en 3120, avant l'Ere vulgaire 884, & vingt-trois ans après que l'ordre en eut été donné à Eliſée. Jéhu étoit à Ramoth de Galaad, & aſſiégeoit la citadelle de cette ville avec l'armée de Joram Roi d'Iſrael, lorſqu'on vit arriver un jeune Prophete, qui le tira à part du milieu des Officiers de l'armée, parmi leſquels il étoit aſſis; & lorſqu'ils furent ſeuls dans une chambre, le Prophete lui répandit de l'huile ſur la tête, & lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous ai ſacré aujourd'hui Roi ſur Iſrael. Vous exterminerez la maiſon d'Achab, & vous vengerez le ſang des Prophetes, qui a été répandu par Jézabel. J'exterminerai par votre main la maiſon d'Achab, & je la traiterai comme j'ai traité celle de Jéroboam fils de Nabat, & celle

(1) 3. *Reg.* XVI, 1. (2) 2. *Par.* XIX, 1, 2, *&c.* (3) 4. *Reg.* IX, 2. *Videbitis Jehu filium Joſaphat filii Namſi.* (4) 3. *Reg.* XIX, 16. (5) 4. *Reg.* IX, 1, 2, 4, *& ſeq.*

de Baſa fils d'Ahiu. Jéſabel ſera mangée des chiens dans les champs de Jezrahel, & perſonne ne lui rendra les derniers devoirs.

Le Prophete n'eut pas plutôt dit cela, qu'il tira la porte, & ſe ſauva, de peur qu'on ne le reconnût; & Jéhu étant rentré au lieu où étoient les autres Officiers du Roi, ils lui demanderent de quoi il s'agiſſoit, & le preſſerent de leur dire ce que cet homme étoit venu faire. Il leur déclara ce qui s'étoit paſſé; & que c'étoit un Prophete envoyé du Seigneur, pour le ſacrer Roi. Ils ſe leverent auſſi-tôt, & chacun prenant ſon manteau, ils en firent une eſpece de trône à Jéhu; & ſonnant de la trompette, ils crierent: Vive le Roi Jéhu. Or Joram Roi d'Iſrael, étoit alors à Jezrahel, où il ſe faiſoit traiter de quelques bleſſures qu'il avoit reçues au ſiege de Ramoth. Jéhu ordonna donc qu'on ne laiſſât ſortir perſonne de la ville, & en même-temps il partit pour aller ſurprendre le Roi à Jezrahel. Comme il approchoit de la ville, la ſentinelle avertit qu'il voyoit une troupe qui venoit en grande hâte. Joram envoya un Officier avec un chariot de guerre, pour reconnoître qui c'étoit: mais Jéhu ſans répondre à cet Officier, lui dit de le ſuivre. Joram y en envoya un ſecond, à qui Jéhu fit le même commandement. Enfin Joram y vint lui-même, monté ſur un chariot, accompagné d'Ochozias Roi de Juda, qui étoit auſſi monté ſur ſon chariot; & ils rencontrerent Jéhu ſur le champ de Naboth de Jezrahel.

Joram demanda à Jéhu: Apportez-vous la paix? Jéhu lui répondit: Quelle paix pouvez-vous attendre, pendant que les fornications de Jézabel votre mere, & ſes ſorcelleries ſubſiſtent en tant de manieres? Joram auſſi-tôt tournant bride, & prenant la fuite, dit à Ochozias: Nous ſommes trahis, Ochozias. En même-temps Jéhu banda ſon arc, frappa Joram entre les deux épaules, lui perça le cœur, & le tua dans ſon chariot (1). Alors Jéhu ordonna que l'on jetât ſon corps dans le champ de Naboth de Jezrahel, pour accomplir la parole du Prophete Elie, qui l'avoit ainſi prédit. Ochozias prenant auſſi la fuite, fut bleſſé à mort par l'ordre de Jéhu, mais il ſe ſauva dans ſon chariot juſqu'à Mageddo, où il mourut.

Jéhu vint enſuite à Jezrahel, où Jézabel étoit. Comme il entroit dans la ville, Jézabel qui étoit à ſa fenêtre, lui dit: Celui qui a tué ſon maître, peut-il eſpérer quelque paix? Jéhu levant la tête, & la voyant, commanda à deux ou trois Eunuques qui étoient en haut, de la précipiter par la fenêtre. Ce qu'ils firent auſſi-tôt, & elle fut foulée aux pieds des chevaux qui entroient, & les chiens la mangerent, en exécution des menaces d'Elie; en ſorte que quand Jéhu envoya pour la faire enterrer, on ne trouva que ſes os. Après cela Jéhu envoya dire à ceux de Samarie (2) qui nourriſſoient les ſoixante & dix fils d'Achab, qu'ils pouvoient choiſir celui d'entre ces enfans qu'ils jugeroient à propos, pour le mettre ſur le trône. Mais ces gens ſaiſis de frayeur, répondirent qu'ils étoient à Jéhu, & qu'ils lui obéiroient en toutes choſes; de ſorte que Jéhu leur ordonna de faire mourir tous les enfans du Roi, & de lui en envoyer les têtes; ce qu'ils exécuterent dès le lendemain. Alors il fit mourir tous les parens d'Achab, ſes amis, les Grands de ſa Cour, & les Prêtres qui étoient à lui dans Jezrahel.

(1) An du Monde 3120, avant J. C. 880, avant l'Ere vulg. 884. Voyez 4. *Reg.* IX, 25. (2) 4. *Reg.* X, 1, 2, 3, &c.

Après cela il vint à Samarie ; & en chemin il trouva les parens d'Ochozias Roi de Juda, qui alloient à Jezrahel pour ſaluer les enfans du Roi & de la Reine, dont ils ne ſavoient pas encore la mort. Jéhu les fit arrêter au nombre de quarante-deux qu'ils étoient, & les fit tous maſſacrer. Un peu plus loin il trouva Jonadad fils de Réchab, & l'ayant fait monter ſur ſon chariot, il lui dit : Venez avec moi, & vous verrez mon zele pour le Seigneur. Et quand il fut entré à Samarie, il fit mourir tous ceux qui reſtoient de la maiſon d'Achab, ſans en épargner un ſeul. Puis ayant aſſemblé le peuple de Samarie, il leur dit : Achab a rendu quelques honneurs à Baal : mais je veux lui en rendre de plus grands. Qu'on faſſe donc venir tous les Miniſtres, les Prêtres & les Prophetes de Baal, pour une grande Fête que je veux célébrer en ſon honneur. Lorſqu'ils furent tous venus & aſſemblés dans le Temple de Baal, il ordonna qu'on leur donnât à tous des habits, & leur dit de prendre bien garde qu'il n'y eut parmi eux aucun étranger. Après quoi il dit à ſes gens de faire main-baſſe ſur eux, & de n'en épargner pas un ſeul. Ainſi ils furent tous égorgés dans le Temple de Baal. On arracha de là la ſtatue de Baal, on la briſa & on la brûla; puis on détruiſit ce Temple, & on en fit une place deſtinée à ſatisfaire aux beſoins de la nature.

Le Seigneur ſatisfait de la vengeance que Jéhu avoit exercée contre la maiſon d'Achab, lui promit que ſes enfans ſeroient aſſis ſur le trône d'Iſrael, juſqu'à la quatrieme génération. Mais en même-temps l'Ecriture (1) l'accuſe de ne s'être point retiré des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſrael, & qui avoit introduit le culte des veaux d'or. Le Prophete Oſée (2) le menace de la vengeance du Seigneur en ces termes : *Dans peu de temps je vengerai le ſang répandu à Jezrahel*, ſur la maiſon de Jéhu, *& je ferai ceſſer le regne de la maiſon d'Iſrael. Je briſerai l'arc d'Iſrael dans la vallée de Jezrahel.* Jéhu avoit à la vérité exercé la vengeance du Seigneur ſur la maiſon d'Achab, mais il avoit auſſi vengé ſes injures particulieres, ou plutôt, il l'avoit fait dans un eſprit d'animoſité & d'ambition. Il avoit ſuivi ſa paſſion plutôt que la volonté du Seigneur. Il n'étoit pas demeuré dans les juſtes bornes. Dieu récompenſe ſon obéiſſance, mais il punit ſon injuſtice & ſon ambition ; il punit ſon idolatrie, & le ſang qu'il avoit injuſtement répandu. Il régna vingt-huit ans ſur Iſrael, & Joachaz ſon fils régna en ſa place (3). Les quatre deſcendans de ſa race qui regnerent ſur Iſrael, furent Joachas, Joas, Jéroboam II & Zacharie. Le regne de Jéhu fut traverſé par la guerre que lui fit Hazael Roi de Syrie (4). Ce dernier Prince ravagea toutes les frontieres, ou les extrêmités du Royaume d'Iſrael, & tailla en pieces tout ce qu'il y trouva. Il déſola ſur-tout le pays de delà le Jourdain, & les Tribus de Manaſſé, de Gad & de Ruben, qui y demeuroient. On ne ſait pas le temps de cette guerre. Il eſt probable qu'elle eſt du commencement de Jéhu, & qu'Hazael ayant appris que Jéhu avoit quitté Ramoth de Galaad, ſe jeta dans ce pays, & le ſubjugua.

III. JEHU, quatrieme fils de Roboam Roi de Juda, & d'Abihaïl. 2. *Par.* XI, 19.

IV. JEHU, fils d'Obed, pere d'Azarias. 1 *Paralip.* 11, 38.

(1) 4. *Reg.* X, 29, 31, 32. ═ (2) *Oſee*, 1, 4, 5. ═ (3) 4. *Reg.* X, 35, 36.... ═ (4) 4. *Reg.* X, 33, 34.

I. JEHUS, fils d'Eſaü, & d'Oolibama. *Geneſ.* XXXVI, 5.

II. JEHUS, fils de Balan, de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* VII, 10.

III. JEHUS, fils d'Eſec. 1. *Par.* VIII, 39.

JEMAI, fils de Thola, & petit-fils d'Iſſachar. 1. *Par.* VII, 2.

JEMINI. Ce nom ſe met ordinairement pour *Benjamin.* Ainſi on dit que Géra aïeul d'Aod, étoit fils de *Jémini* (1), c'eſt-à-dire, de la Tribu de Benjamin. Et en parlant de Saül (2), qui étoit fils d'un homme *de Jémini*, c'eſt-à-dire, de la Tribu de Benjamin. Ailleurs, *la terre de Jémini* (3), eſt la terre de Benjamin. *Jémini* en Hébreu, ſignifie *ma droite.* C'eſt le nom que Jacob donna à ſon fils, que Rachel avoit nommé *Ben-oni*, ou fils de ma douleur (4).

JEMLA, pere du Prophete Michée. 3. *Reg.* XXII, 8.

JEMNA, ou *Jamna*, premier fils d'Aſer, Chef de la famille des Jamnaïtes (5).

JEPHETI, ville ſur les frontieres de Benjamin & d'Ephraïm. *Joſue* XVI, 3.

JEPHLAT fils d'Héber, deſcendant d'Aſer. 1. *Paralip.* VII, 32.

JEPHONÉ pere de Caleb, de la Tribu de Juda. *Num.* XIII, 7, *&c.*

JEPHONÉ fils de Jether, ou Jethran, de la Tribu d'Aſer, & différent de Jephoné pere de Caleb, de la Tribu de Juda. 1. *Paralip.* VII, 38.

JEPHTA, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 43.

JEPHTAEL, ville de la Tribu de Zabulon. *Joſue* XIX, 14.

JEPHTÉ, Juge d'Iſrael, & ſucceſſeur de Jaïr, dans le gouvernement du peuple; il étoit fils d'un nommé Galaad, & d'une de ſes concubines (6); ou ſimplement il étoit natif de Maſpha, fils d'une courtiſanne, & d'un pere nommé Galaad. Celui-ci ayant épouſé une femme légitime, & en ayant eu des enfans, ſes enfans chaſſerent Jephté de la maiſon paternelle, diſant qu'il ne pouvoit être héritier avec eux (7). Jephté ſe retira dans le pays de Tob, & y devint chef d'une troupe de voleurs & de gens ramaſſés. En ce temps-là, les Iſraélites de delà le Jourdain ſe voyant preſſés par les Ammonites, vinrent prier Jephté de leur donner du ſecours, & de les commander. Jephté leur reprocha d'abord l'injuſtice qu'ils lui avoient faite, ou dumoins qu'ils n'avoient pas empêchée, lorſqu'on le chaſſa de la maiſon de ſon pere. Mais comme ces gens le prioient avec beaucoup d'inſtance, il leur dit qu'il vouloit bien leur donner du ſecours, pourvu qu'à la fin de la guerre, ils le reconnuſſent pour leur Chef. Ils s'y accorderent, & le lui promirent avec ſerment. Ceci arriva l'an du Monde 2817, avant Jeſus-Chriſt 1183, avant l'Ere commune 1187.

Jephté ayant été reconnu pour chef des Iſraélites dans une aſſemblée du peuple, députa vers les Ammonites, pour leur dire: Qu'y a-t-il entre vous & moi? Pourquoi êtes-vous venus m'attaquer, & ravager mon pays? Le Roi des Ammonites lui répondit: C'eſt parce qu'Iſrael venant d'Egypte, a pris mon pays. Rendez-le-moi donc maintenant, & demeurons en paix. Jephté envoya de nouveaux Ambaſſadeurs aux Ammonites, pour leur dire qu'Iſrael ne

(1) *Judic.* III, 15. (2) 1. *Reg.* IX, 1. (3) 1. *Reg.* IX, 4. (4) *Geneſ.* XXXV, 18. (5) *Geneſ.* XLVI, 17. *Num.* XXVI, 44. (6) *Judic.* XI, 1, 2, 3, *&c.* (7) *Judic.* XI, 7.

leur

leur avoit rien pris, mais ſeulement aux Amorrhéens ; & que tout ce qu'il poſſédoit au-delà du Jourdain, il le poſſédoit par droit de conquête. Il ajouta : ſi vous croyez avoir droit de jouir de ce que Chamos votre Dieu vous a donné, pourquoi ne jouirons-nous pas de ce que le Seigneur notre Dieu nous a accordé ? Séphor Roi des Moabites, qui vivoit du temps de Moïſe, fut témoin de la conquête que nous fîmes de ſon pays, qui étoit alors entre les mains des Amorrhéens, & cependant il ne ſe plaignit point, & n'en demanda pas la reſtitution, & vous venez aujourd'hui la demander après un ſi long temps. Que ſi vous continuez à me vouloir faire une guerre injuſte, que le Seigneur en ſoit le Juge, & qu'il ſoit l'arbitre de cette journée entre Iſrael & les enfans d'Ammon.

Le Roi des Ammonites ne voulut pas ſe rendre à ſes raiſons, & Jephté, rempli de l'Eſprit du Seigneur, commença à raſſembler des troupes, en parcourant tout le pays qu'occupoient les Iſraélites au-delà du Jourdain. Alors il fit un vœu au Seigneur, s'il lui donnoit la victoire contre les Ammonites, de lui offrir en holocauſte le premier qui ſortiroit de ſa maiſon, & qui viendroit au-devant de lui. La bataille s'étant donnée, Jephté demeura victorieux, & ravagea tout le pays d'Ammon. Mais comme il revenoit dans ſa maiſon, ſa fille unique vint au-devant de lui en danſant au ſon des tambours. Alors Jephté déchirant ſes habits dit : Ah malheureux que je ſuis ! Ma fille, vous m'avez trompé, & vous vous êtes trompée vous-même ; car j'ai fait un vœu au Seigneur, & je ne puis manquer à ma promeſſe. Sa fille répondit : Mon pere, ſi vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis, accordez-moi ſeulement la grace que je vous demande : Laiſſez-moi aller ſur les montagnes pendant deux mois, afin que j'y pleure ma virginité avec mes compagnes. Jephté la laiſſa libre pendant deux mois ; après quoi il exécuta ce qu'il avoit promis.

Cependant ceux de la Tribu d'Ephraïm (1), jaloux de la victoire que Jephté venoit de remporter contre les Ammonites, paſſerent le Jourdain en tumulte, vinrent ſe plaindre à Jephté de ce qu'il ne les avoit pas appelés à cette guerre, & le menacerent de mettre le feu à ſa maiſon. Jephté leur répondit qu'il les avoit envoyé prier de venir à ſon ſecours ; mais que voyant qu'ils ne venoient pas, il avoit mis ſon ame dans ſes mains, & avoit haſardé un combat. Ceux d'Ephraïm ne ſe rendant pas à ces raiſons, Jephté aſſembla le peuple de Galaad, leur livra bataille, & les vainquit. Les victorieux ne ſe contentant pas de les avoir mis en fuite, ſe ſaiſirent des gués du Jourdain ; & lorſque quelqu'un d'Ephraïm venoit ſur le bord du fleuve, pour ſe ſauver, ceux de Galaad lui demandoient : N'êtes-vous pas d'Ephraïm ? Il répondoit : Non. Ils lui répliquoient : Dites donc *ſchibboleth*, qui ſignifie un épi : mais au lieu de *ſchibboleth*, ils diſoient *ſibboleth*, ſans aſpiration ; & auſſi-tôt on les prenoit, & on les tuoit au paſſage du Jourdain ; en ſorte qu'il y eut quarante-deux mille hommes de la Tribu d'Ephraïm qui furent tués ce jour-là.

Nous ne connoiſſons aucune autre particularité de la vie & du gouvernement de Jephté ; nous ſavons ſeulement qu'il jugea Iſrael pendant ſix ans (2), & qu'il fut

(1) *Judic.* XII, 1, 2, *& ſeq.* (2) Il mourut l'An du Monde 2823, avant J. C. 1177, avant l'Ere vulg. 1181.

enterré dans la ville de Maſpha en Galaad (1). Saint Paul (2) le met entre les Saints de l'ancien Teſtament qui ſe ſont diſtingués par le mérite de leur foi. Il ſemble que la fable d'Iphigénie fille d'Agamemnon, eſt tirée de l'hiſtoire de la fille de Jephté. Agamemnon ayant par mégarde tué la biche de Diane, la Déeſſe irritée fit naître des obſtacles, qui retarderent le départ de la flotte. On conſulta le Devin Calchas, qui déclara que les Dieux demandoient une victime du ſang d'Agamemnon. Iphigénie fut conduite pour être immolée ; mais Diane touchée de compaſſion, mit une biche en la place d'Iphigénie. La biche fut ſacrifiée, & Iphigénie fut faite Prêtreſſe de Diane Orthia, dans la Taurique, où l'on immoloit des victimes humaines.

Il y a quelque choſe de ſi extraordinaire dans le vœu de ce Chef d'Iſrael, que quoique l'Ecriture en parle en termes formels & très-clairs, on ne laiſſe pas d'y trouver des difficultés qui embarraſſent les Commentateurs.

L'eſprit du Seigneur s'étant ſaiſi de Jephté, dit l'Auteur ſacré (3), *il parcourut le pays de Galaad & de Manaſſé*, ſans doute pour ramaſſer des troupes, & former une armée qui pût repouſſer les Ammonites, & délivrer dans la ſuite les Iſraélites de leurs incurſions : *Et il fit un vœu au Seigneur, en lui diſant : Si vous livrez entre mes mains les enfans d'Ammon, je vous offrirai en holocauſte le premier qui ſortira de la porte de ma maiſon, pour venir au-devant de moi, lorſque je reviendrai vainqueur des Ammonites.*

Il dit clairement qu'il offrira en holocauſte la premiere perſonne de de ſa maiſon, qui viendra au-devant de lui à ſon retour de la défaite des Ammonites. Remarquez qu'il ne dit pas *la premiere choſe, le premier animal*, mais *la premiere perſonne*. De plus il ne dit pas ſimplement qu'il vouera, qu'il conſacrera, qu'il offrira au Seigneur celui qui viendra le premier à ſa rencontre, mais il ajoute affirmativement qu'il le lui offrira en holocauſte : *Eum holocauſtum offeram Domino*. C'eſt le véritable ſens du texte, & les Peres l'ont ainſi expliqué, comme on le verra ci-après.

Cependant malgré l'évidence du texte, quelques nouveaux Interpretes (4), l'expliquent d'une autre maniere, & traduiſent ainſi l'Hébreu : *Et la choſe qui ſortira des portes de ma maiſon, lorſque je retournerai en paix de la guerre des Ammonites, elle ſera au Seigneur, & je la lui offrirai en holocauſte.* Jephté voüe au Seigneur, diſent-ils, ce qui viendra au-devant de lui, ſoit homme, ſoit bête ; mais non pas de la même maniere : c'eſt-à-dire, ſi c'eſt un homme, ou une femme, je les conſacrerai au Seigneur, ils ſeront au Seigneur ; ſi c'eſt un animal pur & propre au ſacrifice, je l'immolerai au Seigneur ; ſi c'eſt un animal immonde, par exemple un chien, je le ferai mourir, ou je le racheterai (5). De plus Jephté pouvoit-il ignorer que les ſacrifices de victimes humaines étoient odieux aux yeux de Dieu ? *Vous n'imiterez point*, dit le Seigneur (6), *les abominations des peuples Chananéens, qui ont offert à leurs Dieux leurs fils & leurs filles, en les faiſant paſſer par le feu.* Les principaux de la nation, les Prêtres du Seigneur ne ſe ſeroient-ils pas oppoſés à l'exécution d'un pareil ſacri-

(1) *Judic.* XII, 7. (2) *Hebræ.* XI, 31. (3) *Judic.* XI, 29, 30, 31, *& ſeq.* (4) *Pagnin. Montan.* (5) *Vide Kimchi Rab. Alii. Munſt. Vat. Clar. Druſ. Grot, Lyr. Marian. &c.* (6) *Deut.* XII, 31.

fice ? Enfin quand on avoueroit que Jephté auroit dévoué ſa fille, ne ſavoit-il pas la Loi qui lui permettoit de la racheter pour une ſomme d'argent aſſez modique (1) ? *Celui qui aura fait un vœu, & qui aura voué ſa vie au Seigneur, donnera le prix qui ſera ordonné ; l'homme depuis vingt ans juſqu'à ſoixante, donnera cinquante ſicles, ſelon le poids du Sanctuaire ; la femme en donnera trente ; le garçon depuis cinq ans juſqu'à vingt, donnera vingt ſicles ; la fille de même âge en donnera dix.* C'eſt ce qu'on dit de plus plauſible pour perſuader que Jephté n'avoit pas fait vœu d'immoler ſa fille au Seigneur.

On peut répondre à ces raiſons, 1°. Que mal-à-propos on veut détourner le ſens du texte, qui porte expreſſément, *que celui qui viendra au-devant de lui, ſera au Seigneur, & lui ſera offert en holocauſte.* Il parle d'une perſonne, & non d'une bête. 2°. On ne prétend pas juſtifier ni le vœu précipité, ni ſon exécution littérale faite par Jephté : on avoue que ſon vœu n'eſt pas ſelon la ſcience, & que Dieu ne demandoit pas qu'il lui offrît une telle victime. Il auroit beaucoup mieux fait de demander pardon de ſon imprudence, & de s'impoſer de l'avis du Grand-Prêtre de ſa nation, une peine proportionnée à ſa faute. 3°. Le rachat des choſes dévouées que la Loi permet, n'eſt pas des choſes dévouées par l'anathême, mais ſeulement de celles qui ſont dévouées par dévouement ſimple. Les premiers ne ſe rachetoient point (2). *Omne quod Domino conſecratur, ſive homo fuerit, ſive animal, ſive ager, non vendetur, nec redimi poterit. . . . Omnis conſecratio quæ offertur ab homine, non redimetur, ſed morte morietur.*

Les Peres & pluſieurs habiles Commentateurs n'ont pas fait difficulté de reconnoître, que Jephté avoit réellement offert ſa fille en holocauſte. Joſeph (3) le dit expreſſément. Le Paraphraſte Chaldéen dit qu'*il l'immola ſans avoir conſulté le Grand-Prêtre ; & que s'il l'avoit conſulté, il auroit racheté ſa fille d'une ſomme d'argent.* Saint Ambroiſe (4) déplore la dure promeſſe, & la cruelle exécution du vœu de Jephté. Saint Auguſtin (5) déſapprouve la conduite de Jephté, & dit qu'il fit en cela ce qui étoit défendu par la Loi, & qui ne lui avoit été commandé par aucun ordre particulier : *Fecit quod ex Lege vetabatur, & nullo ſpeciali jubebatur imperio.* Il ſuppoſe par conſéquent qu'il exécuta ſon vœu à la lettre. Saint Jérôme (6) croit que Dieu en permit l'exécution, pour punir ce pere imprudent de ſa témérité : *Ut qui improſpectè voverat, errorem votorum in filiæ mortem ſentiret.*

Saint Chryſoſtome (7) remarque que Dieu par une providence pleine de ſageſſe, permit que ce pere fit réellement mourir ſa fille, pour réprimer ceux qui dans la ſuite pourroient ſe porter légérement à faire de pareilles promeſſes. C'étoit un exemple très-propre à inſpirer aux hommes de la circonſpection, & à les éloigner des vœux & des promeſſes précipitées. Saint Juſtin le Martyr (8) & Théodoret (9) ont regardé cette action dans la même vue. D'autres ne ſe ſont pas contentés de ſuppoſer le ſacrifice

(1) *Levit.* XXVII, 2, 3, *&c.* (2) *Levit.* XXVIII, 28, 29. (3) *Joſeph. Antiq. l.* V, *c.* 9. συγχωρήσας δὲ τὸν κατὰ ἀρχιερέμενον χρόνον μέλλα τοῦτον διὰθυτα θυσας τὴν παιδα ἀλλὰ καίλωσε. (4) *Ambroſ. l.* 5, *de offic. c.* 12. (5) *Aug. qu.* 49, *in Judic.* (6) *Hieron. l* 1, *contra Joviniam.* (7) *Chryſoſt. homil.* 14, *ad popul. Antioch.* (8) *Juſtin. ſeu Author. qu. ad Orthodox. qu.* 99. (9) *Theodoret. qu.* 20, *in Judic.*

de la fille de Jephté comme un fait certain, ils l'ont loué & approuvé. L'Auteur des Questions aux Orthodoxes, imprimé sous le nom de saint Justin (1), ne doute pas que la piété envers Dieu qui lui fit immoler sa fille, ne l'ait fait mettre par l'Apôtre au nombre des justes. S. Jérôme s'exprime de même (2): *Jephte obtulit filiam virginem, & idcircò in enumeratione Sanctorum ab Apostolo ponitur.* Il dit ailleurs (3) que si le sacrifice n'est pas louable, au moins l'esprit & l'intention sont dignes d'approbation: *Non sacrificium placet, sed animus offerentis.* Saint Ambroise (4) n'ose l'accuser d'avoir exécuté sa promesse; mais il le plaint de s'être trouvé dans la nécessité de ne pouvoir accomplir son vœu, que par un parricide. *Non possum accusare virum, qui necesse habuit implere quod voverat; sed tamen miserabilis necessitas, quæ solvitur parricidio.* Saint Thomas (5) reconnoît que la foi & la dévotion qui le porterent à faire ce vœu, venoient de Dieu, & que c'est ce qui l'a fait mettre par l'Apôtre au rang des justes (6); mais que ce qui gâta son action, fut qu'il se laissa aller à son propre mouvement, en exécutant ce qu'il avoit trop légerement promis. On peut voir notre Dissertation sur cette matiere, celle de Louis Capelle, celle du Pere Alexandre, & les Auteurs qui sont cités dans notre Bibliotheque sacrée.

JERAA, Egyptien, Esclave de Sesan, à qui celui-ci donna sa fille Otholaï en mariage, dont il eut Etheï. 1. *Paralip.* II, 34, 35.

JERALA, ville de Zabulon. *Josué* XIX, 15. Elle est nommée *Jedala* dans quelques Exemplaires; & c'est la meilleure leçon, autorisée par l'Hébreu.

I. JERAMÉEL, fils de Cis. 1. *Par.* XXIV, 29.

II. JÉRAMÉEL, fils aîné d'Hesron, de la Tribu de Juda (7). Jéraméel étoit frere de Calubi & de Ram. Il eut pour fils Ram, Buna, Aram, Asom, Achia & Onam (8).

III. JÉRAMÉEL, canton du partage de Juda, vers le midi de cette Tribu (9). Il fut possédé par les descendans de Jéraméel, fils d'Hesron. David disoit à Achis qu'il faisoit des courses dans le pays de Jéraméel, pendant qu'il ravageoit le pays des Amalécites, des Gessurites & des Gersites.

JÉRÉMIE, fils d'Helcias, de la race Sacerdotale, étoit natif d'Anathoth, Bourgade de la Tribu de Benjamin (10). Il fut destiné à l'emploi de Prophete dès le sein de sa mere (11), & avant sa naissance. Lorsque Dieu lui parla pour la premiere fois, & qu'il l'envoya porter ses ordres aux Rois, aux Princes, aux Prêtres & au Peuple de Juda, il s'excusa sur son bas âge, & sur son peu d'éloquence. C'étoit la quatorzieme année du regne de Josias, l'an du Monde 3375, avant l'Ere commune 629. Il continua de prophétiser jusqu'après la ruine de Jérusalem par les Chaldéens, arrivée l'an du Monde 3416, & il mourut, à ce qu'on croit, dans l'Egypte, deux ans après, savoir, l'an du Monde 3418, avant J. C. 582, avant l'Ere vulgaire 586.

Jérémie s'étoit contenté de prêcher de vive voix, sans rien écrire, jusqu'à la quatrieme année de Joakim, Roi de Juda. Ce fut alors qu'il commença à rédiger ses pro-

(1) *Auth. qu. ad Orthodox. qu.* 99. (2) *Hieron. Epist. ad Julian.* (3) *Hieron. in cap.* VII. *Jerem.* (4) *Ambros. l.* 3. *Offic. c.* 12. (5) *D. Thom.* 2, 2, *art.* 2, *ad* 2, *qu.* 88. (6) *Hebr.* XI, 32, 33. (7) 1. *Par.* II, 9. (8) 1. *Par.* II, 25, 26, 27. (9) 1. *Reg.* XXVII, 10, XXX, 29. (10) *Jerem.* I, 1. (11) *Jerem.* I, 5.

phéties, ainſi que nous le dirons ci-après. Nous allons donner un abrégé de ſa vie, autant que nous le pourrons, en ſuivant l'ordre des temps. Lorſque Dieu appela Jérémie au miniſtere de la prophétie, il lui fit voir tout d'un coup qu'il auroit beaucoup à ſouffrir de la part des Juifs; mais il lui promit en même-temps de le rendre comme un mur d'airain contre les Rois, les Princes & le peuple de Juda (1). Il lui fit voir auſſi ſous la figure d'une branche d'amandier qui commençoit à fleurir (2), & ſous celle d'une chaudiere échauffée par un feu ſoufflé du côté du nord, que toute la Judée étoit menacée d'un très-grand malheur, & très-prochain de la part des Chaldéens. On peut dire que c'eſt là l'objet général de preſque toutes les prophéties de Jérémie. Elles roulent ſur les crimes de Juda, & ſur le châtiment que le Seigneur en devoit faire par la main de Nabuchodonoſor, Roi des Chaldéens.

Le Prophete commence par une forte invective contre les déſordres du Royaume de Juda (3). Ces déſordres étoient extrêmes durant les premieres années du regne de Joſias, qui eſt le temps où ces prophéties furent prononcées, & avant que ce Prince eût réformé ſes Etats (4); ce qu'il ne fit que la dix-huitieme année de ſon regne. Pendant tout ce temps, Jérémie ſouffrit de grandes perſécutions de la part des Juifs. Ses parens & ſes compatriotes mêmes (5), ceux de la petite ville d'Anathoth, le menaçoient de le tuer, s'il continuoit à prophétiſer. Mais le Prophete les menace eux-mêmes qu'ils ſeront mis à mort par le glaive, & qu'ils périront par la famine. En même-temps il ſe plaint à Dieu du bonheur dont jouiſſent les méchans, pendant que les gens de bien ſont dans l'oppreſſion & dans la douleur. Le pays étoit alors dans la famine, qui étoit un effet de la colere du Seigneur contre ſon peuple. Vers ce même temps, Dieu défend à ſon Prophete de prendre une femme, & de nourrir des enfans dans Jéruſalem; d'entrer dans aucune maiſon de joie & de feſtin, ni dans aucune maiſon de deuil, pour conſoler ceux qui étoient affligés. Tout cela déſignoit que le Seigneur avoit réſolu d'ôter à ſon peuple toute paix, toute joie, toute conſolation (6).

Nous croyons que ce fut ſous le regne de Sellum, fils de Joſias (7), que Jérémie reçut ordre du Seigneur (8) d'aller chez un potier de terre. Il y remarqua un pot qui ſe caſſoit entre les mains du potier, lequel en fit un autre ſur le champ avec la même argile dont le premier étoit compoſé. Jérémie déclara que cela marquoit la réprobation de Juda, au lieu duquel Dieu devoit ſuſciter un autre peuple plus fidelle. Pour faire ſentir plus vivement la force de cette prophétie, il reçut ordre de prendre une cruche de terre, & de la caſſer en préſence des Anciens du peuple & des Prêtres, dans la vallée des enfans d'Ennon. De là il monta au Temple, où il confirma tout ce qu'il leur avoit dit. Phaſſur, Capitaine du Temple, le fit arrêter, & le fit mettre dans une priſon du Temple, où il demeura juſqu'au lendemain. Alors il prédit à Phaſſur que lui, ſes enfans & ſes amis ſeroient réduits en captivité.

Joakim, Roi de Juda, ayant

(1) *Jerem.* I, 18. (2) *Jerem.* II, 12, *& ſeq.* (3) *Jerem.* cap. II, III, IV, V, VI, VII, VIII, *& ſeq.* (4) 4. *Reg.* XXIII, 4, 5, 6, *&c.* (5) *Jerem.* XII, XIII, XIV, XV, XVI. (6) *Jerem.* XVI, XVII. (7) Joſias fut tué l'an du Monde 3394, avant l'Ere vulg. 3010. (8) *Jerem.* XVIII.

ſuccédé à Sellum (1), Jérémie lui dit (2) que s'il veut demeurer fidelle à Dieu, on verra encore des Rois de Juda dans ſon palais, accompagnés de tout l'éclat de leur dignité; mais que s'il continue dans ſes déſordres, Dieu réduira ce lieu en ſolitude. Mais comme Joakim au lieu de ſe corriger, s'abandonnoit à la cruauté & à l'avarice, & s'amuſoit à faire des bâtimens ſomptueux, Jérémie le menace d'une mort malheureuſe, & lui dit qu'il ſera privé des honneurs de la ſépulture. Il parle encore contre Jéchonias, frere de Joakim, & lui prédit qu'il ſera livré entre les mains des Chaldéens, & qu'il ne verra jamais aucun Roi de ſa race ſur le trône de Juda (3). Il déclame fortement contre ces deux Princes, & les dépeint comme des paſteurs cruels, qui au lieu de paître leur troupeau, le dévorent & le diſſipent.

Vers le même temps, Jérémie étant monté au Temple, en prédit clairement la deſtruction (4). Alors les faux Prophetes & les Prêtres le ſaiſirent, & le déclarerent coupable de mort. Les Princes du peuple y étant venus pour le juger, Jérémie, ſans s'effrayer, leur déclara qu'il n'avoit rien dit que par l'ordre de Dieu, & que s'ils ne ſe convertiſſoient, ils verroient bientôt l'effet de ſes menaces. Ce diſcours arrêta les Princes; ils le renvoyerent abſous, & le juſtifierent par l'exemple du Prophete Michée, qui avoit prédit la même choſe ſous le Roi Ezéchias, ſans qu'on lui eût fait la moindre peine.

Avant la quatrieme année (5) de Joakim, Jérémie prophétiſa contre divers peuples voiſins de la Judée (6); comme les Egyptiens, les Philiſtins, les Tyriens, les Phéniciens, les Iduméens, les Ammonites, les Moabites, & les peuples de Damas, de Cédar, d'Aſor, &c. car Jérémie étoit établi le Prophete des nations ou des Gentils: *Prophetam in gentibus dedi te*: comme ſaint Paul étoit deſtiné pour être l'Apôtre des Gentils. Le Prophete menace donc tous ces peuples de leur faire boire le calice de la colere du Seigneur. Mais cette prophétie n'eut ſon accompliſſement parfait qu'après la ruine de Jéruſalem par les Chaldéens.

La quatrieme année de Joakim (7), Nabuchodonoſor fut envoyé en Judée par ſon pere Nabopolaſſar. Il fit le ſiege de Jéruſalem, prit Joakim & pluſieurs autres Juifs, entre leſquels étoient Daniel & ſes compagnons. Il vouloit les mener tous captifs à Babylone; mais il relâcha Joakim, & ſe contenta d'y faire conduire les autres captifs. Ce fut cette année que Jérémie (8) annonça poſitivement la captivité des Juifs, qui devoit durer ſoixante & dix ans, après leſquels Dieu devoit punir à leur tour les Chaldéens & les Babyloniens. Dans le même temps, il prédit pour la ſeconde fois, que les peuples voiſins des Juifs ſeront enivrés du calice de la colere de Dieu.

Ce fut auſſi cette quatrieme année de Joakim, que le Prophete reçut ordre du Seigneur de mettre en écrit tout ce qui lui avoit été révélé depuis la treizieme année de Joſias, juſqu'alors (9). Jérémie obéit. Il dicta ſes prophéties à Ba-

(1) Sellum ne régna que trois mois. Joakim fut mis en ſa place la même année 3394. Les Prophéties de Jérémie contre Joakim peuvent être de 3395. (2) *Jerem.* XXII. (3) *Jerem.* XXIII. (4) *Jerem.* XXVI. (5) L'an du Monde 3398, & la quatrieme année de Joakim. (6) *Jerem.* XLVI, XLVII, XLVIII, XLIX. (7) An du Monde 3398, avant J. C. 602, avant l'Ere vulg. 606. (8) *Jerem.* XXV & XLVI, XLVII, & *ſeq.* (9) *Jerem.* XXXVI.

ruch ſon Diſciple, & lui dit de les aller lire dans le Temple, n'y pouvant aller lui-même, parce qu'il étoit dans les liens, où il avoit été mis par les ordres du Roi. Baruch alla donc au Temple la cinquieme année de Joakim; & le jour de l'Expiation ſolemnelle, il lut devant l'aſſemblée du peuple les prédictions fâcheuſes dont Jérémie les menaçoit. Michée fils de Gamarias, en alla donner avis aux Princes & aux Magiſtrats, qui envoyerent quérir Baruch, avec le Livre qu'il avoit lu au peuple. Baruch vint, & répéta de nouveau en leur préſence, ce qu'il avoit récité devant le peuple. On informa le Roi de tout ce qui s'étoit paſſé, & on interrogea Baruch ſur la maniere dont Jérémie lui avoit dicté ce Volume. Il répondit que ce Prophete le lui avoit dicté par cœur, ſans héſiter, & comme s'il avoit lu dans un Livre. Les Magiſtrats dirent à Baruch de ſe retirer, & de ſe tenir caché avec Jérémie; & cependant ils porterent le Livre au Roi, qui en fit lire trois ou quatre pages en ſa préſence : mais ayant ouï ce qu'il contenoit, il le coupa avec un caniſ, & le jeta dans un braſier, qui étoit allumé devant lui. Il ordonna en même-temps qu'on ſe ſaiſît de Baruch & de Jérémie : mais Dieu ne permit pas qu'on les trouvât. Jérémie reçut ordre une ſeconde fois de dicter à Baruch ce qui avoit été brûlé, & Dieu y fit ajouter beaucoup de nouvelles choſes.

Un jour Jérémie (1) par l'ordre de Dieu, introduiſit dans le Temple les Réchabites, & leur fit préſenter du vin. Ils s'excuſerent d'en boire, diſant que Jonadab, un de leurs Ancêtres, le leur avoit défendu, auſſi-bien que de demeurer dans des maiſons & dans les villes, & ne leur avoit permis de loger que ſous de tentes. Ils ajouterent qu'ils n'étoient entrés dans la ville que par la néceſſité, les Chaldéens occupant la campagne, & ne leur permettant pas d'y pouvoir demeurer en paix. Cette circonſtance fait juger que ceci arriva pendant le ſiege de Jéruſalem, la ſeptieme & derniere année de Joakim (2). Jérémie prit occaſion de cette réponſe, de faire aux Juifs de vifs reproches de leur peu de ſoumiſſion aux Lois du Seigneur, pendant que les Réchabites avoient tant de déférence pour les ordres d'un de leurs Ancêtres.

Peu de temps après cela, Joakim fut pris, tué & jeté à la voirie par les Chaldéens. Jéchonias ſon fils lui ſuccéda, & ne régna que trois mois. Il fut auſſi pris par les Chaldéens, & mené captif à Babylone. Sédécias régna après Jéchonias, depuis l'an du Monde 3405, juſqu'en 3416, qui eſt l'année de la priſe de Jéruſalem par les Chaldéens.

Les Rois de Moab, d'Ammon, d'Idumée, de Tyr, & de Sidon, avoient envoyé des Ambaſſadeurs à Sédécias au commencement de ſon regne. Jérémie fit préſent à chacun de ces Ambaſſadeurs d'un joug, pour les porter aux Rois leurs maîtres, avec ordre de leur dire de la part du Seigneur, que quiconque refuſeroit de s'aſſujettir de bon gré à Nabuchodonoſor, ſeroit malgré lui ſoumis à ſon joug & à ſon empire (3). Jérémie dit la même choſe à Sédécias. Et comme le Prophete portoit ſur ſon cou des jougs & des liens, pour marquer par-là aux Iſraélites leur captivité prochaine, & leur aſſujettiſſement aux Chaldéens, un faux Prophete nommé Hananie, ſaiſit

(1) *Jerem.* XXXV. (2) An du Monde 3405, avant J. C. 595, avant l'Ere Vulg. 599. (3) *Jerem.* XXXVI.

ces liens & ces jougs qui étoient ſur le cou de Jérémie, & les ayant briſés devant tout le monde, il dit: C'eſt ainſi que le Seigneur rompra le joug que Nabuchodonoſor veut impoſer aux Juifs. Comme Jérémie ſe retiroit outré de douleur, le Seigneur lui inſpira de retourner, & de dire à Hananie, qu'au lieu de ce joug de bois qu'il venoit de rompre, le Roi Nabuchodonoſor leur en impoſeroit un autre de fer. Et vous, Hananie, ajouta-t-il, puiſque vous abuſez du nom du Seigneur par vos menſonges, vous mourrez avant la fin de cette année. Il mourut en effet deux mois après cette prédiction.

Nous croyons que ce fut ſous le regne de Sédécias que Jérémie reçut ordre du Seigneur (1) d'aller dans une caverne ſur l'Euphrate, pour y cacher une ceinture de lin. Il retourna quelque temps après au même lieu, & y trouva cette ceinture toute pourrie; ce qui marquoit l'abandonnement que le Seigneur faiſoit de Juda, qu'il s'étoit autrefois attaché comme une ceinture. La quatrieme année du même Prince (2), Saraïas frere de Baruch ayant été envoyé à Babylone (3), apparemment pour redemander à Nabuchodonoſor les vaiſſeaux du Temple, Jérémie lui donna les Prophéties qu'il avoit écrites contre Babylone, avec ordre de les lire aux Juifs captifs, & après cela de les attacher à une pierre, & de les jeter dans l'eau de l'Euphrate. Jérémie (4) écrivit encore une autre fois aux mêmes captifs, par Gamarias, que le Roi envoyoit à Babylone, de s'établir dans ce pays, d'y bâtir des maiſons, & de s'y marier, parce que leur captivité devoit durer ſoixante & dix ans, après leſquels le Seigneur les délivreroit (5).

Un nommé Séméïas, qui étoit alors à Babylone, écrivit à Sophonias, qui étoit un des premiers Prêtres, & le reprit de ce qu'il permettoit à Jérémie d'écrire ces choſes aux captifs, & de ce qu'il ne l'avoit pas mis en priſon pour cela. Sophonias lut la lettre à Jérémie, & ce Prophéte écrivit de nouveau aux captifs de Babylone, & prédit à Séméïas qu'il mourroit en captivité, & que ni lui, ni ſa poſtérité ne verroient point la délivrance du peuple de Juda.

Nabuchodonoſor étant venu aſſiéger Jéruſalem la dixieme année du regne de Sédécias (6), Jérémie qui ne ceſſoit de prédire que la ville ſeroit priſe, & le peuple réduit en captivité, fut mis en priſon dans le parvis du palais. Alors Hanaméel fils de l'oncle de Jérémie, vint trouver le Prophete dans ſa priſon, & lui dit: C'eſt à vous qu'appartient le droit de racheter un tel champ qui eſt à Anathoth votre patrie. Jérémie l'acheta; il en paſſa le contrat, & en délivra l'argent (7). Il en mit la cédule entre les mains de Baruch, & lui dit de la conſerver; parce, ajouta-t-il, que le temps viendra que ce pays ſera de nouveau cultivé & habité. Durant ce ſiege (8), le Roi & les habitans de Jéruſalem remirent en liberté leurs eſclaves, parce que c'étoit l'année Sabbatique, & que la vue du danger préſent les rendoit plus exacts à garder la Loi. Mais Nabuchodonoſor ayant quitté pour quelque temps le ſiege de la ville, pour repouſſer le Roi d'Egypte, qui faiſoit mine de venir à

(1) *Jerem.* XIII. (2) An du Monde 3409, avant J. C. 591, avant l'Ere vulg. 595. (3) *Jerem.* L, LI . . . . . 1, 2, 59, 61, 62. (4) *Jerem.* XXIX. (5) *Jerem.* XIX, 24, 25, *& ſeq.* (6) An du Monde 3414, avant J. C. 586, avant l'Ere vulg. 590. (7) *Jerem.* XXXII, XXXIII. (8) *Jerem.* XXXIV.

ſon ſecours, le Roi & le peuple reprirent leurs eſclaves, ſans ſe mettre en peine de leur parole, ni de la Loi de Dieu. Jérémie ſur cela s'éleva contre eux, & leur fit de terribles menaces. Depuis la levée du ſiege, il fut mis en liberté, & Sédécias envoya vers lui pour ſe recommander à ſes prieres. Le Prophete fit dire au Roi (1), que Nabuchodonoſor reviendroit contre la ville, qu'il la prendroit, & la réduiroit en cendres. Comme il vouloit ſe retirer à Anathoth ſa patrie, les gardes l'arrêterent comme un transfuge, & les Princes le jetterent dans un cachot, où il fut en danger de ſa vie, à cauſe de l'incommodité du lieu. Sédécias envoya lui demander quelque temps après, s'il avoit quelque nouvelle révélation. Jérémie lui dit qu'infailliblement il ſeroit livré aux Chaldéens; & le pria de le faire tirer de la priſon où il étoit. Le Roi lui accorda cette grace, & lui fit donner tous les jours du pain pour ſa nourriture, tandis qu'il y en eut dans la ville.

Nabuchodonoſor étant revenu au ſiege de Jéruſalem, la ſerra de plus près qu'auparavant; & Sédécias ayant envoyé demander à Jérémie (2) s'il n'avoit rien de bon à lui dire, il répondit à ceux que le Roi avoit envoyés, que la perte du Roi & des Princes étoit réſolue; mais que pour le peuple, ceux qui ſe rendroient aux Chaldéens, auroient la vie ſauve; & que ceux qui s'opiniâtreroient à demeurer dans la ville, ſeroient enveloppés dans ſa ruine. Comme ce Prophete continuoit à prédire les malheurs de la ville, les principaux de Jéruſalem en firent leurs plaintes à Sédécias, qui leur permit de faire de Jérémie tout ce qu'ils voudroient. Ils le deſcendirent avec des cordes dans une citerne, où il n'y avoit point d'eau; mais ſeulement de la boue, & où le Prophete ſeroit bientôt mort, ſi Abdémélech n'en eût averti le Roi, qui le fit tirer de là (3). Il fut toutefois laiſſé dans le parvis de la priſon, où il demeura juſqu'à la priſe de la ville, qui arriva quelque-temps après, dans la onzieme année de Sédécias, du Monde 3416, avant Jeſus-Chriſt 584, avant l'Ere vulgaire 588.

Jérémie fut pris avec les autres captifs, & mené avec eux juſqu'à Ramath: mais comme Nabuchodonoſor avoit expreſſément recommandé à Nabuzardan (4), Général de ſes troupes, d'avoir ſoin de Jérémie, & de lui laiſſer faire ce qu'il voudroit, Nabuzardan lui donna le choix de venir avec lui à Babylone, ou de demeurer dans la Judée, avec le reſte du peuple. Le Prophete accepta ce dernier parti, & alla joindre Godolias à Maſphat, où pluſieurs Juifs, que la guerre avoit diſperſés en différens endroits, vinrent auſſi ſe réunir. Ils y vivoient en paix & en aſſurance, lorſque Iſmael fils de Nathanias, accompagné de dix hommes, vint trouver Godolias à Maſphat, & le tua en trahiſon. Mais il fut pourſuivi par Johanan fils de Carée, qui l'obligea de relâcher le butin qu'il avoit pris, & de ſe ſauver lui, huitieme, chez les Ammonites.

Johanan ayant ramaſſé ce qu'il put des Juifs, les raſſembla près de Bethléem (5); & l'on conſulta Jérémie, pour ſavoir ſi l'on devoit demeurer dans la Judée, où ſe retirer en Egypte. Le Prophete demanda du temps, pour conſulter le Seigneur; & au bout de dix jours, il leur répondit que s'ils alloient en Egypte, ils y périroient

(1) *Jerem.* XXXVII. (2) *Jerem.* XXI. (3) *Jerem.* XXXVII. (4) *Jerem.* XXXIX, 11, 12, & *ſeq.* XL, 1, 6, XLI. (5) *Jerem.* XLII.

par l'épée, par la famine, & par la peſte; & que s'ils demeuroient dans le pays de Juda, Dieu les y conſerveroit & les y protégeroit. Les Chefs du peuple ſe mutinerent, & ſoutinrent que cette réponſe ne venoit pas du Seigneur, & que c'étoit Baruch qui la lui avoit ſuggérée, pour les détourner d'aller en Egypte. Ils prirent la réſolution de s'y en aller, & obligerent Jérémie & Baruch de les y accompagner. Ce Prophete y prononça des prophéties contre les Juifs & contre les Egyptiens, leur prédit que Nabuchodonoſor viendroit dans ce pays, & déſigna même le lieu où il placeroit ſon trône; menaça le Roi d'Egypte que Dieu le livreroit entre les mains des Chaldéens, comme il y avoit déjà livré Sédécias. Voilà à-peu-près ce que nous trouvons de la vie de Jérémie dans ſes propres Ecrits.

Pluſieurs Anciens (1) tiennent qu'il fut lapidé à Taphnis en Egypte, par les Juifs, qui ne pouvoient ſouffrir ſes menaces & ſes reproches, & c'eſt de ſa mort dont on explique ces mots de l'Epître aux Hébreux (2): *ils ont été lapidés.* Quelques Rabbins croient qu'il revint en Judée; & d'autres veulent qu'il ſoit allé à Babylone, & qu'il y ſoit mort. Quelques anciens Peres (3) ont enſeigné qu'il n'étoit pas mort, non plus qu'Elie, parce que l'Ecriture ne dit rien de ſon décès, & parce que les Apôtres répondirent à Jeſus-Chriſt, qui leur demandoit ce que les Juifs diſoient de lui (4), que les uns le prenoient pour Elie, & les autres pour Jérémie. Mais le ſentiment commun & général des Théologiens, eſt qu'il eſt mort, & qu'il doit un jour reſſuſciter.

Outre le Livre de ſes Prophéties, nous avons encore *ſes Lamentations* en cinq Chapitres, qui ſont des cantiques de deuil compoſés à l'occaſion des derniers malheurs de Jéruſalem, & de ſa ruine entiere par les Chaldéens. C'eſt le ſentiment qui nous paroît le mieux fondé. D'autres (5) croient que Jérémie les compoſa à l'occaſion du pieux Roi Joſias. Il eſt certain qu'il écrivit des Lamentations ſur ce ſujet (6); mais elles ne ſont pas venues juſqu'à nous. Voici ce qu'on lit dans les Paralipomenes au ſujet de ces Lamentations: *Tout Juda & Jéruſalem pleurerent Joſias; Jérémie ſur-tout fit paroître ſa douleur dans les Lamentations qu'il compoſa, & que tous les Chantres & les Chanteuſes répetent tous les ans dans Iſrael.* On lui attribue auſſi le Pſeaume CXXXVI, & on veut qu'il ait compoſé le LXIV avec Ezéchiel. Quelques-uns (7) lui attribuent la compilation des troiſieme & quatrieme Livres des Rois, parce que le dernier Chapitre de Jérémie eſt le même que le dernier du quatrieme Livre des Rois. Mais c'eſt que le dernier chapitre de Jérémie a été tiré du quatrieme Livre des Rois, pour ſervir comme de ſupplément à ſa prophétie. Les Livres des Maccabées (8) citent certains Ecrits de Jérémie, que l'on voyoit encore l'an du Monde 3880, avant Jeſus-Chriſt 120, & 124 ans avant notre Ere vulgaire.

---

(1) Tertull. adverſ. Gnoſtic. c. 8. Hieronym. l. 2, contra Jovinian. Epiphan. de vita & morte Prophetar. Doroth. in Synopſi. Ita & Hebræorum traditio. = *(2) Hebr.* XI, 37. = *(3) Victorin. in Apoc.* XI, 3, *& plures apud Hilar. in Matth. cap.* 20. = (4) *Matth.* XXVI, 14. = (5) *Hieronym. in Zach.* XII, 11. *Ita Chald. Interpp. Raban. Maldon. Bonav. Hugo, Thomas Figuier. Vat. Jun. Vide & Joſeph. Antiq. l.* X, *c.* 6. = (6) 2. *Par.* XXXV, 25. = (7) *Procop. Iſidor. Kimchi. Toſtat.* = (8) 2. *Macc.* II, 1. *Invenitur in deſcriptionibus Jeremiæ Prophetæ.*

Mais ces Ecrits ſont perdus. Enfin les Peres citent ſouvent Baruch ſous le nom de Jérémie ; parce qu'ordinairement Baruch eſt mis à la fin des prophéties de ſon Maître.

Jérémie apparut après ſa mort à Judas Maccabée, accompagné du ſaint Pontife Onias, & lui donna un glaive d'or tout brillant de clarté, en lui diſant (1) : *Recevez cette épée comme un préſent que Dieu vous envoie, & aſſurez-vous que par ce moyen vous abattrez les ennemis de mon peuple d'Iſrael.* En même-temps Onias lui dit, en lui montrant Jérémie : *Voilà celui qui aime ſes freres, & tout le peuple d'Iſrael, & qui fait des prieres continuelles à Dieu, pour le peuple & la ſainte Cité.*

La Chronique d'Alexandrie (2) raconte que Jérémie étant en Egypte, avoit prédit aux Prêtres Egyptiens que leurs Idoles ſeroient renverſées par un tremblement de terre, lorſque le Sauveur du monde ſeroit né & couché dans une crêche ; ce qui fut cauſe que depuis ce temps, ils firent repréſenter une vierge, & un enfant couché dans une crêche, & qu'ils lui rendirent des honneurs divins. Le Roi Ptolémée en ayant demandé la raiſon aux Prêtres, ils lui dirent ce que Jerémie avoit prédit à leurs Ancêtres. Cette Chronique ajoute qu'Alexandre le Grand étant un jour allé au tombeau de ce Prophete, & ayant appris ce qu'il avoit prédit touchant ſa perſonne & ſes conquêtes, fit tranſporter ſon corps à Alexandrie, & lui fit ériger un* tombeau magnifique. Jean Moſque dans le Pré ſpirituel (3), raconte auſſi cette derniere circonſtance, & ajoute que Jérémie étoit fort honoré dans le quartier d'Alexandrie nommé Tétraphile.

Eupoleme cité dans Euſebe (4), nous apprend auſſi quelques particularités de la vie de Jérémie, qui ne ſont pas plus certaines que celles que nous venons de voir dans la Chronique d'Alexandrie. Cet Auteur dit que Jérémie ayant dénoncé aux Juifs idolâtres leur perte prochaine, le Roi Joakim voulut le faire brûler vif. Mais le Prophete lui prédit que les Juifs réduits en captivité à Babylone, employeroient ce même bois, avec lequel il le vouloit brûler, à préparer à manger aux Babyloniens, & à leur creuſer des foſſés aux environs de l'Euphrate & du Tigre. Nabuchodonoſor ayant appris cette prédiction de Jérémie, engagea Aſſibaze Roi des Medes, à l'accompagner dans la guerre qu'il vouloit faire aux Juifs ; & après avoir pris Samarie, la Galilée, Scythopolis, & le pays de Galaad, il ruina Jéruſalem, prit Joakim, & enleva les richeſſes du Temple, à l'exception de l'Arche, & des Tables de la Loi, qu'il laiſſa à Jérémie. Il y a dans ce récit bien des choſes inſoutenables. Mais quant à cette derniere circonſtance de l'Arche, nous liſons dans le ſecond Livre des Maccabées (5), que Jérémie ayant pris le feu ſacré, le cacha dans une citerne, où l'on ne trouva au retour de la captivité, que de l'eau bourbeuſe, qui ne laiſſa pas de s'enflammer, lorſqu'on la répandit ſur l'Autel, & que le même Prophete tranſporta ſur le mont Nébo le Tabernacle & l'Arche d'Alliance, & les y cacha dans une caverne, où ils ſont encore aujourd'hui.

Jérémie fut pendant toute ſa vie expoſé aux mauvais traitemens des Juifs, dont il ne ceſſa de reprendre les déſordres. L'Auteur de l'Eccléſiaſtique (6) dans l'éloge qu'il

(1) 2. *Macc.* XV, 13. (2) *Chronic. Paſch. p.* 156, 157. (3) *Joan. Moſch. prat. ſpirit. p.* 77, *p.* 877. (4) *Eupolem. apud Euſeb. Præpar. l.* 9, *c.* 39. (5) 2. *Macc.* II, 5, 6. (6) *Eccli.* XLIX, 9.

donne de ce Prophete, ſemble faire ſon caractere de ces perſécutions qu'il eut à ſouffrir : *Malè tractaverunt eum qui à ventre matris conſecratus eſt Propheta.* Saint Jérôme (1) remarque que le ſtyle de Jérémie eſt plus bas & plus négligé que celui d'Iſaïe, par exemple, & de quelques autres Prophetes. Il attribue ce défaut à la naiſſance de ce Prophete, qui étoit né, & avoit été élevé à Anathoth, qui n'étoit qu'un village ou une petite ville de la campagne. D'autres Critiques (2) trouvent de la grandeur & de l'élévation dans ſon ſtyle. Grotius juge avec raiſon que ſon grand talent étoit de toucher & d'exciter des paſſions de tendreſſe & de pitié. Les Lamentations ſont un chef-d'œuvre en ce genre.

II. JÉRÉMIE, de la ville de Lobna, pere d'Amital, femme de Joſias, Roi de Juda, & mere de Joachas & de Sédécias. 4 *Reg.* XXIV, 18.

III. JÉRÉMIE, homme très-vaillant, de la Tribu de Manaſſé, & Chef de ſa famille (3).

IV. JÉRÉMIE. Il y eut deux Héros de ce nom dans les armées de David. 1 *Par.* XII, 4, 10, 13.

JÉRÉMIEL. Le Roi Joakim ordonna à Jérémiel & à quelques autres, de ſe ſaiſir de Baruch & de Jérémie (4); mais le Seigneur ne permit pas qu'on les découvrît.

JÉRIAS, arrêta le Prophete Jérémie comme il ſortoit de Jéruſalem pour ſe retirer à Anathoth ſa patrie, & le mena à Sédécias, qui le livra aux Grands de ſa Cour pour le mettre en priſon. Ceux-ci le deſcendirent dans une citerne pleine de boue, où il ſeroit bientôt mort, ſans Abdémélech, qui l'en tira avec la permiſſion du Roi. *Jerem.* XXXVII, 13, *&c.*

JÉRIBAI, un des braves de l'armée de David. 1 *Par.* XI, 46.

JÉRICHO, ville de la Tribu de Benjamin (5), environ à ſept lieues de Jéruſalem, & à deux lieues du Jourdain. Moïſe l'appelle *la ville des palmiers* (6), à cauſe qu'il y avoit grand nombre de ces arbres dans la plaine de Jéricho. Joſeph dit qu'il y avoit dans le territoire de cette ville, non-ſeulement beaucoup de palmiers, mais auſſi l'arbre du baume (7), qui produiſoit cette liqueur ſi précieuſe & ſi eſtimée des Anciens. La vallée de Jéricho étoit arroſée par un ruiſſeau qui étoit autrefois ſalé & amer (8), mais qui dans la ſuite fut adouci par le Prophete Eliſée; en ſorte que ſes eaux rendirent la plaine de Jéricho, non-ſeulement une des plus agréables, mais même une des plus fertiles du pays (9). Jéricho fut la premiere ville du pays de Chanaan, que Joſué prit (10). Il y envoya d'abord des eſpions, qui furent reçus par une femme nommée Rahab, qui les logea chez elle, & les ſauva de la main du Roi de la ville, qui avoit envoyé pour les faire arrêter. Elle leur fit promettre qu'ils la conſerveroient, elle & toute ſa famille, lorſqu'ils auroient pris la ville. Voyez l'article de *Rahab.*

Joſué reçut ordre du Seigneur d'aſſiéger Jéricho, peu de jours après le paſſage du Jourdain (11), & peut-être la veille ou le jour de la premiere Pâque que les Hébreux célébrerent dans la terre de Chanaan (12). La maniere dont

(1) *Hieron. Præfat. in lib. 6. Comment. in Jerem.* (2) *Sanct. Prolegom.* 2, *in Jerem. Dupin. Froſſen.* (3) 1. *Par.* V, 24. (4) *Jerem.* XXXVI, 28. (5) *Joſue* XVIII, 21. (6) *Deut.* XXXIV, 3. (7) *Antiq. l.* 4, *c.* 5. (8) 4. *Reg.* II, 19. (9) *Joſeph. de Bello, l.* 5, *c.* 4. (10) *Joſue* II, 1, 2, *& ſeq.* (11) *Joſue* VI, 1, 2, 3, *&c.* (12) An du Monde 2553, avant J. C. 1447, avant l'Ere vulg. 1451.

ſe devoit faire le ſiege, eſt toute extraordinaire. Dieu leur ordonna de faire pendant ſept jours, & chaque jour une fois, le tour de la ville. Les gens de guerre marchoient à la tête, apparemment hors de la portée des traits des ennemis. Après eux ſuivoient les Prêtres, qui ſonnoient de la trompette; puis ceux qui portoient le coffre ſacré, qui renfermoit les Tables de la Loi, & enfin tout le peuple, diſpoſés dans le même ordre qu'ils gardoient dans leurs marches du déſert. On obſerva cette cérémonie juſqu'au ſeptieme jour. Ce jour-là, on tourna ſept fois autour de la ville, & à la ſeptieme, au bruit des trompettes & des cris de tout le peuple, les murs tomberent d'eux-mêmes. Le premier jour étoit un Dimanche, diſent les Rabbins, & le ſeptieme, un jour de Sabbat. Tout le peuple demeura dans un profond ſilence pendant les ſix premiers jours; mais le ſeptieme jour, Joſué leur ayant dit de crier, ils éleverent leurs voix de toute part; & les murs étant renverſés, ils entrerent tous dans la ville, chacun par l'endroit qui étoit vis-à-vis lui. Voyez ci-après l'article *Marche*.

Or le Seigneur avoit ordonné que la ville fût dévouée à l'anathême, & que nul ne touchât à quoi que ce fût de ce qu'on y trouveroit; qu'on n'y épargnât ni homme, ni bête; qu'on mît tout à mort, ſans diſtinction ni d'âge, ni de condition; que la ſeule Rahab & ſa famille ſeroient exceptées de cette loi générale. Tout cela fut exécuté. On mit le feu à la ville, & on conſacra au Seigneur tout l'or, l'argent & le cuivre qui s'y trouverent. Alors Joſué fit cette imprécation, & il dit: Maudit ſoit devant le Seigneur l'homme qui relevera & rebâtira Jéricho; que ſon premier-né meure, lorſqu'il en jettera les fondemens, & qu'il perde le dernier de ſes enfans, lorſqu'il en mettra les portes. Cette imprécation de Joſué ne fut pas vaine (1). Hiel de Béthel, environ cinq cents trente-ſept ans après ceci (2), entreprit de rebâtir Jéricho. Il perdit Abiram ſon fils aîné, lorſqu'il en jeta les fondemens, & Ségub, le dernier de ſes fils, lorſqu'il en poſa les portes.

Au reſte, on ne doit point s'imaginer que juſqu'au temps de Hiel de Béthel, il n'y ait point eu de ville de Jéricho dans ce canton-là. Nous y voyons une *ville des Palmiers*, apparemment la même que Jéricho, du temps des Juges, ſous Eglon, Roi des Moabites (3). Les Ambaſſadeurs de David, qui avoient été outragés par les Ammonites, demeurerent à Jéricho (4), juſqu'à ce que leur barbe fût revenue. Il y avoit donc dès-lors une ville de Jéricho; mais elle n'étoit pas ſur les fondemens de l'ancienne; elle étoit au voiſinage de cette premiere Jéricho (5). Joſeph diſtingue aſſez ces deux lieux lorſqu'il dit (6) qu'encore de ſon temps, on voyoit près l'ancienne Jéricho, détruite autrefois par Joſué, la ſource d'une fontaine très-abondante, qui ſuffiſoit pour arroſer toute la plaine. Mais depuis que Hiel de Béthel eut réparé l'ancienne Jéricho, nul ne ſe fit ſcrupule d'y aller demeurer. Nous avons vu dans l'article d'Eliſée, de quelle maniere ce Prophete adoucit les eaux de cette fontaine. Hérode avoit fait bâtir à Jéricho un fort beau palais. C'eſt là où il fit noyer

(1) 3. *Reg.* XVI, 34. (2) Vers l'an du Monde 3090, avant J. C. 910, avant l'Ere vulg. 914. (3) *Judic.* III, 13. (4) 2. *Reg.* X, 4, 5. (5) Doubdan, Voyage de la Terre Sainte, c. 37. (6) *Joſeph de Bello, l.* 5, *c.* 4.

le Grand-Prêtre Ariſtobule ſon beau-frere, & où il mourut lui-même. Notre Sauveur a fait quelques miracles à Jéricho, & c'eſt là où il s'invita à demeurer chez Zachée, dont la foi eſt ſi fort louée dans l'Evangile.

LA ROSE DE JÉRICHO eſt louée dans l'Ecriture (1) & dans les Voyageurs, quoiqu'il y ait lieu de douter que ce que l'Ecriture appelle roſe de Jéricho, ſoit la même choſe que ce que les Modernes entendent ſous ce nom. Quoi qu'il en ſoit, voici ce qui eſt connu ſous le nom de roſe de Jéricho. C'eſt une plante qui a la forme de ſureau. Sa fleur vient en bouquet, compoſé de pluſieurs petites fleurs aſſez ſemblables à celles du ſureau. D'abord elle eſt rouge, & devient enſuite blanchâtre. La campagne de Jéricho eſt toute couverte de cette eſpece d'arbuſte. Il en vient auſſi dans quelques endroits de l'Arabie. La fleur eſt incorruptible; elle ſe ſeche, & ſe referme à peu-près comme la fleur de ſureau, avant qu'elle s'ouvre & s'épanouiſſe. On lui attribue pluſieurs vertus, ſans aucun fondement. Quand on la laiſſe quelque temps dans l'eau, elle s'ouvre & s'épanouit. Dès qu'on la laiſſe quelque temps hors de l'eau, elle ſe reſſerre, & cela en toutes les ſaiſons de l'année.

A l'égard du *baume de Jéricho*, on peut voir l'article *Baume*.

JÉRICON, ou *Jercon*, ou plutôt *Jarkon*, ville de la Tribu de Dan. *Joſue* XIX, 46. *Méjarcon*, ou plutôt *Mé-iarcon*, ſignifie *les eaux de Jarcon*. Ces lieux étoient au voiſinage de Joppé. Voy. *Arécon*.

JÉRIMOTH, ville en la partie méridionale de Juda. Voy. *Jarmuth*.

JÉRIMOTH. Il y eut pluſieurs perſonnes de ce nom; mais nous ne ſavons aucune particularité de leur vie. Voyez 1 *Par.* VII, 7, 18; VIII, 14; XXIII, 13; XXIV, 30; XXV, 4, &c.

JÉRIMUTH. C'eſt le même nom que *Jérimoth*. On trouve auſſi quelques perſonnes du nom de *Jérimuth*. 1 *Par.* XII, 5. 1 *Eſdr.* X, 27.

JÉROBAAL. C'eſt le ſurnom que l'on donna à Gédéon, depuis qu'il eut abattu le bois de Baal, & que ſon pere eut répondu à ceux qui s'en plaignoient, que c'étoit à Baal à s'en venger. *Judic.* VI, 31, 32. C'eſt de là que Sanchoniathon a pris ſon *Jérombaal*, Prêtre du Dieu Jao. *Euſeb. Præp. l.* 1. Voyez *Gédéon*.

I. JÉROBOAM, fils de Nabat, qui fit pécher Iſrael, dont le nom eſt ſi célebre, & ſi ſouvent déteſté dans l'Ecriture, comme étant l'auteur du ſchiſme & de l'idolatrie des dix Tribus, étoit fils de Nabat, & d'une veuve nommée Sarva (2). Sa patrie étoit Saréda, dans la Tribu d'Ephraïm. Jéroboam étoit hardi & entreprenant, & Salomon lui avoit donné la commiſſion de lever les tributs ſur toute la maiſon de Joſeph, c'eſt-à-dire, ſur les Tribus d'Ephraïm & de Manaſſé. Un jour que Jéroboam, étoit ſorti de Jéruſalem, & alloit ſeul à la campagne (3), le Prophete Ahias de Silo vint à ſa rencontre, ayant ſur ſes épaules un manteau tout neuf. Ils n'étoient qu'eux deux dans le champ (4). Alors Ahias prenant ſon manteau, le coupa en douze pieces, & dit à Jéroboam: Prenez-en dix parts pour vous; car voici ce que dit le Seigneur: Je diviſerai & j'arracherai le Royaume de Salomon, & je vous en donnerai dix Tribus. Il lui en demeurera une Tribu, à

(1) *Eccli.* XXIV, 18. *Quaſi plantatio roſæ in Jericho.* (2) 3. *Reg.* XI, 26. (3) 3 *Reg.* XI, 29. (4) L'année eſt incertaine; ce fut ſur la fin du regne de Salomon.

tauſe de David mon ſerviteur, & de la ville de Jéruſalem, que j'ai choiſie entre toutes les villes d'Iſrael, parce que Salomon a adoré Aſtarte, Déeſſe des Sidoniens, Chamos, Dieu des Moabites, & Moloch, Dieu des Ammonites, & parce qu'il m'a abandonné, & s'eſt livré à l'iniquité. Je ne le priverai point toutefois du Royaume; il en jouira juſqu'à ſa mort; mais je l'ôterai d'entre les mains de ſon fils, & je vous en donnerai dix Tribus. Si donc vous obéiſſez à mes ordres, & ſi vous marchez dans mes voies, comme a fait David mon ſerviteur, je ſerai avec vous, & j'établirai votre maiſon pour toujours, & je vous mettrai en poſſeſſion du Royaume d'Iſrael.

Jéroboam déjà indiſpoſé contre Salomon, & animé par les promeſſes d'Ahias, commença à remuer, & à ſolliciter les peuples à la révolte. Mais Salomon en ayant eu vent, voulut faire arrêter Jéroboam, qui ſe ſauva en Egypte, & y demeura juſqu'à la mort de Salomon (1). Roboam qui lui ſuccéda, ayant ſuivi le conſeil des jeunes Conſeillers (2), qui lui conſeillerent d'uſer de hauteur & de menaces envers le peuple aſſemblé pour le reconnoître Roi, les irrita de telle ſorte, qu'il y eut dix Tribus qui ſe ſéparerent de la maiſon de David, & qui abandonnerent Roboam. Cependant Jéroboam étoit revenu d'Egypte; & les dix Tribus l'ayant appris, le firent venir dans une aſſemblée générale, où ils l'établirent Roi ſur tout Iſrael. Jéroboam fixa ſa demeure à Sichem, & s'y fortifia. Il rétablit auſſi Phanuel au-delà du Jourdain, & la mit en état de défenſe, pour contenir les Tribus qui étoient de ce côté-là.

Jéroboam oubliant la fidélité qu'il devoit à Dieu, qui lui avoit donné le Royaume, ne ſongea qu'à s'y maintenir, aux dépens de la Religion & du culte du Seigneur. Il dit en lui-même: Si mon peuple va à Jéruſalem, pour y offrir ſes ſacrifices, & pour y rendre ſes adorations à Dieu, il retournera bientôt à l'obéiſſance de la maiſon de David, & je ſerai la victime de l'inconſtance du peuple, ou du reſſentiment de Roboam. Il réſolut donc de faire des veaux d'or, apparemment à l'imitation du Dieu Apis, qu'il avoit vu en Egypte; de les mettre l'un à Dan & l'autre à Berſabée, aux deux extrêmités de ſes Etats, & de faire publier par tout le pays, défenſe d'aller déſormais à Jéruſalem, & ordre de rendre ſon culte à ces veaux d'or. N'allez plus ci-après, dit-il, à Jéruſalem. Iſrael, voici vos Dieux, qui vous ont tirés de l'Egypte. Il fit auſſi des Temples dans les hauts lieux, & établit pour Prêtres des gens du milieu du peuple, & qui n'étoient ni de la race d'Aaron, ni de la Tribu de Lévi.

Pour faire la dédicace de ſon nouvel Autel, & la conſécration de ſes veaux d'or, il fit publier une Fête ſolemnelle dans tout ſon Royaume pour le quinzieme jour du huitieme mois (3); & tout le peuple étant aſſemblé, il monta lui-même ſur l'Autel, pour y offrir l'encens & les ſacrifices. Alors un homme de Dieu, que la plupart croient être le Prophete Addo, vint de Juda (4) à Béthel, par l'ordre du Seigneur; & voyant Jéroboam qui étoit ſur ſon Autel, il s'écria: Autel, Autel, voici ce que dit le Seigneur: Il naîtra un fils de la maiſon de David, qui s'appellera Joſias, & il immolera

(1) An du Monde 3029, avant J. C. 971, avant l'Ere vulg. 975. (2) 3. *Reg.* XII, 1, 2, *&c.* (3) An du Monde 3030, avant J. C. 970, avant l'Ere vulg. 974. (4) 3. *Reg.* XIII.

ſur toi les Prêtres des hauts lieux, qui t'encenſent maintenant. Il brûlera ſur toi des os d'hommes. Et pour preuve que c'eſt le Seigneur qui a parlé, voilà que l'Autel va tout préſentement ſe rompre, & la cendre, & ce qui eſt deſſus, ſe répandra par terre. En même-temps le Roi qui étoit ſur l'Autel, étendit la main, & commanda qu'on arrêtât le Prophete : mais la main qu'il avoit étendue, ſe ſécha, & il ne put la retirer. L'Autel auſſi-tôt ſe rompit, & le feu avec la cendre qui étoit deſſus, ſe répandit par terre, ſuivant la prédiction de l'homme de Dieu. Alors le Roi lui dit : Offrez vos prieres à Dieu, afin qu'il me rende l'uſage de ma main. L'homme de Dieu pria le Seigneur, & la main du Roi fut remiſe en ſon premier état. Alors Jéroboam dit au Prophete : Venez dîner avec moi dans ma maiſon, & je vous ferai des préſens. Il répondit : quand vous me donneriez la moitié de votre maiſon, je n'irai point avec vous, & ne goûterai rien en ce lieu ; car le Seigneur me l'a très-expreſſément défendu.

Un événement ſi extraordinaire ne fit point revenir Jéroboam de ſon impiété ; il continua à entretenir le peuple dans l'erreur & dans la ſuperſtition, en établiſſant des Prêtres des hauts lieux, & en les engageant dans un culte contraire à la Loi du Seigneur. C'eſt là le crime de la maiſon de Jéroboam, & ce qui fut cauſe qu'elle fut exterminée de deſſus la terre. Quelque temps après (1), Abia ſon fils étant tombé malade (2), Jéroboam envoya ſa femme vers le Prophete Ahias, pour le conſulter ſur la ſanté de ſon fils. Et afin qne l'homme de Dieu ne reconnût point la Reine, elle ſe déguiſa, & prit des habits comme une femme du commun. A peine étoit-elle ſur le ſeuil de la porte du Prophete, qu'Ahias, qui ne pouvoit plus voir, à cauſe de ſa vieilleſſe, lui cria : Entrez, femme de Jéroboam ; pourquoi vous déguiſez-vous ? Allez ; dites à Jéroboam : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai établi Chef de mon peuple ; & vous, au lieu de me demeurer fidelle, vous m'avez tourné le dos, & vous avez donné vos adorations à des Dieux étrangers. C'eſt pourquoi j'exterminerai la maiſon de Jéroboam. Ceux de ſa maiſon qui mourront dans la ville, ſeront mangés par les chiens ; & ceux qui mourront à la campagne, ſeront dévorés par les oiſeaux du Ciel. A l'égard de l'enfant, pour lequel vous me venez conſulter, il mourra de ſa maladie, & tout Iſrael le pleurera. La choſe arriva comme le Prophete l'avoit prédit : mais Jéroboam n'en devint pas meilleur. Il mourut après vingt-deux ans de regne (3), & Nadab ſon fils régna en ſa place.

II. JEROBOAM, II du nom, Roi d'Iſrael, étoit fils de Joas. Il commença à régner après ſon pere, l'an du Monde 3179, avant Jeſus-Chriſt 821, avant l'Ere vulgaire 825. Il régna quarante-un ans (4), & mourut l'an du Monde 3220, avant Jeſus-Chriſt 780, avant l'Ere vulgaire 784. Il fit le mal devant le Seigneur ; & marcha dans les voies de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſrael. Son regne fut long & heureux. Il rétablit le Royaume d'Iſrael dans ſon ancienne ſplendeur, dont il étoit fort déchu ſous ſes prédéceſſeurs, & reconquit les pays & les villes que les Rois de

(1) L'année n'eſt pas certaine. (2) 3. *Reg.* XIV. (3) An du M. 3050, avant J. C. 950, avant l'Ere vulg. 954. (4) 4. *Reg.* XIV, 23, 24, *&c.*

Syrie

Syrie avoient uſurpées & démembrées de ſes Etats. Il réduiſit ſous ſon obéiſſance toutes les terres de delà le Jourdain, juſqu'à la Mer Morte. Tout cela en exécution des promeſſes que le Seigneur lui en avoit faites par le Prophete Jonas, fils d'Amati, dont nous avons encore les autres prophéties : mais nous n'avons pas celles qu'il avoit faites en faveur de Jéroboam II, ni le détail des conquêtes que ce Prince avoit faites, & qui étoient écrites dans les Annales des Rois d'Iſrael.

Les Prophetes Oſée, Amos & Jonas prophétiſerent ſous Jéroboam II. On voit par leurs Ecrits, que ſous ſon regne, l'oiſiveté, la molleſſe, la ſumptuoſité, l'injuſtice régnoient dans Iſrael (1) ; que la licence en fait de Religion, étoit extrême ; que l'on fréquentoit non-ſeulement Dan & Béthel, où l'on avoit placé les veaux d'or, mais auſſi Maſpha de Galaad, Béerſabée, le Thabor, le Carmel, & Galgal ; & en général, les lieux où le Seigneur avoit apparu aux Patriarches (2), & preſque toutes les hauteurs d'Iſrael. Ce n'étoit pas toujours pour y adorer les Idoles ; mais c'étoit toujours déſobéir au Seigneur, & s'expoſer à l'occaſion de tomber dans des déſordres honteux, en ſe trouvant dans des aſſemblées de réjouiſſances, & dans des lieux écartés. On remarque auſſi que ſous ſon regne, on obſervoit dans Iſrael pluſieurs articles de la Loi cérémonielle. On payoit les prémices & les décimes ; on obſervoit les Fêtes & le Sabbat ; on conſacroit des Nazaréens (3).

Le Prophete Amos (4) fut ſuſcité de Dieu pour menacer la maiſon de Jéroboam des derniers malheurs. Il dit que les hauts lieux conſacrés aux Idoles, ſeront détruits, & que la famille de Jéroboam ſera exterminée par l'épée. Amaſias Prêtre de Béthel (5), donna avis au Roi qu'Amos étoit un ſujet rébelle, qui inſpiroit au peuple l'eſprit de révolte, & qui diſoit publiquement : Jéroboam mourra par l'épée, & Iſrael ſera emmené captif hors de ſon pays. C'étoit une calomnie de la part de ce faux Prêtre ; & l'Ecriture ne dit pas que le Roi y ait ajouté foi. Toutefois Amaſias fit ſortir Amos des terres d'Iſrael ; & il y a toute apparence que ce ne fut que par l'autorité du Prince. Nous ne ſavons pas davantage de particularités de la vie de Jéroboam II.

JERON, ville de Nephtali. *Joſue* XIX, 38.

JERUEL. Le Roi Joſaphat remporta une grande victoire ſur les Ammonites, les Moabites (6), & autres peuples ligués, dans le déſert de Jéruel. Il étoit au couchant de la Mer Morte, dans la partie méridionale de Juda, pas loin de *Sis*.

JÉRUSA, mere de Joathan, fils d'Ozias Roi de Juda. 4 *Reg.* XV, 33.

JERUSALEM, nommée auparavant *Jébus* (7), ou *Salem* (8). Quelques-uns l'expriment par *Solyma*, ou *Jeroſolyma* ; les Hébreux, par *Jeruſchalaïm* ou *Jeruſchelem*. Ce nom peut ſignifier ou la viſion de paix, ou la poſſeſſion, l'héritage de paix. Joſué la donna à la Tribu de Benjamin (9). Il prit &

(1) *Amos* II, 6, 7, *&c.* III, 9, 10, 14, VI, 4, 5, 6, VIII, 4, 5. (2) Voyez *Oſée* IV, 15, V, 1, VI, 8, IX, 15, XII, 11, & *Amos* V, 5, VII, 13, VIII, 14. (3) *Amos* II, 11, 12, IV, 4, 5, V, 12, 23, VIII, 3, 5, 10. (4) *Amos* VII, 7, 8, 9, *&c.* (5) *Amos* VII, 10, 11, 12. (6) 1. *Par* XX, 16. (7) *Joſue* XVIII, 28. (8) *Geneſ.* XIV, 18. *Heb.* VII, 1. *Pſalm.* LXXV, 3, *in Heb.* (9) *Joſue* XVIII, 28.

fit mourir le Roi de Jéruſalem, dans la fameuſe journée de Gabaon (1); & il y a toute ſorte d'apparence qu'il ne laiſſa pas cette ſeule ville au milieu du pays, ſans la réduire, comme il avoit fait les autres. Il faut toutefois avouer qu'il n'eſt dit en aucun endroit qu'il l'ait priſe. Il paroît même par d'autres paſſages, qu'elle demeura aux Jébuſéens juſqu'au temps de David (2); & il eſt dit expreſſément que les enfans de Benjamin ne chaſſerent point les Jébuſéens de Jéruſalem (3).

D'un autre côté, cette Ville paroît avoir été dans le partage de la Tribu de Juda. Il eſt dit dans Joſué (4), que *les enfans de Juda ne purent exterminer les Jébuſéens, qui habitoient à Jéruſalem*; & dans le Livre des Juges (5), on lit que les enfans de Juda prirent & brûlerent Jéruſalem. Enfin David, qui étoit de la Tribu de Juda, n'eut pas plutôt été reconnu Roi de tout Iſrael, qu'il marcha contre Jéruſalem, & la réduiſit à ſon obéiſſance (6), en chaſſa les Jébuſéens, & y établit le ſiege de ſon Royaume. Enfin le Pſalmiſte attribue aſſez clairement Jéruſalem à Juda, lorſqu'il dit (7), que le Seigneur n'a pas choiſi Ephraïm, *mais la Tribu de Juda, & le mont de Sion*. Pour concilier ces différens Textes, on peut dire que Jéruſalem étant ſur la frontiere des deux Tribus, elle eſt tantôt attribuée à l'une, & tantôt à l'autre; que Benjamin y avoit plus de droit, par le partage que Joſué avoit fait du pays; & Juda, par le droit de conquête qu'il en avoit faite juſqu'à deux fois; premierement ſous les Juges, & enſuite ſous David. Depuis que le Seigneur eut déclaré que Jéruſalem étoit le lieu qu'il avoit choiſi pour ſa demeure & pour ſon Temple, elle fut regardée comme étant la métropole de toute la nation, & comme étant à tous les Iſraélites en commun (8). Elle n'appartenoit donc proprement ni a Benjamin ni à Juda.

La ville de Jéruſalem étoit bâtie ſur une ou deux collines, & elle étoit toute environnée de montagnes: *Montes in circuitu ejus* (9), & dans un terrain pierreux & aſſez ſtérile, à la longueur de ſoixante ſtades, ſelon Strabon (10). Le territoire & les environs de Jéruſalem étoient aſſez arroſés, ayant les fontaines de Géhon & de Siloé, & le torrent de Cédron au pied de ſes murailles, & outre cela, les eaux d'Ethan, que Pilate avoit conduites dans la Ville par des aqueducs (11). L'ancienne ville de Jéruſalem ou de Jébus, que David prit ſur les Jébuſéens, n'étoit pas bien grande. Elle étoit aſſiſe ſur une montagne, au midi du Temple. La montagne oppoſée, qui étoit au ſeptentrion, eſt celle de Sion, où David bâtit une nouvelle ville, qu'il appela la cité de David, dans laquelle étoit le Palais royal & le Temple du Seigneur. Ce Temple étoit conſtruit ſur la colline de Moria, qui étoit un des côteaux du mont de Sion (12).

Entre ces deux montagnes, étoit la vallée de Mello, qui ſéparoit autrefois l'ancienne Jébus de la cité de David, mais qui fut enſuite

(1) *Joſue* X, 23, 40, XII, 10. (2) 2. *Reg.* V. (3) *Judic.* 1, 21. (4) *Joſue* XV, 63. (5) *Judic.* 1, 8. (6) 2. *Reg.* V, 6, 7. (7) *Pſalm.* LXXVII, 67. (8) Voyez *Joſeph. de Bello. Jud. l.* 3, *c.* 5, & *l.* 4, *c.* 6. (9) *Pſalm.* CXXIV, 2. (10) *Strabo*, *l.* 16. (11) *Joſeph. de Bello*, *l.* 2, *c.* 15. (12) Voyez *Pſalm.* XLVII, 3. *Iſai.* XIV, 13, & 2. *Reg.* V, 7, 9, & 1. *Par.* XI, 5, & 3. *Reg.* VIII, 1, & 2. *Par.* V, 2. *Ezech.* XL, 2.

comblée par David & par Salomon, pour joindre les deux villes (1). Depuis le regne de Manaſſé, il eſt parlé d'une nouvelle ville, appelée *la ſeconde*, qui fut fermée de murailles par ce Prince (2). Les Maccabées y firent encore quelques additions, & agrandirent conſidérablement la ville de Jéruſalem du côté du nord (3), en y enfermant une troiſieme colline. Joſeph parle encore d'une quatrieme colline, nommée Bézéta, qu'Agrippa avoit joint à la ville, & qu'il avoit commencé à fermer de murailles. Cette nouvelle ville étoit au nord du Temple, le long du torrent de Cédron. Ainſi la ville de Jéruſalem n'avoit jamais été ſi grande, que lorſqu'elle fut attaquée par les Romains. Elle avoit alors trente-trois ſtades de tour, qui ſont quatre mille cent vingt-cinq pas, ou une lieue & preſque demie, à trois mille pas la lieue. Ce qui ſe confirme encore par ce que dit le même Joſeph (4), qui nous apprend que le mur de circonvallation que Tite fit faire autour de la ville, avoit trente-neuf ſtades, qui ſont quatre mille huit cents ſoixante & quinze pas, ou un peu plus d'une lieue & demie. D'autres lui donnent une bien plus grande étendue. Il faut voir Villalpand pour l'affirmative, & M. Reland pour la négative. *Palæſtin. t. 2, l. 3, p. 836, 837.*

Nous n'entreprendrons pas de décrire tous les édifices publics & particuliers de cette célebre ville. Les anciens nous ſont preſque entierement inconnus. Ceux dont parle Joſeph, & dont il donne la deſcription, n'ont que peu ou point de rapport à la Bible, que nous nous ſommes principalement propoſé d'éclaircir dans cet Ouvrage. Nous donnerons la deſcription du *Temple* dans ſon article particulier. Nous parlerons auſſi des *Synagogues* dans un autre endroit. Le plan que nous avons donné de Jéruſalem, nous diſpenſe de répéter ici beaucoup de choſes que l'on peut voir, en jetant les yeux ſur cette deſcription. Les portes que nous avons marquées, ne ſont peut-être pas préciſément au lieu où nous les avons miſes : mais dans ces ſortes de choſes, il faut, malgré qu'on en ait, donner un peu aux conjectures. J'ai parlé de la Piſcine probatique dans ſon lieu, ſous *Bethzaïde* ou *Béthesda*. J'ai auſſi parlé des fontaines de *Siloé* & de *Géhon*.

Le ſentiment le plus commun eſt que Melchiſédech étoit Roi de Jéruſalem, quoiqu'il y ait ſur cela quelque difficulté. S. Jérôme (5) croit que cette ville de *Salem*, dont l'Ecriture dit que Melchiſédech étoit Roi (6), étoit une bourgade près de Scythopolis, où l'on voyoit encore de ſon temps les ruines du palais de ce Prince, leſquelles par leur grandeur, montroient aſſez quelle avoit été autrefois la magnificence de cet édifice. L'Auteur de la Chronique Paſcale, dit auſſi qu'il a vu le village où étoit autrefois la demeure de Melchiſédech. M. Reland (7) de même ne veut pas croire que Melchiſédech ait régné à Salem. Nous aimons mieux ſuivre le ſentiment du commun des Peres & des Interpretes, puiſqu'il n'a rien de contraire à l'Ecriture, qui donne quelquefois à Jéruſalem le nom de *Salem*, & puiſque l'opinion con-

(1) 3. *Reg.* IX, 15, 24, IX, 27. (2) 2. *Par.* XXIV, 22, XXXIII, 14, & 4. *Reg.* XXII, 24. (3) *Joſeph. de Bello, l. 5, c. 6, p. 912, 913.* (4) *Joſeph. de Bello, l. 6, c. 6.* (5) *Hieron. Ep. ad Evangelum.* (6) *Geneſ.* XIV, 18. (7) *Reland, Palæſt. l. 3, p. 833 & 976.*

traire n'eſt point d'accord ſur la ſituation de la ville de Salem, qu'elle donne pour demeure à Melchiſédech.

Les Jébuſéens en étoient les maîtres ſous Moïſe, ſous Joſué, ſous les Juges, & juſqu'au commencement du regne de David. On conjecture que Joſué la prit ſur eux, comme nous l'avons déjà remarqué. Les enfans de (1) Juda s'en rendirent maîtres après la mort de Joſué; mais ou ils ne la purent conſerver, ou ils ne prirent que la ville baſſe, la citadelle étant demeurée au pouvoir des Jébuſéens: & c'eſt là la premiere priſe de cette ville qui ſoit bien marquée dans le Texte ſacré. La ſeconde eſt celle qui ſe fit au commencement du regne de David. Ce Prince ne ſe vit pas plutôt affermi ſur le trône d'Iſrael (2), qu'il marcha contre Jéruſalem. La ville étoit ſi forte, que les Jébuſéens qui l'occupoient, ſe vantoient de la défendre ſeulement avec des aveugles & des boiteux. Mais David la força, en chaſſa les Jébuſéens, & la choiſit pour Capitale de ſon Royaume (3). Depuis ce temps, Jéruſalem fut le théatre d'une infinité d'actions importantes; en ſorte que vouloir faire l'hiſtoire de cette ville, ce ſeroit entreprendre le récit de preſque toute l'Hiſtoire ſainte.

David l'embellit, & l'augmenta conſidérablement. Mais Salomon y fit tant de grands & de beaux ouvrages, qu'il la rendit une des plus belles villes de l'Orient. Sous le regne de Roboam, fils & ſucceſſeur de Salomon, elle fut priſe (4) & pillée par Séſac, Roi d'Egypte. Ce Prince enleva tous les tréſors du Temple & du Palais Royal (5).

Hazael, Roi de Syrie (6), étant venu contre Jéruſalem, & menaçant de la prendre, Joas, Roi de Juda, racheta la ville par une grande ſomme d'argent qu'il envoya au Roi de Syrie, pour l'obliger à lever le ſiege (7). Il épuiſa pour cela le tréſor de la Maiſon de Dieu, & ceux du Palais, pour contenter l'avidité d'Hazael, qui ne laiſſa pas d'envoyer contre lui l'année ſuivante une armée, qui défit celle de Juda, prit pluſieurs Princes, les fit mourir, & laiſſa Joas lui-même dans d'extrêmes langueurs.

Quelque temps après (8), Joas, Roi de Juda, ayant témérairement déclaré la guerre à Amaſias, Roi d'Iſrael (9), ce dernier Prince défit l'armée de Juda, prit Joas priſonnier; & étant entré dans Jéruſalem, enleva tous les tréſors qui étoient, tant dans le Temple que dans le Palais Royal, fit démolir quatre cents coudées des muſailles de la ville, depuis la porte d'Ephraïm juſqu'à la porte de l'Angle; puis s'en retourna à Samarie.

Néchao, Roi d'Egypte, au retour de ſon expédition contre Carchemiſe ſur l'Euphrate (10), entra dans Jéruſalem, prit Joachaz, que le peuple de Juda avoit établi ſur le trône de Joſias, mit en ſa place

(1) *Judic.* 1, 8. *Oppugnantes ergo filii Juda Jeruſalem ceperunt eam, & percuſſerunt, in ore gladii, tradentes cunctam incendio civitatem.* (2) 2. *Reg.* V, 6. (3) An du Monde 2956, avant J. C. 1044, avant l'Ere vulg. 1048. (4) 3. *Reg.* XIV, 25, 26, 27. (5) An du M. 3033, avant J. C. 967, avant l'Ere vulg. 971. (6) An du M. 3165, avant J. C. 835, avant l'Ere vulg. 839. (7) 4. *Reg.* XII, 17, & 2. *Par.* XXIV, 24, 25. (8) An du Monde 3178, avant J. C. 822, avant l'Ere vulg. 826. (9) 4. *Reg.* XIV, 13, & 2. *Par.* XXV, 23. (10) An du Monde 3394, avant J. C. 606, avant l'Ere vulg. 610.

Eliakim, & emmena Joachaz en Egypte, où il mourut (1). On ne lit pas dans l'Ecriture que Néchao ait pillé la Ville ou le Temple, mais il impoſa ſur tout le pays une taxe de cent talents d'argent, & de dix d'or, que Joakim fut obligé de payer, en impoſant ſur tout le peuple une capitation ou taxe réelle, à proportion de leurs biens. Il paroît par Ezéchiel (2), que Joachaz avoit attaqué Néchao, ou dumoins qu'il lui avoit fait une forte réſiſtance, avant que de ſe rendre à lui : *Votre mere eſt une lionne, qui eſt couchée au milieu de ſes lionceaux qu'elle a nourris. Elle a pris un de ſes lionceaux*, (c'eſt Joachaz) *& il eſt devenu lion; il a appris à prendre ſa proie, & à dévorer des hommes. Les nations en ont été averties, & l'ont pris, mais non pas ſans avoir reçu bien des bleſſures, & l'ont conduit en Egypte.*

Nabuchodonoſor étant venu dans la Judée (3) la quatrieme année du regne de Joakim, Roi de Juda (4), aſſiégea Jéruſalem, qui étoit alors tributaire aux Rois d'Egypte; & l'ayant aſſujettie à la domination des Chaldéens, il y laiſſa Joakim, qu'il avoit eu d'abord deſſein de mener chargé de chaînes à Babylone. C'eſt ainſi que l'on concilie les différens paſſages où il eſt parlé de cet événement, & dont les uns portent que Joakim fut mené à Babylone, d'autres qu'il régna à Jéruſalem. Il y régna dans la dépendance de Nabuchodonoſor, ainſi qu'il y régnoit auparavant ſous le bon plaiſir des Rois d'Egypte. Au bout de trois ans (5), il ſe laſſa de cette ſoumiſſion, & ſe ſouleva contre Nabuchodonoſor. Le Roi de Chaldée occupé à d'autres affaires, ne put ſitôt réduire Joakim; il envoya ſeulement contre lui des troupes de Chaldéens, de Syriens, de Moabites & d'Ammonites, qui ravagerent la Judée, & emmenerent à Babylone trois mille vingt-trois Juifs, la ſeptieme année de Joakim (6), du Monde 3401, & quatre ans après, du Monde 3405, qui étoit la onzieme année de Joakim, ils entrerent dans Jéruſalem, prirent & mirent à mort ce Prince, & jetterent ſon corps à la voirie.

Jéchonias ſon fils lui ſuccéda; mais après un regne de trois mois & dix jours, Nabuchodonoſor étant venu aſſiéger Jéruſalem, Jéchonias fut obligé de ſe rendre (7); la ville fut encore priſe par les Chaldéens, & les tréſors du Temple, & du palais Royal, enlevés & emportés à Babylone (8). Enfin Nabuchodonoſor prit Jéruſalem pour la quatrieme & derniere fois, l'an du Monde 3416, avant l'Ere vulgaire 588, & la onzieme année de Sédécias. Voici le ſujet de cette guerre. Sédécias, la ſeptieme année de ſon regne (9), prit des meſures ſecrettes avec Ephrée, ou Apriés Roi d'Egypte, pour ſecouer le joug des Chaldéens (10), & deux ans après il ſe déclara ouvertement, & refuſa de payer le tribut à Nabuchodonoſor. Ce Prince laſſé de la mauvaiſe foi & de l'inconſtance des Juifs, réſolut d'exterminer cette perfide Nation, de ruiner leur Royaume, & d'en tranſporter les habitans au-delà de l'Euphrate.

(1) 4. *Reg.* XXIII, 30, & 2. *Par.* XXXVI, 1, 2, 3. (2) *Ezech.* XIX, 2, 3. (3) An du Monde 3398, avant J. C. 602, avant l'Ere vulg. 606. (4) 4. *Reg.* XXIV, 1, 2, &c. *Daniel* I, 1. *Jerem.* XXV, 1 & 2. *Par.* XXXVI, 6. (5) An du Monde 3400 ou 3401, avant J. C. 569, avant l'Ere vulg. 603. (6) *Jerem.* III, 28. (7) 4. *Reg.* XXIV, 2, 3, 4. (8) 4. *Reg.* XXV, 10, &c. (9) An du Monde 3412. (10) *Ezech.* XVII, 15.... 18.

Il vint donc avec une puiſſante armée contre Jéruſalem, & arriva dans la Judée au commencement de l'an du Monde 3414, qui étoit une année ſabbatique (1), où le Roi & le peuple devoient renvoyer leurs eſclaves, ſuivant la Loi du Seigneur (2), qui ordonne de mettre en liberté les eſclaves Hébreux toutes les ſeptiemes années; ce qui fut exécuté d'abord, & les eſclaves demeurerent en liberté, tandis que le Roi de Babylone fut occupé à inveſtir la Ville. Mais le Roi d'Egypte s'étant avancé avec ſon armée pour ſecourir Jéruſalem, & Nabuchodonoſor ayant quitté le ſiege pour le repouſſer, les Juifs reprirent leurs eſclaves, ſans ſe mettre en peine, ni de leur parole, ni de la Loi du Seigneur. C'eſt ce que Jérémie leur reproche ſi fortement, en les menaçant des plus grandes calamités. Cependant Nabuchodonoſor livra la bataille au Roi d'Egypte, & après l'avoir vaincu & mis en fuite, revint au ſiege de Jéruſalem, la prit : fit brûler & ruiner, tant la ville que le temple, & emmena les Princes & le peuple en captivité. Ainſi on peut compter avant la captivité de Babylone, neuf priſes de la ville de Jéruſalem.

Obſervations ſur le blocus & ſur le ſiege de Jéruſalem par Nabuchodonoſor. 4 Reg. XXV.

☞ De toutes les villes les plus célebres dans l'antiquité, il n'en eſt point de plus fameuſe que Jéruſalem, tant par ſes bâtimens magnifiques, que par le grand nombre de ſieges qu'elle a ſoutenu. Le plus mémorable & le dernier, eſt celui qu'elle ſoutint contre Tite à la tête des Romains ſous l'Empire de Veſpaſien. Tout ce que l'art a de plus profond & de plus merveilleux, eſt mis en œuvre dans ce ſiege; le courage & la réſiſtance des aſſiégés ne le cedent en rien à la ſcience, à la valeur & à l'opiniâtreté des aſſiégeans. Tous les maux qui accompagnent ordinairement les longues réſiſtances, fondirent ſur cette malheureuſe ville, ainſi que Jérémie l'avoit prédit (3), la peſte & la famine ne la déſolerent pas moins que la fureur de ſes ennemis. Enfin ce fut le dernier coup de la colere de Dieu, qui décida du ſort & de l'anéantiſſement de cette ſuperbe Ville, pour punir l'ingratitude & la perfidie des Juifs. La deſcription que Joſeph (4) nous en a donné eſt ſi admirable, & écrite avec tant d'art, qu'il n'y a perſonne, ſi intelligent qu'il ſoit dans le métier des armes, qui puiſſe s'en tirer auſſi habilement qu'il a fait. Mais revenons au ſiege de cette ville par Nabuchodonoſor, dont nous avons à parler ici.

L'Auteur ſacré, à ſon ordinaire, loin de nous donner un détail un peu circonſtancié de ce ſiege, paſſe même par-deſſus les circonſtances les plus néceſſaires. Les Lecteurs qui ignorent ce que c'eſt que la guerre, ne s'en mettent pas beaucoup en peine; mais ceux qui ſont au fait de cet art, ont un ſenſible regret de ne pas trouver dans les Hiſtoriens, le récit circonſtancié de tant de belles actions qui ſe ſont paſſées, & dont il ne nous reſte qu'une ébauche imparfaite. Cependant comme l'Ecriture rapporte en certains endroits quelques circonſtances & quelques pratiques qu'elle écarte dans d'autres; tout cela joint enſemble, ne laiſſe pas de nous conduire à la découverte de la méthode des Juifs dans l'art de l'attaque & de la défenſe.

La ſituation de Jéruſalem, la

(1) *Jerem.* XXXIV, 8, *& ſeq.* (2) *Exod.* XXI, 2. *Deut.* XV, 1, 2, 12. (3) *Jerem.* IX. (4) *Joſeph. de Bello. Jud. l.* V, *c.* 13.

force de ſes murailles, & la réſiſtance des aſſiégés, rendoient cette ville preſque imprenable, & par conſéquent les ſieges fort longs. Auſſi Nabuchodonoſor étant arrivé devant la ville, ne tenta pas de la prendre d'aſſaut ; il ſe contenta de la bloquer d'abord par deux lignes environnantes, c'eſt-à-dire, par une contrevallation & une circonvallation. Le Roi d'Egypte s'étant mis en campagne pour venir promptement au ſecours de la place, Nabuchodonoſor (1) marcha au-devant de lui, le défit, & le mit en fuite, & après cette expédition revint au ſiege. Ce mouvement du Roi de Babylone ne nous permet pas de douter qu'il ne fît tirer une ligne de contrevallation contre les ſorties de ceux de la ville, où le Roi Sédécias commandoit en perſonne, & une ligne de circonvallation contre les ennemis du dehors ; car quoique l'Auteur ſacré diſe au ſecond verſet, que *la ville demeura enfermée par la circonvallation, juſqu'à l'onzieme année du Roi Sédécias*, ce n'eſt pas à dire pour cela qu'on ne tira qu'une ſeule ligne ; les termes du premier verſet, prouvent aſſez qu'on pratiqua deux lignes environnantes, l'une contre la ville, & l'autre contre le ſecours : *Circumdederunt eam, & extruxerunt in circuitu ejus munitiones. Ils environnerent la ville, & firent des retranchemens tout autour.*

On voit dans ce ſiege, comme dans beaucoup d'autres, dont l'Ecriture fait mention, que les lignes de circonvallation & de contrevallation étoient connues & pratiquées des peuples de l'Aſie long-temps avant les Grecs & les Romains, & que ceux-ci n'en ſont pas les inventeurs. Je crois qu'il ne ſera pas hors de propos de rapporter ici ce que j'ai dit là-deſſus dans mon Commentaire ſur Polybe (2). La méthode d'environner les villes par un foſſé & un retranchement contre les aſſiégés, & un autre en dehors du côté de la campagne, le camp entre ces deux lignes, étoit en uſage parmi les nations Aſiatiques, long-temps avant les Grecs & les Romains, & peut-être pluſieurs ſiecles avant Moïſe. *Lorſque vous mettrez le ſiege devant une ville*, dit (3) ce grand Légiſlateur, *& que le ſiege ſera long, & que vous l'aurez environnée de machines pour la détruire, vous ne couperez point les arbres fruitiers, & vous ne ravagerez point la campagne des environs, en abattant tous les arbres à coups de coignées, parce que ce n'eſt que du bois, & non des hommes qui puiſſent accroître le nombre de vos ennemis. Que ſi ce ſont des arbres ſauvages, & qui ne produiſent point de fruit, vous pouvez les couper pour en faire des machines, ou des fortifications contre la ville.*

On employoit ces ſortes de moyens & de précautions, lorſque les villes étoient extrêmement fortes & peuplées ; on les bloquoit par une ligne, ou par une contre-ligne avec ſon foſſé paliſſadé en dedans, & quelquefois ſurfermé avec un parapet, dont on ſoutenoit les terres par un faſcinage. « Ce ſont proprement les foſſés, » les murs, les paliſſades, les » terraſſes, dont on environnoit » la ville, qui ſont appelés en » Hébreu *Matzur*, dit Dom Calmet (4), & tout cela ne ſe » pouvoit faire ſans y employer » les arbres de la campagne ». Ce qu'il y a d'admirable dans ces ſortes d'ouvrages, c'eſt qu'ils ſont

(1) *Joſeph. Antiq. l.* X, *c.* 10. (2) Comment. ſur Polybe, tom. 2, p. 449, 450. (3) *Deut.* XX, 19, 20. (4) Comment. ſur le Deut. c. XX, 19.

tout ſemblables à ceux des Grecs & des Romains, dans leur conſtruction, ſi on en excepte les tours qui donnoient des flancs à ces ſortes d'ouvrages. Je n'en remarque point dans les camps des Hébreux, non plus que dans ceux des peuples avec leſquels ils étoient en guerre avant le ſiege de Jéruſalem par Nabuchodonoſor.

Il y a un ſi grand nombre de paſſages dans les Auteurs ſacrés, qui démontrent les lignes de circonvallation & de contrevallation, qu'il ſeroit ſuperflu de les rapporter tous ; nous nous bornerons ſeulement à ce qu'en dit Iſaïe (1) : *J'environnerai Ariel de tranchées, je ferai tout autour de tes murailles comme un cercle. J'éleverai des forts contre toi, & je ferai des fortifications pour te tenir aſſiégée.* Ce Prophete parle de ces ſortes d'ouvrages, comme d'une choſe qui n'étoit pas nouvelle de ſon temps : Et ailleurs (2) il promet au Roi Ezéchias que Sennachérib n'aſſiégera point Jéruſalem, qu'il n'entreprendra rien ſur elle, & qu'*elle ne ſera point environnée de retranchemens, ni de terraſſes.* Cela ne ſignifie autre choſe, ſinon que le Roi des Aſſyriens n'en ſeroit point l'inveſtiture, & qu'il ne l'environneroit pas d'une ligne de circonvallation.

Le Prophete va encore plus loin, il diſtingue la ligne environnante des terraſſes ; & je crois que ces terraſſes ne marquent pas toujours de hautes élévations de terre, qui dominoient les murs, ou qui les égaloient preſqu'en hauteur, ſur leſquelles on dreſſoit des tours ou des machines de jet, & où l'on plaçoit des archers, des frondeurs & autres gens de traits ; c'eſt le ſentiment de Dom Calmet, & je crois qu'il ſe trompe ; c'étoit ſeulement un épaulement environnant ſur le bord du foſſé, tout ſemblable à nos tranchées, où les frondeurs & les archers tiroient ſans ceſſe à couvert contre les défenſes de la ville, pendant qu'on l'inſultoit de toutes parts. On voit même en pluſieurs endroits de l'Ecriture, que ces ſortes d'ouvrages ne ſervoient pas ſeulement à cet uſage, mais encore de contrevallation pour brider & reſſerrer de plus près les aſſiégés.

Il y a toute apparence que Nabuchodonoſor n'aſſiégea pas la ville d'abord dans les formes, & qu'il ſe contenta de la bloquer, ayant été averti que le Roi d'Egypte venoit avec toute ſon armée au ſecours de la place : car il eût fallu garder la circonvallation, de peur qu'on ne fît entrer du ſecours dans la ville, & laiſſer un grand corps de troupes pour la garde des travaux, & capable de réſiſter contre les ſorties des aſſiégés ; ce qui l'auroit tellement affoibli, qu'il n'eût pu aller au-devant du Roi d'Egypte, & celui-ci n'eût pas manqué de lui couper les vivres, & de l'attaquer, pendant que les aſſiégés, ayant leur Roi à leur tête, euſſent fait de vigoureuſes ſorties ſur lui ; mais il prévint tout cela ; il marcha au-devant de l'armée Egyptienne, & après l'avoir défaite & miſe en fuite, revint à Jéruſalem, en fit le ſiege dans toutes les formes, fit dreſſer toutes les machines contre les murailles, la battit pendant long-temps ; en ſorte qu'étant déſolée par la famine, *& la breche ayant été faite, tous les gens de guerre s'enfuirent la nuit par le chemin de la porte qui eſt entre les murailles près la porte du Jardin du Roi, pendant que les Chaldéens étoient occupés au ſiege autour des murailles.* Les Chaldéens entrerent donc par la breche dans la ville, & s'en rendirent maîtres

(1) *Iſai.* XXIX, 2, 3. (2) *Idem.* XXXVII, 33.

après environ deux ans & demi de siege, l'onzieme année du regne de Sédécias, le neuvieme jour du quatrieme mois (1), c'est-à-dire, un Mercredi 27 Juillet de l'an du Monde 3416.

On sera surpris de voir dans ce siege des machines de toute espece, des tours, des béliers, des balistres & des catapultes, dont les Grecs se sont servis dans leurs sieges; elles étoient connues des peuples de l'Asie, & l'on ne peut douter un moment que le Roi de Chaldée ne les ait mises en usage au siege de Jérusalem, puisqu'Ezéchiel en parle si clairement en différens endroits (2), & sur-tout dans sa Prophétie contre Tyr (3): *Nabuchodonosor, Roi de Babylone*, dit-il, *viendra avec des chevaux, des chariots de guerre, de la cavalerie & des troupes nombreuses; il vous environnera de toutes parts de retranchemens & de terrasses; il levera le bouclier contre vous; il dressera contre vos murs ses mantelets & ses béliers*, selon l'Hébreu, *ses machines de corde*, ses balistres, ses catapultes, & *il détruira vos tours par la force de ses armes*. Peut-on rien voir de plus précis? On ne peut pas douter que les Chaldéens n'aient mis en pratique la méthode de se couvrir pour aller du camp aux batteries par des paralleles blindées, ou par quelqu'autre chose d'équivalent. Il n'y avoit rien de plus simple & de plus aisé; je les trouve encore pratiquées dans le dernier siege de Jérusalem par Tite.

On trouvera peut-être à redire qu'on ait mis l'armée en bataille à la tête de la contrevallation; mais c'est qu'on a voulu préparer le Lecteur à l'assaut qui fut donné lorsque la breche fut faite. Il parut que les assiégés furent tout d'un coup surpris, car on ne voit pas qu'ils aient défendu la breche.

Joseph (4) dit que les Chaldéens étant entres dans la ville vers le minuit, monterent d'abord au Temple, & que le Roi Sédécias & ses gens se sauverent à la faveur des ténebres, & s'enfuirent par des défilés dans le désert; mais que les Chaldéens en ayant été avertis par des transfuges, se mirent à les poursuivre dès la pointe du jour, & les arrêterent dans la plaine de Jéricho. L'Auteur sacré dit à peu-près la même chose: *Sédécias s'enfuit par le chemin qui mene aux campagnes du désert, & l'armée des Chaldéens poursuivit le Roi, & le prit dans la plaine de Jéricho, & tous les gens qui étoient avec lui furent dissipés, & l'abandonnerent.* Les Rabbins avancent que Sédécias s'enfuit par un chemin souterrain qui alloit depuis le Palais des Rois de Juda, jusqu'aux campagnes de Jéricho. On pourroit les en croire, s'ils n'ajoutoient pas à cela quelques rêveries à leur ordinaire. Ils disent que le Roi s'étant voulu sauver par ce souterrain, Dieu permit qu'une biche le suivît au-dehors, & fît autant de chemin sur terre, qu'il en faisoit par-dessous; & que les Chaldéens s'étant mis à poursuivre la biche, trouverent, sans y penser, le Roi qui sortoit du chemin couvert. A l'égard de ce souterrain, il n'est pas incroyable; l'Ecriture & Joseph n'en font aucune mention; mais Dion, que Dom Calmet a cité, dit (5), « en » parlant du dernier siege de Jéru» salem, que les Juifs avoient des » conduits souterrains qui, passant » sous les murs de la ville, alloient » se rendre bien loin de là dans la » campagne. »

Ayant donc pris le Roi, ils l'emmenerent au Roi de Babylone

(1) *Jerem.* XXXIX, 2. (2) *Ezech.* IV, 2, XXI, 22. (3) *Ibid.* XXVI. (4) *Joseph. Antiq. l.* X, *c.* 11. (5) *Dio. l.* 66, *p.* 747.

à Réblatha, & le Roi de Babylone lui prononça ſon arrêt, &c. Ce verſet nous fait entendre que Nabuchodonoſor voyant que le ſiege tiroit en longueur, en avoit abandonné la conduite à ſes Généraux, & qu'il n'étoit point à Jéruſalem quand elle fut priſe, mais à Réblatha, que l'on croit être Apamée de Syrie, ſur l'Oronte.

Après la captivité de Babylone, la ville de Jéruſalem fut rétablie & repeuplée de nouveau, l'an du Monde 3468, avant Jeſus-Chriſt 532, avant l'Ere vulgaire 536, qui eſt la premiere année du regne de Cyrus à Babylone; mais on ne rebâtit ſes murs & ſes portes qu'après le retour de Néhémie, l'an du Monde 3550, avant l'Ere vulgaire 454. Alexandre le Grand entra dans Jéruſalem après la priſe de Tyr, l'an du Monde 3672, avant Jeſus-Chriſt 328, avant l'Ere vulgaire 332.

Après la mort de ce Prince (1), Jéruſalem demeura en la puiſſance des Rois d'Egypte; & Ptolémée, fils de Lagus, prit Jéruſalem par artifice (2), ſi l'on s'en rapporte à Ariſtée & à Joſeph (3), & emmena captifs dans l'Egypte environ cent mille hommes, qu'il avoit pris dans la Judée. Le même Joſeph (4) dit que Ptolémée Evergetes, Roi d'Egypte, vint auſſi à Jéruſalem, & y offrit pluſieurs ſacrifices d'actions de graces. Enfin Ptolémée Philopator, après la victoire qu'il avoit remportée ſur Antiochus le Grand, près la ville de Raphia, vint à Jéruſalem, alla au Temple, & y offrit des ſacrifices. Les Prêtres l'empêcherent d'entrer dans le Sanctuaire; ce qui l'irrita de telle ſorte, qu'il réſolut de faire périr tous les Juifs qui étoient en Egypte (5); ce qu'il auroit exécuté, ſi Dieu n'avoit protégé ſon peuple d'une maniere toute miraculeuſe, qui eſt rapportée au long dans le troiſieme Livre des Maccabées.

Antiochus le Grand ayant repris la Célé-Syrie & la Judée ſur le Roi d'Egypte (6), vint à Jéruſalem, où il fut fort bien reçu par les Juifs, qui nourrirent ſon armée & ſes éléphans, & lui donnerent du ſecours pour réduire la garniſon que Scopas avoit laiſſée dans la citadelle de Jéruſalem (7). Pour reconnoître ces bons ſervices, Antiochus n'oublia rien pour rétablir Jéruſalem dans ſa premiere ſplendeur, accorda de grands privileges aux Juifs, & donna de grandes ſommes pour les ſacrifices du Temple. Séleucus, fils & ſucceſſeur d'Antiochus le Grand, ne fut pas auſſi favorable aux Juifs que l'avoit été Antiochus. Il envoya Héliodore au Temple de Jéruſalem (8) pour en enlever les tréſors (9); mais il fut obligé de s'en retourner ſans rien faire, après avoir été fort maltraité par des Anges qui lui apparurent dans le Temple même.

Antiochus Epiphanes, frere & ſucceſſeur de Séleucus, vint à Jéruſalem (10), & y fut reçu par Jaſon, uſurpateur de la ſouveraine Sacrificature, avec de très-grands honneurs (11), à la lumiere des flambeaux, & au bruit des accla-

(1) La mort d'Alexandre arriva l'an du Monde 3681, avant J. C. 319, avant l'Ere vulg. 323. (2) An du Monde 3684, avant J. C. 316, avant l'Ere vulg. 320. (3) *Antiq. l.* 12, *c.* 1, 2. (4) *Joſeph. l.* 2, *contra Appion. p.* 1064. An du Monde 3758, avant J. C. 242, avant l'Ere vulg. 246. (5) An du Monde 3787, avant J. C. 213, avant l'Ere vulg. 217. (6) An du Monde 3806, avant J. C. 194, avant l'Ere vulg. 198. (7) *Joſeph. Antiq. l.* 12, *c.* 3. (8) An du Monde 3828, avant J. C. 172, avant l'Ere vulg. 176. (9) 2. *Macc.* III. (10) An du M. 3831, avant J. C. 169, avant l'Ere vulg. 173. (11) 2. *Macc.* IV, 21, 22.

mations publiques. Pour cette fois, il n'y fit aucun mal; mais trois ans après, & l'an du Monde 3834, ayant appris que ceux de Jéruſalem avoient témoigné quelque joie à la fauſſe nouvelle qui vint qu'il étoit mort en Egypte, il en conçut tant d'indignation (1), qu'à ſon retour il aſſiégea la ville, la pilla, enleva tout l'or & les vaſes les plus précieux du Temple, & y fit mourir plus de quatre-vingts mille hommes.

Deux ans après (2), il envoya à Jéruſalem un nommé Apollonius, Intendant des tributs, avec des ordres ſecrets de piller & de brûler la ville (3). Cet homme vint d'abord en apparence avec un eſprit de paix; mais tout d'un coup il ſe jeta ſur la ville, y fit un grand carnage, prit des dépouilles, & mit le feu à la ville, ruina la plus grande partie des maiſons, & ne réſerva que ce qu'il fit enfermer de murailles au haut de la cité, près le Temple du Seigneur, où il bâtit une citadelle, & où il laiſſa une forte garniſon. Alors Jéruſalem fut abandonnée de ſes propres citoyens, & livrée aux Gentils. L'année ſuivante 3837, les ſacrifices furent interrompus dans le Temple, la ſtatue de Jupiter Olympien fut placée ſur l'Autel, & on vit dans la Maiſon de Dieu l'abomination de la déſolation (4). Les choſes demeurerent en cet état pendant trois ans (5). Judas Maccabée ayant battu Nicanor, Gorgias & Lyſias, monta à Jéruſalem, nettoya le Temple, & y rétablit les ſacrifices (6).

L'année ſuivante, Antiochus Eupator fut reçu dans Jéruſalem par Judas Maccabée (7), enſuite d'une paix qui avoit été conclue entre eux. Ce Prince honora le Temple, & y fit des préſens. Mais avant que de ſortir de la ville, il fit abattre le mur qui étoit entre le Temple & la citadelle, & qui mettoit à couvert le Lieu ſaint contre les entrepriſes des Syriens (8). Cette citadelle, qui tenoit toujours Jéruſalem dans la dépendance des Rois de Syrie, ſubſiſta pendant vingt-ſix ans; depuis l'an du Monde 3836 juſqu'en 3862, qu'elle fut priſe & minée par Simon Maccabée.

Antiochus Sidétés outré de dépit des maux que lui avoit fait Simon Maccabée, fit la guerre à Jean Hircan, ſon fils & ſon ſucceſſeur. Il vint en Judée, & après avoir fait le dégât dans la campagne, & contraint Hircan de ſe retirer dans Jéruſalem, il l'y aſſiégea (9); mais il trouva beaucoup de réſiſtance de la part des aſſiégés; il ſe campa à deux ſtades, ou à deux cents cinquante pas du Temple, vers la partie ſeptentrionale de la Ville, & fit dreſſer cent trente tours, ſur leſquelles il plaça grand nombre de ſoldats pour écarter tous ceux qui défendoient les murailles. Et comme on travailloit à les ſapper, on trouva que les fondemens en étoient poſés ſur du bois; Antiochus y fit mettre le feu, ce qui fit tomber un grand pan de muraille. Mais les aſſiégés ſe mirent ſur la breche, & arrêterent l'effort des ennemis qui vouloient entrer dans la Ville. En même-temps Hircan fit une vigoureuſe ſortie ſur les aſſiégeans, & con-

(1) 1. *Macc.* 1, 21. 2 *Macc.* V. (2) An du M. 3836, avant J. C. 164, avant l'Ere vulg. 169. (3) 1. *Macc.* 1, 30. (4) 1. *Macc.* 1, 62. (5) Juſqu'à l'an du Monde 3840, avant J. C. 160, avant l'Ere vulg. 164. (6) 1. *Macc.* IV, 36, *& ſeq.* (7) An du Monde 3841, avant J. C. 159, avant l'Ere vulg. 163. (8) 1. *Macc.* VI, 2. *Macc.* XIII. (9) An du Monde 3869, avant J. C. 131, avant l'Ere vulg. 135, 4. *Macc.* II.

traignit Antiochus & ſes gens de ſe retirer aſſez loin de la Ville : après cela Hircan revint, & fit brûler les tours qu'Antiochus avoit fait conſtruire.

Obſervations ſur le ſiege de Jéruſalem par Antiochus Sidétés. 4. Macc. II.

☞ Je ne puis revenir de ma ſurpriſe ſur le ſilence de Polybe à l'égard des Juifs, & des guerres des Rois Antiochus contre cette Nation, & particulierement de cet Antiochus Sidétés ; car l'Auteur Grec entre dans un fort grand détail des expéditions de ces Princes ; & cependant il ne fait nulle mention des Maccabées, il ne dit pas un mot de tant de batailles & de ſieges mémorables ; enfin l'on diroit que le Roi Hircan, & ce fameux ſiege de Jéruſalem par Sidétés, que Joſeph appelle Soter, ſont imaginaires. Tite-Live n'eſt pas mieux informé que Polybe ; on ne trouve rien des Juifs dans les autres Auteurs contemporains, & ce n'eſt que dans ceux qui ont écrit long-temps après. Que penſer de ce ſilence, & qu'en croire ?

Ce ſiege de Jéruſalem arriva vers la fin de l'an du Monde 3869. Joſeph qui l'a décrit, rapporte des circonſtances particulieres que nous ne liſons pas dans le quatrieme Livre des Maccabées. Il dit (1) « qu'Antiochus partagea ſon » armée en ſept corps, pour enfermer ainſi toute la place ; qu'il » fut fort incommodé par le manquement d'eau, auquel une » grande pluie remédia : Qu'il fit » une double circonvallation fort » grande & fort large, pour ôter » aux Juifs toute ſorte de communication du dedans avec le » dehors : Que les aſſiégés faiſoient de leur côté quantité de » ſorties, avec grande perte des » aſſiégeans, lorſqu'ils ne ſe tenoient pas ſur leurs gardes, & » que quand ils y étoient, ils ſe » retiroient facilement dans la » Ville. Il ajoute encore cette » particularité : Hircan voyant » que la quantité de bouches inutiles qui étoient dans la place, » pourroit conſumer inutilement » ſes vivres, les fit ſortir, & ne » retint que ceux que la vigueur » de l'âge rendoit propres pour » la guerre ; mais Antiochus les » empêcha de gagner la campagne, & ainſi ils demeuroient » errans dans l'enceinte des murs » de la Ville, où la faim les conſumoit miſérablement. Cependant la fête des Tabernacles » étant arrivée, les aſſiégés, touchés de compaſſion pour leurs » concitoyens, les firent rentrer » dans la Ville, &c ». C'eſt avec regret que nous ne trouvons pas dans les Hiſtoriens ſacrés le détail entier de ces ſieges ſi fameux.

Sidétés marcha ſans doute avec un grand appareil de troupes, de machines de guerre, & de toutes les choſes néceſſaires pour un long ſiege, à quoi il devoit s'attendre par le ſouvenir des précédens, car cette Ville fit toujours *beaucoup de réſiſtance, tant à cauſe de la force & de la hauteur de ſes murailles, que par la valeur des aſſiégés.*

Sidétés ſe campa dans la partie ſeptentrionale de la Ville, & fit dreſſer cent trente tours, ſur leſquelles il plaça des ſoldats, pour écarter tous ceux qui paroiſſoient ſur les murailles. Et cependant il fit travailler à ſapper les fondemens du mur. Joſeph ne met que cent tours de trois étages, c'en eſt bien aſſez, pour ne pas dire trop. Il eſt ſurprenant qu'il ne ſoit pas fait mention de béliers, & qu'on s'attacha uniquement à aller par des

(1) *Antiq. l.* XIII, *c.* 16.

conduits ſouterrains juſques ſous les fondemens des murs de la Ville; mais à quoi bon toutes ces tours près à près, & ſur tout le front de l'attaque, ſi on n'avoit pas deſſein de la battre au-deſſus, auſſi-bien que deſſous, où les aſſiégés euſſent pu aller, & rendre l'entrepriſe inutile & ſans effet? Je doute fort que l'on s'en ſoit tenu là, car je conſidere bien moins la grande dépenſe de ces tours, que la difficulté de trouver des bois pour leur conſtruction, dans un pays qui en devoit être dénué, car il eſt rare d'en trouver dans un pays ravagé par des guerres preſque continuelles. De plus ces tours deviennent inutiles, lorſqu'on s'en tient à réduire une Ville par des galeries ſouterraines ſous les fondemens des remparts, où il faut encore une quantité prodigieuſe de bois de charpente, car ces galeries ne pouvoient être que coffrées.

Les murs de Jéruſalem étoient extraordinairement forts & élevés, l'Auteur des Maccabées nous l'apprend, & Joſeph qui en a donné une deſcription très-exacte, les fait d'une hauteur ſurprenante. Les Archers poſtés ſur ces tours roulantes, empêchoient certainement que perſonne ne parût ſur les défenſes; mais à quel deſſein cette précaution, puiſqu'on n'alloit que par des conduits ſouterrains aux fondemens des murs de la Ville? Étoit-ce pour empêcher, lorſque le mur viendroit à s'écrouler, que ceux qui étoient aux défenſes, n'incommodaſſent trop ceux qui monteroient à l'aſſaut? C'étoit trop peu de choſe que cela, pour un ſi grand appareil de tours. Pour moi je penſe que les béliers, & toutes les machines de ce temps-là furent miſes en pratique; & il faut croire qu'Antiochus ne s'attacha pas moins à ruiner le deſſus, que le deſſous des murs.

Les aſſiégeans abrégerent extraordinairement leur ſappe, car ils trouverent les murs de la Ville bâtis ſur pilotis, en ſorte qu'ils ne firent que retirer les terres d'entre les pilotis, & remplir les vuides de matieres combuſtibles, & de fafcines godronées auxquelles on mit le feu, ce qui fit une large breche, en faiſant écrouler le mur. Enſuite Antiochus fit donner un terrible aſſaut; les aſſiégés le ſoutinrent avec tant de vigueur & de bravoure, que les aſſiége ans furent honteuſement repouſſés; *& en même-temps Hircan ayant fait une ſortie ſur les ennemis, leur tua bien du monde, & obligea Antiochus & ſes gens de ſe retirer aſſez loin de la Ville.* Cette ſortie dut être vigoureuſe & des plus ſanglantes, puiſque les troupes d'Antiochus furent obligées de reculer fort loin de la Ville, & d'abandonner ſans doute leurs retranchemens; cependant Hircan ne jugea pas à propos de s'engager plus avant, il revint prudemment ſur ſes pas, & ſe contenta de faire mettre le feu à toutes ces tours, pour les réduire en cendres.

Il paroît par la ſuite, qu'Antiochus fut charmé de la belle réſiſtance des Juifs, & qu'il ne put s'empêcher d'avoir une eſtime ſinguliere pour Hircan; car *la Fête des Tabernacles étant arrivée, Hircan lui envoya demander une ſuſpenſion d'armes juſqu'après la ſolemnité (1). Le Roi l'accorda, & envoya même au Temple des victimes & des préſens d'or & d'argent; & le Grand-Prêtre ordonna aux Prêtres de recevoir ce que le Roi envoyoit; la libéralité & la piété d'Antiochus engagerent Hircan & les ſiens à lui demander la paix: le Roi y conſentit, & entra dans la Ville. Hircan l'y reçut avec les prin-*

(1) C'eſt-à-dire pour huit jours.

cipaux de ſon armée, & leur donna un grand feſtin.

Antiochus ſe tira de cette affaire en habile homme, & plus glorieuſement qu'il n'eût dû s'y attendre; ſa généroſité engagea le Grand-Prêtre à lui demander la paix, & quoiqu'elle ne fût pas fort honorable aux Juifs, la ſuite fit voir qu'elle ſervit beaucoup à leur agrandiſſement & à leur élévation.

Cette paix peut être miſe au nombre des plus rares, car elle ne dura pas ſeulement pendant tout le regne d'Antiochus, mais même long-temps après la mort de ce Prince, qui périt malheureuſement dans une guerre qu'il eut contre les Parthes. Et Hircan qui l'avoit ſuivi comme ſon ami, profita de l'occaſion de cette mort, pour ſe rendre maître de pluſieurs bonnes places; il reprit toutes les Villes qui avoient été aux Juifs, aſſujettit les Iduméens, reçut ſous ſa protection tous ſes voiſins, qui lui promirent de demeurer dans l'obéiſſance & en paix; enfin il renouvela l'ancienne alliance qui avoit été contractée par Judas Maccabée, & affermie par Jonathas entre les Juifs & les Romains (1).

La ville de Jéruſalem jouit d'une aſſez grande paix, juſqu'au regne d'Hircan & d'Ariſtobule, fils d'Alexandre, Roi des Juifs. Hircan, comme l'aîné, avoit été reconnu pour Roi: mais comme ſa ſtupidité & ſa lenteur le rendoient peu propre à régner, Ariſtobule ſon frere, s'empara du Royaume; & trois ans après qu'Hircan fut monté ſur le trône (2), il l'obligea d'en deſcendre, l'ayant vaincu dans une bataille près de Jéricho, & l'ayant forcé dans le Temple (3). Arétas, Roi des Arabes, ayant entrepris de rétablir Hircan dans ſes États, & aſſiégeant Ariſtobule dans Jéruſalem, les deux freres s'adreſſerent à Pompée, qui étoit dans l'Orient, pour lui demander ſa protection. Pompée entreprit de rétablir Hircan ſur le trône, à l'excluſion d'Ariſtobule (4). Il attaqua Jéruſalem, la prit après un ſiege de trois mois, & en fit abattre les murailles. Il entra dans le Temple, & pénétra juſques dans le Sanctuaire; mais il eut la modeſtie de ne toucher à rien de tout ce qui étoit dans ce ſaint Lieu. Il y laiſſa de très-grands tréſors (5), & admira ſur-tout l'attachement des Prêtres à leurs cérémonies, qu'ils n'interrompirent pas même au milieu des alarmes du ſiege, & de l'épée des victorieux. Le lendemain qui ſuivit la priſe du Temple, il le fit purifier, & ordonna que l'on y offrît des ſacrifices.

Quelques années après Jules Céſar, à la priere d'Hircan, & en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus en Egypte, lui permit de rebâtir les murailles que Pompée avoit fait abattre. Le décret en fut dreſſé à Rome, & il ne fut pas plutôt apporté à Jéruſalem, qu'Antigone fit travailler à ſes réparations, & elle ſe trouva bientôt auſſi forte qu'auparavant (6). Comme la ville s'augmenta encore conſidérablement dans la ſuite, le Roi Agrippa entreprit d'enfermer de murailles la nouvelle ville (7); mais Narſus Préfet de Syrie en ayant donné avis à l'Empereur Claude, cet Empereur lui défendit de les continuer. Joſeph dit que ſi on l'eût

(2) 1. *Macc.* VIII, 17, XII, 1. (2) An du Monde 3938, avant J. C. 62, avant l'Ere vulg. 66. (3) *Joſeph. Antiq. l.* 14, *c.* 5. (4) An du Monde 3940, avant J. C. 60, avant l'Ere vulg. 64. (5) *Joſeph. Antiq. l.* 14, *c.* 8, *& de Bello, l.* 1, *c.* 5. (6) *Joſeph. Antiq. l.* XIV, *c.* 17. (7) *Antiq. l.* 19, *c.* 7, *p.* 677.

laiſſé faire, il les auroit fait ſi hautes & ſi fortes, que nulle force humaine ne les auroit pu forcer. Tacite (1) remarque que quand Tite l'aſſiégea, elle renfermoit deux grandes collines fortifiées par de très-fortes murailles; que ces murailles n'étoient point tirées en droite ligne, mais étoient dreſſées par angles rentrans, & par des tours, afin que lorſque l'ennemi les attaqueroit, il fût à découvert par le côté, & obligé de montrer le flanc aux aſſiégés : *Duos colles immensùm editos claudebant muri per artem obliqui, ac intror ſum ſinuati, ut latera oppugnantium ad ictus pateſcerent.* C'étoit la bonne & ancienne maniere de fortifier les places, ſelon Vitruve (2) & Vegece (3).

Antigone fils d'Ariſtobule, ſoutenu du ſecours des Parthes, attaqua quelques années après (4) ſon oncle Hircan dans Jéruſalem. Hérode & Phaſael défendoient la ville : mais Hircan & Phaſael en étant ſortis, pour aller traiter avec Pacore fils du Roi des Parthes, on les arrêta tous deux, & on les chargea de chaînes. Hérode fut obligé d'abandonner la ville, & de ſe ſauver (5). Il alla à Rome, où par le crédit de Marc Antoine & de Céſar, il obtint du Sénat le titre de Roi. Etant de retour dans la Paleſtine (6), & aidé de Soſius, qui commandoit l'armée Romaine dans la Syrie, il aſſiégea Antigone dans Jéruſalem (7). Après un ſiege de cinq mois, Antigone ſe rendit, & ſe vint jeter aux genoux de Soſius, qui inſulta encore à ſon malheur, en l'appelant *Antigona*, comme pour marquer ſa lâcheté & ſa foibleſſe (8).

Après qu'Archélaüs, fils & ſucceſſeur du Grand Hérode, eut été envoyé en exil, la Judée fut réduite en Province, ſous l'obéiſſance du Gouverneur de Syrie. Les Empereurs Romains entretinrent toujours une garniſon dans la citadelle Antonia, juſqu'à la derniere révolte des Juifs (9), qui commença par le ſiege qu'ils firent de la fortereſſe Antonia, où ils forcerent & mirent à mort la garniſon Romaine qui y étoit (10). L'année ſuivante, 70 de J. C. Tite aſſiégea la ville, l'emporta, la brûla, & la réduiſit en ſolitude.

Joſeph (11) remarque que Tite après avoir pris la ville de Jéruſalem, ordonna à ſes ſoldats de la démolir entierement, à la réſerve de trois tours, qui étoient les plus grandes & les plus belles, qu'il voulut réſerver comme un monument de la valeur des Romains, qui avoient pu prendre une ſi forte place. Ces tours furent celles de Phazael, d'Hippique & de Mariamne. Il fit auſſi réſerver le mur qui enveloppoit la ville du côté du couchant, afin qu'il ſervît comme de rempart au camp des troupes qu'il y laiſſa pour la garde du pays. Tout le reſte de la ville fut ruiné & applani, de maniere que ceux qui ne l'avoient pas vue auparavant, avoient peine à ſe perſuader qu'elle eût jamais été habitée.

Les Auteurs Juifs aſſurent que *Turnus Rufus*, ou plutôt *Terentius Rufus*, que Tite y laiſſa pour commander les troupes (12), fit paſſer la charrue ſur la place du

(1) *Tacit. hiſt. l.* 5, *c.* XII. (2) *Vitruv. l.* 1, *c.* 5. (3) *Veget. de re milit. l.* 4, *c.* 2. (4) An du Monde 3964, avant J. C. 36, avant l'Ere vulg. 40. (5) *Antiq. l.* 14, *c.* 24, 25, *& de Bello, l.* 1, 11. (6) An du Monde 3965, avant J. C. 35, avant l'Ere vulg. 39. (7) An du Monde 3966 & 3967. (8) *Antiq. l. ult.* (9) An du M. 4069, de J. C. 69, de l'Ere vulg. 66. (10) *De Bello, l.* 2, *c.* λα. λϛ. *p.* 810, 811, 812. (11) *Joſeph. de Bello. Jud. l. c.* 18, *p.* 970. (12) *Joſeph. de Bello. Jud. l.* 7, *c.* 20, *p.* 972.

Temple, afin qu'il ne fût plus permis de le rétablir. En effet, les Lois Romaines défendoient de rebâtir les lieux où on avoit fait cette cérémonie, ſans en avoir obtenu la permiſſion du Sénat. Mais on croit que cela n'arriva, c'eſt-à-dire qu'on ne fit paſſer la charrue ſur la place du Temple, qu'après la révolte des Juifs ſous Adrien (1). On croit même que Jéruſalem ne fut pas tellement détruite, qu'il n'y reſtât encore quelques habitans, ſoit qu'ils habitaſſent dans ſes ruines, avec les troupes Romaines, ou auprès d'elles, ſoit qu'ils ſe fuſſent fait quelques demeures aux environs.

Saint Epiphane (2) aſſure que la maiſon où les Apôtres ſe retirerent après l'Aſcenſion du Fils de Dieu, & dans laquelle ils reçurent le Saint Eſprit, fut conſervée avec ſept Synagogues, qui étoient auſſi ſur la montagne de Sion, & voiſines de cette maiſon. De plus, on ſait les noms des Evêques tirés de la Synagogue, qui ont gouverné l'Egliſe de Jéruſalem ſans interruption depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à Adrien, qu'on y mit un Evêque tiré des Gentils.

Euſebe (3) va encore plus loin que ſaint Epiphane, puiſqu'il veut que Tite ait conſervé la moitié de cette ville, conformément à l'Oracle du Prophete Zacharie (4), qui avoit prédit qu'une portion de la ville ſeroit conſervée, & que ce ne fut que ſous Adrien que la ville fut raſée juſqu'aux fondemens. Enfin ſaint Jérôme (5) ſoutient que la montagne de Moriah, où étoit le Temple, & celle de Sion, où étoit le Palais, furent conſervées par Tite. Tout cela n'eſt fondé que ſur ce que Joſeph dit que Tite laiſſa cette partie du mur de Jéruſalem, qui la fermoit du côté de l'Occident; ce qu'on a interprété de la moitié de la ville; & de plus qu'il laiſſa en entier les tours de Phazael, d'Hippique & de Mariamne, qu'on a cru avoir été dans la partie ſupérieure de la ville: d'ailleurs on a préſumé avec raiſon, que la dixieme légion qui fut laiſſée dans la ville, n'y demeura pas ſeule, qu'elle conſerva des maiſons pour ſe loger, & qu'elle permit à quelques familles des Juifs de s'y habiter pour le ſervice des troupes.

Les Rabbins prétendent que Dieu faiſoit des miracles continuels dans le Temple & dans la ville de Jéruſalem. 1°. Aucune femme n'y avoit jamais eu de fauſſes couches cauſées par l'odeur des viandes immolées dans le Temple, ou pour en avoir mangé avec excès. 2°. La chair poſée ſur l'autel ne ſe corrompoit jamais, quand même on l'y auroit laiſſée pluſieurs jours ſans la faire conſumer par le feu; ce qui arrivoit quelquefois lorſque la quantité des victimes étoit trop grande. 3°. Il n'arrivoit jamais au Grand Prêtre de tomber en pollution la veille du jour de l'expiation ſolemnelle. 4°. La pluie n'éteignoit jamais le feu de l'autel. 5°. Le vent n'empêchoit pas la fumée de monter comme une colonne vers le ciel. 6°. On ne trouva jamais de défaut ni de corruption dans la manne conſervée dans le Gomor d'or, ni dans les pains de propoſition. 7°. Jamais les Iſraélites ne ſe trouverent trop ſerrés dans les parvis du Temple, quelque nombreuſe qu'y fût l'aſſemblée. 9°. Jamais perſonne n'a manqué de trouver du logement à

(1) *Hieronym. in Zachar. c.* VIII. (2) *Epiphan.* (3) *Euſeb. l. 6, de demonſtrat. Evangel.* (4) *Zach.* XIX, 2. *Egredietur media pars civitatis in captivitatem, & reliquum populi non auferetur, ex urbe.* (5) *Hieronym. & Cyril. in Zach.* XIV.

Jéruſalem

Jéruſalem pour y coucher. 10°. Jamais Jéruſalem n'a ceſſé d'être ſainte, depuis qu'elle fut conſacrée par Salomon : tout ce qui y eſt arrivé depuis ce temps-là, n'a pas été capable de la profaner.

Ils aſſurent de plus que cette ville étoit commune à toutes les Tribus, & n'appartenoit à aucune en particulier, & qu'elle n'étoit point ſujette à la Loi, qui commandoit d'expier par l'immolation d'une jeune vache le meurtre commis ſur les confins d'une Tribu. Aucune maiſon n'y appartenoit en propre à celui qui l'avoit achetée. Il n'étoit pas permis d'avoir des jardins ou des vergers dans l'enceinte de la ville; & quand on tranſportoit des corps morts d'un lieu dans un autre, il n'étoit pas permis de les paſſer par la ville de peur qu'ils ne la fouillaſſent. Il n'y avoit dans la ville que deux ſépulcres, celui de David, & celui d'Holda, qui avoient été bâtis par les anciens Prophetes. Toutes ces remarques ſont tirées des Rabbins, dont l'exactitude n'eſt pas toujours ſans reproche.

Dans les commencemens & du temps des Jébuſéens, Jéruſalem étoit fort petite. Elle s'accrut dans la ſuite à diverſes repriſes. Voici, ſelon les Docteurs Juifs, ce qui s'obſervoit dans ces circonſtances de l'agrandiſſement d'une ville (1). Le Grand Sanhédrin, le Roi & un Prophete conſultoient ſur cela l'Urim & Thummim. Après qu'ils étoient convenus du ſens de l'Oracle, les Conſeillers du Sanhédrin prononçoient deux cantiques, dans leſquels il y avoit une action de graces au Seigneur. Après cela ils prenoient deux pains levés, & ſortant à l'heure même au milieu des joueurs de cymbales, de lyre & de pſaltérion, ils s'arrêtoient à chaque coin de rue & à chaque bâtiment public qu'ils trouvoient en leur chemin, & prononçoient ces paroles (2) : *Je vous louerai, mon Dieu, parce que vous m'avez élevé.* Etant enfin arrivés au lieu juſqu'où la ville devoit être agrandie, la proceſſion s'arrêtoit là; & des deux pains qu'on avoit apportés, l'on en mangeoit un, & on brûloit l'autre.

Les Orientaux, de même que les anciens Juifs, donnent à Jéruſalem le nom de *Ville ſainte*, & quelquefois *Maiſon ſainte*, à cauſe du Temple qui y étoit bâti. Ils l'appellent auſſi *Ilia*, qui eſt un nom corrompu de celui d'*Elia*, que l'Empereur Adrien lui fit porter lorſqu'il la rétablit. Ils tiennent que Jéruſalem a été bâtie par Melchiſédech, fils de Sem, qui y tranſporta le corps d'Adam, que Noé avoit conſervé dans l'Arche. Ils ſoutiennent auſſi qu'elle eſt ſituée au centre de la terre habitable, ſelon cette parole du Pſalmiſte (3) : *Vous avez opéré le ſalut au milieu de la terre.*

Mahomet dans les premieres années de la publication de ſa Secte, ordonna que les Muſulmans ſe tourneroient du côté de Jéruſalem en faiſant leurs prieres; & après ſa mort, la plupart de ſes compagnons étoient d'avis qu'on l'enterrât dans l'enceinte de cette ville : ils croient que la pierre que Jacob oignit en allant en Méſopotamie, fut tranſportée à Jéruſalem ſur la montagne où l'on bâtit le Temple de Salomon. Depuis la ruine de ce Temple les Chrétiens bâtirent une Egliſe magnifique au même endroit; & enfin les Turcs s'étant rendus maîtres de la ville, Omar un de leurs Califes bâtit près de la même pierre une moſquée, qui paſſe pour le premier

(1) *Talmud. Halacab. Beith. Habbehhira. c.* 10. (2) *Pſalm.* XXIX, 2. (3) *Pſalm.* LXXIII, 12.

pélerinage des lieux de dévotion qu'ils fréquentent, après ceux de la Mecque & de Médine ; & le pélérinage de la Mecque ayant été interrompu par l'incurſion des Carmates, depuis l'an 317, juſqu'à l'an 339 de l'Egire, les Muſulmans ſe rendirent à Jéruſalem pour y faire leurs dévotions.

Le *Cadhi* Gemaleddin, fils de Vuſtel, écrit que paſſant par Jéruſalem pour aller en Egypte, il vit les Prêtres Chrétiens qui portoient des phioles de verre pleines de vin ſur le *Sakra*, c'eſt-à-dire, ſur la pierre de Jacob, près de laquelle les Muſulmans avoient bâti un Temple.

Voilà une ſuite des événemens les plus remarquables qui ſont arrivés à la ville de Jéruſalem, depuis Moïſe, juſqu'à ſa ruine entiere par les Romains. Notre deſſein n'eſt pas de pouſſer plus loin nos remarques, puiſque nous nous bornons à ce qui concerne la Bible & l'Hiſtoire de l'ancien & du nouveau Teſtament.

Nous avons donné ailleurs la liſte des Rois de Juda & des autres Princes qui ont régné à Jéruſalem, juſqu'à Archélaüs. Nous avons auſſi donné la liſte chronologique des Grands-Prêtres des Juifs. Quant aux Evêques de l'Egliſe Chrétienne de Jéruſalem, le premier qui a gouverné cette Egliſe après Jeſus-Chriſt, eſt ſaint Jacques le Mineur, ſurnommé le frere du Seigneur, dont nous avons parlé ſous ſon titre. Il fut choiſi apparemment immédiatement après l'Aſcenſion. Il fut mis à mort par l'intrigue d'Ananus, fils d'Anne, dont il eſt parlé dans l'Evangile. Son martyre arriva l'an de Jeſus-Chriſt 62. Il eut pour ſucceſſeur ſaint Siméon, auſſi parent ou couſin de Notre Sauveur, & frere de ſaint Jacques ſon prédéceſſeur, ſelon quelques Hiſtoriens. Saint Siméon fut martyriſé ſous Trajan, vers l'an 107 de Jeſus-Chriſt. On peut voir ſon titre. La ſuite de ſes ſucceſſeurs ne regarde pas notre ſujet.

JESAAR, autrement *Iſaar*, fils de Caath, & pere de Coré, Chef de la famille des Jéſaarites. *Num.* III, 19, 27. Comparez auſſi *Exod.* VI, 18, 22.

JESANA, ville de la Tribu d'Ephraïm. 2 *Par.* XIII, 19. Peut-être la même que *Senna*. *Num.* XXXIV, 4. Euſebe & ſaint Jérôme mettent *Senna* à ſept milles de Jéricho, vers le ſeptentrion.

JESBA, fils d'Ezra, & pere d'Eſthamo, de la Tribu de Juda. 1 *Par.* IV, 17.

JESBAAM, fils de Hachmoni, Capitaine de trente, ou Chef dans l'armée de David. Il leva ſa lance ſur trois cents hommes, qu'il tua en une ſeule rencontre (1). Il fut un des trois Héros qui paſſerent à travers l'armée ennemie, & furent quérir de l'eau à David dans la citerne de Bethléem (2).

Le texte Hébreu du ſecond Livre des Rois qui parle de Jesbaam, porte à la lettre (3) : *Celui qui eſt aſſis ſur le trône de la ſageſſe, le Chef des trois, Adino de Heſni, qui leva ſa lance ſur huit cents hommes qu'il mit à mort.* Mais le texte des Paralipomenes qui eſt parallele à celui-ci, porte (4) : *Jeſbaam fils de Hachmoni, Chef de trente, il leva ſa lance ſur trois cents hommes, qu'il tua dans une ſeule rencontre.* La différence qui ſe rencontre entre ces deux textes, pourroit faire croire que ces deux

(1) 1. *Par.* XI, 11. (2) 1. *Par.* XI, 16, 17. (3) 2. *Reg.* XXIII, 8. ישב בשבת תחכמני ראש השלישי הוא עדינו העצני על שמנה מאות הלל.
(4) 1. *Par.* XI, 11. ישבעם בן חכמני ראש השלישים הוא עזרך את חניתו על שלש מאות חלל בפעם אחד.

perſonnes ſont entierement différentes ; car comment concilier ces choſes ? *Jesbaam* eſt fils de *Hachmoni*, il tue *trois cents hommes*, il eſt *Chef de trente*. *Adino* au contraire eſt *Chef de trois*, & tue *huit cents hommes*. Cependant quand on examine la choſe de près, il paroît que toute la différence ne vient que de quelques lettres qu'on a lues autrement dans les textes des deux paſſages. Voici comme je voudrois racommoder le texte du deuxieme Livre des Rois (1) : *Jesbaam fils d'Hachmoni, Chef de trente : il leva le bois de ſa lance ſur trois cents hommes qu'il tua.* Les Septante liſent : *Jesbaal, fils de Techemani, étoit le Chef de trois.* C'eſt lui qui eſt *Adino l'Aſonéen : il tira ſon épée ſur huit cents.* L'Edition Romaine : *Jeboſthé le Chananéen, Chef de trois, &c.* On ne voit pas d'où ils ont pris *Adino l'Aſonéen*, qui eſt entierement ſuperflu en cet endroit.

JESBAAN DE CAREHIM, ou Jesbaan, de la race de Coré, fut un des braves qui vinrent joindre David pendant la perſécution de Saül (2).

JESBACASSA, fils d'Héman, Lévite & Chantre. Il étoit de la dix-ſeptieme famille entre les vingt-quatre claſſes de Lévites. 1 *Par.* XXV, 4 ; 24.

JESBIBENOB, ou *Jesbi fils d'Ob*, de la race des Géans ou des Réphaïms. Le fer de ſa lance, ou plutôt ſa lance, comme porte l'Hébreu ; peſoit trois cents ſicles, c'eſt-à-dire, cent cinquante onces, ou douze livres & demie, à douze onces la livre. Ce géant étant ſur le point de tuer David, qui s'étoit fatigué dans le combat, fut lui-même mis à mort par Abiſaï fils de Sarvia (3). Alors les gens de David lui firent cette proteſtation : Nous ne ſouffrirons plus que vous veniez à la guerre avec nous, de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Iſrael.

JESBOAM, fils de Zabdiel, étoit Chef d'une troupe de vingt-quatre mille hommes, qui ſervoient dans la Cour du Roi David (4), au mois Niſan, qui répond à notre mois de Mars. Quelques-uns croient que c'eſt le même que Jesbaam, fils de Hachmoni, dont on a parlé plus haut ; *Hachmoni* ſignifie *le ſage*, & il ſe peut faire que Zabdiel ait été ſon vrai nom, & Hachmoni une eſpece de ſurnom.

JESBOC, cinquieme fils d'Abraham & de Céthura. *Geneſ.* XXV, 2.

JESCHA, ou *Iſcha* (5). Pluſieurs (6) croient que c'eſt la même que *Sara*, fille d'Aran, ſœur de Loth, niece & épouſe d'Abraham. Mais ce ſentiment n'eſt pas ſans difficulté ; car jamais Sara n'eſt nommée Jeſcha, & Abraham ne dit pas qu'elle étoit ſa niece, mais ſa ſœur. *Elle eſt vraiment ma ſœur*, dit-il, *fille de mon pere, mais non pas fille de ma mere (7).* Les Hébreux enſeignent communément que Sara étoit fille de Tharé, auſſi-bien qu'Abraham ; & Saïdes Batricides Patriarche d'Alexandrie, dit, ſur la tradition des Orientaux, que Tharé épouſa en premieres noces *Jona*, dont il eut Abraham ; & en ſecondes noces, *Tehevita*, dont il eut *Sara*.

JESCIAS, fils d'Idithun, Chef

(1) וישבעם בן חכמני ראש השלישי הוא עורר את העץ חניתו על שלש מאות הלל. Je lis עורר, au lieu de עדונו Et חעץ חכיתו au lieu de חעצבו. (2) 1. *Par.* XII, 6. (3) 2. *Reg.* XXI, 16, 17. (4) 1. *Par.* XXVII, 2. (5) *Geneſ.* XI, 29. (6) *Joſeph. Antiq. l.* 1, *c.* 6. *Aug. contra Fauſt. l.* 22, *c.* 35. *Hieron. Toſt. Geneb. alii paſſim.* (7) *Geneſ.* XX, 12.

de la huitieme, entre les vingt-quatre familles des Lévites qui ſervoient au Temple. 1 *Paralip.* XXV, 3.

JESER, fils de Nephtali, Chef de la famille de Jéſérites. *Geneſ.* XLVI, 24. *Num.* XXVI, 49.

JESESI, de la Tribu de Gad, fils de Jaddo, & pere de Michel. 1 *Par.* V, 14.

JESIEL, de la Tribu de Nephtali, Chef des Jéſiélites. *Num.* XXVI, 48.

JESIMON. C'eſt apparemment la même que *Heſmona*, *Aſemona*, *Eſem*, *Eſemon* & *Eſemona*, ville dans le déſert de Maon, de la Tribu de Siméon, très-avant dans la partie méridionale de la Paleſtine, & même dans l'Arabie Pétrée. Voyez 1 *Reg.* XXIII, 24. Joſeph (1) lit *le déſert de Siméon*, au lieu *du déſert de Maon*, où étoit Jeſimon. Cette ville appartenoit à la Tribu de Siméon.

JESMACHIAS, étoit apparemment Prêtre ou Lévite, du temps d'Ezéchias (2). Il fut un de ceux à qui ce Prince confia le ſoin des prémices & des offrandes que l'on apportoit au Temple.

JESMAIAS, fils d'Abdia, Chef de la Tribu de Zabulon du temps de David. 1 *Par.* XXVII, 19.

JESRAEL, ou *Jeʒrael*, *Jiʒrael*, ou *Jeʒrahel*, ou *Eſdrael*, ou *Stradele*, ville célebre, ſituée dans le Grand-Champ, entre Légion au couchant, & Scythopolis à l'orient (3). Elle étoit à la Tribu d'Iſſachar (4). Achab y avoit un palais; & cette ville eſt devenue fameuſe par la vigne de Naboth, & par la vengeance que Dieu tira d'Achab à Jeſrael (5). Saint Jérôme (6) dit que Jeſrael étoit aſſez près de Maximinianopolis, & qu'auprès étoit une très-longue vallée, ayant plus de dix mille pas de long. Joſeph appelle la ville de Jeſrael *Aʒare ou Aʒarés*; la ville d'*Aʒarés*; & du temps de Guillaume de Tyr, on l'appeloit le petit *Gerin* (7). Il y a là une belle fontaine, dont les eaux vont ſe rendre dans le Jourdain, du côté de Scythopolis.

JESSÉ. C'eſt le même qu'Iſaï, pere de David. Les Septante prononcent *Jeſſé*, le mot que nous prononçons *Iſaï*. On le trouve dans la Vulgate de l'une & de l'autre maniere. Voyez *Iſaï*.

I. JESSUI, troiſieme fils d'Aſer (8), Chef de la famille des *Jeſſuites* (9).

II. JESSUI, fils de Saül. 1 *Reg.* XIV, 49.

JESUA, ſecond fils d'Aſer. *Geneſ.* XLVI, 17.

JESUÉ, ville de la Tribu de Juda. 1 *Eſdr.* XI, 26.

I. JESUS-CHRIST, fils de Dieu, vrai Meſſie, Sauveur du Monde, engendré du Pere avant tous les ſiecles, égal & conſubſtantiel au Pere, quant à ſa nature divine; inférieur au Pere, & conſubſtantiel à la Vierge Marie ſa Mere, quant à ſa nature humaine; le premier & principal objet des prophéties, figuré & promis dans tout l'ancien Teſtament, attendu & déſiré des anciens Patriarches, l'eſpérance & le ſalut des nations, la gloire, le bonheur & la conſolation des Chrétiens. Le nom ineffable de *Jeſus*, ou, comme le prononcent les Hébreux, *Jeſoſuah*, ou *Joſuah* (10), ſignifie Sauveur, celui qui ſauvera. Perſonne n'a jamais porté ce nom avec tant de juſtice, & n'en a ſi parfaitement

(1) *Antiq. l.* 6, *c.* 14, *p.* 198. *G.* (2) 2. *Par.* XXI, 13. (3) *Euſeb. in locis.* (4) *Joſue* XIX, 18. (5) *Vide* 3. *Reg.* XXI, 1, & 23, & 4. *Reg.* IX, 18, & *ſeq.* (6) *Hieronym. in Oſee* 1. (7) *Guillen. Tyr. l.* 22, *c.* 26. (8) *Geneſ.* XLVI, 17. (9) *Num.* XXVI, 44. (10) יְהוֹשֻׁעַ *Jehoſuah*. ΙΗΣΟΥΣ, *Jeſus*.

rempli la ſignification, que Jeſus-Chriſt, Sauveur du Monde, qui nous a ſauvés du péché & de l'enfer, & nous a mérité le Ciel par le prix de ſon Sang.

Il y avoit ſix mois que l'Ange Gabriel avoit annoncé à Zacharie la naiſſance future de ſon fils Jean-Baptiſte, précurſeur du Meſſie, lorſque Dieu envoya le même Ange (1) à Nazareth, ville de Galilée, vers la Vierge Marie, fiancée à Joſeph, de la Tribu de Juda (2). L'Ange étant entré où elle étoit, lui dit : Je vous ſalue, ô pleine de grace ; le Seigneur eſt avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes. Marie ayant entendu ces paroles, en fut troublée : mais l'Ange la raſſura, & lui dit : Vous avez trouvé grace devant Dieu ; vous concevrez & enfanterez un fils, à qui vous donnerez le nom de Jeſus. Il ſera grand, & ſera appelé le Fils du Très-Haut. Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David ſon pere ; & il regnera éternellement ſur la maiſon de Jacob. Marie lui demanda : comment cela ſe fera-t-il, puiſque je ne connois point d'homme ? L'Ange lui répondit : Le Saint-Eſprit ſurviendra en vous, & la vertu du Très-Haut vous couvrira de ſon ombre. C'eſt pourquoi le fruit ſaint qui naîtra de vous, ſera appelé le Fils de Dieu. Et ſachez qu'Eliſabeth votre couſine a auſſi conçu un fils dans ſa vieilleſſe, & que voici déjà le ſixieme mois de ſa groſſeſſe ; parce qu'il n'y a rien d'impoſſible à Dieu. Alors Marie lui dit : Voici la ſervante du Seigneur ; qu'il me ſoit fait ſelon votre parole.

Environ neuf mois après cela, on publia dans la Judée un Edit de l'Empereur Auguſte (3), qui ordonnoit que tous les hommes allaſſent ſe faire enregiſtrer dans la ville de leur naiſſance, ou de leur origine. Joſeph qui étoit de la Tribu de Juda & de la famille de David, auſſi-bien que Marie ſon épouſe, ſe rendirent enſemble à Bethléem ; & pendant qu'ils étoient en ce lieu, le terme de Marie étant accompli, elle enfanta ſon Fils (4), & le mit dans une crêche de l'étable, où ils avoient été obligés de ſe loger, n'ayant pu trouver de place dans l'hôtellerie. On doute ſi notre Sauveur naquit la même nuit que la Sainte Vierge arriva à Bethléem, ou quelques jours après. Le ſentiment le plus commun eſt que ce fut la même nuit : mais le texte de l'Evangile, qui porte que *pendant qu'ils étoient en ce lieu, elle enfanta ſon premier né*, ſembleroit plutôt favoriſer le ſentiment contraire.

Or il y avoit aux environs de Bethléem des bergers, qui paſſoient la nuit dans les champs, veillant à la garde de leurs troupeaux. Tout d'un coup l'Ange du Seigneur ſe préſenta à eux, une lumiere divine les environna, & ils ouïrent ces paroles : Je viens vous annoncer une nouvelle, qui ſera pour tout le peuple un grand ſujet de joie ; car il vous eſt né aujourd'hui dans la cité de David, un Sauveur, qui eſt le Chriſt, le Seigneur. Or voici la marque à laquelle vous le reconnoîtrez : Vous trouverez un enfant emmaillotté, couché dans une crêche. Au même inſtant il ſe joignit à l'Ange une multitude de

(1) L'an du Monde 4000, 9 mois avant la naiſſance de J. C. = (2) *Luc.* 1, 26. = (3) *Luc.* 11, 1, 2, 5, *& ſeq.* = (4) J. C. naquit le 25 de Décembre, l'an du Monde 4000, de la Période Julienne 4709, 4 ans avant l'Ere vulg., ou ſi l'on veut, 3 ans avant l'Ere commune, en commençant l'année *au premier de Janvier*, qui commence l'an 4710 de la Période Julienne.

l'armée céleſte, louant Dieu, & diſant : Gloire ſoit à Dieu au plus haut des Cieux, & paix ſur la terre aux hommes de bonne volonté. Alors les bergers allerent en diligence à Bethléem, où ils trouverent Marie & Joſeph, & l'Enfant couché dans une crêche ; & à ces marques, ils reconnurent la vérité de ce qui leur avoit été dit touchant cet Enfant.

Le huitieme jour, où l'Enfant devoit être circoncis (1), étant arrivé, il fut nommé Jeſus, qui étoit le nom que l'Ange avoit annoncé, avant qu'il fût conçu dans le ſein de ſa Mere. Quelques jours après, on vit arriver de l'Orient à Jéruſalem, des Mages (2), qui cherchoient le nouveau Roi des Juifs, & qui diſoient qu'un nouvel Aſtre leur étoit apparu dans leur pays, qui déſignoit la naiſſance de ce nouveau Prince. A ces paroles, toute la ville fut émue ; & Hérode, qui étoit alors à Jéricho (3), où il ſe faiſoit traiter de la maladie dont il mourut, en ayant été informé, fit venir les Prêtres ; & leur ayant demandé où le Chriſt devoit naître, ils lui répondirent que c'étoit à Bethléem. Alors s'étant diligemment enquis du temps de l'appartion de l'étoile, il dit aux Mages d'aller trouver le nouveau Roi, & qu'auſſi-tôt qu'ils l'auroient vu, ils vinſſent lui en donner avis, afin qu'il allât auſſi l'adorer. Ils partirent ; & auſſi-tôt l'étoile qu'ils avoient vue en Orient, leur apparut de nouveau, & les conduiſit à Bethléem, où elle s'arrêta ſur le lieu où étoit l'Enfant. Ils y entrerent, adorerent Jeſus, lui offrirent leurs préſens ; & la nuit ſuivante, l'Ange du Seigneur les ayant avertis de la mauvaiſe diſpoſition d'Hérode, il s'en retournerent par une autre route dans leur pays.

Quarante jours après la naiſſance de Jeſus, le temps de la purification de Marie étant arrivé (4), elle alla au Temple de Jéruſalem préſenter ſon Fils premier né, & offrir les victimes que la Loi preſcrivoit pour les femmes après leurs couches. Le ſaint vieillard Siméon rempli du Saint-Eſprit, vint au Temple dans le même temps ; & prenant Jeſus entre ſes bras, rendit graces à Dieu, en diſant qu'il mouroit content, puiſqu'il avoit vu le Sauveur, qui étoit l'attente d'Iſrael. Il s'y trouva auſſi une ſainte veuve nommée Anne, qui loua Dieu de ce qu'elle avoit vu, & qui annonça la venue du Meſſie dans Iſrael.

Comme Joſeph & Marie ſe diſpoſoient à s'en retourner à Nazareth ; un Ange avertit Joſeph en ſonge de ſe ſauver en Egypte avec Jeſus, parce qu'Hérode devoit bientôt chercher l'Enfant, pour le mettre à mort (5). En effet, Hérode voyant que les Mages s'étoient retirés, ſans le venir trouver, en conçut une grande colere ; & craignant que ce nouveau Roi ne vînt pour le dépouiller, il envoya à Bethléem, & y fit mettre à mort, tant dans la ville que dans les confins, tous les enfans mâles au-deſſous de deux ans. Hérode mourut peu de temps après ce maſſacre, & Archélaüs ſon fils lui ſuccéda. Or l'Ange du Seigneur apparut à Joſeph dans l'Egypte, quelques mois après la mort d'Hérode, & lui dit qu'il pouvoit retourner en Judée, parce que celui qui en vouloit à la vie de l'Enfant étoit mort. Mais étant en Judée, comme il apprit qu'Archélaüs y régnoit, il ne jugea pas à propos

(1) An du Monde 4000, de J. C. 1, & 3 ans avant l'Ere vulg. (2) *Matth.* 11, 1, *& ſeq.* (3) *Joſeph. Antiq. l.* 17, *c.* 8, *& de Bello, l.* 1, *c.* 23. (4) *Luc.* 11, 12, *& ſeq.* (5) *Matth.* 11, 13, 18.

d'y demeurer. Il aima mieux aller à Nazareth, qui étoit une petite ville de Galilée, où le Royaume d'Archélaüs ne s'étendoit pas. Jesus-Christ y demeura soumis à Joseph & à Marie, & travailla même du métier de son pere, qui étoit, à ce qu'on croit, Charpentier, jusqu'à la trentieme année de l'Ere vulgaire, qui étoit la trente-troisieme de son âge.

Jesus étant âgé de douze ans (1), alla à Jérusalem avec Joseph & Marie, pour célébrer la Pâque (2). Après y avoir satisfait à ce que la Loi commandoit, Joseph & Marie reprirent le chemin de Nazareth; & croyant que Jesus étoit avec quelques-uns de leurs parens ou de leurs amis, ils marcherent un jour entier, sans entrer en défiance sur son absence. Mais le soir l'ayant cherché inutilement, ils s'en retournerent le lendemain à Jérusalem, où ils le trouverent dans le Temple assis au milieu des Docteurs, les interrogeant & les écoutant. Joseph & Marie lui témoignerent la peine où il les avoit mis; mais il leur répondit qu'ils pouvoient bien penser qu'il ne seroit que dans le Temple de son Pere; comme s'il eût voulu leur insinuer qu'il étoit inutile de le chercher ailleurs. Il s'en retourna à Nazareth avec eux, & continua d'y vivre dans une grande soumission.

Jean-Baptiste, fils de Zacharie, après avoir vécu dans le désert jusqu'à l'âge de trente-deux ans (3), vint sur le Jourdain prêcher le baptême de la pénitence, & annoncer que le Messie, que l'on attendoit depuis si long-temps, étoit enfin arrivé, qu'il étoit au milieu des Israélites, qu'il avoit déjà le van à la main, & qu'il étoit disposé à nettoyer son aire, & à jeter la paille au feu (4). Comme tout le monde venoit à Jean pour être baptisé, Jesus y vint comme les autres (5). Jean, à qui le Saint-Esprit le fit reconnoître, l'empêchoit, disant: C'est à vous à me baptiser. Jesus lui répondit: laissez-moi faire; il faut que j'accomplisse ainsi toute justice (6). Jean lui donna le baptême. Et comme Jesus sortoit de l'eau, & faisoit sa priere, les Cieux s'ouvrirent, & le Saint-Esprit descendit sur lui en forme de colombe; & on entendit une voix, qui disoit: Vous êtes mon Fils bien aimé, en qui j'ai mis ma complaisance.

Après cela, Jesus fut conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être tenté par le Démon; & après avoir jeûné quarante jours & quarante nuits, il eut faim; & le tentateur s'approchant, lui dit de changer en pain les pierres qu'il lui présenta. Jesus le renvoya, en lui disant que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de tout ce qui sort de la bouche de Dieu, c'est-à-dire, de ce que Dieu veut bien lui donner pour lui servir de nourriture, ou de ce qui a reçu de Dieu la vertu de nourrir. Ensuite le Démon le transporta sur une haute montagne, & lui dit qu'il lui donneroit tous les Royaumes de la terre, qu'il lui désignoit avec la main, s'il vouloit l'adorer. Mais Jesus le réprima, en lui disant: Il est écrit: Vous adorerez le Seigneur votre Dieu. Enfin le Démon le transporta sur le parapet d'une des galeries du Temple, ou sur la balustrade qui régnoit sur le haut de ce superbe édifice; & il lui dit de se jeter en bas, puisqu'il est

(1) An du Monde 4012, de J. C. 12, de l'Ere vulg. 9. = (2) *Luc.* II. 42.... 52. = (3) An du Monde 4032, de l'Ere vulg. 28, de J. C. 31. = (4) *Matth.* III, 1.... 11. *Luc.* III, 15, 16. = (5) L'an de J. C. 33, de l'Ere vulg. 30. = (6) *Matth.* III, 13, *&c.* *Luc.* III, 21, 22, *&c.*

écrit : Il a commandé à ſes Anges ; & ils vous recevront entre leurs mains, de peur que vous ne heurtiez vos pieds contre la pierre. Mais le Fils de Dieu lui répondit : *Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.* Alors le Démon le laiſſa pour un temps, & les Anges vinrent lui ſervir à manger.

Quelque temps après, Jean-Baptiſte étant allé baptiſer à Bethabara, au-delà du Jourdain, Jeſus paſſa par-là s'en retournant en Galilée ; Jean le vit, & dit à deux de ſes Diſciples : Voilà l'Agneau de Dieu, (la Victime ſalutaire) voilà celui qui ôte les péchés du monde. Alors ces deux Diſciples ſuivirent Jeſus, allerent au lieu où il demeuroit, & demeurerent tout ce jour-là avec lui. Sur le ſoir, André qui étoit l'un des deux, ayant trouvé Simon ſon frere, l'amena à Jeſus ; & Jeſus lui dit (1) : Vous êtes Simon fils de Jona, ou de Joanna ; vous vous appellerez ci-après *Céphas*, c'eſt-à-dire, pierre, ou rocher. Le lendemain Jeſus partit pour s'en aller à Nazareth ; il étoit accompagné d'André, de Pierre, & de cet autre Diſciple qui avoit d'abord été trouver Jeſus avec eux, & que quelques-uns veulent avoir été Barthelemi, ou Jacques fils de Zébédée. Comme donc Jeſus marchoit, il rencontra Philippe, & lui dit de le ſuivre. Philippe le ſuivit ; & Philippe ayant trouvé Nathanael, lui dit : Nous avons trouvé le Meſſie, qui eſt Jeſus de Nazareth fils de Joſeph. Nathanael lui répondit : Peut-il venir quelqui choſe de bon de Nazareth ? Philippe répartit : venez, & voyez-le vous même. Jeſus voyant venir Nathanael, dit de lui : Voilà un vrai Iſraélite, dans lequel il n'y a point de fraude. Nathanael répondit : D'où me connoiſſez-vous ? Jeſus répliqua : Avant que Philippe vous eût appelé, je vous ai vu ſous le figuier. On conjecture que Nathanael y étoit alors en priere, & y demandoit à Dieu qu'il lui fît connoître le Meſſie. Alors Nathanael lui répondit : Je vois bien que vous êtes le Fils de Dieu, le Roi d'Iſrael. Jeſus lui dit : Vous verrez bien d'autres choſes, lorſque les Cieux s'ouvriront, & que les Anges monteront & deſcendront ſur le Fils de l'Homme. C'eſt ainſi que le Sauveur s'appeloit ſouvent par humilité, & pour marquer ſa nature humaine.

De Béthabara, Jeſus vint à Cana de Galilée, où étant prié d'une noce avec ſa mere & ſes Diſciples, il changea l'eau en vin, & fit ſon premier miracle (2). De là il alla à Capharnaüm, où il demeura peu de jours avec ſa mere & ſes Diſciples, parce qu'il vouloit aller à Jéruſalem, pour y célébrer la Pâque (3). Étant arrivé dans le Temple, il en chaſſa les changeurs & les marchands qui vendoient des animaux & des oiſeaux pour les ſacrifices ; & comme on lui demandoit par quelle autorité il en uſoit ainſi, il répondit : Détruiſez ce Temple, & je le rebâtirai dans trois jours. Ce qu'il entendoit de ſa mort & de ſa réſurrection. Il fit pluſieurs miracles en cette occaſion, & pluſieurs crurent en lui ; mais il ne ſe fioit point à eux, parce qu'il connoiſſoit leur inconſtance. C'eſt là la premiere Pâque qu'il ait célébrée depuis qu'il eut commencé à prêcher, & à ſe manifeſter. Ce fut durant ſon ſéjour à Jéruſalem, que Nicodeme le vint trouver la nuit, & lui dit qu'il falloit que Dieu fût avec lui, puiſqu'il faiſoit de ſi grands miracles (4). Jeſus lui parla du baptême, & de la régé-

(1) *Joan.* I, 29.... 44. (2) *Joan.* II, 12,.... 25. (3) *Joan.* III, 1... 21. (4) *Joan.* III, 1, 21.

nération, qui ſont comme la premiere porte qui donnent entrée dans la Religion Chrétienne; il lui déclara auſſi qu'il étoit la lumiere du Monde, & le Fils de Dieu deſcendu du Ciel. Nicodeme eut quelque peine à entrer dans les myſteres que Jeſus-Chriſt lui découvrit alors, mais la ſuite fera voir que ſa foi & ſa converſion furent ſolides & véritables.

De Jéruſalem, Jeſus au lieu de retourner en Galilée, demeura en Judée, & alla ſur le Jourdain, où il commença à baptiſer du baptême de l'eau & du Saint-Eſprit, que Jean-Baptiſte avoit promis & annoncé, & que Jeſus-Chriſt venoit d'expliquer à Nicodeme. Auſſitôt qu'il eut commencé à baptiſer, il vint à lui une foule de gens pour recevoir ſon baptême. C'étoient principalement ſes Diſciples qui donnoient ce Sacrement; pour lui, ſa principale occupation étoit d'inſtruire & de prêcher. Le nombre de ceux qui venoient à lui, fut ſi grand, que les Diſciples de Jean-Baptiſte en conçurent de la jalouſie, & en témoignerent leur peine à leur Maître. Mais Jean leur répondit qu'il n'étoit point le Meſſie, qu'il n'étoit que ſon précurſeur & ſon paranymphe. *Il eſt l'Epoux, & je ne ſuis que l'ami de l'Epoux* (1).

Jean-Baptiſte ayant été arrêté, & mis en priſon par les ordres d'Hérode le Tétrarque (2), ainſi que nous l'avons dit dans l'article de *Jean-Baptiſte*, Jeſus craignant que les Phariſiens qui étoient ſes ennemis déclarés, ne portaſſent Pilate à l'arrêter auſſi, ſous prétexte qu'il étoit ſuivi par une grande foule de peuple, jugea à propos de ſe retirer dans la Galilée (3), qui étoit de la Tétrarchie de Philippe, & où Pilate n'avoit aucun pouvoir. En chemin il s'arrêta près la petite ville de Sichar, qui étoit habitée par des Samaritains. Jeſus-Chriſt s'aſſit tout fatigué auprès du puits de Jacob, & envoya ſes Diſciples dans la ville, pour y acheter quelque nourriture. Pendant leur abſence, une femme de la ville vint pour puiſer de l'eau; Jeſus lui demanda à boire. Elle lui témoigna ſa ſurpriſe, de ce qu'un Juif lui demandoit de l'eau, parce que les Juifs & les Samaritains n'ont aucun commerce entre eux, ſi ce n'eſt dans l'extrême néceſſité. Jeſus l'inſtruiſit, lui dit qu'il étoit en état de lui donner une eau vive, qui rejaillît juſqu'à la vie éternelle; que le temps eſt venu que l'on adorera le Pere, non pas ſeulement à Jéruſalem, ou à Garizim, mais dans tous les pays du monde, & qu'on lui rendra un culte vrai, pur, & ſpirituel. La Samaritaine lui dit que l'on attendoit bientôt le Meſſie, qui devoit lever tous les doutes, & enſeigner toute vérité. Jeſus lui déclara d'une maniere expreſſe; Je le ſuis, moi qui vous parle.

Sur ces entrefaites, les Diſciples étant arrivés de la ville de Sichem, preſſoient Jeſus de manger. Mais il leur dit qu'il avoit une autre nourriture qu'ils ne connoiſſoient point, qui étoit d'accomplir la volonté de ſon Pere. La femme étant allée à Sichem, y raconta l'entretien qu'elle avoit eu avec Jeſus, & dit qu'aſſurément cet homme étoit un Prophete, & qu'il lui avoit dit tout ce qu'elle avoit jamais fait. Ceux de Sichem vinrent prier Jeſus d'entrer dans leur ville. Il y entra, y demeura deux jours, & pluſieurs crurent en lui (4).

Étant arrivé dans la Galilée, il

(1) *Joan.* III, 22. (2) An de J. C. 34, de l'Ere vulg. 31. (3) *Joan.* IV, 1, 2, *& ſeq.* (4) *Joan.* IV, 43.

prêchoit dans les Synagogues. Il vint à Nazareth ſa patrie (1), il y prêcha, & ſe fit à lui-même l'application d'un paſſage d'Iſaïe (2), qui parle du Meſſie, & dit qu'il étoit celui que le Prophete avoit annoncé. Ceux de Nazareth admiroient ſa doctrine, mais la baſſeſſe de ſon origine leur donnoit du ſcandale, & Jeſus ne fit aucun miracle parmi eux; il leur fit même quelques reproches de leur incrédulité, & leur dit que nul Prophete n'étoit honoré dans ſa patrie. Ce qui les remplit d'une telle colere, qu'ils le menerent ſur le haut de la montagne où leur ville étoit bâtie, pour le précipiter; mais Jeſus paſſant au milieu d'eux, ſans qu'ils le puſſent arrêter, alla fixer ſa demeure ordinaire à Capharnaüm, quoiqu'il n'y ait demeuré que peu de temps juſqu'à ſa mort; car il alloit tantôt dans un lieu, & tantôt dans un autre, prêchant, enſeignant, & guériſſant les malades qui lui étoient amenés de tous côtés.

Il vint à Cana pour la ſeconde fois; & comme il y étoit, un Officier du Roi Hérode vint le trouver, pour lui demander qu'il guérît ſon fils, qui étoit malade à Capharnaüm. Jeſus lui dit qu'il pouvoit s'en retourner, & que ſon fils étoit guéri. Comme il s'en retournoit, ſes gens lui vinrent dire que ſon fils étoit guéri dès le jour précédent à la ſeptieme heure, c'eſt-à-dire, à une heure après midi, qui étoit le moment auquel Jeſus lui avoit dit que ſon fils étoit guéri (3). Quelques jours après étant ſur la mer de Tibériade, il appela pour la ſeconde fois Pierre & André ſon frere, qui étoient alors occupés à la pêche. Étant allé un peu plus loin, il vit les deux freres Jacques & Jean, fils de Zébédée, qui étoient auſſi dans leur naſſelle, & il les appela de même (4).

Étant un jour de Sabbat dans la Synagogue de Capharnaüm, il y guérit un Démoniaque; & étant ſorti de la Synagogue, il entra dans la maiſon de Simon, & guérit la belle-mere de cet Apôtre, laquelle avoit une grande fievre (5). Sur le ſoir ceux de la ville qui avoient des malades, les apporterent à la porte de la maiſon où étoit Jeſus, & il les guérit tous. Le lendemain de très-grand matin il ſe retira ſeul dans un lieu déſert, pour y prier. Pierre & les autres Diſciples allerent l'y trouver, & lui dirent que les troupes le cherchoient. Mais il les mena par les villes & les bourgades de la Galilée, où il annonça le Royaume de Dieu. Sa réputation ſe répandit par toute la Syrie, & on lui envoyoit des malades de toute part (6).

A ſon retour de ce voyage, il revint à Capharnaüm, & étant comme accablé par la multitude qui venoit pour l'entendre, il ſe mit dans la barque de Simon-Pierre, & de là il commença à enſeigner le peuple, qui étoit ſur le rivage. De là il dit à Pierre d'avancer en pleine mer, & de jeter ſes filets. Pierre obéit, & il prit une ſi grande quantité de poiſſons, que ſes filets ſe rompoient (7). Après cela il guérit un lépreux & pluſieurs autres malades, entre autres un paralytique, que l'on deſcendit dans la maiſon où il étoit, par le toit, n'ayant pu le faire paſſer par la porte, à cauſe de la foule, qui aſſiégeoit le logis. De là Jeſus alla ſur le lac de Généſareth, & il appela à ſa ſuite Matthieu, autre-

(1) *Luc.* IV, 14.... 30. (2) *Iſai.* LXI, 1, 2. (3) *Joan.* IV, 46. (4) *Matth.* IV, 18, 19, 20, *&c.* (5) *Marc.* I, 21..... 29. (6) *Matth.* VIII, 23, *& ſeq.* (7) *Luc.* V, 12. *Matth.* IX, 2.

ment Lévi, Publicain de profeſſion. Voyez *Matthïeu*.

Jeſus étant allé à Jéruſalem pour y célébrer la Fête de Pâque (1), y guérit un paralytique, qui étoit depuis trente-huit ans ſur la piſcine de Beth-eſda. Ce malade ayant emporté ſon lit le jour du Sabat, cauſa une eſpece de ſcandale parmi les Juifs, leſquels ayant ſu que c'étoit Jeſus qui le lui avoit commandé, réſolurent de le faire mourir, comme deſtructeur de la Loi, & comme blaſphémateur ; parce que dans un diſcours qu'il leur avoit fait, il avoit déclaré que Dieu étoit ſon Pere (2). Etant ſorti de Jéruſalem, comme il paſſoit par les champs au milieu des fromens preſque mûrs, un jour du Sabbat, ſes Diſciples, preſſés de la faim, froiſſoient des épis dans leurs mains pour en manger le grain. Les Phariſiens le trouverent mauvais, & s'en plaignirent à Jeſus, comme d'un violement du Sabat. Jeſus juſtifia la conduite de ſes Diſciples par l'exemple de David, qui dans la néceſſité mangea les pains de propoſition qu'on avoit ôtés de devant le Seigneur quelques jours auparavant (3) ; & par celui des Prêtres qui travaillent dans le Temple le jour du Sabbat. Enfin il leur dit nettement qu'il étoit plus grand que le Temple, & que comme Maître du Sabbat, il pouvoit diſpenſer de la Loi qui en ordonne l'obſervation (4).

Le jour du Sabat ſuivant, étant dans la Synagogue de Capharnaüm, il y guérit un homme qui avoit une main ſeche, & fit voir aux Phariſiens qu'il n'y avoit en cela rien de contraire à la Loi. Les Phariſiens irrités, complotèrent avec les Hérodiens, que nous croyons être les ſectateurs de Judas le Gaulonite (5), de faire périr Jeſus. Mais le Sauveur ſe retira à Capharnaüm, & alla ſur la mer de Tibériade, où il fut ſuivi par une foule de gens qui venoient pour l'entendre, & pour être guéris de leurs maladies (6). Se voyant accablé de la foule, il paſſa la mer, & alla ſeul ſur une montagne, où il paſſa la nuit en prieres. Le lendemain au matin, il deſcendit, appela ceux de ſes Diſciples qu'il déſigna, leur donna le nom & la miſſion d'*Apôtres*, c'eſt-à-dire, d'*Envoyés*. Et s'étant aſſis ſur une butte qui étoit au bas de la montagne, il commença à enſeigner les Apôtres, & le peuple qui y étoit venu de toutes parts, & leur fit cet admirable ſermon de la montagne, qui comprend le précis de toute ſa doctrine, & l'abrégé de tout l'Evangile (7). Il y déclare qu'il fait conſiſter la béatitude, dans la pauvreté, dans la douleur, dans les larmes de la pénitence, dans l'amour de la juſtice, dans l'exercice des œuvres de miſéricorde, dans la pureté de cœur, dans l'amour de la paix, dans la ſouffrance, dans les perſécutions, dans le mépris que l'on fait des biens, des honneurs, de l'eſtime du monde. Il fait voir qu'il ne vient pas pour détruire la Loi, mais pour la perfectionner, & pour la rétablir dans ſa pureté, contre les mauvaiſes explications des Phariſiens.

Il montre enſuite qu'il vient établir une plus grande perfection que la Loi n'avoit fait, & qu'il défend pluſieurs choſes ; par exemple, le divorce, que la Loi toléroit ; qu'il condamne non-ſeulement les mau-

(1) Seconde Pâque de J. C. depuis ſa prédication. (2) *Joan.* v, 1.... 47. (3) 1. *Reg.* xxi, 4, 5, 6. (4) *Matth.* xii, 1.... 8. (5) Voyez ci-devant l'article des Hérodiens. (6) *Matth.* xii, 9, 10... 21. (7) *Matth.* v, vi, vii.

vaiſes actions, mais auſſi les mauvais déſirs. Il leur donne une formule de prieres dans le *Pater noſter*, qui eſt auſſi une excellente leçon de morale. Il condamne l'hypocriſie, la vanité, l'avarice, les inquiétudes pour acquérir ou pour conſerver les biens de ce monde, les jugemens téméraires. Il recommande l'oraiſon, la charité, l'amour des ennemis. Il donne cette regle générale pour ſe conduire envers le prochain, de ne faire à autrui ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fît. Enfin il conclut, en diſant qu'il ne ſuffit pas de dire & de croire, mais qu'il demande des œuvres, & que c'eſt ſur nos œuvres que nous ſerons condamnés ou abſous au jour du Jugement. Après ce diſcours, on lui préſenta un lépreux, qu'il toucha, qu'il guérit, & à qui il dit de s'aller montrer aux Prêtres.

De là il revint à Capharnaüm, où un Centenier Gentil l'envoya prier par les principaux Juifs de la ville, de venir dans ſa maiſon rendre la ſanté à un de ſes ſerviteurs, qui étoit dangereuſement malade. Comme il étoit en chemin pour y aller, cet homme lui envoya de ſes amis, pour lui témoigner qu'il ne ſe croyoit pas digne qu'il prît la peine de venir; mais qu'il ſuffiſoit qu'il dît une parole, pour guérir ſon ſerviteur (1). Enfin le Centenier voyant que Jeſus-Chriſt avançoit toujours, vint lui-même, & lui dit qu'il ne s'eſtimoit pas digne de le recevoir dans ſa maiſon; mais qu'il dît ſeulement une parole, & que ſon ſerviteur ſeroit guéri. Jeſus admira ſa foi, & dit qu'il n'avoit rien trouvé de tel parmi les Juifs mêmes; & en même-temps il guérit ſon ſerviteur (2). Jeſus de Capharnaüm alla à Naïm, où il reſſuſcita le fils d'une veuve, lequel étoit déjà dans le cercueil, & que l'on portoit en terre (3). Etant entré dans la ville, un Phariſien nommé Simon, l'invita à dîner; & pendant qu'il étoit à table, une femme de la ville, qui étoit connue pour péchereſſe, vint arroſer ſes pieds de ſes larmes, & les eſſuyer avec ſes cheveux. Simon ſe ſcandaliſa de ce qu'il ſe laiſſoit toucher par cette femme: mais Jeſus lui fit voir que cette femme ayant témoigné beaucoup de repentir & d'amour, avoit auſſi mérité que Dieu lui accordât le pardon. En même-temps il la renvoya, en lui diſant que ſes péchés étoient remis.

Ayant parcouru toute la Galilée, il revint à Capharnaüm, où il ſe trouva ſi accablé de la foule de ceux qui le ſuivoient, qu'à peine avoit-il le temps de manger. Ses parens ayant été informés de la preſſe où il étoit, vinrent pour l'en tirer, diſant qu'*il étoit hors de lui-même (4)*. Le Texte Grec de cet endroit eſt obſcur. Quelques-uns (5) le traduiſent par: *Il étoit tombé en défaillance*; d'autres, *il avoit perdu l'eſprit*; ou, *il étoit ſorti de ſa maiſon*, comme un homme à lier, & qu'on veut empêcher de courre les rues & les campagnes. Ou enfin: *Il étoit comme ravi en extaſe*, & comme un homme rempli d'un enthouſiaſme, qui lui ôte la préſence d'eſprit (6). La ſainte Vierge étoit du nombre de ceux qui venoient pour tirer Jeſus de la foule (7); mais elle y étoit ſans doute dans des ſenti-

(1) Comparez *Matth.* VIII, 5..... 13, avec S. Luc. VII, 1... 9. (2) *Matth.* VIII, 5, 13. (3) *Luc.* VII, 10.... 50. (4) *Marc.* III, 20, 21. Ἔλεγον γὰρ ὅτι ἐξέστη. (5) *Grot. in Marc.* III. *Caſaubon. Exercit. in Baron. &c.* (6) *Heinſ. Hamm. Ligtfoot, in Marc.* III. Voyez le Commentaire. (7) *Marc.* III, 21.... 31.

mens fort éloignés de ceux des autres parens du Sauveur, qui ne croyoient pas en lui (1). On avertit donc Jesus que sa Mere & ses parens le demandoient : mais étendant sa main vers ses Disciples, & vers ceux qui l'écoutoient, il dit : Voilà qui sont ma Mere & mes parens ; ce sont ceux qui m'écoutent, & qui font la volonté de mon Pere. Il guérit au même endroit un possédé, qui étoit aveugle & muet (2). Les Pharisiens jaloux de lui voir faire tant de merveilles, disoient qu'il ne chassoit les Démons qu'au nom de Béelsébub, Prince des Diables ; & ils lui demandoient un prodige, qui fût tel, qu'on ne pût l'attribuer qu'à la puissance de Dieu. Mais Jesus-Christ leur dit qu'il ne leur en donneroit point d'autre que celui du Prophete Jonas ; c'est-à-dire, le miracle de sa Résurrection glorieuse, qui est comme le couronnement de tous ses prodiges.

L'après-dîner Jesus alla sur le bord de la mer de Tibériade ; & le peuple s'étant assemblé autour de lui, il monta sur une barque, & commença de là à parler au peuple, pour n'être pas accablé de la foule. Il leur proposa diverses paraboles (3) ; par exemple, celle du semeur, celle de la lampe qui se met sur le chandelier, celle de l'ivraie que l'homme ennemi seme dans le champ pendant la nuit, celle du grain de moutarde, & celle du levain. Il proposa ces paraboles aux troupes, sans les leur expliquer ; & lorsqu'il fut de retour à la maison, ses Disciples le prierent de leur en découvrir le sens. Il le fit, & continua à leur en proposer de nouvelles ; celle du trésor caché, celle de la perle que l'on achette, en vendant tout ce que l'on a ; & celle du filet jeté dans la mer, qui ramasse toutes sortes de poissons, bons & mauvais. Sur le soir, après qu'il leur eut expliqué ces paraboles, il entra dans une barque, pour passer la mer de Tibériade. Mais pendant la nuit il s'endormit ; & une tempête s'étant élevée, la nacelle se trouva en danger d'être submergée. Les Disciples éveillerent Jesus. Il commanda aux vents, & rendit aussi-tôt le calme à la mer (4).

Il arriva au bord du canton de Gérasa, à l'orient de la mer qu'il venoit de passer. Il y avoit là deux fameux Démoniaques ; un entre autres, qui étoit possédé d'une légion de Démons. Il vint au-devant de Jesus ; & les Démons se plaignoient par sa bouche, qu'il venoit les tourmenter avant le temps. Ils le prierent de ne les point envoyer dans l'abîme de l'Enfer, mais plutôt dans un troupeau de porcs qui paissoient là auprès. Jesus leur accorda ce qu'ils demandoient : & aussi-tôt le troupeau, qui étoit d'environ deux mille porcs, alla se précipiter dans la mer de Tibériade, & le Démoniaque se trouva délivré. Les Gérasséniens effrayés de ce prodige, & craignant quelque nouvelle perte, prierent Jesus de se retirer de leur pays. Il repassa la mer ; & étant à peine arrivé sur le bord, Jaïr, Prince de la Synagogue de Capharnaüm, le vint prier de rendre la santé à sa fille unique, âgée de douze ans. Comme il alloit dans la maison de Jaïr, une femme qui étoit incommodée d'une perte de sang, fut guérie, ayant touché secrettement le bord de sa robe. Un peu après on vint dire à Jaïr que sa fille étoit morte. Mais Jesus l'exhorta à avoir la foi ; & étant entré dans la maison, il ressuscita la fille, lui fit donner à manger, & recommanda

(1) *Joan.* VII, 5. (2) *Matth.* XII, 22. (3) *Matth.* XIII, 1.... 26. *Luc.* VIII, 18, *&c.* (4) *Matth.* VIII, 23. *Luc.* VIII, 23, *& seq.*

que l'on tînt le miracle ſecret (1).

Comme il alloit à Nazareth ſa patrie, deux aveugles vinrent lui demander inſtamment la vue. Ils le ſuivirent juſques dans la maiſon; & il leur accorda ce qu'ils demandoient (2). Preſqu'en même-temps il guérit un poſſédé, qui étoit muet. Etant entré dans la Synagogue de Nazareth, il y prêcha d'une maniere qui fut admirée de tout le monde. Mais ſes concitoyens ſe diſoient l'un à l'autre : N'eſt-ce pas le fils de ce Charpentier ? Sa mere ne s'appelle-t-elle pas Marie, & ſes freres & ſœurs ne ſont-ils pas parmi nous ? Jeſus quitta cette Ville, & n'y retourna plus, diſant qu'un Prophete n'eſt ſans honneur que dans ſa patrie (3). Peu de temps après, il envoya ſes Diſciples par tout le pays (4), pour prêcher la venue du Royaume de Dieu. Il les fit partir deux à deux, avec la puiſſance de faire des miracles; mais il leur fit défenſe de porter ni proviſions, ni armes, ni habits à changer, ni deux paires de ſandales. Il leur dit d'entrer dans les maiſons des plus gens de bien, d'y demeurer ſans changer légerement de demeure, & d'y recevoir la nourriture qu'on voudroit bien leur donner. Jeſus de ſon côté alla prêcher dans tout le pays. Et lorſque les Diſciples & les Apôtres eurent achevé le cours de leur miſſion, ils en vinrent rendre compte à leur Maître, qui remercia Dieu de l'heureux ſuccès qu'il avoit donné à leur prédication.

Cependant Jeſus étoit toujours ſuivi d'une grande multitude de peuple; & pour prendre quelque repos, il étoit obligé de ſe dérober à leurs importunités. Un jour il paſſa le lac de Génézareth, où la mer de Tibériade, qui eſt la même choſe, & ſe retira ſur une montagne à l'écart avec ſes Apôtres. Mais les troupes ayant ſu qu'il étoit paſſé, le ſuivirent, en faiſant le tour par terre, & arriverent au pied de la montagne où il étoit, dans le Déſert de Bethzaïde. Jeſus étant deſcendu de la montagne, guérit les malades qu'on lui préſenta, & commença à enſeigner le peuple. Comme le jour commençoit à baiſſer, les Apôtres remontrerent à Jeſus qu'il étoit temps de renvoyer le peuple, afin qu'il pût aller dans les bourgades acheter de quoi ſe nourrir. Jeſus leur répondit : Donnez-leur à manger vous-mêmes. Ils s'en excuſerent ſur l'impoſſibilité où ils étoient de le faire. Alors il leur demanda combien ils avoient de pains; & ayant appris qu'ils avoient cinq pains & deux poiſſons, il fit aſſeoir le peuple ſur le gazon, & leur fit ſervir ſi abondamment à manger, qu'ils furent raſſaſiés, & qu'on ramaſſa encore douze paniers pleins des reſtes des cinq pains & des deux poiſſons. Or ceux qui mangerent, étoient au nombre d'environ cinq mille hommes, ſans compter les femmes & les enfans (5).

Le peuple ſenſible à un ſi grand bienfait, avoit réſolu de prendre Jeſus, & de le choiſir pour Roi : mais le ſoir il contraignit ſes Diſciples d'entrer dans la barque, & de repaſſer la mer, pendant que lui étoit ſur la montagne, où il paſſa la plus grande partie de la nuit à prier. Les Apôtres ayant eu le vent contraire pendant toute la nuit, au lieu d'aller à Bethzaïde, où ils avoient deſſein d'aborder, furent obligés de tourner du côté

(1) *Matth.* IX, 18, 19.... 26. *Luc.* VIII, 49. .. 56. (2) *Marc.* VI, 1, 2, *&c. Matth.* IX, 27..... 31. (3) *Matth.* XIII, 54.... 58. (4) *Matth.* IX, 36, X, 1.... 17, 42. (5) *Matth.* XIV, 15..... 21. *Marc.* VI, 35..... 44. *Luc.* IX, 11.... 17. *Joan.* VI, 3.... 13.

de Tibériade ou de Capharnaüm; & le lendemain au point du jour ils ſe trouverent à vingt-cinq ou trente ſtades du bord. Alors ils virent un homme qui marchoit ſur la mer de leur côté, & qui faiſoit mine de les vouloir paſſer. Ils crurent que c'étoit un phantôme, & furent ſaiſis de frayeur. Mais Jeſus les raſſura, en leur diſant que c'étoit lui. Saint Pierre lui demanda permiſſion d'aller vers lui, en marchant ſur les eaux. Jeſus le lui permit; & Pierre marcha quelque temps ſur l'eau, ſans enfoncer. Mais ayant vu une vague qui le menaçoit, il eut pur; & commençant à enfoncer, il cria: Seigneur, ſauvez-moi. Alors Jeſus le retint par la main. Les Diſciples prierent le Sauveur d'entrer dans leur barque. Il y entra, & auſſi-tôt elle ſe trouva à bord (1).

Les troupes qui n'avoient pas vu Jeſus entrer dans la barque avec ſes Diſciples, crurent qu'il étoit demeuré dans le déſert de Bethzaïde; & elles l'y cherchoient avec empreſſement, pour le faire Roi. Mais quelques barques de Tibériade étant arrivées au même endroit, leur apprirent que Jeſus étoit auprès de Tibériade. Auſſitôt les troupes retournerent au-deçà de la mer, & vinrent trouver Jeſus, qui durant cet intervalle, s'étoit rendu à Capharnaüm. Elles lui demanderent comment il étoit venu. Et Jeſus leur répondit, qu'elles le cherchoient, non à cauſe des miracles, mais à cauſe de la nourriture qu'il leur avoit donnée. Il les exhorta à chercher une nourriture qui ne périt point. Il leur dit qu'il étoit le pain du Ciel, infiniment plus excellent que la manne que leurs peres avoient mangée dans le Déſert; & que ſa Chair étoit vraiment nourriture, & ſon Sang vraiment breuvage. Ce diſcours étonna le peuple, & fut cauſe que pluſieurs Diſciples abandonnerent Jeſus. Alors il demanda à ſes Apôtres s'ils vouloient auſſi s'en aller. Mais Pierre lui répondit qu'il avoit dans lui les paroles de la vie éternelle, qu'il étoit le vrai Chriſt, & le Fils du Dieu vivant (2).

Comme la Fête de Pâque approchoit, Jeſus ſe diſpoſa à aller à Jéruſalem. Les Evangéliſtes ne nous apprennent pas ce qu'il y fit; ils ne marquent pas même expreſſément ce voyage. S. Jean dit ſeulement que le miracle de la multiplication des cinq pains ſe fit peu avant la Fête de Pâque (3). Lorſqu'il fut de retour en Galilée, quelques Phariſiens ſe ſcandaliſerent de ce que ſes Diſciples ne lavoient pas leurs mains, avant que de ſe mettre à table. Mais Jeſus les renvoya, en leur reprochant leur hypocriſie, & leur attachement ſuperſtitieux à de vaines obſervances, pendant qu'ils négligeoient les principaux devoirs de la Loi (4). Etant allé du côté de Tyr & de Sidon, une femme Phénicienne ou Chananéenne vint lui demander qu'il rendît la ſanté à ſa fille. Jeſus ne lui répondit rien d'abord. Mais comme elle continuoit à crier, & que ſes Apôtres le prioient de la renvoyer, & de lui accorder ſa demande, il répondit: Je ne ſuis envoyé que vers les brebis qui ſont égarées du troupeau d'Iſrael; voulant dire que les graces n'étoient pas pour les Gentils comme les Phéniciens.

Lorſqu'il fut arrivé dans la maiſon, cette femme, ſans ſe rebu-

(1) *Matth.* XIV, 13..... 34. *Joan.* VI, 16.... 21. *Marc.* VI, 47... 53. (2) *Joan.* VI, 22, 23.... 71. III. Pâque de J. C. depuis ſa prédication. (3) *Joan.* VI, 4, 5. (4) *Matth.* XV, 10..., 15, 16.... 20, & *Marc.* VII, 14, 15.... 23.

ter, vint ſe jeter à ſes pieds, le ſuppliant de rendre la ſanté à ſa fille. Jeſus lui répondit : il n'eſt pas juſte de donner aux chiens le pain des enfans. Il eſt vrai, répliqua-t-elle ; mais au moins les petits chiens mangent les mies qui tombent de la table de leurs maîtres. Jeſus admira ſa foi, & il lui accorda ce qu'elle demandoit (1).

Il continua ſa route vers Sidon ; & remontant vers les ſources du Jourdain, il vint vers la Décapole, au-delà de la mer de Tibériade, où il guérit un homme ſourd & muet. Il monta ſur une montagne à l'écart, où il demeura trois jours. Lorſqu'il en deſcendit, il trouva une infinité de malades, à qui il rendit la ſanté. Puis il fit diſtribuer à toute la multitude ſept pains & quelques petits poiſſons, que ſes Apôtres avoient pris pour leur proviſion. Le nombre de ceux qui mangerent, étoit de quatre mille hommes, ſans compter les femmes & les enfans. Ils furent tous raſſaſiés, & il en demeura encore ſept paniers pleins des reſtes que l'on recueillit (2).

Jeſus s'embarqua auſſi-tôt, & alla à Magédan, dans le canton de Dalmanutha (3), vers les ſources du Jourdain. Comme il y étoit, quelques Phariſiens & quelques Saducéens vinrent lui demander un ſigne du Ciel. Il leur dit, comme il avoit déjà fait dans une autre occaſion, qu'il n'avoit point d'autre ſigne à leur donner, que celui de Jonas ; ce qui marquoit ſa réſurrection future. Et à l'égard d'un ſigne ou d'un miracle dans le Ciel, il leur témoigna que s'ils étoient auſſi attentifs à examiner les temps & les prophéties, qui regardoient la venue du Meſſie, qu'ils étoient habiles à prévoir le beau ou le mauvais temps, par l'inſpection du Ciel, ils auroient bientôt découvert que les temps marqués dans les Prophetes, étoient accomplis, & qu'il étoit le Meſſie promis & attendu depuis tant de ſiecles.

Il s'embarqua enſuite ſur la mer de Tibériade, & il vint à Bethzaïde, où il guérit un aveugle. Et étant allé du côté de Céſarée de Philippe (4), il demanda à ſes Diſciples qui l'on diſoit qu'il étoit ? Ils lui répondirent que les uns diſoient qu'il étoit Elie, d'autres, Jérémie ; d'autres, Jean-Baptiſte, ou quelqu'un des anciens Prophetes. C'eſt que les Juifs croyoient une eſpece de métempſycoſe, & que les ames paſſoient quelquefois d'un corps dans un autre ; en ſorte qu'un même corps pouvoit avoir pluſieurs ames (5). Et vous, répondit Jeſus, que penſez-vous de moi ? Pierre lui dit : Vous êtes le Chriſt, Fils de Dieu. Jeſus loua ſa foi, & lui dit : Vous êtes Pierre, & ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe. Les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle. Tout ce que vous aurez lié ſur la terre, ſera lié dans le Ciel ; & ce que vous aurez délié ſur la terre, ſera auſſi délié dans le Ciel. Il leur ordonna de ne dire à perſonne qu'il étoit le Chriſt. Il leur prédit enſuite les maux & les affronts qu'il devoit ſouffrir à Jéruſalem ; & il dit aux troupes : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à ſoi-même, qu'il porte ſa croix, & me ſuive. Celui qui veut conſerver ſa vie, la perd ; & celui qui la perd pour l'amour de moi, la conſerve. Je vous dis en vérité qu'il y en a quelques-uns ici qui ne mourront point, qu'ils n'aient vu le Royaume

(1) *Matth.* XV, 22.... 28, *&c.* (2) *Matth.* XV, 32.... 39. *Marc.* VIII, 1, 10. (3) Voyez l'article *Dalmanutha.* (4) *Matth.* XVI, 13.... 20. *Marc.* VIII, 27, 30. *Luc.* IX, 18. (5) Voyez Iſaac Lorienſ. *de Revolut. animarum*, *Menaſſe-Ben-Iſrael de Reſurrect. mort. Zohar. &c.*

de

de Dieu, qui doit venir avec ſa puiſſance. Il parloit apparemment de ſa Transfiguration, qui arriva ſix jours après.

Il mena donc trois de ſes Apôtres, Pierre, Jacques & Jean fils de Zébédée, ſur une haute montagne à l'écart, que l'on croit être le Thabor, où s'étant mis en prieres pendant la nuit, il parut tout d'un coup brillant de gloire. Ses habits devinrent blancs & éclatans comme la neige. Les trois Apôtres, qui s'étoient d'abord endormis, ſe réveillerent à la clarté de cette lumiere, & furent témoins de la Transfiguration de leur Maître. Ils virent avec lui Moïſe & Elie, qui parloient de tout ce qu'il devoit endurer. Pierre tout hors de lui-même, dit à Jeſus: Seigneur, il fait bon ici; ſi vous l'agréez, nous y ferons trois tentes de verdure; une pour vous, & deux autres pour Moïſe & pour Elie. L'Ecriture remarque qu'il étoit ſi tranſporté de joie, qu'il ne ſavoit ce qu'il diſoit. Pendant ce temps, Moïſe & Elie diſparurent; & les Apôtres ouirent une voix, qui leur dit: Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaiſance; écoutez-le. A cette voix ils ſe proſternerent, ſaiſis de frayeur. Mais Jeſus les releva, & leur dit le matin, en deſcendant de la montagne, de ne découvrir à perſonne ce qu'ils avoient vu, juſqu'après ſa réſurrection (1).

Etant deſcendus de la montagne, ils vinrent trouver les autres Diſciples, qui étoient au milieu d'une grande troupe, & en diſpute avec les Scribes, ſur ce qu'ils n'avoient pu guérir un jeune homme, qui étoit muet, lunatique, épileptique, & poſſédé du Démon. Dès que Jeſus parut, tout le monde vint au-devant de lui par honneur; & le pere du jeune homme lui demanda avec inſtance la guériſon de ſon fils. Jeſus la lui accorda; & le Démon quitta le corps qu'il poſſédoit. Lorſque le Sauveur fut entré dans la maiſon, les Diſciples lui demanderent pourquoi ils n'avoient pu guérir cet homme. Mais il répondit que c'étoit à cauſe de leur peu de foi, & que cette ſorte de Démon n'eſt chaſſé que par la priere & par le jeûne (2).

Il continuoit toujours à prêcher par la Galilée, & avoit ſoin de préparer ſes Apôtres à voir ſa paſſion & ſa mort, en leur parlant ſouvent de ſes ſouffrances. Mais ils ne comprenoient rien à ce qu'il leur diſoit, & même ils diſputoient entre eux en chemin de la primauté. Jeſus & Pierre arriverent les premiers à Capharnaüm; & les Receveurs des deux dragmes, & du demi-ſicle par tête, que chaque Juif étoit obligé de donner au Temple par an, vinrent demander à Pierre, ſi ſon Maître vouloit les payer. Jeſus prévint Pierre avant qu'il lui en parlât; & lui ayant montré que comme Fils de Dieu, il n'étoit pas obligé de payer ce tribut, il lui dit d'aller à la mer, qui étoit toute voiſine de Capharnaüm, de jeter ſa ligne, & que le premier poiſſon qu'il tireroit, lui fourniroit de quoi payer pour eux deux. Pierre y alla, & le premier poiſſon qu'il prit, avoit ſous ſa langue un ſtater, ou un ſicle d'argent, que ſaint Pierre donna aux Receveurs, pour Jeſus & pour lui (3).

Au même moment les autres Diſciples arriverent, & par une ſuite de la diſpute qu'ils avoient eue en chemin ſur la primauté,

(1) *Matth.* XVII, 1.... 9. *Marc.* IX, 1... 8. *Luc.* IX, 28..... 36. (2) *Matth.* XVII, 19.... 21. *Marc.* IX, 18.... 29. (3) *Matth.* XVII, 24, 27.

ils demanderent à Jeſus qui ſeroit le plus grand dans le Royaume des Cieux. Le Sauveur qui ſavoit ce qui s'étoit paſſé entre eux, leur dit que pour devenir le premier, il falloit chercher à être le dernier; & prenant un petit enfant, il leur dit que s'ils vouloient entrer dans le Royaume des Cieux, ils devoient devenir comme cet enfant (1). Il ajouta qu'on ne doit point mépriſer le moindre de ceux qui croient en lui, puiſque leurs Anges voient toujours la face du Pere Céleſte. Il leur donna enſuite des regles pour la correction fraternelle, & ſaint Pierre à cette occaſion lui demanda combien de fois il devoit pardonner à ſon frere? s'il lui pardonneroit juſqu'à ſept fois. Jeſus lui dit: Non-ſeulement juſqu'à ſept fois, mais juſqu'à ſeptante fois ſept fois. Il ajouta la parabole du ſerviteur, à qui ſon maître avoit remis une ſomme de dix mille talents, & qui n'avoit point voûlu avoir de compaſſion d'un de ſes conſerviteurs, qui lui devoit cent deniers. Le maître fit arrêter ce mauvais ſerviteur, & le livra aux exécuteurs de la juſtice, juſqu'à ce qu'il eût payé toute ſa dette. Dieu en uſera de même envers ceux qui ne pardonneront pas à leurs freres (2).

Jeſus allant à Jéruſalem pour la Fête de la Pentecôte, dans la derniere année de ſa vie, envoya devant lui ſes Diſciples, pour prêcher dans les lieux où il devoit venir lui-même après eux. Il leur répéta les mêmes commandemens qu'il leur avoit déjà donnés, & leur accorda le même pouvoir de guérir les malades, & de chaſſer les Démons. Un jour ayant envoyé quelqu'un de ſes Apôtres dans un bourg des Samaritains, pour lui préparer un logement, on ne voulut pas l'y recevoir. Jacques & Jean fils de Zébédée, lui demanderent s'il vouloit qu'ils fiſſent deſcendre le feu du Ciel ſur cette bourgade? Mais Jeſus leur dit qu'ils ne ſavoient à quel eſprit ils appartenoient, que pour lui, il étoit venu, non pour perdre, mais pour ſauver les hommes (3). C'eſt peut-être ce zele trop ardent de ces deux Diſciples qui leur fit donner le nom de *Boanergés*, ou fils du tonnerre (4).

S'avançant toujours vers Jéruſalem, le Sauveur alla loger chez deux ſœurs, Marthe & Marie, qui demeuroient à Béthanie, à trois quarts de lieue de Jéruſalem. Marthe s'empreſſoit à préparer à manger pour Jeſus & pour ſa ſuite, pendant que Marie étoit aſſiſe à ſes pieds, & écoutoit tranquillement ſa parole. Marthe s'en plaignit familierement à Jeſus. Mais il lui répondit: Marthe, vous vous occupez à bien des choſes; une ſeule choſe eſt néceſſaire. Marie a choiſi la meilleure part, qui ne lui ſera point ôtée (5). Comme il étoit ſur le mont des Oliviers, vis-à-vis Jéruſalem, ſes Diſciples le prierent de leur donner une formule de prieres, comme Jean-Baptiſte en avoit donné aux ſiens. Jeſus leur répéta l'Oraiſon Dominicale, qu'il leur avoit déjà donnée dans le ſermon ſur la montagne (6), & continua à leur parler des qualités, & de la force de la priere. Jeſus ayant guéri un poſſédé qui étoit muet, les Phariſiens l'accuſerent de ne chaſſer les Démons qu'au nom de Béelſebub. Mais Jeſus après avoir réfuté leur calomnie par ce raiſonnement, que le regne de Satan ne peut être diviſé, & qu'il le ſeroit, ſi Satan chaſ-

(1) *Matth.* XVIII, 1.... 5. (2) *Matth.* XVIII, 10, 15.... 35. (3) *Luc.* IX, 51.... 56. (4) *Marc.* III, 17. (5) *Luc.* IX, 38, 39.... 42. (6) *Matth.* VI, 9, 10, &c.

ſoit ſes ſuppôts des corps qu'ils poſſedent, il commença à invectiver fortement contre eux (1); il le fit encore avec plus de vivacité dans un repas où il fut invité par un Phariſien, & où l'on trouva mauvais qu'il ne lavât pas ſes mains avant que de ſe mettre à table (2). Il donna aux peuples & à ſes Diſciples pluſieurs inſtructions durant cette Fête de la Pentecôte (3), qu'il ſeroit mal aiſé de rapporter toutes en particulier. On peut voir les Auteurs des Concordes & des Harmonies des Evangiles.

Comme il étoit encore dans Jéruſalem, quelques Phariſiens lui dirent qu'Hérode avoit envie de le faire mourir. Jeſus qui ſavoit toutes choſes, leur répondit : Dites à ce Renard que je guéris les malades encore aujourd'hui & demain, & que dans trois jours j'acheve ma courſe. (Il vouloit marquer par cette énigme, que le temps de ſa vie ne ſeroit pas déſormais bien long, & que ni Hérode, ni aucun autre n'empêcheroit qu'il ne fournît toute ſa carriere (4).) Vers le même temps on lui dit que Pilate avoit mêlé le ſang de quelques Galiléens à leurs ſacrifices, il répondit que ces Galiléens n'étoient pas les plus coupables de ce pays, & il recommanda à ceux qui lui parloient, la pénitence, & les menaça qu'ils périroient, s'ils ne ſe convertiſſoient (5).

A ſon retour de Jéruſalem, il vint à Capharnaüm, où étant à manger chez un Phariſien, on lui préſenta un hydropique pour le guérir. Les Phariſiens l'obſervoient, pour voir s'il le guériroit ce jour-là, qui étoit jour de Sabbat. Il le guérit, & leur dit pour juſtifier ſa conduite : Si quelqu'un de vos beſtiaux tomboit dans un foſſé le jour du Sabbat, ne l'en tireriez-vous pas ce jour-là? Et ils ne purent lui répondre un ſeul mot. Ayant auſſi remarqué la maniere pleine de vanité dont les conviés de ce repas prenoient les premieres places, il leur donna ſur cela de fort belles leçons, & leur dit que quand ils donnoient à manger, il falloit inviter des perſonnes qui puſſent leur en ſavoir gré, & qui ne fuſſent pas en état de leur rendre la pareille, afin que dans la réſurrection des Juſtes, Dieu leur en accordât la récompenſe (6). En parcourant la Galilée, il étoit toujours ſuivi d'une grande troupe de peuple, & il ne manquoit pas de leur inſpirer que l'eſſentiel de ſa doctrine, étoit le renoncement à ſes proches, à ſes commodités, & à ſoi-même ; & que ſans cela, il ne falloit pas ſe flatter d'être ſon Diſciple (7).

Étant arrivé à Capharnaüm, il ne dédaignoit pas de parler, de converſer, de manger même avec des Publicains & des pécheurs. Les Phariſiens en murmuroient, mais il leur propoſa la parabole d'un homme qui avoit cent brebis, & qui en ayant perdu une, quitta les quatre-vingt-dix-neuf autres, & alla chercher celle qui s'étoit égarée ; il la trouva, la chargea ſur ſes épaules, & la ramena à ſa maiſon, où il fit une grande fête avec ſes amis. Rien ne marque mieux que cela ſon extrême amour pour la converſion des pécheurs. Il leur propoſa encore celle de l'enfant prodigue, qui revient au même but (8).

Il eut deſſein d'aller à Jéruſalem à la Fête des Tabernacles, qui ſe

(1) *Luc.* XI, 14, 28.... 36. (2) *Luc.* XI, 38.... 54, & *Luc.* XII. (3) Voyez *Luc.* XI, XII, XIII. (4) *Luc.* XIII, 31, 35. (5) *Luc.* XIII, 1.... 9. (6) *Luc.* XIV, 1.... 14. (7) *Luc.* XIV, 15, *& ſeq.* (8) *Luc.* XIV, XV.

célébroit au mois d'Octobre, & qui cette année, 32 de l'Ere vulgaire, & 35 de Jeſus-Chriſt, tomboit le 13 Octobre. Il y alla par le pays de delà le Jourdain, & en chemin il eut occaſion de donner au peuple, & à ſes Diſciples, diverſes inſtructions, ſur l'uſage des biens temporels, ſur le divorce, ſur l'aumône, ſur le ſcandale, & ſur d'autres devoirs que l'on peut voir dans les Chapitres XVI & XVII de ſaint Luc. Cependant ceux de ſes parens qui ne croyoient pas en lui, le ſollicitoient de ſe rendre à Jéruſalem, afin, diſoient-ils, qu'il ſe manifeſtât au monde, & que les Diſciples qu'il avoit fait dans les voyages précédens, ſe confirmaſſent dans la créance qu'ils avoient en lui. Jeſus ne leur dit point qu'il y voulût aller; il leur dit ſeulement qu'ils pouvoient y aller eux-mêmes, mais que pour lui, ſon temps n'étoit pas encore venu. Les huit jours de la Fête étoient déjà à moitié, lorſqu'il parut au Temple, & qu'il commença à y enſeigner. Les Juifs qui ſavoient qu'il n'avoit pas étudié, admiroient ſa doctrine. Il leur déclara que ſa doctrine n'étoit pas la ſienne, mais celle du Pere Céleſte qui l'avoit envoyé. Il y avoit ſur ſon ſujet une grande rumeur parmi le peuple, & l'on étoit fort partagé ſur ſon ſujet: les uns diſant qu'il étoit le Meſſie, & les autres ſoutenant qu'il ne l'étoit pas. L'on voulut ſe ſaiſir de lui, & on envoya du monde pour cela; mais on ne le put arrêter, parce que ſon heure n'étoit pas encore venue (1).

Le dernier jour de la Fête des Tentes ou des Tabernacles, Jeſus étant au milieu du Temple, crioit: Si quelqu'un a ſoif, qu'il vienne à moi, & qu'il boive; & il ſortira de ſon cœur des fleuves d'eau vive. Ces diſcours augmentoient la diverſité de ſentimens qui étoit parmi le peuple. Les Prêtres & les Phariſiens ſoutenoient fortement qu'il ne pouvoit être Prophete, puiſqu'il étoit de la Galilée. Le peuple touché des prodiges qu'il faiſoit, ne pouvoit preſque douter qu'il ne fût Prophete, & même le Meſſie. Le ſoir étant venu, chacun ſe retira, & Jeſus alla paſſer la nuit ſur la montagne des Oliviers (2). Le lendemain il revint au Temple, & les Phariſiens lui amenerent une femme ſurpriſe en adultere, & lui demanderent d'une maniere captieuſe ce qu'il en falloit faire. Jeſus ne leur répondit point; mais il écrivoit ſur la terre comme par maniere de paſſe-temps. Puis ſe relevant, il leur dit: Que celui d'entre vous qui eſt ſans péché, lui jette la premiere pierre. Puis il recommença à écrire comme auparavant. Ses accuſateurs craignant qu'il n'en dît davantage, ſe retirerent les uns après les autres; & Jeſus dit à la femme: Perſonne ne vous a-t-il condamnée? Je ne vous condamnerai pas non-plus. Allez, & ne péchez plus (3).

Ce récit ne ſe liſoit pas autrefois dans quelques anciens Exemplaires de l'Evangile de ſaint Jean (4). Les autres Evangéliſtes n'ont pas parlé de cet événement. Euſebe (5) dit que Papias avoit raconté cette hiſtoire, l'ayant appriſe des Apôtres, auſſi-bien que pluſieurs autres, qui ne ſe trouvoient pas dans les Evangiles. La plupart des anciens Peres Grecs

(1) *Joan.* VII, 14, 15..... 53. (2) *Joan.* VIII, 1... 11. (3) *Joan.* VIII, 12... 2... (4) *Vide Hieronym. l.* 2, *contra Pelag. c.* 6. *In Evangelio ſecundùm Joannem, in multis & Græcis & Latinis codicibus, non invenitur de adultera muliere. Vide & Selden. Uxor. Hebr. l.* 3, *c.* 11, *& varias Lect. Millii in Joan.* VIII. (5) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l.* 3, *c.* 39.

ne l'ont point lue ; & de tous les Commentateurs Grecs qui ſont dans la Chaîne de ſaint Jean, aucun ne l'a expliquée. Maldonat aſſure que de tous les Manuſcrits Grecs qu'il a conſultés, il n'en a trouvé aucun qui lût cette hiſtoire, ſi ce n'eſt un Exemplaire, qui contenoit le Commentaire de Léontius ſur ſaint Jean ; & encore Léontius n'en dit-il pas un mot dans ſon explication ; & le Texte Grec qui lui eſt joint, eſt marqué par des obeles ou broches, pour déſigner qu'il eſt conteſté, & étranger à cet endroit. Les Arméniens l'ont retranché de leur Bible. Ni la Traduction Gothique d'Ulphilas, ni la Syriaque imprimée à Paris & à Londres, ne l'ont point lu. Euthyme, qui vivoit au commencement du douzieme ſiecle, avoue qu'il n'eſt pas dans les meilleurs Manuſcrits, ou qu'il y eſt marqué d'une obele ou broche, comme y ayant été fourré & ajouté après-coup.

Mais on répond à cela que la plupart des Manuſcrits Grecs qu'ont conſulté Théodore de Beze, Robert Etienne & M. Mille, liſent le paſſage en queſtion, & qu'il y en a très-peu de Grecs aujourd'hui où il ne ſe trouve ; qu'on n'en connoît aucun Latin où il ne ſoit : Que parmi les Manuſcrits Syriaques, Arabes & Cophtes, il y en a peut-être plus qui le liſent, qu'il n'y en a d'autres. Enfin Tatien, qui vivoit l'an 160 de Jeſus-Chriſt, & Ammonius, qui vivoit l'an 220, l'ont reconnu & inſéré dans leur Harmonie des Evangiles, d'où Euſebe l'a pris, pour l'inſérer dans la ſienne. L'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques (1), S. Jérôme (2), S. Ambroiſe (2), S. Auguſtin (4), la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, reconnoiſſent cette hiſtoire pour authentique. La plupart des plus habiles Critiques, même Proteſtans (5), la reconnoiſſent de même. Enfin après la déciſion du Concile de Trente, qui a déclaré la Vulgate authentique, il n'eſt plus permis de douter de l'authenticité de ce paſſage. Quant à la conduite qu'a tenue Jeſus-Chriſt envers cette femme, on peut conſulter les Commentateurs, & ce que nous en avons dit ci-devant, ſous le nom *Adultere*. Retournons à l'hiſtoire de Notre-Seigneur.

Le lendemain du jour que cela s'étoit paſſé dans le Temple, Jeſus paſſant par la rue, vit un homme qui étoit aveugle dès ſa naiſſance. Ses Diſciples lui demanderent ſi c'étoit en punition de ſes propres péchés, ou de ceux de ſes parens, que cet homme étoit né aveugle. Jeſus leur dit que ce n'étoit ni pour l'une, ni pour l'autre de ces deux raiſons ; mais afin que les œuvres de Dieu ſe manifeſtaſſent en lui. En même-temps, crachant à terre, il fit une eſpece de boue détrempée avec ſa ſalive, en frotta les yeux de l'aveugle-né, & lui dit d'aller laver ſes yeux dans la fontaine de Siloé. L'aveugle y alla, & revint parfaitement guéri. Ce miracle fit grand bruit, parce que l'aveugle étoit fort connu. Le lendemain on l'amena aux Phariſiens, pour ſavoir comment il avoit été guéri. Il le leur raconta. Or, la guériſon s'étoit faite le jour du Sabbat ; & les Phariſiens

(1) *Conſtit. Apoſt. l.* 2, *c.* 24. (2) *Hieronym. l.* 2, *contra Pelag. c.* 6. (3) *Ambroſ. l.* 3, *de Spirit. S, c.* 2, *& lib.* 7. *Ep.* 58, *& l.* 9. *Ep.* 76. (4) *Aug. Tract.* 32, *in Joan. & lib.* 2, *de adulter. conjug. c.* 6 *& 7, & lib. de vera & falſa pœnit. c.* 13, *& Ep. olim.* 54, *nunc* 153, *& lib. de conſenſ. Evang. c.* 19, *&c.* (5) *Calvin. Gomar. Selden. Uxor. Hebr. l.* 3, *c.* 11. *Mill. in Joan.* VIII.

ſoutenoient que Jeſus n'étoit pas un vrai Prophete, puiſqu'il violoit le Sabbat. Les parens de l'aveugle furent auſſi appelés. Ils rendirent témoignage à la vérité de la guériſon de leur fils; mais ils n'oſerent s'expliquer davantage, craignant les mauvais traitemens des Phariſiens. Comme l'aveugle guéri ſoutenoit fortement que Jeſus étoit un homme de bien, & un Prophete, on le chaſſa du Temple. Le lendemain Jeſus le rencontra, & lui dit : Croyez-vous au Fils de Dieu ? Et qui eſt le Fils de Dieu, répliqua l'aveugle ? Jeſus lui dit : C'eſt moi-même. Auſſi-tôt cet homme ſe jetta à ſes pieds, & l'adora (1).

Après cela Jeſus retourna en Galilée : mais il n'y demeura pas long-temps, parce qu'il vouloit aſſiſter à la Fête de la Dédicace du Temple, renouvelé & nettoyé par Judas Maccabée (2), & qui ſe célébroit au mois de Décembre (3). Jeſus allant donc à cette Fête, paſſoit par le milieu de la Galilée & de la Samarie; & étant proche d'une certaine ville, dix lépreux lui crierent de loin : *Jeſus Maître, ayez pitié de nous.* Il leur dit : Allez, montrez-vous aux Prêtres. Comme ils y alloient, ils ſe trouverent guéris. L'un d'eux, qui étoit Samaritain, revint à Jeſus, pour le remercier. Jeſus lui dit : N'y en a-t-il pas dix de guéris ? Où ſont donc les neuf autres ? Allez, votre foi vous a ſauvé (4).

Etant dans le Temple, les Phariſiens lui demanderent : Quand viendra le Royaume de Dieu ? Il répondit qu'il ne viendroit pas d'une maniere éclatante, & qui ſe fît remarquer; mais que le Royaume de Dieu étoit au milieu d'eux. A cette occaſion, il donna diverſes inſtructions à ſes Apôtres ſur la vigilance, ſur la priere aſſidue, & ſur l'humilité oppoſée à la préſomption, marquée dans la parabole du Publicain & du Phariſien, qui allerent au Temple pour prier (5).

Jeſus marchant dans le Temple, dans le portique de Salomon, les Juifs l'environnerent, & lui dirent : Juſqu'à quand nous tiendrez-vous en ſuſpens ? Si vous êtes le Chriſt, dites-le nous. Je vous l'ai déjà dit, répondit Jeſus, & vous ne le croyez point. D'ailleurs les œuvres que je fais le prouvent aſſez. Si vous étiez de mes brebis & de mon troupeau, vous le croiriez. Mon Pere & moi ne ſommes qu'un. Alors ils prirent des pierres, pour le lapider. Mais il leur dit : Je vous ai comblés de bienfaits; eſt-ce pour cela que vous voulez me lapider ? Ils lui dirent : Ce n'eſt point pour vos bienfaits, mais pour vos blaſphêmes, parce que vous voulez paſſer pour Dieu. Il leur dit : N'eſt-il pas écrit : J'ai dit : Vous êtes des Dieux. Si donc ceux à qui Dieu a parlé, ſont qualifiés Dieux, pourquoi dites-vous que je ſuis blaſphémateur, en me diſant Fils de Dieu, puiſque Dieu m'a envoyé & ſanctifié ? Ils vouloient enſuite encore l'arrêter, mais il ſe tira de leurs mains. Etant ſorti de Jéruſalem, il alla au-delà du Jourdain, à Béthabara, où Jean-Baptiſte avoit baptiſé, & il y demeura environ un mois. Pluſieurs Juifs l'y vinrent trouver, & crurent en lui, diſant que Jean-Baptiſte n'avoit fait aucun miracle, mais que Jeſus en avoit fait un grand nombre (6).

Pendant qu'il étoit au-delà du Jourdain (7), Lazare frere de

(1) *Joan.* IX, 35.... 41. = (2) 1. *Macc.* IV, 52 = (3) Elle ſe célébra cette année le 15 Décembre, 22 de Caſleu. = (4) *Luc.* XVII, 11.... 17. = (5) *Luc.* XVII, 20, 37, XVIII, *& ſeq.* = (6) *Joan.* X, 34... 42. = (7) An du M. 4036, de J. C. 36, de l'Ere vulg. 33.

Marthe & de Marie, tomba malade, & on envoya pour en informer Jeſus. Il dit que cette maladie n'alloit point à la mort, mais à la manifeſtation des œuvres de Dieu. Il demeura encore deux jours au même lieu. Cependant Lazare mourut. Alors il dit à ſes Diſciples que Lazare étoit mort; & en même-temps il prit le chemin de la Judée, quoique ſes Diſciples le diſſuadaſſent d'y aller, diſant que les Juifs cherchoient à le faire mourir. Etant arrivé à Béthanie, il trouva que Lazare étoit mort & enterré depuis quatre jours. Marthe étant venue au-devant de Jeſus, lui dit: Seigneur, ſi vous aviez été ici, mon frere ne ſeroit pas mort. Jeſus lui répondit: Il reſſuſcitera. Marie étant auſſi arrivée peu de temps après, Jeſus fut touché de ſes larmes; & ayant demandé où étoit le tombeau, il s'y fit mener, le fit ouvrir, appela le Lazare à haute voix, & le reſſuſcita. Ce miracle fit grand bruit dans Jéruſalem, & les Prêtres en conclurent qu'il falloit faire mourir Jeſus. Mais le Sauveur ſe retira à Ephrem ſur le Jourdain (1), où il demeura juſqu'au 24 Mars, qui étoit le 4 de Niſan.

Alors Jeſus ſe mit en chemin pour venir à Jéruſalem pour la derniere Pâque, & pour y ſouffrir la mort. Il avertit ſes Apôtres de tout ce qui lui devoit arriver dans ce voyage: mais cela étoit pour eux un myſtere inconnu. Jeſus approchant de Jéricho, un aveugle qui ſut ſon arrivée, lui demanda la vue, & l'obtint ſur le champ, à cauſe de ſa grande foi. Lorſque le Sauveur fut dans la ville, il vit un Publicain nommé Zachée, qui étoit monté ſur un ſycomore, pour le conſidérer dans la foule; & il s'invita à loger chez lui. Zachée ravi de cet honneur, ſe convertit, & fit une pleine reſtitution de ce qu'il pouvoit avoir pris aux pauvres (2). Le lendemain ſortant de la ville, Jeſus rendit la vue à deux aveugles, dont l'un s'apeloit *Bar-timée*, ou fils de Timée, fort connu dans ce pays-là (3).

Jeſus arriva à Jéruſalem quelques jours avant la Fête de Pâque; mais il ne parut pas ſitôt dans le Temple, à cauſe de la mauvaiſe volonté des Juifs. Six jours avant cette Fête, comme il étoit à table à Béthanie, dans la maiſon de Simon ſurnommé le lépreux, Marie ſœur de Lazare, répandit une boîte de nard-d'épi fort précieux ſur les pieds du Sauveur, & les eſſuia de ſes cheveux. Les Diſciples, & ſurtout Judas d'Iſcarioth, le trouverent mauvais, croyant que cette libéralité étoit mal placée, & qu'il auroit mieux valu vendre ce parfum, & le donner aux pauvres. Mais Jeſus prit la défenſe de Marie, & dit que ce qu'elle venoit de faire, étoit comme un prélude de l'embaumement qui ſe devoit bientôt faire de ſon Corps mort (4).

Le lendemain au matin, qui étoit le Lundi 30 Mars, & 10 de Niſan, cinq jours avant la Pâque, Jeſus étant parti de Béthanie, s'avança vers Jéruſalem; & étant près de Bethphagé, il y envoya deux de ſes Diſciples, & leur dit de lui amener une ânesſe & un ânon, afin qu'il pût monter l'ânon, & entrer ainſi à Jéruſalem, afin d'accomplir les prophéties (5). Il entra donc ainſi dans la ville comme en triomphe, ſuivi d'une grande multi-

(1) *Joan.* XI, 45, *& ſeq.* (2) *Luc.* XVIII, XIX. (3) Comparez *Matth.* XX, 29..... 44. *Marc.* X, 46.... 52. (4) *Vide Joan.* XII, 10, 11, 12, *&c. Matth.* XXVI, 6.... 13. *Marc.* XIV, 3.... 9. (5) *Zach.* IX, 9. *Ecce Rex tuus veniet tibi juſtus & ſalvator, ipſe pauper & aſcendens ſuper aſinam, & ſuper pullum filium aſinæ.*

tude de peuple, qui crioit : *Hoſanna au fils de David : Béni ſoit le Roi qui vient au nom du Seigneur.* Il alla au Temple au bruit de ces acclamations, & il en chaſſa ceux qui exerçoient un trafic ſordide, renverſa les chaiſes de ceux qui vendoient des colombes, & les tables des changeurs, qui étoient là en faveur des étrangers qui venoient à Jéruſalem des Provinces éloignées, & qui n'avoient pas de la monnoie du pays. Il guérit auſſi les aveugles & les boiteux qui étoient dans ce ſaint Lieu ; & les Prêtres & les Scribes s'étant formaliſés des acclamations que l'on faiſoit en ſon honnneur, il leur dit que ſi les peuples ſe taiſoient, les pierres crieroient (1).

Le ſoir il ſortit de la ville, & ſe retira à Béthanie ; & le lendemain matin, le Mardi 31 de Mars, & le 11 de Niſan, comme il retournoit à Jéruſalem, il eut faim, & s'approcha d'un figuier qui avoit des feuilles, pour y chercher du fruit : mais n'y en ayant point trouvé, parce que ce n'étoit pas la ſaiſon des figues, il le maudit, & auſſitôt l'arbre commença à ſe ſécher. Etant arrivé dans le Temple, il en chaſſa de nouveau les marchands qu'il y trouva. Les Princes des Prêtres cherchoient l'occaſion de l'arrêter ; mais ils craignoient le peuple, qui étoit dans l'admiration de ſes diſcours. Sur le ſoir, il s'en retourna à Béthanie (2). Le Mercredi ſuivant, 12 de Niſan, & 1 d'Avril, comme il revenoit à Jéruſalem avec ſes Diſciples, ils virent le figuier ſéché, & le montrerent à Jeſus. Il en prit occaſion de relever le mérite & la force de la foi, qui peut même, avec le ſecours de Dieu, tranſporter les montagnes. Ce jour-là étant dans le Temple, les Princes des Prêtres & les Sénateurs vinrent lui demander de quelle autorité il faiſoit ce qu'il faiſoit. Mais à ſon tour il leur fit une demande, qui les déconcerta. Il leur dit : Le baptême de Jean étoit-il du Ciel, ou des hommes ? Ils n'oſerent dire ni l'un ni l'autre. S'ils avoit répondu : il étoit du Ciel, Jeſus-Chriſt leur auroit répliqué : pourquoi donc ne l'avez-vous pas reçu ? Et s'ils avoient dit : Il étoit de la terre, tout le peuple les auroit lapidés, parce qu'il tenoit Jean pour un Prophete. Ils lui répondirent donc qu'ils n'en ſavoient rien. Jeſus leur dit : Et moi je ne vous dis pas auſſi de quelle autorité je fais cela (3).

S'adreſſant enſuite aux Prêtres, aux Docteurs & aux Phariſiens, il leur propoſa quelques paraboles, qui avoint toutes pour objet de leur montrer que Dieu étoit prêt de les rejeter, à cauſe de leur infidélité, & d'appeler en leur place les Gentils, pour compoſer ſon Egliſe. C'eſt à quoi tendoient les paraboles des deux fils, qui ayant été envoyés travailler à la vigne par leur pere, l'un dit qu'il y alloit, & n'y alla pas, & l'autre refuſa d'abord d'y aller, & y alla enſuite, & celle des vignerons, qui au temps des vendanges, maltraiterent les ſerviteurs, & tuerent le fils du pere de famille ; & enfin celle du feſtin auquel les conviés ne voulurent pas venir, & auquel on fit entrer des étrangers qu'on ramaſſa de tous côtés (4).

Après cela les Hérodiens, les Saducéens & les Phariſiens vinrent les uns après les autres, lui faire des queſtions captieuſes. Les Hérodiens lui demanderent s'il

(1) *Matth.* XXI. ... 15. *Marc.* XI, 1. ... 11. *Luc.* XIX, 29. ... 46. *Joan.* XII, 12. ... 19. (2) *Matth.* XXI, 18, 19. (3) *Matth.* XXI, 20. ... 29. *Marc.* XI, 20. ... 26. (4) *Matth.* XXI, 28. ... 46, & XXII, 1. ... 22. *Luc.* XX, 9. ... 26. *Marc.* XII, c. 17.

falloit payer le tribut à Céſar. Jeſus leur ayant montré que l'argent qui avoit cours dans le pays portoit l'empreinte de Céſar, conclut qu'il falloit rendre à Céſar ce qui étoit à lui, & à Dieu ce qui lui étoit dû. Les Saducéens lui demanderent à qui ſeroit une femme après la Réſurrection, laquelle auroit épouſé ſucceſſivement les deux freres. Jeſus leur dit qu'à la Réſurrection, les hommes ne ſe marieroient point; mais qu'ils ſeroient comme les Anges de Dieu. Enfin il répondit aux Phariſiens, qui lui demandoient lequel étoit le plus grand Commandement de la Loi, que c'étoit celui de l'amour de Dieu; & que le ſecond étoit celui de l'amour du prochain (1). Après cela il commença à invectiver fortement contre les Phariſiens, & à découvrir leur hypocriſie & les abus qu'ils introduiſoient dans la morale & dans la pratique de la Loi (2).

Sur le ſoir Jeſus ſortant du Temple, ſes Diſciples lui firent remarquer les beautés de cet édifice, & les richeſſes des préſens qui y étoient. Jeſus leur dit qu'il viendroit un temps que le Temple ſeroit tellement détruit, qu'il n'y reſteroit pas pierre ſur pierre. Et lorſqu'il fut hors la ville, ſur le mont des Oliviers, à l'oppoſite du Temple, ils lui demanderent quand on verroit l'accompliſſement de ce qu'il venoit de dire de la ruine du Temple. Alors il commença à leur parler du ſiege prochain de Jéruſalem par les Romains, qui arriva envion trente-quatre ans après. Il leur en marqua diverſes circonſtances, & leur dit que la race qui vivoit alors, ne mourroit point, que l'on ne vît l'exécution de ce qu'il diſoit. Il mêla à ſon diſcours quelques traits, que l'on explique d'ordinaire du Jugement dernier, & qui ne peuvent en effet s'entendre à la lettre du dernier ſiege de Jéruſalem (3). Il leur propoſa après cela quelques paraboles, qui tendoient à les tenir dans l'attente & dans la vigilance; par exemple, celle du ſerviteur, qui étant établi ſur ſes conſerviteurs, les maltraita, & ſe divertit pendant l'abſence de ſon maître: mais celui-ci à ſon retour, le jeta en priſon, comme un mauvais ſerviteur. Il y ajouta la parabole des cinq vierges folles & des cinq vierges ſages; & celle du pere de famille, qui diſtribue diverſes ſommes à ſes ſerviteurs, afin qu'ils les faſſent valoir pendant ſon abſence. A ſon retour, il récompenſe les ſerviteurs fidelles & laborieux, & punit les ſerviteurs pareſſeux & inutiles. Il conclut qu'il en ſera ainſi au dernier jour du jugement (4).

Ce même jour Mercredi, 12 de Niſan, & 1 d'Avril, Jeſus dit à ſes Diſciples que la Pâque ſe devoit célébrer dans deux jours, & que le fils de l'homme ſeroit livré à ſes ennemis, & crucifié. Ce fut ce même jour que les Prêtres prirent la derniere réſolution d'arrêter Jeſus, & de le faire mourir; & que Judas d'Iſcarioth s'obligea de le leur livrer, moyennant une ſomme de trente ſicles, qui font quarante-huit livres douze ſols ſix deniers (5). Le Jeudi 2 d'Avril, & 13 de Niſan, Jeſus n'entra point le matin, que l'on ſache, dans Jéruſalem, ou dumoins il n'y fit rien qui ait été relevé par les Evangéliſtes. Seulement il y envoya

(1) *Matth.* XXII, 22.... 46. *Luc.* XX, 27.... 39. *Marc.* XII, 18.... 34. (2) *Matth.* XXIII, 1, 2, 3.... 39. *Luc.* XX, 45, 46. *Marc.* XII, 38.... 40. (3) *Matth.* XXIV, 1, 2, 3.... 44. *Luc.* XXI, 5.... 24. *Marc.* XIII, 1, 2, 3... 37. (4) *Matth.* XXV, 1... 46. (5) *Matth.* XXVI, 1, 2... 5. *Marc.* XIV, 1, 2. *Luc.* XXII, 1, 2.

Pierre & Jean, pour y préparer une ſalle, & ce qui étoit néceſſaire pour la Pâque. Sur le ſoir, il entra dans la ville, & alla dans la maiſon où Pierre & Jean avoient préparé tout ce qui étoit néceſſaire pour y faire la Pâque le lendemain; & s'étant mis à table avec eux, il leur déclara que l'un d'eux le devoit trahir. Judas lui demanda ſi ce ſeroit lui. Jeſus lui répondit qu'il l'avoit dit: mais il lui parla ſi bas, que les autres Apôtres ne s'en apperçurent pas (1).

Comme il étoit à table, il leur témoigna le grand déſir qu'il avoit toujours eu de manger cette Pâque avec eux; après quoi, il inſtitua le Sacrement de ſon Corps & de ſon Sang, & le donna à manger & à boire à ſes Apôtres. Peu de temps après, ſes Apôtres étant entrés en conteſtation ſur la primauté (2), Jeſus, pour guérir cet amour de leur propre excellence, ſortit de table, & leur lava les pieds (3). Puis il les exhorta à l'imiter, & à mettre leur gloire à ſe rendre les uns aux autres toutes ſortes de marques de reſpect & de déférence. Lorſqu'il ſe fut remis à table, il ſe troubla, & dit à ſes Apôtres que l'un d'eux le trahiroit. Pierre fit ſigne à Jean, qui étoit couché à table au-deſſous de Jeſus, & qui avoit par conſéquent ſa tête dans le ſein du Sauveur, de lui demander qui étoit celui qui le devoit trahir. Jeſus lui dit que c'étoit celui à qui il alloit donner un morceau de pain trempé dans la ſauce. Dès que Judas eut reçu ce morceau, il ſe leva de table, & s'en alla, tranſporté par le mauvais eſprit, qui étoit entré dans ſon cœur. Comme il ſortoit, Jeſus lui dit: Faites vîte ce que vous faites; ce qui fut interprété par les autres Apôtres, comme s'il lui eût dit d'acheter ce qui étoit néceſſaire pour la ſolemnité, ou de donner quelques aumônes aux pauvres; car c'étoit lui qui portoit la bourſe (4).

Jeſus les entretint le reſte du repas, ſur l'humilité qu'ils devoient exercer les uns envers les autres, ſur l'union & la charité qui devoient être entre eux, ſur la confiance qu'ils devoient avoir en la Providence, & en ſa propre bonté pour eux. Il leur promit de leur envoyer un autre Conſolateur après ſon départ. Il prédit à Pierre qu'il le renonceroit cette même nuit, & avant le chant du coq. Après quelques diſcours ſemblables (5), il ſe leva de table; & ayant dit l'hymne d'actions de graces, il ſortit de la ville avec eux. En chemin il leur fit encore un aſſez long diſcours ſur l'union qu'ils devoient avoir avec lui, ſur les ſouffrances auxquelles ils devoient être expoſés, ſur le Saint-Eſprit qu'ils devoient recevoir, ſur ſa paſſion, ſa mort & ſa réſurrection prochaines; ſur le ſcandale que ſa mort leur devoit cauſer, ſur leur fuite, & ſur le renoncement de Pierre (6). Tout cela marquoit bien qu'il ſavoit toutes choſes, & qu'il n'alloit à la mort, que parce qu'il le vouloit.

Après avoir paſſé le torrent de Cédron, il vint au lieu nommé Geth-ſémani, où il y avoit un jardin. Il y entra avec ſes Apôtres. Et comme il y avoit été fort ſouvent, Judas ſavoit parfaitement l'endroit. Lors donc qu'il y fut arrivé, il dit à ſes Apôtres de l'attendre, juſqu'à ce qu'il eût fait ſa priere. Et ayant pris avec lui

(1) *Matth.* XXVI, 17.... 25. *Marc.* XIV, 12.... 21.... (2) *Luc.* XXII, 25, *& ſeq.* (3) *Joan.* XIII, 2, 3, *& ſeq.* (4) *Jean.* XIII, 21... 32. (5) *Joan.* XIII, 33, XIV, 1... 20. *Luc.* XXII, 33.... 38. *Matth.* XXVI, 30. (6) *Jean.* XV, XVI, XVII.

Pierre, Jacques & Jean, il tomba dans une profonde triſteſſe ; & il leur dit : Mon ame eſt triſte juſqu'à la mort. Demeurez ici, veillez & priez, afin que vous n'entriez pas en tentation. Et s'étant éloigné d'environ un jet de pierre, il ſe mit à genoux, & ſe proſternant le viſage contre terre, il dit : Mon Pere, toutes choſes vous ſont poſſibles ; faites, s'il vous plaît, que ce calice paſſe loin de moi : toutefois que votre volonté ſoit faite, & non pas la mienne. Alors un Ange du Ciel vint pour le conſoler ; & étant dans cette agonie, il continua plus long-temps ſa priere, & il ſortoit de ſon corps une ſueur comme de gouttes de ſang, qui couloient juſqu'à terre (1).

Il ſe leva juſqu'à trois fois de ſon oraiſon, & alla voir ſes Apôtres, qu'il trouva toujours endormis. Enfin la troiſieme fois il leur dit que celui qui le devoit trahir, étoit proche, & qu'il falloit aller au-devant de lui. En effet, Judas étoit entré dans le jardin avec une troupe de ſoldats, à qui il avoit donné ce ſignal : Saiſiſſez celui que je baiſerai, & menez-le ſûrement. Il s'approcha donc de Jeſus, pour le baiſer. Jeſus lui reprocha doucement ſon crime, en lui diſant : Judas, vous livrez le Fils de l'homme par un baiſer ! En même-temps s'approchant de la troupe de ſoldats, il leur dit : Qui cherchez-vous ? Ils répondirent : Jeſus de Nazareth. Jeſus dit : c'eſt moi. A ces mots, ils tomberent tous à la renverſe. Il leur fit une ſeconde fois la même demande ; & ils répondirent de même, qu'ils cherchoient Jeſus de Nazareth. Jeſus leur dit : Si c'eſt moi que vous cherchez, laiſſez aller ceux-ci. Alors ils ſe jetterent ſur Jeſus, & le lierent. Pierre tira ſon épée, & coupa l'oreille à un ſerviteur du Grand-Prêtre : mais Jeſus guérit auſſi-tôt cet homme, en touchant ſon oreille ; & il dit à Pierre : Remettez votre épée dans le fourreau ; car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée (2).

Jeſus fut conduit d'abord chez Anne, beau-pere de Caïphe. Anne avoit été Grand-Prêtre, & Caïphe l'étoit actuellement cette année-là. Anne interrogea Jeſus ſur ſa doctrine & ſur ſes Diſciples. Jeſus lui parla avec beaucoup de liberté, & lui dit qu'il n'avoit rien enſeigné en ſecret, & que tous les Juifs étoient témoins de ſa doctrine. En même-temps un des ſerviteurs du Pontife lui donna un grand ſoufflet, en lui diſant : Eſt-ce ainſi que vous parlez au Pontife ? Jeſus lui dit : Si j'ai mal parlé, faites-le voir ; ſinon, pourquoi me frappez-vous ? Anne renvoya Jeſus à Caïphe, qui demeuroit apparemment dans la même maiſon ; & les ſoldats qui avoient arrêté Jeſus, commencerent à faire du feu dans la cour, car il faiſoit froid ; & Simon Pierre, qui avoit ſuivi Jeſus de loin avec un autre Diſciple, qui étoit connu chez Caïphe, étoit entré dans cette cour, à la faveur de cet autre Diſciple, & ſe chauffoit avec les autres, attendant ce qui en arriveroit (3).

Caïphe ayant fait venir les Prêtres & les Docteurs de la Loi dans ſa maiſon, fit comparoître Jeſus devant leur aſſemblée ; & ils cherchoient des témoignages contre lui, pour le condamner à mort : mais ils n'en trouvoient point d'aſſez forts. Enfin il ſe préſenta

(1) *Matth.* XXVI, 36.... 39. *Marc.* XIV, 32.... 36. *Joan.* XVIII, 1, 2. *Luc.* XXII, 40, 41, 42. (2) *Matth.* XXVI, 47.... 54. *Marc.* XIV, 40.... 47. *Luc.* XXII, 47.... 51. *Joan.* XVIII, 4. (3) *Joan.* XVI, 15, 16, 17, 18. *Matth.* XXVI, 58.

un homme, qui lui avoit ouï dire : Je détruirai dans trois jours le Temple de Dieu, & je le rétablirai dans un pareil nombre de jours. Ce témoignage n'étoit pas exactement vrai, & il ne ſuffiſoit pas pour condamner un homme à mort. Pendant tout ce temps, Jeſus demeuroit dans le ſilence. Alors Caïphe le conjura au nom du Dieu vivant, de dire s'il étoit le Chriſt. Il l'avoua, & dit de plus, qu'il viendroit un jour ſur les nues, à la droite du Pere, pour exercer le Jugement. A ces mots, le Grand-Prêtre déchira ſes habits, & dit : Qu'avons-nous beſoin de témoins? Vous avez tous ouï ſes blaſphêmes ; qu'en penſez-vous ? Ils répondirent : Il eſt digne de mort (1). Tout ceci ſe paſſoit pendant la nuit. L'aſſemblée ſortie, Jeſus fut remis entre les mains des ſoldats, qui lui firent mille outrages & mille inſultes.

La ſervante du Grand-Prêtre ayant enviſagé Pierre, dit : Aſſurément cet homme étoit avec Jeſus de Nazareth. Pierre le nia. Un moment après, il ſortit de la cour, & alla dans le veſtibule ; & auſſitôt le coq chanta. Une autre ſervante l'ayant encore conſidéré, dit qu'aſſurément il étoit de la ſuite de Jeſus. Pierre le nia avec ſerment. Enfin environ une heure après, quelqu'un de la compagnie aſſura qu'il étoit du nombre des Diſciples de Jeſus, & que ſon langage même montroit qu'il étoit Galiléen. Un des parens de Malc, que Pierre avoit frappé, lui ſoutint qu'il l'avoit vu dans le Jardin : mais Pierre le nia avec proteſtation, & ſoutint qu'il ne connoiſſoit point cet homme. En même-temps le coq chanta pour la ſeconde fois, & Jeſus qui étoit dans la même cour, jetant les yeux ſur ſaint Pierre, ce regard le remplit de douleur & de confuſion. Il ſe ſouvint de la prédiction de Jeſus ſur ſon renoncement ; & ſortant de la cour, il pleura amerement (2).

Auſſi-tôt qu'il fut jour, les Prêtres, le Sénat & les Docteurs s'aſſemblerent, & firent comparoître Jeſus devant eux. Ils lui demanderent s'il étoit le Chriſt. Il avoua qu'il étoit le Chriſt, & le Fils de Dieu. En même-temps ils le déclarerent digne de mort. Mais comme les Romains, qui étoient alors les maîtres du pays, leur avoient ôté le droit de vie & de mort, & qu'ils pouvoient bien déclarer qu'un homme étoit coupable, mais non pas le condamner dans les formes, ni le faire exécuter à mort, ils l'amenerent à Pilate Gouverneur de la Province, & l'accuſerent de trois chefs. 1°. Qu'il étoit perturbateur du repos public. 2°. Qu'il enſeignoit qu'il ne falloit pas payer les tributs à l'Empereur. 3°. Qu'il ſe diſoit Chriſt, & Fils de Dieu. Pilate l'interrogea, & lui demanda s'il étoit Roi des Juifs, ou Meſſie. Jeſus lui répondit qu'en effet il étoit Roi, mais que ſon Royaume n'étoit pas de ce monde (3).

Comme les Juifs accuſateurs de Jeſus n'étoient point entrés dans le Prétoire, ou dans la maiſon de Pilate, de peur de ſe ſouiller, parce qu'ils vouloient manger la Pâque le jour même ſur le ſoir, Pilate après avoir interrogé Jeſus, ſortit dehors, & leur déclara qu'il ne trouvoit en lui aucun ſujet de le condamner. Cependant ils continuoient de l'accuſer fortement, ſans que Jeſus répondît un ſeul mot à leurs accuſations. Pilate ayant ſu

(1) *Matth.* XXVI, 59.... 66, & *Marc.* XIV, 54, 64. (2) *Matth.* XXVI, 67.... 75. *Marc.* XIV, 18.... 75. *Luc.* XXII, 56.... 63. *Joan.* XVIII, 25, 26. (3) *Matth.* XXVII, 1.... 10. *Marc.* XV, 1, 2. *Luc.* XXIII, 2, 3. *Joan.* XVIII, 29, 38.

que Jeſus étoit Galiléen, le renvoya à Hérode, Roi ou Tétrarque de Galilée, qui étoit alors à Jéruſalem. Hérode avoit depuis long-temps envie de voir Jeſus, dont il avoit ouï-dire tant de merveilles; & il lui fit pluſieurs queſtions, auxquelles Jeſus ne répondit rien: ce qui étonna & indigna tellement Hérode & ſa Cour, qu'ils le couvrirent par dériſion d'un mauvais habit d'écarlate, pour inſulter à ſa Royauté, & Hérode le renvoya à Pilate. Depuis ce temps, Hérode & Pilate devinrent bons amis: car auparavant ils étoient mal enſemble (1).

Pilate ayant de nouveau interrogé Jeſus, déclara aux Juifs que ni lui, ni Hérode n'ayant rien trouvé en lui qui méritât la mort, il ſe contenteroit de le faire châtier, & le renvoyeroit. Et voyant qu'ils inſiſtoient toujours, il leur propoſa de leur délivrer Jeſus, ou Barabbas, comme il avoit accoutumé de leur accorder la vie de quelque coupable à la Fête de Pâque: mais ils demanderent Barabbas, & crierent qu'il falloit crucifier Jeſus. Pilate après avoir fait encore quelques tentatives pour délivrer l'innocent, ſe laiſſa vaincre par leurs cris & leurs menaces; & craignant quelque ſédition, il ſe fit apporter de l'eau, lava ſes mains, leur dit qu'il ſe déchargeoit de ſa mort, & le leur abandonna, pour être crucifié. Or il étoit environ la troiſieme heure, ou neuf heures du matin, lorſque la ſentence fut prononcée, & Jeſus fut livré aux ſoldats Romains, pour être exécuté à mort. Ils lui firent premierement mille inſultes ſur ſa Royauté, le revêtirent d'un mauvais manteau de pourpre, lui mirent une couronne d'épines ſur la tête, & un roſeau en forme de ſceptre à la main; & faiſant ſemblant de le ſaluer, & de lui rendre leurs hommages, ils lui crachoient au viſage, & lui frappoient la tête avec le roſeau qu'ils avoient en main (2).

Après cela, ils le chargerent de ſa croix, & le conduiſirent au Calvaire, petite colline au nord, & au couchant de la ville. Comme Jeſus étoit extrêmement épuiſé, & que la croix étoit fort lourde, les ſoldats Romains qui le conduiſoient, prirent un nommé Simon, qu'ils rencontrerent, pour lui aider à la porter, ſoit qu'il la portât toute entiere, ou qu'il en portât ſeulement l'extrêmité derriere Jeſus. Lorſqu'il fut arrivé au Calvaire, on lui préſenta à boire du vin mêlé de Myrrhe ou de fiel: mais l'ayant goûté, il n'en voulut point boire. On l'attacha donc à la croix entre deux voleurs; l'un à ſa droite, & l'autre à ſa gauche. Il pria pour ceux qui le crucifioient. Saint Marc (3) dit qu'il étoit environ la troiſieme heure du jour, c'eſt-à-dire, neuf heures du matin: mais ſaint Jean (4) dit qu'il étoit environ la ſixieme heure, c'eſt-à-dire, environ midi. Il pouvoit être onze heures du matin ou environ.

Pilate fit mettre ſur ſa croix la ſentence de ſa condamnation, en ces termes: *Jeſus de Nazareth, Roi des Juifs.* Les Juifs auroient voulu qu'il eût mis: *Jeſus, prétendu Roi des Juifs*: mais il ne voulut rien changer. Les ſoldats partagerent entre eux ſes habits; mais pour ſa tunique, ils la tirerent au ſort, n'ayant pas voulu la couper, parce qu'elle étoit ſans couture, & tout d'une piece, faite au métier, comme il s'en faiſoit alors, & comme il s'en fait encore aujourd'hui en

(1) *Luc.* XXIII, 8.... 12. (2) *Matth.* XXVII, 24.... 29. *Marc.* XV, 15.... 19. *Luc.* XXIII, 24, 25. *Jean.* XIX, 1.... 16. (3) *Marc.* XV, 25. (4) *Jean.* XIX, 14.

Orient. Les Magiſtrats, les Prêtres, le peuple, les voleurs mêmes qui étoient en croix comme lui, lui inſultoient, & lui diſoient : Si tu es Fils de Dieu, ſauve-toi à préſent toi-même. Cependant un des deux voleurs reprit ſon compagnon, reconnut l'innocence de Jeſus, & le pria de ſe ſouvenir de lui, quand il ſeroit dans ſon Royaume ; & Jeſus lui promit qu'il ſeroit ce jour-là même avec lui dans le Paradis (1). Marie Mere de Jeſus, Marie de Cléophas, & Marie Magdelaine avec ſaint Jean l'Evangéliſte, étoient alors au pied de ſa croix ; & Jeſus dit à ſa Mere, en lui montrant le Diſciple bien-aimé : Femme, voilà votre fils. Puis s'adreſſant à l'Apôtre, il lui dit : Voilà votre mere. Et depuis ce temps, ſaint Jean la tint toujours auprès de lui comme ſa mere (2).

Environ l'heure de midi, qui étoit la ſixieme heure du jour, le ſoleil fut couvert de ténebres juſqu'à la neuvieme heure, ou trois heures après midi. A la neuvieme heure, les ténebres ſe diſſiperent, & Jeſus cria à haute voix : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? Alors on lui préſenta à boire du vinaigre dans une éponge ; & l'ayant goûté, il dit : Tout eſt conſommé ; & baiſſant la tête, il expira (3). Alors le voile du Temple ſe déchira depuis le haut juſqu'en bas, la terre trembla, les rochers ſe fendirent, les tombeaux s'ouvrirent, & pluſieurs corps de ceux qui étoient morts reſſuſciterent, & apparurent à pluſieurs après la réſurrection de Jeſus-Chriſt (4). Or les Juifs ne voulant pas que les corps demeuraſſent à la croix le lendemain, qui étoit le grand jour du Sabbat, ou la Pâque, demanderent à Pilate qu'on les en ôtât, & qu'on leur rompît les jambes, afin de les faire mourir plus promptement. Ce qui fut exécuté à l'égard des deux voleurs : mais pour Jeſus, l'ayant trouvé déjà mort, on ne lui rompit point les jambes ; on ſe contenta de lui ouvrir le côté d'un coup de lance, & il en ſortit de l'eau & du ſang (5).

Sur le ſoir Joſeph d'Arimathie, qui étoit un des Diſciples de Jeſus, & un Sénateur fort diſtingué, vint demander à Pilate le Corps de Jeſus, pour l'enterrer avant le coucher du ſoleil ; car c'étoit la veille du Sabbat, dont le repos commençoit au coucher du ſoleil. Pilate l'accorda, & Joſeph mit le Corps de Jeſus dans ſon tombeau creuſé dans le roc, & qui étoit dans un jardin près du lieu où il avoit été crucifié. Le tombeau étoit fermé par une pierre qui en bouchoit l'entrée. Mais les Prêtres craignant que les Diſciples de Jeſus ne vinſſent enlever ſon corps, y mirent des gardes, & ſcellerent la pierre qui fermoit l'entrée du tombeau, afin qu'on n'y pût toucher. Le lendemain, qui étoit le grand jour du Sabbat, on demeura en repos, ſelon la Loi ; mais après le coucher du ſoleil, dès qu'il fut permis d'agir & d'acheter, les ſaintes femmes qui vouloient embaumer le Corps du Sauveur, parce qu'il avoit été mis dans le tombeau un peu à la hâte, acheterent des drogues & des aromates, pour lui rendre ce devoir. Et le lendemain de très-grand matin, & avant le jour, elles ſortirent de la ville pour aller au Calvaire. Mais Jeſus étoit déjà reſſuſcité, & les ſoldats

(1) *Matth.* XXVII, 39, 44. *Marc.* XV, 29.... 32. *Luc.* XXIII, 35.... 43. (2) *Joan.* XIX, 25, 27. (3) *Matth.* XXVI, 48, 50. *Joan.* XIX, 28, 30. *Marc.* XV, 34.... 37. (4) *Matth.* XXVII, 51, 54. (5) *Joan.* XIX, 31.... 37.

qui avoient été témoins de ſa réſurrection, étoient revenus à la ville (1).

Ces femmes étant arrivées au tombeau, virent deux Anges en forme humaine, vêtus d'habits blancs, & tout éclatans de lumiere, qui leur dirent: Ne craignez point. Vous cherchez Jeſus de Nazareth crucifié, il n'eſt point ici, il eſt reſſuſcité; venez, & voyez le lieu où il étoit. Dites à ſes Diſciples & à Pierre, qu'il eſt reſſuſcité, & qu'il ſera avant vous en Galilée. Marie-Magdelaine plus prompte que les autres, courut rapidement à Jéruſalem, & dit aux Apôtres, que l'on avoit enlevé le Corps de leur Maître, & qu'elle ne ſavoit ce que l'on en avoit fait. Pierre & Jean accoururent auſſi-tôt au ſépulcre; Jean arriva le premier, mais n'entra pas dans le tombeau. Pierre y étant entré, vit les linges qui avoient enveloppé le Corps du Sauveur, & le ſuaire qui lui couvroit la tête. Jean les vit de même; & après cela ils s'en retournerent à Jéruſalem (2). Marie qui étoit auſſi revenue au tombeau, s'étant penchée, pour voir au-dedans de la grotte, y vit deux Anges, l'un au pied & l'autre à la tête du ſépulcre, qui lui dirent: Pourquoi pleurez-vous? Elle répondit: On a emporté mon Seigneur, & je ne ſai où on l'a mis. En même-temps s'étant retournée, elle vit Jeſus ſous la forme d'un Jardinier. Elle lui dit: Si c'eſt vous qui l'avez pris, dites-moi où vous l'avez mis, afin que je l'emporte. Jeſus lui dit: Marie. Auſſi-tôt elle le reconnut, & ſe jeta à ſes pieds pour les baiſer. Mais il lui dit: Ne me touchez point; je ne vais pas encore à mon Pere. Allez dire à mes freres, que je vas monter à mon Pere, & à leur Pere; à mon Dieu, & à leur Dieu (3). Marie revint donc à Jéruſalem, & raconta aux Diſciples ce qu'elle avoit vu. Jeſus s'apparut encore aux autres femmes comme elles revenoient du tombeau; il leur parla, & elles l'adorerent. Mais les Apôtres les traiterent de viſionnaires, & ne crurent pas ce qu'elles rapportoient (4).

Le même jour Dimanche ſeizieme de Niſan, & lendemain de la Pâque, deux Diſciples de Jeſus s'en retournoient vers la Galilée, & alloient coucher à Emmaüs, à ſoixante ſtades, ou environ deux lieues & demie de Jéruſalem. Jeſus ſe joignit à eux dans le chemin, ſous la forme de voyageur, & leur ayant demandé ce qu'ils diſoient, ils lui parlerent de ſa mort & de ſa paſſion, qui faiſoient l'entretien de tout Jéruſalem. Nous eſpérions, ajouterent-ils, que ce Jeſus racheteroit Iſrael, & toutefois voici le troiſieme jour que cela s'eſt paſſé. Il y a même des femmes qui aſſurent l'avoir vu, & lui avoir parlé. Alors Jeſus les reprit de leur peu de foi, leur montra par les Ecritures que le Chriſt devoit ſouffrir, & entrer ainſi dans ſa gloire. Lorſqu'ils furent arrivés à Emmaüs, ils inviterent Jeſus de demeurer avec eux; & comme il faiſoit ſemblant de vouloir aller plus loin, ils le contraignirent d'entrer dans le logis avec eux. Etant à table, il bénit le pain, & le leur donna; alors leurs yeux s'ouvrirent, ils le reconnurent, & il diſparut de leur préſence. A l'heure même ils retournerent à Jéruſalem, où ils trouverent les Apôtres aſſemblés; ils leur raconterent ce qui leur étoit arrivé,

(1) *Matth.* XXVII, 62.... 66, & XXVIII, 1.... 4. *Marc.* XVI, 2, 4. *Luc.* XXIV, 1... 4. *Joan.* XX, 1, 2. (2) *Joan.* XX, 2.... 8. (3) *Joan.* XX, 11... 17. *Marc.* XVI, 9, 10. (4) *Matth.* XXVIII, 9. *Marc.* XVI, 10, 11. *Luc.* XXIV, 9.... 11. *Joan.* XX, 18.

& ils apprirent que Jeſus étoit auſſi apparu à Pierre (1).

Ils étoient encore enſemble, lorſque Jeſus ſe fit voir au milieu d'eux, quoique les portes fuſſent bien fermées. Cette vue les troubla, & les remplit de frayeur; mais il les raſſura, leur diſant: La paix ſoit avec vous. Conſidérez mes pieds & mes mains, & voyez que c'eſt moi-même. Touchez-moi; un Eſprit n'a ni chair ni os. Il demanda s'ils avoient quelque choſe à manger; & comme on lui eut préſenté un morceau de poiſſon rôti, & un rayon de miel, il en mangea en leur préſence, & ſoufflant ſur eux, il leur dit: Recevez le Saint-Eſprit. Les péchés ſeront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils ſeront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Or Thomas, un des douze, n'étoit point avec eux, lorſque Jeſus vint; & il dit: Si je ne vois dans ſes pieds & dans ſes mains les trous des cloux, & ſi je ne porte ma main dans ſon côté, je n'en croirai rien. Huit jours après, les Apôtres étant tous enſemble, Jeſus parut de nouveau dans la chambre, & leur dit: La paix ſoit avec vous. Puis s'adreſſant à Thomas, il lui dit: Mettez votre doigt dans les plaies de mes pieds & de mes mains, & portez votre main dans mon côté, & ne ſoyez plus incrédule. Thomas répondit: Mon Seigneur & mon Dieu. Jeſus lui dit: Thomas, vous avez cru, parce que vous avez vu: Heureux ceux qui croiront ſans avoir vu (2)!

Les Apôtres s'étant rendus en Galilée après l'octave de la Pâque, Jeſus ſe manifeſta à eux ſur la mer de Tibériade. Pierre, Thomas, Nathanaël, Jacques, Jean, & deux autres Diſciples, étoient ſur cette mer, & travailloient à pêcher, lorſque Jeſus parut le matin ſur le bord, & leur demanda s'ils n'avoient rien pris. Ils répondirent que non, quoiqu'ils euſſent travaillé pendant toute la nuit. Il leur dit de jeter leurs filets à la droite de leur barque, & qu'ils prendroient du poiſſon. Ils les jetterent, & leurs filets ſe trouverent ſi pleins de poiſſons, qu'ils ſe rompoient. Le Diſciple bien-aimé reconnut que c'étoit Jeſus, & dit à Pierre: C'eſt le Seigneur. Auſſitôt Pierre ſe ceignit, car il étoit nud, & ſe jeta à la nage, pour arriver au bord avant la barque. Les autres tirerent le filet à bord, & il ſe trouva dedans cent cinquante-trois gros poiſſons, ſans que ce nombre eût fait rompre le filet. Alors Jeſus leur dit d'apporter de leur pêche; & ils trouverent du feu préparé, avec un poiſſon qui rôtiſſoit, & du pain. Ils mangerent avec lui, & nul ne lui demanda qui il étoit; car il eſt évident que c'étoit Jeſus (3).

Alors Jeſus dit à Pierre par trois fois conſécutives: Pierre, m'aimez-vous plus que tous ceux-là? Pierre répondit de même trois fois, qu'il l'aimoit de tout ſon cœur; & Jeſus lui dit autant de fois: Paiſſez mes brebis ou mes agneaux. Il ajouta, voulant marquer de quelle mort il mourroit: Lorſque vous étiez jeune, vous vous ceigniez comme un voyageur, & vous alliez où vous vouliez: mais lorſque vous ſerez vieux, un autre vous ceindra, & vous menera où vous ne voudriez point aller. Suivez-moi. Pierre le ſuivit; & voyant le Diſciple que Jeſus aimoit, qui ſuivoit auſſi, il dit à Jeſus: Et celui-ci, que ſera-t-il? Jeſus répondit: Si je veux qu'il demeure juſqu'à ma venue,

(1) *Luc.* XXIV, 13.... 34. *Marc.* XVI, 12. (2) *Joan.* XX, 19.... 31. *Luc.* XXIV, 36.... 41. (3) *Joan.* XXI, 1.... 14.

que

que vous importe ? Suivez-moi. Le bruit ſe répandit donc parmi les Freres, que ce Diſciple ne mourroit point. Mais le Seigneur ne lui avoit pas dit cela. Et c'eſt ſur ce fondement que pluſieurs ont avancé que ſaint Jean l'Evangéliſte n'étoit pas mort. Sur quoi on peut voir notre Diſſertation ſur la mort de ſaint Jean, dans le Tome de l'Evangile de ce ſaint Apôtre (1).

Les Diſciples du Sauveur s'étant aſſemblés tous enſemble ſur une montagne dans la Galilée, Jeſus ſe montra à eux tous. L'ayant vu, ils l'adorerent: mais quelques-uns douterent que ſon Corps fût un vrai Corps; car pour ſa réſurrection & ſa préſence, il ne paroît pas qu'on ait pu former ſur cela le moindre doute. Jeſus leur dit : Toute puiſſance m'a été donnée au Ciel & en la terre; allez, inſtruiſez toutes les nations, & baptiſez-les au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit; & je demeurerai avec vous juſqu'à la fin des ſiecles (2). On croit que ce fut dans cette occaſion qu'il ſe fit voir à plus de cinq cents Freres enſemble, dont pluſieurs vivoient encore lorſque ſaint Paul écrivit ſa ſeconde Epître aux Corinthiens (3), l'an de J. C. 57.

Enſuite Jeſus ordonna à ſes Diſciples de s'en aller à Jéruſalem, parce qu'il y devoit monter au Ciel en leur préſence. Il ſe fit encore voir à eux, mangea avec eux, leur fit des reproches de leur incrédulité ſur le ſujet de ſa paſſion & de ſa réſurrection, leur montrant par les Ecritures, que cela devoit s'accomplir de cette ſorte. Il leur ouvrit l'eſprit, & leur donna l'intelligence des Ecritures, leur dit d'aller prêcher l'Evangile par tout le monde, leur donna le pouvoir de faire toute ſortes de miracles, leur enjoignit de baptiſer, & d'enſeigner toutes les nations, diſant, que ceux qui croiroient & ſeroient baptiſés, ſeroient ſauvés; que ceux au contraire qui demeureroient dans l'incrédulité, ſeroient damnés. Il leur ordonna de demeurer dans Jéruſalem juſqu'à la venue du Saint-Eſprit, qui devoit les revêtir d'une vertu ſurnaturelle, & de ſon onction ſainte (4).

Après cela il les conduiſit hors de Jéruſalem, juſqu'à Béthanie, & levant les yeux au Ciel, il les bénit, & diſparut à leurs yeux, étant ſubitement élevé par une nuée, qui le déroba à leur vue. Alors deux Anges ſe préſenterent à eux, qui leur dirent : Hommes de Galilée, qu'admirez-vous, ayant ainſi les yeux élevés au Ciel ? Ce Jeſus, qui vient de monter aux Cieux, viendra un jour de même que vous venez de le voir monter dans le Ciel. Ils revinrent donc du mont des Oliviers à Jéruſalem, & y demeurerent tous enſemble en oraiſon, avec Marie, Mere de Jeſus, & ceux de ſes parens ſelon la chair, qui croyoient en lui, juſqu'au jour de la Pentecôte, auquel le Saint-Eſprit deſcendit ſur eux en forme de langues de feu (5).

Voilà le précis de l'hiſtoire de la vie de Jeſus-Chriſt, rangée ſelon l'ordre chronologique, & ſuivant la concorde de l'Evangile. Nous n'y avons point fait entrer des queſtions de Critiques & de Théologie, que l'on trouve dans les Commentateurs; on peut les conſulter dans les ſources. Un

(1) *Joan.* XXI, ... 24. (2) *Matth.* XXVIII, 16, 20. (3) 1. *Cor.* XV, 5, 6. (4) *Marc.* XVI, 14..... 18. *Luc.* XXIV, 44..... 48. *Act.* 1, 3... 7. (5) *Marc.* XVI, 19. *Luc.* XXIV, 49.... 53. *Act.* 1, 5.... 14, & 11, 1, & *ſeq.*

Dictionnaire n'eſt point un Recueil de Diſſertations, ni un amas de réflexions critiques. J'ai traité de l'adoration des Mages; du Baptême inſtitué par Jeſus-Chriſt, de la derniere Pâque, des ténebres arrivées à la mort du Sauveur, de la réſurrection de ceux qui reſſuſciterent avec lui, dans des Diſſertations. J'ai parlé de ſa croix dans l'article de ce Dictionnaire où ce nom ſe trouve. On peut conſulter les Chronologiſtes ſur les années de ſa vie; & *Binæus* ſur les circonſtances de ſa naiſſance, de ſa paſſion & de ſa mort. Nous avons traité des habits des Hébreux, & par occaſion des habits de Jeſus-Chriſt dans une Diſſertation à part; & Braunius traite au long cette matiere, dans ſes Livres des habits des Prêtres Hébreux. Ainſi je me diſpenſerai d'entrer dans l'examen de ces particularités.

La vertu de faire des miracles eſt ſi connue dans Jeſus-Chriſt, non-ſeulement parmi les Chrétiens, mais auſſi parmi les Mahométans, que c'eſt une eſpece de proverbe parmi eux, pour louer un ouvrier habile, que de dire, *il a le ſouffle du Meſſie*, parce que J. C. par ſon ſeul ſouffle, non-ſeulement reſſuſcitoit les morts, mais auſſi donnoit la vie aux choſes inanimées. Ils tiennent conformément au faux Evangile de l'enfance de Jeſus, que pendant ſa jeuneſſe il formoit des oiſeaux d'argile, & puis d'un ſeul ſouffle les faiſoit envoler. Ils aſſurent qu'il ne fut que trois heures dans le berceau (1); ils l'appellent quelquefois *l'Eſprit du Pere*; expreſſion qui eſt tirée de quelques écrits des Peres; ils reconnoiſſent qu'il eſt né ſans pere de la Vierge Marie: ils lui donnent un frere nommé Okil ou Okaïl; mais c'eſt un frere à la mode des Hébreux, qui donnent ce nom aux couſins germains. Ils croient qu'il eſt monté au Ciel, qu'il détruira l'empire de l'Antechriſt, qu'il exerce ſa toute-puiſſance dans le Ciel, où il eſt notre Médiateur, & occupe la place d'honneur dans le quatrieme Ciel, qui eſt l'empirée, ſelon leur ſyſtême. Ils reconnoiſſent que l'Evangile donne la vie de l'ame, & le renouvellement du cœur. Voici comme s'exprime ſur cela un Poëte Mahométan; il parle à Jeſus-Chriſt: *Le cœur de l'homme affligé tire toute ſa conſolation de vos paroles: l'ame reprend ſa vie & ſa vigueur entendant ſeulement prononcer votre nom. Si jamais l'eſprit de l'homme peut s'élever à la contemplation des Myſteres de la Divinité, c'eſt de vous qu'il tire ſes lumieres pour les connoître, & c'eſt vous qui lui donnez l'attrait dont il eſt pénétré.* Croiroit-on que ces paroles ſoient d'un homme qui ne reconnoît pas la Divinité de Jeſus-Chriſt?

Les Juifs lui rendent bien moins de juſtice; il y en a parmi eux qui ont eu l'impiété de dire que l'ame d'Eſaïe étoit paſſée en l'ame de Jeſus-Chriſt, qu'il étoit né d'un nommé Panthere, & d'une jeune coëffeuſe qu'il avoit débauchée (2); que Jeſus eut l'adreſſe de voler dans le Temple le nom ineffable de Dieu; qu'il le cacha dans une plaie qu'il ſe fit en s'ouvrant la peau, & ſe déroba ainſi à deux lions formés par art magique, qui étoient placés l'un à la droite & l'autre à la gauche du Sanctuaire, & qui jetoient des rugiſſemens effroyables, lorſque quelqu'un y entroit, ou qu'il en ſortoit: Que par la vertu de ce nom il reſſuſcita d'abord un mort,

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient p. 499. *Iſſa-Ben-Miriam.* (2) Toledos Jeſu, *ou* Livre de la génération de Jeſus.

& guérit un lépreux à Bethléem lieu de ſa naiſſance. Le bruit de ces miracles lui attira une foule de peuple qui le mena à Jéruſalem, comme en triomphe, monté ſur un âne.

Les Prêtres, jaloux de ſa réputation & de ſa gloire, préſenterent requête à Hélene, qui régnoit alors avec ſon fils Monbaz, ou Hircan, & lui demanderent la punition de Jeſus. Il comparut devant elle, & la mit dans ſes intérêts par de nouveaux prodiges. Alors un des Prêtres nommé Juda, s'offrit de faire tomber le crédit de Jeſus, en apprenant comme lui à prononcer le nom de Jehovah, pourvu qu'on ſe chargeât du péché qu'il commettroit; il l'apprit & vint défier Jeſus. Ils s'éleverent tous deux en l'air par la vertu de ce nom; Juda entreprit de faire tomber ſon antagoniſte, il n'y put réuſſir qu'en faiſant de l'eau ſur lui. A ce moment ils tomberent l'un & l'autre, parce qu'ils ſe trouverent ſouillés, & que la vertu du nom ſacré les abandonna.

Jeſus courut ſe laver dans le Jourdain, & commença à faire de nouveaux miracles. Juda ſe trouvant inférieur à lui, & ne voulant pas toutefois ſe déſiſter de ſon entrepriſe, ſe rangea au nombre de ſes Diſciples, étudia ſes démarches, & les découvrit aux Prêtres. Jeſus ayant voulu venir dans le Temple, on l'arrêta avec pluſieurs de ſes Diſciples. Les autres prirent la fuite & ſe retirerent dans les montagnes. Jeſus étant ainſi tombé au pouvoir de ſes ennemis, fut attaché à la colonne de marbre qui étoit dans la ville; on l'y fouetta, on le couronna d'épines; & dans ſa ſoif, on lui préſenta du vinaigre à boire. Le Sanhédrin l'ayant condamné à mort, il fut lapidé. On voulut enſuite pendre ſon cadavre à un bois, mais le bois ſe rompit, parce que Jeſus prévoyant le genre de ſa mort, l'avoit enchanté par le nom de Jehovah.

Juda, qui ne perdoit aucune occaſion de faire tomber ſon crédit, courut chercher dans ſon jardin un grand chou, auquel ſon corps mort fut attaché. On voulut enſuite le mettre dans un tombeau ordinaire; mais Juda craignant que ſes Diſciples ne l'enlevaſſent & ne publiaſſent qu'il étoit reſſuſcité, l'enſevelit dans le canal d'un ruiſſeau, dont il avoit détourné l'eau; puis il y fit couler l'eau de nouveau, afin qu'on ne pût ſavoir le lieu de ſa ſépulture. La précaution de Juda n'empêcha pas qu'on ne publiât qu'il étoit reſſuſcité. La Reine Helene le crut, & déclara qu'il étoit Fils de Dieu; mais Juda fit voir l'erreur de la Reine, & l'impoſture des Diſciples de Jeſus, en produiſant ſon corps mort. On l'attacha à la queue d'un cheval; & on le traîna juſques devant le Palais de laReine, qui fut enfin déſabuſée.

Cependant la Religion de Jeſus ſe répandoit par-tout, par le moyen de douze hommes qui couroient les Provinces & les Royaumes, & prêchoient ſa doctrine & ſes miracles. Ce progrès affligea les Sages des Juifs. Ils députerent un nommé Simon Képha pour y remédier: il apprit le nom de Jehovah, & ſe rendit dans la Métropole des Nazaréens; il les convainquit à force de miracles, qu'il étoit envoyé de la part de Jeſus, & les engagea à lui promettre de faire tout ce qu'il demanderoit. Il leur défendit de maltraiter les Juifs, & leur ordonna de célébrer la fête de la lapidation de Jeſus, & le quarantieme jour de ſa mort, au lieu de la fête de Pentecôte. Ils le lui promirent, à condition qu'il demeureroit avec eux. Simon y conſentit; on lui bâtit une tour nommée Peter, dans laquelle il

demeura enfermé pendant ſix ans, ne vivant que de pain & d'eau ; après ce terme il mourut.

Elie vint enſuite à Rome, & ſoutint aux Romains que Simon les avoit trompés, & que c'étoit lui que Jeſus avoit chargé de ſes ordres ; il leur commanda de ſe faire circoncire ſous peine d'être noyés, d'obſerver le premier jour de la ſemaine au lieu du Samedi ; mais dans le même moment qu'il parloit ainſi, une pierre tomba ſur ſa tête & l'écraſa : *ainſi périſſent tous les ennemis de Dieu.* C'eſt la concluſion du Roman ridicule & abominable que les Juifs ont compoſé ſous le nom de *Toledos de Jeſus*, ou génération & hiſtoire de Jeſus ; on lui a donné ce nom à l'imitation de l'Evangile de ſaint Matthieu qui a le même titre : *Liber generationis Jeſu-Chriſti filii David.*

Il y a encore un autre Livre qui porte le même titre, & qui fut publié par M. Huldric en 1705. Il ſuit de plus près l'Evangile ; mais il commet des fautes & des anacroniſmes inſoutenables. L'Auteur qui prend le nom de Jonathan, & qui ſe dit contemporain de Jeſus-Chriſt, & demeurant à Jéruſalem, fait naître Jeſus-Chriſt ſous le regne du Grand Hérodes ; ce qui eſt conforme à la vérité, & contraire à ce que les Juifs enſeignent communément que Jeſus-Chriſt naquit l'an du Monde 3671, ce qui revient au regne d'Alexandre Jannée ; mais il ſe trompe groſſierement, quand il fait mourir Jeſus-Chriſt ſous le même regne d'Hérodes. L'Auteur croit que ce Prince ayant reçu des plaintes contre Panthere, prétendu pere de Jeſus, ſe tranſporta à Bethléem, & y fit maſſacrer tous les enfans. Il donne à Jeſus pour Précepteur Joſué, fils de Serachia, qui avoit étudié ſous Akiba, qui n'a vécu que plus de cent ans après Jeſus-Chriſt ; il dit qu'Hérodes conſulta ſur le fait de Jeſus-Chriſt, les Sénateurs de Vorms, habitans dans la terre de Cézarée, ou dans l'Empire : qu'Hérodes & ſon fils firent la guerre aux Diſciples de Jeſus, qui s'étoient retirés à Haï dans les déſerts de Judée : qu'ils adoroient Jeſus & ſon image, auſſi bien que Marie ſa Mere : qu'ils demanderent du ſecours au Roi de Cézarée contre Hérodes le fils. Que d'ignorances & de pauvretés !

Il ne faut que lire ces deux impertinens ouvrages pour en concevoir tout le mépris qu'ils mériteut. Cependant les Juifs s'entretiennent dans leur averſion du Chriſtianiſme par de pareils ouvrages. Ils ont fait plus, puiſque pour ſe tirer d'embarras ſur les objections qu'on leur fait, ſur le temps auquel le Meſſie doit paroître, ils ont abrégé la chronologie de l'ancien Teſtament, & ont placé la naiſſance du Sauveur en l'an du Monde 3671, c'eſt-à-dire 329 ans avant ſa véritable époque. Ils ont altéré le texte de quelques prophéties, qui étoient trop claires pour Jeſus-Chriſt, & ont détourné le ſens de preſque toutes les autres qui le regardent, & dont l'accompliſſement eſt plus marqué & plus évident. Ils confondent les caracteres du Meſſie ; les uns veulent qu'il ſoit venu il y a long-temps, mais qu'il demeure caché parmi les hommes ; les autres l'attendent, mais maudiſſent ceux qui ſupputent les temps de ſa venue. D'autres ſoutiennent que la venue du Meſſie n'eſt pas un article de foi. Quel entêtement ! quelle mauvaiſe foi !

Les Peres (1) nous apprennent que dès le commencement du Chriſtianiſme, les Juifs envoyerent par tout le monde pour dé-

(1) *Euſeb. in Iſai.* XVIII, 1, *Hieronym. ibid. Œcumen. in ep. ad Rom.*

crier Jeſus-Chriſt & ſa doctrine, & pour faire croire que ſes Diſciples étoient des impoſteurs, qui, après l'avoir furtivement tiré du tombeau, avoient publié qu'il étoit reſſuſcité. Saint Matthieu (1) raconte qu'après la Réſurrection du Sauveur, les gardes qu'on avoit mis à ſon tombeau vinrent donner avis aux Princes des Prêtres de ce qui étoit arrivé; & que ceux-ci ayant tenu conſeil entr'eux, donnerent aux ſoldats de grandes ſommes d'argent, pour les engager à dire, que pendant qu'ils dormoient, ſes Diſciples étoient venus enlever ſon corps; ce que les ſoldats ne manquerent pas de publier.

Ahmed-Ben-Caſſem-Al-Andacouſi, More de Grenade, qui vivoit l'an de Jeſus-Chriſt 1599, cite un manuſcrit Arabe de ſaint Cæcilius, Archevêque de Grenade (2), qui fut trouvé avec ſeize lames de plomb, gravées en caracteres Arabes, dans une grotte proche la même ville. Dom Petro de Caſtro y Quinones, Archevêque de la même ville, en a rendu lui-même témoignage. Ces lames de plomb qu'on appelle de Grenade, ont été depuis portées à Rome, où, après un examen qui a duré pluſieurs années, elles ont été enfin condamnées comme apocryphes, ſous le Pontificat d'Alexandre VII. Elles contiennent pluſieurs hiſtoires fabuleuſes touchant l'enfance & l'éducation de Jeſus-Chriſt, & la vie de la ſainte Vierge. On y lit entr'autres choſes que Jeſus-Chriſt étant encore enfant, & apprenant à l'école l'alphabet Arabique, interrogeoit ſon Maître ſur la ſignification de chaque lettre; & qu'après en avoir appris de lui le ſens & la ſignification grammaticales, il lui enſeignoit le ſens myſtique de chacune de ces lettres.

On peut voir ſur l'article *Evangile*, les faux Evangiles qu'on a publiés de la vie, de l'enfance & de la prédicarion de Jeſus-Chriſt.

On a beaucoup écrit ſur la forme, ſur la beauté, ſur la taille de Jeſus-Chriſt. Les uns ont prétendu qu'il avoit été le plus beau d'entre les enfans des hommes. D'autres ont ſoutenu qu'il n'avoit ni beauté ni grace à l'extérieur: les uns l'ont fait d'une taille très-avantageuſe, d'autres ont prétendu qu'il étoit petit. Il eſt bon de donner ici le précis des raiſons qu'on apporte pour ſoutenir ces divers ſentimens.

Ceux qui ſoutiennent que Jeſus-Chriſt étoit le plus bel homme qui fut jamais, ſe fondent principalement ſur ces paroles de l'Ecriture (3): *Speciosus formâ præ filiis hominum, diffusa eſt gratia in labiis tuis*: Vous êtes le plus beau d'entre les enfans des hommes, la grace répandue ſur vos levres. De plus il étoit d'un excellent tempérament; tout ce qui peut contribuer à la beauté ſe rencontra dans ſa conception, dans ſa naiſſance, dans ſon éducation; & rien de ce qui peut rendre un homme difforme ou malfait, n'a pu s'y rencontrer; ni déréglement de l'imagination d'une mere, ni incommodités d'une groſſeſſe, ou d'un accouchement; ni excès dans la nourriture, ni dérangement dans la conduite. Le Corps du Sauveur a du être l'ouvrage le plus parfait, puiſqu'il a été conçu d'une Vierge très-pure & très-ſainte, & par l'opération du Saint-Eſprit.

Les Peres n'ont pas parlé d'une maniere uniforme ſur cette matiere. Saint Jérôme (4) croit que l'éclat & la majeſté qui brilloient ſur le viſage du Sauveur, étoient

(1) *Matth.* XXVIII, 12, 13. = (2) Bibl. Orient. p. 73. *Ahmed. &c.* & 312, col. 2. = (3) *Pſalm.* XLIV, 3. = (4) *Hieron. in Matth.* IX, & *in Matth.* XXI, 12, 13, & *ep. ad Principiam.*

capables de lui gagner tous les cœurs ; c'eſt ce qui lui attira avec tant de facilité la plupart de ſes Apôtres ; c'eſt cette majeſté qui renverſa ceux qui vinrent pour l'arrêter dans le Jardin des Oliviers. Saint Jean de Damas (1) raconte qu'Abgare Roi d'Edeſſe ayant envoyé un Peintre pour tirer le portrait du Sauveur, cet homme fut ſi ébloui de la ſplendeur qui éclatoit ſur ſon viſage, qu'il fut obligé de renoncer à ſon entrepriſe ; & Jeſus-Chriſt, pour ſatisfaire la dévotion du Roi, prit la toile du Peintre, l'appliqua ſur ſon viſage, & y imprima ſon portrait, qu'il envoya au Roi Abgare.

Nicéphore (2) croit que ſaint Luc fit les portraits de Jeſus-Chriſt, de la ſainte Vierge, & des Apôtres, & que c'eſt par ce moyen que leurs images au naturel ſe ſont répandues par toute la terre. Il eſt certain qu'on a toujours eu dans l'Egliſe une certaine tradition ſur la figure & ſur la taille de Jeſus-Chriſt & des Apôtres. Or voici comme je dépeins le Sauveur d'après les images qu'on croit peintes par ſaint Luc. *Il étoit très-beau de viſage, & ſa hauteur étoit de ſept ſphitames*, ou ſept pieds ; *ſes cheveux tiroient ſur le blond, n'étant pas fort épais, mais un peu friſés ou crépus ; ſes ſourcils étoient noirs, & ne formoient pas exactement le demi-cercle. Il avoit les yeux grands, vifs, & tirant ſur le jaune ; le nez long, la barbe noire & aſſez courte : mais il portoit les cheveux longs ; car le ciſeau ne paſſa jamais ſur ſa tête, & nulle main d'homme ne la toucha, ſinon celles de la Vierge ſa mere, quand il étoit encore enfant. Son col n'étoit ni roide, ni élevé, & ſon port n'étoit ni haut, ni fier. Il portoit la tête un peu panchée : ſon teint étoit à peu-près de la couleur du froment ; ſon viſage ni rond, ni en pointe : mais il étoit comme celui de ſa mere, un peu allongé & aſſez vermeil. La gravité, la prudence, la douceur & la clémence étoient peintes ſur ſa face ; en un mot, il reſſembloit parfaitement à ſa divine Mere.*

Saint Bernard (3) dit que les peuples le ſuivoient, étoient attachés à ſa perſonne par l'attrait de ſes graces, par la douceur de ſes diſcours, & par l'éclat de ſa beauté : *Adhærebant ei effatu pariter & aſpectu illius delectati, cujus nimirum vox ſuavis & facies decora.* Saint Chryſoſtome (4) dit de même que les peuples étoient comme cloués au Sauveur, ne pouvant ſe laſſer de le voir & de l'admirer. Dans le même endroit (5), expliquant ces paroles d'Iſaïe (6) ; *Non eſt ſpecies ei neque decor*, il dit : Gardez-vous bien d'entendre ceci de la laideur du corps ; à Dieu ne plaiſe, que nous le prenions en ce ſens ; mais nous l'entendons du mépris qu'il a fait de tout ce que le monde eſtime, & de la baſſeſſe dans laquelle il a voulu paroître. On pourroit accumuler quantité d'autres témoignages des Auteurs plus nouveaux, & des raiſons de convenance, pour prouver la beauté du Sauveur ; on les peut voir dans les Auteurs qui ont écrit exprès ſur cette matiere.

Venons à ce qu'on dit pour montrer que Jeſus-Chriſt n'étoit pas beau. Voici ce qu'en dit le Prophete Iſaïe (7) : *Il paroîtra ſans gloire au milieu des hommes, & ſans beauté au milieu des enfans des hommes.... Il s'élevera devant le Seigneur comme un rejetton, &*

(1) *Damaſc. de fide orthodox. l. 4, c. 17. Nicephor. hiſt. Eccleſ. l. 2, c. 7.* (2) *Nicephor. hiſt. Eccleſ. l. 2, c. 43.* (3) *Bernard. ſerm. 1, in feſte omnium Sanct.* (4) *Chryſoſt. in Pſalm.* XLIV. (5) *Idem. ibid.* (6) *Iſai.* LIII, 2. (7) *Iſai.* LII, 14, 15, *&c.* LIII, 2, 3.

comme une racine qui ſort d'une terre aride. Il n'a ni éclat, ni beauté. Nous l'avons vu, & il n'avoit rien de beau, ni d'aimable; il étoit dans le mépris comme le dernier des hommes; un homme de douleur, & éprouvé par l'infirmité. Son viſage étoit comme abattu & mépriſé, & nous ne l'avons point connu. Nous l'avons pris pour un homme frappé de Dieu, pour un lépreux & réduit dans la derniere humiliation. C'eſt pour nos péchés qu'il a été frappé, &c. Tous les Commentateurs conviennent que ce paſſage doit s'entendre du Meſſie. Saint Paul (1) confirme ce qu'on vient de lire, en diſant que Jeſus-Chriſt s'eſt humilié *en prenant la forme d'un ſerviteur, & en paroiſſant parmi nous comme un homme.* Les Evangéliſtes n'ont parlé en aucun endroit de ſa beauté.

Les plus anciens Peres ont reconnu qu'il n'étoit nullement beau: *Homo indecorus & paſſibilis* (2), dit ſaint Irénée. Celſe (3) objectoit aux Chrétiens que Jeſus-Chriſt comme homme, étoit petit & malfait, & d'une naiſſance baſſe & obſcure. Celſe en inféroit que Jeſus-Chriſt n'étoit donc pas Dieu. Origenes répondoit qu'il étoit écrit que le Corps de Jeſus-Chriſt n'étoit point beau, mais non pas qu'il étoit d'une naiſſance obſcure, ni petit de corps. Saint Clément d'Alexandrie (4) dans plus d'un endroit avoue que Jeſus-Chriſt n'avoit pas la beauté du corps, mais celle de l'ame; qu'il eſt venu ſans cette beauté corporelle qui plaît aux yeux, de peur que les hommes s'attachant à cet attrait extérieur, ne perdiſſent le goût & l'eſtime des choſes ſpirituelles qu'il leur annonçoit. Saint Cyrille d'Alexandrie (5) s'exprime à-peu-près de même, & ſoutient que la beauté qui lui eſt attribuée dans le Pſeaume, doit s'entendre de la beauté de l'ame, d'une beauté toute intérieure, & qu'il a paru dans une forme très-peu belle au-dehors.

Les anciens Peres Latins ne ſont pas moins formels pour ce ſentiment. Tertullien dit tout net que Jeſus-Chriſt n'étoit pas beau: *Vultu & aſpectu inglorius* (6); que ſon extérieur n'avoit rien qui lui attirât de la conſidération & du reſpect (7): *Ne aſpectu quidem honeſtus.* Qui auroit oſé cracher contre ſon viſage, s'il ne l'eût en quelque ſorte mérité par ſon peu d'apparence (8)? *An auſus eſſet aliquis ungue ſummo perſtringere corpus novum, ſputaminibus contaminare faciem non merentem?* Saint Auguſtin avoue que Jeſus-Chriſt comme homme, n'avoit ni beauté, ni éclat, mais comme Dieu, il étoit le plus beau des enfans des hommes (9): *Ut homo non habebat ſpeciem neque decorem, ſed ſpecioſus formâ ex eo quod eſt præ filiis hominum.* La plupart des Anciens, comme Euſebe, ſaint Baſile, Théodoret, ſaint Ambroiſe, ſaint Iſidore de Peluſe, l'Auteur du Commentaire ſur les Pſeaumes imprimé ſous le nom de ſaint Jérôme, expliquent de même l'endroit du Pſeaume XLIV, *Speciosus formâ præ filiis hominum*, de la beauté de Jeſus-Chriſt ſelon ſa Divinité.

De tout ce qu'on vient de voir, on peut conclure que les Chrétiens de la premiere antiquité ont

(1) *Philipp.* II, 7. (2) *Irenæ. l.* 3, *c.* 19, *nov. edit.* (3) *Origen. contra Celſ.* αλλα ως φασι, μικρον, και δυσειδες και αγεννες ην. (4) *Clem. Alex. Pædagogi l.* 3, *c.* 1, *l.* 1 & 3. *Stromat.* (5) *Clem. Alex. Glaphyr. in Exod.* εν ειδει γαρ πεφυκεν τω λοιπω ανθρωπω ανταλλιτεσθαι. (6) *Tertull. de idololatr.* (7) *Idem adverſus Judæos.* (8) *Tertull. de carne Chriſti.* (9) *Aug. in Pſalm.* XLIV.

cru que Jeſus-Chriſt avoit été plus laid que beau ſelon ſa nature humaine ; que le ſentiment contraire eſt plus moderne; que l'un & l'autre peut ſe ſoutenir ; que ni l'un ni l'autre n'eſt article de foi. On peut conſulter les Auteurs qui ont écrit exprès ſur cette matiere, comme M. Rigaut, le P. Vaſſor, & la Diſſertation que nous avons fait imprimer à la tête de notre Commentaire ſur Iſaïe. M. l'Abbé Boileau Doyen de la Sainte Chapelle de Paris, avoit fait une Diſſertation, où il prétendoit montrer que Jeſus-Chriſt étoit petit. Il le prouvoit principalement, parce que Zachée le voulant voir, monta ſur un arbre pour le diſtinguer dans la foule, *Quia ſtaturâ puſillus erat.* Il explique ces dernieres paroles de Jeſus-Chriſt, au lieu qu'ordinairement on les entend de Zachée.

II. JESUS, ou *Joſué*, *fils de Joſedech*, fut le premier Grand-Prêtre des Juifs, après le retour de la captivité de Babylone. On ne ſait pas trop préciſément combien d'années il exerça la ſouveraine Sacrificature. Son premier ſoin après ſon arrivée à Jéruſalem, fut de rétablir les ſacrifices, de régler les offices & l'ordre des Prêtres & des Lévites (1), & enfin de rebâtir le Temple, autant que le pouvoit permettre l'état où les Juifs ſe trouvoient alors. Les Prophetes Aggée & Zacharie parlent aſſez ſouvent de Jeſus fils de Joſédech. Aggée (2) s'adreſſe à lui & à Zorobabel, pour les exciter à bâtir le Temple du Seigneur, après la mort de Cyrus & de Cambyſe ; & la ſeconde année de Darius fils d'Hyſtaſpe, Roi de Perſe (3), l'Eſprit du Seigneur anima Jeſus & Zorobabel (4); & Aggée leur prédit de la part du Seigneur, que dans peu de temps il ébranleroit le Ciel, la terre & la mer, & toutes les Nations ; & que le Déſiré de toutes les Nations viendroit dans le monde, & que la nouvelle Maiſon, ou le nouveau Temple qu'ils lui élevoient alors, ſeroit comblé de gloire.

Zacharie (5) raconte que le Seigneur lui fit voir le Grand-Prêtre Jeſus fils de Joſédech, qui étoit debout devant l'Ange du Seigneur, & Satan, qui étoit debout à ſa droite, pour l'accuſer. Et l'Ange du Seigneur dit à Satan : « Que le Seigneur te réprime, lui » qui a élu Jéruſalem pour ſa demeure, & qui a, pour ainſi dire, retiré ce tiſon du milieu du » feu. Or Jeſus étoit revêtu d'habits ſales. Et l'Ange dit : Qu'on » lui ôte ſes vêtemens ſales ; & il » dit à Jeſus : Je vous ai dépouillé » de vos iniquités, & je vous ai » revêtu d'habits précieux. En » même-temps il lui fit mettre ſur » la tête une tiare éclatante ; & » l'Ange lui dit : Si vous marchez » dans les voies du Seigneur, vous » gouvernerez ſa maiſon, & vous » garderez ſon Temple ; & je vous » donnerai un Ange pour marcher » avec vous ». Enfin Dieu lui promet d'envoyer ſon ſerviteur l'Orient : *Adducam ſervum meum Orientem* ; c'eſt-à-dire, le Meſſie, qui parut en effet ſous le ſecond Temple.

Le même Prophete (6) ayant eu une viſion de deux oliviers, qui étoient l'un à la droite, & l'autre à la gauche du chandelier d'or dans le Temple, & qui faiſoient couler l'huile dans les lamperons de ce chandelier, l'Ange du Seigneur lui dit que ces deux oliviers étoient Jeſus fils de Joſédech, &

(1) 1. *Eſdr.* IV, 3, 8. (2) *Aggæi.* I, 1, 2, *&c.* (3) An du Monde 3485, avant J. C. 515, avant l'Ere vulg. 519. (4) *Agg.* II, 5, 6, 7, 8, 9. (5) *Zach.* III, 1, 2, *&c.* (6) *Zach.* IV, 2, 3, *&c.*

Zorobabel fils de Salathiel, *qui ſont les deux Oints qui ſont debout devant le Dominateur de toute la terre.* Zacharie reçut auſſi ordre du Seigneur (1) de prendre l'or que lui offriroient les principaux des Juifs, d'en faire des couronnes pour mettre ſur la tête de Jeſus fils de Joſédech, & de lui promettre la venue de l'Homme ſurnommé l'Orient; c'eſt-à-dire, du Meſſie, qui devoit vraiment bâtir un Temple au Seigneur, & qui devoit s'y aſſeoir ſur ſon trône. Ce Temple nouveau, qu'il devoit bâtir à Dieu, eſt l'Egliſe Chrétienne, qu'il a établie, & où il a mis ſon trône. Au lieu d'*Orient* (2), on peut traduire *le Germe.* Quelques-uns(3), ſous le nom de *Germe* ou d'*Orient*, entendent à la lettre Zorobabel, qui étoit le Germe de la maiſon de David : mais Zorobabel étant contemporain à Jeſus, il étoit inutile de lui promettre ſa venue. Ils étoient revenus enſemble de la captivité de Babylone.

Jeſus fils de Sirach, Auteur du Livre de l'Eccléſiaſtique (4), loue Jeſus fils de Joſédech, & Zorobabel, comme des anneaux qui étoient à la main du Seigneur, & comme les principaux Auteurs du ſecond Temple, qui fut bâti au retour de la captivité, pour la gloire éternelle du Seigneur. Jeſus fils de Joſédech, eut pour ſucceſſeur dans la Grande-Sacrificature ſon fils *Joacim*, qui fut Grand-Prêtre ſous le regne de *Xercès.* Voyez *Joſeph*, *Antiq. l.* XI, *c.* 5, *initio.*

III JESUS, *fils de Navé*, ou *Jeſus fils de Nun.* C'eſt le même que *Joſué*, dont nous parlerons ci-après dans ſon article.

IV. JESUS, *fils de Sirach*, Auteur du Livre de l'*Eccléſiaſtique* (5), étoit, ſelon Génébrard, dans ſa Chronique, de la race du Grand-Prêtre Jeſus fils de Joſédech. Quelques Exemplaires Grecs lui donnent pour aïeul Eléazar, pere de Sirach de Jéruſalem : mais Jeſus fils de Sirach, qui parle de lui-même au Chap. L, *V.* 29, & dans tout le Chap. LI, & en quelques autres endroits de ſon Livre de l'Eccléſiaſtique, ne parle jamais ni de ſa prétendue qualité de Prêtre, ni de ſes aïeux. Seulement il nous apprend qu'il a ſouhaité la ſageſſe, qu'il l'a demandée à Dieu, avec inſtance, proſterné devant ſon Temple; qu'il a beaucoup voyagé, pour ſe perfectionner dans l'étude (6); qu'il a beaucoup étudié, qu'il a couru beaucoup de dangers (7); qu'ayant été noirci par des calomnies auprès du Roi, il s'étoit vu dans un péril éminent de mort (8); mais que par la miſéricorde du Seigneur, il en avoit été garanti. Il dit qu'il eſt le dernier de ſa nation qui ait écrit des ſentences morales (9). Enfin Jeſus ſon petit-fils, & Traducteur de ſon Ouvrage, témoigne que ſon aïeul étoit dans une très-haute réputation de ſageſſe. Voyez le Prologue qui eſt à la tête de ce Livre. On ignore qui étoit Sirach pere de Jeſus, & on ne ſait pas certainement le nom du pere de Jeſus, petit-fils de l'Auteur, & Traducteur de ſon Ouvrage.

Les Arabes (10) ont connoiſſance de cet Ecrivain & de ſes ouvrages. Ils croient que lui ou ſon aïeul a été Vizir de Salomon, & ils lui donnent une femme fort vertueuſe, qui ſe nomme Fikia, & dont la vie a été écrite en Arabe. On trou-

(1) *Zach.* VI, 11. (2) צמח שמו *Germen eſt nomen ejus.* (3) *Vide Euſeb. Demonſtr. l.* 4. *Theodoret. ad Zach.* III, & IV, *& Hieron. ibidem.* (4) *Eccli.* XLIX, 14. (5) *Cap.* L, 29, & LI, *inſcription.* (6) Voyez *Eccli.* LI, 18, & XXXIV, 10, 11, 12. (7) *Eccli.* XXXIV, 13. (8) *Eccli.* LI, 5, 6, 7, 8. (9) *Eccli.* XXXIII, 16. (10) Bibl. Orient. p. 494. *Joſchovah. Ben-Sirakh.*

ve auſſi un Livre Arabe, intitulé : *Les Sentences & la Sageſſe de Jeſus fils de Sirach.*

Nous avons parlé aſſez au long du Livre de l'Eccléſiaſtique dans l'article *Eccléſiaſtique.* On peut voir ce que nous avons dit, & de l'Auteur, & du Livre, & de ſa canonicité, & de ſon Traducteur, & du temps auquel ils vivoient l'un & l'autre. Nous n'en dirons pas davantage en cet endroit (1).

V. JESUS, autrement *Jaſon*, Grand-Prêtre des Juifs, intrus en la place d'Onias III. Voyez ci-devant *Jaſon.*

VI. JESUS, *fils de Phabis*, Grand-Prêtre des Juifs, ſucceſſeur d'Ananel, & prédéceſſeur de Simon fils de Boéthus. Il ne fut que peu de temps Pontife. Il fut dépoſé par le Grand-Hérode l'an du Monde 3981, avant J. C. 19, avant l'Ere vulgaire 23. On ne ſait aucune particularité de ſa vie.

VII. JESUS, *fils de Sias*, Souverain Pontife des Juifs, ſuccéda à Eléazar, & eut pour ſucceſſeur Joazas, ſous le regne d'Archélaüs fils d'Hérode. Ce Jeſus fils de Sias, ne fut Pontife au plus que quatre ans, ayant été dépoſé en 4009, & que ſon prédéceſſeur n'ayant été établi qu'en 4004.

VIII. JESUS, *fils de Damnée*, Grand-Prêtre des Juifs, fut établi par le Roi Agrippa l'an de Jeſus-Chriſt 63, & dépoſé la même année. Il ſuccéda à Ananus, & eut pour ſucceſſeur Jeſus fils de Gamaliel.

IX. JESUS, *fils de Gamaliel*, Grand-Prêtre des Juifs, ſucceſſeur de Jeſus fils de Damnée, & prédéceſſeur de Matthias fils de Théophile. Les deux Pontifes Jeſus fils de Damnée, & Jeſus fils de Gamaliel, ayant chacun leur parti dans le Temple & dans la ville, diſputerent le Pontificat les armes à la main. Aggrippa pour appaiſer cette ſanglante diſpute, les dépoſa tous deux, & mit en leur place Matthias fils de Théophile, l'an de Jeſus-Chriſt 64.

JETEBA, ville de la Tribu de Juda, d'où étoit Meſſalemeth, mere d'Ammon Roi de Juda. 4 *Reg.* XXI, 19.

JETEBATHA, campement des Iſraélites dans le déſert, entre Gadgad & Hébrona. *Num.* XXIII, 34. Nous conjecturons que ce peut être le même campement que les Sépulcres de Concupiſcence. *Jétaabata* (2) ſignifie les Tas de Concupiſcence.

JETHELA, ville de la Tribu de Dan. *Joſue* XIX, 41.

I. JETHER, ville de la Tribu de Dan. *Joſue* XV, 48. Elle fut enſuite cédée aux Lévites de la famille de Caath. *Joſue* XXI, 14. Euſebe dit que *Jether*, autrement *Jethira*, eſt ſituée dans le canton nommé Daroma, vers la ville de Malatha, à vingts milles d'Eleuthéropolis. C'eſt apparemment la même qu'*Ether*, ou *Athar.*

II. JETHER, fils de Gédéon, qui n'oſa tuer Zébée & Salmana, quoique ſon pere le lui commandât. *Judic.* VIII, 20.

III. JETHER, ou *Jethra*, époux d'Abigaïl ſœur de David, & pere d'Amaſa, 1 *Par.* II, 17.

JETHETH, fils d'Eſaü, un des anciens Chefs des Iduméens. *Geneſ.* XXXVI, 40.

JETHMAH, un des vaillans hommes de l'armée de David. 1 *Par.* XI, 46.

JETHRAHAM, fils de David & d'Egla. 1 *Par.* III, 3. Les Hébreux veulent que Egla ſoit la même que Michol fille de Saül, ainſi qu'on l'a vu ſous l'article d'*Egla.*

(1) Voyez auſſi M. Fabricius, Biblioth. Greq. t. 2, l. 3, p. 727.

(2) עי תאותתת *Acervus Concupiſcentiæ.*

JETHRO, Prêtre ou Prince(1) de Madian, beau-pere de Moïſe. On croit qu'il étoit Prêtre du vrai Dieu, & qu'il tenoit la vraie Religion, comme deſcendant de Madian fils d'Abraham & de Cétura. Moïſe ne feint pas de prendre alliance dans ſa famille, & de l'inviter à offrir des ſacrifices au Seigneur à ſon arrivée dans le camp d'Iſrael (2), comme adorant le même Dieu que les Iſraélites. On prétend qu'il avoit quatre noms, *Jethro*, *Raguel*, *Hobab* & *Céni*. D'autres veulent que *Jethro* & *Raguel* ſoient une même perſonne; que *Hobab* ſoit fils de Jethro, frere de Séphora, & beau-frere de Moïſe; & qu'enfin *Céni* ſoit un nom commun pour marquer le pays des Cinéens, que les deſcendans de Hobab habiterent au midi de la Terre promiſe. L'Hébreu *choten* (3), que ſaint Jérôme traduit par *cognatus*, parent, eſt employé *Num.* x, 29, pour marquer le degré de parenté qui étoit entre Moïſe & Hobab. Et ailleurs le même terme eſt mis pour déſigner la même choſe entre Jethro & Moïſe. *Exod.* XVIII, 1, 27. Et cependant dans le lieu cité des Nombres, Hobab eſt nommé fils de Raguel. Ce qui fait que quelques autres croient que Raguel eſt pere de Jérhro, & Jéthro pere de Hobab. D'autre part, Raguel donne en mariage Séphora à Moïſe. *Exod.* II, 18, 21. La ſignification de l'Hébreu *choten*, n'étant pas fixée, il eſt impoſſible de prendre un parti bien ſûr dans cette queſtion.

Voici l'occaſion qui donna entrée à Moïſe dans la famille de Jérhro. Moïſe ayant tué un Egyptien qui maltraitoit un Hébreu, fut obligé de ſe ſauver de l'Egypte. Il ſe retira dans le pays de Madian, à l'orient de la mer Rouge, entre le golphe Elanitique, & le golphe Héroopolite. Etant arrivé près d'un puits, où les filles de Jéthro étoient venues pour abreuver leur bétail, il ſurvint des paſteurs, qui les chaſſerent. Moïſe défendit ces filles, & fit boire leurs brebis. Leur pere ayant ſu ce qui s'étoit paſſé, fit venir Moïſe dans ſa maiſon, & lui donna ſa fille Séphora en mariage (4). Moïſe en eut deux fils, Gerſam & Eliézer. Après avoir été quarante ans (5) chez Jéthro, il eut la viſion d'un Ange, qui lui parla dans le buiſſon ardent, & qui lui ordonna de tirer les Iſraélites de l'Egypte. Jétrho informé de la volonté de Dieu, lui permit de s'en retourner en ſon pays avec ſa femme & ſes enfans. Mais Séphora ayant été obligée de retourner à Madian auprès de ſon pere, avant que d'entrer en Egypte, Jétrho la ramena à Moïſe dans le camp au pied du mont Sinaï, environ un an après que les Hébreux furent ſortis d'Egypte (6).

Jéthro ayant fait avertir Moïſe de ſon arrivée (7), Moïſe ſortit hors du camp, vint au-devant de lui, ſe proſterna en ſa préſence, l'embraſſa, l'introduiſit dans ſa tente, & lui raconta tout ce que le Seigneur avoit fait en faveur des Iſraélites. Jéthro en bénit

---

(1) *Ita Ezechiel Poeta apud Euſeb. l.* 9, *c.* 4. *Præparat. Jonath. alii plures.* L'Hébreu *Cohen.* כהן ſignifie quelquefois un Prince. (2) *Exod.* XVIII, 11, 12. (3) *Choten.* חתן *Gener*; *affinis*, *cognatus.* 70. Πενθερὸς. *Socer*, *vel* γαμβρὸς. *Gener. Aquila*, *Sym. Theod.* Νυμφίος. *Sponſus.* (4) *Exod.* II, 15, 16, 17, *& ſeq.* (5) Depuis l'an du Monde 2473, juſqu'en 2513, avant J. C. 1487, avant l'Ere vulg. 1491. (6) An du Monde 2514, avant J. C. 1486, avant l'Ere vulg. 1490. (7) *Exod.* XVIII, 1, 2, 3, *& ſeq.*

Dieu, lui offrit des holocauſtes & des hoſties pacifiques, & mangea avec Moïſe, Aaron & les principaux d'Iſrael, en la préſence du Seigneur. Le lendemain Moïſe s'étant aſſis pour juger Iſrael, demeura dans cette occupation depuis le matin, juſqu'au ſoir. Jéthro lui remontra que ce travail étoit au-deſſus de ſes forces, & qu'il ſe fatiguoit mal-à-propos lui & ſon peuple : qu'il devoit choiſir des hommes fermes & courageux, qui craigniſſent Dieu, & haïſſent l'avarice, afin de partager avec eux le poids du gouvernement : qu'il leur confieroit la connoiſſance des moindres affaires, & qu'il ſe réſerveroit celles qui ſeroient le plus de conſéquence. Moïſe ſe rendit aiſément à cet avis, & choiſit dans tout Iſrael des hommes de mérite, qu'il établit ſur tout le peuple ; les uns ſur mille, les autres ſur cent, les autres ſur cinquante, & les autres ſur dix hommes. Ils rendoient la juſtice au peuple ; & lorſqu'il ſe rencontroit quelque choſe de plus difficile, ils le rapportoient à Moïſe.

Lorſque les Iſraélites furent ſur le point de décamper du déſert de Sinaï, pour s'avancer vers la Terre promiſe, Moïſe pria Jéthro de demeurer avec le peuple, afin de leur ſervir de guide dans leur voyage (1) : mais Jéthro s'en excuſa, & retourna à Madian, laiſſant, comme l'on croit, Hobab ſon fils, pour conduire les Iſraélites dans le déſert (2). Hobab entra avec eux dans la Terre promiſe, & eut part au partage que Joſué en fit. On ne ſait pas ce qui arriva à Jéthro depuis ce temps.

Les Juifs ont débité ſur le ſujet de Jéthro bien des fables, que nous toucherons ici en paſſant (3). Ils diſent premierement qu'il avoit ſix noms ; Jéthro, Jéther, Raguel, Chobab, Céni, Phutiel & Chéber. Ils ajoutent qu'étant un des premiers Conſeillers de Pharaon, & lui donnant des conſeils modérés & favorables aux Hébreux, au lieu que Balaam, autre Conſeiller de ce Prince, lui en donnoit de tout contraires, il fut obligé de ſe ſauver de la Cour de Pharaon, & de ſe retirer à Madian. Il y porta avec lui une verge de ſaphir, qui avoit été créée le ſixieme jour du Monde, & qui avoit paſſé par ſucceſſion de temps, d'Adam à Noé, à Abraham, à Iſaac, à Jacob, à Joſeph, & enfin à Pharaon. Jéthro trouva le ſecret de l'emporter à Madian ; & l'ayant fichée en terre dans ſon jardin, il ne put jamais l'en arracher : mais Moïſe par le nom de Dieu, dont il ſavoit la prononciation, l'arracha très-aiſément ; ce qui lui procura le mariage de Séphora. Et c'eſt avec la même verge que dans la ſuite il fit tant de miracles. Ils croient qu'il écrivit dans le Pentateuque la ſection, qu'ils appellent *Jéthro*. Les Mahométans le nomment *Soaib ;* nom que l'on remarque dans Saadias, & dans la Verſion Arabique de l'Exode.

Voici des détails curieux, mais peu certains de la vie de Jéthro, qui nous ont été conſervés par les Arabes (4). Ils lui donnent pour pere Michel fils de Taskir, & petit-fils de Madian : ce dernier étoit immédiat fils d'Iſmael, ſelon l'Auteur de *Leb-Tarik* ; car Moïſe ne parle pas de Madian parmi les fils d'Iſmael (5). Jéthro donna à Moïſe ſon gendre, la verge miraculeuſe avec laquelle il fit tant de prodiges. Il fut favoriſé du don de Prophétie, & Dieu l'envoya pour prêcher

(1) *Exod.* XVIII, 27. (2) *Num.* X, 29. (3) *Vide Tanchuna & Mechilta & Seip. Sgambat. l.* 2. *Archiv. vet. Teſt.* (4) Bibl. Orient. *p.* 770. *Schoaib.* (5) *Geneſ.* XXV, 13, 14.

l'unité d'un Dieu aux peuples de Madian ſes compatriotes, & les retirer de l'idolatrie. Mahomet dit qu'il fit des miracles pour convertir cette Nation (1); & un de ſes Commentateurs avance, que lorſque Jéthro vouloit monter ſur le haut d'une certaine montagne pour y faire ſa priere, cette montagne s'abaiſſoit pour lui en rendre la montée plus facile.

Un autre Commentateur de l'Alcoran, dit que Jéthro s'appliqua principalement à corriger les Madianites de l'habitude où ils étoient de voler, d'avoir deux ſortes de poids & de meſures; d'acheter avec la grande, & de vendre avec la petite. Il leur diſoit ſouvent: *Ayez des meſures & des balances juſtes: & ne fraudez perſonne de ce qui lui appartient.* Outre ces fraudes que les Madianites commettoient dans le commerce, ils uſoient de violences envers les voyageurs, & les voloient impunément ſur les grands chemins. Ils menacerent même Jéthro de le chaſſer de leur pays avec ſes Diſciples, s'ils ne rentroient tous dans la voie, c'eſt-à-dire, dans l'impiété qui régnoit parmi eux.

Cette inſolence obligea la colere de Dieu de faire éclater un exemple de ſa juſte ſévérité contre eux. Il envoya l'Ange Gabriel, qui avec une voix de tonnerre & un cri effroyable, excita un tremblement de terre, qui les fit tous périr à la réſerve de Jéthro, & de ceux qui comme lui croyoient l'unité d'un Dieu. Ce fut après cette punition que Jéthro alla trouver Moïſe ſon gendre, ainſi qu'il eſt rapporté dans l'Exode, chap. XVIII, 1, 2, 3, & ſuiv. Les avis que Jéthro donna à Moïſe dans cette occaſion, l'ont fait nommer par les Muſulmans *le Prédicateur des Prophetes.*

JETSON, ville de la Tribu de Ruben, qui fut cédée aux Lévites de la famille de Mérari (2). L'Hébreu au lieu de *Jetſon*, porte *Cademoth*, dans Joſué & dans les Paralipomenes (3). On ne trouve point *Jetſon* dans aucun autre dénombrement des villes de Ruben.

JETHUR, fils d'Iſmael. *Geneſ.* XXV, 15, fut pere des Ithuréens.

JETTAN. Euſebe (4) dit qu'il y a un lieu nommé *Jettan*, à dix-huit milles d'Eleuthéropolis, dans le canton nommé Daroma.

JEUNE. Le jeûne a été dans tous les temps, & parmi toutes les nations, un exercice uſité dans le deuil, dans la douleur, dans la triſteſſe. C'eſt un ſentiment qui eſt en quelque ſorte inſpiré par la nature, qui dans ces circonſtances, ſe refuſe la nourriture, & émouſſe le ſentiment de la faim. Nous ne voyons aucun exemple du jeûne proprement dit, avant Moïſe; ſoit que ce Légiſlateur n'en ait point remarqué dans les anciens Patriarches; ce qui eſt aſſez difficile à croire, puiſqu'on y voit des deuils très-grands & très-bien marqués, comme celui d'Abraham pour Sara, & celui de Jacob pour ſon fils Joſeph; ſoit qu'il n'ait pas jugé néceſſaire d'en parler d'une maniere expreſſe. Mais il paroît par la Loi, que les jeûnes même de dévotion, pour expier ſes fautes, étoient communs parmi les Iſraélites. Moïſe ordonne que ſi une femme mariée, s'engage par vœu à un jeûne de ſurérogation, ſi ſon mari ne s'y oppoſe pas, elle ſera obligée d'y ſatisfaire (5). Je ne parle pas du jeûne de quarante jours, que Moïſe paſſa ſans manger ſur la montagne d'Horeb, parce que ce jeûne n'eſt point dans les regles ordinaires de la nature.

(1) Alcoran. c. *Araf.* (2) *Joſue* XXI, 36. (3) 1. *Par.* VI, 78, 79. (4) *Euſeb. de nomin. Hebræis.* (5) *Num.* XXX, 14.

Depuis Moïſe, les exemples du jeûne ſont communs parmi les Juifs : mais pour les jeûnes qui ſe liſent dans leur Calendrier, ils ſont poſtérieurs à la Loi. Moïſe n'ordonne aucun jeûne particulier dans ſes Livres, ſinon le jeûne de l'Expiation ſolemnelle, qui eſt d'une obligation ſtricte & générale (1). Joſué & les Anciens d'Iſrael demeurerent proſternés devant l'Arche depuis le matin juſqu'au ſoir, ſans manger, après la défaite des Iſraélites devant Haï (2). Les onze Tribus qui avoient pris les armes contre celle de Benjamin (3), voyant qu'elles ne pouvoient tenir contre ceux de Gabaa, ſe proſternerent devant l'Arche, & y demeurerent juſqu'au ſoir, ſans manger. Les Juifs ſe ſentant preſſés par les Philiſtins, s'aſſemblerent devant le Seigneur à Maſpha (4), & jeûnerent en ſa préſence juſqu'au ſoir. David jeûna pendant la maladie du premier fils qu'il avoit eu de Betſabée femme d'Urie (5). Les Prophetes, Jeſus-Chriſt, ſaint Jean-Baptiſte, les Apôtres ont jeûné dans pluſieurs occaſions.

Les Païens mêmes jeûnoient quelque fois ; & le Roi de Ninive effrayé par la prédication de Jonas, ordonna (6) que non-ſeulement les hommes, mais auſſi les animaux, demeureroient ſans boire & ſans manger ; que les hommes & les animaux ſeroient couverts de ſacs, & crieroient chacun en leur maniere au Seigneur. Les Juifs dans les calamités publiques, publioient des jeûnes extraordinaires, & faiſoient jeûner juſqu'aux enfans à la mammelle, comme on le voit par Joel (7). Quelques Peres (8) ont avancé que dans le jeûne des Ninivites, on fit jeûner juſqu'aux enfans à la mammelle. Virgile (9) fait dire à un paſteur, que ſes animaux mêmes jeûnerent à la mort de Céſar. On dit que dans les Canaries & au Pérou, quand la ſéchereſſe eſt trop grande, on enferme les brebis & les chevres, & qu'on les fait jeûner juſqu'à ce que la faim les contraigne de crier. Voilà ce que l'inſtinct a inſpiré à des peuples Païens.

Les Juifs dans leurs jeûnes ordinaires, commençent à jeûner dès la veille, après le coucher du ſoleil, & demeurent ſans manger juſqu'au lendemain à la même heure ; c'eſt-à-dire, juſqu'au lever des étoiles. Ils ne prennent aucune nourriture, ni aucune boiſſon pendant tout ce temps (10). Le jour de l'Expiation ſolemnelle, où le jeûne eſt d'une plus grande obligation, ils jeûnent vingt-huit heures. Les hommes ſont obligés au jeûne dès l'âge de treize ans accomplis, & les filles dès l'âge de onze ans accomplis. On oblige les enfans dès l'âge de ſept ans, ſuivant la portée de leurs forces. Pendant ce jeûne, ils s'abſtiennent non-ſeulement de toute ſorte de nourriture, mais auſſi du bain, des parfums, des odeurs, des onctions. Ils vont nuds pieds, vivent dans la continence, & n'uſent point du mariage C'eſt l'idée que tous les Orientaux ont du jeûne. Une abſtinence de toute ſorte d'attouchemens ſenſuels, & de toute ſorte de nourriture & de boiſſon. Les Samaritains font jeûner au jour de

(1) *Levit.* XXIII, 27, 29. *Affligetis animas veſtras in eo.... omnis anima quæ afflicta non fuerit die hac, peribit de populis ſuis.* (2) *Joſue* VII, 6. (3) *Judic.* XX, 26. (4) 2. *Reg.* VII, 6. (5) 2. *Reg* XII, 16. (6) *Jonas* III, 5, 6. (7) *Joel.* III, 16. (8) *Chryſoſt. homil.* 8, *in avaroſ. & orat.* 4, *de Triuit. Chryſoſt. t.* 1, *homil.* 7, *de pœnit. Ambroſ. ſeu Maxim. ſerm. Olim.* 40, *inter Ambroſ.* (9) *Virgil. Eclog.* 5. (10) *Vide Hieronym. l.* 2, *adverſ. Jovinian.*

l'Expiation ſolemnelle, les enfans dès qu'ils ſont ſevrés, ou, ſelon d'autres, même ceux qui ſont à la mammelle ; & cela pendant les vingt-quatre heures du jeûne de ce jour-là ; au lieu que les Juifs ne font jeûner que les enfans de ſept ans.

Voici les principaux jours où les Juifs ſont obligés au jeûne. Au mois de Tizri, qui eſt le premier de l'année civile, & le ſeptieme de l'année ſainte, ils jeûnent le troiſieme jour, en mémoire du meurtre commis ſur la perſonne de Godolias. Voyez 4 *Reg.* XXV, 25. *Jerem.* XLI, 2. C'eſt ce même jeûne dont parle Zacharie ſous le nom de jeûne du ſeptieme mois. *Zach.* VII, 5.

Le ſeptieme du même mois, ils célebrent un jeûne à cauſe du veau d'or.

Le dixieme, on célebre le jeûne ſolemnel de l'Expiation. *Levit.* XXIII, 19.

Le ſixieme jour du ſecond mois, nommé Marshevan, on jeûne à cauſe que Sédécias Roi de Juda, eut les yeux crevés par ordre de Nabuchodonoſor.

Le ſeptieme jour du troiſieme mois, on jeûne en mémoire de ce que Joachim Roi de Juda, perça avec un canif, & brûla les prophéties de Jérémie.

Le huitieme jour du quatrieme mois, les Juifs jeûnoient en haine de la Traduction de la Bible faite d'Hébreu en Grec, par l'ordre de Ptolémée Philadelphe.

Le neuvieme jour du même mois, on fait un jeûne, dont les Rabbins ne rapportent pas la raiſon.

Le dixieme du même mois, ils jeûnent en mémoire du ſiege de Jéruſalem, attaquée par Nabuchodonoſor.

Le huitieme jour du cinquieme mois, ils jeûnent en mémoire des Juſtes qui ont vécu ſous Joſué.

Le vingt-troiſieme du même mois, on célebre un jeûne à cauſe de la guerre que les onze Tribus firent à celle de Benjamin, pour punir l'injure faite à la femme d'un Lévite.

Le ſeptieme jour du ſixieme mois, on jeûne à cauſe de la mort de Moïſe.

Le neuvieme, on jeûne à cauſe de la diviſion des Ecoles de Sammaï & d'Hillel.

Le premier jour du ſeptieme mois de l'année civile, qui eſt le premier mois de l'année ſainte, on jeûne à cauſe de la mort des enfans d'Aaron conſumés par le feu ſacré.

Le dixieme du même mois, on jeûne à cauſe de la mort de Marie ſœur de Moïſe.

Le vingt-ſixieme on jeûne pour la mort de Joſué.

Le dixieme du huitieme mois, on jeûne pour la mort du Grand-Prêtre Héli, & pour la priſe de l'Arche.

Le vingt-huitieme, on jeûne pour la mort de Samuel.

Le vingt-troiſieme du neuvieme mois, on jeûne à cauſe que Jéroboam, Roi des dix Tribus, défendit à ſes ſujets de porter les prémices à Jéruſalem. 3 *Reg.* XII, 27.

Le vingt-cinquieme du même mois, on jeûne à cauſe de la mort des Rabbins, Siméon, fils de Gamaliel, Iſmael, fils d'Eliſée, & Ananias Vicaire du Grand-Prêtre.

Le vingt-ſeptieme du même mois on jeûne à cauſe que le Rabbin Hanina fut brûlé avec le Livre de la Loi.

Le dix-ſeptieme du dixieme mois, on jeûne à cauſe que Moïſe briſa les Tables de la Loi. *Exod.* XXXII, 19. Le même jour, on fait mémoire de la ceſſation des ſacrifices, & de l'Idole placée dans le Temple ſous Antiochus Epiphanes.

Le neuvieme du onzieme mois,

on jeûne à cauſe que Dieu dit à Moïſe, que nul des Iſraélites murmurateurs n'entreroit dans la Terre promiſe ; & que le même jour, le Temple de Jéruſalem fut brûlé premierement par les Chaldéens, & long-temps après par les Romains. C'eſt le jeûne du cinquieme mois de l'année ſainte, marqué dans Zacharie, VII, 5.

Le dix-huitieme du même mois, on jeûne à cauſe que du temps d'Achas, la lampe qui s'allumoit tous les ſoirs dans le Saint fut éteinte.

Le dix-ſeptieme du douzieme mois de l'année civile, on jeûne en mémoire de la mort de ceux qui ayant été envoyés pour conſidérer la Terre promiſe, en firent un rapport déſavantageux au peuple, & l'engagerent dans le murmure. Voyez *Num.* XIV, 22, 23.

Outre ces jeûnes qui ſont communs à tous les Juifs, quoique non pas avec la même obligation, ils en ont encore d'autres de dévotion, pratiqués par les plus zélés & les plus dévots. Par exemple, le Phariſien dont parle l'Evangile (1), dit qu'il jeûne deux fois la ſemaine : *Jejuno bis in Sabbato* ; c'eſt-à-dire, tous les Lundis & les Jeudis (2) : le Jeudi, en mémoire de ce que Moïſe monta ce jour-là ſur la montagne de Sinaï, & le Lundi, parce qu'il en deſcendit ce même jour. Les Phariſiens & les Diſciples de ſaint Jean-Baptiſte diſoient au Sauveur (3) : *Pourquoi nous & les Phariſiens jeûnons-nous ſouvent, & que vos Diſciples ne jeûnent point?* Et Jeſus-Chriſt parlant du jeûne de ſaint Jean, dit d'une maniere exagérée (4) : *Jean eſt venu ne buvant, ni ne mangeant ; & vous dites: Il eſt poſſédé du Démon.* On ſait quelle a été la maniere de vivre de ſaint Jean. On dit qu'il y avoit des Phariſiens qui jeûnoient juſqu'à quatre jours de la ſemaine. Quelques Anciens ont cru que les Juifs jeûnoient tous les jours de Sabbat. Juſtin (5) dit que Moïſe & les Iſraélites ayant été pendant ſept jours errans dans les déſerts d'Arabie, ſans trouver de nourriture, conſacrerent le jour de Sabbat, qui eſt le ſeptieme, par un jeûne perpétuel. Auguſte (6) écrivant à Tibere, dit qu'il n'y a point de Juif qui garde le jeûne du Sabbat, comme il l'a gardé le jour qu'il lui écrit. Juvenal (7) dit que les Rois mêmes des Juifs paſſent le Sabbat dans le jeûne & dans la nudité des pieds :

Exercent tibi Feſta mero pede Sabbatha Reges.

Et Martial (8) attribue la puanteur des Juifs aux jeûnes du Sabbat. Mais ces Auteurs étoient mal informés. Les Juifs non-ſeulement ne jeûnent pas le jour du Sabbat ; le jeûne même leur eſt très-expreſſément défendu ce jour-là par les regles de leurs Docteurs.

On lit dans la Miſne (9), que les Sages diſoient que les jours de fêtes & autres exempts de jeûne, en exemptoient non-ſeulement pour eux-mêmes, mais auſſi pour le jour qui les précédoit, & même ſelon quelques Docteurs, pour celui qui les ſuivoit. Maimonide & Bartenova remarquent ſur ce texte, que l'ancien Livre qui contenoit le Calendrier des fêtes d'Iſrael, étoit perdu de leur temps ; & qu'on n'obſervoit plus parmi eux de ne pas jeûner la veille & le lendemain des fêtes, mais même

(1) *Luc.* XVII, 12. (2) *Conſtit. Clement. Epiphan. Theophil. Buxtorf. Synag. c.* 9. *Grot. Druſ. in Luc.* XVIII. (3) *Matth.* IX, 14. (4) *Matth.* XI, 18, 19. (5) *Juſtin. l.* 36, *hiſtor.* (6) *Sueton. in Auguſto.* (7) *Juvenal. Satyr.* 6. (8) *Martial. l.* 4, *Epigr.* 4. (9) *Tract. Taanith. n.* 8, *p.* 368.

le

le jour de ces anciennes fêtes, qui n'étoient plus alors en uſage. Dans le Grec de Judith on lit que cette ſainte femme jeûnoit tous les jours de ſa vie, excepté *les veilles & les jours de Sabbat, les veilles & les jours de Néoménies, & les jours de fêtes & de réjouiſſance d'Iſrael.* Voilà la pratique de ce que nous venons de voir dans la Miſne. On en uſoit ainſi par reſpect pour la fête, afin que la joie n'en fût troublée, ni par le jeûne précédent, ni par le ſuivant.

Le matin des jours de jeûne (1) on ajoute aux prieres, des confeſſions & le récit des choſes triſtes, qui ſont arrivées à pareil jour, & qui ont donné occaſion au jeûne que l'on célebre ce jour-là : on tire le rouleau de la Loi, & on lit dans le 32 Chapitre de l'Exode, ℣. 11, ces mots : *Et Moïſe pria le Seigneur ſon Dieu en diſant : Pourquoi, Seigneur, votre colere s'allume-t-elle contre votre peuple que vous avez fait ſortir de l'Egypte, &c.* Et l'après-midi dans la priere de *Mincha*, ou de l'offrande, on lit de la même maniere, & on y ajoute ce que dit Iſaïe (2) : *Recherchez le Seigneur pendant qu'on le peut trouver, invoquez-le pendant qu'il eſt près, &c.*

Il y a des Juifs qui depuis le 17 de *Thamuz*, juſqu'au 9 du mois *Ab*, qui eſt un eſpace de trois ſemaines, s'abſtiennent de manger de la viande, & de boire du vin. Mais c'eſt volontairement, & parce que tous ces jours-là ont été malheureux à Iſrael. Le 9 d'*Ab*, qui répond à la lune de Juillet & d'Août, en mémoire du Temple brûlé par Nabuchodonoſor, & enſuite par Tite, les Juifs demeurent à jeûn ſans boire ni manger, & nuds pieds, ſans ſouliers, & ſans pouvoir ſe laver, depuis environ une heure avant le coucher du ſoleil, juſqu'au lendemain, lorſque les étoiles commençent à paroître. Le ſoir de la veille après que la priere ordinaire eſt finie dans la Synagogue, ils s'aſſeyent par terre, & liſent les Lamentations de Jérémie. Ils font la même choſe le lendemain, y ajoutant beaucoup d'autres Lamentations, demeurant triſtes tout le jour, ſans qu'il leur ſoit permis d'étudier dans les Livres de la Loi, mais ſeulement de lire Job, Jérémie, & d'autres matieres triſtes & lugubres. Le Sabbat qui ſuit ce jeûne, eſt nommé *Nacamu*, c'eſt-à-dire, *conſolation*, parce qu'ils y liſent ces paroles d'Iſaïe (3) : *Conſolez-vous, mon peuple, dit le Seigneur, parlez au cœur de Jéruſalem & conſolez-là, &c.* & qu'ils ſe conſolent dans l'eſpérance du rétabliſſement de Jéruſalem & du Temple.

Outre les jeûnes généraux commandés à toute la Nation, il y en a d'autres qui ſont particuliers à chaque Nation ; par exemple, aux Allemands, qui, après les fêtes de Pâque & des Tabernacles, ont accoutumé de jeûner trois jours ; ſavoir, les deux Lundis ſuivans, & le Jeudi qui eſt entre deux ; & cela fondé ſur ce que les fêtes précédentes ayant été longues de huit jours, ils peuvent pendant ce temps-là avoir offenſé Dieu. Pour la même raiſon, ils jeûnent le dernier jour de l'an, & quelques-uns la veille du premier jour de chaque mois.

Si par pénitence, ou par quelque dévotion particuliere, quelques-uns veulent jeûner au-delà de ce qu'on vient de dire, ils ont accoutumé de prononcer ces mots avant le coucher du ſoleil : J'entreprends de jeûner demain. Après quoi ils demeurent ſans manger ni boire,

(1) Léon de Modene, cérémonies des Juifs, part. 3, c. 8. = (2) *Iſai.* LV, 5. = (3) *Iſai.* XL, 1, 2, *&c.*

depuis ce ſoir-là, juſqu'au lendemain à pareille heure, & ajoutent une priere, par laquelle ils demandent à Dieu que leur jeûne leur tienne lieu de ſacrifice. Ce jour-là ils couchent ſur un lit plus dur qu'à l'ordinaire (1), retranchent le nombre de leurs oreillers, changent leurs draps fins, & en prennent de groſſiers.

Si quelqu'un ſonge quelque choſe de mauvais ou de funeſte (2), par exemple de voir brûler le Livre de la Loi, de voir le jour du pardon à l'heure de la priere du ſoir, de voir tomber les poutres de ſa maiſon, ou ſes dents, & que ce ſonge lui cauſe de l'inquiétude, il jeûne ce jour-là dans toute la rigueur du jeûne, ſans boire ni manger d'un ſoir à l'autre. Cette ſorte de jeûne leur paroît ſi importante, qu'ils peuvent même jeûner le jour du Sabbat, ou d'une autre fête; ce qui n'eſt point permis dans toute autre occaſion.

Le ſoir que ce jeûne finit, celui qui a ſongé fait venir trois de ſes amis avant qu'il prenne ſon repos, & leur dit par ſept fois: *Qu'heureux ſoit le ſonge que j'ai fait.* A quoi ils répondent chaque fois: *Qu'il ſoit heureux, & que Dieu le rende tel.* Puis ils ajoutent quelques paſſages des Prophetes, & afin qu'il tire un heureux préſage de la rémiſſion de ſes péchés, ils lui diſent ces paroles de l'Eccléſiaſte (3): *Allez, mangez en joie votre pain, & buvez votre vin avec alégreſſe, parce que vos œuvres ſont agréables à Dieu.* Après quoi le jeûneur peut manger.

Ils ont confiance que le jeûne ou leur obtiendra une heureuſe interprétation de leur ſonge, ou en éloignera les mauvais effets; ils tiennent que *le jeûne eſt à l'égard du ſonge, ce que le feu eſt à l'égard de l'étoupe, qu'il allume & qu'il brûle* (4). S'il arrive quelque maladie à quelqu'un, ſi on entreprend un voyage dangereux, ſi on eſt arrêté priſonnier, on jeûne pour obtenir la ſanté, ou ſa délivrance. L'enfant qui a aimé tendrement ſon pere, jeûne tous les ans le jour de ſa mort. Les Magiciens même jeûnent, afin d'évoquer les ames des morts, & les démons de l'enfer; à plus forte raiſon, diſent les Sages, les gens de bien doivent jeûner pour attirer ſur eux l'eſprit de Dieu.

Les Rabbins ſoutiennent qu'il n'eſt pas permis de jeûner au mois de Mars, parce que c'eſt en ce mois que les Iſraélites ſortirent de l'Egypte, & qu'il doit être tout entier conſacré à la joie & à la reconnoiſſance. Cependant quelques-uns ne laiſſent pas de jeûner le jour que Marie, ſœur de Moïſe, mourut, parce qu'alors l'eau ayant manqué au peuple au campement de Cadesbarné, Iſrael tomba dans le murmure contre Dieu (5).

La maniere ordinaire de jeûner parmi les Juifs, eſt de ne prendre aucune nourriture, ni aucune boiſſon, depuis le ſoir précédent juſqu'après le coucher du ſoleil du jour ſuivant. Toutefois il y a des Juifs qui croient qu'il eſt permis de manger juſqu'au matin du jour qu'on doit jeûner, & qu'il ſuffit de demeurer tout le jour, depuis le point du jour juſqu'au lever des étoiles, ſans prendre aucune nourriture. La viande eſt interdite dans le jeûne; on ſe contente de certains légumes, car ils ne ſont pas tous permis; le beurre eſt auſſi défendu, mais non pas les œufs. On ne célebre point de mariage les jours de jeûne, & il eſt défendu de ſe faire raſer, de ſe poudrer & de ſe baigner; ils ſe jettent quelquefois des

(1) *Buxtorf. Synagog. Jud.* (2) *Idem. part.* 1, *c.* 4. (3) *Eccleſ.* IX, 7. (4) Baſnage, Hiſt. des Juifs, t. 5, l. 7, c. 18, art. 4. (5) *Num.* XX, 1, 2, *&c.*

cendres sur la tête, & ils vont nuds pieds. Mais ces dernieres cérémonies ne sont pas d'une obligation indispensable. Ils regardent les jeûnes & les abstinences, comme un supplément aux anciens sacrifices, & y attachent un grand mérite.

Les Musulmans (1), à l'imitation des Chrétiens, observent le jeûne pendant le mois entier de *Ramadan*, qui est le neuvieme mois de l'année Arabique. Ce mois est lunaire, & change perpétuellement de place, roulant successivement dans toutes les saisons de l'année, parce que ces peuples ne reçoivent point d'intercalation. On dit que ce jeûne a été institué en mémoire de l'Alcoran, que Mahomet dit lui avoir été envoyé en ce mois-là. Leur jeûne consiste à ne boire ni manger, ni fumer pendant tout le jour, depuis le matin jusqu'au lever des étoiles. Après quoi ils boivent & mangent tant qu'ils veulent, toute la nuit, si ce n'est que le vin leur est encore plus étroitement défendu en cette rencontre, qu'aux autres temps; on en a vu à qui l'on a fait avaler du plomb fondu pour avoir violé cette regle.

Nul n'est exempt du jeûne, ni femme, ni soldat, ni voyageur, ni ouvrier, ni artisan, ni pauvre, ni riche; le Sultan jeûne comme les autres. Les malades qui sont dans l'impuissance de jeûner le Ramadan, sont obligés de jeûner un autre mois après leur convalescence. La soif sur-tout est très-pénible aux voyageurs & aux ouvriers; mais il faut la souffrir, ou, si l'on rompt son jeûne, se résoudre de jeûner autant de jours dans un autre temps. La plupart demeurent tout le jour dans une grande inaction, évitant sur-tout les exercices qui peuvent causer de l'altération.

Quant aux jeûnes des Chrétiens, sans parler du jeûne de quarante jours que Jesus-Christ a passé dans le désert sans manger, & qui est au-dessus des forces ordinaires de l'homme, on ne peut pas douter qu'étant aussi attaché qu'il l'étoit aux observances légales, il n'observât, & ne fît observer par ses Disciples, tous les jeûnes qui étoient d'obligation dans sa nation. Mais il ne paroît pas qu'il ait pratiqué, ni qu'il ait ordonné à ses Disciples aucuns jeûnes particuliers, & de pure dévotion. La vie pauvre, laborieuse, & presque toujours errante, que lui & ses Disciples ont menée pendant les trois dernieres années de sa vie, ne leur permettoit pas d'entreprendre de telles pratiques. Mais lorsque les Pharisiens lui firent quelques reproches sur ce que ses Disciples ne jeûnoient pas aussi souvent que ceux de Jean Baptiste, & les leurs (2), il leur répondit: Pouvez-vous faire jeûner les amis de l'Epoux, tandis que l'Epoux est avec eux? Il viendra un temps que l'Epoux leur sera ôté, & alors ils jeûneront. En effet, la vie des Apôtres & des premiers Fidelles étoit une vie de privations, de travaux, d'austérités & de jeûne. On en peut juger par la vie de saint Paul, qui nous est mieux connue que celle des autres Apôtres; il dit (3) qu'il a été, & qu'il est tous les jours exposé à mille besoins, & à de fréquens jeûnes. *In fame & siti, in jejuniis multis.* Il exhorte les Fidelles à l'imiter dans sa patience, dans ses afflictions, dans ses travaux, dans ses veilles, dans ses jeûnes: *In laboribus, in vigiliis, in jejuniis.* Les ordinations, & les actions importantes de l'Eglise, étoient accompagnées de jeûnes &

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 708. Tournefort, Voyage, l. 2, *in-8°.* p. 342. Lucas, Voyage d'Egypte, tom. 1, &c. (2) *Luc.* v, 33, 34. (3) 2. *Cor.* vi, 5 & 21, 27.

d'oraiſons (1). Les jeûnes des ſtations (2), c'eſt-à-dire, du Mercredi & du Vendredi, & celui du Carême, ſur-tout de la Semaine ſainte, paſſent pour être de l'inſtitution des Apôtres.

On ne ſauroit aſſez s'étonner de l'extrême relâchement qui eſt arrivé dans le jeûne parmi les Chrétiens, ſur-tout dans l'Egliſe Latine; & ce qui ſurprend plus que tout le reſte, c'eſt que des Caſuiſtes & des Prélats, qui devroient être mieux inſtruits de l'eſprit de l'Egliſe, & plus zélés à ſoutenir les intérêts de la vérité & les regles de l'ancienne diſcipline, écrivent & enſeignent, que boire même du vin, des liqueurs, du thé, du caffé & du chocolat, ne rompt pas le jeûne, parce, diſent-ils, que la liqueur ne fait qu'humecter, & ne nourrit pas; comme le vin, par exemple, qui eſt l'extrait d'un fruit très-ſucculent, & dont Galien a dit que certain vin nourriſſoit autant que la chair de porc, qui, comme l'on ſait, eſt une nourriture des plus ſucculentes que l'on connoiſſe. Le chocolat, ſelon eux, le thé, le café, qui ſont des liqueurs compoſées, & les autres liqueurs où il entre de l'eau-de-vie, ne nourriſſent point. Cependant l'eau même pure nourrit, rafraîchit, délecte: l'idée de tous les peuples, Grecs & Barbares, a toujours été dans le jeûne, de mortifier les ſens, non-ſeulement par la faim, mais auſſi par la ſoif; les Juifs, les Muſulmans, les anciens Chrétiens, les Païens même, comme on le voit par l'exemple de ceux de Ninive, n'en ont pas jugé autrement.

C'eſt une erreur manifeſte de dire, que l'eau & les choſes liquides ne nourriſſent point: ne ſe convertiſſent-elles pas en chyle dans l'eſtomach? n'entrent-elles pas dans le cœur & dans le ſang? & les nourritures les plus ſolides ne ſe réduiſent-elles pas elles-mêmes en liqueurs pour pouvoir nourrir & ſuſtenter l'homme? Car enfin tout ce que nous mangeons doit être changé en chyle, en lymphe, & enſuite en ſang, pour contribuer à notre entretien. Il eſt vrai qu'un homme qui ne boiroit que de l'eau ſans manger ne pourroit vivre long-temps; mais ceux qui boivent de l'eau, du vin, ou autre choſe dans le jeûne, ne laiſſent pas de manger avant & après avoir bu, & ſouvent avec abondance; en ſorte que le boire eſt à leur égard non-ſeulement une nouvelle nourriture, mais encore un diſſolvant, pour aider à la digeſtion de ce qu'ils ont pris auparavant. Enfin quand les choſes liquides ne feroient que rafraîchir & délecter, on devroit ſe les interdire dans le jeûne, comme contraires à l'eſprit de ce ſaint exercice, & condamnées par l'exemple des Juifs, des Muſulmans, des Païens, & à plus forte raiſon des anciens Chrétiens.

JEUX, *jouer*. Les Hébreux emploient le mot de jouer pour marquer toutes ſortes de divertiſſemens, comme la danſe, les jeux d'exercices, les badineries & les amuſemens propres à délaſſer l'eſprit & à donner du plaiſir. Le même terme Hébreu *Zachak* (3), qui ſignifie jouer, ſe prend auſſi communément pour *rire*, ſe divertir, ſe mocquer, inſulter. Sara ayant vu Iſmael qui ſe jouoit avec ſon fils Iſaac, en fut indignée. C'étoit un jeu de mocquerie, ou d'inſulte, ou même de batterie, de même qu'au ſecond Livre des Rois (4), *Surgant pueri & ludant coram no-*

(1) *Act.* XIII, 2, 3. (2) *Vide Tertull. Clement. Ignat. Epiphan. Ambroſ. Aug. alios apud Grot. in Luc.* XVIII, 12, & *Thomaſſin, du Jeûne.* (3) צחק *Luſit, riſit.* (4) 2. *Reg.* II, 14.

bis. Que des jeunes gens, des ſoldats ſe levent, & ſe jouent en notre préſence, qu'ils ſe battent comme par maniere de jeu. Mais la ſuite fait voir qu'ils ſe battirent très-ſérieuſement, puiſqu'ils ſe tuerent tous.

On voit une autre ſorte de jeu dans l'Exode, lorſque les Iſraélites ayant élevé le Veau d'or, commencerent à danſer autour & à ſe divertir (1) : *Sedit populus manducare & bibere, & ſurrexerunt ludere.* Samſon ayant été livré par Dalila entre les mains des Philiſtins, ils lui creverent les yeux, le mirent en priſon, & quelque temps après le firent paroître en leur préſence, afin qu'il les divertît par les niches qu'ils lui feroient, & par les mouvemens qu'il ſe donneroit pour les éviter, & pour ſe parer de leurs inſultes (2) : *Præceperunt ut vocarent Samſon, & ante eos luderet; qui adductus de carcere, ludebat coram eis.*

Les femmes qui vinrent au-devant de David & de Saül victorieux après la mort de Goliath, danſoient & jouoient des inſtrumens, & témoignoient leur joie de mille manieres (3) : *Egreſſæ ſunt mulieres cantantes choroſque ducentes..... in tympanis lætitiæ & ſyſtris, & præcinebant ludentes, &c.* David dans la cérémonie du tranſport de l'Arche de la maiſon d'Obédedom dans ſon palais, danſoit de toutes ſes forces, *jouoit* des inſtrumens, & témoignoit ſa joie devant le Seigneur (4) : *David autem & omnis Iſrael ludebant coram Domino.* Et lorſque Michol lui reprocha qu'il n'avoit pas gardé la gravité & la bienſéance convenables à ſon rang, il lui répondit : *Et ludam, & vilior fiam :* Je jouerai, & je paroîtrai vil à mes propres yeux.

Sara fille de Raguel, répandant ſon cœur devant le Seigneur, lui dit : Je ne me ſuis jamais mêlée avec celles qui jouoient (5); *Numquam cum ludentibus miſcui me.* Et Jérémie (6) : *Non ludi cum concilio ludentium.* Je ne me ſuis pas trouvé dans l'aſſemblée de ceux qui ſe divertiſſoient & qui jouoient. Et le même Prophete parlant à la fille de Sion, lui dit que le temps viendra qu'elle ſera rebâtie de nouveau, & qu'elle ira ſe divertir dans les danſes avec ſes pareilles (7) : *Adhuc ornaberis tympanis tuis, & egredieris in choro ludentium.* Salomon repréſente la Sageſſe qui ſe joue devant le Seigneur, & qui prend ſon plaiſir à vivre parmi les hommes (8). *Ludens coram eo omni tempore, ludens in orbe terrarum.* Baruc ſemble déſigner le divertiſſement de la chaſſe de l'oiſeau, ſous le nom de jeu (9) : Où ſont les Princes des nations, qui dominent ſur les bêtes de la terre, & qui ſe jouent avec les oiſeaux du ciel ? *Qui in avibus cœli ludunt.*

Je ne vois dans l'Ecriture aucune ſorte de jeux particuliers, ni jeux de haſard, ni jeux de repréſentations ſur les théatres, ni de courſes de chevaux ou de chariots, ni de combats d'hommes ou d'animaux. Salomon qui avoue qu'il ne s'étoit refuſé aucun plaiſir, ne parle de rien de ſemblable : il ne parle que de beaux bâtimens, de jardins, de vignes, de vergers, de réſervoirs d'eaux, de bonne chere, d'amas d'or & d'argent, de Muſiciens & de Muſiciennes, &c. Dans la deſcription d'une proſpérité & d'une paix profonde, on

(1) *Exod.* XXXII, 6. (2) *Judic.* XVI, 25. (3) 1. *Reg.* XVIII, 6, 7. (4) 2. *Reg.* VI, 5, 22. (5) *Tob.* III, 17. (6) *Jerem.* XV, 17. (7) *Jerem.* XXXI, 4. (8) *Proverb.* VIII, 30, 31. (9) *Baruc.* III, 17.

ne parle ni de jeux, ni de ſpectacles, mais ſeulement d'une terre bien cultivée, & bien féconde, où chacun eſt en repos ſous ſon figuier & ſous ſa vigne, jouiſſant en aſſurance du fruit de ſes travaux; où les vieillards aſſis dans les places publiques, délibéroient ſur les affaires communes, & où les jeunes gens *ſe revêtoient d'habits de gloire, & d'ornemens propres à la guerre.* Les Iſraélites étoient un peuple laborieux & belliqueux, qui bornoient preſque tous leurs jeux & leurs divertiſſemens aux plaiſirs champêtres, & à ceux qu'ils goûtoient dans les ſolemnités du Seigneur, dans leurs voyages de Religion, & dans les repas qu'ils prenoient dans le Temple.

Je parle des temps où la Loi étoit obſervée, & des anciens temps de la république des Hébreux; car lorſqu'ils ſe déréglorent, ils donnoient dans tous les plus grands excès des Nations idolâtres, & ſe livroient à leurs jeux & à leurs divertiſſemens impies & honteux. Depuis le regne des Grecs, je veux dire depuis la mort d'Alexandre le Grand, & la domination des Rois de Syrie dans la Judée, ils commencerent à prendre goût aux jeux d'exercice des Grecs. On vit dans Jéruſalem des gymnaſes, & des places où l'on s'exerçoit dans toutes les ſortes d'exercices des Grecs : la lutte, la courſe, le palet, &c. (1) Et les Romains ayant ſuccédé aux Grecs, Hérode bâtit des théâtres & des amphithéatres dans les villes de Paleſtine, & y fit repréſenter des jeux de toutes les ſortes. On peut voir Joſeph & la Diſſertation touchant les jeux des Hébreux, compoſée par M. *Vangenſeil.*

JÉZABEL, fille d'Ithobaal Roi de Sidon, & épouſe d'Achab Roi d'Iſrael (2). Cette Princeſſe introduiſit dans le Royaume de Samarie le culte public de Baal, d'Aſtarte, & des autres Divinités Phéniciennes, ou Chananéennes, que le Seigneur avoit interdit d'une maniere ſi expreſſe à ſon peuple; & avec ce culte impie, on y vit régner toutes les abominations qui avoient autrefois ſi fort irrité le Seigneur contre les Chananéens, & qui les avoient fait exterminer de deſſus la terre. Jézabel étoit ſi zelée pour l'honneur de cette fauſſe Religion, qu'elle nourriſſoit de ſa table juſqu'à quatre cents faux Prophetes des bois de futaie conſacrés à la Déeſſe Aſtarte; & Achab ſon mari avoit de même quatre cents cinquante Prophetes de Baal (3), qu'il entretenoit comme Miniſtres de ſes faux Dieux.

Jézabel ſembloit avoir entrepris d'abolir le culte du Seigneur dans Iſrael, en perſécutant, & en mettant à mort les Prophetes du Seigneur. Elle les auroit tous fait mourir, ſi quelques gens de bien n'en avoient ſauvé une partie. Abdias Officier du Roi Achab, en avoit conſervé juſqu'à cent pour ſa part (4). Élie qui parut en ce temps-là, ayant fait deſcendre du feu du Ciel ſur ſon holocauſte, à la vue d'Achab, & de tout Iſrael aſſemblé au Mont Carmel, & le peuple ayant mis à mort (5) les quatre cents Prophetes de Baal qui s'y étoient trouvés, Jézabel fit dire à Élie qu'elle le feroit périr dès le lendemain. Élie s'enfuit, & évita la fureur de cette Reine impie (6).

(1) 1 *Macc.* v, 16, & 2. *Macc.* iv, 13, 14, 15. (2) 3. *Reg.* xvi, 31. (3) 3. *Reg.* xviii, 19. (4) 3. *Reg.* xviii, 13. An du Monde 3096, avant J. C. 904, avant l'Ere vulg. 908. (5) 3. *Reg.* xviii. (6) 3. *Reg.* xix, *& ſeq.* An du Monde 3096, avant J. C. 904, avant l'Ere vulg. 908.

Quelque temps après (1), Achab ayant voulu acheter la vigne de Naboth, & ce bon Iſraélite n'ayant pas cru la pouvoir vendre, Jézabel écrivit au nom du Roi aux principaux de Jezrael, où il demeuroit, de le faire mourir, & de ſuborner des témoins qui l'accuſaſſent de blaſphême contre Dieu, & de diſcours injurieux contre le Roi. Ces ordres ne furent que trop exactement exécutés, & Naboth ayant été condamné & mis à mort, Achab ſe mit en poſſeſſion de ſa vigne, comme d'un bien confiſqué à ſon profit. Comme Achab revenoit de Jezrael, où il s'étoit mis en poſſeſſion de cette vigne, Élie vint au-devant de lui, & le menaça de la part du Seigneur, de le faire périr lui & ſa maiſon; & à l'égard de Jézabel, qui avoit été la premiere cauſe de tout ce mal, il lui dit que ſon corps ſeroit mangé des chiens dans la campagne de Jezrael, où ſelon l'Hébreu, *dans l'avant-mur de Jezrael* (2).

Ces prédictions furent vérifiées à la lettre, lorſque Jehu, fils de Namſi, s'étant révolté contre Achab (3), & étant venu à Jezrael, Jézabel ſe farda les yeux (4) avec de l'antimoine, pour les faire paroître plus grands & plus noirs, mit ſes ornemens ſur ſa tête, & regardant par la fenêtre qui étoit dans l'appartement au-deſſus de la porte de la ville, & voyant Jéhu qui entroit monté ſur ſon chariot, elle cria : Celui qui comme Zambri a tué ſon maître, peut-il eſpérer quelque paix ? Jéhu levant la tête, demanda : Qui eſt celle-là ? Auſſi-tôt deux ou trois eunuques qui étaient en haut, lui firent une profonde révérence, & Jéhu leur dit : Jetez-la du haut en bas : auſſi-tôt ils la jetterent par la fenêtre : & étant tombée dans l'enceinte de l'avant-mur, elle y fut mangée par les chiens. Jéhu étant entré pour boire & pour manger, dit à ſes gens : Allez voir ce qu'eſt devenue cette malheureuſe, & enſeveliſſez-la, parce qu'elle eſt fille de Roi. Ils y allerent, & n'en trouverent que le crâne, les pieds, & l'extrêmité des mains. Ils revinrent en rendre compte à Jéhu, qui dit : C'eſt l'accompliſſement de ce que le Seigneur avoit prononcé par Élie, en diſant : Les chiens mangeront la chair de Jézabel dans l'avant-mur de Jezrael. La chair de Jézabel ſera dans la campagne de Jezrael comme le fumier de la terre ; & tous ceux qui paſſeront, diront en la voyant : Eſt-ce là cette Jézabel ?

Le nom de Jézabel eſt paſſé en proverbe, pour marquer une femme cruelle & impie. Saint Jean dans l'Apocalypſe (5), reproche à l'Evêque de Thyatire dans l'Aſie Mineure, qu'il ſouffre que *Jezabel, cette femme qui ſe dit Prophéteſſe, enſeigne & ſéduiſe les ſerviteurs de Jeſus-Chriſt, pour les faire tomber dans la fornication, & leur faire manger ce qui eſt conſacré aux Idoles.* Il dit qu'il lui a donné du temps pour faire pénitence, mais qu'elle n'a point voulu ſe repentir. C'eſt pourquoi Dieu menace de l'accabler de maladies & d'afflictions, avec ceux qui ſe ſont corrompus avec elle ; de frapper de mort ſes enfans, afin que toutes les Egliſes connoiſſent que le Seigneur ſonde les reins & les cœurs, & qu'il rend à chacun ſelon ſes œuvres. On ne doute pas

(1) 3. *Reg.* XXI, 1. An du Monde 3105, avant J. C. 895, avant l'Ere vulg. 899. (2) 3. *Reg.* XXI, 23, & 4. *Reg.* IX, 10. (3) An du Monde 3120, avant J. C. 880, avant l'Ere vulg. 884. (4) 4. *Reg.* XXX, 31, 32. (5) *Apoc.* II, 20.

que Jézabel en cet endroit, ne soit un nom figuré, & ne signifie quelque femme qui s'amuse à dogmatiser dans l'Eglise. Voyez les Commentateurs sur l'Apocalypse, 11, 20.

I. JEZER, fils de Galaad, Chef de la famille des Jézérites. *Num.* XXVI, 30.

II. JEZER, ou *Jazer*, ou *Jaser*, ville de la Tribu de Gad (1), laquelle fut cédée aux Lévites de la famille de Mérari (2).

I. JEZONIAS, fils de Machati. 1. *Reg.* XXV, 23.

II. JEZONIAS, fils de Jérémie Réchabite. *Jerem.* XXXV, 3.

III. JEZONIAS, fils de Schapan, Chef des Israélites qui furent montrés en vision à Ezéchiel. *Ezech.* VIII, 11.

IV. JEZONIAS, fils d'Azur, un des mauvais Israélites, qui disoient de Jérusalem, cette ville est la marmite, & nous sommes la chair. *Ezech.* XI, 1, 3.

V. JEZONIAS, fils d'Osacée, marqué dans Jérémie, Ch. XLII, 1. C'est apparemment le même qu'*Azarias* fils d'Osaïe, *Jerem.* XLIII, 2, qui fut un des principaux qui engagerent les Israélites laissés dans la Judée, à aller en Egypte malgré Jérémie.

JEZRA, fils de Mosollam, & pere d'Adiel, 1 *Par.* IX, 10.

I. JEZRAEL, ville de la Tribu de Juda. *Josue* XV, 56.

II. JEZRAEL, ville fameuse dans la Tribu d'Issachar (3), située dans le Grand-Champ. Voyez ci-devant *Jezrael.*

III. JEZRAEL, fils d'Etham de la Tribu de Juda, 1 *Par.* IV, 3.

IV. JEZRAEL, fils du Prophete Osée, & de Gomer courtisanne qu'il avoit épousée. *Osée* 1, 4.

JEZRAIA, Intendant ou Chef des Chantres du Temple du temps de Nehémie, 2 *Esdr.* XII, 41.

IGAL, de la Tribu d'Issachar, fut député par cette Tribu avec les autres pour aller reconnoître la Terre promise. *Num.* XIII, 8.

IGNACE, Disciple des Apôtres, Evêque d'Antioche, & Martyr sous la persécution de Trajan. Quelques-uns (4) ont avancé que saint Ignace, nommé autrement *Théophoros*, ou *Théophéros*, étoit cet enfant que Jesus-Christ prit entre ses bras pour donner un modele de l'humilité Chrétienne (5). Mais cette particularité n'est nullement certaine. On voit quelques Lettres de saint Ignace à la sainte Vierge, & de la sainte Vierge à saint Ignace; mais leur fausseté est bien connue. Le nom de saint Ignace ne se trouve dans aucun monument du nouveau Testament. Saint Chrysostome (6) dit qu'il n'avoit jamais vu Jesus-Christ; mais on croit qu'il a été Disciple de saint Pierre & de saint Jean l'Evangéliste (7). Nous avons quelques Epîtres que ce saint écrivit comme il alloit à Rome pour y souffrir le martyre. Elles sont pleines du feu divin dont il brûloit. L'histoire de son martyre est connue; & d'ailleurs elle n'est point de notre sujet.

IHELON, fils d'Esaü, & d'Oolibama. *Genes.* XXXVI, 3.

IIM, ville de la Tribu de Juda. *Josue* XV, 29.

ILAI, vaillant homme de l'armée de David. 1 *Par.* XI, 29.

ILLEL, pere d'Abdon, Juge d'Israel. *Judic.* XII, 13.

ILLYRIE. Saint Paul (8) dit

(1) *Josue* XIII, 25. (2) 1. *Par.* IV, 81, & *Josue* XXI, 37. (3) *Josue* XIX, 18. (4) *Quidam apud Anastas. Bibliothec. & alii.* (5) *Matth.* XVIII, 2, 3, 5, &c. (6) *Chrysost. t.* 1, *orat.* 42, *p.* 706, *B.* (7) *Greg. Mag. l.* 4. *Ep.* 37. *Hieronym. in Chronic. Ignatii Acta, p.* 1, 5. (8) *Rom.* XV, 19.

qu'il a porté l'Evangile *depuis Jeruſalem juſqu'à* l'Illyrie. Or l'Illyrie eſt une Province d'Europe, dont les bornes anciennes étoient du côté du ſeptentrion, les deux Pannonies : du côté du midi, la mer Adriatique : du côté du couchant, l'Iſtrie ; & du levant, la haute Meſie, & la Macédoine. Ainſi ſaint Paul a prêché dans la Syrie, dans la Phénicie, dans l'Arabie, dans la Cilicie, la Pamphilie, la Piſidie, la Lycaonie, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, la Phrygie, la Troade, l'Aſie, la Carie, la Lycie, l'Ionie, la Lydie, les Iſles de Cypre & de Crete, la Thrace, la Macédoine, la Theſſalie, l'Achaïe.

IMAGE, ou repréſentation de quelque choſe. Dieu a créé *l'homme à ſon image* ; c'eſt-à-dire, il l'a créé comme un autre lui-même ſur la terre, une eſpece de demi-Dieu dans le Monde, pour y exercer un domaine ſubordonné au ſien (1). Autrement : Il l'a créé à ſon image, ſage, immortel, droit, juſte, prévoyant, éclairé, &c. Enfin Dieu a imprimé dans l'homme ſon image, ſa ſainteté, ſa vertu, ſa ſageſſe : il a créé l'homme, & lui a donné un corps & une ame raiſonnable ; comme dans la ſuite des ſiecles, ſon Verbe, ſa Sageſſe devoient prendre la nature de l'homme, ſon corps & ſon ame (2). Adam par ſon péché, a défiguré l'image de Dieu ; il eſt déchu des dons de la grace & de l'immortalité : mais Jeſus-Chriſt a réformé dans nous cette image par ſa grace ; ou plutôt, prévenus & aidés de ſon ſecours, nous réformons dans nous-mêmes l'image de Dieu, que le péché avoit corrompue (3) : *Sicut portavimus imaginem terreni (hominis), portemus & imaginem cœleſtis.*

Dieu défend aux Hébreux (4) de faire aucune image, ni repréſentation de ce qui eſt au Ciel, ou ſur la terre, ou dans les eaux, pour les adorer. Mais il ne défend pas de faire des images, ou des figures uniquement pour repréſenter, pour inſtruire, pour orner. Ainſi Moïſe & Salomon firent des Chérubins ſur l'Arche & dans le Tabernacle : Moïſe fit un ſerpent d'airain ; Salomon fit des lions & des bœufs de fonte, même dans le Temple. Et l'Egliſe Chrétienne permet l'uſage des images, pourvu qu'on en demeure au ſimple culte relatif, par lequel nous honorons les Saints, dont elles portent la reſſemblance ; & qu'on ne croie pas qu'il y ait en elles aucune divinité, ni aucune vertu, qu'on ne leur adreſſe pas ſes prieres, & qu'on n'y mette pas ſa confiance.

Outre l'idée ordinaire d'*image*, qui ſe prend pour une ſimple repréſentation d'une choſe réelle, par exemple, l'image d'un homme, d'un bœuf, d'un aſtre, &c. que Dieu dans ſa Loi défend de repréſenter pour leur rendre quelque culte que ce ſoit ; ce nom ſe prend encore de quelques autres manieres, par exemple (5) : *In imagine pertranſit homo :* l'homme paſſe comme un phantôme. Et (6) : *Imaginem ipſorum ad nihilum rediges :* Vous réduirez leur image, leur ombre, leur figure, vous les réduirez au néant. La vie de l'homme n'eſt que comme une fumée, une ombre, une vaine repréſentation : il paſſe, il ſe diſſipe, il s'évanouit comme un nuage. Job (7), ou plutôt Eliphaz ſon ami, dit qu'au milieu de la nuit *une image*, un phantôme s'apparut à lui : il ne le connut point ; mais il ouït comme une voix, ou comme le bruit

(1) *Eccli.* XVII, 3. (2) *Tertull. de reſurrect. carnis, c.* 5. (3) *Coloſſ.* III, 9, 10. *Vide & Rom.* VIII, 29. (4) *Exod.* XX, 4. (5) *Pſalm.* XXXVIII, 7. (6) *Pſalm.* LXXII, 20. (7) *Job.* IV, 16.

d'un vent doux & léger : *Stetit imago coram oculis meis, & vocem quasi aurœ lenis audivi.*

IMAGO se prend quelquefois dans un sens contraire, pour une représentation vive & réelle, opposée à une *image passagere*, à un phantôme, à une chose qui paroît en songe, & qui n'a nulle consistance & nulle réalité; par exemple (1) : *Umbram habens Lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum* : La Loi de Moïse ne contenoit que l'ombre des biens futurs; elle n'en avoit pas *l'image* réelle : elle représentoit ces biens d'une maniere légere, superficielle, comme ces ombres qui apparoissent la nuit, & qui n'ont rien de solide & de permanent; au lieu que l'Evangile représente les mêmes biens sous une figure vive, solide, ferme, stable & réelle : la Loi n'étoit qu'une ombre, l'Evangile en est la réalité.

Ainsi dans les Epîtres de saint Paul Jesus-Christ est nommé (2), *l'image du Pere* : *Evangelium gloriæ Christi, qui est imago Dei.* Et encore (3): *Qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturæ.* Et ailleurs (4) il lui donne le nom de, *splendeur de la gloire, & de figure*, ou d'image *de la substance du Pere.* Ce n'est point sans doute une simple image, ou un simple rayon, c'est une image réelle & substantielle, de même nature & de me substance que le Pere; c'est un rayon émané du Pere, un écoulement de sa substance & de sa lumiere.

Saint Paul veut que *comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, nous portions aussi celle de l'homme céleste* (5). Comme nous avons porté l'image d'Adam pécheur & prévaricateur, comme nous l'avons imité dans son péché & dans sa désobéissance; ainsi nous devons travailler à retracer dans notre ame les traits de l'homme céleste, de Jesus-Christ, son obéissance, son humilité, sa patience, sa douceur, &c.

L'IMAGE se prend très-souvent pour une statue, une figure, une idole; par exemple (6), *Gardez-vous bien de vous faire des images d'hommes ou de femmes* pour les adorer. Et ailleurs (7) : *Les Israélites étant entrés dans le Temple de Baal, mirent en pieces toutes ses images.* Et l'Auteur de la Sagesse (8) parlant des causes de l'idolatrie, dit qu'un pere percé de douleur pour la mort de son fils, *en fit faire une image*, à laquelle il rendit ensuite des honneurs divins. Et saint Jean dans l'Apocalypse (9) : Dieu permit à la bête de séduire les hommes, & elle leur ordonna de faire l'image de la bête; & cette image devint vivante & animée, & tous ceux qui n'adoreront pas l'image de la bête, seront mis à mort. Cette image de la bête, image vivante & animée, à laquelle les habitans de la terre rendent leur culte & leurs adorations, sont les idoles des Païens, auxquelles Julien l'Apostat rendit en quelque sorte la vie, en ressuscitant & rétablissant leur culte mort & aboli dans presque tout l'empire.

IMPOSITION DES MAINS. L'imposition des mains se prend en différentes manieres, tant dans l'ancien, que dans le nouveau Testament. 1°. Souvent elle se prend pour l'ordination & la consécration des Prêtres & des Ministres sacrés (10), tant chez les Juifs, que chez les Chrétiens. 2°.

(1) *Hebr.* x, 1. (2) 2. *Cor* iv, 4. (3) *Coloss.* i, 15. (4) *Hebr.* i, 3. (5) 1. *Cor.* xv, 49. (6) *Deut.* iv, 16. (7) 4. *Reg.* xi, 18. (8) *Sap.* xiv, 15. (9) *Apoc.* xiii, 14, 15. (10) *Act.* vi, 5, xiii, 3 1 *Timoth.* iv, 14, & v, 22, 2, *Timoth.* i, 6.

Elle s'emploie auſſi quelquefois pour l'établiſſement des Juges & des Magiſtrats, à qui l'on impoſoit les mains, en leur confiant ces emplois (1). Jacob impoſa les mains à Ephraïm & à Manaſſé, en leur donnant ſa derniere bénédiction (2). Le Grand-Prêtre étendoit les mains vers le peuple, lorſqu'il récitoit la formule ſolemnelle des bénédictions (3). Les Iſraélites qui préſentoient des hoſtíes pour le péché au Tabernacle, impoſoient leurs mains ſur ces hoſties, en confeſſant leurs péchés. (4) Les témoins impoſoient les mains ſur la tête de la perſonne accuſée (5), comme pour marquer qu'ils ſe déchargeoient ſur elle de la peine de ſon ſang. Notre Sauveur impoſoit les mains aux enfans qu'on lui préſentoit, & il les béniſſoit (6). On trouve auſſi l'impoſition des mains employée pour le Sacrement de la Confirmation. (7). Les Apôtres donnoient le ſaint-Eſprit aux baptiſés, en leur impoſant les mains. Les Iſraélites mirent les mains ſur les Lévites, en les offrant au Seigneur pour être conſacrés à ſon ſervice (8).

IMPOSTEURS, faux Meſſies, faux Prophetes, ſéducteurs, hypocrites, loups qui viennent à nous ſous la peau de brebis, pour nous ſéduire. Moïſe précautionne les Hébreux contre les impoſteurs & les faux Prophetes, en diſant: (9) *s'il s'éleve au milieu de vous un Prophete, ou un homme qui ſe vante d'avoir eu un ſonge* prophétique, *& qu'il ait prédit quelque choſe, & que ce qu'il a prédit ſoit arrivé; & qu'il vous diſe : Allons, ſuivons des Dieux étrangers, & adorons-les ; vous n'écouterez point ce Prophete, ou ce ſongeur ; mais vous le ferez mourir, parce qu'il a voulu vous détourner du Seigneur, &c.* Et ailleurs (10): *Vous ne conſulterez ni les devins, ni les enchanteurs, ni les nécromanciens, car le Seigneur a tout cela en abomination . . . . . Et s'il arrive qu'un Prophete veuille parler en mon nom, ſans que je lui aie donné mes ordres pour cela, ou qu'il parle au nom des Dieux étrangers, il ſera mis à mort.*

Ces Lois furent très-mal obſervées dans Iſrael. Nulle nation n'a été plus féconde en impoſteurs, que celle des Hébreux ; ce peuple volage, inconſtant, ſuperſtitieux, fut preſque toujours la duppe de tous ceux qui voulurent lui en impoſer, ſur-tout en fait de Religion. Son penchant pour l'idolattie, & ſon amour pour la nouveauté, lui firent adopter toutes les abominations & les impiétés de ſes voiſins. Le plus fameux comme le plus ancien des impoſteurs qui ait paru avec réputation parmi eux, fut Jéroboam fils de Nabath, qui étant monté ſur le trône d'Iſrael par la révolte contre ſon Prince légitime, crut ne pouvoir s'y maintenir qu'en changeant l'ancienne Religion, & introduiſant dans ſes Etats le culte des Veaux d'or.

Depuis ce temps les faux Prophetes & les impoſteurs furent fréquens dans le pays. La Reine Jézabel nourriſſoit quatre cents cinquante Prophetes de Baal (11), & quatre cents Prophetes de la Déeſſe du Bois, qui eſt Aſtarte. Le Roi Achab étant ſur le point de

(1) *Num.* XXVII, 18, 23. *Vide, ſi placet, Selden. in Chronic. Alex.* p. 16, 17, 18, 19, 20. (2) *Geneſ.* XLVIII, 14. (3) *Levit.* IX, 22. (4) *Levit.* I, 4, III, 1, *Exod.* XXIX, 19. (5) *Dan.* XIII, 34. (6) *Marc.* X, 16. (7) *Act.* VIII, 17, XIX, 6. (8) *Levit.* VIII, 10, 12. (9) *Deut.* XIII, 1, 2, *&c.* (10) *Deut.* XVIII, 10, 11, 20, 21. (11) 3. *Reg.* XVIII, 19.

marcher avec Joſaphat Roi de Juda contre Ramoth de Galaad (1), conſulta ſes quatre cents Prophetes ſur le ſuccès de ſon voyage : ils lui promirent tous la victoire, & un heureux retour. Il ne ſe trouva que Michée fils de Jemla, qui les contredit, & qui prédit au Roi qu'il y perdroit la vie. Iſaïe (2) parle des faux Prophetes qui annonçoient le menſonge à ceux qui les conſultoient : *Propheta docens mendacium.* Et Jérémie (3) ſe plaint des Prophetes qui prophétiſoient au nom de Baal, & qui adoroient les Idoles : *Prophetæ prophetaverunt in Baal, & idola ſecuti ſunt*, & que ces Prophetes prophétiſoient le menſonge, & que les Prêtres les applaudiſſoient (4). Et ailleurs (5), que les Prophetes prophétiſoient fauſſement en ſon nom, qu'il ne les a point envoyés. Tout ce Prophete eſt rempli de pareils reproches contre les faux Prophetes, qui parlent par leur propre eſprit : *Prophetant de corde ſuo.*

Ezéchiel invective contre eux avec encore plus de véhémence (6) : *Dites aux Prophetes qui prophétiſent par leur propre eſprit : voici ce que dit le Seigneur à ces Prophetes inſenſés, qui ſuivent leur propre eſprit, & ne voient rient : vos Prophetes, ô Iſrael, ſont comme les renards dans le déſert..... Ma main ſe fera ſentir ſur ces Prophetes qui voient le faux, & annoncent le menſonge.* Et ailleurs (7) : les faux Prophetes *ſont comme ceux qui élevent une muraille ſans mortier, ils ne prophétiſent que le menſonge, en diſant : voici ce que dit le Seigneur, quoique le Seigneur n'ait pas parlé.* Oſée parle auſſi des Prophetes inſenſés, qui ont été un piege & un ſujet de chûte à tous ceux qui les ont écoutés (8). Et Michée (9) parle de ces Prophetes ſéducteurs, avares & gourmands, qui vendent leurs prophéties à prix d'argent, qui ſéduiſent les peuples, & qui déclarent la guerre à ceux qui ne leur rempliſſent pas la bouche. Sophonie (10) n'en parle pas plus avantageuſement : *Prophetæ ejus veſani, viri infideles.* Et Zacharie (11) : *En ce temps-là les faux Prophetes ſeront confondus lorſqu'ils auront annoncé de fauſſes viſions, & ils ne ſe revêtiront plus de ſacs pour mentir.*

Voilà une tradition & une chaîne bien ſuivie d'impoſteurs & de faux Prophetes dans Juda & dans Iſrael, juſqu'après la captivité de Babylone. Sous le nouveau Teſtament, Jeſus-Chriſt a prédit qu'il viendroit de faux Prophetes qui ſéduiroient pluſieurs perſonnes (12) : *ſurgent pſeudo-Chriſti & pſeudo-Prophetæ, & dabunt ſigna magna & prodigia, ita ut in errorem inducantur, ſi fieri poteſt, etiam electi.* Ces prédictions ne demeurerent pas long-temps ſans qu'on en vît l'exécution. Simon le Magicien ſe donnoit dans Samarie pour la grande vertu de Dieu (13), peu de temps après la mort du Sauveur. Joſeph parle de pluſieurs impoſteurs qui parurent vers le même temps. Un certain *Théudas* ou *Théodas*, parut en Judée (14), du temps de Cuſpius Fadus, Gouverneur de cette Province, vers l'an de Jeſus-Chriſt ou de l'Ere vulgaire 45. Il ſe donnoit pour Prophete, & trompa pluſieurs Juifs,

(1) 3. *Reg.* XXII, 6, 78. (2) *Iſai.* IX, 14, 15. (3) *Jerem.* II, 8. (4) *Jerem.* V, 31. (5) *Jerem.* XIV, 4. (6) *Ezech.* XIII, 2, 3, 4. (7) *Idem.* XXII, 18. (8) *Oſée* IX, 7, 8. (9) *Mich.* III, 5, 11. (10) *Sophon.* III, 4. (11) *Zach.* XIII, 4. (12) *Matth.* XXIV, 24. (13) *Act.* VIII, 9, 10. (14) *Joſeph. Antiq. l.* XX, *c.* 2.

leur perſuadant de quitter leurs biens, & de le ſuivre juſqu'au Jourdain, leur promettant de le leur faire paſſer à pied ſec, comme avoit fait autrefois Joſué. Mais il fut pris & tué, avec pluſieurs de ceux qui l'avoient ſuivi.

Un autre *Théudas*, dont parle Gamaliel dans les Actes des Apôtres (1), parut quelque temps avant la mort du Sauveur: environ quatres cents hommes s'attacherent à lui; mais il fut tué, & tous ceux qui l'avoient ſuivi furent diſſipés. Dix ans après, un Egyptien Juif de Religion (2), vint à Jérusalem feignant d'être Prophete, perſuada au peuple de le ſuivre ſur le mont des Oliviers, leur promettant de faire tomber en leur préſence les murs de Jérusalem, & de les introduire dans la ville par la brêche. Un autre impoſteur (3) entraîna dans le déſert un grand nombre de peuple, auquel il promettoit une délivrance générale de tous maux. Judas le Galiléen Auteur de la Secte des Hérodiens, ſoutenoit que les Juifs ne devoient reconnoître que Dieu pour leur maître, & qu'ils ne pouvoient ſans lâcheté & ſans prévarication payer le tribut à Céſar (4). Ses enfans furent héritiers de ſon eſprit, & inſpirerent fortement l'eſprit de révolte aux Juifs leurs compatriotes, dans la guerre contre les Romains.

Après la fin de cette guerre, un certain Jonathas Tiſſerand de ſon métier (5), parut dans la Cyrénaïque, & ſéduiſit grand nombre de Juifs par de faux miracles & des preſtiges, dont il les éblouit dans les déſerts où il les entraîna. Catulle, Gouverneur de la Libie Pentapolitaine, les diſſipa, & prit de là occaſion de piller les plus riches des Juifs de ce pays-là. Mais le plus fameux des impoſteurs qui parurent depuis la ruine du Temple, fut Barchochebas, qui ſouleva les Juifs contre l'Empereur Adrien, & attira contre eux les forces de l'Empire, qui les réduiſirent en un état dont ils ne ſe ſont jamais pu relever. Voyez ci-devant *Barchochebas*. Je ne parle pas ici des faux Meſſies qui ont paru en différens temps parmi les Juifs. Voyez le titre *Meſſie*.

L'état d'oppreſſion où ſont réduits les Juifs dans preſque tous les pays du monde, & l'attente du Meſſie qu'ils eſperent toujours les devoir délivrer de tous leurs maux, les rendent plus crédules aux promeſſes des impoſteurs, & plus ſuſceptibles de l'eſpérance qu'ils leur inſpirent de recouvrer leur liberté. Comme tout l'Orient étoit dans l'attente du Meſſie, & du Libérateur ſi long-temps attendu, & ſi ſouvent prédit, dans le ſiecle que Jeſus-Chriſt parut, ce ſiecle fut plus fécond en impoſteurs, qu'aucun autre, à cauſe de l'entrée qu'ils étoient ſûrs de rencontrer dans l'eſprit des peuples prévenus & faciles à perſuader. Ceux d'entre eux qui paſſoient pour plus inſtruits, voulurent s'autoriſer par-là à rejeter Jeſus-Chriſt même, en le confondant avec les ſéducteurs qui avoient paru, & qui paroiſſoient de jour en jour dans leur Nation. *Ce Séducteur*, diſoient-ils (6), *dit pendant qu'il étoit encore en vie, je reſſuſciterai dans trois jours.* Les Apôtres du Sauveur étoient traités de même par les Juifs endurcis (7): *Ut ſeductores & veraces, &c.*

Mais ce qu'on auroit peine à croire, il s'eſt trouvé même dans le ſein du Chriſtianiſme, & après

(1) *Act.* v, 36. (2) *Joſeph. l.* xx, *c.* 6. (3) *Idem l.* 2, *de Bello*, *c.* 12. An de J. C. 60. (4) *Joſeph. Antiq. l.* 18, *c.* 1. (5) *Joſeph. de Bello*, *l.* vii, *c.* 31. (6) *Matth.* xxvii, 63. (7) 2. *Cor.* vi, 8.

tant de merveilles opérées par Jesus-Christ, & par les Apôtres, après tant de persécutions essuyées par l'Eglise, après tant d'écrits des Infidelles & des Hérétiques détruits & mis en poudre par les Ecrivains Catholiques ; il s'est trouvé, dis-je, des gens qui ont dit & qui ont même écrit que Moïse, Jesus-Christ & Mahomet étoient trois insignes imposteurs. Tout le monde parle d'un Livre fameux qui a, dit-on, paru sous le titre : *De tribus Impostoribus, Mose, Christo & Mahomete.* Les uns soutiennent que c'est un ouvrage supposé, & qui n'a jamais paru ; d'autres soutiennent qu'il existe, & on a vu des gens qui se sont vantés de l'avoir vu.

Alberic Moine des trois Fontaines, Ordre de Cîteaux, au Diocese de Châlons-sur-Marne, qui vivoit au milieu du treizieme siecle, écrit dans sa Chronique sous l'année 1239, que l'on proposa dix-sept cas contre l'Empereur Fridéric II, entre lesquels il y en a un contre la Religion Chrétienne, dont le Pape parle dans ses Livres à l'Archevêque de Sens, qui est qu'il y a trois imposteurs dans le monde : savoir, Moïse, Jesus-Christ & Mahomet ; *Tres fuerunt Baratores seu Guillatores in mundo ; Moïses, Christus & Mahometes.* Alberic est Auteur contemporain de Fridéric II, & sa Chronique est très-estimée.

Mais si ce que dit Jean Bayon Dominicain, qui a écrit l'histoire de l'Abbaye de Moyenmoutier, & qui vivoit au quatorzieme siecle, est vrai, l'Empereur Fridéric n'est pas le premier qui a proféré le blasphême qu'on lui attribue. Voici ce que dit cet Historien : J'ai cru, dit-il, devoir inférer dans cet Ouvrage, ce que j'ai appris étant à Paris, par le rapport de gens de bien & véridiques : il y avoit à Paris, vers l'an mil vingt-deux, un Docteur de Théologie, fort enflé de sa science, & fort rempli de vanité & de faste, qui étant un jour dans sa chaire, enseigna publiquement que trois imposteurs, savoir, Mahomet, Moïse & Jesus-Christ, ont trompé tout le monde : *Tres homines, videlicèt Mahometes, Moïses & Christus totum ad se trahentes deceperunt mundum.* Mais Dieu le frappa sur l'heure, & dès ce moment il oublia tout ce qu'il avoit jamais su, & fut privé de l'usage de la parole.

Pierre de Vignes, Secrétaire & Chancelier de l'Empereur Fridéric II, avoue qu'on accusoit l'Empereur son Maître (1) d'avoir proféré ce blasphême. Le Pape dans une Lettre circulaire adressée à tous les Princes & à tous les Prélats (2), avance cette accusation contre Fridéric, & dit qu'on la pourra prouver en temps & lieu. Matthieu Paris (3) rapporte aussi ce qu'on disoit du blasphême touchant les trois imposteurs ; mais il en parle comme d'une calomnie imputée à Fridéric par ses ennemis. L'Auteur de la vie de Grégoire IX (4), qui est contemporain, avance que cet Empereur a pris cette erreur par le commerce qu'il avoit avec les Grecs & les Arabes, qui lui promettoient la Monarchie universelle par la connoissance des astres ; qu'il se croyoit un Dieu sous l'apparence d'un homme ; que trois imposteurs étoient venus pour séduire le genre humain, mais que pour lui il devoit détruire une quatrieme imposture tolérée par l'ignorance des hommes, qui est l'autorité du Pape.

(1) *Petrus de Vineis Epist. p.* 211, *edit. Schardii.* (2) *Apud Rainald, an.* 1239, *n.* 21. La lettre est datée du 1 Juillet de cette année. (3) *Matth. Paris, p.* 408. (4) *Apud. Rainald. an.* 1239, *n.* 28.

Fridéric ne laiſſa pas ces accuſations ſans replique. Il fit écrire aux Cardinaux (1), pour faire ſon apologie touchant les trois impoſteurs ; il donne ſa profeſſion de foi correcte & catholique ſur la Divinité de Jeſus-Chriſt & ſur le Myſtere de l'Incarnation, & parle de Moïſe & de Mahomet comme doit faire un Chrétien.

Voilà une accuſation bien ſolemnellement formée contre l'Empereur, & bien contredite par l'accuſé. Juſques-là il n'eſt queſtion que des paroles ; mais on ſoutient qu'il y a un Livre réel & exiſtant, qui a pour titre, *des trois impoſteurs*, *&c.* Les uns l'attribuent à *Muret*, d'autres à *Bernard Ochin* ; d'autres à *Pierre Aretin*, d'autres à *Pogghius Florentin*, d'autres à *Poſtel*, ſavant viſionnaire du ſeizieme ſiecle ; d'autres à *Arnaud de Villeneuve* (2), d'autres à l'Empereur *Fridéric I*, *ſurnommé Barberouſſe* (3), d'autres à *Fridéric II.*

Florimond de Raimond (4) dit qu'il ſe ſouvient qu'en ſon enfance il vit l'exemplaire de ce fameux Livre dans le College de Preſle entre les mains de Ramus. Le Pere Merſenne en parle dans ſon Commentaire ſur la Géneſe, p. 1830. M. Deshouges, Doyen des Avocats du Grand Conſeil à Paris, dans un billet de ſa main que j'ai lu, dit qu'il a appris d'un de ſes amis, homme docte, qu'il avoit vu ce déteſtable Livre dans la Bibliotheque ſecrette d'un des plus puiſſans Princes d'Allemagne, mais toutefois ſous un autre titre que celui *De tribus Impoſtoribus*. Il ajoute qu'un autre de ſes amis, qu'il ne déſigne que par ces trois lettres *A. A. L.* & dont il ſavoit la probité & l'amour pour la vérité, l'avoit aſſuré qu'il avoit trouvé ce fameux Ouvrage à Genes dans la boutique d'un Libraire en 1666, & qu'il l'auroit même acheté s'il n'avoit été prévenu par un autre qui l'acheta. Feu M. Alliot, ci-devant premier Médecin de S. A. R. de Lorraine, m'a dit qu'on lui avoit autrefois mis en main ce Livre, mais qu'il ne l'avoit pas voulu lire.

Chriſtian Kortholt, dans la Préface d'un Livre qu'il a compoſé ſous le titre *de tribus Impoſtoribus*, & qui eſt imprimé à Kiel en 1680, & à Hambourg en 1700, cite quelques perſonnes, qui diſent avoir vu celui dont nous parlons ici : mais pour celui de Kortholt, il ne regarde rien moins que Moïſe, Jeſus-Chriſt & Mahomet ; les trois impoſteurs qu'il attaque, ſont *Edouard Herbert*, *Thomas Hobbs*, & *Benoît Spinoſa*. Il dit que M. Bayle lui a écrit du 7 des Ides d'Avril 1699, que le fameux Livre des trois impoſteurs n'étoit pas dans la Bibliotheque de Balde de Roterdam, & il croit que tous ceux qui ſe vantent de l'avoir vu, ſont fort ſuſpects ou de mauvaiſe foi, ou de peu d'exactitude.

Un autre Auteur (5) a donné le même titre à un Ouvrage compoſé contre trois Auteurs Catholiques de la premiere réputation. Cet Auteur eſt M. Morin, & ſon Ouvrage eſt intitulé : *Vincentii Panurgi Epiſtola de tribus impoſtoribus ad Clariſſ. Vir. Johan. Baptiſtam Morinum D. M. atque Regium Matheſeos Profeſſorem*, *Pariſiis* 1654. Les trois Impoſteurs prétendus qu'il attaque ſont Gaſſendi, Nevreus & Bernier. Gibert Voët dans ſa diſpute de l'Athéiſme, dit qu'en 1614 ou 1615, on chaſſa

(1) *Petrus de Vineis*, *l.* 1, *ep.* 31. (2) Voyez Naudé, apolog. des grands hommes accuſés de Magie, p. 267, 268. (3) *Grot. appendic. tract. de Antichriſto.* (4) Hiſt. de l'héréſ. l. 2, c. 16. (5) Voyez Autibaillet, t. 1, p. 267, 268.

de la Haye, & on envoya en exil un nommé *Naclegael*, pour avoir prononcé quelques impiétés ſur les trois impoſteurs. On croit que M. de la Monnoye a fait une Diſſertation ſur cette matiere. On dit (1) qu'il y a encore un autre Ouvrage qui a pour titre : *Des trois Impoſteurs*, mais ces trois impoſteurs ſont *Zabathai Tzevi*, *Mahomet Bey*, (autrement Jean Cigala) & *Padre Ottomano*.

IMPRÉCATIONS. Le terme Latin *imprecor*, ſe prend quelquefois en un bon ſens, pour dire ſouhaiter du bien, faire des vœux favorables à une perſonne : par exemple (2), les freres de Rebecca la laiſſerent aller avec Eliezer pour épouſer Iſaac, en lui ſouhaitant toutes ſortes de proſpérités : *Imprecantes prospera ſorori*. Et le jeune Roi Joſias ayant été placé ſur le trône de Juda par le Grand-Prêtre Joïada, on lui mit le diadême & le Livre de la Loi ſur la tête, & on fit d'heureuſes acclamations, en criant : *vive le Roi* (3) : *Imprecatique ſunt ei, atque dixerunt : Vivat Rex*.

Mais pour l'ordinaire le mot d'imprécation en Latin comme en Français, ſignifie, faire des imprécations, dévouer quelqu'un aux malheurs. Ainſi on chargeoit d'imprécations & de malédictions le bouc Azazel (4), on l'envoyoit au déſert pour y être précipité. Joſué ayant pris & ruiné la ville de Jéricho, prononça des imprécations contre celui qui la rebâtiroit (5) : *Imprecatus eſt Joſue, dicens : Maledictus vir coram Domino, qui ſuſcitaverit & ædificaverit civitatem Jericho*. Moïſe ordonne que ſi une femme eſt ſoupçonnée d'infidélité par ſon mari, on lui faſſe boire des eaux de jalouſie, ſur leſquelles le Prêtre aura prononcé des imprécations & des malédictions (6). Il veut de plus que lorſque les Hébreux ſeront entrés dans la terre promiſe (7), ils ſe tranſportent entre les montagnes d'Hébal & de Garizim, & que l'on prononce de deſſus le mont Hébal des malédictions & des imprécations contre ceux qui violeront la Loi de Dieu, & des bénédictions de deſſus le mont Garizim envers ceux qui l'obſerveront.

On a parlé ci-devant des imprécations & des dévouemens que les anciens faiſoient contre leurs ennemis, ou contre les villes aſſiégées. Voyez l'article *Balaam*, & celui de *Dévouemens*.

Souvent les Hébreux exprimoient les imprécations en termes qui ſignifient le contraire de ce qu'on veut dire ; par exemple, Pharaon (8), dit à Moïſe & à Aaron : *Que le Seigneur ſoit avec vous, comme je vous laiſſerai aller, &c.* C'eſt tout le contraire : Dieu me garde de vous laiſſer aller. Et David au lieu de prononcer une imprécation contre lui-même, dit (9) : *Hæc faciat Deus inimicis David, & hæc addat, ſi reliquero de omnibus quæ ad eum pertinent uſque mane, mingentem ad parietem* : Que Dieu traite les ennemis de David dans ſa rigueur ; au lieu de dire : Que Dieu me traite dans toute ſa ſévérité. Et ailleurs, (10) on accuſe Naboth *d'avoir béni Dieu & le Roi* ; c'eſt-à-dire, d'avoir blaſphémé contre Dieu & le Roi. Et Job (11), offre des

(1) Voyez Baſnage, Hiſt. des Juifs, t. 5, l. 7, c. 23 à la fin, ou t. 3, l. 5, c. 18, p. 350 & ſuiv. de l'édit. de Paris. (2) *Geneſ.* XXIV, 60. (3) 2. *Par.* XXIII, 11. (4) *Levit.* XVI, 21. (5) *Joſue* VI, 25, 26. (6) *Num.* V, 18, 19, 20, *&c.* (7) *Deut.* XI, 28, 29. (8) *Exod.* X, 10. (9) 1. *Reg.* XXV, 22. (10) 3. *Reg.* XXI, 10. (11) *Job.* I, 5.

holocauſtes

holocaustes au Seigneur pour expier ses enfans, *de peur qu'ils n'aient béni Dieu*; c'est-à-dire, au contraire, de peur qu'ils n'aient proféré quelque parole contraire au respect qui lui est dû. Et encore saran dit au Seigneur (1): frappez la chair & les os de Job, & vous verrez *s'il ne vous bénit pas en face*: c'est-à-dire, s'il ne s'emporte pas à vous maudire.

IMPUR, *impureté légale.* Il y avoit plusieurs sortes d'impuretés que l'on contractoit sous la Loi de Moïse. Les unes étoient volontaires, comme l'attouchement d'un homme mort (2), ou d'un animal mort de soi-même (3), ou d'un reptile, ou d'un animal impur (4): ou l'attouchement des choses saintes par celui qui n'étoit pas pur, ou qui n'étoit pas Prêtre; ou l'attouchement d'un homme lépreux, ou incommodé de la gonorrhée, ou souillé par un mort; ou d'une femme nouvellement accouchée, (5) ou dans le cours de ses incommodités ordinaires (6), ou incommodée de quelque perte de sang extraordinaire (7). Quelquefois ces impuretés étoient involontaires; comme lorsque l'on se trouvoit sans y penser, dans la chambre d'un homme qui tomboit mort, ou que par mégarde on touchoit des os, ou un tombeau, ou quelques-unes des choses souillées dont on vient de parler; ou lorsqu'on tomboit la nuit ou le jour dans quelque pollution involontaire (8), ou enfin dans quelques maladies qui souilloient, comme la lepre (9), la gonorrhée (10), &c. Enfin l'usage du mariage soit légitime, ou illégitime, souilloit ceux & celles qui en usoient (11).

Les lits, les habits, les meubles, les pots qui avoient touché quelque chose de souillé, contractoient aussi une sorte de souillure, & souvent la communiquoient à d'autres. On a parlé des animaux impurs sous l'article d'*Animaux.* La plupart des souillures légales se purifioient par le bain, & ne duroient que jusqu'au soir. La personne souillée se plongeoit toute entiere dans l'eau, ou avec ses habits, ou elle & ses habits séparément. D'autres duroient sept jours, comme celle que l'on contractoit en touchant un mort (12). Celle des femmes dans leurs mois, duroit aussi long-temps que cette incommodité n'étoit pas guérie. D'autres duroient quarante ou cinquante jours, comme celle des femmes nouvellement accouchées. Elles étoient impures quarante jours après la naissance d'un garçon, & cinquante après la naissance d'une fille. D'autres duroient aussi long-temps que l'on n'étoit pas guéri, comme celles des lépreux & des personnes incommodées de la gonorrhée. Enfin il y avoit certaines impuretés qui excluoient du commerce du monde & des villes, comme la lepre. D'autres excluoient simplement de l'usage des choses saintes, comme l'attouchement involontaire d'un animal impur, l'usage du mariage, &c. (13). D'autres n'excluoient pas du commerce de la vie, mais seulement séparoient la personne de ses proches dans sa propre maison, en sorte que l'on n'en pouvoit approcher qu'à une certaine distance; comme les femmes

(1) *Job.* II, 5. (2) *Num.* XX, 11, 14. (3) *Levit.* XI, 34. (4) *Levit.* XI, 24.... 43. (5) *Levit.* XII, 2, 3, 4, 5. (6) *Levit.* XVI, 19. (7) *Levit.* XV, 25. (8) *Deut.* XXII, 10. *Vide & Levit* XV, 16. (9) *Levit.* XIII, 14. (10) *Levit.* XV, 2, 4. (11) *Levit.* XV, 16, 18. (12) *Num.* V, 2, XIX, 11, 12, 20. (13) *Vide Levit.* XXII, 4.

qui étoient nouvellement accouchées, ou dans leurs infirmités ordinaires. Ceux qui les avoient touchées, étoient impurs pendant tout le jour, jusqu'au soir.

Il y avoit plusieurs de ces souillures, qui, comme on l'a dit, se purifioient par le bain. D'autres s'expioient par des sacrifices, & d'autres, par une certaine eau ou lessive, où il entroit de la cendre d'une geniſſe rousse, qui s'immoloit au jour de l'Expiation solemnelle (1). Lorsqu'un lépreux étoit guéri de sa lepre, il alloit au Temple, & y offroit un sacrifice de deux oiseaux, dont l'un étoit tué, & l'autre mis en liberté (2). L'homme qui avoit été souillé par l'attouchement d'un mort, ou pour avoir assisté à des funérailles, devoit se purifier par l'eau d'expiation, dont nous avons parlé; & cela sous peine de la vie. Un homme qui se seroit approché de sa femme durant ses incommodités ordinaires, étoit condamné à mort, & elle aussi (3), si la chose étoit portée en Justice. La femme qui avoit enfanté un garçon ou une fille, venoit au Tabernacle après le temps prescrit, & y offroit pour son expiation une tourterelle & un agneau; où si elle étoit pauvre, deux tourterelles, ou deux jeunes de pigeons.

Ces sortes d'impuretés, que la Loi de Moïse a exprimées avec tant d'exactitude & de soin, n'étoient que figuratives d'autres impuretés bien plus importantes, qu'elle a eu soin aussi de bien marquer, qui sont les péchés & les infidélités que l'on commet contre Dieu, ou les fautes que l'on commet contre le prochain. Les saints & les Prophetes de l'ancien Testament ont bien fait connoître cette différence; & notre Sauveur dans l'Evangile, nous a fort inculqué que ce ne sont pas les souillures extérieures & corporelles, qui nous rendent désagréables à Dieu, mais les souillures intérieures qui infectent l'ame, & qui blessent la justice, la vérité & la charité.

INCENDIE. On donna le nom d'*Incendie*, *Incendium*, *ou Incensio*, en Hébreu, *Tabeera* (4), au campement où les Hébreux arriverent après qu'ils furent décampés de Sinaï. Ce qui donna lieu à ce nom, fut que Dieu irrité par les murmures des Israélites, qui se plaignoient qu'ils ne mangeoient point de viande, envoya contre eux un feu, qui dévora l'extrémité du camp, & fit périr un grand nombre d'Israélites.

INCESTE, conjonction illicite entre des personnes qui sont parentes jusqu'aux degrés prohibés par les Lois de Dieu ou de l'Eglise. L'inceste se prend plutôt pour le crime qui se commet par cette conjonction, que pour la conjonction même, laquelle dans certains temps & dans certains cas, n'est pas considérée comme criminelle; car au commencement du monde, & encore assez long-temps depuis le déluge, les mariages entre freres & sœurs, entre tante & neveu, & entre cousins germains, ont été permis. Les fils d'Adam & d'Eve n'ont pu se marier autrement, non plus que les fils & filles des enfans de Noé, jusqu'à un certain temps. Du temps d'Abraham & d'Isaac ces mariages se permettoient encore, & les Perses se les ont permis bien plus tard, puisqu'on dit que la chose ne passe pas pour criminelle, ni pour honteuse chez les restes des anciens Perses encore à présent.

Il y a des Auteurs qui croient que les mariages entre freres &

(1) *Num.* XIX, 10, 11, 12, *&c.* (2) *Levit.* XIV, 2, 3, *& seq.*
(3) *Levit.* XX, 18. (4) *Num.* XI, 3. *Deut.* IX, 24. תבערה *Tabéera.*

fœurs, & autres proches parens ont été permis, ou dumoins tolérés juſqu'au temps de la Loi de Moïſe; que ce Légiſlateur eſt le premier qui les ait défendus aux Hébreux; que chez les autres peuples, ils ont été permis encore depuis. D'autres tiennent le contraire, & il eſt mal aiſé de prouver, ni l'un ni l'autre ſentiment, faute de monumens hiſtoriques de ces anciens temps. Ce que nous ſavons certainement, c'eſt que le Seigneur déteſte ces alliances, & qu'il défend à ſon peuple de ſe ſouiller (1), *par ces ſortes d'infamies, comme s'y ſont ſouillés les peuples Chananéens, qu'il doit exterminer de leurs pays, qu'ils ont déshonoré par ces crimes. Il déclare qu'il punira les crimes déteſtables de cette terre, qui a horreur de ſes propres habitans, & qui les rejette avec dégoût.* Il commence ſes Ordonnances au ſujet des inceſtes & des autres conjonctions illicites par ces mots: *Vous n'agirez point ſelon les coutumes du pays d'Egypte, où vous avez demeuré; vous ne vous conduirez point ſelon les mœurs du pays de Chanaan où je vous introduirai... Vous obſerverez mes ordonnances & mes préceptes*, &c. Tout cela inſinue que les inceſtes étoient bien communs & autoriſés en Egypte & en Paleſtine.

Les mariages défendus par la Loi ſont, 1°. entre le fils & ſa mere, ou entre le pere & ſa fille; & entre le fils & la belle-mere. 2°. Entre les freres & ſœurs, ſoit qu'ils ſoient freres de pere & de mere, ou de l'un ou de l'autre ſeulement. 3°. Entre l'aïeul ou l'aïeule, & leur petit-fils ou leur petite-fille. 4°. Entre la fille de la femme du pere, & le fils du même pere, ce qui revient preſque à ce qui a été dit au ſecond article. 5°. Entre la tante & le neveu; mais les Juifs prétendent qu'il étoit permis à l'oncle d'épouſer ſa niece. 6°. Entre le beau-pere & la belle-mere. 7°. Entre le beau-frere & la belle-ſœur. Il y a une exception à cette Loi, qui eſt que lorſque l'homme étoit mort ſans enfans, ſon frere étoit obligé d'épouſer ſa veuve pour lui ſuſciter des héritiers. Voyez Deutéronome XXV, 5. 8°. Il eſt défendu au même homme d'épouſer la mere & la fille, ni la fille du fils de ſa propre femme, ni la fille de ſa fille. 9°. Ni la ſœur de ſa femme, comme Jacob qui avoit épouſé Rachel & Liah. Mais il y en a qui traduiſent l'Hébreu de cette ſorte (2): Quand vous aurez épouſé une femme, vous n'en prendrez pas une ſeconde; & pluſieurs (3), ſoutiennent que ce paſſage défend la polygamie, qui n'a été que tolérée dans la ſuite.

Tous ces degrés de parenté dans leſquels il n'étoit pas permis de contracter mariage, ſont exprimés dans ces quatre vers:

Nata, ſoror, neptis, matertera, fratris & uxor,
Et patrui conjux, mater, privigna, noverca,
Uxoriſque ſoror, privigni nata, nuruſque,
Atque ſoror patris, conjungi lege vetantur.

Moïſe défend tous ces mariages inceſtueux ſous la peine du retranchement (4): *Quiconque aura commis quelqu'une de ces abominations, périra du milieu de ſon peuple*; c'eſt-à-dire, ſera mis à mort. Cela ſe prouve parce que l'adultere, & d'autres crimes que la Loi ſoumet à la mort dans d'autres endroits, ſont ſoumis ici à la même peine *du retranchement* du milieu

(1) *Levit.* XVIII, 24, 25. (2) אישה אל אחתה לא תקח לצור (3) *Druſ. Junius, Hamond. Willet. Judæi Caraïtæ.* (4) *Levit.* XVIII, 29.

de ſon peuple. Et dans le chapitre vingtieme, ou ſont répétées quelques-unes de ces Lois, on ſoumet ces crimes à la mort; par exemple (1): *Si quelqu'un abuſe de ſa belle-mere, qu'ils ſoient tous les deux punis de mort.* Et: *Celui qui après avoir épouſé la mere, épouſe encore la fille, il ſera brûlé vif avec elle.* La plupart des peuples policés ont regardé les inceſtes comme des crimes abominables; quelques-uns les ont punis du dernier ſupplice; il n'y a que des barbares qui les aient permis. Saint Paul parlant de l'inceſtueux de Corinthe, dit qu'il a commis un crime inconnu, & en horreur même parmi les nations (2): *Omninò auditur inter vos fornicatio, & talis fornicatio qualis nec inter gentes; ita ut uxorem patris ſui aliquis habeat.*

L'inceſte de Thamar avec Juda ſon beau-pere eſt connu: l'Ecriture ne le condamne pas, elle ſemble même l'approuver; & Juda qui vouloit la faire brûler comme adultere, reconnoît enfin qu'elle eſt plus juſte que lui: *Juſtior me eſt*; parce qu'il différoit malicieuſement de lui donner pour époux Sela le dernier de ſes fils (3), qui devoit l'épouſer par la Loi du Lévirat, qui oblige le frere d'épouſer la veuve de ſon frere mort ſans enfans.

L'inceſte de Loth avec ſes deux filles, ne peut s'excuſer que par l'ignorance de Loth, & par la ſimplicité de ſes filles, qui crurent, ou qui feignirent de croire qu'après la ruine de Sodome & de Gomorrhe, il ne reſtoit plus d'hommes ſur la terre pour les épouſer (4), & pour perpétuer la race des hommes. La maniere dont elles s'y prirent pour s'approcher de leur pere, fait voir qu'elles regardoient cette action comme illicite, & qu'elles ne doutoient pas que leur pere ne l'eût eu en abomination, ſi elles ne lui en euſſent dérobé la connoiſſance par l'ivreſſe où elles le plongerent.

Lorſqu'Ammon fils de David voulut déshonorer par un inceſte Thamar ſa ſœur, cette Princeſſe lui dit (5): Mon frere, gardez-vous bien de commettre cette action, qui me déshonoreroit dans Iſrael, & vous feroit paſſer pour un Prince inſenſé; *Mais parlez au Roi notre pere, demandez-moi pour votre femme, & il ne vous refuſera pas votre demande.* Thamar ſuppoſoit donc que les mariages entre frere & ſœur étoient permis. Mais quel qu'ait été ſur cela le ſentiment de cette jeune Princeſſe, quelqu'intention qu'elle ait eu, il eſt certain que la Loi défend expreſſément ces mariages, ainſi qu'on le vient de voir.

INCREDULE, ſe dit principalement de ceux qui ne veulent pas croire des vérités qu'on leur annonce, qui réſiſtent à l'évidence des raiſons, ou qui n'y veulent pas donner leur attention. Les Juifs à qui le Sauveur prêcha l'Evangile, demeurerent preſque tous incrédules. Pluſieurs mauvais Chrétiens ſont incrédules ſur les Myſteres de notre Religion. L'incrédulité eſt moins un défaut de l'eſprit que du cœur.

Le texte Latin de l'Ecriture emploie quelquefois le mot d'*incredibilis*, au lieu de celui d'*incrédules*; par exemple, en parlant de la femme de Loth, changée en pierre de ſel (6): *Incredibilis animæ ſtans figmentum ſalis.* Et l'Auteur de l'Eccléſiaſtique (7): La femme adultere eſt incrédule à la Loi du Seigneur: *In lege Altiſſimi incre-*

(1) *Levit.* XX, 11, 19. = (2) 1. *Cor.* X, 1. = (3) *Geneſ.* XXXVIII, 24, 29. = (4) *Geneſ.* XIX, 31, *&c.* = (5) 2. *Reg.* XIII, 13. = (6) *Sap.* X, 7. = (7) *Eccli.* XXIII, 33.

dibilis fuit. Et Baruc (1) : *Eramus incredibiles ad Dominum Deum noſtrum.* Il eſt à remarquer que ces trois endroits que nous venons de citer, ne ſont pas de la traduction de ſaint Jérôme, mais de l'ancienne Vulgate.

Saint Pierre dans ſa premiere Epître (2), parle *des eſprits incrédules* auxquels Jeſus-Chriſt prêcha lorſqu'il deſcendit aux Enfers : *His qui in carcere erant Spiritibus veniens prædicavit, qui increduli fuerant aliquando, quando expectabant patientiam Dei in diebus Noe.* Ces eſprits incrédules ſont les ames des hommes qui vivoient du temps de Noé, & qui demeurerent incrédules à la prédication de ce ſaint Patriarche. Ces ames furent informées de la venue de Jeſus-Chriſt, de ſa Réſurrection, & de ſa deſcente aux enfers ; mais cela ne fit qu'augmenter leur déſeſpoir & leurs malheurs, parce qu'étant morts dans l'incrédulité & dans l'impénitence, elles ne ſe trouvoient pas en état de profiter de la rédemption que Jeſus-Chriſt vint annoncer dans l'enfer aux juſtes, qui attendoient ſa venue.

Quelques anciens Peres (3) ont cru que le Sauveur étant deſcendu aux enfers, y avoit prêché aux Païens & aux infidelles, afin que s'ils demeuroient incrédules, leur damnation fût ſans excuſe ; que quelques-uns avoient cru à ſa prédication, & s'étoient convertis ; qu'il les avoit fait entrer avec lui dans le Ciel. Mais cé ſentiment n'eſt pas ſuivi : l'Egliſe croit que ceux qui ſont morts dans l'impénitence & dans le crime, ſont damnés irrévocablement. On peut voir les Commentateurs ſur ce paſſage de ſaint Pierre. Nous avons déjà touché ce paſſage dans l'article *des Eſprits.*

INDE, *India.* Le pays des Indes, ou de l'Inde, prend ſon nom du fleuve *Indus*, qui eſt un des plus grands fleuves de ce pays. Sès bornes ſont au couchant, la Perſe ; au nord, la grande Tartarie ; au levant, la Chine ; & au midi, la mer de l'Inde. L'Inde & le Gange, ſont ſes principales rivieres. Le terroir eſt très-fertile en ris, en millet, en fruits & en épiceries. La ſoie & le cotton y ſont fort communs : on y voit des éléphans, des chameaux, des ſinges, des perroquets verds & rouges. On y trouve des mines d'or, d'argent, de diamans, de rubis, &c. & on pêche de fort belles perles le long de ſes côtes.

Les Orientaux (4) diviſent les Indes en deux parties, appelées *Hend* & *Send.* Le nom de *Send* ſignifie proprement le fleuve *Indus*, & on donne le même nom au pays qui eſt en-deçà à l'occident, & au-delà à l'orient de ce fleuve, le long de ſon cours, & principalement vers ſon embouchure ; & le pays de *Hend* eſt à l'orient du même pays de *Send*, & s'étend principalement le long du Gange, à l'orient & à l'occident de ce fleuve, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure, ayant à ſon couchant le Golfe de Perſe, au midi l'océan Indien, à l'orient de grands déſerts, qui la ſéparent de la Chine, & au ſeptentrion le pays des Azacs, ou Tartares. Tout le pays de *Hend* & de *Send* pris enſemble, ſe diviſe en trois parties. La premiere s'appelle *Giuzurat*, que nous appelons *Guzerate* ou *Decan* ; c'eſt la partie la plus occidentale. La ſeconde porte le nom de *Manibar*,

(1) *Baruc.* I, 19. (2) 1. *Petri* III, 20. (3) *Clem. Alex. l. 6. Stromat. Epiphan. hæreſ. 46. Ambroſiaſter. in Epheſ.* IV. *Nazianz. Orat. 42, ſub finem. Nicet, not. in eumdem.* (4) Bibliot. Orient. p. 447. *Hend. & p.* 804. *Send.*

que nous appelons *Malabar*. Elle eſt à l'orient & au midi du Guzerate. La troiſieme partie & la plus orientale, s'appelle *Mabar*, ou *Mébar*, mot qui ſignifie en Arabe le trajet ou paſſage, parce que de là on paſſe à la Chine. Elle eſt toute entiere au-delà du Golfe de Bengale, & a pour capitale la grande ville de *Canacor* ou *Cancanor*.

Les Anciens ont quelquefois compris l'Ethiopie ſous le nom d'Indes; & les Perſans appellent encore aujourd'hui un Ethiopien, *un Indien noir*. Et les Hiſtoires des Orientaux, portent que les Indiens demanderent des Evêques à Simon le Syrien, Patriarche Jacobite d'Alexandrie; l'océan Ethiopique des Anciens, eſt notre océan Indien.

Il eſt parlé des Indes en quelques endroits de l'Ecriture. Par exemple, dans le Livre d'Eſther (1), il eſt dit qu'*Aſſuérus* régnoit *depuis les Indes, juſqu'à l'Ethiopie*; l'Hébreu, *depuis Haddo, juſqu'à Chus*. Sous le nom d'*Addo*, tous les Interpretes entendent les Indes; & ſous le nom de *Chus*, l'Ethiopie, ou bien le pays qui s'étend ſur le bord oriental du Golfe Arabique, que les Anciens entendoient ſous le nom d'Ethiopie orientale.

Il eſt certain que Darius fils d'Hyſtaſpe, que nous croyons être le même qu'Aſſuérus, régnoit ſur quelques Provinces des Indes proprement dites (2), & que les Ethiopiens lui payoient certains tributs marqués dans Hérodote (3). Job parle auſſi de l'Inde (4): *Non conferetur tinctis Indiæ coloribus*. Mais l'Hébreu lit: *On ne le comparera pas au chetem d'Ophir*. Or le *chetem* ſe prend pour l'or. Voyez *Ophir*. Dans les Maccabées (5), le conducteur d'un éléphant eſt nommé *Indien*, parce que pour l'ordinaire on prenoit de véritables Indiens pour conduire ces animaux. L'Indien étoit aſſis ſur le cou de la bête, & avec une verge de fer recourbée, il lui piquoit l'oreille, & le faiſoit tourner où il vouloit. Les meilleurs Auteurs de l'Antiquité donnent auſſi communément le nom d'Indien au maître d'un éléphant, de quelque nation qu'il ſoit.

INIQUITÉ. Ce terme ſe prend non-ſeulement pour le péché, mais auſſi pour la peine du péché, & pour l'expiation du péché; par exemple, on dit qu'*Aaron portera les iniquités du peuple* (6); il les expiera. Et ailleurs (7): Le Seigneur *rend l'iniquité des peres ſur les enfans*. Il fait quelquefois tomber les effets extérieurs de ſa colere ſur les enfans des peres criminels.

PORTER SON INIQUITÉ (8), en ſouffrir la peine, être obligé de l'expier. Le bouc Azazel (9), ou émiſſaire, *portera les iniquités de la multitude dans une terre déſerte*. On le conduira ſur un précipice, & on le jettera à bas, pour être une victime d'expiation pour tout le peuple. *Auſer iniquitatem famulæ tuæ* (10), diſoit Abigaïl à David: ne faites point retomber ſur moi la faute de Nabal mon mari.

L'homme d'iniquité, l'enfant d'iniquité, la main d'iniquité, la voie d'iniquité, les ouvriers d'iniquité, ſignifient un méchant homme, un enfant, ou un homme pécheur, une conduite criminelle, &c. *Les torrens d'ini-*

(1) *Eſth.* 1, 1. מהדו ועד כוש *Mehoddo vead Chuſch.* (2) *Herodot. l.* 3, *c.* 94. (3) *Idem*, *l.* 3, *c.* 97. (4) *Job.* XXVIII, 16. לא תסלה בכתם אופיר (5) 1. *Macc.* VI, 37. (6) *Exod.* XXVIII, 38. (7) *Exod.* XXXIV, 7. (8) *Levit.* V, 1 XVII, 16, XIX, 8, &c. (9) *Levit.* XVI, 22. (10) 1. *Reg.* XXV, 28.

quité m'ont troublé (1). L'Hébreu : *Les torrens de Bélial m'ont effrayé.* Les méchans ſont venus fondre ſur moi comme un torrent : *Iniquitas calcanei mei circumdabit me (2)* : La peine de mes iniquités, qui me ſuivent pas à pas, m'enveloppera tout d'un coup. *Numquid adhæret tibi ſedes iniquitatis, qui fingis laborem in præcepto (3)* ? Seroit-il poſſible, ô mon Dieu, que vous fuſſiez de concert *avec le trône d'iniquité*, avec les Chaldéens, ces ſuperbes & injuſtes dominateurs, *qui forment le mal*, le travail, la peine *par leur autorité ;* qui abuſent de leur pouvoir pour nous accabler de maux ? *Judas acquit un champ par le prix de ſon iniquité (4)* ; ou plutôt il fournit aux Princes des Prêtres de quoi en acheter un, en leur rendant le prix de ſa trahiſon.

INNOCENT, INNOCENCE. La ſignification de ce terme eſt aſſez connue. Les Hébreux faiſoient principalement conſiſter l'innocence dans l'exemption des fautes extérieures commiſes contre la Loi ; d'où vient qu'aſſez ſouvent ils joignent *innocens* avec *manibus (5) : Innocens manibus & mundo corde. Manus veſtras ſervate innocentes (6). Lavabo inter innocentes manus meas (7).* Et encore Pſalm. LXXII, 13. *Ergo ſine cauſa juſtificavi cor meum, & lavi inter innocentes manus meas.* Joſeph (8) ne reconnoît point d'autres péchés que ceux qui ſont mis en exécution : les péchés de penſées ne ſont point punis de Dieu, ſelon lui.

ETRE INNOCENT, ſe prend quelquefois pour être exempt de peine. *Je ne vous traiterai pas comme innocent.* A la lettre (9) : Je ne vous ferai pas innocent ; je vous châtierai, mais en bon pere. Et ailleurs (10) en parlant aux Iduméens : Ceux qui n'avoient pas (ſi fort) mérité de boire le calice de ma colere, en ont goûté, *& vous croiriez en être innocent ? vous n'en ſerez pas innocent, mais vous en boirez, &c.* Et Nahum, ch. 1, ℣. 3. *Dominus mundans non faciet innocentiam.* Dieu eſt prêt d'exercer ſa vengeance ; *il ne fera perſonne innocent ;* il n'épargnera perſonne. Et Moïſe, Exod. XXXIV, 7. *Nullus apud te perſe innocens eſt.* L'Hébreu : *Vous ne rendrez perſonne innocent.* Nul péché ne demeurera impuni, Seigneur, dit le Pſalmiſte (11) : *Vous êtes innocent avec l'innocent* : vous traitez le juſte comme juſte, le bon comme bon : vous ne confondez jamais le coupable avec l'innocent.

Job accuſé par ſes amis, déclare qu'il ne renoncera jamais à ſon innocence (12) : *Non recedam ab innocentia mea.* Je ſoutiendrai toujours, & je n'avouerai pas que Dieu me puniſſe pour mes crimes. Dieu dit de lui à ſatan, que malgré les maux dont il l'a frappé, il garde encore ſon innocence (13) : *Adhuc retinens innocentiam.* Et la femme de Job lui inſulte en diſant : *Adhuc permanes in ſimplicitate tua* ? ou *in innocentia tua*, ſelon l'Hébreu. Vous demeurez auſſi fortement attaché à vos devoirs, auſſi ſoumis à la volonté de Dieu, qu'avant votre diſgrace.

INNOCENS. On appelle de ce nom dans l'Egliſe, les enfans qu'Hérode fit mourir à Bethléem, & dans ſa banlieue, depuis l'âge de deux ans, & au-deſſous, vou-

(1) *Pſalm.* XVII, 5. (2) *Pſalm.* XLVIII, 6. (3) *Pſalm.* XCIII. 20. (4) *Act.* I, 18 (5) *Pſalm.* XXIII, 4. (6) *Geneſ.* XXXVII, 22. (7) *Pſalm.* XXV, 6. (8) *Joſeph.* (9) *Jerem.* XLVI, 28. נקה לא אנקך (10) *Jerem.* XLIX, 12. (11) *Pſalm.* XVII, 26. (12) *Job.* XXVII, 5. (13) *Job.* II, 3, 9.

lant enveloper dans ce maſſacre le nouveau Roi des Juifs, dont il avoit appris la naiſſance par les Mages venus d'Orient. On peut voir les articles *d'Hérode le Grand* & des *Mages*. Hérode cachant ſon mauvais deſſein, avoit dit aux Mages de chercher avec ſoin le nouveau Roi, & quand ils l'auroient trouvé, de lui en venir rendre compte. Mais les Mages avertis en ſonge par un Ange, ſe retirerent ſecrettement de la Judée, & s'en retournerent par un autre chemin dans leur pays (1). Hérode voyant qu'il avoit été trompé par les Mages, envoya à Bethléem (2), & dans toute ſa banlieue, & y fit tuer tous les enfans depuis l'âge de deux ans & au-deſſous, *à bimatu & infrà*, ſelon le temps que les Mages lui avoient dit que l'étoile leur étoit apparue pour la premiere fois. Les Grecs dans leur Ménologe, & les Ethiopiens dans leur Liturgie, portent que le nombre des enfans maſſacrés à Bethléem & aux environs, fut de quatorze mille; ce qui n'eſt nullement croyable. Mais le culte des Innocens eſt certainement très-ancien dans l'Egliſe, qui les a toujours regardés comme les fleurs des Martyrs (3). On montre de leurs Reliques en pluſieurs endroits. L'Egliſe Latine célebre leur Fête le 28 de Décembre, & les Grecs le 29.

Il eſt aſſez ſurprenant que Joſeph l'Hiſtorien n'ait rien dit de ce maſſacre. Cela fait juger que le nombre des enfans mis à mort, ne fut pas ſi grand que le veulent les Grecs, les Ethiopiens & les Moſcovites. On prétend que c'eſt à cette occaſion qu'Auguſte dit qu'il valoit mieux être le pourceau, que le fils d'Hérode. Auguſte ayant appris; dit Macrobe (4), qu'Hérode Roi des Juifs avoit fait mourir ſon propre fils, parmi les enfans qu'il avoit fait tuer dans la Syrie, dit qu'il valoit mieux être le porc, que le fils de ce Prince. Il y a aſſez d'apparence que l'Empereur apprit en même-temps la mort des Innocens, & celle d'Antipater, qu'Hérode ſon pere fit mourir cinq jours avant ſa mort; & qu'à cette occaſion, il dit ce que Macrobe raconte. Entre la mort des Innocens, & celle d'Antipater, il n'y a pas plus de ſix ſemaines. Nous avons parlé de la fuite de Jeſus-Chriſt en Egypte dans la vie de notre Sauveur, & dans l'article *Fuite en Egypte*. Quant à ce que dit ſaint Matthieu, qu'au temps du maſſacre des Innocens, on vit l'accompliſſement de cette prophétie de Jérémie (5): *Vox in Rama audita eſt, &c.* Nous croyons que le premier ſens de la prophétie regarde le tranſport des dix Tribus en captivité; & que ſaint Matthieu l'a accommodée à la circonſtance dont il s'agit ici. Voyez *Rama*.

INSTRUMENS DE MUSIQUE. Voyez ci-après ſous l'article *Muſique*.

INTELLIGENCE, *Intellectus*. Ce terme qui ſignifie *l'entendement*, ſe trouve à la tête de pluſieurs Pſeaumes. Par exemple (6): *Intellectus ipſi David*; *Intellectus filiis Core* (7), ou *filiis Core ad intellectum*; *Intellectus Aſaph*, *Intellectus Ethan*, *Intellectus Emath*, *&c.* L'Hébreu, *Maſchil-le-David*, ſignifie, ou que ce Pſeaume eſt un Cantique inſtructif & moral, ou

(1) *Matth.* II, 16, 17. (2) An du Monde 4001, de J. C. 1, & 3 ans avant l'Ere vulg. (3) *Vide Irenæ*, *l.* 3, *c.* 18. *Origen. in Pſalm.* 36, *homil.* 4, *p.* 457. *Aug. de lib. arbit. l.* 3, §. 68. *Chryſoſt. in Matth. homil.* 9, *&c.* (4) *Macrob. l.* 2, *c.* 4. *Saturnal.* (5) *Jerem.* XXXII, 15. (6) *Pſalm.* XXXI, 1. לדוד משכיל (7) *Pſal.* XLI, 1. למנצח לבני קרח משכיל

qu'il eſt profond, & demande une étude & une intelligence particuliere. Les Hébreux croient que les Pſeaumes où ce titre ſe remarque, ſont de ceux auxquels on joignoit l'explication en les récitant.

Ce terme *intellectus*, ſe prend quelquefois pour le bon ſuccès, la bonne fortune, le bonheur; parce qu'en Hébreu, le terme *Schekal*, qui ſignifie l'intelligence, ſignifie auſſi la proſpérité & le bon ſuccès; par exemple (1): *Initium ſapientiæ timor Domini; intellectus bonus omnibus facientibus eum.* Dieu comble de biens ceux qui le craignent. Et ailleurs (2): *Appropinquet deprecatio mea in conſpectu tuo, juxta eloquium tuum da mihi intellectum.* Ecoutez mes prieres, & ſelon vos promeſſes, donnez un heureux ſuccès à mes entrepriſes. Dans Joſué (3): *Ut intelligas cuncta quæ agis*: afin que vous réuſſiſſiez dans vos entrepriſes. Et encore: *Tunc diriges viam tuam, & intelliges eam.*

INTENDANS, ou *Gouverneurs de Judée.* Voyez *Gouverneurs.*

INTERCALER, *intercalation.* On nomme *Intercalation* l'uſage où ſont les Juifs d'ajouter un treizieme mois à leur année lunaire, au bout de deux ou de trois ans; c'eſt-à-dire que dans une révolution du cycle de dix-neuf ans, il y en a ſept de treize mois chacune, & les autres ſont ſeulement de douze mois; quand cela arrive, c'eſt-à-dire, lorſqu'on ajoute un mois intercalaire à l'année, ce mois ſe place entre Février & Mars, & alors il y a *Adar premier*, & *Adar ſecond*; & ce dernier s'appelle ve-*Adar*, comme qui diroit, *& encore Adar*, ou *une ſeconde fois Adar.*

La néceſſité de cette intercalation vient de ce qu'ils ſuivent dans leur année le cours de la lune, au lieu que nous ſuivons le cours du ſoleil. Dans l'année ſolaire nous intercalons tous les quatre ans, un jour dans le mois de Février, & cette quatrieme année eſt nommée *Biſſextile*, parce qu'on y compte deux jours de ſuite *le ſixieme des calendes de Mars*; c'eſt-à-dire, le 24 & le 25 de Février, lequel dans les années biſſextiles a vingt-neuf jours au lieu de vingt-huit. Cette intercalation eſt fondée ſur les ſix heures moins onze minutes que le ſoleil emploie à faire ſon cours, au-delà des 365 jours qui compoſent l'année ſolaire commune.

L'intercalation des Juifs au contraire ſe fait à cauſe que tous les mois lunaires ſont moins longs de douze heures ou environ que les mois ſolaires; ce qui fait au bout de trois ans la valeur de vingt-neuf ou trente jours. Voyez l'article *Mois.*

INTERDIT, *Anathême.* On peut voir les titres *Anathême*, & *Excommunication*, & *Corban.*

INTERROGER, dans le ſtyle du nouveau Teſtament. Le Grec *Erotao*, *Interroger*, eſt ſouvent ſynonyme à *prier* ou *demander* quelque choſe, *Rogo*, ou *Peto*; par exemple (4): *Ils l'interrogeoient en lui diſant: Accordez-lui ce qu'elle demande*: c'eſt-à-dire, ils le ſupplioient de lui accorder ce qu'elle demandoit. Et dans ſaint Marc, VII, 26. *La Chananéenne interrogeoit Jeſus qu'il chaſſât le démon de ſa fille.* Souvent l'Auteur de la Vulgate a traduit le Grec *Erotao* par *Prier* (5), parce que la ſuite du diſcours l'a déterminé à ce ſens; mais il eſt certain que ſa

(1) *Pſalm.* CX, 10. (2) *Pſalm.* CXVIII, 169. (3) *Joſue* 7, 8. (4) *Matth.* XV, 23, ἠρώτων αὐτον λέγοντες. (5) *Vide Matt.* XV, 23, XVI, 13. *Marc.* IV, 10. *Luc.* IV, 38, 5, 3, VII, 3, 36, *& paſſim.*

vraie ſignification eſt *Interroger*; & le Traducteur l'a même conſervé en quelques endroits ; par exemple, Luc XXII, 68. *Si autem & interrogavero ; non reſpondebitis mihi, neque dimittetis:* quand je vous prierai de me mettre en liberté, vous ne m'écouterez point. Et dans ſaint Jean, XVI, 30. *Nunc ſcimus quia ſcis omnia, & non opus eſt tibi ut quis te interroget :* vous ſavez tous nos beſoins, & vous n'avez pas beſoin que nous vous demandions quelque choſe.

INVOQUER le Nom de Dieu, l'appeler à ſon ſecours, le réclamer dans ſon beſoin (1). *Enos commença à invoquer le Nom du Seigneur.* D'autres traduiſent l'Hébreu : *alors on profana le Nom de Dieu*, en le donnant à des idoles. Voyez l'article *d'Enos*.

QUE VOTRE NOM SOIT INVOQUÉ SUR NOUS ; que nous ayons l'honneur de vous appartenir, & d'être appelés votre peuple, vos ſerviteurs. *Que l'on invoque mon Nom ſur eux* (2), qu'on les qualifie fils d'Iſrael ; qu'ils ſoient réputés mes enfans. Iſaïe parlant d'un temps où le pays ſera fort déſert & les hommes fort rares, dit par une eſpece de proverbe : (3) *ſept femmes prendront un homme, & lui diront : nous nous nourrirons, & nous nous vêtirons ; nous vous demandons ſeulement qu'on invoque votre nom ſur nous ;* que vous nous preniez pour femmes, & qu'on nous reconnoiſſe en cette qualité ; ôtez de deſſus nous l'opprobre du célibat. *Vous êtes venu dans ce Temple ſur lequel mon nom a été invoqué* (4). Ce Temple connu ſous le nom de Temple du Seigneur. *Mon Dieu, jettez les yeux ſur cette ville, ſur laquelle votre nom a été invoqué* (5), ſur Jéruſalem, qui eſt connue ſous le nom de ville ſainte, de ville du Seigneur.

INVOQUER DIEU, ſe met quelquefois pour tous les actes de Religion, pour le culte public du Seigneur. *Tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur ſeront ſauvés* (6) : Quiconque croira, eſpérera, aimera & priera comme il faut, ſera ſauvé. Dieu tient en quelque ſorte à honneur que nous l'invoquions : il eſt en quelque ſorte jaloux de nos adorations : il ne veut pas qu'on invoque d'autre Dieu que lui. *Invoquez-moi au jour de votre affliction, je vous délivrerai, & vous me glorifierez* (7). Je tirerai ma gloire de votre délivrance, & de la confiance que vous avez eue en moi.

JOAB, fils de Sarvia ſœur de David, & frere d'Abiſaï & d'Azael. Joab étoit un des plus vaillans hommes, & des plus habiles Généraux du temps de David ; mais en même temps un des plus cruels, des plus vindicatifs & des plus impérieux hommes de ſon temps. Il rendit de très-grands ſervices à David, & fut toujours fort attaché à ſon ſervice. Il étoit Général de ſes troupes dans le temps qu'il n'étoit encore que Roi de la Tribu de Juda. La premiere action dont parle l'Ecriture (8), où il ſe ſignala, fut celle du combat de Gabaon contre Abner Chef du parti d'Isboſeth fils de Saül (9). Tout l'avantage fut du côté de Joab : mais Azael ſon frere y fut tué par Abner, de la maniere que nous l'avons raconté dans l'article d'*Azael*, & dans celui d'*Abner*. Pour venger cette mort, Joab tua en trahiſon Abner, qui étoit venu à

(1) *Geneſ.* IV, 26. (2) *Geneſ.* XLVIII, 16. (3) *Iſai.* IV, 1. (4) *Jerem.* VII, 10. (5) *Daniel.* IX, 8, 18. (6) *Rom.* X, 13. (7) *Pſalm.* XLIX, 15. (8) 2. *Reg.* II, 13, 14, *&c.* (9) Vers l'an du Monde 2954, avant J. C. 1046, avant l'Ere vulg. 1050.

Hébron pour faire alliance avec David, & pour ramener tout Iſrael ſous ſon obéiſſance (1). David eut horreur d'une action ſi lâche; mais il n'oſa en punir Joab, qui lui étoit devenu en quelque ſorte redoutable.

Après que David eut été reconnu Roi de tout Iſrael (2), il fit le ſiege de Jéruſalem, & promit à celui qui monteroit le premier ſur les murs de cette ville, & qui en chaſſeroit les Jébuſéens, qu'il ſeroit Chef & Général de ſes armées (3). Joab y monta le premier, & mérira par ſa valeur d'être conſervé dans un emploi qu'il poſſédoit déjà. Il eut la principale part dans les guerres que David fit contre les Syriens & les Iduméens. Il ſubjugua les Ammonites, & fit périr le brave Urie dans le ſiege de Rabbat leur Capitale (4). Ce fut lui qui fit revenir Abſalom de ſon exil, & qui obtint de David que ce jeune Prince rentreroit dans ſes bonnes graces, & auroit l'honneur de paroître à la Cour comme auparavant. Mais aurant qu'il avoit paru ami d'Abſalom dans ſa diſgrace, autant lui fut-il oppoſé dans ſa révolte. Il le vainquit en bataille rangée près de Mahanaïm (5); & ayant ſu qu'il étoit ſuſpendu par le cou à un chêne, il le tua & le perça de ſa propre main, quoiqu'il ſût très-bien les ordres contraires que David lui avoit donnés à lui en particulier, & à toute l'armée, de conſerver ſon fils Abſalom. Et lorſque le Roi fit paroître trop de douleur pour la mort de ce fils, Joab oſa lui parler d'une maniere peu reſpectueuſe, juſqu'à lui dire (6): vous avez chargé de confuſion tous vos ſerviteurs, qui ont expoſé leur vie pour conſerver la vôtre, & celle de tous vos enfans & de toutes vos femmes. Vous aimez ceux qui vous haïſſent, & vous n'aimez point ceux qui vous aiment. Vous nous avez fait voir aujourd'hui que vous n'avez nulle conſidération pour vos Généraux, ni pour vos ſoldats; & que ſi Abſalom vivoit, & que nous fuſſions tous péris dans le combat, vous ſeriez au comble de votre joie. Ainſi levez-vous tout à cette heure, montrez-vous, & parlez à vos ſerviteurs; autrement je vous jure par le Seigneur, qu'il ne vous reſtera pas un homme dans cette nuit, & que vous vous trouverez dans le plus grand danger où vous ayez jamais été.

David reſſentit ce trait de l'inſolence de Joab; mais il n'étoit pas en état de le réprimer comme il auroit voulu. Lorſque Siba fils de Bochri, commença à lever l'étendard de la révolte, & que la plus grande partie du peuple le ſuivoit, David commanda à Amaſa (7) de ramaſſer des troupes dans la Tribu de Juda, & de le pourſuivre (8), donnant ainſi l'excluſion à Joab, qui avoit été juſqu'alors Commandant général des troupes d'Iſrael. Mais Amaſa ayant un peu trop tardé à venir, David dit à Abiſaï frere de Joab, de pourſuivre Siba. Joab l'accompagna avec les Cérérhéens & les Phélétéens de la garde du Roi. Amaſa arriva peu de temps après; & étant allé joindre Abiſaï & Joab à Gabaon, Joab faiſant ſemblant de le baiſer,

(1) 2. *Reg.* III, 27, 39. (2) An du Monde 2957, avant J. C. 1043, avant l'Ere vulg. 1047. (3) 1. *Par.* XI, 16. (4) 2. *Reg* XI, XII. (5) 2. *Reg.* XVIII, 1, 2, 3.... 13, 14. (6) 2 *Reg.* XIX, 5, 6. (7) Amaſa étoit fils de Sarvia, auſſi-bien que Joab; mais d'un autre pere. Abſalom dans ſa révolte avoit donné à Amaſa le commandement de ſes troupes. David le confirma dans cet emploi. Voyez 2. *Reg.* XVII, 25, 26. (8) 2. *Reg.* XX, 3, 4, 5, &c.

lui enfonça ſon poignard dans le ventre. Ainſi périt Amaſa, qui devoit être Général des troupes d'Iſrael. Joab termina la guerre contre Siba le plus heureuſement du monde, ſans riſquer aucun combat & ſans expoſer les troupes du Roi; parce qu'on lui jeta la tête de Siba par-deſſus les murs d'Abila, qu'il ſe diſpoſoit d'aſſiéger (1). Il revint à Jéruſalem, & David lui laiſſa le commandement général de ſes armées (2), apparemment en conſidération du grand ſervice qu'il venoit de lui rendre.

Lorſque David pouſſé par le mauvais Eſprit, & par une curioſité blâmable (3), entreprit de faire le dénombrement de ſon peuple, il en donna la commiſſion à Joab. Celui-ci fit ce qu'il put pour détourner le Roi de cette réſolution; mais ayant été obligé d'obéir, il ne le fit qu'à regret, & n'exécuta qu'en partie ce que le Roi avoit commandé (4). David lui-même reconnut ſa faute, & Dieu l'en punit d'une maniere très-ſévere.

Adonias fils de David, ſe voyant après la mort d'Abſalom, l'aîné de la famille royale, ſongea à ſe faire reconnoître pour Roi (5). David étoit fort avancé en âge, & ne ſe mêloit que peu des affaires du gouvernement. On n'ignoroit pas que David n'eut deſſein de laiſſer la Couronne à Salomon: mais comme ce Prince étoit encore fort jeune, Adonias ſe flattoit qu'avec le ſecours d'un puiſſant parti qu'il s'étoit fait, il pourroit à ſon excluſion, monter ſur le trône d'Iſrael. Il eut ſoin principalement de mettre dans ſes intérêts Joab Général de l'armée, & le Grand-Prêtre Abiathar; & ayant fait un grand feſtin aux principaux Chefs de ſon parti, ſur la fontaine de Siloé, il ſe fit ſaluer comme Roi par ceux qui étoient de la fête (6). Mais David ayant été informé à temps de ce qui ſe paſſoit, fit couronner & ſacrer Salomon par le Grand-Prêtre Sadoc & par le Prophete Nathan, & le fit aſſeoir ſur ſon trône à la vue de tout le peuple. A cette nouvelle, Adonias ſe ſauva au Temple, comme à un aſyle, & Joab & les autres ſe retirerent dans leurs maiſons.

Cette derniere démarche de Joab, indiſpoſa de plus en plus David contre lui, de ſorte que quelque temps après, ſe ſentant près de ſa fin (7), il dit à Salomon (8): Vous ſavez de quelle maniere m'a traité Joab fils de Sarvia, & ce qu'il a fait à deux Généraux de l'armée d'Iſrael, à Abner fils de Ner, & à Amaſa fils de Jéther, qu'il a aſſaſſinés, & dont il a répandu le ſang en pleine paix, comme il auroit fait durant la guerre. Vous en uſerez ſelon votre ſageſſe, & vous ne permettrez point que dans ſa vieilleſſe il deſcende en paix dans le tombeau. Quelque temps après la mort de David, Joab ayant appris que ce jeune Roi avoit fait tuer Adonias, qui lui avoit fait demander Abiſag pour femme, & qu'il avoit relégué le Grand-Prêtre Abiathar dans ſa maiſon de campagne à Anathoth, crut qu'il devoit lui-même ſonger à mettre ſa vie en ſureté. Il ſe retira donc dans le Temple du Seigneur, & prit la corne de l'Au-

(1) 2. *Reg.* xx, 19, 20, 21, *&c.* (2) 2. *Reg.* xx, 23. (3) 2. *Reg.* xxiv, 1, 2, 3, 4, 1. *Par.* xxi, 1, 2, 3. An du Monde 2987, avant J. C. 1103, avant l'Ere vulg. 1017. (4) 1. *Par.* xxi, 6. (5) 3. *Reg.* 1, 1, 2, 3, 4, *&c.* (6) 3. *Reg.* 1, 8. An du Monde 2989, avant J. C. 1011, avant l'Ere vulg. 1015. (7) An du Monde 2990, avant J. C. 1010, avant l'Ere vulg. 1014. (8) 3. *Reg.* 11, 5, 6, 7.

tel, pour se garantir de la mort. Mais Salomon ne crut pas que le privilege de l'Asyle dut l'empêcher de le faire mourir. Il envoya Banaïas fils de Joïada, qui lui ordonna de sortir de là : mais Joab ayant répondu qu'il ne sortiroit point, & qu'il mourroit au même lieu, Salomon commanda qu'on le tuât au pied de l'Autel, ce qui fut exécuté. Ainsi mourut Joab. Il fut enterré par Banaïas dans sa maison dans le désert (1).

I. JOACHAS, fils de Jéhu Roi d'Israel, succéda à son pere l'an du Monde 4148, avant Jesus-Christ 852, avant l'Ere vulgaire 856, il régna pendant dix-sept ans, jusqu'à l'an du Monde 3165, avant Jesus-Christ 835, avant l'Ere vulgaire 839. Il fit le mal devant le Seigneur (2), & suivit le mauvais exemple qu'avoit donné Jéroboam fils de Nabat. Aussi la fureur du Seigneur s'alluma contre Israel, & il le livra pendant tout ce temps-là à Hazael Roi de Syrie, & à Bénadad fils d'Hazael. Joachas accablé de tant de disgraces, se prosterna devant le Seigneur, & le Seigneur touché des maux d'Israel, l'écouta, & lui envoya un Sauveur, en la personne de Joas son fils, qui rétablit les affaires d'Israel, & délivra son peuple des mains des Rois de Syrie. Il ne restoit à Joachas de tous ces soldats, que cinquante cavaliers, dix chariots, & dix mille hommes de pied ; car le Roi de Syrie les avoit battus, & réduits comme la poudre de l'aire où l'on bat le grain. Tout cela ne fut pas capable de faire quitter aux Israélites leurs mauvaises voies & leurs superstitions. Joas successeur de Joachas, fut plus heureux que son pere, mais il ne s'éloigna pas de son impiété.

II. JOACHAS, autrement *Ochozias*, Roi de Juda. Voyez ci-après *Ochozias* (3).

III. JOACHAS, autrement *Sellum* (4), fils de Josias Roi de Juda. Josias ayant été blessé à mort par Néchao Roi d'Egypte, & étant mort de ses blessures à Mageddo (5), Joachas fut reconnu Roi en sa place, quoiqu'il ne fût pas l'aîné des fils de Josias. On le crut apparemment plus propre qu'aucun de ses freres, pour tenir tête au Roi d'Egypte. Il avoit vingt-trois ans lorsqu'il commença à régner (6), il ne régna qu'environ trois mois à Jérusalem. Le Roi Néchao à son retour de son expédition contre Carchemise, étant indigné que le peuple de Juda l'eût sans sa participation placé sur le trône de Juda, le fit venir à Réblatha en Syrie, le dépouilla du Royaume, le chargea de chaînes, & l'envoya en Egypte, où il mourut (7). Jocahim, ou Eliaçim son frere fut établi Roi en sa place. Ezéchiel (8) insinue que Joachas résista à Néchao, qu'il lui livra une bataille, & qu'il la perdit. Voici ses paroles : *Votre mere est une lionne qui couche au milieu de ses lionceaux qu'elle a nourris ; elle a pris un de ses lionceaux, & il est devenu lion ; il a appris à prendre sa proie, & à dévorer les hommes. Les nations en ont été averties, & l'ont pris, mais non pas sans avoir reçu bien de blessures, & elles l'ont conduit en Egypte.* Ce lionceau désigne visiblement Joachas. Les Rabbins croient qu'il leva une armée, qu'il alla jusques dans l'Egypte, pour venger la mort de son pere Josias.

Il y a une difficulté considérable

(1) L'an du Monde 3990, avant J. C. 1010, avant l'Ere vulg. 1014. (2) 4. *Reg.* XIII, 1, 2, 3, *&c.* (3) Comparez 2. *Par.* XXI, 17 & XXII. (4) *Jerem.* XXII, 11. (5) 4. *Reg.* XXIII, 30, 31, 32. (6) An du Monde 3395, avant J. C. 605, avant l'Ere vulg. 609. (7) *Jerem.* XXII, 11, 12. (8) *Ezech.* XIX, 2, 3, 4.

ſur la chronologie du regne de ce Prince. L'Ecriture (1) dit qu'*il avoit vingt-trois ans lorſqu'il commença à régner, & qu'il ne régna que trois mois à Jéruſalem.* Son frere Joachim lui ſuccéda, *étant âgé de 25 ans* (2). La plupart en concluent que le peuple mit Joachas ſur le trône, ſans ſuivre l'ordre naturel de la ſucceſſion, quoiqu'il ne fût pas l'aîné des enfans de Joſias. On ignore la raiſon de cette préférence; mais elle paroît indubitable, par ce que l'on vient de dire de l'âge de *Joachas*, comparé à celui de Joakim ſon frere & ſon ſucceſſeur.

D'autres ſoutiennent que *Joachas*, autrement *Sellum*, étoit l'aîné des fils de Joſias; & pour concilier ce que l'Ecriture dit de l'âge de Joachas, qui fut fait Roi à vingt-trois ans, & de Joakim ſon frere, qui trois mois après eſt mis ſur le trône âgé de vingt-cinq ans, on dit que Joachas fut à la vérité mené à Reblata, trois mois après qu'il eut été établi Roi de Juda, mais que l'Ecrivain ſacré n'a reconnu le trône de Juda vacant qu'après ſa mort, arrivée deux ou trois ans après ſa dépoſition; & qu'alors Joakim ſon cadet avoit atteint l'âge de vingt-cinq ans: pendant la priſon de Joachas, Joakim ſon frere n'étoit regardé que comme ſon Vicaire, ou ſon Lieutenant.

D'autres mettent un interregne de neuf mois, entre les deux Rois *Joachas* & *Joakim*, & de plus ils ſuppoſent que les années de Joachas ſont pleines, & celles de Joakim ſeulement commencées: par ce tempérament, on remplit les deux ans que l'Ecriture donne à Joakim au-deſſus de Joachas ſon frere aîné. Mais ſans ſe fatiguer à former des ſyſtêmes chronologiques douteux, il vaut mieux avouer que Joachas étoit plus jeune que Joakim, & que le peuple, ſans avoir attention à l'âge, mit ſur le trône de Joſias le puîné de ſes fils, pour des raiſons que l'Ecriture n'a pas jugé à propos d'exprimer.

I. JOACHIM, ou *Joakim*, ou *Eliacim*, frere & ſucceſſeur de Joachas Roi de Juda, dont nous venons de parler, fut établi Roi par Néchao Roi d'Egypte, au retour de ſon expédition contre la ville de Carchemiſe (3), l'an du Monde 3395, avant Jeſus-Chriſt 605, avant l'Ere vulgaire 609. Néchao changea le nom d'*Eliacim* en celui de *Joakim*, & lui impoſa une rançon de cent talents d'argent, & de dix talents d'or. Pour amaſſer cet argent, Joakim fut obligé de faire de groſſes impoſitions ſur ſon peuple, exigeant de chacun à proportion de ſon bien. Joakim avoit vingt-cinq ans lorſqu'il commença à régner, & il régna onze ans à Jéruſalem. Sa mere s'appeloit Zébida, fille de Phadaïa de Ruma. Il fit le mal devant le Seigneur, & Jérémie (4) lui reproche de bâtir ſa maiſon dans l'injuſtice, d'opprimer injuſtement ſes ſujets, de retenir le ſalaire de ceux qu'il employoit à ſon ſervice, d'avoir le cœur & les yeux tournés à l'avarice & à l'inhumanité, & de ſuivre le penchant qu'il avoit à commettre toutes ſortes d'inhumanités & de mauvaiſes actions. Voilà le portrait de Joakim. Le même Prophete (5) nous apprend qu'il fit tirer le Prophete Urie de l'Egypte, où il s'étoit ſauvé, qu'il le fit mourir par l'épée, & qu'il le laiſſa ſans lui donner une ſépulture convenable.

Auſſi le Seigneur le menace d'une fin malheureuſe (6). Il mourra,

(1) 4. *Reg.* XXIII, 31, & 2. *Par.* XXVI, 2. (2) 4. *Reg.* XXIII, 36. (3) 4. *Reg.* XXIII, 34, 35, 36. (4) *Jerem.* XXII, 13, 14, & *ſeq.* (5) *Jerem.* XXVI, 22. (6) *Jerem.* XXII, 18, 19.

dit Jérémie, & ne ſera ni pleuré, ni regretté, *ſa ſépulture ſera comme celle d'un âne mort, on le jettera tout pourri hors des portes de Jéruſalem.* Joakim après avoir demeuré environ quatre ans ſoumis au Roi d'Egypte, tomba ſous la domination de Nabuchodonoſor Roi des Chaldéens. Ce Prince ayant repris ce que Néchao avoit conquis ſur l'Euphrate, vint dans la Phénicie, & dans la Judée (1), aſſujettit la ville de Jéruſalem, & la ſoumit aux mêmes charges & conditions, où elle étoit ſous le Roi d'Egypte. (2) Joakim fut pris dans Jéruſalem, & Nabuchodonoſor le chargea de chaînes, & voulut le mener à Babylone : mais il le remit en liberté, & le laiſſa dans le pays, à condition qu'il lui payeroit un gros tribut.

C'eſt ainſi que l'on concilie Daniel & Jérémie, avec les Rois & les Paralipomenes (3). Les Paralipomenes, ſelon l'Hébreu, diſent que Nabuchodonoſor mit Joakim dans les fers, *pour le mener à Babylone*; & Daniel (4) raconte que le Seigneur livra Joakim entre les mains de Nabuchodonoſor, & que ce Prince tranſporta à Babylone une grande partie des vaiſſeaux de la maiſon de Dieu, & quelques captifs, du nombre deſquels étoient Daniel lui-même, & ſes Compagnons; mais il ne dit pas que Joakim y ait été conduit. Les Livres des Rois & des Paralipomenes (5) marquent que Joakim *régna onze ans à Jéruſalem.* Jérémie dit que Nabuchodonoſor reprit Carchemiſe ſur Néchao Roi d'Egypte, la quatrieme année de Joakim (6); & ailleurs (7), que la premiere année de Nabuchodonoſor concourt avec la quatrieme année de Joakim.

Tous ces caracteres chronologiques, nous font voir que Nabuchodonoſor ne vint en Judée que l'an du monde 3399, qui eſt la quatrieme année de Joakim, que Joakim ne fut point mené à Babylone, mais ſeulement enchaîné comme pour y être mené, & qu'enſuite il fut remis en liberté, & laiſſé à Jéruſalem; enfin que Joakim fut ſoumis à Néchao pendant quatre ans, avant qu'il devînt tributaire de Nabuchodonoſor.

Cette année, quatrieme de Joakim, Jérémie ayant dicté à Baruch toutes les Prophéties qu'il avoit prononcées juſqu'alors, Baruch en fit la lecture l'année ſuivante (8) en préſence de tout le peuple aſſemblé au Temple (9). Joakim en fut informé, & s'étant fait apporter ce Livre, on le lut devant lui, & devant tous les Grands qui l'environnoient. Le Roi étoit dans ſon appartement d'hiver au neuvieme mois, qui revient à notre mois de Novembre, & il y avoit devant lui un braſier plein de charbon ardent. Après qu'on en eut lu trois ou quatre pages, Joakim coupa le Livre avec le canif du Secrétaire, & jeta tout le reſte au feu, juſqu'à ce qu'il fût conſumé, ſans vouloir écouter les remontrances que lui firent Elnathan, Dalaïas & Gamarias, qui s'oppoſerent à cette action. La lecture du Livre ne toucha ni Joakim, ni ſes gens; & au lieu de ſe convertir, il donna ordre que l'on arrêtât Jérémie & Baruch : mais le Seigneur les cacha, & ne permit pas qu'on les pût trouver.

(1) An du Monde 3399, avant J. C. 601, avant l'Ere vulg. 605, & la quatrieme année de Joakim. (2) 4. *Reg.* XXIV, 1, 2. (3) 2. *Par.* XXXVI, 6. (4) *Dan.* 1, 1. (5) 4. *Reg.* XXIII, 36, 2. *Par.* XXXVI, 5. (6) *Jerem.* XLVI, 2. (7) *Jerem.* XXV, 1. (8) *Jerem.* XXXVI, 1.... 26.... 32. (9) An du Monde 3399, avant J. C. 601, avant l'Ere vulg. 605.

Alors le Seigneur commanda à Jérémie de faire écrire de nouveau ſes prophéties ; & il prononça contre Joakim ces terribles menaces : Voici ce que dit le Seigneur : Il ne ſortira point de lui un Prince qui ſoit aſſis ſur le trône de David. Son corps mort ſera jeté pour être expoſé au chaud pendant le jour, & à la gelée pendant la nuit. Je m'éleverai contre lui, contre ſa race, contre ſes ſerviteurs, & je ferai fondre ſur lui, ſur Jéruſalem & ſur tout Juda, tous les maux dont je les ai menacés. Joakim éprouva bientôt la vérité des prédictions de Jérémie. Il ſe ſouleva contre Nabuchodonoſor trois ans après (1) ; & Nabuchodonoſor occupé à d'autres affaires plus importantes, & ne pouvant ou ne daignant pas aller en perſonne dans la Judée, y envoya des troupes de Chaldéens, de Syriens, de Moabites & d'Ammonites (2), qui ravagerent tout le pays, & emmenerent à Babylone trois mille vingt-trois Juifs, la ſeptieme année de Joakim (3), du Monde 3401, & quatre ans après, Joakim lui-même fut pris, mis à mort, & jeté à la voirie, ſuivant la prédiction de Jérémie (4). On lui donna pour ſucceſſeur Jéchonias ſon fils, l'an du Monde 3405, avant Jeſus-Chriſt 595, avant l'Ere vulgaire 599.

II. JOACHIM, époux de ſainte Anne, & pere de la ſainte Vierge Marie, aïeul de Jeſus-Chriſt ſelon la chair. Nous croyons que c'eſt le même qu'*Héli*, marqué dans ſaint Luc (5). *Heli*, *Héliacim*, *Eliacim*, *Joacim*, *Joachim*, ne ſont proprement que le même nom. Le nom de Joachim pere de la ſainte Vierge, ne ſe lit pas dans les Ecritures canoniques du nouveau Teſtament; mais on l'a adopté dans l'Egliſe Greque & dans la Latine : dans la Latine, depuis principalement qu'on y a célébré la Fête de ſainte Anne & de ſaint Joachim; & chez les Grecs, long-temps auparavant. Saint Auguſtin (6) répondant à Fauſte le Manichéen, dit que le nom de Joachim n'étant connu que par des Ecrits apocryphes, ne pouvoit être mis en preuve. Mais chez les Grecs, ce nom ſe trouve dans la plus haute antiquité. Le Protévangile de ſaint Jacques, qui eſt un Ecrit compoſé par les Ebionites dès le temps des Apôtres, ou au moins dès le ſecond ſiecle de l'Egliſe, parle au long de Joachim & d'Anne. L'Evangile apocryphe de la naiſſance de Marie en parle de même. On croit que cet Ouvrage a été compoſé par Séleucus, Auteur du ſecond ſiecle (7).

Saint Pierre d'Alexandrie (8), parle de la mort de Zacharie, pere de ſaint Jean-Baptiſte, tué entre le Temple & l'Autel, & de la fuite de ſainte Eliſabeth, qui ſont des circonſtances tirées du Protévangile de ſaint Jacques. Saint Grégoire de Niſſe (9) cite le même Ouvrage, & en rapporte d'autres circonſtances. Par exemple, que Zacharie ne voulut pas éloigner la ſainte Vierge du rang des vierges, même après qu'elle eut conçu. Il ajoute que le pere de cette ſainte Vierge étoit un Iſraélite d'une piété inſigne, qui avoit une femme ſtérile, laquelle à cauſe de ſa ſtérilité, ne pouvant avoir part aux préro-

(1) An du Monde 3401, avant J. C. 599, avant l'Ere vulg. 603, 4. *Reg.* XXIV, 1, 2. (2) 4. *Reg.* XXIV, 2, 3, *&c.* (3) *Jerem.* LII, 28. (4) *Jerem.* XXII, 18, & XXXV, 30. (5) *Luc.* III, 23. (6) *Aug. l.* 23, *contra Fauſt. c.* 9. (7) *Vide* T. 5, *nov. edit. S. Hieronym. p.* 442. (8) *Petr. Alex. Can.* 13. (9) *Nyſſen. orat. in Natale Domini*, *p.* 778, 779.

gatives

gatives des femmes qui avoient eu des enfans, demanda à Dieu qu'il lui plût bénir son mariage, & en même-temps lui voua le fruit qu'elle mettroit au monde. Dieu lui accorda la Vierge Marie, qui fut élevée au Temple, jusqu'au temps qu'on la donna à Joseph, pour être le gardien de sa virginité. Il rapporte ces choses assez au long; & on voit bien qu'il les avoit tirées du Livre dont nous avons parlé, & qui est parvenu jusqu'à nous. On trouve à peu-près les mêmes choses dans un Discours d'Eustathe d'Antioche sur l'Hexaéméron (1), & dans saint Epiphane (2); ce qui fait voir l'antiquité de cette tradition. C'est de ces sources que saint Jean Damascene (3), Vincent de Beauvais (4), & Fulbert de Chartres (5), ont tiré ce qu'ils ont dit de la naissance de la sainte Vierge. La tradition étoit si générale dans l'Orient que Joachim étoit pere de Marie, que Mahomet même en parle dans son Alcoran (6).

Je ne rapporte pas cela pour autoriser les Livres apocryphes où le nom de Joachim se rencontre, mais seulement pour prouver l'antiquité de cette tradition dans l'Eglise. Ni les Ebionites, ni les Manichéens, ni Séleucus n'avoient aucun intérêt à nous tromper sur les noms de Joachim & d'Anne. Ils savoient ces noms d'ailleurs; & ils ne les ont rapportés dans leurs Ouvrages, que pour les faire mieux recevoir par les Catholiques. Voici le précis de ce qu'on lit dans le Protévangile de saint Jacques, qui est le plus ancien monument où le nom de Joachim pere de la Vierge, se rencontre. Joachim étoit un homme puissant dans Israel, qui, à toutes les Fêtes solemnelles, faisoit de magnifiques sacrifices dans le Temple. Un jour qu'il vouloit présenter son offrande, un nommé Ruben lui dit que cela ne lui étoit pas permis, parce qu'il n'avoit point de postérité dans Israel. Joachim chargé de confusion, se retira dans le désert, où il avoit de grands troupeaux. Il y demeura quarante jours, s'exerçant dans le jeûne & dans la priere. Anne son épouse de son côté, outrée des reproches que lui avoit fait une de ses servantes, s'en alla dans son jardin, y pleura amerement le malheur de sa stérilité. Un Ange lui annonça que Dieu avoit exaucé sa priere; & en même-temps un autre Ange dit la même chose à Joachim.

Joachim étant revenu dans sa maison, Anne conçut & enfanta une fille, qu'ils nommerent Marie. Trois ans après, ils la présenterent au Temple, où elle fut nourrie jusqu'à l'âge de douze ans, de la main d'un Ange. Alors on la donna à Joseph, pour être le gardien de sa virginité. Depuis ce temps, on ne nous dit plus rien ni de Joachim, ni d'Anne; & Cédrene dit que la sainte Vierge perdit son pere & sa mere à l'âge de douze ans. On peut voir sur ce sujet les Bollandistes au 19 de Mars, & M. Tillemont, Tome I, note 2, sur la sainte Vierge, & notre Dissertation, où nous essayons de concilier saint Matthieu & saint Luc sur la généalogie de notre Sauveur, à la tête du Commentaire sur saint Luc. Le culte de saint Joachim & de sainte Anne est assez ancien dans l'Orient; mais il est plus récent dans l'Occident. Il n'y étoit pas encore connu du

(1) *Eustat. Antioch. in Hexaemeron.* (2) *Epiphan. hæres. 79, c. 5.* (3) *Damascen. l. 4, de fide orthod. c. 15.* (4) *Vincent. Bellov. Specul. prolog. c. 9, & l. 7, c. 64.* (5) *Fulbert. Carnot. serm. in nativ. B. M.* (6) *Alcoran. Surat. 3.*

temps de ſaint Pierre de Damien (1) & de ſaint Bernard (2). On dit que le Pape Jule établit la Fête de ſaint Joachim le 20 Mars, vers l'an 1510. Un Martyrologe imprimé en 1491 mettoit ſa Fête au 9 de Décembre. Pie V l'ôta du Bréviaire Romain : mais Grégoire XV l'y remit au 20 Mars en 1620. On peut voir Bollandus & M. de Tillemont, & le Dictionnaire de M. Bayle ſous le nom *Joachim*, quoiqu'il faille lire cet Auteur avec beaucoup de précaution, à cauſe de ſes ſcandaleuſes libertés.

III. JOACHIM, ou *Joacim*, Grand-Prêtre des Juifs. On ne ſait aucune particularité de ſa vie, ſinon qu'il ſuccéda à Joſué fils de Joſédech ſon pere, après le retour de la captivité, & qu'il vivoit ſous Xercès, Roi de Perſe (3).

JOACHIN, autrement *Jéchonias*. Voyez *Jéchonias*.

JOADA, fils de Zemma, & petit-fils de Gerſon, Lévite. 1 *Par.* VI, 21.

JOAHÉ, fils d'Aſaph (4), fut envoyé par Ezéchias, Roi de Juda, avec Eliacim & Sobna, pour répondre aux propoſitions de Rabſacès, député du Roi Sennachérib.

I. JOAKIM, autrement *Joachim*, ou *Joacim*, ou *Eliacim*, Roi de Juda. Voyez ci-devant *Joachim*.

II. JOAKIM, autrement *Eliacim*, fils d'Helcias, Grand-Prêtre des Juifs ſous le regne de Manaſſé & de Joſias. Il eſt plus connu ſous le nom d'*Helcias*, ou *Eliacim*, ou *Eliachim*, comme l'appelle le Livre de Judith, IV, 5, 7, 11.

JOARIB, ou *Joïarib*, Chef de la premiere des vingt-quatre familles Sacerdotales établies ſous David (5). Les Maccabées étoient ſortis de cette illuſtre famille. 1 *Macc.* II, 1.

I. JOAS, pere de Gédéon. *Judic.* VI, 11.

II. JOAS, fils d'Amélech, qui détint en priſon le Prophete Michée, par le commandement du Roi Achab. 3 *Reg.* XXII, 26.

III. JOAS, un des deſcendans de *Sela* fils de Juda. Voyez l'Hébreu. 1 *Par.* IV, 22. Il eſt nommé dans la Vulgate *Securus*, le Certain.

IV. JOAS, fils d'Ochozias, Roi de Juda. Lorſque l'impie Athalie eut appris que Jéhu avoit mis à mort Ochozias, & tous ceux de la famille royale de Juda, qu'il avoit rencontrés (6), elle entreprit d'éteindre entierement la race des Rois, afin de s'aſſurer la Couronne (7). Elle fit donc mettre à mort tous les Princes ſes petits-fils ; car elle étoit mere d'Ochozias, qui venoit d'être maſſacré par Jéhu, & régna quelque-temps à Jéruſalem. Toutefois Dieu ne permit pas qu'elle réuſsît entierement dans ſon ambitieux deſſein. Joſaba, ou Joſabeth, fille du Roi Joram, ſœur d'Ochozias, & épouſe du Grand-Prêtre Joïada, ſut adroitement dérober le jeune Joas, qui n'étoit encore qu'un enfant, à la cruauté d'Athalie, & le mit dans le Temple avec ſa nourrice, en un lieu ſi caché, qu'Athalie n'en eut aucune connoiſſance. Il y demeura pendant ſix ans : mais la ſeptieme année (8), Joïada le fit ſecrettement reconnoître pour Roi par les principaux Officiers de la garde du Temple, leſquels aſſemblerent ſans bruit le plus qu'ils

(1) *Damian. homil.* 46, *p.* 106. (2) *Bernard. Ep.* 174. (3) *Joſeph. Antiq. l.* XI, *c.* 5, *initio.* (4) 4. *Reg.* XVIII, 18. An du Monde 3291, avant J. C. 709, avant l'Ere vulg. 713. (5) 1. *Par.* XXIV, 7. (6) 2. *Par.* XXII, 8, 9, 10, & 4. *Reg.* XI, 1, *& ſeq.* (7) An du M. 3120, avant J. C. 880, avant l'Ere vulg. 884. (8) An du Monde 3126, avant J. C. 874, avant l'Ere vulg. 878.

purent de Prêtres & de Lévites dans le Temple, au jour du Sabbat, lorſque les Miniſtres du Seigneur entroient en ſemaine, pendant que les autres en ſortoient. Joïada prit des meſures ſi juſtes, & donna à ſes gens des ordres ſi bien concertés, que le jeune Joas fut placé ſur le trône, & ſalué Roi dans le Temple, avant que la Reine en eût vent. Dès qu'elle ouït les acclamations du peuple, elle y accourut : mais le Grand-Prêtre la fit arrêter, & on la tua hors du Temple.

Joas reçut de la main de Joïada le diadême, & le rouleau de la Loi; & le Grand-Prêtre fit au nom du jeune Roi une alliance entre le Seigneur, le Roi & le peuple, afin que le peuple gardât à l'avenir une exacte fidélité au Seigneur. Il fit auſſi rendre au Roi le ſerment de fidélité & d'obéiſſance de la part du peuple. Après quoi, Joas fut conduit au Palais royal, & placé ſur le trône de ſes peres. Alors le peuple accourut au Temple de Baal, qui étoit la Divinité d'Athalie; il briſa & mit en pieces la ſtatue du Dieu, & on tua ſon Prêtre au pied de ſon Autel. Joas n'avoit que ſept ans lorſqu'il commença à régner, & il régna quarante ans à Jéruſalem (1). Sa mere s'appeloit Sébia de Béerſabée. Il gouverna ſon peuple dans la juſtice, & ſe rendit agréable au Seigneur, tandis qu'il fut conduit par le Pontife Joïada. Il n'abolit pas néanmoins les hauts lieux, & le peuple y immoloit encore, & y offroit de l'encens.

Joïada avoit donné ſes ordres ſous la minorité du Prince, que l'on ramaſsât les offrandes qui ſe faiſoient volontairement au Lieu ſaint pour travailler aux réparations du Temple : mais ſes ordres furent mal exécutés, juſqu'à la vingtieme année de Joas (2). Alors ce Prince fit faire des troncs à l'entrée du Temple, & ſe fit rendre compte de l'argent qu'on y jetoit, afin qu'il fût fidellement employé aux réparations de la Maiſon du Seigneur (3). Joïada étant mort âgé de cent trente ans (4), Joas ſe laiſſa aller aux mauvais conſeils des courtiſans & des flatteurs, qui avoient juſqu'alors été retenus par l'autorité du Grand-Prêtre. Ils commencerent à abandonner le Temple du Seigneur, & à s'attacher au culte des Idoles & des bois conſacrés aux faux Dieux, ou plutôt à Aſtarte Déeſſe des bois, ce qui attira la colere du Seigneur ſur Juda & ſur Jéruſalem.

Alors l'Eſprit de Dieu remplit le Grand-Prêtre Zacharie fils de Joïada, & il dit au peuple : Voici ce que dit le Seigneur : Pourquoi violez-vous les préceptes de votre Dieu, & pourquoi l'avez-vous abandonné ? Vous allez attirer ſur vous une foule de malheurs, & le Seigneur à ſon tour vous abandonnera. A ces mots, ceux qui l'écoutoient ſe jetterent ſur lui, & le lapiderent, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu du Roi (5). Zacharie en mourant dit ces paroles : Que le Seigneur voie le traitement que vous me faites, & qu'il venge ma mort. Dieu ne différa pas de faire ſentir à Joas la juſte peine de ſon ingratitude envers Joïada, dont il venoit de lapider le fils. Hazael Roi de Syrie, vint mettre le ſiege devant Geth,

(1) 4. *Reg.* XII, 1, 2, *&c.* Depuis l'an du Monde 3126, juſqu'en 3166. (2) An du Monde 3146, avant J. C. 854, avant l'Ere vulg. 858. (3) 4. *Reg.* XII, 6, 7, 8, 9, & 2. *Par.* XXIV, 5, 6, 7. (4) Vers l'an 3160, avant J. C. 840, avant l'Ere vulg. 844. (5) An du Monde 3164, avant J. C. 836, avant l'Ere vulg. 840.

qui appartenoit aux Rois de Juda ; & l'ayant priſe, il marcha contre Jéruſalem. Pour ſe racheter du ſiege & du pillage, Joas prit tout l'argent qu'il put trouver dans le Temple, & qui y avoit été offert & conſacré par Ochoziaz ſon pere, par Joram ſon aïeul, & par lui-même, avec ce qu'il en avoit dans le tréſor royal, & il le donna à Hazael, pour l'obliger à ſe retirer.

On croit que l'année ſuivante, (1) l'armée des Syriens vint de nouveau ſur les terres de Juda : mais Hazael n'y étoit pas en perſonne. Elle fit le dégât dans le pays, battit les troupes de Joas, entra dans Jéruſalem, fit mourir les Princes de Juda, & envoya un grand butin au Roi de Syrie à Damas. Et il eſt remarquable que les Syriens étoient en très-petit nombre, lorſqu'ils défirent l'armée d'Iſrael, qui étoit infiniment plus forte. Ils traiterent même Joas avec la derniere ignominie ; ils l'accuſerent, & le convainquirent apparemment de mauvaiſe foi, & de n'avoir pas exécuté ſes promeſſes (2). Ils ſe retirerent enſuite, & le laiſſerent dans d'extrêmes langueurs ; & ſes ſerviteurs mêmes s'éleverent contre lui, & le tuerent dans ſon lit, pour venger le ſang du Grand-Prêtre Zacharie. Il fut enterré dans la ville de Jéruſalem, mais non pas dans le tombeau des Rois (3). Amaſias ſon fils régna en ſa place.

V. JOAS, Roi d'Iſrael, fils & ſucceſſeur de Joachas. Il avoit été déclaré Roi du vivant de ſon pere, dès l'an du monde 3163, & il régna ſeul en l'an 3165, avant Jeſus-Chriſt 835, avant l'Ere vulgaire 839. Il régna pendant ſeize ans dans Samarie (4), y compris les deux ans qu'il avoit régné avec ſon pere. Il fit le mal devant le Seigneur, & imita Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſrael. Nous ne ſavons pas beaucoup de particularités de ſon regne ; mais nous ſavons que le Seigneur l'avoit deſtiné pour rétablir les affaires du Royaume d'Iſrael, qui avoient été très-dérangées ſous Joachas ſon pere (5).

Eliſée étant tombé malade de la maladie dont il mourut (6), Joas le vint voir (7), & il pleuroit devant ce Prophete, en diſant : Mon pere, mon pere, vous êtes le char d'Iſrael, & celui qui le conduit. Eliſée lui dit : Apportez-moi un arc & des fleches ; & lorſqu'on les eut apportées, il lui dit : Mettez les mains ſur l'arc ; & en même-temps Eliſée porta ſes mains ſur celles du Roi, comme pour le diriger dans les coups qu'il devoit tirer. Il lui dit donc : Ouvrez la fenêtre, & tirez l'arc. Il ouvrit, & tira. Eliſée dit : C'eſt la fleche du ſalût du Seigneur ; c'eſt la fleche contre la Syrie. Vous remporterez la victoire contre la Syrie à Apech, juſqu'à l'exterminer entierement. Il lui dit encore : Prenez des fleches, & tirez contre la terre. Il en prit, & tira. Il frappa trois fois la terre, puis s'arrêta. Alors l'Homme de Dieu ſe mit en colere contre lui, & lui dit : Si vous euſſiez frappé la terre juſqu'à cinq, ou ſix, ou ſept fois, vous euſſiez battu la Syrie, juſqu'à la ruiner entierement ; mais vous

(1) Voyez 2. *Par.* XXIV, 23, 24, 25. L'an du Monde 3165, avant J. C. 835, avant l'Ere vulg. 839. (2) 2. *Par.* XXIV, 24. *Vulgat. In Joas quoque ignominioſa exercuere judicia.* L'Hébreu : *Cum Joas fecerunt judicia.* Comparez 4. *Reg.* XXV, 6. (3) An du Monde 3166, avant J. C. 834, avant l'Ere vulg. 838. (4) 4. *Reg.* XIII, 10, 11, 12. (5) 4. *Reg.* XIII, 5. (6) An du Monde 3165, avant J. C. 835, avant l'Ere vulg. 839. (7) 4. *Reg.* XIII, 14, 15, *&c.*

ne la battrez que trois fois. Après cela Eliſée mourut ; & Joas reconquit ſur Bénadad Roi de Syrie, fils & ſucceſſeur d'Hazael, toutes les villes qu'Hazael avoit priſes ſur Joachas pere de Joas. Joas battit Bénadad dans trois combats (1), & il réunit au Royaume d'Iſrael les villes que les Rois de Syrie en avoient uſurpées & démembrées (2).

Joas après cela régna en paix aſſez long-temps. Amaſias Roi de Juda, ayant remporté une grande victoire ſur les Iduméens, envoya défier Joas (3), & lui fit dire : Venez, & voyons-nous enſemble. (4) Joas lui fit faire cette réponſe par ſes Ambaſſadeurs : Le chardon qui eſt ſur le Liban, envoya vers le cedre du Liban, & lui dit : Donnez votre fille en mariage à mon fils. Mais en même-temps les bêtes de la forêt du Liban paſſerent, & foulerent aux pieds le chardon. Vous avez défait Edom, & votre cœur s'eſt enflé d'orgueil. Demeurez en paix dans votre maiſon. Pourquoi cherchez-vous votre malheur, & celui de votre peuple ? Mais Amaſias ne voulut point l'écouter. Joas ſe mit donc en campagne. Amaſias fut battu, & pris dans le combat. Joas entra dans Jéruſalem, & fit abattre quatre cents coudées de murailles de cette ville, depuis la porte d'Ephraïm, juſqu'à la porte de l'Angle. Il prit tous les tréſors du Temple & du Palais Royal, & s'en revint triomphant à Samarie. Il y mourut en paix peu de temps après cette victoire (5), & eut pour ſucceſſeur Jéroboam II (6).

I. JOATHAN, ou *Joatham*, le plus jeune des fils de Gédéon. (7) Il s'échappa du carnage que ceux d'Ephra firent de ſoixante & dix de ſes freres, tués en préſence, & par les ordres d'Abimélech, fils bâtard du même Gédéon (8). Ceux de Sichem ayant établi Roi ce même Abimélech, parce qu'il étoit leur compatriote, Joatham qui en eut avis, monta ſur le mont Garizim, & parla de là à ceux de Sichem, qui étoient aſſemblés hors de leur ville, pour le couronnement du Roi ; & il leur dit : Ecoutez-moi, habitans de Sichem, comme vous déſirez que le Seigneur vous écoute. Les arbres allerent un jour pour ſe donner un Roi, & ils s'adreſſerent d'abord à l'olivier, qui les remercia. Ils allerent enſuite au figuier, & à la vigne, qui en firent de même. Enfin ils s'adreſſerent au buiſſon, qui leur répondit : Si vous voulez véritablement m'établir votre Roi, venez vous repoſer ſous mon ombre ; ſinon, que le feu ſorte du buiſſon, & qu'il dévore les cedres du Liban. Il ajouta : Conſidérez ſi vous avez traité comme il faut la maiſon de Gédéon, qui a expoſé ſa vie pour vous, & qui vous a garantis de la ſervitude des Madianites, & ſi vous avez eu raiſon d'établir pour Roi Abimélech, fils de ſa ſervante, après avoir fait mourir ſoixante-dix de ſes fils légitimes. Si votre conduite eſt juſte, qu'Abimélech ſoit votre bonheur, & puiſſiez-vous être le ſien ; ſinon, que le feu ſorte de Sichem, & qu'il dévore Abimélech. Après ces mots, il ſe ſauva, & ſe retira à Béra, de peur qu'Abimélech ne le fît mourir. On ne ſait ce qu'il devint depuis ce temps-là : mais la prédic-

(1) An du Monde 3168, avant J. C. 832, avant l'Ere vulg. 836. (2) 4. *Reg.* XIII, 25. (3) An du Monde 3178, avant J. C. 822, avant l'Ere vulg. 826. (4) 2. *Par.* XXIV, 17, 18. (5) An du Monde 3179, avant J. C. 821, avant l'Ere vulg. 825. (6) 4. *Reg.* XIII, 13. (7) An du Monde 2768, avant J. C. 1232, avant l'Ere vulg. 1236. (8) *Judic.* IX, 5, 6, *&c.*

tion, ou l'imprécation qu'il avoit faite contre ceux de Sichem & Abimélech, eurent leur accompliſſement peu de temps après. Voyez *Abimélech*.

JOATHAN, ou *Joatham*, fils & ſucceſſeur d'Ozias, autrement dit Azarias Roi de Juda. Ozias ayant été frappé de lepre, pour avoir entrepris d'offrir l'encens, qui eſt une fonction réſervée aux Prêtres (1), Joathan ſon fils fut chargé du gouvernement du Royaume, l'an du Monde 3221, avant Jeſus-Chriſt 779, avant l'Ere vulgaire 783. Il gouverna pendant vingt-cinq ans, juſqu'en l'an du Monde 3246, avant Jeſus-Chriſt 754, avant l'Ere vulg. 758. Alors il prit le titre de Roi, & gouverna abſolument juſqu'en l'an du Monde 3262, avant Jeſus-Chriſt 738, avant l'Ere vulgaire 742. Ainſi il gouverna le Royaume de Juda quarante-un ans; ſeize ans ſeul, (2) & vingt-cinq ans du vivant de ſon pere. L'Ecriture dit qu'il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & qu'il imita la piété d'Ozias ſon pere. Il ne détruiſit pas toutefois les hauts lieux, & le peuple continuoit à y aller ſacrifier (3). Il bâtit la grande porte du Temple, & fit beaucoup d'ouvrages ſur la muraille du quartier de Jéruſalem nommé Ophel. Il fit conſtruire des forts & des châteaux ſur les montagnes & dans les bois de Juda (4).

Les Ammonites, qui avoient été vaincus & aſſujettis par Ozias ſon pere (5), ayant voulu ſe ſoulever contre lui, il les battit, & leur impoſa un tribut de cent talents d'argent, & de dix mille meſures de froment, & d'autant d'orge. Sur la fin de ſon regne, le Seigneur envoya contre lui Raſin Roi de Syrie, & Phacée Roi d'Iſrael (6). Nous ne ſavons pas les particularités de ces guerres. Mais il paroît par Iſaïe, I, 1, 2, 3, 4, que le pays de Juda étoit dans un état fort triſte au commencement du regne d'Achaz, fils & ſucceſſeur de Joathan (7).

JOAZAR, Grand-Prêtre des Juifs, ſuccéda à Matthias fils de Théophile, en l'an du Monde 4000, l'année de la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Il eut pour ſucceſſeur Eléazar ſon frere, l'an du Monde 4004, & il fut établi Grand-Prêtre pour la ſeconde fois en 4010, & tint cette dignité juſqu'en 4016. Alors Ananus fils de Seth lui ſuccéda. *Joazar*, autrement *Azar*, étoit frere de Mariamne fille du Grand-Prêtre Simon, & femme du Grand Hérode. Archélaüs à ſon retour de Rome, dépoſa Joazar, en 4004, parce qu'il étoit entré dans le parti des ſéditieux contre lui (8). Quelque temps après, Joazar fut rétabli par les Romains, en faveur deſquels il s'étoit déclaré en 4010. Enfin Cyrénius Gouverneur de Syrie étant venu en Judée en 4016, dépoſa Joazar, & lui ſubſtitua Ananus (9).

I. JOB, ou *Jobab*, troiſieme fils d'Iſſachar. *Geneſ.* XLVI, 13.

II. JOB, ou *Jobab*, fils de Zara, & petit-fils d'Eſaü. *Geneſ.* XXXVI, 33, 1 *Par.* I, 44.

III. JOB, ou *Jobab*, fils de Jectan. *Geneſ.* X, 28, & 1 *Par.* I, 23.

IV. JOB, ou *Jobab*, Roi de Madon. *Joſue* XI, 1.

V. JOB, ou *Jobab*, fils de Géra, de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* VIII, 9.

---

(1) 2. *Par.* XXVI, 16, 17, *&c.* (2) 4. *Reg.* XV, 33. (3) 4. *Reg.* XV, 33, 34, 35. (4) 2. *Par.* XXVII, 2, 3, 4, 5, *&c.* (5) 2. *Par.* XXVI, 7, 8 (6) 4. *Reg.* XV, 37, 38. (7) Joathan mourut l'an du Monde 3262, avant J. C. 738, avant l'Ere vulg. 742. (8) *Joſeph. Antiq. l.* 17, *c.* 15. (9) *Antiq. l.* 18, *c.* 1, 3.

VI. JOB, ou *Jobab*, fils d'Elphaal, de la même Tribu. 1 *Par.* VIII, 18.

VII. JOB, ſi célebre par ſa patience, & par ſon attachement à la piété & à la vertu, demeuroit dans la terre de Hus, ou dans l'Auſite, dans l'Idumée orientale, aux environs de Bozra. On eſt fort partagé ſur ſon origine, & ſur le temps auquel il a vécu. On lit à la fin des Exemplaires Grecs & Arabes de Job, & dans l'ancienne Vulgate Latine, ces mots, & l'on y dit qu'ils ſont tirés du Syriaque : *Job a demeuré dans l'Auſite, ſur les confins de l'Idumée & de l'Arabie ; ſon premier nom étoit Jobab. Il épouſa une femme Arabe, dont il eut un fils nommé Ennon. Pour lui il étoit fils de Zara, des deſcendans d'Eſaü, & de Bozra ; en ſorte qu'il étoit le cinquieme depuis Abraham. Il régna dans l'Idumée ; & voici l'ordre des Rois qui y ont régné avant & après lui. Balac fils de Béor régna dans la ville de Dénaba ; après lui régna Job, autrement appelé Jobab. A Job ſuccéda Aſom Prince de Théman. Après lui régna Adad fils de Barad, qui défit les Madianites dans les campagnes de Moab. Le nom de ſa ville étoit Jéthem. Les amis de Job qui le vinrent trouver, ſont Eliphaz, de la poſtérité d'Eſaü, & Roi de Théman, & Baldad Roi des Sauchiens, & Sophas Roi des Minéens.*

Voilà ce que nous avons de plus ancien touchant la généalogie de Job. Ariſtée, Philon, Polyhiſtor (1) reconnoiſſent cette généalogie ; les anciens Peres Grecs & Latins ont reconnu & cité cette Addition, & Théodotion l'a conſervée dans ſa Traduction du Livre de Job. Nous ne voyons aucune bonne raiſon pour rejeter cette tradition, qui vient apparemment des Juifs, & qui a été reçue par les anciens Peres. En la ſuivant, nous trouvons que Job étoit contemporain de Moïſe.

ABRAHAM.

ISAAC.

Jacob.	Eſaü.
Levi.	Rahuel.
Amram.	Zaré.
Moïſe.	Jobab.

1 *Par.* 1, ℣. 35.... 44.

Job étoit un homme plein de droiture, de vertu & de Religion (2) ; il avoit de très-grands biens, qui conſiſtoient en bétail & en eſclaves ; ce qui faiſoit alors les principales richeſſes, même des Princes, ſur-tout dans l'Arabie, & dans l'Idumée. Sa famille étoit nombreuſe, puiſqu'il avoit ſept fils & trois filles, & apparemment de la même femme ; enfin il étoit illuſtre parmi tous les Orientaux, & les peuples de deçà & de de là l'Euphrate. Ses enfans ſe traitoient tour à tour, & lorſque le cercle des jours de feſtin étoit achevé, Job envoyoit chez ſes enfans, les purifioit & offroit pour chacun d'eux des holocauſtes, afin que Dieu leur pardonnât, s'ils étoient tombés dans quelques fautes contre lui. Pour lui, il nous dit lui-même qu'il avoit un éloignement infini, non-ſeulement de l'injuſtice, de l'idolatrie, de la fraude (3), de l'adultere, mais qu'il évitoit même juſqu'aux mauvaiſes penſées, & aux regards dangereux, & qu'il avoit fait un pacte avec ſes yeux de ne regarder pas même une vierge (4) ; qu'il étoit naturellement compatiſſant aux miſeres des pauvres, qu'il étoit le pere de l'or-

(1) *Apud Euſeb. lib. 9, c. 25. Præparat. Vide & Frideric. Spanheim. hiſt Jobi, c. 4.* (2) *Job.* 1, 1, 2, 3, 4, *&c.* (3) *Job.* 1, 3, XXIX 7, XXXI, 26. (4) *Job.* XXXI, 9.

phelin, l'appui de la veuve, le conducteur de l'aveugle, & le ſoutien du boiteux (1).

Un jour les enfans de Dieu, ou les Anges, s'étant préſentés devant le Seigneur, Satan y parut auſſi avec eux. Le Seigneur lui demanda s'il avoit remarqué Job (2), & la maniere dont il vivoit. Satan répondit que Job avoit bien raiſon de ſervir & de craindre le Seigneur, puiſqu'il l'avoit comblé de tant de biens. Mais ajouta-t-il, étendez un peu votre main, & vous verrez s'il ne vous maudira pas en face. Dieu permit à Satan de tenter Job dans tous ſes biens; mais il lui défendit de toucher à ſa perſonne. Satan étant donc ſorti de devant le Seigneur, alla exercer la permiſſion que Dieu lui avoit donnée. Il commença par les bœufs. Une troupe de Sabéens, peuples Arabes, vinrent fondre ſur les laboureurs de Job, les paſſerent au fil de l'épée, & enleverent tous les bœufs. Un ſeul ſerviteur échappa pour en apporter la nouvelle. Cet homme parloit encore, lorſqu'un ſecond vint dire à Job: Le feu du Ciel eſt tombé ſur vos moutons, & ſur ceux qui les gardoient, & les a tous réduits en cendres, & je me ſuis ſauvé ſeul pour vous en dire la nouvelle.

Il n'avoit pas achevé de parler, lorſqu'un troiſieme vint dire à Job: Les Chaldéens diviſés en trois bandes, ſe ſont jetés ſur vos chameaux, & les ont enlevés. Ils ont tué tous vos gens, & je me ſuis ſauvé ſeul pour vous en dire la nouvelle. Cet homme parloit encore, lorſqu'il en vint un quatrieme, qui dit: Lorſque vos fils & vos filles mangeoient & buvoient dans la maiſon de leur frere aîné, un vent impétueux eſt venu fondre tout d'un coup contre la maiſon, & l'ayant ébranlée, l'a fait tomber ſur vos enfans; & ils ont tous été écraſés ſous ſes ruines. Je me ſuis échappé ſeul pour vous en dire la nouvelle. Alors Job déchira ſes vêtemens; & s'étant coupé les cheveux, il ſe jeta par terre, en diſant: Je ſuis ſorti nud du ventre de ma mere, & j'y retournerai nud. Le Seigneur m'avoit tout donné, le Seigneur m'a tout ôté; il n'eſt arrivé que ce qui lui a plu; que le nom du Seigneur ſoit béni.

Satan ſe trouva encore une autre fois devant le Seigneur (3); & le Seigneur lui ayant demandé s'il n'avoit pas conſidéré la patience de Job, au milieu des maux dont il l'avoit affligé, Satan repartit: L'homme abandonnera toujours peau pour peau, & il donnera tout pour ſauver ſa vie; mais étendez votre main, & frappez ſes os & ſa chair, & vous verrez s'il ne vous maudit pas en face. Le Seigneur répondit: Va, il eſt en ta main; mais ne touche pas à ſa vie. Satan le frappa donc d'une effroyable plaie, depuis la tête, juſqu'aux pieds; & Job s'étant aſſis ſur un fumier, ôtoit avec un morceau d'un pot de terre, le pus qui ſortoit de ſes ulceres. Alors ſa femme lui vint dire: Quoi! vous demeurez encore dans votre ſimplicité & dans votre piété? maudiſſez Dieu, & puis vous mourrez. Job lui répondit: Vous parlez comme une femme qui n'a point de ſens. Si nous avons reçu les biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevrions-nous pas auſſi les maux? Dans tout cela Job ne pécha point par ſes levres.

Cependant trois amis de Job apprirent les maux qui lui étoient arrivés, & étant partis chacun de leur pays, le vinrent trouver;

(1) *Job.* xxix, 13, 14, 15, 16. (2) *Job.* 1, 6, 7, 8, *& ſeq.* (3) *Job.* ii, 1, 2, 3, *& ſeq.*

Eliphaz de Théman, Baldad de Such, & Sophar de Namath. On en voit encore un quatrieme, nommé Elihu de Buz (1), qui paroît au Chap. XXXII de Job, & qui se mêle dans leur dialogue. Ces amis vinrent donc trouver Job; & ayant levé les yeux de loin, pour le considérer, ils ne le reconnurent point. S'étant enfin approchés, ils commencerent à pleurer, à déchirer leurs habits, à jeter de la poussiere en l'air, pour la faire retomber sur leur tête; & ils demeurerent assis sur la terre auprès de lui pendant sept jours, sans lui rien dire. Mais à la fin Job rompit le silence (2), & se plaignit amerement de son malheur. Ses amis ne distinguant pas les maux dont Dieu éprouve ses amis, de ceux dont dont il châtie les méchans, prirent les plaintes de Job pour autant de marques de son impatience, & l'accuserent d'impiété envers Dieu, l'invitant à retourner à lui par la pénitence, & à se soumettre humblement à sa justice, puisqu'il ne souffroit rien qu'il n'eût bien mérité par ses crimes précédens.

Job convaincu de son innocence, & sûr du témoignage de sa conscience, soutint au contraire que ses peines étoient au-dessus de ses fautes, & prouva que Dieu châtioit quelquefois les Justes simplement pour les éprouver, pour leur donner lieu de se perfectionner, ou enfin parce qu'il le vouloit, pour des raisons inconnues aux hommes. C'est-là le principe de Job. Ses amis étoient dans un système tout différent. Voilà sur quoi roule tout le Livre de Job, & tous les discours que l'on y lit. Pour terminer cette dispute (3), Dieu paroît dans une nuée, & décide en faveur de Job, sans toutefois approuver les expressions dures que la véhémence de la douleur & la chaleur de la dispute lui avoient comme arrachées. Job reconnut humblement sa faute, & en demanda pardon (4). Le Seigneur condamne les amis de Job, & leur ordonne d'expier leurs péchés par des sacrifices qu'ils feront offrir par les mains de Job. Il retire & arrête le pouvoir du Démon, rend la santé à Job, lui donne le double des biens qu'il possédoit auparavant, lui accorde une belle & nombreuse famille, & couronne une sainte vie par une heureuse mort. Voilà le précis de l'histoire de Job.

Le temps auquel ce saint homme a vécu, est un point fort contesté. Mais en le supposant contemporain de Moïse, & plaçant le temps de son épreuve quelques années après la sortie de l'Égypte, (on ne peut pas le mettre auparavant, puisqu'il parle de cet événement) (5), il pourra avoir vécu jusqu'au temps d'Othoniel. Supposant, par exemple, qu'il fut frappé de Dieu sept ans après la sortie d'Égypte, en l'an du Monde 2520, avant Jesus-Christ 1480, avant l'Ere vulgaire 1484, & ayant vécu cent quarante ans après son rétablissement, comme il le dit lui-même (6), il sera mort en 2660, deux ans avant la mort d'Othoniel. On croit (7) qu'il avoit vécu soixante & dix ans dans la prospérité, & qu'après sa disgrace, Dieu lui doubla ce nombre. Ainsi il aura vécu en tout deux cents dix ans, supposé que sa disgrace n'ait été que d'un an. Ceux qui veulent qu'il ait été sept

(1) *Job.* XXXII, 2. *Eliu filius Barachel Buzites, de cognatione Ram.* (2) *Job.* III, 1, 2, 3, *& seq.* (3) *Job.* XXXVIII, XXXIX, XL, XLI. (4) *Job.* XLII. (5) *Job.* XXVI, 12. (6) *Job* XLII, 16. (7) *Ita Hebræi PP. plerique. Vide Mercer. Pineda, Tornel. Cornel.*

ans, ou même davantage, dans la maladie, pourront augmenter d'autant le nombre que nous avons marqué ; car en cela on n'a rien de bien certain.

On a montré ſon tombeau en plus d'un endroit. Le plus célebre eſt dans la Trachonite, vers les ſources du Jourdain, où l'on remarque depuis pluſieurs ſiecles, une pyramide, que l'on croit être le tombeau de Job (1). On place ce tombeau entre les villes de Théman, de Suéthe & de Naamath, que l'on ſuppoſe avoir été dans ce pays-là. Le Paraphraſte Chaldéen nommé Coc, le fait vivre dans l'Arménie ; & les Voyageurs diſent qu'on y montre un tombeau de Job. Mais on croit que ce Job étoit un Capitaine Mahométan, aſſez nouveau. Un autre Interprete Chaldéen, place Job à Conſtantinople. On montre auprès des murailles de cette ville un tombeau, que quelques-uns ont pris pour celui de Job (2) : mais on aſſure que ce Job étoit un Arabe de ce nom, qui fut tué dans un ſiege de Conſtantinople en 672, & enterré au pied de ſes murs. Il y avoit au ſixieme ſiecle à Conſtantinople un Monaſtere dédié à ſaint Job (3) ; mais on ne dit pas que ſon corps y ait été. Euſebe & ſaint Jérôme (4) aſſurent que l'on tenoit par tradition, que la demeure de Job avoit été à *Aſtaroth-Carnaïm*, ville ſituée dans la Batanée au-delà du Jourdain, & qu'on y voyoit encore ſa maiſon. L'Ecriture (5) donne à *Jobab*, que nous croyons être le même que Job, Dénaba pour Capitale de ſon Royaume. Cette ville étoit dans l'Auſite, ou dans l'Arabie Déſerte. Comme nous ſuppoſons que Job eſt le même que Jobab, nous devons dire qu'il vécut & mourut à Dénaba.

On a prétendu avoir à Rome les reliques de ſaint Job, & on dit que Rhotaris Roi des Lombards, les y avoit apportées dès le ſeptieme ſiecle (6). Elles y demeurerent juſqu'au dernier ſiecle, qu'elles en furent enlevées par des voleurs, ſans qu'on ſache ce qu'elles ſont devenues depuis. Le nom de Job ſe trouve dans les anciens Martyrologes, avec le titre de Prophete, de Saint & de Martyr. Son culte eſt fort ancien & fort étendu chez les Grecs & chez les Latins. Les Grecs ont choiſi le 6 de Mai, pour faire la Fête de ſaint Job, & ils ont été ſuivis par les Chrétiens d'Arabie, d'Egypte, d'Ethiopie, de Ruſſie ou de Moſcovie. Les Latins font la Fête le dixieme de Mai. C'eſt le premier des Saints de l'ancien Teſtament après les freres Maccabées Martyrs, à qui l'Egliſe Chrétienne d'Occident ait décerné des honneurs publics religieux ; & on ne connoît aucun Saint entre les Patriarches & les Prophetes, à qui l'on ait conſacré des Egliſes, ou dédié des Chapelles en plus grand nombre, qu'à ce ſaint homme. On en voit une infinité ſur-tout en Eſpagne & en Italie, & on l'invoque principalement contre la lepre, la ladrerie, la gale, la vérole, & les autres maux qui ont du rapport à ceux-là. Voyez M. Baillet, Vie des Saints de l'ancien Teſtament, dixieme de Mai.

Nous avons traité de la maladie de Job dans une Diſſertation particuliere, imprimée à la tête

(1) *Brocard. Adrichom. Tirin. Cotovic. alii.* (2) Ricaut de l'Empire Othoman, l. 1, p. 16. *Elmacin. hiſt. Saracen. l.* 1, *c.* 7. (3) Du Cange, Conſtantinop. Chrét. l. 4, p. 104, n. 18. (4) *Euſeb. & Hieron. in locis Hebr.* (5) *Geneſ.* XXXVI, 32, *&* 1. *Par.* 1, 43, 44. (6) *Vide Guall. Sanctuaſ. Pap. l.* 4, *c.* 2.

de notre Commentaire ſur Job. Pinéda (1) avoit traité le même ſujet long-temps avant nous, & avoit trouvé dans le corps de ce ſaint homme, juſqu'à trente-deux ou trente-trois ſortes de maladies. Bartholin (2) lui en compte près de douze; & ſaint Chryſoſtome (3) ne feint pas de dire que Job eſſuya tous les maux qu'un homme eſt capable de ſouffrir, & qu'il les ſouffrit au ſouverain degré; que le Démon épuiſa ſur lui tous les traits de ſa malice; en un mot, que ce ſaint homme fut mis à toute épreuve, & qu'il endura tous les maux du monde dans un ſeul corps. En conſidérant exactement tout ce que Job dit de lui-même dans ſon Livre, il nous paroît que la plupart des circonſtances de ſon mal, ſont des ſymptomes de la lepre, & l'on peut avancer que c'eſt le ſentiment de la plupart des Peres & des Commentateurs. Saint Chryſoſtome, Apollinaire, Polychrone, le Prêtre Philippe, le Vénérable Bede, l'Auteur des Sermons *ad Fratres in Eremo*, cité ſous le nom de ſaint Auguſtin, Pinéda, Bartholin, Bolduc, Vatable, Cyprien de Cîteaux & pluſieurs autres l'enſeignent d'une maniere explicite, ou dumoins implicite.

Ceux qui ont enſeigné qu'il étoit attaqué du mal honteux, que l'on appelle mal de Naples, ou vérole, reviennent à peu-près au même ſentiment, puiſque ce mal n'eſt autre apparemment que la lepre. L'Egliſe Latine invoque ſaint Job dans ces ſortes de maladies, & on lui a conſacré la plupart des Ladreries, des Léproſeries, & des Hôpitaux où l'on traite ceux qui ſont attaqués de ce honteux mal. Nous ne prétendons pas par-là faire aucune tache à l'honneur & à la ſainteté du Saint dont nous parlons. On peut être attaqué de cette maladie, ſans avoir commis aucune action d'intempérance; & les voyageurs (4) enſeignent qu'elle ſe communique dans les pays chauds avec une ſi grande activité, qu'il ne faut ſouvent que s'entretenir familierement avec une perſonne gâtée de ce mal, pour le gagner. Voyez notre Diſſertation ſur ce ſujet.

Quelques-uns (5) ont douté de l'exiſtence de la perſonne de Job, & ont traité ſon Livre d'hiſtoire fabuleuſe, & faite à plaiſir. Spinoſa a cru que Job étoit un Païen. D'autres (6) le font vivre avant Moïſe; d'autres, du temps de Moïſe; & d'autres, après lui, & ſous les Juges. Il y en a qui le reculent juſqu'au temps de David & de Salomon (7); d'autres, juſques vers la captivité de Babylone, ou même juſques au temps de cette captivité. Enfin il y a des Rabbins qui croient qu'il a vécu ſous le regne d'Aſſuérus & d'Eſther, & qu'il avoit une Ecole à Tibériade dans la Paleſtine, avant qu'il fût tranſporté à Babylone (8). Mais on ne peut nier l'exiſtence de Job, ſans démentir Ezéchiel (9), Tobie (10) & ſaint Jacques (11), qui en parlent comme d'un ſaint homme, d'un vrai modele de patience; ſans s'oppoſer au torrent

(1) *Pineda in Job.* 11, 7, 8, *t.* 1, *p.* 937, *& ſeq.* (2) *Bartholin. de morbis biblic. c.* 7. (3) *Chryſoſt. Caten. in Job. p.* 51. (4) Chardin, Voyage de Perſe, t. 2, premiere partie, ch. dernier, p. 220. (5) *Rabbini quidam in Talmud tract. Baba Batra. Maimonid. Anabaptiſtæ. Salmaſius in familiari colloquio apud Spanhem hiſt. Jobi.* (6) *Origen. l.* 6, *contra Celſum.* (7) *Talmudiſtæ & alii apud Maimonid. More Nebochim. c.* 22. (8) *Talmud. Tract. Baba Batra.* (9) *Ezech.* XIV, 14. (10) *Tob.* 11, 12, 15. (11) *Jacob.* V, 11.

de toute la tradition des Juifs & des Chrétiens, & à toute l'autorité des Peres Grecs & Latins. Job n'a pas vécu ſous la Loi des Juifs, & n'a peut-être pas été ſoumis à la Loi de la circonciſion, & en ce ſens, on peut avouer qu'il a été Païen, comme on dit que Melchiſédech & quelques autres Juſtes l'ont été : mais en ce ſens le nom de Païen n'a rien d'odieux, ni de mépriſable. Quoique le temps auquel ce ſaint homme a vécu, ſoit encore douteux, on ne peut toutefois le reculer juſqu'au temps de David & de Salomon, & beaucoup moins juſqu'à la captivité de Babylone, puiſqu'il eſt cité par Tobie & par Ezéchiel, comme un ancien Patriarche, & puiſqu'il parle de Pharaon & du paſſage de la Mer Rouge d'une maniere aſſez expreſſe (1); quoiqu'il ne ſoit pas impoſſible que celui qui a écrit ſon Livre en l'état où nous l'avons, n'ait vécu après David & après Salomon, puiſqu'il ſemble quelquefois faire alluſion aux Pſeaumes, à Jérémie & aux Proverbes.

Les Orientaux ont débité ſur le ſujet de Job pluſieurs particularités, qui ne ſe liſent pas dans l'Ecriture. Ils font ainſi ſa généalogie (2). *Abraham*, Iſaac, Eſaü, *Razakh*, *Anoſch*, *Job*, ou *Aïub*, comme ils l'écrivent. Eutychius, Patriarche d'Alexandrie, le fait auſſi deſcendre d'Eſaü de cette maniere ; *Eſaü*, *Raguel*, *Razakh*, *Amos*, *Job*. Mais il y a des Hiſtoriens Arabes qui le font deſcendre d'Iſmael (3), & qui prétendent qu'il eſt le premier des trois Prophetes deſcendans d'Iſmael : ces trois Prophetes ſont, ſelon eux, *Job*, *Jéthro*, & *Mahomet*. Les mêmes Auteurs croient que ſa femme s'appeloit *Raſima*, & qu'elle deſcendoit de la race de Loth, c'eſt-à-dire, des Moabites, ou des Ammonites ; que Job fut affligé d'une grande maladie pendant trois ans, ſelon les uns, ou pendant ſept ans, ſelon les autres.

Qu'alors ayant recouvré ſa ſanté à l'âge de 80 ans, il eut un fils nommé *Baſch-Ben-Aïub*, ou *Baſch fils de Job*. Quelques autres Hiſtoriens lui en donnent juſqu'à cinq, avec leſquels ils diſent qu'il fit la guerre à une nation d'Arabes, qui confinoit avec l'Idumée, & qui s'appeloit *Dhul-Khefel* : Ce nom leur avoit été donné, parce qu'ils étoient tous déshanchés, & qu'ils reſſembloient par les jambes & les cuiſſes, au train de derriere d'un cheval, à peu-près comme l'on dépeint les Centaures. Job aidé de ſes fils, extermina ce peuple brutal, qui refuſoit de recevoir le culte d'un ſeul Dieu, qu'il leur prêchoit.

Le Seigneur ayant béni Job, & l'ayant comblé de biens, le Démon en conçut de la jalouſie, & s'étant préſenté à Dieu, lui dit que Job ne le ſervoit que par intérêt ; que s'il retiroit une fois ſes faveurs, Job ne lui rendroit pas une ſeule adoration par jour. Dieu lui permit de lui enlever ſes biens & ſes enfans, & Job n'en devint pas moins fidelle à ſervir Dieu, ni moins ſoumis à ſa volonté.

Cette conſtance augmenta la rage & la jalouſie de Satan ; il ſe préſenta de nouveau devant le Seigneur, & lui dit que Job ne continuoit à le ſervir que dans l'eſpérance de recevoir de nouveaux bienfaits de ſa libéralité ; mais que s'il le frappoit dans ſon corps, il verroit qu'il abandonneroit entierement ſon ſervice, & qu'il s'échapperoit en murmure contre lui. Dieu permit encore au Démon d'éprouver Job par une dangereuſe mala-

(1) *Job.* XXVI, 12 & XV, 24, 25. (2) Bibl. Orient. p. 81. *Aïub.* (3) V. *Idem p.* 466, *col.* 1.

die, à condition néanmoins qu'il épargneroit ſa bouche, ſes yeux & ſes oreilles. Alors le Démon lui ſouffla par le nez une chaleur ſi peſtilentielle, que la maſſe de ſon ſang en fut auſſi-tôt corrompue, & que tout ſon corps ne devint qu'un ulcere, dont la puanteur écartoit loin de lui tous ceux qui vouloient l'approcher.

On fut obligé de le mettre hors de la ville, dans un lieu fort éloigné, & malgré tous ces maux, Job ne perdit jamais patience. Sa femme nommée Raſima ne l'abandonna point, & ne manqua point de lui porter tout ce qui lui étoit néceſſaire. Le démon de ſon côté lui déroboit tout ce qu'elle avoit préparé pour lui donner, & l'ayant enfin réduite à n'avoir plus rien de quoi ſoulager ſon mari, il lui apparut ſous la forme d'une femme chauve, qui lui dit que ſi elle vouloit lui donner les deux treſſes de ſes cheveux qui lui pendoient ſur le cou, elle lui fourniroit tous les jours de quoi faire ſubſiſter ſon mari. Raſima accepta cette offre, & donna ſes deux treſſes à la vieille.

Le démon alla auſſi-tôt trouver Job, & lui dit que ſa femme ayant été ſurpriſe dans une action déshonnête, on lui avoit coupé ſes cheveux. Job s'apperçut bientôt que ſes cheveux lui manquoient, & ſe doutant bien qu'elle s'étoit laiſſée tromper du démon, jura que s'il recouvroit jamais ſa ſanté, il la châtieroit ſéverement de cette faute. Le démon fort ſatisfait d'avoir fait tomber Job dans l'impatience, ſe transforma auſſi-tôt en Ange de lumiere, & alla annoncer comme de la part de Dieu, aux peuples du pays, que Job étoit déchu de la faveur de Dieu, & qu'ils ne devoient plus ajouter foi à ſes paroles, ni permettre qu'il demeurât parmi eux, de peur que la colere de Dieu ne s'étendît ſur toute leur nation.

Job ayant appris tout ce qui s'étoit paſſé, eut recours à Dieu, & lui dit avec confiance : *Seigneur, la douleur me ſerre de tous côtés ; mais vous êtes le plus miſéricordieux de tous ceux qui font miſéricorde.* Cette priere achevée, Dieu fit ceſſer en un moment toutes les ſouffrances de Job. L'Ange Gabriel deſcendit du Ciel, prit Job par la main, le fit lever du lieu où il étoit, frappa la terre de ſon pied, & en fit ſourdre un fontaine d'eau très-pure, dans laquelle Job ayant lavé ſon corps, & en ayant bu, ſe trouva tout d'un coup parfaitement guéri & rétabli en une parfaite ſanté ; après cela Dieu lui rendit ſes biens, & les multiplia de telle ſorte, que pour en exprimer l'abondance, les Auteurs Arabes diſent qu'il tomboit chez lui une pluie d'or.

Livre de Job. On a formé une infinité de coujectures diverſes ſur le Livre de Job. Les uns ont cru que Job lui-même l'avoit écrit en Syriaque, ou en Arabe, & qu'enſuite Moïſe ou quelque autre Iſraélite l'avoit mis en Hébreu. D'autres l'ont attribué à Eliu, l'un des amis de Job, ou à ſes autres amis, ou à Moïſe, ou à Salomon, ou à Iſaïe, ou à quelque autre Ecrivain encore plus récent. Il eſt certain que le Livre ne fournit en lui-même aucune preuve déciſive pour en reconnoître l'Auteur. Ce qui paroît inconteſtable, eſt que celui qui l'a compoſé, quel qu'il ſoit, étoit Juif de Religion, & poſtérieur au temps de Job. Il y fait de trop fréquentes alluſions aux expreſſions de l'Ecriture, pour croire qu'elle ne lui ait pas été très-familiere. Nous avons recueilli un grand nombre de ces alluſions & de ces paſſages paralleles & ſemblables, entre Job & les autres Ecrivains ſacrés, & nous avons mis dans leur jour les raiſons de chacun des ſentimens que l'on a propoſés ſur l'Auteur de ce Livre.

La Langue originale du Livre de Job, eſt l'Hébraïque, mais mêlée de pluſieurs expreſſions Arabes & Chaldéennes, & de pluſieurs tours qui ne ſont pas connus dans l'Hébreu, d'où vient que cet Ouvrage eſt ſi obſcur & ſi difficile. Il eſt écrit en vers, mais de ces vers libres quant à la meſure & la cadence, & dont la principale beauté conſiſte dans la grandeur de l'expreſſion, dans la hardieſſe & la ſublimité des penſées, dans la vivacité des mouvemens, dans la grandeur des peintures, dans la variété des caracteres. Je ne crois pas que dans toute l'Antiquité on puiſſe trouver une poéſie plus riche, plus relevée, plus magnifique, plus variée, plus ornée, plus touchante que celle-ci. L'Auteur, quel qu'il ſoit, a mis en œuvre toutes les beautés de l'art, pour faire ſoutenir à chacun des quatre perſonnages qu'il introduit ſur le ſcene, ſon propre caractere, & les ſentimens qu'ils ſe ſont engagés de défendre. Le fond de l'hiſtoire & ſes circonſtances ſont dans l'exacte vérité; les ſentimens, les raiſons & les preuves des perſonnages y ſont très-fidellement exprimées: mais il y a beaucoup d'apparence que les termes & le tour de l'expreſſion ſont l'ouvrage du Poète, ou de l'Ecrivain, quel qu'il ſoit.

Quant à la canonicité du Livre de Job, elle eſt reconnue généralement dans les Egliſes Greques & Latines, elle y a toujours paſſé comme un article de foi; & ce ſentiment eſt venu de la Synagogue à l'Egliſe Chrétienne. Saint Paul ſemble citer en plus d'un endroit le Livre de Job, dumoins il y fait viſiblement alluſion (1). Saint Jacques dans ſon Epître, loue la patience de Job, & dit qu'elle eſt connue à ceux à qui il écrit (2). Théodore de Mopſueſte (3) accuſe l'Auteur du Livre de Job d'une vaine oſtentation des ſciences profanes, de la fable & de l'hiſtoire poétique. Il lui reproche auſſi de faire dire à Job des choſes incompatibles avec la religion & la ſainteté de ce ſaint homme, & plus capables de ſcandaliſer que d'édifier. Mais ce fameux & hardi Critique ne jugeoit du Livre de Job, que ſur la Verſion Greque qu'il avoit entre les mains, où l'on remarque effectivement quelques alluſions à la fable & à l'hiſtoire poétique. Mais s'il avoit vu le Texte original, il n'y auroit rien remarqué de pareil. Quelques-uns accuſent Luther & les Anabaptiſtes de rejeter auſſi le Livre de Job: mais Scultet & Spanheim tâchent d'en juſtifier Luther. On peut conſulter ſur toutes ces difficultés que nous venons d'expoſer ſommairement, & ſur pluſieurs autres que l'on forme ſur la perſonne & ſur le Livre de Job, le Commentaire du P. Pinéda, notre Commentaire, & l'hiſtoire de Job de M. Spanheim.

JOCABED, épouſe d'Amram, & mere de Marie, de Moïſe & d'Aaron. On forme quelques difficultés ſur le degré de parenté qui étoit entre Amram & Jocabed. Les uns (4) prétendent que Jocabed étoit fille immédiate de Lévi, & tante d'Amram ſon mari. Ils ſe fondent ſur le Texte Hébreu, *Exod.* II, 1 & VI, 20. *Num.* XXVI, 59, où elle eſt nommée fille de Lévi. D'autres ſoutiennent qu'elle étoit ſeulement couſine germaine d'Amram, étant fille d'un des freres de Caath. Le Chaldéen, ſur le Chap.

(1) *Rom.* II, 11, *collatum cum Job* XXXIV, 19, 1. *Timot.* VI, 7, *cum Job* I, 21, *& Heb.* XII, 5, *cum Job*, V.... 17. (2) *Jacobi* V, 11. *Sufferentiam beati Job audiſtis.* (3) *Vide Synod. V. Œcumen. collat.* 4, *art.* 63. (4) *Ita Hebræi, Teſtament.* XII. *Patriarch. Toſtat. Uſſer. alii.*

VI, 20, de l'Exode, dit qu'elle étoit fille de la sœur d'Amram; & les Septante, qu'elle étoit fille du frere du même Amram. Le texte Hébreu *Doda* (1), qui se lit dans cet endroit, ne marque pas toujours le même degré de parenté entre les personnes : & le nom de *fille de Lévi*, se peut entendre ou d'une fille immédiate, ou d'une personne descendue d'Aaron. Ainsi, ni le Texte de l'Ecriture, ni l'autorité des Interpretes, puisqu'ils sont si partagés entre eux, ne peuvent nous fixer dans cette question. Toutefois il me paroît plus probable que Jocabed étoit simplement cousine germaine d'Amram. 1°. Si elle eût été fille immédiate de Lévi, la disproportion entre son âge & celui d'Amram, auroit été trop grande. 2°. Les mariages entre la tante & le neveu, étoient défendus par la Loi, & l'on n'a aucune preuve qu'ils aient été permis auparavant. 3°. Le nom de *fille de Lévi*, se peut très-bien prendre pour petite-fille, dans le style des Hébreux.

JOCTAN, fils de Héber. Voyez *Jectan* & *Cahtan*.

I. JOEL, fils aîné du Prophete Samuel. Samuel étant devenu vieux (2), établit ses deux fils Joel & Abia, pour Juges sur Israel (3). Ils exeçoient leur juridiction dans la ville de Bersabée, à l'extrêmité méridionale de la Palestine; mais ils ne marcherent pas sur les traces de leur pere; ils reçurent des présens, & rendirent des jugemens injustes; ce que obligea les Anciens d'Israel à demander un Roi à Samuel.

II. JOEL, fils de Josabias, de la Tribu de Siméon. 1 *Par.* IV, 35.

III. JOEL, fils d'Israhia, de la Tribu d'Issachar. 1 *Par.* VII, 3.

IV. JOEL, un des vaillans hommes de l'armée de David. 1 *Par.* XI, 37.

V. JOEL, Lévite, un des Chefs de la Musique du temps de David. 1 *Par.* XV, 7.

VI. JOEL, fils de Phadaia, de la Tribu de Manassé. 1 *Par.* XXVII, 20.

VII. JOEL, fils de Phatuel, le second des douze petits Prophetes, étoit, dit-on (4), de la Tribu de Ruben & de la ville de *Béthoron*, ou plutôt *Bétharan*; car *Béthoron* étoit au-deçà du Jourdain, dans la Tribu d'Ephraïm, & *Bétharan* étoit de l'autre côté du fleuve, dans la Tribu de Ruben. Joel prophétisa dans le Royaume de Juda; & nous croyons qu'il n'y parut qu'après le transport des dix Tribus, & la ruine du Royaume d'Israel. On ne sait pas distinctement l'année où il commença à prophétiser, ni celle de sa mort. Il parle d'une grande famine, & d'une inondation de sauterelles, qui ravagerent la Judée : mais comme ces maux ne sont point rares dans ce pays, & que l'Histoire n'a pas tenu registre de toutes ces sortes d'événemens, on n'en peut rien inférer pour fixer l'époque de la prophétie de Joel.

Saint Jérôme, suivi de plusieurs autres, tant anciens que modernes, a cru que Joel étoit contemporain d'Osée, suivant cette regle (5), que quand on n'a point de preuve certaine du temps auquel a vécu un Prophete, on doit le rapporter au temps de celui qui précede, & dont l'époque est connue. Cette regle n'est pas toujours certaine, & ne

(1) דודה *Dodai.* (2) An du Monde 2908, avant J. C. 1092, avant l'Ere vulg. 1096. (3) 1. *Reg.* VIII, 1, 2, & *seq.* (4) *Ita Epiphan. Doroth. Isidor. Hebræi.* (5) *Hieron. Præfat. in omnes Prophetas. In quibus autem tempus non præfertur in titulo, sub illis eos regibus prophetasse, sub quibus & hi qui ante eos habent titulos prophetaverunt.*

doit pas empêcher de ſuivre un autre ſyſtême, ſi l'on a de bonnes raiſons pour le faire. Les Hébreux veulent que Joel ait prophétiſé ſous Manaſſé, & croient que la famine dont il parle, eſt la même qui eſt marquée dans Jérémie, VIII, 13. Mais ſi cela eſt, comme il y a aſſez d'apparence, il faut dire que Joel prophétiſa après Manaſſé, puiſque dans le même endroit de Jérémie, le Seigneur déclare qu'il eſt réſolu de diſperſer ſon peuple parmi les Nations, à cauſe des péchés que Manaſſé a commis; ce qui inſinue que Manaſſé n'étoit plus. Ainſi nous aimons mieux placer Joel ſous Joſias Roi de Juda, en même-temps que Jérémie. Il repréſente ſous l'idée d'une armée ennemie, une nuée de ſauterelles, qui de ſon temps vint fondre ſur la Judée, & qui y cauſa un dégât infini. Cela joint aux chenilles, & à la ſéchereſſe, y amena une grande famine. Dieu touché des malheurs & des prieres de ſon peuple, diſſipa les ſauterelles, & le vent les jeta dans la mer, la fertilité & l'abondance ſuccéderent à la famine. Après cela le Prophete prédit le jour du Seigneur (1), & la vengeance qu'il doit exercer dans la vallée de Jezrael. Il parle du *Docteur de la Juſtice*, que Dieu doit envoyer; (2) du Saint-Eſprit, qui doit deſcendre ſur toute chair (3). Il dit que Jéruſalem ſera éternellement habitée (4); que de là ſortira le ſalut (5); que quiconque invoquera le nom du Seigneur, ſera ſauvé (6). Tout cela regarde la nouvelle alliance, & le temps du Meſſie.

JOELA, fils de Jéroham, fut un de ceux qui s'attacherent à David dans le temps de ſa diſgrace. 1 *Par.* XII, 7.

JOEZER, un des braves de l'armée de David. 1 *Par.* XII, 6.

I. JOHA, un des plus braves de l'armée de David. 1 *Par.* XI, 45.

II. JOHA, Secrétaire du Roi Joſias, qui fut employé aux réparations du Temple. 2 *Par.* XXXIV, 8.

I. JOHANAN, fils de Carée, ayant ſu qu'Iſmael fils de Nathanias étoit venu à Maſphath pour tuer Godolias (7), qui y avoit été laiſſé par Nabuchodonoſor, pour gouverner les reſtes du peuple qui étoient demeurés dans le pays; Johanan, dis-je, en avertit Godolias, & s'offrit même à aller tuer Iſmael, pour le prévenir. Mais Godolias ne l'ayant pas voulu croire, fut maſſacré peu de temps après, en l'an du monde 3417, avant Jeſus-Chriſt 583, avant l'Ere vulgaire 587.

II. JOHANAN, fils de Joſias. 1 *Par.* III, 15. Il y a apparence que Johanan mourut ſans lignée, puiſque l'Ecriture ne parle plus de lui.

III. JOHANAN, fils d'*Elioenaï*, un des deſcendans de David par Zorobabel. 1 *Par.* III, *ultimo*.

IV. JOHANAN, Grand-Prêtre des Juifs, fils du Grand-Prêtre Azarias, & pere d'un autre Azarias. 1 *Par.* VI, 9, 10. On croit que c'eſt le même que Joïada, pere de Zacharie, ſous Joas Roi de Juda. 2 *Par.* XIX, *& ſeq.*

V. JOHANAN, ou *Jonathan*, ou *Jean*, Grand-Prêtre des Juifs, fils de *Joïada*, & pere de *Jeddoa*. Voyez 2 Eſdr. XII, 10, 11, 12. Il vivoit ſous Eſdras & Néhémie. Joſeph (8) raconte une choſe qui a

(1) *Joel.* II, 2, 3, *& ſeq.* (2) *Joel.* II, 23, 29. (3) *Joel.* II, 28. (4) *Joel.* III, 20. (5) *Joel.* II, 32. (6) *Joel.* II, 28, 29. (7) 4. *Reg.* XXV, 23. *Jerem.* XL, 25, 16. (8) *Joſeph. Antiq. l.* XI, *c.* 7.

fait

fait un grand tort à la mémoire de Johanan. Josuah ou Jesus son frere s'étoit mis si bien dans l'esprit de Bagosés Gouverneur de Syrie & de Phénicie sous le Roi de Perse, qu'il obtint de lui la charge de Souverain Sacrificateur, à l'exclusion de Johanan son frere, qui en avoit déjà joui plusieurs années. Jesus vint à Jérusalem pour prendre possession de sa nouvelle dignité, & en dépouiller son frere. Mais celui-ci refusant de se soumettre à l'ordre de Bagosés, il y eut de grandes contestations, & l'on en vint aux mains de part & d'autre : la chose alla si loin, que Johanan tua son frere dans la cour intérieure du Temple.

Cette action déjà fort criminelle par elle-même, l'étoit encore beaucoup davantage par la profanation du lieu saint où elle avoit été commise. Bagosés en étant informé, se rendit à Jérusalem en grande colere pour prendre connoissance du meurtre. Il voulut entrer dans le Temple pour voir l'endroit où il s'étoit commis, on lui en refusa l'entrée comme étant Gentil & profane. Comment, s'écria-t-il, suis-je donc plus souillé que le corps mort que vous y avez massacré ? Et en même-temps transporté de colere, il entre dans le Temple malgré les Prêtres, prend connoissance du fait, & condamne le Temple à une amende, qu'il se fit payer par les Prêtres de l'argent du trésor. Cette amende fut de cinquante dragmes pour chaque agneau du sacrifice continuel qui s'offroit tous les soirs & tous les matins, c'est-à-dire, deux agneaux par jour. Cette amende se paya jusqu'à la mort du Roi Artaxercès ; alors les révolutions qui arriverent dans l'Etat, & le changement de Gouverneur, firent qu'on ne l'exigea plus.

Le Grand-Prêtre Johanan ou Jean mourut après avoir exercé la Souveraine Sacrificature pendant 32 ans (1); Jaddoa son fils lui succéda. Voyez l'article de *Jonathas* VII.

VI. JOHANAN, le huitieme des braves de l'armée de David. 1 *Par.* XXVI, 3.

VII. JOHANAN, Lieutenant Général des armées de Josaphat. 2 *Par.* XXVII, 15.

JOIADA, nommé *Joadus* par Joseph, succéda à Azarias dans la Grande Sacrificature, & eut pour successeur son fils Zacharie. Il semble que les Paralipomenes ont confondu *Johanan* & *Azarias*, avec Joïada & Zacharias. Voyez 1 *Par.* VI, 9, 10. Nous avons déjà parlé assez au long de Joïada dans l'article d'*Athalie*, & dans celui de *Joas*. Ce Grand-Prêtre avec son épouse Josabeth, sauverent le jeune Prince Joas, fils de Joram Roi de Juda, qui n'avoit pas encore un an (2), des mains d'Athalie, qui pour régner seule, avoit entrepris d'éteindre entierement la race royale. Joïada cacha ce jeune Prince dans le Temple, avec sa nourrice (3); & au bout de sept ans, il le fit reconnoître pour Roi, & le rétablit sur le trône de David, après avoir fait périr la cruelle Athalie (4). Il fit paroître dans toute cette affaire une prudence, une sagesse, une conduite admirables.

Dès qu'Athalie fut morte, & le jeune Roi établi sur le trône, il fit ruiner le Temple de Baal, & briser sa statue. Le Royaume conduit par ses soins & par ses conseils, changea de face, tant pour la Religion, que pour le

(1) *Joseph. Antiq. l.* XI, *c.* 7. (2) An du Monde 3120, avant J. C. 880, avant l'Ere vulg. 884. (3) 4. *Reg.* XI, XII, *& 2 Par.* XXIII, XXIV. (4) An du Monde 3126, avant J. C. 874, avant l'Ere vulg. 878.

civil ; & tandis que Joïada vécut, & que Joas ſuivit ſes conſeils, tout lui réuſſit heureuſement. Le Grand-Prêtre avoit conçu le deſſein de faire au Temple les réparations néceſſaires, & il avoit fait amaſſer pour cela des ſommes conſidérables dans toutes les villes de Juda (1) : mais les Lévites ne s'acquitterent pas de cette commiſſion avec toute la diligence convenable, & l'on ne travailla comme il faut aux réparations de la Maiſon du Seigneur, que depuis la majorité du Roi, & depuis que ce Prince joignit ſon autorité à celle du Pontiſe, pour faire exécuter ce deſſein.

Joïada laiſſa un fils nommé Zacharie, qui fut Grand-Prêtre après lui, & que Joas fit mourir (2), par une ingratitude qui a chargé ſa mémoire d'une honte & d'un opprobre éternel. Voyez *Joas* & *Zacharie*. Pour Joïada, il mourut dans une heureuſe vieilleſſe, âgé de cent trente ans (3), l'an du Monde 3160, avant Jeſus-Chriſt 840, avant l'Ere vulgaire 844. Il fut enterré dans les tombeaux des Rois à Jéruſalem, par une diſtinction qui étoit bien due aux ſervices qu'il avoit rendus au Roi, à l'Etat & à la famille royale.

JOIADA, ou *Judas* (4), Grand-Prêtre des Juifs, ſucceſſeur d'Eliaſib ou de Joaſib, qui vivoit ſous Néhémie vers l'an du Monde 3550, avant Jeſus-Chriſt 450, avant l'Ere vulgaire 454. Joïada eut pour ſucceſſeur *Jonathan* ou *Jean*. On ne ſait ni l'année préciſe du Pontificat de Joïada, ni le temps de ſa mort.

JOIARIB. Voyez *Joarib*, Chef de la premiere des vingt-quatre claſſes des Prêtres.

JONA. Ce nom ſignifie *une colombe* ; & *Bar-jona* (5), le fils de la colombe. Mais il paroît que la meilleure leçon eſt *Bar-ioanna*, ou *Jochanna*, fils de Jean. Saint Pierre avoit pour pere un nommé *Joanna*, ou par abrégé *Jona*.

I. JONADAB, fils de Semmaa, neveu de David, & couſin-germain d'Amnon (6). Ce Jonadab paſſoit pour fort prudent, & étoit grand ami d'Amnon fils de David. Ce jeune Prince étant tombé malade d'une maladie de langueur, (7) Jonadab lui en demanda la cauſe. Amnon lui déclara confidemment qu'il avoit une paſſion très-violente pour ſa ſœur Thamar, née de David, & d'une autre mere. Jonadab lui dit : Demeurez couché ſur votre lit, & feignez d'être malade. Lorſque le Roi votre pere viendra vous viſiter, vous le prierez de vous envoyer votre ſœur Thamar, pour vous préparer quelque choſe que vous preniez de ſa main. Amnon ſuivit ce mauvais conſeil, & viola Thamar ; ce qui fut cauſe qu'Abſalom frere de Thamar, tua Amnon (8), & jeta toute la famille royale dans la déſolation.

II. JONADAB, fils de Réchab, Chef des Réchabites. Voyez *Réchabites*, notre Diſſertation ſur les Réchabites, à la tête de Jérémie. Jonadab fils de Réchab, vivoit du temps de Jéhu Roi d'Iſrael. On croit que c'eſt lui qui ajouta à l'ancienne auſtérité des Réchabites (9), celle de ne pas boire du vin, de ne pas cultiver

(1) 4. *Reg.* XII, & 2. *Par.* XXIV, 5, 6, &c. (2) 2. *Par.* XXIV, 20, 21. An du Monde 3164, avant J. C. 836, avant l'Ere vulg. 840. (3) 2. *Par.* XXIV, 15. (4) 2. *Eſdr.* XII, 10. (5) *Matth.* XVI, 17. (6) 2. *Reg.* XIII, 3, 4, 5. (7) An du Monde 2972, avant J. C. 1028, avant l'Ere vulg. 1032. (8) An du Monde 2974, avant J. C. 1026, avant l'Ere vulg. 1030. (9) *Jerem.* XXXV, 6, 7.

de champs, & de ſe contenter de ce que leurs troupeaux & leurs campagnes pouvoient leur donner pour leur nourriture. On ignore quelle étoit la demeure ordinaire de Jonadab : mais nous liſons dans les Livres des Rois (1), que Jéhu ayant été ſuſcité de Dieu pour punir les crimes de la maiſon d'Achab, & venant à Samarie, pour faire périr tous les faux Prophetes & les Prêtres de Baal, rencontra Jonadab fils de Réchab, & l'ayant ſalué, lui dit : *Votre cœur eſt-il droit à mon égard, comme le mien l'eſt au vôtre ?* Jonadab lui répondit : Je ſuis à vous. Alors Jéhu lui donna la main, le fit monter ſur ſon chariot, & lui dit : Venez avec moi, & ſoyez témoin du zele dont je brûle pour le Seigneur. Il le conduiſit à Samarie, & fit mourir en ſa préſence tout ce qui reſtoit de la maiſon d'Achab, & tous les Miniſtres du Temple de Baal (2). C'eſt tout ce que nous ſavons de la vie de Jonadab. On parlera de ſes Diſciples dans l'article des Réchabites.

JONAS, fils d'Amathi, le cinquieme des Petits Prophetes, étoit Galiléen, natif de *Geth-opher*, (3) que l'on croit être la même que Jotapate, célebre par le ſiege que Joſeph l'Hiſtorien y ſoutint contre l'armée Romaine, un peu avant la ruine de Jéruſalem. Geth-opher étoit dans le pays de Zabulon, où ſe trouvoit le canton d'*Opher* ou *Epher*. Saint Jérôme la place à deux milles de Séphoris, tirant vers Tibériade. Quelques Rabbins croient que Jonas étoit ce fils de la veuve de Sarepta, qui fut reſſuſcité par Elie (4) ; & cela, parce que cette veuve ayant reçu ſon fils vivant, dit au Prophete : *Je ſai à préſent que la parole de Dieu eſt vérité dans votre bouche.* On donna à ce jeune homme le nom de fils d'*Amathi*, parce qu'en Hébreu *Amath* ſignifie la vérité, & que par ſa réſurrection, Jonas étoit en quelque ſorte devenu fils d'Elie. Cette raiſon eſt certainement très-foible. Toutefois le ſentiment qui veut que Jonas ſoit le fils de cette veuve, eſt très-commun (5). Il eſt certain que Jonas vivoit ſous Joas & ſous Jéroboam II, Rois d'Iſrael. Il ne peut donc être le fils de la veuve de Sarepta, puiſque le premier de ces deux Princes ne commença à régner que ſoixante ans après le tranſport d'Elie. D'autres ont voulu que Jonas ait été le fils de la femme de Sunam, dont Eliſée reſſuſcita le fils (6). Mais Sunam & Geth-opher ſont des lieux trop éloignés l'un de l'autre ; & nous ſavons certainement par l'Ecriture, que Jonas étoit de Geth-opher. Quelques-uns croient que Jonas étoit ce Prophete qu'Eliſée envoya à Jéhu, pour le ſacrer Roi d'Iſrael (7) : mais ce fait n'eſt nullement certain.

L'Auteur de la vie & de la mort des Prophetes, cité ſous le nom de ſaint Epiphane & de Dorothée, & la Chronique Paſcale, diſent que Jonas étoit natif de Cariatham, près d'Aſoth, ſur la Méditerranée. On lui attribue au même endroit cette prophétie : *Quand on verra dans Jéruſalem des peuples innombrables venus du côté de l'occident, alors on doit s'attendre à voir périr cette ville de fond en comble ;* & que cette ville *ſera*

(1) 4. *Reg.* x, 15, 16. (2) An du Monde 3120, avant J. C. 880, avant l'Ere vulg. 884. (3) 4. *Reg.* xiv, 25. (4) 3. *Reg.* xvii, 17. (5) *Vide Hieron. Præf. in Jonam. Pſeudo-Epiph. & Doroth. de vita & morte Prophet. quæſt. ad Antioch. q.* 65, *inter Opera S. Athanaſ.* (6) 4. *Reg.* iv, 16, 17, 36, 37. (7) 4. *Reg.* ix, 1, 2, 3, *& ſeq.*

ruinée, quand on verra pleurer la pierre avec compaſſion. Ces nations venues du côté de l'occident, ſont les Romains, & la pierre qui pleure ſur Jéruſalem, eſt Jeſus-Chriſt, qui eſt nommé la pierre angulaire dans l'Ecriture, & qui pleura ſur Jéruſalem peu de jours avant ſa Paſſion. Le même ſaint Epiphane raconte que Jonas de retour de Ninive, & confus de ce que ſa prédiction contre cette ville n'eût pas été ſuivie de l'exécution, ſe retira avec ſa mere près la ville de Sur, ou plutôt de Tyr, où il demeura juſqu'à ſa mort, dans la campagne de Saar, & qu'il fut enterré dans la caverne de *Cenezæus*, Juge d'Iſrael. Ce Juge eſt apparemment Caleb, ou Othoniel; l'on donne à Caleb le ſurnom de *Cénézéen*, en plus d'un endroit; (1) mais on ne lit pas qu'il ait été Juge d'Iſrael. Othoniel étoit fils de Cénez. *Joſue* XV, 17. *Judic.* I, 13.

Voici ce que nous ſavons certainement ſur le ſujet de Jonas. Dieu lui ayant ordonné d'aller à Ninive (2), & d'y prêcher que le cri des crimes de ſes habitans étoit monté juſqu'au Ciel, & qu'ils étoient menacés d'une ruine prochaine, au lieu d'obéir à ces ordres, il voulut s'enfuir, & aller à Tharſe en Cilicie. Il s'embarqua donc à Joppé: mais le Seigneur ayant envoyé ſur la mer une violente tempête, les mariniers ſaiſis de crainte, crierent chacun à leur Dieu, & jetterent dans la mer ce qui étoit dans leur vaiſſeau, pour le ſoulager. Cependant Jonas dormoit au fond du vaiſſeau. Alors le pilote alla l'éveiller; & ceux qui étoient dans le navire, jetterent au ſort pour ſavoir d'où venoit cette tempête; car elle les avoit ſurpris dans un temps où il n'y en avoit aucune apparence. Ayant donc jeté le ſort, il tomba ſur Jonas. Ils lui demanderent qui il étoit, & ce qu'il pouvoit avoir fait, pour attirer ſur eux un tel orage. Il leur répondit qu'il étoit Hébreu; qu'il adoroit le Dieu du Ciel, qu'il étoit du nombre de ſes Prophetes, & qu'il fuyoit devant ſa face, pour ne pas aller à Ninive, où il étoit envoyé. Ils lui demanderent ce qu'il y avoit à faire, pour ſe garantir du naufrage. Il répondit: Prenez-moi, & me jetés dans la mer, & la tempête s'appaiſera. En effet ils le jetterent dans la mer, & auſſi-tôt l'orage fut appaiſé.

Dieu prépara en même-temps un grand poiſſon, pour engloutir Jonas (3). Ce poiſſon étoit, ſelon les uns, une baleine; ou, ſelon d'autres, la lamie, le *canis tarcharias*, ou le chien de mer. On peut conſulter ſur cela notre Diſſertation ſur le poiſſon qui engloutit Jonas, imprimée à la tête des douze petits Prophetes; & ci-après, l'article, *Poiſſon qui engloutit Jonas*. Le Prophete fut reçu dans le ventre du poiſſon, & il y demeura trois jours & trois nuits. Il cria au Seigneur, & le Seigneur l'exauça, & ordonna au poiſſon de le rendre, & de le jeter ſur le bord. On croit qu'il le jeta au pied d'une montagne qui s'avance beaucoup dans la mer, entre Berythe & Tripoli (4). D'autres croient que ce fut ſur les côtes de Cilicie, à deux lieues au nord d'Alexandrette (5), ce qui eſt beaucoup plus probable, que ce que quelques-uns enſeignent, que le poiſſon le conduiſit juſques dans le Pont-Euxin (6); d'autres, dans

(1) *Num.* XXXII, 12. *Joſue* XIV, 6 & 14 = (2) *Jonas* I, 1, 2, *&c.* = (3) *Jonas* II, 1, 2, 3, *&c.* = (4) C'eſt la tradition de ce pays-là, dit le R. P. Eugene Roger, l. 1, c. 12. = (5) Tavernier, Voyage de Perſe, l. 2, c. 1. = (6) *Joſeph. Antiq. l.* 9, *c.* 11.

dans la Mer Rouge, & d'autres, dans le Golfe Perſique; & d'autres, au bord proche de Ninive: ce qui n'a nulle apparence de vérité.

Alors le Seigneur fit entendre ſa voix une ſeconde fois à Jonas (1), & lui dit d'aller à Ninive. Il y alla; & étant entré dans la ville, qui avoit trois journées de chemin, c'eſt-à-dire, environ vingt-cinq lieues de tour, comme le marque Diodore de Sicile (2), Jonas marcha pendant un jour entier dans la ville, en criant: Dans quarante jours Ninive ſera détruite. Les Ninivites crurent à ſa parole, & ſe convertirent. Ils ordonnerent un jeûne public, & ſe couvrirent de ſacs, depuis le plus petit, juſqu'au plus grand. Le Roi même de Ninive, que nous croyons être le pere de Sardanapale, connu dans les Profanes ſous le nom d'*Anacyndaraxa*, ou d'*Anabaxare*; & dans l'Ecriture, ſous le nom de *Phul*, deſcendit de ſon trône, ſe couvrit d'un ſac, & s'aſſit ſur la cendre. Il fit défenſes aux hommes de prendre aucune nourriture, & de donner aux animaux ni à manger, ni à boire. Il ordonna que les hommes & les animaux ſe couvriroient de ſacs, & qu'ils crieroient au Seigneur de toute leur force. Dieu ſe laiſſa toucher à leur pénitence, & n'exécuta point la ſentence qu'il avoit prononcée contre eux.

Jonas s'en affligea, & s'en plaignit à Dieu (3), diſant qu'il s'étoit toujours bien douté qu'étant un Dieu de clémence & de miſéricorde, il ne manqueroit pas de ſe laiſſer fléchir. Il demanda au Seigneur qu'il le tirât du monde; & s'étant retiré hors de la ville, il ſe fit un petit couvert de feuillages, juſqu'à ce qu'il vît ce qui arriveroit à la ville. Le Seigneur fit croître au-deſſus de ſa cabane une plante nommée en Hébreu *Kikaion* (4), que les uns ont rendu par *une courge*, d'autres par *un lierre*, d'autres par *palma Chriſti* ou *ricinus*. Voyez ci-après *Kikaion*. Le lendemain dès le point du jour, le Seigneur envoya un ver, qui piqua la racine de cette plante, & la fit ſécher; de ſorte que le ſoleil venant à donner ſur la tête de Jonas, il ſe trouva dans un ſi grand abattement, qu'il demanda à Dieu qu'il le tirât du monde. Alors le Seigneur lui dit: Croyez-vous avoir raiſon de vous fâcher ainſi pour la mort d'une plante qui ne vous a rien coûté, qui eſt née dans une nuit, & eſt morte la nuit ſuivante? Et vous ne voudriez pas que je pardonnaſſe à une ville comme Ninive, où il y a ſix vingts mille perſonnes, qui ne ſavent pas diſtinguer leur main droite d'avec la gauche; c'eſt-à-dire, où il y a ſix vingts mille enfans, qui n'ont pas l'uſage de la raiſon, & qui n'ont point encore offenſé Dieu par des péchés actuels? Comme les enfans ne ſont pour l'ordinaire que la cinquieme partie des perſonnes qui rempliſſent les villes, on préſume qu'il y avoit dans Ninive environ ſix cents mille perſonnes.

Après cela, Jonas revint apparemment de Ninive dans la Judée. Nous avons vu ci-devant ce que ſaint Epiphane a dit de ſa retraite à Tyr, & de ſa mort dans la campagne de Saraa. Les Orientaux, qui montrent ſon tombeau à Moſul, qu'ils croient être la même que Ninive, ſont perſuadés qu'il y mourut, & y fut enterré. Du temps

(1) *Jonas* III, 1, 2, *&c.* (2) *Diodor. Sicul. l.* 2. *Biblioth.* (3) *Jonas* IV, 1, 2, 3, *&c.* (4) קיקיון *Kikaion.* 70. Κολοκυντη *Cucurbita. Alii Interpp. Græci* Κιββωρ. *Hedera.*

de ſaint Jérôme, on voyoit ſon tombeau dans la Paleſtine, à Geth (1); & les Turcs encore aujourd'hui montrent ſon mauſolée à Geth-opher, dans une Chapelle ſouterraine, renfermée dans une Moſquée (2). L'on croit avoir le corps de Jonas à Veniſe, dans l'Egliſe de ſaint Apollinaire. L'on en voit auſſi des reliques à Nocéra, dans le Royaume de Naples, & dans l'Abbaye du Mont Caſſin, où l'on montre une de ſes côtes. Les Grecs ont depuis long-temps marqué leur vénération pour la perſonne de Jonas. Dès le ſixieme ſiecle, il y avoit une Egliſe & un Monaſtere dédiés à ce Prophete. Les Grecs font ſa Fête le 21 de Septembre, & les Ruſſiens le 22. Son nom ne paroît pas dans les anciens Martyrologes des Latins. Vers le quatorzieme ſiecle, on le mit au 27 de Janvier : mais Baronius l'a fait remettre au 21 Septembre. Voyez Bollandus & M. Baillet.

On ne ſait en quel temps Jonas prédit (3) que Jéroboam II, Roi d'Iſrael, rétabliroit le Royaume de Samarie dans ſa premiere étendue, depuis l'entrée d'Emath, juſqu'à la Mer Morte. On ignore ſi ce fut avant ou après ſon voyage de Ninive. Notre Sauveur dans l'Evangile, a ſouvent fait mention de Jonas. Il dit (4) que les Ninivites s'éleveront au jour du Jugement contre le Juifs, & les condamneront, parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas, & que les Juifs ne le veulent pas écouter, lui qui eſt plus grand que Jonas. Et lorſque les Phariſiens lui demanderent un ſigne, pour prouver ſa miſſion (5), il leur répondit qu'il ne leur en donneroit point d'autre, que celui du Prophete Jonas; c'eſt-à-dire, celui de ſa réſurrection, qui devoit mettre le comble à tous ſes autres miracles, & rendre les Juifs inexcuſables dans leur endurciſſement.

L'Ecriture (6) dit que Jonas s'enfuit de la Judée *de devant la face du Seigneur*, & s'embarqua à Joppé pour ſe ſauver à Thariſis : *Ut fugeret in Tharſis à facie Domini.* C'eſt lui-même qui a écrit ces mots, qui ſemblent inſinuer qu'il croyoit qu'étant à Tharſis, il ſeroit hors de portée de la puiſſance de Dieu, & que Dieu ne voudroit pas, ou ne pourroit pas de là l'envoyer à Ninive. Si le Prophete penſoit ainſi, certainement ſa penſée n'étoit pas ſelon la ſcience. Mais il vaut mieux prendre ces mots, *ut fugeret à facie Domini*, comme s'ils vouloient dire que le Prophete s'imaginoit que dès qu'il ſeroit éloigné de la Judée, Dieu ne penſeroit plus à l'envoyer à Ninive; mais qu'il y en envoyeroit quelqu'autre, parce qu'il n'eſt pas ordinaire que Dieu répande l'eſprit de Prophétie hors de la terre ſainte; mais de quelque maniere qu'on l'interprete, il eſt véritable qu'elle emporte quelque incongruité, & qu'elle n'eſt nullement exacte.

Les Mahométans connoiſſent l'Hiſtoire de Jonas, mais ils ne la connoiſſent qu'imparfaitement (7). Ils diſent qu'il fut envoyé de Dieu à la ville de *Moſul*, ou *Mouſſal*, ſur le Tigre. Moſul eſt, dit-on, bâtie à l'endroit, ou auprès de l'ancienne Ninive. Il leur dit que s'ils ne ſe convertiſſoient, leur ville périroit infailliblement un tel jour qu'il leur marqua. Le jour arrivé, la ville ne périt point, & on ne vit rien arriver de ce dont le Prophete

(1) *Hieron. Prolog. in Jonam.* (2) *Adrichom. Quareſm. Eugen. Roger. &c.* (3) 4. *Reg.* XIV, 25. (4) *Matth.* XII, 41. *Luc.* XI, 32. (5) *Matth.* XII, 39, 40, XVI, 4. *Luc.* XI, 29, 30, 31. (6) *Jonas* I, 3. (7) Bibl. Orient. p. 495. *Jeunous-Ben-Mathai.*

l'avoit menacée, parce que les habitans avoient détourné les effets de la puiſſance de Dieu par leur pénitence. Jonas pour ſe dérober aux reproches des Ninivites, réſolut de s'enfuir. Il s'embarqua, & le vaiſſeau dans lequel il étoit étant en pleine mer, s'arrêta tout à coup, ſans qu'on pût le faire ni avancer, ni reculer.

Les Mariniers dans cette extrêmité réſolurent de jeter une homme du vaiſſeau dans la mer, s'imaginant par ce moyen appaiſer Dieu, ou enfin faire ceſſer la cauſe qui les arrêtoit ; ils tirerent au ſort, & trois fois le ſort tomba ſur Jonas. Il fut jeté en mer, & auſſi-tôt un poiſſon l'engloutit, & l'emporta juſqu'au plus profond des abîmes. Alors il prononça cette priere qui eſt rapportée dans l'Alcoran, & que les Mahométans tiennent pour la plus ſainte & la plus efficace de toutes les prieres. *Il n'y a point, Seigneur, d'autre Dieu que vous. Soyez loué à jamais ; je ſuis du nombre des pécheurs ; mais vous êtes miſéricordieux au-deſſus de tout ce que je puis dire.* Les Mahométans ont appelé ce Prophete *le compagnon du poiſſon*, à cauſe qu'il a demeuré 40 jours dans le ventre de celui qui l'engloutit. Selon la véritable Hiſtoire, il n'y demeura que trois jours. Théodoret (1) dit que Jonas n'ayant pas voulu aller de bon cœur à Ninive, Dieu l'y envoya chargé de chaînes.

I. JONATHAN, Lévite, fils de Gerſon, & petit-fils de Moïſe, demeura aſſez long-temps à Laïs, dans la maiſon de Micha, & y exerça ſon miniſtere de Lévite en vers un Ephod, & quelques figures ſuperſtitieuſes que Micha s'étoit faites, & qu'il avoit miſes dans ſa Chapelle domeſtique (2). Mais après quelques années, ſix cents hommes de la Tribu de Dan, qui alloient chercher un nouvel établiſſement ſur les terres des Sidoniens (3), ayant paſſé par là, engagerent Jonathan à les ſuivre. Il alla donc avec eux, & s'établit à Dan, où ceux de la Tribu de ce nom mirent les figures ſuperſtitieuſes qu'ils avoient enlevées de la maiſon de Micha, & y établirent pour Prêtre Jonathan, & ſes enfans après lui. Or ces Idoles demeurerent à *Dan*, autrement *Laïs*, tout le temps que l'Arche du Seigneur fut à Silo, & juſqu'au temps de la captivité de Dan. L'Arche du Seigneur fut à Silo juſqu'à la derniere année du Grand-Prêtre Heli, qui fut celle de la priſe de l'Arche par les Philiſtins, l'an du Monde 2888, avant Jeſus-Chriſt 1112, avant l'Ere vulgaire 1116. La captivité de Dan peut marquer ou l'oppreſſion de cette Tribu par les Philiſtins, après la priſe de l'Arche du Seigneur, ou la grande captivité des dix Tribus, qui furent emmenées captives au-delà de l'Euphrate par les Rois d'Aſſyrie. Voyez notre Commentaire ſur les Juges, XVIII, 31.

II. JONATHAN-BEN-UZIEL, ou fils d'Uziel. Nous avons ſous ſon nom un *Targum*, ou une Paraphraſe des cinq Livres de Moïſe, & une autre des Prophetes, c'eſt-à-dire, ſur Joſué, les Juges, les deux Livres de Samuel, les deux Livres des Rois, Iſaïe, Jérémie, Ezéchiel & les douze Petits Prophetes. C'eſt-à-dire, ſur tous les Livres de l'ancien Teſtament, à l'exception des Hagiographes, qui ſont Job, les Pſeaumes, les Proverbes, l'Eccléſiaſte, le Cantique

(1) *Hiſt. Relig. c.* 4, *p.* 496. καὶ μὴ ἑκόμενοι δεσμῶται παρέπεμψε. (2) *Joſue* XVII, 7, 8, *&c.* XVIII, 1, 2, *&c.* 30, 31. (3) L'année eſt incertaine. Cela arriva ſous les Juges, & dans un temps où il n'y avoit ni Roi, ni chef dans Iſrael.

des Cantiques, Daniel, les Paralipomenes, Eſdras, Néhémie & Eſther.

Les Juifs (1) donnent de grands éloges à Jonathan. Ils le font vivre du temps d'Aggée, de Zacharie & de Malachie; c'eſt-à-dire, peu de temps après le retour de la captivité, & ils croient qu'il reçut d'eux la Loi orale ou la tradition. Ils ajoutent qu'il fut auſſi le premier & le plus excellent Diſciple d'Hillel, ce fameux Rabbin, qui vivoit, dit-on, un peu avant la venue de Jeſus-Chriſt, ou vers le même temps, ſous le regne du Grand Hérodes; mais s'il a vu Aggée, Zacharie & Malachie, & qu'il ait encore été Diſciple de Hillel, il faut qu'il ait vécu près de cinq cents ans, ce qui eſt incroyable.

Quoi qu'il en ſoit, les Juifs ne ſauroient ſe laſſer de relever le mérite de Jonathan fils d'Uziel. Ils l'égalent à Moïſe, & racontent que pendant qu'il travailloit à ſa Paraphraſe, Dieu le protégeoit d'une maniere viſible; qu'afin que rien ne le détournât de ſon application, ſi une mouche venoit s'aſſeoir ſur ſon papier, ou qu'un oiſeau vint voler ſur ſa tête, ils étoient auſſi-tôt conſumés par le feu du ciel, ſans que ni lui, ni ce qui étoit autour de lui en fuſſent endommagés: Que voulant faire un Targum ſur les Hagiographes, comme il en avoit fait ſur la Loi & ſur les Prophetes, il en fut empêché par une voix du Ciel, qui lui dit, que la fin du Meſſie y étoit déterminée. Cette partie ou l'autre, vraie ou fauſſe, mais plutôt fauſſe que vraie, a donné occaſion à quelques Chrétiens de profiter de cet aveu, pour ſoutenir contre les Juifs, que la mort du Meſſie étoit clairement prédite dans le Prophete Daniel, que les Hébreux mettent au rang des Hagiographes. Et depuis ces diſputes les Juifs modernes ont pris la liberté de changer ce paſſage, de peur que cet aveu ne leur fît tort.

Des deux Targums attribués à Jonathan fils d'Uziel, il paroît qu'il n'a compoſé que celui qui eſt ſur les premiers & ſur les derniers Prophetes. Les Juifs appellent *premiers Prophetes*, Joſué, les Juges, Samuel & les Rois: & *les derniers Prophetes*, Iſaïe, Jérémie, Ezéchiel & les douze Petits Prophetes.

Le Targum ou la Paraphraſe ſur tous ces Livres, approche aſſez du ſtyle de celui d'Onkelos, qui paſſe pour le meilleur de tous: on y voit à-peu-près la même pureté de ſtyle; mais au lieu que le Targum d'Onkelos eſt une verſion exacte & aſſez littérale, Jonathan prend la liberté de paraphraſer, d'étendre & d'ajouter, tantôt une gloſe, tantôt une hiſtoire, qui ne font pas beaucoup d'honneur à l'ouvrage. Ce qu'il a fait ſur les derniers Prophetes, eſt encore plus négligé, plus imparfait, & moins littéral que le reſte. Voilà ce qui regarde le vrai Targum de ce Paraphraſte.

Celui qu'on lui attribue ſur la Loi, c'eſt-à-dire, ſur les cinq Livres de Moïſe, eſt fort différent du premier, tant pour le ſtyle, comme il eſt aiſé de s'en perſuader en les liſant avec attention, & en les comparant l'un avec l'autre, que pour la méthode, car cette derniere Paraphraſe eſt encore plus farcie de fables, de gloſes, de longues explications & de vaines additions, que ne l'eſt le Targum ſur les Prophetes, que perſonne ne conteſte à Jonathan. De plus il y eſt parlé de diverſes choſes qui n'exiſtoient pas encore de ſon

(1) *Zachar. in Inchaſim. Gedaliah in Schalſcheloth Haccabala. Talmud. in* Bada Bathra, *&c.*

temps, ou dumoins qui ne portoient pas le nom qu'il leur donne; par exemple, il y parle des ſix Ordres ou Livres de la Miſne (1), qui ne fut compoſée que bien long-temps après lui; on y trouve les noms de Conſtantinople & de Lombardie, qui ſont encore plus récens que la Miſne.

On ne ſait pas qui eſt le véritable Auteur de ce dernier Targum; il a demeuré long-temps inconnu même aux Juifs: on n'en avoit point de connoiſſance avant qu'il parût imprimé à Veniſe, il y a environ cent cinquante ans; apparemment qu'on n'y mit le nom de Jonathan, que pour donner du crédit à l'Ouvrage, & afin qu'il ſe débitât mieux. Voyez l'article *Targum*. On a retranché une bonne partie des impertinences du Targum de Jonathan dans l'édition de la Bible Polyglotte d'Anvers. Voyez le R. P. Morin, Exercitat. Bibl. l. 2, Exercit. 8, c. 1, 2, 3.

I. JONATHAS, ou *Jonathan*, fils de Saül, Prince d'un excellent naturel, & très-fidelle ami de David, dans l'une & dans l'autre fortune. Jonathas donna des marques de ſa valeur & de ſa conduite dans toutes les occaſions qui s'en préſenterent, durant les guerres que Saül fit aux Philiſtins. Un jour (2) que les Philiſtins étoient campés à Machmas avec une très-puiſſante armée, & l'armée de Saül, qui n'étoit que de ſix cents hommes (3), étant campée à Gabaa de Benjamin (4), Jonathas dit à ſon Ecuyer: Allons au camp des Philiſtins. Mais il n'en dit rien au Roi ſon pere; & le peuple ne ſavoit point non plus où il étoit allé. Pour pénétrer au camp des Philiſtins, il y avoit un défilé entre deux rochers. Or en allant vers les Philiſtins, Jonathas dit à ſon Ecuyer: Lorſque ces gens-là nous auront apperçus, s'ils nous diſent: Attendez-nous là; demeurons, & n'allons pas plus loin: mais s'ils diſent: Montez ici, montons-y; car ce ſera une marque que le Seigneur nous les aura livrés entre les mains.

Lors donc que la garde des Philiſtins les eut apperçus, elle dit: Voilà les Hébreux qui, comme des rats, ſortent des cavernes où ils s'étoient cachés; & les plus avancés du camp des Philiſtins, leur crierent: Montez ici, & nous vous ferons voir quelque choſe. Alors Jonathas dit à ſon Ecuyer: ſuivez-moi, car le Seigneur les a livrés entre les mains d'Iſrael. Ils monterent, & commencerent à tuer tout ce qui tomba ſous leurs mains. Le trouble ſe mit dans l'armée des Philiſtins, & les ſentinelles du camp de Saül, s'appercevant du mouvement qui étoit de ce côté-là, en avertirent ce Prince. On trouva que Jonathas & ſon Ecuyer n'étoient plus dans le camp. Le bruit & le tumulte croiſſant dans le camp des Philiſtins, les Hébreux y accoururent, & trouverent qu'ils s'étoient percés l'un l'autre. Saül ſe mit donc à pourſuivre ceux qui fuyoient, & il prononça ces paroles devant toute ſon armée: Maudit ſoit celui qui mangera avant le ſoir.

Jonathas qui n'étoit pas préſent, & qui n'avoit rien ſu de cela, s'étant trouvé dans un bois où il y avoit beaucoup de miel, trempa le bout de ſon bâton dans le miel, & en goûta un peu. Quelqu'un lui dit: Le Roi votre pere a fait défenſe avec exécration de manger quoi que ce ſoit. Jonathas répondit: Mon pere a troublé tout le

(1) *Targum. in Exod.* XXVI, 9. (2) An du Monde 2911 ou 2912, avant J. C. 1088, avant l'Ere vulg. 1092. (3) 1. *Reg.* XIII, 15, 16, *& ſeq.* (4) 1. *Reg.* XIV, 1, 2, *&c.*

monde par cette défenſe. Combien le peuple ſe ſeroit-il fortifié, s'il eût mangé de ce qu'il auroit rencontré dans la pourſuite des ennemis? La victoire qu'Iſrael remporta ce jour-là ſur les Philiſtins, fut entiere ; & Saül fut d'avis de les aller encore attaquer pendant la nuit, afin qu'il n'en échappât aucun. Il fit pour cela conſulter le Seigneur ; mais le Seigneur ne répondit rien. Alors Saül fit jeter le ſort ſur tout le peuple, pour ſavoir qui étoit celui qui avoit violé le ſerment, & la proteſtation qu'il avoit faite au nom de Dieu, de ne prendre aucune nourriture ; & le ſort tomba ſur Jonathas. Saül lui dit : Que Dieu me traite dans toute ſa ſévérité, ſi vous ne mourez aujourd'hui, Jonathas. Mais tout le peuple s'oppoſa à la réſolution du Roi, & l'empêcha d'exécuter ce qu'il avoit dit.

Quelques années après (1), David ayant vaincu Goliath de la maniere que chacun ſait, Jonathas conçut pour lui une amitié ſi parfaite, qu'il l'aimoit comme lui-même (2). Pour lui en donner des preuves, il ſe dépouilla de la tunique dont il étoit vêtu, & la donna à David. Il lui fit auſſi préſent de ſon épée, de ſon arc & de ſon baudrier. Et lorſque David eut encouru la diſgrace de Saül, Jonathas demeura toujours fortement attaché à ſon ami. Il lui donna avis de la réſolution que ſon pere avoit priſe de le tuer (3), lui conſeilla de ſe retirer, & fit en ſorte auprès de Saül, que ce Prince lui promit avec ſerment qu'il ne le feroit point mourir. Saül ayant de nouveau réſolu de faire mourir David (4), Jonathas prit la liberté d'en parler au Roi, pour le diſſuader de ce deſſein : mais ayant reconnu que la perte de ſon ami étoit réſolue (5), il vint en donner avis à David, qui s'étoit cependant tenu caché dans un champ ; & par le moyen du ſignal dont ils étoient convenus enſemble, ils ſe virent, ils ſe parlerent, confirmerent leur amitié & leur alliance avec ſerment. Jonathas s'engagea de faire ſavoir à David tout ce qu'il pourroit découvrir de la mauvaiſe volonté de ſon pere ; & David de ſa part s'obligea avec ſerment de traiter toujours Jonathas comme ſon meilleur ami, & d'uſer de miſéricorde envers ſa famille, ſi Jonathas venoit à mourir avant lui. Après cela, ils ſe ſéparerent, & Jonathas rentra dans la ville de Gabaa, ſans que perſonne eût été témoin de leur entrevue.

L'année ſuivante (6), comme David étoit dans la forêt du déſert de Ziph, & que Saül le cherchoit avec ſes troupes, pour le prendre (7), Jonathas alla ſecrettement trouver ſon ami, & lui dit : Ne craignez point ; car Saül mon pere, quoi qu'il faſſe, ne vous trouvera point ; vous ſerez Roi d'Iſrael, je ſerai votre ſecond ; & mon pere le ſait bien lui-même. Ils renouvellerent enſemble leur alliance, & ſe ſéparerent. Enfin la guerre s'étant de nouveau allumée entre les Hébreux & les Philiſtins (8), Saül & Jonathas ſe camperent ſur le mont Gelboé avec l'armée d'Iſrael : mais ils y furent forcés, leurs troupes miſes en déroute, & eux-mêmes mis à mort (9). La nouvelle en ayant

(1) An du Monde 2942, avant J. C. 1058, avant l'Ere vulg. 1062. (2) 1. *Reg.* XVIII. (3) 1. *Reg.* XIX, 1, 2, 3, *&c.* (4) An du M. 2944, avant J. C. 1056, avant l'Ere vulg. 1060. (5) 1. *Reg.* XX. (6) An du Monde 2945, avant J. C. 1055, avant l'Ere vulg. 1059. (7) 1. *Reg.* XXIII, 16, 17. (8) An du Monde 2949, avant J. C. 1051, avant l'Ere vulg. 1055. (9) 1. *Reg.* XXXI, 1, 2.

été portée à David, il en fit un deuil très-amer, & consacra à leur honneur un Cantique funebre, où il fait éclater toute la tendresse de son cœur envers son ami Jonathas (1). Jonathas eut un fils nommé Miphiboseth, que David combla de biens. V. *Miphiboseth.*

II. JONATHAS, fils du Grand-Prêtre Abiathar, vint donner avis à Adonias, & à ceux de son parti, qui étoient assemblés près la fontaine de Rogel, que David avoit déclaré Salomon son successeur, & qu'il l'avoit fait reconnoître Roi d'Israel (2), l'an du Monde 2989 avant Jesus-Christ 1011, avant l'Ere vulgaire 1015.

III. JONATHAS, fils de Sagé & d'Arari, un des vaillans hommes de l'armée de David (3). Dans le troisieme Livre des Rois, chapitre XXIII, 32, 33, on lit: *Jonathas & Semma d'Arari.*

IV. JONATHAS, fils de Samaa, & neveu de David, tua un géant, qui avoit six doigts à chaque pied & à chaque main (4).

V. JONATHAS, fils d'Ozia, Intendant des finances de David. 1 *Par.* XXVII, 25.

VI. JONATHAS, fils d'Asael, fut nommé pour faire la recherche de ceux qui avoient épousé des femmes étrangeres du temps d'Esdras. 1 *Esdr.* X, 15.

VII. JONATHAS, Grand-Sacrificateur, fils de Joïada, & petit-fils d'Eliasib. Il eut pour successeur *Jeddoa* ou *Jaddus*, célebre du temps d'Alexandre le Grand. On ne sait pas précisément la durée du Pontificat de Jonathas. Joseph (5), & après lui Eusebe & saint Jérôme, l'appellent *Jean*, au lieu de Jonathas, & disent qu'il vécut sous le Roi Artaxercès. Joseph raconte que ce Pontife avoit un frere nommé Jesus, qui étoit fort ami de Bagoses, Gouverneur de la Judée de la part des Perses. Bagoses lui avoit promis de lui faire avoir la souveraine Sacrificature, & d'en faire dépouiller Jonathas son frere. Jesus se fondant sur ces promesses, entreprit de paroles Jonathas jusques dans le Temple; & leur querelle alla si loin, que Jonathas le tua dans le saint Lieu. Dieu punit ce sacrilege par la perte de la liberté dont les Juifs jouissoient alors; car Bagoses accourut au Temple, fit de grands reproches aux Prêtres, entra dans le saint Lieu, & fit porter au peuple pendant sept ans la peine de cette profanation.

VIII. JONATHAS (6), Scribe, & Concierge des prisons de Jérusalem, sous le Roi Sédécias. Il fit beaucoup souffrir le Prophete Jérémie, qui fut mis dans la prison dont il étoit le gardien; en sorte que ce Prophete demanda instamment au Roi Sédécias, qui l'avoit fait venir en sa présence, de ne le pas renvoyer dans ce cachot, où il étoit en danger de sa vie.

IX. JONATHAS, surnommé *Apphus* (7), fils de Mattathias, & frere de Judas Maccabée. Après la mort de Judas, il fut établi Chef du peuple, & Capitaine des troupes d'Israel (8). Bacchides en fut bientôt averti (9). Jonathas se retira d'abord sur le lac Asphaltite, ensuite passa le Jourdain, & voyant que Bacchides Général des troupes de Démétrius Soter, s'approchoit avec une puissante ar-

(1) 2. *Reg.* 1, 18, 19, 20. = (2) 3. *Reg.* 1, 42, 43, *&c.* = (3) 1. *Par.* XI, 34. = (4) 1. *Par.* XX, 7. = (5) *Antiq. l.* XI, *c.* 7. = (6) *Jerem.* XXXVII, 14, 15, 19. = (7) 1. *Macc.* XI, 5. = (8) 1. *Macc.* IX, 28, 29. = (9) An du Monde 3843, avant J. C. 157, avant l'Ere vulg. 161.

mée, pour le combattre le jour du Sabbat (1), & étant posté de maniere qu'il avoit les ennemis en tête, le Jourdain à dos, des bois & des marais à droite & à gauche, il exhorta ses gens à implorer le secours du Ciel, & leur représenta la nécessité où ils étoient de vaincre ou mourir, puisqu'il ne leur restoit aucun moyen d'échapper. Aussi-tôt il livra la bataille, & se trouvant à portée de Bacchides, il étendit le bras pour le percer; mais Bacchides eut l'adresse d'éviter le coup, en se retirant en arriere. Enfin Jonathas & les siens après avoir couché sur la place mille de leurs ennemis, craignant d'être accablés par la multitude, se jetterent dans le Jourdain, & le passerent à la nage en leur présence, sans qu'ils osassent les poursuivre, & ensuite ils se retirerent à Jérusalem.

Observations sur le combat de Jonathas contre Bacchides. 1 Macc. IX, 44, *& suiv.*

☞ L'Auteur du premier Livre des Maccabées est si succint & si abstrait dans le récit de cette action de Jonathas contre Bacchides, que l'on a peine à le comprendre; mais pour l'éclaircir, il faut reprendre l'affaire de plus haut. Jonathas ayant reçu le commandement après la mort de Judas son frere, Bacchides cherchoit tous les moyens de le tuer; mais Jonathas & Simon son frere, & tous ceux qui l'accompagnoient, l'ayant su, se retirerent dans le désert de Thécué. Bacchides l'apprit & vint lui-même avec toute son armée le jour du Sabbat au-delà du Jourdain: ainsi on voit d'abord par ces circonstances que Jonathas étoit d'un côté du Jourdain, & Bacchides de l'autre. Alors Jonathas envoya Jean son frere chez les Nabathéens leurs amis, pour les prier de mettre à couvert leur bagage qui étoit très-grand, & qui les embarrassoit. Mais les fils de Jambri étant sortis de Médaba, prirent Jean, apparemment le tuerent, & s'en allerent avec tout ce qu'il avoit. Jonathas & Simon son frere ayant appris ce qui s'étoit passé, & que les fils de Jambri menoient de Médaba en grande pompe une nouvelle fiancée, qui étoit fille d'un des premiers Princes de Chanaan; ayant à cœur le sang de leur frere, qui avoit été répandu, ils allerent se poster derriere une montagne qui les mettoit à couvert, dans le dessein sans doute de venger la mort de leur frere, & de se dédommager du vol qu'on leur avoit fait. Or le désert de Thécué, où ils s'étoient d'abord retirés, étoit à l'occident du Jourdain, & Médaba à l'orient, & de l'autre côté du fleuve; par conséquent Jonathas & ses gens avoient passé le Jourdain pour aller sur le chemin de Médaba, où ils tirerent vengeance du crime des enfans de Jambri; & ce fut sans doute au retour de cette expédition que Jonathas se trouva surpris entre Bacchides & le Jourdain. Toute la difficulté ne consistoit qu'en ce que l'Auteur sacré a omis la circonstance du premier passage du Jourdain, & de cette maniere elle se trouve entierement levée.

L'harangue de Jonathas est des plus belles & des plus pathétiques: *Allons, courage*, dit-il à ses gens (2), *combattons nos ennemis, car il n'en est pas de ce jour comme d'hier, ou du jour d'auparavant. On nous présente le combat, nous avons le Jourdain derriere nous, à droite & à gauche des bois & des marais, il n'y a*

(1) 1. *Macc.* IX, 43, *& seq.* (2) 1. *Macc.* IX, 44, 45, 46.

plus moyen de reculer. Criez donc au Ciel, afin qu'il vous délivre des mains de vos ennemis. On doit sentir en lisant ce discours, l'effet qu'il doit produire sur le cœur des soldats qui se trouvent dans une telle situation; rien n'est plus magnifique, ni plus touchant, enfin on peut dire que c'est un chef-d'œuvre en ce genre.

En même-temps il livra la bataille, & Jonathas étendit la main pour frapper Bacchides: mais celui-ci évita le coup en se retirant en arriere. Ce passage nous fait voir que les deux Chefs étoient chacun à la tête de leur armée, & à portée de se battre. *Mille hommes de l'armée de Bacchides demeurerent en ce jour-là sur la place. Enfin Jonathas & ceux qui étoient avec lui, se jetterent dans le Jourdain, & le passerent à la nage devant eux.* Jonathas voyant que malgré ses efforts il n'avoit pu rompre ses ennemis, & qu'il ne pouvoit plus résister à leur nombre, prit la résolution de risquer le passage du fleuve en présence de son ennemi, pour sauver, s'il étoit possible, sa petite armée. Cet expédient lui réussit, & Bacchides surpris de la hardiesse de son ennemi, n'osa le poursuivre.

L'action du Général Juif est admirable, il se comporta avec une prudence sans pareille; il étoit le plus foible; cependant il sut se tirer avec gloire, & même avec avantage d'un pas si dangereux. La conduite de Bacchides ne lui est pas fort honorable; il étoit beaucoup supérieur à son ennemi; il auroit pu l'envelopper par le grand nombre de ses troupes, s'il l'eût attaqué en tout autre endroit qu'entre deux marais & deux bois, où il ne pouvoit lui opposer qu'un front égal au sien: car c'est une mauvaise manœuvre que de se ranger sur plusieurs lignes; une seule sur une grande profondeur, bien ordonnée & bien conduite, avec l'audace d'un petit nombre de soldats déterminés, & réduits dans la nécessité de vaincre ou mourir; une seule, dis-je, suffit pour remporter la victoire, puisqu'il ne s'agit que de percer la premiere ligne de ses ennemis, dont la retraite devient impossible par sa déroute; car outre que la foule des fuyards met le trouble & la confusion dans la seconde ligne, c'est que les peuples de l'Asie, aussi-bien que les Grecs, combattoient en phalange, sans intervalles entre les corps, ou si petits, qu'il auroit été très-difficile que ceux qui venoient d'être rompus, pussent s'échapper sans rompre la seconde ligne. On ne voit pas même que les Asiatiques combattissent sur deux phalanges; & les Grecs, lorsque le terrain ne leur permettoit pas de s'étendre sur un plus grand front, doubloient ou triploient leur phalange, & ne formoient qu'un corps quelquefois sur cent de file. Annibal (1) se rangea sur trois phalanges à Zama, ce qui n'avoit jamais été pratiqué; & bien qu'il fût à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, il fut battu par Scipion qui n'en avoit que vingt-deux, & qui se rangea sur une ligne de colonnes; car il comprit bien que la victoire dépendoit uniquement de la défaite de la premiere ligne; ainsi il battit en Afrique le grand Annibal, qui n'avoit pu être vaincu en Italie.

Enfin pour revenir à l'ordre de bataille entre les Juifs & Bacchides, je range les Juifs sur deux corps, qui rempliſſoient l'espace entre les marais & les bois. A l'égard de Bacchides, il ne put que

(1) *Polyb. hist. l.* 15.

ranger ſon infanterie ſur deux lignes, & ſa cavalerie ſur les ailes. C'eſt tout ce que j'en puis conjecturer, ſuivant la ſituation des lieux, & la méthode ordinaire des Juifs & des autres peuples de l'Aſie.

Après cette affaire, Bacchides s'en retourna en Syrie. Mais les ennemis de la paix l'ayant fait revenir, dans l'eſpérance de faire périr Jonathas dans une nuit, lorſqu'il y penſeroit le moins; Jonathas les prévint, prit cent cinquante des plus méchans auteurs de ce deſſein, les fit mourir, & puis ſe retira avec Simon ſon frere dans la forteresſe de *Beth-Beſſen*, dans le déſert (1). C'eſt *Beth-agla*, dans le déſert de Jéricho. Bacchides l'y vint aſſiéger. Jonathas après une vigoureuſe défenſe, ſortit de la forteresſe, défit Odarene & Phaſeron, & tua grand nombre d'ennemis. D'un autre côté, Simon ſon frere ayant fait une ſortie, brûla les machines des ennemis, attaqua l'armée de Bacchides, & la défit. De ſorte que Bacchides tourna ſa colere contre ceux qui lui avoient inſpiré ce conſeil, les fit mourir, & ſe diſpoſa à s'en retourner en Syrie avec le débris de ſon armée.

Alors Jonathas envoya lui faire des propoſitions de paix. Bacchides les accepta, s'en retourna en Syrie, & ne revint plus en Judée. Jonathas demeura à Machmas, où il jugea le peuple; & il extermina les impies d'Iſrael. Il ne fixa pas ſa demeure à Jéruſalem, parce que les troupes de Démétrius Nicator Roi de Syrie en occupoient la citadelle. Quelques années après (2), les Rois Alexandre Balés & Démétrius Soter, qui ſe diſputoient le Royaume de Syrie, écrivirent à Jonathas, demandant ſon amitié, & s'efforçant par leurs promeſſes, & par les marques d'eſtime & de confiance qu'ils lui donnoient, de l'engager à entrer dans leur parti (3). Jonathas accepta les offres d'Alexandre Balés, & ſe déclara pour lui contre Démétrius. Il ſe revêtit pour la premiere fois des ornemens du Grand-Prêtre en la Fête des Tabernacles de l'an 160 des Grecs, qui revient à l'an du Monde 3852, avant Jeſus-Chriſt 148, avant l'Ere vulgaire 152. Ce fut enſuite de la Lettre d'Alexandre Balés, qui lui donnoit cette Dignité, que le peuple le pria de l'accepter, & qu'il en fit ſolemnellement les fonctions.

Deux ans après (4), Alexandre Balés ayant célébré à Ptolémaïde ſon mariage avec la fille du Roi d'Egypte, Jonathas y fut invité, & y parut avec une magnificence royale. Quelques-uns de ſes ennemis ayant voulu l'accuſer auprès du Roi, non-ſeulement on n'écouta point leurs accuſations, mais on le revêtit de pourpre, le Roi le fit aſſeoir auprès de lui, & défendit qu'on formât contre lui la moindre plainte. Jonathas étant revenu à Jéruſalem, y demeura en paix pendant quelques années. Mais au bout de deux ans (5), Démétrius Nicator, fils de Démétrius Soter Roi de Syrie, dont on a parlé, étant venu en Syrie, envoya Apollonius Général de ſes troupes, à Jamnia dans la Paleſtine (6), défier Jonathas au combat, diſant, qu'il ne ſe fioit que ſur ſes montagnes & ſes rochers, où il ſe

(1) 1. *Macc.* IX, 59, 60, 61, *&c.* An du Monde 3846, avant J. C. 154, avant l'Ere vulg. 158. (2) Dans les années du Monde 3851 & 3852. (3) 1. *Macc.* X, 1, 2, 3, *&c.* (4) L'an du Monde 3854, avant J. C. 146, avant l'Ere vulg. 150. (5) An du Monde 3856, avant J. C. 144, avant l'Ere vulg. 148. (6) 1. *Macc.* X, 67, *& ſeq.*

tenoit, ſans oſer venir en pleine campagne. Jonathas piqué de ces reproches, amaſſa dix mille hommes choiſis, deſcendit dans la plaine, vint aſſiéger Joppé, & l'emporta aiſément. De là il marcha contre Apollonius, le battit, lui tua huit mille hommes, & revint chargé de dépouilles à Jéruſalem. Alexandre Balés informé de ces heureux ſuccès, le combla d'honneurs & de marques de ſon eſtime. Voyez l'article *Apollonius*.

Alexandre Balés fut mis à mort quelques années après (1), & Démétrius Nicator monta ſur le trône de Syrie (2). Jonathas profitant des troubles qui étoient en Syrie, aſſiéga la citadelle de Jéruſalem. Mais des perſonnes mal intentionnées en ayant informé Démétrius, il manda Jonathas à Ptolémaïde, pour répondre aux accuſations qu'on formoit contre lui. Il y alla, & ſut par ſes riches préſens, gagner l'amitié du Roi, & charger de confuſion ſes accuſateurs. Démétrius lui confirma la jouiſſance de ce qu'il poſſédoit déjà, & y ajouta de nouvelles graces. Quelque temps après (3), Jonathas ayant demandé à Démétrius qu'il fît ſortir de la citadelle de Jéruſalem les troupes qu'il y tenoit, ce Prince lui répondit que non-ſeulement il feroit ce qu'il lui demandoit, mais auſſi qu'il l'éleveroit en gloire lui & ſon peuple, pourvu qu'il voulût lui envoyer du ſecours, pour réduire ceux d'Antioche, qui s'étoient ſoulevés contre lui (4). Jonathas lui envoya trois mille hommes choiſis, qui le délivrerent du danger où il étoit; car ſon peuple l'avoit aſſiégé dans ſon palais. Ceux d'Antioche furent obligés de recourir à ſa clémence, & de lui demander la paix.

Démétrius n'eut pas la reconnoiſſance qu'il devoit pour un ſi grand ſervice. Il ſe brouilla bientôt avec Jonathas, & lui fit tout le mal qu'il put (5). Son ingratitude fut cauſe que Jonathas ſe déclara pour le jeune Antiochus, que Tryphon mit ſur le trône de Syrie (6). Jonathas livra pluſieurs combats aux Généraux de Démétrius, où il eut toujours tout l'avantage. Vers le même temps, il renouvela l'alliance avec les Romains (7), & avec les Lacédémoniens. Enſuite ayant appris que les Généraux de Démétrius marchoient contre lui, il alla au-devant d'eux juſques dans la Syrie: mais ils n'oſerent en venir aux mains, & ſe retirerent. Jonathas marcha avec ſon armée contre les Arabes Zabadéens, ou Nabathéens; il les défit, revint à Jéruſalem chargé de dépouilles. Il ſe mit à rebâtir les murs de Jéruſalem, & à élever un mur entre la fortereſſe, qui étoit encore entre les mains des Syriens, & la ville.

Cependant Tryphon ayant conçu le deſſein de ſe défaire du jeune Roi Antiochus, & de ſe mettre en ſa place ſur le trône, crut qu'il devoit premierement s'aſſûrer de la perſonne de Jonathas. Il l'attira à Ptolémaïde, n'ayant avec lui que mille hommes; & dès qu'il y fut entré, ceux de la ville fermerent les portes, égorgerent les Juifs qui accompagnoient Jonathas, l'arrêterent lui-même, & le mirent dans les liens. Tryphon marcha enſuite contre Simon frere de Jonathas, qui avoit été

(1) An du Monde 3858, avant J. C. 142, avant l'Ere vulg. 146. (2) 1. *Macc.* XI. (3) An du Monde 3860, avant J. C. 140, avant l'Ere vulg. 144 (4) 1. *Macc.* XI, 41, 42, *&c.* (5) 1. *Macc.* XI, 53, 54, *&c.* (6) An du Monde 3860, avant J. C. 140, avant l'Ere vulg. 144. (7) 1. *Macc.* XII, 1, 2, *&c.*

établi Chef du peuple en ſa place. (1) Simon ſe mit en état de ſe bien défendre. Mais Tryphon craignant de haſarder un combat, fit dire à Simon qu'il n'avoit arrêté Jonathas, que parce qu'il devoit quelques ſommes au Roi ; qu'il lui envoyât cent talents d'argent, & les deux fils de Jonathas pour ôtages, & qu'alors il le renvoyeroit. Simon comprit aiſément que ces propoſitions n'étoient nullement ſinceres : toutefois, pour ne pas s'attirer des reproches de la part du peuple, il envoya à Tryphon ce qu'il avoit demandé. Mais Tryphon ne tint pas ſa parole : il tua Jonathas & ſes fils quelque temps après (2), à *Baſcama*, peut-être Béſech, pas loin de Bethſan. Simon envoya quérir les os de Jonathas ſon frere, & les enſevelit à Modin, dans un mauſolée magnifique qu'il y fit bâtir (3), en mémoire de ſon pere & de ſes freres. C'étoit un édifice élevé, bâti de pierres polies en dedans & en dehors. Il érigea ſept pyramides ; une pour ſon pere, une pour ſa mere, & quatre pour ſes quatre freres. Il orna cet édifice de grandes colonnes, & il plaça ſur les colonnes des armes, & des navires en ſculpture, que l'on découvroit de fort loin, lorſqu'on paſſoit ſur la mer de ce côté-là. Ce ſépulcre ſe voyoit encore du temps d'Euſebe & de ſaint Jérôme. Tout Iſrael fit un grand deuil à la mort de Jonathas, & on le pleura pendant pluſieurs jours.

X. JONATHAS, fils d'Abſalomi, fut envoyé par Simon Maccabée, pour s'emparer de la ville de Joppé. Jonathas entra de force dans la ville, en chaſſa ceux qui y étoient, & s'y établit en leur place (4).

XI. JONATHAS, fils d'Ananus, & Grand-Prêtre des Juifs. Il ſuccéda à Joſeph, ſurnommé Caïphe, l'an du Monde 4038, & 38 de Jeſus-Chriſt. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Théophile, établi en 4040 & dépoſé en 4044. Ce fut Vitellius Gouverneur de Syrie, qui créa Jonathas Grand-Prêtre (5), & qui quelque temps après le dépouilla du Pontificat pour en revêtir Théophile (6). Agrippa l'ôta à Théophile, pour le donner à Simon, ſurnommé Canthatas, fils de Boéthus (7). Quelque temps après il en dépouilla Simon, & l'offrit de nouveau à Jonathas (8). Mais celui-ci s'en excuſa, & dit au Roi qu'il étoit très-ſenſible à l'honneur qu'il lui vouloit faire, mais qu'il ne s'en croyoit pas digne ; qu'il étoit content d'avoir porté une fois les ſacrés ornemens, qu'il connoiſſoit un homme qui méritoit mieux cette dignité par la pureté de ſes mœurs & l'innocence de ſa vie ; c'étoit Matthias ſon frere, à qui le Roi donna effectivement le Pontificat, l'an de Jeſus-Chriſt 45, de l'Ere vulg. 43.

Jonathas avoit eu beaucoup de part à ce que Félix fût envoyé Gouverneur de Judée, & il croyoit par-là avoir plus d'autorité qu'un autre à l'avertir des maux qu'il commettoit dans le pays. Félix las des remontrances d'un tel cenſeur, réſolut de le faire mourir. (9) Et comme la vie irréprochable de Jonathas ne lui en fourniſſoit point de prétexte, il engagea un nommé Dora natif de Jéruſalem, grand ami de Jonathas, à l'aſſaſſiner. Dora apoſta donc

(1) 1. *Macc.* XIII, 1, 2, 3, 4, *&c.* (2) An du Monde 3861, avant J. C. 139, avant l'Ere vulg. 143. (3) 1. *Macc.* XIII, 27. (4) 1. *Macc.* XIII, 11. An du Monde 3861, avant J. C. 139, avant l'Ere vulg. 143. (5) *Joſeph. Antiq. l.* XVIII, *c.* 6. (6) *Antiq. l.* 18, *c.* 7. (7) *Antiq. l.* 19, *c.* 5. (8) *Antiq. l.* 19, *c.* 6. (9) *Antiq. l.* 20, *c.* 6.

quelques

quelques assassins, qui étant venus à Jérusalem avec des dagues cachées sous leurs manteaux, se mêlerent avec les gens de Jonathas, & se jetant sur ce vieillard, le massacrerent. Nous ne savons pas précisément en quelle année cela arriva. Félix fut Gouverneur de Judée jusqu'en l'an 60 de l'Ere vulg.

JONICUS, ou *Jonithus*, que la fable fait quatrieme fils de Noé, n'est pas connu dans l'Ecriture, ni dans Joseph, ni dans aucun Auteur ancien & authentique. Le premier qui en fasse mention, est le faux Méthodius, d'où Pierre Comestor a copié ce qu'il en dit dans son Histoire Scolastique, & après lui tous ceux qui en ont parlé.

Voici donc ce qu'on en lit dans le prétendu Méthodius Evêque de Patare, & Martyr, dans son Livre intitulé : *Révélations de ce qui est arrivé depuis le commencement du Monde, & qui doit encore arriver dans la suite*, t. 3. *Biblioth. PP. p. 727 & seq. c. 6.* L'an du Monde 3109, Noé eut un quatrieme fils, nommé Jonitus, & l'an 3300, il lui fit de grands présens, & l'envoya dans la terre d'Etham. Or après la mort de Noé, l'an du Monde 3690, les fils de Noé vinrent de l'Orient, & de la terre d'Etham, & bâtirent une tour dans la terre de Sennaar, où arriva la dispersion des hommes & la confusion des Langues. Ce Jonitus eut son partage depuis l'entrée d'Etham, jusqu'à la mer; tout le pays du soleil, ou de l'orient, & il y fixa sa demeure. Il reçut du Seigneur le don de sagesse pour les arts & pour les lettres, & fut le premier inventeur de l'astronomie. Nemrod l'étant venu voir, Jonithus lui apprit que selon l'influence des astres, il devoit régner sur la terre . . . Nemrod & Jonithus vivoient en bonne intelligence, pendant que le fils de Noé étoient en guerre contre Nemrod, Jonithus fit bâtir une ville qui porta son nom, & il écrivit à Nemrod que les fils de Japhet détruiroient le Royaume de Cham. Tout le monde sait que ce prétendu Méthodius est un imposteur, qui ne mérite aucune créance.

IONIE, partie de l'Asie Mineure, qui s'étend le long de la mer Egée, qui est à son couchant. Elle a la Carie au midi, & l'Eolide au nord. On comptoit anciennement dans l'Ionie douze villes considérables, Milet, Myus, Lébébus, Colophon, Priene, Théos, Clazomene, Ephese, Phocée, & Smirne, qui sont dans la terre ferme; avec Chios & Samos, qui sont dans les Isles de même nom. On ne doute point que le nom d'Ioniens ne vienne de *Javan* fils de Japhet : mais on prétend que le nom ancien des Ioniens s'étendoit aux peuples de l'Attique, & à d'autres peuples de la Grece. Voyez ci-devant *Javan*.

JOPPÉ, ville & port de mer de la Palestine, sur la Méditerranée. Elle est nommée *Jaffa*, ou *Japha* dans les Auteurs du moyen âge, & dans les modernes. C'étoit le seul port que les Hébreux possédassent sur la Méditerranée. Les Profanes croient qu'elle tire son nom de Joppé fille d'Eolus (1), & femme de Céphée, qui en est le fondateur. On y voyoit encore du temps de saint Jérôme (2), des marques de la chaîne à laquelle Andromede avoit été attachée, lorsqu'on l'exposa au monstre marin pour être dévorée. Il y a quelque apparence que la fable d'Andromede a été forgée sur l'aventure

(1) *Stephan. in Joppe.* (2) *Hieron. in cap. 1. Jonæ, & in epitaphio Paulæ. Vide & Joseph. de Bello Jud. l. 3, c. 15, p. 855. D.*

de Jonas, qui s'étant embarqué à Joppé, fut jeté dans la mer, & englouti par un monſtre marin. Voyez *Jonas*. Joppé étoit ſituée dans une belle plaine, entre *Jamnia* au midi, & *Céſarée de Paleſtine* au nord, & *Rama*, ou *Ramula* à l'orient. Le port de Joppé n'eſt nullement bon, à cauſe des rochers qui s'avancent dans la mer (1). Il eſt ſouvent fait mention de Joppé, tant dans les Livres de l'ancien Teſtament, écrits en Hébreu, que dans les Livres des Maccabées, & dans le nouveau Teſtament. *Tabitha*; que ſaint Pierre reſſuſcita, demeuroit à Joppé (2). Le même Apôtre étoit à Joppé (3), lorſque Dieu lui fit voir un linge plein de reptiles, pour lui marquer qu'il ne devoit plus faire de diſtinction entre le Juif & le Gentil, lorſqu'il trouvoit des gens diſpoſés à recevoir la parole de la vérité.

I. JORAM, fils de Thoü Roi d'Emath en Syrie, fut envoyé par ſon pere à David, pour le féliciter de la victoire qu'il avoit remportée ſur Adarezer Roi de Syrie ſon ennemi. 2 *Reg.* VIII, 10. L'an du Monde 2960, avant Jeſus-Chriſt 1040, avant l'Ere vulgaire 1044.

II. JORAM, fils & ſucceſſeur de Joſaphat Roi de Juda. Il naquit l'an du Monde 3080, il fut aſſocié à la Royauté par ſon pere l'an 3112, il commença à régner ſeul après la mort de Joſaphat (4), arrivée en 3116, & il mourut en 3119, ſelon Uſſérius; c'eſt-à-dire, avant Jeſus-Chriſt 881, avant l'Ere vulgaire 885. Il épouſa Athalie fille d'Achab, qui l'engagea dans l'idolatrie, & dans divers crimes, & qui fut cauſe de tous les malheurs dont ſon regne fut accompagné. Joram s'étant affermi dans le Royaume, commença par ſe défaire de tous ſes freres, que Joſaphat avoit éloignés des affaires, & qu'il avoit placés dans les villes fortes de Juda, avec de bonnes penſions en or & en argent. Dieu pour punir l'impiété de Joram, permit que les Iduméens, qui depuis le regne de David avoient toujours été aſſujettis aux Rois de Juda, ſe révoltaſſent (5). Joram marcha contre eux, défit leur cavalerie: mais il ne profita pas de ſa victoire, ſoit par le peu de valeur de ſes propres troupes, ou par ſon peu de conduite. Ce qui eſt certain, c'eſt que les Iduméens demeurerent pour cette fois affranchis du joug des Hébreux.

Vers ce même temps Lobna, ville de Juda, ſe révolta auſſi, & ne voulut plus reconnoître Joram pour ſon Souverain. Or on lui apporta des Lettres du Prophete Elie (6), qui avoit été tranſporté hors du monde environ huit ans auparavant; ſoit que ce Prophete eût écrit ces Lettres du lieu où il eſt encore à préſent, attendant la fin des ſiecles; ſoit qu'il les eut écrites avant ſon tranſport, prévoyant en eſprit tous les maux que devoit faire Joram. Quoi qu'il en ſoit, ces Lettres lui reprochoient (7) & ſon impiété, & le meurtre qu'il avoit fait de ſes freres, & le menaçoient de le frapper d'une grande plaie, lui, ſes femmes, ſes enfans & ſon peuple, & de lui envoyer une dyſſenterie, qui lui feroit jeter ſes entrailles avec de très-grandes douleurs. Ces menaces furent bientôt ſuivies de l'effet.

(1) *Joſeph. l.* 3, *de Bello*, *c.* 15, *p.* 855. *D.* (2) *Act.* IX, 36, 37, *&c.* (3) *Act.* X, 5, *& ſeq.* (4) Voyez 4. *Reg.* VIII, 16, *&* 2. *Par.* XXI, 3, 4, 5, *&c.* (5) An du Monde 3115, avant J. C. 885, avant l'Ere vulg. 889. *Vide* 4. *Reg.* VIII, 20, 21, *&* 2. *Par.* XXI, 8, 9. (6) An du Monde 3116, avant J. C. 884, avant l'Ere vulg. 888. Elie fut tranſporté en 3108. (7) 2. *Par.* XXI, 12, 13.

Les Philiſtins & les Arabes, qui ſont au midi de la Paleſtine, firent irruption dans les terres de Juda, les ravagerent, pillerent le palais du Roi, enleverent ſes femmes & ſes enfans, en ſorte qu'il ne lui reſta que Joachaz, le plus jeune de tous. Par-deſſus tout cela, Dieu le frappa d'une cruelle dyſſenterie, qui le tourmenta pendant deux ans, & qui le réduiſit au tombeau. Le peuple ne lui rendit pas les mêmes honneurs qu'il avoit rendus aux Rois ſes prédéceſſeurs, en brûlant ſur leurs corps quantité d'aromates. On l'enterra dans Jéruſalem, mais non pas dans les tombeaux des Rois (1). Il eut pour ſucceſſeurs *Ochozias*, autrement *Joachaz*.

III. JORAM, fils & ſucceſſeur d'Achab Roi d'Iſrael. Il ne ſuccéda pas immédiatement à Achab ſon pere, mais à Ochozias ſon frere aîné, qui étant mort ſans enfans, lui laiſſa le Royaume (2). Il fit le mal devant le Seigneur (3), mais non pas autant qu'Achab ſon pere & Jezabel ſa mere; car il ôta les ſtatues de Baal que ſon pere avoit fait faire: mais il ſuivit les voies de Jéroboam fils de Nabat; c'eſt-à-dire, qu'il continua à rendre un culte impie aux veaux d'or. Meſa Roi de Moab, qui devoit au Roi d'Iſrael cent mille agneaux & cent mille béliers, avec leurs toiſons, s'étant révolté, & ayant refuſé de payer ce tribut, Joram ſe prépara à lui faire la guerre, & il invita Joſaphat Roi de Juda, à venir avec lui. Il y vint & amena encore le Roi d'Edom, qui lui étoit tributaire. Ces trois Princes s'avancerent avec leur armée par le déſert d'Idumée: mais ils ſe trouverent bientôt en danger de périr, parce qu'ils manquoient d'eau. Eliſée leur en procura, & les tira de ce péril: mais ce ne fut pas en conſidération de Joram. Ce Prophete lui reprocha en face ſes impiétés, & lui dit que s'il n'avoit pas eu plus d'égard pour Joſaphat Roi de Juda, que pour lui, il n'auroit pas daigné ſeulement le regarder en face.

Eliſée ne laiſſa pas de rendre de très-importans ſervices à Joram, pendant les guerres qu'il eut avec le Roi de Syrie (4). Ce Prophete lui découvroit tous les deſſeins & les réſolutions qui ſe prenoient dans le conſeil de Bénadad, & rendoit par-là inutiles tous les efforts de ce Prince. Bénadad étant venu aſſiéger Samarie (5), la famine y fut ſi terrible, qu'une mere y mangea ſon propre enfant. Joram en étant informé, déchira ſes vêtemens; & tout le peuple fut témoin du cilice qu'il portoit ſur ſa chair. En même-temps il donna ordre à un de ſes gens d'aller couper la tête à Eliſée, comme s'il eût été cauſe de ces maux, ou comme s'il eût été en ſon pouvoir de les arrêter. Eliſée qui étoit alors dans ſa maiſon, dit à ſes amis qui étoient avec lui, de fermer la porte, & d'empêcher que celui que le Roi avoit envoyé, n'entrât; diſant que Joram venoit lui-même révoquer cet ordre, qu'il avoit donné trop précipitamment.

Le Roi arriva en effet preſqu'en même-temps, & dit à Eliſée (6): Vous voyez l'extrême malheur où nous ſommes réduits: Et que puis-je attendre davantage du Seigneur? Eliſée lui répondit: Demain à cette même heure, la meſure de

(1) An du Monde 3119, avant J. C. 881, avant l'Ere vulg. 885. (2) An du Monde 3108, avant J. C. 892, avant l'Ere vulg. 896. (3) 4. *Reg.* III, 2, 3, &c. (4) 4. *Reg.* VI. An du Monde 3115, avant J. C. 885, avant l'Ere vulg. 889. (5) 4. *Reg.* VI, VII. An du Monde 3119, avant J. C. 881, avant l'Ere vulg. 885. (6) 4. *Reg.* VII, 1, 2, 3, &c.

farine ſe donnera pour un ſtater ou un ſicle, à la porte de Samarie, & on aura pour un ſtater deux meſures d'orge. (Le ſtater ou ſicle valoit trente-deux ſols ſix deniers de notre monnoie.) Un des Officiers de l'armée, ſur la main duquel le Roi s'appuyoit, répondit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur ouvriroit les cataractes du Ciel, ce que vous dites pourroit-il être ? Eliſée lui répondit : Vous le verrez de vos yeux ; mais vous n'en mangerez point. Quatre lépreux qui étoient hors de la ville, étant allés la nuit au camp des Syriens, trouverent qu'ils s'étoient retirés, & que ſaiſis d'une terreur panique, ils s'étoient enfuis, & avoient laiſſé leur camp rempli de proviſions. Ces lépreux en avertirent les ſentinelles de la ville, qui en firent donner avis au Roi. Joram crut d'abord que c'étoit une feinte des ennemis, qui avoient fait ſemblant de ſe retirer, pour attirer les aſſiégés hors de la ville, pour les faire tous périr par l'épée. Il envoya quelques cavaliers à la découverte, & ils lui rapporterent qu'ils avoient trouvé tous les chemins remplis de vêtemens & d'armes, que les Syriens avoient jetés, pour courir plus vîte.

Alors tout le peuple ſortit de Samarie, pilla le camp des ennemis, & on vit l'accompliſſement de la prophétie d'Eliſée ſur le prix du froment & de l'orge à la porte de Samarie. L'Officier du Roi, qui avoit dit que la choſe étoit impoſſible, ayant été établi par Joram à la porte de la ville, y fut étouffé par la foule. Quelque temps après, (1) le Roi s'entretenant avec Giézi des miracles d'Eliſée, ſon hôteſſe de Sunam, dont il avoit reſſuſcité le fils, ſe préſenta devant le Roi, (2) & lui demanda la reſtitution de ſes héritages, qui avoient été confiſqués pendant ſon abſence, parce que le Prophete lui avoit dit de ſe retirer dans une terre étrangere, pendant la famine qui devoit durer ſept ans. Elle revint donc au bout de ce terme ; & Giézi ayant dit au Roi que c'étoit elle-même dont Eliſée avoit reſſuſcité le fils, Joram lui fit auſſi-tôt rendre ce qui lui avoit été pris.

Vers ce temps-là (3), Joram attaqua la ville de Ramoth en Galaad, & l'emporta ; mais il fut dangereuſement bleſſé, & obligé de s'en retourner à Jezrael, pour ſe faire traiter de ſes bleſſures (4). Il laiſſa Jéhu, qui commandoit ſon armée, pour réduire la citadelle, qui tenoit encore. Cependant Jéhu ayant reçu l'onction royale par un jeune Prophete envoyé de la part du Seigneur, avec ordre de lui dire d'exterminer Joram & toute la race d'Achab, Jéhu partit ſur le champ, & vint en diligence à Jezrael. La ſentinelle qui étoit ſur la tour de Jezrael, vit Jéhu avec ſa troupe qui venoit, & il en donna auſſi-tôt avis au Roi. Joram envoya ſur le champ un chariot au-devant d'eux : mais Jéhu dit à celui qui conduiſoit le chariot : Paſſez, & ſuivez-moi, ſans s'expliquer davantage. Joram en envoya un ſecond, qui ne revint point non plus.

Alors il monta lui-même ſur ſon chariot, & alla, accompagné d'Ochozias Roi de Juda, qui montoit un autre chariot, au-devant de Jéhu. Ils le rencontrerent dans le champ de Naboth de Jezrael. Alors Joram dit a Jéhu : Apportez-vous la paix ? Jéhu ré-

(1) An du Monde 3120, avant J. C. 880, avant l'Ere vulg. 884. (2) 4. *Reg.* VIII, 3, 4, 5. (3) An du Monde 3120, avant J. C. 880, avant l'Ere vulg. 884. (4) 2. *Reg.* VIII, 27, 28, IX, 1, 2, 3, &c. 2. *Par.* XXII, 4, 5, & *ſeq.*

pondit : Quelle paix pouvez-vous eſpérer, pendant que les fornications & les ſorcelleries de Jézabel votre mere, ſubſiſtent encore en tant de manieres ? Joram auſſitôt tournant bride, s'écria : nous ſommes trahis, Ochozias. En même-temps Jéhu banda ſon arc, & frappa Joram d'une fleche entre les épaules. La fleche lui perça le cœur, & il tomba mort dans ſon chariot. Et Jéhu dit au Capitaine de ſes gardes : prenez-le, & le jetez dans le champ de Naboth de Jezrael ; car il me ſouvient de la parole que dit Elie, que le ſang d'Achab & de ſa race ſeroit répandu dans ce champ, pour venger le ſang de Naboth & de ſes enfans, qu'il a fait mourir ſi injuſtement. Ainſi mourut Joram Roi d'Iſrael, la douzieme année de ſon regne, l'an du Monde 3120, avant Jeſus-Chriſt 880, avant l'Ere vulg. 884. Jéhu lui ſuccéda. On peut voir ci-devant *Bénadad* & *Jéhu*.

JOSABA, ou *Joſabeth*, fille de Joram, & ſœur d'Ochozias Roi de Juda, épouſa le Grand-Sacrificateur Joïada, & garantit la race des Rois de Juda, de ſa perte entiere, ayant ſauvé des mains d'Athalie le jeune Joas, qui n'avoit encore qu'un an, pendant qu'Athalie mettoit à mort tous les Princes de la famille royale (1). Voyez ci-devant *Joas* & *Joïada*, & *Athalie*.

I. JOSAPHAT, fils d'Ahilud, Secrétaire de David, & enſuite de Salomon. 2 *Reg.* VIII, 16, & 3 *Reg.* IV, 3.

II. JOSAPHAT, fils de Pharué, Intendant de la part de Salomon en la Tribu d'Iſſachar. 3 *Reg.* IV, 17.

III. JOSAPHAT, Roi de Juda, fils d'Aza auſſi Roi de Juda, & d'Azuba fille de Salaï. Il monta ſur le trône âgé de trente-cinq ans, & en régna vingt-cinq (2). Il eut toujours l'avantage ſur Baſa Roi d'Iſrael, & il mit de bonnes garniſons dans les villes de Juda, & même dans celle d'Ephraïm, que ſon pere avoit conquiſes. Le Seigneur fut toujours avec lui, parce qu'il fut fidelle au Seigneur. Il fit abattre les hauts lieux & les bois, où l'on commettoit des actions abominables. La troiſieme année de ſon regne (3), il envoya des Officiers de ſa Cour, des Prêtres & des Lévites dans tous les cantons de Juda, avec le Livre de la Loi, pour inſtruire le peuple de ſes devoirs. Dieu bénit de telle ſorte le zele de ce Prince, qu'il étoit craint & révéré de tous ſes voiſins. Les Philiſtins & les Arabes lui étoient tributaires. Il bâtit dans Juda pluſieurs maiſons en forme de tours, & fit fortifier pluſieurs villes. Il entretenoit ordinairement onze cents ſoixante milles hommes, ſans compter les troupes qui étoient dans ſes places. Ce nombre paroît prodigieux pour un auſſi petit Etat que celui de Juda ; & ces troupes apparemment ne ſervoient que par quartiers. Mais enfin Joſaphat pouvoit mettre ſur pied ce nombre de ſoldats.

Une choſe que l'Ecriture lui reproche, c'eſt l'alliance qu'il fit avec Achab Roi d'Iſrael (4). Quelque temps après (5), il alla viſiter Achab à Samarie ; & Achab l'invita à marcher avec lui contre

(1) 4. *Reg.* XI, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 3126, avant J. C. 874, avant l'Ere vulg. 878. (2) Joſaphat régna depuis l'an du Monde 3090, juſqu'en 3115, avant J. C. 885, avant l'Ere vulg. 889. *Vide* 3. *Reg.* XV, 24, & 2. *Par.* XVII, 1, 2, *&c.* (3) An du Monde 3093, avant J. C. 907, avant l'Ere vulg. 911. *Vide* 2. *Par.* XVII, 7, 8, 9, *&c.* (4) 3. *Reg.* XXII, & 2. *Par.* XVIII. (5) An du Monde 3107, avant J. C. 893, avant l'Ere vulg. 897.

Ramoth de Galaad, Joſaphat y conſentit : mais il voulut auparavant que l'on conſultât ſur cette entrepriſe un Prophete du Seigneur. On fit donc venir Michée fils de Jemla, qui dit : J'ai vu tout Iſrael diſperſé dans les montagnes comme des brebis ſans paſteurs. Et le Seigneur dit : Ces gens-là n'ont point des Chefs ; que chacun s'en retourne dans ſa maiſon. Auſſi-tôt le Roi dit à Joſaphat : ne vous ai-je pas bien dit que cet homme ne me prophétiſe jamais rien de bon ? Achab fit donc mettre Michée en priſon, & ne laiſſa pas de marcher contre Ramoth, accompagné de Joſaphat. Mais Achab dit à Joſaphat : je changerai d'habits, avant que d'aller au combat : mais pour vous, prenez vos habits ordinaires. Or le Roi de Syrie, qui défendoit Ramoth, avoit donné ſes ordres que l'on ne s'attachât qu'au Roi d'Iſrael, & qu'on le lui amenât vif ou mort. Lors donc que l'on apperçut Joſaphat avec les ornemens royaux, on ne douta point que ce ne fût le Roi d'Iſrael ; & tout le fort du combat tomba ſur lui. Mais Joſaphat ſe mit à crier au Seigneur ; on le reconnut, & on ceſſa de le pourſuivre. Cependant il arriva qu'un ſoldat Syrien tira au haſard une fleche, & perça Achab, qui mourut dans ſon chariot. Pour Joſaphat, il s'en retourna en paix à Jéruſalem.

Mais le Prophete Jéhu fils d'Hanani, le reprit fortement du ſecours qu'il avoit donné à Achab, (1) & Joſaphat répara cette faute, par les bons reglemens qu'il fit, & par le bon ordre qu'il établit dans ſes Etats, tant pour le civil, en mettant de bons Juges dans les lieux, que pour le ſacré, en réglant l'ordre & la diſcipline des Prêtres & des Lévites, & en leur ordonnant d'exécuter fidellement ce qui étoit de leur devoir. Après cela, (2) les Moabites, les Ammonites, & les Méoniens, peuples de l'Arabie Pétrée, déclarerent la guerre à Joſaphat. Ils s'avancerent juſqu'à Azazon-Thamar, autrement appelée Engaddi. Joſaphat eut recours au jeûne & à la priere. Il alla au Temple avec tout le peuple, & adreſſa ſon oraiſon au Seigneur. Alors Jahaziel fils de Zacharie, animé de l'Eſprit du Seigneur, raſſura le Roi, & promit de la part de Dieu, que le lendemain ils auroient la victoire ſans combattre. En effet le lendemain ces peuples aſſemblés contre Juda, frappés d'un eſprit de vertige, ſe tuerent l'un l'autre ; en ſorte que Joſaphat & ſon armée n'eurent qu'à recueillir les dépouilles & les armes des morts.

Quelque temps après (3), Joſaphat fit alliance avec Ochozias Roi d'Iſrael. Ils équipperent enſemble une flotte dans le port d'Aſiongaber, ſur la Mer Rouge, pour aller à Tharſis. Dieu n'approuva point cette conduite de Joſaphat, parce qu'Ochozias Roi d'Iſrael, étoit un Prince impie (4). Eliézer fils de Dodaü de Maréza, vint trouver Joſaphat, & lui dit : parce que vous avez fait alliance avec cet impie, Dieu a renverſé vos deſſeins, & vos vaiſſeaux ont été briſés, de ſorte qu'ils n'ont pu faire le voyage de Tharſis. Ce Prince continua le reſte de ſa vie à marcher dans les voies du Seigneur, ſans s'en détourner : mais néanmoins il ne détruiſit pas les hauts lieux, & ſon peuple n'avoit

(1) 2. *Par.* XIX, 1, 2, 3, *&c.* (2) 2. *Par.* XX, 1, 2, 3, *&c.* L'an du Monde 3108, avant J. C. 892, avant l'Ere vulg. 896. (3) An du Monde 3108, avant J. C. 892, avant l'Ere vulg. 896. (4) 2. *Par.* XX, 35, 36.

pas tourné ſon cœur vers le Dieu de ſes peres. Joſaphat mourut après vingt-cinq ans de regne, (1) & fut enterré à Jéruſalem dans le tombeau des Rois. Son fils Joram régna en ſa place (2).

JOSAPHAT. *Vallée de Joſaphat.* Joel (3) dit que *le Seigneur aſſemblera toutes les nations dans la vallée de Joſaphat, & qu'il entrera en jugement avec elles dans cet endroit.* Abénezra croit que cette vallée eſt celle où le Roi Joſaphat remporta une ſi grande victoire, & avec tant de facilité, ſur les Moabites, les Ammonites & les Méoniens de l'Arabie Pétrée. 2 *Par.* XX, 1, 2, 3, & ſuivans. Cette vallée étoit vers la Mer Morte, & au-delà du déſert de Thécué; & depuis cet événement, elle porta le nom de *vallée de bénédiction.* 2 *Par.* XX, 26. D'autres (4) croient que la vallée de Joſaphat eſt entre les murs de Jéruſalem, & le mont des Oliviers, & qu'elle eſt arroſée du torrent de Cédron, qui coule au milieu de cette vallée. Saint Cyrille d'Alexandrie (5), ſans s'expliquer davantage, dit que cette vallée n'eſt éloignée que de quelques ſtades de Jéruſalem. Enfin il y en a qui ſoutiennent que les anciens Hébreux n'ayant aucun lieu diſtinct ſous le nom de vallée de Joſaphat, Joel a voulu ſous ce nom marquer en général le lieu où le Seigneur doit exercer ſon Jugement contre les nations, & celui où il doit paroître au Jugement dernier avec tout l'éclat de ſa majeſté (6). *Joſaphat* en Hébreu, ſignifie *le Jugement de Dieu.* Voyez les Commentateurs ſur Joel, III, 2. Il y a aſſez d'apparence que dans Joel, *la vallée de Joſaphat*, ou *du Jugement de Dieu*, eſt ſymbolique, auſſi-bien que le même Prophete, & au même Chapitre, *la vallée du carnage, vallis conciſionis. Joel* III, 14. C'eſt ſur cet endroit que les Juifs & pluſieurs Chrétiens ont cru que le dernier Jugement ſe feroit dans la vallée de Joſaphat.

JOSEDECH, fils & ſucceſſeur de Saraïas (7), Souverain Pontife des Juifs. Il ne paroît pas qu'il ait jamais exercé les fonctions de la ſouveraine Sacrificature. Il mourut à Babylone. Mais ſon fils Joſué ou Jeſus, revint de la captivité, & entra dans l'exercice de ſa dignité, après le rétabliſſement du Temple (8), l'an du Monde 3468, avant Jeſus-Chriſt 532, avant l'Ere vulgaire 536.

I. JOSEPH, fils de Jacob & de Rachel, frere de Benjamin, naquit en Méſopotamie (9), l'an du Monde 2259, avant Jeſus-Chriſt 1741, avant l'Ere vulgaire 1745. Joſeph fut favoriſé de Dieu de révélations & de ſonges prophétiques dès ſa jeuneſſe. Jacob ſon pere, qui l'avoit eu dans ſa vieilleſſe, l'aimoit plus tendrement que ſes autres fils, & il lui avoit fait un habit de diverſes couleurs. Ses freres voyant ces petites marques d'amitié, en conçurent de la jalouſie; & Joſeph, ſans y penſer, augmenta encore ces mauvaiſes diſpoſitions, en accuſant ſes freres d'un crime énorme (10), ou même en parlant mal d'eux, & en racon-

(1) An du Monde 3115, avant J. C. 885, avant l'Ere vulg. 889. (2) 2. *Par.* XXI, 1, 2, & 3. *Reg.* XXII, 42, *& ſeq.* (3) *Joel.* III, 2, 12. (4) *Beda de Locis. Brocard. Salignac. Adrichom. alii.* (5) *Cyrill. Alex. in Joel.* III. (6) *Vide Hieronym. in Joel.* III. *Albert. Remig. Haim. Lyr. Vat. Tirin. &c.* (7) 1. *Par.* VI, 14, 15, 1. *Eſdr.* III, 2. (8) 1. *Eſdr.* III, 2, VIII, 2, X, 18, *&c.* (9) *Geneſ.* XXX, 21, 23, 24. (10) *Geneſ.* XXXVII, 22, 23, 24. יבא דברה רעה 70. Κατήγαγεν δὲ Ἰωσὴφ φόγον πονηρὸν πρὸς Ἰσραήλ. *Vide Chryſoſt. Theodoret. Diodor. &c.*

tant les mauvais diſcours qu'ils tenoient. Les Septante ſuivis des Peres Grecs, liſent au contraire que ce furent ſes freres, les enfans de Bala & de Zelpha, qui décrierent Joſeph auprès de leur pere. Mais ce qui les indiſpoſa le plus contre lui, ce furent certains ſonges qu'il leur raconta (1). Il leur dit qu'il avoit vu en ſonge douze gerbes de ſes freres, ſe proſterner devant ſa gerbe, qui étoit debout dans un champ; & une autre fois, qu'il avoit vu le ſoleil & la lune, & douze étoiles ſe baiſſer profondement en ſa préſence. Jacob écoutoit tout cela dans le ſilence; mais les freres de Joſeph ne le pouvoient ſouffrir.

Un jour que ſes freres paiſſoient leurs troupeaux vers Sichem, Jacob l'envoya pour les viſiter. Un homme ayant rencontré Joſeph dans la campagne, lui dit que ſes freres n'étoient plus à Sichem, mais à Dothaïm. Il y alla; & ſes freres l'ayant vu venir de loin, ſe dirent l'un à l'autre: Voici notre ſongeur qui vient, venez, tuons-le, & le jetons dans une vieille citerne, & nous dirons qu'une bête farouche l'a dévoré. Ils le ſaiſirent donc, & le dépouillerent; mais ils ne le tuerent pas, Ruben s'étant oppoſé à la réſolution qu'ils avoient priſe de le faire mourir. Ils le deſcendirent dans une vieille citerne, où il n'y avoit point d'eau: mais peu de temps après, ayant apperçu une Caravanne de Marchands Iſmaélites & Madianites, qui venoient des montagnes de Galaad, & qui portoient des aromates & de la réſine en Egypte, ils leur vendirent Joſeph, & envoyerent à Jacob ſa tunique teinte du ſang d'un chevreau qu'ils avoient tué; & ils lui firent dire: Voilà une robe que nous avons trouvé; voyez ſi c'eſt celle de votre fils, ou non. Jacob demeura inconſolable de la mort de ſon fils, qu'il croyoit avoir été véritablement dévoré des bêtes; & les freres de Joſeph tinrent la choſe extrêmement ſecrette.

Les Marchands dont on a parlé, vendirent Joſeph pour eſclave à Putiphar, Eunuque ou Officier de Pharaon, & Général de ſes troupes, ou Capitaine de ſes gardes. Joſeph ſut ſi bien gagner la confiance de ſon Maître, qu'il lui donna l'intendance de ſa maiſon (2), & le ſoin de tout ſon domeſtique. Mais la femme de Putiphar ayant conçu pour ce jeune eſclave une paſſion criminelle, le ſollicita plus d'une fois à conſentir à ſon mauvais déſir. Joſeph s'en défendit toujours. Enfin un jour elle le preſſa ſi fortement, qu'il ne put ſe tirer de ſes mains, qu'en lui abandonnant ſon manteau, qu'elle tenoit. Cette femme ſe voyant ainſi mépriſée, commença à crier, & à ſe plaindre que ce jeune Hébreu l'avoit voulu violer; & montrant ſon manteau, qu'elle tenoit en main, elle perſuada aiſément ſon mari, que Joſeph avoit voulu lui faire violence. Putiphar mit donc Joſeph en priſon (3). Mais ſoit qu'il eût enfin reconnu ſon innocence, ou qu'il eût ſimplement compaſſion de ſa diſgrace, il lui donna l'intendance ſur les autres priſonniers, & le traita avec aſſez de douceur, ſans toutefois le remettre en liberté.

Or il arriva que deux Officiers du Roi d'Egypte, ſon Echanſon & ſon Pannetier, ayant encouru la diſgrace de leur maître, furent auſſi mis en priſon avec Joſeph (4).

(1) An du Monde 2276, avant J. C. 1724, avant l'Ere vulg. 1728. (2) *Geneſ.* XXXIX, 1, 2, 3, *&c.* (3) An du Monde 2286, avant J. C. 1714, avant l'Ere vulg. 1718. (4) *Geneſ.* XL, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2287, avant J. C. 1713, avant l'Ere vulg. 1717.

Après quelque temps, ils eurent chacun un ſonge, qui marquoit ce qui leur devoit arriver. Ils racontèrent leur ſonge à Joſeph, qui leur en donna l'explication. Le ſonge de l'Echanſon étoit qu'il lui ſembloit qu'ayant exprimé du vin dans une coupe, il la préſentoit au Roi à ſon ordinaire. Joſeph lui dit que dans trois jours il ſeroit rétabli dans ſon emploi, & le pria en même-temps de ne pas oublier le ſervice qu'il venoit de lui rendre, & de lui procurer la liberté. Le Pannetier ſongea que des oiſeaux venoient manger ſur ſa tête dans un panier toutes les ſortes de pâtiſſeries & de pains qu'il avoit coutume de ſervir devant le Roi. Joſeph lui prédit qu'il ſeroit décapité, & enſuite attaché à la croix, où les oiſeaux dévoreroient ſon cadavre. Ces prédictions furent bientôt ſuivies de l'effet. L'Echanſon fut rétabli dans ſa premiere dignité ; mais il ne ſe ſouvint pas de ſon bienfaiteur, & ne parla point pour lors de Joſeph à Pharaon.

Deux ans après (1), Pharaon eut un ſonge, que nul ne put lui expliquer. Il lui ſembla qu'il voyoit ſept vaches graſſes & ſept vaches maigres, & que les maigres mangeoient & conſumoient entierement les graſſes (2). S'étant rendormi, il vit en ſonge ſept épis beaux & pleins, & ſept épis minces & deſſéchés, & que les épis vuides conſumoient les ſept épis pleins. Ce ſonge l'ayant rempli d'inquiétude, ſon Echanſon ſe ſouvint enfin de Joſeph, & dit au Roi de quelle maniere il avoit expliqué le ſonge du Pannetier & le ſien. En même-temps Pharaon ordonna que l'on fît venir Joſeph. On le tira de priſon, on le raſa, on lui fit changer d'habits, & on le préſenta devant le Roi. Le Roi lui raconta ſes ſonges, & Joſeph les lui expliqua, en diſant que les ſept vaches & les ſept épis ne ſignifioient qu'une même choſe ; que tout cela marquoit qu'il viendroit d'abord ſept années d'une très-grande abondance, leſquelles ſeroient ſuivies de ſept autres années d'une telle ſtérilité, que l'on ne pourroit ni ſemer, ni moiſſonner ; & que pour prévenir le malheur de la famine des ſept dernieres années, il falloit choiſir un homme ſage & habile, qui pendant les ſept années de fertilité, amaſsât dans les greniers du Roi la cinquieme partie des grains que la terre produiroit, & qui ſeroient mis en réſerve pour les ſept années de famine.

Ce conſeil fut bien reçu du Roi, & de tous ſes Officiers ; & Pharaon dit à Joſeph : Puiſque vous nous avez fait connoître ce qui doit arriver, où pourrois-je trouver quelqu'un plus propre que vous, pour l'emploi que vous propoſez ? Je vous donne l'intendance de ma maiſon, & de toute l'Egypte ; tout mon peuple vous obéira ; je n'aurai au-deſſus de vous que le trône. En même-temps il lui mit au doigt l'anneau qu'il portoit, le fit revêtir d'une robe de fin lin, ou de cotton, lui mit au cou un collier d'or, le fit monter ſur le chariot qui ſuivoit le ſien, & fit crier devant lui par un héraut, qu'il étoit l'Intendant de toute l'Egypte. Il lui changea ſon nom, & le fit appeler (3) *Zaphnath-phaneah*, qui ſignifie en Egyptien, dit ſaint

(1) An du Monde 2289, avant J. C. 1711, avant l'Ere vulg. 1715. (2) *Geneſ* XLI, 1, 2, 3. (3) *Geneſ.* XLI, 45. צפנת פענח 70. Ψοθομφανήχ. *Alius*, ὁ ἀποκαλυφθεὶς τὰ μέλλοντα. Celui à qui les choſes futures ont été découvertes. Un autre : ὁ κεκρυμμένα ἀνακαλύπτων. Celui à qui Dieu a découvert les choſes cachées. Le Syriaque : ὁ εἰδὼς τὰ κρυπτὰ. Celui qui connoît les choſes ſecrettes.

Jérôme, *le Sauveur du monde.* D'autres la traduiſent par : *Celui qui découvre les choſes cachées;* & il fit épouſer Aſeneth, fille de Putiphar, Prêtre d'On ou Héliopolis. Les Peres & les Interpretes ſont partagés ſur Putiphar. Les uns (1) croient que c'eſt le même qui fut le premier maître de Joſeph, & qui le mit en priſon. D'autres (2) croient que c'en étoit un autre ; & en effet ſon nom s'écrit d'une maniere un peu différente du premier. Saint Auguſtin n'oſe rien décider ſur cette queſtion ; & nous devons imiter ſa retenue dans une matiere où l'Ecriture ne fournit pas d'aſſez fortes preuves pour nous déterminer. Joſeph eut deux fils de ſon mariage, Manaſſé & Ephraïm, qui lui naquirent avant le commencement de la famine. Quant à Aſeneth, on trouve une longue fable de ſon mariage avec Joſeph, dans le Miroir Hiſtorial de Vincent de Beauvais, l. 2, c. 118. Voyez auſſi l'Hiſt. Scolaſtique.

Pendant les ſept années de fertilité, Joſeph eut ſoin de faire de grands amas de grains, ainſi qu'il l'avoit conſeillé lui-même. Et après cela on vit arriver la famine qu'il avoit prédite. Cette famine n'affligea pas ſeulement l'Egypte, elle ſe fit auſſi ſentir dans les autres parties du monde, ſur-tout dans la terre de Chanaan, où étoit Jacob avec ſes fils. De toute part on venoit en Egypte pour acheter des grains, & Pharaon renvoyoit tout le monde à Joſeph, voulant qu'il fût le ſeul diſpenſateur de tout le froment du pays, & qu'il ne ſe fît rien que par ſes ordres. Jacob envoya donc ſes fils en Egypte, auſſi-bien que les autres (3), pour y acheter de quoi vivre ; il ne retint avec lui que Benjamin, craignant qu'il ne lui arrivât quelque choſe en chemin. Joſeph reconnut fort bien ſes freres, quoiqu'ils ne le reconnuſſent pas. Il leur parla durement, leur dit qu'ils étoient des eſpions, retint Siméon dans les liens, apparemment parce qu'il avoit été le plus ardent de ſes ennemis, & ne laiſſa aller les autres, qu'à condition qu'ils lui ameneroient le plus jeune de leurs freres dont ils lui avoient parlé. En les renvoyant, il fit remplir leurs ſacs de grains, & fit mettre l'argent de chacun d'eux au fond du ſac, ſans qu'ils s'en apperçuſſent.

Comme la famine croiſſoit de jour en jour, Jacob fut contraint malgré ſa répugnance, d'envoyer de nouveau ſes fils en Egypte, & de laiſſer aller avec eux Benjamin (4). Lorſqu'ils furent arrivés auprès de Joſeph, & qu'il eut vu avec eux ſon frere Benjamin, il ordonna à ſes gens de préparer à manger pour ces étrangers, parce qu'il vouloit qu'ils dînaſſent ce jour-là avec lui. Cependant il alla à ſes affaires, & ne revint que vers midi, pour dîner. Lorſqu'il fut entré, ſes freres ſe proſternerent en ſa préſence, & lui offrirent les préſens que Jacob lui envoyoit. Il leur demanda comment ſe portoit leur pere, & ſi ce jeune homme qu'ils avoient amené, étoit leur jeune frere. Ayant ſalué Benjamin, il ſortit promptement, parce qu'il ne pouvoit plus retenir ſes larmes. Après cela, il fit ſervir à manger. On ſervit à Joſeph & aux Egyptiens à part, & aux Hébreux d'un autre côté, parce que les Egyptiens ne mangent pas avec les Hébreux, & qu'ils les regardent comme impurs & profanes. Joſeph fit pla-

(1) *Hebræi apud Hieron. qu. Hebr. in Geneſ. apud Origen. in Catena Ms. Rupert. Toſtat. alii quidam.* (2) *Chryſoſt. homil.* 63, *in Geneſ. alii plures.* (3) *Aug. qu.* 136, *in Geneſ.* (4) An du Monde 2298, avant J. C. 1702, avant l'Ere vulg. 1706. *Geneſ.* XLIII, 1, 2, *&c.*

ter ſes freres ſelon leur âge, & fit ſervir à Benjamin une portion cinq fois plus grande qu'aux autres; ce qui les remplit tous d'admiration.

Le lendemain matin on leur donna du grain dans leurs ſacs, & on mit ſecrettement dans celui de Benjamin la coupe de Joſeph (1). A peine étoient-ils ſortis de la ville, que Joſeph fit courir après eux, & leur fit faire de grands reproches de la maniere dont ils en uſoient, en prenant ainſi la coupe de l'Intendant du pays, qui les avoit comblés de biens & d'honneurs. On ouvrit le ſac de Benjamin, & on y trouva en effet la coupe de Joſeph. Cet accident les couvrit de confuſion. Ils retournerent tous à la ville avec Benjamin. Juda ſupplia Joſeph de vouloir bien le recevoir pour eſclave, au lieu de Benjamin, & lui remontra que s'il retournoit vers ſon pere, ſans lui ramener ſon cher fils, il le feroit mourir de douleur. Joſeph ne pouvoit plus retenir ſes larmes (2); & faiſant ſortir tous les Etrangers qui étoient là, il éleva ſa voix, & laiſſant couler ſes pleurs, il dit à ſes freres : Je ſuis Joſeph; mon pere vit-il encore ? Mais ils ne lui purent répondre, tant ils étoient ſaiſis d'étonnement. Et les faiſant approcher, il ajouta : Ne craignez point, & ne vous affligez point de ce que vous m'avez vendu. Dieu m'a envoyé en ce pays pour votre conſervation. Allez vîte vers mon pere, & dites-lui de ma part de venir me trouver en ce pays-ci. Je vous donnerai la terre de Geſſen, où vous demeurerez avec vos familles & vos beſtiaux; car la famine doit encore durer quelques années. Après cela, il les embraſſa tous, & principalement Benjamin, & les laiſſa aller.

Etant arrivés en la terre de Chanaan, ils annoncerent à Jacob que Joſeph ſon fils étoit en vie, & qu'il étoit comme le Roi de toute l'Egypte. Jacob à cette nouvelle, ſe réveilla comme d'un profond ſommeil, & ſans perdre de temps, ſe diſpoſa pour aller embraſſer ſon fils en Egypte (3). Etant arrivé à la frontiere de ce pays, il envoya devant lui Juda, pour annoncer ſa venue à Joſeph. Joſeph monta promptement ſur ſon chariot, & vint au-devant de ſon pere juſqu'à la terre de Geſſen. Ils s'embraſſerent avec les tranſports de joie & de tendreſſe que l'on peut s'imaginer; & Joſeph étant allé trouver Pharaon (4), lui dit que ſon pere & ſes freres étoient venus de la terre de Chanaan; qu'ils étoient paſteurs de brébis. En même-temps il lui préſenta Jacob, & quelques-uns de ſes freres. Le Roi vit avec plaiſir ce vénérable vieillard, & il dit à Joſeph de leur donner la terre de Geſſen, & de choiſir pour être Intendans de ſes troupeaux, ceux de ſes freres qu'il croiroit propres à cet emploi. Joſeph donna donc à Jacob & à ſes fils la terre de Geſſen, où étoit la ville de Rameſſé afin qu'ils y demeuraſſent avec leurs troupeaux.

La famine croiſſant toujours, Joſeph attira dans les coffres du Roi tout l'argent des Egyptiens, pour du blé; puis il leur demanda leur bétail, & enſuite leurs champs; & enfin leurs perſonnes. Ayant ainſi acquis tout le pays au profit du Roi, il dit aux Egyptiens qu'il leur rendroit leur bétail & leurs champs, avec du blé pour ſémer, à condition qu'ils payeroient au Roi la cinquieme partie de tout ce qu'ils recueilleroient. Ils y conſentirent; c'eſt de là que vint la coutume qui s'obſerva dans la ſuite, que le cinquieme des fruits

(1) *Geneſ.* XLIV, 1, 2, 3, *&c.* (2) *Geneſ.* XLV, 1, 2, 3, *&c.* (3) *Geneſ.* XLVI, 1, 2, 3, *&c.* (4) *Geneſ.* XLVII, 1, 2, 3, *&c.*

de l'Egypte appartenoit à Pharaon, à l'exception toutefois des terres des Prêtres, qui furent privilégiées.

Jacob ayant vécu dix-ſept ans en Egypte (1), & ſentant que le temps de ſa mort approchoit (2), fit venir Joſeph, & lui dit : Si j'ai trouvé grace devant vous, mettez votre main ſous ma cuiſſe, & promettez-moi de ne me pas enterrer dans ce pays. Joſeph fit ce que ſon pere déſiroit, & lui promit de l'enterrer dans la terre de Chanaan, dans le tombeau de ſes peres. Après cela Jacob adora Dieu, tourné vers le chevet de ſon lit (3); ou, ſelon les Septante, il adora le ſommet du bâton, ou du ſceptre que Joſeph portoit en ſa main; ou enfin ſelon quelques nouveaux Interpretes, il ſe recoucha, & ſe pencha ſur le chevet de ſon lit. Il eſt certain que l'on peut donner à l'Hébreu ces différentes ſignifications, ſuivant les différentes manieres de le lire. Quelque temps après, on avertit Joſeph que ſon pere étoit plus malade; & ayant pris avec ſoi ſes deux fils Manaſſé & Ephraïm, il l'alla voir. Jacob lui dit qu'il adoptoit ſes deux fils Manaſſé & Ephraïm, & qu'ils ſeroient dans ſa famille comme Ruben & Siméon. Après cela, il fit avancer les deux fils de Joſeph, il les embraſſa & les bénit; & mettant ſes mains ſur leurs têtes, Joſeph remarqua qu'il avoit mis la main gauche ſur la tête de Manaſſé, quoiqu'il fût l'aîné; & la droite ſur Ephraïm, qui étoit le cadet. Joſeph voulut les ôter.

Mais Jacob lui dit qu'il ſavoit parfaitement ce qu'il faiſoit; que Manaſſé ſeroit pere d'un grand peuple, mais qu'Ephraïm ſeroit plus puiſſant. Après avoir béni Ephraïm & Manaſſé, il dit à Joſeph qu'il lui donnoit en héritage par-deſſus ſes autres freres, le champ d'auprès de Sichem, qu'il avoit *gagné avec ſon épée & ſon arc* (4). Il vouloit apparemment parler du champ ſitué près la ville de Sichem, qu'il avoit acheté des enfans d'Hémor, à ſon retour de la Méſopotamie. Mais comment dit-il qu'il l'a *tiré des mains de l'Amorrhéen avec ſon épée & avec ſon arc?* C'eſt peut-être qu'après ſa retraite d'auprès de Sichem, à cauſe de la violence exercée par ſes fils contre les habitans de cette ville, il fut obligé dans la ſuite de ſe remettre en poſſeſſion de cet héritage, en chaſſant par la force les Amorrhéens, qui s'en étoient emparés. Voyez les Commentateurs ſur *Geneſ.* XLVIII, 22.

Après cela Jacob fit venir tous ſes enfans, & donna à chacun d'eux une bénédiction particuliere. Il dit à Joſeph (5) : *Joſeph eſt un rejetton d'un arbre chargé de fruit, une branche d'un arbre planté ſur le courant des eaux. Ses branches ſont ſemblables à celles des arbriſſeaux qui croiſſent le long des murailles. Ceux qui ſont armés de dards l'ont attaqué : mais ſon arc eſt demeuré fortement tendu; les liens de ſes bras ont été déliés par la main du puiſſant Dieu de Jacob. Le Dieu de votre pere ſera votre ſecours, & le Tout-puiſſant vous comblera de bénédictions tant du Ciel, que de la terre, tant du lait & des mammelles, que du fruit des entrailles. Que les bénédictions que je vous donne, ſoient au-deſſus de toutes celles que j'ai reçues; qu'elles s'étendent juſqu'à la venue du Déſir des collines éternelles.*

Lorſque Jacob fut expiré (6)

(1) An du M. 2315, avant J. C. 1685, avant l'Ere vulg. 1689. (2) *Geneſ.* XLVII, 29. (3) *Geneſ.* XLVII, 31. וישתחו על ראש המטה 70. Προσεκυνησε ἐπὶ τὸ ἄκρος τῆς ῥάβδου αὐτου. *Ita & Paul. Hebr.* XI, 21. (4) *Geneſ.* XXXIII, 18, 19. (5) *Geneſ.* XLIX, 22, 23. (6) *Geneſ.* L.

Joſeph ſe jeta ſur ſon viſage, fondant en larmes. Enſuite il le fit embaumer par les Médecins d'Egypte, dont le métier étoit auſſi d'embaumer. Ils furent trente jours à l'embaumer ; & enſuite on le mit encore quarante jours dans le nitre, pour achever de deſſécher ſes chairs. Et pendant tout ce temps, qui fut de ſoixante-dix jours, on fit le deuil de Jacob dans toute l'Egypte. Le temps du deuil étant fini, Joſeph fit demander au Roi qu'il lui plût de lui permettre d'aller enterrer ſon pere dans la terre de Chanaan. Le Roi le permit ; & Joſeph fut accompagné dans ce convoi par les principaux de la Cour de Pharaon, & du reſte de l'Egypte. Etant arrivés à l'aire d'Athad, ils y firent encore un deuil de ſept jours ; après quoi ils mirent le corps dans la caverne double, ou dans la caverne de Macphela, qu'Abraham avoit achetée d'Ephron le Héthéen. Or après que Joſeph fut retourné en Egypte, ſes freres craignant qu'il n'eût quelque reſſentiment contre eux, lui firent dire : Votre pere nous a ordonné avant ſa mort, de vous prier de nous pardonner ce que nous avons fait contre vous, nous vous demandons donc aujourd'hui cette grace. Joſeph verſa des larmes ; & lorſqu'ils furent en ſa préſence, il leur dit : Pouvons-nous réſiſter à la volonté de Dieu ? Dieu a changé en bien les mauvais deſſeins que vous aviez conçus contre moi. Ne craignez point ; je vous nourrirai, vous & vos enfans.

Joſeph après avoir vécu cent dix ans, & avoir vu ſes petits-fils juſqu'à la troiſieme génération, tomba malade, & dit à ſes freres : Dieu vous viſitera après ma mort, & vous tirera de ce pays, pour vous faire entrer dans la terre qu'il a promiſe à nos peres. Promettez-moi donc avec ſerment de tranſporter mes os avec vous, lorſque vous ſortirez de ce pays. Ils le lui promirent ; & après ſa mort (1), ſon corps fut mis dans un cercueil en Egypte, & Moïſe tranſporta ſon corps, lorſqu'il tira les Iſraélites de ce pays (2). Il fut donné en garde à la Tribu d'Ephraïm, qui l'enterra près de Sichem (3), dans le champ que Jacob avoit donné en propre à Joſeph, un peu avant ſa mort. Les Rabbins (4) ont débité bien des contes ſur le ſujet du cercueil de Joſeph, que les Egyptiens avoient, diſent-ils, caché ſous la terre dans le lit du fleuve, de peur que les Hébreux ne l'emportaſſent, ſachant que dès qu'ils auroient ce corps, les Egyptiens ne pourroient plus les retenir dans leur pays. Mais Moïſe ſut le découvrir, & l'enlever malgré eux.

L'Auteur de l'Eccléſiaſtique (5) fait l'éloge du Patriarche Joſeph en ces termes : *De Jacob eſt né cet homme de miſéricorde, qui a trouvé grace aux yeux de toute chair. Il naquit pour être le Prince de ſes freres, & l'appui de ſa famille ; pour être le Chef de ſes proches, & le ferme ſoutien de ſon peuple. Ses os ont été viſités, & ont prophétiſé après ſa mort.* Il veut marquer que ſes os furent tranſportés hors de l'Egypte, & que cela arriva enſuite de la prophétie qu'il avoit faite, que Dieu viſiteroit les Hébreux, & les feroit entrer dans la Terre promiſe.

On lit dans le Teſtament des douze Patriarches pluſieurs parti-

(1) An du Monde 2269, avant J. C. 1731, avant l'Ere vulg. 1735. (2) *Exod.* XIII, 19. (3) *Joſue* XXIV, 32. (4) Voyez la vie de Moïſe publiée en Hébreu & en Latin par M. Gaulmin. (5) *Eccli.* XLIX, 16, 17.

cularités de la vie de Joſeph, qui ſont abſolument apocryphes, auſſi-bien que la prophétie que Joſeph y fait de la naiſſance de la ſainte Vierge, qui ſera, dit-il, de la Tribu de Juda & de Lévi, & qui donnera naiſſance à l'Agneau de Dieu. Joſeph dit enſuite à ſes enfans d'emporter les os de Zelpha, & de les enterrer dans le pays de Chanaan, auprès du tombeau de Rachel. Pluſieurs Savans (1) ont cru que les Egyptiens avoient adoré Joſeph ſous les noms d'Apis, d'Oſiris & de Sérapis, & même ſous les noms d'Hermés, de Thamuz & d'Adonis. On a attribué à Joſeph un Livre intitulé : *La Priere de Joſeph*, qui eſt citée en plus d'un endroit (2). Tritheme parle d'un Livre magique attribué à Joſeph, & intitulé : *Le Miroir de Joſeph* (3).

Artapane, cité dans Euſebe (4), dit que Joſeph étant venu en Egypte, montra aux Egyptiens la maniere de partager les champs, & de cultiver chacun ſon propre héritage, au lieu qu'auparavant chacun cultivoit ce qu'il jugeoit à propos, toutes les terres étant en commun. Il ajoute qu'il inventa auſſi les meſures ; ce qui lui mérita des honneurs extraordinaires de la part de ces peuples. Mahomet dans l'Alcoran, Surate XII, raconte au long l'hiſtoire de Joſeph ; mais il y mêle pluſieurs circonſtances fabuleuſes, ſur leſquelles les Orientaux ont encore beaucoup enchéri. Voyez les Notes de Maraccius ſur l'Alcoran.

Nous avons parlé du mariage de Joſeph avec la fille de Putiphar, ſous l'article d'*Aſeneth*. Les Mahométans ont pluſieurs Livres contenant les amours prétendus de Joſeph avec *Zoleïkha* (5), fille de Pharaon, Roi d'Egypte, & femme de Putiphar. Ils ſe ſervent du nom & de l'exemple de Joſeph pour élever leur cœur à l'amour de Dieu. *Joſeph* & *Zoleïkha* ſont à leur égard, ce que ſont dans le Cantique des Cantiques de Salomon l'époux & l'épouſe, c'eſt-à-dire, Jeſus-Chriſt & l'Egliſe, ou Dieu & l'ame fidelle. Sous l'allégorie d'un amour ordinaire, on éleve le cœur à un amour divin & ſurnaturel.

Mahomet raconte l'hiſtoire de Joſeph d'une façon aſſez différente de Moïſe (6). Joſeph ayant raconté à ſon pere ſon ſonge du ſoleil, de la lune & des douze étoiles qui l'adoroient, Jacob lui dit : Mon fils, ne dis pas ton ſonge à tes freres ; ils conſpireront contre toi : le Diable eſt ennemi déclaré des hommes ; tu ſeras l'élu du Seigneur, &c. Les freres de Joſeph voyant que leur pere l'aimoit mieux qu'eux tous, réſolurent de le tuer. Ils dirent un jour à Jacob : Pourquoi n'envoyez-vous pas Joſeph aux champs avec nous ? Nous en aurons grand ſoin ; il ſe divertira & ſe réjouira. J'appréhende, répondit-il, que vous ne ſoyez négligens à le garder. Craignez-vous, ont-ils dit, que le loup ne le mange auprès de nous, & que nous n'ayons pas la force de le défendre ? Ils l'emmenerent le matin avec eux, & le jetterent dans un puits. Le ſoir ils retournerent chez leur pere les yeux baignés de larmes feintes, & lui dirent : Mon pere, nous jouions & courions à qui courroit mieux ; Joſeph étoit demeuré au-

(1) Voyez S. Paulin. *Natali* XI. *S. Felicis. v.* 100. *Rufin. l.* 2, *c.* 23, *hiſt. Eccleſ. &c. Braun. l.* 4, *c.* 13. *Select. ſacr. Sgambat. Archiv. V. T. Fabricius in apocryph. V. T. in Joſeph.* (2) *Origen. Philocalia, p.* 79, *edit. Oxon. & in Joan. t.* V, *p.* 77. (3) Voyez Naudé, Apolog. des grands Hommes accuſés de magie, c. 15. (4) *Artapan. apud Euſeb. l.* 9, *c.* 23. *Præparat.* (5) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 496. *Jouſouf Ben-Jacob.* (6) Alcoran, ch. de Joſeph.

près de nos hardes, le loup eſt venu qui l'a mangé ; & comme Jacob n'en vouloit rien croire, ils lui montrerent ſa chemiſe enſanglantée. Jacob leur dit : C'eſt vous qui avez fait cela ; vous en répondrez devant Dieu ; il eſt mon protecteur, & prit patience ſans crier.

Le même jour il paſſa une caravanne auprès de ce puits, qui voulut puiſer de l'eau pour boire. Ils deſcendirent leur ſeau dedans, & Joſeph s'y attacha pour ſortir. Ils lui donnerent des habits, l'emmenerent ſecrettement, & le vendirent à bon marché, argent comptant. Celui qui l'acheta en Egypte, commanda à ſa femme d'en avoir ſoin ; qu'un jour il ſeroit utile à leur ſervice, & leur ſerviroit d'enfant. Lorſqu'il fut arrivé à l'âge de vingt ans, Zoleïkha, femme de ſon maître, conçut pour lui une paſſion déréglée ; elle l'enferma un jour dans ſa chambre, & voulut le ſolliciter au crime. Dieu me garde, dit-il, de trahir mon maître, & de tomber dans le déſordre ; & en même temps il s'enfuit vers la porte. Sa maîtreſſe l'arrêta, & arracha ſa chemiſe par le dos. Son mari ſe rencontra derriere la porte ; elle lui dit : Que mérite celui qui a voulu déshonorer la maiſon de ſon maître, ſinon d'être mis en priſon, & rigoureuſement châtié ? Seigneur, dit Joſeph, c'eſt elle qui me ſollicite ; cet enfant qui eſt dans le berceau en ſera témoin. L'enfant qui étoit au berceau, dit : Si la chemiſe de Joſeph eſt déchirée par-devant, elle dit la vérité ; & ſi la chemiſe eſt déchirée par-derriere, Joſeph a dit vrai, & elle eſt menteuſe. Le mari ayant vu la chemiſe de Joſeph déchirée par-derriere, reconnut l'innocence de celui-ci, & la malice de ſa femme.

Le bruit de cette action ſe répandit bientôt dans la ville, & les Dames diſoient que la femme du riche avoit ſollicité ſon valet. La maîtreſſe de Joſeph l'ayant appris, leur fit un très-beau feſtin. Lorſqu'elles furent à table, elle fit entrer Joſeph : dès qu'il parut, elles demeurerent comme interdites de l'extrême beauté de ce jeune homme ; en ſorte que ne ſachant plus ce qu'elles faiſoient, elles ſe coupoient les doigts, au lieu de couper de la viande, & diſoient entre elles : Ce n'eſt pas un homme, c'eſt un Ange. Voilà, leur dit Zoleïkha, comme pour s'excuſer, celui que j'ai aimé avec tant de paſſion. Quelque temps après elle le ſollicita de nouveau, & Joſeph ayant témoigné la même fermeté qu'auparavant, elle le fit mettre en priſon, où il expliqua les ſonges du Pannetier & de l'Echanſon de Pharaon.

Joſeph demeura priſonnier pendant neuf ans, après leſquels le Roi eut le ſonge des ſept vaches & des ſept épis, qui fut expliqué par Joſeph, non à Pharaon, mais à l'Echanſon du Roi, à qui il avoit auparavant expliqué le ſonge de la grappe dont il exprimoit le jus dans la coupe de Pharaon. Cet homme qui étoit alors en liberté, ayant prié Joſeph de lui expliquer le ſonge du Roi, Joſeph le ſatisfit, & l'Echanſon alla en rendre compte à Pharaon. Ce Prince mit Joſeph en liberté, & l'établit Surintendant de ſes finances.

Mahomet raconte enſuite de quelle maniere les freres de Joſeph vinrent en Egypte pour y acheter du blé ; comme Benjamin y fut arrêté ; comme Joſeph ſe découvrit à ſes freres, & leur dit : Retournez trouver votre pere, & lui portez cette chemiſe ; jettez-lui ſur la face, & il recouvrera la vue ; après cela revenez ici avec toute votre famille. La caravanne étoit encore à moitié chemin de ſon retour, lorſque Jacob dit à ceux qui étoient auprès de lui : Je ſens l'odeur de mon fils Joſeph ; vous vous mocquez de

moi, mais ce que je dis eſt véritable. Quelques jours après arriva un de ſes fils, qui lui apporta des nouvelles de Joſeph, & lui ayant jeté la chemiſe de ſon cher fils, il en recouvra auſſi-tôt la vue, qu'il avoit perdue à force de pleurer. Jacob ne tarda pas à ſe rendre en Egypte avec toute ſa famille. Joſeph le prit par la main, & lui dit : Entrez dans l'Egypte ſans peur ; en même-temps il le fit aſſeoir, & ſes freres ſe proſternerent devant lui. Alors il lui dit : Mon pere, voilà l'explication de mon ſonge, Dieu l'a rendu véritable. Voilà comme ce fameux impoſteur raconte l'hiſtoire de Joſeph.

Ses Sectateurs diſent que Joſeph avoit dix-ſept ans lorſqu'il fut vendu, que le Roi d'Egypte qui régnoit alors, étoit *Rian* fils de Valid ; que ce Prince, qui eſt auſſi nommé *Pharaon*, c'eſt-à-dire, en Langue Egyptienne, Monarque abſolu, fut inſtruit par Joſeph de la connoiſſance du vrai Dieu ; mais qu'il eut pour ſucceſſeur un impie nommé *Kabous* fils de Maſſaab ; que depuis l'arrivée de Jacob en Egypte, juſqu'à la ſortie des Iſraélites ſous Moïſe, il ſe paſſa 430 ans ; que ce Légiſlateur emporta les os & le cercueil de Joſeph, qu'il trouva dans le lit du Nil.

Ebn Batrik, autrement Eutychius Patriarche d'Alexandrie, dit que Joſeph âgé de trente ans épouſa *Aſint*, fille du *Kahen d'Aïn Schems*, c'eſt-à-dire du Prêtre, du Devin de la fontaine du Soleil : c'eſt le nom qu'on donne à l'ancienne ville d'*On*, nommée par les Grecs *Héliopolis*. Il ajoute que la meſure du Nil qui eſt à Memphis, eſt l'ouvrage de Joſeph, auſſi-bien que le canal creuſé dans la ville du Caire pour la décharge des eaux du Nil. C'eſt ce canal que nos voyageurs appellent ordinairement *le Calis*. Quant à *la meſure du Nil* (1), c'eſt une colonne dreſſée au milieu de ce fleuve, ſur laquelle ſont marqués les degrés de l'accroiſſement ou de la diminution des eaux du Nil, qui ſont le bonheur & la fertilité du pays. S'il s'éleve à la hauteur de dix-huit degrés, ou de dix-huit braſſes, c'eſt une très-grande abondance dans l'Egypte ; s'il ne s'éleve qu'au-deſſous de quatorze degrés, on doit s'attendre à la diſette.

Les Orientaux attribuent auſſi à Joſeph les puits & les greniers publics, qui portent encore aujourd'hui ſon nom, de même que les obéliſques & les pyramides. En un mot, on lui fait honneur de tout ce qu'il y a de plus rare & de plus ancien dans l'Egypte. Ils veulent qu'il ait enſeigné aux Egyptiens les ſciences les plus relevées, & ſur-tout la géométrie, qui leur étoit fort néceſſaire pour le partage & la diviſion de leurs terres. Ils croient qu'il avoit ſur l'épaule un point lumineux ſemblable à une étoile, qui étoit un caractere ineffaçable du don de Prophétie, & de ſa future grandeur.

II. JOSEPH FILS DE TOBIE, & d'une ſœur du Grand-Prêtre Onias (2). Ce Grand-Prêtre qui gouvernoit les Juifs, comme Chef de la nation dans le civil, comme dans le gouvernement Eccléſiaſtique, étoit extrêmement avare, & avoit avec cela un fort petit génie, & fort peu de prudence. Il négligea pendant quelques années de payer au Roi d'Egypte un tribut de vingt talents que ſes prédéceſſeurs avoient toujours payé régu-

(1) Νειλόμετρον ou Νειλοσκόπιον. — (2) *Joſeph. Antiq. l.* XII, *c.* 3, 4. Onias II entra dans l'exercice de la Grande Sacrificature l'an du Monde 3771, avant J. C. 229. On ignore l'année dans laquelle Joſeph entra dans la Ferme dont il parle ici.

lierement,

lierement, comme un hommage qu'ils faiſoient à cette Couronne. Le Roi envoya Athénion un de ſes courtiſans à Jéruſalem, pour contraîndre les Juifs de payer les arrérages, qui montoient à une ſomme conſidérable; les menaçant, ſi on ne lui comptoit cette ſomme, d'envoyer des ſoldats qui les chaſſeroient du pays, & partageroient les terres entre eux. Cette demande n'émut pas beaucoup Onias, que l'âge avoit rendu comme inſenſible; mais elle cauſa une terrible alarme à Jéruſalem.

Joſeph neveu d'Onias étoit alors dans une maiſon de campagne. Sa mere lui écrivit ce qui ſe paſſoit: il revint auſſi-tôt à Jéruſalem, parla à Onias ſon oncle, lui remontra le danger auquel il expoſoit toute la Nation, lui dit qu'il n'y avoit qu'un ſeul parti à prendre, qui étoit d'aller au plutôt en Egypte pour tâcher d'accommoder l'affaire, en s'adreſſant directement au Roi. Onias ne ſe trouvant pas en état ni en diſpoſition d'entreprendre le voyage, Joſeph offrit de ſe charger de la commiſſion, & d'aller trouver Ptolémée; à quoi Onias conſentit ſans peine.

Dès qu'il eut obtenu ce conſentement, il aſſemble le peuple dans le parvis extérieur du Temple, leur expoſe ce qu'il a fait avec ſon oncle, & leur dit que s'ils vouloient approuver le choix que ſon oncle avoit fait de lui, ils n'avoient qu'à ſe mettre l'eſprit en repos, & qu'il ne doutoit point qu'il ne raccommodât l'affaire. Le peuple lui fit de grands remercîmens, & le pria de continuer. Au ſortir de l'Aſſemblée il va trouver Athénion, le mene chez lui, le régale magnifiquement, lui fait des préſens conſidérables, & le prie d'aſſûrer le Roi qu'il ſe rendra inceſſamment à la Cour, & qu'il fera en ſorte qu'il ſera ſatisfait.

Athénion revint à Alexandrie charmé des manieres obligeantes de Joſeph, & parla de lui d'une maniere ſi avantageuſe, que le Roi ſe fit un plaiſir de le voir, & ſe prépara à le recevoir avec tous les agrémens poſſibles.

Dès qu'Athénion fut parti, Joſeph emprunta d'un Banquier de Samarie vingt mille dragmes, qui font environ cent dix-huit mille livres de notre monnoie, ſuppoſé que ce ſoient des dragmes d'or, à 5 liv. 13 ſ. 6 d. l'une. De cet argent il ſe fit faire un équipage, avec lequel il partit pour ſe rendre à Alexandrie.

Sur la route il rencontra des gens de la premiere qualité de la Célé-Syrie & de la Paleſtine, qui y alloient auſſi, & fit le voyage avec eux. Leur deſſein étoit d'y prendre les grandes Fermes de ces Provinces. Comme ils avoient un train magnifique pour faire figure à la Cour, ils ſe mocquoient de celui de Joſeph, qui n'en approchoit pas. Il ſouffroit leurs plaiſanteries avec eſprit, obſervant ce qu'ils diſoient ſur les qualités & les revenus de leur pays, & en tira aſſez de lumieres, pour ſe mettre en état de pouvoir rire à ſon tour à leurs dépens tout le reſte de ſa vie.

Etant arrivés à Alexandrie, ils apprirent que le Roi étoit allé faire un tour à Memphis. Joſeph ſans perdre de temps, ſe mit en chemin pour l'aller trouver. Il le rencontra comme il revenoit avec la Reine & Athénion dans ſon char. Athénion le reconnut, & dit au Roi que c'étoit-là ce jeune homme, neveu d'Onias, dont il lui avoit parlé. Le Roi le fit monter dans ſon char, & lui parla du mécontentement qu'il avoit d'Onias, au ſujet du paiement des tributs. Joſeph excuſa ſon oncle le mieux qu'il put, & ſut ſi bien gagner le Roi, que ce Prince lui fit donner

un appartement dans le Palais Royal à Alexandrie, & le faiſoit même manger à ſa table.

Le jour de l'adjudication des Fermes du Roi étant venu, quand ce fut le tour de celles de Célé-Syrie & de Phénicie, les compagnons de voyage de Joſeph n'offrirent pour les Provinces de Célé-Syrie, de Phénicie, de Judée & de Samarie, que huit mille talents. Joſeph qui pendant le voyage avoit obſervé tout ce qu'ils avoient dit ſur ce ſujet, & avoit compris que ces Fermes valoient plus du double, leur fit des reproches de ce qu'ils mettoient les revenus du Roi ſi bas, & en offrit le double, ou ſeize mille talents, dont les Partiſans avoient accoutumé de profiter, & qu'il offrit de remettre au Tréſor. Ptolémée ravi de voir augmenter ſi conſidérablement ſes revenus, mais craignant que Joſeph ne fût pas en état de payer ce qu'il offroit, lui demanda là-deſſus quelle caution il donneroit. J'en donnerai, Sire, répondit-il, dont vous ſerez content; & je me flatte que vous & la Reine voudrez bien répondre pour moi. Le Roi ſe mit à rire de cette ſaillie, & lui fit adjuger la Ferme.

Après cela il emprunta à Alexandrie cinq cens talents, avec leſquels il paya au Roi ce que lui devoit ſon oncle, & s'étant fait déclarer Receveur général des deniers du Roi dans les Provinces dont on a parlé ci-deſſus, on lui accorda auſſi une garde de deux mille hommes, qu'il demanda pour ſa ſureté dans l'exécution de ce nouvel emploi, & partit auſſi-tôt d'Alexandrie pour en aller prendre poſſeſſion. Etant arrivé à Aſcalon, qui étoit de ſon département, il voulut ſe faire payer des deniers qui étoient dus au Roi; mais on lui parla groſſierement & & inſolemment, & on lui refuſa le paiement. Il fit prendre par ſes ſoldats vingt des plus mutins, les fit châtier comme ils le méritoient, & envoya au Roi mille talents qu'il retira de leurs biens confiſqués. Cet exemple & un pareil qu'il fit à Scythopolis, où il trouva auſſi de la réſiſtance, intimiderent ſi fort tous les autres, qu'il ne trouva plus aucune oppoſition à lever les deniers du Roi. Il fut continué dans cet emploi pendant vingt-deux ans, apparemment juſqu'à ce que ces Provinces furent conquiſes par le Roi Antiochus le Grand, Roi de Syrie, vers l'an du monde 3802. Ainſi il faudroit dire que Joſeph entra dans cet emploi vers l'an 3780.

Le Roi Antiochus le Grand ayant marié ſa fille Cléopatre à Ptolémée Epiphane Roi d'Egypte en 3812, & lui ayant donné pour dot la Célé-Syrie, la Phénicie, la Judée & la Samarie, Joſeph rentra apparemment dans ſon emploi de Receveur des tributs; & il le tint encore pendant quelque temps, puiſque la Reine Cléopatre étant accouchée d'un fils vers l'an 3817, & toutes les perſonnes de qualité & de diſtinction de la Célé-Syrie & de la Paleſtine étant allés à Alexandrie en féliciter le Roi & la Reine, Joſeph n'étant plus en état de faire le voyage, y envoya ſon fils Hircan, dont nous avons parlé ci-devant, ſous le nom *Hircan*.

III. JOSEPH, fils de Jacob, petit-fils de Mathan (1), époux de la ſainte Vierge, & pere nourricier de Jeſus-Chriſt. Tout ce que l'on dit de ſon âge, & des autres circonſtances de ſa vie, à l'exception de ce qui ſe lit dans l'Evangile, n'étant fondé que ſur des autorités apocryphes, nous ne nous y arrêterons pas. Pluſieurs

(1) *Matth.* 1, 15, 16.

Anciens (1) ont cru qu'avant ſon mariage avec la ſainte Vierge, il avoit eu une autre femme, nommée *Eſcha*, ou Marie, de laquelle il avoit eu ſaint Jacques le Mineur, & les autres que l'Ecriture appelle les freres de Jeſus-Chriſt. Mais cela eſt entierement contraire à ceux qui tiennent que ſaint Joſeph a toujours gardé une virginité parfaite ; ſentiment qui eſt enſeigné par ſaint Jérôme contre Helvidius, & qui eſt aujourd'hui communément ſuivi par les Latins. De plus, l'opinion qui veut que ſaint Jacques le Mineur, ſoit fils de ſaint Joſeph & de Marie, que l'on croit être la ſœur de la ſainte Vierge ; cette opinion, dis-je, eſt inſoutenable, puiſque Marie mere de Jacques, vivoit encore au temps de la Paſſion de Jeſus-Chriſt (2) ; à moins qu'on ne veuille dire que ſaint Joſeph l'avoit répudiée, pour épouſer la ſainte Vierge ; ou que ce Saint a eu en même-temps pour femmes les deux ſœurs : ce qui eſt entierement contraire à la Loi (3). Voyez la note 3 de M. de Tillemont ſur ſaint Jacques le Mineur.

L'Evangile apocryphe de la naiſſance de la Vierge, ſuivi par ſaint Epiphane & par pluſieurs autres, porte que ſaint Joſeph étoit fort vieux lorſqu'il épouſa la ſainte Vierge. Saint Epiphane (4) lui donne plus de quatre-vingts ans, & dit qu'il avoit déjà ſix enfans d'une premiere femme. Il n'épouſa pas la ſainte Vierge par ſon choix, mais par le ſort ; ni pour en uſer avec elle comme avec ſa femme, mais ſimplement pour être le gardien de ſa virginité. D'autres croient qu'il fut obligé de l'épouſer, comme étant ſon plus proche parent, & ſon plus proche héritier (5). La verge fleurie que les Peintres mettent entre les mains de ſaint Joſeph, déſigne la verge qu'il préſenta au Grand-Prêtre, avec les autres de la maiſon de David, qui pouvoient prétendre au mariage de Marie. De toutes ces verges, il n'y eut que celle de Joſeph qui fleurit. C'étoit le ſigne par lequel Dieu déclaroit ordinairement ſa volonté ſur ces ſortes de mariages des vierges qui lui étoient conſacrées. Mais laiſſons ces rêveries tirées des Livres apocryphes, comme les appelle ſaint Jérôme (6), & attachons-nous à ce que l'Evangile nous apprend de ſaint Joſeph.

Saint Joſeph étoit juſte, dit l'Evangile (7) ; & c'eſt le plus grand éloge qu'on puiſſe faire de ſa vertu, puiſque la juſtice comprend toutes les vertus. Il épouſa la ſainte Vierge, qu'il ſavoit bien être dans la réſolution de garder la virginité ; & par conſéquent il étoit lui-même dans la même réſolution. Sa demeure ordinaire étoit à Nazareth, ſur-tout depuis ſon mariage : car il y a des Auteurs qui croient que ſa véritable patrie étoit Capharnaüm, d'autres que c'étoit Bethléem. Il vivoit du travail de ſes mains, & étoit artiſan (8) de ſon métier : mais on n'eſt pas d'accord quel métier il exerçoit. Les uns le font Charpentier ; d'autres, Serrurier ; d'au-

(1) *Euſeb. de l.* 2, *hiſt. Eccl. plures apud Hieronym. in Helvid. c.* 9, *& in Matth.* XII. *Epiphan. hæreſ.* 28, *c.* 7, *& hæreſ.* 78, *c.* 7, 8. *Nicephor. l.* 2, *c.* 3. *Hilar. in Matt.* 1, 1. *Ambroſ. de inſtit. Virg. c.* 6. *Ambroſiaſt. in Galat.* 1, 19. (2) *Marc.* XV, 40. (3) *Levit.* XVIII, 18. (4) *Epiphan. hæreſ.* 51, *c.* 10. (5) *Vide Grot. ad Matth.* 1, 16. *Caſaubon. ad Baron.* 1, *n.* 37, *alii ex Epiphan.* 78, *c.* 7. (6) *Hieron. in Matth.* 1, 2. (7) *Matth.* 1, 19. (8) *Matth.* XIII, 55. Οὐχ οὗτός ἐστιν ὁ τοῦ τέκτονος υἱός.

tres Maçon. Saint Juſtin le Martir (1) dit qu'il travailloit à faire des jougs & des charrues. Le Livre apocryphe *de l'enfance de Jeſus*, qui eſt très ancien, rapporte un miracle que le Sauveur fit dans la boutique de ſon pere, qui étoit Charpentier. Saint Ambroiſe (2) dit qu'il travailloit à abattre & à tailler des arbres, & bâtir des maiſons : mais au même endroit il parle des outils de Serrurier, qu'il manioit, & dont il ſe ſervoit. Libanius ayant demandé en raillant à un Chrétien, ce que faiſoit J. C. (3) : Il fait, lui répondit-il, un cercueil pour l'Empereur Julien. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu (4), ſaint Thomas, & grand nombre de nouveaux Interpretes, le font auſſi Charpentier.

Ceux qui tiennent que ſaint Joſeph étoit Serrurier ou Maréchal, citent ſaint Hilaire (5), ſaint Pierre Chryſologue (6), Bede le Vénérable (7), l'Evangile Hébreu de ſaint Matthieu, donné par Tilius. Hugues le Cardinal (8) le fait Orfevre ; mais il ne déſapprouve pas le ſentiment qui le fait Maçon. Théophile d'Antioche & ſaint Ambroiſe, ne répugnent pas à le faire Serrurier, puiſqu'ils diſent qu'il travailloit avec le ſoufflet & le feu.

Le myſtere de l'incarnation du Fils de Dieu, n'avoit point d'abord été découvert à ſaint Joſeph ; & ce ſaint homme ayant remarqué la groſſeſſe de Marie, ſon épouſe (9), ou ſa fiancée, & ne ſachant à quoi l'attribuer, voulut la renvoyer ſecrettement, en lui donnant un billet de divorce, au lieu de la déshonorer publiquement. Mais lorſqu'il étoit dans cette réſolution, l'Ange du Seigneur lui apparut en ſonge, & lui dit (10) : Joſeph, fils de David, ne craignez point de prendre Marie pour votre épouſe, parce que ce qui eſt formé dans elle, vient du Saint-Eſprit. Elle enfantera un fils, & vous lui donnerez le nom de Jeſus, ou de Sauveur, parce qu'il ſauvera ſon peuple, & le délivrera de ſes péchés. Après cela Joſeph prit Marie dans ſa maiſon, & la retint comme ſon épouſe.

Environ ſix mois après (11), Joſeph fut obligé d'aller à Bethléem, lieu de ſon origine, pour s'y faire enregîtrer (12) avec Marie ſon épouſe, en conſéquence d'une Ordonnance de l'Empereur Auguſte, qui faiſoit faire un dénombrement général de tout l'Empire. Pendant qu'ils étoient en ce lieu, le temps auquel Marie devoit accoucher arriva, elle mit au monde ſon Fils Jeſus-Chriſt. Le temps de la purification de Marie étant arrivé quarante jours après la naiſſance de l'Enfant, Joſeph & Marie le porterent à Jéruſalem, & firent tout ce qui eſt ordonné par la Loi dans de pareilles occaſions. Comme ils ſe diſpoſoient à s'en retourner à Bethléem, l'Ange du Seigneur avertit Joſeph en ſonge (13), qu'il eût à porter l'Enfant en Egypte, parce

(1) *Juſtin. Martyr. Dialog. cum Tryphone. p.* 316. (2) *Ambroſ. in Lucam l.* 3, *n.* 2, *ex Theophil. Antioch. in Matth.* XIII. (3) *Apud Theodoret. hiſt. Eccleſ. l.* 3, *c.* 18. *Sozom. l.* 6, *c.* 2, *&c.* (4) *Auth. Operis imperfecti in Matth. homil.* 1. (5) *Hilar. in Matth.* (6) *Chryſolog. ſerm.* 48. (7) *Beda Venerab. in Marc. c.* 6. (8) *Hugo in Marc.* VI. (9) *Ambroſ. in Luc. l.* 3, *n.* 2. *Theophil. Antioch. in Matth.* XIII. (10) *Matth.* 1, 18. (11) An du Monde 4000, l'année de la naiſſance de J. C. (12) *Luc.* II, 1, 2, 3, *&c.* (13) *Matth.* II, 13, 14.

que le Roi Hérode cherchoit à le faire mourir. On ne ſait combien de temps ils demeurerent en Egypte : mais il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'y ſéjournerent pas long-temps, puiſqu'Hérode mourut vers la Fête de Pâque, peu de mois après le maſſacre des Innocens.

Alors l'Ange avertit de nouveau ſaint Joſeph qu'il pouvoit revenir en Judée. Lorſqu'il y fut de nouveau arrivé, ayant appris qu'Archélaüs avoit ſuccédé à Hérode, & craignant que ce Prince n'eût hérité de la cruauté de ſon pere, au lieu d'aller à Jéruſalem, ou à Bethléem, il ſe retira à Nazareth dans la Galilée, qui n'étoit pas du Royaume d'Archélaüs, mais de celui d'Hérode Antipas. Il y demeura juſqu'à ſa mort, occupé à travailler de ſon métier, & vivant dans une grande ſimplicité, & dans une grande exactitude à pratiquer les obſervances de la Loi. Il amena Jeſus-Chriſt âgé de douze ans avec Marie à Jéruſalem pour la Fête de Pâque, & ils eurent la douleur de le perdre pendant trois jours (1). Lorſqu'ils le trouverent dans le Temple, la Vierge dit à Jeſus : Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainſi avec nous ? Voilà votre pere & moi, qui vous cherchions tout affligés. Mais Jeſus leur répondit : Pourquoi eſt-ce que vous me cherchiez ? Ne ſaviez-vous pas qu'il faut que je ſois occupé à ce qui regarde le ſervice de mon Pere ? Ou, ſelon une autre traduction : Ne ſaviez-vous pas que le lieu où il me falloit chercher, étoit la Maiſon de mon Pere ? (2) Mais ils ne comprirent pas ce qu'il leur diſoit : il s'en retourna à Nazareth, & il leur étoit ſoumis.

Voilà ce que l'Ecriture nous apprend de ſaint Joſeph. On croit (3) avec beaucoup de probabilité, qu'il étoit mort avant que Jeſus-Chriſt commençât à prêcher l'Evangile. Saint Joſeph ne paroît point ni aux noces de Cana, ni dans aucune autre circonſtance de la prédication du Sauveur ; & Jeſus-Chriſt à la croix recommande ſa ſainte Mere à ſaint Jean, ce qu'il n'auroit pas fait ſans doute, ſi elle avoit eu ſon mari. Les Voyageurs prétendent que ſon tombeau eſt dans la vallée de Joſaphat, à l'orient de Jéruſalem ; mais les anciens n'en ont point parlé. On ne montre nulle part aucune des reliques de ſon corps, mais ſeulement quelques-uns de ſes meubles, comme ſon anneau nuptial, qu'on prétend avoir à Pérouze en Italie, & en quelques autres lieux. Son nom ſe trouve dans de très-anciens Martyrologes au 19 de Mars : mais on n'a commencé à faire ſa Fête qu'aſſez tard. On croit que ce furent les Carmes qui apporterent cette Fête d'Orient dans les Egliſes d'Occident ; & la dévotion particuliere qu'eut ſainte Théreſe envers ſaint Joſeph, n'a pas peu contribué dans le dernier ſiecle à augmenter la ſolemnité de ſon culte.

IV. JOSEPH, ou *Joſé* (4), fils de Marie Cléophas, étoit frere de ſaint Jacques le Mineur, & proche parent de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt ſelon la chair, étant fils de Marie, ſœur de la ſainte Vierge, & de Cléophas, frere de ſaint Joſeph (5), ou fils de ſaint Joſeph lui-même, comme le prétendent pluſieurs Anciens (6), qui

(1) *Luc.* II, 42, 51. (2) *Luc.* II, 49. Οὐτι ἐν τοῖς τοῦ πατρός μου δεῖ εἶναί με. (3) *Vide Epiphan. hæreſ.* 78, *c.* 10. *Ambroſ. in Luc.* XXIII, *& alios.* (4) *Marc.* XV, 40. *Matth.* XIII, 53, XXVII, 56. (5) *Hegeſipp. apud Euſeb. l.* 3, *c.* 11, *hiſt. Eccleſ.* (6) Voyez ci devant l'article de S. *Joſeph.*

ont voulu que ſaint Joſeph ait été marié avec Marie de Cléophas, ou avec *Eſcha*, avant que d'épouſer la ſainte Vierge. Il y en a qui croient que Joſeph, fils de Marie de Cléophas, eſt le même que *Joſeph Barſabas*, ſurnommé le *Juſte*, dont il eſt parlé dans les Actes des Apôtres, & qui fut propoſé avec ſaint Matthias, pour remplir la place du traître Judas (1). Mais cela n'eſt nullement certain. L'Ecriture ne nous apprend rien de particulier touchant Joſeph, frere du Seigneur. S'il étoit du nombre de ceux de ſes parens qui ne croient point en lui, lorſqu'ils vouloient lui perſuader d'aller à la Fête des Tabernacles, quelques mois avant ſa mort, il y a apparence qu'il ſe convertit depuis; car l'Ecriture inſinue qu'à la fin tous les freres de Jeſus-Chriſt croyoient en lui (2); & ſaint Chryſoſtome (3) dit qu'ils ſe ſignalerent par la grandeur de leur foi & de leur vertu.

V. JOSEPH BARSABAS, ſurnommé le *Juſte*, eſt un des premiers Diſciples de Jeſus-Chriſt, ayant été avec lui dès le commencement (4). Il étoit du nombre des ſoixante & douze Diſciples (5). Saint Pierre l'ayant propoſé avec ſaint Matthias, pour remplir la place de Judas le traître, ſaint Matthias fut préféré. Joſeph continua dans le Miniſtere Apoſtolique juſqu'à la fin; & Papias (6) nous apprend que ce Saint ayant bu du poiſon, la grace de Jeſus-Chriſt le garantit de la mort. Les Martyrologes d'Uſuard & d'Adon, mettent ſa Fête le 20 de Juillet, & diſent de lui qu'il ſouffrit beaucoup de la part des Juifs, & qu'enfin il mourut en Judée, & eut une fin glorieuſe.

VI. JOSEPH D'ARIMATHIE, ou de *Ramatha* (7), Sénateur des Juifs, & Diſciple ſecret de Jeſus-Chriſt (8). Il ne conſentit point (9) aux deſſeins des autres Juifs, & ſur-tout des autres membres du Sanhédrin, qui avoient condamné & fait mourir Jeſus-Chriſt; & lorſque le Sauveur fut mort, il alla hardiment trouver Pilate, & lui demanda le Corps de Jeſus (10), pour l'enſevelir. Il l'obtint, & lui donna une ſépulture honorable, dans un ſépulcre tout neuf qu'il avoit fait creuſer dans un jardin qui étoit ſur la même montagne du Calvaire, où Jeſus avoit été crucifié (11). Après l'avoir mis dans le tombeau, il en ferma l'entrée par une pierre taillée exprès, qui en rempliſſoit exactement toute l'ouverture. L'Egliſe Greque fait la Fête de ſaint Joſeph d'Arimathie le 31 de Juillet. Son nom ne ſe lit pas dans les anciens Martyrologes Latins, & il n'eſt dans le Romain que depuis l'an 1585. Le corps de ſaint Joſeph d'Arimathie fut, dit-on (12), apporté en l'Abbaye de

(1) *Act.* 1, 23. (2) *Act.* 1, 13, 14. (3) *Chryſoſt. in Matth. homil.* 5, *p.* 59, *b. in Acta homil.* 3, *p.* 28, *in Joan. homil.* 20, *p.* 134, *e.* (4) *Act.* 1, 21, 23. (5) *Vide Euſeb. l.* 1, *c.* 12. *Clem. Alex. Beda, Epiphan. de Chriſt. Carn. c.* 4. (6) *Papias apud Euſeb. l.* 3, *c.* 39, *hiſt. Eccl.* (7) Euſebe ſur le nom de *Rumah*, dit que c'eſt la même qu'*Arimathée*. Et ſur le nom *Armathem Sépha*, il dit que c'eſt la même qu'*Arimathie*, dont il eſt fait mention dans l'Evangile. S. Jérôme, dans l'épitaphe de ſainte Paule, dit qu'*Arimathie* n'eſt pas loin de *Dioſpolis* ou *Lidda*. C'eſt donc la ville de *Rama*, ou *Ramula*, entre Joppé & Jéruſalem. (8) *Joan.* XIX, 38. (9) *Luc.* XXIII, 51. (10) *Marc.* XV, 43. *Joan.* XIX, 38. (11) *Matth.* XXVII, 60. *Joan.* XIX, 40, 41. (12) *Richerii Senonienſ. Monach. Chronic. l.* 2, *c.* 7, 8, *& Joan. de Bayon. Chronic. MS. Mediani Monaſterii.* Ces Auteurs ſont de Fortunat un Arche-

Moyenmentier, par Fortunat, Archevêque de Grade, à qui Charlemagne avoit donné ce Monaſtere à titre de bénéfice. Le corps du Saint y fut honoré juſqu'au dixieme ſiecle; mais alors le Monaſtere ayant été donné à des Chanoines qui y demeurerent pendant ſoixante & dix ans, les Reliques de ce Saint furent enlevées par des Moines étrangers, & furent perdues avec beaucoup d'autres. Je ne rapporte pas ici ce qu'on lit dans les faux Actes de Joſeph d'Arimathie. On peut conſulter ſur cela les Bollandiſtes au 17 de Mars.

VII. JOSEPH, mari de Salomé ſœur du Grand Hérode, fut établi Gouverneur de Judée en l'abſence de ce Prince; & lorſqu'il partit pour aller ſe juſtifier auprès de Marc-Antoine, ſur la mort du jeune Ariſtobule frere de Mariamne, il donna un ordre ſévere à Joſeph, qu'au cas qu'Antoine le fît mourir, il ne manquât pas auſſi-tôt de faire mourir Mariamne, de peur qu'après ſa mort elle ne tombât à la puiſſance d'un autre. Mais Joſeph ayant imprudemment déclaré à Mariamne l'ordre qu'il avoit, croyant par-là lui perſuader l'extrême paſſion qu'Hérode avoit pour elle, Mariamne en conçut une nouvelle averſion pour ſon mari; & Hérode ne fut pas plutôt de retour, qu'elle lui en fit de ſanglans reproches. Hérode commença dès ce moment à douter de la fidélité de ſa femme, & à ſoupçonner Joſeph d'avoir eu avec elle de trop grandes familiarités, puiſqu'il lui avoit déclaré un ſecret de cette importance. Ainſi ſans vouloir ſeulement l'entendre, il le fit mourir ſur le champ (1).

VIII. JOSEPH CAÏPHE. Voyez *Caïphe*.

IX. JOSEPH, fils d'Ellem, fut ſubſtitué pour un jour au Grand-Prêtre Matthias, parce que celui-ci en ſongeant pendant la nuit, s'étoit ſouillé, s'imaginant être auprès de ſa femme (2). Cette ſouillure le rendant incapable, ſelon la Loi (3), de faire ſes fonctions, on les fit exercer ce jour-là par ce Joſeph ſon parent.

X. JOSEPH, fils de Canée, Grand-Pontife des Juifs, depuis l'an du Monde 4048, juſqu'en 4050.

XI. JOSEPH, ſurnommé *Cabéi* ou *Gaddis*, Grand-Prêtre des Juifs, établi par Agrippa l'an du Monde 4066, & deſtitué la même année.

XII. JOSEPH, fils d'Antipater, & frere du Grand Hérode, fut tué dans un combat qu'il livra à Antigone Aſmonéen, contre la défenſe que lui en avoit faite ſon frere Hérode. Voyez *Antiq. l.* 14, *c.* 27.

XIII. JOSEPH, fils de Gorion, & le Pontife Ananus, furent nommés pour mettre la ville de Jéruſalem en état de défenſe pendant la derniere guerre des Juifs contre les Romains (4), vers l'an de Jeſus-Chriſt 67. Ce Joſeph eſt fort différent d'un autre Auteur de même nom, qui a écrit une Hiſtoire des Juifs en Hébreu, qui a été traduite en Latin, & imprimée pluſieurs fois. On croit que ce dernier Joſeph fils de Gorion, étoit Français, & qu'il vivoit dans le onzieme ſiecle. Il ſe donne pour Joſeph l'Hiſtorien, fils de Matthias; mais il ſe trahit, & dé-

vêque de Jéruſalem; mais c'eſt ſans doute le même que Fortunat Archevêque de Grade ſous Charlemagne. Voyez le Cointe, Annal. Franc. t. 6, p. 817. (1) *Joſeph. Antiq. l.* 15, *c.* 4, *p.* 515, 516. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 17, *c.* 8, *p.* 597, *d.* (3) *Deut.* XXIII, 10. *Levit.* XXII, 4, 5. (4) *Joſeph. de Bello, Jud. l.* 2, *c.* 42, *p.* 812.

couvre ſon ignorance à chaque pas. Cet Auteur, dont on ne peut ſavoir au juſte ni l'âge, ni la naiſſance, ni la profeſſion, ſe donne pour *un Sacrificateur & un Prince de ſon peuple, qui a reçu l'onction pour la guerre, l'eſprit de ſageſſe & d'intelligence, de conſeil & de force, de ſcience & de crainte de Dieu; pour un homme qui a donné ſa vie pour le peuple de Dieu, pour ſon Sanctuaire & pour ſa nation.* C'eſt le témoignage qu'il ſe rend à lui-même. Il ajoute qu'un de ſes ſoldats lui cria un jour : *Vous êtes l'homme de Dieu; béni ſoit le Seigneur, le Dieu d'Iſrael, qui a créé l'ame que vous portez, & qui vous a rempli de ſageſſe.* Lorſqu'il fut pris, on s'entredemandoit dans l'armée ennemie : *Eſt-ce là cet homme ſi redoutable aux Romains? Comment a été pris celui qui ſeul jetoit la terreur dans notre armée, & qui a rempli l'Univers du bruit de ſa valeur?* Après la priſe de Jéruſalem, Tite rendit juſtice aux excellentes qualités du fils de Gorion, &. l'éleva au-deſſus de tous les Lévites & les Sacrificateurs de ſa nation.

Ces éloges ſi outrés, & entaſſés avec tant d'affectation, forment déjà un préjugé très-déſavantageux contre celui qui ſe les donne à lui-même. Mais les Juifs qui ont accoutumé d'eſtimer beaucoup ce qui vient de chez eux, n'ont rien trouvé de trop dans ces louanges. Le Rabbin Than, qui publia l'Hiſtoire du faux Joſeph (1), aſſure que *toutes les paroles de cet Ecrivain ſont juſtice & vérité : qu'il n'y a pas une ſeule fauſſeté dans ſes écrits : qu'il approche plus près des anciens Prophetes, qu'aucun Ecrivain qui ait paru : que la main du Seigneur a repoſé ſur lui pendant qu'il compoſoit ſon Ouvrage, & que peu s'en faut que ſes paroles ne ſoient les paroles d'un homme-Dieu.* Sebaſtien Munſter, Auteur Luthérien, qui nous a donné la même Hiſtoire, l'a mutilée de près de la moitié, peut-être pour épargner l'honneur de cet Hiſtorien ; mais les éditions qu'on en a faites depuis lui, nous mettent en état de juger par nous-mêmes du mérite de l'Ouvrage. En voici quelques échantillons.

Joſeph dit qu'il étoit né 134 ans depuis que le *Céſareat, que les Grecs appellent Imperioſa*, avoit été inſtitué chez les Romains ; & qu'*il avoit cinquante-un ans lorſque Jules-Céſar vint au monde.* Il dit qu'il a vu *Jules-Céſar qui eſt le premier Roi que les Latins appellent Imperius, ou le premier Céſar, celui qui le rétablit Céſareat une troiſieme fois chez les Romains.* Il dit auſſi qu'il étoit contemporain *de Jeſus fils de Sirach, Prince chez les Juifs.* Comment accorder toute cette chronologie ? Un homme contemporain de Jeſus fils de Sirach, âgé de 51 ans à la naiſſance de Jules-Céſar, né 134 ans depuis l'établiſſement de l'Empire chez les Romains ?

Son pere Gorion a ſurvécu à la priſe de Jéruſalem, puiſqu'il ſortit de cette ville lorſque Tite l'eut priſe. Gorion devoit donc avoir alors au moins 140 ans. Joſeph avoit compoſé grand nombre d'Ouvrages dès le temps de Jules-Céſar. Il publia, dit-il, à la priere du Sénat, un grand Livre qu'il intitula : *Joſeph.* C'étoit une Chronique ou Hiſtoire Romaine, dans laquelle on voyoit particulierement ce qui s'étoit paſſé pendant que les Conſuls ont gouverné la République. Non content d'avoir rapporté les événemens paſſés, il étendoit ſes ſoins ſur l'avenir, & prédiſoit à cette grande ville ce qui lui devoit arriver juſqu'à ſa

(1) Edition de Conſtantinople en 1490, 1510, & à Véniſe en 1544.

ruine totale. Toutefois il ne ſe donnoit pas pour Prophete ; mais *il rapportoit ce qu'il avoit appris des Sages qui avoient vécu auprès des Prophetes & des Païens, qui ſont véritables & fidelles dans leurs conjectures.* Il nous auroit fait plaiſir de nous dire qui ſont ces *Sages qu'il a vu, & qui ont vécu auprès des Prophetes.* Il y a encore un grand intervalle du temps des anciens Prophetes des Hébreux juſqu'au temps de Jules-Céſar. Au reſte, il lui étoit aiſé d'écrire les révolutions de la ville de Rome après coup, lui qui ne vivoit qu'au onzieme ſiecle.

Cet Ouvrage fut ſuivi de *la Sapience*, où il ne parloit que des Sages & des Docteurs qui l'avoient précédé. Ce Livre, auſſi-bien que le précédent, eſt apparemment un Ouvrage chimérique, & qui n'exiſta jamais.

Enſuite il fit l'apologie de ſa nation & de ſa famille contre les Païens. Il ſe vante d'avoir fait un Ouvrage pareil à celui de Joſeph l'Hiſtorien Grec contre Appion ; de quoi le fils de Gorion ne fut certainement jamais capable.

Enfin il publia la fameuſe Hiſtoire dont nous parlons, & qui n'a été connue que vers le douzieme ſiecle (1) ; aucun Auteur ancien n'en a parlé. Cet Ouvrage peut être conſidéré comme une Chronique de ce qui s'étoit fait ſous le ſecond Temple. L'Auteur ſe perſuade qu'on le regardera à l'avenir comme le Prince des Hiſtoriens. Il s'éleve au-deſſus de Tite-Live, dont il prétend relever les fautes. Il raconte qu'il a eu en main quantité d'autres Auteurs, dont il a tiré une partie de ce qu'il dit. Il dit qu'il a lu Tite-Live, Trogue Pompée, Strabon, Porophyus, apparemment Porphyre : les Livres de Caïnan fils d'Enos, ceux des Medes, des Macédoniens & des Perſes ; les Lettres d'Alexandre à Ariſtote ; le Livre des Grecs, celui des Alliances des Romains, un Ouvrage de *Kirker*, ou de Cicéron, qui avoit été témoin oculaire de ce que Pompée fit ſouffrir aux Sacrificateurs à la priſe de Jéruſalem : le Calendrier que Jules-Céſar avoit compoſé pour les Grecs & les Nazaréens ; la Chronique des Céſars Romains ; le Recueil des Droits Romains, que Veſpaſien baiſa le jour de ſon Couronnement. Que de menſonges & d'impoſtures !

Voici un échantillon de ſa ſcience en fait d'Hiſtoire Romaine. Il dit qu'il vivoit lorſque Jules-Céſar s'empara de l'Empire. C'étoit la troiſieme fois que les Romains avoient vu parmi eux cette forme de Gouvernement. Tarquin fut le premier Céſar ; Alexandre le Grand porta ſes conquêtes en Italie, ſe rendit maître de Rome, & y régna. *Imperius* fils de Ptolémée Philadelphe Roi d'Egypte, s'en empara long-temps après, & y établir le *Céſareat*, ou l'Empire. Cette Monarchie y ſubſiſta juſqu'à ce qu'Antoine, amoureux de Cléopatre, viola les droits du peuple qui ſe ſouleva.

Les Romains après avoir chaſſé Antoine, ſe lierent par ſerment, comme ils avoient fait du temps de Tarquin le premier des *Céſars*, de ne ſouffrir jamais de Céſar. Cependant Jules ayant obtenu du Sénat le commandement des armées d'Occident, comme Pompée avoit celui des armées d'Orient, ce jeune Héros à l'âge de

(1) Salomon Jarchi, Juif de France, qui vivoit environ l'an 1140, eſt le premier qui en ait parlé expreſſément. Après lui on le trouve cité par Aben-Ezra, Abraham Bendior, & David Kimchi, qui vivoit vers le même temps.

dix-neuf ans, battit les Français & les Bretons, & en quatre ans ſoumit tous les Rois d'Occident. Il revint à Rome enflé de ſes ſuccès, & annonça fierement au Sénat qu'il vouloit devenir Céſar. Le Sénat s'y oppoſa par une longue & ennuyeuſe harangue que Joſeph fils de Gorion rapporte, & qui eſt de ſa façon. Céſar employa les menaces & la violence, menaça tous les Sénateurs de les maſſacrer, battit Pompée, & fut le premier des Empereurs de la troiſieme Dynaſtie. Voilà le ſyſtême hiſtorique de l'Empire Romain, ſelon notre Auteur.

L'Hiſtoire qu'il a donnée d'Alexandre le Grand, eſt un tiſſu de fables & d'erreurs groſſieres; jamais on ne vit de Roman plus mal entendu, & plus rempli de pauvretés. L'Auteur ſe vante d'avoir tiré cette Hiſtoire de la généalogie de ce Prince, écrite par les Mages d'Egypte, l'année qui ſuivit immédiatement ſa mort. M. Gagniere a publié depuis peu un Ouvrage Latin, qui a pour titre *les Actions d'Alexandre*, avec une traduction Latine de Joſeph-Ben-Gorion. L'auteur Latin convient dans preſque tous les faits avec Joſeph fils de Gorion, & il dit comme lui qu'il a tiré ſon Hiſtoire des mémoires des Mages d'Egypte. Mais il eſt mal aiſé de décider lequel des deux eſt le plus ancien. L'Ecrivain Latin eſt un peu moins farci de fables: il n'eſt pas ancien; mais l'Hébreu paroît plus moderne: il parle ſouvent de la Bretagne, il fait mention de la Normandie, de la Loire, d'Amboiſe, de Chinon, de la France, de la Lombardie, de l'Angleterre, de la Hongrie, de la Turquie.

Il parle des Bourguignons, des Bulgares, des habitans de Cracovie, des Croates ou Cravates, des florins d'or, &c. qui ſont des preuves inconteſtables de nouveauté. Il eſt remarquable qu'il n'a lu Joſeph l'Hiſtorien que dans la verſion de Rufin. On ne doute point qu'il ne ſoit Français d'origine, & qu'il n'ait écrit en France; mais on doute ſi c'eſt en Touraine, en Bretagne, ou en Normandie. On peut voir les éditions de cet Auteur, ſur-tout celle de Gotha & de Leipſick en 1710, par M. Fridéric *Breithaupt*, & M. Baſnage, Hiſt. des Juifs, tom. 7, l. 10, c. 7, Edit. Pariſ.

XIV. JOSEPH l'Hiſtorien, Juif, ſurnommé Flavius, fils de Matthias, de la race des Prêtres, naquit à Jéruſalem la premiere année du regne de Caïus (1), 37 de Jeſus-Chriſt. Il fut ſi bien inſtruit, qu'à l'âge de quatorze ans les Pontifes mêmes le conſultoient ſur ce qui concerne la Loi (2). Depuis l'âge de ſeize ans, juſqu'à dix-neuf, il s'occupa à des exercices très-laborieux dans le déſert, ſous la conduite d'un nommé Bané; & après avoir bien examiné les trois principales ſectes qui étoient alors en réputation chez les Juifs, il s'attacha à celle des Phariſiens (3). A dix-neuf ans, c'eſt-à-dire, l'an 56 ou 57 de Jeſus-Chriſt, il revint à Jéruſalem, où il commença à entrer dans les affaires publiques. Vers l'an 65 de Jeſus-Chriſt, étant âgé de plus de vingt-ſix ans, il fit un voyage à Rome, pour ſervir quelqu'un de ſes amis. En y allant, il fit un naufrage; & de plus de ſix cents perſonnes qui étoient dans ſon vaiſſeau, lui & quatre-vingts autres ſeulement ſe ſauverent en nageant toute la nuit. Il obtint la liberté de ſes amis par le moyen de Poppée, que Néron avoit épou-

(1) *Joſeph. de vita ſua*; *p.* 998, *& Antiq. l.* 20, *c.* 9. (2) *Idem de vita ſua*, *p.* 998. (3) *De vita*, *p.* 998, 999.

fée en l'an 62. Il paroît qu'il avoit eu trois femmes. Il dit aux Juifs qu'il avoit ſa femme à Jéruſalem. (1) Ailleurs il dit que Veſpaſien lui en fit épouſer une de Céſarée, (2) qu'il quitta bientôt, pour en épouſer une d'Alexandrie.

Au commencement de la guerre des Juifs contre les Romains, & l'an 66 de Jeſus-Chriſt, il fut envoyé dans la Galilée, en qualité de Gouverneur (3). Il y fit un grand nombre d'actions mémorables, qu'il a décrites lui-même avec ſoin dans ſes Livres de la guerre des Juifs. Veſpaſien l'aſſiégea dans Jotapate, ville de Galilée, & il s'y défendit d'une maniere qui fut admirée même des Romains. Voyez ci-après *Jotapate*. Lorſqu'ils eurent pris la place, Joſeph ſe ſauva dans une caverne fort ſecrette, où il trouva quarante Juifs qui s'y étoient déjà rétirés (4). Ils y furent découverts au bout de trois jours; & Veſpaſien, qui déſiroit extrêmement de l'avoir en vie, envoya juſqu'à trois fois lui offrir la vie, s'il vouloit ſe rendre. Joſeph eut quelque peine à ſe fier à la parole des Romains: mais enfin s'y étant fié, ſes compagnons s'oppoſerent à ſa réſolution, & lui déclarerent qu'il falloit qu'il mourût ou de ſa propre main, ou de la leur. Il leur fit un beau diſcours, pour montrer qu'il n'eſt point permis de s'ôter la vie, & que ce n'eſt point une action de généroſité, mais de foibleſſe. Ils ne ſe rendirent pas à ſes raiſons, & ce qu'il put gagner ſur eux, fut qu'ils tireroient au ſort qui mourroit le premier. Ils tirerent; & il arriva par le ſort, que tous les autres étant morts, il demeura ſeul avec un autre, à qui il perſuada ſans beaucoup de peine, de préférer la vie à la mort.

Il ſe rendit donc à Veſpaſien, (5) qui le voulut garder, pour l'envoyer à Rome à l'Empereur Néron. Joſeph l'ayant ſu, demanda à parler à Veſpaſien en particulier. Il eut une audience, où Veſpaſien étoit ſeul avec Tite, & deux de ſes intimes amis. Joſeph lui prédit qu'il ſeroit élevé à l'Empire après Néron, & après quelques autres, qui regneroient; & pour le perſuader de la vérité de cette prédiction, il lui dit, qu'il avoit prédit à ceux de Jotapate le jour auquel elle devoit être priſe; ce qui fut ſuivi de l'exécution, au rapport des priſonniers Juifs. Quoique Veſpaſien ne fît pas alors grand fonds ſur la prédiction de Joſeph, l'événement en fit voir la vérité bientôt après; car il fut proclamé Empereur, l'an de Jeſus-Chriſt 69. Quelques temps après, il tint une aſſemblée à Béryte, où après avoir loué publiquement le courage de Joſeph, il fit briſer les chaînes dont il avoit été lié juſqu'alors, pour lui rendre l'honneur auſſi-bien que la liberté; car on avoit accoutumé de les briſer ainſi à ceux qui avoient été mis injuſtement dans les liens (6).

Joſeph accompagna Tite au ſiege de Jéruſalem, & il eſſaya pluſieurs fois de faire rentrer les Juifs en eux-mêmes, & de les engager à recourir à la clémence des Romains. Ses remontrances & ſes diſcours furent inutiles. Les Juifs n'y répondirent que par des injures & des malédictions. Un jour même, comme il leur parloit aſſez près des murailles, il reçut

(1) *De Bello*, *l.* 5, *c.* 26, *p.* 931. (2) *De vita ſua*, *p.* 1030, *f. g.* (3) *De vita*, *p.* 1000. *De Bello*, *l.* 2, *c.* 42, *& ſeq.* (4) *De Bello*, *l.* 3, *c.* 24, *p.* 850, 851. (5) *De Bello*, *l.* 2, *c.* 27, *p.* 854. (6) *De Bello*, *l.* 4, *c.* 58, 39, *p.* 900, 901.

un coup de pierre, qui le fit tomber évanoui (1). Les Juifs accoururent pour le prendre ; mais les Romains furent les plus forts, & l'emporterent, pour le panſer.

Après la priſe de la ville (2), il obtint la liberté de pluſieurs Juifs, & Tite lui donna auſſi des Livres ſacrés, qu'il lui avoit demandés. La guerre étant finie, Tite s'en retourna à Rome, & y mena Joſeph avec lui, en 71. Veſpaſien le fit loger dans la maiſon qu'il avoit avant qu'il fût Empereur, le fit Citoyen Romain, lui aſſigna une penſion, lui donna des terres dans la Judée, & lui témoigna toujours beaucoup d'affection (3). Tite ne lui en témoigna pas moins. Il prit le nom de *Flavius*, qui étoit celui de la famille de Veſpaſien, parce qu'il ſe regardoit comme affranchi de l'Empereur.

Dans le loiſir où il ſe trouva à Rome, il s'occupa à écrire l'hiſtoire de la guerre des Juifs, ſur les Mémoires qu'il en avoit dreſſés. Il la compoſa d'abord en ſa Langue propre (4), qui étoit une eſpece de Syriaque ; & cet Ouvrage ſe répandit bientôt parmi les Arabes, les Adiabéniens, les Babyloniens, les Parthes, & les Juifs de delà l'Euphrate. Enſuite il la traduiſit en Grec, en faveur des Romains. On ignore en quel temps il apprit la Langue Greque. Il avoue qu'il ne l'avoit jamais pu bien prononcer, parce qu'il ne l'avoit pas appriſe de jeuneſſe, les Juifs eſtimant peu l'étude des Langues (5). Il prend pour témoins de la vérité de ſa narration, tous ceux qui avoient aſſiſté à cette guerre. Et dès que cet Ouvrage fut achevé, il le préſenta à Veſpaſien, à Tite, & au Roi Agrippa, qui tous l'approuverent par des grands éloges. Tite le fit mettre dans une Bibliotheque publique, & ſigna de ſa main l'Exemplaire qui y devoit être mis, comme étant la ſource d'où l'on devoit apprendre l'hiſtoire de la ruine de Jéruſalem (6). Nous nous intéreſſons d'autant plus à remarquer ces circonſtances, que l'hiſtoire de la guerre des Juifs eſt l'accompliſſement des prédictions que Jeſus-Chriſt en avoit faites avant ſa mort (7), & la juſte punition du crime que les Juifs avoient commis en le crucifiant.

Après que Joſeph eut écrit l'hiſtoire de la guerre des Juifs contre les Romains, il entreprit de faire l'hiſtoire générale de ſa nation, en commençant dès l'origine du Monde, & en la conduiſant juſqu'à la douzieme année de Néron, de Jeſus-Chriſt 66, en laquelle les Juifs ſe révolterent. Il entreprit cet Ouvrage à la priere d'un nommé Epaphrodite, que l'on croit (8) être ce célebre affranchi de Néron, que Domitien fit mourir en l'an 95 de Jeſus-Chriſt. Joſeph acheva cet Ouvrage en la cinquante-ſixieme année de ſon âge, treizieme de Domitien, & 93 de Jeſus-Chriſt. Il fait profeſſion de ne rien ajouter ni retrancher de ce qui eſt dans les Livres ſaints, dont il a tiré ce qu'il dit. Mais on ſe plaint qu'il a mal exécuté ſa promeſſe, ayant dans plus d'une occaſion, ou ſupprimé, ou altéré, ou déguiſé des faits qui ſont bien marqués dans l'Ecriture.

(1) *De Bello*, *l.* 5, *c.* 35, *p.* 939. = (2) An de J. C. ou de l'Ere vulg. 70. = (3) *De vita ſua*, *p.* 1031, 1032. = (4) *Joſeph. de Bello*, *Prolog. p.* 705. = (5) *Antiq. l.* 20, *c.* 9, *p.* 703, *a.* = (6) *Joſeph. de vita*, *p.* 1026. *Hieronym. de Viris illuſtr. c.* 13. = (7) *Matth.* XXIV, *Luc.* XIX, 43, 44, *&c.* = (8) *Pearſon. opera poſthum. p.* 172. *Dio*, *l.* 67, *p.* 766. Tillemont, ruine des Juifs, art. 81.

Poſſevin (1), a fait une liſte des fautes qu'on remarque dans Joſeph; & on pourroit y en ajouter pluſieurs autres.

Il joignit à ſes Antiquités les Livres de ſa vie, qu'il écrivit dans un temps où il y avoit encore pluſieurs perſonnes qui pouvoient le démentir s'il s'éloignoit de la vérité (2); & on l'a conſidérée comme une partie du vingtieme Livre de ſes Antiquités. Elle eſt adreſſée au même Epaphrodite, à qui il avoit dédié les dix Livres des Antiquités des Juifs. Epaphrodite étant mort l'an 95 de Jeſus-Chriſt, il faut dire que le Livre de ſa vie eſt de 93 ou 94. La principale partie de cet Ouvrage eſt employée à décrire ce qu'il fit étant Gouverneur de Galilée.

Comme diverſes perſonnes ſembloient douter de ce qu'il avoit dit des Juifs, & de leur hiſtoire, qu'il avoit compoſée (3), il entreprit un nouvel Ouvrage, intitulé: *Contre Appion*, ou ſelon Euſebe & ſaint Jérôme: *De l'Antiquité des Juifs* (4). Il l'adreſſa au même Epaphrodite, dont on a parlé. Il y fait voir par un grand nombre de paſſages des Auteurs profanes, l'antiquité de la nation des Hébreux, & la conformité des Ecrivains anciens & étrangers à rapporter pluſieurs grands événemens marqués dans l'hiſtoire des Juifs. Il y fait l'apologie de ſa nation contre Appion, & contre quelques autres qui la calomnioient.

Enfin on cite ſous ſon nom un diſcours fort éloquent, intitulé: *De l'Empire de la raiſon*, qui, dans quelques Bibles Greques, porte le titre du *quatrieme Livre des Maccabées*, parce qu'il y parle du martyre des ſept freres Maccabées, dont l'hiſtoire eſt rapportée d'une maniere plus ſimple & plus abrégée dans le ſecond Livre canonique des Maccabées (5). Mais nous avons quelque peine à croire que cet Ouvrage ſoit de Joſeph. Premierement, à cauſe de la différence du ſtyle. 2°. Parce que Joſeph ne le cite point du tout, & n'en parle pas comme il fait de ſes autres Ouvrages. 3°. Parce qu'il y a pluſieurs choſes contraires à l'Ecriture & à la vraie hiſtoire des Maccabées. Voyez notre Préface ſur le quatrieme Livre des Maccabées.

Joſeph a parlé très-avantageuſement de Jeſus-Chriſt (6), diſant qu'il étoit le Meſſie & le Chriſt prédit par les Prophetes, qu'il avoit fait un grand nombre de miracles, qu'après avoir été mis à mort, il avoit apparu vivant trois jours après; qu'il eut beaucoup de Diſciples, & qu'on voyoit encore la ſecte des Chrétiens, qui tiroient de lui leur nom. Quelques Modernes (7) ont douté de la vérité de ce paſſage: mais les Anciens l'ayant cité, & ſe trouvant dans tous les Exemplaires de Joſeph, nous ne voyons aucun ſujet d'en abandonner la poſſeſſion. On peut conſulter ſur cet endroit François de Roye, M. Huet dans ſa Démonſtration Evangélique (8), & M. de Tillemont, Note 40, ſur la ruine des Juifs; & enfin un petit Ouvrage, publié en 1661, par M. Chriſtophe Arnoldus, où il a ramaſſé trente Lettres de divers Savans, qui s'expliquent ſur ce ſujet, & vingt-neuf Extraits de

(1) *Poſſevin. Apparat. p.* 967, 968. (2) *Antiq. l.* 20, *c.* 9. *p.* 703. (3) *Contra Appion. l.* 1, *p.* 1033. (4) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l.* 3, *c.* 9, *de Præparat. Evang. l.* 8, *c.* 7. *Hieronym. de Viris illuſtr. c* 13 (5) 2. *Macc.* VII. (6) *Antiq. l.* 18, *c.* 4, *p.* 621, 612 (7) Blondel, des Sybill. l. 1, *c.* 7, p. 28, 29. (8) *Huet, Demonſtr. Evangel. propoſ.* 3, *art.* XI.

ſia Juda & Jéruſalem des hauts divers Ouvrages ſur la même matiere.

Joſeph a rendu auſſi un témoignage très-avantageux à ſaint Jean-Baptiſte (1), & à ſaint Jacques le Mineur, Evêque de Jéruſalem (2), qu'il déſigne ſous le nom de frere de Jeſus, appelé le Chriſt. On liſoit autrefois dans ſon Hiſtoire, que l'Empereur Claude avoit chaſſé les Juifs de Rome (3), & que les Juifs attribuoient la ruine de Jéruſalem à la mort de ſaint Jacques le Mineur (4). On s'étonne qu'il n'ait rien dit du meurtre des Innocens; mais il a omis pluſieurs autres choſes. On croit que l'ancienne Verſion Latine des Œuvres de Joſeph que nous avons, a été faite par Rufin Prêtre d'Aquilée. Photius fait grand cas de l'Hiſtoire de Joſeph (5); & ſaint Jérôme en fait un éloge magnifique, en diſant qu'il eſt le Tite-Live des Grecs (6). Enfin Euſebe (7) dit qu'on lui dreſſa une ſtatue dans Rome, en conſidération de ſes Ecrits. On ne ſait pas l'année de ſa mort. Son nom ne ſe lit pas dans les Livres ſacrés. Mais comme nous le citons ſouvent dans ce Dictionnaire, & que nous avons tiré de lui un grand nombre de particularités, nous avons cru devoir en parler ici avec quelque étendue.

XV. JOSEPH, ſurnommé *l'aveugle*, étoit, dit-on, Profeſſeur dans l'Académie de *Sara*, vers l'an 351. Les Juifs lui donnent le nom de *Grande Lumiere*, ou *Saghi-Nakor* (8). On lui donne auſſi le ſurnom de *Sinaï*, parce qu'il ſe vantoit de ſavoir en perfection toutes les traditions qui avoient été données à Moïſe ſur la montagne de Sinaï. On lui attribue les Paraphraſes Chaldaïques ſur les Pſeaumes, Job, les Proverbes, l'Eccléſiaſte, le Cantique des Cantiques, Ruth & Eſther. Mais tout le monde ne convient pas que les Paraphraſes ſur tous ces Livres ſoient du même Auteur (9), tant on voit de différence dans ſon ſtyle & dans ſa méthode; étant tantôt très-court & très-ſerré, & tantôt très-diffus & très-étendu. Par exemple, il eſt très-long ſur le Cantique des Cantiques, & ſur l'Eccléſiaſte; mais ſur les autres Livres, il eſt beaucoup plus court. Son ſtyle n'eſt ni pur, ni châtié; on y remarque les fables de la Miſne & du Thalmud. On y trouve les noms des Turcs & de Conſtantinople; ce qui fait dire au P. Morin (10), qu'elles ſont beaucoup plus récentes que ne le veulent les Juifs. Elie Lévite (11) dit qu'on y remarque des traces de la Langue Babylonienne, de la Greque, de la Latine & de la Perſanne.

JOSIAS, fils d'Amon, Roi de Juda, & d'Idida fille de Hadaïah de Béſécath (12). Il commença à régner, étant âgé de huit ans, l'an du Monde 3363, avant Jeſus-Chriſt 637, avant l'Ere vulgaire 641. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & marcha dans toutes les voies de David, ſans ſe détourner ni à droit, ni à gauche. Il commença à chercher Dieu dès la huitieme année de ſon regne, qui étoit la ſeizieme de ſon âge, du Monde 3370, & en la douzieme année de ſon regne, qui étoit la vingtieme de ſon âge (13), il puri-

(1) *Antiq. l.* 18, *c.* 7. (2) *Antiq. l.* 20, *c.* 8. (3) *Vide apud Groſ. l.* 7, *c.* 6. (4) *Origen. in Matth. Græc. p.* 223, *c. d.* (5) *Photius Codice* 47. (6) *Hieronym. de Viris illuſtr. c.* 13. (7) *Euſeb. hiſt. Eccl. l.* 3, *c.* 9. (8) *Gunz. Tiemach. David. ad an.* 113. (9) *Huet. de Claris Interpretib.* §. 6. (10) *Morin. Exercit. Biblic. l.* 2. *Exercit.* 8, *c.* 2. (11) *Elias Levita Præfat. in Meturgamin.* (12) 4. *Reg.* XXII, 1, 2, *&c.* (13) 2. *Par.* XXXIV, 1, 2, 3, *&c.* An du M. 3374, avant J. C. 626, avant l'Ere vulg. 630.

lieux, des bois profanes, des Idoles & des figures ſuperſtitieuſes. Il brûla les os des Prêtres des faux Dieux ſur les Autels de leurs Idoles. Il ne ſe contenta pas de ruiner ainſi les reſtes de l'idolatrie dans ſes Etats, il alla en perſonne dans les villes d'Ephraïm, de Manaſſé, de Siméon & de Nephtali, & n'en revint qu'après y avoir renverſé tous les monumens de l'idolatrie.

Il s'appliqua après cela (1) à réparer le temple du Seigneur, qui avoit été fort négligé ſous les regnes précédens. Mais comme l'on tranſportoit l'argent qui avoit été offerr au Temple par les Iſraélites, pour le donner aux Ouvriers & aux Entrepreneurs, le Grand-Prêtre Helcias trouva dans la chambre du tréſor *le Livre de la Loi du Seigneur, donnée par les mains de Moïſe (2)*. On croit (3) que c'éroit l'Original de la Loi, & qu'il s'étoir trouvé ou dans une muraille, ou dans quelque coffre, ou même à côté de l'Arche; car il paroîr qu'alors elle n'étoit pas dans le Sanctuaire, puiſque Joſias ordonne aux Prêtres de la remettre en ſa place, & leur défend de la porter davantage de lieu en lieu (4). Saint Chryſoſtome dans un endroit (5), dit que l'on trouva ce Livre dans un tas d'ordures; & ailleurs (6), qu'on le trouva dans un trou ſous terre, & preſque effacé. Il croit que l'on ne découvrit que le Deutéronome, apparemment parce qu'il eſt dit que Moïſe fit mettre le Deutéronome de la Loi à côté de l'Arche (7).

Saphan Secrétaire donna avis au Roi de la découverte que l'on avoit faite du Livre de la Loi du Seigneur (8); & Joſias ſe l'ayant fait lire, & ayant entendu les paroles de la Loi, déchira ſes vêtemens, & dit au Grand-Prêtre & aux principaux Officiers de ſa Cour: Allez conſulter le Seigneur ſur ce qui me regarde, moi & tout mon peuple, ſur ce qui vient d'être trouvé; car la colere du Seigneur eſt embraſée contre nous, à cauſe des péchés de nos peres. Ils allerent donc trouver la Propheteſſe Holda, femme de Sellum, & lui demanderent ce qu'il y avoit à faire dans cette occaſion. Holda leur répondit: Voici ce que dit le Seigneur: Je vais faire fondre ſur ce lieu tous les maux que le Roi de Juda a lus dans le Livre de la Loi, parce qu'ils m'ont abandonné, pour ſacrifier à des Dieux étrangers. Mais pour le Roi de Juda, qui vous a envoyés, voici ce que vous lui direz: Parce que vous avez été effrayé à la lecture du Livre de la Loi, que vous vous êtes humilié, & que vous avez déchiré vos vêtemens, & pleuré devant moi, j'ai écouté votre priere; vous ſerez enſeveli en paix avec vos peres, & vos yeux ne verront point les maux que je dois faire tomber ſur cette ville.

Ces envoyés vinrent rapporter au Roi ce que la Propheteſſe leur avoit dit (9); & le Roi ayant fait aſſembler tous les Anciens de Juda & de Jéruſalem, monta avec eux au Temple du Seigneur. Il leur lut le Livre qui venoit d'être trouvé, & fit alliance avec le Seigneur, pour s'engager à marcher dans ſes

(1) Vers l'an du Monde 3380, avant J. C. 620, avant l'Ere vulg. 624. (2) 2. *Par.* XXXIV, 13. ספר תורת יהוה ביד משה (3) *Joſeph. Antiq. l.* X, *c.* 5. Ἐτυγχανεν ταῖς ἱεραῖς βίβλοις ταῖς Μωσέως ἐν τῳ ναῳ κειμέναις *Grot. Jun. Piſc. Hebræi, alii plures.* (4) 2. *Par.* XXXV, 3. (5) *Chryſoſt. in* 1. *Cor.* 11, *homil.* 7. (6) *Idem. in Matth.* 11, *homil.* 9. (7) *Deut.* XXXI, 26. (8) 4. *Reg.* XXII, 9, 10, 11, *&c.* & 2. *Par.* XXX, 18, 19, 20, *&c.* (9) 4. *Reg.* XXXV, 1, 2, 3; & 2. *Par.* XXXIV, 29, 30, *&c.*

voies, & à obſerver ſes préceptes & ſes ordonnances. Il s'y obligea avec ſerment, & fit promettre la même choſe à tous ceux qui ſe trouverent à cette aſſemblée. Il fit enſuite détruire tout ce qui pouvoit encore reſter de monumens ſuperſtitieux & idolâtres, tant dans Jéruſalem que dans tout Juda. Il extermina les augures, & ceux qui adoroient les aſtres, & fit périr les efféminés, qui ſe proſtituoient en l'honneur des faux Dieux. Il interdit l'exercice des fonctions ſacrées aux Prêtres, qui avoient prêté leur miniſtere pour les ſacrifices que l'on faiſoit aux hauts lieux. Il profana le lieu de Tophet & la vallée d'Hennon, ſouilla tous les lieux que l'idolatrie & la ſuperſtition avoient conſacrés, briſa les ſtatues qui y étoient, & remplit ces lieux d'oſſemens de morts. Il renverſa l'Autel que Jéroboam, fils de Nabat, Roi d'Iſrael, avoit érigé à Béthel, fit déterrer les os des faux Prophetes & des Prêtres des veaux d'or; mais il épargna le tombeau du Prophete du Seigneur, que le Seigneur avoit envoyé contre Jéroboam (1), & qui ayant été trompé par un autre Prophete, viola l'ordre que le Seigneur lui avoit donné de ne point manger en ce lieu. Cet autre Prophete qui s'étoit fait enterrer au même lieu, fut auſſi épargné, à cauſe de lui (2).

Joſias ordonna enſuite (3) à tout ſon peuple de célébrer la Pâque, ſuivant ce qui en étoit écrit dans le Livre de la Loi (4). L'Ecriture dit que depuis le temps des Juges, & de tous les Rois de Juda & d'Iſrael, jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui ſe fit la dix-huitieme année de Joſias; & qu'il n'y a point eu avant lui de Roi qui lui fût ſemblable, ni qui fût retourné comme lui au Seigneur de tout ſon cœur, de toute ſon ame & de toute ſa force. Cependant la colere que le Seigneur avoit conçue contre Juda, ne fut point appaiſée; car Pharaon Néchao, Roi d'Egypte, voulant paſſer par la Judée (5), pour aller attaquer la ville de Carchemiſe ſur l'Euphrate, Joſias s'oppoſa à ſon paſſage, & lui livra bataille à Mageddo, au pied du mont Carmel. Ce bon Prince y fut bleſſé mortellement; & ayant été mené à Jéruſalem, il y mourut de ſes bleſſures. Le peuple fit un grand deuil à ſa mort, & Jérémie compoſa ſur cela un Cantique lugubre. Joſias fut enterré avec les Rois ſes prédéceſſeurs à Jéruſalem. Le peuple de Juda prit Joachas, autrement Sellum, un des fils de Joſias, & l'établit Roi en ſa place.

Voici l'éloge que Jeſus, fils de Sirach (6), fait du Roi Joſias. « La mémoire de Joſias eſt comme » un parfum d'une odeur admirable, compoſé par un excellent » parfumeur. Son ſouvenir ſera » doux à la bouche de tous les » hommes comme le miel, & » comme un concert de muſique » dans un feſtin délicieux. Dieu » l'a deſtiné pour faire entrer le » peuple dans la voie de la pénitence, & il a exterminé les » abominations de l'impiété. Il a » tourné ſon cœur vers le Seigneur; » & dans un temps de péché, il » s'eſt affermi dans la piété. Hors » David, Ezéchias & Joſias, tous » ont péché ».

On vit ſous le regne de Joſias pluſieurs Prophetes dans Juda;

(1) 3. *Reg.* XIII, 31, 32. = (2) 4. *Reg.* XXIII, 17, 18. = (3) An du Monde 3381, avant J. C. 619, avant l'Ere vulg. 623. = (4) 4. *Reg.* XXIII, 21, *&c.* 2. *Par.* XXXV, 1, 2, *&c.* = (5) 4. *Reg.* XXIII, 29, & 2. *Par.* XXXV, 20, 21. An du Monde 3394, avant J. C. 606, avant l'Ere vulg. 610. = (6) *Eccli.* XLIX, 1, 2, 3, *&c.*

Jérémie

Jérémie & Baruch, Joel & Sophonie, & la Propheteſſe Holda. Pluſieurs (1) ont cru que les lamentations de Jérémie, que nous avons encore aujourd'hui, furent compoſées à la mort de Joſias; & que ce ſont ces lamentations dont parle le ſecond Livre des Paralipomenes (2), qui étoient ſi célebres de ce temps-là, & que tous les Muſiciens & les Muſiciennes continuerent à chanter encore long-temps après. Le deuil qui ſe fit à la mort de ce Prince étoit comme paſſé en loi & en proverbe; & le Prophete Zacharie (3) parlant du deuil qui ſe devoit faire à la mort du Meſſie, fait alluſion à celui de Joſias: *Sicut planctus Adad-remmon in campo Mageddon.* On ſait que Joſias fut bleſſé à mort à Mageddo, près d'Adad-remmon. Joſias laiſſa quatre fils, *Joachas*, autrement Sellum; *Eliacim*, ou Joakim; *Sédécias*, autrement Matthanias; & *Johanan.* Ce dernier mourut apparemment jeune. Les trois autres regnerent. Voyez leur titre.

On forme quelques difficultés ſur l'Hiſtoire de Joſias. La premiere, ſur ce qu'il ne ſe contenta pas d'abolir l'idolatrie dans Jéruſalem & dans ſes Etats; mais qu'il alla encore dans les terres du Royaume d'Iſrael (4), y renverſa l'Autel que Jéroboam, fils de Nabat, y avoit érigé, coupa le bois de haute futaie, & détruiſit le haut lieu, où le peuple ſacrifioit aux Veaux d'or; il en uſa de même dans tous les lieux dépendans du Royaume de Samarie; il détruiſit les lieux conſacrés à la ſuperſtition & à l'idolatrie, mit à mort tous les Prêtres des hauts lieux, brûla des os de morts ſur les Autels pour les ſouiller, & s'en revint ainſi à Jéruſalem. Il eſt vrai qu'alors le Royaume d'Iſrael ne ſubſiſtoit plus, les dix Tribus ayant été tranſportées au-delà de l'Euphrate (5); mais il y avoit encore grand nombre d'habitans dans le pays, tant du nombre des Iſraélites qui s'y étoient conſervés, que des Chrétiens, & autres peuples que les Rois d'Aſſyrie y avoient fait venir. Toujours paroît-il certain que Joſias n'étoit pas Souverain de ce pays, qui obéiſſoit aux Rois d'Aſſyrie: comment donc y exerce-t-il ces droits de Souveraineté.

On peut répondre, 1°. que Joſias ſuivit peut-être moins en cela les regles de la politique, que celles de ſon zele & de ſa piété. 2°. Il eſt très-croyable que ſage & bien conſeillé qu'il étoit, il ne fit rien que ſuivant le conſeil des plus ſages & des plus éclairés de ſon Royaume. 3°. On voit par la ſuite de l'Hiſtoire de Joſias, que ce Prince étoit allié des Rois de Chaldée, puiſqu'il s'oppoſa à Néchao, Roi d'Egypte, qui marchoit contre la ville de Carchemiſe. Il eſt donc très-vraiſemblable que Joſias poſſédoit les terres de Samarie, comme celles de la Judée, & que les Rois de Chaldée lui avoient donné la Souveraineté ſur ce miſérable reſte du Royaume. L'Ecriture ne nous en dit rien; mais elle ne dit pas le contraire. 4°. Enfin les Chutéens & les autres peuples qu'Aſſaradon avoit fait venir dans ce pays, ne devoient pas s'intéreſſer beaucoup au maintien de la Religion des

(1) *Hieronym. in Zach.* XII, *Chald. Interp. Raban. Maldonat. Thomas Bonavent. Hugo. Vat. Jun. &c.* Nous nous ſommes déclarés pour le ſentiment contraire dans la Préface ſur les Lamentations. (2) 2. *Par.* XXXV, 24, 25. (3) *Zach.* XII, 11. (4) 4. *Reg.* XXIII, 15. (5) Le Royaume d'Iſrael fut détruit l'an du Monde 3279, & Joſias ne monta ſur le trône qu'en 3363. Il n'entreprit la réforme dont nous parlons, que vers l'an 3381, avant J. C. 619.

Iſraélites des dix Tribus ; & ceux des dix Tribus, qui étoient reſtés dans le pays, n'étoient pas en état de réſiſter à Joſias, ni même de ſe plaindre aux Rois de Chaldée, puiſqu'ils n'étoient demeurés dans le pays que par tolérance, & ſans aveu.

La ſeconde difficulté, regarde l'expédition de Joſias contre Néchao, Roi d'Egypte. Néchao, on ne ſait par quel motif, marcha contre la ville de Carchemiſe ſituée ſur l'Euphrate (1), & appartenant aux Rois de Babylone, ou aux Rois d'Aſſyrie, comme porte le quatrieme Livre des Rois. Joſias ſe mit à la tête de ſon armée, & voulut s'oppoſer à ſon paſſage. Le Roi d'Egypte lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui dire : Qu'y a-t-il entre vous & moi ? Ce n'eſt pas à vous que j'en veux : mais je fais la guerre à une autre Maiſon, contre laquelle Dieu m'a commandé de marcher au plutôt. Ceſſez de vous oppoſer à Dieu qui eſt avec moi, de peur qu'il ne vous faſſe mourir. Joſias ne voulut pas acquieſcer à ce que Néchao lui diſoit *de la part de Dieu* : il l'attaqua à Mageddo, & y fut bleſſé à mort. Dans tout ceci l'Ecriture s'explique, comme ſi véritablement Néchao eût été engagé par les ordres de Dieu à marcher contre la ville de Carchemiſe.

On croit (2) que le Prophete Jérémie, ou quelqu'autre Prophete du Seigneur avoit parlé à Néchao, & lui avoit ordonné d'entreprendre la guerre contre cette ville. Le troiſieme Livre d'Eſdras (3) dit que Joſias ne voulut pas acquieſcer à la parole du Prophete dans cette occaſion. Mais quel intérêt pouvoit avoir ce Prince à s'oppoſer au Roi d'Egypte, qui ne lui demandoit rien ? Il y a beaucoup d'apparence que Joſias étoit ou allié, ou même ſoumis & tributaire aux Rois de Chaldée, ſucceſſeurs de ceux d'Aſſyrie, à qui Manaſſé ſon pere avoit été livré, & n'avoit été rétabli ſur le trône, que ſous la charge de demeurer fidelle aux Rois ſes bienfaicteurs. Joſias étoit ſans doute entré dans les mêmes engagemens. Il étoit donc non-ſeulement de la politique, mais même de la juſtice de défendre le paſſage par ſon pays au Roi d'Egypte, qui alloit attaquer une place de l'Empire de Chaldée. S'il parut ne pas aſſez reſpecter dans cette occaſion les ordres de Dieu dont lui parloit Néchao, c'eſt qu'il ne crut pas que le Seigneur fût auteur de cette expédition, & il n'étoit pas obligé d'en croire ſon ennemi ſur ſa parole.

JOSPHIAS, revint de Babylone avec ſoixante perſonnes. Voyez 1 *Eſdr.* VIII, 10.

I. JOSUÉ, fils de Nun, nommé par les Grecs, *Jeſus, fils de Navé*, étoit de la Tribu d'Ephraïm. Il naquit l'an du Monde 2460, avant Jeſus-Chriſt 1540, avant l'Ere vulgaire 1544. Il s'attacha au ſervice de Moïſe, & l'Ecriture lui donne d'ordinaire le ſurnom de ſerviteur de Moïſe (4). Son premier nom étoit *Oſée*, & on le trouve ſous ce nom dans les Nombres, XIII, 9, 17. On croit que Moïſe lui changea ſon nom, en y ajoutant le nom de Dieu. *Hoſeah* (5) ſignifie Sauveur ; *Jehoſua*, le ſalut de Dieu,

(1) 4. *Reg.* XXIII, 29, 30, & 2. *Par.* XXXV, 20. (2) *Author. tradit. Hebr. in Paralipp. & Grot. alii.* (3) 3. *Eſdr.* 1, 28. (4) *Exod.* XXIV, 13, XXXIII. *Deut.* 1, 38, *&c.* (5) הושעה *Hoſeah.* יהושעה *Jehoſuah.* On diſpute ſur le temps auquel Joſué commença à porter ce nom. Les uns croient que ce fut après la défaite des Amalécites, & les autres que ce ne fut que depuis le retour des députés qui avoient conſidéré la Terre promiſe. Les Grecs au lieu d'*Oſée* liſent *Auſem.*

où il ſauvera. Sa qualité de *ſerviteur de Moïſe*, n'eſt point une tache, ou un déshonneur à ſa mémoire. C'eſt au contraire un des plus grands honneurs qu'il ait pu recevoir, & une marque de diſtinction très-particuliere de la part de Moïſe, de l'avoir choiſi pour ſon Miniſtre. Dans les temps héroïques, les grands Hommes avoient ainſi des ſerviteurs, qui étoient des gens d'une valeur reconnue, & d'une grande qualité. Ainſi dans Homere, Patrocle étoit ſerviteur d'Achilles, & Mérione ſerviteur d'Idomenée. Or Patrocle & Mérione étoient deux Princes Grecs très-conſidérés dans l'armée qui étoit devant Troie. Eliſée étoit ſerviteur d'Elie, & lui verſoit de l'eau ſur les mains (1); cela n'empêchoit pas qu'il ne fût un grand Prophete.

La premiere occaſion où Joſué eut lieu de ſignaler ſa valeur, fut dans la guerre qu'il fit par ordre du Seigneur aux Amalécites (2). Il les battit, & mit en fuite toute leur armée. Dieu ordonna enſuite à Moïſe d'écrire cet événement, & d'avertir Joſué qu'il avoit réſolu d'exterminer Amalec de deſſous le Ciel. Lorſque Moïſe monta ſur la montagne de Sinaï, pour y recevoir la Loi du Seigneur, & qu'il y demeura quarante jours & quarante nuits ſans boire ni manger, Joſué y demeura avec lui, quoique non pas apparemment au même lieu, ni dans la même abſtinence (3), & lorſque Moïſe deſcendit de la montagne (4), Joſué entendit d'abord le bruit du peuple, qui jouoit & qui danſoit autour du veau d'or. Il crut que c'étoit le cri d'un combat; mais Moïſe reconnut bientôt ce que c'étoit, il ſavoit que le peuple étoit tombé dans l'idolatrie.

Joſué étoit fort aſſidu au Tabernacle de l'aſſemblée (5); c'eſt lui qui le gardoit, & qui en avoit ſoin; il ſemble même qu'il y faiſoit ſa demeure, ou qu'il demeuroit tout auprès. Un jour ayant remarqué dans le camp deux perſonnes qui prophétiſoient (6), ſans que Moïſe leur eût impoſé les mains, il en avertit Moïſe, & il lui dit de les empêcher. Mais le ſaint Légiſlateur lui répondit: Pourquoi avez-vous de la jalouſie pour moi? Plût à Dieu que tous prophétiſaſſent! Lorſque le peuple fut arrivé à Cadès-Barné (7), Joſué fut député avec douze autres hommes, pour conſidérer le pays de Chanaan (8). Et lorſque ces députés furent de retour, & qu'ils eurent exagéré la difficulté de faire la conquête de ce pays, Joſué & Caleb ſoutinrent que la choſe n'étoit nullement difficile, ſi le Seigneur étoit avec eux. Ce qui fut cauſe que Dieu jura la mort de tous les murmurateurs, & qu'il les exclut tous de la terre promiſe; mais en même-temps il promit à Joſué & à Caleb qu'ils y entreroient, & la partageroient aux douze Tribus.

Moïſe étant près de ſa fin (9), pria le Seigneur de déſigner celui qui lui devoit ſuccéder dans le gouvernement du peuple; & Dieu lui ordonna d'impoſer les mains ſur Joſué, de lui communiquer une partie de ſon Eſprit & de ſa gloire (10), afin que le peuple l'écoutât, & lui obéît. Après la

(1) 4. *Reg.* III, 11. (2) *Exod.* XVII, 9, 10. An du Monde 2513, avant J. C. 1487, avant l'Ere vulg. 1491. (3) *Exod.* XXIV, 13. (4) *Exod.* XXXII, 17. (5) *Exod.* XXXIII, 11. (6) *Num.* XI, 28, 29. (7) An du Monde 2514, avant J. C. 1486, avant l'Ere vulg 1490. (8) *Num.* XIII, 17. (9) *Num.* XXVII, 18. (10) An du M. 2552, avant J. C. 1448, avant l'Ere vulg. 1452.

mort de Moïſe (1), il prit le commandement des Iſraélites ; & Dieu le favoriſa dans toutes les occaſions. Il envoya d'abord des eſpions, pour conſidérer la ville de Jéricho (2) ; & dès qu'ils furent de retour, & qu'ils lui eurent appris l'état de la ville, & la conſternation des Chananéens, il fit paſſer le Jourdain à toute l'armée d'Iſrael (3). Les Prêtres marcherent à la tête du peuple, avec l'Arche d'Alliance (4) ; & dès qu'ils eurent mis les pieds dans le fleuve, les eaux qui venoient d'en haut, s'arrêterent comme une montagne, & celles d'en bas s'écoulerent dans la Mer Morte ; en ſorte que le fleuve demeura à ſec dans une étendue d'environ deux lieues. Les Prêtres demeurerent au milieu du lit du Jourdain, juſqu'à ce que le peuple fût paſſé ; & Joſué fit prendre douze pierres du milieu du fleuve, qu'il fit mettre à Galgala, & en fit auſſi ériger douze au milieu du Jourdain, afin que les unes ou les autres ſerviſſent de monument du miracle qui venoit d'arriver.

Peu de jours après le paſſage du Jourdain, Joſué fit prendre la circonciſion (5) à tous ceux qui étoient nés dans le déſert, & qui à cauſe des fréquens changemens de lieu, n'avoient pu la recevoir depuis la ſortie d'Egypte. Après cela, on célébra la Fête de Pâque (6), le 14 du mois de Niſan, de l'an du Monde 2553. Alors ils commencerent à manger des épis & du grain nouveau de la terre de Chanaan, comme pour ſe mettre en poſſeſſion de ce pays ; & la manne qui les avoit nourris juſqu'alors, ceſſa de tomber. Or Joſué étant dans le territoire de Jéricho (7), vit devant lui un homme qui étoit debout, & qui tenoit une épée nue. Il alla à lui, & lui dit : Etes-vous des nôtres, ou des ennemis ? L'homme répondit : Je ſuis le Prince de l'armée du Seigneur, & je viens ici maintenant à votre ſecours. Joſué ſe proſterna le viſage contre terre ; & l'Ange lui dit : Otez vos ſouliers, parce que le lieu où vous êtes, eſt ſaint.

Peu de jours après, il reçut ordre du Seigneur d'aſſiéger Jéricho (8). Il y en a même qui croient avec aſſez de raiſon, que l'on fit ce ſiege pendant les ſept jours de la Pâque. Les ſix premiers jours, toute l'armée d'Iſrael, ayant les Prêtres avec l'Arche à leur tête, firent le tour de la ville, ſans rien dire, une fois par jour. Le ſeptieme jour, ils firent ſept fois le tour de la ville, & au ſeptieme tour, les Prêtres ayant commencé à ſonner des trompettes ſacrées, tout le peuple jeta un grand cri, & les murailles de la ville furent renverſées ; en ſorte que chacun entra par l'endroit qui étoit vis-à-vis de lui. On mit tout à feu & à ſang, ſans épargner ni hommes, ni animaux. On réſerva ſeulement les métaux, pour être conſacrés au Seigneur ; Rahab avec ſa famille fut auſſi épargnée, parce qu'elle avoit ſauvé les eſpions envoyés par Joſué. Voyez *Rahab*. Joſué fit alors cette imprécation contre Jéricho : Maudit ſoit l'homme qui rebâtira Jéricho : Que ſon premier-né meure lorſqu'il en jettera les fondemens ; & qu'il perde le dernier de ſes enfans, lorſqu'il en mettra les portes. On

(1) An du Monde 2553, avant J. C. 1447, avant l'Ere vulg. 1451. (2) *Joſue*. II, 1, 2, 3, *& ſeq.* (3) An du Monde 2553, avant J. C. 1447, avant l'Ere vulg. 1451. (4) *Joſue* III, 12, 3, *& ſeq.* (5) *Joſue* V, 1, 2, 3, *&c.* (6) *Joſue* V, 10, 11, 12, *&c.* (7) *Joſue* V, 13, 14, 15. (8) *Joſue* VI, 1, 2, 3, *&c.*

vit l'accompliſſement de cette prophétie pluſieurs ſiecles après. Voyez ci-devant *Hiel*, & 3 *Reg.* XVI, 34.

Enſuite Joſué envoya trois mille hommes contre Haï : mais cette petite armée fut repouſſée avec perte de trente-ſix hommes. Cet échec abattit le cœur des Iſraélites. Joſué s'en plaignit au Seigneur : mais le Seigneur lui dit qu'Iſrael avoit violé l'anathême prononcé contre Jéricho, & que le peuple ne pourroit tenir contre ſes ennemis (1), tandis que ce crime ne ſeroit pas expié. On aſſembla le peuple, on tira au ſort, & le ſort tomba ſur Achan fils de Charmi. Achan avoua ſa faute. On courut chercher dans ſa tente une regle ou un lingot d'or, qu'il y avoit caché, avec un manteau d'écarlatte, & deux cents ſicles d'argent. On le lapida, avec tous les ſiens, & on brûla tout ce qui étoit à lui. Voyez l'article d'*Achan*. Après cela, Joſué ſe rendit aiſément maître de Haï. La ville fut pillée, puis brûlée ; tous ſes habitans furent mis à mort, & ſon Roi attaché à une potence, où il demeura juſqu'au ſoir.

Dieu avoit ordonné qu'après le paſſage du Jourdain, on lui érigeât un Autel ſur le mont Hébal (2). Joſué en exécution de cet ordre, après la priſe de Jéricho & de Haï, conduiſit le peuple aux monts Hébal & Garizim (3), où il fit prononcer les bénédictions & les malédictions marquées dans Moïſe, & ériger un Autel de pierres brutes, qu'il fit enduire de chaux, ſur lequel il fit écrire le Deutéronome de la Loi du Seigneur ; c'eſt-à-dire, ou le Décalogue, qui comprend le précis de la Loi ; ou les bénédictions & les malédictions marquées dans Moïſe, *Deuteron.* XXVII, 4, 5, 6, *& ſuiv.* ou le précis du Deutéronome. Le terme Hébreu (4) que l'on a traduit par *Deutéronome*, ſignifie la copie, ou le double de la Loi. On offrit ſur cet Autel des holocauſtes, & le peuple s'en retourna à Galgal, qui fut pendant quelques années le campement de tout le peuple. Euſebe & ſaint Jérôme ont placé Hébal dans la plaine de Jéricho : mais il eſt certainement près de la ville de Sichem.

Vers le même temps, les Gabaonites vinrent faire alliance avec Joſué (5), feignant qu'ils étoient venus de fort loin, & qu'ils n'étoient point du nombre des peuples Chananéens dévoués à l'anathême. Joſué & les Anciens d'Iſrael les reçurent, & firent alliance avec eux, ſans conſulter le Seigneur. Mais trois jours après, ils apprirent qu'ils étoient Chananéens, & qu'ils habitoient dans les villes de Gabaon, de Caphira, de Béroth & de Cariath-ïarim. Le peuple murmura contre les Princes ; & il fut réſolu qu'on leur conſerveroit la vie, puiſqu'on la leur avoit promiſe au nom du Seigneur ; mais qu'ils ſeroient condamnés à couper le bois, & à porter l'eau pour le ſervice de tout le peuple. Alors Adonibéſech Roi de Jéruſalem voyant que le Gabaonites s'étoient ainſi livrés aux Hébreux ſans combat, ſe ligua avec quatre autres Rois Chananéens (6), & alla attaquer Gabaon. Mais Joſué en ayant été informé, marcha toute la nuit, & vint dès le matin attaquer ſi bruſquement les cinq Rois ligués, qu'il

(1) *Joſue* VII, 1, 2, 3, *& ſeq.* (2) *Deut.* XXVII, 4, 5, *&c.* (3) *Joſue* VIII, 3. An du Monde 2553, avant J. C. 1447, avant l'Ere vulg. 1451. (4) *Joſue* VIII, 32. אל משנה תורת משה 70. Τὸ Δευτερονόμιον νόμε Μωσῆ, *&c.* (5) *Joſue* IX, 1, 2, 3, *&c.* (6) *Joſue* X, 1, 2, 3, 4, *&c.*

les mit en fuite, & en tailla en pieces un grand nombre. Et comme les ennemis fuyoient dans la deſcente de Béthoron, le Seigneur fit pleuvoir ſur eux juſqu'à Azéca, une grêle de groſſes pierres, qui en tua un très-grand nombre. Alors Joſué dit : Soleil, arrête-toi vis-à-vis de Gabaon : Lune, n'avance pas contre la vallée d'Aïalon. Et le Soleil & la Lune s'arrêterent, juſqu'à ce que le peuple du Seigneur ſe fût vengé de ſes ennemis. Nous avons fait des Diſſertations particulieres ſur cette pluie de pierres, & ſur l'arrêt du Soleil & de la Lune, que l'on peut conſulter à la tête de notre Commentaire ſur Joſué.

Les cinq Rois s'étant ſauvés dans une caverne près de Macéda, Joſué fit rouler de groſſes pierres à l'entrée de la caverne, en attendant que l'armée eût entierement diſſipé les ennemis. Sur le ſoir l'armée revint à Macéda. Joſué tua ces cinq Rois, & fit pendre leur cadavres à des potences, où ils demeurerent juſqu'au ſoir. Joſué profitant du trouble où étoient les Chananéens, attaqua & prit pluſieurs villes de leur pays; comme Macéda, Lebna, Lachis, Héglon, Hébron, y mit le feu, tua leurs Rois, & fit paſſer au fil de l'épée tout ce qu'il y trouva de vivant. Il ſaccagea tout le pays depuis Cadés-Barné, juſqu'à Gaza, & tout le pays de Gozen, juſqu'à Gabaon, c'eſt-à-dire, toute la partie méridionale de la Paleſtine. Enfin il revint avec toute l'armée à Galgale.

L'année ſuivante (1), le Roi d'Aſor qui demeuroit au-deſſus du lac Séméchon, dans la Galilée, ſe ligua avec pluſieurs Rois de Chanaan (2), pour eſſayer d'opprimer les Iſraélites par leur grand nombre. Ils s'aſſemblerent aux Eaux de Mérom, au midi du mont Carmel. Alors Joſué marcha contre eux; & les ayant chargés à l'improviſte, les défit & les pourſuivit juſqu'à la grande Sidon, juſqu'aux Eaux de Maſérephot, & juſqu'à Maſpha, vers l'orient. Les Hébreux tuerent tout ce qui tomba ſous leurs mains; ils coupérent les jarrets à leurs chevaux, & brûlerent tous leurs chariots, comme le Seigneur l'avoit commandé. De là Joſué revint à Aſor, la prit, la brûla, & en tua le Roi & tous les habitans. Il prit & ruina de même toutes les villes d'alentour, & fit mourir leurs Rois. Tout cela ne ſe fit pas en un jour, ni même en un an : il fallut quelques années pour réduire à l'obéiſſance tout le pays, car il fut obligé de faire la guerre à tous ces Rois, nul ne s'étant rendu ſans combat.

Ce ne fut donc que vers la ſixieme année depuis l'entrée des Iſraélites dans la Terre de Chanaan (3), que l'on commença à partager les Terres conquiſes (4). Caleb demanda d'abord qu'on lui aſſignât ſon partage dans les montagnes de Juda, & à Hébron, ainſi que le Seigneur l'avoit ordonné, & on lui accorda ce qu'il demandoit. Voyez *Caleb*. Après cela on partagea par le ſort à chaque Tribu le terrain qui lui convenoit; premierement à Juda, puis à Ephraïm & à la demi-Tribu de Manaſſé, qui n'avoit point encore eu ſon partage; car l'autre moitié de cette Tribu avoit eu ſon lot au-delà du Jourdain.

Après cela (5), le peuple s'aſ-

(1) An du Monde 2554, avant J. C. 1446, avant l'Ere vulg. 1450. (2) *Joſue* XI, 1, 2, 3, *&c.* (3) An du Monde 2559, avant J. C. 1441, avant l'Ere vulg. 1445. (4) *Joſue* XIII, XIV, XV, XVI, XVII. (5) An du M. 2560, avant J. C. 1440, avant l'Ere vulg. 1444.

ſembla à Silo (1), pour faire le partage de ce qui devoit être donné aux autres Tribus. Joſué envoya des arpenteurs dans tout le pays ; & après leur retour on tira au ſort, & on aſſigna les lots aux Tribus de Benjamin, de Siméon, de Zabulon, d'Iſſachar, d'Aſer, de Nephtali & de Dan. Et enfin on donna à Joſué pour ſa part Thamnat Saraa, dans les montagnes d'Ephraïm. Puis on aſſigna ſix villes de refuge, pour ceux qui avoient commis un meurtre caſuel & involontaire (2), & quarante-ſix villes pour la demeure des Prêtres & des Lévites. Enfin les Tribus de Ruben & de Gad, & la demi-Tribu de Manaſſé ayant ſatisfait à leurs promeſſes, & ayant aidé leurs freres à faire la conquête du pays de Chanaan, s'en retournerent au-delà du Jourdain, où Moïſe leur avoit aſſigné leur lot. Mais étant arrivées ſur le bord du Jourdain, elles y érigerent un monument, pour ſervir de mémoire aux races à venir, qu'elles n'étoient qu'un même peuple avec les autres Tribus de deçà le fleuve (3). Joſué ayant été informé de cette entrepriſe, & craignant que ce ne fût un monument ou un Autel idolâtre, & contraire au culte du Seigneur, envoya leur demander ce qu'elles avoient voulu faire par cet Autel. Mais les Tribus de Ruben, de Gad & de Manaſſé ayant déclaré aux députés leur véritable intention, ils s'en retournerent en paix vers Joſué.

Ce grand homme ſe voyant près de ſa fin (4), fit venir toutes les Tribus d'Iſrael à Sichem, & y fit apporter l'Arche d'Alliance. Là, après avoir repréſenté aux Iſraélites les faveurs qu'ils avoient reçues de Dieu, & les avoir exhortés à demeurer fidelles au Seigneur, (5) il fit alliance de la part du Seigneur avec le peuple, & le peuple réciproquement s'engagea à ſervir le Seigneur, & à lui obéir en toutes choſes. Joſué en rédigea l'acte, qu'il écrivit dans le Livre de la Loi du Seigneur ; & pour en conſerver la mémoire, il en érigea un monument, par une très-groſſe pierre qu'il mit ſous le chêne qui étoit près de Sichem. Après cela il mourut âgé de cent dix ans, l'an du Monde 2570, avant Jeſus-Chriſt 1430, avant l'Ere vulgaire 1434. Le Saint-Eſprit a fait ſon éloge par la plume de Jeſus fils de Sirach, en ces termes (6) : « Jeſus » fils de Navé s'eſt diſtingué par » ſa valeur dans la guerre. Il a » ſuccédé à Moïſe dans l'eſprit de » prophétie. Il a été grand ſelon » le nom qu'il portoit. *(il a parfaitement rempli le nom de Sauveur qu'il portoit.)* Il a été très-» grand, pour ſauver les Elus de » Dieu, pour renverſer ceux qui » s'élevoient contre lui, & pour » faire la conquête du pays qui » devoit être l'héritage d'Iſrael. » Combien s'eſt-il acquis de gloire, lorſqu'il tenoit les mains » élevées, & qu'il lançoit ſon dard » contre les villes ? (Voyez *Joſue* VIII, 18, *Leva clypeum*, *&c.*) » Où eſt l'armée qui ait tenu en » ſa préſence ? Car le Seigneur lui » menoit en quelque ſorte les ennemis, pour les vaincre. N'a-t-» il par arrêté le ſoleil dans le » tranſport de ſa colere, lorſ-» qu'un jour devint plus grand » que deux ? Il invoqua le Très-» Haut, dans le temps qu'il ſe vit » environné par les ennemis de » toutes parts. Le Tout-puiſſant » l'écouta, & fit fondre ſur les » Chananéens une grêle de groſſes

(1) *Joſue* XVIII, XIX. (2) *Joſue* XX, XXI. (3) *Joſue* XXII. (4) An du Monde 2570, avant J. C. 1430, avant l'Ere vulg. 1434. (5) *Joſue* XXIII, XXIV. (6) *Eccli.* XLVI, 1, 2, *& ſeq.*

» pierres. Il les tailla en pieces à » la deſcente de la vallée, afin » que les Nations connuſſent la » puiſſance du Seigneur, & qu'elles » appriſſent qu'il n'eſt pas aiſé de » combattre contre Dieu. Enfin » Joſué a toujours ſuivi le Tout- » puiſſant. »

Le Livre qui porte le nom de Joſué, eſt ordinairement attribué à ce grand homme. Il eſt dit dans le dernier Chapitre, ℣. 26, que Joſué écrivit toutes ces choſes. Jeſus fils de Sirach, dit qu'il ſuccéda à Moïſe dans le miniſtere de la prophétie (1). Enfin la Synagogue & l'Egliſe ſont d'accord à lui attribuer cet Ouvrage, & à le reconnoître pour canonique. Il faut toutefois avouer qu'il y a certains termes, certains noms de lieux, & certaines circonſtances d'hiſtoire, qui ne conviennent pas au temps de Joſué, & qui font juger que le Livre a été retouché depuis lui, & que les Copiſtes y ont fait quelques additions & quelques corrections. Mais il y a peu de Livres de l'Ecriture, où l'on ne remarque de pareilles choſes. On peut conſulter notre Préface ſur Joſué, & les Auteurs qui ont écrit des Prolégomenes ſur les Livres ſaints.

Les Samaritains ont un Livre de Joſué, qu'ils conſervent avec reſpect, & dont ils ſe ſervent pour fonder leurs prétentions contre les Juifs : mais ce Livre eſt bien différent de celui que les Juifs & les Chrétiens tiennent pour canonique. Ce Livre contient quarante-ſept Chapitres, remplis d'une infinité de fables & de puérilités. Il commence à l'endroit où Moïſe choiſit Joſué pour lui ſuccéder dans le gouvernement du peuple. Il rapporte l'hiſtoire du Devin Balaam, qui fut appelé pour dévouer les Iſraélites à l'anathême. Il parle de la guerre de Moïſe contre les Madianites, de ce qui y donna occaſion, de la mort de Balaam, de la mort de Moïſe, du deuil que l'on fit pour lui. Il rapporte fort au long le paſſage du Jourdain, la priſe de Jéricho, & ajoute grand nombre de merveilles qui ne ſont pas dans le vrai Livre de Joſué. Il décrit une guerre de Saubec fils d'Héman Roi de Perſe, accompagnée de mille circonſtances fabuleuſes. Après la mort de Joſué, ce Livre lui donne pour ſucceſſeur Terſico, de la Tribu d'Ephraïm. L'Auteur comprend dans ſon hiſtoire ce qui concerne les Juges, les Rois de Juda, Jaddus & Alexandre le Grand, le ſiege de Jéruſalem par Adrien. Il finit par ce qui regarde Nathanael, & ſes fils Babarraba, Akbare & Phinées. Ce Livre n'eſt point imprimé. Joſeph Scaliger, à qui il appartenoit, le légua à la Bibliotheque de Legde, où il eſt encore à préſent en caractere Samaritain, mais en Langue Arabe, & traduit ſur l'Hébreu (2).

Les Juifs attribuent à Joſué une priere qu'ils récitent ou toute entiere, ou en partie, lorſqu'ils ſortent de leurs Synagogues. Elle commence ainſi : *C'eſt à nous qu'il appartient de louer le Seigneur de l'univers, & de célebrer le Créateur du monde, puiſqu'il ne nous a pas fait ſemblables aux nations de la terre, & qu'il nous a préparé un héritage infiniment plus riche & plus grand, &c.* Voyez Vagenſeil, *Tela ignea Sathanæ, p.* 223, 227. Ils attribuent auſſi à Joſué dix reglemens, qui devoient s'obſerver dans la terre promiſe (3). Le premier eſt, qu'il eſt permis de faire paître le menu bétail dans les forêts, dont les arbres ſont grands ;

(1) *Eccli.* XLVI, 1. (2) Voyez M. Fabric. *Apocryph. V. T. p.* 876, 877, *& ſeq.* (3) *Vide apud Selden. de jure nat. & gent. l.* 6, *c.* 2.

mais non pas le gros bétail. Le ſecond, qu'il eſt permis à tous les Iſraélites de ramaſſer dans le champ d'un autre des menus morceaux de bois, & qui paſſent pour des épines; pourvu toutefois qu'ils les trouvent par terre, & qu'ils ne les coupent point. Les autres reglemens ſont à peu-près de même nature. On ne lit nulle part que Joſué ait été marié, ni qu'il ait eu des enfans. Après ſa mort, les Anciens d'Iſrael gouvernerent le peuple. C'étoit une eſpece d'Ariſtocratie. Mais on ne ſait s'il y en avoit parmi eux quelqu'un qui tînt le premier rang, ni qui il étoit. On croit toutefois qu'Othoniel eut la principale part au gouvernement pendant ce temps-là.

Les Mahométans (1) croient que Joſué fut envoyé de Dieu pour combattre les Géans qui poſſédoient la ville & le pays d'*Ariha*, ou de Jéricho. Il leur livra la bataille un Vendredi au ſoir, & comme la nuit s'approchoit, & qu'il ne pouvoit combattre le jour du Sabbat, il pria le Seigneur de prolonger la journée pour lui donner aſſez de temps pour les défaire. Sa priere fut exaucée, & le ſoleil demeura une heure & demie ſur l'horiſon plus qu'il n'auroit fait. C'eſt un des motif qui a obligé les Muſulmans à choiſir ce jour préférablement au Samedi pour en faire leur jour de fête. Ils ajoutent que Joſué chaſſa les Philiſtins, ou plutôt les Chananéens de leur pays, & qu'il les obligea de ſe retirer en Afrique.

II. JOSUÉ, fils de Joſédech, Grand-Prêtre des Juifs. Voyez *Jeſus fils de Joſédech*, qui eſt le même, & dont on a parlé ci-devant.

IOTA. C'eſt une lettre de l'alphabet Grec, qui tire ſon nom du *Jod* des Hébreux, ou du *Judh* des Syriens. Jeſus-Chriſt dans l'Evangile (2) a dit qu'il n'y auroit pas un ïota ni un point dans la Loi, qui n'eût ſon exécution, c'eſt-à-dire, que tout ce qui eſt prédit, ou figuré dans Moïſe & dans les autres Livres ſacrés, ne demeurera pas ſans exécution. Il ſemble que c'étoit une eſpece de proverbe parmi les Juifs, comme c'en eſt un parmi nous, de dire qu'il ne s'en ſaudra pas un *ïota*, c'eſt-à-dire, rien du tout. C'eſt que l'ïota eſt la plus petite lettre de l'alphabet Grec (3), comme le *Jod* dans l'alphabet Hébreu. *Iota unum, aut unus apex (4)*. Or l'*apex* eſt proprement un trait, une extrêmité de certaines lettres Hébraïques, qui paſſent les autres en longueur, comme le *Lamed*, le *Schin*, &c.

JOTA, ville de Juda. *Joſue* XV, 54. Bonfrere croit que c'eſt la même qu'*Aſan*; *Joſue* XIX, 7, & 1 *Par.* VI, 59. Mais il y a plus d'apparence que c'eſt la même que *Jeta*, *Joſue* XXI, 15, & que *Jethnam*, *Joſue* XV, 23. Euſebe met *Jethnam* à huit milles d'Hébron, vers l'orient.

JOTAPATE, ville de Galilée: Joſeph dit qu'elle étoit à quarante ſtades de Gabara (5), ou peut-être *Gadara*. C'étoit la plus forte place de la Galilée, étant ſituée ſur une montagne, & des rochers inacceſſibles de tous côtés, hors la partie ſeptentrionale, par où l'on pouvoit y aller (6). Elle fut priſe & ruinée l'an 67 de l'Ere vulgaire. Pluſieurs croient que c'eſt la même que *Geth-epher*, patrie du Prophete Jonas; ce qui n'eſt nullement certain. On trouve dans un Concile de Jéruſalem

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 494. *Joſchona.* (2) *Matth.* V, 18. (3) ι *Iota.* ϒ *Jod.* (4) μία κεραία. *unus apex.* (5) *Joſeph. in vita, p.* 1017. (6) *De Bello, l.* 3, *c.* 4.

tenu en 536, la ſouſcription d'un Evêque de *Jotabé*, dans la Paleſtine. On ignore ſi Jotabé eſt la même que Jotapate.

La ville de Jotapate eſt célebre par le ſiege que Joſeph l'Hiſtorien y ſoutint contre Veſpaſien, alors général de l'armée Romaine, & depuis Empereur. Voici comme la choſe ſe paſſa. Veſpaſien ayant réſolu de faire la guerre en perſonne aux Juifs, entra dans la Galilée pour épouvanter Jéruſalem & toute la Judée, & leur donner lieu de ſe repentir de leur ſoulevement, il marcha d'abord contre Jotapate, ayant fait premierement applanir les chemins qui y conduiſoient, & qui étoient de très-difficile accès à l'infanterie, & inacceſſibles à la cavalerie : il étoit à la tête d'environ ſoixante mille hommes, ſans compter un très-grand nombre de valets, qui ayant ſervi au milieu des périls & des exercices de la guerre, pouvoient paſſer pour de bons ſoldats (1).

Joſeph ayant appris le deſſein de Veſpaſien, ſe jeta dans Jotapate le 21 Mai de l'an du monde 4070. Veſpaſien en fut ravi, croyant qu'en le prenant il ſe rendroit bientôt maître de toute la Galilée ; ainſi il envoya ſur le champ Placide & Ebutius, deux Capitaines vaillans & expérimentés, avec mille chevaux pour inveſtir la place de tous côtés, afin que Joſeph ne pût s'échapper (2). Le lendemain il y vint avec toute l'armée, & commença le jour ſuivant à l'attaquer ; mais il y trouva une reſiſtance à laquelle il ne s'attendoit pas, il lui fallut faire le ſiege dans les formes ; & les Juifs faiſant des ſorties continuelles, brûloient les machines, & renverſoient tous les travaux des Romains, en ſorte que Veſpaſien ſe conſidéroit lui-même comme aſſiégé dans ſon camp.

Voyant donc que les Juifs rendoient tous ſes efforts & tous ſes travaux inutiles, & qu'il n'avançoit rien, il ſe détermina à prendre la ville par la famine ou par la ſoif ; car il ſavoit que l'on y manquoit d'eau (3) ; mais Joſeph pour lui ôter cette eſpérance, fit mettre aux créneaux des murs quantité d'habits tout dégouttans d'eau ; ce qui ſurprit & affligea tellement les Romains, que ne pouvant s'imaginer que des gens qui auroient manqué d'eau, duſſent la perdre ainſi inutilement, ils en revinrent à la voie de la force.

Veſpaſien fit dreſſer toutes ſes machines contre la ville, le bélier fit breche aux murs (4), il fut donné de terribles aſſauts, où il ſe paſſa de part & d'autre des actions extraordinaires de valeur. Enfin Veſpaſien ayant été averti par un transfuge de l'état de la place, & que l'heure la plus favorable pour livrer l'aſſaut ſeroit vers la pointe du jour, parce qu'alors les aſſiégés épuiſés par un ſiege ſi long & ſi opiniâtre, & accablés de fatigues, étoient preſque tous plongés dans un profond ſommeil. (5) Veſpaſien profita de cet avis, il envoya Tite & le Tribun Sabinus avec quelques ſoldats choiſis, qui tuerent les ſentinelles ; ils furent ſuivis par Céréalis & Placide, & entrerent dans la ville, long-temps avant que les habitans fuſſent éveillés & qu'ils s'en fuſſent apperçus, & tuerent tout ce qu'ils rencontrerent, ſans aucune diſtinction. La ville fut priſe le premier jour de Juillet, la treizieme année du regne de Néron ; après quarante-ſept jours de ſiege. On y compta quarante mille Juifs

(1) *Joſeph. de Bello, l.* III, *c.* 5. (2) *Ibid. c.* 11. (3) *Ibid. c.* 13. (4) *Ibid. c.* 15. (5) *Ibid. c.* 23.

de tués, outre douze cents prisonniers, qui n'étoient apparemment que des femmes & des enfans. Joseph se sauva dans une caverne secrette, où il trouva quarante des siens ; mais ayant été découverts, ils aimerent mieux se tuer l'un l'autre, que de se rendre. Joseph étant resté lui deuxieme, se rendit, & comme on l'eut amené devant Vespasien, qui vouloit l'envoyer à Néron, il le fit changer de dessein, en cosidération de Tite, dont il avoit gagné les bonnes graces, en leur prédisant à tous deux l'Empire.

Observations sur le siege de Jotapate. Joseph. l. III, c. II, & seq.

☞ Le siege de Jérusalem si célebre dans l'Histoire, & que l'on met au nombre des plus mémorables de l'Antiquité, pour l'attaque & la défense, est au jugement des connoisseurs qui examinent de plus près les choses, beaucoup inférieur à celui de Jotapate. Tout ce que l'art a de plus grand & de plus profond, tout ce que l'on peut opposer à une attaque savante, & d'une conduite admirable, tout ce que l'esprit humain peut inventer de fin, de rusé, de hardi, sans être imprudent ni téméraire, se trouve dans celui-ci. Joseph un des plus fameux & des plus exacts des Historiens de l'Antiquité, nous a donné dans son Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains, un détail merveilleux du siege de cette place, qu'il défendit lui-même avec toute la valeur, l'artifice, & l'intelligence qu'on peut désirer dans un Guerrier habile, & expérimenté dans une des plus savantes parties, & des plus délicates de la science des armes ; & ce n'est pas peu de s'en tirer avec honneur, lorsqu'on a en tête un ennemi vigoureux, hardi & entreprenant, & qui excelle particulierement dans l'attaque des places : car les Romains sur-tout l'emportoient dans cette partie des armes, & c'est ce qui rendit la défense de Joseph plus glorieuse.

Vespasien fut choisi par l'Empereur Néron, pour réduire les Juifs ; il entra d'abord dans la Galilée, à la tête de plus de soixante milles hommes, & vint assiéger Jotapate. Voici la description que Joseph nous en donne : (1) *cette ville est presque entierement bâtie sur un roc escarpé, & environné de trois côtés de vallées si profondes, que les yeux ne peuvent sans s'éblouir porter leurs regards jusques en bas. Le seul côté qui regarde le septentrion, & où l'on a bâti sur la pente de la montagne, est accessible : mais Joseph l'avoit fait fortifier & enfermer dans la ville, afin que les ennemis ne pussent approcher du haut de cette montagne qui la commandoit ; & d'autres montagnes qui étoient à l'entour de la ville, en cachoient la vue de telle sorte, que l'on ne pouvoit l'appercevoir que l'on ne fût dedans.* Telle étoit la force de Jotapate.

On voit par cette description qu'elle étoit capable d'une grande résistance ; mais si l'on considere les travaux des Romains, & jusqu'où ils furent poussés, & les furieux assauts qu'ils donnerent, on ne pourra s'empêcher d'admirer la grandeur du courage des assiégés, & la conduite admirable de celui qui les commandoit, car cela passe l'imagination. La ville de Jérusalem étoit infiniment plus forte par la hauteur & l'épaisseur de ses murailles, lorsque Tite l'assiégea ; & ce qui est encore de plus remarquable, c'est que les troupes

(1) *Joseph. de Bello, l. III, c. II.*

qui étoient dedans, ſurpaſſoient le nombre des aſſiégeans, ce qui n'étoit pas à beaucoup près dans Jotapate. La valeur & l'audace déterminée étoit égale dans ces deux ſieges, mais on voit dans la défenſe de Jotapate la ſcience jointe à une conduite merveilleuſe, qu'on ne remarque pas dans celle de Jéruſalem. Le *Virtus indocta* de Végece, c'eſt-à-dire, la fureur & la rage ſe trouverent dans ce dernier; mais dans l'autre, la capacité du Chef, & le courage intrépide des ſoldats oppoſent à des Romains bien diſciplinés & bien commandés, une témérité prudente, c'eſt-à-dire, une valeur qui paſſe les bornes ordinaires, & qui produit dans le cœur des ſoldats un tel déſir de vaincre, qu'un Gouverneur eſt en état de les pouſſer juſqu'à périr plutôt que de céder dans une extêmité, où le ſalut de tous ſe trouve en danger.

Comme les Romains étoient impérieux & violens dans tout ce qu'ils entreprenoient, il leur arrivoit ſouvent de s'engager dans des deſſeins imprudens & téméraires, par l'opinion qu'ils avoient de leurs forces & de leur courage, & par le mépris qu'ils faiſoient des peuples contre qui ils faiſoient la guerre, (j'entends ici les peuples de l'Aſie) car ils agiſſoient avec moins de circonſpection contre ceux-ci, que contre les autres, ſi l'on en excepte les Parthes. Leur diſcipline étoit ſi admirable, leurs Généraux ſi habiles & ſi expérimentés, ſur-tout dans l'art des ſieges dont ils connoiſſoient tout le fin, qu'il ne faut pas trouver étrange qu'ils fortifiſent quelquefois des regles de la prudence, contre des ennemis qui leur étoient inférieurs. La guerre contre les Juifs les inquiétoit, leur valeur déſeſpérée leur paroiſſoit redoutable; mais comme ils manquoient alors de Chefs, & qu'ils ne combattoient plus par conſéquent que tumultuairement & ſans diſcipline, ils crurent les trouver par-tout les mêmes, & ils ſe tromperent fort à Jotapate.

Veſpaſien fit inveſtir cette ville, & comme il vouloit répondre à la bonne opinion que l'Empereur avoit conçue de lui, en terminant promptement une guerre qui pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes, par la crainte qu'il avoit que ſi elle traînoit en longueur, les peuples voiſins ne ſe déclaraſſent en faveur des Juifs, ou ne leur prêtaſſent ſous main du ſecours; il réſolut malgré la force de la place, la capacité & la valeur du Chef, & le nombre des habitans & des troupes qui s'étoient jetés dedans, de tenter une eſcalade, pour la prendre d'emblée; mais il trouva à qui parler, & fut vigoureuſement repouſſé; *le lendemain on commença à battre la ville.* Joſeph (1) ſemble ici mal débuter, ou le Traducteur (2) n'eſt pas pas exact: il paroît viſiblement par le chapitre ſuivant, qu'on ne battit la ville qu'après pluſieurs attaques & inſultes réitérées; mais qu'on tâcha d'abord de l'emporter par eſcalade, l'épée à la main: ainſi il auroit dû dire, *le lendemain on commença à attaquer la ville.* Les Romains y trouverent une réſiſtance ſurprenante, tous leurs efforts furent inutiles, ils furent repouſſés avec honte, & comme ils en étoient plus ſuſceptibles que de crainte, ils ſe piquerent & y revinrent le lendemain, & en ſortirent auſſi honteux & auſſi avancés que le premier jour. Ils étoient trop fiers pour s'en tenir là, & les aſſiégés trop braves, & trop bien conduits, pour ne pas leur apprendre à les mieux

(1) *Joſeph. de Bello, l. III, c. 11.* (2) M. Arnaud d'Andilly.

connoître ; auſſi ne ſe rebuterent-ils pas, car ils ſoutinrent cinq aſſauts conſécutifs ; & pour faire voir qu'ils avoient plus beſoin de brides que d'éperons, ils firent de vigoureuſes ſorties, tandis qu'ils défendoient leurs remparts, grand ſujet d'humiliation pour les Romains, qui avec de ſi grandes forces reboucherent par-tout ; ainſi Veſpaſien vit bien qu'il n'y avoit rien à gagner contre des gens ſi braves & ſi réſolus, & qu'il n'en viendroit jamais à bout, que par un ſiege régulier & dans les formes.

Les préparatifs que les aſſiégeans firent pour s'aſſurer cette conquête, ſont ſurprenans, & les travaux preſqu'incroyables ; car il fallut y aller pied à pied par des tranchées ou paralleles de claies, & élever des terraſſes ou cavaliers d'une hauteur prodigieuſe, pour dominer par-deſſus les murs de la ville. A ces travaux Joſeph fit conſtruire, & oppoſa un mur encore plus haut, avec des tours & des creneaux, & pour y travailler à couvert, il fit planter debout de groſſes poutres auxquelles il ſuſpendit des rideaux de peaux de bœuf fraîchement tués, qui rendirent les coups de fleches inutiles, rompoient la force des pierres lancées par les machines, & amortiſſoient celle du feu par leur humidité.

Les Romains entreprirent ce ſiege avec un tel appareil de machines qui lançoient des traits & des pierres, que rien n'eſt plus ſurprenant. *Veſpaſien*, dit (1) l'Auteur Juif, *diſpoſa cent ſoixante machines qui tiroient inceſſamment quantité de dards contre ceux qui défendoient les murailles : & il fit auſſi mettre en batterie d'autres plus groſſes machines, dont les unes lançoient des javelots, les autres de très-groſſes pierres ; & il faiſoit en même-temps jeter tant de feux, & tirer tant de fleches par ſes Arabes & autres gens de trait, que tout l'eſpace qui ſe trouvoit entre les murs & la terraſſe en étoit ſi plein, qu'il paroiſſoit impoſſible d'y aborder. Mais rien n'étoit capable d'étonner les Juifs, ils ne laiſſoient pas de faire des ſorties, où après avoir arraché ce qui couvroit les travailleurs, & les avoir contrains de quitter la place, ils ruinoient leurs ouvrages, mettoient le feu aux claies, & aux autres choſes dont ils ſe couvroient.* Il eſt apparent que la vigoureuſe défenſe des aſſiégés, & les ſorties fréquentes qu'ils faiſoient ſur les travaux des Romains, les empêcha d'approcher plutôt le bélier pour battre & ouvrir le mur de la ville ; & il eſt étonnant que Joſeph perdît toute eſpérance de ſauver la place avant que le bélier eût été mis en batterie, puiſqu'il tint conſeil avec ſes principaux Officiers pour ſe retirer. Vouloit-il ſonder la garniſon & les habitans ? Il étoit perſuadé de leur réſolution à ſe défendre : Etoit-ce le manquement de ſel ? Ce n'étoit pas un mal inſupportable ; mais le plus grand mal étoit l'eau qui leur manquoit, & qu'il fut obligé de leur faire diſtribuer par meſure ; mais *le peuple*, dit-il (2), *qui découvrit ſon deſſein, vint en foule le conjurer de ne les point abandonner ; & de conſidérer que toute leur confiance étoit en lui : Qu'il pouvoit ſeul les ſauver en demeurant avec eux, parce que l'ayant à leur tête, ils combattroient avec joie juſques au dernier ſoupir, &c.* Un Gouverneur brave & courageux qui ſe trouve à la tête de telles gens, eſt ſans doute heureux, & ce qu'il y a de plus admirable, c'eſt qu'ils lui tinrent parole. Je ne ſai ſi Joſeph avec les

(1) *Joſeph. de Bello, l.* III, *c.* 12. (2) *Ibid. c.* 14.

raiſons qu'il leur allégua, étoit bien aſſuré en ſortant de la ville, de lever une armée aſſez forte pour les ſecourir contre la puiſſance des Romains; mais on ne ſe paya pas de ſes raiſons, il n'y en eut pas un, juſques aux femmes & aux enfans, qui ne le conjuraſſent de demeurer avec eux, & ces femmes & ces enfans ne furent pas moins utiles dans ce ſiege mémorable, que les hommes les plus vigoureux. Joſeph ne penſa donc plus à la retraite, mais à ſe défendre juſqu'à l'extrêmité; des paroles il paſſa aux effets (1): *Il fit une ſortie avec les plus braves de ſes gens, pouſſa les gardes Romaines, força leurs retranchemens* (la tranchée), *donna juſques dans leur camp, renverſa les peaux ſous leſquelles les ſoldats étoient huttés, & mit le feu dans leurs travaux. Il fit le lendemain & les jours ſuivans la même choſe, & continua encore durant quelques jours & quelques nuits d'agir avec une ſemblable vigueur, ſans qu'une fatigue ſi extraordinaire la pût ralentir.* Veſpaſien tomba en admiration d'une valeur & d'une audace ſi ſurprenante; c'étoit, diſoit-il, des déſeſpérés qu'il falloit éviter, plutôt que d'en venir aux mains avec eux; mais ces déſeſpérés remporterent de grands avantages, & dans les défenſes rien n'eſt plus à craindre que le déſeſpoir bien conduit des Chefs.

Contre des gens qui ſe défendent ainſi, il faut uſer de grandes précautions. Les Romains alloient lentement & avançoient peu, il falloit de bonnes plate-formes pour aſſurer les béliers, ils furent mis en batterie, & ſoutenus d'une infinité de gens de traits, poſtés ſur les tours & ſur les terraſſes, qui lançoient continuellement des fleches. Le mur fut battu vigoureuſement, les Juifs oppoſerent à l'effort du bélier des ſacs pleins de paille, qu'ils deſcendoient à l'endroit où il frappoit, & rompoient ainſi la force des coups. *Cette invention*, dit (2) l'Auteur Juif, *retarda beaucoup les Romains: car de quelque côté qu'ils tournaſſent leur bélier, il y rencontroit ces ſacs pleins de paille, qui rendoient ſes coups inutiles; mais enfin ils y remédierent en coupant avec des faulx attachées à de longues perches, les cordes où ces ſacs étoient attachés.* Les Romains auroient été aſſez embaraſſés, ſi au lieu de cordes les aſſiégés ſe fuſſent ſervi de chaînes pour ſuſpendre leurs ſacs; mais apparemment qu'ils en manquoient.

Rien n'eſt plus admirable dans les ſieges, que toutes ces machines de jet des Anciens, c'eſt-à-dire, les catapultes & les baliſtes, particulierement celles-ci qui pouſſoient des pierres avec tant de force & de violence, que Joſeph dit (3), *qu'elles abbattoient les créneaux, faiſoient des ouvertures aux angles des tours, & dans les endroits même où les aſſiégés étoient les plus preſſés, elles tuoient ceux qui étoient derriere les autres, ſans que ceux qui étoient devant eux les puſſent garantir de leurs coups.* Cela n'eſt pas ſurprenant quand on connoît la force de ces machines. On voit dans pluſieurs Auteurs, & ſur-tout dans Polybe (4), où je renvoie le Lecteur, des effets encore plus étonnans de la force prodigieuſe de ces machines, & les poids immenſes qu'elles chaſſoient, & portoient loin de plus d'un mille d'Italie.

Les béliers & les machines de jet déſeſpéroient les aſſiégés; déjà les murs menaçoient ruine, lorſqu'ils s'aviſerent de ramaſſer tout

(1) *Joſeph. de Bello, l.* III, *c.* 14. (2) *Ibid. c.* 15. (3) *Ibid. c.* 16. (4) Commentaire ſur Polybe, tom. 2 & 3, *in-quarto.* Paris.

ée qu'ils purent de matieres combuſtibles, y mêlerent du bithume, de la poix & du ſouffre, y mirent le feu, & en même-temps, lancerent tout cela par trois endroits différens ſur les machines & dans les travaux des Romains, qui leur avoient coûté tant de temps & de peine à conſtruire, & qui furent brûlés en moins d'une heure, ſans qu'ils puſſent l'empêcher. Joſeph dans le même temps, voyant que tout lui réuſſiſſoit, fit une vigoureuſe ſortie avec ce qu'il avoit de gens d'élite dans la ville ; & ayant pris des fallots ardens en leurs mains, ils allerent juſques dans le camp des Romians brûler toutes les machines, toutes les huttes, & tous les travaux de la dixieme Légion qui étoit le corps le plus redoutable de l'infanterie Romaine.

Les Romains ne ſe décourageant pas après tant d'infortunes, rétablirent leurs travaux, remirent de nouveaux béliers en batterie, & battirent le mur déjà ébranlé avec tant de vigueur, qu'ils le renverſerent & firent une breche aſſez large pour donner l'aſſaut. Je n'entrerai point ici dans le détail ; la deſcription que Joſeph (1) en a fait, eſt admirable, & d'un homme du métier ; je dirai ſeulement que jamais breche ne fut inſultée avec tant de vigueur, ni mieux défendue. Les Romains y reboucherent comme dans tous les aſſauts qu'ils donnerent ; toujours battus, & jamais rebutés, bien qu'ils perdiſſent une infinité de braves ſoldats. Veſpaſien vit bien qu'il falloit en venir à de nouveaux ouvrages ; *il fit travailler à hauſſer ſes plates-formes, & dreſſer deſſus des tours de bois de cinquante pieds de haut, toutes couvertes de fer pour les affermir par leur peſanteur, & les rendre à l'épreuve du feu. Il mit deſſus outre ces légeres machines qui jetoient des fleches & des pierres, les plus adroits de ſes archers & de ſes frondeurs.* Ainſi comme ces tours & ces terraſſes dominoient les remparts, les Juifs furent contraints d'abandonner la breche ; mais ils chargerent & repouſſerent vigoureuſement, quoiqu'avec perte, les Romains qui tenterent d'y monter.

Enfin les habitans de Jotapate avoient ſoutenu, contre toute apparence, quarante-ſept jours de ſiege, & ſupporté avec un courage invincible les fatigues, les miſeres, & tous les maux les plus affreux, lorſqu'un transfuge de la ville fut la cauſe de ſa perte : il vint rendre compte à Veſpaſien de l'état de la place, du petit nombre de gens qui reſtoient pour la défendre, & que pour la ſurprendre & s'en emparer, *il n'y avoit qu'à les attaquer à la pointe du jour, parce que c'étoit alors qu'ils tâchoient à prendre quelque repos, enſuite de tant de fatigues ; & ceux même qui étoient en garde, ne pouvant réſiſter au ſommeil, étoient preſque tous endormis.* Ce rapport fut ſuſpect à Veſpaſien ; mais comme il ne riſquoit pas beaucoup d'ajouter foi aux avis de ce traître, qui ne diſoit que trop vrai, il le fit garder, & donna ſes ordres pour l'attaque. Ainſi à l'heure marquée, Tite, avec quelques Officiers à la tête d'une troupe de ſoldats choiſis, s'avancerent ſans bruit, & trouvant tout endormi, tuerent les ſentinelles, couperent la gorge au corps de garde, & s'emparerent de la forteresſe. Toute l'armée enſuite étant entrée dans la ville, ils firent main baſſe ſur ſes infortunés habitans, qui étoient pour la plupart enſevelis dans le ſommeil ; & le ſouvenir des maux

(1) *De Bello, l.* III, *c.* 16, 17, 18.

qu'ils avoient ſoufferts, ayant effacé de leur cœur tout ſentiment de compaſſion, ils commirent des cruautés inouies, & ne pardonnerent à perſonne.

JOUR. On diſtingue quatre ſortes de jours. *Le jour naturel*, *le jour aſtronomique*, *le jour civil*, & *le jour artificiel*. Le jour naturel ou ſolaire, eſt la durée de vingt-quatre heures. Le jour aſtronomique, eſt la durée de la révolution entiere de l'équateur, & la portion du même équateur que parcourt le ſoleil pendant un jour naturel, par ſon propre mouvement. Le jour civil, eſt celui que l'uſage commun d'une nation, détermine à l'égard de ſon commencement ou de ſa fin. Les Hébreux commençoient leurs jours d'un ſoir à l'autre, tant pour le civil, que pour le ſacré : *A veſpera uſque ad veſperam, celebrabitis ſabbata veſtra* (1). L'Egliſe Catholique en uſe encore à préſent de même pour l'Office Eccléſiaſtique, mais non pas pour le repos des Fêtes. Les Babyloniens comptoient leurs jours d'un lever du ſoleil à l'autre; ce qui eſt pratiqué encore aujourd'hui par ceux de Nuremberg : les Italiens, du coucher du ſoleil à l'autre ; les Aſtronomes, d'un midi à l'autre midi ; les Catholiques Romains, de minuit à minuit. Enfin le jour artificiel, eſt la durée du temps que le ſoleil eſt ſur l'horizon, ce qui eſt inégal ſelon le temps & les lieux, à cauſe de l'obliquité de la ſphere. Les Auteurs ſacrés partagent ordinairement le jour en douze heures inégales, & la nuit de même. La ſixieme heure répond toujours à midi dans toutes les ſaiſons de l'année ; & la douzieme heure, à la derniere heure du jour. Mais pendant l'été, cette douzieme heure, de même que toutes les autres, étoient plus grandes que celles de l'hiver. V. l'article *Heures*.

JOURDAIN, nommé en Hébreu, *Jarden*, en Grec, *Jordanés*, & en Latin, *Jordanis*, fleuve très-célebre dans les Livres ſacrés. On prétend qu'il tire ſon nom de l'Hébreu (2), *Jor*, qui ſignifie un ruiſſeau, & *Dan*, qui eſt une petite ville près la ſource de ce fleuve ; ou, ſelon d'autres, qu'il tire ſon origine de deux ruiſſeaux, dont l'un s'appelle *Jor*, & l'autre *Dan*. Mais ces étymologies ſont très-douteuſes. 1°. Il n'eſt pas vrai que le Jourdain ſoit formé de deux ruiſſeaux, ni qu'il y en ait un qui s'appelle *Dan*, quoique la plupart des Cartes Géographiques le marquent ainſi. L'origine viſible du Jourdain eſt un petit ruiſſeau, qui a ſa ſource dans le mont Liban, & ſur lequel eſt ſituée la petite ville de Dan, quatre lieues plus haut que Céſarée de Philippes, où commence proprement le Jourdain. L'autre ſource du Jourdain qui eſt la plus conſidérable, quoique la moins apparente, eſt le lac *Phiala*, environ à quatre lieues au midi de Céſarée de Philippes. Ce lac a une communication par-deſſous terre avec le Jourdain, & il lui fournit aſſez d'eaux à Céſarée, pour paſſer déjà pour un fleuve. Voyez Joſeph, de la guerre des Juifs, l. 1, c. 16, & l. 3, c. 18, p. 860.

2°. Le nom de Dan eſt certainement beaucoup plus nouveau que celui du Jourdain. Nous ſa-

(1) *Levit.* XXIII, 32. Moïſe ne met jamais de différence quant au commencement & à la fin entre le jour civil & le jour ſacré. Il met toujours le ſoir le premier. Par exemple, au commencement de la Géneſe, en parlant du premier jour de la création. *Factum eſt veſpere & mane dies primus*, &c.

(2) יאר *Jor*, דן *Dan*, ירדן *Jarden*.

vons

vons qu'une Colonie de la Tribu de Dan (1) s'étant emparée de la ville de Laïs, lui donna le nom de Dan, à cauſe du Chef de ſa Tribu. Cela n'arriva qu'après la mort de Joſué, & pendant l'Anarchie qui ſuivit la mort des Anciens d'Iſrael, qui avoient vu les merveilles du Seigneur. Or, avant ce temps, le Jourdain étoit fort connu, & on ne voit pas qu'il ait jamais porté un autre nom. On pourroit peut-être avec plus de raiſon, dériver le nom de *Jarden*, de l'Hébreu *Jarad*, deſcendre, à cauſe de la chûte & du cours rapide de ce fleuve.

Le Jourdain depuis ſa ſource, que nous prenons à Céſarée de Philippes, coule dans l'eſpace d'environ cinquante lieues, juſqu'à ſon embouchure dans la Mer Morte, autrement appelée le lac Aſphaltite, où il ſe perd. Il forme dans ſon cours le lac de Séméchon, à cinq ou ſix lieues de ſa ſource. De là il entre dans le lac de Tibériade, & paſſe tout au travers. Il ſe dérobe vers le temps de la moiſſon des orges (2), ou de la Fête de Pâque. Les bords du Jourdain ſont couverts de joncs, de roſeaux, de cannes, de ſaules, & d'autres arbres, qui font que pendant l'été on a aſſez de peine de voir l'eau de ce fleuve (3). On dit qu'il y a pour ainſi dire deux lits & deux bords du Jourdain diſtingués l'un de l'autre. Le premier eſt celui où ce fleuve coule lorſqu'il eſt dans ſon état naturel; le ſecond eſt celui qu'il remplit lorſqu'il ſe déborde.

Les Voyageurs remarquent que les lions ſe retirent pendant l'été dans les arbres & les roſeaux qui croiſſent le long de ce fleuve, & qu'ils ſont obligés d'en ſortir, lorſque ce fleuve commence à s'enfler. C'eſt à quoi le Prophete Jéremie fait alluſion, lorſqu'il compare les ennemis qui viennent attaquer Jéruſalem (4), ou Babylone (5), *à des lions qui ſortent de l'orgueil*, ou de l'inondation *du Jourdain*; qui ſont chaſſés de leurs forts par l'inondation de ce fleuve. Zacharie (6) nous repréſente les Princes de Juda affligés de ſe voir éloignés de Jéruſalem, comme des lions qui rugiſſent en voyant l'orgueil, ou la hauteur du Jourdain ravagée. Maundrel dans ſon voyage, dit que la largeur du Jourdain à l'endroit de Jéricho, au temps qu'il le vit, étoit d'environ ſoixante pieds, & que ſa rapidité étoit telle, qu'un homme n'auroit pu le paſſer à la nage.

Le long du Jourdain il y a aux deux côtés une grande plaine, qui s'étend depuis le lac de Tibériade, juſqu'à la Mer Morte (7). Joſeph dit que cette plaine eſt longue de douze cents ſtades, large de ſix-vingts. Il ajoute que cette plaine eſt extrêmement aride pendant l'été, & que l'air en eſt mal ſain, à cauſe de l'exceſſive chaleur. Il n'y a proprement que les bords du Jourdain qui ſoient arroſés, tout le reſte eſt déſert (8). On fait par l'Ecriture les miracles qui ſe firent dans le Jourdain, lorſque ce fleuve ſe partagea, pour laiſſer un paſſage libre aux Hébreux, ſous la conduite de Joſué (9); lorſqu'Élie & Éliſée le paſſerent en marchant ſur ſes eaux (10); lorſqu'Éliſée fit nager le fer de la

(1) *Judic.* XVIII, 1, 2, 3.... 29. (2) *Joſue* III, 15. *Eccli.* XXIV, 29. (3) *Pietro della Valle. Maundrel.* (4) *Jerem.* XLIX, 19. (5) *Jerem.* L, 44. (6) *Zach.* XI, 3. Voyez S. Jérôme ſur cet endroit de Zacharie. (7) *Vide Joſeph. de Bello, c.* 4. (8) *Joſeph. l.* 3. *de Bello, c.* 18. (9) *Joſue.* III, 13, & *ſeq.* (10) 4. *Reg.* II, 8 & 14.

coignée qui étoit tombé dans ce fleuve (1); lorſque le Sauveur du monde fut baptiſé dans le même fleuve (2); que le Ciel s'ouvrit, & que le Saint-Eſprit deſcendit ſur lui.

LE PETIT JOURDAIN n'eſt autre que le Jourdain, quand il eſt plus près de ſa ſource, & avant qu'il ſoit groſſi par les eaux des fontaines & des ruiſſeaux qui s'y déchargent (3). Joſeph (4) dit que les marais du lac Séméchon s'étendent juſqu'à la délicieuſe campagne de Daphné, dont les fontaines nourriſſent le petit Jourdain, & le conduiſent dans le grand Jourdain, au-deſſous du Temple du bœuf d'or, ou du veau d'or. Je crois qu'au lieu de *Daphné*, il faudroit lire *Dan*, & que Dan doit être placée beaucoup plus près du lac de Séméchon, qu'on ne la met ordinairement.

I. JOZABAD, fils de Somer, fut un des meurtriers qui aſſaſſinerent Joas, Roi de Juda (5), l'an du Monde 3165, avant Jeſus-Chriſt 835, avant l'Ere vulg. 839.

II. JOZABAD, de la Tribu de Manaſſé, un des braves de l'armée de David. 1 *Par.* XII, 20.

III. JOZABAD, fils d'Obédédom, Lévite, & portier du Tabernacle. 1 *Par.* XXVI, 4.

IV. JOZABAD, Chef de cent quatre-vingts mille hommes des armées de Joſaphat. 2 *Par.* XVII, 18.

IRA, de la famille de Jaïr, ou fils de Jaïr. Le Texte de l'Ecriture (6) dit qu'il *étoit Prêtre de David.* Si l'on prend le nom de Prêtre dans ſa ſignification ordinaire & rigoureuſe, il faudra dire que Ira n'étoit pas de la race du fameux Jaïr deſcendant de Manaſſé. Pluſieurs croient qu'il n'étoit pas Prêtre. Le Chaldéen & les Rabbins diſent qu'il étoit le Docteur, le Rabbin, le Conſeiller de David.

IRA, fils d'Accés, de la ville de Thécué, fut un des braves de l'armée de David (7).

IRAD, fils d'Enoch, & petit-fils de Caïn. *Geneſ.* IV, 18.

IRIS, *arc-en-Ciel.* Le Seigneur ayant fait alliance avec Noé, & lui ayant promis qu'il n'inonderoit plus la terre par un déluge univerſel, lui donna pour gage de ſa parole, l'arc-en-Ciel (8): *Je mettrai mon arc dans les nues, & il ſera le ſigne de l'alliance qui eſt entre moi & la terre.* Ce n'eſt pas à dire qu'avant le déluge, on n'ait point vu d'arc-en-Ciel; mais depuis le déluge, ce ſigne qui auparavant étoit purement naturel, devint par l'inſtitution de Dieu, un ſigne ſurnaturel, & une preuve certaine que Dieu n'envoyeroit plus de déluge ſur la terre. Le nom d'*Iris* vient apparemment de l'Hébreu, ou du Chaldéen *Ir* (9), un veillant, un Ange, un meſſager. *Iris* étoit la Meſſagere des Dieux.

IRIS. Les Septante ont traduit par *iris* le mot Hébreu *kiddah* (10), que ſaint Jérôme a traduit par *ſtacté*, de la myrrhe en larmes. *Ezech.* XXVII, 19. L'on tire de l'iris une eſſence d'une excellente odeur.

ISAAC, fils d'Abraham & de Sara. Son nom ſignifie le *ris*, & Sara le lui donna à cauſe que quand l'Ange lui promit qu'elle deviendroit mere, quoiqu'elle ne fût plus en âge d'avoir des enfans, elle ſourit ſecrettement (11). Et quand

(1) 4. *Reg.* VI, 6, 7. (2) *Matth.* III, 16. (3) *Vide Joſeph. Antiq. l.* 5, *c.* 2, *& l.* 8, *c.* 3, *& Reland. Paleſt. t.* 1, *p.* 273 (4) *Joſeph. de Bello, l.* 4, *c.* 1, *initio*, 873. (5) 4 *Reg.* XII, 21. (6) 2. *Reg.* XX, 26. (7) 1. *Par.* XI, 28. (8) *Geneſ.* IX, 13. את קשתי נתתי בענן (9) עיר *Vigil.* (10) קדה *Kidda, caſia.* (11) *Geneſ.* XVIII, 10, 11, 12.

l'enfant fut né, elle dit (1) : Le Seigneur m'a donné un ſujet de ris, & de joie ; & quiconque le ſaura, s'en réjouira, & en rira avec moi. Elle le nourrit de ſon lait, & ne voulut pas qu'Iſmael, qu'Abraham avoit eu d'Agar ſa ſervante, héritât avec lui. Un jour même ayant vu Iſmael qui jouoit avec Iſaac, apparemment d'une maniere railleuſe, & trop rude, elle obtint d'Abraham qu'il ſeroit chaſſé de la maiſon avec Agar ſa mere (2). Lorſqu'Iſaac eut atteint l'âge d'environ vingt-cinq ans (3), le Seigneur tenta Abraham, & lui commanda de lui immoler ſon fils Iſaac. Abraham prit donc Iſaac, & ſe mit en chemin avec deux de ſes ſerviteurs, pour aller au lieu que le Seigneur lui devoit montrer. Le troiſieme jour, ayant vu de loin ce lieu, il dit à ſes ſerviteurs : Attendez-nous ici, nous ne ſerons qu'aller juſques-là, moi & mon fils ; & après avoir adoré, nous reviendrons à vous. Il prit le bois deſtiné pour brûler l'holocauſte, le mit ſur ſon fils Iſaac, & prit dans ſes mains le feu & le couteau. Comme ils marchoient enſemble, Iſaac dit à ſon pere : Voilà le feu & le bois, mais où eſt la victime pour l'holocauſte ? Abraham ſans s'ouvrir davantage, lui répondit : Dieu y pourvoira, mon fils.

Etant arrivé au lieu marqué, qui eſt, à ce qu'on croit (4), la montagne de *Moria*, où depuis on bâtit le Temple de Jéruſalem, (les Samaritains croient que c'eſt le mont Garizim, nommé auſſi, ſelon eux, *Moré* ou *Morah* ;) il eſt certain que Moré étoit au voiſinage de Sichem (5) ; alors Abraham diſpoſa le bois, lia Iſaac pour ſervir de victime, & prenant le couteau, il étendit la main pour égorger ſon fils. Mais l'Ange du Seigneur lui cria : N'étendez pas votre main pour frapper l'enfant ; je connois maintenant que vous craignez Dieu, puiſque pour m'obéir, vous n'avez pas épargné votre propre fils. Il délia donc Iſaac, & immola en ſa place un bélier qui ſe trouva là auprès pris par ſes cornes dans un buiſſon. Après cela, l'Ange du Seigneur lui dit : J'ai juré par moi-même, dit le Seigneur, que puiſque vous avez fait cette action, je vous bénirai, & multiplierai votre race comme les etoiles du Ciel, & toutes les nations ſeront bénies dans celui qui ſortira de vous.

Iſaac étant âgé de quarante ans (6), Abraham ſongea à lui donner une femme ; & ne voulant pas qu'il en épousât du nombre des Chananéennes, il envoya Eliézer, Intendant de ſa maiſon (7), dans la Méſopotamie, pour en amener à Iſaac une femme qui fût de la famille de Laban ſon beau-frere. Eliézer réuſſit dans ce voyage, & ramena Rébecca à Iſaac. Iſaac l'épouſa, & l'introduiſit dans l'appartement de ſa mere, qui étoit morte quelques années auparavant (8). Comme Rébecca étoit ſtérile (9), Iſaac pria pour elle, & Dieu lui accorda la grace de concevoir. Elle conçut & enfanta deux jumeaux (10), Eſaü & Jacob. Iſaac avoit plus d'inclination pour Eſaü, & Rébecca pour Jacob. Or

(1) *Geneſ.* XXI, 6, *&c.* An du Monde 2108, avant J. C. 1892, avant l'Ere vulg. 1896. (2) An du Monde 2113, avant J. C. 1887, avant l'Ere vulg. 1891. (3) *Geneſ.* XXII, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2133, avant J. C. 1867, avant l'Ere vulg. 1872. (4) *Ita Hebræi & Chriſtiani, antiqu. & recentiores paſſim.* (5) *Vide Geneſ.* XII, 6, & *Deut.* XI, 30. (6) An du M. 2148, avant J. C. 1852, avant l'Ere vulg. 1856. (7) *Geneſ.* XXIV. (8) An du Monde 2145. (9) *Geneſ.* XXV, 21, 22, *&c.* (10) An du Monde 2168, avant J. C. 1832, avant l'Ere vulg. 1836.

quelques années après (1), il arriva une grande famine, qui obligea Isaac de se retirer à Gérare, où régnoit Abimélech (2), il dit aux habitans du lieu que Rébecca étoit sa sœur; & bientôt elle fut enlevée, à cause de sa rare beauté, pour être la femme du Roi. Mais Abimélech ayant remarqué qu'Isaac en usoit avec Rébecca autrement qu'il n'auroit fait avec sa sœur, il la lui rendit. Cependant Isaac s'enrichissoit beaucoup, & le nombre de ses troupeaux se multiplioit de jour en jour; les Philistins, habitans de Gérare, en conçurent tant de jalousie, qu'ils comblerent tous les puits qu'avoient faits à la campagne les serviteurs d'Isaac. Abimélech lui-même lui dit de se retirer, parce qu'il étoit trop puissant.

Il se retira dans la vallée & sur le torrent de Gérare, où il fit creuser de nouveaux puits, sur lesquels il survint encore quelques difficultés; enfin il revint à Bersabée, où il fixa sa demeure (3). Le Seigneur lui apparut, & lui renouvela les promesses qu'il lui avoit déjà faites, de le bénir & de multiplier sa race. Abimélech, Roi de Gérare, vint aussi l'y trouver, pour faire alliance avec lui (4). Or Isaac devenu vieux, (il avoit cent trente-sept ans) (5), & sa vue s'étant extrêmement affoiblie, il appela Esaü son fils aîné, & lui dit (6): Vous voyez que je suis vieux, & que j'ignore le jour de ma mort; prenez donc vos armes, allez à la chasse, & lorsque vous aurez pris quelque chose, faites-m'en cuire un mets comme vous savez que je l'aime, & apportez-le-moi, afin que je vous béniſſe avant que je meure. Mais pendant qu'Esaü étoit allé à la chasse, Jacob surprit la bénédiction d'Isaac, ainsi que nous l'avons rapporté sous l'article de *Jacob* & d'*Esaü*. Ainsi lorsqu'Esaü se présenta pour recevoir la bénédiction, il trouva qu'il avoit été prévenu par son frere Jacob.

Isaac vécut encore assez longtemps après cela. Il envoya Jacob en Mésopotamie (7), afin qu'il y prît une femme de sa race, & qu'il ne s'alliât pas avec les Chananéens, ainsi qu'avoit fait Esaü. Lorsque Jacob revint de ce pays au bout de vingt ans (8), Isaac étoit encore en vie, & il vécut encore vingt-trois ans, étant mort âgé de cent quatre-vingts-huit ans (9), l'an du Monde 2288, avant Jesus-Christ 1712, avant l'Ere vulgaire 1716, & il fut enterré avec Abraham par Esaü & Jacob ses fils. Les Hébreux disent qu'Isaac eut pour maîtres dans l'étude de la Loi de Dieu, les Patriarches Sem & Heber, qui vivoient alors; & que quand Abraham partit dans le dessein d'aller immoler Isaac, il dit à Sara qu'il menoit son fils à l'école de Sem (10). Ils croient aussi qu'Abraham composa les prieres qu'ils ont accoutumé de réciter le matin; Isaac celles de midi, & Jacob celles du soir (11).

ISAAR, Lévite, fils de Caath. *Exod.* VI, 18.

ISAARI, Chef de la quatrieme des vingt-quatre familles des Lévites. 1 *Par.* XXIV, 22.

---

(1) An du Monde 2187, avant J. C. 1813, avant l'Ere vulg. 1817. (2) *Genes.* XXVI, 1, 2, 3, *&c.* (3) *Genes.* XXVI, 23, 24, *&c.* (4) Vers l'an du Monde 2240, avant J. C. 1760, avant l'Ere vulg. 1764. (5) An du Monde 2245, avant J. C. 1755, avant l'Ere vulg. 1759 (6) *Genes.* XXVII, 1, 2, *&c.* (7) *Genes.* XXVII, 1, 2, 3. (8) *Genes.* XXXI. An du Monde 2265, avant J. C. 1735, avant l'Ere vulg. 1739. (9) *Genes.* XXXV, 28, 29. (10) *Sgambat. Archim. V. T. l.* 2, *p.* 197. (11) *Vide Fabric. Apocryph. V. T. p.* 434.

ISAI, autrement *Jeſſé*, fils d'Obed, & pere de David (1), d'Eliab, de Samma, d'Aminadab, de Nathanael, de Rael & d'Aſom. David fut le cadet de tous; mais il devint le plus illuſtre, & le Chef de ſa famille.

ISAIE, fils d'Amos, le premier des quatre grands Prophetes, étoit, dit-on (2), de race royale, s'il eſt vrai qu'Amos ſon pere fût fils du Roi Joas, & frere d'Amaſias, Roi de Juda. Saint Jérôme (3) dit qu'Iſaïe avoit donné ſa fille en mariage à Manaſſé, Roi de Juda; ce qui n'eſt pas aiſé à croire, puiſque Manaſſé ne commença à régner que ſoixante ans après qu'Iſaïe eut commencé à prophétiſer. Nous mettons le commencement des prophéties d'Iſaïe immédiatement après la mort d'Ozias (4), & nous plaçons la mort de ce Prophete ſous le regne de Manaſſé, qui commença à régner l'an du Monde 3306, avant Jeſus-Chriſt 694, avant l'Ere vulgaire 698. Les Juifs croient qu'Amos, pere d'Iſaïe, étoit Prophete, auſſi-bien que ſon fils, ſuivant cette regle, qui paſſe pour certaine parmi eux, que lorſque l'Ecriture marque le nom du pere d'un Prophete, c'eſt une preuve que ce pere eſt auſſi Prophete. Mais cette regle n'eſt certainement rien moins que certaine. Saint Auguſtin (5) a ſoupçonné que le Prophete Amos, dont nous avons les Ecrits, étoit le pere d'Iſaïe; mais outre que ſon nom eſt écrit d'une maniere différente du pere d'Iſaïe (6), ces deux Prophetes Amos & Iſaïe étoient contemporains, ayant vécu l'un & l'autre ſous Ozias. Il eſt vrai qu'Amos commença à prophétiſer la vingt-troiſieme année d'Ozias, du Monde 3215, & Iſaïe, ſelon notre hypotheſe, ne commença à prophétiſer qu'après la mort de ce Prince en 3246, & par conſéquent trente-un ans après Amos; de ſorte qu'il n'y auroit de ce côté-là aucun inconvénient à dire qu'Amos étoit pere d'Iſaïe, ſi l'on en avoit d'ailleurs quelques bonnes preuves. Mais nous avons montré dans l'article d'*Amos*, que ce Prophete n'étoit ni de qualité, ni de la Tribu de Juda. Ainſi il ne peut être pere d'Iſaïe.

La femme d'Iſaïe eſt nommée Prophéteſſe (7), & les Rabbins en concluent qu'elle avoit l'eſprit de prophétie. Mais il eſt très-croyable que l'on appeloit Prophéteſſes les femmes des Prophetes, comme on appeloit Prêtreſſes les femmes des Prêtres, ſimplement à cauſe de la qualité de leurs maris. L'Ecriture parle de deux fils d'Iſaïe, l'un nommé *Séar Jaſub*, Le reſte reviendra; & l'autre *Chaſ-bas*, Hâtez-vous de ravager. Le premier marquoit que les captifs qui devoient être menés en Babylone, en reviendroient après un certain temps; & le ſecond, que les Royaumes d'Iſrael & de Syrie ſeroient bientôt ravagés. On peut partager les prophéties d'Iſaïe en trois parties. La premiere partie comprend ſix Chapitres, qui regardent le regne de Joathan. Les ſix Chapitres ſuivans regardent le regne d'Achaz. Tout le reſte eſt du regne d'Ezéchias. Le grand & principal objet des prophéties d'Iſaïe, eſt la captivité de Babylone, le retour de cette captivité, & le regne du Meſſie. C'eſt pour cela que les Ecrivains ſacrés du Nouveau Teſtament l'ont cité plus qu'aucun autre Prophete (8), & que les

(1) *Ruth.* IV, 17, 22. *1. Par.* II, 13. *Matth.* 1, 5. (2) *Ita Hebræi & alii poſteos.* (3) *Hieron. in Iſai. l.* III, *c.* XX, *ex Hebræis.* (4) An du Monde 3246, avant J. C. 754, avant l'Ere vulg. 758. (5) *Aug. l.* 18, *c.* 27, *de Civit. Dei.* (6) עמוץ *Hamoz*, pere d'Iſaïe. עמוס *Amos*, le Prophete Amos. (7) *Iſai.* VIII, 5. (8) *Aug. lib.* 18, *de Civit. Dei*, *c.* 29.

Peres diſent qu'il eſt plutôt un Evangéliſte, qu'un Prophete (1).

Dans les ſix premiers Chapitres, qui ne contiennent qu'un ſeul diſcours, Iſaïe invective fortement contre les déſordres de Juda, & les menace de très-grands malheurs. Dans les ſix Chapitres ſuivans, il parle du ſiege de Jéruſalem formé par Phacée & Raſin. Il promet à Achaz la naiſſance du Meſſie, ſous le nom d'Emmanuel, & prédit les maux qui menacent les Royaumes de Syrie & d'Iſrael; il invective contre l'Aſſyrien, qui eſt la verge dont Dieu ſe ſert pour châtier les méchans. Il conclut dans les Chapitres XI & XII, en promettant un Monarque juſte, ſage, vaillant, qui rétablira toutes choſes. Au commencement du regne d'Ezéchias (2), il prononça pluſieurs prophéties fâcheuſes (3) contre Babylone, contre les Philiſtins, contre Moab, contre Damas, contre Samarie & contre l'Egypte. Aſſez long-temps après, il prophétiſa de nouveau contre l'Egypte (4), contre Babylone, contre Cédar, contre l'Arabie, contre Jéruſalem, contre Tyr, & contre toute la Judée.

La guerre de Sennachérib contre Ezéchias, donna occaſion à pluſieurs prophéties d'Iſaïe (5). Il prédit ce ſiege; il en fut témoin, il en annonça la fin, & menaça les auteurs des maux de Juda, de la vengeance du Seigneur. Il promet à Ezéchias & à tout le peuple de Juda un regne heureux, & une parfaite liberté. Ce regne & cette paix dont la Judée jouit après la défaite de Sennachérib, eſt décrite d'une maniere qui ne peut ſe vérifier à la lettre que dans le regne de Jeſus-Chriſt ſur ſon Egliſe.

Les Chapitres XL, XLI, XLII, XLIII, XLIV & XLV, contiennent un long diſcours, qui eſt une démonſtration de l'exiſtence de Dieu, de la vérité de la Religion des Hébreux, & de la vanité de l'Idolatrie. Dans les quatre Chapitres ſuivans, Iſaïe prédit le regne de Cyrus, la délivrance de ſon peuple, la ruine des Idoles, la chûte de Babylone, & le retour des Juifs. Depuis le Chapitre XLIX, juſqu'au ℣. 9 du Chapitre LVI, Iſaïe, comme repréſentant le Meſſie, nous apprend qu'il a été deſtiné de Dieu dès le ſein de ſa mere, pour annoncer le retour de Jacob de ſa captivité, & la converſion des Gentils, il dépeint enſuite les perſécutions & les traverſes du Meſſie. Enfin le reſte de ſon Livre a pour objet la venue du Meſſie, la vocation des Gentils, la réprobation des Juifs, & l'établiſſement de l'Egliſe. Voilà en gros l'économie du Livre d'Iſaïe, & voici ce que nous ſavons de ſa vie.

Il nous dit que le Seigneur l'a appelé dès le ſein de ſa mere (6), qu'il s'eſt ſouvenu de ſon nom, qu'il lui a donné une langue comme un glaive tranchant, qu'il l'a caché ſous l'ombre de ſa main, & qu'il l'a mis comme une fleche choiſie dans ſon carquois: Et ailleurs (7): Que Dieu lui a donné une langue ſavante, & capable de conſoler ceux dont le courage eſt abattu: que quand il reçut ſa miſſion pour la prophétie (8), il vit le Seigneur aſſis ſur un trône élevé, environné de Chérubins, & ayant toute la terre pour marche-pied. Alors il

(1) *Aug. ibid. Hieron. Ep.* 117. *Item. Præfat. in Iſai. Theodoret. Præfat. in Iſai.* (2) Ezéchias commença à régner l'an du Monde 3178, avant J. C. 722, avant l'Ere vulg. 726. (3) *Iſai.* XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX. (4) Chap. XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV. (5) *Iſai.* XXIX, juſqu'au XXXVI. (6) *Iſai.* XLIX, 1, 2, 3. (7) *Iſai.* L, 4 (8) *Iſai.* VI, 1, 2, 3.

dit : Malheur à moi, parce que je me ſuis tu : j'ai les levres ſouillées, & je demeure au milieu d'un peuple qui a auſſi les levres impures; & j'ai vu de mes yeux le Seigneur des armées. En même-temps, continue-t-il, un des Séraphins qui étoient devant le Seigneur, vola vers moi, tenant une pincette avec une pierre brûlante qu'il avoit tiré de l'Autel; il en toucha ma bouche, & me dit : Voilà qui a touché vos levres, & votre iniquité ſera effacée. Alors j'ouïs une voix qui diſoit : Qui envoyerai-je, & qui ira pour nous ? Et je répondis : Me voici, envoyez-moi. Il me dit donc : Allez; dites à ce peuple : Ecoutez ſans entendre, & voyez ſans connoître. Aveuglez le cœur de ce peuple, rendez ſes oreilles ſourdes, & ſes yeux aveugles, afin qu'il ne voie pas de ſes yeux, & n'entende pas de ſes oreilles, de peur qu'il ne ſe convertiſſe, & que je ne lui rende la ſanté. Cela vouloit dire qu'il leur prêcheroit, qu'il leur parleroit, qu'ils n'écouteroient pas, & ne ſe convertiroient pas.

Pendant le cours de ſa prédication, il eut une infinité de contradictions à eſſuyer de la part des Juifs. Il s'en plaint en divers endroits (1); mais Dieu le raſſure & le ſoutient. La quatorzieme année d'Ezéchias, (2) Sennachérib, Roi d'Aſſyrie, étant venu faire la guerre en Judée, envoya Rabſacès ſon Echanſon, ſommer Ezéchias de ſe ſoumettre à ſa domination. Rabſacès dans ſa harangue, parla d'une maniere pleine d'inſolence & de blaſphême. Ezéchias ayant entendu le rapport que lui firent ſes Officiers, déchira ſes vêtemens, alla au Temple du Seigneur, & envoya dire à Iſaïe ce qui s'étoit paſſé. Iſaïe lui répondit (3) : Voici ce que dit le Seigneur : Ne craignez point les paroles de blaſphême, dont les ſerviteurs du Roi d'Aſſyrie m'ont déshonoré; je vais envoyer un eſprit contre lui, & il n'aura pas plutôt entendu une nouvelle, qu'il retournera promptement en ſon pays, où je le ferai mourir d'une mort ſanglante.

Peu de temps après, Sennachérib ayant appris que le Roi Tharaca marchoit contre lui, alla à ſa rencontre, & envoya de nouveau Rabſacès à Jéruſalem, où il proféra à peu-près les mêmes blaſphêmes qu'il avoit dit la premiere fois.

Alors Iſaïe envoya dire ceci à Ezéchias (4) : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Iſrael, contre Sennachérib : Il t'a mépriſée & inſultée, fille de Sion, il a ſécoué la tête derriere toi, fille de Jéruſalem. A qui penſes-tu avoir inſulté ? Qui crois-tu avoir blaſphémé ? Contre qui as-tu hauſſé ta voix, & élevé tes yeux inſolens ? C'eſt contre le Saint d'Iſrael. Tu as outragé le Seigneur par tes ſerviteurs, & tu as dit : Je ſuis monté avec mes chariots ſur le haut des montagnes, ſur le mont Liban, j'ai coupé ſes grands cedres, & ſes hauts ſapins; j'ai épuiſé les ſources, & j'ai ſéché par la multitude de mes gens de pied, toutes les rivieres. Ne ſais-tu pas que c'eſt moi qui ai diſpoſé toutes ces choſes & que je les ai ordonnées dès l'éternité ? J'ai ſu d'où tu ſortois, où tu étois, & j'ai connu ton inſolence contre moi. C'eſt pourquoi je te mettrai un anneau aux narines, & un mors à la bouche, & je te ramenerai par le même chemin par lequel tu es venu. Pour vous, Ezéchias,

(1) *Iſai.* XLIX L, ═══ (2) An du Monde 2291, avant J. C. 709, avant l'Ere vulg. 713. ═══ (3) *Iſai.* XXXVI, XXXVII. ═══ (4) *Iſai.* XXXVII, 21, 22, *&c.*

raſſurez-vous ; mangez en cette année ce qui naîtra de ſoi-même ; vivez encore des fruits l'année d'après : mais la troiſieme année ſemez & moiſſonnez ; car alors vous ſerez entierement hors d'inquiétude. Voici ce que dit le Seigneur : Le Roi des Aſſyriens n'entrera point dans cette Ville, il n'y jettera point de fleches, il n'élevera point de terraſſes autour d'elle, il n'entrera point dans Jéruſalem ; mais il s'en retournera par le même chemin qu'il eſt venu. En effet, le Seigneur fit périr par la main de l'Ange Exterminateur, cent quatre-vingts mille hommes de l'armée de Sennachérib, & ce Prince fut obligé de ſe ſauver à Ninive, où il fut tué par ſes propres fils.

En ce temps-là (1), Ezéchias tomba dans une maladie mortelle (2) ; & Iſaïe l'étant venu trouver, lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Donnez ordre aux affaires de votre maiſon, car vous mourrez, & vous n'en échapperez point. Alors Ezéchias fit ſa priere au Seigneur, & répandit beaucoup de larmes. Mais à peine Iſaïe étoit ſorti de la préſence du Roi, que le Seigneur lui dit : Allez, dites à Ezéchias : Voici ce que dit le Seigneur : J'ai entendu vos prieres, & j'ai vu vos larmes ; j'ajouterai encore quinze années à votre vie, je vous délivrerai de la puiſſance du Roi des Aſſyriens, & je garantirai cette Ville de ſes armes. Et voici le ſigne que je vous donnerai, pour vous aſſurer de la vérité de ſes promeſſes : Je ferai retourner de dix degrés en arriere l'ombre du ſoleil à l'horloge d'Achaz. Alors Iſaïe fit mettre une maſſe de figues ſur le mal d'Ezéchias, & il fut guéri ſi parfaitement, que dans trois jours il fut en état d'aller au Temple du Seigneur.

Peu de temps après cela, & au commencement du regne d'Aſſaradon, ſucceſſeur de Sennachérib, Iſaïe reçut ordre du Seigneur (3), de marcher pendant trois ans nuds pieds & ſans habits, pour marquer d'une maniere plus expreſſe la captivité prochaine de l'Egypte, & du pays de Chus, qui s'étendoit dans l'Arabie Pétrée, & qui eſt ordinairement traduit, par l'Ethiopie. La Tradition conſtante des Juifs & des Chrétiens (4), eſt qu'Iſaïe fut mis à mort par le ſupplice de la ſcie, au commencement du regne de Manaſſé Roi de Juda. On dit que ce prince impie prit prétexte pour le faire mourir, de ce qu'Iſaïe avoit dit, chapitre VI, 1, *J'ai vu le Seigneur aſſis ſur un trône* : ce qu'il prétendoit être contraire à ce qui eſt dit dans Moïſe, *Exod.* XXXIII, 20. *Nul homme ne me verra ſans mourir.* On dit que ſon corps fut enterré près de Jéruſalem, ſous le chêne du Foulon, près la fontaine de Siloé, d'où il fut transféré à Panéade, vers les ſources du Jourdain, & de là à Conſtantinople, ſous le regne de Théodoſe le jeune, l'an 442 de Jeſus-Chriſt. Il prophétiſa fort long-temps. Ceux qui le font commencer à la vingt-cinquieme année d'Ozias, lui donnent quatre-vingts cinq ans de prophétie. Mais nous ne croyons pas pouvoir lui en donner plus de ſoixante, puiſqu'il ne commença qu'au

(1) An du Monde 3291, avant J. C. 709, avant l'Ere vulg. 713. (2) *Iſai.* XXXVIII, 1, 2, 3, *&c.* Voyez auſſi 4. *Reg.* XX. (3) *Iſai.* XX, 1, 2, 3. Il y en a qui croient qu'il ne marcha ainſi que trois jours, qui marquoient trois années. (4) *Origen. in c.* 23. *Matth. & epiſt. ad Jul. African. & homil. in Iſai. Tertull. de patientia, c.* 14. *Juſtin. contra Tryphon. Chryſoſt. ad Cyriac. Hieronym. l.* 15, *in Iſia. Aug. l.* 18, *de Civit. c.* 24, *&c.*

commencement de Joathan, en 3246, étant mort la premiere année de Manaſſé, du Monde 3306, avant Jeſus-Chriſt 694, avant l'Ere vulgaire 698.

Iſaïe paſſe pour le plus éloquent des Prophetes. Saint Jérôme (1), dit que ſes Ecrits ſont comme l'abrégé de ſaintes Ecritures, un amas de toutes les plus rares connoiſſances dont l'eſprit humain ſoit capable ; qu'on y trouve la Philoſophie naturelle, la Morale & la Théologie : *Quid loquar de Phyſica, Ethica, Philoſophia ? Quicquid ſanctarum eſt Scripturarum : quicquid poteſt humana lingua proferre, & mortalium ſenſus accipere, iſto volumine continetur.* Grotius (2), compare Iſaïe à Démoſthenes. On trouve dans ce Prophete toute la pureté de la Langue Hébraïque, de même que dans cet Orateur, toute la délicateſſe du goût Attique. L'un & l'autre eſt grand & magnifique dans ſon ſtyle, véhément dans ſes mouvemens, abondant dans ſes figures, fort impétueux quand il s'agit de relever des choſes indignes, odieuſes, difficiles. Iſaïe avoit par-deſſus Demoſthenes l'honneur d'une naiſſance illuſtre, & l'avantage d'appartenir à la famille royale de Juda. On peut lui appliquer ce que dit Quintilien (3), de Corvinus Meſſala, qu'il parle d'une maniere aiſée & coulante, & d'un ſtyle qui ſent ſon homme de qualité ; Gaſpar Sanctius (4) trouve qu'Iſaïe eſt plus fleuri & plus orné, & en même-temps plus grave & plus fort qu'aucun autre écrivain que nous ayons, ſoit Hiſtorien, Poëte ou Orateur ; & qu'il eſt tel dans tous ſes genres de diſcours, qu'il n'y a aucun Auteur ni Grec, ni Latin, qu'il n'ait laiſſé derriere lui.

Outre les Ecrits d'Iſaïe que nous avons, ce Prophete avoit écrit un Livre des actions d'Ozias, qui eſt cité dans les Paralipomenes, & que nous n'avons plus. (5) Origenes (6), Saint Epiphane (7), & Saint Jérôme (8), parlent d'un autre Livre, intitulé : *L'Aſcenſion d'Iſaïe.* Quelques Juifs lui attribuent les Proverbes, l'Eccléſiaſte, le Cantique des Cantiques, & le Livre de Job. Saint Ambroiſe (9), cite une particularité de la vie d'Iſaïe, qui eſt que ce Prophete étant en priſon, & en grand danger de mourir, le Démon lui apparut, & lui dit : Dites que vous n'avez pas parlé par l'Eſprit de Dieu, & je vous délivrerai, & je changerai les cœurs de ceux qui vous haïſſent. Mais Iſaïe aima mieux mourir, que de manquer à dire la vérité. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur S. Auguſtin (10), dit que ce Prophete étant allé voir Ezéchias, qui étoit malade, ce Prince fit venir Manaſſé ſon fils, & lui donna de bonnes inſtructions en préſence d'Iſaïe. Mais le Prophete lui dit : Je crains que ce que vous dites n'entre pas dans ſon cœur ; car je dois moi-même être mis à mort par ſon ordre. Ce qu'Ezéchias ayant ouï, il vouloit tuer ſon fils Manaſſé : mais Iſaïe le retint, & lui dit : Dieu rende inutile cette réſolution. Enfin on lit dans le Talmud (11) un long dialogue entre Iſaïe & Ezéchias au

(1) *Hieron. Præfat. in Iſai.* (2) *Grot. in 4. Reg.* XIX, 2. (3) *Quintil. l.* X, *c.* 20. (4) *Gaſp. Sanct. Prolegom. in Iſai.* (5) 2. *Par.* XXVI, 22. (6) *Origen. in Matth.* XXIII, *& Epiſt. ad African.* (7) *Epiphan. hæreſ.* 40 *&* 67. (8) *Hieron. in Iſai.* LXIV, *p.* 473. (9) *Ambroſ. in Pſal.* CXVIII, *t.* 1. *Oper. p.* 1124. (10) *Auth. Oper. imperf. in Matt. homil.* 1. (11) *Gemarr. Berachot. c.* 1.

temps de la maladie de ce Prince lorſque le Prophete le vint trouver. Mais comme ces choſes ne viennent que de ſources apocryphes & incertaines, nous n'y faiſons aucun fonds. L'Auteur de l'Eccléſiaſtique (1), fait de lui un grand éloge en ce peu de mots : *Iſaïe fut un grand Prophete, & fidelle aux yeux du Seigneur. De ſon temps le ſoleil retourna en arriere, & il ajouta pluſieurs années à la vie du Roi. Il vit la fin des temps, par un grand don de l'eſprit, & il conſola ceux qui pleuroient en Sion. Il prédit ce qui devoit arriver juſqu'à la fin des temps, & il découvrit les choſes ſecrettes avant qu'elles arrivaſſent.*

Les Chrétiens Orientaux écrivent dans leurs Hiſtoires que le Prophete Iſaïe perdit le don de prophétie pendant 28 ans, pour ne s'être pas oppoſé au Roi Ozias, lorſqu'il voulut entrer dans le Sanctuaire, où étoit l'Autel des Parfums. Les mêmes Auteurs lui donnent plus de 120 ans de vie.

ISBAAB, Chef de la quatorzieme famille Sacerdotale qui ſervoit au Temple. 1 *Par.* XXVI, 25.

ISBOSETH, autrement *Isbaal*, fils de Saül, & ſon ſucceſſeur dans la Royauté. Son vrai nom étoit *Isbaal*. Mais les Hébreux qui avoient en horreur les Dieux étrangers, pour ne pas prononcer *Baal*, mettoient en ſa place *Boſeth*, qui ſignifie confuſion. Ainſi au lieu de *Miphibaal*, ils diſoient *Miphiboſeth*. Abner parent de Saül, & Général de ſes troupes, fit en ſorte qu'Isboſeth fût reconnu Roi (2) par la plupart des Tribus d'Iſrael, pendant que David régnoit à Hébron ſur la Tribu de Juda. Isboſeth établit ſa demeure à Mahanaïm, au-delà du Jourdain. Il avoit quarante ans lorſqu'il commença à régner, & il régna deux ans aſſez paiſiblement (3). Au bout de ce terme, (4) il y eut un petit combat entre les troupes d'Isboſeth commandées par Abner, & celles de David commandées par Joab, où Abner eut du deſſous. Depuis ce temps, il y eut toujours guerre entre la maiſon de Saül & celle de David (5). La maiſon de David alloit toujours s'avançant & ſe fortifiant de plus en plus, & la maiſon de Saül au contraire s'affoibliſſant de jour en jour.

Or Saül avoit eu une concubine nommée Reſpha, fille d'Aïa. On accuſa Abner d'en avoir abuſé, ou de l'avoir épouſée ; car l'Ecriture ne s'explique pas aſſez là-deſſus. Isboſeth dit donc à Abner : Pourquoi vous êtes-vous approché de la concubine de mon pere ? Abner fut étrangement irrité de ce reproche, & il jura qu'il feroit ſon pouvoir pour tranſporter la Royauté de la maiſon de Saül dans celle de David. En effet il envoya dire à David, que s'il vouloit lui faire part de ſon amitié, il lui offroit ſes ſervices, pour réunir tout Iſrael ſous ſa domination. David agréa ces propoſitions ; & Abner parla aux Anciens d'Iſrael, pour les diſpoſer à le reconnoître pour Roi. Après cela il vint lui-même trouver David, & lui rendre compte des diſpoſitions où il les avoit trouvés. Mais comme il étoit prêt de réunir tout Iſrael ſous David, Abner fut tué en trahiſon par Joab, de la maniere que nous avons dit ſous l'article d'*Abner*.

(1) *Eccli.* XLVIII, 25, 27. (2) An du Monde 2949, avant J. C. 2051, avant l'Ere vulg. 1055. (3) 2. *Reg.* II, 8, 9, 10, 11, 12, *&c.* (4) An du Monde 2951, avant J. C. 1049, avant l'Ere vulg. 1053. (5) 2. *Reg.* III, 1, 2, 3, *&c.* Pendant environ cinq ans, depuis l'an du Monde 2951, juſqu'en 2659.

Isboſeth ayant appris qu'Abner avoit été tué (1), perdit courage, & tout Iſrael tomba dans un grand trouble; car juſques-là Abner étoit le ſeul ſoutien de la maiſon de Saül; & preſqu'en même-temps Isboſeth fut aſſaſſiné dans ſa maiſon par deux Chefs de troupes qu'il avoit à ſon ſervice, & qui étant entrés dans ſon palais, lorſqu'il dormoit ſur ſon lit, pendant la grande chaleur du jour, lui enfoncerent leurs poignards dans l'aine, & lui ayant coupé la tête, la vinrent préſenter à David à Hébron, croyant qu'il leur donneroit pour cela une grande récompenſe: mais il leur dit: Vive le Seigneur, qui m'a délivré des dangers les plus preſſans; Que ſi j'ai fait tuer celui qui me vint annoncer à Siceleg la mort de Saül, combien plus maintenant vengerai-je le ſang d'un Prince innocent, que des méchans ont égorgé dans ſa maiſon, & ſur ſon lit? En même-temps il fit tuer ces deux meurtriers, & leur ayant coupé les pieds & les mains, il les fit pendre près la Piſcine d'Hébron. Il fit auſſi mettre la tête d'Isboſeth dans le ſépulcre d'Abner à Hébron. Telle fut la fin d'Isboſeth & de la Royauté dans la maiſon de Saül.

ISCARIOTH. Euſebe & Saint Jérôme (2), parlent du bourg d'*Iſcarioth* dans la Tribu d'Ephraïm, d'où l'on croyoit qu'étoit Judas le traître. D'autres croient qu'il étoit de la Tribu d'Iſſachar, & qu'*Iſcariothes* eſt mis pour *Iſſachariothes*. Enfin il y en a qui veulent qu'il ait été de la ville de *Carioth*, dans la Tribu de Juda. Voyez *Joſue* XV, 25.

ISIS. Il eſt parlé ſi ſouvent dans l'Ecriture des Dieux de l'Egypte, qu'on ne peut gueres ſe diſpenſer de dire ici quelque choſe d'Iſis, qui étoit la principale de ces Déites. Iſis, ſelon la Théologie des Egyptiens, étoit la même qu'Io, que Jupiter avoit aimée, & qui ayant été métamorphoſée en vache par la haine de Junon, ſe retira en Egypte, où Jupiter lui rendit ſa premiere forme. Elle y épouſa Oſiris Roi du pays: Oſiris & Iſis gouvernerent avec tant de ſageſſe & de douceur, & rendirent de ſi grands ſervices à l'Egypte, que les Egyptiens leur rendirent les honneurs divins. On dit qu'elle leur enſeigna l'art de filer la laine, & de la mettre en œuvre; l'art de cultiver la terre, de recueillir le blé, & d'en faire du pain; elle leur donna des lois & les poliça.

D'autres (3) diſent qu'*Oſiris* étoit le frere & le mari d'*Iſis*, de même que Junon étoit ſœur & épouſe de Jupiter. Euſebe (4) avance qu'Oſiris étoit époux, frere & fils d'Iſis. Lactance (5) & Minutius Felix ſoutiennent qu'Oſiris étoit fils d'Iſis. Quant au pere d'Iſis, ceux qui la confondent avec Io, diſent qu'elle étoit fille d'Inachus Roi d'Argos. D'autres lui donnent Neptune pour pere, & pour mere Callirhoé: d'autres la font fille d'Argus & d'Iſmene: d'autres lui donnent pour pere Mercure, ou Promethée. Hérodote (6) dit que les Egyptiens prenoient Iſis pour Cérès, & lui donnoient pour fils Apollon & Diane. Que Latone avoit été leur nourrice & leur libératrice. Apollon étoit appelé en langue Egyptienne *Orus*; Cérès, Iſis, & Diane, Bubaſtis.

Si l'on veut recueillir les ſentimens de tous les Auteurs qui ont

(1) 2. *Reg.* IV, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2956, avant J. C. 1044, avant l'Ere vulg. 1048. (2) *Euſeb. & Hieronym. in Iſai.* XXVIII, 1. (3) *Plutarch. de Iſide & Oſiride.* (4) *Euſeb. Præp. l.* 3, *c.* 5. (5) *Lactant. l.* 1, *c.* 22. (6) *Herodot. in Euterpe, c.* 156.

écrit ſur Iſis & Oſiris, on trouvera que ces deux Déités renferment tous les Dieux du Paganiſme. Iſis eſt ſelon eux, Cérès, Junon, la Lune, la Terre, ou la Nature, Minerve, Proſerpine, Thétis, la Mere des Dieux ou Cybele, Vénus, Diane, Bellone, Hécathé, Ramnuſia (1). En un mot, on lui donnoit le ſurnom de *Mirionyma*, c'eſt-à-dire, la Déeſſe à mille noms. Un ancien marbre de Capoue la qualifie Déeſſe Iſis, qui êtes toutes choſes, *te tibi*, *una quæ es omnia Dea Iſis*; & dans la ville de Saïs on voyoit au rapport de Plutarque, (2) ſur le pavé d'un Temple de Minerve, qui eſt la même qu'Iſis, ces paroles : *je ſuis tout ce qui a été, ce qui eſt, & ce qui ſera, & nul d'entre les mortels n'a encore levé mon voile.*

Apulée fait parler Iſis en ces termes (3) : *je ſuis la Nature, mere de toutes choſes, maîtreſſe des élémens, le commencement des ſiecles, la ſouveraine des Dieux, la Reine des Mânes, la premiere des Natures Céleſtes, la face uniforme des Dieux & des Déeſſes. C'eſt moi qui gouverne la ſublimité lumineuſe des Cieux, les vents ſalutaires des mers, le ſilence lugubre des enfans; ma Divinité unique, mais à pluſieurs formes, eſt honorée avec différentes, & ſous différens noms. Les Phrygiens m'appellent la Peſſinontienne, mere des Dieux : les Athéniens, Minerve Cecropienne; ceux de Cypre, Vénus de Paphos; ceux de Crete, Diane Dictienne; les Siciliens, ce peuple qui parle trois langues, Proſerpine Stygienne; les Eleuſiens, l'ancienne Déeſſe Cérès; d'autres, Junon; d'autres, Bellone; quelques-uns, Hécathé; pluſieurs m'appellent Rhamnuſia : les Ethiopiens Orientaux, les Ariens, ceux qui ſont inſtruits de l'ancienne doctrine, je veux dire, les Egyptiens, m'honorent avec des cérémonies qui me ſont propres, & m'appellent de mon véritable nom, la Reine Iſis.*

Les Egyptiens repréſentoient Iſis avec une tête de vache, ou du moins avec des cornes (4), ou avec le croiſſant ſur la tête; & entre les cornes du croiſſant, on met d'ordinaire un globe qui déſigne le monde. On la repréſente auſſi ayant ſur la tête un oiſeau qu'on croit être l'Ibis. Souvent on la voit avec une clef, avec la croix, avec un fouet à la main. Son culte étoit fameux dans toute l'Egypte, mais principalement à Bubaſte, à Copte & à Alexandrie.

Les anciens Germains adoroient auſſi Iſis; mais leur Iſis étoit différente de celle des Egyptiens. On tenoit qu'elle avoit été femme de Mannus, fils de Thuiſcon, dont les Germains prétendoient tirer leur origine. Quelques Savans (5) ont prétendu que ſous les noms de *Mannus* & d'*Iſis*, ces anciens peuples vouloient marquer Adam & Eve. *Mannus* en Allemand ſignifie l'homme, de même qu'*Adam* en Hébreu; & *Iſis* eſt le même nom que *Iſcha*, ou *Iſchet*, qui eſt le nom que le premier homme donna à Eve, *hæc vocabitur Virago (6)*; l'Hébreu, *Ipſa vocabitur Iſcha*. On a cru la même choſe d'*Iſis* & d'*Oſiris*, adorés chez les Egyptiens.

La queſtion à préſent eſt de ſavoir ſi les Iſraélites ont adoré Iſis, & quel nom ils lui donnoient.

---

(1) *Apulei. l.* XI. *Metamorph.* (2) *Plutarch. de Iſide & Oſiride.* (3) *Apulei. Metamorph. l.* XI. (4) *Herodot. in Euterpe, c.* 41. *Philoſtrat. vita Apollon. Thyane, l.* 1, *p.* 24. (5) *Voſſ. de Idololatria, l.* 1, *c.* 17, 2, 38, *lib.* 2, *c.* 24, 27, 36, 56, *& l.* 7, *c.* 2 *&* 19, *& lib.* 138. (6) *Geneſ.* 11, 13. *Hæc vocabitur Virago.* אִשָּׁה

Il eſt bon premierement de remarquer que les Hébreux n'ont point de nom pour ſignifier une Déeſſe. 2°. Que puiſqu'on repréſentoit Iſis avec une tête & des cornes de bœuf, il eſt aſſez croyable que c'eſt elle que les Livres ſaints appellent *le Veau d'or*, ou comme liſent les Septante, *les Geniſſes d'or*. Pluſieurs Peres parlant de l'adoration du Veau d'or, ont dit que les Iſraélites adorerent une tête de Veau. 3°. Comme les Juifs ont adoré le Soleil & la Terre ſous différens noms, comme de *Gad*, de *Meni*, de *Baal*, d'*Aſtaroth*, du Roi & de la Reine & de toute la milice du Ciel, il eſt à croire qu'ils ont rendu leurs honneurs à Iſis & à Oſiris, ſous ces différens noms.

I. ISMAEL, fils d'Abraham & d'Agar. Saraï épouſe d'Abraham, voyant que Dieu ne lui avoit point donné d'enfans (1), pria ſon mari de prendre Agar ſa ſervante, afin qu'au moins par ſon moyen, elle pût avoir des enfans (2). C'étoit une maniere d'adoption, dont on voit encore des exemples dans la conduite de Rachel & de Liah, qui donnerent auſſi leurs ſervantes pour femmes à Jacob leur mari, afin qu'elles leur donnaſſent des enfans (3). Agar ayant donc conçu, commença à mépriſer Saraï ſa maîtreſſe. Celle-ci s'en plaignit à Abraham, & Abraham lui dit qu'elle pouvoit traiter ſa ſervante comme elle jugeroit à propos. Saraï l'ayant donc maltraitée, Agar s'enfuit. L'Ange du Seigneur lui apparut dans le déſert, & lui dit: retournez à votre maîtreſſe, & humiliez-vous ſous ſa main; vous avez conçu, & vous enfanterez un fils, que vous nommerez Iſmael, c'eſt-à-dire, le Seigneur a écouté; parce que le Seigeur vous a exaucée dans votre affliction. Ce ſera un homme fier & farouche, dont la main ſera élevée contre tous, & contre qui tout le monde aura la main levée. Il dreſſera ſes tentes vis-à-vis ſes freres, & il occupera le pays voiſin du leur. Agar revint donc à la maiſon d'Abraham, & elle enfanta un fils, qui fut appelé Iſmael (4).

Quatorze ans après (5), le Seigneur ayant viſité Sara, & Iſaac étant né à Abraham (6), Iſmael, qui juſqu'alors s'étoit regardé comme l'unique héritier d'Abraham, ſe vit déchu de ſes eſpérances. Un jour, Iſaac étant âgé d'environ cinq ou ſix ans (7), Iſmael ſe jouoit avec lui d'une maniere qui déplut à Sara; & elle dit à Abraham: chaſſez cette ſervante avec ſon fils; car Iſmael ne ſera point héritier avec mon fils Iſaac. Abraham trouva cela dur. Mais le Seigneur lui ayant dit d'écouter Sara, il renvoya Agar avec ſon fils, en leur donnant quelques proviſions pour leur voyage. Agar étant partie avec ſon fils, alloit errant dans le déſert de Berſabée; & l'eau qui étoit dans le vaiſſeau qu'elle portoit, ayant manqué, elle mit ſon fils ſous un arbre qui étoit là, & s'éloigna de lui à la longueur d'un trait d'arc, diſant: je ne verrai point mourir mon enfant. Alors Agar ouït une voix du Ciel, qui lui dit: ne craignez point; le Seigneur a écouté la voix de l'enfant du lieu où il eſt. Levez-vous,

(1) *Geneſ.* XVI, 1, 2, 3, *&c.* (2) An du Monde 2093, avant J. C. 1907, avant l'Ere vulg. 1911. (3) *Geneſ.* XXX, 3, & 9. (4) An du Monde 2094, avant J. C. 1906, avant l'Ere vulg. 1910. (5) An du Monde 2108, avant J. C. 1892, avant l'Ere vulg. 1896. (6) *Geneſ.* XXI, 1, 2, 3. (7) An du Monde 2113, avant J. C. 1887, avant l'Ere vulg. 1891.

prenez-le ; car je le rendrai pere d'un grand peuple. Elle ſe leva ; & Dieu lui ayant fait voir un puits, elle en tira de l'eau, en donna à ſon fils, & le mena plus avant dans le déſert de Pharan, où il demeura. Il devint habile à tirer de l'arc, & ſa mere lui fit épouſer une femme Egyptienne, dont il eut douze fils (1); ſavoir, 1. *Nabajoth ;* 2. *Cédar ;* 3. *Abdéel ;* 4. *Mabſam ;* 5. *Maſma ;* 6. *Duma ;* 7. *Maſſa ;* 8. *Hadad* ou *Hadar ;* 9. *Thema ;* 10. *Jethur ;* 11. *Naphis ;* & 12. *Cedma*. Il eut auſſi une fille nommée *Maheleth* ou *Baſemath*, *Geneſ.* XXXVI, 3, qui épouſa Eſaü ; *Geneſ.* XXVIII, 9. Nous avons parlé de chacun des fils d'Iſmael ſous leurs articles.

Des douze fils d'Iſmael ſont ſorties les douze Tribus des Arabes, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui. Saint Jérôme (2) dit que de ſon temps les Arabes nommoient les cantons de l'Arabie des noms des diverſes Tribus qui les habitoient. Les Profanes donnent aux Chefs des Tribus des Arabes, le nom de *Phylarques*, & les Arabes leur donnent le nom de *Scheich-Elkebir* (3). Les deſcendans d'Iſmael habiterent le pays qui eſt depuis *Hévila*, juſqu'à *Sur*. *Hévila* eſt vers la jonction de l'Euphrate & du Tigre ; & *Sur* eſt du côté de l'Iſthme qui ſépare l'Egypte de l'Arabie. On connoît dans l'Hiſtoire les deſcendans d'Iſmael ſous le nom général d'Arabes & d'Iſmaélites. On connoît en particulier les Nabathéens, les Cédaréniens, les Agaréniens, &c. Depuis le ſeptieme ſiecle, ils ont preſque tous embraſſé la Religion de Mahomet, & nous les appelons Turcs ou Muſulmans. Iſmael mourut en préſence de tous ſes freres, dit la Vulgate (4) ; ou, ſuivant une autre Traduction, il eut ſon partage vis-à-vis tous ſes freres. Voyez *Geneſ.* XVI, 12. On ignore l'année de ſa mort.

Les Mahométans veulent qu'Iſmael ait été le fils le plus favoriſé d'Abraham, & celui en faveur de qui Dieu fit à ce Patriarche des promeſſes ſi magnifiques. Ils croient (5) qu'Abraham ayant voulu immoler Iſmael, l'Ange Gabriel l'empêcha par ordre de Dieu, & ſubſtitua en ſa place un bélier, que le pere & le fils immolerent au Seigneur, au lieu même où ils bâtirent depuis le Temple de la Mecque. Ce Temple ne fut bâti qu'après la mort d'Agar ; il porta d'abord le nom de Caabah, ou Maiſon quarrée, à cauſe de ſa forme, & enſuite celui de *Beith-allah*, ou Maiſon de Dieu. Les Arabes du temps d'Abraham attacherent les cornes du bélier immolé par Abraham, à la gouttiere du toit de ce Temple, d'où Mahomet les ôta dans la ſuite, pour ôter à ces peuples tout ſujet d'idolatrie.

Iſmael, après avoir demeuré quelque temps à Jathreb, nommée aujourd'hui Medine, ſe retira dans l'Iemen, où il s'établit & ſe maria. Outre les douze fils d'Iſmael dont il eſt parlé dans la Géneſe, les Arabes lui en donnent encore un nommé *Thor*, ou *Thour*, qui a donné ſon nom à la montagne de Sinaï, qu'ils appellent encore *Thour*, & *Thour-Sinaï*, auſſi-bien qu'à la ville qui eſt au pied de cette montagne, ſur les bords de la mer rouge.

L'Arabie étoit peuplée d'Arabes anciens, avant que les fils d'Iſmael s'y établiſſent, & ce ne fut qu'après de longues diſputes avec les *Giorhamides*, premiers poſſeſſeurs

(1) *Geneſ.* XXV, 13, 14. (2) *Hieron. qu. Hebr. in Geneſ.* (3) Voyez Thévenot, liv. II, c. 32, part. I (4) *Geneſ.* XXV, 18. על פני כל אחיו נפל (5) Bibl. Orient. p. 501. *Iſmael-ben-Ibrahim.*

ſe ce pays, qu'ils s'accorderent enfin ſur le Temple de la Mecque. La race des anciens Arabes n'eſt pas éteinte dans ce pays. Elle ſubſiſte, mêlée avec celle des Iſmaélites. On peut voir ci-devant ce que nous avons dit des *Arabes*. Ce qui déplaît dans ces Hiſtoires des Mahométans, c'eſt que ſans ſe mettre en peine des regles de l'Hiſtoire, & de la bonne foi, ils déguiſent, renverſent, détruiſent les récits de l'ancien & du nouveau Teſtament, pour y ſubſtituer leurs rêveries & leurs traditions qui n'ont aucun fondement dans l'Antiquité, & qui ne roulent que ſur l'ignorance de leur faux Prophete; cet homme ayant ouï parler des Hiſtoires ſaintes des Juifs & des Chrétiens, les a racontées à ſa maniere; ſes ſectateurs y ont encore ajouté de nouvelles fables & de nouvelles circonſtances, & quand on veut les rappeler aux Ecritures anciennes & authentiques, ils les traitent de ſuppoſées & corrompues.

La Religion des Iſmaélites ſe peut conſidérer dans quatre temps différens. 1°. Sous Iſmael & ſes ſucceſſeurs immédiats, leſquels probablement ſuivirent la Religion qu'ils avoient appriſe d'Abraham & d'Iſmael. 2°. Sous les ſucceſſeurs de ces premiers, qui s'étant mêlés avec les anciens Arabes, habitans du pays, imiterent leur idolatrie, & corrompirent la pureté du culte de leurs peres, par le mêlange des cérémonies étrangeres. 3°. Pluſieurs Arabes embraſſerent le Chriſtianiſme dans les premiers ſiecles de l'Egliſe: on ne connoît pas diſtinctement par quel canal le Chriſtianiſme paſſa dans ce pays; mais on connoît des Martyrs d'Afrique, & on ſait qu'en 249, il ſe tint un Concile dans ce pays contre des Hérétiques, qui diſoient que le corps & l'ame mouroient & reſſuſcitoient enſemble. 4°. Enfin Mahomet ayant paru dans ce pays, y ſéduiſit une infinité de perſonnes, & y fit recevoir ſes erreurs, partie par force, & partie par adreſſe. On peut voir ci-devant l'article *Arabes*, pour la Religion des anciens Arabes, que nous ne diſtinguons pas des Iſmaélites, depuis que ces deux peuples ſe ſont mêlés & confondus. Quant à la Religion des Mahométans, elle ne regarde pas notre ſujet, puiſqu'elle eſt ſi nouvelle, & qu'il n'en eſt pas parlé dans l'Ecriture.

Le Prophete Baruc (1) nous parle de la ſcience & des études des enfans d'Agar: *Filii quoque Agar qui exquiſierunt ſapientiam, quæ de terra eſt.* Ils ſe piquoient de ſageſſe, & encore aujourd'hui les Arabes affectent un grand ſérieux, & des manieres pleines de gravité. La Reine de Saba vint éprouver ſi la ſageſſe de Salomon étoit telle que la renommée la publioit. Les Agaréniens & les Iſmaélites ſont nommés parmi les peuples qui firent la guerre aux Iſraélites ſous le regne de Joſaphat (2), & ſous les Juges du temps de Gédéon (3). Du temps du Roi Saül, les Tribus de Ruben, de Gad, & la demi-Tribu de Manaſſé firent la guerre aux Agaréens, & les défirent (4). Ces Agaréens demeuroient dans l'Arabie déſerte à l'orient des montagnes de Galaad.

L'Ecriture déſigne auſſi les Arabes par un autre caractere, c'eſt qu'ils coupoient leurs cheveux en rond (5); Moïſe défend aux Hébreux d'imiter en cela les Arabes qui le pratiquoient, diſoient-ils, en l'honneur de Bacchus, & à ſon imitation: *neque in rotundum attondebitis comam.* Jérémie me-

(1) *Baruc.* III, 23. (2) *Pſalm.* LXXXII, 7. (3) *Judic.* VII, VIII, 24. (4) 1. *Par.* V, 10, 19, 20. (5) *Levit.* XIX, 27.

nace de la colere de Dieu les peuples qui portent les cheveux coupés en rond (1) : *viſitabo ſuper omnes qui attonſi ſunt in comam*, & il déſigne en particulier Edom; Ammon & Moab, *Dedan*, *Thema & Buz*, tous peuples d'Arabie, entre leſquels *Thema* étoit fils d'Iſmael. Les Turcs ſe coupent encore les cheveux de la tête, & ne laiſſent qu'un bouquet au-deſſus. (2) Je ne ſai ſi cette pratique eſt auſſi ancienne que Moïſe. Les Septante (3) appellent *Zizoé* la maniere de ſe faire les cheveux dont Moïſe parle ici : or *Zizoé* eſt un bouquet de cheveux qu'on laiſſe derriere, ou deſſus la tête, quand on a coupé tout le reſte en rond. Voyez les articles de *Nabath*, *Cedar*, *Thema*, *Agar*, *&c.*

II. ISMAËL, fils de Nathanias, de la race de Juda, tua en trahiſon Godolias (4), que Nabuchodonoſor avoit établi ſur les reſtes du peuple qui étoit demeuré dans la Judée, après la ruine de Jéruſalem. Voyez ci-devant *Godolias*. Mais Jean ou Johanan, fils de Carée, ayant pourſuivi Iſaac & ſa troupe, & l'ayant atteint près la piſcine d'Hébron, le chargea & l'obligea de prendre la fuite. Il ſe retira vers Baalis, Roi des Ammonites (5).

III. ISMAEL I, Souverain Sacrificateur des Juifs, fils de Phabi ou Phabée, eut un frere nommé auſſi Iſmael, qui fut comme lui Grand Sacrificateur. Le premier Iſmael ſuccéda à Ananus, & fut établi par Valérius Gratus, Gouverneur de Judée, l'an du Monde 4027, de l'Ere vulgaire 24. Il fut dépoſé l'année ſuivante, & Eléazar, fils d'Ananus, lui ſuccéda.

IV. ISMAEL II, frere du premier, ſuccéda à Ananias, fils de Nébédée, par la faveur du Roi Agrippa (6). Les Grands Pontifes dépoſés s'étant joints à lui, prétendirent ſe rendre maîtres des décimes & des oblations, qui étoient deſtinées à la nourriture des ſimples Prêtres. Ceux-ci appuyés des principaux du peuple, ſe ſoulevérent contre les Pontifes, & on vit entre eux juſques dans le Temple une eſpece de guerre. Iſmael fut obligé d'aller à Rome avec Chelcias, & dix des principaux de Jéruſalem, pour demander à Néron qu'il leur fût permis de rétablir un mur que Feſtus, Gouverneur de Judée, avoit fait abattre, parce qu'il empêchoit que les troupes Romaines ne viſſent dans le Temple, & qu'il bornoit la vue du Palais d'Agrippa (7). Ce fut en leur conſidération que Joſeph l'Hiſtorien fit le voyage de Rome, pour les défendre (8). Ils obtinrent ce qu'ils demandoient, par le crédit de Poppée, qui favoriſoit les Juifs. Iſmael ne revint plus à Jéruſalem; & Agrippa lui ôta la Grande Sacrificature, pour la donner à Joſeph, fils de Simon, ſurnommé Cabéi.

ISRAEL. C'eſt le nom que l'Ange donna à Jacob, après qu'il eut lutté toute la nuit contre lui à Mahanaïm, ou à Phanuel. Voyez *Geneſ.* XXXII, 1, 2 & 28, 29, 30, & *Oſée* XII, 3. Voyez auſſi l'article de *Jacob*. Iſrael ſignifie *le vainqueur de Dieu* (9), ou *un*

(1) *Jerem.* IX, 25, 26 & XXV, 23. (2) *Herodot. l.* 3, *c.* 8, *& lib.* 4, *c.* 175. (3) 70. κ ποιήσετε στίσιν ἐν τῇ κόμῃ τῆς κεφαλῆς υμων. (4) An du Monde 3417, avant J. C. 583, avant l'Ere vulg. 587. *Vide* 4. *Reg.* XXV, 25, 26, 27. (5) *Vide Jerem.* XLIII, 2, *&c.* (6) *Joſeph. Antiq. l.* 20, *c.* 6, *p.* 696. An du Monde 4066, de l'Ere vulg. 63. (7) *Antiq. l.* 20, *c.* 7, *p.* 697. (8) *Idem de vita ſua*, 998, 999. (9) ישראל *Iſrael.* איש-רא-אל *Vir videns Deum.* איש-שר-אל *Vir Princeps Dei.*

Prince

Prince de Dieu, ou, ſelon pluſieurs Anciens, *un homme qui voit Dieu.*

Le nom d'*Iſrael*, ſe prend quelquefois pour la perſonne de Jacob; quelquefois pour tout le peuple d'Iſrael, toute la race de Jacob; & quelquefois pour le Royaume d'Iſrael, ou des dix Tribus, diſtingué du Royaume de Juda.

ROIS D'ISRAEL. Voyez ci-après l'article *Rois.*

ISRAÉLITES. Les deſcendans d'Iſrael, qui furent d'abord appelés *Hébreux*, à cauſe d'Abraham qui étoit venu de delà l'Euphrate; & enſuite *Iſraélites*, à cauſe d'Iſrael, pere des douze Patriarches; & enfin *Juifs*, *Judæi*, ſur-tout depuis le retour de la captivité de Babylone, parce qu'alors la Tribu de Juda ſe trouva beaucoup plus forte, & beaucoup plus nombreuſe que les autres Tribus, & que les étrangers ne connoiſſoient gueres que cette Tribu.

ISREELA. La ſeptieme des vingt-quatre familles des Lévites. 1 *Par.* XXV, 14.

ISSACHAR, cinquieme fils de Jacob & de Liah. Il fut conçu après que Rachel eut acheté les mandragores que Juda avoit apportées à Liah ſa mere (1). Il naquit vers l'an du Monde 2255, avant Jeſus-Chriſt 1745, avant l'Ere vulgaire 1749. Il eut quatre fils (2), Thola, Phua, Jobab & Semron. On ne ſait aucune particularité de ſa vie. Jacob, en lui donnant ſa bénédiction, lui dit (3): *Iſſachar comme un âne vigoureux, demeurera dans les bornes de ſon partage. Il a vu que le repos eſt bon, & que ſa terre eſt excellente: il a baiſſé l'épaule ſous le fardeau, & il s'eſt aſſujetti à payer le tribut.* Le Chaldéen traduit dans un ſens contraire: *Il aſſujettira les Provinces, & rendra tributaires ceux qui reſteront dans ſon pays.* La Tribu d'Iſſachar eut ſon partage dans un des meilleurs endroits de la terre de Chanaan, le long du Grand-Champ, ou de la vallée de Jezrael; ayant au midi la demi-Tribu de Manaſſé, au ſeptentrion celle de Zabulon, à l'occident la Méditetranée, & à l'orient le Jourdain & l'extrêmité de la Mer de Tibériade. On lit dans le Teſtament des douze Patriarches les inſtructions & les avis qu'Iſſachar donna à ſes fils avant ſa mort. Mais on ſait que cet Ouvrage eſt apocryphe & ſans autorité.

ISTHEMO, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 50. Elle eſt appelée autrement *Eſthamo* ou *Eſthemo.* Euſebe & ſaint Jérôme diſent qu'elle étoit dans le canton d'Eleuthéropolis.

ISTOB, ou *Iſch-Tob* (4), habitant de Tob, ou *bon homme*, ou *Maître du pays des Tubiéniens.* Ce pays étoit à l'extrêmité ſeptentrionale des montagnes de Galaad, vers le mont Liban. Jephté ſe retira dans le pays de Tob (5); & ce canton eſt appelé Tubin dans les Maccabées (6).

ISSUS, ou *Iſus*, Grand-Prêtre des Juifs, marqué dans Joſeph, ſuccéda à Joram, & eut pour ſucceſſeur Axioram (7). Il n'eſt point parlé de ce Pontife dans l'Ecriture, à moins que ce ne ſoit le même qu'Azarias des Paralipomenes. Voyez 1 *Par.* VI, 9.

ITABURIUS, ou *Itaburim.* C'eſt ainſi que Joſeph appelle le mont Thabor. Voyez *l.* 4. *c.* 2, *de Bello Jud.*

ITALIE. Saint Jérôme a traduit *Num.* XXIV, 24. *Ezech.* XXVII, 6. l'Hébreu *Cethim* ou *Cithim* (8),

(1) *Geneſ.* XXX, 14.... 18. (2) *Geneſ.* XLVI, 13. (3) *Geneſ.* XLIX, 14. (4) 2. *Reg.* X, 6. (5) *Judic.* X, 3, 5. (6) 1. *Macc.* V, 13. (7) *Joſeph. Antiq. l.* X, *c.* 11, *p.* 342. (8) כתים *Cethim.*

par *Italia*. Mais nous avons fait voir ſur la Géneſe, x, 4, que *Cethim* marque *la Macédoine*. Le même ſaint Jérôme dans Iſaïe, Chap. LXVI, ℣. 16, a traduit par *Italia*, l'Hébreu *Thubal* (1), qui marque plutôt l'Eſpagne, ſelon les uns, ou les Tibaréniens, ſelon d'autres. Dans les Livres ſaints écrits originairement en Grec, *Italia* n'eſt point équivoque; il ſignifie cette partie du Monde, dont Rome eſt la Capitale.

ITHAI, fils de Ribaï de Gabath, un des vaillans hommes de l'armée de David. 2 *Reg.* XXIII, 29.

ITHAMAR, quatrieme fils d'Aaron. On ne ſait aucune particularité de ſa vie, & il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais exercé la Grande Sacrificature. Il demeura lui & ſes enfans au rang des ſimples Prêtres, juſqu'à ce que la Souveraine Sacrificature entra dans ſa famille en la perſonne d'Héli Grand-Sacrificateur & Juge d'Iſrael (2). Les Succeſſeurs d'Héli, de la même famille d'Ithamar, ſont Achitob, Achia, Achimélech & Abiathar, qui fut dépoſé de l'exercice de la Grande-Sacrificature par Salomon (3).

ITHOBAL, Roi de Tyr. Ce nom ne ſe trouve pas dans les Livres ſacrés de l'ancien Teſtament. On y lit *Etbaal* qui étoit pere de Jézabel, & beau-pere d'Achab. Joſeph (4) le nomme *Ithobal*. Il dit ailleurs (5) qu'un certain Ithobal Prêtre d'Aſtarte, ayant tué Phelletes Roi de Tyr, régna en ſa place pendant trente-deux ans. Nous croyons que c'eſt à ce Prince que s'adreſſent les invectives & les menaces du Prophete Ezéchiel (6). Les anciens Hiſtoriens de Phénicie donnent le nom d'Ithobal au Roi de Tyr, ſous lequel la Ville fut aſſiégée par Nabuchodonoſor (7). Voici comme lui parle Ezéchiel : « Voici ce » que dit le Seigneur notre Dieu : » Parce que votre cœur s'eſt élevé, & que vous avez dit en » vous-même : Je ſuis un Dieu, » & je ſuis aſſis dans la chaire » d'un Dieu au milieu de la mer ; » quoique vous ne ſoyez qu'un » homme & non pas un Dieu. » Mais parce que votre cœur s'eſt » élevé comme ſi c'étoit le cœur » d'un Dieu. Vous êtes donc plus » ſage que Daniel, & il n'y a » point de ſecret qui vous ſoit ca» ché. Vous vous êtes rendu puiſ» ſant par votre prudence & par vo» tre ſageſſe. Vous avez amaſſé de » l'or & de l'argent dans vos tré» ſors : vous avez accru votre » puiſſance par l'étendue de votre » ſageſſe, & par la multiplication » de votre commerce, & votre » cœur s'eſt élevé dans votre force. » C'eſt pourquoi voici ce que dit » le Seigneur : Je ferai venir contre » vous des étrangers qui ſont les » plus puiſſans des peuples. Ils vien» dront l'épée à la main exterminer » votre ſageſſe avec tout ſon éclat, » & ils ſouilleront votre beauté. » Ils vous tueront, & vous préci» piteront du trône, & vous » mourrez dans le carnage de ceux » qui ſeront tués au milieu de la » mer. Direz-vous alors que vous » êtes un Dieu ? Vous mourrez de » la mort des incirconcis, par la » main des étrangers ; car c'eſt » moi qui ai parlé, dit le Seigneur.

» Le Seigneur dit enſuite à

(1) תובל *Thubal.* (2) Depuis l'an du M. 2848, juſqu'en 2888, avant J. C. 1112, avant l'Ere vulg. 1116. (3) L'an du M. 2989, avant J. C. 1011, avant l'Ere vulg. 1015. *Vide* 3. *Reg.* 11, 27. (4) *Joſeph' Antiq. l.* 9, *c.* 6, *p.* 311. Comparez 3. *Reg.* XVI, 31. (5) *Lib.* 1, *contra Appion. p.* 1043. (6) *Ezech.* XXVIII. (7) *Philoſtrt. apud Joſeph. Antiq. l.* 8, *c.* 11, *& contra Appion. l.* 1, *p.* 1046.

» Ezéchiel : Faites un Cantique » de deuil ſur le Roi de Tyr. Voici » ce que dit le Seigneur : Vous » étiez le ſceau de la reſſemblance » de Dieu : vous étiez plein de » ſageſſe, & parfait en beauté : » vous avez été dans les délices du » Paradis de Dieu ; votre vête- » ment étoit enrichi de toutes » ſortes de pierres précieuſes. Les » pierreries & l'or ont été em- » ployés pour relever votre beauté. » Les inſtrumens de Muſique les » plus excellens ont été préparés » pour le jour auquel vous avez été » créé. Vous étiez comme un Ché- » rubin qui étend ſes ailes pour cou- » vrir le Propitiatoire ; je vous ai » établi ſur la montagne ſainte de » Dieu, & vous avez marché au » milieu des pierres éclatantes » comme le feu. Vous étiez par- » fait dans vos voies, depuis le » jour de votre création, juſqu'à » ce que l'iniquité a été trouvée » en vous. Dans la multiplication » de votre commerce, vos entrail- » les ont été remplies d'iniquité. » Je vous ai chaſſé de la montagne » de Dieu : je vous ai exterminé, » ô Chérubin, qui protégiez les » autres du milieu des pierres » éclatantes comme le feu ; car » votre cœur s'eſt élevé dans ſon » éclat ; vous avez perdu la ſa- » geſſe dans votre beauté ; je vous » ai précipité en terre... Je ferai » ſortir du milieu de vous un feu » qui vous dévorera, & je vous » réduirai en cendres ſur la terre, » aux yeux de ceux qui vous ver- » ront. Ils en ſeront frappés d'é- » tonnement : vous avez été anéan- » ti, & vous ne vous releverez » jamais. »

Nous croyons que ces paroles d'Habacuc regardent le même Prince (1) : *Malheur à celui qui bâtit ſa ville du ſang des hommes, & qui la fonde dans l'iniquité.* Ces richeſſes dont vous abuſez, cette ville que vous bâtiſſez ; *tout cela ne vient-il pas du Seigneur ? Tous les travaux des peuples ſeront conſumés par le feu, & les efforts des Nations ſeront réduits au néant, parce que la terre ſera remplie d'ennemis, comme le fond de la mer eſt tout rempli de ſes eaux, afin que la gloire & la juſtice du Seigneur ſoient connues de tout le monde.*

ITHURÉE, ou *Iturée*, Province de Syrie ou d'Arabie, au-delà du Jourdain, à l'orient de la Bathanée, & au midi de la Trachonite. Saint Luc, III, 1, parle de l'*Ithurée*, & 1 *Par.* V, 19, des *Ituréens*, ou de *Jethur*, ſelon l'Hébreu. Or *Jethur* étoit un des fils d'Iſmaël (2). L'Ithurée eſt compriſe dans l'Arabie Pétrée.

Ariſtobule Roi ou Prince des Juifs, & fils d'Hircan, dès le commencement de ſon regne, fit la guerre aux Ithuréens (3) ; & après en avoir ſoumis la plus grande partie, les obligea d'embraſſer le Judaïſme, de même que quelques années auparavant, Hircan ſon pere y avoit obligé les Iduméens ; il leur donna l'alternative, ou de ſe faire circoncire & d'embraſſer la Religion des Juifs, ou de ſortir de leur pays, & de chercher un établiſſement ailleurs. Ils aimerent mieux reſter & faire ce qu'on exigeoit d'eux. Quoique deſcendus d'Iſmael, ils ne pratiquoient donc plus la circonciſion, ou peut-être qu'Ariſtobule les obligea de la recevoir au huitieme jour, au lieu qu'auparavant ils ne la recevoient qu'à l'âge de douze ou treize ans. Philippe un des fils d'Hérode, étoit Tétrarque ou Prince d'Iturée, lorſque ſaint Jean-Baptiſte commença les fonctions de ſon miniſtere (4).

(1) *Habac.* II, 12, 13, 14. (2) *Geneſ.* XXV, 15, & 1. *Par.* I, 31. (3) *Joſeph. Antiq. l.* XIII, *c.* 19. (4) *Luc.* III, 1.

JUBAL, fils de Lamech & d'Ada. Il inventa les inſtrumens de Muſique dès avant le Déluge (1).

JUBILÉ, en Hébreu, *Jobel* (2). L'année du Jubilé étoit la cinquantieme année, qui arrivoit après ſept ſemaines d'années, ou ſept fois ſept ans (3) : *Sanctificabis annum quinquageſimum ; ipſe eſt annus Jubilæus.* Malgré la clarté de ce Texte, pluſieurs Commentateurs ſoutiennent que le Jubilé ſe célébroit dans la quarante-neuvieme année, & préciſément la derniere de la ſeptieme ſemaine d'années. Moïſe favoriſe ce ſentiment, lorſqu'il dit, *Levit.* XXV, 8. *Numerabis tibi ſeptem hebdomadas annorum, id eſt, ſeptiès ſeptem, quæ ſimul faciunt annos quadraginta novem.* Ceux qui ſoutiennent cette opinion, font remarquer l'inconvénient qu'il y auroit de faire célébrer l'année du Jubilé la cinquantieme année après l'année Sabbatique, qui arrive la quarante-neuvieme année. Ces deux années de repos de ſuite pourroient avoir de dangereuſes conſéquences dans un pays, & y cauſer la famine.

Le terme Hébreu *Jobel*, ſignifie, ſelon les Rabbins, une corne de bélier, avec laquelle on annonçoit l'année du Jubilé. Mais comment la corne de bélier, qui eſt ſolide, & non creuſe, pourroit-elle ſervir de trompette ? C'étoit donc apparemment une trompette de cuivre, faite en forme de corne de bélier. D'autres tirent l'étymologie de *Jobel*, de l'Hébreu *Jubal*, qui ſignifioit, dit-on, autrefois jouer des inſtrumens. Nous croyons qu'il vient du verbe *Hobil*, ramener, rappeler ; parce qu'alors chaque choſe étoit ramenée à ſon premier maître.

L'année du Jubilé commençoit au premier jour de Tizri, qui eſt le premier mois de l'année civile, qui revenoit à peu-près au mois de Septembre, & vers l'équinoxe d'automne. En cette année (4) on ne ſemoit, ni on ne moiſſonnoit point ; mais on ſe contentoit de recueillir ce que la terre & les arbres produiſoient d'eux-mêmes. Chacun rentroit dans ſes héritages, ſoit qu'ils fuſſent vendus, engagés, ou aliénés. Les eſclaves Hébreux, de quelque maniere qu'ils fuſſent tombés dans l'eſclavage, étoient affranchis, avec leurs femmes & leurs enfans, même ceux qui avoient renoncé au privilege que leur donnoit l'année Sabbatique de recouvrer leur liberté. Il n'en étoit pas de même des eſclaves étrangers, leſquels ne jouiſſoient point du droit que donnoit le Jubilé. Il y a quelques autres particularités ſur cette année, que l'on peut lire, *Levit.* XXV.

Pour concilier les deux ſentimens qui partagent les Interpretes ſur le ſujet du Jubilé, ſavoir, ſi l'on doit le célébrer la cinquantieme année préciſe, comme le dit Moïſe, Levit. XXV, 10, & comme l'entendent Philon, Joſeph, Euſebe, ſaint Jérôme, ſaint Auguſtin, ſaint Grégoire le Grand, ſaint Iſidore, tous les Juifs, tant Talmudiſtes, que Caraïtes, & un très-grand nombre de Commentateurs ; ou ſeulement la quarante-neuvieme année, comme Moïſe le marque aſſez clairement au chapitre XXV, ℣. 8 du Lévitique, & comme l'expliquent pluſieurs bons Commentateurs (5) & Chronologiſtes : il me ſemble qu'on peut dire que la cinquantieme année eſt miſe pour la quarante-neuvieme, afin de faire un

(1) *Geneſ.* IV, 21. (2) יובל *Jubal* ou *Jobel.* (3) *Levit.* XXV, 8. (4) *Levit.* XXV, 11, 12, 13, *&c.* (5) *Hugo. Cardinal. Mercator. Jul. Scaliger. Rador, &c. Cunæus de Rep. Heb. l.* 1, *c.* 6.

compte rond, comme tous les jours on dit huit jours pour une ſemaine, trente jours pour un mois, cinq ans pour une Olympiade, quoiqu'en rigueur la ſemaine n'ait que ſept jours, le mois quelquefois trente-un, quelquefois vingt-huit ou vingt-neuf ou trente jours, & l'Olympiade ſeulement quatre ans. De plus, comme l'année du Jubilé ſe commençoit après la fin de la quarante-neuvieme, & au commencement de la cinquantieme année, on pouvoit indifféremment lui donner le nom de la quarante-neuvieme & de la cinquantieme année.

La plus grande difficulté conſiſte à ſavoir ſi en ces deux années, quarante-neuf & cinquante, on obſervoit le Sabbat, ou le repos de la terre, ou ſeulement à la quarante-neuvieme année. Il ſemble qu'il y auroit de trop grands inconvéniens à obſerver de ſuite deux années de repos : on ſatisfait à l'intention du Légiſlateur par le repos d'une ſeule année. La ſeptieme des années Sabbatiques étoit ſeulement plus privilégiée, plus célebre que les deux précédentes ; on concilie tout, & les difficultés s'évanouiſſent par ce tempérament.

Voici quelques détails touchant l'année du Jubilé ; elle commençoit dès le premier jour du mois Tizri. Mais ni les eſclaves n'étoient remis en liberté, ni les terres n'étoient rendues à leurs premiers maîtres (1), qu'au dixieme jour de ce mois. On paſſoit les neuf premiers jours dans la joie & dans les plaiſirs, à peu-près comme les Romains dans leurs Saturnales. Durant ces neuf jours les eſclaves ne faiſoient aucun ouvrage à leurs maîtres, mais ils mangeoient, buvoient & ſe réjouiſſoient, & prenoient chacun une couronne ſur la tête. Le jour de l'expiation ſolemnelle, qui eſt le dixieme de Tizri, n'étoit pas plutôt arrivé, que les Conſeillers du Sanhédrin faiſoient ſonner des trompetres, & à l'inſtant les eſclaves étoient déclarés libres, & les terres revenoient à leurs anciens maîtres.

Le motif de cette Loi, étoit d'empêcher que les riches n'opprimaſſent les pauvres, & les réduiſiſſent en un eſclavage perpétuel, qu'ils ne s'atriraſſent tous les fonds par les voies de l'achat, ou de l'engagement, ou enfin de l'uſurpation ; que les dettes ne vinſſent à ſe trop multiplier, & par conſéquent à ruiner entierement les pauvres : que les eſclaves ne demeuraſſent pas toujours, eux, leurs femmes & leurs enfans dans la ſervitude. De plus, Moïſe vouloit conſerver autant qu'il étoit poſſible, la liberté des perſonnes, l'égalité des biens, l'ordre des familles, dans le pays. Enfin il vouloit que le peuple s'attachât à ſon pays, à ſes terres, à ſon héritage, qu'il s'y affectionnât comme à un bien qui lui venoit de ſes peres, & qu'il devoit laiſſer à ſes enfans ſans crainte qu'il ſortît pour toujours de ſa famille.

Lycurge avoit établi quelque choſe de pareil parmi les Lacédémoniens, en y ordonnant l'égalité des biens, en banniſſant l'eſclavage, & empêchant autant qu'il pouvoit, que nul ne devînt trop puiſſant & trop riche. C'eſt pour cela qu'il avoit établi l'oſtraciſme, qui conſiſtoit à bannir de la République, les Citoyens dont les richeſſes, ou la trop grande puiſſance faiſoient ombrage aux autres. Stolon avoit voulu réprimer l'avidité & l'avarice des anciens Romains, en faiſant une loi, qui défendoit à chaque particulier

(1) *Maimonid. Halaca Schemitta, Vejobel.*

d'avoir plus de cinq arpens de terre ; mais la fraude ſe mit bientôt de la partie, & renverſa cette ſage Ordonnance. Stolon lui-même fut le premier à violer ſa propre loi, & fut condamné parce qu'il en poſſédoit mille, conjointement avec ſon fils, qu'il avoit exprès émancipé à cet effet.

L'année du Jubilé avoit pluſieurs prérogatives par-deſſus l'année Sabbatique ; & la Sabbatique a auſſi quelques petits avantages par-deſſus l'année du Jubilé (1) : l'année Sabbatique annulloit les dettes, ce que ne faiſoit pas le Jubilé ; mais le Jubilé remet les eſclaves en liberté, & rend les terres à leurs anciens maîtres : de plus il reſtitue les terres d'abord au commencement du Jubilé, au lieu que dans l'année Sabbatique, les dettes ne ſont annullées qu'à la fin de l'année. Les biens qui avoient été achetés ou donnés, retournoient ſans difficulté à leurs anciens maîtres ; ceux qui étoient venus par droit de ſucceſſion, demeuroient à ceux qui en jouiſſoient : les contrats de vente, où l'on avoit exprimé un certain nombre d'années, ſubſiſtoient pendant toutes ces années, nonobſtant la rencontre du Jubilé. Mais les contrats abſolus & illimités, étoient caſſés par le Jubilé (2). Les maiſons & les autres édifices bâtis dans les villes murées, ne revenoient point au propriétaire en l'année du Jubilé.

Depuis la captivité de Babylone on continua d'obſerver les années Sabbatiques, mais non pas les années du Jubilé (3). Alexandre le Grand accorda aux Juifs l'exemption du tribut pour la ſeptieme année, à raiſon du repos qu'ils obſervoient cette année-là (4) ; mais à l'égard du Jubilé, puiſqu'il n'étoit inſtitué que pour empêcher l'anéantiſſement du partage fait par Joſué, & la confuſion des Tribus, & des familles, il ne fut plus praticable comme avant la diſperſion des Tribus, celles qui revinrent de captivité, s'étant établies comme elles purent, & où elles purent, & un très-grand nombre de familles, & peut-être des Tribus entieres étant demeurées dans le lieu de leur captivité.

Uſſérius met le premier Jubilé qui fut obſervé depuis la Loi de Moïſe, en l'an de la Période Julienne 3318, du Monde 2609, avant Jeſus-Chriſt 1391, avant l'Ere vulgaire 1395.

Le ſecond Jubilé, l'an de la Période Julienne 3367, du Monde 2658, avant Jeſus-Chriſt 1342, avant l'Ere vulg. 1346.

Le troiſieme Jubilé, en l'an de la Période Julienne 3417, du Monde 2707, avant Jeſus-Chriſt 1293, avant l'Ere vulgaire 1297, & ainſi des autres. On peut voir les tables chronologiques, & compter quarante-neuf ans de Jubilé en Jubilé.

A l'imitation des Juifs, les Chrétiens ont auſſi établi un Jubilé, mais qui ne regarde que la remiſſion des péchés, & l'indulgence que l'Egliſe accorde aux pécheurs, en vertu du pouvoir qu'elle a reçu de Jeſus-Chriſt de lier & de délier. Ces ſortes de Jubilés n'ont été établis que depuis le Pape Boniface VIII, en l'an 1300 de Jeſus-Chriſt, & encore n'ont-ils commencé à porter le nom de Jubilé, que depuis Sixte IV, qui fut fait Pape en 1471, & qui dans ſa Bulle de l'an 1473, donna à l'indulgence pléniere &

(1) *Maimonid. loco citato.* = (2) *Selden. de ſucceſſion, in bona, l. 3, c. 24.* = (3) *Maimonid. Halacha Schemitta Vejobel. Cunæus de Rep. Heb. l. 1, c. 6.* = (4) *Joſeph. Antiq. l. XI, c. ult.*

générale qu'il accordoit à tous les Fidelles, le nom de Jubilé. Dans les commencemens, ces Jubilés ne s'accordoient que de cent en cent ans : mais le Pape Clément VI, en 1342 les réduisit à cinquante. Grégoire XI les avoit fixés à un espace de trente-trois ans ; & Paul II trouvant que cette durée étoit encore trop longue, ordonna que de vingt-cinq en vingt-cinq ans on donneroit un Jubilé ; ce qui s'est toujours pratiqué depuis ce temps-là. Cela n'empêche pas que les Souverains Pontifes n'accordent aussi des Jubilés en l'année de leur consécration, & dans les grandes nécessités de l'Eglise : mais ce sont plutôt des indulgences en forme de Jubilé, que de véritables Jubilés. Je n'entre pas plus avant dans cette matiere, parce qu'elle ne regarde qu'indirectement mon sujet, & que le nouveau Testament ne parle du Jubilé en aucun endroit, sinon d'une maniere implicite, lorsqu'il marque le pouvoir de lier & de délier accordé aux Apôtres, & celui d'user d'indulgence envers les pécheurs vraiment pénitens. Voyez *Matth.* XVI, 19, & 2 *Cor.* II, 10.

JUCADAM, ville de la Tribu de Juda. *Josue* XV, 56.

JUD, ou *Judi*, ville de la Tribu de Dan. *Josue* XIX, 45.

JUDA, est opposé à Israel, qui désigne le Royaume des dix Tribus ou de Samarie, par opposition à celui de Juda & des descendans de David. Une des principales prérogatives de cette Tribu, est d'avoir conservé le dépôt de la vraie Religion, & l'exercice public du Sacerdoce & des cérémonies de la loi, dans le Temple de Jérusalem, pendant que les dix Tribus s'abandonnoient au culte des veaux d'or, & à l'idolatrie.

ROIS DE JUDA. Voyez la liste des Rois de Juda, sous l'article *Rois*.

I. JUDAS, ou *Juda*, ou *Jehuda*, quatrieme fils de Jacob & de Liah, naquit en Mésopotamie (1) l'an du Monde 2249, avant Jesus-Christ 1751, avant l'Ere vulgaire 1755. Ce fut lui qui conseilla à ses freres de vendre Joseph aux Marchands Ismaélites, plutôt que de tremper leurs mains dans son sang (2). Il épousa Sué, fille d'un Chananéen nommé Hiram (3), & il en eut trois fils, Her, Onan & Séla. Il maria Her à une fille nommée Thamar. Her étoit un scélérat, que Dieu frappa de mort pour ses crimes. Judas dit à Onan son second fils, de prendre la veuve de son frere, qui étoit mort sans enfans, & de lui susciter de la lignée : mais Onan par une action abominable, empêchoit Thamar de devenir mere. C'est pourquoi le Seigneur le frappa aussi de mort. Judas craignant de donner Séla son troisieme fils, à sa bru, l'amusoit par des promesses, sans venir à l'exécution. Thamar voyant bien que Juda ne cherchoit qu'à tirer la chose en longueur & à éluder ses promesses, se déguisa, prit l'habit d'une courtisanne, & se mit sur un chemin où Judas devoit passer. Judas s'étant donc approché de Thamar, elle conçut, & enfanta deux fils, dont l'un fut nommé *Pharés*, & l'autre *Zara* (4). On peut voir les articles de *Thamar*, de *Pharés* & de *Zara*.

Judas fut toujours regardé comme le premier & le plus considéré des enfans de Jacob. Sa Tribu fut la plus puissante & la plus nom-

(1) *Genes.* XXIX, 35. (2) *Genes.* XXXVII, 26. An du Monde 2276, avant J. C. 1724, avant l'Ere vulg. 1728. (3) *Genes.* XXXVIII, 1, 2, &c. (4) *Genes.* XXXVIII, 27, 28, 29.

breuſe. Il ſemble que les privileges de premier-né paſſerent de Ruben à lui, après l'inceſte que commit Ruben (1) avec Bala femme de ſon pere. Voici la bénédiction que Jacob donna à Juda au lit de la mort (2) : *Juda, vos freres vous loueront ; votre main s'appeſantira ſur la tête de vos ennemis ; les enfans de votre pere s'inclineront profondément devant vous. Juda eſt un jeune lion. Vous êtes allé, ô mon fils, pour ravir votre proie ; vous vous êtes repoſé, & vous vous êtes couché comme un lion ; qui oſera le réveiller ? Le ſceptre ne ſera point ôté de Juda, & le Prince ne ſortira point de ſa race, juſqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & qui ſera l'attente des nations.* Cet endroit contient une promeſſe que la Royauté ne ſortira point de ſa famille, & que le Meſſie en tirera ſa naiſſance. Jacob ajoute : *Il liera ſon ânon à la vigne, & vous attacherez, mon fils, votre âneſſe au ſep de la vigne. Il lavera ſa robe dans le vin, & ſon manteau dans le ſang du raiſin. Ses yeux ſont plus beaux que le vin, & ſes dents plus blanches que la neige ;* ou ſelon une autre Verſion : *Ses yeux ſont rubiconds à cauſe du vin, & ſes dents ſont blanches à cauſe du lait.* Tout cela marquoit la fécondité de ſon pays.

Le lot de Juda occupoit toute la partie méridionale de la Paleſtine ; & les Tribus de Siméon & de Dan poſſéderent pluſieurs villes, qui d'abord avoient été attribuées à Juda. Cette Tribu étoit ſi nombreuſe, qu'au ſortir de l'Egypte, elle étoit compoſée de ſoixante-quatorze mille ſix cents hommes, capables de porter les armes (3). La Royauté paſſa de la Tribu de Benjamin, d'où étoient Saül & Isboſeth, dans celle de Juda, qui étoit la Tribu de David & de ſes ſucceſſeurs, Rois juſqu'à la captivité de Babylone. Et depuis le retour de la captivité, quoique cette Tribu ne régnât pas, elle occupoit toujours néanmoins la premiere place, elle donnoit le ſceptre à ceux qui régnoient, elle réuniſſoit en quelque ſorte toute la nation des Hébreux dans elle-même, & on ne les connoiſſoit que ſous le nom de *Judæi*, Juifs, deſcendans de Juda. Le Teſtament des douze Patriarches fait prononcer à Juda une prophétie concernant le Meſſie ; mais l'on voit bien qu'elle a été faite après coup.

II. JUDAS MACCABÉE, fils de Mattathias, ſuccéda à ſon pere dans la charge de Chef du peuple fidelle (4), durant la perſécution d'Antiochus Epiphanes (5). Dès auparavant il avoit donné des marques de ſa valeur, de ſa conduite, & de ſon zele pour la Loi de Dieu, en s'oppoſant à ceux qui abandonnoient le Seigneur pour ſacrifier aux Idoles. C'eſt ce qui obligea Matthatias ſon pere à le déclarer ſon ſucceſſeur, & à le mettre à la tête de ſes freres. Une des premieres expéditions (6) de Judas Maccabée, fut contre Apollonius Général des troupes Syriennes, qui étoient dans la Paleſtine. Judas marcha contre lui, le tua, le tailla en pieces, ou mit en fuite ſon armée ; il prit l'épée d'Apollonius, & s'en ſervit d'ordinaire dans les combats toute ſa vie. Séron Capitaine Syrien, croyant acquérir de la gloire par la défaite de Judas, ne fit au contraire

(1) *Geneſ.* XXXV, 22. — (2) *Geneſ.* XLIX, 8, 9, 10. — (3) *Num.* I, 26, 27. — (4) I. *Macc.* II, 49... 70. — (5) An du Monde 3838, avant J. C. 162, avant l'Ere vulg. 166. — (6) I. *Macc.* III, 1, 2, 3... &c. An du M. 3838.

qu'augmenter celle de Judas par ſa propre défaite (1).

Antiochus étonné de la valeur de Judas, envoya contre lui trois Capitaines de réputation (2), Nicanor, Gorgias & Ptolémée, fils de Dorimene (3). Judas aſſembla ſon armée à Maſpha, ſe prépara au combat par la priere, marcha contre l'ennemi, attaqua Nicanor ſeul, & en l'abſence de Gorgias, le battit, & mit ſon armée en fuite. Enſuite Gorgias étant venu, & ayant vu le camp de Nicanor en feu, ſe retira promptement, ſans oſer en venir aux mains. L'année ſuivante (4), Lyſias Régent du Royaume, en l'abſence d'Antiochus Epiphanes, qui étoit allé au-delà de l'Euphrate; Lyſias, dis-je, vint en Judée avec une armée de ſoixante mille hommes choiſis, & de cinq mille chevaux (5). Judas alla au-devant d'eux juſqu'à Béthoron; & ayant fait ſa priere, les attaqua, en tua cinq mille ſur la place, & mit le reſte en fuite. Lyſias fut obligé de s'en retourner à Antioche pour y lever une nouvelle armée.

Judas ſe voyant ainſi maître de la campagne, monta à Jéruſalem avec ſon armée (6). Ils virent les lieux ſaints tout déſerts, l'Autel profané, les parvis remplis d'épines, & les chambres joignant le Temple toutes détruites. Judas partagea ſes gens, en occupa une partie à nettoyer les lieux ſaints, & poſta les autres entre la citadelle & le Temple, afin qu'ils empêchaſſent les troupes Syriennes qui occupoient la forteresſe, d'incommoder ceux qui travailloient à purifier le ſaint Lieu, & à le remettre en état pour pouvoir y offrir des ſacrifices. Ils mirent à part les pierres de l'ancien Autel, qui avoit été profané, en bâtirent un nouveau de pierres brutes, rebâtirent le Saint & le Sanctuaire, firent de nouveaux vaſes ſacrés, & le 25 du neuvieme mois nommé Caſleu, la cent quarante-huitieme année des Grecs, qui revient à l'an du monde 3840, avant Jeſus-Chriſt 160, avant l'Ere vulgaire 164, ils offrirent le ſacrifice du matin ſur l'Autel des holocauſtes, & rétablirent dans le Temple le culte public, qui avoit été interrompu pendant trois ans entiers. Ils firent une nouvelle dédicace du Temple avec toute la pompe qu'ils purent, ſelon l'état préſent de leurs affaires, & célebrerent cette Fête pendant huit jours (7). C'eſt la mémoire de cette dédicace, dont il eſt parlé dans l'Evangile, où il eſt dit que Jeſus vint au Temple de Jéruſalem à la dédicace pendant l'hiver (8).

Peu de temps après, & apparemment la même année, Judas défit encore deux Capitaines Syriens, Timothée & Bacchides, & fit porter à Jéruſalem le butin qu'il avoit pris ſur eux (9). Il fit auſſi fortifier Bethſura, qui étoit une eſpece de barriere qui mettoit Jéruſalem à couvert du côté de l'Idumée (10). Judas attaqua les Iduméens (11), ceux de l'Acrabatene, les fils de Béan, les Ammonites, & Timothée qui étoit entré en Judée, & fit par-tout des prodiges de valeur; il battit, tailla en pieces, & diſſipa tous ſes ennemis. Les

(1) 1. *Macc.* III, 13, 14, *&c.* (2) 1. *Macc.* III, 38, 39, *&c.* (3) An du Monde 3839, avant J. C. 161, avant l'Ere vulg. 165. (4) An du Monde 3840, avant J. C. 160, avant l'Ere vulg. 164. (5) 1. *Macc.* IV, 28, 29, 30, *&c.* (6) Même année 3840. Voyez 1. *Macc.* IV, 37, 48, *&c.* (7) 1. *Macc.* IV, 53, 54, 55, *&c.* (8) *Joan.* X, 22. (9) 2. *Macc.* VIII, 30, & X, 24. (10) 1. *Macc.* IV, 61. (11) 1. *Macc.* V, 3, 4, 5, *&c.* & 2. *Macc.* X, 24, & *ſeq.*

peuples de Galaad (1) ayant conſpiré contre les Iſraélites, qui étoient dans leur pays, & ayant réſolu de les exterminer, les Iſraélites ſe retirerent dans la forteresſe de Dathéma. Judas en étant informé, accourut à leur ſecours, & en même-temps il envoya ſon frere Simon au ſecours des Iſraélites de Galilée, qui étoient menacés d'une ruine entiere par les peuples de Tyr & de Sidon, & autres étrangers qui s'étoient jetés dans leur pays. Il donna à Simon trois mille hommes, & il en prit avec lui huit mille.

Simon battit les ennemis, leur tua près de trois mille hommes; & ayant pris avec lui les Juifs de Galilée, les amena de la Judée, pour y demeurer plus en ſureté. Judas paſſa le Jourdain, prit Boſor, & y mit le feu. Il arriva à Dathéma dans le temps qu'on y donnoit l'aſſaut; mais les ennemis ne l'eurent pas plutôt reconnu, qu'ils abandonnerent leurs entrepriſes, & prirent la fuite. De là il alla à Maſpha, à Héſébon, à Maget, à Boſor & prit toutes ces villes. Timothée ayant de nouveau aſſemblé quelques troupes, Judas marcha contre lui, & le défit; il prit enſuite Aſtaroh-Carnaïm, & la réduiſit en cendres.

Alors Judas ayant aſſemblé tout ce qu'il trouva de Juifs dans le pays de delà le Jourdain, les amena dans la Judée. En paſſant il prit & pilla la ville d'Ephron, qui lui avoit refuſé le paſſage. Etant heureuſement arrivés à Jéruſalem, ils monterent au Temple, & y offrirent des ſacrifices d'actions de graces. Judas fit enſuite la guerre aux Iduméens; il leur prit Hébron, entra dans le pays des Philiſtins, prit Azoth, & parcourut toute la Samarie, & revint dans le pays de Juda chargé de riches dépouilles. Cependant Lyſias vint une ſeconde fois en Judée (2) à la tête d'une puiſſante armée (3); il s'avança juſqu'à Bethſure, environ à ſix lieues de Jéruſalem. Judas marcha contre lui, & lorſqu'il ſortit de Jéruſalem, il parut à la tête de ſes troupes un Ange ſous la forme d'un cavalier, qui les remplit de joie & de courage. Ils ſe jetterent ſur les ennemis, & tuerent onze mille hommes de pied, & ſeize cents chevaux, mirent le reſte en fuite, & Lyſias lui-même fut obligé de ſe ſauver honteuſement, & de faire la paix avec Judas. Eupator qui avoit ſuccédé à Antiochus Epiphanes, permit aux Juifs de vivre ſelon leurs Lois, & de faire dans le Temple de Jéruſalem toutes leurs fonctions avec toute ſorte de liberté.

Ce traité ayant été conclu, Lyſias s'en retourna à Antioche (4). Mais Timothée, Apollonius, Jérôme, Démophon, & Nicanor, qui étoient demeurés dans le pays, ne laiſſoient point les Juifs en repos, & ne cherchoient qu'à troubler la paix. Et ceux de Joppé ayant invité les Juifs qui demeuroient dans leur ville, à entrer dans des vaiſſeaux, comme pour ſe divertir ſur la mer, les noyerent tous avec leurs femmes & leurs enfans. Judas pour venger cette perfidie, marcha contre eux, brûla leurs barques, & mit le feu à leur port; il en auroit fait autant à leur ville, ſans la nouvelle qu'il reçut que ceux de Jamnia vouloient de même exterminer les Juifs de leur ville. Judas les prévint, & brûla leur port, & leurs

(1) 1. *Macc.* v, 8, 9, 10, *&c.* An du Monde 3841, avant J. C. 159, avant l'Ere vulg. 163. (2) An du Monde 3841, avant J. C. 159, avant l'Ere vulg. 163. (3) 2. *Macc.* xi, 1, 2, 3, *&c.* 27, 28, *&c.* (4) 2. *Macc.* xii, 1, 2, 3, *&c.* Même année 3841.

vaiſſeaux. De là il alla au-delà du Jourdain, où il fut attaqué par une troupe de cinq cents Arabes; il les battit, & les contraignit de lui demander la paix. Il attaqua Chasbin, ou Eſébon, la prit, la ſaccagea, & il y eut un ſi grand nombre de morts, que l'eau de l'étang qui étoit près de là, fut teinte de leur ſang. Il s'avança vers Characa, dans le pays des Tubiéniens; mais n'y ayant pas trouvé Timothée qu'il cherchoit, il le rencontra qui étoit à la tête de ſix vingt mille hommes de pied, & de deux mille cinq cens chevaux. Quoique Judas n'eût que ſix mille ſoldats, il diſſipa cette armée, & en tua trente mille hommes. De là il alla à Carnion ou à Catnaïm, & y fit périr vingt-cinq mille hommes. Il paſſa enſuite à Ephron, prit la ville, & y tua encore vingt-cinq mille hommes. Il arriva à Jéruſalem un peu avant la Pentecôte.

Après cette Fête, il marcha contre Gorgias (1). D'abord les Juifs eurent quelque déſavantage: mais Judas ayant invoqué le Seigneur, mit en fuite l'armée ennemie; Gorgias lui-même ne s'échappa qu'avec aſſez de peine. Judas raſſembla ſes gens à Odollam, pour y célébrer le Sabbat; & le jour ſuivant, lorſqu'on vint pour enterrer les Juifs qui avoient été tués dans le combat, on trouva ſous les habits de ceux qui étoient morts, des choſes qui avoient été conſacrées aux Idoles dans Jamnia. Et tout le monde imputa leur mort à ce vol qu'ils avoient fait des choſes impures & profanes. Judas fit faire une quête de douze mille dragmes d'argent, qu'il envoya à Jéruſalem, afin qu'on y offrît des ſacrifices pour l'ame de ceux qui étoient morts, ayant de bons & ſaints ſentimens ſur la réſurrection; car s'il n'avoit eſpéré que ceux qui avoient été tués, reſſuſciteroient un jour, il eût regardé comme une choſe vaine & ſuperflue de prier pour les morts.

Antiochus Eupator ayant appris ces ſuccès de Judas Maccabée (2), vint lui-même en Judée accompagné de Lyſias, à la tête d'une armée de cent mille hommes de pied, de vingt mille chevaux, & de trente-deux éléphans (3). Il aſſiégea Bethſure; Judas marcha au ſecours de ſes freres; du premier choc, il défit ſix cents hommes des ennemis, & ſon frere Eléazar tua de ſa main le plus beau des éléphans de l'armée, croyant que le Roi le montoit. La petite armée de Judas ne pouvant tenir tête aux troupes du Roi, ſe retira à Jéruſalem. Eupator les ſuivit, & vint aſſiéger la ville, & principalement le Temple que Judas avoit fortifié, & où il s'étoit retiré. Le ſiege tirant en longueur, & Lyſias craignant que Philippe, qui avoit été déclaré Régent du Royaume par Antiochus Epiphanes, ne ſe rendît maître d'Antioche, fit la paix avec Judas, & s'en retourna promptement en Syrie.

Démétrius, fils de Séleucus, oncle d'Eupator, & légitime héritier du Royaume de Syrie, ayant mis à mort Eupator & Lyſias, & s'étant fait reconnoître Roi de Syrie (4), donna la Grande-Sacrificature des Juifs à Alcime, & envoya avec lui Bacchides en Judée avec une armée, pour réprimer les entrepriſes de Judas (5). Bacchides entra dans Jéruſalem, & mit Alcime en poſſeſſion de la Grande-Sacrificature. Cependant Judas s'é-

(1) 2. *Macc.* XII, 32, 33, *&c.* (2) An du Monde 3841, avant J. C. 159, avant l'Ere vulg. 163. (3) 1. *Macc.* VI, 28, 29, 30, *&c.* & 2. *Macc.* XIII. (4) An du Monde 3842, avant J. C. 158, avant l'Ere vulg. 162. (5) 1. *Macc.* 6, 7, 8, *&c.* 2. *Macc.* XIV.

tant retiré, demeura quelque temps ſans rien entreprendre. Mais voyant les excès & les violences que commettoit Alcime, il amaſſa quelques troupes, & fit mourir ceux qui avoient abandonné ſon parti. De ſorte qu'Alcime voyant qu'il n'étoit pas le plus fort dans la Province, ſe retira à Antioche, & accuſa Judas de pluſieurs crimes. Démétrius envoya Nicanor en Judée avec des troupes (1). Avant que d'entrer à Jéruſalem, il envoya des députés à Judas, pour lui faire des propoſitions de paix. Judas les ayant expoſées au peuple & aux Sénateurs, tous furent d'avis de les accepter. C'eſt pourquoi on prit jour pour leur ratification. Judas & Nicanor ſe virent à la campagne; & Judas crainte de ſurpriſe, fit tenir des gens armés dans des lieux avantageux. La conférence ſe paſſa comme elle devoit. Nicanor demeura enſuite à Jéruſalem dans la citadelle, & Judas dans la ville. Nicanor étoit pénétré d'eſtime pour Judas, il l'aimoit d'un amour ſincere; il le pria même de ſe marier, & il ſe maria; & ils vivoient enſemble familierement.

Mais Alcime voyant la bonne intelligence qui étoit entre eux (2), vint trouver Démétrius, & lui dit que Nicanor trahiſſoit ſes intérêts. Le Roi aigri par ces calomnies, écrivit à Nicanor qu'il trouvoit fort mauvais qu'il eût ainſi fait amitié avec Judas, & il lui ordonna de l'envoyer au plutôt chargé de chaînes à Antioche. Nicanor ayant reçu ces ordres, cherchoit l'occaſion de les exécuter. Judas s'étant apperçu de quelque refroidiſſement de ſa part, s'en défia; & ayant ramaſſé quelques troupes, il ſe déroba à Nicanor, & ſe tint à la campagne avec ſes gens. Nicanor marcha contre lui, & l'attaqua à Caphar-Salama; mais il fut repouſſé avec perte de plus de cinq mille hommes, & contraint de ſe retirer à Jéruſalem. Il menaça de détruire le Temple, ſi on ne lui remettoit Judas entre les mains, & étant parti pour aller à Béthoron, où l'armée de Syrie le vint joindre, Judas l'alla attaquer avec tant d'impétuoſité, qu'il défit ſes troupes, & que Nicanor lui-même fut tué le premier. Le reſte de ſon armée ayant pris la fuite, fut taillée en pieces par les habitans du pays, ſans qu'il en reſtât un ſeul. La tête & la main droite de Nicanor furent pendues vis-à-vis Jéruſalem, & l'on inſtitua une Fête au 13 d'Adar, pour célébrer la mémoire de cette victoire. Ce fut dans cette occaſion que Judas vit en eſprit le Grand-Prêtre Onias, qui prioit pour tout le peuple; & enſuite le Prophete Jérémie, qui lui préſenta une épée d'or, en lui diſant qu'avec elle il renverſeroit les ennemis d'Iſrael.

Démétrius ayant appris que Nicanor avoit été tué dans le combat (3), & ſon armée défaite, envoya de nouveau en Judée Bacchides & Alcime, avec l'aile droite de ſes troupes (4). Ils vinrent d'abord à Jéruſalem, & de là à Bérée ou Béroth, ville de la Tribu de Benjamin. Judas étoit à Laïs ou Béthel, avec trois mille hommes choiſis. Ses gens voyant une ſi grande armée, furent ſaiſis de frayeur, & pluſieurs ſe retirerent du camp; en ſorte qu'il n'y en reſta que huit cents. Judas ſe voyant ainſi abandonné, en eut le cœur abattu, & dit à ceux qui reſtoient: Allons combattre l'ennemi, ſi nous pouvons. Comme ſes gens l'en détournoient & lui remon-

(1) An du Monde 3843, avant J. C. 167, avant l'Ere vulg. 161. (2) 2. *Macc.* XIV, 26, 27, *&c.* (3) An du Monde 3843, avant J. C. 157, avant l'Ere vulg. 161. (4) 1. *Macc.* IX, 1, 2, 3, *&c.*

troient qu'il falloit attendre quelque renfort, il leur dit : Dieu nous garde d'en uſer ainſi. Si notre heure eſt venue, mourons courageuſement pour nos freres, & ne ſouillons point notre gloire par une telle tache. Ils marcherent donc à l'ennemi. Judas ayant remarqué que l'aile droite où commandoit Bacchides, étoit la plus forte, il l'aſſaillit, la rompit, & la pourſuivit juſqu'à la montagne d'Azot. Mais ceux qui étoient à l'aile gauche, ſuivirent par derriere Judas, & l'envelopperent ; de ſorte qu'après un combat long & opiniâtre, où pluſieurs de part & d'autre furent bleſſés ou tués, Judas lui-même tomba mort, & tous les autres prirent la fuite.

Alors Jonathas & Simon emporterent le corps de Judas leur frere (1), & le mirent dans le ſépulcre de leur famille à Modin. Tout Iſrael fit un grand deuil à ſa mort ; & ils diſoient : Comment cet homme invincible eſt-il tombé, lui qui ſauvoit le peuple d'Iſrael ? Les autres guerres de Judas, les actions extraordinaires qu'il a faites, & la grandeur de ſon courage ſont en trop grand nombre, pour pouvoir être toutes rapportées. Joſeph Ben-Gorion (2) dit que Judas eut des enfans, mais qu'ils moururent jeunes. L'Ecriture n'en dit rien ; & Judas étant mort la même année de ſon mariage, il eſt fort croyable qu'il mourut ſans lignée. Ce grand Homme a été une des plus expreſſes figures du Meſſie, vrai Sauveur d'Iſrael ; & nous croyons que c'eſt à lui, comme figure de Jeſus-Chriſt, que l'on doit rapporter les éloges marqués dans Iſaïe, Chap. LXIII. *Qui eſt celui-ci, qui vient d'Edom ? Qui eſt ce Conquérant, qui vient de Boſra avec ſa robe teinte de ſang ? &c.*

III. JUDAS. C'eſt le nom que l'on donne au quatrieme des ſept freres Maccabées, qui ſouffrirent le martyre à Antioche ou à Jéruſalem, ſous Antiochus Epiphanes. Mais ce nom ne ſe trouve dans aucun Auteur authentique.

IV. JUDAS D'ISCHARIOTH, ou *Judas le traître*, ayant été choiſi par Jeſus-Chriſt, pour être mis au nombre de ſes Apôtres, & pour être le dépoſitaire des aumônes que l'on offroit à Jeſus-Chriſt & aux Apôtres pour leur entretien, ſe corrompit de telle ſorte, qu'il trahit ſon Dieu & ſon Seigneur, & qu'il le livra à ſes ennemis, pour le faire mourir. Marie, ſœur de Lazare, ayant répandu un parfum précieux ſur les pieds du Sauveur, Judas fut un des Apôtres qui en murmura le plus haut ; & bientôt après, il alla trouver les Prêtres, pour leur livrer Jeſus-Chriſt. Ils lui promirent trente ſicles, qui ſont environ quarante-huit livres douze ſols, à prendre le ſicle ſur le pied de trente-deux ſols cinq deniers. Avant la fin de la derniere Cene, il ſortit de la ſalle, & alla avertir les Prêtres que cette nuit il leur livreroit Jeſus, parce qu'il ſavoit le lieu où il ſe retiroit pendant la nuit.

On forme ſur ſon ſujet pluſieurs queſtions. 1°. On demande d'où lui vient le nom d'Iſcharioth. Euſebe & ſaint Jérôme (3) croient qu'il étoit de la Tribu d'Ephraïm, & natif du bourg d'Iſcharioth, dans cette Tribu. D'autres (4) veulent qu'il ait été de la Tribu d'Iſſachar, & que de là on ait formé *Iſſachariothes*, d'où par abréviation, on a fait *Iſcharioth*. D'autres veulent que ce nom dérive du bourg de

(1) 1. *Macc.* IX, 19, 20, *&c.* (2) *Corionid. l.* 3, *c.* 2. (3) *Euſeb. & Hieronym. in Iſai.* XXVIII, 1. *Hieronym. in Matth. p.* 29. (4) *Hieron. de nominib. Hebr. in Matth.*

Carioth, dans la Tribu de Juda (1). *Iſch-Carioth*, ſignifie en Hébreu, *l'homme de Carioth.*

2°. On demande s'il participa au Corps de notre Sauveur dans le dernier ſouper qu'il fit avec ſes Apôtres. Pluſieurs Anciens, comme l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques (2), ſaint Hilaire (3), Innocent III (4), Victor d'Antioche (5), l'Abbé Rupert (6), Théophylacte (7), & quelques autres ont cru qu'il n'avoit point aſſiſté à l'inſtitution de l'Euchariſtie, & qu'auſſi-tôt que Jeſus-Chriſt l'eut déſigné comme étant celui qui le devoit trahir, il ſortit, & s'en alla. Mais la plupart des Anciens & des Modernes (8), tiennent qu'il aſſiſta à l'inſtitution de l'Euchariſtie; ce qui eſt confirmé par ſaint Luc (9), qui ayant raconté ce que Jeſus-Chriſt dit en inſtituant ce divin Sacrement, dit que Jeſus prononça ces paroles: La main de celui qui me doit trahir, eſt avec moi à cette table. Quelques-uns (10) ont cru que le morceau trempé dans la ſauce, que Jeſus préſenta à Judas, étoit l'Euchariſtie; d'autres (11) qu'en trempant ce pain, il lui ôta la conſécration. Origenes ſur ſaint Jean, rapporte trois opinions ſur la communion de Judas, & il ne ſe déclare pour aucune des trois. 1°. Que Judas avoit reçu le Corps de Jeſus-Chriſt. 2°. Que le Démon l'en avoit empêché. 3°. Qu'il n'avoit reçu que du pain, & non pas le Corps de Jeſus-Chriſt.

3°. On demande quand il reporta aux Prêtres l'argent qu'il avoit reçu d'eux pour leur livrer ſon Maître. Il y en a qui croient que cela n'arriva qu'après la mort de Jeſus-Chriſt (12), d'autres croient que ce fut avant que Jeſus-Chriſt eût été condamné par Pilate, & dans le temps que les Prêtres & les Scribes inſiſtoient auprès de ce Gouverneur, afin qu'il le leur abandonnât pour le crucifier; enfin, d'autres prétendent qu'il ne reporta ſon argent aux Prêtres, que quand il vit que la ſentence de mort étoit prononcée contre Jeſus. Alors il alla les trouver dans le Temple, & leur dit: J'ai péché en trahiſſant le Sang innocent. Mais ils lui répondirent: Que nous importe? c'eſt votre affaire. Alors jetant cet argent dans le Temple, & s'étant retiré, il s'alla pendre. Quelques Peres (13) ſemblent louer la pénitence de Judas; mais les autres la regardent comme très-défectueuſe & très-inutile, puiſqu'il déſeſpéra de la miſéricorde de ſon Dieu. Origenes & Théophylacte écrivant ſur ſaint Matthieu, diſent que Judas voyant que ſon Maître étoit condamné, & qu'il ne pouvoit plus obtenir de lui le pardon

(1) *Joſue.* XV, 25. (2) *Conſtit. l.* 5, *c.* 13. (3) *Hilar. in Matth. Can.* 31. (4) *Innocent. III, de Myſter. alt. l.* 4, *c.* 11. (5) *Victor. Antioch. in Marc.* XIV. (6) *Rupert. in Matth. l.* X, *& in Joan. l.* XII. (7) *Theophylact. in Matth.* XXVI. (8) *Origen. homil.* 36, *in Matth. Victor. Antioch. in Marc.* XIV. *Cyrill. Jeroſolym. Cathech.* 13. *Cyrill. Alex. in Joan. l.* 9, *c.* 13. *Chryſoſt. homil.* 82 & 83, *in Matth. Theodoret. ad* 2. *Cor.* X, 23. *Hieronym. l.* 2, *contra Jovinian. Abaelard. ſerm. in Paſſ. Domini. Magiſter. ſentent. l.* 4, *diſt.* 11. *Alenſ. Thom. Soto*, &c. (9) *Luc.* XXII, 21. (10) *Concil. Bracar.* 3, *c.* 1, 2. *Jul. Papa Ep. ad Epiſcopos per Egyptum, diſſ.* 2, *de cenſur. c.* 7. *Burchard. decret.* 5, 1. *Ivo parte* 2, *c.* 11. *Allat. hiſt. de Liberis Græc.* (11) *Dionyſ. Barſalibas. apud Euſeb.* Renaudot, t. 4. Perpétuité de la Foi, c. 5, p. 148. (12) *Auth. Qu. in vet. & nov. Teſt. Vat.* &c. (13) *Origen. in Matth. tract.* 35, *& l.* 2, *contra Celſ. Hieron. in Matth.* XXVII, *Ambroſ. in Luc. l.* X, *Chryſoſt. in Matth. homil.* 86.

en cette vie, ſe hâta de le prévenir, & de l'aller attendre en l'autre monde, pour le prier de lui faire miſéricorde.

4°. On forme quelques difficultés ſur la maniere dont Judas mourut. Saint Matthieu dit ſimplement qu'il ſe pendit : mais ſaint Luc dans les Actes (1), dit de plus que Judas s'étant précipité, ſe creva, & répandit tous ſes inteſtins. Théophylacte dit que s'étant d'abord pendu, comme le dit ſaint Matthieu, le poids de ſon corps fit pancher l'arbre auquel il s'étoit attaché ; & qu'ayant été ſecouru, il vécut encore quelque temps ; mais qu'ayant gagné une hydropiſie, il en creva, & mourut. Euthyme dit que comme Judas ne venoit que de ſe pendre, quelqu'un le détacha, & le mit en un endroit, où il vécut encore quelque temps ; mais qu'enſuite étant tombé d'un lieu élevé, il ſe creva dans ſa chûte, & répandit ſes entrailles. Papias cité dans Œcuménius ſur les Actes, diſoit que le lien qui l'attachoit à l'arbre, s'étant rompu, il vécut encore quelque temps, & creva enfin par le milieu. D'autres croient qu'ayant été jeté à la voirie après ſa mort, il y creva, comme il arrive aux cadavres ainſi abandonnés, & répandit toutes ſes entrailles. Pluſieurs Nouveaux (2) croient que le Texte Grec de ſaint Matthieu (3) peut marquer ſimplement que Judas fut étouffé de douleur, de déſeſpoir, ou même d'eſquinancie, & que dans l'excès de ſon mal, il tomba ſur ſon viſage, creva & expira ; ou que, preſſé par ſon déſeſpoir, il ſe précipita & ſe creva. Voilà à peu-près ce que l'on dit ſur ce ſujet. On peut voir l'article d'*Haceldama*, pour le champ que l'on acheta avec l'argent que Judas reporta aux Prêtres.

Les anciens Peres (4) parlent d'un faux Evangile, ſous le nom d'*Evangile de Judas*, qui avoit été compoſé par les Caïnites, pour autoriſer leurs opinions extravagantes. Ils reconnoiſſoient une Vertu ſupérieure à celle du Créateur, & qui lui étoit contraire : Que ceux que nous regardons comme les plus grands ſcélérats qui euſſent jamais été, Caïn, Coré, les Sodomites, Judas le traître, avoient connu ce premier principe, & lui avoient prêté leur miniſtere contre la Vertu du Créateur du monde. Judas ſeul d'entre les Apôtres, ſavoit, diſent-ils, ce myſtere ; & pour procurer plus promptement le ſalut à Iſrael, ſe hâta de livrer Jeſus-Chriſt, qui avoit déclaré pluſieurs fois qu'il devoit être mis à mort pour le ſalut du monde.

V. JUDAS, ou *Jude*, ſurnommé *Barſabas*, fut envoyé de Jéruſalem avec Paul & Barnabé à l'Egliſe d'Antioche, pour lui faire connoître la réſolution qui avoit été priſe au Concile de Jéruſalem ſur le ſujet des Obſervances légales (5). Il y en a qui croient que ce *Jude* étoit le frere de Joſeph, ſurnommé auſſi *Barſabas*, qui fut propoſé avec ſaint Matthias, pour remplir la place de Judas le traître (6). Saint Luc nous dit que Jude Barſabas étoit Prophete, & des premiers d'entre les Freres. On croit qu'il étoit du nombre des ſeptante Diſciples. Après avoir

(1) *Act.* 1, 18. Πρηνὴς γενόμενος ἐλάκησε μέσος, καὶ ἐξεχύθη πάντα τὰ σπλάγχνα αὐτοῦ. (2) *Vide Eraſm. Heinſ. Grot. Hamm. Gronov. Diſſert. de caſu Judæ.* (3) *Matth.* XXVII, 5. Καὶ ἀπελθὼν ἀπήγξατο. (4) *Irenæ. l.* 1, *c.* 35. *Epiphan. hæreſ.* 28, *n.* 1. *Theodoret. hæretic. fabul. c.* 15. (5) *Act.* XV, 22, 23. An de J. C. 54, de l'Ere vulg. 51. (6) *Act.* 1, 13.

été quelque temps à Antioche, il s'en retourna à Jéruſalem (1). On ne ſait rien davantage de ſa vie, de ſa naiſſance, ni de ſa mort.

VI. JUDE, ou *Judas*, ſurnommé *Thadée* ou *Lebbée*, & *le Zélé*, eſt auſſi quelquefois appelé *le frere du Seigneur* (2), parce qu'il étoit, à ce qu'on croit, fils de Marie ſœur de la ſainte Vierge, & frere de ſaint Jacques le Mineur Evêque de Jéruſalem. Il fut marié, & eut des enfans, puiſque Hégéſippe (3) parle de deux Martyrs ſes petits-fils. Nicéphore donne à ſa femme le nom de Marie. Dans la derniere Cene (4), il demanda à Jeſus pourquoi il devoit ſe manifeſter à ſes Apôtres, & non pas au monde. Saint Paulin (5) dit qu'il prêcha dans la Lybie; & il ſemble dire, que ſon corps y étoit demeuré. Saint Jérôme ſur ſaint Matthieu, Chap. x, ℣. 4, dit, qu'après l'Aſcenſion, il fut envoyé à Edeſſe, vers le Roi Abgare. Les nouveaux Grecs avancent de même qu'il a prêché dans la ville d'Edeſſe, & dans toute la Méſopotamie. On veut qu'il ait auſſi prêché dans la Judée, la Samarie, l'Idumée, la Syrie, & ſur-tout dans l'Arménie & dans la Perſe. Mais on ne ſait aucunes particularités bien certaines de ſa vie.

Nous avons de lui une Epître canonique, qui n'eſt adreſſée à aucune Egliſe particuliere, mais à tous les Fidelles qui ſont aimés du Pere, & appelés du Fils notre Seigneur. Il paroît par le verſet 17 de cette Epître, où il cite la ſeconde Epître de ſaint Pierre, & par tout le corps de la Lettre, où il imite les expreſſions de ce Prince des Apôtres, comme déjà connues à ceux à qui il parle, que ſon deſſein a été d'écrire aux Juifs convertis, qui étoient répandus dans toutes les Provinces d'Orient, dans l'Aſie Mineure, & au-delà de l'Euphrate. Il y combat les faux Docteurs, qu'on croit être les Gnoſtiques, les Nicolaïtes, & les Simoniens, qui corrompoient la ſaine doctrine, & jetoient le trouble dans l'Egliſe.

On ignore en quel temps elle a été écrite: mais elle eſt certainement depuis les hérétiques dont on vient de parler; & ſaint Jude y parle des Apôtres comme des perſonnes mortes déjà depuis quelque temps (6). Il y cite la ſeconde Epître de ſaint Pierre, & fait alluſion à la ſeconde Epître de ſaint Paul à Timothée (7). Ce qui fait juger qu'elle n'eſt que depuis la mort des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & par conſéquent après l'an 66 de Jeſus-Chriſt. Il eſt même aſſez croyable qu'il ne l'écrivit qu'après la ruine de Jéruſalem.

Quelques Anciens (8) ont douté de ſa canonicité & de ſon authenticité. Euſebe (9) témoigne qu'elle a été peu citée par les Ecrivains Eccléſiaſtiques: mais il remarque en même-temps qu'on la liſoit publiquement dans pluſieurs Egliſes. Ce qui a le plus contribué à la faire rejeter par pluſieurs, c'eſt que l'Apôtre y cite le Livre d'Enoch, ou dumoins ſa prophétie. Il y cite auſſi un fait de la vie de Moïſe, qui ne ſe trouve point dans les Livres canoniques de l'ancien Teſtament, & qu'on croit avoir été pris d'un Ouvrage apocryphe, intitulé: *L'Aſſomption de Moïſe.*

(1) *Act.* XV, 32, 33. (2) *Vide Matth.* XII, 55 (3) *Hegeſipp. apud Euſeb. l.* 3, *c.* 20, *hiſt. Eccl.* (4) *Joan.* XIV, 22. (5) *Paulin. carm.* 26. (6) *Judæ* ℣. 17. Et comparez 2. *Petri* III, 3. (7) 2. *Timoth.* III, 1. comparé à *Jud.* ℣. 18. (8) *Euſeb. l.* 3, *c.* 25, *hiſt. Eccl. Hieronym. de Viris illuſtr. c.* 4. *Amphiloc. carm. ad Seleuc.* (9) *Euſeb. l.* 2, *c.* 23.

Les

Les autorités qu'il tire de ces deux Livres apocryphes, ont fait balancer pendant quelque temps à mettre cette Epître dans le Canon des Ecritures : mais enfin elle y eſt reçue communément depuis pluſieurs ſiecles. Saint Jude pouvoit ſavoir d'ailleurs ce qu'il cite des Livres apocryphes ; ou il pouvoit, étant inſpiré du Saint-Eſprit, diſcerner dans ces Livres, les vérités, de l'erreur à laquelle elles étoient mêlées. On peut voir nos Diſſertations ſur le Livre d'Hénoch, & ſur la mort de Moïſe.

Grotius (1) a cru que cette Epître n'étoit pas de Saint Jude Apôtre, mais de Judas, quinzieme Evêque de Jéruſalem, qui vivoit ſous Adrien, un peu avant que Barchochébas parût. Il croit que ces mots, *frater autem Jacobi*, qui ſe liſent au commencement de cette Epître, ont été ajoutés par les Copiſtes ; & que ſaint Jude n'auroit pas oublié de s'y qualifier Apôtre, ce qu'il ne fait pas : Qu'enfin toutes les Egliſes auroient reçu cette Epître dès le commencement, ſi l'on eût cru qu'elle eût été d'un Apôtre. Mais cet Auteur ne donne aucune preuve de l'addition prétendue faite de ces mots : *Frater autem Jacobi.* Saint Pierre, ſaint Paul & ſaint Jean ne mettent pas toujours leur qualité d'Apôtres à la tête de leurs Lettres. Enfin le doute de quelques Egliſes ſur l'authenticité de cette Epître, ne doit pas plus lui préjudicier, que le même doute ſur tant d'autres Livres canoniques de l'ancien & du nouveau Teſtament.

On a attribué à ſaint Jude un faux Evangile, qui a été condamné par le Pape Gélaſe. Nous avons déjà remarqué que ſaint Jude avoit eu deux petits-fils Martyrs ſous Domitien. Ils furent accuſés & menés à Rome, comme deſcendus de David, & parens de Chriſt. (2) Ceux qui ont dit que notre ſaint Jude avoit prêché à Edeſſe & dans la Méſopotamie, ſemblent l'avoir confondu avec ſaint Thadée, un des ſeptante Diſciples, fort différent de l'Apôtre ſaint Jude. Saint Thadée fut en effet envoyé à Abgare par ſaint Thomas, comme le témoigne Euſebe (3), en plus d'un endroit. Abdias, Fortunat, Bede, & les Martyrologes Latins portent que ſaint Jude ſouffrit le martyre, & fut enterré dans la Perſe. Quelques Grecs diſent qu'il eſt mort en paix à Bérythe. Leurs Ménologes, qui mettent ſa Fête au 19 Juin, diſent qu'il fut tué à coups de fleches à *Arara*, apparemment dans l'Arménie, où l'on trouve le mont Ararat & la ville d'Ariarathe. Les Arméniens tiennent par tradition qu'il a ſouffert le martyre dans leur pays.

VII. JUDAS ou *Joïada*, Grand-Prêtre des Juifs depuis la captivité de Babylone. Il fut fils d'Eliaſib, & pere de Jonathan. Voyez 2 *Eſdr.* XII, 10.

VIII. JUDAS, dont le nom ſe lit au Chap. 1, ℣. 10, du ſecond Livre des Maccabées, étoit peut-être Judas l'Eſſénien, ou Judas fils d'Hircan, & ſurnommé Ariſtobule, dont nous allons parler. On ne le connoît que parce que ſon nom ſe lit à la tête d'une Lettre du Sénat de Jéruſalem à Ariſtobule, Précepteur du Roi Ptolémée, écrite vers l'an du Monde 3880, avant Jeſus-Chriſt 120, avant l'Ere vulgaire 124.

IX. JUDAS, ſurnommé *l'Eſſénien*, eſt connu dans Joſeph (4),

(1) *Grot. in Epiſt. Judic.* (2) *Euſeb. hiſt. Eccl. l.* 3, *c.* 19, 20. (3) *Euſeb. l.* 1, *c.* 13, & *l.* 2, *c.* 1. *Hiſt. Eccleſ.* (4) *Joſeph. Antiq. l.* XIII, *c.* 19.

par le don de prophétie dont il étoit rempli. Il avoit prédit qu'Antigone Aſmonéen, frere du Roi Ariſtobule, ſeroit tué en un certain jour dans la tour de Straton. Le même jour qu'il devoit être mis à mort, ſelon ſa prophétie, ce jeune Prince arriva à Jéruſalem, tout glorieux d'une victoire qu'il venoit de remporter. Judas le voyant, dit à ſes Diſciples : Je voudrois être mort, puiſque je vois aujourd'hui que mes prédictions ſeront trouvées fauſſes. Comment Antigone pourroit-il être mis à mort aujourd'hui à la tour de Straton, qui eſt éloignée d'ici de plus d'une journée de chemin ? Mais il ignoroit que l'Eſprit qui parloit en lui, avoit voulu déſigner, non la tour de Straton, ſur la Méditerranée, où l'on bâtit depuis Céſarée de Paleſtine, mais une autre tour de Straton, qui étoit dans le palais, & où Antigone fut effectivement tué peu de temps après, par les ordres du Roi Ariſtobule.

X. JUDAS, autrement *Ariſtobule*, fils aîné de Jean Hircan. Voyez *III. Ariſtobule.*

XI. JUDAS, fils de Sariſée, s'étant joint à Matthias fils de Margalothe, perſuada à ſes écoliers d'arracher une aigle d'or, qu'Hérode le Grand avoit fait mettre ſur une des portes du Temple. *Joſeph. Antiq. l.* 17, *c.* 8 & 11.

XII. JUDAS DE GAULAN, ou *Gaulanite*, s'oppoſa au dénombrement que fit Cyrénius dans la Judée (1), & y excita un très-grand ſoulevement ; prétendant que les Juifs étoient libres, & ne devoient reconnoître aucune autre domination que celle de Dieu (2). Ainſi les ſectateurs de Judas aimoient mieux ſouffrir toutes ſortes de ſupplices, que de donner le nom de Maître ou de Seigneur, à quelque puiſſance de la terre que ce fût. Le même Judas eſt nommé *Judas le Galiléen* dans les Actes des Apôtres (3). Gamaliel en parle en ces termes : *Après Theudas, Judas de Galilée s'éleva dans le temps du dénombrement du peuple, & attira à lui beaucoup de monde. Mais il périt, & tous ceux qui étoient de ſon parti furent diſſipés.* Judas étoit Galiléen, natif de la ville de Gamala, dans la Gaulanite ; d'où vient qu'il eſt nommé indifféremment Judas Galiléen, & Judas Gaulanite. Et comme ce pays étoit de la domination d'Hérode, au lieu que la Judée étoit ſoumiſe aux Romains, les Juifs donnoient aux ſectateurs de Judas de Gaulan, le nom d'Hérodiens ; c'eſt ſous ce nom qu'ils ſont connus dans l'Evangile. Voyez ci-davant l'article *Hérodiens.*

Quant à ce que dit Gamaliel, que Judas périt avec tous ceux qui étoient de ſon parti, il faut qu'il ait été mal informé de l'état du parti de Judas, puiſqu'il eſt certain qu'il ſubſiſta long-temps après Judas, & long-temps après Gamaliel lui-même. La ſecte des Hérodiens ne différoit pas beaucoup de celle des Phariſiens. Il n'y avoit que ſon amour exceſſif pour la liberté, qui la diſtinguât. Elle produiſit les Sicaires & les Zélés, qui après avoir allumé le feu de la révolte dans toute la Judée, furent la cauſe de la ruine de Jéruſalem & de tout le pays. Voyez *Joſeph. Antiq. l.* 18, *c.* 1 & 2. On ne ſait ni le temps, ni le genre de la mort de Judas le Gaulanite.

XIII. JUDAS, hôte de ſaint Paul à Damas. *Act.* IX, 9, 11.

(1) *Luc.* II, 1. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 18, *c.* 1, 2. An de J. C. 10, & 7 de l'Ere vulg. (3) *Act.* V, 37.

On ne ſait aucunes particularités de ſa vie.

XIV. JUDA ſurnommé le Saint, en Hébreu *Haccados*, Auteur de la *Miſne*, étoit fils de Simon le Juſte, fameux Docteur Juif. Juda étoit Chef ou Recteur de l'Ecole de Tibériade en Galilée, & parvint à la dignité de Préſident du Sanhédrin, qui ſe tenoit dans la même ville : il eſt reconnu pour Prince de ſa Nation, & a vécu ſous trois Empereurs qui ont été favorables aux Juifs : ſavoir, Antonin le pieux, Marc-Aurele & Commode. Le premier prit poſſeſſion de l'Empire en 138, & le ſecond mourut en 194 de Jeſus-Chriſt. Ainſi on peut fixer ſon âge dans le milieu du ſecond ſiecle de l'Egliſe. On prétend (1) qu'il vint au monde le même jour qu'Akiba mourut. Celui-ci étoit comme un ſoleil qui ſe couchoit pour la Nation des Juifs, mais en même-temps ſe levoit comme un autre ſoleil pour répandre la lumiere dans Iſrael. Suivant cela, il faut fixer la naiſſance de Juda à l'an de Jeſus-Chriſt 135 ou 136, qui eſt celui de la priſe de Bether & de la Mort d'Akiba.

Le lieu de la naiſſance de Juda fut Tzippuri, ſituée ſur une montagne de Galilée. Ce lieu avoit été autrefois conſidérable. Quelques-uns croient que c'eſt là que quelques Auteurs, ſous l'autorité du faux Hégéſippe, font naître Anne mere de la ſainte Vierge, & Hermanna ſœur de ſainte Elizabeth. Siméon pere de Juda circoncit ſon fils le huitieme jour, conformément à la loi, & contre la défenſe de l'Empereur Adrien, qui avoit défendu cette pratique. Siméon fut cité devant l'Empereur ; mais avant d'y comparoître, il paſſa chez la mere du jeune Antonin qui étoit au berceau, emprunta ce jeune Prince, & laiſſa le ſien en la place, le préſenta à Adrien, & lui prouva que l'accuſation formée contre lui étoit fauſſe, puiſque cet enfant qu'il voyoit n'étoit pas circoncis. Adrien crut que c'étoit le jeune Juda, & renvoya l'accuſé. Au retour Siméon repaſſa chez la Princeſſe, lui rendit ſon fils, & reprit le jeune Juda. Cette Hiſtoire eſt impertinente, & peche contre toutes les regles ; mais on la donne pour ce qu'elle vaut.

Quelques-uns donnent à Juda le ſurnom de *Saint*, à cauſe de cette ſecrette circonciſion qu'il reçut alors : d'autres ſoutiennent qu'il le mérita par l'innocence & la pureté de ſa vie. Nous n'en ſavons pas aſſez de particularités pour en juger, & d'ailleurs ce n'eſt pas ici le lieu d'approfondir cette matiere ; nous ne parlons de cet homme que par rapport à la Miſne dont il eſt Auteur. Juſqu'alors les traditions reçues par le canal des Docteurs & des Prophetes s'étoient conſervées dans la mémoire des hommes. Les maîtres les enſeignoient de vive voix dans les Ecoles, & chacun gloſant, y ajoutant, ou retranchant à ſa maniere, elles commençoient à ſe multiplier à l'infini, & à s'altérer inſenſiblement en paſſant par tant de bouches. Les Sages réſolurent donc de les rédiger par écrit, & Juda fut choiſi pour le faire. Une autre raiſon qui les détermina encore, fut la calamité qu'ils venoient d'eſſuyer ſous Adrien, la diſperſion de leurs Docteurs, la ruine de leurs Ecoles, la perte de leurs Livres, & le déſaſtre de leur Nation. Comment conſerver l'unité des ſentimens, & le dépôt des traditions dans cet éloignement, & au milieu de tant de traverſes ?

(1) *Vide Ganz. Chronic.*

Juda ſe chargea donc de dreſſer le corps du Droit Civil & Canonique des Juifs, & d'en former une eſpece de cours & de ſyſtême, qu'on peut ſuivre exactement dans les Ecoles de ſa Nation. Il nomma ſon Ouvrage *Miſna*, comme qui diroit ſeconde Loi. Il le partagea en ſix parties, ou en ſix Livres, dont chacun contient pluſieurs Traités. Il y en a ſoixante-trois en tout. Il rangea fort méthodiquement ſous ces ſoixante-trois chefs, tout ce que la tradition de leurs ancêtres avoit tranſmis juſques-là ſur la tradition & ſur la Loi. Ce Livre ne parut pas plutôt, qu'il fut reçu avec une profonde vénération par tous les Juifs. Les Savans d'entr'eux en firent le ſujet de leurs études, & les principaux d'entr'eux, tant en Judée qu'en Babylone, ſe mirent à le commenter. Ce ſont ces Commentaires, qui, avec le texte de la *Miſna*, compoſent les deux Thalmuds, c'eſt-à-dire, celui de Jéruſalem & celui de Babylone. Voyez ci-après l'article de *Miſna*, & celui de *Thalmud*. Bartolocci croit que Juda le Saint mourut en l'an 194 de Jeſus-Chriſt. M. Baſnage met ſa mort en 210 ou 215. Il eut pour fils & ſucceſſeur dans la dignité de Prince de ſa Nation le Rabbin Gamaliel.

JUDÉE, Province d'Aſie, appelée anciennement *Terre de Chanaan* ou *Paleſtine*, & enſuite *Terre promiſe*, *Terre d'Iſrael*, & enfin *Judée*. Ce ne fut que depuis le retour de la captivité de Babylone, qu'elle porta ce nom; parce qu'alors la Tribu de Juda étoit la principale, & preſque la ſeule qui fît quelque figure dans le pays, & que les terres des Iſraélites des autres Tribus avoient preſque toutes été occupées par les Samaritains, les Iduméens, les Arabes & les Philiſtins. Les Juifs de retour de la captivité, commencerent à ſe rétablir autour de Jéruſalem, & dans le partage de Juda, d'où ils ſe répandirent enſuite dans le reſte du pays. Voyez ſous l'article *Chanaan* & *Chananéens*, ce qu'on a dit des anciens peuples de la Judée. Les Philiſtins étoient étrangers dans ce pays; ils y étoient venus de l'Iſle de *Caphtor* ou de *Crete*. Voyez *Caphtor*. Les Phéniciens, qui s'y maintinrent toujours, même après l'entrée des Hébreux, étoient des reſtes des anciens *Chananéens*.

Ces deux peuples, *les Philiſtins* au midi, & *les Phéniciens* au nord, occupoient preſque toutes les côtes de la Méditerranée. Les Juifs occupoient le reſte du pays, ayant le Liban & la Syrie au nord, l'Arabie Pétrée & l'Idumée méridionale au midi, les montages de Galaad, l'Idumée orientale, l'Arabie Déſerte, les Ammonites & les Moabites à l'orient; les Philiſtins, les Phéniciens & la Méditerranée au couchant. Le Jourdain coupoit tout ce pays en deux parts preſqu'égales, & prenant ſa ſource au pied du Liban, couloit au nord au midi, juſques dans la Mer Morte, où il ſe perdoit.

La Judée, avant l'arrivée des Hébreux, étoit gouvernée par des Rois Chananéens, qui exerçoient une puiſſance abſolue chacun dans ſa ville. Lorſque Joſué en eut fait la conquête, il la gouverna comme Lieutenant du Seigneur, & exécuteur de ſes ordres. A Joſué ſuccéderent les Anciens pendant environ quinze ans. Après cela les Iſraélires tomberent dans une eſpece d'Anarchie, qui dura ſept ou huit ans. Enſuite ils furent gouvernés par des Juges pendant trois cents dix-ſept ans; & enfin par des Rois, depuis Saül, juſqu'à la captivité de Babylone, pendant cinq cents ſept ans. Depuis le retour de la captivité, la Judée demeura ſoumiſe aux Rois de Perſe, puis à Alexan-

dre le Grand, & enſuite à ſes ſucceſſeurs, tantôt aux Rois de Syrie, & tantôt aux Rois d'Egypte; ayant cependant beaucoup de déférence dans le gouvernement particulier, pour le Grand-Prêtre, & les Chefs de la famille de David (1). Depuis que les Maccabées eurent maintenu la Religion, & rétabli les affaires des Juifs, ils demeurerent en poſſeſſion de la ſouveraine autorité, juſqu'au regne du Grand Hérode, pendant environ cent trente-cinq ans (2).

Liſte des Gouverneurs qui ont gouverné la Judée de la part des Romains. Voyez *Gouverneurs*.

Liſte des Juges qui ont gouverné la Judée. Voyez l'article *Juges*.

Liſte des Rois qui ont gouverné la Judée. Voyez l'article *Rois*.

Liſte des Grands-Prêtres qui ont gouverné la Judée. Voyez *Prêtres*.

Quant à la qualité du pays de Judée, on ne peut rien ajouter à la peinture que l'Ecriture nous en fait. Elle la décrit comme un pays le plus beau & le plus fertile qui ſoit au monde, un pays où coulent des ruiſſeaux de lait & de miel (3). Joſeph nous en parle à-peu-près de même (4). Les Voyageurs ne racontent qu'avec admiration la fertilité de certaines contrées de ce pays. Il eſt vrai qu'il y a des endroits arides & pierreux, & qu'en général le pays eſt aujourd'hui aſſez ſtérile; mais c'eſt qu'il manque d'habitans qui le cultivent. La Judée eſt preſque par-tout montueuſe; mais ſes montagnes ne ſont pas trop hautes, & preſque toutes étoient autrefois bien cultivées, & très-fécondes en oliviers, en vignes & en autres arbres. Les pâturages y ſont excellens, les fruits merveilleux. Elle a des eaux en abondance; & s'il y pleut rarement, les roſées de la nuit ſuppléent à la pluie, & humectent les plaines & les campagnes (5).

JUDITH, de la Tribu de Ruben, fille de Mérari, & veuve de Manaſſé, s'eſt rendue célebre par la délivrance de Béthulie, aſſiégée par Holofernes. Voyez ce que nous avons déjà rapporté ſur l'article d'*Holofernes*, & ſur celui de *Béthulie*. Judith, depuis qu'elle étoit demeurée veuve (6), s'étoit fait au haut de ſa maiſon une chambre ſecrette, où elle demeuroit enfermée avec les filles qui la ſervoient; ayant un cilice ſur les reins, elle jeûnoit tous les jours de ſa vie, hors les jours de Sabbat, & les autres jours de Fêtes de ſa nation. Elle étoit d'une rare beauté, & ſon mari lui avoit laiſſé de grandes richeſſes, un grand nombre de ſerviteurs, & de grands héritages, où elle avoit de nombreux troupeaux de bœufs & de moutons. Elle étoit très-eſtimée de tout le monde, à cauſe de ſa vertu & de ſa piété, & il n'y avoit perſonne qui dît la moindre choſe à ſon déſavantage.

Ayant appris qu'Ozias, qui étoit le premier de la ville de Béthulie, avoit promis de livrer la ville dans cinq jours à Holofernes, elle fit venir Chabri & Charmi, Anciens du peuple, & leur dit: Comment

(1) Cet état dura environ 369 ans, depuis le retour de la captivité en 3468, juſqu'au gouvernement de Judas Maccabée en 3837. (2) Depuis l'an du Monde 3837, qui eſt l'année du gouvernement de Judas Maccabée, juſqu'en l'an 3695, qui eſt l'année dans laquelle Hérode fut déclaré Roi par le Sénat. (3) *Exod.* III, 8. *Ezech.* XX, 6, *&c. Vide Num.* XIII, 28. *Deut.* VIII, 7. *Iſai.* XXXVI, 17. (4) *Joſeph. Antiq. l.* 15, *c.* 5, *& de Bello, l.* 3, *c.* 2, 18 *&* 16, *& Antiq. l.* 8 *c.* 2, *& Hecatæus. apud Joſeph. l.* 1, *contra Appion. p.* 1049. (5) Voyez M. Réland. *Paläſtin. l.* 1, *c.* 57, *p.* 380, *& ſeq.* (6) *Judith.* VIII, 4, 5, 6, *& ſeq.*

Ozias a-t-il consenti de livrer la ville aux Assyriens, s'il ne nous venoit point du secours dans cinq jours ? Qui êtes-vous, pour tenter ainsi le Seigneur ? Ce n'est pas là le moyen d'attirer sa miséricorde, mais plutôt d'exciter sa colere, & d'allumer sa fureur. Mais à présent recourons à la clémence du Seigneur, humilions-nous devant lui, reconnoissons que nous sommes entierement à lui, & attendons avec patience les effets de sa miséricorde. Elle ajouta : Je vous exhorte à prier, & à recommander tout ceci au Seigneur. Pour moi, j'ai résolu de sortir cette nuit de la ville avec ma servante. Vous vous tiendrez à la porte de Béthulie, vous m'ouvrirez, & vous me laisserez aller, sans vous informer de mon dessein ; & dans quelques jours, je viendrai moi-même vous dire de mes nouvelles. Ils la quitterent donc, & s'en allerent.

Judith après cela entra dans son Oratoire (1) ; & s'étant revêtue d'un cilice, elle se mit de la cendre sur la tête, & se prosternant devant le Seigneur, elle lui fit sa priere, lui demandant qu'il lui plût humilier Holofernes & les autres ennemis d'Israel, garantir son peuple du danger qui le menaçoit, & lui donner à elle assez d'agrément pour toucher Holofernes, assez de constance pour le mépriser, & assez de force pour le perdre. Après sa priere (2), elle se leva, descendit de la plate-forme dans sa maison, où elle ôta son cilice, quitta ses habits de veuve, se lava, se parfuma, se peigna, se mit une coëffure magnifique, se revêtit d'habits précieux, prit une chaussure très-riche, des brasselets, des pendans d'oreilles, des bagues. Enfin elle se para de tous ses ornemens ; & Dieu lui augmenta encore sa beauté, afin qu'elle parût aux yeux de tous avec un lustre incomparable. Elle chargea sa servante des provisions nécessaires pour le voyage, & alla avec elle à la porte de la ville, où Ozias & les Anciens l'attendoient. Ils lui ouvrirent les portes, sans lui faire aucune demande, se contentant de faire des vœux pour le succès de son voyage, & de sa bonne résolution.

Comme elle descendoit de la montagne, les gardes avancées des Assyriens la rencontrerent ; & lui ayant demandé où elle alloit, elle leur dit : Je me suis enfuie de Béthulie, ayant connu que vous deviez bientôt prendre & piller la ville, & je suis venue pour découvrir au Prince Holofernes tous les secrets des Juifs, & pour lui donner un moyen de prendre la ville, sans qu'il lui en coûte un seul homme. Ils la menerent donc à la tente d'Holofernes. Aussi-tôt que ce Général la vit, il fut pris par ses propres yeux ; & ses Officiers disoient : Certainement les Hébreux ne sont point un peuple si méprisable, puisqu'ils ont de si belles femmes. Ils méritent bien qu'on leur fasse la guerre, quand ce ne seroit que pour avoir de si belles esclaves. Judith se prosterna aux pieds d'Holofernes ; & Holofernes l'ayant fait relever par ses gens, lui dit (3) : Ayez bon courage, & ne craignez point ; car je n'ai jamais fait de mal à qui que ce soit, qui ait voulu se soumettre volontairement au Roi Nabuchodonosor. Mais à présent dites-moi ce qui vous a portée à venir vers nous ?

Judith lui répondit qu'elle s'étoit retirée du milieu des Hébreux, premierement, parce qu'elle savoit que Dieu irrité par leurs crimes, étoit résolu de les

(1) *Judith.* IX, 1, 2, 3, *&c.* (2) *Judith.* X, 1, 2, *&c.* (3) *Judith.* XI, 1, 2, 3, *&c.*

abandonner à leurs ennemis ; & ſecondement, parce qu'étant réduits à la derniere extrêmité, elle n'avoit pas cru pouvoir prendre un parti plus ſûr pour ſa propre conſervation, ni lui rendre un plus grand ſervice dans la conjoncture préſente, que de l'informer de l'état de ces choſes. Holofernes repartit : Dieu nous a favoriſés de vous envoyer ainſi vers nous. Si votre Dieu me rend maître de toute la nation des Hébreux, ainſi que vous me le faites eſpérer, il ſera auſſi mon Dieu, & vous ſerez grande dans la maiſon de Nabuchodonoſor, & illuſtre dans toute la terre. Alors (1) il ordonna qu'on la fît entrer au lieu où étoient ſes tréſors, & qu'on lui donnât à manger de ſa table. Mais Judith le pria de trouver bon qu'elle ne mangeât point d'autres viandes, que des proviſions qu'elle avoit apportées, de peur qu'elle ne ſe ſouillât par des viandes étrangeres. Elle demanda auſſi, en entrant dans l'appartement qu'on lui donna, qu'elle en pût ſortir la nuit, & avant le jour, pour aller faire ſa priere ; ce qui lui fut accordé. Elle vécut pendant trois ou quatre jours de cette maniere, ſans que l'on conçût aucune défiance contre elle, en la voyant ſortir du camp, & y rentrer, après s'être lavée dans la fontaine, & avoir fait ſa priere.

Mais le quatrieme jour, Holofernes la fit inviter par Bagao ſon Eunuque, de venir paſſer la nuit chez lui, pour manger, pour boire & pour ſe réjouir. Judith y alla parée de tous ſes ornemens. Elle but & mangea, non de la table d'Holofernes, mais de ce que ſa ſervante lui avoit préparé ; & Holofernes fut tellement tranſporté de joie, en la voyant, qu'il but du vin plus qu'il n'en avoit bu en aucun repas dans toute ſa vie. Le ſoir étant venu (2), ſes ſerviteurs ſe hâterent de s'en retourner chacun chez ſoi ; & Bagao ferma les portes de la chambre, & s'en alla. Judith y étoit ſeule avec ſa ſervante, & Holofernes étoit accablé de ſommeil, par l'excès du vin. Judith dit donc à ſa ſervante de ſe tenir dehors, & de faire ſentinelle ; & en même-temps faiſant ſa priere à Dieu, elle détacha le ſabre d'Holofernes, qui étoit à la colonne & au chevet de ſon lit, & l'ayant tiré du fourreau, elle prit cet homme par les cheveux, & dit : Seigneur, fortifiez-moi à cette heure. Puis lui frappant le cou par deux fois, elle lui coupa la tête, l'enveloppa dans une des courtines du pavillon, donna à ſa ſervante la tête d'Holofernes, & lui dit de la mettre dans ſon ſac. Puis elles ſortirent toutes deux, ſelon leur coutume, comme pour aller prier hors du camp.

Etant arrivées à la porte de la ville, Judith cria : ouvrez les portes, parce que Dieu eſt avec nous, & qu'il a ſignalé ſa puiſſance dans Iſrael. On lui ouvrit ; & auſſi-tôt toute la ville s'aſſembla autour d'elle. Elle ſe mit ſur un lieu éminent, leur montra la tête d'Holofernes, & leur dit en peu de mots ce qu'elle avoit fait. On fit venir Achior, à qui l'on montra auſſi la tête d'Holofernes. Enfin Judith parla aux Anciens & à tout le peuple en ces termes (3) : pendez cette tête aux murailles, & auſſi-tôt que le ſoleil ſera levé, que chacun prenne ſes armes, & ſortez avec grand bruit : mais ne deſcendez pas juſqu'au bas de la montagne ; faites ſeulement ſemblant de vouloir attaquer les ennemis. Alors il faudra que les gar-

(1) *Judith.* XII, 1, 2, 3, *&c.* (2) *Judith.* XIII, 1, 2, 3. (3) *Judith.* XIV.

des aillent éveiller le Général, & quand ils le trouveront ſans tête, & nageant dans ſon ſang, la frayeur les ſaiſira, & ils prendront tous la fuite. Alors marchez hardiment contre eux; car le Seigneur vous les livrera entre les mains.

On ſuivit ce conſeil, & la choſe arriva comme Judith l'avoit prédite. Dès que les Aſſyriens ſurent qu'Holoferues avoit été tué, ils ne ſongerent plus qu'à fuir. Les Hébreux ſe mirent à les pourſuivre avec de grands cris. En même-temps Ozias envoya dans toutes les villes d'Iſrael, pour les avertir de ce qui s'étoit paſſé, afin que de tous côtés on courût ſus aux Aſſyriens. La défaite fut extraordinaire, & tout le pays fut enrichi des dépouilles que l'on gagna dans cette occaſion. Le Grand-Prêtre Joachim vint de Jéruſalem à Béthulie, pour féliciter Judith de la victoire qu'elle avoit procurée à Iſrael. On ramaſſa tout ce que l'on crut avoir appartenu à Holofernes, en habits, en or, en argent, en pierreries, & on le donna à Judith. Alors cette ſainte Veuve, pour rendre graces au Seigneur, auteur de tant de graces, (1) chanta un Cantique en ſon honneur; & prenant toutes les armes d'Holofernes, dont le peuple lui avoit fait préſent, & le rideau de ſon pavillon, elle conſacra le tout au Seigneur, comme un monument d'un ſi grand bienfait. Le nom de Judith devint après cela très-célebre dans Iſrael. Les jours de Fête elle paroiſſoit en public avec une grande gloire; & après avoir demeuré cent cinq ans dans la maiſon de ſon mari à Béthulie, & avoir donné la liberté à ſa ſuivante, elle mourut, & fut enterrée avec ſon époux à Béthulie; & tout le peuple la pleura pendant ſept jours. Or le jour de cette victoire a été mis par les Hébreux au rang des Fêtes. Pluſieurs Savans (2) croient qu'on ne doit point chercher d'autre Fête de la victoire de Judith, que celle qui ſe célebre pour la dédicace ou le renouvellement du Temple par Judas Maccabée, le 25 de Caſleu. Léon de Modene (3) & le Calendrier des Juifs donné par Sigonius (4), la mettent ce jour-là.

La plus grande difficulté qu'on forme ſur le Livre de Judith, conſiſte à fixer le temps auquel l'Hiſtoire qu'il renferme, eſt arrivée. Le Texte Grec & le Syriaque ſemblent prouver que ce fut après le retour de la Captivité de Babylone. Le Texte Latin de la Vulgate peut s'expliquer du temps qui précéda cette Captivité. L'un & l'autre ſouffrent encore de très-grandes difficultés, de quelque maniere qu'on l'entende, & en quelque temps qu'on la place. Nous allons donner un précis des deux ſyſtêmes, ou des deux opinions, dont l'une ſoutient que l'Hiſtoire de Judith arriva avant la Captivité, & l'autre qu'elle n'arriva qu'après. Ces deux ſentimens ont encore des ſoudiviſions & des diverſités dans leſquelles nous n'entrerons pas, la choſe demandant une trop grande étude.

De dire qu'on levera toutes les difficultés, & qu'on ſatisfera parfaitement à toutes les objections qu'on peut former contre cette Hiſtoire, c'eſt ce qui paroît impoſſible, quelque parti qu'on prenne, & quelque ſyſtême qu'on ſuive. L'Hiſtoire ſacrée, ni l'Hiſtoire profane ne nous donnent au temps de Manaſſé, ni dans celui de Sédécias, ni après, ni avant la

(1) *Judith.* XVI. (2) *Grot. Cornel. à Lapide, Bellarm. Salian. Torniel.* (3) Léon de Modene, part. 3, c. 9. (4) *Sigon. l.* 3, *c.* 17, *de Repub. Hebr.*

Captivité, un Roi de Ninive nommé *Nabuchodonoſor*, qui la douzieme ou la dix-ſeptieme année de ſon regne ait vaincu un Roi des Medes nommé *Arphaxad*. On aura même bien de la peine à trouver en ces temps-là, & à point nommé, un Grand-Prêtre des Juifs nommé *Joachim* ou *Eliacim*, dans le temps auquel on voudra placer cette Hiſtoire. Enfin il reſtera toujours des difficultés preſque inſurmontables quand on voudra concilier le Texte Grec & le Syriaque avec le Latin de ſaint Jérôme, & qu'on voudra éplucher tout ce qui regarde la Géographie & les autres circonſtances de ce récit. Il n'y en aura peut-être pas de moindres, ſi en s'attachant uniquement à la Vulgate, on veut rejetter les verſions Greque & Syriaque & l'ancienne Italique.

Ce n'eſt pas la ſeule Hiſtoire où l'on trouve des difficultés, ſoit dans les noms propres, dans les dates, dans d'autres particularités. On eſt tout accoutumé dans les Hiſtoires d'Orient de trouver un même Prince déſigné ſous différens noms dans les Profanes & dans les Auteurs ſacrés, dans les Ecrivains Grecs & dans les Hébreux, & même dans les Hiſtoriens du pays. Les Savans ne font ſur cela aucune difficulté. Ainſi que l'on donne à *Nabuchodonoſor* de Judith le nom de Saoſduchin, ou de Cambyſe, ou de Xercès, perſonne n'en doit être ſurpris, non plus que de voir donner à *Arphaxad* le nom de Phraortés, ou quelque autre nom de Roi des Medes, connu dans Hérodote ou dans un autre Hiſtorien Grec. Nous comptons donc ces difficultés comme déjà réſolues, quand il ne ſera queſtion que du nom.

Il y auroit une autre choſe plus importante à éclaircir, avant que d'entrer en matiere, c'eſt de ſavoir à quel Texte on doit s'en tenir, au Grec, ou au Latin; car pour le Syriaque on ne doute pas qu'il ne ſoit pris ſur le Grec: & j'avoue de bonne foi, qu'en ne liſant que le Grec, je croirois que l'Hiſtoire de Judith eſt arrivée, & a été écrite après la Captivité; mais en ſuivant le Latin, on peut la mettre avant la Captivité de Babylone. Il s'agit donc de ſavoir auquel des deux Textes on doit donner la préférence. Le Texte grec eſt très-ancien; les uns l'attribuent à Théodotion qui vivoit ſous Commode, lequel n'a commencé à régner qu'en l'an 180 de Jeſus-Chriſt, mais elle eſt plus ancienne, puiſqu'elle eſt citée par S. Clément Romain dans ſon Epître aux Corinthiens, écrite plus de ſix-vingts ans auparavant. La Syriaque eſt auſſi très-ancienne, & faite ſur un Texte Grec plus correct que celui que nous avons aujourd'hui, mais qui eſt le même quant au fond.

La Verſion Latine Italique, ou l'ancienne Vulgate, eſt faite auſſi ſur le Grec; mais elle eſt très-défectueuſe. La Vulgate de ſaint Jérôme que l'Egliſe a reconnue pour authentique, a été faite ſur un Texte Chaldéen, que ſaint Jérôme a pris pour le vrai original de Judith. Il entreprit cette traduction à la priere de ſainte Paule & d'Euſtochium, mais il nous laiſſe un ſujet de diſpute & d'embarras, lorſqu'il dit dans ſa Préface (1) qu'il a rendu le ſens ſans s'attacher à la lettre, & qu'il a retranché les variétés vicieuſes qui ſe trouvoient dans différens exemplaires. *Magis ſenſum è ſenſu, quàm ex verbo verbum transferens, multorum codicum varietatem vitioſiſſimam amputavi, ſola ea quæ intelligentia integrâ in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expreſſi.*

(1) *Hieron. Præfat. in Judith.*

Saint Jérôme n'avoit pas ſans doute une grande quantité d'exemplaires Chaldéens ; ce n'eſt pas de là qu'il a retranché *les variétés vicieuſes*, mais des exemplaires Latins ; & il n'a laiſſé dans ſa traduction que ce qu'il a trouvé d'*intelligible dans le Chaldéen*. Il avoit donc ſous les yeux l'ancienne Verſion Latine ; il en a retranché les choſes ſuperflues, il y laiſſa tout ce qu'il trouvoit conforme au Chaldéen ; il y ajouta apparemment auſſi ce qui y manquoit ; ainſi ſa Verſion eſt plutôt une réforme de l'ancienne, qu'une traduction toute nouvelle ; & en effet nous y remarquons encore des termes qui viennent de l'ancienne, & qui ſont tirés du Grec : par exemple : *Unxit ſe myro optimo*. Judith. x, 3. Elle s'oignit d'excellent parfum. *Myron* en Grec ſignifie du parfum. Et au chap. IX, ℣. 13. *Percutiet eum labiis charitatis meæ* (1). Vous le frapperez des levres de mon amour ; au lieu de *labiis fallaciæ meæ*, par les diſcours dont je tâcherai de le tromper. L'équivoque vient du Grec qui lit *apatés*, tromperie, au lieu d'*agapes*, amour, que liſoit celui dont ſaint Jérôme avoit la traduction en main.

Et comme dans ces verſions libres, où l'on ne s'aſſujettit pas à rendre tout ce qui eſt dans l'original, mais ſeulement à exprimer le ſens, & à rendre ſon Auteur intelligible, on uſe quelquefois d'une plus grande liberté, & quelquefois on ſe reſtraint davantage ; il auroit été à ſouhaiter, ou que ſaint Jérôme ſuivît dans Judith la même méthode qu'il a ſuivie dans ſes autres traductions, c'eſt-à-dire, qu'il s'attachât littéralement à ſon texte, ou qu'il nous avertît juſqu'à quel point il a porté la liberté qu'il a priſe dans ſa verſion, où il s'eſt contenté, *magis ſenſum è ſenſu, quàm ex verbo verbum transferre* ; car qui nous a dit qu'il n'a rien ſupprimé dans le Chaldéen, ou qu'il n'a rien laiſſé dans la Vulgate, de ce qui en devoit être retranché ? Comme le texte Chaldéen qu'avoit S. Jérôme n'eſt pas venu juſqu'à nous, nous n'en ſaurions porter un jugement certain ; & après cela, quelle certitude avons-nous que ce texte étoit l'original du Livre de Judith ? Si c'étoit le premier original, c'eſt déjà un grand préjugé pour le ſentiment qui place cette Hiſtoire après la captivité de Babylone ; car avant ce temps on n'écrivoit pas en Chaldéen parmi les Juifs.

Ceux qui ſoutiennent que l'Hiſtoire de Judith eſt arrivée avant la captivité de Babylone, & du temps de Manaſſé, croient qu'il ſuffit de montrer qu'il n'y a rien dans l'Hiſtoire qui y répugne. Or en ſuppoſant que Nabuchodonoſor de Judith eſt le même que *Saoſduchin* de Ptolémée, qui régna ſur les Aſſyriens & les Chaldéens, & qui ſuccéda à Aſſaradon Roi d'Aſſyrie ; qu'*Arphaxad* eſt le même que Phraortés connu dans Hérodote ; que ces deux Princes ſe ſont fait la guerre la douzieme année de Saoſduchin ; qu'Arphaxad ayant été vaincu, Saoſduchin réſolut d'aſſujettir à ſon Empire tous les peuples dont il eſt parlé dans Judith ; qu'à cet effet il envoya Holofernes à la tête de ſes armées, pour réduire par la force, ceux qui n'avoient pas voulu le reconnoître pour Souverain. Qu'en ce temps Manaſſé délivré depuis peu de captivité, où il avoit été mené à Babylone, demeuroit à Jéruſalem, ſe mêlant peu du gouvernement, & n'oſant ſe déclarer ouvertement contre les Chaldéens, dont il ve-

(1) *Judith. Græc.* IX, ℣. 13. παλαξον αυτον εν χειλεσιν απατης μου.

noit d'éprouver la colere & la puiſſance, & laiſſant au Grand-Prêtre Eliacim ou Joachim le ſoin de la plus grande partie des affaires. Que ceux de Béthulie réſolurent avec le ſecours de Dieu de conſerver leur liberté & leur Religion, & fermerent leurs portes à Holofernes. Judith voyant l'extrêmité où la ville étoit réduite, entreprit de faire périr Holofernes, à quoi elle réuſſit, comme on le voit dans ce Livre.

Or il n'y a rien dans tout cela qui bleſſe les lois de l'Hiſtoire, ni qui ſoit contraire à la Chronologie. Nous plaçons la guerre entre Nabuchodonoſor & Arphaxad, en l'an du monde 3347, l'expédition d'Holofernes 3348, & la mort d'Holofernes la même année. Manaſſé avoit été pris & mené à Babylone en 3329. Il revint quelques années après, & mourut en 3361.

On peut répondre à certaines expreſſions difficiles tirées du texte Grec de Judith; par exemple, à ce que dit Achior, que *le Temple du Seigneur avoit été mis par terre* (1), que *depuis leur retour de leur diſperſion, ils étoient rentrés en poſſeſſion de Jéruſalem où eſt leur Sanctuaire* (2); & encore, *qu'ils étoient revenus depuis peu de captivité*, & *nouvellement raſſemblés dans la Judée* (3). On peut, dis-je, répondre à tout cela, en diſtinguant dans Iſrael des captivités & des diſperſions particulieres, & d'autres diſperſions générales. Sous Manaſſé, le Temple fut profané, & une partie du peuple mené en captivité: Ce Prince & ſon peuple revinrent de cette diſperſion paſſagere, le Temple fut purifié, cela étoit arrivé depuis peu. C'eſt ce que vouloit marquer l'Auteur de la verſion Greque de cet Ouvrage. Voilà ce qu'on dit pour ſoutenir ce ſyſtême, que nous avons ſuivi dans notre Commentaire.

L'opinion qui place l'Hiſtoire de Judith après la captivité de Babylone, s'appuie principalement ſur l'autorité de la verſion Greque. Cette traduction eſt certainement très-ancienne: la verſion Italique qui étoit la ſeule en uſage chez les Latins avant ſaint Jérôme, & la Syriaque, ont été faites ſur elle. Elle peut paſſer pour originale, n'ayant rien de plus ancien ni de plus authentique, puiſqu'il eſt douteux que le Chaldéen de ſaint Jérôme ſoit le texte original de cet Ouvrage. Peut-être que l'Hébreu dont parle Origenes, étoit plus authentique; mais il n'eſt pas venu juſqu'à nous.

Si l'on veut ſoutenir que le texte Chaldéen ſoit l'original, il s'enſuivra, comme on l'a déjà remarqué, que l'ouvrage a été écrit depuis la captivité, & que l'Hiſtoire eſt auſſi probablement arrivée en ce temps-là. De plus, il n'y avoit point alors de Roi dans le pays; il n'en ait fait aucune mention dans tout le cours de cette Hiſtoire; on ne s'adreſſe qu'au Grand-Prêtre, dans une affaire qui regardoit directement le Roi, puiſqu'il étoit queſtion de faire la guerre, ou dumoins de réſiſter à un Monarque très-puiſſant, & capable de renverſer le Royaume de Juda. Dire que Manaſſé par politique ou par crainte, diſſimuloit ce qui ſe paſſoit, & laiſſoit au Grand-Prêtre le maniment des affaires, c'eſt avancer une choſe preſque incroyable, d'ailleurs, c'étoit vouloir tromper par un jeu d'enfant le Roi de Chaldée; comme ſi ce Prince eût pu ignorer qu'il y avoit un Roi dans Juda, que ce Roi lui étoit

(1) *Judith.* V, 18, *in Græco.* (2) *Judith.* V, 23. (3) *Judith.* IV, 2.

ſoumis, & que rien de ce qui s'y paſſoit, ne ſe pouvoit faire à ſon inſu, & ſans ſa participation; & à qui perſuadera-t-on que ſi l'affaire de Béthulie eût tourné autrement qu'elle ne fit, le Roi de Babylone ne s'en ſeroit pas pris à Manaſſé, ſous prétexte qu'il ne parut pas dans cette affaire? Ce n'eſt point ainſi que l'on juge de ces ſortes d'affaires; on n'y prend pas ſi aiſément le change.

De plus, où trouver un Pontife Eliacim du temps de Manaſſé? Les catalogues conſervés dans les Paralipomenes, dans Joſeph, & ce qu'on en peut recueillir dans différens endroits de l'Ecriture, ne nous en fournit point de ce nom en ce temps-là. Nous trouvons *Helcias* ſous Ezéchias (1), & un autre Helcias ſous Joſias (2), & un Grand-Prêtre nommé Joakim au temps de la priſe de Jéruſalem par les Chaldéens (3); mais nous n'en trouvons aucun du nom de Joakim ou d'Eliacim ſous Manaſſé. Il eſt vrai que le nom d'Helcias approche aſſez de celui d'Eliacim, & que les Hébreux étoient aſſez libres à changer de nom, ſur-tout lorſqu'il n'y avoit que peu ou point de différence pour le ſens; & comme il n'y en a preſque point entre Helcias & Eliacim, je veux bien ne pas inſiſter beaucoup ſur cette raiſon, & avouer que le même *Helcias* ou *Eliacim* a pu vivre ſous Manaſſé & ſous Joſias.

Mais ce qui paroît démonſtratif pour le ſentiment qui place ceci après le retour de la captivité de Babylone, c'eſt ce que porte le Grec chap. IV, ℣. 2 (4), *que tout récemment les Iſraélites étoient de retour de la captivité: que depuis peu le peuple de Judée s'étoit raſſemblé: que les vaſes ſacrés, l'Autel & le Temple avoient été ſanctifiés de la ſouillure dont ils avoient été profanés.* Achior Général des Ammonites dit la même choſe à Holofernes (5): *Exterminati ſunt prælis à multis nationibus, & plurimi eorum captivi abducti ſunt in terram non ſuam. Nuper autem reverſi ex diſperſione quâ diſperſi fuerant, adunati ſunt.... & iterum poſſident Jeruſalem ubi ſunt ſancta eorum.* Et remarquez que ce dernier paſſage eſt tiré de la Vulgate; mais le Grec ajoute: *Et le Temple de leur Dieu a été renverſé* (à la lettre) *réduit au pavé*, ou *foulé aux pieds; & leurs villes ont été priſes par les ennemis... & ils habitent de nouveau dans les montagnes qui étoient inhabitées.* On a beau s'efforcer de détourner le ſens de ces paſſages; leur lecture ſeule & la premiere impreſſion qu'ils font ſur l'eſprit, conduit naturellement à dire que cette Hiſtoire s'eſt paſſée depuis le retour de la captivité; c'eſt ainſi que l'ont cru preſque tous les Anciens (6), & pluſieurs Nouveaux (7). S'ils ne ſe trouvoient que dans le Grec, on pourroit peut-être rejeter ſon autorité. Mais nous avons vu que la Vulgate même porte que les Juifs après avoir été diſperſés, ſe ſont enfin réunis, & *ſont rentrés de nouveau en poſſeſſion de Jéruſalem où eſt leur Temple.* Ces dernieres paroles peuvent-elles naturellement s'expliquer d'une captivité paſſagere arrivée ſous Manaſſé?

De plus, on ſoutient que Phraortés, dont on fait l'Arpha-

(1) 4. *Reg.* XVIII, 18, 26, 37. (2) 4. *Reg.* XXII, 4, & 2. *Par.* XXXIV, 9. (3) *Baruc.* I, 7. (4) *Judith.* IV, 2. (5) *Judith.* V, 23. *Græc.* ℣. 18. και ὁ λαὸς θεὸς αὐτῶν ἐγεννήθη εἰς ἔθνος, &c. και κατωκισθησαν ἐν τῇ ἐρημῳ ὅτι ἦν ἔρημος. (6) *Euſeb. in Chronico. Aug. l.* 18, *de Civit. c.* 16. *Sulpit. Sever. l.* 2. *Syncell.* (7) *Sixt. Senenſ. Dionyſ. Carthuſ. Lyran. Natal. Alex. Eſtius*, &c.

xad de Judith (1), ſurvécut aſſez long-temps à Saoſduchin, que l'on veut être Nabuchodonoſor de la même Hiſtoire, & que Judith dit avoir tué à coups de fleches ſon adverſaire Arphaxad. Saoſduchin mourut, ſelon le Pere Petau, l'an 4067 de la Période Julienne, & Phraortés ſeulement l'an 4071. Si cela eſt, il faut de néceſſité abandonner le ſyſtême que nous avons propoſé d'abord, & recevoir cette Hiſtoire après le retour de Babylone.

Enfin, on dit pour ſoutenir ce ſentiment, que le texte de la Vulgate, auſſi-bien que le texte Grec, portent que (2) *Judith vécut cent cinq ans, & que pendant le temps de ſa vie, & pluſieurs années après ſa mort, nul ennemi ne troubla Iſrael.* Que l'on ſuppoſe, ſi l'on veut, que Judith avoit cinquante ans lorſqu'elle parut devant Holofernes pour lui inſpirer de l'amour par ſa beauté, qu'elle ait encore vécu cinquante-cinq ans, comment ſoutenir que pendant ces cinquante-cinq dernieres années de ſa vie, & *encore pluſieurs années après*, les Juifs ne furent troublés par aucun ennemi, puiſqu'on ſait que depuis l'an du monde 3347, auquel on met cette guerre d'Holofernes, juſqu'à ſoixante ans de là, on ne vit dans la Judée qu'un enchaînement de maux, & une ſuite de diſgraces preſque continuelles ?

Il faut donc reconnoître, dit-on, que cette Hiſtoire n'eſt arrivée qu'après la captivité de Babylone; & dans cette ſuppoſition il y a encore partage de ſentimens. David Ganz Hiſtorien Juif, dit qu'un Poëte qui a écrit l'Hiſtoire de la dédicace du Temple, rapporte cet événement au temps des Aſmonéens; qu'un autre a dit que la choſe s'étoit faite du temps de Cambyſe, fils de Cyrus : mais, ajoute Ganz, les Sages du ſiecle diſent qu'il faut placer cette Hiſtoire au même temps que le miracle de la dédicace; c'eſt-à-dire, le miracle de la multiplication de l'huile qui dura pendant huit jours dans les lampes. Voyez ci-devant *la Fête des Lumieres.* Euſebe la place ſous Cambyſe, Syncelle ſous Xercès, Sulpice Sévere ſous Ochus : d'autres ſous Antiochus Epiphanes, & du temps des Maccabées.

Et ce dernier ſentiment eſt ſans doute le plus aiſé à ſoutenir, ſi l'on veut reconnoître que l'on établit une Fête en mémoire de cet événement, comme il ſe lit dans la Vulgate, mais non dans le Grec, ni dans le Syriaque, ni dans l'ancienne Italique, qui ne portent rien de ſemblable. La plupart des Commentateurs croient que cette Fête de Judith, n'eſt autre que celle du renouvellement du feu ſacré, & de la nouvelle dédicace du Temple par Judas Maccabée. Léon de Modene eſt de ce ſentiment (3), auſſi-bien que Salien, Bellarmin, Tornielle, Cornelius à Lapide, Grotius, &c.

On cite un paſſage de Philon, qui porte que le Grand Sacrificateur Jeſus inſtitua la Fête de Judith ſous Darius Longuemain. Voici ſon paſſage entier : *Aſſuérus demeuroit à Babylone, & le Grand-Prêtre Jeſus alla le trouver, parce que les Gouverneurs de Syrie avoient écrit contre les Juifs; mais il fut un an ſans obtenir d'audience, parce que le Roi étoit trop occupé des affaires de la guerre. Ayant gagné la victoire, il envoya l'année ſuivante Holofernes en Ju-*

(1) Voyez Baſnage, Hiſt. des Juifs, t. 1, p. 255, 256, c. 19, art. 18, 19. (2) *Judith.* XVI, 28, 30. (3) Léon de Modene, cérémonies des Juifs, partie 3, c. 9.

dée, & ayant appris qu'on lui avoit tranché la tête, il défendit de rebâtir le Temple. Darius Longuemain lui ſuccéda, & Jeſus revint à Jéruſalem. Ce fut lui qui ordonna qu'on célébrât la Fête de Judith tous les ans. On cite auſſi un Calendrier Hébreu publié par Sigonius (1), où ſe trouve la Fête de Judith, au 25 du neuvieme mois ou de Caſleu; ce qui revient à la Fête de la dédicace du Temple, & du renouvellement du Feu ſacré par Judas Maccabée.

Mais on répond au paſſage du prétendu Philon, qu'il eſt tiré d'Anne de Viterbe, reconnu pour un des plus inſignes impoſteurs en fait de ſuppoſition d'ouvrage, qui ait jamais paru : ainſi il eſt inutile de le réfuter. Quant au Calendrier de Sigonius, Selden s'inſcrit en faux contre cet ouvrage. D'ailleurs le temps auquel ſe célébroit la Fête de la dédicace du Temple, étoit le 25 de Caſleu, qui revient au 25 du mois lunaire, qui répond à peu-près à Novembre, & n'a nul rapport à la Fête de Judith, & à la délivrance de Béthulie, qui doivent être arrivées vers le mois de Septembre. Enfin ſi Léon de Modene, & quelques livres de prieres imprimés à l'uſage des Juifs, parlent de la victoire de Judith au jour de la dédicace du Temple, il ne s'enſuit pas que l'on ait fait ce jour-là la Fête de la délivrance de Béthulie par Judith. On y rappelle la mémoire de cet événement, comme ayant quelque rapport à ce qui arriva ſous Judas Maccabée; & d'ailleurs quelques Auteurs tiennent que Judith, dont il eſt parlé dans ces Hymnes ou ces Prieres, étoit une ſœur de Judas Maccabée, laquelle étant aimée de Nicanor, Général des troupes Syriennes, l'enivra & lui coupa la tête. Nous croyons cette aventure très-fauſſe : mais quelques Juifs la débirent comme certaine.

Si l'on veut donc ſoutenir la vérité de la Fête inſtituée en mémoire de la victoire remportée par Judith ſur Holofernes, dans la ſuppoſition que cette Hiſtoire eſt arrivée avant la captivité de Babylone, il faut dire que les Juifs ont ceſſé de la célébrer il y a très-long-temps, ou qu'ils l'ont transférée du jour où elle ſe célébroit anciennement, en celui où ils font la dédicace du Temple ſous Judas Maccabée.

On s'étonne avec raiſon, qu'une poignée de gens enfermés dans la petite ville de Béthulie; quand même on ſuppoſeroit qu'ils étoient ſoutenus de tous les Juifs qui étoient alors dans la Judée, aient oſé réſiſter à Holofernes, & toute la puiſſance des Aſſyriens; mais on doit faire attention que Nabuchodonoſor avoit réſolu non-ſeulement de ſubjuguer toutes les Nations qui étoient depuis l'Euphrate juſqu'à l'Ethiopie, mais auſſi qu'il vouloir les obliger de l'adorer, & de le reconnoître pour ſeul Dieu (2); *Præceperat illi Nabuchodonoſor Rex, ut omnes Deos terræ exterminaret, videlicet ut ipſe ſolus diceretur Deus ab his nationibus quæ potuiſſent Holofernis potentia ſubjugari.* Et ailleurs (3), les Princes de l'armée d'Holofernes après avoir ouï le diſcours d'Achior, s'exhortent à marcher contre Béthulie, *afin*, diſent-ils, *que toutes les Nations ſachent que Nabuchodonoſor eſt le Dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que lui.* C'étoit une des maximes d'Erar des Rois de Perſe, de faire rendre des honneurs divins : *Perſas non piè tan-*

(1) *Sigonius de Repub. Hebr. l.* 3, *c.* 17. (2) *Judith.* III, 13. (3) *Judith.* V, 29.

tùm ſed etiam prudenter Reges ſuos inter Deos coluere : Majeſtatem enim imperii ſalutis eſſe tutelam, dit Cléon, dans Quinte-Curce (1).

On ne doit donc pas s'étonner que les Juifs ſe ſoient oppoſés à cette folle & impie prévention de Nabuchodonoſor & de ſon Général ; ils n'auroient pu ſans impiété, & ſans renoncer à leur Religion, ſe ſoumettre à la domination d'un tel Roi, & ils avoient raiſon de ſe promettre le ſecours de Dieu dans cette guerre ; & quand Dieu auroit permis qu'ils ſuccombaſſent, cela leur auroit été non-ſeulement très-glorieux, mais auſſi très-avantageux.

Sur les autres queſtions qu'on forme ſur l'hiſtoire de Judith, voyez les Prolégomenes de Sérarius ſur Judith, la Vérité de l'Hiſtoire de Judith par D. Bernard de Montfaucon, notre Préface ſur Judith, &c. Nous avons cru la devoir fixer avant la captivité de Babylone ; & voici la chronologie de cette hiſtoire, ſuivant notre hypotheſe.

CHRONOLOGIE de l'Hiſtoire de Judith, dans l'hypotheſe qu'elle ſoit arrivée du temps de Manaſſé.

An du Monde.

3285. Naiſſance de Judith.
3306. Manaſſé, Roi de Juda, commence à régner.
3347. Guerre entre Nabuchodonoſor & Arphaxad, autrement Saoſduchin, Roi d'Aſſyrie, & Phraortés, Roi des Medes.
3348. Expédition d'Holofernes, ſiege de Béthulie, mort d'Holoſernes.
3461. Mort de Manaſſé, Roi de Juda.
3363. Mort d'Amon, Roi de Juda.
3390. Mort de Judith, âgée de cent cinq ans.

L'authenticité & la canonicité du Livre de Judith, eſt un point fort conteſté. On forme cent difficultés ſur le temps, ſur les perſonnes, & ſur les autres circonſtances qui ſe recontrent dans cette hiſtoire. Nous avons tâché de ſatisfaire à ce qu'on oppoſe de plus plauſible contre elle, & nous avons eſſayé d'établir ſa canonicité, & ſon authenticité, dans notre Préface ſur ce Livre. Les Juifs la liſoient, & la conſervoient du temps de ſaint Jérôme. On peut voir les paſſages rapportés par M. Voiſin, dans ſa ſavante Préface ſur le *Pugio fidei*. Les Juifs ont fait imprimer la Traduction de Judith en Hébreu, & en ont une verſion en Perſan. S. Clément Pape l'a citée dans ſon Epître aux Corinthiens (2), auſſi-bien que l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques écrites ſous le nom du même ſaint Clément (3). Saint Clément d'Alexandrie, liv. 4 des Stromates, Origenes, *homil.* 19 ſur Jérémie, & tome 3 ſur ſaint Jean ; Tertullien, *lib. de monogamia, c.* 177. S. Ambroiſe, *lib.* 3 *de Officiis, & lib. de Viduis.* Saint Jérôme le cite dans ſon Epître à Furia, & dans ſa Préface ſur le Livre de Judith, il dit que le Concile de Nicée avoit reçu ce Livre parmi les Canoniques (4) ; non pas qu'il eût fait un Canon exprès pour l'approuver, car on n'en connoît aucun où il en ſoit fait mention ; & ſaint Jérôme lui-

(1) *Q. Curt. l.* 8. (2) *Clem. Rom. Ep.* 1, *ad Corinth. p.* 197. (3) *Conſtit. Apoſt. l.* 8, *c.* 2, *can.* 83, *aliàs* 76, *p.* 448. (4) *Hieronym. Præfat. in lib. Judith. Apud Hebræos liber Judith inter Hagiographa egitur.... ſed quia hunc librum Synodus Nicæna in numero ſacrarum Scripturarum legitur computaſſe, acquievi petitioni veſtræ.*

même n'en cite aucun : mais il ſavoit peut-être que les Peres du Concile l'avoient allégué, ou il préſumoit que le Concile l'avoit approuvé, puiſque depuis ce Concile, les Peres l'avoient reconnu & cité. Saint Athanaſe, ou l'Auteur de la Synopſe qui lui eſt attribuée, en donne le précis comme des autres Livres ſacrés. Saint Auguſtin (1), & toute l'Egliſe d'Afrique (2), le recevoient dans leur Canon. Le Pape Innocent I, dans ſon Epître à Exupere, & le Pape Gélaſe dans le Concile de Rome, l'ont reconnu pour canonique. Il eſt cité dans ſaint Fulgence (3), & dans deux Auteurs anciens, dont les ſermons ſont imprimés dans l'Appendix du cinquieme tome de ſaint Auguſtin. Je ne parle pas des Ecrivains Eccléſiaſtiques plus nouveaux, qui ſont en très-grand nombre, & très-favorables à Judith. Enfin le Concile de Trente a confirmé le Livre de Judith dans la poſſeſſion où il étoit dans l'Egliſe, de paſſer pour Ecriture divine. Ces autorités ſont plus que ſuffiſantes pour fixer nos doutes ſur la canonicité de ce Livre, quand nous ne pourrions ſatisfaire en particulier à toutes les objections que l'on forme contre lui.

L'Auteur du Livre de Judith eſt inconnu. Saint Jérôme (4) ſemble croire que Judith l'écrivit elle-même ; mais il ne donne aucune bonne preuve de ſon ſentiment. D'autres veulent que le Grand-Prêtre Joachim, ou Eliacim, dont il eſt parlé dans ce Livre, en ſoit l'Auteur ; tout cela s'avance ſous de ſimples conjectures. Ceux qui croient que l'Hiſtoire de Judith arriva du temps de Cambyſes, & après la captivité de Babylone, conjecturent que Joſué, fils de Joſédech, Grand-Prêtre d'alors, l'écrivit. L'Auteur, quel qu'il ſoit, ne paroît pas contemporain. Il dit que de ſon temps la famille d'Achior ſubſiſtoit encore dans Iſrael (5), & que l'on y célébroit encore la Fête de la victoire de Judith (6). Expreſſions qui inſinuent que la choſe étoit paſſée depuis aſſez long-temps.

Les Juifs du temps d'Origenes (7), avoient l'hiſtoire de Judith en Hébreu, c'eſt-à-dire, apparemment en Chaldéen, que l'on a ſouvent confondu avec l'Hébreu. Saint Jérôme dit que de ſon temps ils la liſoient encore en Chaldéen, & la mettoient au nombre des Hagiographes (8). Sebaſtien Munſter (9) croit que les Juifs de Conſtantinople l'ont encore à préſent en cette Langue. Mais juſqu'ici on n'a rien vu d'imprimé de Judith en cette Langue. La Verſion Syriaque que nous en avons, eſt priſe ſur le Grec, mais ſur un Grec plus correct que celui que nous liſons aujourd'hui. Saint Jérôme a fait ſa Verſion Latine ſur le Chaldéen ; & cette Verſion eſt ſi différente de la Greque, qu'on ne ſauroit dire que l'une & l'autre viennent de la même ſource, & du même Original. Saint Jérôme ſe plaint fort de la variété qui ſe voyoit entre les Exemplaires Latins de ſon temps ; il eſt aiſé de ſe convaincre de la juſtice de ſes plaintes, en confrontant entre eux les morceaux de ces Traductions qui ſont venus juſqu'à nous, & ce qui en eſt cité dans les Peres. On peut voir notre

(1) *Aug. de Doctr. Chriſt. l.* 2, *c.* 8. (2) *Conc. Carthag.* 3, *can.* 47. (3) *Fulgent. Ep.* 2, *ad Gallam.* (4) *Hieron. in Agg.* 1, 6. (5) *Judith.* XIV, 6. (6) *Judith.* XVI, 31. (7) *Origen. Ep. ad African.* (8) *Hieronym. Præfat. in Judith.* (9) *Seb. Munſter. Præfat. in Tobiam, Hebr.*

Préface

Préface ſur Judith, & les Notes qui ſont au bas du Commentaire.

JUGEMENT; en Hébreu (1), *Miſchphat*, en Grec, *Kriſis*, en Latin, *Judicium*. Ces termes ont diverſes ſignifications dans l'Ecriture. Ils ſe prennent 1°. pour le pouvoir de juger abſolument. *Dei judicium eſt* (2) : Le pouvoir de juger appartient à Dieu ; les Juges ne ſont que ſes Lieutenans : *Deus dedit Filio poteſtatem judicium facere, quia Filius Hominis eſt* (3). Dieu a donné au Fils le pouvoir d'exercer le jugement, parce qu'il eſt le Fils de l'Homme. *Judicium datum eſt illis (Apoſtolis)* (4) : Le pouvoir de juger a été donné aux Apôtres.

2°. *Judicium* ſe met pour la droiture, l'équité, & les autres bonnes qualités du Juge. *Deus, judicium tuum Regi da ; & juſtitiam tuam filio Regis* (5) : Seigneur, accordez à votre Roi la droiture dans les jugemens ; donnez au fils du Roi la juſtice & l'équité : *Honor Regis judicium diligit* (6) : La majeſté & la gloire du Roi éclatent dans la droiture de ſes jugemens, & dans ſon amour pour la juſtice. *Juſtitia & judicium præparatio ſedis tuæ* (7) : La juſtice & l'équité ſont le ſoutien de votre trône.

3°. *Judicium* ſignifie aſſez ſouvent la juſtice vindicative, & la rigueur des jugemens de Dieu. Par exemple (8) : *In cunctis Diis Ægypti faciam judicia* : J'exercerai ma vengeance, mes jugemens ſur tous les Dieux de l'Egypte. *Quando facies de perſequentibus me judicium* (9) ? Quand me vengerez-vous de mes perſécuteurs ? Quand exercerez-vous contre eux vos jugemens ? *Cùm feceris judicia tua in terra, juſtitiam diſcent habitatores orbis* (10) : Lorſque vous aurez exercé vos jugemens, votre ſévérité ſur la terre, les hommes apprendront à pratiquer la juſtice.

4°. *Facere judicium & juſtitiam*, marque l'exercice de toute vertu ; la juſtice, l'équité, la vérité, la fidélité : *Scio quod (Abraham) præcepturus ſit filiis ſuis ut faciant judicium & juſtitiam* (11) : Je ſai qu'Abraham recommandera à ſes enfans d'agir ſelon l'équité & la juſtice. *Feci judicium & juſtitiam* (12) : J'ai pratiqué la juſtice & l'équité. *Expectavi ut faceret judicium & ecce iniquitas ; & juſtitiam, & ecce clamor* (13) : J'ai attendu que ma vigne, mon héritage, mon peuple exerçât le jugement, l'équité, & je ne vois que des actions injuſtes ; qu'il pratiquât la juſtice, & je n'entends que les cris de ſes iniquités.

5°. *Judicium* ſe met aſſez ſouvent pour les Lois de Dieu, & ſur-tout pour les Lois judicielles. *Hæc ſunt judicia quæ proponeſ eis* (14) : Voilà les ordonnances que vous leur propoſerez. *Narravit Moïſes populo omnia verba Domini, atque judicia* (15) : Moïſe propoſa au peuple tout ce que le Seigneur lui avoit dit, & tous ſes commandemens. *Non fecit taliter omni nationi, & judicia ſua non manifeſtavit eis* (16) : Il n'a pas traité de même toutes les nations, & il ne leur a pas fait connoître ſes jugemens, ſes ordonnances, &c.

6°. *Judicium* ſe met auſſi pour

(1) משפט *Miſphat.* Κρισις. *Judicium.* (2) *Deut.* 1, 17. (3) *Joan.* v, 27. (4) *Apoc.* xx, 4. (5) *Pſalm* lxxi, 2. (6) *Pſalm.* xcviii, 4. (7) *Pſalm.* lxxxviii, 15. (8) *Exod.* xii, 12. (9) *Pſalm* cxviii, 84. (10) *Iſai.* xxvi, 9. (11) *Geneſ.* xviii, 19. (12) *Pſalm.* cxviii, 121. (13) *Iſai.* v, 7. (14) *Levit.* xxi, 1. (15) *Exod.* xxiv, 3. (16) *Pſalm.* cxlvii, 20.

la coutume, l'uſage. *Miſerere meî ſecundùm judicium diligentium nomen tuum* (1) : Ayez pitié de moi, & traitez-moi comme vous avez accoutumé de traiter ceux qui vous aiment. Cette expreſſion, *ſecundùm judicium*, ſelon la coutume, eſt bien plus fréquente dans l'Hébreu que dans la Vulgate, où elle a été traduite par, *ut aſſolet*, *ut decet*, *pro more*, &c. *Levit.* v, 10. Hébr. *Faciet holocauſtum ſecundùm judicium* : Il ſera brûler l'holocauſte ſelon la coutume, &c.

7°. *Judicium* ſe met pour la diſcrétion, la ſageſſe, la prudence. *Diſponet ſermones ſuos in judicio* (2) : Il réglera ſes diſcours avec ſageſſe. *Jurabis : Vivit Dominus, in veritate, & in judicio, & in juſtitia* (3) : Vous jurerez : Vive le Seigneur, dans la vérité, dans le jugement & dans la juſtice, c'eſt-à-dire, dans la vérité, pour ne rien dire de faux ; dans le jugement, diſcerner quand il convient de jurer ; dans la juſtice, pour éviter de faire tort au prochain. Mais dans ce paſſage, *in judicio*, peut très-bien marquer l'équité, la juſtice, &c.

8°. On appeloit le pectoral du Grand-Prêtre (4) *pectorale judicii*, & quelquefois *judicium* (5) ſimplement. *Aaron geſtabit judicium filiorum Iſrael* : Aaron portera le jugement des enfans d'Iſrael ; c'eſt-à-dire, le pectoral, qui eſt la marque de ſon autorité ſur les enfans d'Iſrael. Le Grand-Prêtre étoit le Chef de la Juſtice de la nation des Hébreux.

9°. *Judicium* ſe prend pour le Jugement dernier. *Statutum eſt hominibus ſemel mori ; poſt hoc autem judicium* (6) : il eſt arrêté que les hommes meurent une fois, & qu'enſuite ils ſoient *jugés*. Dans Joel (7), le Seigneur dit qu'il raſſemblera toutes les nations dans la vallée de Joſaphat, & qu'il entrera en jugement avec elles, pour venger ſon peuple, qu'elles ont opprimé. Voyez ci-devant *Joſaphat*, & ailleurs, *Vallée de Joſaphat*. Salomon (8) : *Scito quod pro omnibus his adducet te Deus in judicium* : Sachez que Dieu vous fera paroître en jugement pour toutes ces choſes. *Non intres in judicium cum ſervo tuo, quia non juſtificabitur in conſpectu tuo omnis vivens* (9) : N'entrez point en jugement avec votre ſerviteur, parce que nul homme ne ſera juſtifié devant vous. *Judicium poſt mortem veniet, quando iterùm reviviſcemus* (10) : Le Jugement arrivera après notre mort, quand nous reſſuſciterons. On peut voir ſaint Matthieu, XXV, 31 & ſuiv. & la premiere Epître de ſaint Paul aux Theſſaloniciens, & celle de ſaint Jude, ſur le Jugement dernier, & ſur les ſignes qui doivent le précéder.

JUGEMENT DE ZELE. Les Juifs prétendent que dans certaines circonſtances, où l'on voit un Juif qui bleſſe l'honneur de Dieu, qui viole impunément la Loi, qui blaſphême contre Dieu, contre ſon Temple, ou contre ſon Légiſlateur ; ou même lorſqu'on voit un Païen qui veut engager le peuple dans le déſordre, dans l'idolatrie, dans le violement des Lois du Seigneur, on peut impunément le mettre à mort ; & ſans autre forme de juſtice, s'abandonner à ſon zele, & ôter ce ſcandale du milieu du peuple. Ils fondent cette Juriſprudence ſur l'exemple de Phinées fils d'Eléazar, qui ayant vu

(1) *Pſalm.* CXVIII, 132. (2) *Pſalm.* CXI, 5. (3) *Jerem.* IV, 2. (4) *Exod.* XXVIII, 15, 29. (5) *Exod.* XXVIII, 30. (6) *Heb.* IX, 27. (7) *Joel.* III, 2. (8) *Eccle.* XI, 9. (9) *Pſalm.* CXLII, 2. (10) 4. *Eſdr.* XIV, 35.

entrer un Iſraélite dans la tente d'une fille proſtituée de Madian (1), prit un javelot, le ſuivit, & tua ces deux coupables dans le moment qu'ils commettoient le crime. Ils citent auſſi l'exemple de Matthatias, pere des Maccabées, qui emporté par ſon zele (2), mit à mort un Iſraélite qui vouloit ſacrifier aux faux Dieux.

Les inconvéniens de cette ſorte de jugement de zele ſont ſenſibles: une multitude inconſidérée, un Iſraélite outré, un Fanatique ſe croira permis de faire périr un homme qu'il croira contraire aux intérêts de Dieu & de la Religion. Les exemples n'en ſont que trop fréquens dans l'Hiſtoire. C'eſt par ce faux zele qu'ils lapiderent ſaint Etienne (3), qu'ils ſe ſaiſirent de ſaint Paul, dans la réſolution de le faire mourir (4), & que plus de quarante hommes (5) firent vœu de ne boire ni manger, qu'ils ne l'euſſent mis à mort. Saint Jacques Evêque de Jéruſalem fut exécuté de la même ſorte, & J. C. n'auroit pas évité la mort dans le Temple, un jour qu'ils s'imaginerent qu'il blaſphémoit, s'il ne ſe fût caché, & retiré du milieu d'eux (6).

LA FONTAINE DU JUGEMENT (7), eſt la même que *la Fontaine de Cadès*, au midi de la Terre promiſe. On donna aux eaux de Cadés, le nom d'*eaux de contradiction*, parce que Moïſe (8) y fut contredit & irrité par les murmures des Iſraélites; & celui de *fontaine du Jugement*, parce que Dieu exerça ſa colere contre Moïſe, & lui dénonça qu'il n'entreroit point dans la Terre promiſe, parce qu'il ne l'avoit point honoré aux yeux des enfans d'Iſrael. Les Rabbins (9) veulent que le nom de fontaine du Jugement, lui vienne de ce que les peuples voiſins s'aſſembloient en cet endroit, pour recevoir la Juſtice, & pour terminer leurs differends.

JUGES, en Hébreu *Shophetim* (10). On donne le nom de Juges à ceux qui gouvernerent les Iſraélites depuis Joſué, juſqu'à Saül. Les Carthaginois, Colonie des Tyriens, avoient auſſi des Magiſtrats, ou Gouverneurs, qu'ils appeloient *Suffetes*, ou *Sophetim* (11), ayant comme ceux des Hébreux, une autorité preſque égale à celle des Rois. Quelques-uns croient que les *Archontes* chez les Athéniens, & les Dictateurs chez les Romains, étoient à peu-près la même choſe que les Juges chez les Hébreux. Grotius compare le gouvernement des Hébreux ſous les Juges, à celui qu'on voyoit dans les Gaules, dans l'Allemagne & dans la Bretagne, avant que les Romains l'euſſent changé. La charge de Juges n'étoit pas héréditaire chez les Iſraélites. Ces Gouverneurs n'étoient que les Lieutenans de Dieu, qui en étoit le ſeul vrai Monarque; c'étoit lui qui ſuſcitoit les Juges, & qui leur donnoit toute leur autorité. Lorſque les Hébreux demanderent un Roi, comme en avoient les autres peuples des environs, Dieu dit à Samuel (12): *Ce n'eſt point vous qu'ils ont rejeté, c'eſt moi, puiſqu'ils ne veulent plus que je regne ſur eux.* Quand on offrit la Royauté à Gédéon, & à ſa poſtérité après

(1) *Num.* XXV, 6, *& ſeq.* (2) 1. *Macc.* II, 24. (3) *Act.* VII, 58. (4) *Act.* XXI, 27, *& Act.* XXII, 21, 23. (5) *Act.* XXIII, 12. (6) *Joan.* VIII, 59. (7) *Geneſ.* XIV, 7. עין משפט *Fons Judicii.* (8) *Num.* XX, 13. *Pſalm.* CV, 32. (9) *Chald. Ita & Jarchi, & Grot.* (10) שפטים *Gr.* Κριται. *Judices.* (11) *T. Liv. Decad.* 3, *l.* 7. *Suffetes ſummus erat Pœnis Magiſtratus.* (12) 1. *Reg.* VIII, 7.

lui, il répondit (1) : *Je ne vous dominerai point, ni moi ni mon fils après moi ; ce ſera le Seigneur qui ſera votre Roi.*

La dignité de Juges étoit à vie, mais leur ſucceſſion ne fut pas toujours ſuivie & ſans interruption. Il y eut de temps en temps des Anarchies ou des intervalles, pendant leſquels la République étoit ſans Chefs & ſans Juges. Il y eut auſſi d'aſſez longs intervalles de ſervitude & d'oppreſſion, ſous leſquels les Hébreux gémiſſant ſous la domination des Etrangers, n'avoient ni Juges ni Gouverneurs. Quoique régulierement Dieu ſuſcitât lui-même d'une maniere particuliere, & par une déclaration expreſſe de ſa volonté, ceux qu'il vouloit donner pour Juges aux Iſraélites, toutefois dans quelques occaſions, ſans attendre une révélation particuliere, le peuple choiſiſſoit celui qui lui paroiſſoit le plus propre à le tirer de l'oppreſſion. Par exemple, quand les Iſraélites de delà le Jourdain choiſirent Jephté pour les conduire dans la guerre contre les Ammonites. Comme aſſez ſouvent les oppreſſions qui faiſoient recourir au ſecours des Juges, ne ſe faiſoient pas ſentir ſur tout Iſrael, auſſi le pouvoir des Juges choiſis, ou ſuſcités pour procurer la délivrance de ces ſervitudes, ne s'étendoit pas ſur tout le peuple, mais ſeulement ſur le pays qu'ils avoient délivré. Par exemple, nous ne voyons pas que Jephté ait exercé ſon autorité au-decà du Jourdain, ni que Barac, par exemple, ait exercé la ſienne au-delà de ce fleuve.

Le verbe *juger*, & le nom de *Juge*, ſe met quelquefois dans l'Ecriture pour régner, exercer la ſouveraine autorité ſur un peuple. *Donnez-nous un Roi qui nous juge*, diſent les Iſraélites à Samuel (2). Salomon demande à Dieu les lumieres néceſſaires pour juger Iſrael (3). Joathan fils d'Azarias Roi de Juda, gouvernoit le Palais en la place de ſon pere, qui étoit lépreux, *& jugeoit le peuple du pays* (4). Et Abſalom briguant la Royauté, diſoit (5) : *Qui m'établira Juge du pays ?* Auſſi l'autorité des Juges n'étoit pas inférieure à celle des Rois. Elle s'étendoit ſur les affaires de la guerre & de la paix. Ils jugeoient les procès avec une autorité abſolue ; mais ils n'avoient aucun pouvoir de faire de nouvelles Lois, ni d'impoſer de nouvelles charges au peuple. Ils étoient protecteurs des Lois, défenſeurs de la Religion, & les vengeurs des crimes, ſurtout de l'idolatrie ; au reſte, ſans éclat, ſans pompe, ſans gardes, ſans ſuite, ſans équipage ; à moins que leurs richeſſes ne les miſſent en état de ſe donner un train conforme à leur dignité. Le revenu de leur Charge conſiſtoit en préſens qu'on leur faiſoit ; ils n'avoient aucun émolument réglé, & ne levoient rien ſur le peuple. La durée du temps des Juges depuis la mort de Joſué, juſqu'au commencement du regne de Saül, eſt de trois cents trente-neuf ans. Voici l'ordre chronologique des Juges & des ſervitudes qui ont été dans les pays durant cet intervalle.

ORDRE CHRONOLOGIQUE DES JUGES.

An du Monde.

2570. Mort de Joſué.
2585. Gouvernement des Anciens pendant environ quinze ans.
2592. Anarchie d'environ ſept ans, juſqu'en 2592.

(1) *Judic.* VIII, 23. (2) 1. *Reg.* VIII, 5, 6. (3) 3. *Reg.* III, 9. (4) 4. *Reg.* XV, 5. (5) 2. *Reg.* XV, 4.

C'eſt à ce temps qu'on rapporte l'hiſtoire de Micha, la conquête de la ville de Laïs par une partie de la Tribu de Dan, & la guerre des onze Tribus contre Benjamin.

2591. *Premiere ſervitude ſous Chuſan Raſathaïm Roi de Méſopotamie.* Elle commença en 2591, & dura huit ans, juſqu'en 2599.

2599. OTHONIEL délivra Iſrael, la quarantieme année après la paix donnée au pays par Joſué.

2662. Paix d'environ ſoixante-deux ans, depuis la délivrance procurée par Othoniel, en 2599, juſqu'en 2662, quarriva *la ſeconde ſervitude ſous Eglon Roi des Moabites.* Elle dura dix-huit ans.

2679. AOD délivre Iſrael. Après lui, Samgar gouverna, & le pays fut en paix juſqu'à la quatre-vingtieme année depuis la premiere délivrance procurée par Othoniel.

2699. *Troiſieme ſervitude ſous les Chananéens*, qui dura vingt ans, depuis 2699, juſqu'en 2719.

2719. DÉBORA ET BARAC délivrent les Iſréalites. Depuis la délivrance procurée par Aod juſqu'à la fin du gouvernement de Débora & de Barac, il y a quarante ans.

2752. *Quatrieme ſervitude ſous les Madianites*, qui dura ſept ans, depuis 2752, juſqu'en 2759.

2759. GEDEON remet les Iſraélites en liberté. Depuis la délivrance procurée par Barac & Débora, juſqu'à celle que procura Gédéon, il y a quarante ans.

2768. ABIMELECH fils naturel de Gédéon, eſt reconnu pour Roi par ceux de Sichem. Il fait mourir ſoixante & dix de ſes freres; il regne trois ans, depuis 2768 juſqu'en 2771. Il mourut au ſiege de Thebes en Paleſtine.

2772. THOLA gouverne après Abimélech pendant vingt-trois ans, depuis 2772, juſqu'en 2795.

2795. JAÏR ſuccede à Thola, & gouverne pendant vingt-deux ans, depuis 2795, juſqu'en 2816.

2799. *Cinquieme ſervitude ſous les Philiſtins*, qui dura dix-huit ans, depuis 2799, juſqu'en 2817.

2817. Mort de Jaïr.

2817. JEPHTÉ eſt choiſi pour Chef des Iſraélites de delà le Jourdain; il défait les Ammonites, qui les opprimoient. Jephté gouverne ſix ans, depuis 2817, juſqu'en 2823.

2823. Mort de Jephté.

2830. ABESAN gouverne ſept ans, depuis 2823, juſqu'en 2830.

2840. AHIALON ſuccede à Abéſan. Il gouverne depuis 2830, juſqu'en 2840.

2848. ABDON juge Iſrael pendant huit ans, depuis 2840, juſqu'en 2848.

2848. *Sixieme ſervitude ſous les Philiſtins*, qui dura quarante ans, depuis 2848, juſqu'en 2888.

2848. HELI Grand-Prêtre de la race d'Ithamar, gouverna pendant quarante ans, tout le temps de la ſervitude ſous les Philiſtins.

2849. Naiſſance de Samſon.

2887. Mort de Samſon, qui fut Juge d'Iſrael pendant la Judicature du Grand-Prêtre Héli.

2888. Mort d'Héli, & commencement de Samuel, qui lui ſuccéda.

2909. Election & onction de Saül, premier Roi des Hébreux.

LE LIVRE DES JUGES, que l'Egliſe reconnoît pour authentique & canonique, eſt attribué par quelques-uns à Phinées; par d'autres, à Eſdras ou à Ezéchias; & par d'autres, à Samuel, ou à tous les Juges, qui auroient écrit chacun l'hiſtoire de leur temps & de leur Judicature. Mais il nous paroît que c'eſt l'ouvrage d'un ſeul Auteur, & qui vivoit après le temps des Juges. Une preuve ſenſible de ce ſentiment; c'eſt qu'au Chapitre II, au verſet 10, & dans les ſuivans, il fait un précis de tout le Livre, & en donne une idée générale. L'opinion qui l'attribue à Samuel, ſe ſoutient aſſez bien. 1°. L'Auteur vivoit en un temps où les Jébuſéens étoient encore maîtres de Jéruſalem (1), & par conſéquent avant David. 2°. Il paroît qu'alors la République des Hébreux étoit gouvernée par des Rois, puiſque l'Auteur remarque en plus d'un endroit ſous les Juges, qu'alors il n'y avoit point de Roi dans Iſrael.

On ne laiſſe pas de former contre ce ſentiment quelques difficultés conſidérables. Par exemple, il eſt dit dans les Juges, Chapitre XVIII, 30, 31, *que les enfans de Dan établirent Jonathan & ſes fils Prêtres dans la Tribu de Dan, juſqu'au jour de leur captivité; & que l'Idole de Micha demeura chez eux, tandis que la Maiſon du Seigneur fut à Silo.* Le Tabernacle ou la Maiſon de Dieu ne fut à Silo que juſqu'au commencement de Samuel; car alors on la tira de Silo, pour la porter au camp où elle fut priſe par les Philiſtins (2); & depuis ce temps, elle fut renvoyée à Cariath-ïarim (3). Quant à la captivité de la Tribu de Dan, il ſemble que l'on ne peut gueres l'entendre que de celle qui arriva ſous Téglathphalaſſar Roi d'Aſſyrie, pluſieurs centaines d'années après Samuel. Et par conſéquent il n'a pu écrire ce Livre, à moins qu'on ne reconnoiſſe que ce paſſage y a été ajouté depuis lui: ce qui n'eſt nullement incroyable, puiſqu'on a d'autres preuves & d'autres exemples de pareilles additions faites au Texte des Livres ſacrés.

JUGES ORDINAIRES *pour les affaires civiles, & pour les affaires de Religion.* Moïſe avoit ordonné (4) que l'on établît dans chaque ville des Juges & des Magiſtrats, pour terminer les différends du peuple, & que lorſqu'il arriveroit quelque affaire d'une plus grande conſéquence, on ſe tranſportât au lieu que le Seigneur auroit choiſi, pour y examiner la difficulté devant les Prêtres de la race d'Aaron, & devant le Juge (ou le Chef du peuple) que le Seigneur

(1) *Judic.* 1, 21. (2) 1. *Reg.* IV, 4, 5, *&c.* (3) 1. *Reg.* VI, 21, 22, *&c.* (4) *Deut.* XVI, 18 & XVII, 8, 9. Voyez auſſi *Ezech.* XLIV, 24, & *Joſeph. Antiq. l.* X, *c. ult.*

auroit fuſcité en ce temps-là, & il veut qu'on défere à leur jugement, ſous peine de la mort. Lorſque Joſaphat Roi de Juda, voulut réformer ſes Etats (1), il établir dans toutes les villes des Juges, auxquels il recommanda la vigilance & la juſtice, comme exerçant l'autorité de Dieu même. Il établit auſſi à Jéruſalem deux Tribunaux : l'un de Prêtres & de Lévites ; & l'autre de Princes des familles de la nation. Le premier connoiſſoit des affaires qui concernent la Loi & les cérémonies de la Religion, qui leur étoient renvoyées par les Juges civils ; & le ſecond connoiſſoit *de ce qui regarde l'office du Roi ;* c'eſt-à-dire, les affaires civiles, & les intérêts des particuliers. Voilà quelle étoit la police des Hébreux avant la captivité de Babylone, autant que nous en pouvons juger par les Livres ſaints.

Mais les Docteurs Juifs nous en donnent une idée aſſez différente. Ils tiennent qu'il y avoit à Jéruſalem une aſſemblée de ſoixante & douze Juges. Ils nomment cette aſſemblée Sanhédrin, qui eſt un mot corrompu, formé ſur le Grec *Synédrion*. Ils croient que cette Compagnie ſubſiſta toujours dans leur nation, depuis ſon établiſſement ſous Moïſe (2), lorſqu'il déſigna ſoixante & douze Anciens, à qui Dieu communiqua ſon Eſprit, pour lui aider dans le gouvernement du peuple. Mais nous croyons que cet établiſſement ne ſubſiſta que juſqu'au temps du partage de la Terre promiſe par Joſué, & qu'il ne fut rétabli que depuis les Maccabées. Il ſubſiſtoit du temps de notre Seigneur, & dura apparemment juſqu'à la ruine du Temple : mais non pas toujours avec une égale autorité : car depuis l'exil d'Archélaüs, les Romains ayant réduit la Judée en Province, s'attribuerunt à eux ſeuls le droit de vie & de mort. Voyez ci-après *Sanhédrin*.

Quant aux Tribunaux inférieurs, voici, ſelon les Rabbins & les Interpretes, quels ils étoient du temps de notre Seigneur. 1°. Il y avoit dans chaque ville trois Juges, qui connoiſſoient des moindres fautes, comme du vol, & choſes ſemblables. 2°. Il y avoit un autre Tribunal, compoſé de vingt-trois Juges, qui jugeoient des affaires importantes & criminelles, & dont les ſentences alloient ordinairement à la mort ; d'autant qu'on ne portoit devant eux que des cauſes qui mériroient cette peine. 3°. Le grand Sanhédrin étoit à Jéruſalem, & connoiſſoit des affaires les plus importantes de la Religion & de l'Etat, & de celles qui concernoient le Roi & le Grand-Prêtre. On croit que notre Sauveur faiſoit alluſion à ces deux derniers Tribunaux, lorſqu'il diſoit (3) : *Quiconque ſe mettra en colere contre ſon frere, méritera d'être condamné par le Jugement ;* c'eſt-à-dire, par les vingt-trois Juges. *Et celui qui dira à ſon frere : Raca, méritera d'être condamné par le Conſeil ;* c'eſt-à-dire, par le grand Sanhédrin. On peut voir notre Diſſertation ſur la Police des Hébreux, imprimée à la tête du Livre des Nombres. Le lieu ordinaire où les Juges s'aſſembloient, étoit la porte de la ville (4). Voyez ci-après *Porte*. Le Sanhédrin s'aſſembloit dans une des ſalles du Temple.

Voici quelques remarques tirées de la Miſne (5) & de ſes Commentateurs, au ſujet des différens Juges qui ſe voyoient dans la Paleſtine, & de leur Juriſdiction. Les Rabbins conviennent que dans

(1) 2. *Par.* XIX, 5, 8, *&c.* (2) *Num.* XI, 16, 17. (3) *Matth.* V, 21, 22. (4) *Ruth.* IV, 1. (5) *Miſna Tract. Sanhedrin. t.* 4

chaque ville, où l'on comptoit au moins cent perſonnes, il devoit y avoir un tribunal de trois Juges, devant leſquels ſe plaidoient les petites cauſes, *ſur le gain*, *ſur la perte*, *ſur la reſtitution*. Ces trois Juges avoient droit ſeulement de condamner au fouet. On conſultoit ce Tribunal ſur l'intercalation des mois. Les trois Juges pouvoient donner l'impoſition des mains, & recevoir des Docteurs : ils pouvoient inſtaller des Juges, en diſant : *Toi Rabbi tel N. tu as été honoré du pouvoir de juger & d'infliger des peines.* Mais il falloit pour jouir de ce droit, qu'au moins l'un des trois Juges eût reçu l'ordination, afin de la pouvoir donner aux autres. C'étoit les parties qui nommoient leurs Juges : une des parties choiſiſſoit ſon Juge ; l'autre partie en nommoit un ſecond, & les deux Juges en prenoient un troiſieme, avec lequel ils décidoient.

Joſeph (1) nous donne une idée aſſez différente de la Police des Juifs ; il dit que Moïſe ordonna qu'on établît dans chaque ville ſept Juges d'une vertu reconnue, ou un corps de Sénateurs compoſé de ſept Juges, & à la compagnie de ſept Juges on donne deux Miniſtres de la Tribu de Lévi : ainſi il devoit, ſelon cet Auteur, y avoir dans chaque ville ſept Juges laïcs, & deux Miniſtres de l'ordre des Lévites. Or, certainement Joſeph eſt plus croyable dans ces ſortes de choſes que les Rabbins, puiſqu'il eſt beaucoup plus ancien & mieux inſtruit que les Docteurs Juifs. Joſeph a vu la République des Hébreux ſubſiſtante & floriſſante : & les Rabbins ne ſont venus que long-temps après la ruine du Temple, & la diſperſion de la Nation.

Le ſecond Tribunal étoit compoſé de vingt-trois Juges, qui jugeoient des cauſes capitales, & qui condamnoient à mort les hommes, & les bêtes qui avoient bleſſé un homme. Je ne trouve ce nombre de Juges ordonné, ni dans Moïſe, ni dans les Auteurs ſacrés. Joſeph n'en parle point, il dit ſimplement que ſi les ſept Juges dont nous avons parlé, ne ſe trouvoient pas aſſez éclairés pour juger quelqu'une des cauſes qu'on leur avoit portées, ils les rapportoient au Grand-Prêtre dans la ville ſainte (2).

Il n'eſt pas hors de propos de repréſenter la maniere dont les Juges de ce Tribunal prenoient leur ſéance, parce qu'ayant rapport à celle du grand Sanhédrin, cela ſervira à donner une idée plus juſte, & à expliquer les ſentimens des Docteurs Juifs.

Les vingt-trois Juges faiſoient un demi-cercle, au milieu étoit aſſis le Préſident qu'on appeloit le Prince du Sénat, ſon mérite & ſa ſageſſe l'élevoient à cette Dignité. Le Pere du Sénat étoit aſſis à ſa droite, & tenoit le ſecond rang ; mais cette charge a été imaginée par les Docteurs Talmudiſtes. Chacun des vingt-trois Juges prenoit ſa place à droit & à gauche, ſelon ſon rang. Quelques-uns mettent trois Secrétaires, l'un pour recueillir les ſuffrages de ceux qui *abſolvoient*, le ſecond pour recueillir les ſuffrages de ceux qui *condamnoient*, & le troiſieme recueilloit les uns & les autres. Les trois ordres de Diſciples étoient placés ſur des bancs au bas de la Salle, chacun ſelon leur âge & leur capacité. On faiſoit venir de toute la Judée les plus habiles, en les faiſant paſſer des autres Tribunaux à celui de

(1) *Antiq. l. IV, c. ult. p. 122.* κατασταται δὲ κατ' ἑκαστην πολιν ανδρες ἑπτα.... ἑκαστῃ δὲ ἀρχιδυο ανδρες ὑπηρεται διδοσθαι ἐκ τῆς τῶν λευιτῶν φυλης. (2) *Joſeph. loco citato.*

Jéruſalem, compoſé de vingt-trois Juges; on les mettoit d'abord dans la derniere claſſe, & ces éleves montoient enſuite par degrés à la qualité de Juges. Par cette deſcription il paroît que les Rabbins ont voulu donner une haute idée de leur Magiſtrature & de leurs Magiſtrats; cependant on ſemble vouloir préférer leur autorité à celle de Joſeph, qui renverſe toutes ces idées.

JUIFS, *Judæi*. C'eſt le nom qu'on donna depuis la captivité de Babylone, aux Iſraélites qui revinrent de Babylone. *Judæi* vient de *Juda*, parce qu'alors la Tribu de Juda ſe trouva non-ſeulement la plus puiſſante, mais preſque la ſeule qui fît figure dans le pays, & qui y parût avec quelque éclat. Depuis la captivité, qui eſt le temps où ils ont commencé à être proprement appelés Juifs, ils ſe multiplierent, & ſe fortifierent de telle ſorte, qu'au temps de notre Seigneur, & quarante ans après, lorſqu'ils déclarerent la guerre aux Romains, ils étoient une des plus puiſſantes nations de l'Orient.

Ils s'appliquerent à rétablir le Temple du Seigneur, & la ville ſainte, ſous Eſdras & Néhémie, comme nous le voyons dans les Livres qui portent les noms de ces deux ſaints perſonnages. Depuis ce temps ils eurent plus de zele pour l'obſervance de leurs Lois, plus de fidélité à la pratique de leurs devoirs, plus d'éloignement de l'idolatrie qu'ils n'en avoient témoigné auparavant. Les Iſraélites des dix Tribus qui revinrent de la captivité en différens temps, furent confondus avec ceux de Juda, & porterent le nom de Juifs, peut-être par des vues de politique, parce que la permiſſion accordée par Cyrus aux captifs Hébreux, de retourner dans leur pays, n'avoit été accordée expreſſément qu'à ceux du Royaume de Juda, ou parce que tous les Hébreux ſe trouvant après la captivité réunis ſous une même Monarchie, & n'y ayant plus en ce ſens de diſtinction entre Juda & Iſrael, ils prirent tous le nom de Juda, comme de la plus conſidérable partie, & de celle où réſidoit le Chef de la Religion; c'eſt-à-dire, le Grand-Prêtre qui réſidoit à Jéruſalem, & le Prince du pays, qui étoit toujours de la Tribu de Juda, ſubordonné au Gouverneur envoyé par les Rois de Perſe.

Sous le regne de ces Rois, ils jouirent d'une grande paix, & eurent le loiſir de ſe rétablir tranquillement dans leur pays, d'y rebâtir leurs villes, & d'y cultiver leurs champs qui avoient été ſi long-temps abandonnés. Pendant cet intervalle, ceux qui étoient demeurés au-delà de l'Euphrate, coururent un grand danger (1), à cauſe de l'ambition d'Aman, & de la fermeté de Mardochée qui ne peut ſe réſoudre à rendre à ce favori des honneurs qui ne lui étoient pas dus. Mais Eſther eut le crédit de faire révoquer l'Edit que le Roi de Perſe avoit rendu contre les Juifs, & Mardochée fut élevé à des grands honneurs, & prit la place qu'Aman occupoit dans l'Etat & dans la Cour; les Juifs ſe vengerent de leurs ennemis, & devinrent terribles à ceux qui les avoient mépriſés.

Lorſqu'Alexandre le Grand entreprit la guerre contre Darius Condomanus, dernier Roi des Perſes, les Juifs demeurerent fidellement attachés à Darius qui étoit leur légitime Souverain, & refuſerent à Alexandre les ſecours qu'il leur demandoit pour le ſiege de Tyr, auquel il étoit occupé. Ce Prince réſolut de ſe venger de leur refus,

(1) An du Monde 3495, avant J. C. 505.

& après qu'il eut pris la ville, il marcha contre Jéruſalem. Mais le Grand-Prêtre étant allé au-devant de lui, à la tête de tout ſon Clergé & de tout le peuple, Alexandre le reçut avec reſpect (1), combla de graces la Nation des Juifs, & leur accorda l'exemption de tributs pour toutes les ſeptiemes années; faveur qu'il ne voulut pas accorder aux Samaritains.

Depuis la mort d'Alexandre le Grand, les Juifs furent ſujets tantôt aux Rois d'Egypte, & tantôt à ceux de Syrie, ſelon que ces Princes étoient plus ou moins puiſſans, & qu'ils pouſſoient plus ou moins leurs conquêtes les uns contre les autres.

Sous Ptolémée Philopator, Roi d'Egypte, ils ſouffrirent une rude perſécution dans ſes Etats (2); ce Prince voulut les faire écraſer ſous les pieds de ſes éléphans, mais Dieu les garantit de ce péril par un effet de ſa protection miraculeuſe.

La diviſion s'étant miſe parmi leurs Prêtres, & Jaſon ayant acheté la ſouveraine Sacrificature auprès du Roi Antiochus Epiphanes (3), ce Prince en prit occaſion de perſécuter les Juifs, & entreprit de leur faire abandonner leur Religion, pour embraſſer celle des Grecs. Il n'y eut tourmens qu'il ne leur fît ſouffrir pour vaincre leur conſtance; il trouva une réſiſtance inflexible dans les Maccabées, & dans un grand nombre de bons Iſraélites qui ſe joignirent à eux, & qui par des prodiges de valeur ſoutinrent la vraie Religion, & rendirent enfin la liberté à leur pays. Les Aſmonéens ou Maccabées, après avoir exercé pendant quelque temps la ſouveraine Sacrificature ſous l'empire des Rois de Syrie, ſe tirerent enfin de leur dépendance, & joignirent la Principauté, ou la Souveraineté temporelle, à la dignité du Sacerdoce. Ce fut Hircan qui ſecoua entierement le joug des Syriens (4); mais ce fut Ariſtobule ſon fils & ſon ſucceſſeur, qui le premier prit le titre de Roi (5). Le Royaume demeura dans ſa famille juſqu'au temps d'Hérodes, fils d'Antipater Iduméen (6).

Il y eut toutefois quelque interruption, car Gabinius, Gouverneur de Syrie étant entré en Judée à la tête d'une puiſſante armée, peu de temps après que Pompée en fut ſorti, réduiſit à l'obéiſſance Alexandre, fils aîné d'Ariſtobule, qui s'étoit ſauvé d'entre les mains de Pompée, rétablit Hircan dans la Grande Sacrificature, & changea preſque entierement l'état civil du pays: de Monarchique qu'il étoit, il le rendit Ariſtocratique (7), y ſupprima le titre de Roi, & au lieu du grand Sanhédrin & des Tribunaux ordinaires qui rendoient la Juſtice dans Jéruſalem, & dans les autres villes, il établit cinq différentes Cours dans la Judée, dont chacune étoit indépendante des autres, & exerçoit une ſouveraine autorité dans ſon reſſort. La premiere fut miſe à Jérnſalem; la ſeconde à Jéricho, la troiſieme à Gadara, la quatrieme à Amathur, & la cinquieme à Séphoris. Tout le pays fut partagé en cinq Provinces ou départemens, & chaque Province fut obligée de recourir à la Juſtice de l'une des Cours qui lui étoit aſſignée, & où les affaires ſe terminoient ſans appel.

(1) An du Monde 3672, avant J. C. 328. (2) An du Monde 3787, avant J. C. 213. (3) An du Monde 3834, avant J. C. 166. (4) An du Monde 3874, avant J. C. 126. (5) An du Monde 3898, avant J. C. 102. (6) An du Monde 3964, avant J. C. 36. (7) An du Monde 3947, avant J. C. 53.

Quelques années après (1) Jules-César étant venu de l'Egypte dans la Paleſtine, pour ſe rendre en Syrie, Antigone fils d'Ariſtobule, dernier Roi des Juifs, vint ſe jeter à ſes pieds, & le prier de le rétablir dans la Principauté de ſon pere, ſe plaignant en même-temps d'Hircan & d'Antipater. Mais ce dernier, à qui Céſar avoit de très-grandes obligations, à cauſe des ſervices qu'il lui avoit rendus pendant la guerre d'Egypte, ſut ſi bien juſtifier ſa conduite & celle d'Hircan, qu'il renvoya Antigone comme un turbulent & un ſéditieux, ordonna qu'Hircan garderoit la ſouveraine Sacrificature & la Principauté de Judée, & donna en même-temps à Antipater la Charge de Procurateur de Judée ſous Hircan. L'Ariſtocratie établie par Gabinius fut abolie, & le Gouvernement rétabli ſur le même pied qu'il étoit auparavant.

Antigone, fils d'Ariſtobule ayant donné de groſſes ſommes aux Parthes, afin qu'ils lui aidaſſent à monter ſur le trône de ſes peres (2), trouva moyen de diſſiper les forces d'Hircan qu'Hérodes & ſes freres ſoutenoient; puis Hérodes s'étant retiré en Italie, Antigone prit Hircan, lui fit couper les oreilles pour le rendre déſormais incapable de la grande Sacrificature, le livra aux Parthes qui l'emmenerent dans leur pays, & s'empara ainſi du Sacerdoce & de la Principauté des Juifs.

Mais Hérodes, étant arrivé à Rome (3), & ayant expoſé à Antoine l'état des affaires de Judée, Antoine, conjointement avec Octavien, ſurnommé depuis Auguſte, lui firent donner la couronne de Judée, qu'il poſſéda juſqu'à la mort, & qu'il tranſmit à ſes enfans. Je coule légerement ſur tout cela, mon deſſein n'étant ici que de donner une idée générale de l'Etat & du Gouvernement des Juifs, depuis leur retour de la captivité de Babylone, juſqu'au temps d'Hérodes.

Après la mort de ce Prince, ſon Royaume fut partagé entre ſes fils. Archélaüs eut la Judée, l'Idumée & la Samarie; Hérodes Antipas eut la Galilée & la Pérée: Philippe eut l'Auranite & la Trachonite, Panéas & la Batanée; Archélaüs ne régna que dix ans en Judée. Il fut accuſé devant Auguſte par les Juifs & les Samaritains, & n'ayant pu ſe juſtifier, il fut relégué à Vienne en Gaule, & la Judée fut réduite en Province. Elle étoit en cet état à la mort du Sauveur.

Ils eurent des Gouverneurs Romains depuis ce temps juſqu'à la ruine de Jéruſalem. J'en ai donné la liſte ſous l'article de *Gouverneurs*. Après la ruine de Jéruſalem, la Judée fut compriſe ſous le Gouvernement des Préſidens de Syrie, & les Juifs firent encore peuple à part, & demeurerent dans leur pays, aſſujettis aux Romains juſqu'au regne d'Adrien: alors ils ſe révolterent & firent la guerre aux Romains; la plupart y périrent miſérablement, & leur Nation fut entierement diſperſée. Voyez l'article *Barcochébas*.

La Religion des Juifs peut être conſidérée ſous différens regards, par rapport aux différens états où leur Nation s'eſt trouvée. Sous les Patriarches ils ſuivoient la Religion naturelle, éloignés de l'idolatrie & des crimes, qui ſont des ſuites de l'Athéiſme, ou du culte ſuperſtitieux des faux Dieux: obſervant la circonciſion, qui étoit le ſceau de l'alliance que Dieu avoit faite avec Abraham, & les lois que la rai-

(1) An du Monde 3957, avant J. C. 43. (2) An du Monde 3964, avant J. C. 36. (3) An du Monde 3964, avant J. C. 36.

ſon, aidée des lumieres de la grace & de la foi, découvre à ceux qui ont le cœur droit, & qui cherchent ſérieuſement Dieu, ſa juſtice & ſa vérité, vivant dans l'attente du Meſſie, du Déſiré des Nations, qui devoit accomplir leurs eſpérances & leurs déſirs, & les combler de ſes lumieres & de ſes bénédictions. Telle étoit la Religion d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, de Juda, de Joſeph, & des autres Patriarches, qui conſerverent dans leurs familles le culte du Seigneur, & la tradition de la vraie Religion.

Depuis Moïſe la Religion des Juifs fut plus fixe & plus détaillée. Le droit & la Religion naturelle furent mieux éclaircis. Auparavant chacun honoroit Dieu ſuivant le penchant de ſon cœur, & à la maniere qu'il jugeoit à propos. Depuis Moïſe les cerémonies, les jours, les Fêtes, les Prêtres, les victimes, furent déterminées avec une préciſion infinie. Ce Légiſlateur marqua juſqu'à l'âge, au ſexe & à la couleur du poil de certaines hoſties : il en fixa le nombre, les qualités, la nature : à quelle heure, par qui, pourquoi, & dans quelles occaſions on les devoit offrir. Il régla la Tribu, la famille, les qualités corporelles, l'habit, l'ordre, le rang, les fonctions des Prêtres & des Lévites. Il ſpécifia les meſures, les métaux, les bois, les laines, qui devoient compoſer le Tabernacle, ou le Temple portatif du Seigneur ; les dimenſions, le métal & la figure de l'Autel & de ſes uſtenſiles ; en un mot, il n'omit rien de ce qui concernoit le culte du Seigneur, qui eſt le premier & le principal, & pour mieux dire l'unique objet de la Religion des Juifs.

On y peut rapporter auſſi les diverſes purifications qu'on employoit pour ſe diſpoſer à approcher des choſes ſaintes. Les impuretés qui en éloignoient, les manieres d'expier ſes ſouillures, de les prévenir, de les éviter. L'attention continuelle où devoient être les Juifs pour ne pas tomber dans quelques-unes de ces ſouillures qui excluoient tantôt de la ſociété civile, tantôt de l'uſage des choſes ſaintes, tantôt du camp & de ſa propre maiſon. Il n'y avoit pas juſqu'à certaines incommodités naturelles, certaines maladies, certains accidens involontaires, qui n'exigeaſſent des purifications. L'attouchement d'un animal mort de lui-même, l'aſſiſtance à des funérailles, l'attouchement d'une perſonne ſouillée, étoient capables de ſouiller un homme, & le mettoient dans l'obligation de ſe purifier.

Je ne m'étendrai pas ici ſur les Lois morales, judicielles & cérémonielles des Juifs ; j'en ai traité ſous l'article *des Lois* ; mais je ne puis me diſpenſer de remarquer l'extrême rigueur de cette Loi, qui condamnoit à mort, par exemple, ceux qui violoient le Sabbat, qui contractoient des mariages dans les degrés défendus, qui tomboient dans l'adultere, qui s'approchoient d'une femme durant ſes incommodités ordinaires, qui commettoient des crimes contre la nature, qui ſollicitoient leurs freres à l'idolatrie, qui conſultoient les Devins & les Magiciens, qui blaſphémoient contre le Seigneur, qui s'approchoient des choſes ſaintes ſans s'être purifiés. Un Laïc ou même un Lévite qui ſeroit entré dans le Temple, c'eſt-à-dire, dans le Saint, ou dans le Sanctuaire, qui auroit touché, ou vu à nud l'Arche d'alliance, tout cela & pluſieurs autres fautes étoient punies de mort. Tel étoit l'eſprit de la Loi ancienne, un eſprit de crainte, d'eſclavage, de contrainte. La Loi étoit repréſentée par Agar, dit ſaint Paul,

elle n'engendroit que des eſclaves. (1) *In ſervitutem generans* ; l'Evangile au contraire produit des hommes libres (2) ; *non enim accepiſtis ſpiritum ſervitutis iterum in timore, ſed accepiſtis ſpiritum adoptionis filiorum, &c.*

Le long ſéjour que les Hébreux firent en Egypte, leur laiſſa un violent penchant pour l'idolatrie; ni les miracles que Moïſe fit à leurs yeux, ni les précautions qu'il prit pour les retirer du culte des Idoles, ni la rigueur des Lois qu'il publia ſur ce ſujet, ni les marques éclatantes de la préſence du Seigneur dans le camp d'Iſrael, ne furent pas capables de vaincre ce malheureux penchant, ni d'en arrêter le cours & les effets. *M'avez-vous offert des hoſties & des ſacrifices dans le déſert pendant les quarante ans de votre voyage?* dit le Seigneur par Amos (3). *Vous avez porté la tente de Moloc votre Dieu, l'image de vos Idoles, l'aſtre de votre Dieu que vous vous êtes fait.* On ſait avec quelle facilité ils tomberent dans l'adoration du Veau d'or, preſqu'à peine ſortis, pour ainſi dire, du lit de la mer rouge, où ils avoient été témoins des effets de cette merveille qui avoit jeté l'effroi dans le cœur des Nations voiſines.

Moïſe donna donc ſes Lois dans le déſert, mais on ne les y obſerva pas : lorſque vous ſerez entrés dans dans le pays que le Seigneur vous donnera (4), *vous ne ferez pas comme nous faiſons aujourd'hui, chacun ce qu'il juge à propos : car juſqu'ici vous n'êtes pas encore arrivés au repos, & à la poſſeſſion que le Seigneur votre Dieu doit vous donner.* On ne donna pas même la circonciſion aux enfans qui naquirent dans le déſert (5), tant à cauſe du danger de mort, auquel auroient été expoſés les enfans nouvellement circoncis par la fatigue des voyages, & par les fréquens décampemens, qu'à cauſe que le peuple d'Iſrael n'étant pas mêlé avec les autres Nations, n'avoit pas beſoin de prendre le ſigne qui étoit principalement inſtitué pour les diſtinguer des autres peuples.

Pendant les guerres que Joſué fit aux Chananéens, & avant que l'Arche du Seigneur fût fixée en un lieu certain & aſſuré, il fut malaiſé d'obſerver toutes les Lois de Moïſe ; auſſi ſous Joſué, ſous les Juges, & même ſous le regne de Saül, on vit aſſez de liberté dans Iſrael, ſur l'obſervance de pluſieurs articles de la Loi, qui furent beaucoup mieux obſervés ſous David, par exemple, & ſous Salomon, lorſque les Hébreux ſe trouverent en paix dans leur pays, & que l'accès fut libre & aiſé au lieu où ſe trouvoit le Tabernacle. Auparavant on ſacrifioit en différens endroits du pays ; & les plus religieux obſervateurs de la Loi, ne ſe faiſoient nulle difficulté ſur cela, pourvu que les ſacrifices s'offriſſent au Seigneur. On étoit même obligé de tolérer quantité d'abus, faute de pouvoir & d'autorité néceſſaires pour les réprimer. *Dans ces jours-là*, dit l'Ecriture (6), *il n'y avoit point de Loi dans Iſrael, & chacun faiſoit ce qui étoit agréable à ſes yeux*, ou ce qui lui paroiſſoit bon. De là l'Ephod de Micha (7), qui fut tranſporté dans la ville de Laïs ; de là celui que Gédéon fit dans ſa famille (8) ; de là les déſordres des fils du Grand-Prêtre Héli (9) ; de là le crime

(1) *Galat.* IV, 24. (2) *Rom.* VIII, 15. (3) *Amos.* V, 25. 26. (4) *Deut.* XII, 8, 9. (5) *Joſue* V, 4. 5. 6, 7. (6) *Judic.* XVII, 5, 6, XVIII, 31, XXI, 24. (7) *Judic.* XVII, 4. (8) *Judic.* VIII, 27. (9) 1. *Reg.* II, 12, 13, *&c.*

de ceux de Gabaa, & les fréquentes idolatries des Iſraélites, dont il eſt parlé dans le livre des Juges. Voyez Judic. 11, 1, 2, 3, & 11, 12. *Fecerunt filii Iſrael malum in conſpectu Domini, & ſervierunt Baalim, ac dimiſerunt Dominum Patrum ſuorum . . . . . & ſecuti ſunt Deos alienos, Deoſque populorum qui habitabant in circuitu eorum.*

Saül & David avec toute leur autorité ne furent pas encore capables de réprimer entierement des déſordres ſi enracinés. On pratiquoit encore dans le ſecret, les ſuperſtitions qu'on n'oſoit exercer en public. On ſacrifioit ſur les hauts lieux, on conſultoit les Devins & les Magiciens. Salomon que Dieu avoit choiſi pour lui bâtir un Temple, fut lui-même un ſujet de chûte & de ſcandale à tout Iſrael: il dreſſa des Autels aux fauſſes Divinités des Phéniciens, des Moabites & des Ammonites (1), & non-ſeulement il permit à ſes femmes d'adorer les Divinités de leurs pays: il les adora lui-même. Il eſt peu des Rois ſes ſucceſſeurs, qui n'aient eu à cet égard des foibleſſes ſemblables aux ſiennes. Roboam fils de Nabat Roi d'Iſrael, introduiſit le culte des Veaux d'or dans le Royaume d'Iſrael; & ce culte y prit de ſi profondes racines, qu'il n'en fut jamais entierement arraché. Il y eut de temps en temps quelques réformes dans Juda, mais elles ne firent que ſuſpendre le mal, elles ne l'arrêterent pas entierement, & n'en fermerent pas la ſource.

La captivité de Babylone fut un remede plus efficace. Les Hébreux accablés ſous la main de Dieu, rentrerent en eux-mêmes, & renoncerent ſincerement aux Idoles. On ne les vit jamais plus fidelles, ni plus exacts à obſerver les Lois du Seigneur, que depuis ce temps: & les enfans d'Iſrael; (2) après avoir été long-temps *ſans Rois, ſans Prince, ſans Sacrifice, ſans Autel, ſans Ephod & ſans Téraphim, retournerent enfin au Seigneur, & à David leur Roi, & furent frappés de ſa crainte, &c.* Dieu ſe réſerva (3) *un peuple pauvre & humble, qui eſpéra au nom du Seigneur. Les reſtes d'Iſrael ne commirent plus l'iniquité ni le menſonge; ils demeurerent en paix, & nul ne les troubla dans leur héritage.* La perſécution d'Antiochus Epiphanes ne ſervit qu'à ſéparer la paille du bon grain, & à faire éclater le zele, le courage & la fermeté des Maccabées.

Vers ce même temps, on vit dans la Religion des Juifs ce qui ne s'y étoit pas vu juſqu'alors: je veux dire des ſectes & des partages de ſentiment ſur des matieres très-importantes de la Loi. Les Phariſiens, les Saducéens, les Eſſéniens formerent trois partis dans le pays, à peu-près comme chez les Grecs, on voyoit les Académiciens, les Péripatéticiens, les Stoïciens, & les Epicuriens. Les Phariſiens prirent le deſſus, & acquirent un crédit infini parmi le peuple. Les Saducéens étoient moins nombreux, mais avoient pluſieurs riches de leur parti. Les Eſſéniens étoient les plus parfaits, vivoient dans la retraite, & ne ſe mêloient point des affaires publiques. On peut voir ce que nous avons dit de ces différentes ſectes dans leurs articles particuliers.

Le Sauveur trouva beaucoup à réformer dans les dogmes & dans les pratiques des Phariſiens. Il ſe déclara hautement contre les dangereuſes explications qu'ils donnoient à la Loi; & s'attira par-là leur haine, qui aboutit enfin à le faire mourir. De ſon temps la Loi étoit connue & obſervée, &

(1) 2. *Reg.* XI, 5, 6, 7. (2) *Oſee* III, 4. (3) *Sophon.* III, 12.

on peut dire que jamais peut-être on n'avoit vu tant de zele & de ponctualité dans l'obſervance extérieure des Ordonnances de Moïſe. Mais l'eſprit de la Loi, la pratique des vertus ſolides, l'humilité, la ſimplicité, l'amour de la pauvreté, des humiliations, des ſouffrances, l'amour de Dieu & celui du prochain, n'étoient preſque pas connus. Les Phariſiens ne pratiquoient la Loi que par obſtentation. Ils étoient remplis d'orgueil, de jalouſie, d'avarice; ils avoient altéré les plus importans préceptes par des explications vicieuſes. Telle étoit la Religion que Jeſus-Chriſt entreprit de réformer, & qu'il a effectivement réformée dans l'Evangile.

Toute la Nation des Juifs, leur Sacerdoce & leur Royaume, ſont une prophétie du peuple Chrétien, du Sacerdoce & du regne de Jeſus-Chriſt (1), ſelon la remarque de ſaint Auguſtin: tout ce qui leur arrivoit étoit figuratif, dit ſaint Paul (2), & leur ſervitude en Egypte, & leur délivrance miraculeuſe, & leur paſſage de la Mer Rouge, & leur voyage du déſert, & leur entrée dans la Terre promiſe, & leur circonciſion, leurs cérémonies, leurs Prêtres, leurs ſacrifices; tout cela figuroit la venue de Jeſus-Chriſt, l'établiſſement du Chriſtianiſme, les devoirs & les prérogatives des Chrétiens, leur Sacerdoce, leurs Sacremens, l'excellence de l'Evangile.

Cette Nation, qui dans la premiere intention de Moïſe, devoit demeurer réunie & raſſemblée dans un même pays, fut dans la ſuite par un effet de la ſageſſe de Dieu, diſperſée en une infinité d'endroits, afin qu'avant la venue du Meſſie, on les connût par tout le monde, & que par la ſingularité de leur vie, de leurs mœurs, de leur Religion, de leur Hiſtoire & de leurs Lois, les peuples étrangers appriſſent qui étoient les Juifs, & qu'inſenſiblement cette connoiſſance générale les diſpoſât à recevoir l'Evangile, & à reconnoître le Meſſie, que les Juifs attendoient, & dont ils diſoient tant de merveilles. Auſſi lorſque Jeſus-Chriſt parut, tout l'Orient étoit dans l'attente de la naiſſance de ce Rédempteur, & de ce Monarque qui devoit faire le bonheur, l'eſpérance & le ſalut des peuples.

La même Providence a permis que depuis la mort de Jeſus-Chriſt, les Juifs fuſſent de nouveau diſperſés dans tous les endroits du monde, portant par-tout les marques de leur réprobation, & de la peine du crime que leurs peres ont commis contre la perſonne de Jeſus-Chriſt, leur Meſſie & leur Libérateur, qu'ils ont rejeté & crucifié. On les voit par-tout odieux, mépriſés & humiliés, perſécutés; demeurant toutefois toujours opiniâtrement attachés à leurs cérémonies, & aux traditions de leurs peres, quoique dans l'éloignement où ils ſont de Jéruſalem, & n'ayant plus ni Prêtres, ni Temple, ils ne puiſſent obſerver la plupart de leurs Lois cérémonielles. Ils attendent toujours la venue du Meſſie, qui ne paroîtra qu'au jour du Jugement, pour les juger & pour lever le voile qui eſt répandu ſur leurs yeux & ſur leur cœur (3): *Uſque in hodiernum diem velamen poſitum eſt ſuper cor eorum; cùm autem converſus fuerit ad Dominum, auferetur velamen.*

Ils conſervent, ils portent, ils liſent, ils étudient les Livres ſa-

(1) *Aug. lib. 7, c. 32, de Civit. Dei.* (2) *1. Cor. X, 6, 10. Omnia in figura contingebant illis.* (3) *2. Cor. III, 15, 16.*

crés de l'ancien Teſtament, ſans en pénétrer le ſens ; ils en ſavent la lettre, mais ils n'en pénetrent pas les myſteres. Ils portent la lumiere pour les autres, & non pour s'éclairer eux-mêmes, dit Saint Auguſtin (1). Ils portent nos Livres, comme des ſerviteurs portent ceux des enfans qui vont aux Ecoles ; ils portent les Livres qui nous inſtruiſent de ce que nous devons croire (2) : *Codicem portat Judæus, unde credat Chriſtianus : librarii noſtri facti ſunt, quomodò ſolent ſervi poſt dominos codices ferre, ut illi portando deficiant, illi legendo proficiant.* Quand nous diſputons avec les Païens, avec les Infidelles, avec les incrédules, qui ne reçoivent pas notre témoignage, nous les convainquons par les Livres des Juifs, qui certainement, ne les ont ni conſervés, ni compoſés pour nous faire plaiſir. Voilà à quoi nous ſervent les Juifs ; ils contribuent malgré eux à l'avancement du Chriſtianiſme : *Nobis ſerviunt Judæi, tanquàm capſarii noſtri ſunt, ſtuàentibus nobis codices portant (3).*

Nous avons donné preſque toute l'hiſtoire des Juifs dans le cours de cet Ouvrage, en rapportant les vies des Hommes illuſtres qui ont paru parmi eux, depuis le commencement du monde, juſqu'à la ruine de Jéruſalem. On peut auſſi conſulter la Table chronologique de l'Hiſtoire ſainte, à la tête du premier Tome de ce Dictionnaire, pour ſe former une idée de l'étendue de ce pays, & le partage de chaque Tribu. Nous avons parlé dans des Diſſertations particulieres de leur chronologie, de leur police, de leur monnoie, de leur poéſie, de leurs ſupplices, de leurs mariages, de leurs divorces, de leurs maiſons, de leur muſique, de leur manger, de leur milice, des Officiers de la Cour de leurs Rois, de leur parenté avec les Spartiates, de l'ordre & de la ſucceſſion de leurs Grands-Prêtres, de leurs Livres ſacrés, tant en général, qu'en particulier, de leurs Textes, de leur Langue, de leurs Traductions, de leur ſyſtême du Monde, de leurs Ecoles, de leurs habits. Nous en avons fait auſſi ſur les différentes ſectes qui étoient parmi eux, ſur Melchiſédech, ſur Enoch, & ſur différens autres ſujets qui ont rapport à la nation & à la Religion des Juifs. On peut voir ces Diſſertations dans les Recueils que l'on en a faits à part, ou dans notre Commentaire ſur les Livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Il ſeroit impoſſible de traiter ici toutes ces choſes avec quelque étendue, & il y en a pluſieurs dont nous avons parlé dans ce Dictionnaire ſous leurs articles.

ARTICLES DE FOI DES JUIFS. Voyez ci-devant ſous le nom *Foi.*

ROIS DES JUIFS. Voyez ſous l'art. *Rois.*

GRANDS-PRÊTRES DES JUIFS. Voyez ſous l'article *Prêtres.*

JUIFS. *Leurs diſperſion, leurs captivités :* s'ils en ſont revenus. Voyez *Captivités* & *Tranſmigrations.*

JUIF ERRANT. Je ſuis ſi perſuadé que tout ce qu'on débite du Juif errant eſt fabuleux, que je ne daignerois pas en parler ici, ſi je ne ſavois qu'il y a encore des gens aſſez ſimples, pour croire qu'il en eſt quelque choſe. L'exemple d'Enoch, & d'Elie qui ſont encore vivans, & que l'on croit habiter en quelque lieu ſecret ſur la terre ; la perſuaſion des Juifs

(1) *Aug. ſerm. ad Cathecum. de ſymbolo, p. 578, nov. edit.* (2) *Aug. in Pſalm. LVI, p. 534.* (3) *Idem. in Pſalm. XL, p. 353.*

qui

qui croient que le Prophete Elie assiste invisiblement à la cérémonie de la circoncision de leurs enfans (1); les paroles de Jesus-Christ dans l'Evangile, qui dit en parlant de saint Jean l'Evangéliste: *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue, que cela vous fait-il? suivez-moi* (2): ce que plusieurs Anciens & quelques nouveaux ont entendu comme si le Sauveur avoit promis à cet Apôtre qu'il ne mourroit point qu'au jour du Jugement: tout cela leur fait croire qu'il y a un Juif-Errant.

Ils appellent à leur secours les Auteurs Mahométans (3), qui racontent que l'an 16 de l'hégire, un Capitaine nommé *Fadhila*, qui commandoit trois cents Cavaliers, étant arrivé avec sa troupe sur la fin du jour entre deux montagnes, & ayant intimé à haute voix la priere du soir par ces mots, *Dieu est Grand*, il ouït une voix qui répéta les mêmes paroles, & continua de prononcer avec lui la priere jusqu'à la fin. *Fadhila* soupçonna d'abord que c'étoit l'écho; mais ayant remarqué que la voix répétoit distinctement & entierement tous les mots, il lui dit: ô toi qui me réponds, si tu es de l'ordre des Anges, la vertu de Dieu soit avec toi; si tu es du genre des autres Esprits, à la bonne-heure; mais si tu es homme comme moi, fais-toi voir à mes yeux. Il n'eut pas plutôt achevé ces paroles, qu'un vieillard à tête chauve, tenant un bâton à sa main, & ayant l'air d'un Derviche, parut aussi-tôt devant lui.

Après s'être salués civilement, Fadhila demanda au vieillard qui il étoit. Il répondit qu'il s'appelloit Zerib fils du fils d'Elie; & ajouta: Je suis ici par l'ordre du Seigneur Jesus, qui m'a laissé en ce monde pour y vivre jusqu'à ce qu'il vienne une seconde fois en terre. Je l'attends donc ce Seigneur, qui est la source de tout bonheur, & je fais selon ses ordres ma demeure derriere cette montagne. Fadhila lui demanda dans quel temps le Seigneur Jesus devoit paroître. Il répondit: A la fin du monde & au Jugement dernier. Et quelles sont les marques de la proximité de ce jour, reprit Fadhila? Zerib lui dit alors d'un ton de Prophete: Quand les hommes & les femmes se mêleront sans distinction de sexe; quand l'abondance des vivres n'en fera pas diminuer le prix; lorsqu'on répandra le sang des innocens, que les pauvres demanderont l'aumône sans qu'on la leur donne; quand la charité sera éteinte, qu'on mettra la sainte Ecriture en chansons, que les Temples dédiés au vrai Dieu se rempliront d'Idoles, fâchez qu'alors le jour du Jugement sera proche. Il n'eut pas plutôt achevé ces paroles, qu'il disparut.

Mais venons au *Juif-Errant*. On raconte son Histoire avec quelques diversités. Matthieu Paris sous l'an 1229, raconte qu'un Prélat Arménien vint en ce temps-là en Angleterre, avec des Lettres de recommandation du Pape, par lesquelles il prioit les Prélats qu'on fît voir à cet Archevêque étranger les principales Reliques du pays, & qu'on lui montrât de quelle maniere on servoit Dieu dans les Eglises d'Angleterre. Paris qui vivoit alors, dit que plusieurs personnes interrogerent en diverses occasions cet Archevêque, & lui demanderent des nouvelles du Juif-Errant qui étoit en Orient, & lui firent diverses questions sur son sujet, s'il vivoit encore, qui il étoit,

(4) Léon de Modene, part. 4, c. 8. = (2) *Joan.* XXI, 21, 22, 23 = (3) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 952. *Zerid.*

& ce qu'il disoit de lui-même.

Le Prélat assuroit que ce Juif étoit en Arménie ; & un des Officiers de sa suite conta que c'étoit le portier de Pilate, nommé *Cataphilus*, lequel voyant qu'on traînoit Jesus-Christ hors du Prétoire, lui donna un coup de poing sur le dos, pour le pousser plus promptement dehors, & que Jesus-Christ lui dit : *le Fils de l'Homme s'en va, mais tu attendras son avénement.* Ce portier se convertit, fut baptisé par Ananias & appelé Joseph ; qu'il vit toujours, & que quand il a atteint l'âge de cent ans, il tombe malade & dans une pamoison, pendant laquelle il rajeunit, & revient à l'âge de trente ans qu'il avoit lorsque Jesus-Christ mourut.

Cet Officier assuroit que Joseph étoit connu de son Maître, qu'il l'avoit vu manger à sa table peu de temps avant qu'il partît : qu'il répond avec beaucoup de gravité & sans rire, lorsqu'on l'interroge sur des faits anciens ; par exemple, sur la résurrection des morts, qui sortirent de leurs tombeaux, lorsque Jesus-Christ fut crucifié, sur l'Histoire des Apôtres & des anciens saints personnages. Il est toujours dans la crainte que J. C. ne vienne juger le monde : car c'est alors qu'il doit mourir. La faute qu'il a commise en frappant Jesus-Christ le fait trembler ; cependant il espere toujours le pardon, parce qu'il a péché par ignorance (1).

Il a paru de temps en temps de semblables imposteurs, qui profitant, ou plutôt abusant de la crédulité des peuples, se sont donnés pour le Juif-Errant, & mettant à profit quelque connoissance qu'ils avoient de l'Histoire ancienne, & des langues d'Orient, ont persuadé aux simples qu'ils étoient le prétendu Juif-Errant. Il en parut un à Hambourg en 1547 (2). Un Chrétien assure l'y avoir vu & l'avoir vu prêcher dans une Eglise de la ville : c'étoit un homme qui paroissoit âgé de cinquante ans, d'une taille avantageuse, portant de longs cheveux épandus sur ses épaules ; il gémissoit souvent, ce qu'on attribuoit à la douleur qu'il avoit de sa faute. Il disoit qu'au temps de la Passion de Jesus-Christ, il étoit Cordonnier à Jérusalem, demeurant près la porte par où le Sauveur devoit passer pour aller au Calvaire. Il étoit Juif, & s'appeloit Assuérus ; Jesus se trouvant fatigué, voulut se reposer sur sa boutique : Assuérus le frappa, & Jesus lui dit : *Je me reposerai ici, mais tu courras jusqu'à ce que je vienne.* En effet, il commença à courir dès ce moment ; suivit Jesus-Christ, & a toujours erré depuis.

En voici un autre qui parut en Angleterre il y a nombre d'années. J'ai une lettre manuscrite écrite de Londres par Madame de Mazarin à Madame de Bouillon, où on lit qu'il y a en ce pays un homme qui prétend avoir vécu plus de dix-sept cents ans. Il assure qu'il étoit Officier du Divan de Jérusalem dans le temps que Jesus-Christ fut condamné par Ponce Pilate : qu'il repoussa brusquement le Sauveur hors du Prétoire, en lui disant : *Vas, fors, pourquoi reste-tu ici ?* que Jesus-Christ lui répondit : *Je m'en vais, mais tu marcheras jusqu'à mon avénement.* Il se souvient d'avoir vu tous les Apôtres ; des traits de leurs visages, de leurs cheveux, de leurs habillemens. Il a voyagé dans tous les pays du monde, & doit errer jusqu'à la fin des siecles ; il se vante de guérir les malades en les tou-

(1) Basnage, Hist. des Juifs, t. 3, liv. 5, c. 14, p. 255, 256, édit. Paris. (2) *Idem. ibid. Schudt compend. Histor. Jud.*

chant ; il parle pluſieurs langues ; il rend un compte ſi exact de tout ce qui s'eſt paſſé dans tous les âges, que ceux qui l'écoutent ne ſavent qu'en penſer. Les deux Univerſités ont envoyé leurs Docteurs pour s'entretenir avec lui, mais ils n'ont pu avec tout leur ſavoir le ſurprendre en contradiction.

Un Gentilhomme d'une grande érudition lui parla en Arabe, auquel il répondit d'abord en la même langue, lui diſant, qu'à peine y avoit-il au monde une ſeule Hiſtoire véritable. Le Gentilhomme lui demanda ce qu'il penſoit de Mahomet. J'ai connu, lui dit-il, très-particuliérement ſon pere à Ormus en Perſe ; & pour Mahomet, c'étoit un homme fort éclairé, mais toutefois ſujet à l'erreur, comme les autres hommes ; & une de ſes principales erreurs, c'eſt d'avoir nié que Jeſus-Chriſt ait été crucifié ; parce que j'y étois préſent, & de mes propres yeux je l'ai vu attaché à la Croix. Il dit à ce Gentilhomme qu'il étoit à Rome, lorſque Néron y fit mettre le feu ; qu'il a vu auſſi Saladin à ſon retour des conquêtes du Levant ; il dit beaucoup de particularités de Soliman le Magnifique. Il a auſſi connu Tamerlan, Bajazet, Eterlan, & fait un ample récit des guerres de la Terre ſainte : il prétend être dans peu de jours à Londres, où il ſatisfera la curioſité de ceux qui s'adreſſeront à lui. C'eſt ce que porte la Lettre dont j'ai parlé. Elle dit de plus que le peuple & les ſimples attribuent à cet homme beaucoup de miracles, mais que les plus éclairés le regardent comme un impoſteur ; & c'eſt ſans doute le jugement que l'on doit porter de celui-là, & de tous les autres qui auront la même préſomption.

JULES, Centenier de la Cohorte nommée l'Auguſte, entre les mains de qui Feſtus Gouverneur de Judée, remit ſaint Paul, pour le conduire à Rome, où il avoit appelé. Jules eût toujours beaucoup de conſidération pour ſaint Paul. Etant arrivé à Alexandrie, il le remit ſur un autre vaiſſeau qui alloit à Rome. Voyez *Act.* XXVII, 1, 2, 3, &c.

JULES-CÉSAR. Le nom de *Céſar* eſt devenu propre aux Empereurs Romains depuis *Jules-Céſar*, qui changea l'état de la République Romaine d'Ariſtocratie en Monarchie. L'Ecriture parle ſouvent de *Céſar*, c'eſt-à-dire, *des Empereurs*, mais rarement elle met leur nom propre, par exemple (1) : *Eſt-il permis de payer le tribut à Céſar ?* C'étoit alors Tibere qui régnoit ; & ſaint Paul dans les Actes (2) : *J'en appelle à Céſar : vous avez appelé à Céſar : vous irez à Céſar.* Il parloit de l'Empereur Néron. Et ailleurs (3) : *Ceux de la maiſon de Céſar vous ſaluent.* Il parle encore du même Empereur. Saint Luc nomme (4) *Céſar-Auguſte*, *Tibere Céſar* (5), & *Claude Céſar* (6).

JULES-CÉSAR, ou *Caïus Julius Céſar*, le premier des Empereurs Romains, ne nous intéreſſe dans cet Ouvrage, qu'autant qu'il a eu part aux affaires des Juifs & à l'Hiſtoire ſainte ; ainſi nous ne nous engageons pas de donner ici toute ſon hiſtoire, mais ſeulement de remarquer ce qu'il a fait par rapport aux Juifs. Il étoit fils de Lucius Céſar, & d'Aurelie fille de Cotta. Il naquit l'an 654 de Rome (7), 98 ans avant Jeſus-Chriſt. A l'âge de 16 ans il perdit

(1) *Matth.* XXII, 17. (2) *Act.* XXV, 11, 12. (3) *Philipp.* IV, 22. (4) *Luc.* II, 1. (5) *Luc.* III, 1. (6) *Act.* XI, 28. (7) An du Monde 3006, avant J. C. 98.

ſon pere, & l'année d'après il fut déſigné Grand-Prêtre de Jupiter. Le Dictateur Sylla avoit réſolu de le faire mourir ; & Céſar n'évita la mort qu'en ſe cachant, & en gagnant à force d'argent ceux qui avoient ordre de l'arrêter. Sylla lui pardonna enfin, vaincu par les prieres de ſes amis. Mais il prédit que ce jeune homme ruineroit un jour l'Etat.

Après avoir paſſé ſucceſſivement par les Charges de Tribun, de Queſteur, d'Edile, de Souverain Pontife, de Préteur ou Gouverneur d'Eſpagne, il obtint enfin le Conſulat l'an 695 (1) de Rome, & opta le Gouvernement des Gaules, qu'il réduiſit en forme de Province après les avoir toutes réduites à l'obéiſſance, pendant les neuf ou dix ans de ſon Gouvernement. Cependant ſa fille Julie étant morte, la bonne intelligence qui avoit régné juſques-là entre lui & Pompée ſon gendre, époux de Julie, fut entierement détruite ; parce que Céſar ne pouvant ſouffrir de maître, ni Pompée de compagnon, ils commencerent à ſe regarder comme rivaux. Pompée qui étoit à Rome, s'oppoſa à toutes les demandes de Céſar abſent, & Céſar irrité entra en Italie avec ſon armée victorieuſe (2), & donna ſi fort l'épouvante à ſes ennemis, qu'ils prirent la fuite, après avoir réglé les affaires d'Italie.

Il mit en liberté Ariſtobule Roi de Judée (3), & l'envoya dans ſon pays avec deux Légions, pour y ſoutenir ſes intérêts, auſſi-bien que dans le voiſinage, en Syrie, en Phénicie & en Arabie. Mais ceux du parti de Pompée trouverent moyen de l'empoiſonner en chemin. Alexandre fils d'Ariſtobule levoit déjà des troupes en Syrie, pour les joindre à celles de ſon pere, qu'il attendoit. Mais Pompée en ayant eu avis, envoya ordre à Scipion en Syrie de le faire mourir, ce qui fut exécuté. Cependant Céſar étoit allé en Eſpagne, où il défit l'armée de Pompée, commandée par trois de ſes Généraux. Il retourna enſuite à Rome, puis paſſa en Macédoine, où il battit Pompée à Pharſale (4).

Il le pourſuivit juſqu'à Alexandrie, où ayant appris qu'il avoit été tué, il tourna ſes armes contre Ptolémée, Roi d'Egypte. Céſar s'étoit enfermé dans Alexandrie avec des troupes, où il ſe trouvoit fort embarraſſé & fort preſſé par l'armée Egyptienne. Il envoya Mithridate, un des ſiens, en Syrie & en Cilicie pour lui amaſſer du ſecours. Antipater, pere du Grand Hérodes, qui gouvernoit le Grand-Prêtre Hircan, Prince des Juifs, engagea ce Prince, & quelques Princes Arabes du voiſinage, d'envoyer du ſecours à Céſar (5). Il marcha lui-même en Egypte avec trois mille hommes, qu'il joignit aux troupes de Mithridate. Ils attaquerent enſemble Péluſe, qu'ils emporterent. On attribua ce ſuccès à la valeur d'Antipater, qui monta le premier ſur la breche. De-là ils s'avancerent vers Alexandrie, & Antipater par ſon crédit & par les Lettres d'Hircan qu'il portoit, obligea les Juifs du canton d'Onion de lui ouvrir les paſſages, & de ſe déclarer pour Céſar. A leur exemple ceux de Memphis en firent de même. Ptolémée envoya contre Mithridate & Antipater un camp volant, pour leur diſputer le paſſage du Nil ; mais les troupes

(1) An du Monde 3947, avant J. C. 57. — (2) L'an 705 de Rome, du Monde 3957, avant J. C. 47. — (3) *Joſeph. Antiq. l.* XIV, *c.* 13. *Dio Caſſius l.* XLI. — (4) L'an de Rome 706, avant J. C. 46, du M. 3958. — (5) *Joſeph. Antiq. l.* XIV, *c.* 14, 15.

du Roi furent battues. Ptolémée vint enſuite en perſonne avec toute ſon armée : Céſar en fit de même. On en vint bientôt à une bataille, où Céſar remporta une victoire complette, qui le rendit maître de toute l'Egypte.

Il conſerva toujours une grande reconnoiſſance de l'important ſervice qu'Antipater lui avoit rendu dans cette occaſion. Avant que de partir d'Alexandrie, il fit confirmer tous les privileges dont les Juifs jouiſſoient dans l'Egypte (1), & fit ériger une colonne, ſur laquelle il fit graver tous ces privileges, avec le Décret qui les confirmoit. En paſſant par la Paleſtine, Antigone, fils du Roi Ariſtobule, dont on vient de parler, vint ſe jeter à ſes pieds, lui repréſenta d'une maniere fort touchante, la mort de ſon pere & de ſon frere : le premier empoiſonné, & le ſecond décapité à Antioche, pour avoir ſoutenu ſes intérêts, & le pria de le rétablir dans la Principauté de ſon pere. Il ſe plaignit auſſi du tort que lui faiſoient Antipater & Hircan, qui avoient toute l'autorité dans la Judée. Mais Antipater qui étoit encore à la ſuite de Céſar, ſut ſi bien juſtifier ſa conduite & celle d'Hircan, que Céſar rejeta les accuſations d'Antigone, & ordonna qu'Hircan garderoit la dignité de Souverain Sacrificateur des Juifs, & la Principauté de la Judée pour lui & pour ſes ſucceſſeurs à perpétuité, & donna à Antipater la Charge de Procurateur de la Judée ſous Hircan. Il fit graver ce Décret en Grec & en Latin ſur des planches d'airain qui devoient être dépoſées dans le Capitole à Rome, & dans les Temples de Tyr, de Sidon & d'Aſcalon en Phénicie.

Quelques années après (2), & ſous ſon cinquieme & dernier Conſulat (3), Céſar, à la priere d'Hircan, & en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus en Egypte & en Syrie, lui permit de rebâtir les murailles de Jéruſalem, que Pompée avoit fait abattre. Il fit un Décret ſur cela à Rome, qui ne fut pas plutôt apporté à Jéruſalem, qu'Antipater commença à y faire travailler, & la ville fut bientôt fortifiée, comme elle l'étoit avant ſa démolition. Céſar fut tué bientôt après, & le quinzieme de Mars de l'an du Monde 3960, avant Jeſus-Chriſt 40, avant l'Ere vulgaire 44.

JULIADE, ou *Julias*, autrement *Livias*, ou *Liviade*; car Joſeph donne ordinairement le nom de *Julie* à l'Impératrice *Livie*, femme d'Auguſte. On connoît deux villes de Juliade dans la Judée : l'une bâtie par Hérode Antipas à l'embouchure du Jourdain, dans le lac de Tibériade, nommée autrement *Bethzaïde*. Et dans l'Evangile, on ne la nomme pas autrement que Bethzaïde. Nous croyons qu'elle étoit au-delà du Jourdain (4), dans la Gaulanite. Voyez *Bethzaïde*.

L'autre, près l'embouchure du Jourdain, dans la Mer Morte, fut bâtie au lieu où étoit auparavant *Betharan* ou *Betharamphta*. Voyez *Joſeph. Antiq. l.* 18, *c.* 3, *& liv.* 2. *De la guerre des Juifs*, *chap.* 8. Elle fut augmentée, & nommée Julias par Hérode, ſurnommé Philippe.

JULIAS. *Julie*, femme Romaine, que quelques-uns (5) croient avoir été la femme de Philologue, dont ſaint Paul parle dans ſon

(1) *Joſeph. Antiq. l.* XIV, *c.* 17, *& contra Appion. l.* 2. (2) An 44 avant J. C., du Monde 3960. (3) *Joſeph. Antiq. l.* XIV, *c.* 17. (4) *Vide Plin. l.* 5, *c.* 14, 15, *& Joſeph. l.* 2, *de Bello*, *c.* 8, *& lib.* 3, *c.* 2. (5) *Origen. in Rom.* XVI, 15.

Epître aux Romains, immédiatement avant que de parler de Julie. Quelques autres doutent si *Julias* n'est pas plutôt un nom d'homme. *Roman.* XVI, 15.

JULIEN. Marc-Antoine Julien, Intendant de Judée, en l'an 70 de Jesus-Christ. Voyez ci-après *Marcus-Antonius Julianus.*

JULUS. Joseph donne ce nom au Grand-Prêtre des Juifs qui succéda à Judéas, & qui eut pour successeur Jotham. *Antiq. l.* X, *c.* 11, *p.* 343. Le nom de *Julus* ne se trouve pas dans l'Ecriture, & on ignore quel étoit le vrai nom Hébreu de ce Pontife.

JUNIE, ou, comme lisent quelques Exemplaires, *Julie*, est jointe à Andronique dans l'Epître aux Romains, chap. XVI, ℣. 7. Ils étoient parens de saint Paul: *Salutate Andronicum & Juniam, cognatos & concaptivos meos, qui sunt nobiles in Apostolis.* Ces dernieres paroles, *qui sont considérables entre les Apôtres*, font croire à plusieurs Modernes (1) que *Junias* est un homme, aussi-bien qu'Andronique. Mais saint Chrysostome, Théophylacte & plusieurs autres prennent Andronique pour un homme, & Junie pour une femme, & peut-être pour l'épouse d'Andronique. Les Grecs & les Latins font leur Fête le dix-septieme de Mai, & les distinguent comme le mari & la femme.

IVOIRE, *Ebur.* Le trône d'ivoire de Salomon étoit sur six degrés, à chacun desquels étoit un lion. *Les maisons d'ivoire* du Psaume XLIV, 9, sont des cassettes d'ivoire, faites en forme de maison. *Les maisons d'ivoire* bâties dans Samarie, *Amos* III, 15 & 3 *Reg.* XXII, 39, sont des Palais où l'on voyoit beaucoup d'ornemens d'ivoire. Voyez *Yvoire.*

JUPITER étoit fils de Saturne & de Rhéa ou d'Opis, & frere jumeau de Junon, qui devint sa femme. Opis le cacha après sa naissance, pour le dérober à la connoissance de Saturne, qui en vertu d'une convention faite entre lui & son frere Titan, dévoroit tous les enfans mâles qui lui naissoient. Il fut élevé par les Curetes dans un antre du mont Ida, & nourri du lait de la Chevre Amalthée. Dans la suite il chassa son pere du Ciel, & partagea l'Empire du monde avec ses freres. Il eut pour lui l'Empire du Ciel & de la Terre: Neptune eut la mer & les eaux. Pluton eut les Enfers. L'on prétend que toute cette fable enveloppe l'Histoire de Noé & de ses trois fils, Cham, Sem & Japheth. Selon ce système Noé est Saturne, qui vit périr tous les hommes dans les eaux du déluge, & qui les engloutit en quelque sorte, en ne les recevant pas dans l'Arche qu'il avoit bâtie pour lui & pour sa famille (2). Jupiter est *Cham*, Neptune est *Japheth*, Sem est *Pluton.* On s'est expliqué ailleurs plus au long sur ce sujet.

Les Titans entreprirent de détrôner Jupiter, comme il avoit détrôné Saturne son pere. Ces Titans étoient des Géans, fils de Titan & de la Terre; ils déclarerent la guerre à Jupiter, & pour escalader le Ciel, entasserent montagnes sur montagnes; leurs efforts furent inutiles. Jupiter les renversa à coups de foudre, & les enferma sous les eaux, & au-dessous des montagnes, d'où ils ne peuvent sortir. Ces Titans nous repréſen-

(1) *Plerique in Estio in Rom.* XVI, 7. *Menoc. Tir. Hamm. Vide & Theodoret. in Rom.* (2) *Lactant. l.* 1, *c.* 13, *de falsa Religione. Nunc idcirco quod ait vulgus, comedisse filios suos, qui extulerit, sepulturæque mandaverit.*

tent les anciens Géans, qui bâtirent la tour de Babel, & dont Dieu confondit l'orgueil & la préſomption, en changeant leurs langues, & en répandant parmi eux l'eſprit de diſcorde & de diviſion.

Le nom de *Jupiter*, ou de *Jovis-Pater*, vient apparemment du nom *Jehovah*, prononcé avec la terminaiſon Latine *Jovis*, au lieu de *Jova*. On trouve *Jovis* au nominatif auſſi-bien qu'aux cas obliques; par exemple, dans les médailles, *Jovis Cuſtos*, *Jovis Propugnator*, *Jovis Stator*. On y a ajouté *Pater*, & pour dire *Jovis-Pater*, on a dit *Jupiter*, & comme *Jehovah*, ou *Jova*, eſt le vrai nom de Dieu, ſon nom incommunicable, le nom qui ſignifie ſon eſſence, le Dieu par eſſence & par excellence, à la diſtinction des Dieux, des Anges, des Princes & des Juges, à qui l'on donne quelquefois ce nom, parce qu'ils agiſſent au nom de Dieu, & qu'ils exercent ſur la terre une partie de ſon autorité; ainſi chez les Païens on donne au premier & au plus grand des Dieux le nom de *Jovis*, pour marquer ſon indépendance, ſa ſupériorité; d'où vient qu'on aſſure que Jupiter eſt le *Baal* des Phéniciens, le *Belus* des Aſſyriens & des Babyloniens, le *Zeus* des Grecs, le *Moloch* des Ammonites, le *Marnas* de ceux de Gaze; enfin ſous le nom de Jupiter les anciens adoroient toute la nature.

Les anciens Peres Chrétiens ſoutenoient contre les Païens que Jupiter étoit un ſimple homme, né dans l'Iſle de Crete. Ceux qu'on appelle Théologiens, dit Cicéron, (1) comptent juſqu'à trois Jupiters, dont le premier & le ſecond ſont nés en Arcadie, le troiſieme eſt le fils de Saturne, qui naquit en Crete, où l'on montre ſon ſépulcre: *Tertium Cretenſem Saturni filium, cujus in illa inſula ſepulcrum oſtenditur.* On prétend qu'il régna dans cette Iſle, & on dit même qu'il y a eu deux Rois de ce nom dans cette Iſle, n'étant pas poſſible qu'un ſeul homme ait pu faire tout ce qu'on attribue à Jupitet. Par exemple, il eſt certain que Jupiter qui fut élevé par les Curetes, n'eſt pas le même qui enleva Europe, fille d'Agenor, Roi de Phénicie, plus moderne que lui de pluſieurs ſiecles. Varron, au rapport de Tertullien (2), comptoit juſqu'à trois cents Jupiters. Il y a apparence qu'il les comptoit par le nombre de ſes épithetes, & des lieux où il étoit adoré; car il eſt vrai qu'on lui donne une infinité de ſurnoms. L'aigle lui étoit principalement conſacrée; on la dépeint portant dans ſes griffes la foudre de Jupiter.

Le nom de Jupiter n'a été connu aux Hébreux, que depuis le regne d'Alexandre le Grand, & des Rois ſes ſucceſſeurs dans l'Aſie. Antiochus Epiphanes fit mettre l'Idole de *Jupiter Olympien* dans le Temple de Jéruſalem, & celle de *Jupiter l'Hoſpitalier* dans le Temple du mont Garizim (3). Saint Paul & ſaint Barnabé étant à Lyſtres ville de Lycaonie, furent pris pour des Dieux, parce qu'ils avoient guéri ſur le champ par leur ſeule parole, un boiteux de naiſſance. On prit ſaint Paul pour Mercure, à cauſe apparemment de ſon éloquence; & ſaint Barnabé, pour Jupiter, à cauſe de ſa bonne mine (4). Voyez ci-après ce que l'on a remarqué ſur l'article *Olympien. Jupiter Olympien.*

IVRAIE, ou IVROIE, *Zizanium*, *Lolium*. Voyez *Yvraie*.

IVRE, IVROGNE, IVRESSE. Voyez ſous la lettre *Y*.

(1) *Tullius*, *l.* 2, *de natura Deorum*. (2) *Tertull.* (3) 2. *Macc.* VI, 2. (4) *Act.* XIV, 11, 12.

JUREMENT. Dieu défend le faux ſerment (1), & les ſermens inutiles (2) : mais il veut que quand la néceſſité & l'importance de la matiere demandent que l'on jure, on le faſſe en ſon nom (3), & non pas au nom des Dieux étrangers (4), ou au nom des choſes inanimées & terreſtres, ou même par le Ciel, & par les Aſtres, ou par la vie de quelque homme que ce ſoit. Notre Sauveur, qui étoit venu, non pour détruire la Loi, mais pour la perfectionner, défend toutes ſortes de juremens (5) ; & les premiers Chrétiens obſervoient cela à la lettre, comme on le voit dans Tertullien, dans Euſebe, dans ſaint Chryſoſtome, dans ſaint Baſile, dans ſaint Jérôme, &c. Il faut toutefois avouer que ni les Apôtres, ni les Peres univerſellement n'ont pas condamné le jurement, ni même les ſermens pour toute occaſion, & pour toutes ſortes de ſujets. Il eſt des circonſtances où l'on ne peut moralement s'en diſpenſer. Mais il ne faut jamais jurer ſans une très-grande néceſſité ou utilité. Nous devons vivre avec tant de bonne foi & de droiture, que notre parole vaille un ſerment, & ne jurer jamais que ſelon la juſtice & la vérité. Voyez S. Auguſtin, *Ep.* 157, *n.* 40, & les Commentateurs ſur ſaint Matthieu, v, 33, 34.

JUSTE, nom d'homme. *Joſeph*, ſurnommé *Barſabas*, avoit auſſi le ſurnom de *Juſte*. Voyez *Joſeph* & *Barſabas*. Il fut propoſé avec ſaint Matthias pour être mis en la place de Judas le Traître (6).

JUSTE, Juif, autrement appelé *Jeſus*, & ſurnommé *Juſte*, étoit à Rome avec ſaint Paul en l'an 62, lorſqu'il écrivit l'Epître aux Coloſſiens. L'Apôtre dit dans cette Lettre, que Jeſus le Juſte, & Jean Marc, étoient alors les ſeuls qui travailliſſent avec lui pour le Royaume de Dieu (7).

JUSTE. *Titus Juſtus* logea S. Paul à Corinthe vers l'an 53. Il étoit Gentil, mais craignant Dieu (8). S. Chryſoſtome (9), & Grotius (10) ont cru que ce *Tite Juſte* étoit le même Tite à qui ſaint Paul a écrit une Lettre. Mais l'opinion contraire eſt plus ſuivie.

JUSTE, *juſtice* dans un ſens appellatif. La *juſtice* ſe met ordinairement pour la bonté, l'équité, la vertu qui rend à chacun ce qui lui eſt dû, & ſouvent pour la vertu & la piété en général ; enfin pour l'aſſemblage de toutes les qualités qui font l'homme de bien. Voyez *Ezech.* XVIII, 5... 9.

2°. Quelquefois la *juſtice* eſt miſe par oppoſition à la miſéricorde ; comme une vertu qui venge dans la rigueur les injures faites à Dieu par le péché.

3°. D'autres fois elle ſe met pour la clémence, la miſéricorde, l'indulgence que Dieu exerce envers les pécheurs. Elle ſe trouve ſouvent en ce ſens dans Iſaïe (11). Elle ſe dit auſſi quelquefois de l'homme bénin, clément, indulgent (12). Ainſi ſaint Matthieu (13) marque que St. Joſeph étant juſte, ne voulut pas diffamer Marie.

4°. Elle ſe prend auſſi pour l'aumône. *Rachetez vos péchés par la*

(1) *Levit.* XIX, 12. (2) *Exod.* XX, 7. (3) *Deut.* VI, 13, & *Jerem.* IV, 2. (4) *Exod.* XXIII, 13. (5) *Matth.* V, 33. (6) *Act.* I, 23. (7) *Coloſſ.* IV, 10, 11. (8) *Act.* XVIII, 7. (9) *Chryſoſt. in Ep. ad Tit. homil.* 1, *p.* 619. (10) *Grot. in Ep. ad Tit.* (11) *Iſai.* XLI, 10, XLII, 6, XLV, 8, LVI, 1, LXI, 10. *Vide & Pſal.* L, 16, & CXLIII, 1, &c. (12) *Pſal.* L, 16, & CXLII, 1. *Eccle.* VII, 17. *Rom.* III, 25, 26. (13) *Matth.* I, 19. Voyez *Grot. Druſ. Hamm. Prinæ. Camerar. Cnaſtebul. Toynard. Martiany, Gatak. ad Matth.* I, 19, &c.

juſtice, dit Daniel à Nabuchodonoſor. *Dan.* IV, 24. Voyez auſſi *Prov.* XI, 18 & XXI, 26, & *paſſim.*

5°. Elle ſe met pour la juſtice que Dieu nous rend, & la vengeance qu'il exerce contre nos ennemis. *Le jugement s'eſt éloigné de nous, & la juſtice n'eſt point venue juſqu'à nous*, dit Iſaïe LIX, 9. C'eſt-à-dire, nous attendions que Dieu nous tireroit de l'oppreſſion, & qu'il nous vengeroit de nos ennemis; mais nous ne voyons aucun changement dans notre condition.

6°. FAIRE LE JUGEMENT ET LA JUSTICE, eſt une expreſſion commune, pour marquer tous les devoirs de l'homme, tant envers Dieu, qu'envers le prochain; ſurtout rendre la juſtice, exercer l'équité envers tout le monde.

7°. JUSTIFIER QUELQU'UN, ſignifie ſouvent le déclarer juſte, l'abſoudre. Dieu condamne le Juge qui juſtifie l'impie (1). *Juſtifier* ſe met auſſi pour inſtruire, pour montrer les voies de la juſtice (2). Enfin *Juſtifier* ſe prend pour faire voir qu'un autre eſt moins coupable que nous. Jérusalem par ſes erreurs a juſtifié Samarie & Sodome (3), elle a fait voir qu'on pouvoit aller plus loin que n'avoient fait ces Villes, en fait de déréglemens & de diſſolutions.

IXION. Sorte d'oiſeau, dont il eſt parlé *Deut.* XIV, 13. Moïſe le met au nombre des oiſeaux impurs. C'eſt une eſpece de vautour, qui eſt blanc, & dont la vue eſt fort perçante. S. Jérôme a rendu dans le Lévitique, XI, 14, par *milan*, le terme Hébreu qu'il traduit ailleurs par *ixion*. Ce terme Hébreu eſt *raah*, ou *daah*: les Copiſtes ayant confondu le reſch avec le daleth, ont écrit *raah* dans le Deutéronome, & *daah* dans le Lévitique (4).

IZATE, Roi des Adiabéniens, dont il eſt ſouvent parlé dans Joſeph (5), & dont quelques Auteurs (6) font un Chrétien: au lieu que Joſeph dit qu'il ſe convertit au Judaïſme. Izate étoit fils de Monobaze Roi des Adiabéniens, & d'Hélene ſa ſœur & ſon épouſe. Monobaze avoit une affection particuliere pour Izate; & craignant les effets de la jalouſie des freres de ce jeune Prince, il l'envoya à Abennérich Roi de Charax-Spaſin ſur le Tigre, à la tête du Golfe Perſique. Izate rencontra dans ce pays un marchand Juif, qui lui apprit à ſervir le vrai Dieu. Quelque temps après, Izate fut mandé par ſon pere, établi ſur une petite Province d'Arménie, nommée *Kæron*, où l'on voit, dit Joſeph, des reſtes de l'Arche de Noé. Après la mort de ſon pere il revint dans l'Adiabene, où Hélene ſa mere le fit reconnoître pour Roi, & engagea Monobaze un de ſes freres, à lui remettre le diadême. Il avoit toujours conſervé ſon amour pour le Judaïſme, & il fut fort aiſé d'apprendre que ſa mere avoit embraſſé la même Religion, par le moyen d'un autre Juif.

Izate auroit voulu faire profeſſion ouverte du Judaïſme, & recevoir la circonciſion; mais ſa mere l'en détournoit, craignant les ſuites de cette démarche: Ananie lui-même (c'eſt le nom du Juif qui l'avoit inſtruit) n'inſiſtoit pas ſur cela, diſant que Dieu ſe contenteroit de la diſpoſition de ſon cœur, à cauſe des conjonctures où il ſe rencontroit. Mais un jour un autre

(1) *Prov.* XVII, 15. *Iſai.* V, 23. (2) *Iſai.* LI, 11, 11. *Dan.* XII, 3. (3) *Ezech.* XVI, 51, 52. (4) דאה *Raah* דאה *Daah*. (5) *Antiq. l.* 20, *c.* 2, & *l.* 6, *c.* 36, *de Bello. Jud. p.* 964. (6) Oroſe, *l.* 7, *c.* 6, dit qu'Hélene mere d'Izate, avoit embraſſé le Chriſtianiſme.

Juif l'ayant trouvé qui liſoit le Livre de Moïſe, lui fit voir qu'il ne pouvoit obſerver la Loi, ni avoir part à l'alliance, ſans ſe faire circoncire ; ce qui le détermina à recevoir auſſi-tôt la circonciſion. Il déclara ce qu'il avoit fait à Hélene ſa mere, & à Ananie. Cette action n'eut aucune ſuite fâcheuſe, & Izate continua de régner avec beaucoup de bonheur. Ses freres & ſes proches embraſſerent auſſi enfin le Judaïſme ; ce qui fit ſoulever les Grands du pays, qui lui ſuſciterent des ennemis puiſſans, qui lui déclarerent la guerre (1). Mais il demeura victorieux, & régna vingt-quatre ans. Il mourut l'an 61 de Jeſus-Chriſt au plus tard, âgé de cinquante-cinq ans, & laiſſa la couronne à Monobaze ſon fils. Les os d'Izate furent envoyés à Jéruſalem, & enterrés avec ceux d'Hélene ſa mere, dans un mauſolée magnifique qu'elle avoit fait faire près de cette ville (2). Au dernier ſiege de Jéruſalem par Tite, il y avoit quelques-uns des enfans & des freres d'Izate enfermés dans la ville, à qui Tite accorda la vie (3), l'an 70 de Jeſus-Chriſt.

(1) Vers l'an 50 de l'Ere vulg. — (2) Voyez l'article d'*Hélene*. — (3) *De Bello*, *l.* 6, *c.* 37, *pag.* 964.

KAB

K. Cette lettre répond au Koph des Hébreux (1), & quelquefois même au Caph (2). Elle eſt preſque entierement bannie de notre langue, & nous ne nous en ſervons gueres que pour exprimer des noms étrangers. On pourra chercher ſous la lettre C, les noms qu'on ne trouvera pas ici ſous le K.

KABALE, *Kabala*, Tradition. Voyez ſous le C, *Cabale*.

KADESH. Voyez *Cadés*.

KADUMIM. Voyez *Cadumim*. Le torrent Cadumim.

KALENDES, premier jour du mois, autrement appelé *Néoménie*. Voyez ſous le C, *Calendes*, & *Néoménies*.

KANNA, ou *Canna*, Canne; en Latin *Calamus*, ſorte de meſure des Hébreux. C'étoit leur toiſe. Elle avoit dix pieds, trois pouces de long. Voyez *Canne*.

KARAITES. Secte des Juifs, qui s'attachent principalement au Texte & au ſens littéral de l'Ecriture, & qui ſont oppoſés aux Rabbaniſtes, qui font leur capital des traditions des Anciens. Voyez ſous le C, *Caraïtes*.

KARIATH-SEPHER. Voyez *Cariath-Sépher*, la ville des Livres, nommée autrement Dabir, dans la partie méridionale de la Tribu de Juda.

KASIDÉENS. Voyez *Aſſidéens*, & 1 Macc. VII, 13, & Pſalm. LXXVIII, 3.

KASIB, ou *Kasbi*, ville de la Tribu de Juda. *Geneſ.* XXXVIII, 5. Voyez *Caſib*.

KEDAR, pere des Kédaréniens, dans l'Arabie Déſerte. Voyez *Cédar*.

KEDEM. C'eſt un terme Hébreu que l'on trouve en quelques endroits de l'Ecriture, & qui eſt ordinairement traduit par l'Orient. (3) Il eſt dit, par exemple, que les enfans de Noé n'ayant qu'un ſeul langage, *partirent de l'Orient & vinrent dans la terre de Sennaar*. On forme ſur cela quelque difficulté, parce que la terre de Sennaar n'eſt pas au couchant de l'Arménie, où l'on ſait que l'Arche s'arrêta, & que l'Arménie n'eſt pas à l'orient de la Babylonie, où étoit la terre de Sennaar. On ſait au contraire qu'elle eſt au nord de ce pays. Pour ſe tirer d'embarras, les Interpretes & les Commentateurs ont imaginé différentes explications de ce paſſage. Les uns (4) ont entendu par le nom de *Kédem*, le pays qui dans la ſuite fut peuplé par *Kedma*, dernier des fils d'Iſmael (5). D'autres, que *Kédem* étoit mis pour, *au commencement*; & que Moïſe a voulu marquer le terme d'où les premiers hommes partirent après le déluge, pour ſe répandre dans différens pays. D'autres (6), que Moïſe a parlé ſelon l'uſage des Aſſyriens, qui nommoient *Kédem*, ou Orient, toutes les Provinces de leur Empire, qui étoient ſituées au-delà du Tigre; & *occident*, ou *arab*, celles qui étoient au-deçà de ce fleuve. Druſius au lieu de, *ils partirent de l'Orient*, traduit; *ils partirent pour*

(1) קוף *Koph.* (2) כף *Caph.* (3) *Geneſ.* XI, 1, 2. מקדם *ab Oriente.* (4) *Capelle apud Bochart. Phaleg. l.* 1, *c.* 7. (5) *Geneſ.* XXV, 15. (6) *Bochart, loco citato.*

aller vers l'Orient. Il rapporte quelques paſſages qui paroiſſent favoriſer ſon explication. Mais il faut avouer qu'elle eſt violente.

Il nous paroît par un grand nombre d'endroits de l'ancien, & même du nouveau Teſtament, que les Auteurs ſacrés appeloient du nom de *Kédem*, ou *d'Orient*, les Provinces qui étoient au-delà de l'Euphrate & du Tigre, même la Méſopotamie, l'Arménie & la Perſe. Moïſe qui avoit été nourri en Egypte, & qui avoit vécu longtemps en Arabie, ſuivoit auſſi apparemment cela en l'uſage de ce pays. Il eſt certain que la Babylonie, la Chaldée, la Suſiane, la Perſe, & une partie de la Méſopotamie; de même que les fleuves de l'Euphrate & du Tigre, dans la plus grande partie de leur cours, ſont à l'orient de la Paleſtine, de l'Egypte & de l'Arabie.

Il eſt encore certain que les peuples qui venoient de l'Arménie, de la Syrie, de la Médie, de la Méſopotamie ſupérieure, entroient dans la Paleſtine & dans l'Egypte du côté d'orient. Il n'en a pas fallu davantage aux Hébreux pour dire que ces peuples étoient à l'orient à leur égard. Enfin nous prouvons que ces pays étoient connus parmi les Hébreux ſous le nom d'Orient, par ces paſſages : Balaam dit que Balac Roi de Moab *l'a fait venir des montagnes d'orient* (1); c'eſt-à-dire, de Péthor ſur l'Euphrate. Iſaïe dit qu'Abraham eſt venu de l'Orient dans la terre de Chanaan (2). On ſait qu'il étoit venu de la Méſopotamie & de la Chaldée. Le même Prophete dit (3), que Cyrus viendra de l'Orient contre Babylone. Il met la Syrie à l'orient de la Judée (4). Daniel dit qu'Antiochus fut troublé par les nouvelles qu'il reçut touchant la révolte des Provinces d'Orient; c'eſt-à-dire, des Provinces de delà l'Euphrate (5). Saint Matthieu dit que les Mages qui vinrent adorer J. C. étoient partis de l'Orient (6).

Tout cela démontre à mon ſens ce que nous avons avancé, que dans le ſtyle de l'Ecriture, l'*Orient* ſe met ſouvent pour les Provinces qui ſont au Nord de la Judée & de l'Egypte; mais d'où l'on n'entre d'ordinaire dans la Paleſtine que du côté de Damas, qui eſt à l'orient ſeptentrional de ce pays.

KEDMA. Voyez *Cedma*, un des fils d'Iſmael.

KEDRON. Le torrent de *Kédron*. Voyez *Cédron*.

KEPHA, *Kaipha*, ou *Keipha*, ou *Hépha*, ville ſituée au pied du mont Carmel, du côté du nord, vis-à-vis Ptolémaïde. Elle eſt auſſi appelée *Sycaminon*, la ville des figuiers ſauvages. Voyez *Cépha*, ou *Sycaminon*.

KEREM. Voyez *Chérem*, anathême ou excommunication. Il ne doit pas s'écrire avec le K, mais avec le *Ch* (7).

KERMÉS. Voyez *Vermiculus*, *Ver*.

KESITHA. Ce terme ſe trouve dans la Géneſe (8), & dans Job (9); & il eſt traduit par des brebis, ou des agneaux. De ſorte que Jacob acheta le champ où il avoit dreſſé ſes tentes, pour le prix de cent agneaux; & que chacun des parens & des amis de Job, après ſon rétabliſſement, lui fit préſent d'un agneau ou d'une jeune brebis. Mais la plupart des Rabbins & des nouveaux Interpretes croient que *Kéſi-*

(1) *Num.* XXIII, 7. (2) *Iſai.* XLI, 2. (3) *Iſai.* XLVI, 11. (4) *Iſai.* IX, 12. (5) *Dan.* XI, 44. (6) *Matth.* II, 1. (7) חרם *Cherem. Anathema.* (8) *Geneſ.* XXXIII, 19. *Heb.* מאה עשישה 70. ἑκατὸν ἀμνῶν. *Vulg. Centum Agnis. Idem repetitur apud Joſue* XXIV, 32. (9) *Job.* XLII, 11. איש קשיטה ארת *Unuſquiſque ovem ſuam.*

tha signifie plutôt une piece de monnoie ; car donner à un homme comme Job, une jeune brebis, cela paroît un préſent trop peu digne de la généroſité de ſes amis & de ſes parens, & trop peu proportionné à ſes beſoins, à ſa qualité, & à la leur. Mais ne peut-on pas faire la même objection ſi l'on admet que Kéſitha ſignifie une piece de monnoie, à moins que l'on ne ſuppoſe qu'elle étoit d'or, & d'un prix conſidérable : car il y en a qui la font très-petite ? David Kimchi explique *Kéſitha*, par מעה qui ne ſignifie que le *gérah* hébraïque, valant une obole, ou un peu plus de la valeur d'un ſol ſept deniers. Les Hébreux n'avoient point de pieces de monnoie plus petite que le gérah, qui eſt rendu par *méhah*, dans le Chaldéen. 1 *Reg.* 11, 37. Bochart & Eugubin ont cru que les Septante portoient *des mines*, au lieu, *des agneaux* ; en Grec, *hecaton mnôn*, au lieu de, *hecaton amnôn*. Or la mine valoit ſoixante ſicles Hébreux, & par conſéquent quatre-vingts-dix-ſept livres, ſix ſols, dix deniers. M. le Pelletier de Rouen croit que le *Kéſitha* étoit une monnoie de Perſe, marquée d'un côté d'un archer, (*Kéſitha* ou *Kéſeth*, en Hébreu, ſignifie un arc,) & de l'autre, d'un agneau ; que cette monnoie étoit d'or, & connûe en Orient ſous le nom de Darique, & de la valeur d'environ douze livres dix ſols de notre monnoie. Pluſieurs Savans ſans exprimer la valeur de *Kéſitha*, diſent que c'étoit une monnoie d'argent, dont l'empreinte étoit une brebis ; d'où vient que les Septante & la Vulgate l'ont rendue par une brebis. Nous croyons que *Kéſitha* étoit une bourſe d'or ou d'argent. Aujourd'hui dans l'Orient, on compte encore par bourſe. La bourſe en Perſe, eſt de cinquante tomans, qui font deux mille cinq cents pieces de dix-huit ſols de notre monnoie. Le terme *Kiſta*, en Chaldéen, ſignifie une meſure, un vaſe. Et Euſtathe dit que *Kiſta* eſt une meſure des Perſes. Jonathan & le Targum de Jéruſalem traduiſent *Kéſitha* par, une perle. Voyez notre Commentaire ſur *Geneſ.* XXXIII, 19.

KIBERATH-HARETZ (1). Ce terme ſe trouve dans la Géneſe, Ch. XXXV, 16, & XLVIII, 7, & 4 *Reg.* V, 19. Saint Jérôme le traduit dans les deux premiers paſſages, par le printemps, *verno tempore* ; & au troiſieme, par le plus beau temps de l'année, *electo terræ tempore*. Les Septante ont conſervé le terme Hébreu *Chaphrata*, & l'ont joint à *Hippodrome*, voulant peut-être marquer que *Kiberath-haretz*, étoit l'eſpace qu'un cheval couroit dans l'Hippodrome, qui étoit de deux ſtades, ou de trois cents pas. Aquila traduit, *le long du chemin* ; d'autres (2), un arpent de terre ; d'autres, le chemin que l'on peut faire d'un repas à l'autre. Nous croyons que *Kiberath* vient de l'Hébreu *Karab* ou *Kabar*, qui ſignifie labourer ; & que *Kiberath-haretz* ſignifie un ſillon de terre, ou la longueur d'un terrain que des bœufs peuvent labourer par jour. Cette longueur eſt de cent vingt pieds de long ; & le journal ou l'arpent eſt le double de cette longueur. *Jugum vocabatur*, dit Pline (3), *quod uno jugo boum in die arari poſſet. Actus, in quo boves agerentur cum aratro, uno impetu juſto. Hic erat* CXX *pedum ; duplicatuſque in longitudine jugerum faciebat.* Comparez Colu-

(1) *Geneſ.* XXXV, 16. ויהיעד כברת הארץ 70. Καὶ τοῦ ἱπποδρόμου χαφραθὰ τῆς γῆς. *Aquil.* Καὶ ὡς ὁδὸν τῆς γῆς. (2) *Chald. Syr. Vatab.* (3) *Plin. l.* 18, *c.* 3.

melle, l. 5, c. 1. Iſidor. *Origen. l.* 15, *c.* 15. Voyez auſſi 1 *Reg.* XIV, 14, où il eſt dit que Jonathas & ſon Ecuyer tuerent vingt hommes, *dans l'eſpace de la moitié d'un champ qu'un bœuf peut labourer en un jour.*

KIBEROTH-AVAH, ou plutôt, *Kiberoth-hattaavah* (1). Les Sépulcres de Concupiſcence. On donna ce nom à un des campemens des Iſraélites dans le déſert, parce qu'ayant demandé à Dieu de la viande pour leur nourriture, témoignant qu'ils étoient dégoûtés de la manne, Dieu leur envoya des cailles en ſi grande quantité, qu'ils en eurent pour pluſieurs jours. Mais ces viandes étoient encore dans leur bouche (2), lorſque Dieu les frappa, & en fit mourir un ſi grand nombre, que le lieu en fut appelé, *les Sépulcres de Concupiſcence.*

KIKAION. Ce terme ſe lit dans Jonas, IV, 6 (3), où ſaint Jérôme a mis *hedera*, le lierre. Les Septante l'avoient traduit par, *la courge.* Aquila l'avoit rendu par, *le lierre*, auſſi-bien que ſaint Jérôme (4). Ce Pere avoue que le nom de lierre ne répond pas à la ſignification de l'Hébreu *kikaion*; mais que n'ayant point trouvé de termes Latins propres pour le ſignifier, il avoit mieux aimé mettre *hedera*, que de laiſſer kikaion, qu'on auroit pu prendre pour un animal monſtrueux des Indes, ou des montagnes de la Béotie. Voici ce que c'eſt que le *kikaion*, ſelon lui: C'eſt un arbuſte qui croît dans les lieux ſablonneux de la Paleſtine, & qui vient avec tant de rapidité, qu'en peu de jours il arrive à une hauteur conſidérable. Ses feuilles ſont larges, & à peu-près de la forme de celles de la vigne. Il ſe ſoutient ſur ſon tronc, ſans être appuyé d'autre choſe, & fournit ſous l'épaiſſeur de ſes feuilles un ombrage fort agréable.

Les nouveaux Interpretes (5) conviennent preſque tous que l'Hébreu *kikaion*, ſignifie, *la palma Chriſti*, ou *ricinus*, appelé en Egyptien *kiki*, & en Grec, *ſely cyprion.* C'eſt une plante ſemblable au lys, dont les feuilles ſont liſſes, éparpillées, & mouchetées de taches noires. Sa tige eſt ronde & polie, & produit des fleurs de diverſes couleurs. Dioſcoride dit qu'il y en a une eſpece, qui devient grande comme un arbre, & auſſi haute qu'un petit figuier. Ses feuilles ſont comme le plane, quoique plus grandes, plus liſſées & plus noires. Ses branches & ſon tronc ſont creux comme un roſeau. C'eſt apparemment de cette derniere eſpece dont parle Jonas. Saint Auguſtin (6) raconte qu'un Evêque d'Afrique ayant voulu faire lire dans l'aſſemblée de ſon peuple la Traduction de ſaint Jérôme, tous les aſſiſtans furent ſcandaliſés, lorſqu'ils entendirent nommer *un lierre*, au lieu *d'une courge*, qu'ils avoient accoutumé d'entendre: Qu'il fallut s'en rapporter aux Juifs qui étoient dans la ville, leſquels par malice, ou par ignorance, déclarerent que l'Hébreu ſignifioit une courge: de ſorte que cet Evêque, pour appaiſer ſon peuple, & pour le retenir dans ſa communion, fut obligé de dire que cet endroit de la Traduction de ſaint Jérôme étoit fautif.

---

(1) *Num.* XI, 34, 35. קברות התאוה *Kiberoth hattaavah. Sepulcra concupiſcentiæ.* (2) *Num.* XI, 33, 34. *Pſalm.* LXXVII, 30. (3) *Jonas* IV, 6. קיקיון *Kikaion.* 70. Κολοκυνθη. *Cucurbita. Aqu* Χίσσος. *Hedera.* (4) *Vide Hieronym. in Jonam* 4. (5) *Kimchi, Boch. Mont. Jun. Piſc. Mercer. Grot. Buxtorf. Druſ. Urſin. Breman. alii.* (6) *Aug. Ep.* 71, & *Hieronym. inter Auguſtin.* 75, *n.* 22.

KINNERETH, ou *Cinnereth*, Tibériade. *Lac de Cinnereth.* Lac de Tibériade.

KINNOR, inſtrument de muſique. Voyez ci-devant l'article *Cinyra.*

KION. Amos (1) reproche aux Iſraélites d'avoir adoré les Idoles dans le Déſert, & d'avoir porté *la Baſe de leurs Idoles:* en Hébreu: *Kion de vos images.* Voyez ci-devant *Chion*, & ci-après *Rempham*, & l'article *Samaritains.*

KIPPUR, ou plutôt *Chippur* (2), Fête du Pardon ou de l'Expiation ſolemnelle. *Levit.* XVI. Voyez *Expiation.*

KIR-HARESETH. Voyez *Ar*, *Aréopolis* Capitale des Moabites.

KIRIATH-ARBÉ, *Kiriath-ſepher*, *Kiriath-ïarim.* Voyez *Cariatht-arbé* & les autres par un C.

KISON, ou *Kiſſon.* Voyez *Ciſon.* Le torrent de Ciſon.

KOSEBA, ville du Royaume de Moab. Voyez l'Hébreu de 1 *Par.* IV, 21.

L A A

LAABIM, ou *Lahabim* (3), troiſieme fils de Mezraïm. On croit que *Laaéim* marque les Lybiens, qui ſont un des plus anciens peuples d'Afrique. Il y en avoit auprès de l'Egypte, au couchant de la Thébaïde, & d'autres habitoient le long de la Méditerranée. *Lahabim*, ſignifie enflammé; *lahaba*, la flamme. La Lybie eſt un pays fort expoſé aux ardeurs du ſoleil.

LAADA, fils de Séla, & pere de Mareſa, de la Tribu de Juda. 1 *Par.* IV, 21.

LABAN, fils de Bathuel, & petit-fils de Nachor, frere de Rébecca, & pere de Rachel & de Liah. Jacob étant arrivé en Méſopotamie (4), fut fort bien reçu de Laban ſon oncle (5). Un mois s'étant écoulé depuis ſon arrivée, Laban lui dit: faut-il à cauſe que vous êtes mon neveu, que vous me ſerviez gratuitement? Voyez donc qu'elle récompenſe vous voulez. Jacob lui dit: je vous ſervirai ſept ans pour Rachel, la plus jeune de vos filles. Laban y conſentit; & Jacob s'engagea à le ſervir pendant ſept ans (6). Alors Jacob dit à Laban: donnez-moi ma femme, parce que mon temps eſt accompli. Laban fit donc le feſtin des noces, & le ſoir il fit entrer Liah dans la chambre de Jacob; en ſorte que Jacob ne s'apperçut de la fraude que le lendemain au matin. Jacob s'en plaignit avec aigreur. Mais Laban lui répondit que ce n'étoit point la coutume de marier les plus jeunes filles avant leurs aînées, & que s'il vouloit le ſervir encore ſept autres années, il lui donneroit Rachel. Jacob y conſentit, & épouſa Rachel, après avoir demeuré ſept ans avec Liah.

(1) *Amos* V, 25, 26. (2) כפור *Chippur. Expiatio.* (3) *Geneſ.* X, 13. לחבים *Lehabim.* (4) An du Monde 2245, avant J. C. 1755, avant l'Ere vulg. 1759. (5) *Geneſ.* XXVIII, XXIX. (6) Pluſieurs croient que Jacob le ſervit pendant ſept ans, avant que d'épouſer Rachel. Mais d'autres tiennent le contraire, & croient que ces mots: *Mon temps eſt accompli*, ſignifient je ſuis d'un âge à faire ma maiſon, à me marier. Jacob avoit alors ſoixante & dix-ſept ans.

Après que Jacob eut passé quatorze ans au service de Laban (1), il voulut s'en retourner dans la terre de Chanaan : mais Laban le retint, & le pria de continuer à le servir (2). Il lui dit : demandez-moi quelle récompense vous voudrez. Jacob demanda tout ce qui naîtroit des troupeaux de Laban de noir, de tacheté & de diverses couleurs ; c'est-à-dire, tout ce qui étoit de moindre pour la laine & la toison. Laban y consentit, & sépara tout ce qui étoit tacheté & de diverses couleurs dans ses troupeaux, & le donna à garder à ses fils ; & ne laissa à Jacob que ce qui étoit d'une seule couleur, craignant apparemment que Jacob n'usât d'artifice pour faire naître des animaux de diverses couleurs, par le mêlange des brebis & des chevres tachetées, avec celles qui ne l'étoient pas. Mais Jacob eut une vision, dans laquelle il découvrit un moyen très-simple & naturel, pour faire naître des agneaux & des chevreaux de différentes couleurs ; qui fut de mettre devant les meres, pendant qu'elles étoient en chaleur, des branches de différentes couleurs. Ce moyen lui ayant réussi, il devint si puissant & si riche, que Laban & ses fils ne le purent voir, sans en témoigner leur jalousie.

Jacob s'étant apperçu qu'ils ne le regardoient plus du même œil, (3) prit la résolution de partir à l'insu du Laban (4) ; & il exécuta sa résolution dans un si grand secret, que Laban ne sut son départ que le troisieme jour. Alors il se mit à le poursuivre, & l'atteignit à la montagne de Galaad. Dieu apparut la nuit à Laban, & lui défendit de rien dire d'offensant à Jacob, en sorte que quand il fut trouver Jacob, il se plaignit simplement de ce qu'avant son départ, il ne lui avoit pas donné la consolation d'embrasser ses filles & ses petits-fils, & de les conduire au son des instrumens de musique. Il ne fut pas si modéré sur ce qu'on lui avoit dérobé ses Dieux, ou ses *Téraphims* (5). Il en fit de grandes plaintes ; & Jacob y répondit avec force, disant qu'il consentoit que l'on mît à mort celui qui avoit commis ce larcin, ne sachant pas que Rachel les avoit enlevés. Laban chercha donc dans toutes les tentes de Jacob, sans avoir rien pu trouver qui lui appartînt ; car Rachel avoit eu la précaution de cacher ces figures sous le bats d'un chameau. Voyez l'article de *Rachel*.

Après cela Jacob à son tour fit de grandes plaintes à Laban de la conduite qu'il avoit tenue avec lui, & lui reprocha d'avoir changé la récompense qui lui étoit due. Il ajouta ; si le Dieu de mon pere ne m'eût aidé, vous m'eussiez peut-être renvoyé nud chez mon pere. Laban répondit : voilà mes filles & mes petits-fils ; que pouurrois-je faire contre eux ? Tout ce qui est à vous m'est aussi cher que ce qui m'appartient. Venez ; faisons alliance ensemble, & dressons ici un monument, pour en conserver la mémoire. Ils se jurerent donc réciproquement amitié & alliance ; ils burent & mangerent ensemble sur un grand monceau de pierres, que Laban appela (6) *Jegar schahaddutah*, le Monceau du témoignage ; & Jacob, *Galaad*, le Monceau du témoin, chacun suivant la

(1) L'an du Monde 2259, avant J. C. 1741, avant l'Ere vulg. 1745. (2) *Genes.* xxx, 26, 27. (3) Vers l'an 2265, avant J. C. 1735, avant l'Ere vulg. 1739. (4) *Genes.* xxxi, 1, 2, 3, &c. (5) Voyez ci-après l'article *Téraphim*. (6) *Genes.* xxxi, 47. יגר שהדותה *Jagar-schahaddutah.* גל עד *Gal haed*, ou *haud*.

différence

différence de ſa Langue. Laban parloit Chaldéen ; & Jacob, Hébreu ou Phénicien. Et Laban dit : Que le Seigneur ſoit Juge entre vous & moi, ſi vous maltraitez mes filles, & ſi vous prenez d'autres femmes avec elles : Que ces monceaux ſervent de témoins entre vous & moi, contre celui de nous deux qui les paſſera à mauvais deſſein, pour aller dans le pays de l'autre. Que le Dieu de Nachor, & le Dieu de leurs peres ſoit notre Juge. Et ayant immolé des victimes, ils mangerent & burent enſemble ; & le lendemain de grand matin Laban ayant dit adieu à ſes filles & à ſes petits-fils, s'en retourna à Haran. C'eſt tout ce que nous ſavons de lui.

LABAN, lieu inconnu au-delà du Jourdain, dans les plaines de Moab. *Deut.* I, 1.

LABANA, ville de Juda, *Joſue* XV, 42. apparemment la même que *Lebana*, *Lobana*, ou *Lebna*, ou *Libna*, dans la partie méridionale de Juda. Euſebe dit que de ſon temps, il y avoit un lieu nommé *Lebna*, dans le canton d'Eleuthéropolis. Je crois que c'eſt près de cette ville de Lebna, que camperent les Iſraélites durant leur voyage du déſert. *Num.* XXXIII, 21.

LABANATH, lieu dans la Tribu d'Aſer. *Joſue* XIX, 27. Nous croyons que c'eſt le Promontoire blanc ſitué entre Ecdippe & Tyr. *Plin. l.* 5, *c.* 19. L'Hébreu lit : *Sihor-Lebanath*, au lieu de, *Sihor & Labanath* de la Vulgate. Ce qui fait croire que ces deux mots ne marquent qu'un même lieu, & que Sihor eſt le nom d'un ruiſſeau ; comme qui diroit : *& le ruiſſeau d'eau trouble, qui eſt ſur le Promontoire blanc.*

LABOSARDACH, ou *Laborſoarchode*, Roi de Babylone, fils de Nérigliſſor, régna neuf mois, ſelon Béroſe. Il fut mis à mort par ſes gens, & eut pour ſucceſſeur Nabonide, ſelon le même Béroſe, ou *Nabannidoch*, ſelon Abidene, ou *Labynite*, ſelon Hérodote. Pluſieurs croient que ce dernier eſt le même que *Balthaſar* de Daniel. La ſucceſſion des fils de Nabuchodonoſor eſt extrêmement embrouillée. Voyez les Chronologiſtes & les Commentateurs ſur Daniel ; & ci-après *Nigliſſor*.

LABRUSCA. Voyez *Raiſin ſauvage*.

LABYNITE. Voyez *Nabonide*.

LAC. Il y avoit dans la Judée trois grands lacs ; *le lac Aſphaltite*, *le lac de Tibériade*, & *le lac Séméchon* (1). On connoît auſſi au voiſinage, tirant vers l'Egypte, *le lac Sirbon*. Il faut chercher tous ces lacs ſous leur propre article. Il y avoit outre ces grands lacs, quelques étangs, à qui l'on donnoit auſſi ce nom ; comme le lac *Cendervia*, d'où ſort le petit fleuve *Beleus*, à l'orient de Ptolémaïde, le lac près de Céſarée de Paleſtine, le lac *Phiala*, au pied du Liban, le lac de *Jazer*, & celui d'*Héſébon*, au-delà du Jourdain. Iſaïe (2) parle auſſi d'un lac que fit faire Manaſſé entre les deux murs de Jéruſalem.

Il eſt parlé dans les Livres des Rois (3) du *Lac Aſan* ; apparemment qu'il y avoit un lac près la ville d'Aſan, qui appartenoit à la Tribu de Juda. Voyez Joſué XV, 42. L'Hébreu lit (4), à *Cor-Aſan* ; c'eſt la même ville d'Aſan dont on vient de parler. Elle fut d'abord donnée à Juda, puis cédée à Siméon. Joſué XIX, 7. Saint Jérôme a lu *Bebor-Aſan*, *in lacu Aſan*, au lieu de *Becor-Aſan*.

(1) *Iſai.* XXII, 11. (2) *Iſai.* XXII, 11. (3) 1. *Reg.* XXX, 30. (4) בכור-עשן *In Cor-Aſan.* S. Jérôme בבור 70. *Berſabee.*

LAC ASPHAR, dont il eſt parlé dans les Livres des Maccabées (1), n'eſt autre que *le Lac Aſphaltite*, ou la mer morte. Voyez *Aſphaltite*.

LACUS, ſe met ſouvent pour une cîterne. Conſidérez *la caverne du lac* d'où vous êtes tirés, dit Iſaïe (2), c'eſt-à-dire, la cîterne d'où vous êtes ſortis, qui ſont vos peres & meres. Et comme les tombeaux étoient d'ordinaire des cavernes creuſées dans le roc ou ſous la terre, dans leſquelles on dépoſoit les corps dans des eſpeces de niches où ils étoient cachés, l'Ecriture donne auſſi très-ſouvent le nom de lac au tombeau; par exemple, il a creuſé *un lac* (3), une foſſe, un tombeau, & il eſt tombé dans la foſſe qu'il a creuſée. Et encore (4) : *Seigneur, j'ai crié vers vous, ne demeurez point dans le ſilence*, répondez-moi, *afin que je ne devienne pas comme ceux qui deſcendent dans le lac*, dans le tombeau, dans la foſſe.

Le terme Hébreu *Bor* (5), ſignifie en général une foſſe, une cîterne, un lac, un ſépulcre, un lieu creux & profond, où l'on enferme les bêtes farouches, comme les lions & les eſclaves, ainſi qu'il ſe pratique encore aujourd'hui dans l'Afrique, & ailleurs. Zacharie (6) dit : *Emiſiſti vinctos tuos de lacu*, de la priſon. Jérémie fut jeté dans une priſon qui étoit une cîterne où il n'y avoit plus d'eau, mais ſeulement de la boue (7) : *Lacus noviſſimus* ſignifie le plus profond, le plus reculé du tombeau ou de la priſon (8) : *Invocavi nomen tuum, Domine, de lacu noviſſimo*. Et Ezéchiel parlant du ſépulcre du Roi d'Aſſyrie (9), dit qu'il eſt placé au plus profond de la caverne : *Quorum ſepulcra data ſunt in noviſſimis laci*.

Et comme dans la Paleſtine on réſervoit le vin & l'huile dans des cuves, ou cîternes ſouterraines, à peu-près comme on y conſerve l'eau, on donne auſſi à ces cuves le nom de lac : d'où vient que lorſqu'on parle d'un preſſoir, on dit qu'on y creuſe un lac, ou une cuve ſouterraine pour recevoir le vin (10) : *Vineam paſtinavit homo, & circumdedit ſepem & fodit lacum*. Et ſaint Jean dans l'Apocalypſe (11), dit que le Seigneur a envoyé ſon Ange pour vendanger ſa vigne, qu'il en a coupé les raiſins, qu'il les a mis dans *le lac de la colere de Dieu*, qu'il les a foulés, & que le ſang en eſt ſorti, qui a inondé juſqu'à la longueur de ſeize cents ſtades. Voyez ci-après ſous le nom *Preſſoir*.

LACÉDÉMONE, autrement appelée *Sparte*, ville célebre dans le Péloponeſe. Lacédémone eſt très-ancienne. On dit qu'elle s'appela d'abord *Lelegie*, de *Lelex* ſon premier Roi, qui étoit, dit-on, contemporain de Cécrops & d'Erichtonius. Elle prit enſuite le nom de *Lacédémone*, de Lacédémon fils de Jupiter & de Sémelé ; enfin elle porta auſſi le nom de *Sparte*, qu'elle prit de la Reine *Sparte* femme de Lacédémon.

On connoît trois Dynaſties de Rois qui ont régné autrefois à Lacédémone. La premiere commença à *Lelex* premier Roi de cette ville ; & continua juſqu'à Tizamene fils d'Oreſte, treizieme & dernier Roi de la premiere Dynaſtie, qui fut chaſſé par les *Héraclides*. La Dynaſtie des Héraclides fut partagée en deux fa-

(1) 1. *Macc.* IX, 33. (2) *Iſai.* LI, 1. (3) *Pſalm.* VII, 16. (4) *Pſalm.* XXVII, 1. (5) בור *Lacus, foſſa, ciſterna.* (6) *Zach.* IX, 11. (7) *Jerem.* XXXVIII, 6, 7, 8. (8) *Jerem. Thren.* III, 56. (9) *Ezech.* XXXII, 23. (10) *Marc.* XII, 1. (11) *Apoc.* XIV, 19, 20.

milles : celle des *Euriſthenides*, ou *Agides*, qui donnerent trente-un Rois à Lacédémone ; & celle des *Proclides*, ou *Euripontides*, qui en donnerent vingt-quatre.

Les Lacédémoniens ſe ſont toujours diſtingués par leur valeur. Lycurgue les poliça & leur donna des Lois. Il établit un Conſeil compoſé de trente-deux Conſeillers, dont le Roi en étoit un. Ce Conſeil ne pouvoit rien conclure ſans le conſentement du peuple. Pluſieurs des Lois de Lycurgue ont aſſez de rapport à celle de Moïſe. Par exemple, l'égalité des partages des terres, le reſpect pour les vieillards & les Magiſtrats, la frugalité, l'horreur de l'ivrognerie & de l'intempérance ; ils élevoient leurs enfans, même les filles, dans les exercices laborieux de la guerre ; ils leur inſpiroient un amour infini pour la liberté, & pour l'indépendance ; ils parloient peu & diſoient beaucoup en peu de paroles ; le ſtyle laconique eſt paſſé en proverbe.

Les Hébreux ne commencerent à connoître les Lacédémoniens, & à avoir commerce avec eux, que depuis les Maccabées. Nous avons dit dans la premiere édition de ce Dictionnaire de la Bible, qu'Aréus Roi de Lacédémone écrivit au Grand-Prêtre Onias III, en l'an du Monde 3821, avant J. C. 179, avant l'Ere vulgaire 183 (1), qu'ayant appris que les Juifs & les Lacédémoniens étoient freres, & de la race d'Abraham, il les prioit de leur mander l'état de leurs affaires. Onias reçut très-bien les Envoyés d'Aréus, & récrivit aux Lacédémoniens, reconnoiſſant avec plaiſir la parenté des deux nations. Pluſieurs années après (2), Jonathas Maccabée ayant envoyé des Députés à Rome, pour renouveler l'alliance des Juifs avec les Romains, donna ordre à ſes gens de repaſſer par Lacédémone, & de porter aux Lacédémoniens une lettre, dans laquelle il rapporte toute entiere celle d'Aréus, dont nous venons de parler, & dit qu'encore que les Juifs n'aient pas beſoin du témoignage d'Aréus, pour ſe perſuader de leur parenté réciproque, puiſqu'ils ont les Livres ſaints qui la leur apprennent ; & quoique dans la ſituation préſente de leur République, ils ne ſoient pas dans la néceſſité de recourir à leur ſecours, ils ne laiſſent pas de leur envoyer des Ambaſſadeurs, pour renouveler leur amitié & leur union, & pour leur rendre compte de l'état où étoient alors les affaires de leur nation ; diſant qu'ils ont été expoſés à beaucoup de perſécutions, mais que le Seigneur les en a délivrés d'une maniere toute miraculeuſe. On n'a pas la réponſe des Lacédémoniens.

Long-temps auparavant, Jaſon faux Grand-Prêtre des Juifs, & frere d'Onias III, ayant été obligé de ſe ſauver de ſa patrie, à cauſe de ſes crimes, ſe retira auprès des Lacédémoniens (3), eſpérant y trouver un aſyle (4) ; mais les Lacédémoniens ayant appris le ſujet de ſa fuite, l'abandonnerent, & il mourut ſans qu'ils daignaſſent lui donner l'honneur de la ſépulture.

Nous avions d'abord ſuppoſé après Joſeph (5), & avec Uſſé-

(1) 1. *Macc.* XII, 7, *& ſeq.* Le Texte Latin dit que les Juifs avoient écrit les premiers aux Spartiates ; mais le Texte Grec dit au contraire que ce furent les Lacédémoniens qui commencerent. (2) Vers l'an du Monde 3860, avant J. C. 148, avant l'Ere vulg. 144. Voyez 1. *Macc.* XII, 7. 8, 9, *&c. & Joſeph. Antiq. l.* XII, *c.* 5. (3) Vers l'an du Monde 3835, avant J. C. 165, avant l'Ere vulg. 169. (4) 2. *Macc.* V, 7. (5) *Joſeph. Antiq. l.* XII, *c.* 4, 5.

rius (1), que c'étoit le Grand-Prêtre Onias III, à qui Aréus Roi de Lacédémone avoit écrit ; cependant on forme ſur cela des difficultés que nous ne devons pas diſſimuler. On dit (2) qu'au temps d'Onias III, il n'y avoit point de Roi à Lacédémone du nom d'Aréus ; car pour celui dont l'Hiſtoire du temps d'Onias III parle, il n'avoit pas le titre ni la qualité de Roi ; aucun Auteur ne la lui a jamais donnée. Les deux familles Royales de Lacédémone étoient éteintes avant que cet Aréus vînt au monde, & le gouvernement de cette ville avoit pris une autre forme, après avoir paſſé par les mains de quelques tyrans. Outre cela le Grand-Prêtre Jonathas dans ſa Lettre aux Lacédémoniens (3), en parlant de cette Lettre d'Aréus, dit qu'il s'étoit paſſé beaucoup de temps depuis qu'elle lui avoit été écrite : or il n'auroit pas parlé ainſi, ſi la lettre d'Aréus eût été écrite à Onias III, puiſque depuis la mort d'Onias III, arrivée l'an du monde 3834, juſqu'au commencement de Jonathas en 3843, il n'y a que neuf ans.

Il vaut donc mieux dire que ce fut Aréus ou Arius I, Roi de Lacédémone qui écrivit à Onias I, Grand-Prêtre des Juifs. Ce Prince eſt ſurement contemporain d'Onias, & toute l'Hiſtoire s'accorde fort bien à ce ſentiment. Nous mettons le commencement d'Onias I en l'an du Monde 3682, & ſa mort en 3702.

Quant à la parenté des Lacédémoniens & des Juifs, nous allons propoſer les principales conjectures que l'on apporte pour donner quelque couleur à cette opinion. Il eſt bon de remarquer premierement, que, ſelon le texte Grec, ce furent les Lacédémoniens qui écrivirent les premiers aux Juifs, & leur témoignerent qu'ils avoient trouvé dans d'anciens Livres qu'ils étoient parens, & qu'ils avoient pour pere commun le Patriarche Abraham. Les Juifs tout enflés qu'ils ont toujours été de la nobleſſe de leur origine, ne rejetterent point cette prétention des Lacédémoniens. Les uns & les autres crurent très-ſérieuſement qu'ils étoient parens. On voit bien la Lettre d'Aréus à Onias, mais on ne trouve pas la réponſe d'Onias à Aréus ; mais il paroît par la ſuite de l'Hiſtoire, que la choſe fut très-bien reçue en Judée, & que les deux peuples entretinrent de bonne foi leur alliance & leur parenté.

Le Grand-Prêtre Jaſon étant obligé de quitter la Judée ſa patrie, & l'Arabie où il s'étoit retiré, alla chercher un refuge à Lacédémone (4). Le Grand-Prêtre Jonathas frere de Judas Maccabée écrivit au Sénat & au peuple de Lacédémone, pour renouveler leur ancienne alliance (5) ; leur parenté étoit un article non conteſté. Il faut toutefois avouer que ſi cela n'étoit fondé que ſur les monumens qui nous reſtent dans les Ecritures ſaintes, ou dans les Auteurs profanes, leur créance étoit aſſez mal fondée. Mais ils pouvoient alors avoir eu main des monumens & des preuves qui nous ſont inconnues.

Quoi qu'il en ſoit, voici les conjectures que l'on propoſe pour donner du jour à cette parenté. Quelques-uns (6) ont avancé qu'Ebal fils de Jectan (7), étoit le même qu'*Ebalus* pere de Tin-

(1) *Uſſer. Annal. V. T. ad an. J. P.* 4531. (2) *Scaliger. animadverſ. in Euſeb. Chronic. p.* 139, *& Canon. Iſagog.* 111, *p.* 340. (3) 1. *Macc.* XII, 10. (4) 2. *Macc.* V, 9. (5) 2. *Macc.* XII, 6. (6) *Vide apud Scalig. Iſagog. l.* 3, *p.* 382. (7) *Geneſ.* X, 28.

Hare & aïeul de Caſtor, de Pollux & d'Hélene ; mais la chronologie ne peut s'accorder avec ce ſentiment, & d'ailleurs cela ne prouveroit pas que les Lacédémoniens & les Juifs euſſent pour pere commun Abraham, puiſqu'Ebal eſt plus ancien qu'Abraham de ſix ou ſept générations.

D'autres (1) ont cru que les Lacédémoniens étoient iſſus d'une des deux femmes d'Abraham, *Agar*, ou *Céthura* ; mais cela eſt trop vague, & ne nous apprend rien au-delà d'une conjecture qui n'eſt pas appuyée de la moindre preuve. Grotius s'imagine que la parenté des Juifs & des Lacédémoniens eſt fondée ſur ce que les Lacédémoniens deſcendoient des Doriens, & les Doriens des Pélaſges ; & comme ces derniers étoient originaires des environs de la Syrie ou de l'Arabie, on a dit au haſard que les Lacédémoniens & les Juifs étoient d'une même race ; ce ſont là de ces opinions agréables qui ne ſouffrent pas un examen rigoureux & exact.

Eutychius Patriarche d'Alexandrie, prend cette parenté du côté d'Eſaü ; il croit qu'Eſaü épouſa non-ſeulement des femmes Chananéennes, mais auſſi des femmes Greques, & que de là vient l'alliance entre les Juifs & les Grecs. Il ſeroit à ſouhaiter que ce prétendu mariage d'Eſaü avec des femmes Greques fût ſeulement probable.

Quelques-uns la font venir de *Cadmus*, qui étant Phénicien, & étant venu en Grece avec quelques Arabes, aura donné lieu à dire que les Lacédémoniens deſcendoient d'Abraham, parce que *Cadmus* venoit d'un pays qui étoit peuplé & habité par les deſcendans d'Abraham. On attribuoit à Cadmus la fondation de la ville de Lacédémone, & on tiroit l'étymologie du nom de *Sparte*, qui ſignifie *ſemée*, de ce que Cadmus y avoit ſemé des dents de dragon, d'où étoient ſortis des hommes. Apollodore (2) ajoute que Cadmus effrayé de voir des hommes tout armés ſortir de la terre, jeta des pierres contr'eux : que ces hommes ramaſſant ces pierres, commencerent à s'entrebattre & à s'entretuer, de ſorte qu'il n'en reſta que cinq, à la tête deſquels étoit *Udæus*. N'auroit-on pas pris cet *Udæus* pour *Judæus*, afin d'en tirer l'origine des Lacédémoniens Juifs ?

Diodore (3) de Sicile raconte qu'une foule d'étrangers s'étant jetée dans l'Egypte, & commençant à en altérer les lois & les coutumes, les naturels du pays les chaſſerent, & les obligerent de ſe retirer où ils purent : une partie ſe retira dans la Grece, ſous la conduite de Danaüs & de Cadmus ; les autres ayant Moïſe à leur tête, s'emparerent de la Judée, qui étoit alors entierement déſerte. Voilà encore de quoi fonder une conjecture ſur l'origine commune des Lacédémoniens & des Juifs.

La fondation de Sparte eſt attribuée par quelques Auteurs à un Juif nommé *Sparton*, qui accompagna Bacchus dans ſes guerres & dans ſes voyages ; d'autres l'attribuent à Spartus fils de Phoronée. On veut que ce Sparton compagnon de Bacchus ait été Juif : ſi cela étoit bien prouvé, il ne faudroit point d'autre fondement pour dire que les Juifs & les Lacédémoniens viennent d'un même pere. Mais Pauſanias (4), remarque que les Lacédémoniens ne connoiſſent pas cet homme, & ne l'avouent pas pour fondateur de leur ville.

(1) *D. Thom. ſeu alius in lib. Macc.* (2) *Apollodor. ex Pherecid. l. 3. Bibliot.* (3) *Diodor. Sicul.* (4) *Pauſan. Corinthias. p. 58.*

Les Anciens ont cru que les Juifs étoient originaires de l'Iſle de Crete. Ce ſentiment étoit encore commun du temps de Tacite: (1) *Judæos Cretâ inſulâ profugos noviſſima Lybiæ inſediſſe*, &c. Le mont *Ida*, peu différent de celui de *Juda*; les *Idæi*, peu différens de *Judæi*; le fleuve *Jarden* portant le même nom que le Jourdain de la Paleſtine; les lois des Crétois données par Minos; celles de Lycurgue données aux Lacédémoniens, & celles de Moïſe aux Juifs: tout cela dans l'Antiquité la plus reculée. Les peuples Crétois avoient envoyé des colonies dans la Paleſtine. Les Philiſtins étoient Crétois d'origine. Lycurgue Légiſlateur des Lacédémoniens avoit demeuré long-temps en Crete, & en avoit tiré les lois qu'il donna à ſes compatriotes. Tout cela a pu donner lieu de croire que les Juifs & les Lacédémoniens étoient d'une même origine (2).

Joſeph (3) a pris le paſſage de la lettre de Jonathas au Sénat de Lacédémone dans un ſens différent de ce qui ſe lit dans les Livres des Maccabées. Ces Livres portent (4), que les Juifs n'ayant nul beſoin du ſecours des Lacédémoniens, ni de leur alliance, n'ont pas laiſſé d'envoyer vers eux pour la renouveler. *Cùm nullo horum indigeremus, habentes ſolatio ſanctos Libros qui ſunt in manibus noſtris.* Joſeph fait dire à Jonathas que pour les Juifs, ils n'ont nul beſoin du témoignage des étrangers, pour ſe perſuader que les Juifs & les Spartiates ſont freres, ayant en main les Livres ſacrés, qui leur en fourniſſent des preuves, &c. Cette explication de Joſeph eſt ſuivie de pluſieurs Interpretes; mais où ſont donc ces paſſages de l'Ecriture qui démontrent la parenté des deux peuples? C'eſt ce qu'on n'a pu encore montrer juſqu'ici, qu'en ſuppoſant, ce qui eſt très-incertain, que les Lacédémoniens étoient venus des Iduméens ou des Iſmaélites.

De tout ce qu'on vient de dire, il réſulte que la parenté de ces deux peuples eſt un point très-douteux, & qu'apparemment les Juifs & les Spartiates ont bien voulu en cela ſe faire une agréable illuſion. L'Ecriture ne nous oblige pas de croire ce que croyoient Aréus & Jonathas; ſi c'eſt une erreur, elle eſt toute ſur leur compte. Les Livres que nous croyons inſpirés & indubitables, racontent quelquefois les erreurs & les vaines opinions des hommes, ſans les approuver ni les autoriſer.

LACHIS, ville au midi de la Tribu de Juda. *Joſue* X, 26, XV, 39. Euſebe & ſaint Jérôme diſent que de leur temps on voyoit un bourg du nom de *Lachis*, à ſept milles d'Eleuthéropolis, tirant vers le midi. Sennachérib aſſiégea Lachis, mais il ne la prit pas. C'eſt de là qu'il envoya Rabſacès contre Jéruſalem (5).

LAHELA, pays au-delà du Jourdain, où Téglatphalaſſar Roi d'Aſſyrie, tranſporta les Tribus de Ruben, de Gad, & la demi-tribu de Manaſſé (6). Il y a beaucoup d'apparence que *Lahéla* eſt le même que *Halé*, dont il eſt parlé 4 *Reg.* XVII, 6, & XVIII, 10, peut-être le même pays que *Hévila* ou *Chola*, *Geneſ.* II, 11, vers la Colchide & l'Arménie.

(1) *Tacit. Hiſt. l.* 5, *initio.* (2) *Vide Huet. Demonſtr. Evang. propoſ.* 4, *c.* 4, *art* 10. (3) *Joſeph. Antiq. l.* XII, *c.* 5. (4) 1. *Macc.* XII, 9. (5) 4. *Reg.* XVIII, 17, XIX, 8, *&* 2. *Par.* XXXII, 9. (6) 1. *Par.* V, 26, 4. *Reg.* XV, 29.

Voyez notre Diſſertation ſur le pays où les dix Tribus furent tranſportées.

LAHEM. Ce mot eſt mis pour *Bethléem.* 1 *Par.* IV, 22.

LAIS, ou *Léſem*, autrement *Panéas*, & enſuite *Céſarée de Philippe*, & enfin *Néroniade* (1). Pluſieurs croient que c'eſt la même que *Dan.* Mais il eſt certain que *Dan* étoit différent de *Léſem* & de *Panéas.* Dan étoit à quatre milles de Panéade, en tirant du côté de Tyr (2). Voyez *Panéade.*

LAÏS, pere de Phalti, de la ville de Gallim. 1 *Reg.* XXV, 24.

LAISA, LAISE, ou LESSEN, nom de lieu près Bérée ou plutôt Béroth, ville de la Tribu de Benjamin, qui n'eſt connu dans l'Ecriture que par la bataille qui s'y donna entre Judas Maccabée d'une part, & Bacchides & Alcime Grand-Prêtre des Juifs, de l'autre part (3). Démétrius Soter ayant appris la mort de Nicanor, & la défaite de ſon armée, envoya de nouveau en Judée Bacchides & Alcime, avec l'aile droite de ſon armée, c'eſt-à-dire, l'élite de ſes troupes, au nombre de vingt-deux mille hommes d'Infanterie, & de deux mille de cavalerie. Ils vinrent d'abord à Jéruſalem, croyant y rencontrer Judas; mais ayant appris qu'il étoit campé à Laïſe avec trois mille hommes choiſis, ils y allerent & ſe camperent à Bérée qui n'en étoit pas éloignée. Les troupes de Judas voyant une ſi grande multitude d'ennemis, furent tellement ſaiſis de crainte, que la plupart déſerterent, en ſorte qu'il ne lui reſta que huit cents ſoldats.

Judas ſe voyant ainſi abandonné dans la néceſſité où il ſe trouvoit de combattre, ſon cœur en fut tout abattu, & d'autant plus qu'il n'avoit pas le temps de raſſembler d'autres ſoldats; cependant il ne laiſſa pas d'encourager ceux qui étoient reſtés avec lui, & de les animer au combat; mais ils lui repréſentereut qu'ils étoient en ſi petit nombre, qu'il falloit plutôt différer la bataille, & attendre quelque nouveau renfort. Judas leur répondit: Dieu nous garde d'en uſer ainſi, & de fuir devant nos ennemis: ſi notre heure eſt venue, mourons courageuſement pour nos freres, & ne ſouillons point notre gloire par une action ſi lâche. Les ennemis étant ſortis de leur camp, vinrent au-devant d'eux, ayant mis la cavalerie ſur les deux ailes; les frondeurs & les archers marchoient devant l'armée, & le premier rang étoit compoſé des plus vaillans ſoldats, & Bacchides étoit à l'aile droite. Les trompettes des deux partis commencerent à ſonner, les montagnes d'alentour retentirent de leur bruit, & Judas ayant remarqué que l'aile droite où commandoit Bacchides étoit la plus forte, il l'aſſaillit, la rompit, & la pourſuivit juſqu'à la montagne d'Azot; mais l'aile gauche ayant enveloppé Judas & ſes gens par derriere, le combat fut long-temps opiniâtre; & Judas enfin accablé par la multitude des ennemis, tomba mort, & ſes gens prirent la fuite.

Obſervations ſur la bataille de Laïſe entre Judas Maccabée & Bacchides. 1 Macc. IX, 1, & ſeq.

☞ Cette action de Judas Maccabée, qui ſe réſout avec huit cents hommes d'attaquer une armée de vingt mille hommes d'infanterie, & de deux mille chevaux; cette action, dis-je, ſurprend beaucoup ceux qui igno-

(1) *Joſeph. Antiq. l.* XX, *c.* 8. (2) *Euſeb. in locis Hebr. in Dan. & in Betſamé.* (3) 1. *Macc.* IX, 1, *& ſeq.*

rent que l'Hiſtoire eſt remplie de ces ſortes de faits extraordinaires; mais on revient de cette ſurpriſe, lorſque l'on conſidere qu'un Chef habile & entreprenant, qui connoît la valeur & l'audace déterminée de ſes troupes, ne déſeſpere jamais dans un coup de néceſſité, où la retraite étant inſéparable de la mort, il faut vaincre ou périr.

Judas après la déſertion de la plus grande partie de ſes troupes, ſe trouva dans cette triſte néceſſité; il employa la puiſſante batterie de la Religion, pour relever le courage de ceux qui lui étoient demeurés fidelles; c'étoit tout ce que les Généraux pouvoient imaginer de plus efficace dans les grands dangers. Les miracles étoient rares du temps des Maccabées: on ne les voyoit que de loin en loin; cependant il en paroiſſoit toujours quelqu'un, & Dieu ne s'étoit pas entierement retiré de ſon peuple; il compatiſſoit encore à ſes maux, quoiqu'il ſe fût rendu indigne de ſes faveurs. La vertu, la piété, & les admirables qualités de Judas Maccabée, que Dom Calmet (1) compare à Jeſus-Chriſt, retint long-temps la colere du Seigneur contre un peuple ingrat & infidelle; mais enfin ce grand homme périt dans cette action, & ceux qui ne voulurent pas l'abandonner, furent plutôt accablés que vaincus.

Judas s'étoit campé à Laïſe avec trois mille hommes choiſis (2). Je ne ſai pourquoi l'Auteur ſacré ajoute l'épithete *choiſis*, que l'on explique ordinairement par *braves*, *vaillans*, *courageux*; car quoiqu'ils fuſſent en état de faire tête & même de défaire cette armée formidable de Bacchides, la plupart n'étoient que des lâches, puiſque plus des deux tiers n'eurent pas le courage de combattre, & qu'ils abandonnerent indignement un Chef ſi vaillant, & qui devoit leur être ſi cher. *Ses gens*, dit (3) l'Auteur ſacré, *voyant une ſi grande armée, furent ſaiſis de frayeur, & pluſieurs ſe retirerent du camp, en ſorte qu'il n'en demeura que huit cents.* Si tous les lâches, Officiers & ſoldats, étoient expulſés d'une armée au moment d'une action déciſive, il en reſteroit peu; mais ce peu délivré de cette canaille, feroit infiniment plus d'effet, que ſi les poltrons demeuroient pêle-mêle avec les vaillans.

Judas eut le cœur abattu, & ſe ſentit comme défaillir, en voyant la lâcheté de ceux qui l'abandonnoient; cependant ce grand Héros ranimant ſon courage, dit à ſes gens qui vouloient le détourner de combattre (4): *Quoi! voudriez-vous fuir* devant nos ennemis? *Si notre heure eſt arrivée, mourons courageuſement pour nos freres*, plutôt *que de ſouiller notre gloire par une action ſi honteuſe.* Il ſe trouva apparemment engagé ſi avant & ſi près de l'ennemi, qu'il riſquoit plus de ſe retirer que de combattre, parce qu'en combattant, dumoins il mettoit ſon honneur & ſa gloire à couvert; de plus il avoit éprouvé pluſieurs fois que la victoire eſt entre les mains du Seigneur qui la donne à qui il lui plaît, ſans avoir égard au nombre.

L'armée ennemie étant ſortie de ſon camp (5), *vint au-devant d'eux; & la cavalerie fut diviſée en deux corps* partagés aux ailes; *les frondeurs & les archers marchoient devant l'armée, & le premier rang étoit formé des plus forts & des plus vaillans. Bacchides étoit à l'aile droite, & les bataillons marcherent*

(1) Commentaire ſur le liv. 1, c. IX, ℣. 18 des Maccabées. (2) 1 *Macc.* IX, 5. (3) *Ibid.* ℣. 6. (4) 1. *Macc.* IX, 10. (1) *Ibid* ℣. 11 12.

des deux côtés, & firent retentir le bruit des trompettes. Dom Calmet traduit ce paſſage : *proximavit Legio ex duabus partibus*, par ces mots : *les bataillons marcherent des deux côtés.* Cela ne me paroît pas exact : car le terme de *legio* au ſingulier dans l'Ecriture ne doit pas ſignifier pluſieurs bataillons, puiſque la méthode de ſe ranger chez les peuples de l'Aſie, étoit differente de celle des Romains, & qu'ils combattoient en phalange & ſur une ſeule ligne, & non pas par bataillons ou cohortes. Ainſi je crois qu'il faudroit traduire, *la phalange s'approcha des deux côtés*, ou des deux ailes. On comprend bien que les deux ailes de Bacchides s'avancerent pour envelopper les troupes de Judas, cela ne peut s'entendre autrement : car comment pourroit-on dire que *les bataillons marcherent des deux côtés*, puiſque Judas n'a qu'une poignée de gens, & qu'en traduiſant ainſi, l'on croiroit qu'il ſeroit à la tête de pluſieurs bataillons ?

Les gens de Judas ſonnerent auſſi des trompettes, & la terre retentit du bruit des armes. Si l'on n'a que les gens de Judas en vue, cette hyperbole eſt un peu outrée : *& le combat dura depuis le matin juſqu'au ſoir.* J'ai de la peine à comprendre que huit cents hommes aient pu réſiſter ſi long-temps contre une armée ſi extraordinairement ſupérieure, & qui les environnoit de toutes parts ; je conçois aiſément que des ſoldats ſi braves & ſi déterminés, ayant à leur tête un Général tel que Judas Maccabée, aient pu enfoncer & mettre en fuite l'aile droite des ennemis ; mais je ne puis concevoir qu'un ſi grand Capitaine ait pu ſe mettre aux trouſſes des fuyards, & les pourſuivre juſqu'à la montagne d'Azot, pendant qu'il laiſſoit derriere lui tout le reſte de l'armée des Bacchides en état de réparer cette diſgrace, en le ſuivant & tombant ſur ſes derrieres, comme cela arriva, ce qui fut cauſe de ſon malheur : encore une fois, je ne puis attribuer une telle imprudence, & une faute ſi groſſiere à un Guerrier auſſi habile que Judas : car on voit dans tout ce qu'il a fait qu'il eſt peut-être le ſeul des grand Capitaines qui ait été ſans reproche dans l'exécution de ſes deſſeins. Il faut que ſes gens ſe ſoient laiſſés emporter à l'ardeur de la victoire, & qu'il ſe ſoit vu malgré lui dans la triſte néceſſité de les ſuivre ; car autrement, ſi après la défaite de cette aile, il eût tourné ſur les flancs de l'ennemi, étonné de la déroute de ſa droite, cela auroit été dans les regles, & la victoire étoit certaine.

Mais ceux qui étoient à l'aile gauche, dit (1) l'Auteur ſacré, *voyant que l'aile droite avoit été défaite, ſuivirent par derriere Judas & ſes gens.* Ceux-ci ſe voyant ſuivis par le corps de l'armée de Bacchides, furent obligés de laiſſer aller les fuyards, & de faire volte-face pour ſoutenir un autre combat. Il eſt difficile de bien démêler certaines circonſtances que l'Auteur ſacré rapporte, il y a des mouvemens qui embarraſſent extrêmement, & dont on ne ſauroit ſortir que par la voie des conjectures. Ainſi je préſume que les ennemis s'étoient mis d'abord en bataille ; mais la droite de leur cavalerie ayant été rompue & miſe en fuite, & malheureuſement pour Judas pourſuivie trop loin, l'armée de Bacchides tourna pour ſuivre le victorieux & l'arrêter dans ſa retraite ; cette conjecture me paroît très-probable. L'Auteur ſacré donne la diſpoſition & la diſtribution des trou-

(1) 1. *Macc.* IX, 16.

pes de Bacchides, & ne dit rien de celle des Juifs, mais je les ai rangés en deux corps ſur une grande profondeur, ſelon leur méthode ordinaire de combattre.

Le combat fut long-temps opiniâtre (1), *& pluſieurs de part & d'autre furent bleſſés & tués, Judas lui-même tomba mort, & tous les autres s'enfuirent.* Le reſte de l'armée de Bacchides ayant ſuivi Judas qui combattoit comme un lion, & qui renverſoit par terre tout ce qui ſe préſentoit devant lui, l'aſſaillit par derriere; il ſe trouva entre deux armées, où il fit des prodiges de valeur; mais enfin accablé par la foule, il fut bleſſé & tomba ſur un tas de morts qu'il avoit renverſés autour de lui: ainſi mourut ce grand Héros. On peut voir l'éloge magnifique que le ſavant Commentateur (2) en a fait, & les rapports admirables qu'il trouve entre Jeſus-Chriſt & lui.

LAIT. Une terre d'où découlent *des torrens de lait & de miel* (3), eſt un pays d'une fertilité extraordinaire. Moïſe défend de cuire *le chevreau dans le lait de ſa mere* (4), ce que les Hébreux expliquent littéralement, & ne permettent pas de manger dans un même repas tout de ſuite de la viande & du fromage. Voyez ce que nous avons remarqué ſur l'article *Viandes*. Quelques-uns entendent cette loi dans un ſens métaphorique, comme ſi la loi défendoit ſeulement la cruauté, comme elle défend en un autre endroit (5) de prendre la mere dans le nid avec ſes petits.

Les Auteurs de l'ancien Teſtament parlent de la formation de l'homme dans le ſein de ſa mere, comme d'un lait qui ſe caille, & qui prend la forme humaine. Voyez Job (6): *Nonne ſicut lac mulſiſti me, & ſicut caſeum me coagulaſti.* Et la Sageſſe (7): *In ventre ventris figuratis ſum caro, decem menſium tempore coagulatus ſum in ſanguine, &c. Le cœur des méchans s'eſt caillé*, s'eſt endurci, *comme le lait* (8). On peut traduire l'Hébreu: *Le cœur s'eſt épaiſſi comme la graiſſe.*

Dans les Prophetes (9) le regne du Meſſie eſt repréſenté comme un temps d'une abondance infinie, où les montagnes fourniront des ruiſſeaux de lait & de miel: *In illa die ſtillabunt montes dulcedinem, & colles fluent lacte.* Et Iſaïe (10): *vous ſucerez le lait des Nations, & vous ſerez allaités de la mamelle des Rois.* Saint Paul (11) compare ſes éleves & ſes petits enfans, auxquels il a donné du lait, & non une nourriture ſolide. Et ſaint Pierre (12) exhorte les fidelles *à déſirer le lait raiſonnable*, la doctrine Evangélique.

Allaiter ſe dit ſouvent dans le ſens figuré des careſſes dangereuſes & ſéduiſantes des pécheurs: *Mon fils, ſi les pécheurs vous allaitent* (13), vous flattent, vous attirent par leurs careſſes; l'Hébreu, *vous trompent.* Le texte lit de même dans les autres paſſages, où ſaint Jérôme a employé le verbe *lactare*, au lieu de *ſeducere, fallere.* Dans le Cantique des Cantiques, IV, 11. *Mel & lac ſub lingua tua*, ſignifient, vos paroles ſont plus douces que le lait & le miel.

LAITUES. On dit que Dieu avoit ordonné de manger l'Agneau Paſcal avec des laitues ſauvages.

(1) 1. *Macc.* X, 17, 18. (2) Dom Calmet, Commentaire ſur cet endroit. (3) *Exod.* III, 8, XIII, 5, *& paſſim.* (4) *Exod.* XXIII, 19, XXXIV, 16. *Deut.* XIV, 21. (5) *Deut.* XXII, 6 (6) *Job.* X, 10, 11. (7) *Sap.* VII, 1, 2. (8) *Pſalm.* CXVIII, 70. (9) *Joel.* III, 18. (10) *Iſai.* LX, 16. (11) 1. *Cor.* III, 2. *Hebr.* V, 12. (12) 1. *Petri.* II, 2. (13) *Proverb.* I, 10. יפתוך

Exod. XII, 8. *Edent carnes nocte illa cum lactucis agreſtibus.* Mais l'Hébreu porte ſimplement *avec des amertumes*, avec quelque choſe qui releve le goût, comme la moutarde, &c.

LAME D'OR. Le Grand-Prêtre des Juifs portoit ſur ſon front une lame d'or, où étoient écrits ces mots : *Kedeſch-la-Jehovah* (1), la ſainteté eſt au Seigneur. Cette lame étoit attachée par derriere la tête avec un ruban.

I. LAMECH, fils de Mathuſala, & pere de Noé. Il vécut cent quatre-vingt-deux ans avant la naiſſance de Noé (2), & après il en vécut encore cinq cents quatre-vingt-quinze ; ainſi tout le temps de ſa vie fut de ſept cents ſoixante & dix-ſept ans, étant né l'an du Monde 874, & étant mort l'an 1651.

II. LAMECH, de la race de Caïn, fut fils de Mathuſael, & pere de Jabel & de Jubal, de Thubalcaïn & de Noéma (3). Lamech eſt célebre dans l'Ecriture par ſa polygamie, dont on le croit le premier auteur dans le monde. Il épouſa Ada & Sella. *Ada* fut mere de Jabel & de Jubal ; & *Sella*, de Thubalcaïn & de Noéma ſa ſœur. Un jour Lamech dit à ſes femmes : Ecoutez-moi, femmes de Lamech. J'ai tué un homme pour ma bleſſure, & un jeune homme pour ma meurtriſſure. On tirera vengeance ſept fois du meurtrier de Caïn, & ſoixante & dix fois du meurtrier de Lamech. Ces paroles ſont une énigme, à laquelle on n'entend rien. On peut conſulter les Commentateurs. La Tradition des Hébreux eſt que Lamech étant devenu aveugle, avoit tué Caïn à la chaſſe, ſans le connoître, croyant tuer une bête ; & qu'enſuite il avoit encore tué Thubalcaïn ſon propre fils, qui avoit été cauſe de ce meurtre, parce qu'il lui avoit dit de tirer en un endroit dans des brouſſailles, où il avoit vu remuer quelque choſe. On fait diverſes autres ſuppoſitions pour expliquer le paſſage de Lamech, toutes preſque également abſurdes & incertaines. Nous les avons rapportées pour la plupart dans notre Commentaire. Voyez auſſi Pererius, ſur la Géneſe, chap. IV, & M. Bayle ſur l'artice de *Lamech*. Joſeph (4) dit que Lamech eut ſoixante & dix-ſept fils de ſes deux femmes ; mais l'Ecriture ne lui donne que trois fils & une fille. Nous avons parlé de chacun d'eux ſous leurs articles. L'Auteur du Livre intitulé, *Polygamia triumphatrix*, fait de Lamech ſon héros, & veut que l'Ecriture ait fait mention de ſa polygamie pour le louer.

LAMENTATIONS. On donne le nom de *Lamentations* à un Poème lugubre que Jérémie compoſa à l'occaſion de la mort du pieux Roi Joſias, & qui fut long-temps dans la bouche de tous les Chantres & des Chanteuſes d'Iſrael (5). On croit que ce fameux Poème eſt perdu ; mais il nous en reſte un autre du même Prophete, compoſé ſur la ruine de Jéruſalem par Nabuchodonoſor. On en voit les preuves dans tous les chapitres des Lamentations. La Préface qui eſt très-ancienne, le marque expreſſément ; Jérémie parle par-tour de Jéruſalem & du Temple, comme de choſes détruites, déſolées, profanées ; l'Auteur de l'Eccléſiaſtique (6) dit qu'après la priſe de Jéruſalem, les ennemis *rendirent déſertes les voies qui menent à Jéruſalem*, faiſant alluſion à ce paſſage

(1) קדש ליהוה *La ſainteté eſt au Seigneur.* (2) *Geneſ.* V, 25.... 31. (3) *Geneſ.* IV, 18, 19, 20, *& ſeq.* (4) *Antiq. l.* 1, *c.* 2. (5) 2. *Par.* XXXV, 25. (6) *Eccli.* XXIX, 8.

des Lamentations (1) : *Viæ Sion lugent, eò quod non ſit qui veniat ad ſolemnitatem.*

Dans les deux premiers chapitres des Lamentations, Jérémie eſt principalement occupé à faire la deſcription des incommodités du ſiege de Jéruſalem. Dans le troiſieme, il déplore les perſécutions que lui-même a ſouffertes. Le quatrieme roule ſur la ruine & ſur la déſolation de la ville & du Temple, & ſur la diſgrace du Roi Sédécias. Voici comme il parle de ce Prince infortuné (2) : *L'Oint du Seigneur que nous aimions comme notre vie, qui nous étoit auſſi cher que nous-mêmes, a été pris pour nos iniquités : ce Prince ſi bon, à qui nous avions dit : Nous vivons ſous votre ombre au milieu des Nations.* Le cinquieme chapitre eſt une eſpece de formule de prieres pour les Juifs dans leur diſperſion & dans leur captivité. Tout à la fin il parle de la cruauté des Iduméens, qui avoient insulté au malheur de Jéruſalem, & qui avoient contribué à ſa démolition, & il les menace de la colere du Seigneur. Ce dernier chapitre fut écrit apparemment après les autres, puiſqu'il ſuppoſe que le Temple étoit tellement ruiné, qu'il ſervoit de retraite aux renards, & que le peuple étoit déjà en captivité.

Les quatre premiers chapitres des Lamentations ſont en vers Acroſtiches & *Abécédaires*, chaque verſet ou chaque couplet, commençant par une des lettres de l'alphabet Hébreu, rangées ſelon ſon ordre alphabétique. Le premier & le ſecond chapitre contiennent vingt-deux verſets, ſuivant le nombre des lettres de l'alphabet. Le troiſieme chapitre a trois verſets de ſuite qui commencent par la même lettre ; il a en tout ſoixante-ſix verſets. Le quatrieme chapitre eſt ſemblable aux deux premiers, & n'a que vingt-deux verſets, le cinquieme n'eſt pas acroſtiche.

Il y a une choſe particuliere dans les chapitres ſecond, troiſieme & quatrieme : c'eſt que la lettre *Pe* y eſt miſe devant l'*Aïn* ; au lieu que dans le chapitre premier, & dans tous les Pſeaumes acroſtiches & *abécédaires*, l'*Aïn* précede toujours le *Pe*. On ignore la raiſon de ce dérangement ; les Copiſtes ont quelquefois voulu réparer ce prétendu défaut, mais la ſuite du diſcours demande qu'on laiſſe les choſes comme elles ſont.

Les Hébreux donnent au livre des Lamentations le nom d'*Echa*, du premier mot du texte ; ou *kinnoch*, c'eſt-à-dire, *Lamentations* (3). Les Grecs les appellent *Thrénes*, qui ſignifie la même choſe en leur langue. Le ſtyle des Lamentations de Jérémie eſt vif, tendre, pathétique, touchant. C'étoit le talent particulier de ce Prophete que d'écrire des choſes triſtes & touchantes. Il n'y eut jamais de ſujet plus digne de larmes, ni écrit dans des ſentimens plus affectifs & plus tendres.

Les Hébreux avoient accoutumé de faire des Lamentations, ou des Cantiques lugubres à la mort des grands Hommes, des Princes, des Héros qui s'étoient diſtingués dans les armes, & même à l'occaſion des malheurs & des calamités publiques. Ils avoient même des recueils de ces ſortes de Lamentations, comme il paroît par les Paralipomenes (4) : *Ecce ſcriptum fertur in Lamentationibus.* Nous avons encore celles que David compoſa à la mort d'Abner & de

(1) *Thren.* 1, 4. (2) *Thren.* v, 20. (3) איכה *Quomodo* קינות *Kinnoth. Lamentationes.* Θρηνοι. *Threni. Lamentationes.* (4) 2. *Par.* XXXV, 25.

Jonathas. Les Prophetes Iſaïe (1), Jérémie (2) & Ezéchiel (3), après avoir prédit la déſolation de l'Egypte, de Tyr, de Sidon & de Babylone, ont fait des Lamentations ſur la chûte de ces villes, ou de ces Etats. Il ſemble par Jérémie (4) qu'ils avoient des pleureuſes à gage. *Vocate Lamentatrices & veniant, & ad eas quæ ſapientes ſunt, mittite, & properent: feſtinent & aſſumant ſuper nos lamentum, &c.*

LAMIES. Les Anciens donnoient le nom de *Lamies*, de *Lemures*, de *Larves* & d'*Empuſes*, à certaines femmes, ou plutôt à certains démons, qui ſous la figure de femmes, attiroient par leurs careſſes de jeunes enfans, qu'elles dévoroient enſuite. Ces Lamies n'ont apparemment jamais exiſté que dans l'imagination des nourrices & des femmes; non plus que ces ſorcieres, qu'on dit qui vont la nuit au ſabbat, tranſportées au travers des airs. Toutefois ſaint Jérôme n'a pas fait difficulté de ſe ſervir de ce terme dans la Vulgate en deux endroits. Jérémie dans ſes Lamentations (5): *Les Lamies mêmes*, toutes cruelles qu'elles ſont, *ont découvert leurs mamelles, & ont donné à teter à leurs petits. Mais la fille de mon peuple eſt auſſi cruelle que l'autruche dans le déſert.* Le terme Hébreu *thannim*, ſignifie un grand poiſſon, un dragon marin; & il eſt très-croyable que ſaint Jérôme en cet endroit, a voulu marquer le *lamia*, le chien marin, ou même la baleine, qui produiſent leurs petits tous vivans, & qui les nourriſſent de leur lait. Cela revient à la comparaiſon que fait Jérémie de la lamie à la fille de ſon peuple.

La Lamie eſt un monſtre marin ſi extraordinairement grand, qu'on en a vu qui peſoient juſqu'à trente mille livres, & qu'une charrette à deux chevaux avoit peine à traîner. A Nice & à Marſeille on a pris des lamies, dans l'eſtomach deſquelles on a trouvé des hommes entiers, & même tout armés. Rondelet dit qu'il en a vu une en Saintonge, qui avoit la gueule ſi grande, qu'un homme gros & gras y fût aiſément entré; il ajoute que ſi on tient cette gueule ouverte avec un baillon, les chiens y entrent aiſément pour manger ce qu'ils trouvent dans l'eſtomach. Gemer confirme la même choſe, & en fait la même deſcription. C'eſt le plus goulu de tous les poiſſons, & qui digere en moins de temps. La Lamie a les dents groſſes, âpres & aiguës; de figure triangulaire, découpées comme une ſcie, diſpoſées par ſix rangs, dont le premier ſe montre hors de la gueule, celles du ſecond ſont droites, & les troiſiemes ſont tournées en dedans.

L'autre paſſage où il eſt parlé de la *Lamie*, eſt dans Iſaïe (6). Ce Prophete, ſuivant la Vulgate, dit que le pays d'Edom, ou des Iduméens, ſera réduit en ſolitude; que *la Lamie y couchera, & y trouvera ſon repos.* L'Hébreu porte *lilith*, qui ſignifie, ſelon quelques-uns (7), la chouette, ou quelqu'autre oiſeau de nuit. Les Rabbins (8) enſeignent que *Lilith* étoit la premiere femme d'Adam, laquelle s'étant priſe de querelle avec ſon mari, prononça le nom de Jéhovah, qu'il n'eſt pas permis de prononcer, & auſſi-tôt elle fut enlevée en l'air. Adam ſe plaignit à Dieu de la fuite de ſon épouſe, & Dieu envoya trois Anges après Lilith, pour lui ordonner

(1) *Iſai.* XIV, 4, 5, *&c.* & XV, XVI. (2) *Jerem.* VII, 29, IX, 19, XLVIII, 32. (3) *Ezech.* XIX, I, XXVIII, 11, XXVII, 2. (4) *Jerem.* IX, 17. (5) *Jerem. Thren.* IV, 3. גם תנים חלצו שד (6) *Iſai.* XXXIV, 14. שם חרגיע לולית (7) *Chald. alii quidam.* (8) *Vide Buxtorf. Synag. Jud. c.* 2, *ex lib. Benſira.*

de revenir ; ſinon de la menacer qu'il lui mourroit tous les jours cent de ſes enfans. Lilith refuſa opiniâtrement de retourner avec ſon mari, & aima mieux conſentir à la mort de ſes enfans, que de ſe réconcilier avec lui. Les trois Anges l'ayant voulu contraindre à revenir, elle les pria de la laiſſer dans l'air, & leur promit de ne faire aucun mal aux enfans qui porteroient ſur eux le nom de ces trois Anges. De-là vient que les Juifs, pour garantir leurs enfans de la violence de cette mauvaiſe femme, ont accoutumé d'écrire ſur un parchemin qu'ils mettent au cou de leurs enfans, ces noms : Séxoï, Sanſénoï, Sammangéloph. Voyez ci-après *Lilith*.

La fable dit que Lamie étoit une fort belle femme, qui ayant eu des enfans de Jupiter, Junon en conçut tant de dépit, qu'elle lui procura des funeſtes couches, en ſorte qu'elle mit ſes enfans morts au monde. Lamie en fut ſi affligée, qu'elle devint extraordinairement laide, & que par jalouſie elle dévoroit les enfans des autres. Il y a beaucoup d'apparence que le nom de *Lamia*, vient de l'Hébreu *Laham* (1), qui ſignifie dévorer. Il a encore cette ſignification dans l'Arabe.

Les Arabes content mille choſes des Lamies, des Fées ou Méduſes, qu'ils croient être des démons ou mauvais génies, du nombre de ceux à qui Dieu avoit donné le gouvernement du monde, avant qu'il l'eût confié à *Eblis*, qui dans la ſuite ſe révolta contre Dieu, & fut précipité dans l'enfer. Ils croient que les anciens Génies ou *Dives*, ou *Ginns*, étoient mâles & femelles ; les *Dives* étoient mâles, & les *Péris* les femelles (2). Les Péris ſont d'une beauté extraordinaire, & ne font point de mal ; au contraire les Dives ſont laids & mauvais, & font ordinairement la guerre aux Péris. La nourriture de celles-ci ſont des odeurs les plus excellentes ; leur pays eſt le *Ginniſtan*, comme qui diroit la Férie, le pays des Génies, des Fées ou des Lamies. Ils diſent que Salomon ayant eu l'avantage de vaincre une de ces Lamies, l'employa à une infinité de choſes merveilleuſes & extraordinaires.

LAMNAZEACH (3). Ce terme eſt rendu par la Vulgate, & par les Septante, *pour la fin*. Pluſieurs expliquent ce mot de la venue de Jeſus-Chriſt, qui a paru dans le monde à la fin des ſiecles & des temps préordonnés. D'autres, de la vocation des Gentils, & de la réprobation des Juifs. D'autres, de l'éternité ou du jugement dernier ; mais ces explications ſont plutôt morales & myſtiques que littérales. Il y en a qui expliquent *in finem*, par, *toujours*. Pſeaume qui mérite d'être éternellement dans la bouche & dans la mémoire des fidelles.

Les Interpretes Grecs, Aquila, Symmaque & Théodotion, rendent l'Hébreu *lamnazeach* par *le victorieux*, ou *celui qui donne la victoire*, ou *cantique de victoire*. Mais quand on examine le texte du Pſeaume où l'on trouve ce titre, il n'y eſt ſouvent parlé de rien moins que de victoire. Ainſi on ne peut pas ſoutenir cette traduction comme littérale. Ceux qui les expliquent des victoires de Jeſus-Chriſt, s'ouvrent à la vérité un plus grand champ, puiſque le Sauveur a vaincu le monde, la mort & le Démon par ſes ſouf-

(1) לחם *Laham*, *vorare*, *ex Arabo*. (2) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 701, 702. (3) למנצח *Lamnaſeach*. *Vulg. in finem*. 70. εις το τέλος. *Aquil.* τω νικοποιω. *Sym.* επινικιος.

frances, ſes humiliations & ſa mort, auſſi-bien que par ſa Réſurrection, ſon Aſcenſion, & ſes myſteres glorieux; mais nous cherchons une explication littérale & grammaticale.

La plupart des nouveaux Interpretes, après les Rabbins, ſoutiennent que l'Hébreu lamnazeach ſignifie *au Maître de la Muſique*, ou *à celui qui préſide à la bande des Chantres*, ou des Muſiciens, qui chantoient dans le Temple. Il eſt certain que le verbe *naṣach*, d'où vient *lamnaṣeach*, ſignifie avoir l'intendance ſur des ouvriers, préſider à des Chantres ou des Muſiciennes; il n'y a aucun paſſage où ſe trouve le terme lamnazeach, que l'on ne puiſſe aiſément expliquer en ce ſens. Il y a donc apparence que c'eſt ſa vraie ſignification.

Il y avoit dans le Temple du Seigneur un très-grand nombre de Lévites occupés à chanter les louanges de Dieu. Chaque famille de Chantres, ou de Muſiciens avoit ſon Maître ou ſon Préſident. On en voit un long dénombrement dans les Paralipomenes, qui finit par ces mots (1): *Iſti ſunt quos conſtituit David ſuper Cantores domûs Domini.* Les principaux de ces Maîtres étoient *Aſaph*, *Héman*, *Ethan* & *Idithun*. Les bandes des Chantres étoient diſtinguées entr'elles, non-ſeulement par leurs familles, & par le rang qu'elles tenoient dans le Temple, mais auſſi par les inſtrumens de Muſique dont elles ſe ſervoient. Chacune de ces bandes avoit ſon Préſident, ou ſon *Mnaſeach*. Chonenias, par exemple, étoit célebre par ſa force & la beauté de ſa voix. Il préſidoit à la mélodie, ou il entonnoit & conduiſoit le chœur des Chantres (2): *Chonenias Princeps Levitarum prophetiæ præerat ad præcinendam melodiam.* Au tranſport de l'Arche de l'Alliance à Jéruſalem, Banaïas préſidoit à la bande des filles qui chantoient dans cette cérémonie (3). Dans les titres des Pſeaumes, on en voit par exemple, qui ſont adreſſés au Préſident de la huitieme bande (4), ou de la troiſieme. D'autres ſont prépoſés à ceux qui jouoient du *Neginah* (5), c'eſt-à-dire, d'un inſtrument de Muſique que l'on touchoit avec les doigts.

Ce n'étoit pas ſeulement dans les cérémonies de Religion que l'on voyoit de ces Mnaſeachs ou Préſidens: il y en avoit auſſi dans les Cours des Princes, à la tête des troupes de Muſiciens & de Muſiciennes qui s'y voyoient. Les cérémonies lugubres, de même que les Fêtes & réjouiſſances, étoient accompagnées de chants & de Joueurs d'inſtrumens, & tout cela ſe faiſoit avec méthode. Il y avoit toujours parmi les pleureuſes, comme parmi les Muſiciennes, une Préſidente, qui conduiſoit la bande & entonnoit les Lamentations. Lorſque David avoit compoſé quelques pieces de poéſie ſacrée, il les donnoit pour l'ordinaire à Aſaph, pour y donner l'air, & les faire chanter dans le Temple; c'eſt ce que l'Ecriture fait entendre, lorſqu'elle dit (6) *qu'Aſaph étoit Prophete à la main du Roi*; & on trouve pluſieurs Pſeaumes intitulés, *à Aſaph Préſident* de la Muſique. David lui-même ne trouvoit pas au-deſſous de lui de préſider quelquefois aux chœurs des Muſiciens, & de conduire une bande de Chantres; c'eſt ce qu'on peut inférer des Pſeaumes qui ont pour titre: *A*

(1) 1. *Par.* VI, 31. (2) 1. *Par.* XV, 22. (3) 1. *Par.* XV, 18, 20. *Pſalm.* IX. (4) *Pſalm.* XI, 1. למנצח על השמינית (5) *Pſalm.* III, 1, 2. למנצח בנגינות (6) 1. *Par.* XXV, 2.

David le ſerviteur de Dieu, Préſident de la Muſique (1), ou, *à David Chef de la Muſique.*

LAMPES. Il eſt ſouvent parlé de lampes dans l'Ecriture, & il eſt bon de remarquer quelle étoit leur forme anciennement. 1°. Les Anciens ne ſe ſervoient communément ni de cierges, ni de ſuif pour brûler; ils brûloient plutôt de l'huile dans leurs lampes. La lampe, ou le chandelier à ſept branches que Moïſe mit dans le Saint, & ceux que Salomon mit dans la ſuite au Temple de Jéruſalem, n'étoient que des lamperons qu'on rempliſſoit d'huile, & que l'on mettoit ſur des branches du chandelier. Il y a difficulté parmi les Interpretes, ſi ces lamperons étoient amovibles, ou s'ils étoient adhérens au chandelier; mais on convient qu'on les rempliſſoit d'huile. Voyez ci-devant l'article *chandelier.*

Les lampes ou les chandeliers dont on ſe ſervoit dans les maiſons, étoient d'ordinaire mis ſur un guéridon placé à terre, mais aſſez élevé. Les lampes des ſoldats de Gédéon (2), & celles des vierges folles & des vierges ſages, dont il eſt parlé dans l'Evangile (3), étoient d'une autre ſorte. C'étoient des eſpeces de fallots de fer ou d'argile, enveloppés de vieux linges, que l'on arroſoit d'huile de temps en temps. M. Bernier (4) dit que dans les Indes, on ſe ſert encore de ces ſortes de lampes. Ce n'eſt, dit-il, qu'un fer emmanché dans un bâton, le bout duquel on entoure de vieux linge, qu'on arroſe d'huile de temps en temps. C'eſt le porte-flambeau, qui l'arroſe d'un vaſe d'airain ou de fer blanc, à long col, qu'il porte toujours à la main.

Gallonius (5) dit qu'on trouve encore dans les ruines de Rome des anciennes lampes, dont voici la deſcription. C'étoient des vaſes de fer ou d'argile, larges, & ouverts par en haut de la largeur de quatre pouces, ou un peu plus, finiſſant en pointes par le bas, & entés dans un morceau de bois, qui ſervoit de manche. On mettoit dans ces vaſes de l'huile, pour entretenir le feu ou la lumiere. Dans Homere, on allume du feu avec des bois gras & odorans, ſur des chandeliers (6) hauts, & placés au milieu de la chambre. Ce que l'on vient de dire, n'empêche pas que l'on ne reconnoiſſe auſſi qu'anciennement on ſe ſervoit de cierges, de flambeaux, & de fallots enduits de cire & d'autres matieres combuſtibles, & même de bois gras & réſineux, dans certaines cérémonies: Par exemple, lorſque Jaſon Grand-Prêtre des Juifs, reçut à Jéruſalem le Roi Antiochus Epiphanes (7), à la lumiere des flambeaux, & aux chants d'alégreſſe: *Cum facularum luminibus, & laudibus.*

Ce terme, *lampe*, outre ſa ſignification commune, ſignifie auſſi dans le ſens figuré, l'eſpérance, l'héritier, la reſſource, le guide du peuple. Les Iſraélites après le danger que David courut, étant attaqué par le Géant *Jesbis-benob*, lui dirent (8): Vous ne marcherez plus à la guerre avec nous, *de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Iſrael.* Dieu ne voulut pas que toutes les Tribus ſecouaſſent le joug de Roboam (9), *afin qu'il demeurât une lampe à David pour toujours devant le Seigneur à*

(1) *Pſalm.* X & XXXV. (2) *Judic.* VII, 16. (3) *Matth.* XXV, 1, 2, &c. (4) Bernier, Lettre à M. de Merville, p. 34. (5) *Gallon. de cruciatib. Martyr. c.* 6. (6) *Homer. Odyſſ.* Σ. *v.* 106, & *ſeq.* (7) 2. *Macc.* IV, 21. (8) 2. *Reg.* XXI, 17. (9) 3. *Reg.* XI, 36.

Jéruſalem;

Jéruſalem ; qu'il y eût pour toujours un Prince de ſa maiſon. Voyez la même expreſſion, 3 Reg. XV, 4, & 4 Reg. VIII, 19, & 2 Par. XXI, 7, où *lucerna* eſt mis pour *l'héritier*. Job. XXI, 17. *Quoties lucerna impiorum extinguetur.* Et Prov. XXIV, 20, & Pſalm. CXXXI, 17. *Paravi lucernam Chriſto meo*, ſe prennent dans le même ſens.

Le Seigneur eſt nommé *la lampe* de ſes ſerviteurs, leur eſpérance, leur ſecours (1) : *Lucerna mea Dominus ;* & Pſalm. XVII, 29. *Tu illuminas lucernam meam, Domine.* Et Job (2) parlant de ſa premiere proſpérité : que ne puis-je encore voir ces anciens jours, où *ſa lampe brilloit ſur ma tête, & où je marchois à ſa lueur dans les ténebres ?* Et Salomon (3) : *la lumiere réjouit les gens de bien, mais la lampe des méchans ſera éteinte.* Et ailleurs (4) : *la lampe du fils qui maudit ſon pere, s'éteindra au milieu des ténebres.* On peut l'entendre ou de la mort de ſes enfans, ou de l'abandon où il ſe trouvera.

LES LAMPES marquent quelquefois les éclairs & le feu du Ciel. Le peuple voyoit *les voix & les lampes* (5) : les tonnerres & les éclairs.

On alloit au-devant d'Holofernes *avec des lampes* (6) *& des couronnes*, pour lui faire honneur. On en uſoit de même envers les nouveaux époux, comme il paroît par la Parabole des dix vierges (7).

Les Commandemens de Dieu ſont comme une lampe qui conduit les juſtes (8) : *Lucerna pedibus meis verbum tuum.* Et dans les Proverbes, VI, 23. *Mandatum lucerna eſt.* Voyez *lumiere*.

Saint Jean-Baptiſte eſt nommé *la lumiere brillante & ardente.* Dans ſaint Jean (9), & dans l'Apocalypſe (10), le Sauveur eſt la lampe de la nouvelle Jéruſalem.

LAMUEL. Ce terme ſe trouve dans le Livre des Proverbes de Salomon (11) : *Verba Lamuelis Regis.* Il ſignifie celui qui eſt à Dieu, ou celui qui poſſede Dieu. L'opinion la plus conſtante, & la plus univerſellement reçue, eſt que Lamuel eſt le même que Salomon, & que ſa mere lui donna le nom de Lamuel, pour marquer qu'elle le conſacroit à Dieu. L'Ecriture donne à ce Prince les noms de Salomon, de Jédidiah, de Cohéleth, d'Agur, de Lamuel & de fils de Jaké. Souvent les Hébreux avoient pluſieurs noms. Les Septante traduiſent l'endroit que nous avons cité, par : *Mes paroles ont été dites par le Dieu mon Roi.*

LANCE qui perça le côté de Notre Seigneur. Tavernier dit (12) que dans un Monaſtere près d'Erivan, on montre le fer d'une lance, qui, ſelon la tradition des Arméniens, eſt celle dont Jeſus-Chriſt fut percé au côté étant à la Croix ; ils ont cette lance en grande vénération, & diſent qu'elle fut apportée en leur pays par ſaint Matthieu. Voyez ci-après l'article *Longin*.

LANGUE. Ce terme ſe prend en trois manieres différentes. 1°. Pour la langue matérielle, qui eſt l'organe du parler. 2°. Pour le lan-

(1) 2. *Reg.* XXII, 29. (2) *Job.* XXIX, 3. (3) *Proverb.* XIII, 9. (4) *Proverb.* XX, 20. (5) *Exod.* LX, 18. (6) *Judith.* III, 10. (7) *Matth.* XXV, 1, *& ſeq.* (8) *Pſalm.* CXVIII, 105. (9) *Joan.* V, 35. (10) *Apoc.* XXI, 23. (11) *Prov.* XXXI, 1, 2, 3. דברי למואל מלך 70. Οἱ ἐμοιλογοὶ εἰρηνται ὑπο Θεῦ Βασιλέως. (12) Voyage de Perſe, l. I, p. 44.

gage que l'on parle dans chaque pays. 3°. Pour les bons & les mauvais diſcours. Ainſi on dit une mauvaiſe langue, une langue médiſante, ou ſimplement, avoir de la langue, pour beaucoup parler. On forme pluſieurs queſtions ſur la Langue, priſe dans le ſecond ſens; c'eſt-à-dire, pour le langage. On demande, 1°. ſi Dieu eſt auteur de la premiere Langue, & s'il l'a donnée à Adam par infuſion, ou ſi Adam l'a inventée, & formée par ſon induſtrie & ſon travail. 2°. Si cette Langue ſubſiſte encore. 3°. Quelle elle eſt.

On diſpute s'il y a une langue naturelle à l'homme, comme on dit qu'il y a un chant naturel aux oiſeaux, & un cri naturel aux animaux : tout chien aboie, tout cheval hennit, tout loup heurle, tout âne brait naturellement: ainſi à proportion tout corbeau croace, toute colombe roucoule, & ainſi des autres oiſeaux. Les uns crient, les autres ramagent, chacun ſuivant leur nature & leur eſpece. Tout de même les hommes doivent avoir un certain langage naturel, qui eſt la langue que tous les hommes devroient parler, & qu'apparemment ils ont parlé avant le déluge. Et tout ainſi que dans la douleur ils gémiſſent, que dans l'alégreſſe ils jettent des cris de joie; dans la colere, ils menacent & crient avec effort. Tout cela naturellement & uniformément : ainſi on préſume qu'ils parleroient tous une même langue, & ſe réuniroient dans une ſeule langue, qui eſt celle d'Adam, ſi l'éducation ne changeoit les nations naturelles, & ſi les habitudes que l'on nous fait prendre de jeuneſſe, n'étouffoient pas en nous la voix de la nature.

Les Anciens qui n'ont pas connu la véritable Hiſtoire de la création du monde, ont été dans ces ſentimens, que ſous l'heureux regne de Saturne, non-ſeulement tous les hommes, mais même tous les animaux terreſtres, les oiſeaux & les poiſſons même parloient le même langage (1) : Que les hommes ne connoiſſant pas aſſez leur bonheur, députerent vers Saturne pour lui demander l'immortalité : diſant qu'il n'étoit pas juſte qu'ils fuſſent privés d'une prérogative qu'il avoit accordée au Serpent, lequel ſe rajeunit tous les ans, en quittant ſa vieille peau, pour en prendre une nouvelle. Saturne en colere, non-ſeulement ne leur accorda pas leur demande, mais il punit leur ingratitude par la privation de cette unité de langage, qui les lioit enſemble. Il confondit leurs langues, & les mit par-là dans la néceſſité de ſe ſéparer les uns des autres.

D'autres (2) ont cru que le haſard, ou la nature avoit produit en différens endroits des hommes & des animaux de différentes eſpèces; qu'elle leur avoit donné certains ſons, & certains accens pour exprimer leur paſſion, leur joie, leur douleur, leur étonnement, leur déſir : qu'enſuite l'utilité ou la néceſſité leur avoit fait inventer certains mots, certaines expreſſions, pour ſignifier les choſes qui étoient au-dehors d'eux, dont ils avoient beſoin : mais que c'étoit une folie de s'imaginer que quelqu'un eût donné le nom aux choſes & eût appris à parler aux hommes.

Putare aliquem tunc nomina diſtribuiſſe (3)
Rebus, & inde homines didiciſſe vocabula prima,
Deſipere eſt.

(1) *Plato in Politico. Philo de confuſ. ling. p.* 320. (2) *Horat. Satyr. l.* 1. *Satyr.* 3, *v.* 99, 100. *Diodor. Sicul. l.* 1. *Bibliot.* (3) *Lucret. l.* 5, *v.* 1040.

C'eſt la nature qui a produit les ſons de la langue ; c'eſt le beſoin qui a fait inventer le langage.

Ac varios linguæ ſonitus natura ſubegit
Mittere, & utilitas expreſſit nomina rerum.

Vitruve (1) dit que les premiers hommes demeurerent longtemps comme des bêtes dans les cavernes de la terre, ſans avoir aucun uſage de la parole ; ſeulement ils ſe faiſoient entendre les uns aux autres par des geſtes réitérés, & par des voix mal articulées ; qu'à force de marquer les mêmes choſes par les mêmes ſons, ils s'accoutumerent à parler & ſe firent un langage réglé.

Pſammétichus Roi d'Egypte, (2) perſuadé que la terre avoit produit des hommes en différens endroits, & en différens temps, fut curieux de ſavoir qui étoient ceux qui avoient les premiers été créés. Il s'imagina qu'un moyen ſûr pour les découvrir, étoit de voir ceux qui parloient la plus ancienne langue du monde, & pour cela il prit deux enfans nouvellement nés, & les fit élever ſéparément, ſans que perſonne leur parlât ; il crut que la langue que ces enfans parleroient, étant la langue naturelle & primitive de l'homme, il en pourroit inférer que le peuple qui la parleroit encore, devroit paſſer pour le plus ancien des hommes produits par la terre. Lors donc que ces enfans furent en âge de parler, le paſteur à qui on les avoit confiés, remarqua que toutes les fois qu'il les voyoit, ils lui crioient *beccos*. Il en donna avis au Roi, qui expérimenta la même choſe. Il ne fut plus queſtion que de ſavoir dans quelle langue *beccos* étoit un terme ſignificatif ; on trouva que chez les Phrygiens *beccos* ſignifioit du pain. On en conclut que les Phrygiens étoient le plus ancien peuple du monde.

Ce raiſonnement étoit erroné par pluſieurs endroits : car étoit-il certain que les Phrygiens, quand même ils auroient été les plus anciens peuples du monde, euſſent conſervé leur langue primitive en ſa pureté ? De plus, avoit-on conſulté généralement tous les peuples du monde, pour ſavoir s'il n'y avoit que les Phrygiens chez qui *beccos* ſignifioit quelque choſe ; enfin le haſard ne pourroit-il pas avoir produit *beccos*, comme il produit une infinité d'autre termes dans toutes les langues ? Il eſt très-croyable que ces deux enfans ayant été élevés par un berger & parmi des brebis, imiterent la voix de ces animaux, & apprirent de leurs bêlemens à dire *béc*, car *os* qui eſt à la fin du mot, eſt la terminaiſon du Grec, dans lequel Hérodote a raconté cette Hiſtoire.

S'il y avoit une langue naturelle à l'homme, tous les hommes la parleroient, ou dumoins ils auroient un grand penchant, & de grandes diſpoſitions à la parler ; il en reſteroit beaucoup de veſtiges parmi les différens peuples du monde. Les enfans abandonnés, expoſés, ſourds, parleroient ce langage. Or tout cela eſt contre l'expérience. Qu'on laiſſe un enfant ſans lui parler, il ne parlera jamais aucune langue, ni connue ni inconnue. Melabdin Echebas Roi d'Indoſtan, ou Grand-Mogol (3), ayant fait élever un enfant loin de la compagnie des hommes, l'enfant demeura ſans jamais parler. On trouva en 1661 (4) deux garçons âgés d'environ neuf ans, au milieu d'une troupe d'ours en Pologne ;

(1) *Vitruv. l. 2, de architectura. c. 1.* (2) *Herodot. l. 2, c. 2.* (3) *Purchas l. 1, c. 8, apud Valton. prolegom. 1, n. 3.* (4) Voyez Moreri, article *Urſus.*

on en prit un : on fit ce qu'on put pour lui apprendre à parler : on n'en put venir à bout ; il devoit cependant parler la langue naturelle de l'homme, n'ayant au rapport des Médecins aucun défaut dans la langue.

Il faut donc conclure que l'homme n'a point de langage naturel qui lui ſoit propre. Il a à la vérité certains ſons, certains mouvemens, certains ſignes naturels pour marquer ſes paſſions, ſa joie, ſon plaiſir, ſa douleur, ſes déſirs ; mais il n'a point de parole, ni de ſon articulé pour exprimer ſes autres penſées. L'induction qu'on prétend tirer des autres animaux, qui ont, dit-on, une eſpece de langage entr'eux, eſt fauſſe & défectueuſe en plus d'une maniere. Les animaux ont certains cris, certains ſons, qui leur ſont naturels pour ſignifier leur joie, leur appétit, ou leur douleur : de même que l'homme marque ſa joie par le ris, & ſa douleur par les gémiſſemens ; mais cela eſt bien différent de la parole. On dit de plus que les oiſeaux ont une eſpece de langage qu'ils entendent entr'eux, & que certains hommes ſe ſont auſſi vantés d'entendre. Mais que l'on en faſſe l'expérience, qu'on prenne un oiſeau de ramage très-jeune, & qui n'ait pas encore appris le chant de ſes pere & mere, il contrefera tel autre chant ou ramage qu'on voudra lui faire apprendre : il imitera les oiſeaux, ou même le ſon des inſtrumens qu'il entendra : & s'il étoit poſſible de l'élever de la maniere qu'il n'entendît rien du tout, il ne produiroit que des ſons vagues, incertains & au haſard.

De maniere qu'à le bien prendre, ni l'homme, ni les animaux n'ont aucun langage naturel ; & que le ſyſtême qui veut que les hommes & les animaux aient été produits au haſard en différens endroits du monde, & qu'ils ſe ſoient formés chacun une langue à leur fantaiſie, ſelon que le beſoin ou l'utilité, ou quelqu'autre cauſe le demandoient, que ce ſyſtême eſt inſoutenable. Le haſard n'eſt pas une cauſe capable de produire un corps vivant & organiſé, & beaucoup moins un animal raiſonnable : pour mettre la matiere en mouvement, il faut une cauſe motrice différente de la matiere, & pour imprimer au corps un mouvement réglé, il faut une cauſe raiſonnable & intelligente ; & quoique l'homme puiſſe inventer des mots, & former un certain langage, dont il conviendra avec ſes ſemblables, il ne s'enſuit pas que les premiers hommes ſe ſoient ainſi formé leur langage, ni que chaque Nation s'en ſoit fait un particulier. Du poſſible au fait, il y a quelquefois bien de la diſtance.

Moïſe nous repréſente Adam & Eve, comme pere & mere de tout le genre humain, & comme la ſouche de toutes les Nations du monde. Il nous les dépeint raiſonnables, intelligens, parlant & impoſant les noms aux choſes dès le moment de leur création. Le ſyſtême de ce Légiſlateur ſur la création du monde, eſt le ſeul ſoutenable ; il faut de néceſſité faire intervenir la toute-puiſſance de Dieu, non-ſeulement pour tirer les êtres du néant, mais auſſi pour leur donner la forme, la vie & la raiſon ; & dès qu'on admet Dieu comme Créateur, on ne doit plus faire difficulté de le reconnoître comme Auteur du langage qu'il inſpira au premier homme. L'Ecriture ne nous dit pas comment il le fit ; mais elle nous dit qu'Adam s'entretint avec ſa femme, & qu'il impoſa les noms aux choſes, dans un temps où il n'avoit pu avoir le loiſir de former une langue.

Mais quelle étoit cette premiere langue que Dieu enſeigna à Adam ?

On forme ſur cela pluſieurs difficultés. La plupart croient que cette langue primitive eſt la langue Hébraïque ; d'autres tiennent pour la Syriaque, pour la Chaldéenne, ou l'Ethiopienne, ou l'Arménienne. Il n'y a preſqu'aucune langue d'Orient qui n'ait prétendu à cet honneur. Gorope Becan (1) a ſoutenu ſérieuſement que c'étoit la langue Flamande, & il en a tiré des étymologies aſſez plauſibles des noms d'Adam, d'Eve, d'Abel, de Caïn, de Mathuſalem. Il dérive *Adam*, d'*Haas-dam*, c'eſt-à-dire, qui hait les monceaux ; *Eve*, d'*Eu-vat*, vaiſſeau du ſiecle ; *Abel*, de *Haas-Belg*, qui hait la guerre ; *Caïn*, de *Quaat-Ende*, mauvaiſe fin ; *Mathuſalé*, de *Machtu-ſalig*, ſauvez-vous, (ſuppléez du déluge.) D'autres Savans ſoutiennent que la premiere langue eſt entierement éteinte, & qu'on ne la peut plus retrouver dans aucune des langues qui nous ſont connues. D'autres croient qu'elle ſubſiſte encore dans la langue Hébraïque & dans les autres langues qui en ſont dérivées, mais qu'elle y eſt ſi affoiblie & ſi altérée, qu'on n'y en rencontre plus que des débris.

Si l'on s'en rapportoit aux Sabiens, la diſpute ſeroit bientôt décidée (2), puiſqu'ils montrent un livre qu'ils attribuent à Adam, dont le caractere eſt tout-à-fait ſingulier, mais dont la langue eſt preſqu'entierement Chaldaïque. Sur ce pied-là, il faudroit donner le prix à la langue de ce livre ; & reconnoître que le Chaldéen eſt ce qui approche le plus de la langue d'Adam ; mais on ſait quel fond on peut faire ſur les prétentions des Sabiens, dont on parlera dans un autre article.

Origenes (3), ſaint Grégoire de Nyſſe (4), & Théodoret (5), croient que Dieu, entre les autres faveurs qu'il fit aux Iſraélites à leur ſortie d'Egypte, leur accorda ſur le champ la connoiſſance de la langue Hébraïque. Ils citent pour prouver ce ſentiment les paroles du Pſeaume LXXX, 5. *Lorſqu'il ſortit de l'Egypte, il entendit une langue qu'il ne connoiſſoit pas auparavant.* Mais il y a beaucoup plus d'apparence que ce paſſage ne ſignifie rien autre choſe, ſinon que les Iſraélites après leur ſortie de l'Egypte, ouïrent au mont Sinaï la voix du Seigneur, qu'ils n'avoient jamais ouï juſqu'alors.

Si la langue Hébraïque eſt celle que Dieu apprit à Adam, il faut conclure de ce paſſage que les deux Peres que nous venons de citer, & ceux dont ils tenoient cette tradition, croyoient qu'au temps de la ſortie d'Egypte, elle étoit entierement oubliée, puiſqu'il fallut que Dieu par un nouveau miracle la rendît à ſon peuple. Mais il eſt inutile de relever ce ſentiment, qui ne mérite aucune attention. On ne peut tirer de là aucune bonne preuve, ni de l'antiquité, ni de la conſervation, ni de la perte de la langue primitive.

La plupart des Critiques ſe ſont déclarés en faveur de la langue Hébraïque, & lui ont donné la préférence ſur toutes les autres langues. Sa brieveté, ſa ſimplicité, ſon énergie, ſa fécondité, le rapport qu'elle a avec les plus anciennes langues Orientales, qui paroiſſent tirer d'elle leur origine, l'étymologie des noms des premiers hommes, qui ſe trouvent naturellement dans cette langue ;

(1) *Gorop. Becan. origin. Antuerp. l.* 5, *p.* 539. (2) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 726. (3) *Origen. lib.* 3, *contra Celſ. pag.* 115. (4) *Gregor. Nyſſen. orat.* 12, *contra Eunom.* (5) *Theodoret. quæſt.* 61, *in Geneſ.*

les noms des animaux qui ſont tout ſignificatifs dans la langue Hébraïque, & qui marquent la nature & les propriétés de ces mêmes animaux; choſes qu'on ne remarque dans aucune autre langue: tous ces caracteres réunis forment un préjugé très-favorable pour ſa primauté & ſon excellence; elle a encore un autre privilege, c'eſt que les plus anciens & les plus reſpectables Livres qui ſoient au monde, ſont écrits en Hébreu.

Cependant pluſieurs très-habiles Critiques (1) croient que la langue Hébraïque, telle que nous la voyons aujourd'hui dans la Bible, & telle qu'elle étoit du temps de Moïſe, n'eſt pas la langue primitive dans ſa pureté & ſon intégrité; ils remarquent pluſieurs mots dans la Bible, dont on ne trouve pas les origines dans l'Hébreu. Ils veulent bien accorder que l'Hébreu conſerve plus de veſtiges de la langue d'Adam, qu'aucune autre; mais ils veulent qu'elle ait ſouffert diverſes altérations & divers changemens, & que dans la ſuite de tant de ſiecles qui ſe ſont écoulés depuis Adam juſqu'à Moïſe, cette langue ait perdu pluſieurs de ſes racines, & en ait adopté beaucoup d'étrangeres. Il faut avouer que ſi la langue Hébraïque étoit plus connue, & qu'on ſût quelle étoit ſon étendue & ſa fécondité du temps de Moïſe, on ſeroit plus en état de prononcer ſur cette matiere.

Théodoret (2) & les Maronites ſoutiennent que la langue Syrienne ou Chaldaïque eſt la véritable langue d'Adam. Ils ſe fondent ſur ce qu'on trouve dans les langues Chaldéenne & Syriaque, les étymologies & les racines des noms d'Adam, d'Eve, d'Abel, &c. & ſur ce qu'Abraham a parlé Chaldéen, qui étoit ſa langue naturelle, avant que de parler Hébreu, qui étoit la langue du pays de Chanaan. Mais on répond à cela, que la langue Hébraïque a les mêmes avantages du côté des étymologies, que la Chaldéenne; elle l'emporte du côté de la ſimplicité & de l'énergie, elle paroît plutôt la mere que la fille de la langue Chaldaïque; & enfin ces deux langues ont tant d'affinité, qu'il eſt très-croyable qu'Abraham parloit l'une & l'autre langue, & que l'Hébraïque comme la plus ancienne & la plus ſimple, fut préférée par ce Patriarche & par ſes deſcendans.

Je ne m'arrête pas à réfuter les autres opinions que l'on propoſe ſur cette matiere. La plupart des langues Orientales ſont dérivées de la langue Hébraïque. Noé parloit apparemment la même langue qu'Adam: & la langue de Noé ſe conſerva parmi ſes deſcendans juſqu'à la confuſion des langues arrivée à Babel. *Alors*, dit l'Ecriture (3), *toute la terre n'avoit qu'une même langue, & une même maniere de parler. Erat terra labii unius, & ſermonum eorumdem.*

On demande de quelle maniere cette confuſion eſt arrivée. 1°. Quelques-uns croient qu'on peut entendre les paroles que nous venons de citer de Moïſe, comme ſignifiant ſeulement le concert, l'union des ſentimens des hommes d'alors, réſolus de travailler enſemble à la conſtruction d'une tour pour rendre leur nom célebre. D'autres croient que Dieu, par un effet de ſa puiſſance extraordinaire, opéra

(1) *Grot. ad Geneſ.* XI, 1, *& Not. in lib. de verit. Relig. Chriſt. n.* 16. *Huet. Demonſt. propoſ.* 4, *c.* 3, *Claver. German. Antiq. l.* 1, *p.* 74. *Georg. Horn. Not. in Sulpit. Sever. l.* 1, *Henric. Kippeng. de lingua primæva, &c.* (2) *Theodoret, qu.* 60, 61, *in Geneſ. Georg. Amira præfat. in Grammatic. Syr. Myricæus Præfat. in Grammatic. Chald.* (3) *Geneſ.* XI, 1, 2.

un changement ſubit dans la mémoire & dans l'imagination des hommes, en leur faiſant oublier leur langue naturelle, & leur en apprenant ſur le champ une nouvelle; ou dumoins les mettant dans la néceſſité d'en apprendre une autre, par l'impuiſſance où ils étoient de ſe ſervir de celle qu'ils avoient eue auparavant.

Saint Grégoire de Nyſſe (1) croit que le récit de Moïſe ne ſignifie qu'une choſe fort ſimple & fort naturelle, qui eſt que les hommes s'étant diſperſés dans les différens endroits de la terre, il arriva par une ſuite naturelle de leur diſperſion, que chacun faiſant quelque changement à la langue qu'il avoit appriſe de ſes peres, à la longue ils ſe trouverent ſi différens de langage, qu'ils ne s'entendirent plus. Ce ſyſtême a été adopté avec quelque petite différence par M. Simon (2) & M. le Clerc (3); mais il n'eſt pas du goût de la plupart des autres Critiques, parce qu'il réduit à rien tout le miracle que Moïſe nous décrit dans l'Hiſtoire de la confuſion de Babel. Il ne faut que lire ſon texte pour voir qu'il a voulu marquer un événement miraculeux. *Le Seigneur deſcendit pour voir la tour que bâtiſſoient les enfans d'Adam, & il dit: ils n'ont tous qu'un même langage, & ne ſont qu'un ſeul peuple; puiſqu'ils ont commencé cet ouvrage, ils ne le quitteront point qu'ils ne l'aient achevé: venez donc, deſcendons en ce lieu, & confondons-y tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. C'eſt ainſi que Dieu les diſperſa dans toutes les parties du monde, & qu'ils ſe déſiſterent du bâtiment de la tour.*

On forme encore une queſtion ſur le nombre des langues qui ſe formerent à la confuſion de Babel. La plupart des Anciens (4) ont cru que le nombre des langues qui ſe formerent alors, fut égal au nombre de ceux qui entreprirent l'édifice de la tour; & comme il y avoit alors ſoixante-dix chefs de familles, il y eut auſſi ſoixante-dix langues. Mais d'où ſait-on ce nombre de ſoixante-dix chefs de familles? C'eſt du Deutéronome (5), où il eſt dit que, *que quand le Seigneur diviſa les peuples, & qu'il ſépara les enfans d'Adam, il marqua les limites des peuples ſelon le nombre des enfans d'Iſrael.* Or les enfans d'Iſrael qui deſcendirent en Egypte avec Jacob, étoient au nombre de ſoixante-dix (6): *Omnes animæ domûs Jacob, que ingreſſæ ſunt in Egyptum, fuere ſeptuaginta.*

D'autres prennent ce nombre de ſoixante-dix langues du dénombrement que fait Moïſe des deſcendans de Noé (7). Japhet eut quatorze fils, Cham en eut trente, & Sem vingt-ſix, ce qui fait ſoixante & dix. Quelques-uns en comptent ſoixante & douze, à cauſe que les Septantet on ajouté deux perſonnes au dénombrement de Moïſe; ſavoir, *Eliſa* à la généalogie de Japhet, & *Caïnan* à celle de Cham. Euphorus cité dans Saint Clément d'Alexandrie (8), comptoit ſoixante & quinze langues; ſaint Pacien Evêque de Barcelonne en compte ſix-vingts (9).

Sans entrer à préſent dans l'examen du nombre des langues, mais

(1) *Gregor. Nyſſen. orat. 12, contra Eunom.* (2) Simon, Hiſt. Critique de l'ancien Teſt. l. 1, c. 14, 15. (3) Le Clerc *in Geneſ.* XI, & Lettre 19. Sentiment de quelques Théologiens d'Hollande. (4) *Lactant. Epiphan. Euſeb. Clem. Alex. Aug. Philaſtr. Arnob. Beda, alii paſſim. Vide Natal. Alex. hiſt. V. T. tom. 1.* (5) *Deut.* XXXII, 8. (6) *Geneſ.* XLVI, 27. (7) *Geneſ.* X. (8) *Clem. Alex. l. 1. Stromat.* (9) *Pacian. Epiſt. contra Novatianos*

examinant ſeulement la nature des preuves ſur leſquelles on fonde ce nombre de ſoixante & dix, on peut dire que rien n'eſt ſolide ; que les paſſages du Deutéronome & de la Géneſe, pris dans le ſens qu'on vient de voir, les Septante, au lieu de ces mots : *ſelon le nombre des enfans d'Iſrael*, ont lu, *ſelon le nombre des enfans de Dieu.* D'où l'on a conclu qu'ils vouloient marquer ſoixante & dix Nations, gouvernées par autant d'Anges Tutélaires. Les noms de *Caïnan* & d'*Eliſa*, ajoutés par les Septante au texte de Moïſe, ne touchent pas ceux qui s'en tiennent à l'Hébreu : ils rejettent le nombre de ſoixante & douze langues, & ſe contentent de ſoixante & dix. Ceux qui croient qu'*Arphaxad*, *Talé* & *Héber* n'eurent pas de part à la tour de Babel, ni à la peine de la diviſion, qui en fut une ſuite, diminuent de trois le nombre de ſoixante & dix ; Jectan fils d'Héber, & ſes enfans au nombre de treize, n'étoient pas apparemment nés au temps de cette tour de Babel, & par conſéquent voilà encore une nouvelle diminution.

Quelques-uns ne comptent dans l'Ecriture que vingt ſortes de langues. C'eſt peut-être encore plus qu'il ne s'en forma à la confuſion de Babel. D'autres veulent que d'abord il n'y eut que trois langues, une pour chaque grande famille de Sem, Cham & Japhet. Le nombre de ſoixante & dix langues paroît trop grand, & n'étoit nullement néceſſaire au deſſein de Dieu ; le nombre de trois n'auroit pas ſuffi pour mettre les hommes dans la néceſſité de ſe ſéparer ; mais dix ou douze langues étoient plus que ſuffiſantes pour cela.

On connoît de plus la langue Chinoiſe, qui n'a nulle analogie avec les autres langues. La langue Teutonne ou Allemande, qui eſt la mere de toutes celles qu'on parle dans le ſeptentrion ; le Baſque ou Bas-Breton, ſont auſſi des langues matrices, que l'on parloit autrefois dans les Gaules & dans la Grande-Brétagne ; de même que la langue Sclavonne, qu'on parle dans l'Illyrie, & dans d'autres pays. Mais ces dernieres langues ne ſont pas connues dans l'Ecriture.

Saint Luc dans les Actes des Apôtres (1) raconte que le Saint-Eſprit étant deſcendu en forme de langues de feu ſur les Apôtres au jour de la Pentecôte, ils commencerent à parler toutes ſortes de langues, en ſorte que les peuples étrangers qui s'étoient rendus à Jéruſalem de toutes les parties du monde, furent ſaiſis d'étonnement en les entendant ainſi parler chacun ſon langage. Ils ſe diſoient entr'eux : *Tous ces gens qui parlent, ne ſont-ils pas Galiléens ? Et comment leur entendons-nous parler chacun notre langue ? Les Parthes, les Medes, les Elamites, ceux qui habitent la Méſopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont & l'Aſie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Egypte, la partie de Libye qui eſt aux environs de Cyrene, les étrangers Romains, les Juifs, les Proſélites, les Crétois & les Arabes.* Saint Luc parle encore de la langue des Lycaoniens (2), *Turbæ levaverunt vocem ſuam, Lycaonicè dicentes : Dii ſimiles hominibus deſcenderunt ad nos.* Mais la plupart de ces langues, ou ſont modernes, ou ne ſont que les dialectes des langues matrices & originales.

Dans Daniel (3), les peuples ſoumis à l'Empire de Nabuchodonoſor, ſont diſtingués par langues, par Tribus & par Nations :

(1) *Act.* II, 4, 5, *& ſeq.* (2) *Act.* XIV, 10. (3) *Dan.* III, 4, 7, *&c.*

Vobis dicitur, populis, Tribubus & linguis. Dans l'Apocalypſe de même le regne du Meſſie eſt diſtribué par Peuples, Nations, Tribus & langues (1) : *Redemiſti nos ex omni Tribu, & lingua & populo, & natione.* Moïſe racontant la diſtribution des pays du monde aux fils de Cham, Sem & Japhet, dit (2) qu'ils ſe partagerent ſelon *leurs langues, leurs familles & leurs Nations.*

MANGER SA LANGUE, eſt une marque de fureur, de déſeſpoir, de douleur. Les hommes adorateurs de la bête (3) *mangerent leur langue de douleur, & commencerent à blaſphémer contre Dieu, à cauſe de la douleur que leur cauſoient les plaïes dont ils étoient frappés.*

LANGUE DE MER, LANGUE DE TERRE, ſe mettent dans l'Ecriture pour l'extrêmité ou *la pointe de la mer morte ;* par exemple (4) : *Initium ejus à ſummitate maris ſalſiſſimi, & à lingua ejus, quæ reſpicit meridiem ;* ou une peninſule, un cap, une portion de terre qui s'avance dans la mer.

LINGUA EUCHARIS (5), une langue bien-diſante, par oppoſition à une mauvaiſe langue, à une langue médiſante ; la premiere ſe fait des amis, & entretient l'union & la charité parmi les hommes ; l'autre la ruine, & y répand la haine, la diviſion & la méſintelligence.

FLAGELLUM LINGUÆ, le fléau, ou la plaie de la langue, ſont les mauvais diſcours, les médiſances, les calomnies, les diſcours inſultans & offenſans. Le Sage dit (6) qu'une femme jalouſe eſt un fléau de langue : *In muliere zelotypa flagellum linguæ omnibus communicans.* Dans les familles des Hébreux où la polygamie étoit en uſage, la jalouſie entre les femmes étoit une ſource d'une infinité de mauvais diſcours. Le même Auteur dit encore (7) : *Le coup de verge fait une meurtriſſure, mais la langue briſe les os.* Et Job (8) : *A flagello linguæ abſconderis.* Dieu vous mettra à couvert du fléau de la langue : vous ne ſerez point expoſé à ſes traits, &c.

LE DON DES LANGUES que Dieu accorda aux Apôtres & aux Diſciples aſſemblés à Jéruſalem le jour de la Pentecôte (9), ſe communiqua aux fidelles, comme on le voit par les Epîtres de ſaint Paul, qui regle la maniere dont on devoit ſe ſervir de ce privilege dans les aſſemblées (10) ; & il ſubſiſta dans l'Egliſe auſſi long-temps que Dieu le jugea néceſſaire pour la converſion des païens & l'affermiſſement des fidelles. Saint Irénée (11) témoigne que de ſon temps il ſubſiſtoit encore dans l'Egliſe.

Les Rabbins (12) enſeignent que les Juges du Sanhédrin devoient ſavoir pluſieurs langues. Quelques-uns en étendent le nombre juſqu'à ſoixante & dix, préſumant qu'il n'y a que ce nombre de langues dans le monde. Il auroit été honteux d'employer des truchemens devant ce fameux Tribunal. Chacun pouvoit s'y préſenter pour accuſer, ou pour ſe défendre, ſans crainte de rencontrer des Juges qui n'entendiſſent pas ſon langage. C'eſt ce que prétendent les Docteurs Juifs ; mais Joſeph (13) nous apprend que les

(1) *Apoc.* V, 9, *&c. alii, &c.* (2) *Geneſ.* X, 5, 20, 31. (3) *Apoc.* XVI, 10. (4) *Joſue.* XV, 2, 5 & XVIII, 19. (5) *Eccli.* VI, 5. (6) *Eccli.* XXVI, 9. (7) *Eccli.* XXVIII, 21. (8) *Job.* V, 21. (9) *Act.* II, 3, 4, 5, *&c.* (10) 1. *Cor.* XII, 10, XIV, 2, *& ſeq.* (11) *Irenæ. l.* 5, *c.* 6. (12) Voyez Baſnage, Antiquit. Judaïq. t. 1, p. 111, c. 13. (13) *Joſeph. Antiq. l.* XX, *c. ult. p.* 703. Πεῖρᾶ ἡμῖν γὰρ ἐστὶν ἐκεῖσε ἀποδέχεσθαι τὰς πολλὰς ἑξήκοντα διαλέκτους ἐκμεμαθηκότας, διὰ τὸ μηδεμίαν εἶναι τοιαύτην τὴν ἐπιτήδευσιν τοῦτο, καὶ μηδὲν τῶν ἀλυσιτέλων τοῖς τυχοῦσι, ἀλλὰ μὴ τῶν ἀναγκαίων θήλεσι.

Juifs ne faiſoient que très-peu de cas de l'étude des langues, parce qu'ils la regardoient comme une choſe commune aux eſclaves & aux hommes libres, & que chacun peut acquérir, s'il veut, par ſon travail. Ils ne donnent leur eſtime qu'à ceux qui étudient la Loi & les ſaintes Lettres, & qui en ont une connoiſſance aſſez étendue & aſſez profonde, pour pouvoir les interpréter aux autres, ce qui eſt un avantage qui arrive à très-peu de perſonnes.

On cite un Juif fils de Duma, qui conſultant ſes Maîtres ſur l'étude des langues étrangeres, reçut pour réponſe qu'il falloit *méditer la Loi de Dieu nuit & jour.* Si vous trouvez, diſoit ce Maître, une heure qui ne ſoit ni du jour ni de la nuit, vous pouvez laiſſer la Loi, & étudier le Grec. On raconte auſſi (1) que Jéruſalem étant aſſiégée par un Roi des Aſmonéens, on deſcendoit tous les jours dans une corbeille l'argent néceſſaire pour acheter les agneaux du ſacrifice de tous les jours, & qu'on renvoyoit ces agneaux dans la même corbeille. Mais un homme qui parloit Grec, ayant appris aux aſſiégeans que tout le temps qu'on offriroit le ſacrifice, la ville ne pourroit être priſe, on envoya un pourceau au lieu des victimes ordinaires, & depuis ce temps on maudit celui qui parleroit Grec.

LANGUES DES ANGES. Saint Paul dit que quand il *parleroit les langues des Anges & des hommes*, s'il n'a pas la charité, tout cela ne lui ſervira de rien (2). Quelques Anciens (3) ont cru que les Anges avoient un langage ſenſible, fondés ſur ce que l'Ecriture dit qu'ils parlent à Dieu, & qu'ils ſe parlent entre eux. D'autres (4) ont prétendu qu'ils ſe ſervoient entre eux de la langue Hébraïque, comme de la plus courte & de la plus expreſſive de toutes les langues. Un Rabbin (5) nommé Sochanan ſe vantoit de ſavoir la langue des Anges & des Démons, parce qu'il exorciſoit les uns, & conjuroit les autres.

Mais ces ſentimens ſont aujourd'hui rejetés de tout le monde. On convient que les Anges n'ont point de langue ſenſible, ni commune ni particuliere. S'ils parlent à Dieu; s'ils ſe parlent entre eux, c'eſt par une opération de leur eſprit & de leur volonté, par laquelle ils ſe communiquent réciproquement leurs penſées. Les ames & les eſprits ſe parlent par leurs déſirs, dit ſaint Grégoire le Grand (6): *Animarum verba ipſa ſunt deſideria.*

Lors donc que S. Paul a dit que quand il parleroit le langage des hommes & des Anges, il ne ſeroit rien ſans la charité, il a voulu uſer d'une hyperbole ſemblable à celle par laquelle nous diſons tous les jours une beauté divine, une voix Angélique, &c. Je veux qu'on eſtime le don des langues autant qu'il eſt eſtimable, dit ſaint Paul; mais quand un homme auroit toute l'éloquence imaginable, parlât-il auſſi-bien que les Anges mêmes, ce don ſi précieux ne lui ſerviroit de rien pour le ſalut, ſans la charité.

LAODICÉE. Il y a pluſieurs villes de ce nom: mais l'Ecriture ne parle que de celle de Phrygie, ſur le fleuve Lycus, & voiſine de Coloſſes. Son ancien nom étoit *Dioſpolis.* On l'appella enſuite *Rhoas.* Enfin Antiochus fils de

(1) *Miſnah. in Sota, c. 9.* (2) *1. Cor. XIII, 1.* (3) *Theodoret. Mopſueſt. apud Philopon. de Mundi epific. c. 12.* (4) *Quid. apud Scipion. Sgambat. archiv. V. T. l. 1, art. 4.* (5) *Vide Ligefoot. in 1. Cor. XIII, 1.* (6) *Gregor. Magn. l. 2, Moral. c.*

Stratonique, la fit rebâtir, & la nomma *Laodicée*, du nom de ſa femme *Laodicé*. Saint Paul n'avoit jamais été dans cette ville, & les Fidelles de Laodicée *ne le connoiſſoient point de viſage, & ne l'avoient jamais vu* (1). Cependant ayant appris par Epaphras leur Apôtre, que les faux Docteurs répandoient dans Coloſſes & dans Laodicée une pernicieuſe doctrine, il écrivit à ceux de Coloſſes, pour les prémunir contre ces mauvais Docteurs; & il prie les Coloſſiens, lorſqu'ils auront lu ſa Lettre, de l'envoyer à ceux de Laodicée; & de même il ſouhaite que ceux de Laodicée envoient leur Lettre à ceux de Coloſſes (2): *Et cùm lecta fuerit apud vos Epiſtola hæc, facite ut & in Laodicenſium Eccleſia legatur, & eam quæ Laodicenſium eſt, vos legatis.*

L'expreſſion de ſaint Paul, qui dit aux Coloſſiens: *& liſez auſſi celle des Laodicéens*, eſt équivoque. Elle peut ſignifier ou la Lettre que ſaint Paul a écrite à ceux de Laodicée, ou celle que les Laodicéens ont écrite à ſaint Paul. C'eſt ce qui a partagé les Interpretes; les uns (3) l'ayant pris dans le premier ſens, & d'autres dans le ſecond. On voit encore à préſent une Lettre ſous le nom de ſaint Paul aux Laodicéens. Théodoret (4) & ſaint Jérôme (5) en ont connu une ſous ce titre. Les Peres du ſeptieme Concile (6) diſent que leurs Anciens en ont auſſi eu connoiſſance. Mais & les uns & les autres l'ont rejetée, comme fauſſe & ſuppoſée; & tous les Savans ſont aujourd'hui convaincus de la ſuppoſition de celle que l'on cite ſous le nom de ſaint Paul, & que l'on a miſes dans quelques anciennes Bibles imprimées en Allemagne & à Anvers. On la trouve auſſi dans d'anciens Manuſcrits. Il y a même ſujet de douter que celle-ci ſoit la même que celle dont parlent les Anciens, puiſque nous ne la voyons pas en Grec; celle que Hutterus a donnée en cette Langue, ayant été traduite par lui ſur l'exemplaire Latin. De plus ſaint Philaſtre dit que les hérétiques ont ajouté quelque choſe à l'Epître aux Laodicéens; & Timothée Prêtre de Conſtantinople (7) dit qu'elle a été forgée par les Manichéens. Or nous ne voyons aucune trace de Manichéiſme ni d'autre héréſie, dans celle qui eſt entre nos mains, & dont voici la Copie:

Paulus Apoſtolus non ab hominibus, neque per hominem, ſed per Jeſum Chriſtum, Fratribus qui ſunt Laodiceæ, gratia vobis & pax à Deo Patre noſtro, & Domino Jeſu Chriſto. Gratias ago Chriſto per omnem orationem meam, quod permanentes eſtis, & perſeverantes in operibus bonis; promiſſionem expectantes in die Judicii. Neque diſturbent vos quorumdam vaniloquia inſimulantium veritatem, ut vos avertant à veritate Evangelii quod à me prædicatur. Et nunc faciet Deus ut qui ſunt ex me, ad perfectum veritatis Evangelii ſint deſervientes, & benignitatem operum facientes, quæ ſunt ſalutis vitæ æternæ. Et nunc palam ſunt vincula mea, quæ patior in Chriſto, in quibus lætor & gaudeo. Et hoc

(1) *Coloſſ.* II, 1. (2) *Coloſſ.* IV, 16. Καὶ τὴν ἐκ Λαοδικείας ἵνα καὶ ὑμεῖς ἀναγνῶτε. (3) *Gregor. Magn. l.* 35, *c.* 15. *Moral. in Job. Philaſtr. de hæreſ. c.* 88. *Haymo. Hervæus, &c.* (4) *Theodoret. in Coloſſ.* IV. (5) *Hieron. in Catalog. Legunt quidam & ad Laodicenſes Epiſtolam; ſed ab omnibus explioditur.* (6) *Septima Synod. Œcumen. an* 787, *ſeu Nicæna II, act.* 6. (7) *Timoth. libell. de his qui ad Eccleſiam accedunt, apud Meurſ. Var. divin. p.* 117.

mihi eſt ad ſalutem perpetuam quod factum eſt orationibus veſtris, & adminiſtrante Spiritu Sancto, ſive per vitam, ſive per mortem. Eſt enim mihi vivere vita in Chriſto, & mori gaudium. Et ipſe in vobis faciet miſericordiam ſuam, ut eandem dilectionem habeatis, & ſitis unanimes.

Ergo, dilectiſſimi, ut audiſtis præſentiam Domini, ita ſentite, & facite in timore; & erit vobis vita in æternum. Eſt enim Deus qui operatur in vobis; & facite ſine peccato quæcumque facitis, & quod eſt optimum. Dilectiſſimi, gaudete in Domino Jeſu Chriſto, & cavete omnes ſordes in omni lucro. Omnes petitiones veſtræ ſint palam apud Deum. Eſtote firmi in ſenſu Chriſti, & quæ integra, vera, & pudica, & caſta, & juſta, & amabilia ſunt, facite; & quæ audiſtis & accepiſtis in corde retinete, & erit vobis pax. Salutant vos omnes Sancti. Gratia Domini noſtri Jeſu Chriſti, cum ſpiritu veſtro. Amen. Et hanc facite legi Coloſſenſibus, & eam quæ eſt Coloſſenſium, vobis.

Voici la même Lettre en Français : *Paul Apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme, mais par* Jeſus-Chriſt, *aux freres qui ſont à Laodicée. Que la grace & la paix vous ſoient données par Dieu notre Pere, & par notre Seigneur* Jeſus-Chriſt. *Je rends graces à Dieu dans toutes mes prieres de ce que vous êtes fermes & perſévérans dans les bonnes œuvres, attendant la promeſſe de Dieu au jour du jugement. Ne vous laiſſez point ébranler par les vains diſcours de ceux qui acciſent la vérité, pour vous faire quitter la vérité de l'Evangile que j'ai prêché. J'eſpere que Dieu fera enſorte que mes Diſciples demeurent attachés à la perfection de la vérité Evangélique, & dans la pratique des bonnes œuvres qui leur mériteront la vie éternelle. Les liens que je porte pour* Jeſus-Chriſt, *ſont connus de tout le monde, je m'en réjouis, & je m'y plais; & cela me ſervira pour le ſalut éternel, par le moyen de vos prieres, & par le ſecours du Saint-Eſprit, ſoit pour la vie ou pour la mort. Ma vie eſt en* Jeſus-Chriſt, *& ma mort eſt ma joie. Il vous accordera par ſa miſéricorde que vous ſoyez toujours unis par une charité parfaite.*

Ainſi, mes très-chers freres, comme vous avez appris que le Seigneur doit venir, demeurez dans les mêmes ſentimens, & conduiſez-vous dans ſa crainte, & vous aurez la vie éternelle; car c'eſt Dieu qui opere en vous; faites donc tout ce que vous faites ſans péché, & pratiquez toujours ce qui eſt plus parfait. Mes très-chers freres, réjouiſſez-vous en notre Seigneur Jeſus-Chriſt, *& évitez tout gain ſordide. Adreſſez à Dieu toutes vos demandes. Demeurez fermes dans les ſentimens que vous avez de* Jeſus-Chriſt, *& pratiquez toujours ce qu'il y a de plus parfait, de plus vrai, de plus pur, de plus juſte, & de plus aimable. Retenez dans votre cœur ce que vous avez appris, & vous jouirez de la paix. Tous les Saints vous ſaluent. Que la grace de notre Seigneur* Jeſus-Chriſt *ſoit avec votre eſprit. Ainſi ſoit-il. Faites lire celle-ci aux Coloſſiens, & liſez celle qui eſt adreſſée aux Coloſſiens.*

Mais ſi cette Epître eſt ſuppoſée, comme on en convient, quelle eſt donc celle des Laodicéens, que ſaint Paul veut que les Coloſſiens liſent dans leur aſſemblée? Marcion (1) prétendoit que c'étoit celle aux Ephéſiens; & Grotius le croit de même, auſſi-bien que M. Le Clerc & Hammond. Ils diſent que fait Paul ayant écrit aux Ephéſiens & aux Lao-

(1) *Marcion. apud Tertull. l. 5, contra Marcion. c. 11. & 17.*

dicéens une Lettre conçue en mêmes termes, il vouloit que ces deux Lettres fuſſent comme circulaires dans toute l'Aſie Mineure, & qu'on les envoyât d'une Egliſe à une autre. Comme Laodicée étoit plus voiſine de Coloſſes que d'Epheſe, ſaint Paul aime mieux que les Coloſſiens s'adreſſent aux Laodicéens, qu'aux Ephéſiens, pour avoir communication de cette Epître.

D'autres en grand nombre (1), tant parmi les Anciens, que parmi les Nouveaux, enſeignent que c'eſt une Epître que ceux de Laodicée avoient écrite à ſaint Paul, & dont cet Apôtre ſouhaitoit que les Coloſſiens fiſſent la lecture, pour leur édification & leur inſtruction. Cette hypotheſe eſt aſſez probable; mais on ne peut la donner comme véritable. Il ſemble que ſaint Paul devoit plutôt envoyer de Rome la Lettre qu'il avoit reçue des Laodicéens, s'il vouloit qu'on la lût à Coloſſes, que de renvoyer les Coloſſiens, pour la demander à ceux de Laodicée, dans l'incertitude ſi ceux-ci en avoient conſervé une Copie.

D'autres (2) veulent que ſaint Paul ait écrit aux Laodicéens en même-temps qu'aux Coloſſiens, une Lettre qui n'eſt point venue juſqu'à nous. Mais une preuve indubitable que ſaint Paul n'écrivit pas alors à ceux de Laodicée, c'eſt que dans l'Epître aux Coloſſiens; il prie qu'on ſalue de ſa part *les Freres de Laodicée* (3). Il vaut donc mieux ſuppoſer que ſaint Paul veut parler de la Lettre qui lui avoit été écrite par ceux de Laodicée, & qui s'eſt perdue. Ce fait n'eſt pas certain, il eſt vrai, mais c'eſt la plus plauſible des hypotheſes que l'on propoſe pour éclaircir l'endroit dont il eſt ici queſtion.

LAPIDER. La lapidation étoit un ſupplice fort uſité parmi les Hébreux; & les Rabbins font un grand dénombrement des crimes ſoumis à cette peine. Ce ſont en général tous ceux que la Loi condamne au dernier ſupplice, ſans exprimer le genre de la mort, par exemple, l'inceſte du fils avec ſa mere, ou de la mere avec ſon fils, ou du fils avec ſa belle-mere, ou du pere avec ſa fille, ou de la fille avec ſon pere, ou du pere avec ſa belle-fille, ou d'un homme qui viole une fille fiancée, & de la fiancée qui conſent à ce violement; ceux qui tombent dans le crime de ſodomie ou de beſtialité, les idolâtres, les blaſphémateurs, les magiciens, les nécromanciens, les violateurs du Sabbat, ceux qui offrent leurs enfans à Moloch, ceux qui portent les autres à l'idolatrie, un fils rebelle à ſon pere, & condamné par les Juges.

Les Rabbins diſent que quand un homme étoit condamné à mort, il étoit mené hors de la ville, ayant devant lui un Huiſſier avec une pique en main, au haut de laquelle étoit un linge pour ſe faire remarquer de plus loin, & afin que ceux qui pouvoient avoir quelque choſe à dire pour la juſtification du coupable, le puſſent propoſer, avant qu'on fût allé plus avant. Si quelqu'un ſe préſentoit, tout le monde s'arrêtoit, & on ramenoit le criminel en priſon, pour écouter ceux qui vouloient dire quelque choſe en ſa faveur. S'il ne ſe préſentoit perſonne, on le conduiſoit au lieu du ſupplice, on l'exhortoit à reconnoître & à confeſſer

(1) *Chryſoſt. Theodoret. Œcumen. in Coloſſ.* IV. *Phot. Eſt. Menoch. Cornel. Baron. Tillemont. Beza. Vorſt. Ligtfoot. &c.* (2) *Anſelm. ſeu Herv. D. Thom. Cajet. in Coloſſ.* IV. *Bellarm. l.* 4, *c.* 4, *de verbo Dei.* (3) *Coloſſ.* IV, 15. *Salutate fratres, qui ſunt Laodiceæ.*

ſa faute ; parce que ceux qui confeſſent leur faute, ont part au ſiecle futur. Après cela, on le lapidoit. Or la lapidation ſe faiſoit de deux ſortes, diſent les Rabbins (1). La premiere, l'orſqu'on accabloit de pierres le coupable, les témoins lui jetant les premiers la pierre. La ſeconde, lorſqu'on le menoit ſur une hauteur eſcarpée, élevée au moins de la hauteur de deux hommes, d'où l'un des deux témoins le précipitoit, & l'autre lui rouloit une groſſe pierre ſur le corps. S'il ne mouroit pas de ſa chûte, on l'achevoit à coups de pierres. On voit la pratique de la premiere façon de lapider, dans plus d'un endroit de l'Ecriture : mais on n'a aucun exemple de la ſeconde ; car celui de Jézabel, qui fut jetée à bas de la fenêtre (2), ne prouve rien du tout.

Ce que nous avons dit, que l'on lapidoit ordinairement les criminels hors de la ville, ne doit s'entendre que dans les Jugemens réglés. Car hors ce cas, ſouvent les Juifs lapidoient où ils ſe trouvoient ; par exemple, lorſque emportés par leur zele, ils accabloient de pierres un blaſphémateur, un adultere, ou un idolâtre. Ainſi lorſqu'on amena à Jeſus une femme ſurpriſe en adultere (3), il dit à ſes accuſateurs dans le Temple, où il étoit avec eux & avec la femme : Que celui d'entre vous qui eſt innocent, lui jette la premiere pierre. Et une autrefois les Juifs ayant prétendu qu'il blaſphémoit, ramaſſerent des pierres dans le Temple même, pour le lapider (4). Ils en uſerent de même un autre jour, lorſqu'il dit : *moi & mon Pere ne ſommes qu'un.* (5) Dans ces rencontres, ils n'obſervoient pas les formalités ordinaires ; ils ſuivoient le mouvement de leur vivacité, ou de leur emportement. C'eſt ce qu'ils appeloient *le jugement du zele.*

On aſſure qu'après qu'un homme avoit été lapidé, on attachoit ſon corps à un pieu par les mains jointes enſemble, & qu'on le laiſſoit en cet état juſqu'au coucher du ſoleil. Alors on le détachoit, & on l'enterroit dans la vallée des cadavres, avec le pieu auquel il avoit été attaché. Cela ne ſe pratiquoit pas toujours, & on dit qu'on ne le faiſoit qu'aux blaſphémateurs & aux idolâtres ; & encore ſeroit-il bien mal aiſé d'en prouver la pratique par l'Ecriture.

LAPIDOTH, mari de la Prophéteſſe Débora. *Judic.* IV, 4. Quelques-uns ont cru que *Lapidoth* étoit le lieu de la naiſſance, ou de la demeure de cette Prophéteſſe. D'autres faiſant attention à la ſignification de *Lapidoth*, qui ſignifie des lampes, ſe ſont imaginés que Débora s'occupoit à faire des meches pour le chandelier du Tabernacle.

LARCIN. Chez les Hébreux, le larcin n'étoit pas puni de mort. (6) *Ce n'eſt pas une grande faute qu'un homme dérobe pour avoir de quoi manger, lorſqu'il eſt preſſé de la faim. S'il eſt pris, il rendra ſept fois autant, & il donnera tout ce qui eſt dans ſa maiſon.* La Loi (7) permettoit de tuer le voleur nocturne, parce que l'on préſumoit qu'il en vouloit à la vie, autant qu'aux biens. Elle condamnoit le ſimple voleur à rendre la choſe au double (8). S'il avoit pris un bœuf, il en rendoit cinq ; s'il avoit pris une brebis, il en rendoit quatre (9). Mais ſi la choſe

(1) *Rabb. apud Selden. de Synedriis, l.* 1, *c.* 5, *& lib.* 2, *c.* 13. (2) 4. *Reg.* IX, 33. (3) *Joan.* VIII, 7. (4) *Joan.* VIII, 59. (5) *Joan.* X, 31. (6) *Prov.* VI, 30, 31. (7) *Exod.* XXII, 2. (8) *Exod.* XXII, 4. (9) *Exod.* XXII, 1, 2. *Reg.* XII, 6.

ſe trouvoit encore en vie dans ſa maiſon, il ne rendoit que le double. S'il ne faiſoit pas la reſtitution, on ſaiſiſſoit ce qui étoit dans ſa maiſon, on le mettoit a l'enchere, & on le vendoit lui-même, s'il n'avoit pas de quoi payer (1). Le Sage dans l'endroit que nous avons cité, ſemble dire que le voleur reſtituoit ſept fois la valeur de la choſe : *reddet ſeptuplum ;* mais *ſept fois* eſt mis pour pluſieurs fois. Zachée s'engage à rendre le quadruple de ce qu'il peut avoir mal acquis dans ſon emploi de Publicain (2) ; mais c'eſt que les Lois Civiles condamnoient les Receveurs des deniers publics, à reſtituer au quadruple les fraudes & les vols qu'ils avoient faits.

Si le voleur étant pris, & conduit devant les Juges, étoit interrogé juridiquement, & interpellé au nom du Seigneur de déclarer le fait ; s'il s'opiniâtroit à le nier & qu'il fût enſuite convaincu de parjure, il étoit condamné à mort, non à cauſe du vol, mais à cauſe du parjure. Le complice ou le receleur du vol étoit ſoumis à la même peine, s'il ne découvroit pas la vérité devant les Juges, en étant requis au nom du Seigneur. *Si un homme cité en Juſtice ne veut pas découvrir au Juge ce dont il a été témoin, lorſqu'il en eſt conjuré au nom du Seigneur, il portera ſon iniquité* (3) ; il ſera puni du dernier ſupplice. Et Salomon (4) : *celui qui s'aſſocie avec un voleur, hait ſa propre vie : il entend qu'on le prend à ſerment, & il ne le décele point.*

Les Iſraélites étant ſur le point de ſortir de l'Egypte (5), emprunterent de leurs voiſins & de leurs voiſines des habits précieux, & des vaſes d'or & d'argent, & les emporterent dans le Déſert. *Je ferai que vous trouviez grace aux yeux des Egyptiens, & que vous ne ſortiez pas du pays les mains vuides. Mais chaque femme demandera à ſa voiſine & à ſon hôteſſe des vaiſſeaux d'or & d'argent & des vêtemens précieux, & vous en révetirez vos fils & vos filles, & vous dépouillerez l'Egypte.* On demande ſi les Hébreux ont pu légitimement emprunter ainſi aux Egyptiens des choſes qu'ils n'avoient nulle envie de leur rendre, & ſi dans cette occaſion ils ne commirent pas un vol ? On répond 1°. que Dieu dans cette rencontre diſpenſa les Hébreux de la Loi qui défend le vol ; ou plutôt, que comme maître abſolu de toutes choſes, il tranſporta aux Hébreux la propriété des biens qui appartenoient aux Egyptiens. L'Auteur du Livre de la Sageſſe inſinue une autre raiſon, (6) qui eſt que Dieu voulut dédommager les Hébreux des travaux qu'ils avoient ſoufferts dans l'Egypte, & leur permit de ſe payer par leurs propres mains, en retenant ce qu'ils avoient emprunté des Egyptiens. Cette voie de ſe dédommager, régulierement n'eſt pas permiſe. Mais dans cette circonſtance n'ayant point de moyen de ſe faire rendre juſtice, & ſe trouvant autoriſés par l'ordre de Dieu, ils ont pu ſe ſervir de cette liberté.

D'autres regardent ceci non comme un vol, mais comme un bien acquis de bonne guerre. Les Egyptiens étoient les ennemis des Hébreux ; ils les perſécutoient injuſtement depuis long-temps, & leur ôtoient les moyens de ſe défendre & de recouvrer leur liber-

(1) *Exod.* XXII, 3. (2) *Luc.* XIX, 8. (3) *Levit.* V, 1. (4) *Prov.* XXIX, 24. (5) *Exod.* XI, 2, XXI, XXII. (6) *Sap.* X, 17. *Reddidit Deus juſtis mercedem laborum ſuorum.... Juſti tulerunt ſpolia impiorum.* Voyez *Melchior Can. de locis Theolog. l.* 2, *c.* 4.

té ; ils ont donc pu licitement les dépouiller de leurs biens par une ruſe & une eſpece de ſtratagême, en feignant de leur emprunter ce qu'ils ne devoient jamais rendre.

Le Maître des Sentences (1), diſtingue ici les Iſraélites qui ont agi dans la ſimplicité de leur cœur, & obéi de bonne foi à l'ordre de Dieu, de ceux qui ont ſuivi le penchant de leur cupidité & de leur avarice. Les premiers ſont excuſés de péché par la droiture de leur intention ; mais non pas les ſeconds, qui étoient dans la diſpoſition de voler les Egyptiens, s'ils l'avoient pu faire impunément, quand même Dieu ne leur auroit pas permis de rien emprunter d'eux. Saint Auguſtin, (2) raiſonne à peu-près de même dans le ſecond Livre contre Fauſte le Manichéen.

Saint Irénée (3), remarque que les Egyptiens étoient redevables aux Hébreux, non-ſeulement de leurs biens, mais auſſi de leur vie, à cauſe des bienfaits qu'ils avoient reçus du Patriarche Joſeph dans leur extrême néceſſité. Les Iſraélites étoient injuſtement accablés d'une cruelle ſervitude dans l'Egypte. Les Egyptiens exerçoient contre eux toute ſorte de violences, & les accabloient de maux, juſqu'à leur rendre la vie ennuyeuſe. Les Hébreux leur avoient bâti des villes, & avoient conſidérablement augmenté les biens de ces maîtres ſans pitié, qui au lieu de reconnoître ces ſervices, vouloient encore leur ôter la vie. Quelle injuſtice y a-t-il donc que les Iſraélites aient pris une petite partie de tant de biens qu'ils avoient procurés aux Egyptiens ? & s'ils ont reçu une petite récompenſe de tant de ſervices qu'ils leur ont rendus ? Ils ſortirent pauvres de l'Egypte, au lieu qu'ils auroient dû y amaſſer de très-grandes richeſſes, s'ils n'avoient pas été réduits en une injuſte ſervitude ; & de même qu'un homme libre, qui auroit été enlevé & vendu pour eſclave, pourroit ſans injuſtice ſe remettre en liberté & ſe payer de ſes travaux, en prenant à ſon maître une petite récompenſe de tous ſes travaux ; ainſi les Iſraélites ont pu en ſe retirant de l'Egypte, recevoir quelque petite choſe en récompenſe de beaucoup qui leur étoit dû.

Les Rabbins (4) enſeignent que les Egyptiens intenterent autrefois un procès aux Iſraélites pardevant Alexandre le Grand, pour leur faire reſtituer les vaſes d'or & d'argent que leurs ancêtres avoient autrefois emportés de l'Egypte. Alexandre donna jour aux parties pour expoſer leurs demandes, & pour entendre leurs raiſons. Elles ſe rendirent en ſa préſence. Les Iſraélites reconnurent que leurs ancêtres avoient emprunté, & n'avoient pas rendu les vaſes d'or & d'argent des Egyptiens, & déclarerent qu'ils étoient prêts à leur en faire la reſtitution, pourvu que de leur côté les Egyptiens leur payaſſent les travaux de pluſieurs années, que leurs peres avoient travaillé pour eux en Egypte. Les Egyptiens ayant ouï les demandes des Hébreux, n'oſerent attendre la Sentence de leur Juge, & ſe déporterent de leurs demandes. Tertullien (5), touche en paſſant cette ancienne tradition des Hébreux, dans ſes Livres contre Marcion. On peut

(1) *Petr. Lombard. l. 3, diſſ. 37.* (2) *Aug. l. 2, contra Fauſt. c. 71.* (3) *Ireneæ. l. 4, contra hæreſ. c. 49.* (4) *Abrah. Zacuth. in Sepher. Zachaſim. & Gemar. Babil. ad titul. Sanhedr. c. 11.* (5) *Tertull. contrà Marcion. l. 2, c. 20.*

voir

voir ſur la queſtion que nous traitons ici ſaint Clément d'Alexandrie, l. 1 des Stromates, ſaint Auguſtin contre Fauſte, & dans ſes queſtions ſur l'Exode, Théodoret, queſtion 23 ſur l'Exode, & les Commentateurs ſur le chap. III, *v.* 21, 22 de l'Exode.

Si quelqu'un avoit volé un Iſraélite libre ou eſclave, & qu'il l'eût vendu à un autre, il étoit condamné à mort (1): *Qui furatus fuerit hominem & vendiderit eum, convictus noxæ, morte moriatur.* L'Hébreu porte: *Celui qui aura volé un homme*, & l'aura vendu, & s'il eſt trouvé entre *ſes mains, il ſera puni de mort.* Mais on peut l'entendre ainſi avec Glaſſius: *Celui qui aura volé un homme, ſoit qu'il l'ait vendu, ou qu'il l'ait encore entre ſes mains*, il ſera puni de mort. Les Juifs ne croient pas que cette loi leur défende ſous peine de mort le vol d'un homme d'une autre Nation, mais ſeulement le vol fait d'un Hébreu. Les lois Athéniennes & les lois Romaines puniſſoient auſſi de mort le vol d'un homme.

On vendoit les voleurs qui n'avoient pas de quoi reſtituer leur vol; on vendoit auſſi les enfans des débiteurs inſolvables (2). Les Rabbins enſeignent qu'une femme qui étoit convaincue de vol, ne pouvoit jamais être vendue, & qu'on ne pouvoit jamais vendre un Hébreu, à moins que la choſe qu'il avoit volée, n'excedât le prix de ſa perſonne. S'il valoit cent écus, on ne le vendoit pas pour un vol de quatre-vingt-dix écus.

LARMES. Voyez *Pleurs.*

LARRON. Le Sauveur fut mis en Croix entre deux larrons. *Or l'un des deux le blaſphémoit en diſant (3): Si tu es le Chriſt, ſauve-toi toi-même, & nous avec toi; mais l'autre le reprenant lui diſoit: N'avez-vous point de crainte de Dieu non plus que les autres, vous qui êtes condamné au même ſupplice? Encore pour nous, c'eſt avec juſtice, parce que nous ſouffrons la peine que nos crimes ont méritée; mais celui-ci n'a fait aucun mal; & il diſoit à* Jeſus-Chriſt: *Seigneur, ſouvenez-vous de moi, lorſque vous ſerez arrivé en votre Royaume, &* Jeſus *lui répondit: Je vous dis en vérité que vous ſerez aujourd'hui avec moi dans le Paradis.* C'eſt là tout ce qu'on ſait du bon larron.

Les autres Evangéliſtes, je veux dire ſaint Matthieu (4), & ſaint Marc (5), diſent au pluriel que les deux larrons inſultoient à Jeſus-Chriſt: Ce que les uns (6) expliquent par une figure de diſcours, qui fait qu'on parle d'un ſeul comme de pluſieurs. D'autres (7) croient que les deux voleurs inſulterent d'abord Jeſus-Chriſt; mais qu'enſuite le bon larron touché par les miracles de Jeſus-Chriſt, & prévenu par ſa grace, ſe convertit, & reprit ſon compagnon de ſes emportemens & de ſes blaſphêmes.

Le faux Evangile de l'enfance de Jeſus, qui eſt un ouvrage très-ancien, raconte que pendant la fuite du Sauveur en Egypte, l'Enfant Jeſus, la Vierge & ſaint Joſeph, tomberent dans une bande de voleurs qui étoient tous endormis, à l'exception de deux, dont l'un vouloit tuer tout [illegible] cette ſainte compagnie; mais [illegible] au-

(1) *Exod.* XXI, 16, & *Deut.* XXIV, 7. (2) 4. *Reg* IV, 1. (3) *Luc.* XXIII, 39, 40, *&c.* (4) *Matth.* XXVII, 44. (5) *Marc.* XV, 32. (6) *Aug. l.* 3, *c.* 15, *de conſenſu Evangeliſt. Ambroſ. in Lucam. Hieronym. in Matth.* (7) *Origen. in Matth. homil.* 35. *Chryſoſt. in Luc. Ambroſ. in Luc. Hieronym. in Matth.*

tre l'en détourna : Qu'alors Jesus Enfant prédit qu'un jour ces deux voleurs seroient attachés à côté de lui à la Croix : que l'un entreroit en Paradis, & l'autre iroit en Enfer. Le premier s'appeloit *Titus*, & le second *Damachus*. Le faux Evangile de Nicodeme, les nomme l'un *Demas*, & l'autre *Gertas*. Une Histoire Persanne de la vie de Jesus-Christ leur donne les noms de *Vicimus*, & de *Justinus*. L'Auteur des Fleurs, ou Recueils attribués à Bede, les appelle *Matha*, & *Joca*. Les Chrétiens Orientaux appellent le bon larron, *Laas-al-jemin*, le larron de la droite. Saint Hilaire (1), met aussi le bon larron à la droite, & le mauvais à la gauche du Sauveur.

Plusieurs Peres (2) ont donné au bon larron le nom de Martyr, à cause du témoignage qu'il a rendu à la vérité dans un temps où elle paroissoit presque abandonnée de tout le monde. Il fut baptisé dans son propre sang, & la mort qu'il souffrit dans un esprit de foi & de charité, lui mérita la grace de la béatitude immédiatement après sa mort, comme Jesus-Christ l'en assure : *Hodie mecum eris in Paradiso.* Soit qu'on entende sous le nom de *Paradis*, le lieu de repos où les ames des Saints attendoient la venue du Messie, ou le Paradis terrestre, où on place Hénoch & Elie, ou le Ciel, où les bienheureux jouissent de la béatitude. Plusieurs Peres (3), l'entendent en ce dernier sens.

Marcion, au rapport de saint Epiphane (4), avoit retranché de l'Evangile ces paroles : *Je vous dis en vérité que vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis.* Et Origenes (5), remarque que quelques Catholiques par simplicité les avoient aussi effacées de leurs exemplaires, s'imaginant qu'il y avoit de la contrariété à dire que le bon larron seroit ce jour-là en Paradis avec Jesus-Christ, pendant que le corps du Sauveur étoit dans le tombeau, & que lui-même descendoit dans le sein d'Abraham pour en tirer les ames des Patriarches. Hésychius de Jérusalem remarque que quelques-uns mettoient une virgule après *aujourd'hui*, de cette sorte : *Je vous dis aujourd'hui, que vous serez avec moi dans le Paradis.* Mais il est inutile de toucher au texte de saint Luc, que l'on peut très-bien expliquer sans aucun de ces changemens.

Les Eglises Orientales, la Greque & la Latine, ont cru devoir rendre un culte public à un Saint si favorisé de Dieu. Les Eglises de Syrie & de Mésopotamie, marquent sa Fête dans leur Calandrier le neuvieme jour après le Vendredi de Douleurs (6), ou le Vendredi Saint, c'est-à-dire, au Samedi de la semaine de Pâque. Anba Jacoub Evêque de Sarouge a fait un Sermon sur la Fête du bon Larron, qui se trouve manuscrit dans la Bibliotheque du Roi.

L'Eglise Greque marque sa Fête au vingt-trois de Mars, & la Latine au vingt-cinq du même mois, conformément à l'ancienne tradition qui tenoit que Jesus-Christ étoit mort le même jour (7). D'autres ont mis sa Fête au 3

(1) *Hilar. in Matth.* (2) *Hilar. de Trinit. l.* x, *& in Psal.* LXVI. *Hieronym. ep.* 13. *Aug. l.* 1, *c.* 9. *de anima, &c.* (3) *Aug. ep.* 187, *nov. edit. n.* 5, 6, 7. *Cyrill. Hierosolym. Cathech.* 13. *Chrysost. t.* 5, *homil.* 32 *Enciscn. homil.* 23, *&c.* (4) *Epiphan. hæresi Marcion.* (5) *In Origen. in Joan.* (6) Bibl. Orient. p. 512. *Laas.* (7) Baillet, Vie des Saints, XXV Mars.

Avril, ou au 5 de Mai. On lui a érigé des Chapelles en certains endroits, ſous le nom de ſaint *Dimas* ou *Dyſmas*. La Croix du bon Larron, & celle de ſon compagnon, furent trouvées avec celle du Sauveur par ſainte Hélene. On ajoute que la Croix du bon larron fut envoyée à Conſtantinople, & enterrée dans la place Conſtantinienne, & de là tranſportée à Nicoſie en Chypre.

LASA. *Geneſ.* x, 19. Voyez *Leſa*.

LASTHENES, Prince de Crete, qui établit Démétrius Nicator, fils de Démétrius Soter, ſur le trône de Syrie, par le moyen des troupes qu'il lui fournit (1). Démétrius pour reconnoître ce ſervice, donna à Laſthenes le gouvernement de la Syrie, & la principale autorité dans ſon Royaume (2); il l'appela ſon pere & ſon parent. Mais Laſthenes abuſant de ſon pouvoir (3), jeta le Roi Démétrius dans de très-grands embarras, d'où il ne ſortit jamais parfaitement.

LATHURE. *Ptolémée Lathure*. Voyez *Ptolémée*.

LATHUSIM, ſecond fils de *Dadan* (4), fils d'Abraham & de Céthura. *Lathuſim* eſt rendu par quelques-uns, *des ouvriers en fer & en airain*. *Hieronym. qu. Hebr. in Geneſ.*

LATRIE. Terme conſacré dans le langage de l'Egliſe & de la Théologie, pour ſignifier le culte ſouverain qui n'eſt dû qu'à Dieu ſeul. Saint Auguſtin (5): *Latria ſecundùm conſuetudinem quâ locuti ſunt, qui nobis divina eloquia condiderunt, aut ſemper, aut tam frequenter, ut penè ſemper, ea dicitur ſervitus, quæ pertinet ad colendum Deum.* Mais dans le Texte Grec de l'Ecriture, *latreia* ſe met auſſi ſouvent pour marquer le ſervice extérieur, que les Prêtres rendoient dans le Temple, les cérémonies, le culte & toute la Religion des Juifs. Par exemple, en parlant des cérémonies de la Pâque (6): *Obſervez ce culte; (latreian) & quand vos enfans vous demanderont, quel eſt ce culte? Latreia.* Il répond à l'Hébreu *abodah* (7), que ſaint Jérôme traduit par *cæremonia, cultus, religio, mos ſervitus*. L'Auteur du premier Livre des Maccabées (8), parlant de l'idolatrie qu'Antiochus Epiphanes voulut introduire dans Iſrael, dit que pluſieurs conſentirent à ce culte, *latria*, à cette fauſſe Religion; & que Mattathias dit à ſes fils (9): Dieu nous garde d'abandonner *notre culte, qui eſt une voie droite*, pour ſuivre une autre voie. Dans le nouveau Teſtament (10), Jeſus-Chriſt dit à ſes Diſciples que ceux qui les perſécuteront, croiront rendre ſervice à Dieu, *latreian*.

LAVEMENT, lotion, purification. Voyez ci-devant l'article *Baptême*.

LAVEMENT DES PIEDS. Les Orientaux avoient coutume de laver les pieds aux étrangers qui venoient de voyage, parce que pour l'ordinaire on marchoit ayant les jambes nues, & les pieds garnis ſeulement d'une ſandale. Ainſi Abraham fit laver les pieds aux trois Anges (11). On lava auſſi les

(1) An du Monde 3856, avant l'Ere vulg. 148. Voyez 1. *Macc* x, 67, 68. *Joſeph. l.* 13, *c.* 8. *Juſtin. l.* 35. (2) 1. *Macc.* xi, 31. (3) *Diodor. in excerptis Valeſii, p.* 346. (4) *Geneſ.* xxv, 3. (5) *Aug. de Civit. l.* x, *c.* 1, *n.* 2. (6) *Exod.* xii, 25, 26. (7) עבודה *habodah*. 70. λατρειαν. (8) 1. *Macc.* i, 45. *Conſenſerunt ſervituti ejus.* (9) 1. *Macc.* ii, 22. Τὴν παρελθεῖν τὴν λατρείαν ἡμῶν ὁδὸν. (10) *Joan.* xvi, 2. Δόξη λατρείαν προσφέρειν τῷ Θεῷ. (11) *Geneſ.* xviii, 4.

pieds à Eliézer, & à ceux qui l'accompagnoient, lorſqu'ils arriverent à la maiſon de Laban (1), & aux freres de Joſeph, lorſqu'ils vinrent en Egypte (2). Cet office s'exerçoit d'ordinaire par les ſerviteurs & les eſclaves. Abigaïl témoigne à David (3), qui la demandoit en mariage, qu'elle s'eſtimeroit heureuſe de laver les pieds aux ſerviteurs du Roi.

Le Sauveur du monde après le dernier ſouper qu'il fit avec ſes Apôtres, voulut leur donner la derniere leçon d'humilité en leur lavant les pieds (4). *Il commença donc à les laver, & à les eſſuyer avec le linge qu'il avoit autour de lui; étant venu à Simon Pierre, cet Apôtre lui dit: Quoi, Seigneur, vous me laveriez les pieds? Jeſus lui répondit: Vous ne ſavez pas maintenant ce que je fais, mais vous le ſaurez enſuite. Pierre lui dit: Vous ne me laverez jamais les pieds. Jeſus lui répartit: Si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi. Alors Simon lui dit: Seigneur, non-ſeulement les pieds, mais auſſi les mains & la tête.*

Cette menace du Sauveur qui dit à Pierre: *Si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi*, a fait croire à pluſieurs Anciens que le lavement des pieds avoit à peu-près le même effet que le Baptême. Saint Ambroiſe (5) témoigne que de ſon temps on lavoit les pieds aux nouveaux baptiſés au ſortir du bain ſacré. Il ſemble croire que comme le Baptême efface les péchés actuels, le lavement des pieds qui ſe donne enſuite ôte le péché originel, ou dumoins diminue la concupiſcence. *Ideò planta abluitur, ut hæreditaria peccata tollantur: noſtra enim propria per Baptiſmum relaxantur.* Il dit la même choſe ſur le Pſeaume XLVIII (6). *Alia eſt iniquitas noſtra, alia calcanei noſtri. . . . . unde Dominus Diſcipulis pedes lavit, ut lavaret venena ſerpentis*; mais il ajoute que ce qui eſt nettoyé par le lavement des pieds, eſt plutôt la concupiſcence, ou comme il s'explique, le penchant que nous avons au péché, que le péché même. *Unde reor iniquitatem calcanei magis lubricum delinquendi, quàm reatum aliquem noſtri eſſe delicti.* Saint Auguſtin (7) cite à peu-près la même choſe d'un Ouvrage de ſaint Ambroiſe ſur Iſaïe, que nous n'avons plus.

L'uſage de laver les pieds aux nouveaux baptiſés, n'étoit pas particulier à l'Egliſe de Milan (8); il ſe voyoit auſſi dans d'autres endroits de l'Italie, dans les Gaules, dans l'Eſpagne & dans l'Afrique. Quelques Anciens lui ont donné le nom de Sacrement, & lui ont attribué la grace de remettre les péchés véniels. Saint Bernard (9), & Ernalde (10) Abbé de Bonnevalle, ſont de ce ſentiment. Un Auteur imprimé dans l'appendice du cinquieme tome de ſaint Auguſtin (11), lui attribue même le pouvoir de remettre les péchés mortels. Saint Auguſtin (12) ne doute pas que cette cérémonie pratiquée avec foi & humilité, ne puiſſe effacer les péchés véniels. Saint Gerard Evêque de Toul (13)

(1) *Geneſ.* XXIV, 32. (2) *Geneſ.* XLIII, 24. (3) 1. *Reg.* XXV, 41. (4) *Joan.* XIII, 5, 6. (5) *Ambroſ. l. de Myſter. c.* 6. (6) *Idem. in Pſalm.* XLVIII, *V.* 6, *n.* 8. (7) *Aug. lib.* 4, *contra duas epiſt. Pelag. c.* 11. (8) *Vide not. in nov. edit. S. Ambroſ. t.* 2, *l.* 3, *de Sacrament. c.* 1, *p.* 362. (9) *Bernard. ſerm. in Cœna Domini, n.* 1, 2, 3. (10) *Ernald. ſerm. de ablut. pedum.* (11) *Serm.* 145, *n.* 1, *append. t.* 5, *p.* 262. (12) *Aug. ſerm.* 9, *nov. edit. c.* 11. (13) *Vita ſancti Gerardi Tull. Ep. c.* 43, *p.* 141, *hiſt. de Lor. t.* 1.

pratiquoit tous les jours le lavement des pieds ſur certain nombre de pauvres, perſuadé que celui qui le recevoit, obtenoit la remiſſion de ſes péchés. *Credens, ut eſt vera fides, criminum ſordes abluere, uti multotiens ſanctum audiebat Præſulem certiſſimè prædicare.* Ce ſaint Evêque mourut en 994, & ſa vie a été écrite par Vidric Abbé de ſaint Eure, qui étoit preſque contemporain.

Les Syriens célebrent la fête du lavement des pieds le jour du Jeudi Saint; Les Grecs font le même jour le ſacré *Niptere*, ou le ſacré lavement; on pratique auſſi ce jour-là la dévote cérémonie du lavement des pieds dans l'Egliſe Latine. Les Evêques, les Abbés, les Princes en pluſieurs endroits le pratiquent en perſonne. Le Concile d'Elvire (1) voyant l'abus que quelques-uns en faiſoient, par la trop grande confiance qu'on y avoit, la ſupprima en Eſpagne.

Saint Paul recommandant l'hoſpitalité, veut qu'on ne choiſiſſe pour veuve & Diaconeſſe de l'Egliſe, que celle qui a lavé les pieds aux Saints (2): *Si Sanctorum pedes lavit.* Se laver les pieds, dans le ſens moral, ſignifie, ſe purifier des affections terreſtres & charnelles.

LAVER LES MAINS. L'on ſe lavoit fréquemment les mains parmi les Hébreux, comme on le voit dans ſaint Marc (3): *Niſi crebrò laverint manus, non manducant.* Le Grec peut ſignifier qu'ils ſe lavoient les mains depuis le coude, juſqu'à l'extrêmité des doigts. Eliſée verſoit de l'eau ſur les mains d'Elie (4). Pilate lava ſes mains, pour marque de ſon innocence, dans le jugement injuſte qu'il porta contre Jeſus-Chriſt (5).

On lavoit les enfans auſſi-tôt après leur naiſſance: *Quando nata es, aquâ non es lota in ſalutem* (6). On lavoit auſſi les morts. Ainſi on lava Tabithe (7). On lavoit ſes vêtemens, lorſqu'on vouloit ſe purifier de quelque ſouillure, ou ſe diſpoſer à quelque action qui demandoit une ſainteté particuliere. Les lotions extérieures étoient des ſymboles de la pureté intérieure que Dieu demande de ceux qui s'approchent des choſes ſaintes, & de ceux qui le ſervent.

Laver ſes pieds dans le beurre (8), laver ſon habit dans le vin (9), laver ſes pieds dans le ſang du pécheur (10), ſont des expreſſions exagérées, pour marquer l'abondance du beurre & du vin, & la vengeance que le Juſte tire du pécheur.

I. LAZARE, ou *Eléazar*, frere de Marie & de Marthe, demeuroit avec ſes ſœurs à Béthanie, près de Jéruſalem; & Jeſus-Chriſt lui faiſoit l'honneur d'aller quelquefois loger chez lui, lorſqu'il venoit dans cette ville. Un jour que Jeſus étoit au-delà du Jourdain avec ſes Apôtres, Lazare tomba malade (11), & ſes ſœurs en donnerent avis au Sauveur, en lui faiſant dire: Celui que vous aimez, eſt malade. Jeſus répondit: Cette maladie ne va point à la mort; mais elle n'eſt que pour la gloire de Dieu & de ſon Fils. Il demeura encore deux jours au même endroit; & puis il dit à ſes Diſciples que Lazare étoit endormi, & qu'il vouloit l'aller éveiller. Il vouloit dire qu'il étoit mort, & qu'il le reſſuſciteroit. Jeſus étant arrivé, trouva qu'il y avoit déjà

(1) *Concil. Eliber. c.* 48. (2) 1. *Timoth.* v, 10. (3) *Marc.* vii, 3, 4. (4) 4. *Reg.* iii, 11. (5) *Matth.* xxvii, 24. (6) *Ezech.* xvi, 4. (7) *Act.* ix, 37. (8) *Job.* xxix, 6. (9) *Geneſ.* xlix, 11. (10) *Pſalm.* lvii, 11. (11) *Joan.* xi, 1, 2, 3, *&c.* An de J. C. 36, de l'Ere vulg. 33.

quatre jours qu'il étoit dans le tombeau. Marthe ayant appris son arrivée, vint au-devant de lui, & lui dit : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frere ne seroit pas mort. Jesus lui répondit : Votre frere ressuscitera. Marthe répliqua : Je sai qu'il ressuscitera au dernier jour. Jesus lui dit : Je suis la résurrection & la vie ; celui qui croit en moi, quand il seroit mort, vivra.

Peu de temps après, Marie vint aussi trouver Jesus, qui n'étoit pas encore entré dans le village ; & Jesus l'ayant vue qui pleuroit, il frémit en son esprit, & se troubla lui-même. Puis il demanda : Où l'avez-vous mis ? On le mena au tombeau, & il pleura. Lorsqu'il y fut arrivé, il dit : Otez la pierre qui ferme l'ouverture du tombeau. Marthe lui dit : Seigneur, il sent déjà mauvais, car il y a quatre jours qu'il est là. Jesus répartit : Ne vous ai-je pas dit que si vous croyiez, vous verriez la gloire de Dieu. On ôta donc la pierre, & Jesus ayant rendu graces à son pere de ce qu'il l'exauçoit toujours, il cria à haute voix : Lazare, sortez dehors. A l'heure même le mort sortit, ayant les pieds & les mains liés de bandes, & le visage enveloppé d'un linge. Alors Jesus leur dit : Déliez-le, & le laissez aller. Ce miracle, qui s'étoit fait, pour ainsi-dire, aux portes de Jérusalem, fit grand bruit ; & les Prêtres résolurent de faire périr Jesus. Or Jesus sachant leurs mauvaises dispositions, se retira à Ephrem, sur le Jourdain, en attendant les momens marqués dans les décrets du Pere Céleste.

Six jours avant Pâques (1), Jesus vint de nouveau à Béthanie, où il avoit ressuscité Lazare. On lui prépara à souper. Marthe servoit. Lazare étoit un de ceux qui étoient à table avec lui ; & Marie oignit les pieds du Sauveur avec un parfum précieux. Les Juifs voyant que la résurrection de Lazare avoit fait une grande impression dans l'esprit du peuple, prirent la folle résolution de le faire mourir, aussi-bien que Jesus-Christ ; comme si le Sauveur, qui l'avoit ressuscité mort, ne pouvoit pas aussi le ressusciter tué. Ils exécuterent leur mauvais dessein envers le Sauveur : mais à l'égard de Lazare, l'Histoire sainte ne nous dit pas ce qu'il devint. Saint Epiphane (2) dit que la tradition étoit que Lazare avoit trente ans, lorsque Jesus-Christ le ressuscita, & qu'il vécut encore trente ans. De sorte qu'il seroit mort l'an 63 de l'Ere vulgaire. Les Grecs disent qu'il mourut à Cytie, ville de Cypre (3), où l'on voyoit son tombeau près les murs de la ville ; & qu'il y avoit dans la même Isle quelques Eglises dédiées en son honneur. L'Empereur Léon le Sage (4) ayant fait bâtir une Eglise à Constantinople en l'honneur de saint Lazare, vers l'an 890, envoya en Cypre, où l'on trouva son corps près de la ville de Cytie, dans un tombeau de marbre, dont l'inscription portoit que c'étoit Lazare aimé de Jesus-Christ, & ressuscité par lui le quatrieme jour.

D'autres veulent qu'après la mort de notre Seigneur, les Juifs aient pris Lazare, Marie & Marthe ses sœurs, Joseph d'Arimathie, & quelques autres ; qu'ils les aient mis sur un vaisseau tout démâté, tout pourri, & prêt à faire naufrage ; & qu'ils les aient exposés à la merci des flots, sur la Méditerranée ; mais que par une conduite

(1) *Joan.* XII, 1, 2, 3, *&c.* An de l'Ere vulg. 33. (2) *Epiphan. hæref.* 66, *c.* 39, *p.* 652. (3) *Ita Græci apud Launoi. de Magdalen. p.* 222, 223, 224, 225. (4) *Zonar. l.* 5, *p.* 147. *Menæ.* 17 *Octob. &c.*

particuliere de la Providence, leur vaiſſeau vint prendre port à Marſeille, où Lazare & ſes ſœurs étant débarqués, commencerent à y répandre la lumiere de l'Evangile. Que Lazare ayant été fait Evêque de Marſeille, y finit ſa vie par le martyre, après avoir gouverné cinquante ans cette Egliſe. Mais les Savans rejettent cette hiſtoire, comme ayant été inconnue à tous les Anciens, & n'ayant aucun des caracteres de vérité capables de la faire recevoir.

II. LAZARE. L'Evangile (1) parle d'un pauvre nommé Lazare, tout couvert d'ulceres, qui demeuroit couché à la porte d'un riche, & qui déſiroit de pouvoir ſe raſſaſier des miettes qui tomboient de ſa table, ſans qu'il ſe trouvât perſonne qui les lui donnât. Le riche étoit dans l'abondance, vêtu de pourpre & de lin, & ſe traitoit tous les jours magnifiquement. Lazare étant mort, fut porté par les Anges dans le ſein d'Abraham. Le riche mourut auſſi, & eut l'enfer pour ſépulture. Lorſqu'il étoit dans les tourmens, il vit de loin Lazare, qui étoit dans le ſein d'Abraham, & il ſe mit à crier : Pere Abraham, ayez pitié de moi, & envoyez Lazare, afin qu'il trempe le bout de ſon doigt dans l'eau, pour me rafraîchir la langue. Mais Abraham lui répondit : Mon fils, ſouvenez-vous que vous avez reçu vos biens dans votre vie, & que Lazare n'y a eu que des maux. C'eſt pourquoi il eſt maintenant dans la conſolation, & vous dans les tourmens.

Les anciens & les nouveaux Interpretes ſont partagés ſur la nature de ce que nous venons de raconter ; ſavoir, ſi c'eſt une hiſtoire, ou une parabole. Saint Irénée (2), ſaint Ambroiſe (3), ſaint Grégoire le Grand (4), Tertullien (5), Euthyme (6), Luc de Bruges & quelques autres, croient que c'eſt une hiſtoire. Le nom de Lazare, & les diverſes particularités que Jeſus-Chriſt a eu ſoin de marquer, inſinuent quelque choſe de plus qu'une parabole. Mais ſaint Chryſoſtome (7), ſaint Cyrille d'Alexandrie (8), Théophylacte (9), & la plupart des nouveaux Interpretes (10), tiennent que c'eſt une parabole. Enfin d'autres tiennent un milieu, & croient que ce n'eſt ni une ſimple parabole, ni une hiſtoire parfaite ; mais que le fonds eſt hiſtorique, & que le Seigneur l'a embelli par quelques circonſtances, qui ne ſont que paraboliques. On peut conſulter les Commentateurs ſur ſaint Luc, XVI, 19, 20, &c. On a donné à ſaint Lazare, le nom de *ſaint Ladre*, & on a invoqué ce Saint contre la lepre : d'où vient auſſi qu'on a donné aux lépreux le nom de ladres, & celui de *ladreries* aux léproſeries, ou hôpitaux où l'on recevoit & nourriſſoit les lépreux. Il y avoit en France une infinité de ces léproſéries dédiées à ſaint Lazare, à ſainte Marthe, & à ſainte Magdelaine. Parmi nous, de même que parmi les Hébreux, on ſéparoit du commun du monde ceux qui étoient attaqués de la lepre. Les cauſes des lépreux étoient commiſes au Tribunal Eccléſiaſtique. Le Concile de Nougarot en Armagnac tenu en 1290, défend par ſon cinquieme Canon, de pourſuivre les lépreux devant le

(1) *Luc.* XVI, 19, 20, *& ſeq.* (2) *Irenæ. l.* 4, *c.* 4. (3) *Ambroſ in Luc. l.* 8, *n.* 13. (4) *Gregor. homil.* 40, *in Evangel.* (5) *Tertull lib. de anima, c.* 7. (6) *Euthym. in Luc.* (7) *Chryſoſt. homil. de Divite & Lazaro.* (8) *Cyrill. Alex. Catcn. Græc. PP.* (9) *Theophylact. in Luc.* XVI. (10) *Juſtin. ſeu alius qu.* 60. *ad Orthodox. Maldonat. & Grot. in Luc. Salmaſ. & Serar. apud Jacob. Capell.*

Juge Laïc pour les actions perſonnelles, apparemment à cauſe qu'il n'étoit pas permis aux lépreux de ſe mêler parmi les autres hommes, de peur qu'ils ne leur communiquaſſent leur mal; ou parce qu'ils étoient ſous la protection de l'Egliſe, qui les ſéparoit du reſte du peuple, par une cérémonie que nous liſons encore dans les Rituels.

LEBAOTH, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 32. Ce terme ſignifie des lionnes.

LEBBÉE, autrement *Jude*, ou *Thadée*, étoit frere de ſaint Jacques le Mineur, fils de Marie, ſœur de la ſainte Vierge, & de Cléophas frere de ſaint Joſeph. Il fut marié, & eut des enfans, puiſque Hégéſippe, au rapport d'Euſebe (1), parle de deux Martyrs ſes petits-fils. Nicéphore (2) donne à ſa femme le nom de Marie. Dans la derniere Cene, il demanda à Jeſus-Chriſt pourquoi il devoit ſe manifeſter à eux, & non pas au monde (3). Nous avons une Epître ſous le nom de ſaint Jude, & nous en avons parlé ſous ſon article. Les Moſcovites croient avoir reçu la foi par lui. Voyez *ſaint Jude*.

LEBNA, campement des Iſraélites dans le déſert, entre Remnon-Pharez & Reſſa. *Num.* XXXIII, 21. Nous croyons que ce campement étoit dans le territoire, &, comme parle l'Ecriture, dans le déſert de la ville de *Lebna*, ou *Lebonas* au midi de la terre de Chanaan. *Lebna* fut dans la ſuite donnée à la Tribu de Juda (4). Elle fut cédée aux Prêtres, & devint ville de refuge (5). Voyez *Lobna*.

LEBNI, fils de Gerſon. *Num.* III, 18.

LEBONA. Il eſt parlé de *Lebona*, *Judic.* XXI, 19, & il y eſt dit que Silo eſt au ſeptentrion de Béthel, & au midi de *Lebona*. Maundrel dans ſon voyage d'Alep à Jéruſalem, croit que c'eſt un lieu nommé *Chan-Jeban*, à quatre lieues de Sichem, vers le midi, & à deux lieues de Béthel.

LECHA, fils de Her, & petit-fils de Juda. 1 *Par.* IV, 21.

LECHI. Ce terme ſignifie *la mâchoire*; & voici ce qui donna occaſion à ce nom. Samſon ayant quelque ſujet de n'être pas content des Philiſtins (6), lâcha ſur leurs terres trois cents renards, ayant des flambeaux à leurs queues, & par ce moyen mit le feu dans toutes leurs moiſſons. Il les battit encore dans la ſuite en pluſieurs rencontres; en ſorte qu'ils mirent une armée ſur pied, & entrerent dans les terres de Juda. Ceux de Juda leur demanderent pourquoi ils vouloient leur faire la guerre. Les Philiſtins répondirent: Nous n'en voulons qu'à Samſon, pour lui rendre tout le mal qu'il nous a fait. Alors trois mille hommes de Juda allerent trouver Samſon, & lui dirent qu'ils venoient pour le lier, & pour le livrer aux Philiſtins. Samſon leur répondit: Promettez-moi de ne me point tuer, & je me laiſſerai lier & conduire aux Philiſtins. Ils le lui promirent, & il ſe laiſſa lier.

Lorſqu'ils furent arrivés près de l'armée des Philiſtins, ceux-ci vinrent contre lui avec de grands cris. Mais l'Eſprit de Dieu ayant ſaiſi tout d'un coup Samſon, il rompit les cordes dont il étoit lié; & ayant trouvé une mâchoire d'âne qui étoit à terre, il la prit, & ſe jetant ſur les Philiſtins, il en tua mille hommes. Alors il chanta ce cantique de victoire: Je les ai dé-

(1) *Euſeb. l.* 3, *c.* 20. *Hiſt. Eccleſ.* (2) *Nicephor. l.* 1, *c.* 13. (3) *Joan.* XIV, 12. (4) *Joſue* XV, 42. (5) *Joſue* XXI, 13, 1. *Par.* VI, 57. (6) *Judic.* XV, 3, 4, 5, 6, *&c.*

faits avec une mâchoire d'âne, avec la mâchoire d'un poulain d'ânesse, & j'ai tué mille hommes. Après cela il jeta sa mâchoire, & nomma ce lieu, *Ramach-Léchi*, l'élévation de la mâchoire. Etant ensuite pressé d'une grande soif, il cria au Seigneur, & dit : Seigneur, c'est vous qui avez donné cette victoire à votre serviteur, & maintenant je meurs de soif, & je tomberai entre les mains de ces incirconcis. Et le Seigneur ouvrit une des grosses dents de la mâchoire, & il en sortit une fontaine, qui servit à désaltérer Samson, & qui conserva le nom de *Léchi*, ou de mâchoire.

Les Hébreux donnoient quelquefois le nom de dents (1) aux rochers nuds & escarpés. Dieu ouvrit donc un rocher nommé *Machtés*, ou *la dent macheliere*, qui étoit au lieu où Samson avoit remporté la victoire avec une mâchoire d'âne, & que pour cette raison il avoit nommé *Lechi*, ou *la mâchoire*. Cette fontaine sortie du rocher nommé la Dent macheliere, situé au lieu nommé la Mâchoire, a fait croire à plusieurs personnes (2) que la fontaine dont il s'agit ici, étoit sortie immédiatement de l'alvéole de la mâchoire d'âne; ce qui seroit un miracle fort surprenant. Mais de la maniere dont nous venons de l'expliquer, on reconnoît le miracle de la fontaine sortie du rocher à la priere de Samson, & on ne multiplie pas les merveilles sans nécessité. Le sentiment que nous avons proposé, est suivi par Joseph (3), par le Paraphraste Jonathan, & par un bon nombre de Commentateurs (4). Cette fontaine a subsisté long-temps, & subsiste apparemment encore dans la Palestine. Glycas (5), & le Martyr Antonin en parlent, & disent qu'on la voit au faubourg d'Eleuthéropolis.

LECUM, ville de la Tribu de Nephtali. *Josue* XIX, 33.

LEDAN, ou *Leedan*, fils de Gerson. 1 *Par.* XXIII, 7, 8 & XXVI, 21. Il eut plusieurs fils.

LEGION. La légion Romaine étoit composée de dix cohortes, la cohorte de cinquante manipules, le manipule de quinze hommes; & par conséquent la légion étoit un corps de six mille soldats. Notre Sauveur guérit un jour un possédé, qui avoit une légion de Démons (6); & le même J. C. dit à saint Pierre, qui avoit tiré l'épée pour le défendre au jardin des Oliviers (7): *Croyez-vous que je ne puisse pas prier mon Pere, & qu'il ne m'envoyeroit pas plus de douze légions d'Anges pour ma défense?*

LEGION, ville de Palestine, célebre dans les Ecrits de saint Jérôme & d'Eusebe. Elle étoit au pied du mont Carmel, à quinze milles de Nazareth, vers l'occident. C'est apparemment le même lieu qui est encore aujourd'hui nommé *Legune*. C'étoit un camp où les Romains entretenoient une légion de soldats, pour garder le passage de Ptolémaïde à Césarée de Palestine. C'étoit, pour ainsi dire, la clef du pays de ce côté-là. Il s'est donné plusieurs combats aux environs de Légion.

LEHEMAN, ville de la Tribu de Juda. *Josue* XV, 14. Les Hébreux lisent *Lachma*.

LENTILLE, sorte de légume, dont il est parlé en plus d'un en-

(1) 1. *Reg.* XIV, 4, 5. *Job.* XXXIX, 28. (2) *Vat. Druf. Bonfrer. Grot. Boch. alii plerique.* (3) *Joseph. Antiq. l.* 5, *c.* 10. (4) *Arias, Montan. Druf. Jun. Pisc. Amama, Castell. Cleric. Schmid.* (5) *Glycas Annal. parte* 2, *p.* 164. *Antonin, Martyr. in itinerario.* (6) *Marc.* V, 9. (7) *Matth.* XXVI, 53.

droit de l'Ecriture. Eſaü vendit à Jacob ſon droit d'aîneſſe pour un mets de lentilles (1). Les lentilles d'Egypte étoient fort eſtimées chez les Anciens (2). St. Auguſtin (3) dit qu'on en portoit en pluſieurs endroits du Monde.

LENTICULA, petite lentille. On donne ce nom à certains vaſes d'argile faits en forme de lentille, c'eſt-à-dire, plats & ronds. *Tulit Samuel lenticulam olei* (4). Le Texte Hébreu porte *phac*, & le Grec *phacos*. Or en Grec *phaké* & *phakos*, ſignifie des lentilles. Les Latins ont formé ſur la lentille, la figure de certains vaſes, à qui ils ont donné le nom de *lenticula*. *Lenti ſuam eſſe figuram, undè vario uſu tranſlatum eſt in lenticulas nomen*, dit Pline (5).

LENTISQUE; en Latin, *ſchinus*, & en Grec, *ſchinos*, ſorte d'arbre, qui a la feuille toujours verte, l'écorce rougeâtre, viſqueuſe & pliable. Il produit une eſpece de raiſin; & outre cela, il jette de petites bourſes recourbées comme une gouſſe; & dans ces bourſes, il y a une liqueur claire, qui avec le temps ſe convertit en bêtes, ſemblables à celles qui ſortent des veſſies qui ſont ſur les térébinthes & ſur les ormes. Le maſtic ſort du lentiſque, par le moyen des inciſions que l'on fait à ſon écorce. Il y en a beaucoup dans les Iſles de Chio & de Candie, dans l'Egypte & dans les Indes.

Il eſt parlé du lentiſque dans Daniel (6); un des Vieillards accuſateurs de Suſanne, dit qu'il l'a vue parler à un jeune homme ſous un lentiſque, *ſub ſchino*. Daniel faiſant alluſion au ſon de *ſchinus*, lui répond: L'Ange du Seigneur vous coupera en deux, *ſchiſei ſe meſon*. Cette alluſion a fait juger que l'hiſtoire de Suſanne ne pouvoit avoir été écrite qu'en Grec, & par conſéquent que Daniel n'en étoit pas l'Auteur. C'eſt l'objection que formoient contre elle Jules Africain, & ſaint Jérôme (7), & qui a été renouvelée par pluſieurs Nouveaux. Mais on répond que peut-être le Traducteur Grec a changé le terme Hébreu de l'arbre, qui étoit dans l'Original, pour y ſubſtituer le *ſchinus*, qui lui fourniſſoit cette alluſion; ou qu'il y avoit véritablement une alluſion entre le nom Hébreu de l'arbre, & le ſupplice dont menace Daniel; mais comme on n'a plus cet Original, il y auroit de la témérité de vouloir marquer ce terme, comme il y en a à décider que l'Original n'a jamais été, parce qu'il ne ſubſiſte plus.

LENTULUS. Voyez *Publius Lentulus*. On a imprimé pluſieurs fois une Epître de Lentulus prétendu Proconſul de Judée, adreſſée au Sénat Romain (8). En voici la traduction. « En ce temps-ci » on a vu paroître un homme, qui » vit encore, nommé Jeſus-Chriſt, » dont la puiſſance eſt extraordi- » naire. Les hommes le qualifient » grand Prophete; ſes Diſciples » l'appellent Fils de Dieu. Il reſ- » ſuſcite les morts, & guérit tou- » tes ſortes de maladies. C'eſt un » homme d'une riche taille & bien » proportionnée; ſon viſage a un » air de ſévérité, qui lui attire à » la fois l'amour & la crainte de » ceux qui le voient. Ses cheveux

(1) *Geneſ.* XXV, 30. (2) *Athena. Dipnoſoph. l.* 4, *c.* 14, 15. (3) *Aug. in Pſalm.* XLVI. (4) 1. *Reg.* X, 1. *Vide & 4 Reg.* IX, 1, 3. פך השמן Των φακον τε ελαίε. (5) *Plin. l.* 18, *c.* 12. (6) *Dan.* XIII, 50. Υπο σχινον.... ἤδη γαρ Ἀγγελος τε Θεε σχίσει σε μέσον. (7) *Hieronym. in Dan. Præfat. & Comment. in Dan.* XIII. (8) *Vide Fabric. Apocryph. N. T. t.* 1, *p.* 301, & *t.* 2, *f.* 486, 487.

» ſont couleur de vin depuis la » racine juſqu'au commencement » des oreilles, & tout liſſes. De- » là juſqu'aux épaules ils ſont fri- » ſés, & deſcendent juſqu'au bas » des épaules. Ils ſont partagés » en deux ſur le front, à la ma- » niere des Nazaréens. Il a le front » plat, & blanc, le viſage ſans » aucun défaut, orné d'un ver- » millon plein de grace ; ſon air » eſt majeſtueux & agréable. Son » nez & ſa bouche n'ont rien que » de proportionné, il a la barbe » bien fournie, fourchue & de la » couleur de ſes cheveux, ſes yeux » ſont gris & extrêmement vifs ; » il eſt terrible dans ſes répréhen- » ſions, aimable & gracieux dans » ſes exhortations & ſes inſtruc- » tions ; ſon viſage a un attrait » merveilleux mêlé de gravité. On » ne l'a jamais vu rire, mais on » l'a vu pleurer. Il eſt d'une ſta- » ture droite ; ſes mains ſont gran- » des & étendues, ſes bras ſont » d'une grande beauté ; il parle » peu, mais avec beaucoup de » gravité, & le plus bel homme » du monde ».

Nous ne regardons cette piece, que comme un écrit ſur lequel on ne doit pas faire grande attention ; mais comme elle eſt imprimée en pluſieurs endroits, le Lecteur ne ſera peut-être pas fâché de la trouver ici.

LEOPARD, *pardus*, animal cruel & farouche, dont la peau eſt parſemée de diverſes couleurs ; il a les yeux petits & blancs, l'ouverture de la gueule grande, les dents aiguës, les oreilles rondes, une grande queue, les pieds de devant garnis de cinq griffes, mais ceux de derriere n'en ont que quatre. Il eſt, à ce qu'on dit, extrêmement ennemi de l'homme. Son nom de *léopard*, marque qu'il tient du lion & du pard ; & on veut même qu'il ſoit engendré d'un pard & d'une lionne ; & d'une lionne, ou d'un lion, & d'une panthere. Le nom de *léopard* ne ſe trouve dans les Auteurs Latins, que depuis le quatrieme ſiecle. Les Anciens liſent *pardus* en Latin, & *pardalis* ou *panther* en Grec. L'Auteur de la Vulgate met toujours *pardus*, & jamais *leopardus*.

Saint Ignace Evêque d'Antioche dans ſon Epître aux Romains, met le nom de *Léopard* ; ce qui a fait dire à Bochart que cette Epître étoit ſuppoſée, & n'avoit été compoſée qu'au quatrieme ſiecle ; mais Péarſon & Voſſius reconnoiſſent cette Epître pour véritable, & rejettent la remarque de ceux qui ſoutiennent que le nom de *Léopard* n'a pas été connu avant Spartien, qui s'en ſert dans la vie de Géta.

Les Orientaux appellent quelquefois le léopard *Pars*. Les Arabes le nomment *Beber* ; les Turcs *Ios*, les Cathaïens *Iem* ; les anciens Grecs *Ios*, que les Latins ont quelquefois traduit par *Lynx* ou *Lapus Cerviarius*. Les Perſans, les Turcs & les Indiens ſe ſervent du léopard pour faire la chaſſe aux gazelles & aux lievres (1). On dit que Thamurath Roi de la premiere Dynaſtie des Perſes, fut le premier qui apprivoiſa cet animal, & qui le fit inſtruire à la chaſſe des gazelles. Togrul-Ben-Arſlan, Sultan de la race des Selgimides, nourriſſoit quatre cents de ces animaux pour la chaſſe, ayant tous des chaînes d'or & des couvertures d'écarlatte.

Il paroît par l'Ecriture que cet animal ne devoit pas être rare dans la Paleſtine. On y trouve une ville nommée (2) *Beth-nemrah*, ou ſimplement *Nemrah* ou *Nemrim*, de-

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 700. *Paris*, & p. 495, 6. (2) *Num.* XXXII, 3, 36. *Iſai.* XV, 6.

meure de la léoparde, ou ſimplement *léoparde*, ou *léopards*. Iſaïe (1) décrivant l'heureux regne du Meſſie, dit que *le léopard demeurera avec le chevreau, & le lion avec l'agneau*. Jérémie (2) dit que le léopard eſt en embuſcade près les villes des méchans : que tous ceux qui en ſortiront ſeront pris par cet animal. Et Oſée (3), que le Seigneur ſera comme une lionne, & comme un léopard en embuſcade ſur le chemin des Aſſyriens, pour dévorer tous ceux qui paſſeront par là.

L'Hébreu *nemor*, qui ſignifie un léopard, marque, ſelon la lettre, ce qui eſt tacheté de diverſes couleurs. Jérémie (4) parle des taches du léopard. *L'Ethiopien changera-t-il ſa couleur, & le léopard ſes taches ?* L'Ecriture joint ſouvent le léopard & le lion, comme des animaux d'une égale férocité. Habacuc (5) dit que les chevaux des Chaldéens vont plus vîte que les léopards. L'Epouſe du Cantique (6) parle de la montagne des léopards ; c'eſt-à-dire, des montagnes remplies de bêtes ſauvages, comme le Liban, le mont Sanir, le mont Hermon. Brocard dit que la montagne nommée des léopards, eſt à deux lieues de Tripoli, vers le nord, & à une lieue du Liban. J'ai de la peine à croire que Salomon dans le Cantique ait eu en vue cette montagne particuliere. Sur le léopard on peut voir Bochart, *de animalib. ſacr. l. 3, c. 7, p. 785, & ſeq.*

LEPRE. Moïſe (7) reconnoît trois ſortes de lepres ; la lepre des hommes, la lepre des maiſons, & la lepre des habits. La lepre des hommes eſt une maladie qui affecte la peau, & qui s'augmente quelquefois de telle ſorte, qu'elle y cauſe des croûtes, des galles & de violentes démangeaiſons, & qu'elle corrompt toute la maſſe du ſang. D'autres fois c'eſt une ſimple difformité, comme l'enſeigne Hipponate (8), & comme le diſent les Peres (9), en parlant des lépreux que Jeſus-Chriſt a guéris dans l'Evangile. Les Juifs regardoient la lepre comme une maladie envoyée de Dieu ; & Moïſe ne preſcrit aucun remede naturel pour la guérir. Il veut ſimplement que le malade ſe préſente au Prêtre, que le Prêtre juge de la qualité de ſa lepre ; & que s'il trouve que ce ſoit une véritable lepre, & capable de ſe communiquer aux autres, il ſépare le lépreux de la compagnie des hommes. Il ordonne certains ſacrifices & certaines cérémonies pour la purification du lépreux, & pour le faire rentrer dans la ſociété civile, dans la participation des choſes ſaintes, & dans le commerce des autres hommes.

Les différentes marques que Moïſe donne pour diſtinguer la lepre, ſont des ſignes des divers progrès de cette maladie. Une tumeur au-dehors, une puſtule, une tache blanche, luiſante & vermeille, donnoient un juſte ſoupçon qu'un homme étoit attaqué de la lepre. Lorſqu'on voit une tache blanchâtre, rougeâtre & luiſante dans la chair, le poil de cet endroit pâle-roux, l'endroit plus enfoncé que le reſte de la peau ; c'eſt une marque certaine de la lepre. Ceux qui ont traité de cette maladie, ont fait les mêmes remarques, mais ils ont diſtingué une lepre naiſſante, d'une lepre formée & d'une lepre invétérée. La lepre

(1) *Iſai.* XI, 6. (2) *Jerem.* V, 6. (3) *Oſee* XIII, 17. (4) *Jerem.* XIII, 23. נמר *Nemor.* 70. Παρδαλις. *Vulg. Pardus.* (5) *Habac.* I, 8. (6) *Cant.* IV, 8. (7) *Levit.* XIII. (8) *Hipponat. l. de affectionib.* (9) *Arnob. l. 1. Aug. alii.*

naiſſante ſe peut guérir, mais la lepre invétérée eſt incurable. Les Voyageurs qui ont vu des lépreux en Orient, diſent que cette maladie attaque principalement les pieds. Proſper Alpin (1) dit qu'elle eſt encore fort commune dans l'Egypte. Maundrel (2) qui a vu des lépreux dans la Paleſtine, dit qu'ils ont les pieds enflés comme ceux des éléphans, ou des chevaux rongés de farcin. M. de Tournefort qui en a vu pluſieurs dans ſes voyages, croit que la lepre n'eſt autre choſe que le mal vénérien invétéré, & que la plupart en guériroient, ſi on les ſoulageoit de bonne heure.

Voici les marques ordinaires auxquelles les Médecins veulent qu'on remarque la lepre invétérée. Elle rend la voix enrouée, comme celle d'un chien qui a long-temps aboyé, & cette voix ſort du nez plutôt que de la bouche. Le pous du malade eſt petit & peſant, lent & engagé. Son ſang eſt plein de petits corps blancs & luiſans, ſemblables à des grains de millet. Il n'a qu'une ſéroſité ſcabieuſe, & dépouillée de ſon humidité naturelle; de ſorte que le ſel qu'on y met ne ſe peut diſſoudre. Il eſt ſi ſec, que le vinaigre qu'on y mêle, bouillonne; il eſt ſi fortement lié par des filets imperceptibles, que le plomb calciné qu'on y jette, ſurnage facilement. L'urine du lépreux eſt crue, tenue, cendrée, trouble; ſon ſédiment comme de la farine mêlée de ſon. Son viſage reſſemble à un charbon demi-éteint, luiſant, onctueux, enflé, ſemé de boutons fort durs, dont la baſe eſt environnée de petites glandes. Ses yeux ſont rouges & enflammés, & éclairent comme ceux d'un chat; ils s'avancent en dehors, mais ils ne peuvent ſe mouvoir à droit & à gauche. Ses oreilles ſont enflées & rouges, mangées d'ulceres vers la baſe, & environnées de petites glandes. Son nez s'enfonce, à cauſe que le cartilage ſe pourrit. Ses narines ſont ouvertes, & les conduits ſerrés, avec quelques ulceres au fond. Sa langue eſt ſeche, noire, enflée, ulcérée, raccourcie, coupée de ſillons, & ſemée de petits grains blancs. Sa peau eſt inégale, rude & inſenſible, ſoit qu'on la perce ou qu'on la coupe; au lieu de ſang, elle ne rend qu'une liqueur ſanieuſe.

On a fort raiſonné ſur la nature & les cauſes de la lepre. La plupart croient qu'elle a ſa cauſe au-dedans, dans le ſang, dans les humeurs, & qu'elle ne paroît au-dehors, qu'après avoir gâté l'intérieur. D'autres croient qu'elle a ſa cauſe au-dehors. Je crois qu'il faut diſtinguer deux ſortes de lepres; l'une qui vient d'une corruption intérieure, & l'autre qui ſe gagne par le commerce extérieur avec un lépreux. La corruption du ſang peut être à divers regards, la cauſe & l'effet de la lepre. Elle en eſt la cauſe, lorſque le ſang corrompu intérieurement, ſoit par une mauvaiſe nourriture, ou par quelqu'autre cauſe, produit au-dehors les effets que l'on remarque dans la lepre. La corruption du ſang eſt l'effet de la lepre, lorſque l'on a gagné cette maladie par l'attouchement d'une perſonne qui en eſt affectée, ou de quelque choſe qui lui a appartenu; car la lepre ſe communique avec une très-grande facilité, d'où vient que Moïſe a pris tant de précautions pour empêcher que les lépreux ne puſſent avoir communication avec les perſonnes ſaines. Cela s'étendoit juſqu'aux corps morts infectés

(1) *Proſper. Alpin. de Medicina Ægypt. l.* 1, *c.* 13. (2) Maundrel, Voyage d'Alep à Jéruſalem.

de lepre, que l'on n'enterroit pas avec les autres (1).

Nous avons tâché de montrer dans une Diſſertation faite exprès, & imprimée à la tête de notre Commentaire ſur le Lévitique, que la lepre & les autres maladies qui y ont du rapport, ſont cauſées par une infinité de petits vers imperceptibles qui ſe gliſſent entre cuir & chair, & qui rongent l'épiderme & la cuticule, & enſuite l'extrêmité des nerfs & des chairs, & qui y produiſent enfin tous les effets qui ſe remarquent dans le commencement, dans le progrès, & dans la fin de la lepre. Nous croyons auſſi que le mal vénérien eſt une eſpece de lepre, qui n'a été que trop connue aux Anciens, quoiqu'ils ne lui aient pas donné le même nom, ni attribué la même origine, que nous donnons au mal de Naples. On peut voir ce que nous avons remarqué ſur la maladie de Job.

LA LEPRE DES MAISONS, dont il eſt parlé au Lévitique, XIV, 34 & ſuivans, devoit être connue des Iſraélites, qui avoient vécu en Egypte; & elle devoit être fort commune dans la terre de Chanaan, où ils alloient entrer, puiſque Moïſe leur dit : *Lorſque vous ſerez entrés dans la terre de Chanaan, s'il ſe trouve une maiſon infectée de lepre, celui à qui la maiſon appartient, en donnera avis au Prêtre, qui s'y tranſportera. S'il voit dans la muraille comme de petits creux, & des endroits défigurés par des taches pâles ou rougeâtres, & plus enfoncées que le reſte de la muraille, il ſortira de la maiſon, & la fera fermer pendant ſept jours. Au bout de ce temps, s'il ſe trouve que la lepre ſe ſoit augmentée, il fera arracher les pierres infectées de lepre, qu'on jettera hors de la ville dans un lieu impur. On raclera auſſi tout le crépi d'alentour, & on le jettera de même hors de la ville dans un lieu impur. On remettra des pierres neuves en la place de celles qu'on aura arrachées, & on crépira de nouveau la muraille. Si la lepre n'y revient pas, la maiſon ſera cenſée pure; mais ſi elle y revient, c'eſt une lepre invétérée; la maiſon ſera déclarée impure, & démolie ſur le champ : tout le bois, la pierre, le mortier & la pouſſiere ſeront jetés hors de la ville dans un lieu impur.*

Les Rabbins & quelques autres (2) ont cru que cette lepre des maiſons n'étoit pas naturelle, mais que c'étoit une punition de Dieu contre les Iſraélites prévaricateurs. Mais nous croyons que cette eſpece de lepre eſt cauſée par des vers qui rongent les pierres (3) : ces vers ſont noirs, de la longueur d'environ deux lignes, larges de trois quarts de ligne, enfermés dans une coque griſâtre, ayant une tête fort groſſe, dix yeux fort noirs & fort ronds, quatre eſpeces de mâchoires diſpoſées en croix, qu'ils remuent continuellement, & qu'ils ouvrent & ferment comme un compas à quatre branches. Le mortier eſt auſſi mangé par une infinité de petits vers, qui ſont noirâtres, gros comme des mittes de fromage, & ont quatre pieds aſſez longs de chaque côté, comme les mittes.

LA LEPRE DES HABITS eſt auſſi marquée dans Moïſe (4), comme une choſe commune de ſon temps. Voici comme il en parle : Si l'on remarque ſur une étoffe de laine, ſur une toile ou ſur une peau, quelques taches verdâtres ou rouges, on portera ces habits au Prêtre, qui les enfermera pendant ſept jours; & ſi au bout de ce

(1) 2. Par. XXVI, 23. (2) *Vide Theodoret qu.* 18, *in Levit.* (3) Journal des Savans de l'année 1668. (4) *Levit.* XII, 49, *& ſeq.*

temps il remarque que ces taches s'augmentent & s'accroiſſent, il brûlera ces vêtemens comme infectés d'une véritable lepre. Si le Prêtre voit que ces taches ne ſont point augmentées, il fera laver ces habits; & au cas qu'après cela il n'y remarque rien d'extraordinaire, il les déclarera purs. Si les taches verdâtres ou rouges y ſont demeurées, il fera brûler ces vêtemens comme impurs. Si elles ſe ſont répandues & augmentées, il fera auſſi brûler l'habit; enfin ſi l'endroit ſoupçonné de lepre paroît de la couleur d'un habit brûlé, & plus profond que le reſte, on arrachera cet endroit de l'habit, & on conſervera le reſte.

Pour expliquer la nature & les cauſes de cette lepre des habits, nous ſuivrons la même hypotheſe que nous avons propoſée ſur la lepre des hommes & des maiſons; nous croyons, & l'expérience le confirme, que les laines mal dégraiſſées, les étoffes gardées trop long-temps, certaines tapiſſeries d'Auvergne, ſont ſujettes aux vers & aux teignes qui rongeur ces étoffes, ces peaux & ces laines. Il eſt très-croyable que la lepre des habits & des peaux dont parle Moïſe, étoit cauſée par cette ſorte de vermine. Dans les pays chauds & dans un temps où les arts & les manufactures n'étoient pas encore portés au point de perfection où nous les voyons, les étoffes & les ouvrages de laine étoient apparemment plus expoſés à la vermine, qu'ils ne le ſont dans nos climats, qui ſont plus froids, & dans ce temps où l'induſtrie & l'expérience ont ajouté tant de perfection aux arts.

LEPREUX. La Loi excluoit les lépreux du commerce des hommes. Elle les reléguoit à la campagne, & dans des lieux inhabités (1); ſouvent pluſieurs perſonnes attaquées de cette maladie, ſe mettoient enſemble, & compoſoient une eſpèce de ſociété. Nous en voyons des exemples dans les quatre lépreux qui étoient hors de Samarie (2), pendant que Bénadad Roi de Syrie aſſiégeoit cette ville; & dans les dix lépreux qui vinrent demander leur guériſon à Jeſus-Chriſt (3). L'on étoit ſi ponctuel ſur cet article, que les Rois mêmes étoient mis hors de leurs palais, exclus de la ſociété, & privés du gouvernement, lorſqu'ils tomboient dans cette maladie; ainſi qu'il arriva à Oſias, ou Azarias Roi de Juda, qui fut frappé de ce mal, pour avoir voulu mettre la main à l'encenſoir (4).

Lorſqu'un lépreux étoit guéri (5), il ſe préſentoit à la porte de la ville, & le Prêtre examinoit ſi véritablement il étoit nettoyé de ſa lepre. Alors cet homme alloit au Temple, prenoit deux oiſeaux purs, faiſoit un bouquet avec une branche de cedre & une branche d'hyſſope, liées avec un ruban de laine couleur d'écarlate; on rempliſſoit d'eau un vaſe de terre, on attachoit un de ces oiſeaux vivans au bouquet dont on vient de parler. Le lépreux guéri tuoit l'autre oiſeau, & en faiſoit couler le ſang dans le vaſe rempli d'eau. Après cela le Prêtre prenoit le bouquet avec l'oiſeau vivant, les plongeoit dans l'eau teinte du ſang d'un des oiſeaux, & en arroſoit le lépreux. On lâchoit enſuite l'oiſeau vivant; & l'homme guéri & purifié, rentroit dans la ſociété des hommes ſains, & dans l'uſage des choſes ſacrées.

Les lépreux étoient autrefois

(1) *Levit.* XIII, 45. 46. (2) 4. *Reg.* VII, 3, 8. (3) *Luc.* XVII, 12. (4) 4. *Reg.* XV, 5, 2. *Par.* XXVI, 21. (5) *Levit.* XIV, 1, 2, 3, 4.

fort fréquens dans l'Europe. Il y en a qui croient que le commerce qu'on avoit avec les Juifs, qui y étoient communs, contribuoit à rendre la lepre plus fréquente. D'autres soutiennent qu'elle venoit des fréquens voyages que l'on fit en Palestine du temps des Croisades. On appela ces lépreux, *ladres*, & on bâtit pour eux une infinité de léproseries, consactées à S. Ladre ou à saint Lazare, frere de Marie & Matthe, ou à saint Job. Voyez ci-devant saint Lazare. Matthieu Paris dit qu'il y avoit en Europe jusqu'à dix-neuf mille Ladreties. On séparoit les lépreux du commerce des hommes, & on les obligeoit de se tenir dans leurs léproseries; on leur donnoit des marques pour se faire connoître. Ils portoient ordinairement de cliquettes ou des barils, afin qu'ils fussent connus & évités du peuple.

Depuis deux cents ans la lepre a presque entierement cessé en Europe, dumoins elle a changé de nom, & d'incurable qu'on la croyoit, on a trouvé des remedes pour la guérir. Les plus habiles Médecins croient qu'elle ne différoit que de nom de la maladie vénérienne. M. de Tournefort qui en a vu dans son voyage de Levant, ne doute point de ce que nous venons de dire. Il y a des lépreux qui sont incurables, à cause que leur maladie est invétérée, & qu'elle a corrompu la masse du sang & des humeurs; mais il y en a d'autres qu'on pourroit guérir, en les traitant comme on traite ceux qui ont la vérole. Plusieurs croient que la maladie de Job étoit la lepre, mais dans un degré de malignité qui la rendant incurable, faisoit que plusieurs autres maladies se trouvoient compliquées avec elle.

Manéthon l'Egyptien (1), Lysimaque, Molon, Appion le Grammairien, Tacite & Justin ont avancé sérieusement que les Juifs étoient sortis de l'Egypte à cause de la lepre. Chacun de ces Historiens raconte la chose à sa maniere, & y ajoute quelque circonstance de sa façon; mais ils conviennent tous à dire que les Hébreux qui sortirent de l'Egypte, étoient attaqués de la lepre. Voici comme Tacite raconte la chose (2): « Plusieurs Auteurs conviennent » que la maladie de la lepre s'étant » fort répandue dans l'Egypte, le » Roi Bocchoris consulta l'Oracle » d'Hammon pour savoir le remede » à cette incommodité. L'Oracle » lui dit qu'il falloit purger son » Royaume de ces sortes de gens, & » les éloigner du pays, comme gens » haïs des Dieux. Bocchoris ramassa donc tous ceux qui étoient attaqués de cette maladie, & les fit » conduire dans une vaste solitude, » pour y périt de misere. Ces » malheureux réduits en cet état, » & ne sachant quel parti prendre, » s'abandonnerent aux larmes & » aux plaintes; mais Moïse plus » résolu & plus avisé que les autres, leur dit qu'il étoit inutile » d'implorer le secours des Dieux, » ni l'assistance des hommes, parce » qu'ils étoient en horreur aux » uns & aux autres; mais que s'ils » vouloient prendre confiance en » lui, & le suivre, comme un » guide envoyé du Ciel, ils pourroient arriver sous sa conduite » en un lieu de repos; ils le suivirent donc à tout événement. Et » comme ils étoient extrêmement » fatigués de la soif, & n'attendoient plus que la mort, Moïse » apperçut une troupe d'ânes sauvages qui venoient de paître; il » les suivit, & ayant rencontré » un endroit couvert d'une herbe

(1) *Appio apud Joseph. l. 1, contra Appion. & l. 2, initio & Tacit. l. 5, Histor. Justin. l. 36.* (2) *Tacit. hist. l. 5.*

verte,

» verte, il conjectura qu'il y » avoit par-deſſous une ſource » d'eau : il fit creuſer, & trouva » de quoi déſaltérer la multitude » qui le ſuivoit.

» Après ſept jours de marche, » ils arriverent dans la Judée, dont » ils ſe rendirent maîtres. Ils ob- » ſerverent le repos du ſeptieme » jour, comme le terme de leur » voyage, & la fin de leurs maux. » Ils honorerent l'âne, comme » celui qui leur avoit ſauvé la vie, » en leur montrant une ſource » d'eau. Ils conſerverent une » grande horreur du porc, en » mémoire de la lepre dont ils » avoient été frappés, & à la- » quelle on dit que cet animal eſt » fort ſujet. »

Il y a preſqu'autant de fautes que de mots dans tout ce récit de Tacite. Cependant les Auteurs qui ont parlé de l'origine des Juifs, en parlent encore d'une maniere plus pitoyable. Ce qui nous a engagé à en parler ici, c'eſt *la lepre*, dont on veut qu'ils aient été attaqués. Mais s'ils euſſent tous été lépreux, d'où leur viendroit ce grand éloignement qu'ils avoient de ceux qui ſe trouvoient infectés de ce mal ? On peut voir Joſeph contre Appion.

LESA, ou *Laſa*. Moïſe (1) marquant les limites de la terre de Chanaan, dit qu'elle s'étend du côté du midi juſqu'à *Léſa*. Le Chaldéen & ſaint Jérôme croient que *Léſa* eſt la même que Calliſrhoé, qui eſt au ſeptentrion de la Mer Morte, & dont les eaux ſe déchargent dans cette Mer. Mais il eſt bien plus naturel de l'entendre de la ville de *Léſa*, Luſa, ou Eluſe, qui étoit à peu-près à diſtance égale, entre la Mer Morte & la Mer Rouge. Ptolémée connoît cette ville de Luſa, auſſi-bien que Joſeph (2), & Etienne le Géographe.

LETECH, ſorte de meſure Hébraïque, qui étoit la moitié du chomer, & par conſéquent de cent quarante-neuf pintes, demi-ſettier, un poſſon, & un peu plus. Je ne trouve cette meſure que dans Oſée III, 2 (3). *Letech hordeorum*. Les Septante, *nebel* ; la Vulgate, *dimidium cori*.

LETTRES. Les Hébreux ont vingt-deux lettres, dont voici les noms, la figure, & la valeur.

1. א Aleph. A.
2. ב Beth. B.
3. ג Gimel. Gh.
4. ד Daleth. Dh.
5. ה Hé. H.
6. ו Vau. V.
7. ז Sain. S.
8. ח Cheth. Ch.
9. ט Theth. T.
10. י Jod. I.
11. כ Caph. C.
12. ל Lamed. L.
13. מ Mem. M.
14. נ Nun. N.
15. ס Samech. S.
16. ע Hain. Ha.
17. פ Pé. Ph. ou P.
18. צ Tzadé. Tz.
19. ק Koph. K.
20. ר Reſch. R.
21. ש Schin. ou Sin. Sch. ou Sc.
22. ת Thauh. T.

On ignore qui eſt le premier inventeur des lettres & de l'écriture. On convient que c'eſt un art admirable & tout divin (4).

De peindre la parole & de parler aux yeux ;
Et par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur & du corps aux penſées.

Quelques-uns ont cru qu'elles avoient toujours été en uſage ; & que Dieu en inſpirant à l'homme la raiſon & l'uſage de la parole,

(1) *Geneſ.* x, 19. (2) *Joſeph Antiq. l.* 14, *c.* 2. (3) *Oſee* III, 2. לתך שעירים (4) Brébœuf, Pharſale de Lucain.

lui avoit auſſi donné le ſecret d'exprimer ſes penſées par l'écriture. On fait ce que dit Joſeph (1) de certaines colonnes érigées avant le déluge par les fils de Seth, ſur leſquelles ils avoient écrit leurs inventions & leurs obſervations Aſtronomiques. On a attribué des livres à Adam & à Enoch. On ſuppoſoit donc qu'ils avoient l'uſage de l'écriture. L'ouvrage que les Sabiens attribuent à Adam ſubſiſte encore aujourd'hui. On dit que le caractere en eſt tout-à-fait extraordinaire. Pour celui d'Enoch, on n'en a que des fragmens qui ſont d'une traduction Greque, ou plutôt qui ſont tirés de l'original même : car on ne croit pas qu'il ait jamais été écrit en une autre langue, & que c'eſt l'ouvrage de quelque impoſteur.

D'autres ſoutiennent que l'uſage des lettres eſt bien plus récent. Quelques-uns en font l'honneur à Abraham, d'autres à Moïſe, d'autres aux Phéniciens, d'autres à Saturne, d'autres aux Egyptiens. D'autres ont raiſonné plus juſte, & partagent l'honneur de cette invention à pluſieurs perſonnes, & reconnoiſſent qu'elle a commencé plutôt chez les peuples d'Orient, & plus tard chez ceux d'Occident ; que les uns ont inventé, & les autres ſeulement perfectionné cette invention ; que dans les commencemens, l'uſage des lettres étoit rare & imparfait ; que leur figure étoit irréguliere & longue à former, que dans la ſuite on les a perfectionnées, & qu'on en a rendu l'uſage plus aiſé & plus commun.

Crinitus dit que Moïſe inventa les lettres Hébraïques ; Abraham les Syriaques & les Chaldaïques ; les Phéniciens les leurs propres, qu'ils communiquerent aux Grecs, & que les Grecs porterent en Italie : Nicoſtrate celles des Latins ; Iſis les Egyptiennes ; Ulfila celles des Goths.

Mais il y a apparence que cet Auteur a avancé tout cela au haſard ; car il eſt indubitable que les lettres Hébraïques & Phéniciennes étoient anciennement les mêmes, ou qu'elles différoient très-peu entr'elles. Les lettres Greques & Latines ne ſont pas une invention nouvelle ; les Greques ſont priſes des Phéniciennes, & les Latines des Greques. L'écriture dont ſe ſervoit Ulfila eſt priſe du Grec ou du Latin.

Quant à l'écriture Egyptienne, on aſſure que dans les commencemens ce n'étoit que des hiéroglyphes, ou des figures d'animaux & d'autres choſes gravées ſur la pierre, ou peintes ſur le bois, par le moyen deſquelles les Egyptiens conſervoient la mémoire des grands événemens. Cette maniere d'écrire eſt peut-être la plus ancienne qui ſoit dans le monde. Nous en voyons encore pluſieurs monumens ſur les obéliſques & ſur les marbres qui viennent d'Egypte. Marsham (2) croit que cette maniere d'écrire fut inventée par le ſecond Roi de Memphis, qui n'eſt autre que Thauth, que les Grecs ont nommé le premier Mercure ; un autre Thauth, ou le ſecond Mercure mit en caracteres ordinaires, ce que le premier avoit écrit en lettres hyéroglyphiques. Tout cela dans la plus haute Antiquité, s'il eſt vrai que Menes, le premier Roi de Memphis, n'étoit autre que Cham fils de Noé.

Lucain (3) avance que les Phéniciens inventerent les lettres ordinaires en un temps où les Egyptiens ne connoiſſoient pas encore l'uſage du papier, & qu'ils ne ſavoient

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 1, *c.* 2. (2) *Marsham, Can. Ægypt. Sæcul.* 1, *ex Syncello.* (3) *Lucan. l.* 3.

pas l'art d'écrire en caracteres hiéroglyphiques.

Phœnices primi, famæ, ſi creditur, auſi
Manſuram rudibus vocem ſignare figuris.
Nondum flumineas Memphis contexére biblos
Noverat, & ſaxis tantùm volucreſque, feræque
Sculptaque ſervabant magicas animalia linguas.

Ce fut donc apparemment à l'imitation des Phéniciens, que les Egyptiens commencerent à employer les lettres pour écrire. On ne peut pas aſſurer que les Egyptiens les aient empruntées des Phéniciens, ou des Chananéens leurs voiſins; mais on ſait certainement deux choſes; la premiere, que les anciens caracteres de ces deux peuples avoient beaucoup de reſſemblance (1); & la ſeconde, que Moïſe *inſtruit de toute la ſageſſe des Egyptiens*, & élevé dès ſa jeuneſſe dans leur pays, écrivit ſes livres & ſes lois en caracteres Phéniciens. Les anciennes lettres Egyptiennes ſont aujourd'hui entierement inconnues, quoiqu'il en reſte un bon nombre de monumens. Ces peuples perdirent l'uſage de leur écriture, ſous la domination des Grecs, & le caractere Cophte ou Egyptien moderne eſt formé ſur le Grec.

Quant aux Phéniciens, ils répandirent l'uſage de leurs lettres dans toutes leurs colonies. Cadmus les porta en Grece; & les Grecs les perfectionnerent & y en ajouterent quelques-unes. Ils les communiquerent aux Latins, & depuis les conquêtes d'Alexandre, ils les firent recevoir même dans l'Egypte, & dans toute la Syrie: de maniere que l'écriture Phénicienne, ſi ancienne, & mere de tant d'autres, ſeroit aujourd'hui entierement tombée dans l'oubli, ſans les Samaritains, qui nous ont conſervé le Pentateuque de Moïſe, écrit en caracteres anciens Chananéens ou Hébreux, par le moyen deſquels on a déchiffré les médailles, & le peu qui reſte de monumens Phéniciens.

Ce que je viens de dire des anciens caracteres du Pentateuque Samaritain, n'eſt pas avoué de tout le monde. Quelques ſavans, comme Poſtel, Buxtorf fils & quelques Docteurs Thalmudiques, ſoutiennent que le caractere Hébreu quarré, dont les Juifs ſe ſervent aujourd'hui, eſt celui même dont Moïſe s'eſt ſervi. D'autres en plus grand nombre, comme Origenes, Euſebe de Céſarée, ſaint Jérôme, Bede, Génébrard, Bellarmin, pluſieurs Rabbins, & les plus habiles de nos Critiques, prétendent que les Juifs quitterent leurs anciens caracteres au retour de la captivité de Babylone, & lui ſubſtituerent les lettres Chaldéennes, qui ſont celles dont ils ſe ſervent aujourd'hui, pendant que les Samaritains conſerverent leur Pentateuque écrit en caracteres anciens Hébreux ou Phéniciens. Enfin quelques autres Savans, comme le Rabbin Azarias, Abdias de Bartenora, Poſtel, Buxtorf, Coringhius, le Pere Sghambati, diſtinguent chez les anciens Hébreux deux ſortes de caracteres; le commun & le ſacré. Le commun eſt celui des Samaritains, & le ſacré celui des Juifs; mais cette diſtinction de deux ſortes de lettres eſt chimérique, & on n'en peut donner aucune preuve.

On dit ordinairement que les Hébreux n'ont point de voyelles, & que c'eſt pour y ſuppléer, qu'ils ont inventé les points voyelles, dont ils ſe ſervent quelquefois dans

(1) Voyez *Plutarch. libello de dæmonio Socratis. Kircher. Voſſius*, &c.

leurs livres. Mais il eſt certain qu'ils ont des voyelles, de même que les autres peuples, quoiqu'ils ne les marquent pas toujours dans leur écriture, & que le ſon, la valeur, & la quantité de ces voyelles ne ſoient pas toujours les mêmes, comme il arrive auſſi dans les autres langues. L'*Aleph*, le *Vau*, le *Jod*, l'*Haïn*, ſont des voyelles; le *Hé* n'eſt qu'une aſpiration. Les points voyelles ſont nouveaux, & de l'invention des Maſſorethes. Ils ne furent inventés que depuis le milieu du neuvieme ſiecle, ou vers le commencement du dixieme. On en attribue le principal honneur aux Rabbins Aſer & Nephtali, qui vivoient en ce temps-là. Les points voyelles ſont au nombre de dix, & ils expriment les cinq voyelles ſelon toutes leurs différentes valeurs, & leurs différens changemens. On peut voir les Exercitations du Pere Morin, & les Prolégomenes de Valton, & grand nombre d'autres Ouvrages qui ont été écrits ſur cette matiere.

Les Hébreux ont certains Ouvrages *acroſtiches*, qui commencent par les lettres rangées ſelon l'ordre qu'elles tiennent dans l'alphabet. On pourroit auſſi appeler ces Ouvrages *alphabétiques*, comme s'ils avoient été compoſés pour apprendre aux enfans leur alphabet, & l'ordre que les lettres tiennent entre elles. Le plus grand de ces Ouvrages, eſt le Pſeaume CXVIII, qui contient vingt-deux huitains de vers acroſtiches; en ſorte que les huit premiers commencent par *Aleph*, les huit ſuivans par *Beth*, & ainſi des autres. D'autres Pſeaumes, comme les vingt-quatre & trente-trois, n'ont que vingt-deux vers commencés par les vingt-deux lettres de l'alphabet. D'autres, comme les cent dix & cent onze, n'ont que la moitié du vers commencé par une lettre, & l'autre moitié par une autre. Ainſi dans *Beatus vir qui timet Dominum*, *in mandatis ejus volet nimis*, le premier demi-vers commence par *Aleph*, & le ſecond, par *Beth*. Les Lamentations de Jérémie ſont auſſi en vers acroſtiches, de même que le chapitre XXXI des Proverbes, à commencer depuis le ℣. 8, juſqu'à la fin.

Les Juifs ſe ſervent de leurs caracteres, non-ſeulement pour écrire, mais auſſi pour nombrer, de même que les Grecs, qui donnent aux lettres de leur alphabet une valeur numérique dans les ſupputations d'Arithmétique. Mais je ne crois pas que les anciens Hébreux en aient uſé ainſi, ni que parmi eux les lettres aient été numériques. Je n'en vois aucune preuve dans l'Ecriture; les Auteurs ſacrés écrivent toujours les nombres tout entiers & ſans abréviation. Je ſai que quelques Savans ont voulu rectifier des dates, ou ſuppléer des années, dans la ſuppoſition que les lettres ſervoient de chiffres dans le texte de l'Ecriture; mais il auroit fallu prouver auparavant que les anciens Hébreux étoient dans le même uſage que les Juifs d'à préſent.

Saint Jean dans l'Apocalypſe, (1) parle du caractere de la Bête & du chiffre de ſon nom, qui fait la ſomme de *ſix cents ſoixante & ſix*. Pluſieurs ont cru que le chiffre devoit ſe chercher dans la langue Hébraïque, & on a eſſayé de l'expliquer dans cette ſuppoſition. Mais il eſt bien plus croyable que ſain Jean écrivant en Grec, vouloit marquer la valeur numérique des lettres Greques du nom de celui qu'il déſigne ſous le nom de Bête; ou que voulant déſigner un Empereur Romain perſécuteur

(1) *Apoc.* XIII, 17, 18, &c.

de l'Egliſe, il a prétendu qu'on cherchât le nombre de 666 dans les lettres numériques, qui entrent dans la compoſition de ſon nom & de ſes qualités.

Les Docteurs Cabaliſtes ont beaucoup rafiné ſur les lettres de l'alphabet Hébreu. Les autres Rabbins, quoique plus ſérieux que les Cabaliſtes, ont auſſi trouvé du myſtere dans certaines lettres du texte Hébreu, dont les unes ſont renverſées, les autres ſuſpendues, les autres fermées; tout cela eſt myſtérieux, ſelon ces Docteurs, & mérite une attention particuliere; mais ſoit que cela ſe ſoit fait par haſard, ou à deſſein, on peut aſſurer que les lettres en elles-mêmes, & priſes ſéparément du mot qu'elles compoſent, n'ont aucun ſens, & ne renferment aucun myſtere; ſi l'on veut ſubtiliſer ſur leur arrangement & ſur leur forme, & y trouver des moralités édifiantes, ou même, ſi l'on veut, du myſtere, à la bonne heure; pourvu qu'on ne prétende pas employer ces réflexions ou ces idées en preuves. Elles ne peuvent ſervir au plus que pour l'édification des ſimples, ou pour nourrir des eſprits déjà perſuadés des vérités qu'on trouvera dans ces combinaiſons de lettres. Notre Sauveur dit dans l'Evangile (1) *qu'un ïota & un point de la Loi ne demeureroit pas ſans exécution.* Mais c'eſt une maniere de parler proverbiale, qui ſignifie que tout ce qui eſt écrit, ſans exception, ſera accompli. On doit dire la même choſe des paroles de ſaint Jérôme (2): *quæ minima putantur in lege Domini, plena ſunt ſacramentis.* Quant aux rêveries des Cabaliſtes, je ne m'amuſerai pas, ni à les rapporter ici, ni à les réfuter; elles n'en valent pas la peine. On peut voir M. Baſnage, hiſt. des Juifs, tom. 6, l. 9. c. 8, & chap. 20, 21 & 23.

Quelques Anciens ont parlé du livre du Ciel (3), *legi in tabulis cœli*, & des lettres qui y étoient comme gravées, par le moyen deſquelles ceux qui l'entendoient découvroient l'avenir & pénétroient des myſteres ineffables. Pic de la Mirande (4) qui avoit fort étudié les Cabaliſtes, diſoit que comme les Aſtrologues voyoient dans le ciel certaines images, dont ils tirent leurs conſéquences, ainſi les maîtres des Juifs ont leur alphabet au ciel, & ſoutiennent qu'ils y trouvent les élémens & les caracteres de leur langue. Agrippa (5) avance la même choſe, & Gaffarel (6) ajoute à leur témoignage l'autorité d'un grand nombre de Rabbins célebres, Maimonides, Nachman, Abenezra, Kimchi, Abravanel.

Poſtel eſt plus poſitif, puiſqu'il dit qu'il en a fait l'expérience. *Je paſſerai peut-être pour un menteur*, dit-il, *ſi je dis que j'ai lu au ciel en caracteres Hébreux, dont Eſdras a donné la clef, tout ce qui eſt dans la nature; cependant Dieu & ſon Fils me ſont témoins que je ne mens pas: j'ajouterai ſeulement que je ne l'ai lu qu'implicitement.* Or je ne doute point qu'un homme prévenu, & dont l'imagination eſt fortement frappée, ne liſe dans le ciel & dans les étoiles tout ce qu'il voudra, & en quels caracteres il voudra. Pour ſoutenir un ſentiment ſi bizarre, ces Docteurs abuſent de ces paroles de l'Ecriture (7). *Les Cieux annoncent la gloire de Dieu, & le firmament les ouvrages de ſes mains... Leur ſon s'eſt fait en-*

(1) *Matth.* v, 18. (2) *Hieronym.* (3) *Teſtament.* xii *Patriarch.* (4) *Pic. Mirandul. in Aſtrolog. l.* 8, *c.* 5, *p.* 443. (5) *Agrippa de occulta Philoſoph. l.* 3, *c.* 30. (6) Gaffarel, Curioſités inouies, c. 13. (7) *Pſalm.* xviii, 1.... 5.

tendre par toute la terre, &c. Mais il eſt inutile de s'arrêter ſur cela plus long-temps (1).

LA LETTRE OPPOSÉE A L'ESPRIT. Maniere de parler qui ſe rencontre dans les Epîtres de ſaint Paul (2), & qui eſt fort commune dans le langage Eccléſiaſtique. *Dieu nous a rendus les miniſtres du nouveau Teſtament, non par la lettre, mais par l'eſprit : car la lettre tue, & l'eſprit vivifie.* C'eſt-à-dire, la Loi de Moïſe obſervée à la lettre n'eſt pas capable de donner la vie de l'ame, & de juſtifier devant Dieu ceux qui demeurent ſervilement attachés aux obſervances littérales de la loi. Il faut pour obtenir la juſtice joindre à cela l'eſprit, la charité, la foi, l'eſpérance ; ou ſuppléer à ces obſervances littérales des actions ſpirituelles plus relevées, plus parfaites, plus excellentes ; par exemple, aux ſacrifices ſanglans, le ſacrifice d'un cœur contrit & humilié, la mortification de ſes paſſions, la mort au vice & aux péchés, &c.

LEVAIN ; en Grec, *Zymé*, en Latin, *fermentum* ; en Hébreu *ſeor* (3). La Loi défendoit aux Hébreux de manger du pain levé, ou autre choſe où il entre du levain, pendant les ſept jours de la Pâque (4). Les Juifs avoient grand ſoin de purifier leurs maiſons de tout levain, dès la veille de cette Fête, & Dieu avoit défendu (5) de lui offrir dans ſon Temple ni levain, ni miel ; c'eſt-à-dire, ni pain levé, ni miellé, dans les offrandes de gâteaux & d'autres pieces de four, qui ſe préſentoient au Seigneur ſur ſon Autel. Mais dans d'autres rencontres, rien n'empêchoit que l'on ne lui offrît des pains levés & du miel. Voyez *Num.* XV, 20, 21, où Dieu demande qu'on donne aux Prêtres ou aux Lévites les prémices des pains que l'on paîtriſſoit dans toutes les villes d'Iſrael. Saint Paul veut (6) que les Fidelles célebrent la Pâque Chrétienne avec les pains ſans levain, *in azymis*, qui ſignifient dans un ſens myſtique, la ſincérité & la vérité ; en quoi il nous donne deux inſtructions. La premiere, que la Loi qui obligeoit à l'obſervation littérale de la Pâque, ne ſubſiſte plus ; & la ſeconde, que les pains ſans levain déſignoient la vérité & la pureté du cœur. Le même Apôtre (7) fait alluſion à ce qui ſe pratiquoit dans la cérémonie de la Pâque, où l'on avoit grand ſoin de nettoyer la maiſon de tout levain, lorſqu'il dit : veillez ſur vous-même, *car un peu de levain corrompt toute la maſſe* qui eſt dans le paitrain. Il ne faut que gros comme une noix de levain, pour rendre impur tout ce que vous aurez paitri de pain. Ainſi dans le moral, l'impureté du cœur ſouille toutes nos actions. Jeſus-Chriſt appelle (8) *levain des Phariſiens* & des Hérodiens, les maximes & la doctrine de ces gens-là.

LEVER LES MAINS, eſt le geſte d'un homme qui fait ſerment : *je leve ma main au Seigneur*, dit Abraham (9), que je ne prendrai pas la moindre choſe de ce qui eſt à vous. Et : *je les ferai entrer dans la terre ſur laquelle j'ai levé la main* (10) : que je leur ai promiſe avec ſerment.

LEVER LA MAIN *contre quelqu'un*, l'attaquer, lui faire la

(1) Voyez Baſnage, Hiſt. des Juifs, t. 6, l. 9, c. 22. (2) *Rom.* II, 27, 29, VII, 6, 2. *Cor.* III, 6, 7. (3) *Exod.* XII, 15, 19. שאר *Zumn. Fermentum.* (4) *Exod.* XII, 15, 19. (5) *Levit.* II, 11. (6) 1. *Cor.* V, 7, 8. (7) 1. *Cor.* V, 6. (8) *Matth.* XVI, 5, 12. (9) *Geneſ.* XIV, 22. (10) *Exod.* VI, 18.

guerre : *béni ſoit le Seigneur, qui a terraſſé ceux qui ont levé la main contre mon Seigneur & mon Roi.* (1) Et : *Seba fils de Bochri leva la main contre David* (2) ; ſe révolta contre lui. L'Ecriture ſe ſert de la même expreſſion en parlant de la révolte de Jéroboam fils de Nabath (3).

LEVER SON VISAGE *en préſence de quelqu'un*, paroître hardiment en ſa préſence. *Je n'oſerai lever la face devant Joab votre frere* (4). Et Eſdras (5) : *Seigneur mon Dieu, je ſuis chargé de confuſion, & je n'oſe lever ma face devant vous.* Voyez auſſi Job X, 15, XI, 15.

LEVER SES MAINS, ſes yeux, ſon ame, ſon cœur au Seigneur, ſont des manieres de parler communes dans l'Ecriture pour déſigner les ſentimens & les mouvemens d'une perſonne qui prie avec inſtance, & qui demande à Dieu de tout ſon cœur l'aſſiſtance dont il a beſoin. *Lever les yeux*, ſe dit ſouvent pour regarder ſimplement : *j'ai levé les yeux, & j'ai vu.*

LEVER SON AME *ſur quelque choſe*, la déſirer avec ardeur. *Ils ne retourneront point dans cette terre ſur laquelle ils levent leurs ames pour y retourner* (6). On trouve aſſez ſouvent cette expreſſion dans les Pſeaumes : *Seigneur, je leve mon ame vers vous* (7). Je vous déſire de toute l'ardeur de mon ame.

LEVER UN SIGNAL *dans le pays.* Voyez *Signal.*

LEVER SES YEUX *vers les Idoles* (8), les honorer, les invoquer, mettre en elles ſon eſpérance.

LEVER LE TALON *contre quelqu'un* (9), regimber, ſe ſoulever.

LEVER LA CORNE (10), s'élever d'orgueil, menacer de frapper, inſulter.

LEVER UN DEUIL (11), *levare planctum*, commencer un cantique lugubre.

LEVER UNE PRIERE, *levare orationem* (12), adreſſer ſes prieres à Dieu pour ſon peuple, &c.

SE LEVER, *ſurgere. Il ſe leva un nouveau Roi dans l'Egypte* (13) ; un nouveau Roi régna. Dans l'Ecriture les hommes ſe levent ordinairement de grand matin, & même devant le jour, de même que les Héros dans Homere. Souvent *ſurgere*, ſe lever, ne ſignifie autre choſe que commencer une action. *Levez-vous, & allez ; levez-vous, & faites cela, &c. Surgant pueri & ludant : Surge & comede panem ; ſurge fac nobis Deus, &c. Surge, Domine, in requiem tuam, &c.*

SURGO, ſe prend auſſi pour reſſuſciter : *De terra ſurrecturus ſum*, dit Job (14), *Multi qui dormierant ſurrexerunt* (15) ; *Surrexit Jeſus, non eſt hîc* (16). Et : *Corpus ſurget in incorruptione* (17).

Un grand Prophete s'eſt levé au milieu de nous, Luc VII, 16. Et un Prophete ne ſe leve point de la Galilée (18) : *à Galilæa Propheta non ſurrexit.*

SE LEVER contre quelqu'un, ſe dit auſſi des accuſateurs & des faux témoins ; *Surgentes teſtes iniqui, quæ ignorabant interrogabant me* (19). *Deux faux témoins ſe*

(1) 2. *Reg.* XVIII, 28. (2) 2. *Reg.* XX, 21. (3) 3. *Reg.* XI, 26. (4) 2. *Reg.* II, 22. (5) 1. *Eſdr.* IX, 6. (6) *Jerem.* XXII, 27. (7) *Pſalm.* XXIV, 1, LXXXV, 4, CXLII, 8. (8) *Ezech.* XVIII, 6, 12, 15, XXIII, 27, XXXIII, 25. (9) *Joan.* XIII, 18. (10) *Zach.* I, 21. (11) *Ezech.* XXVIII, 11. (12) *Iſai.* XXXVII, 4. (13) *Exod.* II, 8. (14) *Job.* XIX, 25. (15) *Matth.* XXVII, 52. (16) *Matth.* XXVIII, 6. (17) 1. *Cor.* XV, 42. (18) *Joan.* VII, 52. (19) *Pſalm.* XXXIV, 11.

leverent, & accuſérent Jeſus (1).

LEVI, troiſieme fils de Jacob & de Lïah (2), naquit en Méſopotamie l'an du Monde 2248, avant Jeſus-Chriſt 1752, avant l'Ere vulgaire 1756. Après que Sichem fils d'Hémor, eut violé Dina fille de Jacob, & ſœur utérine de Lévi & de Siméon, ces deux freres engagerent frauduleuſement Sichem à recevoir la circonciſion; & le troiſieme jour, lorſque la douleur eſt plus grande (3), ils entrerent dans la ville de Sichem, & égorgerent tous les mâles qui y étoient, reprirent Dina leur ſœur, & pillerent la ville (4). Cette action déplut fort à Jacob leur pere, qui leur dit: Vous m'avez troublé, & vous m'avez rendu odieux aux Chananéens; nous ſommes en petit nombre; ils viendront tomber ſur moi, & ils m'extermineront moi & ma maiſon. Siméon & Lévi lui répondirent: Ont-ils dû ainſi abuſer de notre ſœur? Après cela Lévi deſcendit en Egypte avec ſon pere (5), ayant déjà ſes trois fils, (6) Gerſon, Caath & Mérari. Lorſque Jacob ſe vit près de ſa fin (7), il fit venir ſes fils, pour leur donner ſa bénédiction (8). Il dit à Siméon & à Lévi: Vous êtes freres, & trop unis pour faire le mal; vous êtes des inſtrumens d'une guerre injuſte. A Dieu ne plaiſe que je participe à leurs mauvais deſſeins, & que ma gloire entre jamais dans leur complot; parce que dans leur fureur, ils ont tué un homme, & dans leur reſſentiment, ils ont percé un mur. Que leur fureur ſoit maudite, parce qu'elle eſt opiniâtre, & que leur colere ſoit en exécration, parce qu'elle eſt dure & cruelle. Je les diviſerai dans Jacob, & je les diſperſerai dans Iſrael.

En effet Lévi fut diſperſé dans Iſrael, n'ayant point eu de partage au milieu du pays de Chanaan; mais ſeulement quelques villes, qui lui furent aſſignées dans le lot des autres Tribus. Toutefois il n'en fut pas plus mal partagé, puiſque le Seigneur ayant choiſi la Tribu de Lévi, pour ſervir dans ſon Temple, & pour exercer ſon Sacerdoce, il lui accorda pluſieurs grands privileges, qui la mettoient fort au-deſſus des autres Tribus, ſoit pour la dignité, ou pour les avantages de la vie; puiſque toutes les dîmes, les prémices, les offrandes qui ſe faiſoient au Temple, & pluſieurs parties de toutes les victimes qui s'offroient au Seigneur, lui appartenoient.

Le Teſtament des douze Patriarches, Livre ancien, mais apocryphe, porte que Lévi fut ravi juſqu'au ſeptieme Ciel, où il eut pluſieurs révélations; entre autres, que le Sacerdoce ſeroit dans ſa famille, & que de ſa Tribu, & de celle de Juda, naîtroit le Sauveur du Monde. C'eſt en effet le ſentiment de pluſieurs Anciens, que la ſainte Vierge étoit des deux Tribus de Juda & de Lévi; de Juda, par ſon pere; & de Lévi, par ſa mere. Il ajoute que les fils de Lévi crucifieront le Sauveur. Il dit de plus que ce fut l'Ange du Seigneur qui l'engagea au maſſacre des Sichemites; que dans une viſion qu'il eut à Béthel, les Anges le revêtirent des habits ſacerdotaux, & le ſacrerent Prêtre. Après cela, ils lui annoncerent la venue du Meſſie, du Prê-

(1) *Marc.* XIV, 57. (2) *Geneſ.* XXIX, 34. (3) *Geneſ.* XXXIV, 25, 26, *&c.* (4) Vers l'an du Monde 2272, avant J. C. 1728, avant l'Ere vulg. 1732. (5) An du Monde 2298, avant J. C. 1762, avant l'Ere vulg. 1766. (6) *Geneſ.* XLVI, 11. (7) An du Monde 2315, avant J. C. 1685, avant l'Ere vulg. 1689. (8) *Geneſ.* XLIX, 5.

tre Eternel. Sur la fin de ſa vie, il déclara à ſes fils tout le mal qu'ils feroient contre la perſonne du Meſſie, & les malheurs qui leur arriveroient en punition de leurs crimes. Il prédit que le voile du Temple ſera rompu, pour découvrir leurs iniquités. Il dit qu'étant âgé de vingt-huit ans, il épouſa une femme nommée Melcha, qui fut mere de Gerſon, de Caath, de Mérari, & d'une fille nommée Jocabed, qui lui naquit en Egypte. Gerſon fut pere de Lobni & de Séméi. Caath eut pour fils Amram, Iſaar, Hébron & Oziel. Mérari engendra Mooli & Muſi. Amram fils de Caath, épouſa Jocabed ſa tante, qui étoit née le même jour que lui. Jocabed fut mere d'Aaron, de Moïſe & de Marie. Il finit, en leur prédiſant le crime qu'ils commettront dans la mort du Meſſie, la deſtruction du Temple, leur captivité. Lévi mourut en Egypte, dit ce Livre, âgé de cent trente-ſept ans, & ſes fils à leur retour de la terre de Chanaan, l'enterrerent dans la caverne d'Hébron.

LEVIATHAN. Ce terme ſe trouve ſouvent dans l'Ecriture, & les Peres l'entendent ordinairement dans le ſens moral, du Démon, qui eſt le ſerpent tortueux & ennemi. Les Juifs (1) tiennent qu'au cinquieme jour de la création du Monde, Dieu créa deux animaux; l'un nommé Hénoch, & l'autre Léviathan. Hénoch fut mis ſur la terre pour y vivre, & Dieu lui donna l'herbe de mille montagnes pour ſa nourriture. Léviathan fut laiſſé dans l'eau, où il avoit été créé, & où il demeure, en attendant le jour du Jugement, où il ſera tué & ſervi ſur la table du feſtin des Elus. Le terme *Léviathan*, ſelon ſon étymologie, ſignifie un grand poiſſon, ou un monſtre marin. *Léviath* peut marquer ce qui eſt joint, collé, lié enſemble; & *than*, un grand poiſſon (2); comme qui diroit le grand poiſſon chargé d'écailles, collées & ſerrées l'une contre l'autre. On ſait que le crocodile eſt fort long & fort grand, & qu'il a des écailles ſi fortes & ſi épaiſſes, qu'elles ſont impénétrables aux traits des chaſſeurs & aux pointes des pêcheurs. Nous croyons donc que *Léviathan* ſignifie le crocodile.

Job fait une peinture admirable du Léviathan aux chapitres XL & XLI de ſon livre, & il n'y dit rien qui ne s'explique très-naturellement du crocodile (3). D'autres l'expliquent de la baleine, ou du mulart qui eſt un très-gros poiſſon, qui ſe trouve dans la Méditerranée. D'autres entendent ſous le nom de Léviathan en général tous les gros poiſſons, & les monſtres marins. Pluſieurs anciens l'ont expliqué allégoriquement du Démon. Bochart (4) montre au long que c'eſt le crocodile. Il le prouve par un endroit du Thalmud au Traité *du Sabbat*, où il eſt dit que le *calbit* (5) ou chien marin eſt la terreur du Léviathan; il prétend que ce *calbit* eſt le poiſſon nommé *ichneumon*, qui ſe jette dans la gueule du crocodile, lui ronge les entrailles, & ne ſort de ſon ventre que par le trou qu'il ſe fait en rongeant.

Voici donc ce que Job dit du Léviathan: *Pourrez-vous enlever le léviathan avec l'hameçon, & lui lier la langue avec une corde?* Le crocodile eſt-il de ces poiſſons que

(1) 4. *Eſdr.* VI, 47, 48, 49, 50, 51. (2) לויתן *Leviath-than.* (3) *Job.* XL, 20, 21, *& ſeq.* XLI, 1, 2, *& ſeq.* (4) *Bochart. de animal. ſacr. parte* 1, *l.* 1, *c.* 7, *& parte* 2, *l.* 5, *c.* 16, 17. (5) כלבית *Chalbith.*

l'on prend à l'hameçon, & à qui on lie la langue, ou que l'on enfile par la bouche, ou par les ouïes pour les porter où l'on veut ? Il ne demande pas cela comme une choſe périlleuſe ; mais comme une choſe très-impoſſible & à laquelle on ne s'expoſoit pas ſans témérité. Hérodote (1), raconte une maniere de prendre le crocodile avec l'hameçon : mais apparemment cela n'étoit pas encore inventé du temps de Job. Cet Hiſtorien dit qu'on jette un morceau de chair de porc avec un gros & fort hameçon, au milieu du Nil. Le pêcheur eſt ſur le bord, où il fait crier un cochon de lait. Le crocodile s'avance, il engloutit la chair de porc avec l'hameçon ; le pêcheur le tire à bord, lui jette de la boue ſur les yeux, qui ſont fort petits à proportion du reſte du corps ; après quoi il le met à mort.

Lui mettrez-vous un cercle aux nazeaux, & lui percerez-vous la mâchoire avec un anneau ? comme on fait aux animaux de ſervice, aux chameaux, aux buffles, qu'on conduit ainſi, & qu'on dreſſe comme on veut. Le crocodile eſt-il de ces animaux doux & traitables ? Voyez Iſaïe XXXVII, 29, où il parle de cette maniere de percer les nazeaux des bêtes de ſomme ; *Ponam circulum in naribus tuis, & frænum in labiis tuis.* L'Hébreu de Job peut faire un autre ſens : *Lui mettrez-vous un jour dans les narines, ou percerez-vous ſa mâchoire avec une épine*, comme ces petits poiſſons qu'on porte ainſi enfilés au marché ? *Vos amis le couperont-ils par morceaux, & ceux qui trafiquent le diviſeront-ils en pieces ?* Ou ſelon d'autres : *les enchanteurs le couperont-ils, & les Chananéens le mettront-ils en pieces pour le vendre ?* Le charmera-t-on comme un ſerpent, & le fera-t-on crever par les enchantemens ?

Mettez la main ſur lui : ſouvenez-vous de la guerre, & ne parlez plus ; ou ſelon l'Hébreu : *Mettez la main ſur lui, & ne penſez jamais à la guerre, ſon eſpérance ſera vaine : il ne pourra ſeulement ſoutenir ſa préſence.* Le crocodile eſt un animal très-redoutable ; le plus hardi guerrier n'oſera ſeulement paroître devant lui. On raconte (2) qu'un certain Artemidore ayant rencontré par haſard ſur le ſable un crocodile qui dormoit, il en fut ſi effrayé, qu'il en perdit l'eſprit & la mémoire. Cnemon dans Héliodore (3) fut tout troublé à la vue d'un crocodile, quoiqu'il ne l'eût vu qu'en paſſant, & plutôt ſon ombre que ſon corps. Job continue : *Je ne ſerai pas aſſez cruel pour l'éveiller ;* ce ſeroit une grande témérité de le vouloir faire. Il n'y a que les Tentyriens capables de cette hardieſſe ; ceux de Tentyre faiſoient la guerre aux crocodiles.

Voici à préſent une deſcription plus détaillée de cet animal. *Qui découvrira la ſuperficie de ſon vêtement, & qui entrera dans le milieu de ſa gueule ?* Le crocodile dort pendant le jour ſur le ſable, & la gueule ouverte ; mais tout endormi qu'il eſt, qui oſera ſeulement l'approcher ? *Son corps eſt ſemblable à des boucliers d'airain de fonte : il eſt couvert d'écailles ſerrées & preſſées l'une ſur l'autre.* Le crocodile eſt un des plus grands poiſſons de riviere que l'on connoiſſe. On en a vu de vingt-cinq à trente pieds de long. Il a la peau du dos ſi dure, qu'on ne la peut percer avec le fer. Elle eſt plus tendre ſous le ventre, c'eſt le ſeul endroit où on le puiſſe bleſſer.

(1) *Herodot. l. 2, c. 70.* (2) *Calius Aurelian. de inſania apud Bochart.* (3) *Heliodor. Æthiop. l. 1.*

Qui ouvrira l'entrée de ſa mâchoire ? la terreur habite autour de ſes dents. Cet animal a la tête oblongue, & la gueule extrêmement vaſte. Il a trente-ſix dents fort ſolides, & fort aiguës à la mâchoire d'en haut, & autant à la mâchoire d'en bas. Ces dents ſe joignent l'une dans l'autre, comme les dents d'une ſcie. Lorſqu'il ouvre la gueule, l'ouverture eſt ſi grande qu'il peut engloutir un homme entier, ou même une géniſſe. Sa tête eſt oblongue, & fendue preſque juſqu'aux oreilles. On en a vu dans les Indes de ſi grands, qu'un homme de la belle taille pouvoit demeurer debout entre ſes mâchoires. On dit qu'ils ne remuent que la mâchoire d'en haut, au lieu que les autres animaux ne remuent que celles d'en bas. Mais cela ne ſe vérifie pas par les nouvelles obſervations.

Lorſqu'il éternue, il jette des éclats de feu, & ſes yeux étincellent comme la lumiere du point du jour. Il ſort de ſa gueule des lampes qui brillent comme des torches ardentes; il lui ſort une fumée des narines, de ſon haleine il allume des charbons, & la flamme lui ſort du fond de ſa gueule. Cette peinture Poétique eſt admirable pour exprimer la vivacité des yeux du crocodile, lorſqu'il ſort de l'eau, & la rapidité avec laquelle il pourſuit ſa proie, & la rapacité avec laquelle il la dévore. *La force eſt dans ſon cou, la famine marche devant lui.* Le crocodile eſt à peu-près de la forme d'un lézard. Sa force conſiſte principalement dans ſon cou & dans ſa tête. Il ravage tout dans les lieux où il ſe trouve; il y tue les animaux, il déſole les campagnes. On ne peut pas mieux exprimer cela, qu'en diſant que la famine marche devant lui.

Les membres de ſon corps ſont liés les uns aux autres, les foudres tomberont ſur lui ſans qu'ils s'écartent. Son corps eſt tout muſcle, tout nerf, il eſt en quelque ſorte impénétrable & invulnérable. *Son cœur ſe durcira comme un rocher, il ſe reſſerrera comme l'enclume ſur laquelle on bat ſans ceſſe.* Ces expreſſions expriment vivement la force, le courage, l'intrépidité du crocodile. Rien ne lui fait peur: *Si quelqu'un l'attaque, ni l'épée, ni les dards, ni les cuiraſſes ne pourront ſubſiſter devant lui.* Les voyageurs conviennent que la peau du crocodile eſt à l'épreuve des épées, des dards, des fleches, des armes à feu. Il faut le prendre ſous le ventre, ſi l'on veut le percer: *Il mépriſera le fer comme la paille, & l'airain comme un bois pourri. L'archer le plus adroit ne le mettra point en fuite; les pierres de la fronde ſont pour lui une paille ſeche.*

Il fera bouillir le fond de la mer comme l'eau d'un pot, & il rendra les eaux comme un onguent, comme un parfum. Dans le ſtyle des Orientaux, les grands fleuves & les grands lacs ſont quelquefois nommés *des mers.* Il y avoit des crocodiles, non-ſeulement dans le Nil, mais auſſi dans les lacs. On adoroit en Egypte ceux du lac Mœris (1); on leur préparoit ſoigneuſement à manger, & on leur mettoit de riches pendans d'oreilles, & de précieux braſſelets aux pieds. Lorſque le crocodile ſe remue avec impétuoſité, ou jette l'eau par ſa gueule, il fait bouillir le fleuve ou le lac dans lequel il ſe trouve, comme une chaudiere d'huile bouillante; l'odeur qu'il laiſſe après lui eſt ſemblable à celle du muſc. C'eſt ce que témoignent pluſieurs bons Auteurs. (2). Non-ſeulement

(1) *Herodot. l. 2, c. 19. Strabo, l. 16. Ælian. l. x.* (2) Damit, Alkazuin, Vincent le Blanc, Pierre Martyr, Jean de Zaet, Purcher, *Alii apud Bochart. de animal. ſacr. parte 2, l. 5.*

pendant ſa vie il répand cette bonne odeur, ſa chair même la conſerve après ſa mort; ſes œufs auſſi ſentent le muſc. Lorſqu'ils ſont bleſſés, il ſort de leur bleſſure & de leurs entrailles une odeur pareille.

Il ne voit rien que de haut & de ſublime; c'eſt lui qui eſt le Roi de tous les enfans d'orgueil. On l'explique en diſant que le crocodile eſt le Roi des autres poiſſons; mais il vaut mieux l'entendre des Egyptiens, dénommés ſouvent dans l'Ecriture (1) ſous le nom d'*Enfans d'orgueil*, ou d'*orgueilleux*. Le crocodile étoit leur Dieu, leur Roi; ils lui rendoient des honneurs divins. Dans le ſtyle des Hébreux ſous le nom de *Roi*, on entend ſouvent le Dieu d'une Nation; tout le monde ſait que les Egyptiens adoroient le crocodile, & que le crocodile étoit l'emblême ou la figure de l'Egypte.

Au Chap. III, ℣. 8, Job dit: *Que ceux qui maudiſſent le jour, & qui ſont prêts à éveiller le Léviathan, maudiſſent le jour de ma naiſſance.* Nous croyons qu'il veut parler des Athlantes, & des peuples de la haute Egypte, qui maudiſſent le ſoleil (2), parce qu'il les brûle par ſes exceſſives ardeurs; & qui ſont aſſez hardis pour éveiller le crocodile, pour l'attaquer, le faire mourir, & le manger (3). Ezéchiel déſigne le Roi d'Egypte ſous le nom de *grand Than*, ou de grand Dragon, de grand Poiſſon (4). Iſaïe (5) menace de frapper de mort *Léviathan, le ſerpent droit;* c'eſt le Roi de Babylone; & *Léviathan, le ſerpent tortu*, c'eſt le Roi de l'Egypte. Le crocodile étoit conſideré comme le Roi des poiſſons d'eau douce; & les Hébreux donnoient à tous les poiſſons le nom de *ſerpens* ou de *reptiles*. Le Prophete Roi (6) dit que le Seigneur a créé le *Léviathan* pour ſe jouer dans les eaux. C'eſt donc un animal aquatique.

LEVIRAT. Nous employons ce terme après quelques autres Auteurs qui ont écrit en Français des Lois & Coutumes des Juifs, pour marquer la Loi de Moïſe, qui oblige celui dont le frere eſt mort ſans enfans, d'épouſer la veuve de ce frere, & de lui ſuſciter des enfans. Comme *levir* en Latin ſignifie *le frere du mari*, le beau-frere, on a formé de là le nom de *levirat*, pour exprimer la loi dont nous venons de parler. Voici ce que Moïſe dit ſur ce ſujet (7): *Lorſque deux freres demeureront enſemble, & que l'un des deux ſera mort ſans enfans, la femme du mort n'en épouſera point d'autre que le frere de ſon mari, qui la prendra pour femme, & ſuſcitera des enfans à ſon frere; & il donnera le nom de ſon frere à l'aîné des fils qu'il aura d'elle, afin que le nom de ſon frere ne ſoit pas éteint dans Iſrael. Que s'il ne veut pas épouſer la femme de ſon frere, cette femme ira à la porte de la ville, & s'adreſſant aux Anciens, elle leur dira: Le frere de mon mari ne veut pas ſuſciter dans Iſrael le nom de ſon frere, ni me prendre pour femme. Auſſi-tôt ils le feront appeler, & l'interrogeront; & s'il répond: Je ne veux point épouſer cette femme-là, la femme s'approchera de lui*

(1) *Ezech.* XXXII, 12. *Pſal.* LXXXVIII, 11. *Iſai.* LI, 9. *Job.* XXVI, 12. (2) *Vide Strabo, l.* 17, *p.* 563. *Plin. l.* 5, *c.* 8. *Herodot. l.* 4, *c.* 184. (3) *Pſalm.* LXXIII, 14. *Herodot. l.* 2, *c.* 69. *Plin. l.* 8, *c.* 25, & *l.* 28, *c.* 3. (4) *Ezech.* XXIX, 3. (5) *Iſai.* XXVII, 1. *Viſitabit Dominus ſuper leviathan ſerpentem vectem; & ſuper levithan ſerpentem tortuoſum.* על לויתן נחש ברח ועל לויתן נחש עקלתון (6) *Pſalm.* LXXIII, 14. (7) *Deut.* XXV, 5.

devant les Anciens, & lui ôtera ſon ſoulier du pied, & lui crachera au viſage, diſant : Ainſi ſera traité celui qui ne veut pas établir la maiſon de ſon frere, & ſa maiſon ſera appelée dans Iſrael, la maiſon du Déchauſſé.

Cette loi eſt une exception de celle qui condamne les mariages entre freres & ſœurs, & entre le beau-frere & la belle-ſœur (1). Il ſemble que dès avant Moïſe cette loi étoit en uſage parmi les Hébreux & les Chananéens, puiſque Juda donne ſucceſſivement pour maris à Thamar (2), *Her* ſon premier né, *Onan* ſon ſecond fils, & qu'il s'oblige de lui donner encore *Séla* ſon troiſieme fils.

Les termes dont Moïſe ſe ſert ici : *Si deux freres demeurent enſemble, &c.* inſinuent que la premiere intention de la loi ne regarde que les freres qui demeurent enſemble dans la maiſon de leur pere, peut-être dans le même lieu; mais l'uſage l'a étendue même aux parens plus éloignés, qui demeuroient dans la Judée, & dans le partage de la Tribu de leur frere, en ſorte que leurs biens & leurs héritages fuſſent au même lieu; car la loi avoit deux objets : le premier, de conſerver le nom du défunt dans Iſrael, par le moyen des enfans qui naiſſoient de ſa femme, & qui portoient ſon nom; & le ſecond, de maintenir les héritages dans la même famille & dans la même Tribu.

L'exemple de Ruth qui épouſa Boos parent de ſon mari, eſt une preuve de la pratique des Iſraélites du temps des Juges (3). Boos n'étoit ni le pere, ni même le plus proche parent d'Elimélech, beau-pere de Ruth épouſe de Mahalon, & cependant il l'épouſe au refus de celui qui étoit le plus proche parent. Les Rabbins (4) ont apporté de leur chef pluſieurs exceptions & limitations à cette loi. Ils croient que l'obligation au frere d'épouſer ſa belle-ſœur, ne regarde que les freres nés d'un même pere & d'une même mere; & non pas ceux qui ſont nés de divers peres, quoique d'une même mere. De plus, elle ne regarde que l'aîné des freres du défunt, & encore ſuppoſé qu'il ne fût pas marié : car s'il étoit marié, il pourroit prendre ou laiſſer la veuve de ſon frere, à ſon choix. Si le frere défunt avoit laiſſé un fils ou une fille adoptifs ou naturels, un petit-fils ou une petite-fille, le frere n'avoit nulle obligation d'épouſer ſa veuve. Si le mort laiſſe pluſieurs femmes (5), le frere n'en peut épouſer qu'une, & il ne peut épouſer les autres; ſi le mort a pluſieurs freres, l'aîné ſeul jouit du droit à tous les biens du défunt, & touche la dot que la femme lui avoit apportée.

Ils ajoutent que le mariage de la veuve avec ſon beau-frere ſe faiſoit ſans ſolemnité; parce que la veuve du frere décédé ſans enfans, paſſoit pour femme de ſon beau-frere en vertu de la loi, ſans qu'il fût beſoin d'autre cérémonie. Cependant la coutume vouloit que cela ſe fît en préſence de deux témoins, & que le frere donnât à la veuve une piece d'argent. On y ajouta même la bénédiction nuptiale, & un écrit pour l'aſſurance de la dot de la femme. Il y en a qui croient (6) qu'on ne pratiqua plus cette loi depuis la captivité de Babylone, à cauſe que depuis ce temps les héritages des Tribus ne furent plus diſtingués. Les Juifs

(1) *Levit.* XVIII, 16. (2) *Geneſ.* XXXVIII, 6, 7, 8. (3) *Ruth.* IV, 1, 2, 3. (4) *Rabb. apud Selden. de ſucceſſione in bona. c.* 14. & *uxor Hebraïca. l.* 1, *c* 4. (5) Léon de Modene, cérémonies des Juifs, part. 4, c. 7. (6) *Fagius in Deut.* XXV.

d'aujourd'hui (1) ne pratiquent plus cette loi, ou du moins la pratiquent très-rarement, sur-tout parmi les Allemands & les Italiens : ils aiment mieux mettre ces femmes en liberté de se remarier à qui elles jugent à propos.

Or voici comment cela se pratique, selon Léon de Modene : » trois Rabbins & deux autres » témoins vont choisir la veille » un lieu où l'on puisse faire la » cérémonie. Le lendemain au » sortir des prieres du matin, » tout le monde suit les Rabbins » & les témoins, qui étant arrivés, s'asseyent, & font comparoître devant eux la veuve & » son beau-frere, qui disent » qu'ils se présentent pour être » libres. Le principal Rabbin fait » plusieurs questions à l'homme, » & l'exhorte à épouser la veuve ; » puis voyant qu'il persiste à ne » le vouloir pas faire, après » quelques autres interrogations, » l'homme chausse un certain soulier des Rabbins propre à tout » pied, & cependant la femme » approche de lui, & aidée par » le Rabbin, elle lui dit en Hébreu : *Le frere de mon mari ne veut point continuer la postérité de son frere dans Israel, & refuse de m'épouser comme beau-frere.* Le beau-frere répond : *il ne me plaît pas de la prendre.* » Alors la femme se baisse, dénoue & déchausse le soulier, le » jette à terre, crache devant lui, » & lui dit en Hébreu avec le » secours du Rabbin : *ainsi fait-on à l'homme qui n'édifie point la maison de son frere, & il sera appelé en Israel, la maison du déchaussé.* Elle dit ces paroles » par trois fois, & les assistans » lui répondent autant de fois, » *Déchaussé.* Aussi-tôt le Rabbin lui » dit qu'elle peut se remarier, & si » elle demande un acte de cela, les » Rabbins lui en délivrent un. »

Voici une formule de cet acte tiré de la Gemarre de Jérusalem, où il est plus court que celui qui se trouve chez les Rabbins : *Pardevant nous tels & tels N. N. N. une telle N. veuve de tel N. a ôté le soulier à tel N. fils de tel N. elle l'a amené pardevant nous, & lui a ôté le soulier du pied droit, & a craché en notre présence, en sorte que nous avons vu son crachat sur la terre ; & elle lui a dit : C'est ainsi que sera traité celui qui ne rétablit point la maison de son frere.*

On voit par ce qu'on vient de dire, que les Rabbins ne prennent pas à la lettre ce que dit Moïse, que *la femme crachera au visage* de celui qui ne veut pas épouser la veuve de son frere ; & qu'ils l'expliquent ainsi : *elle crachera en sa présence ;* elle crachera à terre devant lui ; mais le texte de la loi est exprès pour le premier sens, & Joseph l'a pris à la lettre dans l'Histoire de Ruth (2). Cracher au visage de quelqu'un, est une marque du souverain mépris (3).

Ce qui est dit dans le texte : *il donnera le nom de son frere à l'aîné des fils qu'il aura d'elle*, peut s'entendre en deux manieres. 1°. Il portera le nom du frere du défunt ; s'il s'appelle *Abraham*, le fils s'appellera aussi *Abraham*. 2°. Il portera le nom du défunt ; il passera pour son fils, il soutiendra son nom & sa famille. L'Hébreu à la lettre (4) : *il se levera sur le nom*

(1) *Buxtorf. de Synagog. Judæor. c.* 30. *Cunæus de Repub. Heb l.* 1, *c* 7. Léon de Modene, Cérémonies des Juifs, part. 4, c. 7 = (2) *Joseph. Antiq. l.* V, *c.* 11. πτύειν εἰς τὸ πρόσωπον, au lieu de τυφλοῦν, qu'on y lit. = (3) *Num.* XII, 14. *Isai.* 1, 6, &c. = (4) *Deut.* XXV, 6. יקום על שם אחיו

de *ſon frere* : il ſera comme un rejetton qui ſortira du nom de ſon frere. L'exemple de Ruth qui donna au fils qu'elle eut de Boos, le nom d'*Obed*, & non celui de *Mahalon*, ſon premier mari, (1), prouve qu'il n'étoit pas néceſſaire que l'enfant portât le nom du premier mari de ſa mere.

Léon de Modene (2) remarque qu'il arrive quelquefois que les Juifs par un principe d'avarice, tiennent long-temps leurs belles-ſœurs en ſuſpens ſans ſe déclarer s'ils les épouſeront, ou s'ils renonceront à leur mariage, afin de laſſer leur patience, & de tirer d'elles quelque argent. C'eſt pourquoi il y a des peres qui mariant leurs filles à un homme qui a des freres, ſtipulent que ſi le cas échoit, ils affranchiront la veuve pour rien. D'autres obligent le mari, en cas qu'il tombe malade, & que le Médecin diſe qu'il eſt en danger, de répudier ſa femme, afin qu'elle ne vienne point au pouvoir de ſon beau-frere.

Les Juifs appellent *Ibum*, épouſer ſa belle-ſœur ; & *Chaliza*, déchauſſer le ſoulier, & mettre une femme en liberté.

LEVITES. Tous les deſcendans de Lévi, peuvent être compris ſous le nom de Lévites. Mais on entend principalement ſous ce nom, ceux qui étoient employés aux plus bas miniſteres du Temple, pour les diſtinguer des Prêtres deſcendus d'Aaron, qui étoient auſſi de la race de Lévi, par Caath, mais employés à des exercices plus relevés dans le Temple. Nous en avons parlé ſous l'article d'Aaron, & nous en parlerons encore ſous celui de *Prêtres*.

Les Lévites donc étoient tous les deſcendans de Lévi par Gerſon, Caath & Mérari, à l'exception de la ſeule famille d'Aaron ; car les enfans mêmes de Moïſe n'avoient aucune part au Sacerdoce, & n'étoient que de ſimples Lévites. Dieu les choiſit en la place des premiers-nés de tout Iſrael (3), pour le ſervice de ſon Tabernacle & de ſon Temple. Ils étoient chargés d'en garder les portes, d'y faire garde nuit & jour, de porter durant les marches du déſert, les vaſes & les inſtrumens, les ais, les voiles, les cordages & les tables du Tabernacle. Ils obéiſſoient aux Prêtres dans le miniſtere du Temple, en leur préſentant le bois, l'eau & les autres choſes néceſſaires pour les ſacrifices. Ils chantoient & jouoient des inſtrumens dans le Temple, & dans les autres cérémonies. Ils s'appliquoient à l'étude de la Loi, & étoient les Juges ordinaires du pays, mais toujours ſubordonnés aux Prêtres.

Dieu avoit pourvu à la ſubſiſtance des Lévites, en leur donnant toutes les dîmes des grains, des fruits & des animaux dans Iſrael (4). Mais ils devoient donner aux Prêtres la dîme de leurs dîmes ; & comme les Lévites ne poſſédoient point de biens en fonds dans le pays, ces dîmes qu'ils donnoient aux Prêtres, étoient regardées comme les prémices qu'ils devoient offrir au Seigneur.

Dieu leur aſſigna quarante-huit villes dans le pays pour leur demeure (5), avec des champs, des pâturages & des jardins. De ces quarante-huit villes, on en donna treize aux Prêtres (6), parmi leſquelles on en choiſit ſix pour être villes de refuge. Tandis que les

(1) *Ruth.* IV, 17. *Vide Aug. Retract. l.* 2, *c.* 12. (2) Léon de Modene, Cérémonies des Juifs, part. 4, c. 7. (3) *Num.* III, 6.... 46. (4) *Num.* XVIII, 21, 22, 23, 24. (5) *Num.* XXXV, 1, 2, 3, *&c.* (6) *Joſue* XX, 7, XXI, 19, 20, *&c.*

Lévites étoient occupés au ſervice actuel du Temple, ils y étoient nourris des proviſions qui y étoient, & des offrandes journalieres qu'on y faiſoit; & ſi un Lévite quittoit le lieu de ſa demeure, pour venir ſervir au Temple, même hors le temps de ſon ſemeſtre, ou de ſa ſemaine, il y étoit reçu, nourri & entretenu comme ſes autres freres, qui y étoient en ſemaine (1).

La conſécration des Lévites ſe faiſoit aſſez aiſément (2). Ils ne portoient point d'habits diſtingués du reſte des Iſraélites, & Dieu ne leur ordonne rien de particulier pour le deuil. Voici la maniere dont on les conſacra au Seigneur (3). Le Seigneur dit à Moïſe: Prenez les Lévites du milieu des enfans d'Iſrael, & purifiez-les. Vous les arroſerez de l'eau d'expiation, & ils raſeront tout le poil de leur corps, & ils laveront leurs habits. On amenera deux bœufs, ou plutôt deux taureaux, devant la porte du Tabernacle. Alors tous les enfans d'Iſrael étant aſſemblés, mettront leurs mains ſur la tête des Lévites, comme pour marquer qu'ils les offrent au Seigneur. Après cela les Lévites mettront leurs mains ſur la tête des deux taureaux, dont l'un ſera offert en holocauſte, & l'autre pour le péché. Vous préſenterez les Lévites au Grand-Prêtre Aaron & à ſes fils, qui les offriront au Seigneur, & les élevant en l'air, vers les quatre parties du Monde, ou en leur faiſant faire quelques mouvemens, qui aient du rapport à celui que les Prêtres faiſoient, en agitant certaines offrandes vers les quatre parties de la terre.

Joſeph (4) raconte que ſous le regne d'Agrippa Roi des Juifs, environ l'an 62 de Jeſus-Chriſt; & ſix ans avant la ruine du Temple de Jéruſalem par les Romains, les Lévites demanderent à ce Prince la permiſſion de porter dans le Temple la tunique de lin, comme les Prêtres; ce qui leur fut accordé. Cette innovation déplut aux Prêtres; & l'Hiſtorien Juif remarque que l'on n'avoit jamais abandonné impunément les ancieunes coutumes du pays. Il ajoute qu'Agrippa permit auſſi aux familles des Lévites, dont la fonction ordinaire étoit de garder les portes, & de faire d'autres fonctions pénibles, d'apprendre le chant & de jouer des inſtrumens, pour pouvoir auſſi ſervir au Temple en qualité de Muſiciens.

Les Lévites étoient partagés en différentes claſſes (5), ſavoir, les Gerſonites, les Caathites, les Mérarites & les Aaronites, ou Sacrificateurs. Voici le dénombrement que Moïſe en fit après leur ſortie d'Egypte, de tous les mâles depuis un mois & au-deſſus, ſuivant l'ordre exprès qu'il en reçut de Dieu (6).

Les Gerſonites étoient au nombre de 7500; leur office dans les marches du déſert, étoit de porter les voiles & les courtines du Tabernacle (7). Eliaſaph fils de Laël étoit leur Chef.

Les Caathites étoient chargés de porter l'Arche & les vaſes ſacrés du Tabernacle, leur nombre étoit de 8600. Eliſaphan fils d'Oziel étoit à leur tête.

Les Mérarites étoient au nombre de 6200; leur charge étoit de porter les pieces du Tabernacle que l'on ne pouvoit mettre ſur les chariots; ils avoient pour Commandant Suriel fils d'Abihaïel.

Les Aaronites étoient des Sa-

(1) *Deut.* XVIII, 6, 7, 8. (2) 2. *Par.* XXIX, 34. (3) *Num.* VIII, 5, 6, 7, *&c.* (4) *Joſeph. Antiq. l.* XX, *c.* 8, *p.* 699. (5) *Num.* I, 53. (6) *Num.* III, 15. (7) *Ibid.* ℣. 26.

crificateurs

Lobnites.

Séméites

(a) *Amram ſe maria avec ſa tante Jocabed.* Exod. II, I, VI, 20.

(b) *Oziel étoit oncle d'Aaron.* Lévit. X, 4.

(c) *Coré qui forma un parti contre Moïſe & Aaron.* Nom. XV. I. 2.

(dd) *Les deſcendans de Moïſe étoient Lévites ſous les Caathites.*

(ee) *Eléazar & Ithamar étoient principaux Sacrificateurs de Lévi.*

(ff) *Nadab & Abiu furent con-ſumés par le feu.* Lévit. X. 2.

(g) *Phinées qui tua Zambri & Cosbi.* Nomb. XXV. 7. 8.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

crificateurs qui ſervoient dans le Sanctuaire ; Eléazar fils d'Aaron étoit leur Général (1). On peut voir leur généalogie tout au long dans l'arbre généalogique, ci à côté.

Dans les campemens du déſert, les Lévites étoient diſtribués tout autour du Tabernacle. Moïſe & Aaron étoient à l'orient ; les Gerſonites, à l'occident ; les Caathites, au midi ; & les Mérarites, au ſeptentrion (2). Moïſe avoit ordonné que les Lévites ne ſerviroient au Tabernacle (3), que depuis l'âge de vingt-cinq, ou, comme il dit ailleurs (4), depuis l'âge de trente ans, juſqu'à cinquante. Mais David voyant qu'ils n'étoient plus occupés à ces gros travaux de tranſporter les vaſes du Tabernacle, les obligea à ſervir dans le Temple dès l'âge de vingt ans. Les Prêtres & les Lévites ſervoient par tour & par ſemaine dans le Temple (5). Ils entroient en ſemaine le jour du Sabbat, & en ſortoient le même jour de la ſemaine ſuivante. Lorſque quelque Iſraélite faiſoit des feſtins de dévotion dans le Temple, le Seigneur vouloit qu'on y invitât les Lévites (6).

LÉVITIQUE. C'eſt le troiſieme Livre du Pentateuque. Il eſt appelé *Lévitique*, parce qu'il comprend principalement les lois & les reglemens qui regardent les Prêtres, les Lévites, les ſacrifices ; d'où vient que les Hébreux lui donnent le nom de *Loi des Prêtres*, parce qu'il renferme pluſieurs ordonnances concernant les ſacrifices. Les Juifs l'appellent auſſi *Vajicra*, parce qu'il commence en Hébreu par ce terme, qui ſignifie, *& il appela*. Dans les ſept premiers Chapitres du Lévitique, Dieu preſcrit à Moïſe les cérémonies qui doivent s'obſerver dans l'offrande des holocauſtes, des offrandes de pains, & de gâteaux, des ſacrifices pacifiques ou d'actions de graces, des hoſties pour le péché ; & il regle les parties de ces victimes qui doivent être conſumées ſur le feu de l'Autel, & celles qui doivent être données au Prêtre, qui les offrira. Après cela, Moïſe raconte la maniere dont les Prêtres furent conſacrés, & les ſacrifices qui furent offerts en cette occaſion ; & le malheur qui arriva à Nadab & à Abiu, qui furent conſumés par le feu, pour avoir voulu offrir au Seigneur de l'encens avec un feu étranger. A cette occaſion Moïſe donne quelques lois pour le deuil que les Prêtres peuvent, ou ne peuvent pas faire, & défend aux Prêtres de boire du vin pendant qu'ils ſont en ſervice dans le Temple.

Dans les Chapitres XI, XII, XIII, XIV, XV, Moïſe preſcrit les regles pour la diſtinction des animaux purs & impurs ; pour la diſtinction de la lepre des hommes, des maiſons, & des habits ; pour la purification des hommes incommodés de la gonorrhée, & pour celles des femmes après leurs couches. Après cela, Dieu preſcrit les cérémonies qui doivent s'obſerver le jour de l'Expiation ſolemnelle. Il regle les degrés de parenté dans leſquels il eſt permis ou défendu de ſe marier. Il défend les alliances avec les Chananéens, l'idolatrie, le vol, le parjure, la calomnie, la haine, les ſuperſtitions des Gentils, la magie, les divinations, les augures, les proſtitutions, l'adultere. Il défend l'uſage des fruits d'un arbre,

(1) *Ibid.* ℣. 32. (2) *Num.* III, 17, 18. (3) *Num.* VIII, 24. (4) *Num.* IV, 3. (5) 1. *Par.* XXIII, 24, 2. *Par.* XXXI, 17, & 2. *Eſdr.* III, 8. (6) *Deut.* XII, 18, 19.

pendant les cinq premieres années qu'il eſt planté. Il veut que l'on laiſſe quelque choſe pour les pauvres dans le champ, lorſqu'on ſcie les bleds. Il exprime les défauts qui rendent les victimes indignes d'être offertes au Seigneur. Dans le Chapitre XXIII, il marque les principales Fêtes de l'année, qui ſont Pâques, la Pentecôte, les Tabernacles, l'Expiation ſolemnelle, & la Fête des trompettes, ou du commencement de l'année civile. On y trouve l'hiſtoire d'un homme qui fut lapidé, pour avoir blaſphémé le nom du Seigneur (1). Il preſcrit ce que l'on doit obſerver dans l'année ſabbatique & dans l'année du Jubilé (2). Enfin il finit par des reglemens touchant les vœux & les dîmes que l'on doit offrir au Tabernacle (3).

Tout le monde convient que *le Lévitique* eſt un Livre Canonique, & d'une autorité divine. On tient communément que c'eſt l'ouvrage de Moïſe, auſſi-bien que le reſte du Pentateuque. Il contient l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa durant les huit jours de la conſécration d'Aaron & de ſes fils, qui ſe fit l'an du Monde 1514, avant Jeſus-Chriſt 1486, avant l'Ere vulgaire 1490. Les Lois qui y ſont preſcrites ſur d'autres ſujets que les ſacrifices, n'ont aucune marque de Chronologie, qui puiſſe faire juger du temps où elles ont été données.

LEVRE, *labium*, ſe met quelque fois pour le bord d'un fleuve, & le bord d'un vaſe, ou d'une table : *Facies illi labium aureum* (4), & 3 Reg. VII, 23, en parlant de la mer d'airain : *à labio ad labium*. La levre marque auſſi le langage ; ils n'ont tous qu'un même langage, qu'une même levre : *unum labium omnibus* (5). *Je ſuis incirconcis des levres* (6). J'ai peine à m'expliquer ; je ne fais que bégayer. *Ce qui eſt ſorti de ſes levres* (7), ce qu'il a promis ; le vœu qu'il a prononcé. Job *n'a point péché par ſes levres* (8). Dieu *ôte la levre de ceux qui diſent vrai* (9), ne leur donne pas toujours l'éloquence ni la facilité de parler.

LE FRUIT DES LEVRES. Iſaïe LVII, 19. *Creavi fructum labiorum pacem*. Dieu donne la paix qui eſt le fruit de ſes promeſſes ; ou bien, il donne la paix, qui eſt un nouveau ſujet de louange pour lui. *L'homme ſe raſſaſiera du fruit de ſa bouche, & il ſe remplira de ce qui provient de ſes levres* (10). L'homme ſera plus ou moins eſtimé, ſelon qu'il ſaura gouverner ſa langue. *Nous vous rendrons les veaux de nos levres*, dit Oſée (11) ; c'eſt-à-dire, des ſacrifices de louanges, au lieu de victimes ſanglantes. Ezéchiel (12) : *Aſcendiſtis ſuper labium linguæ, & opprobrium populi*. Vous avez été expoſés aux diſcours railleurs, & aux traits de la langue de vos ennemis : *Stultus cæditur labiis* (13), l'inſenſé ſera puni à cauſe de ſes mauvais diſcours : ou bien celui dont les levres ſont inſenſées, qui ne ſait pas gouverner ſa langue, ſera châtié. *Divinatio in labiis Regis* (14), les levres du Roi prononcent des oracles ; & un peu après : *Voluntas Regum labia juſta*, les Rois aiment les levres juſtes. Je ne vous envoie

(1) *Levit.* XXIV, 10, 11. (2) *Levit.* XXV, 3, 4, 5, &c. (3) *Levit.* XXVII. (4) *Exod.* XXV, 24. (5) *Geneſ.* XI, 6. (6) *Exod.* VI, 12. (7) *Levit.* V, 4. *Deut.* XXIII, 23. (8) *Job.* I, 22, II, 10. (9) *Job.* XII, 20. (10) *Proverb* XVIII, 20. (11) *Oſee.* XIV, 3. (12) *Ezech.* XXXVI, 3. (13) *Proverb.* X, 8, 10. (14) *Proverb.* XVI, 10, 15.

point, dit le Seigneur à Ezéchiel (1), *vers un peuple d'une levre profonde*, d'un langage inconnu. *Labia deosculabitur, qui recta verba respondet (2)* : celui qui répond avec droiture, donne un baiser à la bouche de celui à qui il parle.

Les Hébreux avoient accoutumé dans le deuil de se couvrir les levres, ou le bas du visage. Voyez Ezéchiel XXIV, 17, & Mich. III, 7.

LEZARD. Moïse (3) met entre les animaux impurs, dont il défend de manger, deux sortes de lézard; *stellio & lacerta*. On connoît plusieurs sortes de lézards. Il y en a dans l'Arabie d'une coudée de long : mais on dit que dans les Indes, on en voit de vingt-quatre pieds de longueur. On mange des lézards dans l'Amérique, où ils sont fort bons. Un lézard peut rassasier quatre hommes. Il y a beaucoup d'apparence que l'on en mangeoit aussi quelquefois dans l'Arabie & dans la Judée, puisque Moïse les met au rang des animaux immondes.

Nous trouvons plusieurs sortes de lézards dans l'Ecriture ; du moins nous trouvons jusqu'à trois ou quatre termes pour l'exprimer; *letaa*, *chometh*, *tinschemeth*, & *schemamith*. Les trois premiers mots se trouvent dans l'endroit cité de Moïse. Les deux premiers sont traduits par, *stellio & lacerta*. Le troisieme est traduit par, *une taupe* : mais Bochart soutient que c'est *un chaméléon*. Le quatrieme est décrit dans les Proverbes XXX, 28, & il y est traduit par, *stellio*, un lézard. Le même Auteur, à qui nous déférons beaucoup dans ces matieres, appuie la Version de la Vulgate & des Septante, contre ceux qui traduisent *un singe*, *une sangsue*, ou *une araignée*. On le peut voir *de Animal. sacris, primâ parte, l.* 4, *c.* 4, 5, 6 & 7.

LIAH, femme de Jacob, & fille aînée de Laban. Son pere l'introduisit la premiere nuit de ses noces dans la chambre & dans le lit de Jacob, qui croyoit que ce fût Rachel, qu'il avoit épousé dans la bonne foi (4). Et lorsqu'il se plaignit de cette supercherie, Laban lui répondit que ce n'étoit point la coutume de ce pays de marier les plus jeunes avant les aînées. Ainsi il fallut que Jacob s'engageât de servir Laban encore pendant sept ans, pour avoir Rachel. Le Seigneur voyant que Jacob avoit plus d'inclination pour Rachel, que pour Liah, donna la fécondité à celle-ci, & la rendit mere de six fils & d'une fille ; savoir, Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, & Dina; sans parler de Gad & d'Aser, que Zelpha sa servante, donna à Jacob, & que Liah adopta. On ne sait pas l'année de la mort de Liah ; mais on sait qu'elle mourut dans la terre de Chanaan, & qu'elle fut enterrée dans la caverne où Sara, Abraham & Isaac avoient été mis (5).

LIBAN, montagne fameuse, qui sépare la Syrie de la Palestine. Elle forme dans sa longueur comme un fer de cheval, commençant à trois ou quatre lieues de la Mer Méditerranée, au-dessus de Symire (6) & s'avançant du nord au midi vers Sidon, de là, se recourbant du couchant à l'orient,

(1) *Ezech.* III, 6. (2) *Proverb.* XXIV, 26. (3) *Levit.* XI, 30. תנשמת הלטאה והחמט 70. Ἀσκαλαβώτης, καὶ Σαυρα. (4) *Genes.* XXIX, 23. An du Monde 2245, avant J. C. 1755, avant l'Ere vulg. 1759. (5) *Genes.* XLIX, 31. (6) *Plin. l.* 5, *c.* 20. *Euseb. & Hieron. in locis Heb. in Antilibano.*

de Sidon vers Damas, & enfin retournant du midi au ſeptentrion, depuis l'endroit de Damas, juſques vers Laodicée Scabieuſe. La partie occidentale de cette chaîne de montagnes, eſt proprement ce que l'on appelle *le Liban*. Les Grecs ont nommé Antiliban l'autre partie qui lui eſt oppoſée vers l'orient, & qui s'étend du midi au nord. Entre ces deux montagnes, eſt une longue vallée, nommée Célé-Syrie, ou Syrie Creuſe; dans Joſué, *plaine du Liban*, *Joſue* XI, 17, aujourd'hui *Bekha*, de l'Hébreu *Bekah*, qui ſignifie *une plaine*. Nous avons parlé des cedres du Liban, ſous l'article des *Cedres*. Le nom de *Liban*, vient de l'Hébreu *Leban* ou *Laban*, qui ſignifie *blanc*. On lui a donné ce nom apparemment à cauſe des neiges dont il eſt toujours couvert en pluſieurs endroits. Jérémie (1) parle des neiges du Liban; & Tacite (2): *Mirum dicitur tantos inter ardores opacum, fidumque nivibus.*

Le Liban a environ cent lieues de circuit. Il a la Méſopotamie à l'orient, l'Arménie au ſeptentrion, la Terre ſainte au Midi, & la Méditerranée au couchant. Il ſort du Liban quatre rivieres, le Jourdain, Rocham, Nahar-Roſſien, & Nahar-Cadicha. Il eſt compoſé de quatre ceintures de montagnes qui s'élevent les unes ſur les autres. La premiere eſt très-fertile en grains & en fruits; la ſeconde eſt fort ſtérile, n'étant remplie que d'épines, de rochers & de cailloux. La troiſieme, quoique plus haute que celle-là, jouit d'un printemps continuel; les arbres y étant toujours verds, les jardins & les vergers remplis de fruits; en un mot, elle eſt ſi agréable & ſi fertile, que quelques-uns l'ont nommée le Paradis terreſtre. La quatrieme eſt ſi haute, qu'elle eſt preſque toujours couverte de neiges; auſſi eſt-elle inhabitable à cauſe de ſon grand froid.

On donne auſſi au Temple de Jéruſalem le nom de *Liban*. *Liban, ouvre tes portes, & que le feu dévore tes cedres* (3), dit Zacharie, en parlant de la future déſolation du Temple par les Romains. Et Ezéchiel (4): *Un grand aigle avec de grandes ailes eſt venu ſur le Liban, & a emporté la moelle du cedre.* Il parle de Nabuchodonoſor, qui prit le Temple, le brûla, & enleva tous ſes tréſors.

Enfin on a donné au palais que Salomon bâtit dans Jéruſalem, le nom de maiſon du Liban, *domus ſaltûs Libani*; apparemment à cauſe de ſon élévation, ou de la blancheur de ſes murs, ou plutôt à cauſe de la quantité de bois de cedre & de colonnes qui y étoient.

Ce Palais étoit ſuperbe & magnifique, il conſiſtoit en un grand corps de logis de cent ſoixante & dix pieds dix pouces de long, de quatre-vingt-cinq pieds & cinq pouces de large, de cinquante & un pied trois pouces de haut, dont le milieu étoit ſoutenu de quatre rangs de colonnes, ou plutôt de trois rangs de colonnes, & d'un rang de pilaſtres, qui formoient trois galeries couvertes devant les appartemens; chaque rang étoit de quinze colonnes, les trois rangs faiſoient quarante-cinq colonnes.

Au devant de ce Palais, & attenant au portique & aux colomnes qui le ſoutenoient, Salomon fit faire une cour de cinquante coudées de long, & de trente de large, laquelle étoit auſſi environnée de galeries, dont les plafonds étoient ſoutenus d'un grand nombre de colonnes; & pardevant

(1) *Jerem.* XVIII, 14. (2) *Tacit. l.* 5, *hiſt. c.* 6. (3) *Zach.* XI, 1. (4) *Ezech.* XVII, 3.

cette premiere cour, ou ce premier parvis, il en fit un autre plus grand & plus large, avec les mêmes ornemens & le même ordre de colonnes, qui fut appelé le parvis du Trône, parce que Salomon y plaça le trône où il s'asseyoit pour rendre la justice aux peuples.

TOUR DU LIBAN. Salomon dans le Cantique des Cantiques (1), compare le nez de son Epouse *à la tour du Liban, qui regarde Damas.* Les Voyageurs parlent d'une tour que l'on voit sur le Liban, du côté de Damas, & qui paroît avoir été fort haute. Benjamin de Tudele assure que les pierres de cette tour, dont il avoit vu les restes, avoient vingt paumes de long, & douze de large. Gabriel Sionite dit que ce château avoit cent coudées de long, sur cinquante de large. Maundrel parle aussi de cette tour, mais il ne la vit que de loin.

LIBATION. *Libamen, libamentum.* Ces termes sont consacrés dans le langage de l'Ecriture, pour marquer l'effusion des liqueurs, du vin, par exemple, que l'on répandoit sur les victimes immolées au Seigneur (2). La mesure du vin pour les libations, étoit la quatrieme partie du hin; c'est-à-dire, une pinte, un poisson, cinq pouces cubes & un peu plus.

Chez les Hébreux les libations se faisoient sur la victime déjà immolée, & sur les pieces de l'hostie posée sur l'Autel, & prête à être consumée par les flammes. Voyez le Lévitique (3). Moïse après avoir immolé les victimes qui devoient servir à la consécration d'Aaron son frere, *prit la graisse, la queue de la brebis, ou du bélier, la graisse qui couvre les reins, l'enveloppe qui couvre le foie, les deux reins, avec la graisse qui les couvre, & l'épaule droite de l'animal; & prenant de la corbeille un pain sans levain, un gâteau paitri avec l'huile, & un tourteau, il les rangea sur les graisses de l'hostie, & sur l'épaule droite de la victime, & mit le tout sur les mains d'Aaron & de ses fils, qui les éleverent devant le Seigneur, & Moïse les ayant reçues de leurs mains, les brûla devant le Seigneur, &c.*

Ces libations consistoient en offrandes de pain, de vin & de sel; les offrandes de pain étoient des gâteaux de plusieurs sortes: les uns cuits au four, les autres cuits dans la poele, ou dans une tourtiere; les uns paitris avec de l'huile, les autres frottés d'huile, & les autres frits dans l'huile; quelquefois c'étoit de la simple farine, ou du gâteau arrosé d'huile. On en offroit sur l'Autel une partie qui devoit être consumée avec la victime, le reste demeuroit au Prêtre qui étoit de service, & se partageoit avec les autres Prêtres qui étoient actuellement dans le Temple: car les offrandes ne se portoient pas, & ne se consumoient pas au-dehors.

Chez les Grecs & les Latins on offroit aussi des libations avec les sacrifices, mais on les versoit sur la tête de la victime, pendant qu'elle étoit encore en vie. Cela paroît par vingt endroits des Anciens. Par exemple (4), Sinon racontant de quelle maniere on l'avoit voulu immoler, dit qu'il étoit entre les mains du Sacrificateur, prêt à être égorgé, qu'il étoit chargé de liens & de guirlandes ou de festons, & qu'on étoit prêt à répandre sur lui les libations de grains ou de farine salée.

(1) *Cant.* VII, 4. (2) Voyez *Levit.* XXIII, 13. *Num.* XV, 5. (3) *Levit.* VI, 20, VIII, 25, 26, IX, 4, XVI, 12, 20, XXIII, 13. (4) *Æneid.* II, *v.* 130, 131.

Jamque dies infanda aderat, mihi sacra parari,
Et falsæ fruges, & circum tempora vittæ.

Et Didon prête à faire un sacrifice, verse le vin entre les cornes de la victime (1).

Ipsa tenens dextrâ pateram pulcherrima Dido.
Candentis vaccæ media inter cornua fudit.

Saint Paul dit qu'il est comme une victime toute prête à être immolée, & qu'on a déjà en quelque sorte fait sur lui les libations de farine & de vin accoutumées (2): *Ego enim jam delibor, & tempus resolutionis meæ instat.*

LIBER. *Bacchus.* L'Ecriture ne nomme jamais le nom de *Bacchus*, mais on trouve celui de *Liber*, qui est la même chose, dans les Maccabées. Voyez 2 *Macc.* VI, 7. *Cùm Liberi sacra celebrarentur, cogebantur hedera coronati Libero circuire.* Et XIV, 33. *Istud Dei fanum in planitiem deducam, & Templum hoc Libero patri consecrabo.* Enfin il en est parlé au troisieme Livre des Maccabées, où il est dit que le Roi Ptolémée Philopator fit imprimer la feuille de lierre, qui est un arbre consacré à Bacchus, sur ceux des Juifs qui ne voudroient pas renoncer à leur Religion.

Les Auteurs profanes connoissent plusieurs Bacchus, ou Dionysius. Cicéron en nomme cinq (3); Le premier fils de Jupiter & de Proserpine; le second fils du Nil, qu'on dit avoir tué Nysas; le troisieme qui fut fils de Caprius, qui régna en Asie, & qui fut Auteur des Lois Sabaziennes; le quatrieme fut fils de Jupiter & de la Lune; le cinquieme, fils de Nisus & de Thione. Il auroit pu ajouter celui qui est le plus connu de tous, fils de Jupiter & de Semelé. Celui-ci étoit Bacchus le Thébain. On connoît encore Bacchus l'Indien fils d'Ammon & d'Amalthée. On parle encore d'un autre Bacchus Assyrien. Mais le plus fameux de tous est Bacchus fils de Jupiter & de Semelé. Les Poëtes racontent sa naissance en cette sorte: Semelé étant enceinte de Bacchus, pria Jupiter de la venir voir comme il faisoit Junon, c'est-à-dire, avec la foudre & le tonnerre. Jupiter lui accorda sa demande; mais elle ne put soutenir cet éclat. Elle mourut de frayeur, ou fut étouffée par les flammes. Jupiter tira du sein de Semelé le jeune Bacchus, & l'enferma dans une ouverture qu'il avoit faite dans sa cuisse; l'enfant y demeura jusqu'à ce qu'il fut à terme; alors Jupiter l'en tira, & le donna à Mercure, qui le porta à Nyse en Arabie, où il fut élevé par les Muses.

Bacchus est le Dieu du vin. On prétend que c'est lui qui planta la vigne, & qui apprit aux hommes à tirer le jus du raisin. On lui attribue diverses conquêres & divers voyages dans l'Arabie & dans les Indes. Le lierre lui est consacré, aussi-bien que la vigne, & on tire de sa vie diverses particularités, qui ont fait croire à quelques savans qu'on avoit confondu une partie de son histoire avec celle de Moïse. Par exemple, on dit que Bacchus étoit fils du Nil, qu'il étoit d'une rare beauté; qu'il avoit été renfermé dans un coffre, & exposé sur l'eau; qu'il avoit eu deux meres; qu'il étoit né de la cuisse de son pere. Moïse étoit en quelque sorte fils du Nil, ayant été trouvé exposé sur le fleuve dans une espece de coffre de jonc. Il étoit d'une beauté extraordinaire, il eut pour premiere mere l'épouse

(1) *Æneid.* IV. (2) 2. *Timot.* IV, 6. (3) *Cicero, l.* 3, *de nat. Deor.*

d'Amram, & pour ſeconde mere la fille de Pharaon. On ne douta point quand on le trouva, qu'il ne fût fils d'un Hébreu, & qu'il ne fût ſorti de ſa cuiſſe, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture (1) : *Egreſſi ſunt de femore illius* ; mais on ne connoît point ſa mere.

Bacchus fut élevé par les Nymphes dans les montagnes de Nyſe en Arabie ; Moïſe fut élevé par les ſoins de la fille de Pharaon dans le pays de Geſſen, qui eſt entre l'Egypte & la Phénicie, de même que les montagnes de Nyſe. Le premier fit de grandes conquêtes, & entreprit de grands voyages ; il avoit des Bacchantes dans ſon armée ; il s'avança juſqu'aux Indes ; & pendant qu'il étoit dans la lumiere, les Indiens étoient dans les ténebres. Moïſe fut à la tête des hommes & des femmes de ſon peuple dans l'Arabie, autour du mont Sinaï ; ce pays eſt quelquefois nommé les Indes. Les Bacchantes qui accompagnoient Bacchus avec leurs cymbales & leurs tambours, marquent fort bien les femmes Iſraélites, qui au ſortir de la mer Rouge ſe mirent à danſer & à jouer de ces inſtrumens. On ſait que les Egyptiens furent dans des ténebres palpables pendant trois jours, au lieu que dans la terre de Geſſen où étoient les Iſraélites, on jouiſſoit d'une claire lumiere.

On dit que Bacchus paſſa à pied ſec les fleuves d'Oronte & d'Hydaſpe, après les avoir frappés avec ſon thyrſe ; que ſon bâton de lierre avoit rampé, lorſqu'il l'eut jeté à terre ; que les Bacchantes qui accompagnoient ce Dieu, firent ſortir l'eau d'un rocher, en le frappant avec le thyrſe ; on ajoute qu'on voyoit couler des ruiſſeaux de vin, de lait & de miel par-tout où elles paſſerent. Tout cela convient tellement à Moïſe, qu'il eſt impoſſible de ne l'y pas reconnoître. Le Dieu Liber ſe revêtoit d'habits ſomptueux ; il ſe ſerroit la tête d'un ruban. Il eſt quelquefois repréſenté avec des cornes ; il donna l'exemption de toutes les charges à ceux qui s'appliquoient à la Muſique ; il eſt nommé Légiſlateur ; ſon âne lui parla. Voilà encore des traits de reſſemblance tirés de l'Hiſtoire ſainte, & appliqués à Bacchus. Moïſe avoit des rayons ſur la face, que l'Ecriture appelle des cornes. Il accorde de grands privileges aux Prêtres & aux Lévites occupés à ſervir le Seigneur, & à chanter ſes louanges. L'âneſſe qui parle à Balaam, & les ornemens magnifiques d'Aaron, ne regardent Moïſe que comme Légiſlateur & Hiſtorien ſacré. On peut voir ces choſes traitées plus au long dans Voſſius, Bochart, Huet, &c.

Les Païens ont accuſé les Juifs d'adorer Bacchus. Tacite (2) parle de cette accuſation ; elle étoit fondée, dit-il, ſur ce que les Prêtres Hébreux jouoient des inſtrumens de Muſique, de la flûte & du tambour, qu'ils ſe couronnoient de lierre, & qu'on avoit trouvé dans leur Temple une vigne d'or, ont cru qu'ils adoroient le Dieu Bacchus. Mais, ajoute-t-il, les lois & les mœurs des Juifs ſont trop éloignées du génie de Bacchus. Ce Dieu aime la joie & la bonne chere, & les Juifs vivent d'une maniere vile, abſurde & ſordide. *Quippè Liber feſtos lætoſque ritus inſtituit : Judæorum mos abſurdus, ſordiduſque.* Ce qu'il dit des Prêtres des Juifs, qui ſe couronnoient de lierre, eſt ſans fondement. La vigne d'or qu'on voyoit dans le

(1) *Geneſ.* XLVI, 26. *Exod.* I, 5, *& paſſim.* (2) *Tacit. hiſt. l.* 5. *Sed quia Sacerdotes eorum tibia tympaniſque concinebant, hederâ vinciebantur, vitiſque aurea templo reperta Liberum patrem coli, domitorem Orientis, quidam arbitrati ſunt.*

Temple, étoit un préſent qu'on y avoit fait, & qui n'avoit aucun rapport à la Religion des Juifs. Ce prétendu culte de Bacchus eſt auſſi réel que celui d'un âne, que les mêmes Païens imputoient aux Juifs.

Bacchus eſt nommé *Liber*, à cauſe de la liberté que le vin inſpire. Antiochus Epiphanes, Roi de Syrie, ayant réſolu de faire abandonner aux Juifs la loi du Seigneur, leur fit une rude perſécution, & *le jour qu'on célébroit la fête de Bacchus, on les contraignoit d'aller par les rues couronnés de lierre en l'honneur de ce faux Dieu* (1). Le Grec porte à la lettre, qu'on *les contraignoit de ſuivre la marche*, ou la proceſſion de *Dionyſius* ou de Bacchus, *ayant du lierre*, ou ſur la tête ou dans les mains, c'eſt-à-dire, portant des couronnes de lierre ou des thyrſes, qui ſont des bâtons enveloppés de lierre. Nicanor, un des Généraux d'Antiochus, le menaçoit (2), s'ils ne lui livroient Judas Maccabée, de renverſer leur Temple, & d'en ériger un à ſa place conſacré à Bacchus.

Ptolémée Philopator, Roi d'Egypte, ayant pris la cruelle réſolution d'exterminer les Juifs de ſes Etats, qui ne voudroient pas renoncer à la Religion de leurs peres; après les avoir auparavant dépouillé de leurs privileges dont ils jouiſſoient comme Bourgeois d'Alexandrie (3), leur fit imprimer avec un fer chaud, la feuille de lierre, qui eſt la marque de la conſécration à Bacchus. On dit que ce Prince s'étoit fait imprimer à lui-même la feuille de lierre, comme on faiſoit aux Prêtres de la grande Déeſſe.

LIBERTÉ, LIBRE; comme oppoſée à la ſervitude, à l'eſclavage, marque l'état d'un homme qui peut agir ſans obſtacle & ſans contrainte, & indépendamment de la volonté d'autrui. Il eſt ſouvent parlé de cette ſorte de *liberté* dans l'Ecriture. Les Hébreux ſe piquoient fort de liberté; ils ſe vantoient, du temps de notre Sauveur, de n'avoir jamais été privés de cette liberté: *Nemini ſervivimus unquam* (4); c'étoit une rodomontade ridicule de leur part, puiſqu'on ſait qu'ils avoient été ſi ſouvent aſſujettis à des Puiſſances étrangeres ſous les Juges, & enſuite du temps des Rois d'Aſſyrie, de Chaldée & de Perſe, en ſorte que Tacite n'a point feint de dire que ſous les Aſſyriens, les Medes & les Perſes, ils furent comme les derniers des eſclaves (5): *Dum Aſſyrios penes, Medoſque & Perſas Oriens fuit, deſpectiſſima pars ſervientium fuêre.*

Il eſt pourtant vrai que dans le premier deſſein de Moïſe, les Iſraélites ne devoient jamais être réduits en une ſervitude entiere. Ils pouvoient ſe vendre, ou tomber en ſervitude parmi leurs freres; mais ils avoient toujours la faculté de ſe racheter, ou de ſe faire racheter par quelques-uns de leurs parens, ou de ſortir d'eſclavage en l'année Sabbatique, ou enfin en l'année du Jubilé qui remettoit tous les Hébreux en liberté, & les faiſoit rentrer dans leurs héritages. Et c'eſt apparemment ſur ce pied-là qu'ils ſe vantoient de n'avoir jamais été réduits en eſclavage. Toute leur Nation étoit également noble & libre; Saül, David & Jéroboam, qui monterent ſur le trône, n'étoient pas de meilleure condition que le dernier Berger d'Iſrael. Nous avons

(1) 2. *Macc.* VI, 7. ἀναγκαζόντο νίσσεσθαι ἐχόντες συμπλοκὴν τῷ Διονύσῳ. (2) 2. *Macc.* XIV, 33. (3) 3. *Macc.* c. II. (4) *Joan.* VIII, 33. (5) *Tacit. hiſt. l.* 5, *n.* 8.

parlé dans les articles d'*année Sabbatique* & de *Jubilé*, des cérémonies qui s'obſervoient quand on mettoit un eſclave Hébreu en liberté. Voy. auſſi l'article *Eſclaves*.

LIBERTÉ, *Affranchiſſement*, ſe dit auſſi d'un peuple qui vit ſelon ſes lois, ſans dépendre d'un autre. Les Rois de Syrie, après avoir long-temps perſécuté les Juifs, leur accorderent enfin la liberté, ſous le Pontificat de Simon Maccabée (1) : *Statuerunt eis libertatem*, ils les laiſſerent vivre ſelon la loi de Moïſe, & les affranchirent des tributs & autres ſervitudes qu'ils rendoient auparavant au Royaume de Syrie : *Jeruſalem ſanctam eſſe ac liberam* (2).

Domus libera, une maiſon ſéparée du commerce des autres hommes. Le Roi Azarias ayant été frappé de lepre, fut ſéparé du reſte des hommes, & réduit à la condition des particuliers : *Habitavit in domo libera ſeorſum* (3).

Le Pſalmiſte (4) dit qu'il eſt comme un homme abandonné de tout ſecours, libre entre les morts : *Inter mortuos liber*. On l'explique de Jeſus-Chriſt qui deſcendit aux enfers, toujours parfaitement libre d'en ſortir & d'en tirer ceux qui y étoient détenus ; ou bien du même Sauveur enfermé dans le tombeau, & toutefois maître d'en ſortir quand il voudroit, par la réſurrection. On peut traduire l'Hébreu : Je ſuis *comme ces morts de liberté ; comme ces hommes qui ſont morts de leurs bleſſures, & qui dorment dans le tombeau ;* ou autrement, *comme ces hommes de liberté*, ces anciens Héros qui ſe vantoient de liberté & d'indépendance, & qui ſont toutefois morts de leurs bleſſures, & endormis dans le tombeau.

LIBERTÉ de l'Evangile, oppoſée à *la ſervitude* de la loi. Saint Paul a ſouvent parlé de cette liberté que Jeſus-Chriſt nous a procurée (5) : *Nous ne ſommes pas les enfans de la femme eſclave, mais de la libre.* Nous ne venons pas d'Agar, qui eſt eſclave avec ſes fils ; ce ſont les Juifs : mais nous ſommes les fils de Sara la femme libre : nous jouiſſons de la liberté des enfans de Dieu, en vertu de l'adoption que Jeſus-Chriſt nous a procurée. Cette liberté nous délivre du joug des cérémonies de la loi, de l'obligation d'obſerver les purifications, les diſtinctions des viandes, & pluſieurs autres pratiques gênantes & pénibles, auxquelles la loi aſſujettiſſoit les Juifs. Voyez Rom. VIII, 21, & 1 Cor. X, 29, & 2 Cor. III, 17, & Galat. II, IV, V, & Jacobi I, 25, II, 12.

LIBERTÉ à la Juſtice, oppoſée à la ſervitude du péché. C'eſt la juſtification que Jeſus-Chriſt nous a procuré par ſa mort, que nous acquérons par le Baptême, que nous conſervons par la bonne vie & par la pratique des vertus Chrétiennes, & que nous recouvrons par la pénitence, lorſque nous avons eu le malheur de la perdre, en nous rendant eſclaves du Démon & du péché.

LIBERTÉ & *libre arbitre*, oppoſé à la contrainte, à la néceſſité ; l'homme a la liberté de faire le bien & le mal (6) : *Dieu a créé l'homme dès le commencement, & il l'a laiſſé dans la main de ſon conſeil. Il lui a donné ſes commandemens & ſes préceptes ; ſi vous voulez obſerver les commandemens, ils vous conſerveront ; il a mis devant vous l'eau & le feu, étendez votre main auquel des deux vous voudrez.* Il y a toutefois une grande différence en-

(1) 1. *Macc.* XIV, 26. (2) 1. *Macc.* XV, 6. (3) 4. Reg. XV, 5. (4) *Pſalm.* LXXXVII, 6. כמתי חפשי במו תלליכם קברו קנר (5) *Galat.* IV, 31. (6) *Eccli.* XV, 14.

trel a liberté dont nous jouiſſons pour faire le mal, & pour faire le bien. Nous avons la malheureuſe liberté de faire le mal par nos propres forces, nous y ſommes entraînés par notre concupiſcence, à laquelle nous pouvons à la vérité toujours réſiſter, mais à laquelle nous ne réſiſterons pas réellement & efficacement, ſans le ſecours de la grace du Sauveur; au lieu que pour le bien, quoique nous ayons toujours la liberté de le faire, ou de ne le pas faire, nous ne pouvons toutefois le faire comme il faut, & d'une maniere utile pour le ſalut éternel, ſans le ſecours d'une grace particuliere, qui ſans bleſſer notre liberté, & ſans nous impoſer aucune néceſſité ni contrainte, nous porte agréablement, doucement, & toutefois efficacement à préférer ce qui plaît à Dieu, à ce que deſire l'amour propre, la concupiſcence.

Les Rabbins ont une idée de la liberté & du libre arbitre, bien différente de celle qu'en donnent les Auteurs Chrétiens (1). Ils reconnoiſſent que l'homme a la liberté, ſans laquelle il ne ſeroit pas homme; il ceſſeroit en même-temps d'être raiſonnable, s'il aimoit le bien, ou ſuivoit le mal ſans connoiſſance, ou par inſtinct. Que deviendroient les peines & les récompenſes, les menaces & les promeſſes, & tous les préceptes de la loi, s'il n'étoit pas au pouvoir de l'homme de les accomplir, ou de les violer? Ils admettent la liberté d'indifférence dans toute ſon étendue. Ils ſont perſuadés qu'on diſſimule ſon ſentiment toutes les fois qu'on ôte au libre arbitre quelque choſe de ſa liberté.

Maimonide réfute la fatalité des Aſtrologues, mais il fait tout dépendre du tempérament: De même, dit-il, que Dieu a créé l'homme d'une ſtature droite avec des pieds & des mains, il lui a donné auſſi une volonté pour ſe mouvoir & pour agir comme bon lui ſemble, & c'eſt la bonté du tempérament qui leur rend les choſes faciles ou difficiles. Il dit que la crainte de Dieu n'eſt point en la main du Ciel: qu'il dépend de l'homme d'obſerver, ou de ne pas obſerver la loi & les préceptes. La crainte de Dieu eſt de cet ordre; elle ne dépend point de Dieu, mais de la volonté de l'homme.

Manaſſe-Ben-Iſrael (2), autre fameux Rabbin, ſoutient que la grace prévenante reconnue par quelques Rabbins, eſt un ſentiment qui s'éloigne de la tradition. Que ſi la grace prévenoit la volonté, elle ceſſeroit d'être libre. Il n'établit que deux ſortes de ſecours de la part de Dieu; l'un par lequel il ménage les occaſions favorables, pour exécuter un bon deſſein qu'on a formé; & l'autre par lequel il aide l'homme, lorſqu'il a commencé de bien vivre. Il dit auſſi qu'on a beſoin du concours de la Providence, pour toutes les actions honnêtes; & que comme un homme qui veut charger ſur ſes épaules un fardeau, appelle quelqu'un à ſon ſecours pour le ſoulager; ainſi le juſte fait les premiers efforts pour accomplir la loi, & Dieu comme un bras étranger vient lui prêter ſon ſecours, pour mettre ſa réſolution à exécution.

Si l'homme étoit aſſez méchant pour ne pouvoir faire le bien ſans la grace, Dieu ſeroit l'auteur du péché & de la corruption, & quoiqu'on ne puiſſe vaincre abſolument cette corruption ſans ſecours, on ne laiſſe pas de commencer le combat & la victoire; mais on ne la remporte pas abſolument, ſi Dieu ne vient au ſecours. De plus, ſi Dieu

(1) Voyez Baſnage, hiſt. des Juifs, t. 4, l. 6, c. 14. (2) *Manaſſe Ben-Iſrael de fragilit. humana*, §. 14, *p.* 116.

donne à tous les hommes des ſecours communs & efficaces, comment ne ſont-ils pas tous ſauvés ? Et s'il ne leur en donne que de particuliers, comment peut-on dire qu'il n'y a point chez lui d'acception de perſonnes ? Comment laiſſe-t-il périr les uns, pendant qu'il ſauve les autres ? N'eſt-il pas beaucoup plus naturel de croire que Dieu imite les hommes, qui prêtent leur ſecours à ceux qu'ils voient avoir formé de bonnes réſolutions, & qui font des efforts pour quelque belle entrepriſe ? On peut voir ci-après l'article, *Péché originel*. On voit par ce ſyſtême de la grace, que les Juifs ou ne la croient point, ou n'en connoiſſent que très-imparfaitement les effets.

LIBERTINUS, Affranchi, *Synagoga libertinorum*. Voyez *Synagogue*.

LIBYE. Voyez *Lybie*.

LICORNE ; en Latin, *unicornis*, en Hébreu, *rheem* (1), en Grec, *monoceros*, ou *rhinoceros*. Cet animal eſt fort connu dans les Auteurs ſacrés, & chez les Profanes. Mais ceux-ci en ont donné des deſcriptions ſi bizarres & ſi extraordinaires, qu'ils ont fait douter s'il y avoit de vraies licornes, ou de vrais rhinoceros. Les Voyageurs encore aujourd'hui varient dans la deſcription qu'ils font de la licorne. Marmol dit qu'elle reſſemble à un poulain de deux ans, excepté qu'elle a une barbe de bouc, & au milieu du front, une corne de trois pieds, polie, blanche & rayée de raies jaunes. Le R. P. Jérôme Lobo dit qu'en Ethiopie il y a un animal nommé arvocharis, qui eſt extrêmement vîte, n'a qu'une corne, & reſſemble à un chevreuil. Jean-Gabriel Portugais aſſure avoir vu dans le Royaume de Damor, une licorne qui avoit une belle corne blanche au front, longue d'un pied & demi. Le poil de ſon cou & de ſa queue étoit noir & court, & l'animal étoit de la grandeur & de la forme d'un cheval bay. Vincent Le Blanc rapporte qu'il a vu une licorne dans le Serail du Roi de Pégu, dont la langue étoit fort longue & raboteuſe. Sa tête reſſembloit plutôt à celle d'un cerf, qu'à celle d'un cheval. Louis de Bartheme dit qu'il a vu chez le Soldan de la Mecque en Arabie, deux licornes, qui lui avoient été envoyées par un Roi d'Ethiopie. Elles étoient grandes comme un poulain de trente mois, de couleur obſcure, & avoient la tête preſque comme celle d'un cerf, une corne de trois braſſes de long, quelque peu de crin, les jambes menues, le pied fendu, & les ongles d'une chevre. On dit qu'il y a auſſi des licornes de mer, & qu'il en échoua une en 1644, au rivage de l'Iſle de la Tortue, voiſine de celle de S. Domingue. Voyez le Dictionnaire des Arts & des Sciences.

De tout ce que nous venons de raconter, il s'enſuit viſiblement, ou que la plupart des Relations qui parlent de la licorne, ſont fauſſes, ou que les Voyageurs ont confondu pluſieurs eſpeces d'animaux en un ſeul. Nous ſavons qu'il y a pluſieurs ſortes d'animaux dans l'Ethiopie & dans les Indes, qui n'ont qu'une corne ; les uns ſur le nez, les autres ſur le front, & les autres ſur la tête. On trouve des vaches, des taureaux, des chevaux, des ânes, des daims, des chevres & d'autres animaux, qui n'ont qu'une corne. Dalechamp (2) en a remarqué juſqu'à ſept eſpeces. Pline parle des

(1) *Num.* XXIII, 22. *Deut.* XXXII, 1, 17. *Job.* XXXIX, 9, & XXIX, 6, & 11. *Iſai.* XXXIV, 7. ראם *Rheem.* (2) *Dalechamp. in Plin. l.* 8, *c.* 21, & *l.* XI, 46.

ânes, des oryx, des taureaux, qui n'ont qu'une corne. Le Moine Cosme (1) Egyptien, nous a donné la description d'un rhinoceros, comme d'un animal connu en Ethiopie. Les Peres Jesuites Portugais, qui ont demeuré long-temps dans ce pays, assurent que non-seulement ils en ont vu, mais encore qu'ils en ont nourri. M. Chardin (2) a vu en Perse un rhinoceros, qui avoit une corne sur le nez, de la grosseur & de la forme à peu-près d'un pain de sucre de deux livres. La couleur de cette corne étoit de gris brun, de même que la peau de l'animal au-dessus des narines. Le museau du rhinoceros est rond, tourné comme un bec d'aigle. Il n'a que quatre dents, deux en haut, & deux en bas. Ses yeux sont placés fort bas, presque contre les levres. Sa queue est menue, & composée de neuf ou dix nœuds. Sa peau est couverte par-tout, hormis au dos & à la tête, de petits nœuds ou durillons, fort semblables à ceux d'une écaille de tortue. Ses pieds sont courts & épais, faits de trois fourchons ou argots de corne par le devant, & de durillons sur le derriere.

On assure que les Abyssins se servent des rhinoceros, les apprivoisent, & les accoutument au travail, comme ils font les élephans. On montre plusieurs cornes de licornes, de monoceros ou de rhinoceros, dans les Cabinets des Curieux; mais elles ne sont ni égales en grandeur, ni uniformes pour la couleur, la grosseur & la figure. La corne de la licorne est blanche, à ce que l'on prétend, & longue de cinq palmes. Celle du poisson monoceros est à peu-près de même couleur, mais plus longue. Celles du rhinoceros sont brunes, solides, un peu recourbées, un peu moins longues que celles de la licorne. J'en ai vu de plusieurs especes, & de différentes grosseurs & grandeurs, ce qui me persuade qu'elles ne sont pas d'une même espece d'animal.

Le P. Lobo dit que la licorne a la corne blanche. Paul Lucas dit qu'elle est noire. L'animal qui la porte est beaucoup plus petit que l'élephant, mais d'une force extraordinaire (3). Depuis le cou jusqu'au bas il ressemble assez au buffle. Il n'a pas la corne du pied fendue, mais tout d'une piece. Les élephans fuient devant la licorne. Son mugissement est presque semblable à celui du bœuf, & tient un peu du cri du chameau. On en voit une assez grande quantité dans les marais des Indes. Je trouve dans les papiers de la Maison de Lorraine, sur la fin du seizieme siecle, sous le regne du Grand Duc Charles, *soixante mille florins donnés pour l'achat d'une licorne.*

Au reste, les Interpretes ne conviennent pas que l'Hébreu *rhéem*, signifie ni la licorne, ni le rhinoceros, ni le monoceros. Les uns croient que c'est *l'Urus*, sorte de bœuf sauvage. D'autres entendent le daim, ou le chevreuil, ou l'oryx, qui est une sorte de chevreuil d'Arabie, fort gras, d'un poil blanc, & qui a de fort grandes cornes. Aristote ne donne qu'une corne à l'oryx; mais les Arabes, qui l'appellent *rim*, lui en donnent deux. Le rhéem étoit fort farouche, puisque Dieu demande à Job (4) s'il pourra apprivoiser le rhéem, si cet animal mangera dans son étable, comme une bête de service, &

(1) *Cosmas Monach. t. 2, collect. SS. PP. p.* 338. (2) Chardin. Voyage de Perse, t. 3, p. 45. (3) Note de M. l'Abbé Renaudot sur le voyage de deux Arabes à la Chine. A Paris 1718. (4) *Job.* xxxix, 9, 10.

s'il l'attachera au joug. Moïse (1) relevant la force de Joseph, dit que ses armes sont comme celles du *rhéem*; & le Psalmiste (2) prie Dieu de le garantir des dents du lion, & de la corne du rhéem. Voyez Bochart. *De Animal. sacr. parte* 1, *l.* 3, *c.* 27.

LIDIE. Voyez *Lydie.*

LIER ET DÉLIER, se mettent dans l'Ecriture pour condamner & absoudre (3) : *Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux, & tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel; & tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel.*

Lier & délier, dans le langage des Juifs (4), se prend aussi pour *permettre* ou *interdire*, ou déclarer juridiquement une chose permise ou défendue; & dans la promotion de leurs Docteurs, ils leur mettoient en main des clefs, en leur disant : Recevez le pouvoir de lier & de délier.

Je ne suis pas venu délier la loi, mais l'accomplir (5), dit le Sauveur; c'est-à-dire, je ne suis pas venu détruire la loi, mais le perfectionner. La Religion a donné la perfection à la loi de Moïse, elle en a découvert le véritable esprit, elle en a développé les sens cachés, elle en a accompli les figures; si elle a abrogé quelques observances cérémonielles, ce n'a été que pour en mieux faire observer les points essentiels.

Vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule le grain (6). Voyez *Triturer.*

Lier se prend pour mettre dans les liens & dans la prison. *Nous venons pour lier Samson* (7), pour l'arrêter prisonnier. *Lier la loi sur sa main comme un signe* (8); l'avoir sur le bras comme un bracelet. Et Prov. VI, 21. *Liez mes préceptes dans votre cœur, & faites-vous-en comme un collier.* Et encore, VII, 3. *Liez ma loi dans vos doigts, écrivez-là sur les tables de votre cœur.* Dans Isaïe VIII, 16. *Liga testimonium, signa legem*, se doit prendre en un autre sens. Scellez ce que vous venez d'écrire, liez-le avec du fil ou avec un ruban, & appliquez-y votre cachet.

Il est dit (9) que Daniel se trouva le plus habile des Devins, des Mages & des Interpretes des songes & des choses cachées: *Spiritus amplior. . . . & interpretatio somniorum, & ostensio secretorum, & solutio ligatorum inventæ sunt in eo.* Et plus bas: *Quod possis obscura interpretari, & ligata dissolvere, &c.* où l'on voit que *délier les choses liées*, se met pour expliquer les choses cachées.

LIERRE, *hedera*, arbrisseau toujours verd, qui s'attache aux murailles & aux arbres pour se soutenir. Nous avons remarqué sous l'article de *Liber*, que le lierre étoit consacré à Bacchus, & qu'on imprimoit avec un fer chaud la figure d'une feuille de lierre sur ceux qui étoient dévoués à cette fausse divinité. Nous avons remarqué aussi sous l'article de *Jonas*, que saint Jérôme avoit traduit par *hedera*, ce que les anciens Interpretes Grecs avoient rendu par, une courge, *cucurbita*. On ignore comment les Hébreux appeloient le lierre; car il est certain que l'Hébreu *kikaion*, qu'on lit dans Jonas (10), ne signifie point du tout cet arbrisseau.

LIES, *fæces*. Boire le calice de la colere de Dieu *jusqu'à la lie*. Boire tout le calice jusqu'au fond.

(1) *Deut.* XXXIII, 17. (2) *Psalm.* XXI, 22. (3) *Matth.* XVI, 19. (4) *Ligfoot hor. Thalmud. in Matth.* XVI. *Maimon. tract. Sanhedrin.* (5) *Matth.* V, 17. (6) *Deut.* XXV, 4. (7) *Judic.* XV, 10. (8) *Deut.* VI, 8. (9) *Dan.* V, 12, 16. (10) *Jonas.* IV, 6, 7, 9.

Cette expreſſion ſe rencontre ſouvent dans l'Ecriture. Voyez Pſalm. LXXIV, 9. Iſaïe LI, 17. Ezech. XXIII, 34. Les Rabbins diſent que Sédécias, dernier Roi de Juda, a bu la lie de tous les ſiecles précédens.

La lie du peuple en marque la partie la plus vile & la plus mépriſable. *La lie d'Iſrael* retournera de captivité, & ſe convertira au Seigneur (1). Le Seigneur menace par Sophonie (2) de viſiter les hommes qui ſont enfoncés dans leur lie, *defixos in fæcibus ſuis*, endurcis dans leurs crimes.

LIEVRE, *Lepus*. Cet animal eſt de la taille d'un lapin, mais plus gros. Il n'y a point d'animal qui ſoit d'une ſi grande fécondité que le lievre. On trouve aſſez ſouvent des femelles de lievres qui ſont actuellement nourrices, & qui ſont encore pleines de petits; les uns qui ont déjà du poil, les autres plus ou moins formés, ſelon la différence des temps qu'elles ont conçu. On voit auſſi des lievres qui ſont tout enſemble mâles & femelles, & qui uſent des deux ſexes. J'ai vu des perſonnes très-dignes de foi qui m'ont aſſuré l'avoir expérimenté, & d'avoir vu des lievres de cette eſpece. On aſſure que les lievres des Alpes ſont blancs pendant qu'elles ſont couvertes de neige, & qu'après ils redeviennent gris comme les autres, ce que j'ai peine à croire. Ceux qui ſont blancs ont acquis cette couleur dans le ſein de leur mere; à la vue de la blancheur de la neige dont la mere a été frappée, de même que les lapins prennent la couleur que l'on montre à leur mere dans le temps qu'elles conçoivent. Les Hébreux regardent le lievre comme un animal impur; peut-être parce qu'en Paleſtine il eſt ſujet à la gale & à la lepre comme le renard. Quelques Médecins croient que la chair de cet animal eſt ſeche & mélancolique, qu'elle cauſe des obſtructions au foie & à la rate, qu'elle nuit aux poumons, & empêche de dormir. Les Romains au contraire en faiſoient grand cas (3).

Inter quadrupedes gloria prima lepus.

Moïſe (4) le range parmi les animaux immondes, quoiqu'il rumine, dit-il; mais parce qu'il n'a pas le pied fendu en deux: *Nam & ipſe ruminat; ſed ungulam non dividit.* Il a le pied fendu en pluſieurs ongles, ou eſpeces de doigts; ce qui ſeul ſuffiſoit pour le faire déclarer impur. On eſt perſuadé aujourd'hui que le lievre ne rumine pas: mais apparemment que l'on croyoit le contraire du temps de Moïſe; car les naturaliſtes conviennent qu'il ne rumine point, & on ne connoît aucun Auteur, hors Moïſe, qui ait écrit qu'il rumine. Seulement Ariſtote (5) a remarqué que le lievre a cela de commun avec les animaux ruminans, que l'on trouve du caillé dans ſon eſtomach. Le Pape Zacharie dans ſon Epître à ſaint Boniface Archevêque de Mayence, exhorte les Chrétiens à s'abſtenir de la chair de lievre. Au reſte les Interpretes ne ſont point partagés ſur la ſignification de l'Hébreu *arnebeth*. Ils conviennent qu'il ſignifie le lievre.

LIGURE, pierre précieuſe; en Latin, *ligurius*; en Hébreu, *leſchem* (6). Théophraſte & Pline décrivent le ligure comme une pierre ſemblable à l'eſcarboucle, & d'un éclat luiſant comme le feu. Saint Epiphane & ſaint Jérôme ont cru

(1) *Iſai.* XLIX. 6, 7. (2) *Sophon.* I, 12. (3) *Martial. l.* 13. *Epig.* 92. (4) *Levit.* XI, 6. ארנבת *Arnebeth.* 70. Δασυποδα. *Confer. Deut.* XIV, 17. (5) *Hiſt. animal. l.* 3, *c.* 22. (6) *Exod.* XXVIII, 19. לשם *Leſchem*, *ligurius.* 70. *Hieronym. Epiph. Joſeph.*

que c'étoit une eſpece d'hyacinthe. Quelques-uns ont prétendu que c'étoit la même que *lyncurius*, ou pierre de lynx, qui ſe forme, dit-on (1), de l'urine de lynx, qui ſe congele en une pierre luiſante, dès qu'elle eſt ſortie de ſon corps. Mais cela eſt fabuleux, comme le remarque Pline lui-même, qui le rapporte. Le ligure étoit la premiere pierre du troiſieme rang du rational du Grand-Prêtre, & elle étoit inſcrite du nom de Gad.

LILITH. C'étoit, diſent les Rabbins (2), la premiere femme d'Adam, qui ſe ſépara de ſon mari, & ne voulut plus retourner avec lui, quoique Dieu lui eût envoyé deux Anges pour l'y contraindre. Ils croient qu'elle mange les enfans nouveau nés. C'eſt pourquoi les Juifs, lorſqu'un enfant eſt né dans une maiſon, écrivent avec de la craie, ou autrement : *Qu'Adam & Eve ſoient ici ; que Lilith s'en éloigne.* Ils écrivent auſſi les noms des trois Anges qui pourſuivirent Lilith ; ſavoir, *Sennoï*, *Sanſennoï*, *Samangeloph* ; parce que Lilith leur promit de ne faire aucun mal aux lieux où elle trouveroit leurs noms. Nous avons déjà parlé de Lilith, ſous l'article de *Lamia*. Iſaïe (3) fait mention de *Lilith* ; & ſaint Jérôme l'a traduit par *Lamia*, & les Septante, par *Onocentauri*. Nous croyons que ce terme ſignifie un oiſeau nocturne, & de mauvais augure, comme la chouette, le hibou, le chat-huant, la chauve-ſouris. *Lilith* en Hébreu, ſignifie *la nuit*. Iſaïe dit que l'Idumée ſera réduite en une affreuſe ſolitude, où l'on ne verra que des animaux ſauvages & de mauvaiſe augure, des Démons, des Satyres, des chouettes, &c.

LIMBES. Voyez ci-après *Lymbes*.

LIMITES, *Bornes*. Moïſe défend de toucher aux bornes des héritages de ſon prochain (4) : *Non transferes terminos proximi tui, quos fixerunt priores in poſſeſſione tua, &c.* Tout le peuple donne ſa malédiction à celui qui transfere les bornes plantées par leurs dévanciers (5). Job met ce crime parmi ceux des voleurs, des raviſſeurs, de ceux qui oppriment les pauvres (6). Les bornes ſont des choſes ſacrées, elles ſont partie du droit public. Siculus Flaccus, *de conditionib. agrorum*, dit que quand on poſoit des bornes, on les oignoit, on les couronnoit, on les couvroit de voiles précieux : *Unguento velaminibuſque & coronis eos coronabant.* Les Docteurs Juifs condamnent ceux qui transferent les bornes, à une double peine du fouet ; premierement à cauſe du vol de l'héritage d'autrui ; & ſecondement à cauſe du violement de la loi, qui défend expreſſément de toucher aux bornes.

Joſeph (7) a pris cette loi de Moïſe dans un ſens aſſez particulier. « Il dit qu'il n'eſt pas permis » de changer les limites, ni de la » terre des Iſraélites, ni de celle » de leurs voiſins, avec qui ils » ſont en paix ; mais qu'il faut les » laiſſer dans l'état où elles ſont, » comme ayant été placées par » l'ordre de Dieu même : car l'en- » vie que les hommes avares ont » d'étendre leurs limites, eſt une » ſource de guerre & de diviſion ; » & quiconque eſt capable de le- » ver les bornes des terres, n'eſt » pas éloigné de la diſpoſition de » violer toutes les autres lois ».

Chez les Romains (8) on pu-

(1) *Ælian. de animal. l.* 4, *c.* 17. *Plin. l.* 8, *c.* 38. *& l.* 37, *c.* 3. (2) *Ben Sira p.* 23. *Elias in Tisbi, &c.* (3) *Iſai.* XXXIV, 14. לילית הרגיעו (4) *Deut.* XIX, 14. (5) *Deut.* XXVII, 17. (6) *Job.* XXIV, 2. (7) *Joſeph. Antiq. l.* IV, *c.* 8. (8) *Digeſt. l.* 47, *tit.* 21, *de termino moto.*

niſſoit du dernier ſupplice un eſclave qui de ſon chef & à mauvais deſſein avoit changé une borne. L'homme de condition étoit quelquefois exilé, & les particuliers étoient punis ſelon les circonſtances du crime, par des amendes pécuniaires, ou par des châtimens corporels. Le reſpect des Anciens pour les bornes, alloit preſque juſqu'à l'adoration. Numa Pompilius Roi des Romains, ordonna qu'on feroit des offrandes aux bornes avec de la bouillie, des gâteaux & des prémices des fruits. Ovide (1) dit qu'on leur immoloit un agneau, & qu'on les arroſoit de ſon ſang.

Spargitur & cæſo communis terminus agno.

Juvenal (2) parle du gâteau & de la bouillie qu'on mettoit tous les ans ſur les bornes ſacrées.

Et ſacrum effodit medio de limite ſaxum.

Quod mea cum patulo coluit puls annua libo.

LES LIMITES DE LA MER. L'Ecriture met aſſez ſouvent entre les effets de la toute-puiſſance de Dieu, d'avoir fixé des limites à la mer (3) : *Terminum poſuiſti quem non tranſgredientur : neque convertentur operire terram.* Et Job (4) : *Il a preſcrit des bornes à la mer, qui ſubſiſteront auſſi long-temps que la nuit & le jour.* Et Salomon (5) fait dire à la Sageſſe : *J'étois préſente lorſqu'il poſoit les limites aux eaux de la mer, & qu'il leur donnoit des ordres de ne pas paſſer au-delà de leurs bornes.* Et dans Jérémie (6) ; le Seigneur dit qu'il a donné les ſables pour limites à la mer : *Poſui arenam terminum mari.*

LIN, nommé en Hébreu (7) *bad*, plante aſſez connue, dont l'écorce étant préparée, ſert à faire des toiles très-fines & très-eſtimées.

Il y a une autre ſorte de lin, que l'Ecriture appelle *ſcheſch* (8), & que nous croyons être le coton. Voyez ci-devant l'article *coton*.

Le byſſus (9) eſt auſſi compris ſous le nom de lin ; mais c'étoit une matiere aſſez différente, & du lin & du coton. C'étoit une eſpece de ſoie attachée au poiſſon enfermé dans la nacre rouge, que Rondelet a appelé *Pinna Manga*. Voyez ci-devant *Byſſus*.

Enfin la plante du lin eſt nommée en Hébreu (10) *piſta*, auſſi-bien que le lin dont on faiſoit les habits.

S. LIN, dont parle ſaint Paul dans ſa ſeconde Epître à Timothée, Chapitre IV, ℣. 21. *Salutant te Linus, & Claudia, & Fratres omnes* ; étoit, ſelon quelques-uns, fils de Claudia, dont il eſt parlé dans le même verſet. Saint Irénée, Euſebe, Optat, ſaint Epiphane, ſaint Auguſtin, ſaint Jérôme & Théodoret, aſſurent que ſaint Lin ſuccéda immédiatement à ſaint Pierre dans le ſiege de Rome. Il gouverna douze ans & quelques mois. Le Livre des Conſtitutions Apoſtoliques (11), dit qu'aſſez long-temps avant la mort de ſaint Pierre, ſaint Lin avoit été ordonné Evêque de Rome par ſaint Paul. Rufin (12) avance que ſaint Lin & ſaint Anaclet ayant adminiſtré l'Egliſe de Rome du vivant des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, mais en leur abſence, ſaint Pierre un peu avant ſa mort, choiſit enfin ſaint Clément pour lui ſuccéder

(1) *Ovid. Faſt.* (2) *Juvenal. Satyr.* 16. (3) *Pſalm.* CIII, 9 (4) *Job*, XXVI, 10. (5) *Proverb* VIII, 29. (6) *Jerem.* V, 22. (7) בד *Bad. Linum.* (8) שש *Scheſch. Goſſypion.* (9) בוץ *Buz. Byſſus.* (10) *Exod.* IX, 31. הפשתת *Hapiſchtah. Linum virens.* (11) *Conſtit. Apoſt. l.* 7, *c.* 46. (12) *Rufin. Recognit. p.* 398.

dans

dans la Chaire de Rome ; & ſaint Epiphane (1) veut que ſaint Clément ait par modeſtie refuſé d'exercer cette charge, juſqu'après la mort de ſaint Lin & de ſaint Clet. De tout cela il eſt aiſé de conclure que l'on ne ſait que très-imparfaitement l'hiſtoire de ſaint Lin. Ce fut durant ſon Pontificat qu'arriva la ruine de Jéruſalem, l'an 70 de Jeſus-Chriſt. Les Grecs en font la Fête le 5 de Novembre, & les Latins le 23 de Septembre. Voyez M. de Tillemont.

LION, animal fort connu, & dont il eſt très-ſouvent parlé dans l'Ecriture. Le lion paſſe pour le Roi des animaux à quatre pieds. Il eſt d'un poil tirant ſur le roux. Il a le devant de la tête quarré, le muſeau plat & gros, les yeux affreux, la gueule grande, le cou couvert d'une groſſe criniere, le ventre grêle, les jambes & les cuiſſes groſſes & nerveuſes, la queue longue, groſſe & très-forte. Il a cinq ongles aux pieds de devant, & quatre à ceux de derriere. Les Hébreux ont ſept termes pour ſignifier le lion, dans ſes différens âges (2). 1, *Gur*, ou *Gor*, un jeune de lion, un lionceau. 2, *Chephir*, un jeune lion. 3, *Ari*, ou *Arié*, un lion jeune & vigoureux. 4, *Schachal*, un lion dans la force de ſon âge. 5, *Schachaz*, un lion vigoureux. 6, *Labi*, un vieux lion. 7, *Laiſch*, un lion décrépit & caſſé de vieilleſſe. Mais dans l'uſage on ne fait pas toujours ces diſtinctions.

Le lion étoit fort commun dans la Paleſtine, les Auteurs ſacrés en parlent très-ſouvent, & tirent leurs ſimilitudes & leurs comparaiſons du lion. Quelques Anciens ont cru que le lion avoit le cou compoſé d'un ſeul os, parce qu'ils le lui voyoient fort roide. Mais il eſt compoſé de pluſieurs os, ou vertebres, comme ceux des autres animaux. Sa langue eſt âpre & hériſſée de pluſieurs pointes d'une matiere fort dure, & ſemblable à celle des ongles, dont elle a auſſi la figure. Ces pointes ſont longues de près de deux lignes. Il n'y a point d'animal qui reſſemble plus au lion que le chat. Les pattes, les dents, les yeux, la langue du lion ſont de la même figure que ceux du chat, à la grandeur près. Il jette ſon urine en arriere, & s'accouple de même avec la lionne, de même que le chameau & le lievre. Sa veſſie eſt fort petite, parce qu'il boit fort peu. La femelle differe du mâle en ce qu'elle n'a pas de criniere ou de long poil à l'entour du cou. C'eſt une erreur populaire de croire que le coq ait peur du lion ; on a vu des lions apprivoiſés. C'eſt encore une fable que les lions dorment les yeux ouverts. Le lion étoit conſacré au ſoleil ; & les profanes repréſentent le char de Cybele conduit par des lions.

LION DE LA TRIBU DE JUDA, dont il eſt parlé dans l'Apocalypſe (3), eſt Jeſus-Chriſt qui eſt ſorti de la Tribu de Juda, & de la race de David, & qui a vaincu la mort, le monde & le Démon.

LE LION qui s'éleve, ou qui monte *de la hauteur*, ou de l'orgueil *du Jourdain* (4), eſt Nabuchodonoſor, qui marche comme un lion contre la Judée : *Contra fortitudinem robuſtam.* Ce Conquérant eſt comparé à un lion, à cauſe de ſa férocité & de ſa force ; à un lion qui ſort de l'orgueil du Jourdain, c'eſt-à-dire, qui eſt chaſſé des environs du Jourdain, où il avoit ſon fort, dans les broſſailles qui couvrent les bords de ce fleuve, & qui ſe jette en furie

(1) *Epiphan. hæreſ.* 27. (2) גור *Gur* 2. כפיר 3. ארי *vel* אריה 4. שחל 5. שחץ 6. לביא 7. ליש (3) *Apoc.* v, 5. (4) *Jerem.* l, 44.

ſur ce qu'il rencontre dans les champs. L'Ecriture parle en plus d'un endroit de cette *ſuperbe du Jourdain* (1), marquant par-là ſes inondations. Les Voyageurs remarquent que ce fleuve a pour ainſi dire, deux lits; l'un dans lequel il coule ordinairement; le ſecond qu'il n'occupe que pendant la fonte des neiges du Liban, qui le groſſiſſent. Alors il eſt enflé, il eſt orgueilleux, il chaſſe de cet autre lit qui s'étend de côté & d'autre de ſes bords, les lions & les autres animaux qui y ont leurs retraites pendant les chaleurs de l'été.

Samſon déchira un jeune lion avec ſes mains, allant à Thamnata avec ſes pere & mere (2). Quelque-temps après, il remarqua en paſſant que des abeilles avoient fait leur miel dans la gueule de ce lion deſſéché. Cela lui fournit la matiere de l'énigme qu'il propoſa aux jeunes hommes de ſa noce. *De comedente exivit cibus, & de forti egreſſa eſt dulcedo*; la nourriture eſt ſortie de celui qui dévore, & la douceur de celui qui eſt fort.

David ſe vante d'avoir tué un ours & un lion (3): *Votre ſerviteur*, dit-il à Saül, *paiſſoit le troupeau de ſon pere, il venoit un ours ou un lion qui enlevoit un bélier du milieu du troupeau, je les pourſuivois, je l'arrachois de leur gueule, ils s'élevoient contre moi, & je les ſaiſiſſois, je les étouffois, & je les tuois; car j'ai tué un ours & un lion.* L'Eccléſiaſtique (4) dit que ce Prince ſe jouoit avec les ours & les lions, comme il auroit fait avec des agneaux.

LES DEUX LIONS DE MOAB, dont il eſt parlé dans le ſecond livre des Rois (5), marquent apparemment la ville d'Ar, capitale des Moabites, laquelle eſt déſignée dans les Paralipomenes (6) ſous le nom *des deux ariels de Moab*; or *ariel* en Hébreu ſignifie *le lion de Dieu*.

Le Prophete Iſaïe (7) décrivant le temps heureux du Meſſie, dit qu'alors *le veau, le lion & la brebis paroîtront enſemble, & qu'un petit enfant les menera paître, & que le lion mangera de la paille comme un bœuf.* Tout cela eſt hyperbolique, pour marquer le bonheur & la paix dont on jouira dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Le rugiſſement du lion eſt terrible (8). *Leo rugiet, quis non timebit?* Le lion rugira, qui ne craindra point? *La colere du Roi eſt comme le rugiſſement du lion; celui qui l'irrite peche contre ſon ame (9).* Il cherche ſa mort. Le lion en colere ſe bat les flancs avec ſa queue, hériſſe ſa criniere, & jette des rugiſſemens qui effraient ceux qui l'écoutent.

LE LION MORT VAUT MOINS QU'UN CHIEN VIVANT: *Melior eſt canis vivus leone mortuo*, dit le Sage (10). C'eſt un proverbe pour marquer que la mort rend mépriſables ceux qui d'ailleurs ſont les plus grands, les plus puiſſans & les plus terribles.

Il y a ſur le Pſeaume XXXI, ℣. 17, une grande difficulté ſur la maniere dont il faut lire le texte. Les Septante & la Vulgate liſent (11): *Ils ont percé mes pieds & mes mains.* Et le texte Hébreu, comme nous l'avons dans nos Bibles imprimées, & dans la plu-

(1) Voyez *Jerem.* XII, 5, XLIX, 19, L, 44. *Ezech.* XI, 3. (2) *Judic.* XIV. (3) 1. *Reg.* XVII, 34, 35, 36. (4) *Eccli.* XLVII, 3. (5) 2. *Reg.* XXIII, 20. (6) 1. *Par.* XI, 21. (7) *Iſai.* XI, 6. (8) *Amos* III, 8. (9) *Proverb.* XIX, 12, XX, 2. (10) *Eccli.* IX, 4. (11) *Pſal.* XXI, 17. L'Hébreu כארי *ſicut leo*, כארו *foderunt*. 70. ὀρυξαν, *foderunt*. *Aqu.* ὡσ χυτραν *fodaverunt*.

part des Manuſcrits, lit; *comme un lion mes pieds & mes mains*, ce qui ne fait aucun ſens; mais pour le rendre intelligible, voici comme les Rabbins diſtribuent les verſets du Pſeaume, ℣. 17. *L'aſſemblée des méchans m'a environné comme un lion, mes pieds & mes mains.* ℣. 18. *Ils ont compté tous mes os.* Kimchi & Abenezra diſent que le *lion environne les pieds & les mains des Juifs*, dans l'état préſent où ils ſont réduits, que leurs ennemis les enferment de tous côtés, & les empêchent non-ſeulement de ſe défendre, mais auſſi de s'enfuir.

Kimchi raconte ſur cela une fable. Le lion, dit-il, quand il eſt à la chaſſe, décrit un grand cercle ſur la terre avec ſa queue; toutes les bêtes ſauvages qui ſe trouvent dans le cercle, y demeurent enfermées comme ſi elles étoient environnées de rets. Elles ſe roulent en pelottons, les pieds ramaſſés ſous le ventre, ſans oſer ni fuir, ni ſe défendre; ainſi le lion les dévore & les mange ſans réſiſtance. Tel eſt notre état, ajoute-t-il, depuis notre derniere diſperſion. Nous ſommes comme enfermés dans un cercle entre nos ennemis, les *Iſmaélites* d'un côté, & les *Incirconcis* de l'autre. Nous demeurons là arrêtés par la crainte, ſans pouvoir nous ſervir ni de nos mains pour nous défendre, ni de nos pieds pour fuir.

Mais il eſt inutile de ſe donner la torture pour donner un ſens littéral à une mauvaiſe maniere de lire. Les Septante, Aquila & les autres anciens Traducteurs Grecs de l'Ecriture ont lu dans l'Hébreu *caru*, ils ont percé. Origene, ſaint Jérôme, ſaint Juſtin, & les autres anciens Peres, ont lu de même, & on n'a jamais formé de difficulté ſur ce paſſage. Les Rabbins eux-mêmes reconnoiſſent que dans les anciens Manuſcrits de leur temps, on voyoit encore *caru* dans le Texte, ou au moins à la marge. On en voit encore aujourd'hui où l'on remarque cette leçon. Elle fait un très-bon ſens, elle eſt autoriſée de toute l'Antiquité. Il faut donc la ſuivre, & abandonner celle des Juifs, qui eſt récente, & ne fait aucun bon ſens. Voyez notre Diſſertation ſur ce paſſage, à la tête du Commentaire ſur les Pſeaumes.

LIS, en Latin, *lilium*, en Hébreu (1) *ſuſan*, ou *ſchuſchan*, peut-être à cauſe du nombre de ſes feuilles, qui ſont au nombre de ſix, en Hébreu, *ſès* ou *ſcheſch*. Le lis eſt une fleur fort commune. Il y en a de pluſieurs couleurs; des blancs, des rouges, des orangés, des jaunes. Ils étoient fort communs dans la Judée, & venoient en pleine campagne. *Voyez les lis des champs*, dit Jeſus-Chriſt dans l'Evangile (2); *ils ne travaillent point, & ne filent point; & cependant je vous déclare que Salomon dans toute ſa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Si donc Dieu a ſoin de vêtir de cette ſorte une herbe des champs, qui eſt aujourd'hui, & qui ſera demain jetée dans le feu, combien aura-t-il plus de ſoin de vous vêtir?* On voit par-là que lorſque les lis étoient fanés, on les coupoit, & on les jettoit au feu, pour brûler.

Le R. P. Souciet Jéſuite (3), prétend que les lis dont il eſt parlé dans l'Ecriture ſous le nom de ſouſan (4), eſt *la Couronne impériale*, c'eſt-à-dire, cette ſorte de plante dont les fleurs ſont diſpoſées comme en couronne, ſurmontée d'un bouquet de feuilles; c'eſt

(1) שושן *Lilium. Græc.* Κρίνον (2) *Matth.* VI, 28, 29, 30. (3) Diſſert. ſur un revers des médailles d'Hérodes. (4) שושן *Suſan.*

le lis Perſique, le tuſaï des Perſes, le lis royal, ou *lilium baſileion* des Grecs. En effet il paroît par le Cantique des Cantiques que les lis dont parle Salomon étoit rouge, & qu'il diſtilloit une liqueur (1) : *Labia ejus lilia diſtillantia myrrham.* Il y a des couronnes Impériales à fleurs jaunes, & d'autres à fleurs rouges ; celles-ci ſont les plus communes. La tige qui les porte eſt groſſe comme le doigt, arrondie, lavée d'un pourpre foncé, haute de trois pieds environ. Ses fleurs ne different gueres de celles du lis blanc, que par la couleur. Elles ſont toujours panchées, & diſpoſées en maniere de couronne, à l'extrêmité de la tige qui eſt ſurmontée par un toupet de feuilles. Il y en a qui ont double rang de fleurs, ou des fleurs doubles. Elles ne viennent pas toujours dans un nombre égal, ni dans le même ordre. Quelquefois il en fleurit peu, & quelquefois beaucoup. Chaque feuille de cette fleur a dans le fond une certaine humeur aqueuſe qui forme comme une perle très-blanche qui diſtille peu à peu des gouttes d'eau très-nettes & très-claires. C'eſt apparemment cette eau que l'Epouſe du Cantique appelle de la myrrhe : *Labia ejus lilia diſtillantia myrrham.*

Judith parle d'un ornement de femmes qui s'appeloit lis (2) : *Aſſumpſit dextraliola & lilia, & inaures.* On ignore ce que c'étoit que ces lis. Ce pouvoit être, au jugement de Grotius, quelque choſe qui pendoit du cou. Peut-être auſſi que *lilia* du Texte eſt une faute du Copiſte, qui au lieu de *pſilia*, des braſſelets, qu'il n'entendoit pas, aura mis *lilia.* Il eſt certain que le Grec dit *pſelia*, & que le Syriaque a lu de même.

LISIAS. Voyez *Lyſias.*

LITHOSTROTOS, lieu pavé de pierres. Ce terme eſt Grec. Voyez *Gabbatha.*

LITURGIE (3). Ce terme eſt Grec d'origine, & eſt conſacré dans l'Egliſe, pour ſignifier le ſaint ſacrifice de l'Autel, où l'on conſacre le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt. Il ne ſe trouve pas toutefois toujours dans ce ſens dans les Livres du nouveau Teſtament. Saint Luc & ſaint Paul l'emploient quelquefois pour déſigner le ſervice des Prêtres de l'ancien Teſtament (4), par exemple, en parlant du miniſtere de Zacharie pere de Jean-Baptiſte, & du miniſtere ſacerdotal de Melchiſédech. Il s'emploie auſſi pour marquer le ſervice que ſaint Paul rendoit aux Fidelles dans la prédication de l'Evangile, & dans les aumônes qu'il leur procuroit (5). Dans les Livres de l'ancien Teſtament, il eſt mis pour le ſervice que les Prêtres & les Lévites rendoient au Seigneur dans le Temple. (6) Il répond à l'Hébreu *aboda*, qui ſignifie *ſervitus, officium, miniſterium.*

LIVIAS, ville de delà le Jourdain, nommée auparavant *Betharamphta* (7). Hérode le Grand lui donna la nom de *Livias* ou *Libias*, en l'honneur de Livie femme d'Auguſte.

LIVRE ; en Latin, *Liber*, en Hébreu, *Sepher*, en Grec, *Biblos.* (8) On s'eſt ſervi autrefois de différentes choſes pour faire les Livres. Les lames de plomb & de cuivre, les écorces des arbres,

(1) *Cant.* V, 13. (2) *Judith.* X, 3. *Græc.* χλιδωνας, και τα ψιλια, και τους δακ. ὁμοίως. (3) Λειτουργία. עבודה *ſervitus, miniſterium.* (4) *Luc.* I, 23. *Heb.* IX, 2. (5) 2. *Cor.* IX, 12. *Philipp.* II, 25, 30. (6) 1. *Par.* XXVI, 30. *Num.* IV, 21, *& paſſim.* (7) *Euſeb. in locis in Betaramphta. Hieron. in Bathara.* (8) ספר *Sepher. Græc.* Βίβλος. *Liber.*

les briques, les pierres, les bois, furent la premiere matiere qu'on employa, pour y graver les choſes & les monumens que l'on vouloit tranſmettre à la poſtérité. Joſeph (1) parle de deux colonnes, l'une de pierres, & l'autre de briques, ſur leſquelles les enfans de Seth écrivirent leurs inventions & leurs découvertes aſtronomiques. Porphyre (2) fait mention de quelques colonnes que l'on conſervoit en Crete, où étoient écrites les cérémonies des ſacrifices des Corybantes. Les Œuvres d'Héſiode furent d'abord écrites ſur des tables de plomb, que l'on conſervoit dans le Temple des Muſes en Béotie. Les lois du Seigneur furent écrites ſur la pierre, & celles de Solon, ſur des ais de bois (3). Les tablettes de bouis & d'yvoire, furent auſſi fort communes dans l'antiquité. Quand elles étoient de ſimple bois, ſouvent on les enduiſoit de cire, pour avoir la facilité d'écrire & d'effacer avec le ſtilet.

Aux ais de bois ſuccéderent les feuilles de palmier, & l'écorce la plus mince & la plus déliée des arbres, comme du tilleul, du freſne, de l'érable, de l'orme. De là eſt venu le nom de *Liber*, qui ſignifie l'écorce intérieure des arbres. Et comme on rouloit ces écorces, pour les tranſporter avec plus de facilité, ces rouleaux furent appelés *volumen*, volume; nom qui fut donné auſſi aux rouleaux de papier & de parchemin, dont nous allons parler.

Le papier, *papyrus*, eſt une eſpece de roſeau qui croît ſur le bord du Nil. Le tronc de cette plante eſt compoſé de pluſieurs feuilles poſées l'une ſur l'autre, que l'on détache avec une aiguille. On les étend enſuite ſur une table, mouillée à la largeur que l'on veut donner à la feuille de papier. On couvre cette premiere planche d'une couche de colle forte fine, ou de l'eau boueuſe du Nil échauffée; puis on poſe une ſeconde planche de feuilles de papier ſur cette colle, & on laiſſe ſecher le tout au ſoleil. Voilà ce que c'étoit que le papier d'Egypte, qui a donné ſon nom à notre papier, qui en eſt ſi différent.

Les Rois d'Egypte ayant amaſſé à Alexandrie une nombreuſe Bibliotheque, ceux de Pergame voulurent imiter cet exemple. Mais les Rois d'Egypte par jalouſie, ou autrement, défendirent le tranſport du papier hors de leurs Etats; ce qui obligea les Rois de Pergame d'inventer le parchemin, nommé *pergamenum*, à cauſe de la ville de Pergame; ou *membrana*, à cauſe qu'il eſt fait de la peau qui couvre les membres des animaux. Dans ces feuilles de velin, ou de parchemin, on fit des Livres de deux ſortes. Les uns étoient des rouleaux compoſés de pluſieurs feuilles de velin, collées ou couſues l'une à l'autre bout à bout. Ces Livres ne s'écrivoient que d'un côté; & pour les lire, il falloit les dérouler, & les étendre. Les autres Livres étoient comme les nôtres, compoſés de pluſieurs feuillets liés les uns auprès des autres, écrits des deux côtés, & qui s'ouvroient comme nous ouvrons nos Livres. Les Juifs ſe ſervent encore de rouleaux dans leurs Synagogues, & les Bibles qu'ils y liſent en ſolemnité, ſont faites à la maniere des anciens volumes.

Les Anciens écrivoient auſſi ſur le linge. Pline (4) dit que les Parthes, encore de ſon temps, écrivoient ſur leurs habits; & Tite-

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 1, *c.* 3. (2) *Porphyr. l.* 2, *de abſtinentia.* (3) *Plutarch. in Solone. Vide & Laert. in Solone.* (4) *Plin. l.* 13, *c.* 11.

Live (1) parle de certains Livres de linge, *lintei Libri*, ſur leſquels on écrivoit les noms des Magiſtrats & l'hiſtoire de la République Romaine, & que l'on conſervoit dans le Temple de la Déeſſe *Moneta*.

Quant au papier dont nous nous ſervons aujourd'hui, qui eſt fait avec de vieux linges pourris, broyés & réduits en une eſpece de bouillie, on n'en ſait pas l'origine. On ne voit aucun Livre qui ſoit vieux de plus de cinq cents ans, qui ſoit écrit ſur ce papier; & peut-être que le plus ancien Auteur où il en ſoit fait mention, eſt Pierre le Vénérable (2), qui parle des Livres faits de vieux linges : *ex raſuris veterum pannorum*. Le Pere Dom Bernard de Mont-faucon a traité auſſi du papier de coton, *carta bombycina*, qu'il montre avoir été en uſage il y a plus de ſix cents ans (3). L'origine de ce papier n'eſt pas bien connue; mais ſa matiere eſt certainement le coton, & l'uſage en eſt aſſez commun depuis le dixieme ſiecle.

Livre des Guerres du Seigneur (4). Ce Livre eſt cité dans Moïſe, en parlant du paſſage de l'Arnon, lorſque Moïſe paſſa ce fleuve avec les Iſraélites, en allant dans le pays des Amorrhéens; & voici ce qu'il en cite : *il fera dans les torrens d'Arnon ce qu'il a fait dans la Mer Rouge. Ils camperent ſur le coulant du torrent qui s'étend juſqu'à la demeure d'Ar, & qui s'appuie ſur la frontiere de Moab.* Cette deſcription ne convient qu'au torrent ou au fleuve d'Arnon, qui coule autour de la ville d'Ar, & qui fait les limites du pays de Moab. Le Livre des guerres du Seigneur racontoit quelques particularités arrivées lorſque les Hébreux paſſerent ce torrent. Il diſoit que ce fleuve ſe ſécha & ſe retira, comme avoit fait la Mer Rouge. Circonſtance que nous ne liſons point ailleurs.

On demande quel étoit *ce Livre des guerres du Seigneur ?* Quelques-uns croient que c'étoit un Ouvrage plus ancien que Moïſe, & qui contenoit le récit des guerres que les Iſraélites avoient faites ou ſoutenues dans l'Egypte, ou hors de l'Egypte, avant leur ſortie de ce pays ſous Moïſe. En effet il n'eſt pas naturel de citer un Livre, qui n'eſt pas plus ancien que l'Auteur qui écrit, ſur-tout quand il eſt queſtion d'appuyer un fait extraordinaire & miraculeux. L'Hébreu du paſſage, comme on l'a dans les Bibles imprimées, eſt embarraſſé : *comme il eſt écrit au Livre des guerres du Seigneur; à Vaheb en Supha, & aux torrens d'Arnon, & ſur les torrens qui s'abaiſſent vers la demeure d'Ar, & qui s'appuient ſur la frontiere de Moab.* On ne ſait qui eſt ce *Vaheb*. M. Boivin l'aîné croit que c'eſt un Prince qui régnoit ſur le pays qui eſt arroſé par l'Arnon, & qui fut défait par les Iſraélites, avant leur ſortie d'Egypte. D'autres, que *Vaheb* étoit un Roi de Moab, qui fut vaincu par Séhon Roi des Amorrhéens.

Grotius au lieu de *Vaheb*, lit *Moab*, & traduit : *Séhon battit Moab à Supha*. Je voudrois lire *Zared*, au lieu de *Vaheb*, de cette ſorte : *comme il eſt écrit au Livre des guerres du Seigneur*, les Hébreux vinrent camper *de Zared à Supha, & ſur le coulant du torrent d'Arnon, qui s'étend ſur la demeure d'Ar, & qui s'appuie ſur la frontiere de Moab.* Zared eſt connu.

(1) *Tit. Liv. Decad.* 1, *lib.* 4 & 10. (2) *Petrus Venerabil. contra Judæos, in Bibl. Clun. p.* 1070. *Vide Mabill. de Re Diplom.* (3) *Paleograph. Græca, l.* 1, *c.* 2. (4) *Num.* XXI, 14.

Voyez *Num.* XXI, 12, 13. De là ils vinrent à *Supha*, qui eſt encore marqué *Deut.* I, 1. & peut-être *Num.* XXII, 35. De là ils vinrent au torrent d'Arnon, qui arroſe la ville d'Ar Capitale des Moabites. Tout cela eſt ici cité fort à propos, pour confirmer ce qui eſt dit dans les verſets précédens; au lieu qu'en les expliquant autrement, on ne voit pas à propos de quoi Moïſe les citeroit ici. De *Vaheb*, il eſt aiſé de faire *Zared* dans l'Hébreu (1).

D'autres (2) croient que *le Livre des guerres du Seigneur*, n'eſt autre que le Livre même des Nombres, où ce paſſage eſt cité; ou celui de Joſué, ou celui des Juges. Ils ne traduiſent pas comme nous: *il eſt écrit dans le Livre des guerres du Seigneur*; mais ſimplement: *Il eſt dit dans le récit des guerres du Seigneur, &c.* D'autres tiennent que ce ſont les Pſeaumes cent trente-cinq ou cent trente-ſix, qui contiennent le récit des guerres du Seigneur. Toſtat veut que le Livre des guerres du Seigneur, & *le Livre des Juſtes*, cité dans Joſué (3), ſoient les mêmes. Cornelius à Lapide, conjecture que cet endroit & cette citation ſont ajoutés en cet endroit au Texte de Moïſe, & que le Livre des guerres du Seigneur contenoit les guerres que les Iſraélites avoient faites ſous Moïſe, ſous Joſué, ſous les Juges, &c. Ainſi il étoit poſtérieur à Moïſe. Saint Auguſtin (4) conjecture que ce pouvoit être un Ouvrage des Moabites, qui contenoit les guerres de leur nation, & en particulier ce qui étoit arrivé lorſque les Iſraélites vinrent ſur leurs frontieres. Enfin on pourroit dire que Moïſe avoit écrit, ou fait écrire un Livre, dans lequel il avoit fait mettre toutes les guerres du Seigneur. Ce Livre ſe continua ſous les Juges & ſous les Rois, ſous le nom d'Annales, & c'eſt de ces Annales que ſont venus les Livres ſaints, qui contiennent les hiſtoires de l'ancien Teſtament. Quoi qu'il en ſoit, ce Livre des guerres du Seigneur ne ſubſiſte plus; & on ne peut douter qu'il n'ait été authentique & indubitable, au moins dans l'endroit cité ici. On peut voir les Commentateurs ſur *Num.* XXI, 14.

LIVRE DES JUSTES. Ce Livre eſt cité dans Joſué (5), & dans le ſecond Livre des Rois (6); & on forme ſur ſon article à peu-près les mêmes difficultés, que ſur le Livre des guerres du Seigneur. Joſué après avoir raconté le miracle qui arriva lorſqu'il arrêta le ſoleil & la lune, ajoute: *N'eſt-ce pas ce qui eſt écrit au Livre des Juſtes: le ſoleil s'arrêta au milieu du Ciel, & ne ſe hâta point de ſe coucher durant l'eſpace d'un jour?* On eſt fort partagé ſur le ſujet de ce Livre. Les uns veulent qu'il ſoit le même que le Livre des guerres du Seigneur, dont on vient de parler. D'autres (7), que ce ſoit la Géneſe, qui contient la vie des Juſtes & des Patriarches. D'autres comprennent ſous ce nom tous les Livres de Moïſe. Mais le ſentiment qui paroît le plus probable, eſt que les Hébreux dès le commencement de leur République, eurent des perſonnes publiques chargées d'écrire les Annales de leur nation, & les événemens les plus mémorables qui lui arrivoient. On mettoit ces monumens dans le Temple ou dans le Taber-

(1) *Num.* XXI, 14. את והב בסופה *Et Vaheb. Baſupha.* את זרד בסופה (2) *Rabbini quidam.* (3) *Joſue* X, 13. (4) *Aug. qu.* 42, *in Numer.* (5) *Joſue.* X. 13. (6) 2. *Reg.* I, 18. (7) *Ita Rabbini quidam.*

nacle, & on y avoit recours dans l'occaſion. Ainſi *le Livre des guerres du Seigneur*, *le Livre des jours*, ou les Annales, *& le Livre des Juſtes*, ou du Juſte, ne ſont proprement que la même choſe diverſement exprimée, ſelon la différence des temps. Avant les Rois, ces monumes portoient le titre de Livre des guerres du Seigneur, ou de Livre des Juſtes, ou du droit. Depuis le regne de Saül, on leur donna le nom de Livre des jours des Rois d'Iſrael ou de Juda.

On doute ſi la citation du Livre des Juſtes a été miſe dans Joſué par Joſué lui-même, ou par ceux qui ont rédigé ſes mémoires, & qui ont donné la forme à ſon Livre. Il eſt fort croyable que ce paſſage n'y a été mis qu'après coup, & il eſt aiſé de voir que le Livre de Joſué n'eſt pas en l'état où Joſué l'avoit écrit, & qu'on y a fait quelques additions. Au reſte ce Livre des Juſtes eſt entierement perdu. Voyez les Commentateurs ſur Joſué, x, 13.

Livres des Jours ; en Hébreu (1), *Diberei Jamim*. Ce ſont les Annales & les Journaux que l'on écrivoit dans les Royaumes d'Iſrael & de Juda. Ces Mémoires ou ces Journaux ne ſubſiſtent plus en leur entier ; mais ils ſont cités preſque à chaque page des Livres des Rois & des Paralipomenes, qui ſont compoſés pour la plus grande partie, ſur les Mémoires anciens que l'Auteur avoit en main, & qui ſubſiſtoient apparemment encore après le retour de la captivité de Babylone. Voyez notre Préface ſur les deux Livres des Paralipomenes, & ſur ceux des Rois. Les Auteurs des *Livres des jours* étoient ordinairement des Prophetes & des hommes inſpirés.

Livre de vie, ou *Livre des vivans*, ou *Livre du Seigneur*. Il y a aſſez d'apparence que ces manietes de parler, qui ſont aſſez frequentes dans l'Ecriture (2), ſont priſes de l'uſage qui s'obſerve dans les Cours des Princes, de tenir un état, un rôle de tous ceux qui ſont à leur ſervice, des Provinces qui leur obéiſſent, des Officiers de leurs armées, du nombre de leurs troupes, & quelquefois même du nom de leurs ſoldats. Ainſi quand Moïſe prie Dieu de l'effacer plutôt de ſon Livre, que de rejeter ſon peuple d'Iſrael, il veut dire à peu-près la même choſe que ſaint Paul, lorſqu'il déclaroit qu'il conſentiroit en quelque ſorte d'*être anathéme*, (3) ſéparé de la compagnie des Saints, rayé du Livre du Seigneur, pour pouvoir procurer le ſalut de ſon peuple. Et quand il eſt dit que quelqu'un eſt écrit *dans le Livre de vie*, cela ne veut marquer autre choſe, ſinon qu'il appartient à Dieu d'une maniere ſpéciale, qu'il eſt au nombre de ſes amis, de ſes domeſtiques, de ſes ſerviteurs. Et au contraire, quand on dit que quelqu'un eſt effacé du Livre de vie, cela ſignifie qu'il eſt rayé du rôle des amis & des ſerviteurs de Dieu, comme on raye d'un rôle des Officiers d'un Prince, ceux qui meurent, ou qui tombent dans quelque infidélité, qui les fait chaſſer de la Cour.

Dans un ſens plus relevé, *le Livre de vie*, marque le Livre de la prédeſtination à la gloire, ou à la foi, & à la grace. Ceux qui ſont ſimplement prédeſtinés à la foi, ou à la grace, peuvent décheoir, & être effacés du Livre

(a) דברי ימים *verba dierum.* (1) *Exod.* xxxii. 32. *Pſal.* lxviii. 29. *Pſalm.* cxxxviii. 16. *Eccli.* xxiv. 32. *Philipp.* iv. 3. *Apoc.* iii. 6. (3) *Rom.* ix. 3.

de vie ; mais non pas ceux qui ſont prédeſtinés à la gloire. Cette prédeſtination eſt abſolue & irrévocable, & ſi les Elus tombent quelquefois dans des fautes mortelles, Dieu ne les abandonne jamais juſqu'à la fin ; il leur fait la grace de retourner à lui par la pénitence.

Livre du Jugement. Daniel (1) parlant du Jugement de Dieu, dit que les Juges s'aſſirent, & que l'on ouvrit les Livres : *Judicium ſedit, & Libri aperti ſunt.* C'eſt une alluſion à ce qui ſe pratique lorſqu'un Prince veut faire rendre compte à ſes ſerviteurs. On produit les comptes, & on examine ce que chacun doit. Peut-être auſſi fait-il alluſion à ce qui ſe pratiquoit chez les Perſes, où l'on écrivoit jour par jour ce qui arrivoit, les ſervices que l'on rendoit au Roi, & les récompenſes que l'on donnoit à ceux qui les avoient rendus ; comme nous le voyons dans l'hiſtoire d'Aſſuérus & de Mardochée (2). Lors donc que le Roi s'aſſied en Jugement, on ouvre les Livres, il fait rendre compte à chacun de ſes ſerviteurs, il châtie ceux qui ont manqué à leur devoir, ou les raye de ſon regître, il fait payer ceux qui ſont redevables, & récompenſe ceux qui lui ont rendu des ſervices importans. Il en eſt de même à proportion du Jugement de Dieu.

Livre, ſe met quelquefois pour des Lettres, des Mémoires, un Edit, un Contrat ; en un mot le nom de *Livre*, en Hébreu *Sepher*, eſt beaucoup plus étendu que le Latin *Liber*, ou le Français *Livre*. Les Lettres que Rabſacès apporta à Ezéchias de la part de Sennachérib, ſont nommées un Livre (3). Le Contrat que Jérémie paſſe pour l'achat d'un champ, eſt appelé du même nom (4). L'Edit d'Aſſuérus en faveur des Juifs, eſt auſſi appelé un *Livre* (5). Job ſouhaite que ſon Juge ou ſon Adverſaire, écrive lui-même ſa ſentence (6) : *Librum ſcribat ipſe qui judicat*, (Hebr. *homo litis meæ*) *ut in humero meo portem illum*, *&c.* On appelle auſſi *Livre de divorce* (7), l'Ecrit qu'un homme donnoit à ſa femme, lorſqu'il la répudioit. On peut voir notre Diſſertation ſur la matiere & ſur la forme des Livres anciens, à la tête du Commentaire ſur la Géneſe.

Le Livre scellé, dont parle Iſaïe (8), & le Livre fermé de ſept ſceaux dont il eſt parlé dans l'Apocalypſe (9), ne ſont autres que les prophéties d'Iſaïe & de ſaint Jean, qui étoient écrites dans un Livre ou rouleau à l'antique, & qui étoient ſcellées ou cachetées, c'eſt-à-dire, inconnues, énigmatiques, obſcures & myſtérieuſes, & regardoient des temps éloignés, & des événemens futurs ; en ſorte qu'on ne pouvoit en avoir connoiſſance qu'après l'événement, & lorſque les ſceaux ſeroient levés. Anciennement on enveloppoit les Lettres, & les autres Ecrits que l'on vouloit cacheter, avec du lin ou du fil ; puis on y appliquoit le ſceau. Il falloit couper le fil & le lin, ou rompre les ſceaux, pour pouvoir lire.

Livre volant, dont parle Zacharie (10), *Volumen volans*, qui avoit vingt coudées de long, & dix de large, étoit un de ces rouleaux anciens, compoſés de pluſieurs peaux ou parchemins, collés ou couſus bout à bout. Ce vo-

(1) *Dan.* VII. 10. (2) *Eſth.* VI, 1, 2, 3, 4. (3) *Iſai.* XXXVII. 14. (4) *Jerem.* XXXII. 10, 11, *&c.* (5) *Eſt.* IX. 20, 30, *&c.* (6) *Job.* XXXI. 35. (7) *Deut.* XXIV. 1. (8) *Iſai.* XXIX. 11. (9) *Apoc.* V. 1, 2, 3. (10) *Zach.* V, 1, 2.

lume qui parut en eſprit à Zacharie, ne fut apparemment jamais en réalité. On ne faiſoit jamais ces volumes d'une telle largeur, quoiqu'il y en eût de très-longs. Celui-ci étoit écrit, & contenoit les malédictions, les menaces, les malheurs qui devoient arriver aux Juifs. Son extrême longueur & ſa largeur marquoient l'exceſſive grandeur de leurs crimes, & des maux dont ils étoient menacés.

LIVRE DE LA GÉNÉRATION D'ADAM (1), ſignifie l'hiſtoire de ſa vie, de même que le livre de la génération de Noé, ou de Jeſus-Chriſt, dans le ſtyle des Hébreux, ſignifie leur hiſtoire, ce qui leur eſt arrivé, & ce qu'ils ont fait.

Liber cenſûs (2), ſignifie le rôle & le dénombrement de ceux qui étoient revenus de la captivité de Babylone. Car, comme on l'a déjà dit, *liber* chez les Hébreux, ſignifie toutes ſortes d'écritures, lettres, ordonnances, mémoires, rôles, &c.

ECRIRE, COMPOSER DES LIVRES. Salomon diſoit déjà de ſon temps (3), qu'il n'y avoit point de fin à compoſer des livres : *Faciendi plures libros nullus eſt finis*; c'eſt-à-dire, que d'écrire ſur toutes ſortes de ſujets, & de compoſer des diſcours ſur les choſes théologiques comme ſur les naturelles, étoit un ouvrage infini; mais qu'un grand point & un grand abrégé étoit de craindre Dieu, & d'obſerver ſes préceptes. Cela coupe court à une infinité de diſcours, d'écrits & de queſtions curieuſes & pénibles : *Faciendi plures libros nullus eſt finis : finem loquendi omnes audiamus, Deum time & mandata ejus obſerva; hoc eſt enim omnis homo.*

Iſaïe (4) décrivant les effets de la colere de Dieu, dit que les cieux ſe replieront comme un livre, *complicabuntur ſicut liber cæli.* Il fait alluſion à la maniere dont on rouloit les livres anciens, lorſqu'on vouloit les refermer. Un volume long de pluſieurs pieds, étoit tout d'un coup réduit en un très-petit volume. C'eſt ainſi que les cieux ſe retireront en eux-mêmes, & diſparoîtront en quelque ſorte aux yeux de Dieu, lorſque ſa colere s'allumera. Ces façons de parler ſont énergiques & figurées.

Il eſt dit dans les Livres des Maccabées (5) que les Juifs ſous la perſécution d'Antiochus Epiphanes, étendirent les Livres de la loi, dans leſquels les Gentils recherchoient les figures de leurs idoles : *Expanderunt libros legis de quibus ſcrutabantur Gentes ſimilitudinem ſimulacrorum ſuorum.* Quelques-uns croient que les Juifs étendirent devant le Seigneur les Livres ſacrés dans leſquels les Gentils avoient cherché inutilement de quoi appuyer leur idolatrie; d'autres, qu'ils étendirent les Livres ſacrés dans leſquels les Gentils avoient voulu peindre leurs idoles. Autrement : Les Hébreux étendirent leurs Livres ſacrés dans leſquels les Gentils avoient recherché avec ſoin s'ils n'y trouveroient point quelques figures que les Juifs adoraſſent. Les Gentils s'imaginoient de trouver dans quelques vignettes ou à la tête de quelques livres des Juifs quelques figures qui leur feroient connoître quel étoit donc le Dieu qu'ils adoroient, car les païens étoient fort inquiets ſur cet article, les uns croyant qu'ils adoroient un âne, ou un homme vivant, ou Bacchus, ou quelque autre choſe qu'ils ne vouloient pas avouer. On pourroit

(1) *Geneſ.* v. 1. (2) 2 *Eſdr.* vii. 5. (3) *Eccle.* xii. 12. (4) *Iſai.* xxxiv. 4. (5) 1 *Macc.* iii, 48.

avec un petit changement dans le texte Grec, traduire ainſi : *Ils étendirent le Livre de la loi, dans le même temps que les Gentils conſultoient les ſimulacres de leurs faux Dieux.*

On lit dans le Pſeaume XXXIX : (1) *In capite libri ſcriptum eſt de me, ut facerem voluntatem tuam. Il eſt écrit de moi à la tête du livre, que je dois faire votre volonté.* Saint Paul (2) ne nous a pas laiſſé dans le doute ſur le ſens de ce paſſage, puiſqu'il en fait l'application à Jeſus-Chriſt dans ſon Incarnation. Quelques anciens Peres (3) ont expliqué cette tête, ou ce *commencement du livre*, du livre de la Géneſe, qui porte qu'*au commencement Dieu créa le ciel & la terre*, c'eſt-à-dire, Dieu créa tout l'Univers par ſon Fils, par ſon Verbe, par ſa Sageſſe, qui en ce ſens eſt le commencement de toutes choſes. D'autres (4) l'expliquent de l'Evangile de ſaint Jean, qui commence par ces mots : *In principio erat Verbum.* L'Hébreu lit (5) : *Dans le volume du livre il eſt écrit de moi*, c'eſt-à-dire, dans le corps des Livres ſaints en général. Le Grec peut recevoir le même ſens : *kephalis (6)* qu'on a rendu par *caput* ou commencement, ſignifie auſſi un volume, ou rouleau.

LE LIVRE DU CIEL. Quelques anciens ont prétendu que le ciel étoit comme un grand livre dans lequel étoit écrit tout ce qui devoit arriver ſur la terre. Les Rabbins (7) & quelques Auteurs Chrétiens ont renouvelé ce ſentiment, & ont même encheri par-deſſus, en diſant que l'on diſtinguoit dans la voûte du ciel des caracteres Hébreux qui formoient une écriture bien liſible & intelligible à ceux qui l'entendoient, dans laquelle on trouvoit écrit tout ce qui eſt dans la nature. Pic de la Mirande (8) dit ſur cela que comme les Aſtrologues voient dans le ciel cértaines images, dont ils tirent leurs conſéquences, les maîtres des Juifs ont auſſi leur alphabet au ciel, & ſoutiennent qu'ils y trouvent les élémens & les caracteres de leur langue. Agrippa (9) ſoutient la même choſe, & Gaffarel (10) ajoute à leur ſentiment l'autorité d'un grand nombre de Rabbins célebres, Maïmonides, Nachman, Aben-Ezra, Kimchi, Abravanel. Entre les anciens, Origenes (11) a avancé que l'avenir a pu être écrit dans le ciel, qui eſt comme un grand volume prophétique. De là vient, ajoute-t-il, que Jacob diſoit à ſes enfans : liſez dans les feuilles du ciel ce qui doit arriver à vous & à vos enfans. Il dit de plus que les hommes ont aſſez de peine de lire dans ce livre ; mais que les Anges ont l'avantage de connoître parfaitement cette écriture.

LIVRES SACRÉS, ou *canoniques*. Ce ſont ceux qui ſont imprimés dans nos Bibles. Voyez ci-devant *Bible* & *Canon*, & cherchez ſous les noms de chaque Livre, ou de chaque Auteur ſacré, la critique & le jugement ſur ſon Livre.

LIVRES APOCRYPHES. Voyez ci-devant *Apocryphes*.

LIVRE, *Libra*, ſorte de poids.

---

(1) *Pſalm.* XXXIX, 11. (2) *Hebr.* X, 8, 9. (3) *Tertull. contra Praxeam. Ambroſ. Hieronym. in Pſalm.* XXXIX, *Hilar in Pſalm.* 11. (4) *Chryſoſt. &c.* (5) במגלת ספר כתוב קלי (6) 70. ἐν κεφαλίδι βιβλίου γέγραπται περὶ ἐμοῦ. (7) Voyez M. Baſnage, Hiſt. des Juifs, t. 6, liv. 9, c. 22, p. 570, 571, 576, 577. (8) *Pic. Mirand. in Aſtrol. l.* 8, *c.* 5. (9) *Agrippa de occulta philoſoph. l.* 3, *c.* 30. (10) Gaffarel, Curioſités inouies, c. 13, p. 279. (11) *Origen. apud Euſeb. de præpar. l.* 6, *c.* 11. Voyez le teſtament des douze Patriarches.

La livre Romaine eſt de douze onces ; & la livre de France eſt de ſeize onces. Les Hébreux, au moins dans l'ancien Teſtament, & avant la domination des Grecs dans l'Orient, n'ont point meſuré par livres. On ne trouve le nom de *libra* que dans le nouveau Teſtament (1). Les anciens Hébreux employoient le terme de *ſiclus*, quand il étoit queſtion de poids ordinaires ; & du nom de talent, quand il s'agiſſoit de grands poids. Or le ſicle peſoit une demi-once, ou quatre dragmes Romaines. Le talent étoit de trois mille ſicles, ou de quinze cents onces Romaines. Ainſi il falloit trente-deux ſicles pour une livre de Paris ; & le talent Hébreu faiſoit quatre-vingt-douze livres, ſix onces du poids de Paris.

LOAMIM, troiſieme fils de Dadan, & petit-fils d'Abraham par Céthura. *Loamim* pourroit être le pere des *Omaniens* (2), dont le pays s'étendoit depuis Pétra juſqu'à Charax. Pétra eſt Capitale de l'Arabie Pétrée, & Charax eſt ſur l'Euphrate.

LOBNA, ville de la Tribu de Juda (3), dans la partie méridionale de cette Tribu. Elle fut cédée aux Prêtres pour leur habitation, & déclarée ville de refuge (4). Euſebe & ſaint Jérôme diſent qu'elle étoit dans le canton d'Eleuthéropolis. C'eſt la même que *Libna* & *Lebna*, au voiſinage de laquelle les Iſraélites camperent dans leur voyage du déſert (5).

LOCMAN. Le nom de *Locman* ne devroit pas entrer dans ce Dictionnaire, puiſqu'il n'eſt pas parlé de lui dans l'Ecriture : mais comme quelques Auteurs Orientaux (6) le font neveu de Job du côté de ſa ſœur, ou fils de ſa tante, & par conſéquent couſin germain de cet ancien Patriarche, & que d'autres le font fils de Béor, fils de Nachor & petit-fils de Tharé, & par conſéquent petit-neveu d'Abraham, nous croyons que le lecteur ne le trouvera pas de trop en cet endroit.

En comparant tout ce que diſent les Orientaux de ce fameux ſage, il ſemble qu'il faut ou lui donner une très-longue vie, ou reconnoître qu'il y en a eu deux ou trois de même nom ; car pluſieurs enſeignent que *Locman le ſage* a vécu du temps de David & de Salomon. D'autres l'avancent juſqu'au temps de Jonas, & quelques-uns le font contemporain d'Eſope, & le confondent même avec le fameux Auteur des fables.

La plupart des Auteurs Muſulmans tiennent que Locman étoit de condition ſervile, tailleur ou charpentier, ou berger de profeſſion, & Ethiopien de nation ; qu'il fut vendu dans les terres d'Iſrael, ſous les regnes de David & de Salomon. Ils racontent qu'un jour, pendant le ſommeil de midi, les Anges étant entrés dans la chambre de Locman, le ſaluerent ſans ſe faire voir. Locman ne voyant perſonne, ne répondit point à leur ſalut. Les Anges lui dirent que Dieu vouloit le faire Monarque & ſon Lieutenant ſur la terre. Il répondit que ſi Dieu le deſtinoit à cet emploi, il ne manqueroit pas de lui donner les ſecours néceſſaires pour en remplir les devoirs ; mais que s'il vouloit lui laiſſer le choix d'un état de vie, il le prioit de le laiſſer en celui où il étoit, & de le préſerver du péché, ſans quoi toutes les grandeurs du monde lui ſeroient à charge.

(1) *Joan.* XII, 3, XIX, 39. (2) *Plin. l.* 6, *c.* 28. (3) *Joſue* XV, 42. (4) 1. *Par.* VI, 55, 57. (5) *Num.* XXXII, 20. (6) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 516.

Cette réponſe fut ſi agréable à Dieu, qu'il lui donna ſur le champ le don de ſageſſe, avec tant de profuſion, qu'il ſe trouva capable d'inſtruire tout le monde par un très-grand nombre de ſentences, de maximes & de paraboles, que l'on fait monter juſqu'au nombre de dix mille.

David lui ayant un jour demandé, comment vous êtes-vous levé ce matin ? Il répondit : *Je me ſuis levé du milieu de ma pouſſiere.* Ce qui donna à David une grande eſtime de l'humilité de Locman.

Un jour étant aſſis au milieu d'une troupe de gens qui l'écoutoient, un Juif de grande conſidération lui demanda s'il n'étoit pas cet eſclave qui gardoit n'a gueres les brebis d'un tel : je le ſuis, dit Locman. Et comment, lui répliqua le Juif, es-tu ſi promptement parvenu à un ſi grand degré de ſageſſe & de vertu ? C'eſt, dit Locman, en accompliſſant trois choſes, diſant toujours la vérité, gardant inviolablement ma parole, & ne me mêlant jamais de ce qui ne me regarde point.

On a vu un Livre intitulé *Giovaher altafsir*, qui contient un abrégé des principales actions, & des plus belles ſentences de Locman ; & l'Auteur du Tarich Montekeb, dit qu'on voyoit encore de ſon temps ſon tombeau en Judée, près la ville de Remla ou Rama, au couchant de Jéruſalem ; qu'il étoit Abiſſin ou Nubien de naiſſance, & Juif de religion ; qu'il étoit du nombre des ſoixante & dix Prophetes que les Juifs firent mourir de faim, & qui périrent tous en un jour ; qu'il vécut trois cents ans, & qu'il eſt différent d'un autre Locman qui vivoit du temps du Patriarche Heber. C'eſt ce que dit cet Auteur.

La ſageſſe de Locman eſt paſſée en proverbe parmi les Orientaux. Il y a beaucoup d'apparence que cet homme eſt le même qu'Eſope, qui vivoit du temps de Créſus, Roi de Lydie, vaincu par Cyrus, & de Solon, Légiſlateur des Athéniens. Le nom d'*Eſope* en Grec ſignifie quelquefois un Ethiopien. Eſope & Locman étoient eſclaves ; l'un & l'autre a écrit des fables & des apologies ; on en trouve beaucoup dans le Recueil de Locman, qui ſe trouvent auſſi dans celles d'Eſope, & l'on attribue à Locman pluſieurs traits qui ſont de même attribués à Eſope : par exemple, que la langue étoit la meilleure & la plus dangereuſe partie de l'homme, & que Locman étant accuſé par ſes compagnons d'avoir mangé d'un certain fruit, pour ſe juſtifier, ſe fit premierement vomir, & montra qu'il n'avoit rien de pareil dans l'eſtomach ; il fit faire enſuite la même choſe aux autres eſclaves, qui rendirent les morceaux du fruit dont ils l'accuſoient d'avoir mangé.

LOD, autrement *Lydda*, ou *Dioſpolis*. Voyez *Lydda*, & 1 *Par.* VIII, 12, où il eſt dit qu'Elphaal eut pour fils Héber, Miſaam & Samad, & qu'il bâtit Ono & Lod, & ſes filles ou ſes dépendances.

LODABAR. On ne ſait pas bien la ſituation de cette ville. Miphiboſeth, fils de Jonathas, demeuroit à Lodabar, après la mort de ſon pere, lorſque David le fit venir à ſa Cour (1). Lodabar étoit apparemment au-delà du Jourdain.

LOD-ABAR, peut ſignifier *Lod de delà*, par oppoſition à *Lod de deçà*, qui eſt *Dioſpolis*.

LOG, meſure Hébraïque, qui tenoit le quart du cabe, & par conſéquent un demi-ſettier, un poſſon, un pouce cube, & un peu plus. Il eſt parlé du log, 4 *Reg.* VI,

(1) 2. *Reg.* IX, 4, 5.

25, sous le nom de *quarta pars cabi*. Mais dans le Lévitique, le nom de *log* se trouve souvent (1), pour marquer la mesure d'huile d'olive, que les lépreux devoient offrir au Temple, après qu'ils étoient guéris de leur incommodité.

LOGION. C'est le nom Grec de cet ornement du Grand-Prêtre que nous appelons *Rational* (2), & que l'Hébreu rend par *Choschen*. Voyez *Rational*.

LOIS, aïeule de saint Timothée. Saint Paul donne de grandes louanges à sa foi. 2 *Timoth.* 1, 5.

LOIS. Dans l'Ecriture, le nom de *Loi* tout seul, se prend pour la Loi de Moïse, & quelquefois pour toute la Religion des Juifs, opposée à l'Evangile & à la Religion chrétienne. La Loi de Moïse est la plus ancienne que nous connoissions dans le monde. Car encore que les Egyptiens, par exemple, les Assyriens, & divers autres peuples fussent déjà formés de son temps, & par conséquent qu'il y eût déjà quelques especes de Lois parmi eux, toutefois nous ne voyons aucune nation qui ait eu un corps de Lois avant les Hébreux. Joseph (3) remarque que les Législateurs Grecs sont fort nouveaux, comparés à Moïse, & que les anciens Grecs ignoroient jusqu'au terme *Nomos*, qui signifie *Loi*, & qui ne se trouve pas dans Homere, le plus ancien Ecrivain qu'aient eu les Grecs, au jugement de plusieurs.

Les Rabbins (4) prétendent que les fils de Noé reçurent certaines Lois, qui composent le droit naturel, & qui ont toujours obligé toutes les nations du Monde, de quelque pays qu'elles soient. Maimonides croit même que les six premieres furent données à Adam; & que Dieu en ajouta une septieme à Noé & à ses fils. Voici ces préceptes. Le premier ordonne la soumission aux Juges & aux Magistrats. Le 2, défend le blasphême contre Dieu. Le 3, l'idolatrie, la superstition. Le 4, les commerces incestueux, la sodomie, la bestialité, les crimes contre nature. Le 5, l'homicide & toute sorte d'effusion de sang. Le 6, le vol. Le 7, ne pas manger le membre d'un animal en vie.

On distingue ordinairement entre la Loi naturelle & la Loi positive. La Loi naturelle est celle qui est imprimée au fond de nous-mêmes, comme l'obligation d'adorer l'Etre suprême, d'honorer ses parens & ceux qui sont établis en Dignités, d'obéir aux Supérieurs, de ne faire à autrui ce que l'on ne voudroit pas qu'on nous fît, &c. Les Lois positives sont de plusieurs sortes. Les unes sont morales; les autres civiles & politiques, & les autres cérémonielles. Les morales, pour l'ordinaire, ne sont que des suites ou des explications des Lois naturelles. Les Lois judicielles, civiles & politiques, regardent principalement les devoirs des hommes entre eux, l'ordre & la police de l'Etat; elles répriment les entreprises des méchans, défendent les foibles contre l'oppression des puissans, & reglent les droits & le pouvoir des Puissances temporelles. Enfin les Lois cérémonielles regardent le culte extérieur qui est dû à la Divinité, les devoirs des Ministres, & ceux des peuples envers Dieu, & leurs obligations réciproques entre eux, par rapport à Dieu.

La Loi ancienne fut donnée aux

(1) *Levit.* XIV, 10, 12, 14. (2) *Exod.* XXV, 7, XXVIII, 4, *&c.* Ἀκρίσεως. *Vulg. Rationale.* (3) *Joseph. l.* 2, *contra Appion. p.* 1070. *D.* (4) *Gemar. Babylon. ad tit. Sanhedrin. c.* 7. *Maimonid. Halac. Melak. c.* 9.

Hébreux par l'entremiſe de Moïſe, ſur le Mont Sinaï, cinquante jours après leur ſortie d'Egypte (1), l'an du Monde 2513, avant Jeſus-Chriſt 1487, avant l'Ere vulgaire 1491. Les principales Lois ſont celles du Décalogue, que Dieu donna à Moïſe, écrires ſur des tables de pierre (2). Voici ces Lois.

1. Vous n'aurez point de Dieux étrangers en ma préſence.

2. Vous ne ferez point d'images taillées, ni aucune repréſentation de tout ce qui eſt en haut dans le Ciel, ni de ce qui eſt en bas ſur la terre, ni de ce qui eſt dans les eaux ſous la terre. Vous ne les adorerez point, & ne leur rendrez point le culte ſouverain. Je ſuis le Seigneur votre Dieu...

3. Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu; car il punira ſéverement celui qui aura pris en vain, ou fauſſement le nom du Seigneur.

4. Souvenez-vous de ſanctifier le jour du Sabbat... Vous ne ferez ce jour-là aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni l'étranger qui eſt dans vos portes, ni votre ſerviteur, ni votre ſervante, ni vos bêtes de ſervice.

5. Honorez votre pere & votre mere afin que vous jouiſſiez d'une longue vie ſur la terre, que le Seigneur vous doit donner.

6. Vous ne tuerez point.

7. Vous ne commettrez point d'adultere.

8. Vous ne déroberez point.

9. Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.

10. Vous ne deſirerez ni ſa maiſon, ni ſa femme, ni ſon eſclave, ni ſon bœuf, ni ſon âne, ni aucune autre choſe qui ſoit à lui.

C'eſt là ce que les Juifs appellent *les dix paroles*, & les Grecs *decalogoi*, d'où nous avons fait *Décalogue*.

Quelques Savans (3) ont cru que Moïſe dans la plupart de ſes Lois, avoit voulu ou imiter celles des Egyptiens, ou prendre le contrepied de leurs uſages ou de leurs maximes, ou donner aux Hébreux un frein, pour les empêcher de tomber dans les abus, les idolatries & les ſuperſtitions qu'ils avoient vues dans l'Egypte. D'autres au contraire ont prétendu que les Egyptiens avoient imité, au moins en partie, les Lois des Hébreux. Dans cette diverſité d'opinions, nous croyons qu'il faut reconnoître de bonne foi que ſouvent les Hébreux ont en effet imité les Egyptiens, & que réciproquement les Egyptiens ſe ſont auſſi quelquefois rendus imitateurs des Hébreux: Que par un autre tour d'eſprit, les Egyptiens dans pluſieurs occaſions, ſe ſont éloignés des Hébreux, & ont établi des pratiques de Religion toutes différentes des leurs, uniquement dans la vue de les contrarier, & de ſatisfaire leur animoſité & leur antipathie. Ainſi l'on a tout ſujet de croire que les pratiques de la Loi de Moïſe, qui ſont contraires à l'idolatrie des Egyptiens, à leurs ſuperſtitions, à leurs pratiques religieuſes, ne ſont pas établies ſans deſſein; & que le Légiſlateur des Juifs s'eſt propoſé de guérir les Iſraélites du penchant qu'ils avoient à l'idolatrie, & de mettre des barrieres aux mauvaiſes habitudes qu'ils avoient contractées dans l'Egypte. Comme le peuple Hébreu s'eſt pour ainſi dire formé dans l'E-

(1) *Exod.* XIX, 3, 4, *& ſeq.* (2) *Exod.* XXI, 1, 2, 3, *& ſeq.*
(3) *Vide Spencer. de legib. Hebræor. ritualib. l* 3. *Diſſert.* 1, *&c. & Marsham. Canon. Ægypti. Chronol. ſæculo* 9. *Kircher. Propyl. c.* 2.

gypte, & que l'idolatrie étoit très-ancienne dans ce pays, on ne peut raiſonnablement douter que ce ne ſoit auſſi dans ce pays qu'ils prirent cette paſſion ſi violente pour les Idoles; & que Moïſe, qui n'ignoroit pas leur mauvaiſe diſpoſition à cet égard, ne ſe ſoit appliqué à y apporter de puiſſans remedes. Quant aux autres Lois judicielles ou cérémonielles, on peut croire qu'il en uſa ſuivant ſa prudence, en retenant ce qui pouvoit être utile dans celles des Egyptiens, en rectifiant celles qui pouvoient devenir bonnes, & en ſupprimant par des Lois contraires, celles dont la pratique étoit oppoſée à la juſtice, à la charité, à la raiſon, ou même à l'intérêt de ſon peuple.

La Loi de Moïſe n'étant que l'ombre des choſes futures (1), & ne conduiſant rien à ſa perfection, comme dit fait Paul (2), il étoit néceſſaire que Jeſus-Chriſt perfectionnât ce qu'elle avoit d'imparfait, qu'il réformât les abus qu'elle toléroit, & qu'il accomplît ce qu'elle ne faiſoit que promettre & que figurer. C'eſt en effet ce qu'il a très-parfaitement exécuté. Il déclare dans l'Evangile (3) qu'il n'eſt point venu pour détruire la Loi, mais pour la perfectionner. Il a apporté des explications, des modifications, des reſtrictions à la Loi de Moïſe, & ſur-tout aux explications que les Rabbins, & les Maîtres en Iſrael lui donnoient; explications qui étoient plutôt des corruptions, que des éclairciſſemens de la Loi. Saint Paul a achevé en quelque ſorte ce que le Sauveur n'avoit fait qu'ébaucher; ou plutôt, il a mis dans tout ſon jour, ce que ſon Maître n'avoit qu'inſinué, & fait entrevoir. C'eſt que la Loi de Moïſe eſt en quelque ſorte abrogée par l'Evangile, que depuis la mort du Meſſie, les cérémonies légales ne ſont d'aucune obligation, ni d'aucune utilité; que nous ne ſommes plus ſous le joug de la Loi, mais ſous la grace (4); que Jeſus-Chriſt nous a procuré la liberté des enfans, au lieu de l'eſprit de ſervitude qui régnoit ſous l'ancien Teſtament (5): en un mot, que ce n'eſt pas la Loi, ni ſes œuvres qui nous juſtifient, mais la foi animée de la charité, & accompagnée des bonnes œuvres morales (6). Au reſte, quand on dit que l'Evangile nous a déchargés du joug de la Loi, on ne l'entend que des préceptes de la Loi cérémonielle & judicielle, & non pas des préceptes moraux, dont l'obligation eſt indiſpenſable, & dont l'obſervation eſt encore beaucoup plus parfaite & plus étendue dans la Loi de grace, qu'elle ne l'étoit ſous la Loi ancienne.

Pour les Lois particulieres de Moïſe, ceux qui voudront les voir dans leur juſte étendue, peuvent conſulter les articles de ce Dictionnaire où elles ſont traitées; par exemple, *Pâque*, *Sabbat*, *Blaſphême*, *Adultere*, *Sacrifices*, *Holocauſtes*, *&c.* Nous nous contenterons de donner ici le précis des Lois de Moïſe, tel qu'il ſe trouve dans notre Préface ſur le Deutéronome.

Dieu Créateur du Ciel & de la terre (7), choiſit la race d'Abraham pour ſon peuple particulier (8). Il fait avec lui une alliance ſolemnelle à Sinaï; il lui donne ſa Loi, & déclare qu'il eſt le ſeul Dieu (9), qu'il veut être ſeul

(1) *Heb.* x, 1. (2) *Heb.* vii, 19. (3) *Matth.* v, 17. (4) *Rom.* vi, 14. (5) *Rom.* viii, 21. *Galat.* iv, 31, v, 13. (6) *Rom.* iii, 20. *Galat.* ii, 26. (7) *Geneſ.* i, 1. (8) *Levit.* xix, 11, 12 & 13. *Deut.* xxvi, 16, 17. (9) *Exod.* xx, 2.

adoré,

adoré, aimé (1), & ſervi (2). Il demande tout l'amour, toute l'application, tout le cœur de ceux qui ſont à lui. Auſſi jaloux de ſa gloire, & auſſi ſévere à punir qu'il eſt miſéricordieux envers les ſiens, & fidelle dans ſes promeſſes, il menace de punir les enfans pour les peres juſqu'à la troiſieme & quatrieme génération; mais auſſi il promet de faire miſéricorde à ceux qui le craignent, juſqu'à mille générations (3). Il veut qu'on jure en ſon nom (4), lorſqu'on eſt obligé de jurer; & défend de jurer jamais par les Dieux étrangers (5), & même de prononcer leur nom (6); beaucoup moins de les adorer (7), & de les repréſenter ſous aucune figure d'animaux, d'oiſeaux, de poiſſons, ou d'aſtres (8). Le blaſphême contre Dieu eſt puni de mort (9), & les juremens en vain, le menſonge & la calomnie ſont condamnés, comme une inſulte faite à la vérité & au ſacré nom de Dieu (10). Il eſt permis de ne pas faire des vœux au Seigneur; mais auſſi-tôt qu'on en a fait, il ne faut pas différer de les rendre (11): ſi on differe, Dieu en tirera la vengeance, & imputera ce retardement à péché. Il condamne ceux qui le tentent, & qui doutent de ſon ſouverain pouvoir (12), & ceux qui conſultent les Magiciens, les Devins, les faux Prophetes, les diſeurs de bonne aventure: en un mot, il déteſte toutes ſortes de divinations, de maléfices, de ſuperſtitions, de magies, d'augures, de ſortileges (13). Il veut un culte pur, ſincere, ſans aucun mêlange de culte étranger (14), qu'on n'obſerve point les ſonges (15), qu'on ne ſe coupe point les cheveux en rond à l'honneur des faux Dieux, comme font les Idolâtres; qu'on ne ſe faſſe ni inciſions, ni ſtigmates (16); qu'on puniſſe de mort les Magiciens, & ceux qui ont l'eſprit de Pithon, & les faux Prophetes qui veulent induire le peuple à l'idolatrie (17). En général, l'idolatrie, ceux qui y ſollicitent les autres, les villes qui tombent dans ce crime, ſont dévouées à l'anathême & au dernier ſupplice (18). Défenſes d'imiter les Idolâtres dans leur deuil (19); de ſe ſervir jamais de l'huile d'onction, ou du parfum dont on ſe ſert dans le Temple, ſous peine de mort (20). Ordre de ſe tenir toujours purs & ſaints, comme étant les enfans, les ſerviteurs & le peuple d'un Dieu ſaint (21); d'étudier jour & nuit ſa ſainte Loi, de la méditer, de la porter ſur ſes poignets & ſur ſon front, & de l'écrire ſur les montans de ſa porte (22).

Dans le déſert, le Seigneur ordonne qu'on lui dreſſe une tente, comme au Monarque d'Iſrael, qui marche au milieu de ſon peuple: Que chacun contribue à cet ouvrage (23); que les Prêtres ſeuls y ſervent, & s'en approchent (24);

(1) *Deut.* VI, 5. (2) *Deut.* X, 12 & 20. (3) *Exod.* X, 5, 6 & XXXIV, 6, 7. *Deut.* V, 9, 10 & VI, 15. (4) *Deut.* VI, 13 & X, 20. (5) *Exod.* XXIII, 13. (6) Là-même. (7) *Exod.* XX, 3, 4. (8) *Exod.* XX, 4. (9) *Levit.* XXIV, 11. (10) *Exod.* XX, 7. *Deut.* V, 11. (11) *Deut.* XXIII, 21. *Levit.* XXV, 1, & *Num.* XXX. (12) *Deut.* VI, 16. (13) *Levit.* XIX, 31, XX, 6, 27, XXII, 18. *Deut.* XVIII, 10. (14) *Deut.* XVIII, 13. (15) *Levit.* XIX, 26. (16) *Ibid.* 27, 28, 29. (17) *Levit.* XX, 27. *Deut.* XVIII, 10, & *ſeq.* (18) *Exod.* XXII, 10, XXIII, 24, 25, XXIV, 16. *Levit.* XIX, 4. *Deut.* IV, 16, 17, XIII, 6, 10 & XVII, 3. (19) *Deut.* XIV, 1, 2. (20) *Exod.* XXX, 33. (21) *Exod.* XXII, 31. (22) *Deut.* VI, 7, 8, 9, XI, 20. (23) *Exod.* XXIII, 3 & XXV, 5. (24) *Num.* XVIII, 4.

qu'on ne lui offre des ſacrifices, & qu'on ne lui dreſſe des Autels qu'en ce ſeul endroit (1) : Que tout ce qu'on tuera d'animaux dedans ou dehors le camp, ſoit préſenté à la porte du Tabernacle, ſous peine d'être traité comme homicide (2). Et lorſqu'Iſrael ſera arrivé dans la terre qui lui eſt promiſe, qu'il ſe tranſporte trois fois chaque année (3) au Temple, pour y rendre ſes hommages à ſon Seigneur, dans le lieu qui aura été choiſi & marqué de Dieu même ; (4) & défenſes d'y paroître les mains vuides. Qu'on prenne garde d'imiter les Chananéens dans le culte qu'on lui rend ; de lui ériger des ſtatues ou des Autels, & de planter des bois conſacrés, même autour de l'Autel de ſon Temple (5). Il veut que ſon peuple y apporte les prémices & les décimes, qu'il a deſtinées pour la nourriture & l'entretien de ſes ſerviteurs & de ſes Prêtres (6) ; & que pour marque de leur dépendance & de leur ſervitude, ils viennent faire cette déclaration, en les préſentant aux Miniſtres du Seigneur (7) : *Je reconnois aujourd'hui en préſence du Seigneur votre Dieu, que je ſuis entré dans la terre qu'il a promiſe à nos peres avec ſerment.* Et lorſque le Prêtre avoit pris le panier où étoient les prémices, l'Iſraélite continuoit : *Le Syrien perſécutoit mon pere, qui fut obligé de deſcendre en Egypte. Il y vint avec peu de monde : mais s'étant multiplié, les Egyptiens le perſécuterent, & le chargerent de fardeaux inſupportables : c'eſt pourquoi nous criâmes au Seigneur, au Dieu de nos peres, qui nous exauça, & nous tira de cet eſclavage par une infinité de prodiges, & nous introduiſit dans le pays, où coulent des ruiſſeaux de lait & de miel. C'eſt pourquoi je lui offre aujourd'hui les prémices de la terre qu'il m'a donnée.*

Outre les décimes & les prémices qu'on lui préſentoit, il vouloit qu'on vînt tous les ans faire dans ſon Temple des feſtins de Religion (8), où l'on ſe rejouît en ſa préſence, & où l'on invitât le Lévite, le pauvre, la veuve & l'orphelin. Dans ces fêtes, on faiſoit cette priere, ou cette déclaration devant le Seigneur (9) : *J'ai ſéparé dans ma maiſon ce qui étoit ſanctifié, & j'en ai fait part au Lévite, à l'étranger, à la veuve & à l'orphelin, comme vous me l'avez ordonné ; je n'en ai point mangé dans mon deuil, je ne l'ai point ſéparé dans ma ſouillure, je n'en ai rien employé aux funérailles, j'ai obéi à la voix du Seigneur mon Dieu. Regardez donc du haut du Ciel, & de votre Sanctuaire ſur votre peuple, & béniſſez la terre que vous nous avez donnée ; cette terre, où coulent des ruiſſeaux de lait & de miel.* Tous les trois ans, au lieu de venir faire les feſtins dans le Temple, on pouvoit les faire chacun dans le lieu de ſa réſidence.

Les Prêtres du Seigneur avoient pluſieurs prérogatives, & différens emplois fort honorables. Ils ſervoient ſeuls à l'Autel, offroient le ſang & la graiſſe, & les autres parties des ſacrifices, qui ſe conſumoient ſur le feu de l'Autel. Eux ſeuls entroient dans le Saint, pour y faire brûler le parfum, pour y allumer les lampes, & pour y mettre les pains de propoſition tous les jours de Sabbat. Ils avoient

(1) *Deut.* XII. 1, 14. (2) *Levit.* XVII, 3, 4. (3) *Exod.* XXIII, 14, XXXIV, 20. *Deut.* XV. (4) *Deut* XII, 11, 12. (5) *Deut.* XVI, 21, 22. (6) *Exod.* XXII, 29, 30. *Deut.* XXXI, 1, 2. (7) *Deut.* XXV, 4, 5. (8) *Deut.* XIV, 23, 24, & *ſeq.* (9) *Deut.* XXVI, 13, 14, & *ſeq.*

leur part de tous les ſacrifices pacifiques, & de toutes les victimes pour le péché : & pour les offrandes de pain & de liqueurs, auſſitôt qu'on en avoit jeté ſur le feu de l'Autel une aſſez petite quantité, le reſte appartenoit au Prêtre ſervant (1). Dans les hoſties pacifiques, le Prêtre avoit l'épaule droite & la poitrine (2). L'on brûloit ſur le feu les graiſſes de la victime, & l'on répandoit ſon ſang au pied de l'Autel. Le reſte de la chair étoit à celui qui donnoit la victime (3). Dans les ſacrifices pour le péché, on offroit au Seigneur les reins, la queue du mouton, la graiſſe qui couvre les entrailles, l'enveloppe du foie, & le ſang. Tout le reſte étoit aux Prêtres (4). Les holocauſtes étoient entierement conſumés ſur le feu, & le Prêtre ne profitoit que de la peau de la victime. La chair des hoſties pacifiques ſe mangeoit dans les maiſons particulieres, ou dans le Temple : on n'en pouvoit uſer que le jour du ſacrifice, ou le lendemain : s'il en reſtoit quelque choſe au troiſieme jour, on la brûloit (5). Les Prêtres ne pouvoient ſe nourrir de la chair des hoſties pour le péché, que dans le Temple ; il n'étoit pas permis d'en emporter au-dehors (6) : mais pour leur part des victimes pacifiques, ils pouvoient en manger dans leurs maiſons avec leurs femmes & leurs enfans, de même que des prémices, des dîmes, des premiers-nés, des choſes vouées & des offrandes qu'on faiſoit au Seigneur (7). Il n'y a que les hoſties pour le péché, qui étoient réſervées aux ſeuls Prêtres ſervans actuellement dans le Temple, & exempts de ſouillures. Si un Prêtre avoit mangé quelque choſe de ſanctifié pendant ſon impureté, il étoit puni du dernier ſupplice (8). Ni le mercénaire travaillant chez le Prêtre, ni aucun étranger n'y pouvoient participer : mais l'eſclave du Prêtre en pouvoit manger. La fille du Prêtre, dès qu'elle étoit mariée à un homme qui n'étoit point de la race Sacerdotale, n'uſoit plus des viandes ſanctifiées ; mais elle en pouvoit manger auſſi-tôt qu'elle étoit veuve, ou répudiée. Sous le nom de choſes ſanctifiées, on n'entend que les parties des hoſties pacifiques, ou des autres offrandes faites au Temple immédiatement, & ſéparées de ce qui a été offert ſur l'Autel : car les dîmes & les prémices, qui étoient proprement le fonds des Prêtres, pouvoient être regardées indifféremment comme toute autre nourriture commune & ordinaire : autrement, de quoi ſe ſeroient nourris les Lévites & les Prêtres durant leurs impuretés caſuelles, ou naturelles ?

Tous les premiers-nés (9), tant des hommes que des animaux domeſtiques, étoient au Seigneur. Les premiers-nés des hommes ſe rachetoient pour la ſomme de cinq ſicles (10). On rachetoit de même les premiers-nés des animaux immondes par leur nature, comme l'âne & le chameau. Le premier-né de l'âne s'échangeoit contre une brebis : on pouvoit auſſi le racheter pour la valeur de cinq ſicles (11) ; ſi on ne le rachetoit point, il falloit le tuer. Les animaux purs, tels que ſont le bœuf, la brebis, la chevre, ne ſe rachetoient pas : on les tuoit, on en of-

(1) *Levit.* II, 3. (2) *Levit.* VII, 31, 32, 33. (3) *Ibid.* 30, 31. (4) *Levit.* VII, 1, 2, 3. (5) *Levit.* VII, 18. (6) *Levit.* VI, 26, VII, 6. *Num.* XVIII, 9. (7) *Levit.* X, 14, & *Num.* XVIII, 13, & *ſeq.* (8) *Levit.* XXII, 2, 3, & *ſeq.* (9) *Exod.* XIII, 1, 2, & XXXIV, 19, 20, 21. (10) *Num.* XVIII, 16. (11) *Ibid.* 17, 18.

froit la graiſſe ſur le feu, & on en répandoit le ſang au pied de l'Autel : tout le reſte demeuroit aux Prêtres (1). Les fruits des arbres nouvellement plantés, paſſoient pour impurs, pendant les quatre premieres années : après la quatrieme année, tout le fruit étoit au Seigneur; & la cinquieme, le propriétaire commençoit à en goûter (2).

Le Seigneur, en vertu du droit par lequel il ſe réſerve les premiers-nés de tout Iſrael, prit la Tribu de Lévi pour ſon ſervice. Cette Tribu lui fut donnée comme en échange, & en compenſation des premiers-nés de toutes les autres Tribus (3); & parmi les Lévites, il choiſit la famille d'Aaron, pour exercer ſon Sacerdoce. Les autres branches de la Tribu de Lévi étoient ſubordonnées aux Prêtres, & employées ſelon les beſoins que ceux-ci en avoient dans l'exercice de leur miniſtere. Ainſi les Prêtres ſervoient immédiatement à l'Autel, & dans le Saint & le Sanctuaire : ils devoient conſerver le feu perpétuel ſur l'Autel des holocauſtes : & l'office des Lévites étoit de garder les portes du Temple, de jouer des inſtrumens, de dépouiller les victimes, de préparer & d'apporter le bois à l'Autel.

Le Grand-Prêtre avoit le privilege particulier d'entrer dans le Sanctuaire : ce qui n'étoit accordé à aucun autre. Il n'y entroit qu'un jour de l'année, qui étoit celui de l'Expiation ſolemnelle (4). Il étoit par ſa Charge Chef de la Juſtice (5), & l'arbitre de toutes les choſes qui regardoient le culte de Dieu & la Religion. Il devoit être ſorti d'une femme de ſa Tribu & de ſa race, que ſon pere auroit épouſée vierge (6) : il devoit être exempt des défauts du corps, qui excluoient de la Dignité de Grand-Prêtre (7). Dieu avoit voulu attacher à ſa perſonne l'oracle de ſa vérité; & lorſque le Grand-Prêtre étoit revêtu des ornemens de ſa dignité, il répondoit au nom du Seigneur, par le moyen d'Urim & Tummim, qui étoient dans ſon Rational (8). Le deuil pour les morts lui étoit défendu (9) : il n'y avoit pas même d'exception pour ſon propre pere. Il n'entroit jamais dans un lieu où il y avoit un mort, de peur de contracter quelques ſouillures. Les Prêtres inférieurs (10) pouvoient aſſiſter aux funérailles de leurs peres & meres, de leurs enfans & de leurs freres; mais non pas des autres perſonnes, même du Prince de leur peuple. Pour les Lévites, ils ne ſont point diſtingués des autres Iſraélites à l'égard des funérailles. Les Prêtres vivoient dans la continence tout le temps qu'ils étoient occupés au ſervice du Temple : ils s'abſtenoient alors de vin (11), & de toutes ſouillures. Ils étoient nuds pieds dans le Temple (12), ils y couchoient, ils y mangeoient, & ne portoient pas leurs habits de cérémonie au-dehors. Cet habit étoit pour les ſimples Prêtres & pour les Lévites, une tunique de lin, qui leur venoit juſqu'aux pieds (13), & un bonnet auſſi de lin, qui leur couvroit la tête. Ils ne portoient point de cheveux, ni de barbe ſur la levre d'en-haut. Leur ceinture & leurs caleçons étoient de lin, comme le reſte.

(1) *Levit.* XIX, 23, 24, 25. (2) *Num.* III, 41. (3) *Levit.* VI, 10, 12, 13. (4) *Levit.* XVI. (5) *Deut.* XVII, 12, 13. (6) *Levit.* XXI, 13. (7) *Levit.* XXI, 17, 18. (8) 1. *Reg.* XXIII, 9, & XXX, 7. (9) *Levit.* XXI, 10, 11, 12. (10) *Levit.* X, 6, & XXI, 2, 3, 4. (11) *Levit.* X, 9. (12) *Vide dicta ad Exod.* XL, 29, 30. (13) *Exod.* XXVIII, 40, 42.

L'habit du grand-Prêtre étoit plus magnifique (1). Il avoit ſur les reins un caleçon de fin lin, & ſur la chair une tunique auſſi de lin, & d'une tiſſure particuliere. Sur la tunique il portoit une longue robe couleur de bleu céleſte : elle étoit apparemment ſans manche, & toute liſſe. Au bas on voyoit une bordure de ſonnettes d'or, & de pommes de grenades de fils de différentes couleurs, diſpoſées les unes auprès des autres, une pomme, puis une ſonnette ; & ainſi de ſuite. Cette robe étoit ſerrée d'une ceinture de différentes couleurs, travaillées par l'art du brodeur. C'eſt ce que l'Ecriture appelle *Ephod*. Cet Ephod conſiſtoit en deux rubans d'une matiere précieuſe, & d'un ouvrage recherché, qui deſcendoient de deſſus les épaules, pardevant & par derriere, & qui, ſe réuniſſant au-devant de l'eſtomac, ſervoient à ceindre la robe dont on a parlé. L'Ephod étoit orné ſur les épaules, de deux pierres précieuſes, ſur chacune deſquelles on avoit gravé ſix noms des Tribus d'Iſrael : & pardevant la poitrine, à l'endroit où les deux rubans ſe croiſoient, l'on voyoit *le Rational*, qui étoit une piece quarrée, large de dix pouces, à laquelle étoient attachées douze pierres précieuſes, ſur chacune deſquelles étoit écrit le nom d'un des douze fils d'Iſrael, ſuivant l'ordre de leur naiſſance.

Les Prêtres ne pouvoient épouſer une femme de mauvaiſe vie, ni une proſtituée, ni une femme répudiée par un autre (2). Si la fille d'un Prêtre tomboit dans l'impureté, elle étoit brûlée vive (3), parce qu'elle violoit le nom de ſon pere. Il n'étoit pas permis aux Prêtres d'offrir de l'encens avec un feu étranger. On ſait ce qu'il en coûta à Nadab & Abiu, pour l'avoir voulu faire (4). Dans tous les ſacrifices, les Prêtres employoient le ſel (5) : mais on n'y offroit ni huile, ni levain (6). C'étoit eux qui fourniſſoient la matiere des pains de propoſition : ils les ſervoient tous les jours de Sabbat ſur la table d'or dans le Saint (7) ; ils les paîtriſſoient & les cuiſoient eux-mêmes, & mangeoient les vieux, lorſqu'on y en mettoit de nouveaux (8). C'étoit auſſi à leurs frais que s'offroit l'holocauſte perpétuel du ſoir & du matin (9), & les libations qui l'accompagnoient. On compte pluſieurs défauts de corps qui excluoient du Sacerdoce (10), & pluſieurs défauts dans les victimes, qui les rendoient impures pour les ſacrifices (11). On les peut voir dans le Commentaire.

Dieu n'avoit point aſſigné de partages en fonds & en terres aux Prêtres ni aux Lévites (12) ; mais il avoit fourni à leur ſubſiſtance, par les dîmes, les prémices, les offrandes & les parties des victimes dont on a parlé, & qu'on leur donnoit. Cela leur tenoit lieu de fonds, & les mettoit fort à leur aiſe. Il pourvut auſſi à leur logement, en leur aſſignant quarante-huit villes pour leur demeure. Ils ne poſſédoient dans la banlieue de ces villes, que la longueur de mille coudées au-delà des murailles (13). Les maiſons de ces villes, qui appartenoient aux Lévites, ſuivoient la nature des champs des Iſraéli-

(1) *Exod.* XXVIII. (2) *Levit.* XXI, 7, 8. (3) *V.* 9. (4) *Levit.* X, 1, 2. (5) *Levit.* II, 13, *& Num.* XV. (6) *Levit.* II, 11. (7) *Levit.* XXIV, 5, *& ſeq.* (8) *Matth.* XII, 4. (9) *Exod.* XXIX, 38. *Num.* XXVIII, 3. 4 (10) *Levit.* XXI, 17, 18. (11) *Levit.* XXII, 18, 19, 20. (12) *Num.* XVIII, 20, 21. (13) *Num.* XXXV, 2, 3.

tes : on les pouvoit racheter à perpétuité ; & dans l'année du Jubilé, elles retournoient à leurs prémiers maîtres, ſi on ne les avoit point rachetées auparavant (1). Des quarante-huit villes des Lévites, il y en eut ſix deſtinées pour ſervir d'aſile à ceux qui avoient commis un meurtre involontaire (2). Les Prêtres en eurent treize pour leur part ; toutes les autres furent pour les Lévites (3). Dieu ordonne auſſi que dans toutes les villes, on donne aux Lévites quelque partie de la pâte qu'on paîtrit. Les Sages avoient fixé cette portion au-deſſus de la quarantieme, & au-deſſous de la ſoixantieme partie de la maſſe qu'on cuiſoit. De plus, on leur faiſoit préſent, lorſqu'on tuoit quelques animaux, de l'épaule, du ventricule & des mâchoires (4). Ils avoient auſſi une partie de la laine des moutons qu'on tondoit (5) ; & dans les expéditions militaires, on leur donnoit toujours bonne part au butin, quand même ils n'auroient pas été au combat (6). Il ſe trouvoit ordinairement quelques Prêtres dans les armées des Hébreux. Ils étoient chargés de ſonner des trompettes (7), & de prononcer à la tête de l'armée ces paroles (8) : *Ecoutez, Iſrael ; vous allez combattre vos ennemis ; ne craignez point, parce que le Seigneur eſt au milieu de vous, pour combattre contre vos ennemis, & pour vous délivrer du danger.* Lorſqu'on portoit l'Arche d'Alliance au camp, c'étoit les Prêtres qui en étoient chargés, & qui la gardoient (9). Souvent le Grand-Prêtre s'y trouvoit avec ſes ornemens ſacrés, pour pouvoir conſulter le Seigneur ſur ce qui ſe préſentoit à faire.

Lorſque les particuliers faiſoient quelques feſtins dans le Temple, ou dans les villes particulieres, les Lévites y étoient ordinairement invités. Le Seigneur recommande en vingt endroits, aux Hébreux, de ne pas oublier les Lévites dans leurs réjouiſſances. Souvenez-vous, leur dit-il, du Lévite, qui eſt dans l'enceinte de vos villes, & faites attention qu'il n'a point de partage dans la terre (10). Ils recevoient la dîme non-ſeulement des grains & des fruits de la campagne, mais auſſi des animaux (11). On prenoit la dixieme piece de bétail qui venoit, quelle qu'elle fût ; on ne choiſiſſoit point. Si quelqu'un vouloit racheter ſa dîme, il ajoutoit à la valeur de la choſe la cinquieme partie par-deſſus (12).

Après que les Lévites avoient reçu toutes les prémices & les dîmes, ils en ſéparoient la dixieme partie pour les Prêtres (13). Les Prêtres & les Lévites ſervoient par quartier dans le Temple. Ils entroient dans le ſacré miniſtere à l'âge de vingt-cinq ou trente ans, & en ſortoient à cinquante (14). Du temps de David, cet ordre fut changé ; on les reçut dans le Temple dès l'âge de vingt ans (15). Si un Lévite jugeoit à propos de quitter le lieu de ſa demeure, pour s'attacher pour toujours au ſervice de la maiſon de Dieu, on l'y recevoit, & il y étoit entretenu des revenus & des offrandes communes & journalieres (16).

Une des principales fonctions

(1) *Levit.* XXV, 32. (2) *Num.* XXXV, 6. *Joſue* XX, 7, 8. (3) *Joſue* XXI, 19, & *ſeq.* (4) *Deut.* XVIII, 3. (5) *Ibid.* ℣. 4. (6) *Num.* XXIX, 30. (7) *Num.* X, 8, 9. (8) *Deut.* XX, 3, 4. (9) 1. *Reg.* IV, 4 & XIV, 18, & 2. *Reg.* XV, 24, 25. (10) *Deut.* XII, 18, 19, & *paſſim.* (11) *Levit.* XXVIII, 30, 31, 32. (12) ℣. 31. (13) *Num.* XVIII, 26. (14) *Num.* VIII, 24, & *Num.* IV, 3. (15) 1. *Par.* XXIII, 24, & 2. *Par.* XXXI, 17, & 1. *Eſdr.* III, 8. (16) *Deut.* XVIII, 6.

des Prêtres & des Lévites, après les ſacrifices & le ſervice du Temple, étoit l'inſtruction des peuples. Ils étoient obligés de lire ſolemnellement la Loi dans l'aſſemblée de toute la nation, au jour de l'Expiation ſolemnelle (1). Le Roi nouvellement élevé à la Royauté, recevoit de leur main (2) le volume de la Loi, qu'il faiſoit tranſcrire pour ſon uſage. C'étoit aux Prêtres à qui on avoit recours dans la déciſion des affaires épineuſes & difficiles (3). Il étoit ordonné dans ces occaſions, d'obéir au Grand-Prêtre, ſous peine de mort (4). La diſtinction des différentes ſortes de lepres (5), l'expiation d'un meurtre dont on ignoroit l'auteur (6), les cauſes de divorce, les eaux de jalouſie (7), tout ce qui regardoit les vœux des Nazaréens (8), étoient de leur reſſort. Ils béniſſoient le peuple ſolemnellement, & invoquoient ſur lui le nom du Seigneur (9).

Les Hébreux avoient de pluſieurs ſortes de ſacrifices. L'holocauſte étoit le plus parfait. On y brûloit toute la chair de l'animal, après qu'on l'avoit vuidé & dépouillé. Le ſacrifice pacifique étoit pour obtenir des graces ou pour remercier de celles qu'on avoit reçues, ou ſimplement pour reconnoître la grandeur & le ſouverain domaine de Dieu. L'on offroit à Dieu le ſang & les graiſſes de l'hoſtie pacifique; le Prêtre avoit l'épaule & la poitrine, & on rendoit au particulier le reſte de ſa victime. Dans le ſacrifice pour le péché il n'y avoit rien pour celui qui fourniſſoit l'hoſtie. On brûloit ſur l'Autel les graiſſes qui couvrent les inteſtins; la taye du foie, & les reins: le ſang étoit répandu au pied de l'Autel, le reſte étoit au Prêtre. On n'offroit que des taureaux, des vaches, ou des veaux, des béliers, des brebis, ou des moutons, des boucs, des chevres, ou des chevreaux. Il y avoit auſſi certains ſacrifices d'expiation, où l'on immoloit des oiſeaux. Dans ces rencontres, ordinairement on en tuoit l'un, & on laiſſoit envoler l'autre. Ces ſortes de ſacrifices n'avoient lieu que dans l'expiation d'un l'épreux guéri (10), & dans celle d'un homme, qui ayant juré témérairement de faire quelque choſe, avoit oublié de la faire (11). Il ſeroit preſque impoſſible d'entrer ici dans tout le détail des cérémonies des ſacrifices. On peut voir ſur cela les premiers Chapitres du Lévitique.

Les trois principales Fêtes des Iſraélites, & auxquelles tous les mâles devoient aſſiſter, depuis l'âge de douze ans, étoient celles de Pâque, de la Pentecôte, & des Tabernacles, ou des Tentes. La premiere (12) étoit inſtituée en mémoire du paſſage de l'Ange exterminateur, qui tua les premiers-nés des Egyptiens, & épargna ceux des Hébreux, la nuit de la ſortie de l'Egypte. Le nom de *Pâque*, ſignifie paſſage. Ce qui diſtinguoit cette Fête, étoit la gerbe des premiers orges qu'on préſentoit en cérémonie dans le Temple, comme les prémices de la moiſſon des orges, qui devoit commencer auſſitôt après la Fête (13). On n'uſoit point d'autre pain que du pain ſans levain pendant les ſept jours de la

(1) *Deut.* XXXI, 10, 11. (2) *Deut.* XVII, 18. (3) *Deut.* XVII 8, 9, 10. (4) *Deut.* XVII, 12, 13. (5) *Levit.* XIII & XIV. (6) *Num.* XXI, 5. (7) *Num.* V, 14, 15. (8) *Num.* VI, 20, 21. (9) *Num.* VI, 23, 24, 25. (10) *Levit.* XIV, 4. (11) *Levit.* V, 6, 7. (12) *Exod.* XII, 14 & XXIII, 15, & *Num.* XXVIII, 16, & *Deut.* XVI. (13) *Levit.* XXIII, 10.

Solemnité (1); & le ſoir auquel commençoit la Fête, on mangeoit dans chaque famille, ou dans chaque aſſemblée de dix ou de quinze perſonnes, un agneau ou un chevreau de l'année (2), avec des herbes ameres. C'étoit un ſacrifice d'une forme particuliere. On n'en préſentoit que le ſang au pied de l'Autel. On ne pouvoit le manger que rôti, & il n'étoit pas permis d'en rompre les os, pour en tirer la moelle. Il étoit en même-temps ſacrifice d'actions de graces, & il rappeloit dans la mémoire des Hébreux, la délivrance de l'Egypte. Il y avoit pluſieurs ſacrifices propres à cette Fête, que nous n'exprimons point ici en particulier (3). La Pâque avec toutes ſes formalités, étoit ordonnée, ſous peine d'être exterminé de ſon peuple (4). Si quelques particuliers ne ſe trouvoient point en état de célébrer la Pâque au quatorzieme du premier mois à cauſe de quelque ſouillure, qui les en empêchât, ou parce qu'ils étoient abſens & en voyage, on leur permettoit de la faire au quatorzieme jour du ſecond mois (5); ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne pratiquaſſent l'abſtinence du pain levé, dans le temps de la premiere Pâque, en quelque endroit, & en quelque état qu'ils fuſſent.

La Pentecôte ſe célébroit cinquante jours après la Fête de Pâque (6). On préſentoit dans cette ſolemnité deux pains de nouveau froment (7), comme les prémices de la moiſſon, qu'on commençoit après cette cérémonie. Elle étoit inſtituée pour conſerver la mémoire de l'alliance ſolemnelle, que le Seigneur avoit faite avec Iſrael à Sinaï, en leur donnant ſa Loi. Les ſacrifices extraordinaires qu'on y offroit (8), étoient les mêmes que ceux qu'on préſentoit dans la Fête de Pâque.

La troiſieme Fête ſolemnelle des Hébreux, étoit celle des Tentes, ou des Tabernacles (9), qui ſe célebroit à la fin de l'année civile, en action de graces de toutes les faveurs obtenues de Dieu, pendant le cours de l'année, & ſur-tout des moiſſons & des vendanges (10). Tout le peuple logeoit alors ſous des tentes faites de branches d'arbres, en mémoire de leur voyage du déſert (11), où leurs peres avoient paſſé quarante ans, ſans avoir d'autre demeure que leurs pavillons. Il y avoit des ſacrifices particuliers pour cette Fête (12), qui duroit ſept jours.

Le dixieme jour du ſeptieme mois de l'année ſainte, qui étoit le premier de l'année civile, étoit un jour ſolemnel, qui ſe paſſoit dans le jeûne, dans la pénitence, dans la mortification (13). Il étoit ordonné ſous peine de mort, d'affliger ſon ame par le jeûne ce jour-là. On y expioit tout le peuple par des ſacrifices particuliers; entre autres, de deux boucs (14), dont l'un étoit renvoyé en liberté, & ſe nommoit *Azazel*, & l'autre étoit ſacrifié pour les péchés du peuple, & brûlé hors du camp. Ce jour-là le Grand-Prêtre entroit dans le Sanctuaire, pour le purifier avec le ſang d'un jeune taureau qu'il avoit immolé, & enſuite avec celui d'un bouc offert pour

(1) *Exod.* XII, 19, 20. (2) *V.* 8, 9, & *ſeq.* (3) *Num.* XXVIII, 19, & *ſeq.* (4) *Num.* IX, 13. *Exod.* XII, 19 (5) *Num.* IX, 6. (6) *Exod.* XXIII, 16 & XXIV, 22. (7) *Levit.* XXIII, 17. (8) *Vide Num.* XXVIII, 26, 27, *collatum. cum* XXXIII, 19, 20. (9) *Num.* XXXI, 12. (10) *Exod.* XXIII, 16. (11) *Levit.* XXIII, 40.... 43. (12) *Levit* XXIII, 37, & *Num.* XXIX, 13, 14, & *ſeq.* (13) *Num.* XXIX, 7. (14) *Levit.* XVI, 6, 7.

le péché du peuple (1). On croit que c'étoit le même jour que se faisoit le sacrifice de la vache rousse, pour en tirer de la cendre, qui servoit à purifier ceux qui s'étoient souillés par des funérailles.

Tous les premiers jours du mois étoient jours de Fête ; mais on n'étoit point obligé à y observer le repos. On y offroit quelques sacrifices particuliers (2), & on les commençoit au son des trompettes. Le premier jour du premier mois de l'année civile, qui étoit le septieme de l'année sainte, est nommé en particulier la Fête des Trompettes (3), parce qu'on y publioit le commencement de l'année au son des trompettes, avec une solemnité particuliere.

Le jour du Sabbat est la plus ancienne de toutes les Fêtes qu'on connoisse par l'Ecriture. Dieu sanctifia ce jour-là, après l'ouvrage de la création (4). Moïse en publia l'ordonnance peu après la sortie d'Egypte (5), & avant qu'on fût arrivé à Sinaï. Dieu y commande le repos, sous peine de la vie (6) : il ne permet pas même d'allumer du feu, & de préparer à manger (7) ; & il étend le commandement du repos aux esclaves mêmes, & aux animaux. Il veut que tout ce jour-là soit employé à son service, à le louer, & à étudier sa Loi sainte (8). Il y avoit des sacrifices particuliers pour le Sabbat, comme pour les autres Fêtes (9).

Outre toutes ces Fêtes qui se faisoient dans le cours de l'année, & qui ne duroient au plus que sept jours, il y en avoit d'autres qui duroient bien plus long-temps, & qui ne se célébroient qu'au bout d'un certain nombre d'années. La premiere de ces Fêtes étoit l'année Sabbatique, dans laquelle il étoit défendu de cultiver la terre, & ordonné d'abandonner les fruits des champs à l'étranger, au pauvre, à l'orphelin (10) & aux animaux sauvages ; de mettre les esclaves Hébreux en liberté (11), de faire la remise des dettes (12), de lire solemnellement la Loi cette année-là (13). Cette Loi sembloit être contre la bonne politique : mais Dieu avoit des vues supérieures. Il songeoit à conserver l'égalité des biens & des conditions parmi les Hébreux, à empêcher l'oppression des foibles, à conserver la mémoire de la création du Monde, qui commençoit à s'effacer de l'esprit des hommes ; à faire sentir à son peuple sa souveraine dépendance à l'égard de son Dieu. C'est dans le même dessein qu'il ordonna une cinquantieme, ou plutôt une quarante-neuvieme année, qu'on nomme année de Jubilé (14), dont les privileges étoient encore plus grands que ceux de l'année Sabbatique. Dans l'année du Jubilé, non-seulement on donnoit le repos à la terre, en ne la cultivant pas, on mettoit les esclaves en liberté, on remettoit les dettes, mais aussi toutes les terres, tous les héritages retournoient dans la Tribu, dans la famille, & dans la propriété de ceux qui avoient été obligés de les aliéner. Cette année se commençoit vers le mois de Septembre, & se finissoit de même. On l'annonçoit par le son des trompettes,

(1) *Num.* XXIX, 16. (2) *Num.* XXVIII, 11. (3) *Num.* XXIX, 1, *& seq.* (4) *Genes.* II, 2. (5) *Exod.* XVI, 23, 29. (6) *Exod.* XXXI, 15. *Num.* XV, 32. (7) *Exod.* XXXV, 3. (8) *Exod.* XX, 6. (9) *Num.* XXVIII, 9. (10) *Exod.* XXIII, 10, 11, *& Levit.* XXV, 1, 2, *& seq.* (11) *Deut.* XV, 2. (12) *Exod.* XXI, 2. (13) *Deut.* XXXI, 10, 11. (14) *Levit.* V, VIII, *& seq.*

d'une maniere fort ſolemnelle. Dieu faiſoit ſentir par-là qu'il étoit le Maître abſolu de la terre & du pays, des perſonnes & de la liberté de ſon peuple. Et pour ne pas mettre ſa confiance à de trop fortes épreuves, en lui défendant de cultiver la terre pendant toute une année, & en ordonnant que tout ce qu'elle produira d'elle-même, ſoit commun à tous, même aux animaux (1), il s'engage à donner à la ſixieme année & à la quarante-huitieme une ſi grande bénédiction, qu'elle ſuffira pour la nourriture de trois ans.

Les regles que Moïſe preſcrit au Roi que les Iſraélites ſe pourront choiſir (2), ſont différentes de celles que Samuel appelle *le droit du Roi* (3). Le Roi, ſelon Moïſe, devoit être élu par le peuple, ſelon que le Seigneur l'auroit déſigné; on le devoit prendre du nombre de ſes freres, & non pas des étrangers. Défenſe à ce Prince de multiplier le nombre de ſes chevaux, & d'engager le peuple à retourner en Egypte, pour y en acheter; d'avoir un trop grand nombre de femmes, qui ſéduiſent ſon cœur, & qui ſe rendent maîtreſſes de ſon eſprit; d'amaſſer beaucoup d'or & d'argent, & de s'élever d'orgueil par-deſſus ſes freres. Enfin Dieu lui ordonne de tirer une copie de la Loi, de la lire tous les jours de ſa vie, & de ne point s'en éloigner ni a droit ni à gauche. Samuel parlant du droit du Roi, « dit aux Iſraélites: » Le Roi que vous choiſirez, » prendra vos fils, & les mettra » pour conduire ſes chariots; il » en fera ſes cavaliers, & les pré- » curſeurs de ſes chariots: il en » établira Tribuns & Centeniers; » il en ſera d'autres laboureurs » de ſes champs, moiſſonneurs » de ſes moiſſons, & artiſans pour » faire ſes armes & ſes chariots. » Il prendra vos filles, pour les » faire ſes parfumeuſes, ſes cuiſi- » nieres & ſes boulangeres. Il » vous ôtera vos champs, vos vi- » gnes, & vos meilleurs oliviers, » pour les donner à ſes ſerviteurs. » Il levera la dîme de vos moiſ- » ſons & de vos vendanges, & » les laiſſera à ſes eunuques & à » ſes eſclaves. Il vous ôtera vos » ſerviteurs & vos ſervantes, vos » jeunes gens & vos ânes, & les » emploiera à ſon ſervice. Il » prendra la dîme de vos trou- » peaux, & vous ſerez ſes ſervi- » teurs ».

La guerre étoit le principal devoir des Rois d'Iſrael. Il y avoit une grande différence entre les guerres commandées entre les Chananéens, & les guerres entrepriſes pour faire des conquêtes, ou pour d'autres raiſons d'Etat, contre des pays étrangers. On offroit d'abord la paix à ceux que l'on vouloit attaquer (4); on leur propoſoit des conditions juſtes & équitables, ſelon la nature des affaires & des circonſtances: s'ils refuſoient ces conditions, on leur faiſoit la guerre. Si c'étoit une ville qu'on aſſiégeât, lorſque le ſiege étoit long, & qu'il falloit l'envelopper de foſſés, & la prendre par le moyen des tours & des terraſſes qu'on élevoit contre ſes murailles, comme c'étoit alors la coutume, il étoit défendu de couper les arbres fruitiers (5), & de ravager la campagne, pour faire ces machines & ces terraſſes. Si la ville étoit priſe d'aſſaut, on faiſoit paſſer au fil de l'épée tous les hommes, & on réſervoit les femmes, les enfans, les animaux & les meubles, qui étoient tous aux

(1) *Ibid.* ℣. 21. (2) *Deut.* LVII, 14.... 20. (3) 1. *Reg.* VIII, 11. (4) *Deut.* XX, 11. (5) ℣. 19, 20.

vainqueurs, & qu'on partageoit à toute l'armée. Mais ſi c'étoit une ville des Chananéens, on mettoit à mort généralement tout ce qui avoit vie; hommes, femmes & enfans (1).

Si on avoit à ſe battre en bataille rangée, avant le combat, un Prêtre à la tête de l'armée, raſſuroit ceux qui devoient combattre, en leur promettant le ſecours de Dieu (2). Enſuite les Chefs & les Officiers alloient crier à la tête de chaque troupe, que ceux qui avoient bâti une maiſon nouvelle, ou planté un nouveau plant de vignes, ou épouſé depuis peu une femme, s'en retournaſſent chez eux (3); de peur que venant à mourir à la guerre, un autre ne jouît de leurs travaux, ou ne prît la femme qu'ils avoient épouſée. Après les déclarations faites à chaque troupe, on diſoit à toute l'armée (4), que ſi quelqu'un manquoit de cœur, & craignoit le danger, il pouvoit s'en retourner, de peur qu'il ne répandît la frayeur dont il étoit ſaiſi, dans l'eſprit de ſes freres.

Le butin pris ſur l'ennemi, ſe partageoit par le Général également à tous les ſoldats, tant à ceux qui avoient combattu, qu'à ceux qui n'avoient point été au combat, & qui étoient demeurés à la garde du camp & du butin. (5) Moïſe voulut même que les dépouilles qu'on avoit priſes ſur les Madianites, ſe partageaſſent entre les ſoldats qui avoient combattu, & tout le peuple qui étoit alors dans les plaines de Moab, parce qu'alors tout Iſrael n'étoit regardé que comme une ſeule armée. On purifioit le butin, avant que de l'apporter au camp. Cela ſe faiſoit de cette ſorte. Les métaux, & tout ce qui pouvoit réſiſter au feu, paſſoit par les flammes: les habits & les autres choſes qu'on ne pouvoit expoſer à la flamme, étoient purifiés par l'eau d'expiation. Les femmes qu'on prenoit dans les guerres qu'on faiſoit contre des peuples qui n'étoient point Chananéens, devenoient eſclaves du vainqueur. Si un ſoldat vouloit prendre pour femme une de ſes captives (6), il la conduiſoit chez lui, elle coupoit ſes cheveux & ſes ongles, & quittoit les habits qu'elle avoit lorſqu'elle fut priſe, & demeuroit un mois entier dans le deuil, pleurant la perte de ſon pere & de ſa mere; après quoi l'Iſraélite pouvoit la prendre pour femme. Mais s'il venoit enſuite à s'en dégoûter, il étoit obligé de la renvoyer libre, ſans la vendre, ni la tenir aſſujettie par force, en qualité d'eſclave.

Le Dieu d'Iſrael & ſes Prêtres avoient leur part des dépouilles gagnées ſur l'ennemi. Dans la guerre contre les Madianites, Dieu ordonna qu'on mît à part un animal de cinq cents, depuis les hommes juſqu'aux bêtes, pris dans la part de ceux qui avoient combattu, & qu'on le donnât aux Prêtres; & qu'outre cela on choiſît dans la part des dépouilles données à tout le peuple, le cinquantieme de tous les animaux, pour les Lévites. Le Général avoit auſſi ſa part diſtinguée, comme on le voit par l'exemple de David (7) & de Gédéon (8). Dans la même guerre des Madianites dont on vient de parler, les Généraux Iſraélites firent préſent au Seigneur de ce qu'ils avoient pris de braſſelets

(1) *Deut.* XX, 16, 17. (2) *Deut.* XX, 2. (3) *v.* 7, & *Deut.* XXIV, 5. (4) *Deut.* XX, 8, 9. (5) *Num.* XXXI, 27, & 1. *Reg.* XXX, 24. (6) *Deut.* XXI, 10, 11, & *ſeq.* (7) 1. *Reg.* XXX. (8) *Judic.* VIII, 24.

& d'anneaux d'or, apparemment pour le reconnoître comme Chef & conducteur de cette entrepriſe (1).

On gardoit dans le camp d'Iſrael beaucoup d'ordre & de diſcipline. On voit dans le déſert la maniere dont les Tribus étoient diſpoſées autour du Tabernacle, & l'ordre qui s'obſervoit dans les marches (2). On y avoit ſurtout un grand ſoin de la pureté : les femmes en étoient bannies dans les expéditions ; & ceux mêmes à qui il arrivoit quelque choſe en dormant, étoient obligés de ſortir du camp, & n'y rentroient qu'au ſoir, après s'être purifiés, en ſe lavant eux & leurs habits (3). Chaque ſoldat portoit à la ceinture un piquet, pour faire un creux dans la terre, lorſqu'il ſortoit du camp pour ſes néceſſités naturelles (4). Après le combat, les ſoldats ne rentroient dans le camp qu'après ſept jours, à cauſe des ſouillures qu'ils avoient contractées, en touchant les morts. (5) Ils ſe purifioient, & lavoient leurs corps & leurs habits, avant que de rentrer. C'eſt ce qui ſe pratiqua dans la guerre contre les Madianites, & apparemment dans toutes les occaſions ſemblables. Mais lorſque toute l'armée avoit été dans la bataille, ce précepte ne pouvoit s'obſerver, puiſqu'ils étoient tous cenſés ſouillés, & qu'on ne pouvoit diſtinguer le pur d'avec l'impur.

La police des anciens Hébreux ne nous eſt pas parfaitement connue. Nous avons parlé dans une Diſſertation faite exprès, de la maniere dont ils rendoient la Juſtice, & quels étoient leurs principaux Tribunaux. Le Roi & le Grand-Prêtre étoient les deux premiers Juges de la nation (6). *Donnez-nous un Roi qui nous juge*, diſoient les Iſraélites à Samuel. Le Grand-Prêtre eſt établi par Moïſe comme le Juge en dernier reſſort de toutes les affaires les plus difficiles (7). Outre cela, il y avoit des Juges dans toutes les villes, ou dans toutes les portes (8), ſuivant l'expreſſion de l'Ecriture ; (9) parce qu'on rendoit la Juſtice aux portes des villes. Moïſe veut qu'on ait un grand reſpect pour les Juges & les Magiſtrats. *Vous ne parlerez pas mal des Dieux*, dit l'Ecriture (10), *& vous n'outragerez point le Prince de votre peuple.* On appeloit les Princes, les Juges & les Magiſtrats *Elohim*, qui eſt un nom qu'on donne quelquefois à Dieu. On regardoit les Juges comme les Lieutenans du Seigneur, & le Seigneur comme aſſis au milieu d'eux.

Que les Juges ſoient incorruptibles, & qu'ils ne reçoivent point de préſens, qui ſont capables de corrompre les plus juſtes, & de pervertir les plus gens de bien. (11) Qu'ils ne ſuivent point la foule pour faire le mal (12), & qu'ils n'acquieſcent point au ſentiment du grand nombre, pour faire l'injuſtice. Que la compaſſion du pauvre ne les empêche pas de s'acquitter de leur devoir. Qu'ils ne faſſent point de tort à l'innocent, ni à l'étranger. Qu'ils jugent ſans acception de perſonne (13). Que ni la crainte du riche, ni la

(1) *Num.* XXXI, 49, 50. = (2) *Num.* II. = (3) *Deut.* XXIII, 10, 11, *&c.* = (4) *Ibid.* V. 13, 14. = (5) *Num.* XXX, 19, 20, 24. = (6) I. *Reg.* VIII, 5. = (7) *Deut.* XVI, 10, 11, 12, 13. = (8) *Deut.* XVI, 18. = (9) *Exod.* XXII, 28. = (10) *Pſalm.* LXXXI, 1. *Deus ſtetit in Synagoga Deorum ; in medio autem Deos* ou *Deorum dijudicat.* = (11) *Exod.* XXIII, 8. = (12) *Exod.* XXIII, 2, 3, 7, 9. = (13) *Levit.* XIX, 15. *Vide & Deut.* XVI, 18, 19, 20.

compaſſion du pauvre ne les touchent point, quand il s'agit de porter un Jugement équitable. Qu'on ne puniſſe pas le pere pour ſon enfant, ni l'enfant pour le pere (1). Dans les châtimens qu'on impoſe, qu'on évite la ſouveraine rigueur. Qu'on ne laiſſe les corps des ſuppliciés ſur la potence, que juſqu'au coucher du ſoleil (2). Que ceux qu'on condamne à être battus de verges, ou à coups de bâtons, ne reçoivent pas au-delà de quarante coups (3). Qu'on puniſſe avec ſévérité les faux témoins & les calomniateurs. Qu'on leur faſſe ſouffrir la peine du crime qu'ils imputoient à leurs freres. (4) Qu'on les traite ſans miſéricorde; ame pour ame, dent pour dent, œil pour œil. Que perſonne ne ſoit condamné ſur le témoignage d'un ſeul: il faut toujours deux ou trois témoins pour pouvoir porter ſentence contre un accuſé (5).

Les peres & meres, juſqu'au temps de la Loi, avoient été les ſeuls Juges de leurs enfans. Moïſe limite cette autorité, & la tranſporte aux Juges: mais il ordonne à ceux-ci de faire mourir les enfans qui outragent de paroles leurs peres & meres (6), ceux qui les frappent (7), & ceux qui ſont rebelles, déſobéiſſans & débauchés. (8) Sur les ſimples plaintes de leurs parens, ils étoient mis à mort. La Loi n'a rien établi contre les parricides, comme ſi elle avoit cru ce crime impoſſible. Défenſes aux peres de faire paſſer leurs enfans par le feu, en l'honneur du faux Dieu Moloc (9). Ordre aux enfans d'avoir une parfaite ſoumiſſion pour ceux qui leur ont donné la vie (10). Le pere peut vendre ſes enfans pour eſclaves, en cas d'une extrême néceſſité. Lorſqu'il vendoit ſa fille, c'étoit toujours dans la préſomption qu'elle deviendroit femme de celui qui l'achetoit, ou de ſon fils (11). Si cela n'arrivoit point, le maître ne pouvoit la garder ſimplement comme eſclave; il la mettoit en liberté, ſi elle ne lui agréoit point. En général, les peres vendoient ordinairement leurs filles à ceux qui les épouſoient. Acheter une femme, & ſe marier, étoit la même choſe.

Le meurtre volontaire étoit puni du dernier ſupplice (12): mais pour le meurtre caſuel & involontaire, la Loi avoit ordonné des villes d'aſyle, où ceux qui étoient tombés dans ce malheur, pouvoient ſe retirer. Il y avoit trois de ces villes d'aſyle au-delà, & trois au-deçà du Jourdain. Celui qui s'y étoit retiré, rendoit d'abord compte de ce qui étoit arrivé aux Juges de la ville où il s'étoit retiré: (13) enſuite ſi les parens du mort le demandoient, il étoit renvoyé ſous eſcorte, dans le lieu où l'affaire étoit arrivée; & s'il étoit trouvé coupable, & que le meurtre fût déclaré volontaire, il étoit livré aux parens du mort, pour être puni; ſinon il étoit renvoyé à la ville de refuge où il demeuroit, ſans en ſortir, juſqu'à la mort du Grand-Prêtre. S'il étoit trouvé hors de la ville par un des parens du mort, celui-ci le pouvoit tuer impunément. Ces Lois ſont en faveur de l'Iſraélite & de l'étranger.

(1) *Deut.* XXIV, 16. (2) *Deut.* XXI, 22, 23. (3) *Deut.* XXV, 2, 3. (4) *Deut.* XIX, 18, 19. *Vide etiam Levit.* XIX, 16. (5) *Deut.* XIX, 16, 17. (6) *Levit.* XX, 9. (7) *Exod.* XXI, 15. (8) *Deut.* XXI, 18, 19. (9) *Levit.* XVIII, 21 & XX, 1, 5. *Deut.* XVIII, 10. (10) *Exod.* X, 12. (11) *Vide Exod.* XXI, 7, 8, 9 (12) *Exod.* XX, 13, XXI, 12, 13. (13) *Num.* XXXV, 23, 24. *Deut.* XIX, 1, 2, & *ſeq.*

(1) Le meurtrier volontaire étoit mis à mort ſans rémiſſion : le parent du mort le pourra tuer impunément lui-même, s'il le trouve. (2) On ne recevra point d'argent, pour lui épargner la vie (2) : on l'arrachera même de l'Autel, s'il s'y eſt réfugié (4).

Si deux hommes étant en querelle, l'un bleſſe ſon compagnon, en ſorte qu'il ſoit obligé d'en garder le lit, & qu'enſuite il marche avec ſon bâton, celui qui l'aura frappé, en ſera quitte, en payant les Médecins, & en dédommageant le bleſſé du temps qu'il a perdu. (5) Celui qui tuera ſon eſclave, ſera puni comme homicide : mais s'il le bleſſe ſimplement, & que l'eſclave ſurvive un ou deux jours à ſa bleſſure, le maître n'en portera point de peine, puiſque l'eſclave eſt à lui, & que s'il le perd, il perd ſon argent. Si dans une querelle de deux hommes, une femme enceinte venant à la traverſe, eſt bleſſée, en ſorte qu'elle faſſe une fauſſe couche, ſans qu'elle en meure, celui qui aura cauſé cet accident, ſera condamné à une amende, au jugement du mari, & des arbitres nommés pour cela. Mais ſi la mere en meurt, le meurtrier donnera vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent. Si un maître fait perdre un œil ou une dent à ſon eſclave ou à ſa ſervante, il ſera obligé pour cela de les renvoyer libres (6). Si une femme, dans une querelle que ſon mari aura avec un autre homme, porte la main ſur l'adverſaire de ſon mari, dans un endroit que la pudeur oblige de cacher, elle aura la main tranchée (7).

Si un bœuf tue un homme ou une femme avec ſes cornes, il ſera accablé de pierres, & on ne mangera point de ſa chair (8). Que ſi le bœuf frappoit des cornes dès auparavant, & qu'on en ait averti ſon maître, & qu'il ne l'ait pas renfermé ; ſi ce bœuf tue un homme ou une femme, le maître & le bœuf ſeront tous deux mis à mort. Si le maître veut racheter ſa vie, il le pourra, en donnant tout ce qu'on lui demandera. Si le bœuf tue un eſclave de l'un ou de l'autre ſexe, le maître de l'animal donnera trente ſicles au maître de l'eſclave, & le bœuf ſera lapidé. Si un bœuf en tue un autre, on vendra le bœuf vivant, & on partagera le prix également entre les maîtres des deux bœufs, & ils partageront auſſi la chair du bœuf qui aura été tué. Mais ſi le maître du bœuf aggreſſeur ſavoit qu'il frappoit des cornes, & qu'il ne l'ait point renfermé, il rendra bœuf pour bœuf, & l'animal tué ſera à lui. Si un homme creuſe un puits, ou une citerne, & qu'il ne la couvre point ; s'il y tombe un bœuf ou un âne, le maître de la citerne payera le bœuf noyé ; mais la chair ſera pour lui.

L'adultere étoit puni de mort dans l'homme, comme dans la femme (9). Si une fille promiſe en mariage, eſt violée à la campagne par un homme ; celui-ci mourra ſeul : mais ſi cela arrive dans la ville, l'un & l'autre ſeront punis de mort. La fille n'a point d'excuſe ; elle pouvoit crier, & demander du ſecours contre la violence.

L'inceſte étoit auſſi puni de mort, auſſi-bien que la ſodomie (10), & les crimes abomina-

(1) *Ibid.* ℣. 15. (2) *Ibid.* ℣. 9. (3) *Ibid.* ℣. 31. (4) *Exod.* XX, 14. (5) *Exod.* XXI, 19, 24. (6) *Deut.* XXXV, 11. (7) *Exod.* XXI, 28, 29, & *ſeq.* (8) *Exod.* XX, 14. *Levit.* XX, 10. *Deut.* V, 18 & XXII, 21, 22, 23, 24. (9) *Levit.* XVIII, 6, 22 & XX, 11, 17. (10) *Exod.* XXII, 19. *Levit.* XVIII, 22, XX, 11.

bles contre nature (1). La proſtitution de l'un & de l'autre ſexe étoit ſéverement condamnée dans Iſrael (2); & il étoit très-expreſſément défendu d'offrir le prix des commerces honteux au Temple du Seigneur (3). Celui qui aura déshonoré une fille, ſera tenu de la prendre pour femme; ou ſi le pere de la fille ne la veut pas donner, il lui payera autant que la fille peut eſpérer de dot. Si l'affaire eſt portée devant les Juges, & qu'il y ait eu quelque violence de la part de celui qui l'a corrompue, le garçon payera cinquante ſicles d'amende au pere de la fille, il la prendra pour femme, & ne pourra jamais la répudier (4). Défenſe au mari d'approcher de ſa femme durant ſes incommodités ordinaires, ſous peine de la vie, ſi la choſe eſt portée devant les Juges (5).

Quoique la Loi ſe contente pour l'ordinaire de régler l'extérieur, & de retenir la main, elle ne laiſſe pas de défendre les mauvais déſirs: elle ne permet pas de ſouhaiter le bien d'autrui, ſa femme, ſes animaux: elle tolere le divorce, & permet aux parties ſéparées de ſe marier, mais non pas de ſe reprendre, après que la femme aura été mariée à un autre (6). Les impudicités abominables & contraires à la nature, ſont apparemment marquées d'une maniere énigmatique, ſous ces paroles (7): *Vous ne vous ſervirez point d'une étoffe tiſſue de fil & de laine: vous ne jetterez point dans votre champ diverſes ſortes de graines: vous ne labourerez point avec le bœuf & avec l'âne*; & celle qui défend à l'homme de prendre les habits de la femme, & à la femme de ſe revêtir de ceux de l'homme (8).

La Loi défendoit toute ſorte de vol en général (9); mais la maniere dont on ſatisfaiſoit dans les différentes eſpeces de vol, eſt fort diverſifiée. Le vol qu'on fait d'un homme libre, pour le rendre eſclave, ou pour le vendre en cette qualité, étoit ſoumis au dernier ſupplice (10). Le vol d'un bœuf, ſe rendoit cinq fois au double, & celui d'une brebis, quatre fois (11). Mais ſi on trouve ces animaux encore vivans chez le voleur, il les rendra ſimplement au double. On peut tuer impunément un voleur nocturne, ſurpris à percer une muraille: mais ſi on le tue en plein jour, le meurtrier eſt traité ſelon la rigueur des Lois contre les homicides. Si le voleur n'a pas de quoi faire la reſtitution, on le pourra vendre pour cela (12). Celui qui aura fait dommage dans le champ ou la vigne d'un autre, rendra de ſon champ ou de ſa vigne le tort qu'il aura fait (13). Il ſatisfera de même, s'il arrive par ſa faute que le feu ſe prenne aux moiſſons de la campagne, ou aux gerbes dans l'aire. Si ce qu'on a mis en dépôt chez un autre, vient à ſe perdre, il ſera reſtitué au double par le dépoſitaire, s'il eſt convaincu de fraude; ſinon, il ſera renvoyé quitte ſur ſon ſerment, qu'il prêtera devant les Juges. Celui auſſi à qui on a confié quelque bétail pour le garder, en doit répondre. Si la choſe ſe perd par ſa faute, ou par ſa négligence, il la reſtituera: ſi elle meurt entre ſes

(1) *Levit.* XIX, 29. *Deut.* XXIII, 18. (2) *Exod.* XXII, 16. (3) *Deut.* XXII, 1, 18. (4) *Levit.* XX, 18, *cum Levit.* XV, 14. (5) *Exod.* XX, 17. *Deut.* V, 20. (6) *Deut.* XXIV, 1. (7) *Deut.* XIX, 9, 10, 11. *Levit.* XIX, 19, 20. (8) *Deut.* XXII, 5. (9) *Exod.* XX, 15. (10) *Exod.* XXI, 16, & *Deut.* XXIV, 8. (11) *Exod.* XXII, 1, 2, 3, 4. (12) *Exod.* XXII, 4, 5. (13) *Exod.* XXII, 5, & *ſeq.*

mains, ou ſi elle eſt priſe par les ennemis, il ſera tenu d'affirmer par ſerment, qu'il n'y a point de ſa faute, & ſera déchargé de la reſtitution : ſi elle a été volée, il rendra la valeur. Si elle a été priſe par les bêtes ſauvages, que le preneur porte quelque partie du corps au maître de l'animal, il ſera déchargé de reſtituer. Si l'animal eſt ſimplement emprunté ou loué, & qu'il meure en préſence du propriétaire, le preneur n'eſt tenu à rien : ſi le propriétaire eſt abſent, l'emprunteur reſtituera la choſe.

L'uſure des Iſraélites envers leurs freres, eſt ſéverement condamnée par la Loi ; mais elle leur eſt tolérée envers les étrangers (1). Si le créancier vouloit prendre des gages de ſon débiteur, il ne pouvoit pas entrer dans ſa maiſon, mais attendre devant la porte, que le débiteur lui apportât quelque choſe (2). Il ne pouvoit pas prendre en même-temps les deux meules, dont on ſe ſervoit pour moudre le grain (3), ni l'habit de la veuve. S'il avoit pris un habit, ou une couverture, il devoit la rendre au ſoir, afin que ſon frere eût de quoi ſe couvrir pendant la nuit (4). Ceux qui prennent des ouvriers à la journée, les payeront avant la nuit (5). Que les riches ne refuſent pas de prêter aux pauvres, ſous prétexte qu'ils ne tirent point de profit de leur prêt (6). Que les Hébreux s'entraident ſi bien, qu'il n'y ait point de pauvres dans Iſrael (7). Que perſonne ne touche aux bornes du champ de ſon voiſin (8). Que dans la moiſſon & dans la vendange, on ne ſoit pas ſi exact à ramaſſer les épis, & a cueillir les grappes, qu'il n'en reſte rien aux pauvres, qui vont après les moiſſonneurs & les vendangeurs. Qu'on ne retourne pas quérir une gerbe, qu'on aura oubliée dans le champ. Que dans les repas de Religion, on ne néglige pas le pauvre, l'étranger, la veuve, l'orphelin & le Lévite (9). L'étranger ſur-tout eſt fort recommandé aux Hébreux. Ayez ſoin de l'étranger, dit Moiſe, puiſque vous avez été vous-mêmes étrangers dans l'Egypte, & que vous ſavez quels ſont les ſentimens des étrangers hors de leur pays (10). Dieu veut qu'ils aiment, & qu'ils ſecourent non-ſeulement leurs freres, & leurs amis, mais même leurs ennemis ; qu'ils évitent la vengeance, & qu'ils la réſervent à Dieu (11). S'ils voient l'animal de leur ennemi tombé ſous ſa charge, qu'ils lui aident à le relever : s'ils trouvent ſon bétail égaré, qu'ils le retirent dans leur maiſon (12). Il n'y a que les Chananéens envers qui ils doivent exercer leur haine & leur vengeance. Point d'amitié, d'union, d'alliance avec eux ; ordre de les exterminer, & de les mettre à mort ſans quartier. Les Hébreux en cela ſont les vengeurs de la gloire de Dieu, & les exécuteurs de ſa vengeance (13). Permis aux paſſans d'entrer dans une vigne, & d'y manger du raiſin, & de prendre des épis dans un champ, & d'en manger : mais non pas d'en emporter (14).

(1) *Exod.* XXII, 25. *Levit.* XXV, 37. *Deut.* XXIV, 19, 20. (2) *Deut.* XXIV, 10. (3) *Deut.* XXIV, 6. (4) *Exod.* XXII, 26. (5) *Deut.* XXIV, 14, 15. *Levit.* XIX, 13. (6) *Deut.* XV, 8. (7) *Ibid.* XV, 4. (8) *Deut.* XIX, 14. (9) *Levit.* XIX, 9, 10. *Deut.* XXIV, 19, 20. (10) *Exod.* XXII, 21, XXIII, 9. *Levit.* XIX, 33, 34. *Deut.* X, 18. (11) *Levit.* XIX, 18, & *Deut.* XXXII, 35. (12) *Exod.* XXIII, 4, 5. *Levit.* XIX, 17. *Deut.* XXI, 1, & *ſeq.* (13) *Exod.* XXIII, 32, 33 & XXXIV, 12, & *Num.* XXX, 51, 52, & *Deut.* VII, 2, 16. (14) *Deut.* XXIII, 24, 25.

Il y avoit parmi les Iſraélites des eſclaves de deux ſortes ; des eſclaves Hébreux, & des eſclaves des nations étrangeres. Ceux-ci étoient eſclaves pour toujours ; mais les eſclaves Hébreux étoient mis en liberté dans l'année Sabbatique (1). S'ils ne jugeoient pas à propos de profiter du privilege de la Loi, ils ſe préſentoient devant les Magiſtrats, faiſoient leur déclaration, & leur maître les ramenoit à ſa maiſon, & leur perçoit l'oreille d'une alêne, à la porte de ſon logis. Si l'eſclave eſt entré en eſclavage avec ſa femme & ſes enfans, il en ſortira avec eux : ſi ſon maître lui a donné une femme durant ſa ſervitude, la femme & les enfans qui en ſeront ſortis, demeureront au maître ; mais l'eſclave pourra ſortir, s'il veut. Si un Hébreu eſt contraint par la pauvreté, de ſe vendre à un étranger, qui ne ſoit pas Iſraélite, que ſes parens, s'ils ſont en état de le faire, le rachettent ; ſinon, que tout Iſraélite le puiſſe racheter, ou qu'il ſe rachette lui-même : on rendra à ſon maître ce qu'il lui coûte, en déduiſant le ſervice qu'il lui a rendu, & eu égard au temps qui reſte juſqu'au Jubilé : car les étrangers, de même que les Hébreux, devoient relâcher leurs eſclaves Iſraélites, & rendre les héritages aux légitimes poſſeſſeurs, dans l'année du Jubilé. Si un eſclave contraint par la violence de ſon maître, ſe retire dans le pays des Hébreux, qu'on ne le livre point à ſon maître, & qu'on le laiſſe demeurer dans quelle ville du pays il voudra (2). Si un pere vend ſa fille, l'acheteur ou ſon fils pourront la prendre à titre de femme du ſecond rang, ou de concubine, & la garder en cette qualité. S'ils ne la prennent point, ils la mettront en liberté en l'année Sabbatique, en lui donnant, diſent les Rabbins, le préſent ordinaire de trente ſicles. Le maître ne la pourra pas vendre à un autre, & la fille ne pourra proroger ſa ſervitude au-delà de l'année Sabbatique. Si le maître après l'avoir fait épouſer à ſon fils, donne encore à ce fils une autre femme, ce nouveau mariage ne préjudiciera point aux droits de la premiere femme. Son mari lui donnera la nourriture, le logement, l'entretien, & lui rendra les devoirs du mariage. Que s'il manque à quelques-unes de ces conditions, la fille ſortira de ſervitude gratuitement, & ſans attendre l'année Sabbatique.

Pour inſpirer de l'humanité envers les hommes, la Loi ordonnoit qu'on en eût même pour les bêtes. Elle ordonne que les jours de Sabbat, on ne les faſſe point travailler (3), & que dans l'année Sabbatique, elles aient libre pâture par-tout (4). Il ſemble même que l'indulgence s'étend juſqu'aux animaux ſauvages. Elle défend de cuire le chevreau dans le lait de ſa mere (5) ; de prendre la mere dans le nid avec ſes petits, ou ſes œufs (6) ; de couper les animaux, (7) de lier la gueule à un bœuf qui foule le grain (8), d'accoupler enſemble des animaux de différentes eſpeces (9). On doit rapporter à la même fin la défenſe de parler mal d'un ſourd (10), & de mettre quelque choſe devant un aveugle pour le faire tomber (11).

(1) *Vide Exod.* XXII, 1.... 6. *Levit.* XXV, 39, 40, *& ſeq.* (2) *Deut.* XXIII, 15, 16. (3) *Exod.* XXI. 11, 12. (4) *Levit.* XXV, 7. (5) *Exod.* XXIII, 20, *&* XXXIV, 26, *& Deut.* XIV, 21. (6) *Deut.* XXII, 6. (7) *Levit.* XXI, 24. (8) *Deut.* XXV, 4. (9) *Levit.* XIX, 19, *&* XXII, 10. (10) *Levit.* XIX, 14. (11) *Levit.* XI, 2, *& ſeq. &* XX, 25, *& Deut.* XIV, 4.

Les Iſraélites ne mangeoient point indifféremment de toutes ſortes d'animaux, d'oiſeaux & de poiſſons : il y en avoit un grand nombre qui paſſoient chez eux pour impurs, & dont ils n'uſoient jamais. Des animaux à quatre pieds, tous ceux qui n'ont pas la corne du pied fendue, & ne ruminent point, ne ſont pas purs. Parmi les poiſſons, ils ne mangeoient que ceux qui ont des nageoires & des écailles. Il y avoit auſſi pluſieurs ſortes d'oiſeaux & de reptiles, qui leur étoient interdits. Ces animaux étant vivans, ne ſouilloient point ceux qui les touchoient : mais leurs cadavres imprimoient une ſouillure qui duroit juſqu'au ſoir, & qui ne ſe nettoyoit qu'en lavant ſon corps & ſes habits. Le nerf de la cuiſſe, même des animaux purs, ne ſe mangeoit point, à cauſe du nerf de la cuiſſe de Jacob, que l'Ange toucha (1), non plus que tout animal mort de lui-même, ou déchiré par une bête carnaciere (2). Le ſang & la graiſſe des animaux étoient pareillement défendus (3).

La circonciſion des mâles au huitieme jour, fut commandée à Abraham (4). Elle étoit d'obligation à tous les Iſraélites, ſous peine d'être exterminés de leur peuple. Il y avoit pluſieurs impuretés légales, dont les unes ſéparoient de l'uſage des choſes ſaintes ; & les autres, du commerce des hommes. Avoir touché un mort, s'être trouvé dans la maiſon où il étoit, avoir aſſiſté à des funérailles, rendoient impur pour ſept jours, & on étoit obligé de ſe purifier avec de l'eau d'expiation, ſous peine de la vie (5). La lepre (6), la gonorrhée (7), l'incommodité ordinaire des femmes (8), imprimoient une ſouillure à ceux qui en étoient incommodés, tout le temps que leur mal duroit ; & après leur guériſon, ils offroient une hoſtie d'expiation, comme pour ſatisfaire à Dieu des fautes involontaires qu'ils auroient pu commettre pendant leur ſouillure. Ceux qui approchoient des perſonnes ainſi ſouillées, ou qui touchoient à ce qu'elles avoient manié, ou ſur quoi elles s'étoient aſſiſes, contractoient auſſi une ſouillure, mais qui ne duroit qu'un jour (9). Une femme nouvellement accouchée, étoit auſſi cenſée impure quarante jours après la naiſſance d'un garçon, & cinquante après la naiſſance d'une fille (10). Pendant tout ce temps, elle ne pouvoit toucher aux choſes ſaintes, ni ſe préſenter au parvis du Tabernacle. Après ce temps, elle venoit offrir pour ſon expiation un agneau, une tourterelle, ou un jeune pigeon ; & ſi elle étoit pauvre, elle offroit ſeulement deux tourterelles, ou deux pigeonnaux.

Tous les peuples qui n'avoient point la circonciſion, paſſoient pour impurs parmi les Iſraélites. Ils ſe ſervoient du mot d'*incirconcis*, pour dire une choſe ſouillée. Les Chananéens & les Amalécites étoient dévoués à l'anathême (11). Les eunuques, les bâtards, ou ceux qui étoient nés d'une femme proſtituée, n'entroient point dans l'Egliſe du Seigneur, juſqu'à la dixieme génération (12) ; c'eſt-à-dire, n'étoient pas reçus dans la communication des privileges des

(1) *Geneſ.* XXXII, 32. (2) *Exod.* XXII, 31. *Levit.* XVII, 15. (3) *Geneſ.* XVII, 11, 12, *&c.* (4) *Levit.* XVII, 10. *Geneſ.* X, 4. *Deut.* XII, 23, 24. *Levit.* VI, 25. (5) *Num.* V, 2 & XIX, 11, 12, 20. (6) *Levit.* XIII, 45, 46. (7) *Levit.* XV, 2. (8) *Ibid.* XV, 19. (9) *Ibid. V.* 4, 20. (10) *Levit.* XII, 4 & 5, *& ſeq.* (11) *Exod.* XVII, 14, *& Deut.* XXV, 17. (12) *Deut.* XXIII, 1, 2.

Iſraélites. Les Ammonites & les Moabites n'y entroient pas, même à la dixieme génération (1). Il étoit défendu de faire la paix, & de vivre en amitié avec ces peuples (2). Les Iduméens & les Egyptiens pouvoient être reçus dans Iſrael après la troiſieme génération : les premiers, en conſidération d'Eſaü, frere de Jacob ; & les ſeconds, parce que les Iſraélites avoient vécu chez eux comme étrangers.

Moïſe défend toute ſorte de fraudes & de tromperies dans le commerce. Que l'on ait des meſures égales pour vendre & pour acheter, pour recevoir & pour délivrer (3). Qu'on honore les vieillards, & qu'on ſe tienne debout en leur préſence (4). Que tous les Iſraélites portent des houppes aux quatre coins de leurs manteaux, & de la frange au bord de leurs habits, afin que cela les faſſe ſouvenir de la Loi du Seigneur (5). Les filles n'héritoient qu'au défaut des garçons (6). Les filles héritieres épouſoient des maris de leur Tribu, afin que les héritages d'une Tribu ne paſſaſſent point dans une autre (7). Si un homme meurt ſans enfans, ſes freres hériteront de ces biens : s'il n'a point de freres, la ſucceſſion ira à ſes oncles paternels ; & s'il n'a point d'oncles paternels, elle ira aux plus proches parens.

Lorſqu'un homme mouroit ſans enfans, ſon frere étoit obligé d'épouſer ſa veuve, & de faire revivre la mémoire de ſon frere, dont il recevoit la ſucceſſion (8). S'il refuſoit de le faire, la femme le citoit à la porte de la ville, lui ôtoit le ſoulier du pied, lui crachoit au viſage, & lui diſoit : *C'eſt ainſi que ſera traité celui qui refuſe d'édifier la maiſon de ſon frere dans Iſrael.* Si un homme avoit conçu contre ſa femme quelque ſoupçon, il pouvoit lui faire boire les eaux de jalouſie (9) ; & Dieu avoit eu cette condeſcendance pour la dureté des Juifs, de leur accorder cette épreuve, pour prévenir de plus grands maux. Il toléroit auſſi que le mari accuſât ſa femme (10), comme n'ayant pas trouvé dans elle les marques de virginité : mais ſi l'accuſation ſe trouvoit fauſſe, le mari étoit condamné à être battu à coups de verges ou de bâton, à cent ſicles d'amende au profit du pere de la femme, & à ne la pouvoir jamais répudier. Un mari qui avoit deux femmes, ne pouvoit pas non plus transférer les droits de premier-né à l'enfant de celle de ces deux femmes qu'il aimoit le plus ; il ne pouvoit dépouiller de ce privilege, le fils de celle qui étoit la moins aimée (11).

Le pays de Chanaan devoit être partagé par le ſort entre toutes les Tribus également, autant qu'il étoit poſſible, eu égard au nombre de ceux qui compoſoient la Tribu (12). Lorſque les Iſraélites bâtiſſoient une maiſon, ils devoient mettre tout autour du toît une eſpece de mur, ou de couronnement, pour empêcher que ceux qui alloient ſur le toît, qui étoit en plate-forme, ne tombaſſent & ne ſe tuaſſent (13).

Il y avoit pluſieurs ſortes de vœux, que pouvoient faire les Hébreux. Ils pouvoient ſe vouer

(1) *Deut.* XXIII, 1. (2) *V.* 6. (3) *Levit.* XIX, 35. *Deut.* XXV, 13, 14. (4) *Levit.* XIX, 32. (5) *Num.* XV, 38. *Deut.* XXII, 12. (6) *Num.* XXVII, 5, 6, & XXXVI, 3, 4, & *ſeq.* (7) *Num.* XXXVII, 8, 9, 10, 11. (8) *Deut.* XXV, 5, 6, 7. (9) *Num.* VI, 14. (10) *Deut.* XXII, 14, 15. (11) *Deut.* XXI, 15, 16. (12) *Num.* XXXIII, 53, XXXIV, 13. (13) *Deut.* XXII, 8.

eux-mêmes, ou dévouer au Seigneur une autre perſonne (1). Les perſonnes ainſi dévouées, ſe rachetoient moyennant une certaine ſomme. Un homme, depuis l'âge de vingt-cinq ans juſqu'à ſoixante, donnoit pour ſon rachat cinquante ſicles, & la femme trente. Un garçon, depuis cinq ans juſqu'à vingt, donnoit vingt ſicles, & une fille de même âge, dix. Un homme au-deſſus de ſoixante ans, donnoit quinze ſicles; une femme dix. Les pauvres donnoient, ſelon leurs facultés, la taxe qui leur avoit été impoſée par le Prêtre. Un animal propre à être ſacrifié, qu'on aura voué, ne ſe rachetera point, mais ſera immolé. Un animal impur ſera eſtimé par le Prêtre; & ſi le propriétaire le veut racheter, il y ajoutera une cinquieme partie de la valeur par-deſſus. Si c'eſt une maiſon, on en fera l'eſtimation, & elle ſera vendue au profit des Prêtres. Si le propriétaire la veut racherer, il en donnera un cinquieme par-deſſus la taxe du Prêtre. Un champ qu'on aura voué, ſera de même priſe par le Prêtre, ſuivant la valeur de ſon revenu, & ſuivant le temps qui reſte juſqu'au Jubilé. Le propriétaire le pourra racheter, en y ajoutant un cinquieme. Mais ſi le propriétaire ne rachette pas ſon champ, & qu'il ſoit vendu à un autre, celui qui l'a voué, n'y pourra plus rentrer, même dans l'année du Jubilé, parce qu'il eſt ſanctifié, & qu'il eſt devenu comme un fonds acquis aux Prêtres. C'eſt à eux à qui il retourne dans l'année du Jubilé. Les premiers-nés appartenans au Seigneur, ne ſont point matiere de vœu.

Les choſes & les animaux dévoués à l'anathême, ne ſe rachetoient point, mais étoient mis à mort, ſi c'étoient des animaux; ou demeuroient aux Prêtres, ſi c'étoient des maiſons ou des héritages (2). Les dîmes de la terre & des animaux ſe peuvent racheter, en y ajoutant une cinquieme partie par-deſſus leur valeur. Chacun eſt obligé d'acquitter exactement & promptement ſes vœux (3). Si une fille qui eſt encore dans la maiſon de ſon pere, fait un vœu, & que ſon pere en ayant eu connoiſſance, n'en ait rien dit, elle accomplira ſon vœu. Si au contraire ſon pere ne conſent pas à ſa promſſe, elle ſera nulle & ſans effet. Si c'eſt une femme mariée, ſon mari annullera ou ratifiera ſes promeſſes par ſon conſentement ou par ſon déſaveu. Il n'a qu'un jour pour contredire: s'il attend au ſecond jour à s'expliquer, la femme ſera obligée à ſon vœu. Une femme répudiée & une veuve ſeront tenues à toutes les promeſſes qu'elles auront faites.

Les Nazaréens étoient une ſorte de gens qui ſe conſacroient au Seigneur, & qui s'abſtenoient de vin, & de tout ce qui peut enivrer; qui ne ſe faiſoient point couper les cheveux, & n'aſſiſtoient à aucunes funérailles pendant tout le temps de leur Nazaréat (4). Après ce temps accompli, le Prêtre le préſentera à la porte du Tabernacle, & offrira un agneau en holocauſte, une brebis pour le péché, & un bélier pour une hoſtie pacifique. Lorſque ces victimes ſeront immolées, l'on coupera les cheveux du Nazaréen, & on les jettera ſur le feu de l'Autel: enſuite le Prêtre mettra ſur la main du Nazaréen une épaule du bélier, & des offrandes de pain & de gâteau; & le Nazaréen les ayant rendues au Prêtre, celui-ci les élevera en préſence du Seigneur; & alors le Na-

(1) *Levit.* XXVII, 2, *& ſeq.* (2) *Levit.* XXVII, 28. (3) *Num.* XXX, 3. (4) *Num.* VI, 1, 2, *& ſeq.*

zaréen pourra boire du vin. Si pendant le temps de ſa conſécration, il meurt par haſard devant lui une perſonne, il ſera obligé de recommencer de nouveau toutes les cérémonies de ſon Nazaréat, & d'offrir deux pigeonneaux pour l'expiation de ſa ſouillure.

Tout le pays de Chanaan étant plongé dans l'idolatrie, lorſque les Hébreux y entrerent, Dieu leur ordonna de détruire toutes les marques de la fauſſe Religion qu'ils y rencontreroient ; bois conſacrés, Autels, pierres, colonnes, ſtatues érigées en l'honneur des faux Dieux (1). Il fit d'abord ériger en ſon honneur un Autel de gaſon, au pied de Sinaï (2). Enſuite il en fit faire un de bois, couvert de lames de cuivre, & creux par dedans, pour le Tabernacle. On faiſoit le feu ſur une grille de même matiere, enfoncée à la moitié de la profondeur de cet Autel (3). Il défendit de monter à cet Autel par des degrés (4), de peur que les Prêtres en montant, ne découvriſſent quelque choſe d'indécent, & de contraire à la pudeur. Il ordonna auſſi qu'auſſi-tôt qu'on ſeroit entré dans la Terre promiſe, on ſe tranſportât ſur les montagnes d'Hébal & de Garizim. Une partie des Tribus devoit ſe placer ſur Garizim, pour y prononcer des bénédictions ſur ceux qui pratiqueroient les Lois du Seigneur; & une autre partie, ſur la montagne d'Hébal, pour prononcer des malédictions contre ceux qui les négligeroient (5). On y devoit ériger un vaſte & grand Autel, enduit de chaux, ſur lequel on pût écrire les paroles de la Loi du Seigneur. C'eſt ce qui fut exécuté par Joſué (6). Voyez *Hébal*.

LOI ORALE, ou tradition, eſt celle que les Juifs diſent avoir reçue par la tradition de leurs peres. Ils tiennent que Moïſe reçut également la loi écrite & la loi orale ſur le mont Sinaï; que la premiere fut rédigée par écrit, & que l'autre ne fut donnée que de bouche, & qu'elle a paſſé de main en main d'une génération à l'autre par le moyen des Anciens. Ils donnent par ce moyen une autorité égale à l'une & à l'autre, comme ayant une même origine, & étant également émanées de Dieu. Ils donnent même la préférence à la loi orale ſur la loi écrite; car celle-ci, diſent-ils, eſt en pluſieurs endroits obſcure, imparfaite & défectueuſe, & ne pourroit ſervir de regle ſans le ſecours de la loi orale, qui ſupplée à tout ce qui manque à la loi écrite, & en leve toutes les difficultés.

Auſſi n'obſervent-ils la loi écrite qu'avec les explications, les modifications & les gloſes de la loi orale; & c'eſt une eſpece de maxime parmi eux que l'alliance que Dieu fit avec eux à Sinaï, conſiſte moins dans les préceptes de la loi écrite, que dans ceux de la loi orale; ils donnent même ordinairement la préférence à ces dernieres lois. Ils diſent, par exemple, que les paroles des Scribes ſont plus aimables que celles de la loi; que les paroles de la loi ſont tantôt de poids, & tantôt légeres; mais que celles des Docteurs ſont toujours de poids. Que les paroles des Anciens étoient de plus grand poids que celles des Prophetes. Dans d'autres endroits ils comparent le Texte ſacré à l'eau, & la Miſna ou le Thalmud qui contient leurs traductions, au vin, ou à l'hipocras. Ailleurs la loi écrite eſt du ſel; mais la Miſne & le Thalmud ſont

(1) *Levit.* XVI, 1, & *Deut.* XIII, 2, 3. (2) *Exod.* XX, 24... 5. (3) *Exod.* XXVII, 8. (4) *Exod.* XX, 26. (5) *Deut.* XI, 29 & XXVII, 23. (6) *Joſue* VIII, 30, 33.

les épiceries les plus exquises. La loi écrite n'est que comme le corps, & la loi orale ou la tradition est comme l'ame de la Religion. Dès le temps de Notre Seigneur (1) on leur reprochoit d'avoir anéanti la parole de Dieu par leurs traditions. Voyez ci-devant *Cabale*.

Loi. Souvent sous le nom de *loi*, on entend toute l'écriture de l'ancien Testament. Les Mahométans, après leur chef Mahomet, soutiennent (2) que les Juifs ont corrompu la loi, de même que les Chrétiens ont corrompu l'Evangile. Il est aisé de voir le but de cette accusation, qui est de décréditer les vraies écritures, & d'ôter par ce moyen aux Juifs & aux Chrétiens les armes pour attaquer & pour détruire le Mahométisme, qui n'est proprement fondé que sur cette supposition chimérique, & sur cette calomnie diabolique de ce fameux Imposteur. Dès qu'il a su persuader cela à ses Sectateurs, il met les Juifs & les Chrétiens seuls dépositaires des oracles sacrés, dans le besoin de prouver qu'ils jouissent des Exemplaires authentiques & exemts de corruption, écrits par les Auteurs inspirés; & pendant cela Mahomet avance impudemment tout ce qu'il juge à propos, corrompt les histoires de l'ancien & du nouveau Testament, fait parler les Patriarches, Moïse & Jesus-Christ d'une maniere conforme à son système & à ses intérêts; & quand on crie à l'imposture & à la corruption, il dit que c'est nous-mêmes qui avons altéré les Livres saints, que nous n'avons plus ni la Loi, ni les Evangiles dans leur intégrité.

Et en quoi les Juifs ont-ils corrompu les livres de l'ancien Testament? C'est, disent les Mahométans, en y ajoutant des voyelles qu'ils n'avoient pas auparavant. Il est vrai que les points voyelles sont d'une invention assez nouvelle: mais ce n'est point une corruption du Texte, c'est une détermination de la maniere dont on doit lire certains mots, qui sans cela pourroient recevoir divers sens. Mais ces points voyelles n'ôtent à personne la liberté de lire autrement, s'il y trouve un meilleur sens. Ils ajoutent de plus que dans les livres de Moïse on ne trouve pas un précepte qui oblige les Juifs ni à la priere, ni au jeûne, ni à l'aumône, ni au pélerinage de Jérusalem, ce qui est manifestement faux. Mais au lieu d'examiner la chose, c'est plutôt fait de dire avec Mahomet : *Quand ceux qui ont des Livres, vous les présentent, n'y ajoutez point foi, & ne les rejetez pas aussi; mais dites seulement : nous croyons en Dieu, en ses Livres & en ses Envoyés.* C'est sur ce principe que les Musulmans se croient défendu de traduire ou de citer aucune chose de la Loi ou de l'Evangile.

LONGIN. C'est le nom que l'on donne au soldat qui perça de sa lance le côté de Notre Seigneur (3). On a plusieurs histoires de saint Longin; mais il n'y en a aucune de bien authentique. Celle que les Bollandistes ont publiée dans les Actes des Saints au 15 de Mars, porte que Longin étoit un des soldats laissés à la garde des croix & des crucifiés, lequel ayant vu les merveilles arrivées à la mort de Jesus-Christ, se convertit, & reconnut que c'étoit un homme juste : qu'ensuite ayant été désigné par Pilate pour garder le tombeau du Sauveur, il ne voulut point recevoir de l'argent des Pontifes, pour dire que ses Disciples avoient enlevé son Corps; ce qui irrita

(1) *Marc.* VII, 13. (2) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 853 & 874. (3) *Jean.* XIX, 34.

Pilate juſqu'à le vouloir perdre, ſans y pouvoir réuſſir : que pour ſe donner entierement à Jeſus-Chriſt, il renonça à la milice, ſans le congé de Pilate, & ſe retira chez lui en Cappadoce avec deux de ſes ſoldats, qui avoient ſuivi ſon exemple. Etant arrivé en Cappadoce, il commença à y prêcher la Religion Chrétienne ; ce qui engagea les Juifs à ſolliciter Pilate d'écrire à l'Empereur, pour demander la punition de ces déſerteurs. Ils envoyerent en même-temps de l'argent à Rome, pour obtenir ce qu'ils vouloient. Tibere ordonna que Longin & ſes compagnons ſeroient punis de mort comme déſerteurs ; & Pilate envoya des ſoldats en Cappadoce, qui trancherent la tête à Longin & à ſes compagnons, & qui rapporterent leurs têtes à Pilate.

Surius en rapporte d'autres Actes tirés de Métaphraſte, qui ſont encore plus douteux que ceux que nous venons de citer. Allatius (1) en cite encore d'autres, qu'il croit écrits par un témoin oculaire : mais Bollandus qui les a vus, n'a pas ſeulement daigné d'en tirer copie. Saint Chryſoſtome (2) dit que de ſon temps il y avoit des gens qui tenoient que le Centurion, dont il eſt parlé dans l'Evangile (3), & qui rendit gloire à Dieu, en diſant : En vérité celui-ci étoit Fils de Dieu ; que ce Centurion, dis-je, s'étoit affermi dans la foi, juſqu'à ſouffrir le martyre, & qu'on avoit même les Actes de ſon martyre : mais il ne dit pas que ce ſoit lui qui perça le côté du Sauveur ; encore moins, qu'il s'appelât *Longin*. Les Grecs tiennent que ſaint Longin fut martyriſé à Andrales ou Sandrales, près de Thyane en Cappadoce, & ils l'honorent le 16 d'Octobre. Les Latins croient que ſaint Longin eſt non pas le Centenier, mais le ſoldat qui perça le côté du Fils de Dieu. Ils en font la fête le 15 de Mars. Voyez Bollandus au 15 de Mars, & M. de Tillemont, Hiſt. Eccleſ. tom. 1, not. 38, ſur Jeſus-Chriſt, p. 477, 478.

LOTH, fils d'Aran, & neveu d'Abraham. Il ſuivit ſon oncle lorſqu'il ſortit de la ville d'Ur, & enſuite lorſqu'il ſortit d'Haran, pour ſe retirer en la terre de Chanaan (4). Abraham eut toujours pour lui une grande tendreſſe. Il le mena avec lui en Egypte, & le ramena dans la terre de Chanaan. Mais ils ne purent demeurer plus long-temps enſemble ; ils furent obligés de ſe ſéparer, parce que comme ils avoient l'un & l'autre de grands troupeaux (5), quelquefois les paſteurs d'Abraham & ceux de Loth prenoient querelle enſemble. Abraham dit donc à Loth : Qu'il n'y ait point de diſpute entre nous, puiſque nous ſommes freres. Tout le pays eſt devant vous. Choiſiſſez quelle part vous voudrez. Si vous prenez la gauche, je prendra la droite ; & ſi vous choiſiſſez la droite, je prendrai la gauche. Loth choiſit donc pour ſa demeure (6) Sodome, dont les environs étoient très-beaux & très-agréables.

Environ huit ans après (7), le Roi Codorlahomor & ſes alliés ayant attaqué celui de Sodome, & ceux des villes voiſines, les mirent en fuite, pillerent Sodome,

(1) *Allatius de Simeonib. p.* 101. = (2) *Chriſoſt. in Matth. homil.* 89, *p.* 913, *a.* = (3) *Matth.* XXVII. 54. = (4) *Geneſ.* XI. 31. An du Monde 2081 & 2083, avant J. C. 1917 & 1918, avant l'Ere vulg. 1911 & 1922. = (5) *Geneſ.* XIII. 6, 7. = (6) An du Monde 2084, avant J. C. 1916, avant l'Ere vulgaire 1910. = (7) L'an du Monde 2092, avant J. C. 1908, avant l'Ere vulg. 1912.

prirent grand nombre de captifs, & emmenerent en particulier Loth neveu d'Abraham. Abraham en ayant été informé (1), choisit entre ses serviteurs trois cents dix-huit hommes résolus & bien armés; & ayant poursuivi les Rois ligués, les atteignit vers les sources du Jourdain, les battit, les mit en fuite, recouvra le butin qu'ils avoient pris, & ramena les captifs, entre autres Loth son neveu.

Quelques années après (2), les crimes de ceux de Sodome & des quatre villes voisines étant montés à leur comble, Dieu envoya trois Anges, pour les punir & pour les exterminer (3). Ces trois Anges passerent par la demeure d'Abraham, & ce Patriarche eut l'avantage de les recevoir dans sa tente. Comme il les reconduisoit du côté de Sodome, un des Anges lui découvrit le sujet de leur voyage; & Abraham craignant pour son neveu, lui demanda si Dieu envelopperoit l'innocent avec le coupable dans la ruine de cette ville, & s'il la feroit périr, supposé qu'il s'y trouvât seulement vingt ou dix Justes. L'Ange lui ayant dit qu'il épargneroit Sodome, s'il s'y rencontroit seulement dix Justes, Abraham s'en retourna, s'assurant qu'il y auroit sans doute au moins ce nombre de gens de bien dans une si grande ville, & que Loth ne manqueroit pas d'être de leur nombre.

Sur le soir, les deux Anges; car le troisieme, qui n'étoit apparemment envoyé que pour annoncer la naissance d'Isaac, étant disparu: ces deux Anges, dis-je, étant arrivés à Sodome, Loth qui étoit assis à la porte de la ville, les apperçut, alla au-devant d'eux, se prosterna jusqu'en terre, & les supplia avec beaucoup d'instance, de prendre le couvert dans sa maison. Les Anges s'en défendirent d'abord, disant qu'ils vouloient passer la nuit dans la place publique: mais Loth les ayant pressés d'entrer dans sa maison, ils entrerent, & il leur fit un festin. Mais avant qu'ils se fussent retirés pour se coucher, tous les habitans de la ville vinrent assiéger la maison de Loth, & lui dirent: Où sont ces hommes qui sont entrés ce soir chez vous? Faites-les sortir, afin que nous les connoissions. Loth leur dit: Ne faites point, je vous prie, mes freres, ne faites point un si grand mal. J'ai deux filles qui sont encore vierges: je vous les amenerai: usez-en comme il vous plaira, pourvu que vous ne fassiez point de mal à ces hommes-là, qui sont entrés dans ma maison, comme dans un lieu de sureté. Mais ils lui dirent: Retirez-vous, vous êtes venu ici comme un étranger, & vous prétendez être notre Juge. Nous vous traiterons vous-même avec violence. Et comme ils étoient sur le point de rompre la porte, les deux Anges tendirent la main à Loth, le retirerent dans sa maison, & frapperent d'aveuglement tous ceux qui étoient autour, en sorte qu'ils ne purent plus trouver la porte.

Alors les Anges dirent à Loth: Faites sortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent; car nous allons renverser ce lieu, parce que le cri des crimes de cette ville est monté jusqu'au Seigneur, & il nous a envoyés pour la détruire. Loth alla donc avertir ses gendres qui devoient épouser ses filles, & leur dit qu'ils eussent à sortir promptement de Sodome, parce que le Seigneur alloit détruire la ville.

(8) *Genes.* XIV. 12, 13, & *seq.* = (2) An du Monde 2107, avant J. C. 1893, avant l'Ere vulg. 1897. = (3) *Genes.* XVIII. 20 & *seq.* & XIX. 1, 2, 3, &c.

Mais ils traiterent ces avis de viſions, & n'en tinrent compte. Dès le matin les Anges prirent Loth, ſa femme & ſes filles par la main, & les arracherent en quelque ſorte de leur maiſon, parce qu'ils différoient toujours d'en ſortir. Alors ils leur dirent: Sauvez-vous au plus vîte, ne regardez pas derriere vous, gagnez la montagne, de peur que vous ne ſoyez enveloppés dans le malheur des autres. Loth pria les Anges de trouver bon qu'il ſe retirât dans Ségor, qui étoit une des cinq villes condamnées à périr. Les Anges uſerent donc de condeſcendance à ſon égard, & lui permirent de ſe ſauver à Ségor. Mais la femme de Loth ayant regardé derriere, fut ſurpriſe dans la flamme qui tomba du Ciel, & qui embraſa tout le terrein de Sodome, & fut changée en une ſtatue de ſel.

Loth ayant vu le malheur de Sodome, & des villes voiſines, n'oſa demeurer dans Ségor (1). Il en ſortit, & ſe retira dans une caverne de la montagne voiſine avec ſes deux filles. Celles-ci s'état imaginées que tous les hommes étoient péris, & que le monde finiroit, ſi elles ne lui donnoient de nouveaux habitans, enivrerent leur pere, & l'aînée coucha avec lui, ſans qu'il s'en apperçût; en ſorte qu'elle en conçut un fils, qu'elle nomma *Moab*, & qui fut pere des Moabites. La ſeconde s'approcha de lui la nuit ſuivante, après l'avoir encore enivré, & en eut *Ammon*, qui fut pere des Ammonites. On peut voir les Commentateurs ſur le Chapitre xix de la Géneſe, pour ſavoir quel jugement l'on doit porter de toute la conduite de Loth, de ſes filles & de ſa femme. Saint Pierre dit que Dieu tira le juſte Loth de l'oppreſſion & de la vexation de ceux de Sodome (2).

Quelques-uns ont prétendu que *Béelphégor* (3), adoré parmi les Moabites, enfans de Loth, n'étoit autre que Loth lui-même. *Béelphégor* ſignifie, dit-on, le *Dieu découvert* & ſans pudeur, ce qui revient aſſez à ce qui arriva à Loth avec ſes filles.

Les Mahométans ont ajouté beaucoup de circonſtances à l'hiſtoire de Loth (4). Ils tiennent que ce Patriarche fut envoyé de Dieu aux habitans de Sodome & des quatre villes, pour leur prêcher l'unité d'un Dieu, & les détourner du crime abominable dont on dit qu'ils ont été les premiers auteurs, & qui a pris d'eux leur nom parmi nous; nous lui donnons le nom de *Sodomie*, & les Arabes lui donnent celui de *Louth* ou *Laouth*.

Loth s'acquitta du devoir de prédicateur pendant vingt ans. Il leur prêcha avec beaucoup de zele le culte du vrai Dieu, & leur donna une grande horreur du crime contre nature, dans lequel ils ſe ſouilloient, leur reprochant qu'ils ſeroient les premiers de tous les hommes qui ſeroient tombés dans cette abomination, en pervertiſſant l'ordre naturel; mais, & ſes prédications & ſes remontrances furent inutiles. Dieu réſolut donc de les faire périr. L'Ange Gabriel fut envoyé avec deux autres pour les exterminer. Il paſſa par la demeure d'Abraham, & découvrit à ce Patriarche la réſolution de Dieu. Abraham conteſta long-temps avec lui, diſant qu'il y avoit peut-être cent hommes juſtes dans les cinq villes, & que Dieu étoit trop juſte pour confondre l'innocent avec le coupable. Il deſcendit enſuite par gradations, juſqu'à faire promettre à l'Ange qu'il n'extermineroit

(1) *Geneſ.* xix. 30, 31, *&c.* (2) 2 *Petr.* ii, 7. (3) בעל פעור (4) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 520. *Loth.*

pas ces villes, s'il y trouvoit seulement un juste. Alors Abraham lui répliqua : Mais Loth y est avec sa famille : Aussi l'en tirerons-nous, répondirent les Anges ; ainsi ne nous en parlez plus, car l'arrêt de leur condamnation est donné, & il est irrévocable.

Les Anges étant arrivés près de la ville, trouverent Loth qui travailloit aux champs ; il les salua, & ayant appris qu'ils vouloient passer la nuit dans la ville, il en fut affligé, craignant qu'à cause de leur beauté & de leur bonne mine, on ne leur fît quelque insulte. Il ne put s'empêcher de leur dire qu'ils ne connoissoient pas apparemment quels gens c'étoient que les habitans de Sodome ; qu'il n'y en avoit pas de plus méchans sous le ciel ; ce qu'il leur répéta quatre fois, la pudeur ne lui permettant pas de s'en expliquer davantage. Ils ne se rendirent pas à ses raisons, & entrerent avec lui dans la ville. Ils ne furent pas plutôt entrés dans sa maison, que ceux de Sodome les vinrent assiéger. Loth sortit, & leur offrit de sacrifier ses filles à leur passion, s'ils vouloient épargner ses hôtes. Mais ils lui répondirent : Vous savez que nous n'avons que faire de vos filles, & vous n'ignorez pas ce que nous demandons. Loth leur répondit : Je n'ai pas à la vérité assez de force pour vous résister, mais j'ai mon recours à Dieu, qui pourra me défendre, moi & mes hôtes, contre vos outrages.

Alors les Anges le rassurerent, lui déclarerent qui ils étoient, & lui dirent qu'ils étoient envoyés pour exterminer ces misérables. En même-temps ils les aveuglerent, en passant seulement les mains sur leurs propres visages. Ce châtiment les dissipa, & ils se mirent à crier que ces étrangers étoient des sorciers. Aussi-tôt les Anges firent sortir Loth & ses filles. Mais sa femme qui s'étoit corrompue par le commerce qu'elle avoit eu avec ceux de Sodome, voulut demeurer, & périr avec eux.

L'Ange Gabriel passant sous les fondemens de ces villes, les éleva en l'air à une telle hauteur, que les habitans du ciel, les plus proches de la terre, entendirent le chant de leurs coqs, & l'aboiement de leurs chiens ; puis il les laissa tomber sur la terre, & tous les habitans furent écrasés sous leurs ruines, Dieu ayant voulu que leur châtiment eût quelque rapport à leur crime. Après ce renversement, Dieu fit tomber sur eux des pierres ardentes cuites aux fournaises de l'enfer, sur chacune desquelles étoit écrit le nom des coupables, en sorte que ceux-là même qui étoient hors l'enceinte de leur ville, en furent écrasés & brûlés. On dit même qu'un de ceux-là s'étant alors trouvé par hazard dans le temple de la Mecque, bâti par Abraham, y demeura en sureté pendant quarante jours, mais qu'il n'eut pas plutôt mis le pied dehors, qu'il fut frappé & mis à mort comme ses compatriotes.

La femme de Loth, est appelée *Hedith* par les Rabbins (1). Ce nom *Hedith* signifie *témoin* ; comme s'ils vouloient marquer que cette femme est un témoin, ou une preuve du châtiment dont Dieu punit l'incrédulité, & l'imprudence de ceux qui ne croient point à ses menaces & à sa parole. L'Ecriture dit (2) *qu'ayant regardé derriere, elle fut changée en une statue de sel.* Cette maniere de parler, *regarder derriere soi*, se prend quelquefois pour différer, retarder, s'arrêter, & il y a apparence que l'intention de l'Ange étoit de

(1) *Pirké R. Eliezer. c.* 21. עידית *Hedith.* (2) *Genes.* xix. 26.

faire hâter Loth & ſa famille, & de leur faire comprendre qu'ils avoient tout à craindre, en uſant de remiſes. On forme beaucoup de difficultés ſur ce qui eſt dit, qu'elle fut changée en une ſtatue de ſel. Les uns ont cru que la autre choſe, ſinon qu'elle avoit phraſe de l'Ecriture ne marquoit été ſurpriſe & étouffée par le feu & la fumée, & qu'elle étoit demeurée au même endroit, auſſi roide & auſſi immobile qu'un rocher de ſel : D'autres, que l'on avoit mis ſur ſon tombeau une colonne, ou un monument de pierre de ſel : d'autres, qu'elle fut étouffée dans la flamme, & qu'elle devint pour la poſtérité un monument *de ſel*, c'eſt-à-dire, un monument permanent & durable de ſa propre incrédulité, & de ſon imprudence. D'autres prétendent que cette femme ayant été frappée de l'odeur du ſoufre, & de la flamme, tomba morte ſur la terre, où ſon corps ſe pétrifia, & devint roide & ſec comme les momies & les corps des Egyptiens qui ont été ſalés & embaumés : en ſorte qu'*une ſtatue de ſel*, ſeroit équivalente à un corps embaumé, deſſéché & ſalé.

Mais le ſentiment le plus commun & le plus univerſel, eſt que cette femme fut tout d'un coup pétrifiée, & changée en une ſtatue de ſel de roche, qui non-ſeulement ne ſe fond pas à la pluie, mais qui eſt auſſi dur que les plus durs rochers. La plupart des Voyageurs qui ont parcouru la Paleſtine, racontent qu'on leur a montré la femme de Loth ; c'eſt-à-dire, le rocher auquel elle a été métamorphoſée. Mais ce qui rend leur témoignage fort ſuſpect, c'eſt qu'ils ne s'accordent pas entre eux ſur le lieu où on la voit ; les uns la mettant au couchant, les autres à l'orient ; d'autres au ſeptentrion, d'autres au midi de la Mer Morte, d'autres au milieu de ſes eaux, d'autres dans Ségor, d'autres à une grande diſtance de cette ville. Quelques Anciens, comme ſaint Irénée (1), & l'Auteur du Poème ſur Sodome, attribué à Tertullien, aſſurent qu'elle conſervoit encore de leur temps, la forme de femme, & que par un miracle continuel, elle ne perdoit rien de ſa groſſeur, quoique l'on en arrachât toujours quelques pieces. Ils ajoutent encore une choſe plus incroyable, qui eſt qu'elle étoit en cet état ſujette à toutes les infirmités qui ſont naturelles & ordinaires à ſon ſexe. On peut voir notre Commentaire ſur *Geneſ.* XIX, 26. la Diſſertation de M. Le Clerc ſur la femme de Loth, celle de Henri Bauman ſur le même ſujet, celle de M. Hermand Hard, & de Chriſtophe Auguſte Bauman, & les Commentateurs ſur le lieu cité de la Géneſe. Notre Seigneur dans l'Evangile (2), dit à ſes Diſciples de ſe ſouvenir de la femme de Loth dans leur fuite, & de n'imiter pas ſa lenteur.

LOTHAN, fils de Séhir le Horréen. *Geneſ.* XXXVI, 20.

LOUP, *Lupus*, en Hébreu, (3) *Zeeb*, en Grec, *Lycos* ; animal ſauvage & farouche, demeurant dans les bois, ennemi du bétail, carnacier, goulu, ruſé, d'un odorat exquis, ayant une tête quarrée, & le poil tirant ſur le gris. On dit communément que ce qui le rend ſi vorace, c'eſt qu'il n'a qu'un inteſtin fort gros & fort court, dans lequel les alimens ne ſéjournent que peu de temps. Mais c'eſt une erreur populaire. Il a les inteſtins auſſi longs que les autres animaux, & que les chiens, étant

(1) *Iren. l.* 4, *c.* 51. (2) *Luc.* XVII. 32. (3) זאב *Zeeb.* λυκος. *Lycus, Lupus.*

lui-même une eſpece de chien ſauvage. Il y a pluſieurs ſortes de loups ; le *loup mâtin*, qui ne vit que de charogne ; le *loup levrier*, qui vit de rapine, qu'il attrappe avec légereté ; le *loup cervier*, que quelques-uns confondent avec le lynx, & d'autres avec le chat ſauvage. Les chiens tranſportés d'Europe en la nouvelle Eſpagne, ont dégénéré en loups.

L'Ecriture marque neuf choſes remarquables du loup. Elle dit 1°. qu'il vit de rapines ; 2°. qu'il eſt violent, cruel & ſanguinaire ; 3°. qu'il eſt vorace & avide ; 4°. qu'il ſort le ſoir pour ravir ſa proie ; 5°. qu'il a la vue très-perçante ; 6°. qu'il eſt grand ennemi des troupeaux de brebis ; 7°. que Benjamin eſt un loup raviſſant (1) ; 8°. que les faux Docteurs ſont des loups couverts de peaux de brebis ; 9°. que les perſécuteurs de l'Egliſe, & les faux paſteurs ſont auſſi des loups raviſſans. Les Prophetes en plus d'un endroit, parlent des loups du ſoir. Par exemple, Jérémie dit, (2) que *le loup du ſoir dévorera les méchans*. Et Abacuc (3) : *ils ſont plus légers que les loups du ſoir*. Et Sophonie (4) : *les Juges ſont des loups du ſoir*. Saint Jérôme ſur Abacuc, remarque que ſur le ſoir, les loups ſont plus dangereux, parce qu'alors la faim les preſſe. Les Septante au lieu de *loups du ſoir*, ont traduit des *loups d'Arabie*, parce que le terme Hébreu *Arab*, ſignifie le ſoir & l'Arabie. Les loups ſont communs en Arabie ; mais ils n'ont rien de particulier en ce pays-là. Ainſi il n'eſt pas néceſſaire de recourir à cette Traduction.

Quant à ce qui eſt dit dans la Géneſe, que *Benjamin eſt un loup raviſſant*, les Interpretes Chaldéens l'expliquent de l'Autel des Holocauſtes, qui étoit à Jéruſalem, dans la Tribu de Benjamin, & ſur lequel on brûloit ſoir & matin des holocauſtes en l'honneur du Seigneur. D'autres les rapportent au rapt que les Benjamites firent des filles qui venoient au Tabernacle à Silo (5). D'autres les rapportent à Mardochée, ou à Saül, qui étoient de la Tribu de Benjamin. D'autres enfin l'expliquent de ſaint Paul, qui étoit auſſi de cette Tribu ; & c'eſt l'explication la plus commune parmi les Interpretes Chrétiens (6). Voyez Bochart *De Animal. ſacr. parte* 1, *l.* 3, *c.* 11.

Iſaïe (7) décrivant le bonheur du regne du Meſſie, dit qu'alors on verra le *loup & l'agneau demeurer enſemble ; qu'ils paîtront paiſiblement dans les mêmes pâturages, & qu'un petit enfant les menera paître*. Le Sauveur, dans l'Evangile (8), dit qu'il envoie ſes Apôtres *comme des agneaux au milieu des loups*. En effet, & les Juifs & les Païens furent d'abord comme des loups carnaciers & raviſſans, déchaînés contre les fidelles. Ils perſécuterent & firent périr d'une mort violente preſque tous les Apôtres & les Diſciples du Sauveur. Mais enſuite ces mêmes loups ſe convertirent, & devinrent comme des agneaux. Saint Paul, un des plus ardens perſécuteurs de l'Egliſe, fut dans la ſuite un de ſes plus zélés défenſeurs.

LUC. Saint Luc Evangéliſte, eſt nommé par quelques Anciens, *Lucas*, *Lucius*, ou *Lucanus*. Il

(1) *Geneſ.* XLIX, 27. (2) *Jerem.* V. 6. (3) *Abac.* I, 9. (4) *Sophon.* III. 3. (5) *Judic.* XXI. 21. (6) *Tertull. l.* 5, *c.* 1 *contra Marcion. Ambroſ. de benedict. Patriarch. c.* 12. *Hieronym. in Iſai. l.* 4, & *in Oſee l.* 2. *Auguſtin. &c.* (7) *Iſai* XI. 6, & LXV. 25. (8) *Matth.* V. 16, & *Luc.* X. 3.

étoit Syrien, natif d'Antioche, & Médecin de profeſſion (1). Ceux qui croient que c'eſt lui qui eſt nommé *Lucius* dans l'Epître aux Romains (2), doivent reconnoître auſſi qu'il étoit parent de ſaint Paul: *Lucius & Jaſon. . . . cognati mei.* On n'eſt pas d'accord s'il étoit Juif, ou Païen de naiſſance. Ceux qui ſoutiennent (3) qu'il étoit du nombre des ſeptante Diſciples, croient qu'il étoit auſſi Juif de Religion & d'origine, puiſque notre Sauveur n'en choiſit point d'autres. Saint Epiphane croit qu'il fut un de ceux qui quitterent Jeſus-Chriſt, lui ayant entendu dire ces paroles: celui qui ne mange pas ma chair, & ne boit pas mon Sang, n'eſt pas digne de moi; mais qu'il revint à la foi, ayant ouï les prédications de ſaint Paul à Antioche. Saint Grégoire le Grand (4), & quelques autres dans Théophylacte, croient que ſaint Luc étoit le compagnon de Cléophas, & qu'il alloit avec lui à Emmaüs, lorſque Jeſus-Chriſt ſe joignit à eux. On lit dans une addition qui ſe trouve à la fin des Hommes Illuſtres de ſaint Jérôme, que ſaint Luc a toujours vécu vierge, n'ayant eu ni femmes, ni enfans.

Il fut le compagnon des voyages & de la prédication de ſaint Paul; (5) mais on ignore en quel lieu & en quel temps il commença à ſe joindre à lui. Ceux qui tiennent qu'il fut converti par ſaint Paul à Antioche, croient que depuis ce temps, il ne le quitta plus. D'autres veulent qu'il ſe ſoit joint à lui à Troade; & S. Luc inſinue lui-même cette opinion, lorſqu'il dit dans les Actes (6): *nous cherchâmes auſſi-tôt le moyen de paſſer de Troade en Macédoine.* Il commence en cet endroit à parler en premiere perſonne, comme étant alors de la compagnie de ſaint Paul. On croit communément que ſaint Luc étoit Peintre, & on montre en quelques endroits des portraits de la Vierge de ſa façon, ou dumoins des Copies priſes ſur des portraits de ſa main. Les Anciens n'ont point connu cette qualité de ſaint Luc, & Nicéphore eſt le premier Auteur qui en ait fait mention. Mais s'il n'a pas peint le viſage de la Vierge & de ſon fils, il nous a laiſé pluſieurs particularités de la ſainte Vierge, & de l'enfance de Jeſus-Chriſt, qui font juger qu'il avoit pu voir & connoître cette admirable Vierge, & qu'il avoit même eu part à ſa confidence (7).

St. Epiphane (8) croit qu'il annonça l'Evangile dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie, & dans la Macédoine. Métaphraſte veut qu'il ait prêché dans l'Egypte, dans la Lybie & dans la Thébaïde. On croit qu'il ſurvécut de pluſieurs années à ſaint Paul, étant mort en Achaïe (9), dans une extrême vieilleſſe, âgé de quatre-vingts ou de quatre-vingt-quatre ans. Nicéphore (10) dit qu'il mourut à Thebes de Béotie, où l'on voit encore aujourd'hui un tombeau, que l'on croit être celui de ſaint Luc. Saint Hippolyte (11) dit qu'il fut crucifié à Elée, dans le Péloponeſe. Dorothée dans ſa Synopſe, dit qu'il mourut & fut enterré à

(1) *Coloſſ.* IV. 14. *Vide Euſeb. Hiſt. Eccl. l.* 3, *c.* 4. (2) *Rom.* XVI. 21. (3) *Epiphan. hæreſi* 51, *alii quidam.* (4) *Greg. Magn. l.* 1 *Moral. c.* 1. (5) 2 *Timoth.* IV. 11. *Philemon. V.* 23, 24. *Coloſſ.* IV. 14. (6) *Act.* XVI. 8, 9, 10. (7) *Vide Grot. ad Luc.* II, 51. (8) *Epiphan. hæreſi* 51. (9) *Hieronym. de Viris illuſtr. Gaudent. Brixienſ. homil.* 17. (10) *Nicephor. l.* 2, *c.* 43. (11) *Hippolyt. in Ms. Bodlei. apud Mill, Præfat. in Luc.*

Epheſe. Bede, Uſuard, Adon, & le Martyrologe Romain diſent qu'il mourut en Bithynie. On eſt partagé ſur le genre de ſa mort. Les uns (1) croient qu'il ſouffrit le martyre ; & les nouveaux Grecs veulent qu'il ait été crucifié à un olivier. Elie de Crete (2), au contraire, ſuppoſe comme conſtant, qu'il ne mourut pas d'une mort violente, & c'eſt le ſentiment de pluſieurs Modernes.

Outre l'Evangile de ſaint Luc, & les Actes des Apôtres, on lui attribue encore quelques autres Ouvrages, comme la traduction, ou même la compoſition, quant au ſtyle, de l'Epître aux Hébreux. Saint Clément d'Alexandrie (3) croit qu'il eſt l'Auteur de la Diſpute de Jaſon & de Papiſque, que nous n'avons plus. D'autres (4) enſeignent que l'Evangile même de ſaint Luc étoit proprement l'Evangile de ſaint Paul, & que cet Apôtre l'avoit dicté à ſaint Luc ; & que quand ſaint Paul parle de ſon Evangile (5), il entend l'Evangile de ſaint Luc. Mais ſaint Irénée (6) dit ſimplement que ſaint Luc rédigea par écrit ce que ſaint Paul prêchoit aux nations ; & ſaint Grégoire de Nazianze, que l'Evangéliſte écrivit appuyé du ſecours de ſaint Paul. Il eſt certain que ſaint Paul cite ordinairement l'Evangile ſelon ſaint Luc (7) ; mais ſaint Luc ne dit nulle part qu'il ait été aidé par ſaint Paul. Il adreſſe l'Evangile & les Actes à un nommé Théophile, que nous ne connoiſſons point ; & pluſieurs Anciens mêmes ont pris ce nom dans un ſens appellatif, pour un homme qui aime Dieu. Les Marcionites ne recevoient que le ſeul Evangile de ſaint Luc ; & encore le tronquoient-ils en pluſieurs endroits, comme l'ont remarqué Tertullien (8) & ſaint Epiphane (9).

Quant aux Actes des Apôtres, nous en avons déjà parlé ailleurs, ſous l'article des *Actes*. Le ſtyle de ſaint Luc eſt plus pur que celui des autres Evangéliſtes : mais on ne laiſſe pas d'y remarquer pluſieurs expreſſions propres aux Juifs Helléniſtes, pluſieurs traits qui tiennent du génie de la Langue Syriaque, & même de la Langue Latine, au jugement de Grotius. On peut voir M. de Tillemont pour la vie de ſaint Luc, & notre Préface ſur ſon Evangile, & ſur les Actes des Apôtres.

LUCIFER. Ce terme ſe prend ou pour l'étoile du matin, ou pour Jeſus-Chriſt, qui eſt la lumiere du monde ; ou enfin pour le Démon, qui eſt ſouvent appelé *Lucifer* dans les Ecrits des Peres. Sophar dit à Job (10) : *Si vous êtes innocent, lorſque vous vous croirez perdu, vous brillerez comme l'étoile du matin*. Et Dieu parlant à Job, lui dit (11) : *Produiſez-vous l'étoile du matin au temps où elle doit paroître ?* Et le Pere Eternel en parlant du Verbe (12) : *Je vous ai engendré de mon ſein avant l'aurore*. Saint Pierre parlant aux Fidelles, leur dit (13) :

(1) *Nazianz. orat.* 3. *Paulin. Ep.* 12, *p.* 155. *Gaudent. ſerm.* 17. (2) *Elias Creteuſ. in orat.* 3. *Greg. Nazianz.* (3) *Clem. Alex. apud Euſeb. lib.* 6, *hiſt. Eccl. & Hieronym. de Viris illuſtr.* (4) *Tertull. l.* 4, *contra Marcion. c.* 5, *& Athanaſ. in Synopſi.* (5) *Rom.* 11, 16 & XVI, 25, & 2. *Theſſal.* II, 13. *Vide Euſeb. l.* 3, *c.* 4, *& l.* 6, *c.* 25, *hiſt. Eccl. ex Origene.* (6) *Ireu. l.* 3, *c.* 1. (7) Comparez 1. *Cor.* XI, 23, 24, 25, à S. Luc. XXII, 18, 19, 20, & 1. *Cor.* XV, 5. Comparé à S. Luc, XXIV, 34. (8) *Tertull. contra Marcion, l.* 5. (9) *Epiphan. hareſ.* 42. (10) *Job.* XI, 17. בבקר *Boker.* (11) *Job.* XXXVIII, 32. כימה *Chima.* (12) *Pſal.* CIX, 3. שחר *Schar. Aurora.* (13) 2. *Petri.* 1, 19.

Vous faites bien de vous arrêter aux oracles des Prophetes, comme à une lampe qui luit dans un lieu d'obſcurité, juſqu'à ce que le jour commence à paroître, & que l'étoile du matin s'éleve dans nos cœurs. Il compare la lumiere des prophéties, à celle d'une lampe qui luit dans un lieu d'obſcurité; & la lumiere de l'Evangile & de la foi, à l'aurore & à l'étoile du jour. Iſaïe (1) parle de la chûte de Lucifer du haut du Ciel, dans cet endroit: *Comment es-tu tombé du Ciel, Lucifer; toi qui paroiſſois ſi brillant au point du jour?* C'eſt en ce ſens que pluſieurs anciens Peres (2) l'ont expliqué, & que l'expliquent encore aujourd'hui pluſieurs Commentateurs. Mais d'autres (3) croient que cela regarde à la lettre le Roi de Babylone, qui déchut de ſon état de gloire & d'élévation, & qui fut précipité dans l'enfer. Ce qui n'empêche pas que l'on ne puiſſe auſſi l'expliquer allégoriquement de la chûte de l'Ange rebelle.

Saint Pierre dans ſa ſeconde Epître (4) a dit aux fidelles *qu'ils ont les oracles des Prophetes, auxquels ils font bien de s'arrêter, comme à une lampe qui luit dans un lieu d'obſcurité, juſqu'à ce que le jour commence à paroître, & que l'étoile du matin (Lucifer) ſe leve dans leur cœur.* Cette étoile du matin, & ce ſoleil oppoſé aux oracles des Prophetes auxquels ils ſuccedent, & ſur leſquels ils l'emportent par leur clarté, marquent viſiblement l'Evangile & la doctrine de Jeſus-Chriſt. Saint Pierre veut marquer par ce paſſage trois degrés de lumiere. 1°. Les *oracles des Prophetes*, qui luiſent dans l'obſcurité; c'eſt l'état des Juifs. 2°. *L'étoile du matin*, qui marque l'aurore, & ceux qui cherchent ſérieuſement Jeſus-Chriſt dans les Livres de l'ancien Teſtament. 3°. Le *ſoleil*, qui eſt l'état de ceux qui ont embraſſé la foi. Quelques-uns traduiſent le Grec (5), *juſqu'à ce que le jour paroiſſe, & que le ſoleil ſe leve dans vos cœurs.* Ils prétendent que *Phoſphoros* ou *Lucifer* ſignifie quelquefois le ſoleil.

Les Arabes donnent à Lucifer le nom d'*Eblis* (6), qui eſt un diminutif ou une corruption de *Diabolos*; ils lui donnent auſſi le nom d'*Azazel*, qui eſt le nom du Bouc émiſſaire que l'on chaſſoit dans le déſert, chargé des péchés & des malédictions du peuple Juif. Ils racontent que les Anges ayant ordre de Dieu de ſe proſterner devant Adam immédiatement après ſa création, ils y ſatisfirent à l'exception d'*Eblis*, qui le refuſa avec opiniâtreté, diſant qu'ayant été tirés, lui & ſes compagnons, de l'élément d'un feu beaucoup plus pur & plus excellent que celui de la terre dont Adam avoit été formé, il n'étoit pas juſte de les obliger à rendre des ſoumiſſions à leur inférieur. Alors Dieu lui dit: *Sors d'ici, car tu ſeras privé pour toujours de ma grace, & tu ſeras maudit juſqu'au jour du Jugement.* Eblis demanda à Dieu qu'il lui donnât délai juſqu'au temps de la réſurrection générale; mais il l'obtint ſeulement juſqu'au ſon de la premiere trompette, qui eſt celui

(1) Iſai. XIV, 12, &c. — (2) Origen. l. 1. Peri Archon. c. 4, & l. 4, c. 3. Euſeb. in Pſal. LXXXI. Athanaſ. Greg. Magn. plurib. locis. Tertull. l. 5, contra Marcion. c. 11 & 17. Ambroſ. in Pſal. CXVIII, alii. — (3) Vide Hieron. Baſil. Cyrill. in Iſai. XIV. Aug. l. 3, de Doct. Chriſt. c. 37. D. Thom. Haymo, Dionyſ. Sanct. Cornel. Vat. Grot. &a, &c. — (4) 2. Petri. 1, 19. — (5) Εως ἡμέρα διαυγαση, καὶ φωσφόρος ανατειλη. — (6) Bibl. Orient. p. 307. Eblis.

où tous les hommes mourront, pour reſſuſciter au ſecond ſon de la trompette, c'eſt-à-dire, quarante ans après. Eblis mourra donc, ſelon les Mahométans; mais il reſſuſcitera enſuite avec tous les hommes pour être précipité dans les flammes. Je ne rapporte toutes ces vaines traditions des Orientaux, que pour faire voir que leur Théologie n'eſt qu'une corruption de la Religion Chrétienne, dont ils ont altéré toutes les vérités.

I. LUCIUS DE CYRENE, dont il eſt parlé dans les Actes (1), étoit un des Prophetes de l'Egliſe Chrétienne d'Antioche. Pendant qu'il étoit occupé à ſon miniſtere avec les autres Prophetes, le Saint-Eſprit leur dit: Séparez-moi Paul & Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés; & après qu'ils eurent jeûné & prié, ils leur impoſerent les mains, & les laiſſerent aller. On croit que Lucius eſt un des ſeptante Diſciples de notre Seigneur. Uſuard & Adon prétendent que les Apôtres l'ordonnerent premier Apôtre de Cyrene. L'Egliſe Latine l'honore le ſixieme jour de Mai.

II. LUCIUS, dont il eſt fait mention dans l'Epître aux Romains (2), & qui y eſt qualifié parent de ſaint Paul, eſt, ſelon quelques-uns, le même que Lucius Cyrénéen, dont on vient de parler. Mais la plupart les diſtinguent avec plus de raiſon. On ne ſait rien de la vie, ni de la mort de ce Lucius, à moins que l'on ne diſe qu'il eſt le même que ſaint Luc: ce qui nous paroît fort croyable.

LUD, quatrieme fils de Sem, (3) peupla, ſelon la plupart des Anciens & des Modernes, la Lydie, province de l'Aſie Mineure. Arias Montanus place les *Ludim* ſur le confluent de l'Euphrate & du Tigre, & M. Le Clerc les met entre les fleuves *Chaboras*, & *Saocoras* ou *Maſca*.

LUDIM, fils de Miſraïm (4). Joſeph a prétendu que les deſcendans de *Ludim* ne ſubſiſtoient plus il y avoit long-temps, & qu'ils avoient été détruits dans les guerres d'Ethiopie. Le Paraphraſte Jéroſolymitain traduit *Ludim*, par les habitans de la Maréote, partie d'Egypte: mais Bochart ſoutient qu'il faut lire, le pays de *Méroé*, ou de *Méroïte*. Le Paraphraſte Jonathan le traduit par, ceux du canton de *Neut* ou *Meout*, dans l'Egypte; l'Arabe, par ceux de *Teneſe*, près de Péluſe. Ezéchiel met les Ludim avec *Chus* & *Phut*, & ailleurs, avec *Phut* & *Pharas*, ou peut-être *Pathros*. Ces peuples étoient dans l'Egypte; mais il n'eſt pas aiſé de marquer préciſément le lieu de la demeure des *Ludim*.

LUDO, *ludere*. Ce verbe Latin ſe met communément pour, jouer, ſe divertir: mais on prétend qu'il ſe prend auſſi quelquefois pour, combattre, ſe railler, ſe moquer, tomber dans la diſſolution, dans le déſordre, dans l'idolatrie. Il eſt dit par exemple, que *Iſmael jouoit avec Iſaac* (5). On croit qu'il le maltraitoit, ou qu'il le railloit avec inſolence & avec mépris. Joab dit à Abner (6): *Que ces jeunes gens ſe levent, & qu'ils jouent devant nous*; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe battent, & qu'ils nous donnent le divertiſſement d'un combat ſingulier. Il eſt dit que les Hébreux ayant adoré le veau d'or dans le déſert, s'aſſirent pour boire & manger, & qu'en-

(1) *Act.* XIII, 1. L'an de J. C. 44. (2) *Rom.* XVI, 21. (3) *Geneſ.* X, 22. (4) *Geneſ.* X, 13. (5) *Geneſ.* XXI, 9. (6) 2. *Reg.* XI, 14.

ſuite

fuite (1) *ils ſe leverent pour jouer*, pour s'abandonner à la diſſolution & à la débauche. La femme de Putiphar dit que ſon mari lui a amené Joſeph, cet Hébreu, pour *jouer*, pour faire inſulte à ſon honneur (2).

LUITH, lieu ou canton du pays des Moabites (3). Euſebe & ſaint Jérôme diſent que Luith eſt ſituée entre les villes d'Ar & de Ségor, & par conſéquent à l'orient de la Mer Morte.

LUMIERE, *éclat*; Moïſe (4), dit que le Seigneur ayant créé la matiere du ciel & de la terre, & les ténebres étant répandues ſur le chaos, *Dieu dit: Que la lumiere ſe faſſe, & la lumiere ſe fit; & Dieu vit que la lumiere étoit bonne, & il ſépara la lumiere des ténebres;* Et cela fut fait le premier jour. On demande quelle pouvoit être cette lumiere du premier jour, différente du ſoleil, qui ne fut créé que le quatrieme jour? Quelques Rabbins ſoutiennent que c'eſt la lumiere du ſoleil, & que ce qui eſt dit au verſet 7 du même chapitre de la création du ſoleil, de la lune & des étoiles au quatrieme jour, eſt une récapitulation. D'autres croient que Dieu créa exprès le premier jour du monde, un corps lumineux à peu-près ſemblable à celui qui éclairoit les Iſraélites dans le déſert pendant la nuit. Il faut de néceſſité admettre ici quelque choſe de pareil, ſi l'on veut ſoutenir la création ſucceſſive, & ſuivre l'ordre marqué par Moïſe dans la création des choſes.

VOIR LA LUMIERE DU CIEL. *Je ne vois pas la lumiere du Ciel*, diſoit Tobie (5) pendant ſa diſgrace, pendant qu'il étoit aveugle.

LA LUMIERE ſe met ſouvent pour la proſpérité, de même que la nuit pour l'adverſité. *In viis tuis ſplendebit lumen* (6): Vos voies ſeront toutes éclatantes de lumiere; Dieu favoriſera toute votre conduite. *Signatum eſt ſuper nos lumen vultûs tui* (7): Vous nous avez comblés de vos faveurs.

JESUS-CHRIST prédit à ſes Diſciples que ce qu'il leur dit dans les ténebres, ſera publié dans la lumiere (8), & ſe répandra par tout le monde.

LA LUMIERE DES VIVANS, marque dans le ſens littéral, une vie heureuſe, & accompagnée de proſpérités (9); mais dans le ſens moral & ſpirituel, elle ſignifie le bonheur de la vie éternelle; comme le malheur des méchans eſt déſigné par les ténebres de la mort.

Dieu eſt qualifié *le Pere des lumieres* (10), l'Auteur de toutes graces; & Jeſus-Chriſt eſt qualifié *la lumiere du monde* (11), *la lumiere qui éclaire les nations* (12), *la lumiere de juſtice*, *la lumiere de vie*.

Les Apôtres ſont la lumiere du monde, *ſaint Matt.* v. 14. Et: Les Juſtes brilleront dans l'éternité, comme des aſtres dans le firmament. *Prov.* IV, 18.

LUNATIQUE (13). On donne ce nom à certains malades, que l'on croit principalement attaqués dans les lunaiſons, par exemple, aux épileptiques, ou à ceux qui tombent du mal caduc, aux maniaques, ou à ceux qu'une noire mélancolie tourmente; & enfin aux poſſédés du Démon; car ſou-

(1) *Exod.* XXXII, 6. (2) *Geneſ.* XXXIX, 14, 17. (3) *Iſai.* XV, 5, & *Jerem.* XLVIII, 5. (4) *Geneſ.* I, 2, 3, 4. (5) *Tob.* V, 12. (6) *Job.* XXII, 28. (7) *Pſalm.* IV, 7. (8) *Luc.* XII, 3. (9) *Pſalm.* LV, 13, CXXXVIII, 12, & CXLVIII, 3, & *Job.* XXXIII, 30. (10) *Jacob.* I, 17. (11) *Joan.* VIII, 12. (12) *Joan.* I, &. (13) *Matth.* IV, 29. Σεληνιαζόμενοι. *Lunatici.*

vent on a pris pour de vrais poſſédés, ceux qui étoient ſimplement tourmentés par une trop grande mélancolie. Saint Jérôme, (1) croit que les lunatiques de l'Evangile étoient des poſſedés, à qui le peuple par erreur, donnoit le nom de lunatiques, parce qu'il les voyoit plus tourmentés pendant les lunaiſons; le Diable affectant de les faire ſouffrir davantage dans ces circonſtances, afin que les ſimples en imputaſſent la cauſe à la lune, & qu'ils en priſſent occaſion de blaſphémer contre le Créateur. D'autres ſoutiennent que les épileptiques ne different des lunatiques que du plus au moins. Les épileptiques ne ſont pas tous également attaqués. Les uns tombent plus ſouvent, & les autres plus rarement. Il y en a qui tombent chaque jour. Les lunatiques ne ſont attaqués qu'au déclin de la lune. On peut voir les Commentateurs ſur *Matt.* IV, 24, & les Auteurs qui ont traité exprès des maladies dont il eſt parlé dans l'Ecriture.

LUNE. Le Seigneur créa le ſoleil & la lune le quatrieme jour du Monde, afin qu'ils préſidaſſent au jour & à la nuit (2), & qu'ils ſerviſſent à faire diſtinguer les temps & les ſaiſons. Le ſoleil préſide au jour, & la lune à la nuit; le ſoleil regle le cours de l'année, & la lune celui du mois; le ſoleil eſt comme le Roi de l'armée du Ciel, & la lune en eſt comme la Reine. Moïſe parle de la lune comme d'un corps lumineux, à peu-près égal à celui du ſoleil: *Fecit Deus duo luminaria magna; Luminare majus, ut præeſſet diei, & luminare minus, ut præeſſet nocti.* Il eſt pourtant certain que la lune comparée au ſoleil, eſt un très-petit corps. Les Aſtronomes croient qu'elle eſt environ cinquante-deux fois plus grande que la terre, & 4150 fois plus petite que le ſoleil; mais les Auteurs ſacrés parlent ſouvent d'une maniere populaire & peu exacte. Ils appellent *grand Luminaire*, ce qui nous paroît grand, & qui l'eſt en effet par rapport à nous, mais ſans égard à la grandeur réelle des autres corps, que le peuple n'eſt pas capable de meſurer, & dont il ne juge que ſur le rapport de ſes ſens.

Les Auteurs ſacrés nous diſent auſſi que la lune fut deſtinée de Dieu pour marquer les temps, les jours de fêtes, & d'Aſſemblée (3): *Sint in ſigna, & tempora, & dies & annos;* & le Pſalmiſte (4): *Fecit lunam in tempora.* Et l'Auteur de l'Eccléſiaſtique (5): *La lune eſt dans toutes les révolutions qui lui arrivent, la marque des temps, & le ſigne des changemens de l'année. C'eſt la lune qui fixe les jours des fêtes: la lune a donné le nom aux mois.* Les Hébreux ont varié ſur la maniere de compter leurs mois & leurs années. Nous croyons que du temps de Moïſe, & encore long-temps depuis, ils ont ſuivi l'année ſolaire; mais depuis le retour de la captivité de Babylone, ils ont eu leurs années lunaires; c'eſt ce que l'Auteur de l'Eccléſiaſtique inſinue dans le paſſage que nous venons de citer. Il eſt toujours vrai, ſoit qu'on ſuive l'année ſolaire ou lunaire, que la lune marque les révolutions des temps, & que les hommes ont partagé l'année en douze mois, en ſuivant les douze révolutions qu'ils ont remarquées en la lune dans le cours d'une année.

Je ne ſai ſi les Hébreux connoiſſoient la cauſe des éclipſes de la lune; mais ils en parlent toujours en des termes qui marquent

(1) *Hieronym. in Matth.* IV, 24. (2) *Geneſ.* 1, 15, 16. (3) *Geneſ.* 1, 14. (4) *Pſalm.* CIII, 19. (5) *Eccli.* XLIII, 6, 7, 8.

qu'ils les conſidéroient comme miraculeux, & comme des effets de la puiſſance & de la colere de Dieu. Les Prophetes parlant de la ruine des Empires, ne manquent gueres de dire que le ſoleil ſera couvert de ténebres, que la lune retirera ſa lumiere, que les étoiles du Ciel tomberont. Ainſi Iſaïe (1), parlant de la chûte de Babylone : *Ecce dies Domini venit crudelis, & indignatione plenus .... Obtenebratus eſt ſol in ortu ſuo, & luna non ſplendebit in lumine ſuo.* Et ailleurs (2) : *La lune ſera couverte de confuſion, & le ſoleil ſera dans la honte quand le Seigneur aura établi ſon regne ſur la montagne de Sion.* Et Ezéchiel (3), parlant de la ruine du Roi de Babylone : *Operiam cœlum, nigreſcere faciam ſtellas ejus, ſolem nube tegam, & luna non dabit lumen ſuum.* Et Joel (4) : *Le ſoleil & la lune ſeront couverts de ténebres, & les étoiles retireront leur lumiere.* Ces expreſſions ſont très-communes dans l'Ecriture, & je ne ſache pas qu'il ſoit parlé expreſſément d'éclipſe en aucun endroit. Auſſi les Hébreux qui ne croyoient pas que le ſoleil tournât autour de la terre, ne pouvoient expliquer d'une maniere phyſique les éclipſes de la lune, ni celles du ſoleil.

Les Orientaux en général, & les Hébreux en particulier, avoient plus de reſpect pour la lune que pour le ſoleil. Le culte de la lune parmi eux, étoit plus étendu & plus célebre, que celui du ſoleil. Moïſe (5) dit aux Iſraélites de ſe donner de garde en voyant le ſoleil, la lune, les étoiles & la milice du Ciel, de leur rendre un culte ſuperſtitieux, puiſque ce ne ſont que des créatures deſtinées au ſervice de toutes les Nations qui ſont ſous le Ciel. Job parle auſſi du culte du ſoleil & de la lune : (6) *Si j'ai vu le ſoleil dans ſa clarté & la lune dans ſon éclat, ſi je m'en ſuis réjoui dans le ſecret, & ſi j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiſer* en ſigne d'adoration. Les Hébreux adoroient en particulier la lune ſous le nom de *Meni*, d'*Aſtarte*, de Déeſſe du bois, de Reine du Ciel, &c. Les Syriens lui rendoient leur culte ſous le nom d'*Aſtarte* & d'*Uranie*, ou de *Céleſte*; les Arabes ſous le nom d'*Alilat*; les Egyptiens ſous celui d'*Iſis*; les Grecs ſous le nom de Diane, Vénus, Junon, Hécaté, Bellone, Minerve, &c.

Macrobe (7) & Julius Firmicus, diſent que les hommes déguiſés en femmes, & les femmes déguiſées en hommes ſacrifioient à la lune; & le Rabbin Maimonides (8), croit que c'eſt-là ce que Moïſe a voulu défendre en interdiſant les déguiſemens & les changemens d'habits. La lune étoit adorée ſous le nom d'un Dieu, & non d'une Déeſſe, chez les peuples de Syrie, de Méſopotamie & d'Arménie. Les Sépharvaïms l'appeloient *Ana-Melech*, le Roi Benin. Strabon le nomme *Men*. Iſaïe, (9) lui donne le même nom. On la dépeignoit vêtue en homme, & on voit encore des médailles où elle eſt dépeinte ſous l'habit & la forme d'un homme armé, ayant à ſes pieds un coq, & coëffée d'un bonnet à la Phrygienne, ou à l'Arménienne. Spartien (10) aſſure que ceux de Charrés en Méſopotamie croyoient que tous ceux qui tenoient la lune pour une

(1) *Iſai.* XIII, 10. (2) *Iſai.* XXIV, 23. (3) *Ezech.* XXXII, 7. (4) *Joel.* II, 10, III, 15. (5) *Deut.* IV, 19, XVII, 3. (6) *Job.* XXXI, 27. (7) *Macrob. Saturnal. l.* 3, *c.* 8. (8) *Maimon. Moſe Nebochim. part.* 3, *c.* 38. (9) *Iſai.* LXV, 11. (10) *Spartian. in Caracalla.*

Déeſſe, ſeroient toujours aſſujettis à leurs femmes. Il ajoute qu'encore que les Grecs & les Égyptiens lui donnent quelquefois le nom de Déeſſe, toutefois ils lui donnent toujours le nom de Dieu dans leurs myſteres. Dans l'Ecriture nous n'avons aucun nom pour déſigner une Déeſſe, & *Aſtarte* qui eſt la lune, eſt nommée Dieu, de même que Baal, qui eſt le ſoleil.

On faiſoit à la lune des ſacrifices de pluſieurs ſortes. On voit dans Iſaïe (1) & dans Jérémie (2), qu'on lui offroit aux carrefours, ou ſur le toit des maiſons, des ſacrifices de gâteaux & de ſemblables offrandes. C'eſt ainſi que les Grecs honoroient *Hécaté* ou *Trivia*, qui eſt la même que la lune; mais ailleurs on lui offroit des victimes humaines. Strabon (3) raconte que dans les pays voiſins de l'Araxe, on adore principalement la lune, qui y a un Temple fameux. La Déeſſe y a pluſieurs eſclaves, & tous les ans on lui en immole un en ſacrifice, après l'avoir nourri toute l'année ſomptueuſement. Lucien (4) parle de ſemblables ſacrifices, qu'on faiſoit à la Déeſſe de Syrie, qui n'étoit autre que la Déeſſe Céleſte, ou la lune. Les peres conduiſent leurs enfans enfermés dans des ſacs au haut du veſtibule du Temple de la Déeſſe, & les précipitent dans la place, & lorſque ces malheureuſes & innocentes victimes crient & ſe plaignent, les peres répondent que ce ne ſont pas leurs fils, mais des bœufs.

Les Juifs attribuoient différens effets à la lune; par exemple, Moïſe parle des fruits du ſoleil & de la lune (5): *De pomis fructuum ſolis & lunæ.* Le ſoleil & la lune ſont conſidérés comme les deux principes de la production des fruits de la terre. La lune leur fournit l'humidité & le ſuc qui les nourrit; le ſoleil cuit cette humidité, & diſſipe ce qui abonde (6): *Lunæ femineum ac molle ſidus atque nocturnum, ſolvere humorem & trahere, non auferre.* Quelques Commentateurs (7) croient que les *fruits du ſoleil* ſont ceux qui ne viennent qu'une fois l'année, comme le froment, les raiſins, &c. & que les fruits de la lune ſont ceux qui ſe recueillent en différens mois de l'année; comme les concombres, les figues, &c.

LUNULES, *Lunulæ.* Dieu menace dans Iſaïe (8) d'ôter aux filles de Sion leurs chauſſures précieuſes & leurs lunules, ou leurs croiſſans, qui ſervoient à orner leur chauſſure: *Auferet Dominus ornamentum calceamentorum & lunulas.* Les Sénateurs Romains mettoient à l'endroit de la cheville, au-deſſus du talon, une eſpece de boucle qu'ils appelloient *lune*, parce qu'elle avoit la figure d'un croiſſant: *Patricii clauſit veſtigia lunâ.* Quelques-uns ont cru qu'on la mettoit au-devant & au bas de la jambe; mais ce ſentiment eſt ſingulier; les anciennes figures la repréſentent autrement. Bruduas frere d'Hérode Atticus mettoit cette lune au-deſſus du talon ſur la cheville. Elle étoit d'ivoire, & avoit la forme d'un croiſſant (9). Le terme Hébreu (10) que ſaint Jérôme a rendu par *lunulas*, ſignifie en effet une *lune*; & *meniſcos* dont ſe ſervent les Septante, peut auſſi ſignifier la même choſe. L'E-

(1) *Iſai.* LXV, 11. (2) *Jerem.* VII, 18. (3) *Strabo*, *l.* XI. (4) *Lucian. de Dea Syr.* (5) *Deut.* XXXIII, 14. (6) *Plin. l.* 2, *c.* 101. (7) *Rab. Salomon. Munſt. Jun. Malvenda*, &c. (8) *Iſai.* III, 18. (9) Antiquité expliquée, *t.* 3, *p.* 58. (10) השהרנים, 70. Μηνίσκους.

criture ſe ſert du même terme dans l'endroit des Juges (1), où l'on parle des carcans qui étoient au cou des chameaux des Madianites. Il y avoit des croiſſans d'or.

LUSSA. Voyez *Luza*.

LUSTRATIONS. Ce terme eſt conſacré dans le ſtyle des Auteurs qui ont traité des cérémonies religieuſes, pour marquer les aſperſions, fumigations & autres cérémonies employées pour purifier les lieux ou les perſonnes ſouillées. Par exemple, Dieu ordonne à Moïſe de prendre les Lévites du milieu des enfans d'Iſrael, & de les purifier par l'eau d'expiation (2): *Aſpergantur aquâ luſtrationis*. Ailleurs (3) il ordonne ſous peine de la vie, que quiconque ſe ſera ſouillé par l'attouchement d'un mort, ou en aſſiſtant à des funérailles, ſe purifie, en s'arroſant avec l'eau de luſtration. Cette eau étoit une eſpece de leſſive, que l'on faiſoit, en jetant dans de l'eau pure, une pincée de la cendre d'une vache rouſſe, immolée au jour de l'Expiation ſolemnelle. On arroſoit de cette eau les perſonnes & les choſes qui avoient contracté quelque ſouillure à l'occaſion d'un mort. On peut auſſi donner le nom de luſtration à ce qui ſe pratiquoit lorſqu'un lépreux étoit guéri de ſa lepre (4), ou qu'une femme venoit ſe préſenter au Temple après ſes couches (5).

On ſe ſert auſſi ſouvent du verbe *luſtrare*, en parlant de la conſécration que les parens faiſoient de leurs enfans en l'honneur du faux Dieu Moloch. Ils les faiſoient paſſer ou par-deſſus les flammes, ſelon quelques-uns; ou entre deux feux, ſelon les autres; ou enfin ils les conſumoient dans les flammes, ſuivant la plus commune opinion. C'eſt ce que Dieu avoit très-expreſſément défendu (6), & qui ne laiſſa pas de ſe pratiquer aſſez ſouvent dans Iſrael. Voyez ci-après *Moloch*, & notre Diſſertation ſur cette Divinité des Ammonites, imprimée à la tête du Commentaire ſur le Lévitique.

LUTH, inſtrument de muſique à cordes. Autrefois il n'avoit que ſix cordes; à préſent il en a onze. Il eſt compoſé de la table, qui eſt de bois de ſapin, ou de cedre; du corps, fait de neuf ou dix écliſſes; du manche, qui a neuf touches; & de la tête, où ſont les chevilles, qui ſervent à monter les cordes au ton qu'on veut leur donner. Elles ſont attachées à un chevalet, qui eſt au bas de la table; & par l'autre extrêmité, elles portent ſur un morceau d'ivoire, où il y a des petites entailles, & qui eſt au bout du manche. Le ſon ſort par une roſe qui eſt au milieu de la même table. On pince les cordes de la main droite, & on ſe ſert de la gauche pour appuyer ſur les touches. On traduit ordinairement le Latin *cythara*, *teſtudo*, ou *chelis*, par, un luth: mais il eſt certain que la cythare ancienne, nommée *kinnor* dans l'Hébreu (7), eſt fort différente du luth. Voyez notre Diſſertation ſur les inſtrumens de muſique des anciens Hébreux, à la tête du Commentaire ſur les Pſeaumes.

LUTTE de Jacob avec l'Ange qui lui apparut à Phanuel (8). Il dit dans la Géneſe, que Jacob ayant fait paſſer à ſes gens le torrent de Jacob, *il demeura ſeul;*

(1) *Judic.* VIII, 21, 26. (2) *Num.* VIII, 6, 7. (3) *Num.* XIX, 20. (4) *Levit.* XIV, 1, 2, 3, 4, &c. (5) *Levit.* XII, 6, 7, 8. (6) *Deut.* XVIII, 10. *Nec inveniatur in te qui luſtret filium ſuum, aut filiam, ducens per ignem.* (7) כינור *Cinnor*, *Cythara*. (8) *Geneſ.* XXXII, 24.

& voilà un homme qui luttoit avec lui juſqu'au matin. Cet homme voyant qu'il ne pouvoit ſurmonter Jacob, lui toucha le nerf de la cuiſſe, qui ſe ſécha auſſi-tôt ; & il lui dit : Laiſſez-moi aller, car l'aurore commence à ſe lever. Jacob lui répondit : Je ne vous laiſſerai point aller, que vous ne m'ayez donné votre bénédiction. L'Ange le bénit au même lieu, & lui changea ſon nom, en l'appelant Iſrael, & Jacob donna à ce lieu le nom de *Phanuel*, comme qui diroit, l'apparition de Dieu. Moïſe donne à celui qui luttoit avec Jacob, le nom d'homme, mais on ne doute point que ce ne fût un Ange ; & le Prophete Oſée (1) le marque expreſſément : *In fortitudine ſua directus eſt cum Angelo, & invaluit ad Angelum.* Pluſieurs anciens Peres (2) ont cru que c'étoit le Fils de Dieu, ſeconde Perſonne de la ſainte Trinité, qui avoit apparu en cet endroit. Origenes (3) cite d'un ouvrage apocryphe que l'Ange Iſrael le premier des Anges, étant venu dans le corps de Jacob, Uriel le huitieme des Anges voulant ſe faire paſſer pour Jacob, fut combattu par Iſrael. Quelques Anciens, au rapport de Procope (4), ont cru que cet homme étoit le Démon ſous la figure d'Eſaü qui combattoit contre Jacob. Quelques Rabbins ont avancé que c'étoit l'Ange d'Eſaü, ou plutôt l'Ange du pays d'Eſaü, qui luttoit contre Jacob, pour l'obliger à ſe déporter du droit d'aîneſſe, qu'il avoit obtenu contre Eſaü. On peut voir ſur cela les Commentateurs.

Quant au nerf de la cuiſſe de Jacob qui fut touché par l'Ange, on croit que l'Ange lui toucha la cuiſſe en l'endroit où le grand os s'emboîte dans *l'acetabulum* de l'*os ſacrum*, il le toucha dans l'endroit le plus épais & le plus charnu de la cuiſſe, & lui en foula les nerfs ; ce qui fut cauſe que Jacob en demeura boiteux. Les uns diſent qu'il ne boita que quelques momens ; d'autres qu'il boita juſqu'à ſon arrivée à Sichem ; & d'autres enfin qu'il fut boiteux juſqu'à ſa mort.

Pour ce qui eſt de l'abſtinence du nerf de la cuiſſe : *Quam ob cauſam non comedunt nervum filii Iſrael, qui emarcuit in femore Jacob, uſque in præſentem diem.* Voyez l'article *Nerf*.

On demande ſi cette lutte de Jacob étoit un événement réel, ou une ſimple viſion. Théodoret (5) & le Rabbin Maimonides (6) ont cru que tout ceci s'étoit paſſé en eſprit, & n'avoit de réalité que dans l'imagination de Jacob. Ce Patriarche fortement occupé du danger qu'il étoit ſur le point de courir par la rencontre de ſon frere Eſaü, eut cette viſion pour le raſſurer. Dieu lui fit voir en ſonge un homme qui luttoit contre lui, & qui n'ayant pu remporter ſur lui aucun avantage, lui dit, Vous ne vous appellerez plus déſormais *Jacob*, mais *Iſrael*, c'eſt-à-dire, celui qui eſt maître de Dieu, *car*, ajoute-t-il, *ſi vous avez été le maître en luttant contre un Dieu, contre un Ange, à plus forte raiſon le ſerez-vous contre un homme*, contre Eſaü votre frere, & pour preuve que cette viſion n'étoit pas de ces ſonges vains & ordinaires, il lui ſembla que l'Ange

(1) *Oſee.* XII, 3. (2) *Juſtin. Dialog. cum Tryphone. Clem. Alex. l.* 1 *Pædag. Tertull. contra Praxeam Hilar.* 5 & 15, *de Trinit. Athanaſ. orat* 3, *contra Arian. &c.* (3) *Origen. tom.* 5, *in Joan. & homil.* 11, *in Numer.* (4) *Procop. in Geneſ.* XXXII. *Vide & Hieron. in Epheſ. c.* VI, & *Origen. l.* 3, *de Principiis.* (5) *Theodoret. quæſt.* 1, 92, *in Deut.* (6) *Maimon. in Moſe Nebochim. part.* 2, *c.* 42.

lui touchoit la cuiſſe, & en effet à ſon réveil, il ſe trouva boiteux, apparemment par la force de ſon imagination.

C'eſt ce qu'on peut dire pour appuyer le ſentiment qui croit que tout cela ſe paſſa en viſion. Mais le ſentiment le plus commun & le mieux fondé, eſt que la choſe ſe paſſa en réalité. Le récit de Moïſe ſemble ne pouvoir s'entendre autrement; & l'incommodité de Jacob, qui en fut une ſuite, prouve qu'il y eut ici plus qu'un ſonge.

LUZA. C'eſt l'ancien nom de Béthel. *Geneſ.* XXVIII.

LUZA, ville de l'Arabie Pétrée qui fut bâtie par un homme de Bétel (1), qui pendant que ceux de la Tribu d'Ephraïm aſſiégeoient Béthel, leur montra une entrée ſecrette, par le moyen de laquelle ils prirent la ville. Ce qui fut cauſe qu'on lui donna la vie ſauve, à lui & à toute ſa famille. Il ſe retira dans le pays des Héthéens, & y bâtit *Luza*, autrement appelé *Leſa*, ou *Laſa*, ou *Luſſa*.

LYBIE, Province d'Egypte, que nous croyons avoir été peuplée par les deſcendans de *Lahabim*, fils de Mezraïm. *Geneſ.* X, 13. Cette Province s'étendoit depuis Alexandrie juſqu'à Cyrene, & peut-être encore plus loin; car on ignore les anciennes bornes du pays des *Lahabim*, ou *Lubim*. *Nahum.* III, 9.

LYBIE. On donne auſſi quelquefois le nom de Lybie à toute l'Afrique; mais je ne crois pas qu'il ſe trouve en ce ſens dans l'Ecriture.

LICANTROPIE. On appelle ainſi la maladie dans laquelle tombe un homme, lorſque par un effet d'une imagination bleſſée & d'un cerveau échauffé, il s'imagine être devenu Bœuf, Loup, Chien ou Chat, &c. & prend toutes les inclinations, les manieres & les ſentimens de ces animaux. On croit communément (2) que Nabuchodonoſor, par un effet de la puiſſance de Dieu, tomba dans cette manie: Ainſi ce Prince croyant fortement qu'il étoit devenu Bœuf, commença à marcher à quatre, à brouter l'herbe, à frapper de la tête comme avec des cornes, à demeurer dans les champs, à fuir la compagnie des hommes, à laiſſer croître ſes cheveux, ſa barbe & ſes ongles, comme une bête. Ses gens étonnés d'un événement ſi prodigieux, le ſaiſirent & le lierent comme le marque Daniel (3). *Alligetur vinculo æreo & ferreo*; ils le traiterent comme on traite les maniaques & les furieux, de peur qu'ils ne commettent quelque violence, ou qu'ils ne ſe jettent dans quelque précipice. Mais enfin il s'échappa, & vécut à la campagne comme une bête. Ces ſortes de maladies ne ſont nullement inconnues aux Médecins; & il y a peu de livres de Médecine qui n'en parlent.

LYCAONIE, Province de l'Aſie Mineure, qui fait partie de la Cappadoce, ayant la Galatie au ſeptentrion, la Piſidie au midi, la Cappadoce à l'orient, & la Phrygie au couchant. Saint Paul prêcha dans la Lycaonie, dans les villes d'Iconium & de Lyſtres (4).

(1) *Judic.* I, 25, 26. (2) *Hieron. Theodoret. Maldonat. Perer. Cornel. Sanct. hiſt. Franc. Valeſ. de Sacra Philoſoph. cap.* 80. *Mercurial. lib.* 6. *Ver. Lect. c.* 20. *D. Thom. de Regimine Principum, l.* 2, *cap. ultim. Rupert. de Trinit. l.* 6, *& de victoria Verbi, cap.* 29. *Delrio, l.* 2. *Diſquiſit. Magic. cap.* 18. *Bartholin. de morbis Biblicis. Vives & Leonard. Coquæus ad Auguſt. l.* 18, *de Civit. & alii.* (3) *Dan.* IV, 12. *Hyeronym. in Dan.* IV, *p.* 1089. *Cùm perſpicuum ſit omnes furioſos, ne ſe præcipitent & alios ferro invadant, catenis ligari.* (4) *Act.* XIV, 1, 2, 3, *&c.* An de J. C. 48, de l'Ere vulg. 45.

LYCAONIE. Langue de Lycaonie. Saint Paul prêchant à *Lyſtre*, ville de Lycaonie (1), dans l'Aſie Mineure, guérit par ſon ſeul commandement un homme qui étoit boiteux dès le ventre de ſa mere, & qui n'avoit jamais marché. Alors ceux de Lyſtre *élevant leur voix, commencerent à dire en leur langue Lyaconienne : Des Dieux devenus ſemblables aux hommes, ſont deſcendus vers nous : & ils appeloient Barnabé Jupiter, & ſaint Paul Mercure, parce qu'il étoit le chef de la parole.* On demande quelle étoit cette *langue Lycaonienne.* La plupart croient que c'étoit un Grec corrompu ; & il eſt certain que dans l'Aſie Mineure on parloit Grec; mais comme il eſt ordinaire dans les Provinces éloignées du centre de la pureté & du bon goût, les langues s'alterent & s'éloignent de la politeſſe des bonnes villes, & des lieux où les études fleuriſſent.

Paul Erneſt Jablonski a fait une ſavante Diſſertation ſur la langue Lycaonienne. Il prétend qu'elle étoit la même que la langue Cappadocienne, & que celle-ci étoit un Grec mêlé de beaucoup de Syriaque, ſentiment qui a été ſuivi par Grotius, & qui eſt très-probable, à cauſe du voiſinage de la Syrie, de la Cappadoce & de la Lycaonie ; & s'il n'eût été queſtion que de marquer une différence de Dialecte, ſaint Luc n'auroit pas dit, que ces peuples s'écrierent en *langue Lycaonienne*; une dialecte n'eſt pas une langue particuliere.

LYCIE, Province de l'Aſie Mineure, ayant la province de l'Aſie proprement dite, au Nord, la Méditerranée au midi, la Pamphilie à l'orient, & la Carie au couchant. Saint Paul (2) aborda au port de Lyſtres en Lycie, lorſqu'il alloit à Rome, pour paroître devant Néron, l'an de Jeſus-Chriſt ou de l'Ere vulgaire 60.

LYDDA, en Hébreu, *Lud* ou *Lod*, & nommée par les Grecs & les Latins *Lydda* ou *Dioſpolis*, ſur le chemin de Jéruſalem à Céſarée de Philippes. Elle étoit à l'orient de Joppé, & à quatre ou cinq lieues de cette ville. Lydda appartenoit à la Tribu d'Ephraïm. Il ſemble qu'elle fut habitée par les Benjamites, au retour de la captivité de Babylone (3). *Lydda* eſt une des trois Toparchies qui furent démembrées de la Samarie, pour être données aux Juifs (4). Saint Pierre étant venu à *Lydde*, y guérit un homme paralytique nommé Enée (5).

Les Juifs enſeignent qu'après la ruine de Jéruſalem ils établirent diverſes Académies en différens endroits de la Paleſtine, & en particulier à *Lydda*, où le fameux Akiba profeſſa pendant quelque temps. Gamaliel prit ſa place, & l'obligea de ſe retirer à Japhné ; après lui parut Jaſphon ou Triphon, autre Rabbin fameux, que quelques-uns ont confondu avec Triphon le Juif, qui eſt le perſonnage du Dialogue de ſaint Juſtin.

LYDIA, femme de Thyatire, Marchande de pourpre, qui demeuroit dans la ville de Philippes en Macédoine (6). Elle ſe convertit au Seigneur par la prédication de ſaint Paul, & fut baptiſée avec toute ſa famille. Elle offrit ſa maiſon à ſaint Paul, & le pria avec tant d'inſtance d'y demeurer, qu'il ſe rendit à ſes prieres. Cette femme n'étoit pas Juive de naiſſance, mais proſélyte. Elle eſt reconnue pour Sainte, & le

(1) *Act.* XIV, 6, 7, 8, 9, 10. (2) *Act.* XXVII. (3) 2. *Eſdr.* XI, 35. (4) 1. *Mucc.* XI, 34. *Joſeph. Antiq. l.* 14, *c.* 8. (5) *Act.* IX, 33, 34. (6) *Act.* XVI, 14, 40.

Martyrologe Romain en fait mémoire le 3 d'Août. Peut-être que *Lydia* eſt le nom de ſa patrie, & qu'on l'appeloit communément *la Lydienne*, *Lydia*.

LYDIE, Province de l'Aſie Mineure, peuplée par les enfans de *Lud*, fils de Sem. *Geneſ.* x, 22. Ces Lydiens ne ſont pas fort connus dans l'Ecriture. Il en eſt parlé dans Iſaïe, LXVI, 19, ou peut-être des *Lydiens* d'Egypte, & dans le premier Livre des Maccabées, Chap. VIII, ℣. 8.

LYDIE, Province d'Egypte, peuplée par *Ludim*, fils de Mizraïm (1). Les Auteurs ſacrés en parlent ſouvent. Voyez Jérémie, XLVI, 9. Ezéchiel, XXVII, 10, XXX, 5. On ne ſait pas diſtinctement la ſituation, ni l'étendue du pays des Lydiens d'Egypte. Voyez ci-devant *Ludim*.

LYMBES. Terme conſacré aujourd'hui dans le langage des Théologiens, pour ſignifier le lieu où les ames des Saints Patriarches étoient détenues, avant que Jeſus-Chriſt y fût deſcendu après ſa mort, & avant ſa Réſurrection, pour les délivrer, & pour les faire jouir de la béatitude. Le nom de *Lymbes*, ne ſe lit ni dans l'Ecriture, ni dans les anciens Peres; mais ſeulement celui d'*enfers*, *inferi*, ainſi qu'on le voit dans le Symbole: *Deſcendit ad inferos*. Les bons & les méchans vont dans l'enfer, pris en ce ſens: mais toutefois il y a un grand chaos, un grand abîme entre les uns & les autres. Jeſus-Chriſt deſcendant aux enfers, ou aux lymbes, n'en a délivré que les Saints & les Patriarches. Voyez ci-devant *Enfer*, & Suicer dans ſon Dictionnaire des Peres Grecs, ſous le nom ΑΔΗΣ, t. I, p. 92, 93, 94; & Martinius dans ſon *Lexicon Philologicum*, ſous le nom *Limbus*, & M. du Cange dans ſon Dictionnaire de la moyenne & baſſe Latinité, ſous le même mot *Limbus*; & enfin les Scolaſtiques, ſur le quatrieme Livre du Maître des Sentences, *Diſtinct.* 4 & 25. Je ne connois pas qui eſt le premier qui a employé le mot *limbus*, pour déſigner le lieu où les ames des ſaints Patriarches, & celles des enfans morts ſans baptême, ſont détenues. Je ne le trouve pas en ce ſens dans le Maître des Sentences: mais ſes Commentateurs s'en ſont ſervis. Voyez Durand *in* 3. *Sent. diſt.* 22, *qu.* 4; & *D. Thom. in* 2, *diſt.* 22, *qu.* 2, *art.* 1; *& in* 4, *diſt.* 21, *qu.* 1, *art.* 1, *& alibi ſæpiùs. D. Bonavent. in* 4, *diſt.* 45, *art.* 1, *q.* 1. *Reſponſ. ad argument. Limbus*, car c'eſt ainſi qu'il eſt écrit, & non pas *lymbus*, eſt mis comme le bord & l'appendice de l'enfer.

LYNCURE, *Lyncurius*, ſorte de pierre précieuſe, formée, dit-on, de l'urine du lynx. Voyez ci-devant *Licure*, ou *Ligure*.

LYRE, inſtrument de muſique qui ſe trouve aſſez ſouvent dans l'Ecriture (2). *Lyra* en Latin & en Grec, répond à l'Hébreu *kinnor*, qui ſe traduit aſſez ſouvent par *cythara*. C'étoit un inſtrument à cordes, qui ſe trouve repréſenté ſous pluſieurs figures différentes dans les anciens bas-reliefs, médailles & peintures; tantôt avec trois cordes, ou avec quatre; & tantôt avec cinq, ou ſix, ou ſept, toujours tendues de haut en bas, & réſonnant ſur un pied creux. On repréſente ordinairement Apollon avec une lyre en main. On dit que Mercure fut inventeur de cet inſtrument: mais nous ſavons par l'Ecriture (3), qu'il étoit en uſage

(1) *Geneſ.* x, 13. (2) 2. *Reg.* VI, 5, & 3. *Reg.* x, 12, & 1. *Par.* XV, 16 & XVI, 5. *Iſai.* V, 12. *Amos* V, 23. כינור *Cinnor.* Κιθαρα (3) *Geneſ.* IV, 21.

dès avant le déluge. On peut voir notre Dissertation sur les instrumens de musique, imprimée à la tête des Commentaires sur les Pseaumes.

LYS, *Lilium*, fleur très-commune. Voyez ci-devant *Lis*.

LYSANIAS, ou *Lysias*, Tétrarque d'*Abylene*, dont il est parlé dans saint Luc, III, 1. Ce Lysanias étoit apparemment le fils, ou le petit-fils d'un autre Lysanias connu dans l'Histoire (1), qui fut mis à mort par Marc-Antoine, qui donna une partie de son Royaume à Cléopatre (2). Lysanias, fils ou petit-fils de ce premier Lysanias, possédoit l'Abylene, lorsque saint Jean-Baptiste commença sa mission, puisque saint Luc le met au nombre des Princes qui gouvernoient dans la Judée, ou aux environs. Mais il faut qu'il ne fît pas une grande figure dans le monde, ou qu'il ne possédât qu'un fort petit Etat, puisque les Historiens profanes n'en font point de mention. L'*Abilene* étoit une petite Province, située entre le Liban & l'Antiliban, dont la Capitale étoit *Abila*. Voyez *Abila*.

LYSIAS, ami & parent du Roi Antiochus Epiphanes. Ce Prince étant allé au-delà de l'Euphrate, pour y ramasser de l'argent, laissa la Régence du Royaume de Syrie à Lysias (3), avec ordre de faire la guerre aux Juifs, & de les exterminer. Lysias envoya donc en Judée Ptolémée, fils de Dorymene, Nicanor & Gorgias, avec une puissante armée. Mais Judas Maccabée les ayant ou battus ou dissipés, il y vint lui-même l'année suivante (4) avec encore de plus grandes forces. Mais il fut vaincu, son armée mise en fuite, & lui-même obligé de se retirer à Antioche. La même année, Antiochus Epiphanes étant mort au-delà de l'Euphrate, Lysias s'empara de la Régence du Royaume, sous la minorité du jeune Antiochus Eupator, quoique le Roi Antiochus Epiphanes eût donné le gouvernement du Royaume & la tutelle de son fils à Philippe, un de ses amis, qui se trouva alors auprès de lui (5). Nonobstant la derniere volonté du Roi, Lysanias se maintint dans le gouvernement de la Syrie, & continua à faire la guerre aux Juifs par ses Généraux; & voyant qu'ils ne pouvoient résister à Judas Maccabée, il vint une seconde fois dans le pays de Juda (6). Il s'avança jusqu'à Bethsure. Mais les Juifs le battirent, & l'obligerent à s'enfuir. Il fit parler d'accommodement à Judas Maccabée, & la paix fut conclue à des conditions honorables & avantageuses aux Juifs.

Cette paix ne dura que très-peu de temps. Judas Maccabée ayant été obligé de prendre les armes, pour réprimer les ennemis particuliers des Juifs, qui se déclarerent contre eux dans plusieurs endroits du pays, & de repousser les Généraux des troupes Syriennes, qui ne cessoient de molester les Juifs ses freres, Lysias revint sur la fin de la même année dans le pays (7), menant avec lui le jeune Roi Eupator, avec l'élite de ses troupes. Ils assiégerent Bethsure, & s'avancerent jusqu'à Jérusalem, dont ils formerent le siege. La ville, ou plutôt le Temple, où

(1) *Dio*, *l.* 49, *p.* 44. (2) *Joseph. Antiq. l.* 15, *c.* 4. (3) 1. *Macc.* III, 32, *& seq.* An du Monde 3839, avant J. C. 161, avant l'Ere vulgaire 165. (4) 1. *Macc.* IV, 28, 29, *&c.* An du Monde 3840, avant J. C. 160, avant l'Ere vulg. 164. (5) 1. *Macc.* VI, 14, 15, *&c.* (6) An du Monde 3841, avant J. C. 159, avant l'Ere vulg. 163. Voyez 2. *Macc.* XI, 1, 2, 3, *&c.* (7) 2. *Macc.* XIII, 1, 2, 3, *&c.* & 1. *Macc.* VI, 28, 29, *&c.*

Judas étoit enfermé, étoit fort preſſé; car comme c'étoit la ſeptieme année, l'on y manquoit de vivres. Il arriva par un effet particulier de la Providence, que dans ce même temps Philippe, qui avoit été laiſſé par Epiphanes, Régent du Royaume, vint en Syrie, pour entrer dans l'exercice de cet emploi. Lyſias en ayant eu avis, fit faire aux Juifs des propoſitions de paix, qui furent agréées. Eupator & Lyſias entrerent dans Jéruſalem, honorerent le Temple, & promirent aux Juifs de les laiſſer vivre ſelon leurs Lois. Mais ils fauſſerent leur parole, en faiſant abattre le mur qui mettoit le Temple à couvert des inſultes de la citadelle, qui étoit occupée par les Syriens. Ils ſe retirerent enſuite en diligence à Antioche, où ils trouverent que Philippe s'étoit fortifié: mais ils l'attaquerent, prirent la ville de force, & le tuerent (1).

L'année ſuivante (2), Démétrius, fils de Séleucus, Roi de Syrie, à qui le Royaume appartenoit de droit, étant revenu de Rome, où il étoit demeuré en ôtage depuis la mort du Roi ſon pere, & étant arrivé en Syrie, fut reçu à Tripolis, ville de Phénicie, & ayant amaſſé quelques troupes, marcha droit à Antioche (3), entra dans la ville, ſe ſaiſit du jeune Eupator & de Lyſias, & les tua tous deux. Telle fut la fin de Lyſias, qui avoit gouverné le Royaume de Syrie environ cinq ans.

I. LYSIMAQUE, fils de Ptolémée, Juif de Jéruſalem, qui traduiſit d'Hébreu en Grec le Livre d'Eſther. Sa Traduction fut portée de Jéruſalem à Alexandrie par Doſithée, qui ſe diſoit Prêtre de la race de Lévi, & par Ptolémée ſon fils (4), la quatrieme année du regne de Ptolémée, ſurnommé Philométor, l'an du Monde 3827, avant Jeſus-Chriſt 173, avant l'Ere vulgaire 177. On ne ſait aucune particularité de la vie de ce Lyſimaque.

II. LYSIMAQUE, frere de Ménélaüs, Souverain Pontife des Juifs. Ménélaüs ayant acheté la Souveraine Sacrificature pour une grande ſomme d'argent, qu'il promit à Antiochus Epiphanes, & ne s'étant pas mis en peine de la payer, fut cité à Antioche. Il laiſſa en ſon abſence à Jéruſalem ſon frere Lyſimaque (5), qui, pour faire les ſommes dont ſon frere étoit redevable, commença à piller le tréſor du Temple (6). Le peuple ſe ſouleva, & voulut l'empêcher: mais il lâcha contre eux trois mille hommes, qui en tuerent un aſſez grand nombre. Alors le peuple s'étant armé de tout ce qu'il rencontra, les uns ayant pris des pierres, les autres des bâtons, & les autres ayant jeté contre Lyſimaque de la cendre qui étoit dans le parvis du Temple, ce ſacrilege fut tué lui-même près du tréſor du Temple. On le compte quelquefois entre les Grands-Prêtres, parce qu'il fut Vice-Gérent de Ménélaüs ſon frere: mais il ne poſſéda jamais la Souveraine Sacrificature en chef.

III. LYSIMAQUE. Alexandre Lyſimaque, Alabarque d'Alexandrie. Voyez ci-devant *XIII. Alexandre.*

LYSTRES, ville de Lycaonie, d'où étoit natif ſaint Timothée. Les Apôtres ſaint Paul & ſaint

(1) 1. *Macc.* VI, 63. *Joſeph. Antiq. l.* 12, *c.* 15. (2) An du Monde 3842, avant J. C. 158, avant l'Ere vulg. 162. (3) 1. *Macc.* VII, 1, 2, *&c.* 2. *Macc.* XIV, 1, 2. *Juſtin. l.* 34, *c.* 3. *Polyb. Legat.* 114. (4) *Eſth.* XI, 1. (5) An du Monde 3838, avant J. C. 166, avant l'Ere vulg. 170. (6) 2. *Macc.* IV, 39, 40, *&c.*

Barnabé y ayant prêché (1), & y ayant guéri un homme boiteux dès ſa naiſſance (2), y furent pris pour deux Divinités. Saint Paul fut pris pour Mercure, & ſaint Barnabé pour Jupiter. Ces Apôtres eurent aſſez de peine à empêcher qu'on ne leur y offrit des ſacrifices. Mais bientôt après, quelques Juifs d'Icone & d'Antioche de Piſidie étant ſurvenus, animerent contre eux la populace, qui commença à jeter des pierres à Paul & à Barnabé, & à les traîner hors de la Ville, croyant qu'ils étoient morts.

(1) An de J. C. 45, ſelon l'Ere vulg. — (2) *Act.* XIV, 6, 7, 8, &c.

MAA

MAACHA, ou *Maachati*, ou *Beth-Maachath*, petite Province de Syrie, à l'orient, & au ſeptentrion des ſources du Jourdain, ſur le chemin de Damas. *Abel*, ou *Abela*, étoit dans ce pays; d'où vient qu'elle eſt appellée *Abel-Beth-Macha*. Joſué (1) dit que les Iſraélites ne voulurent pas détruire les Maachatéens, mais qu'ils les laiſſerent dans le pays au milieu d'eux. Le Roi de Maacha (2) donna du ſecours aux Ammonites contre David. Séba fils de Bochri s'enferma dans *Abela*, ville du pays de Maachati. (3) Le partage de la demi-Tribu de Manaſſé au-delà du Jourdain, s'étendoit juſqu'au pays de *Maachat* (4).

MAACHA. Il y a pluſieurs perſonnes du nom de Maacha dans l'Ecriture.

I. MAACHA, fils de Nachor & de ſa concubine nommée *Roma*; *Geneſ.* XXII, 24. Ce *Maacha* peut être le pere des *Macétes* dans l'Arabie Heureuſe. Il y a une ville de *Maca* vers le détroit d'Ormus.

II. MAACHA, fille de Tholmaï Roi de Geſſur, femme de David, & mere d'Abſalom & de Thamar. 2 *Reg.* III, 3.

III. MAACHA, fille d'Abeſſalom (5), femme de Roboam Roi de Juda, & mere d'Abia ſon ſucceſſeur. Mais 2 *Par.* XIII, 2, elle eſt appellée *Michaïa*, fille d'Uriel de Gabaa. Dans les Livres des Rois, on pourroit bien avoir confondu la mere avec la fille, en leur donnant à l'une & à l'autre pour pere Abeſſalom.

IV. MAACHA, fille d'Abeſſalom, femme d'Abia Roi de Juda, & mere d'Aſa ſon ſucceſſeur (6). L'Ecriture (7) dit qu'Aſa ôta à Maacha ſa mere, la charge de Prêtreſſe des Divinités infames que l'on adoroit dans les bois.

V. MAACHA, concubine de Caleb, & mere de Sareb & de Tharéma. 1 *Par.* II, 48.

VI. MAACHA, femme de Machir & mere de Pharés. 1 *Par.* VII, 16.

VII. MAACHA, pere d'Achis Roi de Geth, du temps de Salomon. 3 *Reg.* II, 39.

VIII. MAACHA, ſœur de Machir. 1. *Par.* VII, 15.

IX. MAACHA, pere de Saphatias, Chef de la Tribu de Siméon, du temps de David. 1 *Par.* XXVII, 16.

MACHATI, pere de Jézonias. 4 *Reg.* XXV, 23. *Jerem.* XLVIII, 8.

MAADDI, fils de Bani, fut un de ceux qui au retour de la captivité, renvoyerent leurs femmes, qu'ils avoient épouſées contre la Loi. 1 *Eſdr.* X, 84.

MAALA, ou *Mahala*, fille de Salphaad, reçut avec ſes ſœurs ſon partage dans la Terre promiſe, parce que leur pere étoit mort ſans enfans mâles, *Num.* XXVI, 33, & XXVII, 1 *Joſue* XVII, 3, 1 *Par.* VII, 15.

MAARA DES SIDONIENS. (8) Les uns l'entendent d'une

(1) *Joſue* XIII, 13. (2) 2. *Reg.* X, 8, 9. (3) 2. *Reg.* XX, 15, 16, *&c.* (4) *Deut.* III, 14, & *Joſue* XII, 5. (5) 3. *Reg.* XV, 2. (6) 3. *Reg.* XV, 10. (7) 3. *Reg.* XV, 13, 14. (8) *Joſue* XIII, 4. מערה אשר לצדנים

ville ; les autres, d'une caverne, ou d'une prairie, dans le pays des Sidoniens. Mais il vaut mieux l'entendre avec Junius, du fleuve Magoras, qui tombe dans la Méditerranée entre Sidon & Bérythe. (1) On peut fort bien prononcer l'Hébreu par *Magora*, au lieu de *Maara*.

MAARAT, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 59. Voyez *Maret*.

MAASAI, fils d'Adiel Lévite. 1 *Par.* XV, 18.

I. MAASIAS, fils d'Achaz Roi d'Iſrael. Il fut aſſaſſiné par Zéchri. Voyez 2 *Par.* XXVIII, 7.

II. MAASIAS, fils d'Adaïas, fut un de ceux à qui le Grand-Prêtre Joïada découvrit le deſſein qu'il avoit de mettre ſur le trône de Juda le jeune Joas, & de ſe défaire d'Athalie (2).

MAASIAU, Chef de la derniere des vingt-quatre familles Sacerdotales. 1 *Par.* XXIV, 18.

MABARTHA. C'eſt le nom que ceux du pays donnoient du temps de Joſeph, à la ville de Sichem, autrement Néopolis, ou Naplouſe (3).

I. MABSAM, fils d'Iſmael. *Geneſ.* XXV, 13.

II. MABSAM, fils de Sellum, & pere de Maſma. 1 *Par.* IV, 21.

MABSAR, de la race d'Eſaü. Il ſuccéda à Théman dans la Principauté d'Edom. *Geneſ.* XXXVI, 42.

MACBENA, ville de la Tribu de Juda, bâtie, ou habitée par Sué. 1 *Par.* II, 49.

MACCABÉE. Ce nom peut dériver 1°. de l'Hébreu (4) *caba*, j'éteins; comme qui diroit, qui extermine, qui fait périr les ennemis du Seigneur. 2°. D'autres le dérivent de l'Hébreu *Macah-bi*, (5) la plaie eſt en moi ; Dieu m'a frappé, & humilié. Voyez *Iſai.* LIII, 3, 4, où le Meſſie eſt nommé Homme de plaies, (Héb. *Iſch macoboth*) & frappé du Seigneur, (*muccah Elohim*). Voyez auſſi 1 *Par.* XII, 13. *Machbanai*, qui eſt un nom propre. 3°. On peut dériver *Macchabæus*, ou, ſelon la prononciation Hébraïque, *Maccabaïahu* (6) ; de *Maccaha baïad*, qui frappe au nom du Seigneur. 4°. D'autres le dérivent de l'Hébreu *Mechubbeh* (7) ou *Muchabeh*, caché. Les Maccabées ſe cacherent d'abord dans les cavernes, pour y fuir la perſécution : mais enſuite ils en ſortirent, & tinrent tête à leurs perſécuteurs. Ils ſe firent honneur d'un nom, que d'abord on leur avoit donné par mépris. 5°. On peut auſſi le prendre comme un dérivé de *nakab*, percer, *Makkebah* ſe prend pour un marteau, & pour une caverne ; 6°. ou, en le dérivant d'*akab*, qui ſignifie ſupplanter, *Makkabei* pourra ſignifier ceux qui ſupplantent. 7°. Enfin l'opinion la plus commune, eſt qu'ils firent mettre ſur leurs drapeaux, ou ſur leurs boucliers, ces quatres lettres Hébraïques, *Mem*, *Caph*, *Beth*, *Jod* (8), qui commencent ces mots ; *Mi camoca*, *be-lohim*, *Jehovah* : Qui eſt ſemblable à vous entre les Dieux, Seigneur ? Ce qui eſt tiré de l'Exode, XII, 11. C'eſt ainſi que les Romains met-

(1) *Plin. l.* 5, *c.* 18. (2) 2. *Par.* XXXIII, 1. An du Monde 3126, avant J. C. 874, avant l'Ere vulg. 878. (3) *Joſeph. de Bello*, *l.* 5, *c.* 4. *p.* 890, *f.* (4) מכבי *Maccabæi*, de כבב *extinguo*. (5) מכה בי *Plaga in me*. (6) מקה ביה *Makka Ba-iah*, *percutiens in Deo*. (7) מחבה *Abſconſus*. Voyez 1. *Reg.* XIV, 22, ou en le dérivant de נקב qui ſignifie auſſi creuſer, מקבת ſe met pour une foſſe ſouterraine. (8) מכבאי *Maccabei*. מי כמוך באלים יהוה

roient ſur leurs enſeignes *S. P. Q. R.* pour marquer, *Senatus, Populuſque Romanus.*

L'étymologie qui dérive ce nom de ces quatre lettres hébraïques, מכבי, *M. C. B. J.* peintes ſur les étendards ou ſur les boucliers des Juifs du temps des Maccabées, eſt certainement la plus probable. On ſait que les Hébreux ont coutume de compoſer ainſi certains mots artificiels, en joignant enſemble les premieres lettres du nom; par exemple, au lieu de dire *Rabbi Levi Ben Gerſon*, ils diſent *Ralbag*, & l'écrivent de cette ſorte *RLBG*. De même au lieu de dire *Rabbi Moſes Ben Maimoni*, ils prononcent *Rambam*, & écrivent *RMBM*. Rien n'eſt plus commun parmi eux que cet uſage, & il ſeroit impoſſible ſans avoir la clef de ces abréviations, d'entendre les Livres des Rabbins. C'eſt pour faciliter cette étude que Buxtorf a compoſé un Livre exprès ſur ce ſujet, ſous ce titre: *de abreviaturis hebraïcis.*

Ce qui pourroit faire douter que le nom de Maccabée vient de là, c'eſt qu'il paroît que Judas Maccabée portoit déjà ce nom avant le commencement de la guerre; car au commencement du premier Livre des Maccabées (1), en parlant de Mattathias & de ſes cinq fils, l'Ecriture donne à chacun des cinq les ſurnoms qu'ils portoient alors: *Habebat filios quinque, Johannem qui cognominabatur Gaddis: & Simeonem qui cognominabatur Thaſi: & Judam qui vocabatur Maccabæus, &c.*

La tradition des Orientaux rapportée par Abulfarage, eſt que la mere des ſept freres qui ſouffrirent le martyre ſous Antiochus Epiphanes, ſe nommoit *Aſchmunah* ou *Schamunah*, nom emprunté de l'Hébreu *Khaſmanim* ou *Kaſchmonim*, lequel ſignifiant des Grands ou des Princes, a été donné aux Maccabées Princes de leur Nation, d'où les Grecs & les Latins ont formé celui d'Aſmonéens.

Quoi qu'il en ſoit de l'étymologie de ce nom, on le donna à Judas fils de Mattathias, & il paſſa à ſes freres Simon, Jonathas, & en général à tous ceux qui, ſous la perſécution d'Antiochus Epiphanes, ſignalerent leur zele & leur conſtance, pour défendre la liberté de leur patrie, & la Religion de leurs peres. Ainſi on appelle *Maccabées* les ſept freres qui ſouffrirent la mort avec leur mere, pour la défenſe de leur Loi; & on donne le nom de *Livres des Maccabées*, à ceux qui renferment l'hiſtoire de ces temps-là. On le donne même au Livre qui contient le récit de la perſécution de Ptolémée Philopator contre les Juifs d'Egypte, ſuſcitée aſſez long-temps avant la perſécution d'Antiochus Epiphanes Roi de Syrie (2).

MACCABÉE, ſe dit principalement de Judas Maccabée; & quand ce nom ſe trouve ſeul, il déſigne toujours ce Général. Nous avons donné ſa vie ſous l'article de *Judas Maccabée.*

Voyez la liſte des Princes *Maccabées* ou *Aſmonéens*, ſous l'article *Rois des Juifs.*

LES SEPT FRERES MACCABÉES, ſont ceux qui ſouffrirent le martyre à Antioche, en préſence du Roi Antiochus Epiphanes, l'an du Monde 3838, avec leur mere & le vieillard Eléazar. L'hiſtoire du martyre des ſept freres eſt racontée en abrégé dans le Chap. 7 du ſecond Livre des Maccabées; & plus au long, dans le Livre in-

(1) 1. *Macc.* II, 4. (2) La perſécution de Ptolémée Philopator eſt de l'an du Monde 3787, & celle d'Antiochus Epiphanes ne commença proprement qu'en 3836, avant J. C. 164, avant l'Ere vulg. 168.

titulé : *De l'Empire de la raiſon* : & celle du martyre d'Eléazar ſe trouve dans le Chipitre VI, ℣. 18 & ſuivans du même ſecond Livre des Maccabées. Nous avons donné ſon hiſtoire ſous le titre *Eléazar*. Quant aux ſept freres, ils furent arrêtés avec leur mere, & préſentés à Antiochus Epiphanes, qui n'oublia rien pour les porter à obéir à ſes ordres, & à manger de la viande de porc, qui étoit comme le ſignal de déſertion de la Loi Judaïque.

L'ancienne Traduction Latine du Livre *De l'Empire de la raiſon*, dont nous parlerons ci-après ſous le nom de *quatrieme des Maccabées*, donne aux ſept freres les noms de 1 *Maccabée* ; 2 *Aber* ; 3 *Machiri* ; 4 *Judas* ; 5 *Achus* ; 6 *Areth* ; 7 *Jacob*. On leur donne encore d'autres noms dans d'anciens Manuſcrits : mais le Texte Grec original du deuxieme & du quatrieme des Maccabées, n'en dit rien. Joſeph (1), & quelques autres croient que ce fut à Jéruſalem qu'ils ſouffrirent : mais il y a beaucoup plus d'apparence (2) que ce fut à Antioche, où l'on montroit leurs tombeaux du temps de ſaint Jérôme (3), & où il y avoit une Egliſe dédiée ſous leur nom, du temps de ſaint Auguſtin (4).

Le premier des ſept freres ayant déclaré au Roi qu'il aimoit mieux mourir, que de violer les Lois de Dieu, fut ſaiſi par les bourreaux, on lui coupa la langue (5) & les extrêmités des pieds & des mains ; on lui arracha la peau de la tête, & on le jeta, comme il reſpiroit encore, dans une poelle brûlante, qui chauffoit ſur un grand feu. C'eſt ce que dit le ſecond Livre des Maccabées. Mais l'Auteur du *quatrieme des Maccabées*, ou *De l'Empire de la raiſon*, porte que les bourreaux lui ayant arraché ſes habits, lui lierent les mains derriere le dos, & le déchirerent à coups de fouets, ſans qu'il témoignât la moindre douleur. Puis ils le jetterent ſur la roue, où, ayant les membres tout froiſſés, il parla à Antiochus, lui reprocha ſa barbarie, & inſulta à l'inutilité de ſes efforts. Alors les bourreaux élevant la roue ſur laquelle il étoit étendu & allumant du feu par-deſſous, le conſumerent ainſi par un ſupplice nouveau. Il mourut, exhortant ſes freres à la conſtance.

Le ſecond (6) ſouffrit les mêmes ſupplices que le premier, & avec le même courage, ſelon l'Auteur du ſecond Livre des Maccabées. Mais le Livre *De l'empire de la raiſon*, dit qu'on lui mit dans les mains des gantelets de fer, armés de pointes très-aiguës, & qu'on l'attacha au chevalet. Puis voyant qu'on ne pouvoit l'ébranler, on lui arracha la peau de la tête avec des ongles de fer, & on le fit mourir dans ces tourmens.

Le troiſieme eut les mains & la langue coupées, & mourut comme ſes deux freres, avec une conſtance héroïque. Le quatrieme Livre des Maccabées ajoute qu'il fut appliqué à la torture, qu'on lui déboîta les pieds & les mains, qu'enſuite on lui briſa les doigts, les bras & les jambes, & qu'enfin on lui arracha la peau, & les extrêmités des doigts, & qu'ayant été mis ſur la roue, il y expira.

Le quatrieme fut tourmenté de

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 12, *c.* 7, & *Autor. Lib. de Imperio Rationis. Ita & Cedren. & alii quidam.* (2) *Gorinides, Martyrologia, Lyr. Serar. &c.* (3) *Hieronym. in locis, verbo* Modin. (4) *Aug. ſerm.* 1, *de Maccab.* XXX, *nov. Edit.* (5) 2. *Macc.* VII, 2... 7. (6) 2. *Macc.* VII, 8, 9, *&c.* juſqu'au ℣. 40, contient le martyre des ſix freres.

même

même que le précédent. On lui coupa la langue, & il expira dans les tourmens.

Le cinquieme souffrit les mêmes supplices que les précédens. Le second des Maccabées ne remarque aucune circonstance de son martyre: mais le quatrieme Livre de même nom, dit qu'il se présenta de lui-même au Tyran, lui reprocha sa cruauté & son injustice; & que les bourreaux l'ayant saisi, le lierent, l'attacherent au chevalet, lui mirent les pieds dans des entraves de fer, lui lierent les reins autour de la roue, lui déchirerent les membres avec les pointes dont la roue étoit armée. Il mourut au milieu de ces tourmens, avec une tranquillité qui étonna ses ennemis.

Le sixieme souffrit les mêmes supplices que les autres, & témoigna la même constance. Leur mere les exhortoit tous les uns après les autres, à souffrir courageusement la mort, plutôt que d'abandonner la Loi de leurs peres. Le quatrieme Livre des Maccabées dit que le sixieme des sept freres étoit fort jeune, & que le Roi Antiochus l'exhorta à avoir pitié de lui-même, & à manger des viandes qu'on lui présentoit; mais que ce jeune homme lui répondit qu'il ne cédoit à ses freres ni en courage, ni dans le respect qu'il avoit pour les Lois de ses peres. Aussitôt on le prit, on le traîna sur la roue; & après l'y avoir étendu, & lui avoir démis tous les os, on lui enfonça dans le dos, dans les côtés & dans les entrailles, des broches de fer rougies au feu. Après cela il s'adressa au Tyran, & lui parla avec une vigueur qui étonna les assistans. Enfin on le jeta dans une chaudiere brûlante, où il expira.

Le septieme frere, qui étoit le plus jeune de tous, fut présenté le dernier. Le Roi l'exhorta à abandonner les Lois de ses peres, lui promettant avec serment, qu'il le combleroit de richesses, & qu'il le mettroit au rang de ses favoris. Et comme le Roi vit que ses promesses ne l'ébranloient point, il dit à la mere de cet enfant de lui inspirer des sentimens plus salutaires. La mere le promit; & s'approchant de son fils, elle lui dit en Hébreu de demeurer ferme, sans se mettre en peine des tourmens qu'on lui préparoit, & sans se laisser éblouir par les belles promesses qu'on lui faisoit. Lorsqu'elle parloit encore, ce jeune homme se mit à crier: Qu'attendez-vous de moi? Je n'obéis point au commandement du Roi, mais aux préceptes de la Loi qui nous a été donnée par Moïse. Il continua à parler au Roi, & à le menacer des Jugemens de Dieu. Alors Antiochus ne pouvant souffrir qu'on se mocquât ainsi de lui, le fit tourmenter comme les autres: & ce généreux athlete mourut dans les tourmens, sans s'être souillé par des viandes défendues.

Le quatrieme Livre des Maccabées dit que le Roi ayant fait ses efforts pour porter ce septieme frere à lui obéir, & ayant même fait approcher la mere de cet enfant, afin qu'elle lui parlât, & que sa présence le touchât de compassion, la mere au contraire l'anima à souffrir courageusement toutes choses, à l'imitation de ses freres. Alors l'enfant s'écria: Déliez-moi; car j'ai quelque chose à dire au Roi, en présence de ses courtisans. On le délia aussi-tôt, croyant qu'il se rendoit aux exhortations du Roi: mais s'élançant du côté de la chaudiere qu'on lui préparoit, il s'adressa à Antiochus, lui reprocha sa cruauté, le menaça des jugemens de Dieu; & sautant dans la chaudiere, il finit ainsi sa vie.

La mere de ces saints Martyrs

ſouffrit auſſi la mort. Le ſecond Livre des Maccabées ne dit rien de particulier du genre de ſupplice qu'on lui fit ſouffrir (1) : mais le Livre de l'Empire de la raiſon, dit que quelques-uns des gardes d'Antiochus ayant ſuggéré à ce Prince qu'il falloit auſſi la faire mourir, & la traiter comme ſes enfans ; à peine eut-elle ouï ces paroles, qu'elle ſe jeta elle-même dans le feu, pour éviter qu'aucun de ces infames Miniſtres ne mît la main ſur elle (2). Quelques anciens Manuſcrits donnent à cette ſainte femme le nom de *Salomé* ou de *Salomonis* : la Tradition des Orientaux, rapportée par Abulfarage, eſt que cette ſainte femme ſe nommoit *Aſchmuna*, ou *Schamunah*.... mais ſon nom ne ſe trouve dans aucun monument certain & authentique. L'Egliſe célebre la Fête des ſept freres Maccabées, & de leur mere, le premier d'Août. Ils ſont les premiers, & ont été longtemps les ſeuls Saints de l'ancien Teſtament, en l'honneur de qui on ait dreſſé des Autels & des Temples à Dieu ; & encore aujourd'hui ils ſont les ſeuls pour la Fête deſquels il ſoit reſté un Office ou Commémoration dans le Bréviaire.

Les Livres des Maccabées. Nous avons quatre Livres des Maccabées, dont les deux premiers ſont canoniques, & les deux autres apocryphes. Ceux mêmes qui ſont reconnus pour canoniques dans l'Egliſe Catholique, ſont conteſtés par ceux qui ne reçoivent pas les Décrets du Concile de Trente, & qui n'admettent dans le Canon de l'ancien Teſtament, que les Livres qui ſon reconnus pour canoniques parmi les Hébreux. Si l'on ſuivoit l'ordre des temps, il faudroit placer le troiſieme Livre des Maccabées en la place du premier, & le premier en la place du troiſieme.

Le premier Livre des Maccabées a été écrit originairement en Hébreu, ou en Syriaque. Le ſtyle & le tour de la phraſe en ſont une preuve, auſſi-bien que le titre qui eſt rapporté par Origenes en ces termes (3) : *Sarbet Sar-banéel, le ſceptre du Prince des enfans de Dieu*, ou *le ſceptre des rebelles du Seigneur ;* comme ſi l'on vouloit marquer que les Maccabées ont ſoutenu le ſceptre & la domination du Seigneur dans Iſrael, contre ceux qui vouloient l'attaquer. Saint Jérôme (4) dit auſſi qu'il a trouvé en Hébreu le premier Livre des Maccabées : *Macchabæorum primum Librum Hebraïcum reperi.* Mais il y a longtemps qu'on ne l'a plus en cette Langue, & le Grec paſſe aujourd'hui pour l'Original. La Verſion Latine qui a été faite ſur le Grec dès le commencement de l'Egliſe, & dont nous nous ſervons aujourd'hui, a été déclarée authentique par le Concile de Trente.

Il eſt tout-à-fait croyable que ce Livre fut compoſé ſur les mémoires publics de ce qui ſe paſſoit de plus mémorable parmi les Juifs. Judas Maccabée eut ſoin d'en faire un Recueil exact (5), & l'Auteur de ce premier Livre renvoie à la fin de ſon Livre, aux mémoires de

(1) 2. *Macc.* VII, 41. (2) Eraſme dans ſa Paraphraſe ſur le Livre *de Imperio Rationis*, dit qu'elle fut dépouillée, & déchirée à coups de fouet, qu'on la jeta dans une chaudiere ardente, & qu'elle y expira, ayant les mains élevées vers le Ciel. Marius Victorin l'Africain dans ſon Poëme ſur les Maccabées, dit qu'elle mourut de joie : *Solverunt gaudia matrem.* (3) *Origen. apud Euſeb. l.* 6, *c. ult. Hiſt. Eccl.* Σαρβὴθ σαρβανὶ ελ. שרביט שר בני אל ou דרביט משבני אל (4) *Hieronym. prolog. Galeato.* (5) 2. *Macc.* II, 14.

Jean Hircan (1); ce qui a fait croire à quelques-uns que Jean Hircan en pourroit bien être l'Auteur. Ce Livre contient l'hiſtoire de quarante ans, depuis le regne d'Antiochus Epiphanes, juſqu'à la mort du Grand-Prêtre Simon; c'eſt-à-dire, depuis l'an du Monde 3829, juſqu'en 3869, avant Jeſus-Chriſt 131, avant l'Ere vulgaire 135. L'Auteur n'eſt pas connu, & il faut qu'il ait vécu après le Pontificat de Jean-Hircan, puiſqu'il cite les mémoires de ſon gouvernement. Il s'accommode dans ſes ſupputations chronologiques, à la maniere de compter des Hébreux, en les commençant au mois de Niſan, qui eſt le premier de l'année ſainte, au lieu que les Syriens, ou les Grecs qui régnoient en Syrie, la commençoient ſix mois plus tard, & vers le commencement d'Octobre.

Le second Livre des Maccabées, eſt l'abrégé d'un plus grand Ouvrage, qui avoit été compoſé par un nommé Jaſon, & qui comprenoit l'hiſtoire des perſécutions d'Epiphanes, & d'Eupator contre les Juifs. L'Auteur de l'abrégé eſt inconnu, & l'ouvrage entier de Jaſon ne ſe trouve plus. L'un & l'autre étoient Grecs, & ſuivoient la maniere de compter des Séleucides, ſuivant l'uſage des Syriens, qui commençoient leur année vers le mois d'Octobre. Les deux derniers Chapitres contiennent des choſes arrivées ſous le regne de Démétrius Soter, ſucceſſeur d'Antiochus Eupator; & on y remarque des variétés dans le ſtyle, qui font douter qu'ils ſoient du même Auteur que le reſte de l'Ouvrage. Ce ſecond Livre contient l'hiſtoire d'environ quinze ans, depuis l'entrepriſe d'Héliodore, envoyé par Séleucus pour enlever les tréſors du Temple, juſqu'à la victoire de Judas Maccabée contre Nicanor; c'eſt-à-dire, depuis l'an du Monde 3828 juſqu'en 4843, avant Jeſus-Chriſt 157, avant l'Ere vulgaire 161.

On trouve à la tête de ce Livre deux lettres; l'une des Juifs de Jéruſalem à ceux d'Alexandrie, pour les avertir de célébrer la Fête de la Purification, & de la dédicace du Temple de Jéruſalem par Judas Maccabée. L'autre du Sénat de Jéruſalem, & de Judas, à Ariſtobule Précepteur du Roi Ptolémée, ſur le même ſujet. Comme cette derniere lettre n'a été écrite qu'en l'an du Monde 3882, il y a lieu de croire que le Livre dont nous parlons, n'a été compoſé que vers le même temps, ſous le Pontificat, & le gouvernement de Jean Hircan. La beauté du ſtyle de cet Ecrit, l'a fait attribuer par quelques-uns à Joſeph, ou à Philon. Serrarius (2) a cru qu'il étoit l'ouvrage de Judas l'Eſſénien, connu dans Joſeph (3). Léon Allatius (4) a conjecturé que Simon Maccabée, frere de Judas Maccabée, en pouvoit être Auteur. Mais dans tout cela rien d'aſſuré. Nous avons déjà parlé de la canonicité de ce ſecond Livre, auſſi-bien que de celle du premier, l'un & l'autre ont été reconnus, & cités comme canoniques par la plupart des Anciens, quoiqu'il y en ait eu quelques autres qui ne les ont pas rangés parmi les Livres ſacrés de l'ancien Teſtament, parce qu'ils s'étoient bornés à n'y mettre que les ſeuls Livres compris dans le Canon des Hébreux.

Troisieme Livre des Maccabées. Ce Livre contient l'hiſtoire de la perſécution que Ptolé-

(1) 1. *Macc.* XVI, *ult.* (2) *Serrar. Prolegom.* 2, *in Maccab. & in cap.* 1 & 2, *ſecundi Libri Maccab.* (3) *Joſeph. de Bello Jud. l.* 1, *c.* 3, *p.* 713, *c.* (4) *Leo Allat. de Simeonib. p.* 200.

mée Philopator Roi d'Egypte, fit aux Juifs de ſon Royaume. Ce Prince après ſa victoire contre Antiochus le Grand, alla à Jéruſalem, & y fit offrir des ſacrifices d'actions de graces dans le Temple du Seigneur. Mais enſuite ayant voulu entrer dans le Sanctuaire, il en fut empêché par les Prêtres & par le peuple. Et comme il s'opiniâtroit à vouloir pénétrer dans ce ſaint Lieu, il fut abattu par terre, par une vertu divine; en ſorte que ne pouvant ſe remuer, il fallut l'emporter du Temple. Etant de retour en Egypte, il fit éclater ſon reſſentiment contre tous les Juifs de ſes Etats, qui étoient en très-grand nombre. Il entreprit de leur faire quitter leur Religion; & n'ayant pu en venir à bout, il les fit venir à Alexandrie, les enferma dans l'hyppodrome, pour les faire écraſer ſous les pieds des éléphans. Mais Dieu les garantit de ce danger, en permettant que le Roi oubliât d'abord les ordres qu'il avoit donnés. Enſuite Dieu envoya deux Anges à leur ſecours, qui cauſerent tant de frayeur au Roi, qu'il les renvoya comblés d'honneur. Tout cela arriva l'an du Monde 3787, avant Jeſus-Chriſt 213, avant l'Ere vulg. 217.

C'eſt aſſez mal-à-propos que l'on donna à ce Livre le nom de troiſieme des Maccabées, puiſqu'il n'a aucun rapport à Judas Maccabée, ni à ſes freres, ni aux perſécutions d'Antiochus Epiphanes Roi de Syrie, l'hiſtoire qui y eſt racontée étant arrivée en Egypte cinquante ans avant la perſécution d'Epiphane contre les Juifs de Judée (1). C'eſt apparemment la conformité de la matiere, & le zele que les Juifs d'Egypte témoignerent pour leur Loi, & pour la Religion de leurs peres, qui ont fait donner à cet Ouvrage le nom de Livre des Maccabées. Joſeph dans le corps de ſon Hiſtoire, ne parle point de la perſécution dont nous parlons; mais il en dit un mot dans ſon premier Livre contre Appion, & ce qu'il en dit eſt aſſez différent de ce qu'on en lit dans le troiſieme des Maccabées.

Les Grecs & les Latins rejettent aujourd'hui cet Ecrit comme un ouvrage apocryphe. Les anciens Latins ne le citent pas, que je ſache; il ne paroît pas qu'ils l'aient connu. Mais les Grecs l'ont connu, & l'ont quelquefois cité comme écriture divine, le mettant au même rang que les deux autres Livres des Maccabées. Le vingt-quatrieme des Canons des Apôtres, le reconnoît comme Livre ſaint; Théodoret (2) le cite comme Ecriture divine. Saint Athanaſe dans ſa Synopſe, & Nicéphore à la fin de ſa Chronologie, le mettent, de même que les deux premiers des Maccabées, au nombre des Livres de l'Ecriture, auxquels on contredit; c'eſt-à-dire, qui ne ſont pas reçus d'un conſentement unanime des Egliſes. On le voit auſſi dans quelques Catalogues des Livres ſaints, ſous la même cathégorie que les autres Livres des Maccabées. Grotius croit qu'il ne fut compoſé qu'après les deux premiers des Maccabées, & peu de temps après le Livre de l'Eccléſiaſtique; & que c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de troiſieme Livre des Maccabées. Voyez l'article de *Ptolémée Eupator*, où vous trouverez l'hiſtoire contenue dans le troiſieme des Maccabées.

LE QUATRIEME LIVRE DES MACCABÉES, eſt ſi peu connu

(1) L'Edit d'Antiochus Epiphanes eſt de l'an 3837, avant J. C. 163, avant l'Ere vulg. 167. (2) *Theodoret. in Dan.* XI, 7.

parmi les Latins, que l'on ne ſait pas même diſtinctement qui il eſt. On ne le trouve dans aucune de nos Bibles Latines. Il eſt vrai que dans les anciens Manuſcrits Grecs de la Bible, & dans quelques Editions Greques, on trouve le Livre *De l'Empire de la raiſon*, attribué à Joſeph, après les trois premiers Livres des Maccabées. Mais les Savans ont douté que ce fût celui que les Anciens ont connu ſous le nom de quatrieme des Maccabées. Toutefois quand on examine de près ce qu'ils en on dit, & qu'on le confronte avec ce Livre *De l'Empire de la raiſon*, on ſe perſuade aiſément qu'ils n'en ont point connu d'autre que celui-là. Car premierement pluſieurs Manuſcrits, & quelques Bibles Greques imprimées lui donnent le nom de quatrieme des Maccabées. Philoſtrate (1), Euſebe (2) & ſaint Jérôme (3) ont connu ce Livre *De l'Empire de la raiſon*, & l'ont attribué à Joſeph, ſous le nom de Livre des Maccabées. Saint Grégoire de Nazianze (4), ſaint Ambroiſe (5), ſaint Jean Chryſoſtome (6), dans les éloges qu'ils ont fait des ſept freres Maccabées & du vieillard Eléazar, ont viſiblement ſuivi ce qui eſt raconté dans cet Ouvrage. Marius Victorinus l'Africain, qui enſeignoit la Rhétorique à Rome ſous l'Empereur Conſtance, dans ſon Poëme des Maccabées, paroît auſſi avoir eu devant les yeux les Livres dont nous parlons.

L'Auteur du quatrieme des Maccabées n'a fait qu'amplifier & embellir l'hiſtoire du ſaint vieillard Eléazar, & des ſept freres Maccabées, qui ſouffrirent le martyre à Antioche avec leur mere, & qui eſt rapportée plus en abrégé dans le ſecond Livre des Maccabées, Chap. VI & VII. On pourroit ſoupçonner que cette Piece eſt un morceau de l'Ouvrage de Jaſon, tel qu'il étoit, avant qu'on l'eût abrégé, ſi l'Auteur du quatrieme des Maccabées n'y avoit mis une longue Préface, qui fait voir que c'eſt un Ouvrage ſéparé, & qui n'a nul rapport à aucun autre; & s'il ne s'éloignoit quelquefois très-conſidérablement du Texte, qui eſt comme l'Original ſur lequel il travaille. Il ſuppoſe par-tout que la ſcène du Martyre des ſept freres ſe paſſa à Jéruſalem. Il dit que *Apollonius*, Gouverneur de Syrie & de Phénicie, fut député à Jéruſalem par le Roi *Séleucus Nicator*, pour enlever les tréſors du Temple; ce qui eſt contraire à la véritable hiſtoire, qui nous apprend que ce fut Héliodore qui fut envoyé pour cet effet par *Séleucus Philopator*. Il y a encore quelques autres fautes contre la vérité & l'exactitude de l'hiſtoire, que nous avons relevées dans notre Préface ſur ce quatrieme Livre des Maccabées. On trouve cet Ouvrage dans le Recueil des Œuvres de Joſeph l'Hiſtorien, & il porte ſon nom dans les Imprimés, & dans pluſieurs Manuſcrits : mais j'ai peine à l'en croire Auteur, premierement à cauſe de la différence du ſtyle, & enſuite parce qu'il eſt différent du récit de Joſeph dans plus d'une circonſtance de l'hiſtoire.

Sixte de Sienne (7) ayant trouvé un Manuſcrit Grec, qui contenoit l'hiſtoire du Pontificat de Jean Hircan, dans la Bibliotheque des

(1) *Philoſtrat. hiſt. Eccl. initio.* — (2) *Euſeb. hiſt. Eccl. l.* 3, *c.* 10. — (3) *Hieronym. de Scriptorib. Eccleſ. & l.* 2, *contra Pelag.* — (4) *Nazianz. orat. de Maccab.* — (5) *Ambroſ. l.* 2, *de vitâ beatâ, c.* 10, 11, 12. — (6) *Chryſoſt. homil.* 2, *in ſanctos Maccab.* — (7) *Sixt. Senenſ. Bibliot. l.* 1.

Dominicains de Lyon, ne douta pas que ce ne fût le quatrieme Livre des Maccabées; il l'avança, & le perſuada à pluſieurs. Quelque temps après, cette Bibliotheque ayant été brûlée, le manuſcrit y fut conſumé dans les flammes; en ſorte qu'on n'eſpéroit preſque plus de le recouvrer. Mais M. Le Jay ayant fait imprimer dans ſa Polyglotte une hiſtoire Arabe des Maccabées, depuis le Roi Séleucus, fils du Grand Antiochus, juſqu'au temps de Jeſus-Chriſt, on a reconnu dans cette hiſtoire Arabe, tous les caracteres que que Sixte de Sienne avoit remarqués dans le Grec qu'il avoit eu en main. C'eſt ce qui a déterminé le Pere la Haye, dans ſa très-grande Bibliotheque, de le faire imprimer en Latin, ſous le nom de quatrieme des Maccabées. Mais comme cette hiſtoire n'a jamais été connue des Anciens ſous le nom de quatrieme des Maccabées, & qu'il fait partie d'un grand Ouvrage, qui n'a jamais été cité ſous ce nom, il vaut mieux dire que Sixte de Sienne s'étoit trompé, en le prenant pour le quatrieme des Maccabées; ce qu'il n'avoit fait que ſur une ſimple conjecture, & ſans aucune preuve tirée ni de l'inſcription de l'Ouvrage, ni du témoignage des Anciens. On peut voir ſur cette matiere nos Préfaces ſur les Livres des Maccabées, & en particulier celle ſur le quatrieme de ces Livres.

MACCÉS, ville apparemment de la Tribu de Dan. 3 *Reg.* IV, 9. Je ſoupçonne que c'eſt la même que *Machtés*, ou la Dent Machelière, marquée dans les Juges, Chapitre XV, 19, & dans Sophonie, I, 11. *Habitatores pilæ*; l'Hébreu, *habitatores Machtés* (1).

MACÉDA, ou *Makéda*, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 41. Cette ville eſt à huit milles d'Eleuthéropolis, vers l'orient, dit Euſebe. Joſué s'avança de Lebna vers Macéda. *Joſue* X, 29.

MACEDOINE, Royaume de la Grece, ſitué entre la Thrace au nord, la Theſſalie au midi, l'Epire au couchant, & la Mer Egée à l'orient. Nous croyons que la Macédoine fut peuplée par Céthim fils de Javan (2), & que toutes les fois que le Texte Hébreu porte *Céthim*, il faut l'entendre de la Macédoine. Voyez ci-devant *Céthim*. Alexandre le Grand fils de Philippe Roi de Macédoine, ayant fait la conquête de l'Aſie, & ayant détruit l'Empire des Perſes, le nom de Macédoniens devint très-célebre dans tout l'Orient; & ſouvent on donne le nom de Macédoniens aux Grecs, ſucceſſeurs de la Monarchie d'Alexandre. V. *Eſther*, XVI, 10, 14, & 2 *Macc.* VIII, 20. Et de même on prend ſouvent le nom de *Grecs* en général, pour marquer les *Macédoniens* (3), depuis les conquêtes d'Alexandre le Grand. Saint Paul fut invité à venir prêcher dans la Macédoine, par l'Ange de cette Province, qui lui apparut à Troade (4). Depuis cette apparition, Saint Paul ne douta plus que Dieu ne l'appelât à prêcher dans la Macédoine; & la bénédiction qu'il répandit ſur ſa prédication, le confirma de plus en plus dans ſon ſentiment. Il y fonda les Egliſes de Theſſalonique & de Philippes, & il eut la conſolation de les voir floriſſantes, nombreuſes, & abondantes en toutes ſortes de graces & de dons ſpirituels.

MACÉDONIEN. Ce nom ſe met quelquefois dans les Livres

(1) ישבי מכתש = (2) *Geneſ.* X, 4. = (3) Voyez *Dan.* VIII, 21. X, 20. 1. *Macc.* VIII, 18, & 2. *Macc.* IV, 36, *&c.* = (4) *Act.* XVI, 9, *&c.* An de J. C. 55, de l'Ere vulg. 52.

de l'Ecriture écrits en Grec, dans un sens appellatif, pour un ennemi des Juifs : par exemple, dans les Additions du Livre d'Esther (1), il est dit qu'Aman étoit *Macédonien de cœur & de nation*, & qu'il cherchoit à transporter l'Empire des Perses *aux Macédoniens* ; c'est-à-dire, aux plus grands ennemis de l'Etat, en prenant les choses sur le pied où elles étoient quand ces Additions furent écrites, apparemment après la ruine de l'Empire des Perses par Alexandre le Grand ; car avant ce temps les Macédoniens ne faisoient gueres d'ombrages aux Perses, & du temps d'Esther & de Mardochée, on ne les craignoit pas beaucoup à Suses.

MACELOTH, un des campemens des Israélites dans leur voyage du désert (2). C'est apparemment la même que *Malathis*, qu'Eusebe & saint Jérôme mettent environ à vingt milles d'Hébron, dans la partie méridionale de Juda. Voyez *Malatha*. Ptolémée met Maliattha près d'*Eluza*, ou de *Luza*. Voyez *Luza*.

I. MACELLOTH, fils d'Abigabaon, & pere de *Samaa*. 1 *Par.* VIII, 31, 32, & 1 *Par.* IX, 37, 38.

II. MACELLOTH, un des Capitaines des armées de David. Il commandoit à vingt-quatre mille hommes sous Dudia Ahohites. 1 *Par.* XXVII, 4.

MACER. Ptolémée *Macer*, ou *Macron*, fils de Dorimene. 1 *Macc.* III, 38, 2 *Macc.* X, 12, &c. Voyez *Ptolémée Macron*.

MACHABANAI, un des braves de l'armée de David. 1 *Par.* XII, 13.

MACHABENA, fils de Sué, & pere de Gabaa. 1 *Par.* II, 49.

MACHÆRA, Capitaine des troupes Romaines dans l'armée de Marc-Antoine. Il fut envoyé au secours d'Hérode contre Antigone, avec deux légions de mille chevaux (3). S'étant laissé corrompre par Antigone, non-seulement il ne servit pas Hérode, mais il voulut même joindre ses troupes à celles de son ennemi. Mais Antigone ne s'y fiant pas, fit tirer sur lui ; ce qui irrita tellement Machæra, qu'il se retira à Emmaüs, & fit tuer tout ce qu'il trouva de Juifs dans son chemin. Après cela, il se réunit à Hérode ; & ayant joint les troupes qu'il commandoit, & celles de Joseph frere d'Hérode, ils firent ensemble la guerre à Antigone (4).

MACHATI. Voyez *Maacha*, *Maachati*.

MACHERONTE, ou *Machærus*, ville & château au-delà du Jourdain dans la Tribu de Ruben, au nord & à l'orient du Lac Asphaltite, à deux ou trois lieues du Jourdain, pas loin de l'embouchure de ce fleuve, dans la Mer Morte. Ce château avoit été fortifié par les Asmonéens. Gabinius le démolit (5). Aristobule le fortifia de nouveau (6). Hérode le Grand le rendit beaucoup plus fort qu'auparavant. Il y avoit là, ou au voisinage, une source d'eaux chaudes très-utile pour la santé. Saint Jean-Baptiste fut mis en prison, & décapité à Machéronte (7), par les ordres d'Hérode Antipas.

MACHINES DE GUERRE. Les machines de guerre propres à assiéger des villes, sont d'une inven-

(1) *Esth.* XVI, 10, 14. (2) *Num.* XXXIII, 25, 26. (3) *Joseph. Antiq. l.* 14, *c.* 27, *p.* 503, *D.* (4) An du Monde 3965, avant J. C. 35, avant l'Ere vulg. 39. (5) *Joseph. Antiq. l.* 14, *c.* 10. (6) *Antiq. l.* 14, *c.* 11. (7) *Joseph. Antiq. l.* 18, *c.* 7, *p.* 626, 627. *Vide Matt.* XIV, 1, 2, *&c. Marc.* VI, 16, 17, *&c.*

tion assez récente, comparées à la plus haute antiquité. Il n'en est fait aucune mention dans Homere ; & Diodore de Sicile (1) remarque que Sardanapale Roi d'Assyrie soutint dans Ninive un siege de sept ans, parce qu'alors les machines propres à battre & à prendre les villes ; n'étoient pas encore inventées. Mais vers le même temps nous lisons qu'Ozias Roi de Juda (2) avoit amassé dans ses arsenaux *des boucliers, des lances, des casques, des cuirasses, des arcs & des frondes pour jeter des pierres. Il fit de plus dans Jérusalem des machines d'une invention particuliere, pour être placées sur les tours & sur les angles des murs, pour lancer des dards & de grosses pierres : & son nom devint célebre dans les pays éloignés, parce qu'il se rendit admirable par cette maniere de se fortifier.* Voilà peut-être le premier exemple de machines de guerre.

Quelques soixante & dix ans après (3), Nabuchodonosor dans les sieges qu'il fit de la ville de Tyr & de celle de Jérusalem, employa les béliers & les balliſtes. Le mot Hébreu *car*, que l'Ecriture emploie pour désigner cette machine de guerre, signifie un *vrai bélier* (4), & par métaphore une machine avec laquelle on enfonçoit les portes & on renversoit les murailles des villes. Le Prophete Ezéchiel parlant du siege de Tyr par Nabuchodonosor, marque la maniere ancienne dont on assiégeoit les places (5) : *Le Roi de Babylone élevera contre vous des tours ; il formera des terrasses autour de vous ; il levera le bouclier contre vous ; il placera ses machines de cordes, il les placera contre vos murs, & il détruira vos tours par ses armées.*

Les Anciens, lorsqu'ils assiégeoient une place, l'enfermoient d'ordinaire de terrasses, de tours & de fossés, afin que les assiégés ne pussent ni faire de sorties, ni tirer du secours de dehors ; *Lever le bouclier*, peut marquer ce que les Romains appeloient *faire la tortue*, lorsqu'on faisoit approcher les soldats couverts de leurs boucliers serrés les uns contre les autres, comme l'écaille d'une tortue, pour faire la sappe des murailles, ou pour briser les portes, ou y mettre le feu. *Les machines des cordes*, sont les *balliſtes* ou les catapultes, dont on se servoit pour lancer des pierres ou des dards ; ou bien on peut entendre sous ce nom des corbeaux ou crochets attachés à des cordes, que l'on jetoit au haut des murs, & par le moyen desquels on les arrachoit & on les démolissoit (6). On peut entendre de ces mains ou de ces crochets de fer, ce passage du second Livre des Rois (7) : *Alors tout Israel amassera des cordes contre cette ville, & ils en arracheront jusqu'à la derniere pierre dans le torrent.*

I. MACHIR, fils de Manassé, & petit-fils du Patriarche Joseph, Chef & Prince de la famille des Machérites (8). Il eut pour fils Pharés & Sarés, & une fille, qui épousa Esron, de la Tribu de Juda. Cette femme fut mere de Ségub, & aïeule de Jaïr. *Voyez* 1 *Par.* I, 21, 22, & VII, 16.

II. MACHIR, fils d'Ammiel, de la ville de Lodabar, dans la maison duquel Miphiboseth fut nourri (9).

MACHMAS, ou *Michmas*. Eusebe dit que Machmas étoit de son temps un grand lieu, à neuf milles, ou trois lieues de Jérusalem, vers

(1) *Diodor. Sicul. l.* 2, *p.* 80. (2) 2. *Par.* XXVI, 14. (3) Vers l'an du Monde 3416 & 3419. (4) *Ezech.* IV, 1, 2 & 21, 22. כר *Græc.* Κριος, Aries. (5) *Ezech.* XXVI, 29. (6) *Diodor. l.* 17. (7) 2. *Reg.* XVII, 13. (8) *Num.* XXVI, 29. (9) 2. *Reg.* IX, 4.

Rama. Machmas étoit à l'orient de Béthaven. 1 *Reg.* XIII, 6.

MACHMETHATH, ville de la demi-Tribu de Manassé, au-deçà du Jourdain (1), sur les frontieres d'Ephraïm & de Manassé, à la vue, & vis-à-vis de Sichem. *Josue* XVII, 7.

MACHOIRE, lieu nommé la Mâchoire. Voyez *Léchi*.

MACHTÉS. Voyez ci-devant *Léchi*, ou ci-après *Pila*.

MACPHELA. Ce terme en Hébreu (2), signifie double; & l'Auteur de la Vulgate l'a pris en ce sens, en parlant de la caverne qu'Abraham acheta auprès d'Ephron, dans le territoire de la ville d'Ephron, pour y enterrer Sara sa femme (3). Mais d'autres croient avec assez de raison, que Macphela en cet endroit-là, est le nom du champ où étoit située cette caverne, & qu'il faut traduire. *Genes.* XXIII, 8. *La caverne qui est à Macphela*; & verset 17. *Le champ qui est à Macphela.* Un homme savant dans la Langue Arabe, nous a averti qu'en cette Langue *Macphela* signifie *fermé*, *muré*. Il croit que la caverne nommée *Macphela*, étoit un tombeau creusé dans le roc, & fermé exactement, ou même muré, de peur que l'on n'y entrât, ou que les voleurs ne s'y retirassent; ou qu'enfin on ne la violât, ou ne la profanât en quelque autre maniere. On voit encore dans l'Orient de tombeaux ainsi fermés ou murés. Cette conjecture est certainement fort probable. Ainsi il faudroit traduire, *la caverne fermée*, au lieu de la caverne *Macphela*.

MACRON, ou *Macer*. Voyez *Ptolémée Macron*.

MADABA, ou *Médéba*, ou *Médaba*, *Médara*, ville au-delà du Jourdain, & dans la partie méridionale de la Tribu de Ruben. *Josue* XIII, 16. Les Moabites s'en emparerent. *Isaï.* XVI, 2. Eusebe dit que Médaba n'étoit pas loin d'Esébon, ou de Chesbon. Les habitans de Médaba ayant tué Jean Gaddis, frere de Judas Maccabée, comme il alloit au pays des Nabathéens (4), bientôt après Simon & Jonathas ses freres vengerent sa mort sur les fils de Jambri, qui menoient une fille de Médaba en la maison d'un homme de qualité du pays, qui l'avoit épousée. Voyez ci-après *Médaba*.

MADAI, troisieme fils de Japheth. *Genes.* X, 2. On tient communément qu'il fut pere des Medes: mais la Médie est trop éloignée des autres pays peuplés par Japheth & par ses descendans; de plus elle ne peut être comprise sous le nom d'*Isles des Nations*, qui furent, selon Moïse, le partage des fils de Japheth. Ces raisons ont fait croire à quelques Savans (5) que *Madaï* est le pere des Macédoniens. La Macédoine s'appeloit autrement *Æmathia*, d'un nom formé de l'Hébreu *Ei*, une Isle, & *Madaï*, Isle de Madaï (6); ou, en le dérivant du Grec, *Aia-Madaï*, terre de Madaï. On trouve aux environs de ce pays, des peuples nommés *Medi*, ou *Madi* (7); & dans la Macédoine, un Roi nommé *Medus*. Le nom de *Médie*, donné au pays qui est au-delà de l'Euphrate, ne paroît pas plus ancien que Médée, & que le voyage de Jason dans la Colchide. Voyez notre Commentaire sur *Genes.* X, 2. Voyez *Medes*.

MADAN, troisieme fils d'Abra-

(1) *Josue* XVI, 6. (2) מכפלה *Macphela.* (3) *Genes.* XXII, 8. (4) *Joseph. Antiq. l.* 13, *c.* 1, & 1. *Macc.* IX, 36, & *seq.* (5) Joseph Mede & Salien. (6) אי מדי *Insula Madaï*, Αια Μαδαϊ. (4) Μῆδοι ou Μαδοι, μαιδικα, *Aristot. de Mirabilib. auscult. Ptolem, c.* XI, *tab.* 9. *Europ.*

ham & de Céthura. *Geneſ.* XXV, 2. Il y a aſſez d'apparence que Madan & Madian ſon frere, ont peuplé le pays de Madian, qui eſt à l'orient de la mer morte (1), fort différent d'un autre pays de Madian, à l'orient de la mer Rouge, dont nous parlerons ci-après.

MADELAINE, en Latin, *Magdalena*. Voyez *Marie-Magdelaine*. On a confondu mal-à-propos Marie-Magdelaine, & Marie ſœur de Marthe & de Lazare, avec la femme pécherelle dont parle ſaint Luc, VII, 37 & ſuivans. On peut voir les Ecrits que l'on a faits pour & contre la diſtinction des trois Maries, & nous en parlerons ſous leurs titres. Voyez *Marie-Magdelaine*.

I. MADIAN, quatrieme fils d'Abraham & de Cétura. *Geneſ.* XXV, 2. Voyez *Madan*. Les *Madianites*, dont il eſt parlé dans le Livre des Nombres, Chap. XXII, 4, 7; XXV, 15; & XXXI, 2, &c. dont les filles engagerent les Iſraélites dans le crime & dans l'adoration de Phégor, étoient des deſcendans de Madian fils d'Abraham. Les Madianites, qui furent battus par Adad fils de Badad Roi d'Idumée, *Geneſ.* XXXVI, 35, & ceux qui opprimerent les Iſraélites ſous les Juges, & qui furent défaits par Gédéon, *Judic.* VI, 1, 2, *& ſeq.* & VII, 1, 2, 3, *&c.* étoient auſſi de ces deſcendans de Madian, fils d'Abraham & de Céthura, dont la demeure étoit à l'orient de la mer morte, & au midi du pays de Moab. Leur Capitale étoit nommée *Madian*; & on en voyoit encore des reſtes du temps de ſaint Jérôme & d'Euſebe, ſur l'Arnon, & au midi de la ville d'Ar, ou Aréopolis.

II. MADIAN, étoit apparemment fils de Chus, puiſque Séphora femme de Moïſe, laquelle étoit Madianite, eſt toutefois appelée *Chuſite* (2); & qu'Habacuc (3) met les Madianites avec les Chuſites, comme ſynonymes, ou dumoins comme voiſins. Ce Madian peupla le pays qui porta ſon nom, à l'orient de la Mer Rouge (4). C'eſt dans ce pays que Moïſe ſe ſauva, & où il épouſa Séphora fille de Jéthro (5). Ce ſont ces Madianites qui tremblerent, lorſqu'ils apprirent que les Hébreux avoient paſſé la Mer Rouge à pied ſec (6). Voici ce que dit Abulfeda de la ville de Madian (7): *Madyan* eſt une ville ruinée, ſur les bords de la Mer Rouge, du côté oppoſé à Tabuc, dont elle eſt éloignée d'environ ſix journées de chemin. C'eſt à Madian qu'eſt le puits fameux dont Moïſe abreuva les troupeaux de Schoaïb. (C'eſt ainſi que les Mahométans appellent Jéthro). Cette ville étoit Capitale de la Tribu de Madian, parmi les Iſmaélites. Selon Ibufaïd, la langue de la Mer Rouge en cet endroit, eſt d'environ cent mille pas.

Il ſemble que les Orientaux ne connoiſſent de Madianites que ceux qui habitoient ſur la Mer Rouge, près le mont Sinaï, au milieu deſquels Moïſe ſe retira, & où il épouſa Séphora. Les Auteurs Arabes tiennent que les Madianites ſont un peuple étranger qui vint s'établir dans l'Arabie, & qu'il n'eſt pas du nombre des tribus de ces anciens peuples qui peuploient ce pays, & deſquels les Auteurs dont nous venons de parler (8), ont rendu un compte exact dans leurs Hiſtoires & dans leurs Généalogies, ce qui favoriſe beaucoup le ſentiment de ceux qui

(1) *Euſeb. & Hieron. locis Hebr.* (2) *Num.* XII, 1. *in Hebr.* (3) *Abac.* III, 7, *in Hebr.* (4) *Joſeph. Antiq. lib.* 2, *c.* 11. (5) *Exod.* II, 15, *&c.* (6) *Abac.* III, 7. (7) Abulfeda, Deſcription de l'Arabie, p. 32. (8) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 581 & 496.

veulent que Madian ait été fils de Chus. On dit de plus que les Madianites adoroient les Idoles *Abda* & *Hinda*, & que le Prophete Jéthro ayant été envoyé de Dieu pour les retirer de l'idolatrie, ils demeurerent endurcis & incrédules, & que Dieu les extermina, comme nous l'avons dit sous l'article de *Jéthro*.

MADIANITES, descendans de Madian, fils d'Abraham. Le Seigneur voulant punir les Madianites de ce que leurs filles avoient engagé les Israélites dans le crime, & dans l'adoration de Phégor, dit à Moïse (1) : Prenez mille hommes de chaque Tribu, & les envoyés sous la conduite de Phinées fils du Grand-Prêtre Eléazar, pour exercer ma vengeance contre les Madianites. Phinées marcha donc à la tête des douze mille hommes, ayant avec lui l'Arche d'Alliance, selon quelques Commentateurs (2), & les trompettes du Tabernacle : Il livra le combat aux Madianites, les défit, & mit à mort cinq de leurs Rois, Evi, Recem, Sur, Hur, & Rebé, qui régnoient chacun dans une Ville du pays de Madian, situé à l'orient de la Mer Morte ; & Dieu permit que le méchant Prophete Balaam fût enveloppé dans leur malheur, & y perdît la vie. On prit les femmes, les enfans, les troupeaux, & tout ce qui appartenoit aux Madianites ; on brûla leurs Villes, leurs Villages, leurs Forts, & les Israélites amenerent au camp tout le butin qu'ils avoient fait dans cette expédition.

Observations sur la défaite entiere des Madianites par les Israélites. Num. XXXI, 3 & seq.

☞ L'Auteur est plus succint dans le récit de cette grande bataille que dans aucun autre, il n'en dit qu'un mot ; ainsi on me permettra d'y ajouter quelques conjectures assez convaincantes. Le Seigneur ordonne cette guerre contre les Madianites ; *Vengez*, dit-il à Moïse, *les enfans d'Israel des Madianites.* Ces paroles assuroient déjà la victoire aux Israélites ; quand le Seigneur combat pour nous, il ne faut pas beaucoup de monde pour vaincre. *On choisit donc mille hommes de chaque Tribu ; c'est-à-dire, douze mille hommes prêts à combattre ; qui furent envoyés par Moïse*, ayant à leur tête *Phinées, fils du Grand-Prêtre Eléazar, auquel il donna encore les vases saints, & les trompettes pour en sonner.* Ces vases saints n'embarrassent pas peu les Commentateurs ; cependant ils sont clairement distingués des trompettes : Il ne faut donc pas s'imaginer que ce sont les trompettes qui sont ici appelées *Vases saints* : Ainsi il paroît probable que l'Arche fut portée par les Lévites dans cette expédition, comme dans quelques autres (3). Remarquez encore que Moïse ne risquoit rien d'envoyer l'Arche à cette expédition, puisque Dieu avoit assuré son peuple, qu'il tireroit une vengeance complette des Madianites.

La principale fonction des Prêtres étoit de sonner la charge dans les batailles, & de défendre l'Arche quand on l'y portoit. L'Ecriture ne parle pas de l'ordre de bataille des deux armées ; elles étoient rangées, selon toute apparence, suivant la méthode des anciens Peuples de l'Asie ; ainsi je range les Israélites sur une seule ligne formée des douze corps de mille hommes chacun ; l'Arche d'Alliance est environnée des Prêtres & des Lévites, ayant en tête

(1) *Num.* XXXI, 1, *& seq.* = (2) *Rabb. Lyr. Munst. Fag. Bonfrer. Spencer, & alii passim.* = (3) *Josue* VI, 1, 1. *Reg.* IV, V, *&c.*

les trompettes. Les Madianites devoient être auſſi rangés en phalange ſur une ſeule ligne ; & comme les Iſraélites ſe trouverent ſans doute très-inférieurs en nombre à leurs ennemis, ils donnerent de plus grands intervalles entre les corps de mille hommes pour percer en différens endroits ſur tout le front de la ligne. Cette méthode étoit la reſſource des Juifs preſque toujours inférieurs en nombre à leurs ennemis, & particulierement du temps des Maccabées.

Il n'eſt point fait mention de cavalerie, elle étoit rare dans ce temps-là. Eſt-ce qu'ils voyoient plus clair que nous ? & qu'ils diſoient comme Xenophon, que dix mille chevaux ne font que dix mille hommes, puiſque les chevaux ne ſe battent point : ſans doute qu'ils penſoient ainſi dans ces temps reculés ; mais dans la ſuite la cavalerie devint très-nombreuſe dans les armées ; les Peuples d'Occident comme les Grecs & les Romains (quand leur diſcipline vint à ſe corrompre) en eurent un fort grand nombre, il augmenta à meſure qu'ils approcherent de leur décadence.

Pour revenir aux Iſraélites ; *Ils livrerent le combat aux Madianites, & les ayant vaincus, ils firent paſſer tous les mâles au fil de l'épée, ſans épargner leurs Rois Evi, Recem, Sur, Hur & Rebé, cinq Princes de leur Nation, avec Balaam fils de Béor.* Ce mauvais Prophete qui étoit le premier auteur de cette guerre, par le pernicieux conſeil qu'il avoit donné aux Moabites & aux Madianites, (1) ſe trouva enveloppé dans cet horrible carnage. Les ſuites de cette victoire furent des plus affreuſes ; la déſolation ſe répandit dans tout le pays, les Villes, les Villages, les Forts furent détruits, pillés & brûlés : *& tout le butin fut porté au camp, dans la plaine de Moab, le long du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho*, pour être partagé entre les Iſraélites. Cette guerre eſt terrible & bien cruelle ; & ſi Dieu ne l'avoit commandée, on ne pourroit qu'accuſer Moïſe d'injuſtice & de brigandage.

MADMENA, fils de Saaph. 1 *Par.* 11, 49.

MADON, ville du pays de Chanaan. Jobab Roi de Madon, ſe ligua avec Jabin Roi d'Aſor, & avec pluſieurs autres, contre Joſué (2) : mais il fut pris & tué, & ſa ville détruite & pillée. On ne ſait pas quelle étoit la ſituation de cette ville de Madon, & il n'en eſt parlé que dans Joſué, XI, 1 & XII, 19. Je crois qu'il faut lire *Maron*, au lieu de Madon. On connoît un lieu nommé Maronie, dans la Syrie, à trente milles d'Antioche, au nord du mont Liban (3) ; *Maron* ſe lit dans l'Hébreu de Joſué, XII, 20.

MAELETH. Ce terme ſe lit dans le titre du Pſeaume LII, 1. (4) Quelques anciens Exemplaires liſent *Amalech*, au lieu de Maéleth. Quelques-uns croient que Maéleth eſt un inſtrument de Muſique : conjecture qui n'a pas la moindre apparence de vérité. Nous croyons qu'il eſt mis pour pour la danſe. Il eſt indubitable que c'eſt là propre ſignification dans l'Hébreu. Nous traduiſons tout le titre du Pſeaume 52, de cette ſorte : *Pſeaume inſtructif de*

(1) *Num.* XXIV, 14, XXXI, 16. (2) *Joſue* XI, 1 & XII, 19. An du Monde 2554, avant J. C. 1446, avant l'Ere vulg. 1450. (3) *Hieron. in vita Malchi.* (4) למנצח על מחלת משכיל לדוד *Aqu.* Επι χορειας. *Theodot.* υπερ της χορειας, pour la danſe. *Sym.* εις χορον, par le chœur.

David, pour celui qui préside à la danse.

MAGALA, lieu où les Iſraélites étoient campés lorſque David combattit Goliath (1).

MAGDALEL, ville de la Tribu de Nephtali. *Joſue* XIX, 38. Ce terme, *Magdalel*, ſignifie *la tour de Dieu.*

MAGDAL-GAD, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 37. Ce nom de *Magdal*, ſignifie *la tour de Gad.*

MAGDAL-SENNA, ville à ſept milles de Jéricho, vers le ſeptentrion (2).

MAGDALUM, ou *Magdala*, ou *Magdolum*; ou *Migdol* (3). Ces termes ſignifient une tour, & ſe trouvent quelquefois ſeuls, & quelquefois joints à un autre nom propre. Joſeph (4) parle d'une forteresſe nommée *Magdala*, auprès de Gamala, & quelques-uns ont cru que c'étoit de là que Marie Magdelaine avoit pris ſon nom.

MAGDALUM. Moïſe dit que les Iſraélites étant ſortis de l'Egypte, (5) le Seigneur leur dit d'aller camper *vis-à-vis Pihahiroth, entre Magdalum & la Mer, vis-à-vis Béelſéphon.* On ne ſait ſi c'étoit une ville, ou une ſimple tour. Les Prophètes parlent aſſez ſouvent de Magdalum (6), dans la baſſe Egypte, oppoſée à la Thébaïde. L'Itinéraire d'Antonin marque Magdalum à douze milles de Péluſe.

MAGDELAINE. Voyez *Marie Madelaine.*

MAGDIEL, lieu à cinq milles de Dora, tirant vers Ptolémaïde. Nous croyons que c'eſt *Mageddo*, ou *Magdolos.*

MAGDIEL, Chef des Iduméens. Il ſuccéda à Masbar. *Geneſ.* XXXVI, 43.

MAGDOLOS, dont parle Hérodote, l. 2, c. 159, eſt apparemment la même que *Mageddo*, dont on parlera ci-après, & qui eſt marquée 4 *Reg.* XXIII, 29, 30.

MAGEDAN, ou *Majedan*, ou *Medan*, dans le canton de Dalmanutha. Voyez ce que nous avons remarqué ci-devant ſur *Dalmanutha.*

MAGEDO, ou *Mageddo*, ou *Megiddo*, ville de la Tribu de Manaſſé (7), célebre par la défaite du Roi Joſias, vaincu & bleſſé à mort par Néchao Roi d'Egypte (8). Nous avons déjà remarqué qu'Hérodote (9), parlant de cette victoire, dit que Néchos, ou Nécho, la remporta à *Magdolos.* Il eſt parlé des eaux de Mageddo dans le Livre des Juges, Chapitre V, verſet 19.

MAGES. Les Mages de Perſe ſont les adorateurs du feu, & diſciples de Zoroaſtre, qu'ils confondent avec Abraham. Ils ont trois Livres qui contiennent toute leur Religion (10). Les noms de ces Livres ſont *Zend*, *Pazend* & *Abeſta.* Ils les attribuent à Abraham; & Abeſta eſt le commentaire des deux autres. La tradition des Mages eſt qu'Abraham liſoit des livres au milieu de la fournaiſe où Nemrod l'avoit fait jeter. Les Mages, après Zoroaſtre leur maître, reconnoiſſent dans le monde deux Principes; l'un du bien, nommé *Oromarde*, & l'autre du mal, nommé *Aherman.* Ils adorent le feu dans des Temples nommés *Ateſch-kanah*, ou *Ateſch-kadé*, c'eſt-à-dire, maiſon du feu, où ils ont très-grand ſoin d'entre-

(1) 1. *Reg.* XVII, 20. (2) *Euſeb. in locis.* (3) מגדל *turris.*
(4) *Joſeph. de Bello, l.* 2, *c.* 25, *& Antiq. l.* XVIII, 1, *& in vita.*
(5) *Exod.* XIV, 2. (6) *Jerem.* XLIII, 2 *& 14. Ezech.* XXIX, 10.
(7) *Joſue* XI, 17, *& Judic.* I, 27. (8) 4. *Reg.* XXIII, 29, 30.
(9) *Herodot. l.* 2, *c.* 159. (10) Bibl. Orient p. 11. Abeſta, *& alii.*

tenir le feu. Il y avoit autrefois grand nombre de ces édifices sur la montagne d'Alborz, dans la Province d'*Adherbigrand*, qui est la Médie. Ils donnent au feu le nom de *Bab*, c'est-à-dire, *part*, parce qu'ils reconnoissent cet élément pour le principe de toutes choses, système qui a été suivi parmi les Grecs par Anaxagore.

Les Mages observent un silence mystérieux, lorsqu'ils se lavent ou qu'ils mangent, après avoir dit quelques paroles (1). Ce silence qu'ils ne rompent jamais, fait une partie de leur Religion. Pythagore pourroit bien avoir imité ce silence des Mages, de même que le respect qu'il vouloit que ses Disciples portassent au feu. Ils attribuent à chaque mois de l'année, à chaque jour, & même à chaque astre, aux montagnes, aux mines, aux eaux, aux arbres, des Génies, ou de ces Anges, qui ayant été créés avant l'homme, sont tombés dans l'infidélité & dans la désobéissance, & ont été confinés dans un pays qu'ils nomment le pays des Génies, comme qui diroit le pays des Fées. Nous parlerons encore des Mages sous l'article de Zoroastre. Il est bon de remarquer ici que les trois Livres dont on a parlé, & que les Guebres ou adorateurs du feu attribuent à Abraham, mais qui sont effectivement de Ibrahim Zerdoust, autrement nommé *Zoroastre* par les Grecs; que ces Livres, dis-je, sont très-rares & très-inconnus, les Guebres les gardant très-religieusement entre eux, & ne les communiquant pas aux étrangers. Ils sont écrits en ancien Persan, & on n'en a point encore vu en Europe (2).

On prétend que le nom de *Mages* signifie un homme qui a les oreilles coupées; en effet, *Migeguſch* a cette signification dans la Langue qui étoit en usage dans la Perse, au temps où le faux Smerdis qui étoit Mage, usurpa le trône de Cyrus. On sait que cet usurpateur n'avoit point d'oreilles, & que c'est cela qui le fit reconnoître par la fille d'Ozanès pour un des Grands de la Perse (3). Les Mages portoient donc un autre nom auparavant, & leur crédit étoit très-grand dans la Perse. Il tomba considérablement après le désastre de Smerdis.

Quoique ces Philosophes reconnussent dans la nature deux principes, l'un du bien, & l'autre du mal (4); le premier représenté par la lumiere, & le second par les ténebres; tous deux Dieux, & recevant parmi eux des prieres & des adorations; toutefois ils étoient partagés de sentimens, en ce que les uns les croyoient tous deux de toute éternité, & les autres que le bon principe seulement étoit éternel, & que le mauvais avoit été créé, comme nous croyons que le Démon est une créature déchue de sa pureté primitive.

Ils conviennent de plus que les deux principes sont dans une opposition continuelle, qui durera jusqu'à la fin du monde, & qu'alors le bon aura le dessus. Qu'après cela chacun d'eux aura son monde; savoir, le bon avec tous les gens de bien, au milieu desquels il regnera, & le mauvais aussi son monde avec tous les méchans. Les Mages rendoient des honneurs souverains à la lumiere, au soleil, au feu sacré de leurs Temples, & même au feu de leurs maisons, devant lesquels ils faisoient tous les actes de leur Religion.

(1) *Idem. p.* 167. (2) *Idem. p.* 701. (3) *Vide Justin. Herodot.* (4) *Vide Thom. Hyde Hist. Relig. veter. Persar. Hottinger Hist. Orient. l.* 4, *c.* 8, *&c.*

Ils avoient au contraire une horreur parfaite pour les ténebres, qu'ils regardoient comme le ſymbole du mauvais principe, & qu'ils haïſſoient comme nous faiſons le Démon. Lorſqu'ils trouvoient dans leurs Ecrits le nom d'*Aherman*, qui eſt celui du mauvais principe, ils l'écrivoient à rebours; & quand Xercès ſut que les Athéniens avoient chaſſé Thémiſtocle de leur ville (1), il adreſſa ſa priere à ce mauvais Dieu, & non à *Oromarde*, le Dieu bon; il le pria d'inſpirer toujours à ſes ennemis de chaſſer tout ce qu'il y avoit de plus braves gens parmi eux.

Voilà quels étoient les anciens Mages des Perſes, & quels ſont encore aujourd'hui les Guebres ou adorateurs du feu dans la Perſe & dans les Indes, qui ſont apparemment ceux que ſaint Matthieu a eu deſſein de déſigner ſous le nom de Mages.

MAGES, QUI VINRENT ADORER Jeſus-Chriſt nouveau-né à Bethléem. On forme pluſieurs queſtions ſur le ſujet des Mages. On demande qui ils étoient, d'où ils venoient, combien ils étoient, & en quel temps ils arriverent à Jéruſalem, & quelle étoit l'étoile qui leur apparut. On croit communément que les Mages étoient des Philoſophes & des Devins, dont la principale étude étoit l'Aſtronomie; que ceux qui vinrent adorer Jeſus-Chriſt, étoient des Diſciples & des deſcendans de Balaam, qui avoit prophétiſé pluſieurs ſiecles auparavant (2), qu'*il naîtroit une Etoile de Jacob, & qu'il ſortiroit du milieu d'Iſrael un Dominateur* (3), *qui frapperoit les Chefs de Moab, & qui détruiroit tous les enfans de Seth*, ou *tous les enfans de l'orgueil*. Ce ſentiment eſt fondé ſur l'Ecriture, qui dit expreſſément que les Mages *vinrent de l'Orient* (4), c'eſt-à-dire, de l'Arabie Déſerte, ou de la Méſopotamie, que les Auteurs ſacrés comprennent ſous le nom d'Orient. Balaam lui-même dit qu'il eſt venu du pays *d'Aram, des montagnes d'Orient* (5). Or il étoit venu de la ville de *Pethora*, ſituée ſur l'Euphrate (6). Iſaïe parlant de la venue d'Abraham dans la Terre promiſe, dit qu'il eſt venu de l'Orient (7): *qui a fait venir le Juſte de l'Orient?*

Les Arabes, les Iduméens Orientaux, les Chaldéens, peuples orientaux, par rapport à la Judée, ſe piquoient de ſageſſe. Le nom de Mage étoit conſacré dans ces pays-là, pour déſigner un Philoſophe, un homme qui faiſoit profeſſion de ſageſſe. Tertullien (8), ſaint Juſtin le Martyr (9), ſaint Epiphane (10), & parmi les nouveaux, Toſtat, Mariana, Barradius, Grotius, Cornelius à Lapide, & pluſieurs autres, font venir comme nous les Mages de deſſus l'Euphrate, ou de la Méſopotamie; en un mot, de l'orient de la Judée. Nous ne nous arrêtons point à réfuter ici ceux qui les font venir de la Perſe, ou de l'Arménie, ou de l'Afrique, ou de l'Ethiopie, ou des trois parties du Monde; de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Europe. Ceux qui déſirent de voir cette matiere traitée plus à fond, peuvent conſulter ceux qui ont écrit exprès ſur cela, & en particulier, la Diſſertation que nous

(1) *Plutarch. in Themiſtocle.* (2) L'an du Monde 2598, avant J. C. 1447, avant l'Ere vulg. 1451. (3) *Num.* XXIV, 17. (4) *Matth.* II, 1. (5) *Num.* XXIII, 7. (6) *Num.* XXIV, 5. *Vide Euſeb. in locis*, Παθόρα. (7) *Vide* 3. *Reg.* IV, 30. *Jerem.* XLIX, 7. *Abdiæ* v. 8. (8) *Tertull. contra Judæos, & l.* 3, *contra Marcion.* (9) *Juſtin. Mart. Dialogo contra Tryphon.* (10) *Epiphan. Epitom. fidei Cathol.*

en avons fait imprimer à la tête du Commentaire sur saint Matthieu.

Quelques anciens Peres semblent avoir cru que les Mages étoient au nombre de trois, & qu'ils étoient Rois dans leur pays. Tertullien (1) paroît assez fort pour la Royauté des Mages : mais il la prouve mal. Il suppose que pour l'ordinaire les Orientaux avoient des Mages pour Rois ; ce qui n'est nullement certain. Saint Ambroise (2), ou plutôt saint Césaire d'Arles, leur donne le nom de Rois ; mais on soupçonne que ce nom a été ajouté à son Texte. On cite saint Cyprien (3) dans un Sermon sur le Baptême, qui dit qu'ils étoient Rois : mais ce Sermon est d'un Abbé de Bonnevalle, nommé Arnaud, qui vivoit du temps de saint Bernard. Paschase Radbert (4), qui vivoit au neuvieme siecle dans l'Abbaye de Corbie, dit que personne de ceux qui ont lu l'Histoire des Gentils, n'ignore que les Mages n'aient été Rois. Enfin Théophylacte (5) parmi les Grecs, a soutenu expressément qu'ils étoient Rois. Voilà ce que l'on a de plus positif parmi les Anciens ; car la plupart des autres que l'on cite, ne sont nullement exprès ; & pour les Modernes, leur autorité n'est d'aucun poids. Ce qui a le plus contribué à faire donner le nom de Rois aux Mages, ce sont ces paroles du Psaume, qu'on leur a appliquées (6) : *les Rois de Tharsis & les Isles lui offriront des présens ; les Rois d'Arabie & de Saba lui apporteront des dons.*

On est assez partagé sur la profession des Mages. Les uns (7) ont cru qu'ils exerçoient les arts curieux & diaboliques de la divination, de l'astrologie judiciaire & des enchantemens. L'ancien Evangile de l'Enfance du Sauveur, dit qu'ils étoient Disciples de Zoroastre : mais d'autres (8) en ont porté un jugement plus favorable. Ils ont cru que leur magie étoit permise & naturelle. Saint Epiphane croit qu'ils étoient de la race d'Abraham & de Céthura. L'abbé Rupert leur donne le nom de Prophetes & d'hommes inspirés. Origenes (9) a cru que les Mages s'étant apperçus dans leurs opérations magiques, que le pouvoir du Démon étoit fort affoibli, s'appliquerent à en découvrir la cause : & qu'ayant remarqué dans le même temps un nouvel astre dans le Ciel, ils jugerent que c'étoit cet astre dont avoit parlé Balaam, & qui désignoit la naissance d'un nouveau Roi d'Israel : c'est ce qui les détermina à l'aller chercher, pour lui rendre leurs adorations. Saint Basile (10) & saint Ambroise (11) ont eu à peu-près la même pensée. Saint Jérôme sur Isaïe, Chap. XIX, dit qu'ils apprirent des Démons, ou plutôt de la prophétie de Balaam, que le Christ étoit né ; & Tertullien semble dire que c'est par l'astrologie qu'ils apprirent la naissance

(1) *Tertull. contra Judæos, & lib.* 3, *contra Marcion.* (2) *Ambros. seu potiùs Cæsarius, serm.* 139, *in append.* 5 *tomi S. Aug. nov. Edit.* (3) *Cyprian. seu Arnald. Abb. Bonævall. serm.* 2, *de septem. cardin. operib.* (4) *Paschas. Radbert. in Matth.* 11. (5) *Theophyl. in Matth.* 11. (6) *Psalm.* LXXI, 10. (7) *Ignat. Epist. ad Ephes. Justin. Dialog. cum Tryphone. Origen. homil.* 13, *in Num. & l.* 1, *contra Celsum. Ambros. l.* 2, *in Luc. Tertull. de Idololatria. Hil. l.* 4, *de Trinit. n.* 36. *Hieron. in Matth.* 11, *&c.* (8) *Auth. operis imperf. in Matth. Author. qu. ex vet. & nov. T. qu.* 63. *Vide & Mald. Vat. Brug. Erasm. Hammond. &c.* (9) *Origen. l.* 1, *contra Celsum.* (10) *Basil. de humana Christi generat.* (11) *Ambros. in Luc. l.* 2, *p.* 1297.

du

du Meſſie, puiſqu'il avance que juſqu'à Jeſus-Chriſt, cette ſcience étoit permiſe ; mais que depuis ce temps, elle eſt défendue, afin que perſonne déſormais ne s'aviſe de chercher dans les aſtres l'horoſcope de quelqu'un (1) : *Scientia iſta uſque ad Evangelium fuit conceſſa, ut Chriſto edito nemo exindè nativitatem alicujus de Cœlo interpretetur.*

Le nombre des Mages eſt fixé à trois depuis fort long-temps. Saint Léon le ſuppoſe en pluſieurs endroits (2). Saint Cézaire (3) le dit auſſi très-expreſſément. On voit la même choſe dans deux Sermons attribués autrefois à ſaint Auguſtin (4), mais dont l'un eſt de ſaint Léon, & l'autre ſe trouve ailleurs ſous le nom d'Euſebe d'Emeſe. Bede, l'Abbé Rupert, (5) & après eux, une foule de Commentateurs, l'enſeignent de la même ſorte. Ce ſentiment paroît fondé principalement ſur les trois ſortes de préſens qui ſont marqués dans l'Evangile. Ils lui préſenterent de l'or, de la myrrhe & de l'encens. Nous leur donnons communément les noms de Gaſpar, Melchior & Balthaſar : mais ces noms ſont inconnus à l'Antiquité, auſſi-bien que ces autres, qu'on leur attribue dans quelques Ouvrages peu autoriſés, & aſſez nouveaux ; comme ceux-ci qu'on donne comme noms Grecs ; *Magalat*, *Galgalat*, *Saraïm*, ou en Hébreu, *Apellius*, *Amerus* & *Damaſcus* ; ou enfin *Ator*, *Sato*, *Paratoras* (6).

On lit à la fin du troiſieme Tome des Ouvrages de Bede, dans un Livre intitulé, *Extraits des Peres*, &c. que *Melchior*, le premier des Mages, étoit un vieillard chauve, ayant une grande barbe, & de grands cheveux blancs, qui avoit une robe couleur d'hyacinthe, ou de bleu céleſte, un manteau jaune ou orangé, (*ſago mileno*, ou plutôt, *melino*) une chauſſure de couleur mêlée de bleu & de blanc, & un bandeau royal de différentes couleurs. Il offrit de l'or au Roi Jeſus-Chriſt. Le ſecond Mage s'appeloit Gaſpar. Il étoit jeune, ſans barbe, vermeil, vêtu d'une robe orangée, d'un manteau rouge. Sa chauſſure étoit couleur d'hyacinthe. Il offrit de l'encens, pour reconnoître la Divinité de Jeſus-Chriſt. Le troiſieme s'appeloit Balthaſar. Il étoit brun, portoit une grande barbe, étoit vêtu d'une robe rouge, d'un manteau de différentes couleurs. Sa chauſſure étoit jaune. Il offrit de la myrrhe au Sauveur, pour marquer ſa mortalité. Mais l'Ouvrage où ces particularités ſe rencontrent, eſt indigne du Vénérable Bede, & eſt ſans doute plus nouveau que lui.

Jérôme Oſorius Evêque d'Algarbe en Portugal, raconte qu'un Roi de la ville de Cranganor dans le Royaume de Calécut, nommé Cheriperimale, s'étant mis à voyager, pour expier un inceſte qu'il avoit commis avec ſa ſœur, vint dans la Carmanie, où il trouva deux Mages fameux, qui étoient ſur le point de s'en aller en Judée, pour y adorer un enfant nouvellement né d'une Vierge, & qui devoit racheter le genre humain. Cheriperimale les pria de trouver bon qu'il les accompagnât. Ils allerent donc enſemble ; & ayant adoré Jeſus-Chriſt, ils revinrent

(1) *Tertull. de Idololat.* — (2) *Leo, ſerm.* 1, 4, 5, 6, 7, 8, *de Epiphan. & Ep.* 16, *c.* 2. — (3) *Cæſar. ſerm.* 139, *appendic. t.* 5. *S. Aug. nov. Edit.* — (4) *Serm. olim.* 29 & 33, *de tempore, nunc* 133 & 136, *append. t.* 5. *S. Aug.* — (5) *Beda & Rupert in Matth.* 11. — (6) *Vide Caſaubon. in Baron. & Bolland. t.* 1, *p.* 7, 8. *Maii.*

dans leur pays. Le Roi de Cranganor étant de retour dans ſa ville, y fit bâtir une Egliſe en l'honneur de la Vierge, y fit repréſenter cette ſainte Mere de Dieu, tenant ſon Fils entre ſes bras, & ordonna qu'autant de fois que l'on prononceroit à voix haute le nom de Marie, tout le monde eût à ſe proſterner. C'eſt ce qu'Oſorius aſſure avoir appris de perſonnes très-inſtruites de ce qui regarde les Indes, & qui aſſurent que cela ſe trouve ainſi dans les anciens monumens des Indiens. Il ajoute que les Indiens dépeignent les trois Mages de cette ſorte. Il y en a d'abord deux qui marchent enſemble, ayant le teint blanc, vêtus à la royale, ayant leurs préſens avec eux ; & derriere eux, le troiſieme de couleur brune, à peu-près comme un Ethiopien, portant auſſi ſes préſens. Le Pere Maffée dans ſon Hiſtoire, fait auſſi mention de cette hiſtoire. Il nomme *Perimalo* le Roi de Calécut.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu (1), cite d'anciens Livres apocryphes, qui portoient le nom de Seth, qui diſoient que les Mages avoient été douze, choiſis de toute leur nation, & ſe ſuccédant de pere en fils depuis pluſieurs ſiecles, pour obſerver le moment de l'apparition de l'étoile prédite autrefois par Balaam. Ils montoient pour cela ſur une montagne, d'où ils obſervoient le lever des aſtres. Enfin l'étoile leur apparut, ayant au milieu de ſoi un jeune enfant, & une croix au-deſſus. L'enfant leur parla, & leur ordonna de ſe tranſporter en Judée. L'Auteur de la Gloſe ordinaire, ſans limiter le nombre des Mages, ſe contente de dire qu'ils étoient pluſieurs. Le même Ecrivain qui a compoſé le Commentaire imparfait ſur ſaint Matthieu, que nous avons déjà cité plus d'une fois, enſeigne que ſaint Thomas étant allé en Perſe, y inſtruiſit & baptiſa les Mages ; après quoi, ils s'appliquerent avec lui à prêcher l'Evangile. On tient qu'ils furent martyriſés dans une ville d'Arabie. Les Arméniens ſoutiennent qu'ils ont prêché, & ſouffert le martyre dans leurs pays (2). Le Connétable d'Arménie écrivoit au Roi ſaint Louis, qu'ils étoient venus de Tangat dans l'Arménie.

Le temps auquel les Mages arriverent dans la Judée, eſt un point qui a beaucoup exercé les Chronologiſtes. Ceux qui les font venir du fond de la Perſe, leur donnent deux ans pour faire leur voyage (3) ; ſuppoſant que l'étoile apparut aux Mages deux ans avant la naiſſance du Sauveur. En cela le Texte de l'Evangile leur paroît favorable, puiſqu'il y eſt dit (4) qu'Hérode fit mourir les enfans de Bethléem depuis deux ans & au-deſſous, ſelon le temps que les Mages lui avoient marqué. D'autres croient qu'étant partis au moment de la naiſſance du Sauveur, ils n'arriverent à Bethléem que deux ans après. Enfin d'autres les font partir au moment de la naiſſance du Sauveur ; & pour les faire arriver à Bethléem treize jours après cette naiſſance, ils leur donnent des dromadaires pour faire plus de diligence. Quelques-uns ont cru que l'étoile leur étoit apparue dès le temps de la conception de ſaint Jean-Baptiſte, ou dès le temps de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt :

(1) *Auth. Operis imperf. homil.* 2. (2) Chardin, Voyage de Perſe, t. 3, p. 131. (3) *Spicileg.* t. 7, *p.* 217, *an.* 1249. (4) *Vide ſerm.* 131 & 132, *in Append* t. 5. *Oper. S. Aug. nov. Edit. quidam apud Theophylact.* (5) *Matth.* 11, 16.

mais je ne penſe pas que perſonne ait oſé fixer le temps précis de leur départ, quoique la plupart aient déterminé le jour de leur arrivée à Bethléem au treizieme jour depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt. En les faiſant venir des bords de l'Euphrate, nous croyons qu'ils ont pu arriver à Jéruſalem en moins de vingt jours, en traverſant l'Arabie Déſerte ſur des chameaux, qui eſt la monture ordinaire de ce pays-là; car de l'Euphrate à Jéruſalem, il n'y a pas plus de deux cents lieues.

Venons a préſent à l'étoile qui apparut aux Mages. Quelques Anciens (1) ont avancé que c'étoit un aſtre nouveau, créé exprès pour annoncer aux hommes la naiſſance du Meſſie. Origenes, Livre 1 contre Celſe, Maldonat & Grotius croient que c'étoit une eſpece de comete, qui avoit paru extraordinairement dans l'air. Ligtfoot croit que la même lumiere qui apparut aux Anges près de Bethléem, ſe fit voir auſſi de loin ſur la Judée aux Mages, & les attira aux pieds du Sauveur. D'autres ont prétendu que c'étoit un Ange revêtu d'un corps lumineux en forme d'étoile (2), laquelle ayant pris ſa route du côté de la Judée, détermina les Mages à la ſuivre. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur S. Matthieu, & ſaint Epiphane (3) ont ſuivi une ancienne tradition, qui ſe trouvoit dans le Livre apocryphe de Seth, qui portoit que cette étoile avoit paru ayant au milieu de ſoi un jeune enfant, & au-deſſus la figure de la croix. L'Auteur de l'Ouvrage intitulé: *Des Merveilles de la ſainte Ecriture*, publié ſous le nom de S. Auguſtin, aſſure que quelques Ecrivains ont cru que cette étoile étoit le Saint-Eſprit, qui apparut aux Mages ſous la figure d'un aſtre, comme il apparut dans le baptême de Jeſus-Chriſt ſous la figure d'une colombe. Saint Ignace dans ſon Epître aux Ephéſiens, dit que cette étoile ſurpaſſoit par ſon eclat toutes les autres étoiles, & que le ſoleil & la lune formoient en quelque ſorte ſon cortege, & que tout le monde étoit dans l'admiration, en conſidérant cette nouvelle lumiere.

Chalcidius Philoſophe Platonicien (4), qui a fait un Commentaire ſur le Timée de Platon, parle de ce Phénomene en ces termes: *Il faut remarquer une autre hiſtoire bien plus ſainte, & plus digne de vénération; c'eſt celle qui nous parle de l'apparition d'une étoile, qui ne préſageoit ni des maladies, ni la mortalité, mais la deſcente de Dieu ſur la terre, pour vivre parmi les hommes, & pour les combler de ſes faveurs. Des Sages de Chaldée ayant apperçu cette étoile durant la nuit, comme ils étoient inſtruits dans la ſcience de l'aſtronomie, ils ſe mirent à chercher ce Dieu nouveau-né; & l'ayant trouvé, ils lui offrirent des préſens convenables à une ſi haute Majeſté.*

On diſpute ſi l'étoile ſe fit voir à tout le monde, ou ſeulement aux Mages. Les uns (5) croient qu'elle ne fut vue que des ſeuls Mages; d'autres (6), qu'ils ne la virent même que deux ou trois

(1) *Leo Magn. ſerm. 1, de Epiphan. Chriſ. homil. 6, in Matt. Baſil. de hum. Chriſti nativ. Ambroſ. l. 2, in Luc. Fulgent. homil. de Epiph. & Author. ſerm. 131. Append. l. 5. Oper. S. Aug.* = (2) *Chryſ. & Theophyl. in Matth. Evangel. Infantiæ. Author. de Mirabil. Sacr. Script. Cæſar. Dialog. 20. Mald.* = (3) *Epiphan. hæreſ. 26 & 39* = (4) *Chalcid. in Timæum Platonis, p. 19.* On ne ſait quand ce Philoſophe a vécu; mais on ſait qu'il étoit Chrétien. = (5) *Author Præadamit. l. 4, c. 3.* = (6) *Baſil. homil. de hum. Chriſti nativ. Auth. de Mirabil. ſacr. Script.*

fois ; ſavoir, dans leur pays, & enſuite au ſortir de Jéruſalem, lorſqu'ils ſe mirent en chemin pour aller à Bethléem. Saint Chryſoſtome (1), ſaint Ambroiſe (2), ſaint Auguſtin (3), ſaint Bernard (4), l'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur S. Matthieu, tiennent qu'ils la virent toujours depuis qu'elle commença à leur paroître, juſqu'à ce qu'étant diſparue à leur arrivée à Jéruſalem, cela les mit dans la néceſſité de s'informer du lieu où le Meſſie devoit naître. Saint Ignace le Martyr, & le faux Evangile de l'Enfance de Jeſus, croient qu'elle parut à la face de tout le monde, que tous les peuples la virent, & qu'il ne tint qu'à eux de la ſuivre. Les Mages arrivant à Jéruſalem, ſemblent ſuppoſer qu'il n'y a perſonne qui ne l'ait vue. *Où eſt le Roi des Juifs nouveau-né ? Car nous avons vu ſon étoile dans l'Orient.*

Pour nous, nous croyons que cette étoile étoit un météore enflammé dans la moyenne région de l'air, qui ayant été remarqué par les Mages avec des circonſtances miraculeuſes & extraordinaires, fut pris par eux pour l'étoile prédite long-temps auparavant par Balaam, & qu'enſuite ils ſe déterminerent à la ſuivre, & à chercher le Roi nouveau-né, dont elle annonçoit la venue. C'étoit donc une lumiere qui marchoit dans l'air devant eux, à peu-près comme la colonne de nuée dans le déſert. L'inſpiration intérieure, la lumiere du Saint-Eſprit, l'attrait de la grace furent les motifs qui les engagerent à ſuivre ce phénomene.

MAGETH, ville de delà le Jourdain, qui fut priſe par Judas Maccabée (5). Elle eſt nommée *Maked* dans le Grec. C'eſt apparemment la même que *Machat*, *Joſue* XIII, 11, 13 (6). & XII, 5.

MAGICIENS. Le nom de *Magicien*, *Magus*, *Magi*, ſe trouve aſſez ſouvent dans l'Ecriture. D'ordinaire c'eſt pour ſignifier un Devin, ou un Diſeur de bonne aventure, &c. Moïſe par exemple défend de conſulter ces ſortes de gens ſous peine de mort (7) : *Non declinetis ad Magos, nec ab Ariolis aliquid ſciſcitemini.... anima quæ declinaverit ad Magos & Ariolos.... ponam faciem meam contra illam, & interficiam illam de medio populi ſui.* Les termes Hébreux (8) *Oboth* & *Jedonim*, ſignifient à la lettre, le premier des gens *remplis de l'eſprit de Pithon*, ou du Démon, qui ſe mêlent de prédire l'avenir ; & le ſecond, des *Connoiſſans*, des gens qui ſe vantent de connoître les choſes cachées. Ce ſont ces ſortes de gens que Saül extermina des terres d'Iſrael (9).

Daniel parle auſſi *des Magiciens* (10), & des Devins qui étoient en Chaldée ſous le Roi Nabuchodonoſor. Il en nomme de quatre ſortes ; *Chartumim*, *Aſaphim*, *Mecaſphim* & *Caſdim*. Les premiers ſignifient, ſelon Théodotien, *des Enchanteurs* ; ſelon les Septante, *des Sophiſtes* ; ſelon ſaint Jérôme, des Devins, *Ariolos*, des Diſeurs de bonne aventure, des Tireurs d'horoſcope. Le ſecond terme *Aſaphim* a beaucoup de rapport au grec, *Sophos*, Sage, ſoit que les Grecs aient pris ce terme des Babyloniens, ou les Babyloniens des Grecs. Le nom

(1) *Chryſoſt. homil.* 6, *in Matt.* (2) *Ambroſ. l.* 2, *in Luc.* (3) *Aug.* 200, 201, 202, *nov. Edit.* (4) *Bernard. ſerm.* 3, *in Epiphan.* (5) 1. *Macc.* V, 36. (6) *Joſue* XIII, 13. מעכת (7) *Levit.* XIX, 31, XX, 6. (8) אל הו כור ואל הידענום (9) 1. *Reg.* XXVIII, 3. להרשמים ולאספים ולמכשמים (10) *Dan.* I, 20, II, 2, 10, 27. ולכשדים

d'*Aſaphim* n'a pas ſa racine dans la Langue Chaldéenne, & Grotius croit qu'il vient du grec. Théodotion & S. Jérôme l'ont rendu par *des Magiciens*, & les Septante, par *des Philoſophes*.

Le troiſieme terme, qui eſt *Meaſphim*, eſt traduit par ſaint Jérôme, & par les Grecs, *Maleſici*, des Enchanteurs, de ces gens qui uſent d'herbes & de drogues magiques, du ſang des victimes, des os des morts pour leurs opérations ſuperſtitieuſes. Le quatrieme, qui eſt *Caſdîm*, des Chaldéens, a deux ſignifications. La premiere marque le peuple Chaldéen, dont Nabuchodonoſor étoit alors le Monarque; la ſeconde déſigne une ſorte de Philoſophes nommés Chaldéens, qui occupoit un quartier ſéparé de la Ville, & qui étoient exempts des charges & des impoſitions publiques, dont l'étude étoit la Phyſique, l'Aſtrologie, la Divination, la Prédiction de l'avenir par l'inſpection des aſtres, l'interprétation des ſonges, la ſcience des augures, le culte des Dieux, &c (1).

Tous les arts curieux & ſuperſtitieux étoient interdits parmi les Iſraélites; & afin de leur ôter l'envie d'imiter les autres peuples d'Orient qui avoient tous leurs Devins, leurs Magiciens & leurs Enchanteurs, Dieu leur avoit donné les Prophetes qui leur découvroient l'avenir & les choſes cachées d'une maniere ſûre, claire & aiſée; au lieu que les prédictions des Devins étoient toujours obſcures, énigmatiques, douteuſes & dangereuſes, tant par rapport à ceux qui conſultoient, qu'à ceux qui étoient conſultés. Les Lois les condamnoient également à mort. On peut voir ci-devant l'article de *Jannés* & *Mambrés* Magiciens de Pharaon. Voyez auſſi ci-après *Python*.

MAGIE. Il y a pluſieurs ſortes de magies. La Loi de Dieu condamne toutes celles qui ne ſont point naturelles, & où l'on emploie les conjurations & les invocations du Démon; en un mot, toute magie noire, & toutes les manieres ſuperſtitieuſes que les Magiciens, les Sorciers, les Enchanteurs, les Nécromanciens, les Exorciſtes, les Aſtrologues, les Devins, les Interpretes des ſonges, les Diſeurs de bonne aventure, les Tireurs d'horoſcopes emploient pour exercer leurs arts diaboliques, ſoit pour nuire aux hommes, ou pour leur procurer la ſanté, ou d'autres avantages. Dieu défend de conſulter les Magiciens, ſous peine de la vie (2). Il menace d'exterminer ceux qui les conſulteront en ſecret (3). Saül fit ce qu'il put pour les chaſſer du pays d'Iſrael (4): mais il ne put empêcher qu'il ne s'y en trouvât, & que les Iſraélites ne fuſſent toujours adonnés à ces ſortes de ſuperſtitions. On ſait que les Magiciens de Pharaon imiterent par leurs enchantemens les vrais miracles de Moïſe. Voyez ci-devant *Jannés & Mambrés*, & notre Diſſertation ſur les vrais & les faux miracles, à la tête du Commentaire ſur l'Exode.

MAGOG (5), fils de Japheth, eſt, à ce qu'on croit, pere des Scythes (6), ou des Tartares. On ſait que le nom de Scythes étoit autrefois fort étendu, & qu'il comprenoit les Gethes, les Goths, les Sarmates, les Saces, les Maſſagetes, & pluſieurs autres peu-

(1) Voyez Diodore de Sicile, l. 1 & l. 2 de ſa Biblioth. & Strabon, l. 6. (2) *Levit.* XIX, 31. (3) *Levit.* XX, 6. (4) 1. *Reg.* XXVIII, 3. (5) *Geneſ.* X, 2. מגוג *Magog.* (6) *Ita Joſeph. Hieronym. Euſtat. alii plerique.*

ples. Les Tartares & les Moſcovites occupent aujourd'hui le pays des anciens Scythes, & on trouve encore parmi eux beaucoup de veſtiges du nom de Gog & de Magog. Ils s'appeloient autrefois *Mogli*. On connoît dans la Tartarie les Provinces de *Lug* & *Mongug*, de *Gangigu*, & de *Gigui*, de *Engui*, de *Corgangui*: & de *Caigui*, &c. Saint Ambroiſe (1) a cru que Gog & Magog déſignoient les Goths, qui ravagerent l'Empire Romain au cinquieme & ſixieme ſiecles. Nous croyons que Gog & Magog marqués dans Ezéchiel (2), ſont mis pour Cambyſes & pour ſon armée; & que Gog & Magog de l'Apocalypſe (3), déſignent en général tous les ennemis de l'Egliſe, & en particulier, les ſuppôts de l'Antechriſt. Gog & Magog ſont en quelque ſorte paſſés en proverbe, pour déſigner des ennemis nombreux, puiſſans, cruels, barbares, infideles, ennemis de Dieu & de ſon culte. Voyez ci-devant Gog.

MAGRON, village aſſez près de Gabaa. Saül ſe retira avec ſix cents hommes dans la caverne de Remnon, au voiſinage de Magron. 1 *Reg.* XIV, 2.

MAHALAT, femme de Roboam Roi de Juda. 2 *Par.* XI, 18.

MAHALON, fils d'Elimélech & de Noémi (4). Il épouſa dans le pays de Moab Ruth la Moabite; & étant mort ſans enfans, Ruth ſa veuve ſuivit Noémi ſa belle-mere à Bethléem, & y épouſa Booz parent d'Elimélech.

MAHANAIM, ou *Manaïm*, ville des Lévites de la famille de Mérari, dans la Tribu de Gad (5), ſur le torrent de Jabok. Ce nom de *Mahanaïm*, ſignifie *les deux camps*. Le Patriarche Jacob lui donna ce nom, parce qu'en cet endroit il eut une viſion des Anges qui venoient au-devant de lui (6). Mahanaïm fut le ſiege du Royaume d'Isboſeth, après la mort de Saül (7); ce fut au même endroit que David ſe retira, pendant la révolte d'Abſalom (8); & ce fils rebelle fut vaincu & mis à mort aſſez près de cette ville. Elle eſt quelquefois nommée dans la Vulgate ſimplement, *Caſtra*, le Camp. Voyez *Geneſ.* XXXII, 21, & 2 *Reg.* II, 9, 12, 29, & XVII, 24, XIX, 32.

MAHARAI, de Nétophat, un des braves de l'armée de David. 2 *Reg.* XXIII, 28.

MAHAZIOTH, fils d'Héman, Chef de la vingt-troiſieme famille des Lévites. 1 *Par.* XXV, 4.

MAHELETH, autrement *Baſemach*, fille d'Iſmael, & femme d'Eſaü. *Geneſ.* XXVIII, 9.

MAHELETH, ou *Maëleth* (9), ſe lit au titre du Pſeaume LXXXVII, 1. *In finem pro Maheleth.* Ce terme ſignifie la danſe, ou le chœur des Chantres & des Danſeurs & Danſeuſes. C'eſt le même que *Maëleth* du Pſeaume LII, 1. Voyez ci-devant *Maëleth*. Ceux qui veulent que ce ſoit un inſtrument de muſique, ne ſauroient donner la moindre preuve de leur conjecture.

MAHIR, fils de Caleb, de la Tribu de Juda. 1 *Par.* IV, 11.

MAHOL, ou *Machol*, pere d'Ethan, d'Héman, de Chalchol & de Dora. Voyez 3 *Reg.* IV, 31, & ci-devant *Héman* & *Chalchol*, ou *Cholchol*. Il y en a qui conjecturent que *Machol* étoit la mere, & non le pere d'Ethan, d'Héman,

(1) *Ambroſ. l.* 2, *ad Gratian. c.* 4, *ad finem.* (2) *Ezechiel.* XXXVIII, XX, IX. (3) *Apoc.* XX, 7. (4) *Ruth.* 1, 2, 3, *&c.* (5) *Joſue* XXI, 38 & 1, 29, 30, XIII. *Par.* VI, 80. (6) *Geneſ.* XXXII, 2. (7) 2. *Reg.* XI, 9, 14. (8) 2. *Reg.* XVII, XVIII, *&c.* (9) מחלת *Macheleth*, *Chorus*, *Chorea.*

&c. ou que *Machol* eſt un nom générique, qui ſignifie *le chœur*; en ſorte qu'Ethan, Héman, Chalchol & Dora ſeroient qualifiés ici *fils du chœur*, à cauſe de leur profeſſion de Chantres & de Muſiciens.

MAIMAN, Prêtre de la ſixieme famille Sacerdotale. 1 *Par.* XXIV, 9.

MAINS, *manus*. Impoſition des mains; cérémonie fort uſitée dans l'ancien & le nouveau Teſtament. Voyez *impoſitions des mains*.

MAIN, *manus*, ſe met quelquefois pour l'étendu: *Hoc mare magnum & ſpatioſum manibus; Pſalm.* CIII, 26, & *Iſai.* XXII, 18. Hébr. *Terram ſpatioſam manibus*; *Geneſ.* XXXIV, 21, & 2 *Eſdr.* VII, 4.

LA MAIN, ſe met auſſi pour un monument qu'Abſalom érigea auprès de Jéruſalem; 2 *Reg.* XVIII, 18. *Abſalom erexerat ſibi, dum adhuc viveret, titulum in valle Regis... & appellatur Manus Abſalom, uſque ad hanc diem.*

LA MAIN ſe prend auſſi ſouvent pour la puiſſance, & pour l'impreſſion de l'Eſprit ſaint, qui ſe fait ſentir ſur un Prophete: *Facta eſt ſuper eum manus Domini.* Il eſt dit en pluſieurs endroits, que Dieu a donné ſa Loi, ou qu'il a envoyé ſes ordres *par la main* de Moïſe, ou de quelque autre Prophete; qu'il a parlé à ſon peuple *par la main des Prophetes*, &c. c'eſt-à-dire, par leur moyen, par leur bouche, &c.

LA MAIN ÉLEVÉE, marque la force, l'autorité. Ainſi il eſt dit que Dieu a tiré ſon peuple de l'Egypte la main haute & élevée, c'eſt-à-dire, avec hauteur, avec autorité, ſans que les Egyptiens aient pu s'y oppoſer. La main élevée, ſignifie auſſi quelquefois l'inſolence du pécheur qui s'éleve contre Dieu, ſans crainte & ſans reſpect. *Peccare elatâ manu.* Deut. XXXII, 27.

MAIN ſe met quelquefois pour la vengeance que Dieu exerce contre quelqu'un (1). *La main du Seigneur s'appeſantit ſur les Philiſtins*, lorſqu'ils eurent pris l'Arche d'Alliance, & on leur dit qu'elle ne ceſſeroit pas de les opprimer, qu'ils n'euſſent renvoyé l'Arche avec des préſens.

MAIN ſe dit auſſi pour *fois*. Daniel & ſes compagnons (2) ſe trouverent *dix mains* plus ſages que tous les Mages & les Devins du pays. De là peut venir le mot de *maint* & *mainte*, beaucoup, pluſieurs.

JETER DE L'EAU SUR LES MAINS de quelqu'un, ſignifie le ſervir; ainſi on dit qu'Eliſée (3) jetoit de l'eau ſur les mains d'Elie, pour dire qu'il étoit ſon ſerviteur.

LAVER SES MAINS. Pilate lave ſes mains, pour marquer qu'il eſt innocent de ce qu'on lui veut faire faire, en condamnant Jeſus, dans lequel il ne trouvoit aucun ſujet de condamnation (4). Le Pſalmiſte *lave ſes mains dans le ſang des pécheurs* (5); il approuve la vengeance que Dieu tire de leur iniquité. Le juſte *lave ſes mains parmi les innocens* (6); il eſt lié d'amitié avec eux.

BAISER SA MAIN, eſt un acte d'adoration: *Si j'ai vu le ſoleil dans ſon éclat, & ſi j'ai baiſé ma main*, dit Job (7).

REMPLIR SES MAINS, ſignifie prendre poſſeſſion du Sacerdoce, entrer en poſſeſſion d'une dignité ſacerdotale, en faire les fonctions (8); parce que dans cette

(1) 1. *Reg.* V, 6, 7. (2) *Dan.* 1, 20. עשר ידות (3) 4. *Reg.* III, 11. (4) *Matth.* XXVII, 24. (5) *Pſalm.* LVII, 11. (6) *Pſalm.* XXV, 6. (7) *Job.* XXXI, 27, 3. *Reg.* XIX, 16. (8) *Judic.* XVII, 5, 12. *Vide Levit. &* 3. *Reg.* XIII, 33.

céremonie on mettoit dans les mains du nouveau Prêtre les parties de la victime qu'il devoit offrir.

S'APPUYER SUR LES MAINS DE QUELQU'UN (1), eſt une marque de familiarité & de ſupériorité. Le Roi d'Iſrael avoit un de ſes confidens ſur qui il s'appuyoit, & le Roi de Syrie s'appuyoit ainſi ſur Naaman, lorſqu'il alloit au Temple du Dieu Remmon (2).

LA MAIN ſe met quelquefois pour le bord, le côté, les gonds d'une porte, les bras, les ſoutiens d'un trône, &c.

LEVER LA MAIN, eſt une maniere de prêter ſerment, uſitée parmi toutes les Nations.

DONNER LES MAINS, ſignifie accorder la paix, jurer amitié, promettre toute aſſurance, faire alliance (3) : *Dexteram dedit, accepit : abiit.* Les Juifs diſent qu'ils ont été obligés (4) de *donner les mains* aux Egyptiens & aux Aſſyriens, pour avoir du pain ; c'eſt-à-dire, de ſe rendre à eux, de faire alliance avec eux, pour pouvoir ſubſiſter, pour ſauver leur vie dans leur extrême néceſſité.

LA MAIN DROITE, chez les Hébreux, ſignifie ordinairement le côté du midi. Voyez ci-devant *Droite*.

MAJOUMA, ou *Majuma*. C'étoit le port de la ville de Gaze en Paleſtine. L'Empereur Conſtantin lui avoit changé ſon nom, & lui avoit donné celui de *Conſtantia*, à cauſe de ſon fils Conſtantius, & en conſidération de l'attachement de cette ville à la Religion Chrétienne. Julien lui ôta le nom de *Conſtantia*, & ordonna qu'on l'appelleroit ſimplement *le port de Gaze* : mais ſous les Empereurs ſuivans, on continua à l'appeler *Majuma* (5), & même *Conſtantia*. Je ne trouve pas le nom de *Majuma* dans l'Ecriture ; mais il eſt ſouvent fait mention de *Gaza*.

MALACHIE (6), le dernier des douze petits Prophetes, eſt tellement inconnu, que l'on doute même ſi ſon nom eſt un nom propre, & s'il n'eſt pas mis pour un nom générique, qui ſignifie un Ange du Seigneur, un envoyé, un Prophete ; car il paroît par Aggée (7), & par le Prophete que nous citons ſous le nom de *Malachie* (8), qu'en ce temps-là, on donnoit aſſez ſouvent aux Prophetes le nom de *Malach-Jehova*, ou d'envoyés du Seigneur. Les Septante ont rendu l'Hébreu *Malachi*, par *ſon Ange*, au lieu de *mon Ange*, que porte l'Hébreu, & pluſieurs Peres (9) ont cité *Malachie* ſous le nom d'*Ange du Seigneur*. L'Auteur du quatrieme Livre d'Eſdras, & Tertullien joignent enſemble les noms de *Malachie* & d'*Ange du Seigneur*. Origenes a cru que Malachie étoit un Ange incarné, plutôt qu'un Prophete (10) : mais ce ſentiment n'eſt pas ſoutenable. Il eſt bien plus vraiſemblable que Malachie n'eſt autre qu'Eſdras ; & c'eſt l'opinion des anciens Hébreux, du Paraphraſte Chaldéen, de S. Jérôme (11) & de l'Abbé Rupert.

L'Auteur de la vie des Prophetes, ſous le nom de S. Epiphane, Dorothée, & la Chronique d'Alexandrie, diſent que Malachie étoit

(1) 4. *Reg.* VII, 2, 17. (2) 4. *Reg.* V, 18. (3) 2. *Macc.* XIII, 22. (4) *Thren.* V, 6. (5) *Sozomen. hiſt. l.* 5, *c.* 3. (6) *Malach.* 1. מלאכי 70. Ἀγγέλου αὐτοῦ. Comme s'ils avoient lu מלאכו (7) *Agg.* 1, 13. (8) *Malach.* III, 1. (9) *Clem. Alex. l.* 1. *Stromat. Tertull. l. contra Judæos, c.* 5. (10) *Origen. t.* 2, *in Joan. Vide Hieron. in Agg.* 1, *& Præfat. in Malach. & Ep. ad Evangel.* (11) *Hieron. Præfat. in Malach. & Comment. in eund. plurib. locis.*

de la Tribu de Zabulon, natif de Sapha ; que le nom de Malachie lui fut donné, à cauſe de ſa douceur angélique, & parce qu'il y avoit un Ange qui apparoiſſoit viſiblement au peuple, lorſque ce Prophete avoit parlé, & qui confirmoit ce qu'il avoit dit. Il mourut, dit-on, aſſez jeune, & fut enterré près du tombeau de ſes peres.

Il paroît certain que Malachie a prophétiſé ſous Néhémie, & après Aggée & Zacharie, dans un temps où il y avoit parmi les Prêtres & le peuple de Juda, d'aſſez grands déſordres, que Malachie reprend. Il invective contre les Prêtres. (1). Il reproche au peuple d'avoir épouſé des femmes étrangeres (2). Il invective contre leur dureté envers leurs freres (3), leur trop de facilité à faire divorce (4), leur négligence à payer les dîmes & les prémices (5). Il ſemble faire alluſion à l'alliance que Néhémie renouvela avec le Seigneur, accompagné des Prêtres & des principaux de la nation (6). Malachie eſt le dernier des Prophetes de la Synagogue. Il vivoit environ quatre cents ans avant Jeſus-Chriſt. Il a parlé de la venue de S. Jean-Baptiſte, & du double avénement du Sauveur, d'une maniere très-expreſſe (7). Il parle du ſacrifice de la Loi nouvelle, & de l'abolition des anciens ſacrifices (8), en ces termes : *Je ne veux plus recevoir d'offrandes de votre main ; car depuis l'orient juſqu'à l'occident, mon nom eſt grand parmi les nations*, & en tout lieu on ſacrifie, & *on offre à mon nom une offrande pure ; car mon nom eſt grand parmi les nations, dit le Seigneur.* Les Juifs tiennent que du temps de Darius, fils d'Hyſtaſpe, ils tinrent une aſſemblée générale des Chefs de leur nation, pour déterminer le Canon des Ecritures ; que Daniel, Aggée, Zacharie & Malachie y préſiderent, & qu'Eſdras en fut le Secrétaire. Daniel n'a certainement pas vécu juſques-là, & cette aſſemblée eſt très-douteuſe. La mort de Malachie eſt miſe dans le Martyrologe Romain au 14 de Janvier.

MALADIES. Les maladies & la mort ſont des ſuites & des effets du péché ; c'eſt l'idée que l'Ecriture nous en donne. Les anciens Hébreux, peu verſés dans l'étude de la Phyſique, & peu accoutumés à recourir aux cauſes naturelles, & à conſulter les Médecins dans leurs maladies, les attribuoient ordinairement aux mauvais Eſprits exécuteurs de la vengeance divine. Pour peu que les incommodités paruſſent extraordinaires, & que la cauſe leur en fût inconnue, ils ne manquoient pas de dire que c'étoit un coup de la main vengereſſe du Seigneur ; les plus pieux & les plus ſages recouroient à Dieu pour en obtenir la guériſon ; & on blâme le Roi Aſa, de ce que dans les douleurs de la goutte dont il étoit attaqué aux pieds, il n'eut pas recours au Seigneur, mais de ce qu'il mit ſa confiance aux Médecins (9) : *Nec in infirmitate ſua quæſivit Dominum, ſed magis in Medicorum arte confiſus eſt.* Les amis de Job ne balancent pas à attribuer à la juſtice de Dieu toutes les incommodités dont ce ſaint homme étoit accablé. La lepre ſi commune parmi les Juifs, ſe traitoit comme une maladie envoyée de Dieu ; c'étoient les Prêtres qui jugeoient de la nature &

(1) *Malach.* 1, 6, *& ſeq.* II, 1, 2, *&c.* (2) *Malach.* II, 11. (3) *Malach.* II, 10, III, 5. (4) *Malach.* III, 13. (5) *Malach.* III, 10. (6) *Malach.* II, 4, 5, *& ſeq.* (7) *Malach.* III, 1, 2, 3, 4, 5. (8) *Malach.* I, 10, 11, 12, 13. (9) 2. *Par.* XVI, 12.

des qualités de ce mal, qui renfermoient le Malade, qui le déclaroient guéri ou atteint de lepre; & après ſa guériſon le Malade offroit un ſacrifice comme pour expier ſa faute. Marie, Giezi & le Roi Ozias frappés ſoudainement de lepre; la premiere, en punition des diſcours de détraction; le ſecond, pour ſon avarice; & le troiſieme, pour ſa préſomption: tout le peuple d'Iſrael frappé de peſte, pour punir la vanité de David; & quantité d'exemples de même nature, fomentoient & augmentoient la prévention du peuple à cet égard.

Dans l'Evangile on attribue la cauſe de la plupart des maladies au Démon. On y dit que le Démon a lié une femme qui étoit courbée depuis dix-huit ans (1): *Hanc filiam Abrahæ quam alligavit Sathanas, ecce decem & octo annis, non oportuit ſolvi à vinculo iſto die ſabbathi?* On nous y parle de la même perſonne comme poſſédée d'un eſprit de maladie (2): *Mulier quæ habebat ſpiritum infirmitatis.* On nous y parle d'un Démon muet, & d'un autre qui parloit avec peine; c'eſt-à-dire, qui cauſoit ces infirmités à ceux qui en étoient poſſédés; & lorſque Jeſus-Chriſt ou ſes Apôtres vouloient rendre la ſanté à ces Malades, ils commençoient par en chaſſer les Démons, puis la guériſon ſuivoit auſſi-tôt.

Dans d'autres cas le Sauveur commence à leur remettre leurs péchés, puis il les guérit: *Datur nobis intelligentia propter peccata pleraſque evenire corporum debilitates; & idcircò forſan dimittuntur priùs peccata, ut cauſis debilitatis ablatis, ſanitas reſtituatur*, dit S. Jérôme (3). S. Paul livre à Sathan l'Inceſtueux de Corinthe, pour la perte de ſa chair, *ad interitum carnis*, afin que le mauvais Eſprit le tourmente & l'afflige par des maladies (4): le même Apôtre attribue aux Communions indignes la mort & les maladies de pluſieurs (5): *Ideò inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt multi.* Le même Apôtre attribue à un mauvais Ange les infirmités dont il eſt affligé (6): *Datus eſt mihi ſtimulus carnis meæ Angelus Sathanæ qui me colaphiſet.*

C'eſt un Ange de mort qui fait périr les premiers-nés des Egyptiens; c'eſt l'Ange Exterminateur qui met à mort l'armée de Sennachérib; ç'eſt l'Ange vengeur qui tire l'épée contre le peuple, & qui le frappe de peſte pour punir le péché de David. Saül tombe dans une noire mélancolie, & on dit que le Démon le ſaiſit. Abimélech, Roi de Gérare, n'a pas plutôt enlevé Sara, épouſe d'Abraham, qu'il eſt menacé de mort (7): Her & Onan, fils de Juda, ſont mis à mort par des maladies inconnues, pour avoir commis des actions honteuſes & déteſtables: les Philiſtins ſont frappés d'une incommodité honteuſe, pour n'avoir pas traité l'Arche avec tout le reſpect qu'elle méritoit. On ne finiroit pas ſi l'on vouloit ramaſſer tous les exemples de maladies envoyées de Dieu en punition des péchés commis.

Les Maladies de l'Egypte, dont Dieu promet de garantir ſon peuple (8): *Auferet Dominus à te omnem languorem, & infirmitates Ægypti peſſimas quas noviſti, non inferet tibi;* ces maladies ſont ou les plaies dont Dieu frappa l'Egypte avant la ſortie des Iſraélites de ce pays, ou les maladies les plus communes dans ce pays, comme l'aveuglement, les ulceres aux jambes, la ptiſie, la lepre nommée

(1) *Luc.* XIII, 16. (2) *Luc.* XIII, 11. (3) *Hieron. in Matth.* IX, 4. (4) 1. *Cor.* V, 5. (5) 1. *Cor.* XI, 30. (6) 2. *Cor.* XII, 7. (7) *Geneſ.* XX, 3, 4. (8) *Deut.* VII, 15.

Elephantiaſis, qui étoit particuliere à ce pays-là (1). Les Voyageurs parlent de ces incommodités. *Voyez le ſire de Joinville dans la vie de S. Louis; Thevenot, Voyage d'Orient, l. 2, c. 80. Juvenal, Satyr. 13, v. 92, &c.* On peut encore conſulter ſur les maladies de l'Ecriture François Valleſius, *de Sacra Philoſophia :* Thomas Bartholinus, *de Morbis Biblicis :* Guillaume Adérus, ſur le même ſujet; Chriſtianus Varlizius, dans ſon Traité intitulé : *De Morbis Biblicis, è prava diæta, animique affectibus reſultantibus*; enfin notre Diſſertation ſur la Médecine des Hébreux, imprimée à la tête du Commentaire ſur le Livre de l'Eccléſiaſtique. Voyez ci-après l'article *Médecins.*

MALALAI, de la race des Sacrificateurs, fut un de ceux qui revinrent de Babylone (2).

MALALÉEL, fils de Caïnan, de la race de Seth. Malaléel engendra *Jared*, à l'âge de ſoixante-cinq ans (3). Il vécut encore huit cents ans, en tout huit cents ſoixante-cinq ans. Il mourut l'an du Monde 1290, avant Jeſus-Chriſt 2710, avant l'Ere vulgaire 2714. Les Orientaux (4) veulent que ce Patriarche ſoit le premier qui ſe ſoit imaginé de fouir dans la terre les mines pour y chercher les veines des métaux, & qui ait bâti des maiſons. Ils lui attribuent auſſi la fondation des villes de Schuſter & de Babel. Il y en a qui le confondent avec le géant Dondaſch, qui s'attacha au ſervice de Seth, qu'ils reconnoiſſent pour le Prophete & le Monarque univerſel du Monde avant le Déluge. On dit que le géant Dondaſch ne ſe ſervoit d'aucune arme ni offenſive ni défenſive, & qu'il combattoit nud depuis la tête juſqu'au nombril, par la ſeule force de ſes bras.

MALATHA, château en Idumée, où le jeune Agrippa ſe retira pendant quelque temps, après qu'il eut dépenſé tout ſon bien à Rome (5). Nous croyons que *Malatha* eſt la même que *Maceloth*, *Num.* XXXIII, 25, 26, Euſebe dans ſon Livre des lieux Hébreux, parle ſouvent de *Malatha*; & en comparant les divers endroits où il en fait mention, il paroît que cette Ville étoit dans la partie méridionale du pays de Juda, environ à vingt milles d'Hébron. Voyez auſſi *Molada ou Molatha*, *Joſue* XV, 26 & XIX, 2.

MALAZAR, Gouverneur de Daniel & de ſes compagnons captifs à Babylone, *Dan.* I. 11, 16. Le nom de *Malaʒar* (6) ſignifie plutôt un Officier de la bouche, un Intendant ou Maître d'Hôtel de la Maiſon du Roi, qu'un nom propre (7).

I. MALCHUS, ou *Malichus*. Ce nom eſt formé de l'Hébreu *Melech*, qui ſignifie un Roi. Joſeph (8) parle de Malchus Roi des Arabes, qui avoit de très-grandes obligations à Hérode fils d'Antipater, qui fut depuis Roi des Juifs. Antigone aidé du ſecours des Perſes, ayant obligé Hérode de ſe retirer de Jéruſalem, Hérode voulut aller chercher un aſile chez Malichus : mais ce Prince lui envoya dire qu'il lui défendoit d'entrer dans ſes Etats. Ce qui obligea Hérode d'aller en Egypte, d'où il paſſa à Rome (9).

II. MALCHUS, ou *Malichus*,

(1) *Plin. l. 26, c. 1. Ægypti peculiare hoc malum Elephantiaſis.* (2) 1. *Eſdr.* XII, 35. (3) *Geneſ.* X, 15, 16. *&c.* (4) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 532. (5) *Joſeph. Antiq. l. 18, c. 8.* (6) *Dan.* I; II. ואמר אך המלאצר (7) *Ita Kimchi, Jun. Tremel. Polan.* (8) *Joſeph. Antiq. l. 14, c. 15.* (9) An du Monde 3964, avant J. C. 36, avant l'Ere vulg. 40.

qui aſſaſſina Antipater pere d'Hérode. Voyez *Malichus*.

III. MALCHUS, ſerviteur du Grand-Prêtre Caïphe (1), qui s'étant trouvé dans le jardin des Oliviers avec ceux qui étoient envoyés pour arrêter Jeſus-Chriſt, fut frappé par ſaint Pierre, qui lui coupa l'oreille droite. Il n'eſt pas certain s'il la lui coupa entierement, en ſorte qu'elle tombât par terre; ou ſi elle fut ſeulement coupée, & détachée en partie: mais il paroît plus vraiſemblable qu'elle ne fut pas entierement coupée, puiſque Jeſus ne fit que la toucher, pour la guérir (2). Quelques-uns croient que ſaint Pierre ne frappa ce ſerviteur qu'en ſon corps défendant, & pour l'empêcher de le ſaiſir & de l'arrêter. Il y a bien de l'apparence qu'il avoit envie de lui couper la tête, lorſqu'il lui coupa l'oreille. Cornélius à Lapide croit que Malchus ſe convertit. D'autres veulent que ce ſoit lui qui donna un ſoufflet au Sauveur, en lui diſant: *Sic reſpondes Pontifici?* Mais l'Ecriture n'eſt nullement favorable à ce ſentiment. Saint Jean (3) dit que celui qui donna ce ſoufflet, étoit un des miniſtres qui ſe trouverent auprès du Grand-Prêtre Anne, ſans marquer ſi c'étoit Malchus, dont il avoit parlé dans le même Chapitre.

MALÉDICTIONS. Dieu prononça dès le commencement ſa malédiction contre le Serpent (4) qui ſéduiſit Eve, & contre la terre, qui ne devoit plus produire que des ronces & des chardons; il prononça auſſi ſa malédiction contre Caïn qui avoit trempé ſes mains dans le ſang de ſon frere Abel (5). Le Seigneur promet de bénir ceux qui béniront Abraham, & de maudire ceux qui le maudiront (6). Ces malédictions de Dieu ne ſont pas de ſimples imprécations, des déſirs ſtériles & impuiſſans, elles portent leurs effets, & ſont ſuivies de tous les malheurs que Dieu a prononcés. Balaam étant appelé pour maudire Iſrael, répondit (7), *comment maudirai-je celui que le Seigneur n'a point maudit?* Mes malédictions, non plus que mes bénédictions, ne ſerviront de rien, ſi Dieu ne m'inſpire les unes & les autres, & s'il n'en eſt le premier auteur.

L'Apôtre ſaint Jude racontant le combat que l'Archange ſaint Michel eut contre le Démon (8), au ſujet du corps de Moïſe, remarque que cet Archange n'oſa le maudire, ni faire d'imprécations contre lui; mais il ſe contenta de lui dire: *Que le Seigneur te commande.* Il en conclut qu'il n'eſt pas permis aux Fidelles de proférer ni blaſphême, ni imprécation, ni malédiction contre perſonne. Toutefois nous trouvons que quelquefois les Saints ont maudit certaines perſonnes: par exemple, Noé maudit Chanaan ſon petit-fils (9); Jacob maudit la fureur de ſes deux fils Lévi & Siméon, (10) qui tuerent les Sichemites, & ſaccagerent la ville de Sichem. Moïſe ordonne au peuple d'Iſrael de prononcer des malédictions contre les violateurs de la Loi; (11) Joſué maudit celui qui rebâtira Jéricho (12); & l'Hiſtoire nous apprend que ces imprécations n'ont pas été ſans effet, non plus que celles que le Sauveur prononça contre le figuier ſtérile,

(1) *Joan.* XVIII, 10. (2) *Luc.* XXII, 51, 52. (3) *Joan.* XVIII, 22. (4) *Geneſ.* III, 14, 17. (5) *Geneſ.* IV, 11. (6) *Geneſ.* XII, 3. (7) *Num.* XXIII, 8. (8) *Judæ. Epiſt. ℣.* 9. (9) *Geneſ.* IX, 25. (10) *Geneſ.* XLIX, 7. (11) *Deut.* XXVII. (12) *Joſue* VI, 26.

qui fécha le même jour; ni celles que l'on écrivoit contre la femme ſoupçonnée d'adultere (1); ſi elle étoit coupable, on en voyoit bientôt des marques par les maux dont elle étoit accablée.

Mais ces malédictions ſont ou ordonnées de Dieu même, ou prononcées par des hommes remplis de ſon Eſprit; ou ce ſont de ſimples prédictions de ce qui doit arriver, énoncées en termes d'imprécations. Elles ne ſont ni des effets de l'emportement, ni de la vengeance, ni de l'impatience. Elles ne ſont donc pas du nombre de celles que Dieu condamne dans ſa Loi & dans ſes Ecritures: par exemple, il défend ſous peine de la vie de maudire ſon pere ou ſa mere (2), de maudire le Prince de ſon peuple (3), de maudire un ſourd (4), ſoit qu'on l'entende d'un homme réellement ſourd, ou d'un abſent, & qui ne peut entendre ce qu'on dit contre lui; le blaſphême ou la malédiction contre Dieu eſt punie du dernier ſupplice (5). Dans l'Evangile (6), Jeſus-Chriſt prononce bienheureux ceux de ſes Diſciples qui ſont injuſtement chargés de malédictions, il leur ordonne de bénir ceux qui les maudiſſent (7), de leur rendre bénédiction pour malédiction; & c'eſt en effet ce que ſaint Paul (8) pratiquoit envers ſes ennemis, comme il le dit lui-même.

Les Hébreux enſeignent que Barac maudit & excommunia un nommé Méroz qui demeurant au voiſinage du torrent Ciſon, ne vint point au ſecours des Iſraélites dans le combat qu'ils livrerent à Jabin. Barac l'excommunia donc au ſon de quatre cents trompettes; ſelon cette parole du Livre des Juges (9): *maudiſſez la terre de Méroz, dit l'Ange du Seigneur, maudiſſez ceux qui l'habitent, parce qu'ils ne ſont pas venus au ſecours du Seigneur.* Cet Ange du Seigneur eſt, diſent-ils, Barac lui-même; d'autres croient que c'eſt l'Archange ſaint Michel, Général de l'armée du Seigneur, qui maudit Méroz l'Ange du pays des Chananéens. Voyez *Excommunication*, *Anathéme*.

MALICE, *Malitia*. Ce terme latin ne ſe prend pas ſeulement pour la mauvaiſe diſpoſition de l'eſprit & du cœur que nous nommons *Malice*, mais, il ſe met auſſi pour les peines, le châtiment: par exemple, *Scito quia completa eſt malitia ejus* (10). C'eſt David qui parle à Jonathas: ſachez que ma perte eſt réſolue de la part de Saül. L'Hébreu à la lettre: *ſachez que le mal eſt conſommé de ſa part*; qu'il eſt réſolu de me faire périr. Et ailleurs (11), les ſerviteurs de Nabal diſent à Abigaïl leur maîtreſſe, que la perte de ſon mari eſt réſolue de la part de David: *Quoniam completa eſt malitia adverſus virum tuum*. Voyez auſſi Iſaïe XL, 2.

Salomon dans l'Eccléſiaſte (12): *amove malitiam à carne tua*, éloignez le mal de votre chair: ſous le nom de *Malitia* en cet endroit, le Sage entend, ſelon ſaint Jérôme, (13) tous les plaiſirs honteux: *In carnis malitia univerſas intelligi corporis voluptates*. Le même Eccléſiaſte (14) *per triſtitiam vultus corrigitur animus delinquentis*. L'Hébreu: *Malitia vultus lætificat*

(1) *Marc.* XI, 21. (2) *Exod.* XXI, 17. (3) *Exod.* XXII, 28. (4) *Levit.* XIX, 14. (5) *Levit.* XXIV, 10, 11. (6) *Matth.* V, 11. (7) *Luc.* VI, 28. *Rom.* XII, 14. (8) 1. *Cor.* IV, 12, 1. *Tim.* IV, 10. (9) *Judic.* V, 23. (10) 1. *Reg.* XX, 7. (11) 1. *Reg.* XXV, 17. (12) *Eccle.* XI, 10. (13) *Hieron. in Eccleſiaſt.* (14) *Eccle.* VII, 4.

cor : la triſteſſe du viſage que l'on montre à celui qui s'écarte de ſon devoir, lui procure une joie ſolide. Le Sauveur dans l'Evangile (1) : *ſufficit diei malitia ſua*, à chaque jour ſuffit ſa peine. Saint Paul veut que les Fidelles ſoient enfans en malice, & hommes faits en prudence (2) : *Malitia parvuli eſtote ; ſenſibus autem perfecti eſtote.*

MALITIA, ſe prend dans le ſens de *pœna* dans quelques paſſages de l'Eccléſiaſtique (3) : *Malitia horæ oblivionem facit luxuriæ magnæ ;* Le mal d'un moment fait oublier les plus grands plaiſirs. Et encore : (4) *In malitia viri, amicus agnitus eſt* ; on connoît l'ami dans l'adverſité. Et ailleurs (5) : *Melior eſt pauper ſanus, quam dives flagellatus malitia ;* un pauvre qui eſt ſain, vaut mieux qu'un riche qui eſt affligé de maladies.

MALICHUS, ou *Malchus*, Juif d'une naiſſance illuſtre, & d'un pouvoir conſidérable dans ſa nation. Il ſe joignit aux Romains contre Alexandre fils d'Ariſtobule, qui faiſoit la guerre à Hircan (6). Il partageoit avec Antipater pere du grand Hérode, preſque toute l'autorité dans la Judée ſous le foible gouvernement d'Hircan, Prince & Grand-Prêtre des Juifs ; il avoit été pendant long-temps un des plus fermes appuis de ce Prince contre les entrepriſes d'Ariſtobule. C'étoit un homme ruſé & intriguant, qui non content d'être le ſecond favori, vouloit être le premier (7). Comme Antipater étoit le ſeul qui lui faiſoit ombrage, il réſolut de ſe défaire de lui. Antipater s'en apperçut, & réſolut de l'éviter : mais Malichus ſe voyant découvert, vint trouver Antipater, & à force de ſermens, de proteſtations & d'adreſſe, il ſut lui perſuader & à ſes fils, qu'il étoit innocent. Ils ſe réconcilierent ; Antipater même le fit de ſi bonne foi, qu'il lui ſauva la vie auprès de Murcus, qui ſur les avis qu'il reçut qu'il tramoit quelque choſe, vouloit le faire mourir.

Malgré cette nouvelle obligation, Malichus ne laiſſa pas d'exécuter ſon mauvais deſſein. Il gagna l'Echanſon d'Hircan ; & un jour qu'Antipater mangeoit chez ce Prince, il l'y fit empoiſonner ; auſſi-tôt après il s'empara à main armée du gouvernement de Jéruſalem. Cependant il n'oublia rien pour perſuader à Hérodes, & à Phaſael fils d'Antipater, qu'il n'avoit nulle part à cet attentat. Hérodes n'en crut rien. Il étoit même réſolu d'en venir à la force ouverte pour venger la mort de ſon pere ; mais Phaſael pour éviter une guerre civile, modéra ſa vivacité : Ils réſolurent toutefois de concert de venger la mort de leur pere : mais de le faire ſans trop grand éclat (8). Hérodes donna avis ſecrettement à Caſſius du crime de Malichus, & obtint de lui la permiſſion de le venger. Caſſius donna ordre au Gouverneur de Tyr de le ſoutenir & de l'aider dans cette entrepriſe.

Quelque temps après Caſſius s'étant rendu Maître de Laodicée, tous les Princes & les grands Seigneurs de Syrie & de Paleſtine ſe rendirent dans cette Ville pour faire leur compliment, & offrir leurs préſens à Caſſius. Hircan, Malichus & Hérodes ſe mirent en chemin pour y venir avec les autres ; & comme ils s'approchoient de Tyr où ils devoient coucher, Hérodes invita toute la compagnie

(1) *Matth.* VI, 34. (2) 1. *Cor.* XIV, 20. (3) *Eccli.* XI, 29. (4) *Eccli.* XII, 9. (5) *Eccli.* XXX, 14. (6) *Joſeph. Antiq. l.* 14, *c.* 10, *p.* 476. (7) *Joſeph. Antiq. l.* 14, *c.* 18, *& de Bello Jud. l.* 1, *c.* 9. (8) *Joſeph. Antiq. l.* 14, *c.* 20, *& de Bello Jud. l.* 1, *c.* 9.

à ſouper, & ayant fait partir ſes gens devant pour préparer à manger, il fit connoître aux Officiers de la garniſon Romaine les ordres qu'il avoit de Caſſius pour eux au ſujet de Malichus. Auſſi-tôt on détacha un parti qui ſortit de la Ville, & ſe jeta ſur Malichus, & le mit à mort (1). Son deſſein, s'il avoit pu entrer dans la Ville ſans accident, étoit de faire évader un fils qu'il y avoit en ôtage, de retourner en Judée, de faire ſoulever le pays contre les Romains; & pendant la confuſion où les jetoient les guerres civiles, de ſe faire reconnoître Roi de Judée.

MALLÉ, ville de delà le Jourdain. *Joſeph. Antiq. l.* XII, *c.* 12, *p.* 417, *D.*

MALLOS. Voyez *Mallotes.*

MALLOTES. Les habitans de Mallos, ville de Cilicie, ſituée ſur le fleuve *Pyramus*, ſe révolterent, parce qu'Antiochus Epiphanes les avoit donnés, avec la ville de Tharſe, à une de ſes maîtreſſes, nommée Antiochide (2). Les Rois de Perſe donnoient de même quelquefois des villes entieres à leurs maîtreſſes, pour leurs colliers, pour leurs ceintures, &c (3).

MALOC, Lévite de la famille de Térari. Il fut pere d'Abdi, & fils de Haſabias. 1 *Par.* VI, 44.

MALTE, *Melita*, Iſle célebre dans la Mer d'Afrique. On croit que ſon nom de *Melita*, lui vient de la grande quantité de miel qui s'y trouvoit autrefois. Sa longueur eſt d'orient en occident, & ſa largeur du ſeptentrion au midi. Son circuit eſt de ſoixante milles, ou de vingt lieues. Cette Iſle eſt attribuée à l'Afrique par les Géographes, parce que tirant une ligne de l'Orient à l'Occident, elle ſe trouve enfermée dans la Mer d'Afrique. Son terrain eſt pierreux & ingrat. Elle porte toutefois d'excellens fruits, des melons & du coton. Saint Paul ayant fait naufrage ſur les côtes de Malte, fut très-bien reçu avec ſes compagnons, par ceux de cette Iſle, qui leur donnerent le couvert, & leur allumerent du feu, pour les ſécher. Mais ſaint Paul ayant pris un fagot de ſarmens, pour le jeter au feu (4), une vipere qui y étoit cachée, ayant ſenti la chaleur, ſe jeta à la main de Paul, qui ſans s'effrayer, la ſecoua dans le feu. Les aſſiſtans ſe diſoient l'un à l'autre : Il faut que cet homme ſoit un homicide, puiſqu'après avoir échappé du naufrage, la vengeance divine le pourſuit encore. Ils s'attendoient à tout moment de le voir tomber mort : mais conſidérant qu'il ne lui en étoit rien arrivé, ils commencerent à le regarder comme une Divinité.

Publius Gouverneur de l'Iſle, les reçut fort humainement, & les traita fort bien pendant trois jours. Comme ſon pere étoit malade de fievre & de dyſſenterie, ſaint Paul l'alla voir, & lui impoſa les mains, & le guérit. Alors tous ceux de l'Iſle qui avoient des malades, les lui amenerent, & il leur rendit la ſanté; & lorſque ſaint Paul & ſa compagnie ſe rembarquerent, ils les pourvurent abondamment de tout ce qui leur étoit néceſſaire pour le voyage. On aſſure (5) que depuis l'arrivée de ſaint Paul à Malte, il n'y a plus ni vipere, ni aucun autre animal venimeux; & que ceux même qu'on y porte d'ailleurs, n'y peuvent vivre, ſur-tout en l'endroit où ſaint Paul fut mordu, qui eſt une caverne, d'où l'on

(1) An du Monde 3961, avant J. C. 39, avant l'Ere vulg. 43. (2) 2. *Macc.* IV, 30. (3) *Vide Platon. in Alcibiad. Athenæ. l.* 1. *Tull. in Verrem.* 5. (4) *Act.* XXVIII, 1, 2, 3, *&c.* An de J. C. 63, de l'Ere vulg. 60. (5) *Quintinus Æduus Baron. an* 58. *Fromond, alii.*

emporte tous les jours de la terre & des pierres, pour chaſſer les animaux venimeux, & pour ſervir de préſervatif & de remede contre les morſures des ſcorpions & des ſerpens. On ne peut pas dire que ce ſoit une propriété naturelle du pays, puiſque quand ſaint Paul y aborda, les habitans l'ayant vu mordu d'une vipere, jugerent qu'il alloit tomber mort. Cela ne peut donc venir que de la bénédiction particuliere de ſaint Paul, qui s'étendit ſur toute l'Iſle. Un Voyageur aſſure qu'on y voit de petits enfans manier les ſcorpions ſans danger. Pluſieurs Maltois ſe convertirent à la prédication de ſaint Paul (1), & la maiſon de Publius, qui en fut le premier Evêque, fut changée en Egliſe. Saint Paul y demeura trois mois entiers.

Un Religieux de la Charité, natif de cette Iſle, m'a écrit que Malte étoit une ancienne Colonie des Carthaginois, qu'elle avoit toujours parlé le langage d'Afrique, comme elle fait encore aujourd'hui; que c'eſt pour cela que ceux qui étoient avec ſaint Paul, qui tous étoient Grecs ou Latins, appellent les Maltois *Barbares:* que les Romains n'y ont jamais introduit leur Langue parmi le peuple; qu'on y parle aujourd'hui Arabe parmi le peuple; qu'à la Vallette on parle Italien, à cauſe des Chevaliers qui y ont leur demeure; mais que les peuples de la Campagne n'entendent point cette Langue. Qu'à la verité il y a deux Paroiſſes de Grecs à la Vallette: mais elles ſont pour les Grecs qui ſont ſortis de Rhodes avec les Chevaliers, & ont ſuivi leur fortune à Malte. Que malgré toutes les révolutions qui ſont arrivées à cette Iſle, elle a toujours conſervé la Religion Catholique dans ſa pureté depuis ſaint Paul juſqu'aujourd'hui.

Il m'écrit de plus que le lieu où Saint Paul échoua, eſt une langue de terre baignée par la mer de deux côtés, ſituée au Nord de l'Iſle, & à l'Oueſt de ſon étendue, qu'on a appelé toujours depuis le cale de S. Paul. Que la tradition de cette Iſle, eſt que ſaint Paul fut véritablement mordu d'une vipere, & qu'en la ſecouant dans le feu, il maudit toutes les viperes de l'Iſle, & que toutes celles qu'on y a vues depuis, ſont ſans venin; car il y en a encore aujourd'hui, mais elles ne ſont pas dangereuſes. On en a quelquefois porté en Sicile par curioſité; & auſſi-tôt qu'elles ſont arrivées en cette Iſle, elles ſont devenues venimeuſes comme les autres; & dès qu'on les a rapportées à Malte, elles ont perdu leur qualité venimeuſe.

Il ajoute qu'on trouve tous les jours quantité de viperes & d'autres ſerpens pétrifiés dans l'Iſle de Malte, comme auſſi des langues, des yeux, des viſceres, de ſerpens, qui ont tous la vertu de garantir de la morſure des animaux venimeux, ceux qui en portent ſur eux quelques morceaux; & pour ceux qui n'en portent point, ou qui n'en ont point, s'il leur arrive d'avoir été mordus par un ſerpent, ils ſe guériſſent ſurement en prenant dans de l'eau de la raclure de ces ſerpens pétrifiés, ou de leurs langues, de leurs yeux ou de leurs viſceres auſſi pétrifiés, ou même de la raclure des pierres de la grotte où ſaint Paul a logé. Et cela n'eſt point un effet du climat du pays, puiſqu'avant ſon arrivée à Malte les viperes & les autres animaux venimeux y étoient auſſi dangereux qu'ailleurs.

MALTHACÉ, femme du Grand Hérode, & mere d'Archélaüs Roi de Judée. Malthacé mourut pendant que ſon fils étoit à Rome,

(1) *Vide Chryſoſt. homil.* 54, *in Acta p.* 471.

occupé

occupé à faire valoir le teſtament d'Hérode auprès de l'Empereur Auguſte (1).

MAMBRÉ, Amorrhéen, frere d'Aner & d'Eſcol (2), & ami d'Abraham. Ce fut avec ces trois perſonnes, & leurs domeſtiques & les ſiens, qu'il pourſuivit les Rois vainqueurs de Sodome & de Gomorrhe. Voyez Géneſe, Ch. XIV, 13, 24.

MAMBRÉ. Vallée de Mambré. Abraham demeura aſſez long-temps ſous une chenaie, ou dans une vallée nommée *Mambré* (3), aſſez près d'Hébron, qui tiroit apparemment ſon nom de cet Amorrhéen, avec qui Abraham avoit fait alliance. Ce lieu fut fort célebre dans la ſuite, tant parmi les Chrétiens, que parmi les étrangers, qui y venoient pour honorer le lieu de la demeure d'Abraham, & de l'apparition des trois Anges, qui lui annoncerent la naiſſance d'Iſaac. On y montroit encore au quatrieme ſiecle, le térébinthe ſous lequel on prétendoit que le Patriarche Abraham avoit reçu les trois Anges (4). Ce térébinthe étoit à quinze milles d'Hébron, & à vingt-cinq milles de Jéruſalem (5). Joſeph (6) ne met le térébinthe qu'à ſix milles d'Hébron, & il dit qu'il étoit là dès le commencement du monde. On aſſuroit (7) que ce térébinthe étoit né du bâton d'un des trois Anges, qui l'ayant fiché en terre, il avoit pris racine, & étoit crû à une grande hauteur. On aſſuroit auſſi que quoiqu'on y mît le feu, & qu'il parût tout enflammé, toutefois il n'en étoit point endommagé. Voyez ci-après l'article *Térébinthe*.

MAMBRÉS, l'un des deux Magiciens qui s'oppoſerent à Moïſe dans l'Egypte, & qui imiterent par leurs preſtiges les vrais miracles de ce Légiſlateur. 2 *Timoth.* III, 8. Voyez ci-devant l'article de *Jannés & Mambrés*.

MAMMONA. Ce nom eſt proprement Syriaque. Il ſignifie *les richeſſes*. Notre Sauveur dit qu'on ne peut à la fois ſervir Dieu & les richeſſes (8), & que nous ne devons pas nous faire des amis du *Mammone*, ou des richeſſes d'*iniquité* (9), c'eſt-à-dire, des richeſſes temporelles, qui ſont d'ordinaire des inſtrumens d'iniquité, & qui ne s'acquierent que trop ſouvent par des voies injuſtes. Quelques-uns (10) ont avancé que Mammona ſignifioit le Dieu des richeſſes; mais on n'a aucune preuve de ce ſentiment. *Mammon* en Hébreu, (11) ſignifie caché; & *Mammona*, les richeſſes. Saint Auguſtin (12) remarque que dans la Langue Punique ou Africaine, *Mammona* ſignifie le gain: *Mammona apud Hebræos divitiæ appellari dicuntur. Congruit & Punicum nomen; nam lucrum Punicè, Mammon dicitur.*

MAMUCAM, un des ſept principaux Conſeillers du Roi de Perſe, qui conſeilla à Aſſuérus de répudier Vaſthi. *Eſth.* I, 14, 16.

MAMZER. Ce terme eſt Hébreu, & il ſignifie *un bâtard*. Dieu défend d'admettre les *Mamzers* ou bâtards, dans l'aſſemblée de ſon

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 17, *c.* 12. (2) *Geneſ.* XIV, 13. (3) *Geneſ.* XXXV, 27. אלון ממרא *Elon Mamre, vallis Mambre. Alii:* Μαμβρὴ δρυὸς *Quercus*, ou *Quercetum Mambre. Alii: Terebinthus.* (4) *Euſeb. Demonſt. l.* 5, *c.* 9, *& de vita Conſtantini, l.* 3, *c.* 52. (5) *Sozomen. l.* 11, *c.* 4., *hiſt. Eccleſ.* (6) *Joſeph. de Bello, l.* 5, *c.* 7. (7) *Vide Euſtat. Edit. ab Allatio & Georg. Syncell. ex Jul. Afric. p.* 107. (8) *Matth.* VI, 24. *Luc.* XVI. (9) *Luc.* XVI, 9. (10) *Vide Tertull. l.* 4, *contra Marcion.* (11) *Hebr.* ממון *Maimon. Syr.* ממונא *Mammona. Chaldæen.* ממון *Mammon.* (12) *Aug. de ſerm. Domini in monte, l.* 2, *c.* 14, *n.* 47.

peuple, juſqu'à la dixieme génération (1). Les Rabbins (2) diſtinguent trois ſortes de *Mamzers*. 1°. Ceux qui ſont nés d'un mariage contracté entre parens, dans les cas défendus par la Loi. 2°. Ceux qui viennent d'une conjonction criminelle & puniſſable par les Juges du dernier ſupplice, comme ſont les enfans adultérains. 3°. Ceux qui naiſſent d'un commerce inceſtueux, & condamné dans la Loi ſous peine de retranchement. Ils diſtinguent encore entre les Mamzers certains, & les Mamzers incertains. Les premiers ſont ceux dont la naiſſance eſt notoirement corrompue, & ils ſont exclus ſans difficulté de l'aſſemblée du Seigneur. Les Mamzers douteux ſont ceux dont la naiſſance eſt incertaine. On ne pouvoit pas en rigueur les exclure de l'aſſemblée, toutefois les Scribes les en éloignoient, de peur qu'il ne ſe gliſsât parmi eux quelques Mamzers certains.

Mais la Vulgate, les Septante, & les Auteurs du Droit Canon, prennent *Mamzer* pour le fils d'une femme proſtituée. Voici trois vers, qui marquent la diſtinction des différentes ſortes de bâtards reconnus dans le Droit :

Mamzeribus ſcortum, ſed mœcha nothis dedit ortum.
Ut ſeges à ſpica, ſic ſpurius eſt ab amica,
Dant naturales, quæ nobis ſunt ſpeciales.

Quelques Interpretes prennent *Mamzer*, pour un terme générique, qui ſignifie toute ſorte d'enfans illégitimes, & dont la naiſſance eſt ſouillée, de quelque maniere que ce ſoit. D'autres (3) croient que l'Hébreu *Mamzer*, marque plutôt un étranger qu'un bâtard. Jephté, qui étoit fils d'une femme publique (4), fut Chef & Juge d'Iſrael. Pharez & Zaram fils de Thamar, conçus d'une eſpece d'inceſte, ſont comptés parmi les aïeux de David. Chez les Hébreux, le fils ſuivoit la qualité de la mere. Comment donc un fils bâtard, né d'une mere Iſraélite, auroit-il été exclus de l'aſſemblée d'Iſrael juſqu'à la dixieme génération, pendant que les Egyptiens & les Iduméens y étoient admis après la troiſieme génération ? Il y a donc aſſez d'apparence que Mamzer dit quelque choſe de plus qu'un ſimple bâtard, & qu'il marque un bâtard né d'une femme étrangere & idolâtre. Les Septante rendent le terme *Mamzer* dans Zacharie, IX, 6. par, *un étranger*; & Deut. XXIII, 2, par, *le fils d'une femme débauchée*. Le terme Hébreu ne ſe rencontre qu'en ces deux endroits, & ſa ſignification n'eſt nullement aſſurée. L'Auteur des Traditions ſur les Livres des Rois & des Paralipomenes, croit que Salomon étoit du nombre des *Mamzers*, & que quand Betſabée dit à David, 3 *Reg.* I, 21. *Erimus ego & filius meus Salomon, peccatores*; elle veut dire : Mon fils ſera traité comme un Mamzer, & moi comme une débauchée ; mais que David voulant les mettre à couvert de cela, déclara ſon fils Salomon ſon ſucceſſeur au Royaume.

Quant à ces mots : *Il n'entrera point dans l'aſſemblée du Seigneur juſqu'à la dixieme génération*, ils ne veulent pas dire que ces ſortes d'enfans ne pourront pas ſe con-

(1) *Deut.* XXIII, 2. *Non ingredietur. Mamzer.* (ממזר) *id eſt, de ſcorto natus, in Eccleſiam. Domini.* LXX. Ε'κ πορνης *Zach.* IX, 6. ממזר Α'λλογενης. *Vulg. Separatos.* (2) *Rabb. apud Selden. de jure nat. & gent. l.* 5, *c.* 16, *& lib. de ſucceſſ. in bona, c.* 3. (3) *Oleaſter. in Deut.* XXIII, 2. *Alii nonnulli. Vide* 70, *in Zach.* IX, 6. (4) *Judic.* XI, 1. בן אישה זונה *Vulg. Filius mulieris meretriciſ.*

vertir, & entrer dans le Judaïſme qu'après la dixieme génération ; mais qu'ils n'auront pas part aux emplois, aux dignités, aux privileges des vrais Hébreux, qu'après un long temps, & lorſque la tache de leur naiſſance ſera entierement effacée.

MANACHAS. Joſeph (1) donne ce nom aux culottes du Grand-Prêtre. L'Hébreu les appelle *Miſchneſim*, ou *Machnés* (2). C'étoit, dit Joſeph, des culottes de lin retors, que l'on chauſſoit, & qui ſe fermoient ſur le côté, étant fendues de ce côté-là juſqu'à la moitié de leur hauteur.

MANAHAT, ou *Maniat* (3), appelée dans l'Hébreu *Mennith* ou *Minnith*. *Judic.* XI, 33, 34. Jephté battit les Ammonites, & fit le dégât dans leur pays, depuis *Aroër juſqu'à Mennith*, que Joſeph appelle *Maniath*.

I. MANAHEM, ſeizieme Roi d'Iſrael. Il étoit fils de Gaddi, & vengea la mort de Zacharie ſon maître, par celle de Sellum fils de Jabés, qui avoit uſurpé la Couronne d'Iſrael (4). Manahem, Général de l'armée de Zacharie, étoit à Therſa, lorſqu'il apprit la mort de ſon maître. Auſſi-tôt il marcha contre Sellum, qui s'étoit enfermé dans Samarie ; il le tua, & régna en ſa place (5). De là il retourna à Therſa : mais cette ville ne l'ayant pas voulu reconnoître, & lui ayant fermé les portes, il en fut ſi indigné, qu'il déchargea ſa colere ſur Thapſa, qui étoit au voiſinage de Therſa, & qui apparemment avoit eu part à ſa réſolution. De là il prit Therſa, la ruina, tua toutes les femmes groſſes, leur fendit le ventre, & froiſſa leurs enfans contre terre. Après cela, il régna à Samarie pendant dix ans. (6) Il fit le mal devant le Seigneur, & marcha dans les voies de Jéroboam fils de Nabath, qui avoit fait pécher Iſrael.

Phul Roi d'Aſſyrie, apparemment le pere de *Sardanapale*, étant venu ſur les terres d'Iſrael pendant le regne de Manahem, ce Prince fut obligé de lui payer mille talents (7), afin qu'il le ſecourût, & qu'il l'affermît ſur le trône. Pour lui payer cette ſomme, Manahem fut obligé de taxer toutes les perſonnes puiſſantes du pays à payer cinquante ſicles par tête, c'eſt-à-dire, quatre-vingts-une livres dix deniers. Après cela Phul s'en retourna dans ſon pays. Oſée (8) confirme ce que nous venons de dire, lorſqu'il nous apprend qu'*Ephraïm ayant vu ſa langueur, eſt allé vers Aſſur, & a envoyé vers le Roi vengeur.* Mais l'Ecriture ſemble inſinuer ailleurs (9), que le Roi d'Aſſyrie vint dans le pays en qualité d'ennemi : *L'Eſprit du Seigneur ſuſcita Phul Roi d'Aſſyrie, pour venir ſur les terres d'Iſrael.* Et Joſeph (10) croit que Phul vint attaquer Manahem, & que ce dernier ne ſe trouvant pas aſſez fort pour lui réſiſter, acheta la paix de ce Prince, par une ſomme de mille talents qu'il lui donna. On peut concilier tout cela, en diſant que Phul vint en effet comme ennemi dans le pays d'Iſrael, mais que Manahem ſut le gagner, & le

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 3, *c.* 8, *p.* 84, *b. c.* (2) *Exod.* XXXVIII, 42. מכנסים 70. Περισκελῆ *Vulg Fœminalia.* (3) *Joſeph. Antiq. l.* 15, *c.* 60. (4) An du Monde 3232, avant J. C. 768, avant l'Ere vulg. 772. Voyez 4. *Reg.* XV, 13. (5) 4. *Reg.* XV, 14, 15, *&c. Joſeph. Antiq. l.* 9, *c.* 11. (6) Depuis l'an du Monde 3233, avant J. C. 767, avant l'Ere vulg. 771, juſqu'en l'an du Monde 3243, avant J. C. 757, avant l'Ere vulg. 761. (7) Les mille talents d'argent valent 4867 : 87 liv. dix ſols. (8) *Oſée* V, 13. (9) 1. *Par.* V, 26. (10) *Joſeph. Antiq. l.* 9, *c.* 11.

mettre dans ſes intérêts, par cette grande ſomme qu'il lui donna. Manahem s'endormit avec ſes peres, & Phacéïa ſon fils régna en ſa place (1).

II. MANAHEM, de la ſecte des Eſſéniens, étoit Vice-Gérent de *Hillel*, dont on a parlé ailleurs. Manahem étoit ſavant pour ce temps-là, & en grande conſidération parmi les ſiens. Il prédit au Grand Hérode encore jeune écolier, qu'il régneroit un jour (2). Il lui recommanda en même-temps la juſtice & la modération, lui prédiſant toutefois qu'il n'en feroit rien, & qu'il fouleroit aux pieds tous les devoirs de la Religion & de l'humanité; quoique d'ailleurs il dût être très-glorieux & très-heureux. Mais, ajouta-t-il, vous ne vous cacherez point aux yeux de Dieu, qui ſaura vous châtier à la fin de votre vie, de tous les maux que vous aurez faits. Hérode mépriſa d'abord ſes promeſſes: mais lorſqu'il ſe vit élevé à la Royauté, il envoya quérir Manahem, & lui demanda combien de temps il régneroit. Manahem ne lui répondit rien de poſitif: mais le Roi lui ayant dit: Régnerai-je bien dix ans? Il répondit: Et vingt, & trente, ſans s'expliquer davantage. Ainſi Hérode le renvoya, en lui donnant la main en ſigne d'amitié, & témoigna toujours beaucoup d'eſtime pour la ſecte des Eſſéniens. Enſuite Hérode par reconnoiſſance, & par un ſentiment d'eſtime, l'attira à ſon ſervice, & le retira de la place qu'il occupoit au Sanhédrin; ce qui fut cauſe que les Juifs donnerent à Schammaï le poſte de Vice-Gérent qu'occupoit auparavant Manahem. Les Juifs parlent (3) d'un certain Manahem, qui étoit Vice-Gérent du Sanhédrin ſous Hillel. Je crois que c'eſt celui dont parle ici Joſeph.

III. MANAHEM, Prophete Chrétien, & frere de lait d'Hérode Antipas (4), ſe trouvant à Antioche avec d'autres Prophetes, ſavoir, Simon le Noir, Lucius le Cyrénéen, Barnabé & Saul, le Saint-Eſprit leur dit: Séparez-moi Saul & Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. Après donc qu'ils eurent jeûné & prié, ils leur impoſerent les mains, & les laiſſerent aller. On croit que Manahem étoit du nombre des ſoixante-dix Diſciples. Les Auteurs des Martyrologes parmi les Latins (5), marquent ſa Fête le 24 de Mai, & diſent qu'il mourut à Antioche. On ne ſait rien de particulier ſur ſa vie.

IV. MANAHEM, ou *Manaïm*, fils de Judas le Galiléen ou le Gaulonite, dont on a parlé ci-devant, attira à ſon parti quelques perſonnes de qualité, quantité de voleurs & d'autres gens qui n'avoient rien à perdre (6); & ayant pris de force le château de Maſſada, pilla l'arſenal du feu Roi le Grand Hérode, arma ſes gens, vint droit à Jéruſalem, s'en rendit maître, en chaſſa les Romains, & s'y fit proclamer Roi (7). Il fit mourir le Grand-Prêtre Ananias, & devint bientôt inſupportable par ſes excès & ſes cruautés. Ce qui fut cauſe que deux hommes du parti d'Eléazar ſe ſouleverent contre lui, & animerent le peuple à ſe délivrer du joug de ſa tyrannie. On attaqua donc Manahem; & après quelque réſiſtance, il fut aban-

(1) 4. *Reg.* XV, 22. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 15, *c.* 13, *p.* 542. (3) *Lib. in Chaſim. fol.* 19, *apud Ligtfoot.* (4) *Act.* XIII, 1. An de J. C. 44. (5) *Uſuard. Adon. Vide Bolland.* 24. *Maii.* (6) *Joſeph. de Bello, l.* 2, *c.* 32, *in Græco, p.* 811. *D.* (7) An de J. C. 69, de l'Ere vulg. 66.

donné des ſiens, & obligé de ſe cacher dans un lieu nommé Ophlas, où il fut trouvé le lendemain, & mené au ſupplice.

MANAIM. Voyez ci-devant *Mahanaïm*.

I. MANASSÉ, ou *Menaſſé*, fils aîné de Joſeph (1), & petit-fils du Patriarche Jacob. Manaſſé vint au monde l'an du Monde 2290, avant Jeſus-Chriſt 1710, avant l'Ere vulgaire 1714. Le nom de Manaſſé ſignifie *l'oubli*, parce que Joſeph dit : Dieu m'a fait oublier toutes mes peines, & la maiſon de mon pere. Lorſque Jacob fut prêt de mourir (2), Joſeph lui amena ſes deux fils, afin que ſon pere leur donnât ſa derniere bénédiction (3). Jacob les ayant vus, dit à Joſeph : Vos deux fils qui vous ſont nés dans l'Egypte, ſeront à moi. Je les adopte, & je veux qu'ils ſoient regardés comme Ruben & Siméon. Alors il les fit approcher de ſon lit, les baiſa, & les tenant embraſſés, il dit a ſon fils : Dieu m'a fait la grace non-ſeulement de vous voir, mais auſſi de voir vos enfans. En même-temps Joſeph éloignant ſes deux fils, ſe proſterna juſqu'en terre devant ſon pere ; & ayant mis Ephraïm à la gauche de Jacob, & Manaſſé à ſa droite, il le pria de les bénir. Alors Jacob mit ſa main droite ſur Ephraïm, & ſa gauche ſur Manaſſé, & commença à les bénir.

Joſeph voyant que ſon pere avoit mis ſa main droite ſur Ephraïm, & ſa gauche ſur Manaſſé, voulut lui faire changer cette diſpoſition, & tranſporter ſa main droite ſur Manaſſé, & la gauche ſur Ephraïm : mais Jacob ne voulut point changer, & lui dit : Je ſai ce que je fais, mon fils ; l'aîné ſera pere de pluſieurs peuples, mais ſon cadet ſera plus grand que lui ; ſa poſtérité ſe multipliera, & produira des nations. Il continua à les bénir, en diſant : Iſrael ſera béni en vous, & on dira : Que Dieu vous béniſſe, comme il a béni Ephraïm & Manaſſé.

La Tribu de Manaſſé ſortit de l'Egypte (4), au nombre de trente-deux mille deux cents hommes propres à combattre, & au-deſſus de vingt ans, ſous la conduite de Gamaliel fils de Phadaſſur (5). Cette Tribu fut partagée à l'entrée de la terre promiſe. La moitié eut ſon partage au-delà du Jourdain ; & l'autre moitié en-deçà du fleuve. La demi-Tribu de Manaſſé qui demeuroit au-delà du fleuve, poſſédoit le pays de Baſan, depuis le Jabok, juſqu'au mont Liban (6) ; & la demi-Tribu de Manaſſé de deçà le Jourdain, avoit ſon partage entre la Tribu d'Ephraïm au midi, & celle d'Iſſachar au nord, ayant le Jourdain à l'orient, & la Méditerranée au couchant (7).

II. MANASSÉ, quinzieme Roi de Juda, fils & ſucceſſeur d'Ezéchias (8). Il avoit douze ans lorſqu'il commença à régner (9). Il régna cinquante-cinq ans. Par conſéquent il vécut ſoixante-ſept ans. Sa mere s'appeloit Haphſiba. Il fit le mal devant le Seigneur, & adora les Idoles des nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Iſrael. Il rebâtit

(1) *Geneſ.* XLI, 50, 51. — (2) An du Monde 2315, avant J. C. 1685, avant l'Ere vulg. 1689. — (3) *Geneſ.* XLVIII, 1, 2, 3, *&c.* — (4) An du Monde 2513, avant J. C. 1487, avant l'Ere vulg. 1491. — (5) *Num.* 31, 20, 21. — (6) *Num.* XXXII, 33, 34, *&c. Joſue.* XIII, 7, *&c.* — (7) *Joſue* XVI, XVII. — (8) An du Monde 3306, avant J. C. 694, avant l'Ere vulg. 698. — (9) 4. *Reg.* XX, *ult.* & XXI, *l.* 2, *&c.* & 2. *Par.* XXXIII, 1, 2, 3, 4.

Babylone, reconnut ſon péché, & pria le Seigneur; & le Seigneur exauça ſes larmes & ſes gémiſſemens; il le ramena à Jéruſalem, & Manaſſé reconnut la main puiſſante du Seigneur. Il répara, autant qu'il put, le mal qu'il avoit fait à Jéruſalem, & dans Juda. (1) Nous avons une priere, que l'on prétend qu'il fit dans ſa priſon. L'Egliſe ne la reçoit pas pour canonique; elle la met au rang des Pieces apocryphes. Toutefois elle ſe lit dans l'Euchologe, ou Livre de prieres des Grecs. Les Rabbins (2) racontent que Manaſſé fut jeté dans un vaſe d'airain percé, & expoſé à un très-grand feu; que dans cette extrémité, il eut recours à toutes les fauſſes Divinités auxquelles il avoit autrefois donné de l'encens: mais n'en ayant reçu aucun ſecours, il reconnut bientôt l'inutilité de ſes eſpérances. Alors il ſe ſouvint de ce qu'il avoit ouï-dire au Roi ſon pere (3): *Lorſque vous m'invoquerez* dans vos maux, & que vous vous convertirez, *je vous exaucerai;* il ſe convertit donc au Seigneur, & fut auſſi-tôt délivré, & rapporté en un moment dans ſon Royaume, ainſi qu'Habacuc fut dans la ſuite tranſporté de Judée en Babylone, & rapporté de Babylone en Judée. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu (4), raconte ſa délivrance d'une autre maniere. Il dit que Manaſſé étant dans les liens, ne recevoit par jour qu'un peu de pain d'orge, & de l'eau mêlée avec du vinaigre, & cela par meſure, & autant qu'il en falloit pour ne pas mourir de faim. Au milieu de ſon affliction, il eut recours au Seigneur; & une flamme miraculeuſe l'ayant ſoudainement enveloppé, fondit ſes chaînes, & le remit en liberté. Fables.

Manaſſé fut apparemment délivré de priſon par Saoſduchim ſucceſſeur d'Aſſaradon. Etant de retour à Jéruſalem (5), il rétablit le culte du Seigneur dans ſon temple, abattit les Autels des faux Dieux, abolit toutes les traces du culte Idolâtre qu'il avoit rendu aux Divinités Païennes & étrangeres; mais il ne détruiſit pas les hauts lieux, où le peuple alloit adorer le Seigneur; ſoit qu'il n'eût pas le pouvoir d'abolir une coutume ſi ancienne & ſi invétérée, ſoit qu'il eût la foibleſſe de condeſcendre en cela au déſir du peuple. C'eſt la ſeule choſe que l'Ecriture lui reproche depuis ſon retour de Babylone. Il fit fortifier Jéruſalem, & rétablit ſes murailles. Il fit même fermer de murs une ſeconde ville qui ſe forma de ſon temps à l'occident de Jéruſalem, & qui ſe trouve appelée la ſeconde ville depuis ſon regne. Voyez 4 *Reg.* XXII, 24, & 2 *Par.* XXIV, 22, & *Sophon.* liv. 10, & 2 *Par.* XXXIII, 14. Il établit des Officiers d'armée dans toutes les places fortes de Juda, & commanda à tout ſon peuple de chercher & d'adorer le Seigneur.

Le reſte des actions de Manaſſé, la priere qu'il fit à Dieu, & les remontrances qui lui furent faites de la part du Seigneur par les Prophetes, étoient racontées plus au long dans les Journaux des Rois de Juda, & la priere qu'il fit à Dieu dans ſa priſon, la maniere dont Dieu l'exauça, les crimes qu'il commit, les ſtatues qu'il érigea, & les bois profanés qu'il planta; en un mot, ſon péché & ſa prévarication étoient rapportées plus au long dans le Livre du Prophete

(1) *Iſai.* XX, 1. = (2) *Vide Tradit. Heb. in lib. Paralipp. & Targum in* 2. *Par.* XXXIII, 11. = (3) *Deut.* IV, 29, 30. = (4) *Auth. Oper. imperf. in Matth. homil.* 1. = (5) 2. *Par.* XXXIII, 13, 14, *&c.*

Hozaï, qui eſt le même qu'Iſaïe, ſelon quelques-uns. Les Septante le prennent dans un ſens général : Dans les Ecrits des Voyans. Le Syriaque appelle Hozaï *Hanan*, & l'Arabe *Saphan*. Manaſſé mourut à Jéruſalem, & fut enterré dans le jardin de ſa maiſon (1), dans le jardin d'Oza. Son fils Amon régna en ſa place, l'an du Monde 3361, avant Jeſus-Chriſt 639, avant l'Ere vulgaire 643.

Pluſieurs croient que l'hiſtoire de Judith & d'Holofernes arriva ſous le regne de Manaſſé, & après ſon retour de Babylone. Ce Prince ne paroît point du tout dans cette hiſtoire, ſoit que par politique il ne voulût pas ſe déclarer dans cette occaſion, ou que par un principe de pénitence, il ne ſe mêlât que peu, ou point du tout, du gouvernement. Voyez la Préface ſur Judith.

III. MANASSÉ, époux de Judith, ne vécut que peu de temps avec elle. Il y avoit déjà trois ans qu'il étoit mort, lorſque la guerre d'Holofernes commença. Manaſſé étoit de la Tribu de Siméon, & il mourut pendant la moiſſon des orges, d'une maladie cauſée par l'extrême ardeur du ſoleil, qui lui donna ſur la tête (2). Il laiſſa tous ſes biens à Judith ſon épouſe, & fut enterré à Béthulie ſa patrie.

IV. MANASSÉ, Grand-Prêtre des Juifs, fils de Jean, & frere de Jaddus. Il ſuccéda à Eléazar ſon grand oncle, & eut pour ſucceſſeur Onias II, ſon neveu. Voici comme Manaſſé parvint au ſouverain Pontificat. Il avoit épouſé Nicaſo fille de Sanaballat (3), Satrape de Samarie. Les Juifs & les Prêtres trouverent fort mauvais ce mariage de Manaſſé, avec une femme d'une Religion étrangere. Ils lui dénoncerenr qu'il eût à quitter cette femme, ou à s'abſenter du ſacré miniſtere. Le Grand-Prêtre ſon frere ſe joignit à eux, & Manaſſé ſe voyant ainſi odieux dans ſa patrie, ſe retira chez ſon beau-pere, & lui dit qu'à la vérité il étoit fort attaché à Nicaſo ſon épouſe ; mais qu'il lui étoit fort douloureux de ſe voir exclu des prérogatives du Sacerdoce, auxquelles ſa naiſſance l'appeloit. Sanaballat lui promit que non-ſeulement il lui conſerveroit le Sacerdoce, mais auſſi qu'il lui procureroit la grande Sacrificature, & la premiere place de toute ſa Province, qu'il feroit bâtir ſur le mont Garizim un Temple pareil à celui de Jéruſalem, & qu'il en ſeroit le premier Grand-Prêtre.

Manaſſe flatté de ces eſpérances, fixa ſa demeure chez Sanaballat ſon beau-pere ; & comme il y avoit pluſieurs Iſraélites qui étoient engagés dans de pareils mariages, ils ſe retirerent auprès de lui, & Sanaballat leur donna des champs & des maiſons, pour ſe les attacher. Auſſi-tôt qu'Alexandre le Grand fut venu en Syrie, & qu'il eut formé le ſiege de Tyr, Sanaballat l'alla trouver avec huit mille hommes de bonnes troupes, & ſe rangea à ſon obéiſſance avec toute la Province de Samarie, dont il étoit le Gouverneur. Il obtint de ce Prince la permiſſion de bâtir un Temple ſur la montagne de Garizim, & en donna la ſouveraine Sacrificature à Manaſſé. L'on adoroit dans ce Temple le même Dieu qu'à Jéruſalem, & un grand nombre de ceux qui s'y trouvoient, étoient Juifs, auſſi-bien que Manaſſé. Mais ce temple étoit odieux aux Prêtres & aux Juifs de Jéruſalem, qui regardoient comme des ſchiſmatiques, ceux qui y adoroient. Il fallut donc que Manaſſé

(1) 2. *Reg.* XXI, 18, 2. *Par.* XXIII, 20. (2) *Judith.* VIII, 2, 3. (3) *Joſeph. Antiq. l.* XI, *c.* 7, *p.* 383.

renonçât au ſchiſme, lorſqu'après la mort d'Eléazar ſon grand-oncle, il lui ſuccéda dans la Grande Sacrificature (1). Joſeph ne nous apprend pas de quelle maniere ſe fit ce changement & cette ſucceſſion ; mais ce que Joſeph raconte ici, paroît très-difficile à croire ; & il y a une contrariété qui n'eſt pas facile à concilier.

Le ſecond Livre d'Eſdras qui parle de Sanaballat Oronite (2), qui avoit donné ſa fille en mariage à un fils du Grand-Prêtre Joïada, fils d'Eliaſib, dit que Néhémie fut obligé de chaſſer de Jéruſalem ce gendre de Sanaballat, parce qu'il avoit épouſé une femme étrangere. Il ne dit pas quel nom il avoit, ni ce qu'il devint. Mais Joſeph le nomme Manaſſé (3), & aſſure qu'il ſe retira à Samarie auprès de ſon beau-pere, ſous le regne de Darius Condomanne le dernier Roi de Perſe. L'anachroniſme eſt manifeſte. Néhémie n'a pu vivre ſous Darius Condomanne; il vint en Judée pour la ſeconde fois l'an du Monde 3555, ſous Artaxercès Longue-main, & mourut en 3580, & Darius Condomanne ne monta ſur le Trône que vers l'an 3670.

Quelques Savans ont cru devoir admettre deux Sanaballat & deux Manaſſé ; les premiers vivant ſous Néhémie, & les autres ſous Darius Condomanne. D'autres ont cru que Joſeph avoit brouillé cette hiſtoire, & confondu les ans, en rapportant au temps d'Alexandre le Grand, & du dernier Roi Darius, ce qui étoit arrivé longtemps auparavant ſous Néhémie : M. Prideau (4) eſt de ce dernier ſentiment. Il ſoutient que Joſeph a confondu le Grand-Prêtre *Joïada*, avec ſon petit-fils *Jaddus*, & qu'on doit rectifier ce que dit cet Auteur, ſur ce qu'on lit dans Néhémie. Sur ce pied-là il faudra dire auſſi que Manaſſé Grand-Prêtre qui ſuccéda à Eléazar, eſt fort différent du gendre de Sanaballat, dont Néhémie ne nous apprend pas le nom.

On donne à Manaſſé vingt-ſix ans de Pontificat, depuis l'an du Monde 3745, juſqu'en 3771, avant Jeſus-Chriſt 229, avant l'Ere vulgaire 233.

V. MANASSÉ, fils d'Haſom, fut un de ceux qui après le retour de Babylone, ſe ſéparerent de leurs femmes, qu'ils avoient priſes contre la Loi (5).

MANDANE, fille d'Aſtyages, Roi des Medes, épouſe de Cambyſes, & mere du Grand Cyrus (6).

MANDIA. C'eſt le nom que Joſeph (7) donne à un certain lieu près de Bethléem, où Jean, fils de Carée, atteignit Iſmael, meurtrier de Godolias. Jérémie (8) lui donne le nom de *Gheruth Chamaam*, que la Vulgate traduit par, *Peregrinantes in Chamaam.*

MANDRAGORE, plante qui aſſoupit, & qui quelquefois cauſe la folie. On dit auſſi qu'elle eſt bonne pour ſe faire aimer, & on l'emploie dans les philtres. Il y en a de deux eſpeces. La noire, qu'on eſtime femelle, & qui a des feuilles reſſemblantes à la laitue, quoique plus petites & plus étroites, qui s'étendent ſur la terre, & dont l'odeur eſt forte & mauvaiſe. Elle porte des pommes ſemblables aux cormes, qui ſont pâles & odorantes, & qui ont au-dedans une graine ſemblable à celle des poires. Elle a deux ou trois racines fort grandes, entortillées enſemble,

(1) *Antiq. l.* XII, *c.* 3, *p.* 401, *c.* (2) 2. *Eſdr.* XIII, 28. (3) *Joſeph. Antiq. l.* XI, *c.* 7 & 8. (4) Prideau, Hiſt. des Juifs, tom. 2, l. 6, p. 288 & ſuiv. (5) 2. *Eſdr.* X. (6) *Juſtin. Xenophon. l.* 1. (7) *Antiq. l.* X, *c.* 10. (8) *Jerem.* XLI, 17.

noires au-dehors, & blanches au-dedans, & couvertes d'une écorce épaiſſe. L'autre eſpece de mandragore, qui eſt mâle, eſt appelée *morion*, ou folle, à cauſe qu'elle fait perdre le ſens. Elle produit des pommes deux fois plus groſſes que celles de la femelle, ayant une bonne odeur, & d'une couleur qui tire ſur le ſafran. Ses feuilles ſont grandes, blanches, larges & liſſées, comme les feuilles de hêtre. Sa racine reſſemble à celle de la femelle, étant toutefois plus groſſe & plus grande. Cette plante aſſoupit ceux qui en uſent, & elle ôte même quelquefois la raiſon, & cauſe des vertiges & un aſſoupiſſement ſi grand, que ſi on ne donne à ceux qui en ont pris par la bouche, un prompt ſecours, ils meurent dans la convulſion.

Matthiole rapporte que ce qu'on dit que les mandragores ont leurs racines de la forme du corps humain, eſt une fable. Ce qui a fait donner à la mandragore le nom d'*anthropomorphos*, ou de forme humaine, c'eſt que la plupart des racines de ces plantes ſont fourchues depuis la moitié en bas; ce qui fait une maniere de cuiſſes; de maniere qu'en les cueillant, quand la mandragore jette ſes pommes, elles paroiſſent ſemblables à un homme qui n'a point de bras. Cet Auteur ajoute que les racines faites en façon de corps humain, appelées mandragores ou mains de gloire, que les Charlatans prétendent ſingulieres pour faire avoir des enfans aux femmes ſtériles, ſont artificielles, & faites de racines de roſeau, de couleuvrée, & autres ſemblables. Il dit de plus qu'il a appris d'un de ces trompeurs, qu'ils mettent des grains d'orge ou de millet, aux endroits de ces figures ainſi taillées, où il doit y avoir du poil; & que les ayant enterrées, ils les laiſſent juſqu'à ce que l'orge ou le millet ait germé; ce qui arrive en trois ſemaines; & qu'alors les retirant de terre, ils ajuſtent les racines qu'ils ont jetées en forme de poils, & leur font paroître de la barbe & des cheveux.

Moïſe raconte (1) que Ruben fils de Liah, étant un jour allé dans les champs, y trouva des mandragores, qu'il rapporta à ſa mere. Rachel en eut envie, & les demanda à Liah, qui les lui accorda, à condition que Jacob demeureroit avec elle la nuit ſuivante. Le terme *dudaïm*, dont Moïſe s'eſt ſervi, eſt un de ceux dont les Hébreux ignorent aujourd'hui la propre ſignification. Quelques-uns le traduiſent par, *des violettes*, d'autres, *des lys*: ou *du jaſmin*; Junius, *des fleurs agréables*; Codurque, *des truffes*. Nous avons propoſé des conjectures dans le Commentaire ſur la Géneſe, Chap. XXI, ℣. 14, pour montrer que ce pouvoit être *des citrons*. Il paroît par l'Ecriture, que les dudaïm ſont une eſpece de fruit connu dans la Méſopotamie & dans la Judée (2), qui mûrit vers la moiſſon du froment, qui a une odeur agréable, qui ſe conſerve, qui ſe met avec la grenade (3). Les partiſans de la traduction qui lit *mandragores*, ſe fondent ſur ces raiſons: Rachel ayant une très-grande envie d'avoir des enfans, on a lieu de préſumer qu'elle ne déſira les mandragores de Liah que dans cette vue-là. Les Anciens ont donné à la mandragore le nom de pomme d'amour, & à Vénus le nom de *Mandragoritis*. L'Empereur Julien dans ſon Epître à

(1) *Geneſ.* XXX, 14. דוּדָאִים *Dudaïm.* 70. Μῆλα μανδραγορου. *Chald.* יַבְרוּחִין *Jabruchim. Mandragoræ.* (2) *Cant.* VII, 13. (3) Comparez *Cant.* VI, 10, avec VII, 12, 13.

Calixene, dit qu'il boit du jus de mandragore, pour s'exciter à l'amour. L'Hébreu *dod*, d'où vient *dodaïm* ou *dudaïm*, ſignifie l'amour, ou les mamelles. Voyez Bauhiu, Hiſt. des Plantes, tom. 3, pag. 614, & ſuiv. Matthiole ſur Dioſcoride, & Bodée ſur Théophraſte.

Ludolf (1) dans ſon Hiſtoire d'Ethiopie, a réfuté l'opinion qui veut que le terme Hébreu *dudaïm* ſignifie la mandragore. Il ſoutient qu'il ſignifie un certain fruit que les Syriens appellent *Mauz* (2), dont la figure & le goût a beaucoup de rapport avec le *Ficus Indica*, ou figuier des Indes : ce fruit eſt de la groſſeur d'un petit concombre ; on en trouve quelquefois juſqu'à 40 qui pendent à la même tige. Les Voyageurs rapportent que dans l'Iſle de *Hainan* à la Chine, il croît un petit arbriſſeau, qui en quinze jours pouſſe une tige environnée de ſix ou ſept feuilles larges, & chargée de fruits ſemblables à de groſſes figues ; on ajoute que ces feuilles ſont ſi larges, qu'elles peuvent envelopper un homme ; de là on conjecture que c'étoit des feuilles d'un ſemblable figuier dont Adam & Eve ſe couvrirent après leur péché. Il y a même des Auteurs (3) qui croient que le fruit qui tenta Eve, étoit le même que porte cette eſpece de figuier, qu'ils prétendent être les Dudaïms de Ruben. Quant à la mandragore, les Perſans l'appellent *Abronzanam*, c'eſt-à-dire, figure humaine, parce que les Orientaux, & particulierement les Juifs, accommodent ſi proprement la racine de la mandragore, avec les filamens qui l'environnent, qu'elle paroît avoir la figure d'un homme, ou d'une femme. *Lusfallah* dit qu'il y a danger d'arracher ou de couper cette plante ; & que pour éviter ce danger, quand on veut la tirer de terre, il faut attacher à ſa tige un Chien, que l'on frappe enſuite, afin qu'en faiſant effort pour s'enfuir, il la déracine.

Joſeph enchérit beaucoup ſur tout cela (4) ; il nomme cette plante *Baara*, d'un nom qui n'eſt pas fort différent d'*Abron*, des Perſans, ou d'*Iabron*, des Arabes. Il dit que cette plante ſe trouve dans une vallée, au Septentrion du Château de Machéronte, bâti par le grand Hérode. Que ſur le ſoir elle paroît brillante comme le ſoleil ; que quand on s'en approche pour l'arracher, elle ſe retire, & ſemble fuir, à moins qu'on ne jette ſur elle du ſang menſtrual, ou de l'urine de femme : Qu'alors il n'eſt pas encore ſûr de l'arracher ; à moins que celui qui l'arrache, ne porte pendue à ſon bras une racine de la même plante ; ſans cela il s'expoſe au danger certain de mourir.

Il y a toutefois une maniere de l'arracher ſans péril. On creuſe tout autour de ſa racine, en ſorte qu'elle ne tienne plus à la terre que par une de ſes extrêmités : alors on attache un Chien par une corde à cette racine, & le Chien faiſant effort pour ſuivre ſon maître qui l'appelle, la tire ſans beaucoup de peine, mais il meurt ſur le champ ; & le maître prend alors en main ſans danger cette plante ſi admirable. Au reſte, l'uſage que l'on fait de cette racine, mérite bien qu'on ſe donne quelque peine pour s'en rendre maître ; car les Démons, ces eſprits qui ont

(1) *Ludolf. hiſt. Æthiop. comment. l.* 1, *c.* 72, *p.* 140. (2) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 17, & 140. (3) Voyez Baſnage, République des Hébreux, t. 2, p. 340, 341. (4) *Joſeph. de Bello, l.* 7, *c.* 25, *in Græc.* xγ *ſeu* 23, *p.* 981.

animé les plus grands ſcélérats, étant entrés dans le corps d'un homme, & le mettant en danger de l'étrangler, ſi on ne le ſecourt promptement ; les Démons, dis-je, ne peuvent même ſupporter l'odeur, ni la préſence de cette plante : ils s'enfuient auſſi-tôt qu'on l'applique ſur le Poſſédé. C'eſt ce que Joſeph raconte de la plante qu'il nomme *Baaras*. Et j'ai lu un Voyageur (1) qui confirme la plus grande partie du récit de Joſeph.

Les Arabes donnent quelquefois à la mandragore le nom de *Serag-al-cothrob*, chandelle du Démon, parce que pendant la nuit elle paroît toute lumineuſe : mais la cauſe de cette lueur, eſt que les vers luiſans aiment cette plante, & s'y attachent : Et Lutfalla-al-halimi (2), qui étoit Médecin, aſſure que tout ce qu'on écrit de merveilleux touchant cette plante, eſt inventé à plaiſir ; qu'il l'a cueillie lui-même pluſieurs fois ſans danger ; que le bruit de ſon cri lorſqu'on l'arrache, ne lui fait point de peur, parce qu'elle ne crie point ; qu'enfin tous les uſages auxquels on l'emploie, ſont vains & ſuperſtitieux.

Algedi Poëte Perſien, dit qu'en la Chine l'*aſterenk*, qui eſt la mandragore, croît ayant la figure d'un homme ; & l'on aſſure que dans la Province de Pekin, à la Chine, il y a en effet une eſpece de mandragore, qui eſt ſi précieuſe, qu'une livre de cette racine vaut trois livres d'argent ; car on dit qu'elle reſtitue tellement les eſprits vitaux aux moribonds, qu'ils ont ſouvent aſſez de temps pour ſe ſervir d'autre remede, & pour recouvrer leur ſanté. Les Chinois l'appellent *Ginſeng*. Le P. Tachard dit que cette racine a quelquefois la figure humaine ; & d'autres aſſurent qu'on lui a donné le nom de *Ginſeng* à cauſe qu'elle a la forme d'un homme qui équarquille les jambes, nommé en Chinois *Gin*. Un autre Auteur dérive le nom de *Gin-ſeng* du Chinois *Gin*, qui veut dire *Homme*, & *Sem* qui ſignifie *Plante* ; comme qui diroit plante humaine ; plante qui a la figure de l'homme.

Voici la deſcription de cette plante. Elle a la racine blanche & un peu raboteuſe, étant deux ou trois fois plus groſſe que la tige, & va toujours en diminuant. Aſſez ſouvent à quelques doigts de ſa tête, elle ſe ſépare en deux branches, qui font que cette racine reſſemble en quelque ſorte à l'homme, dont ces deux branches repréſentent les cuiſſes ; & des côtés de cette racine on voit ſortir grand nombre de fibres en différens endroits, qui ſervent à recevoir le ſuc de la terre, pour la nourriture de la plante. De la racine s'éleve une tige toute unie & aſſez ronde, d'un rouge un peu foncé ; & du haut de la tige naiſſent quatre branches qui s'écartent également l'une de l'autre. Chaque branche a cinq feuilles qui ſont dentelées, d'un verd obſcur, & qui ſe terminent en pointe. Du centre des branches de la plante s'éleve une ſeconde tige fort droite, & fort unie, dont l'extrémité porte un bouquet de 24 fruits, plus ou moins ronds, & d'un fort beau rouge. Au-dedans du fruit eſt un noyau à peu-près de la forme de la lentille. Ce noyau renferme le germe de la plante. Elle tombe & renaît tous les ans. On ne ſait pas quelle eſt ſa fleur, on ne ſait cas que de ſa racine, dont les effets ſont merveilleux, comme on l'a déjà dit. Toute cette deſ-

(1) Le R. Pere Eugene Roger Récolet, Deſcription de la Terre ſainte, *in-quarto*. (2) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 141.

cription fait voir que cette plante eſt une eſpece de mandragore. Voyez le Dictionnaire univerſel de Trévoux ſous *Genſeng*.

MANÉ. Ce terme Chaldéen ſignifie, *il a compté*. Pendant un repas ſacrilege que Balthaſar donna à ſes courtiſans & à ſes concubines, il fit apporter les vaſes ſacrés du Temple de Jéruſalem, que Nabuchodonoſor avoit apportés à Babylone (1). Alors il parut ſur la muraille comme une main qui écrivoit ces mots : *Mané, Thécel, Pharés ;* c'eſt-à-dire, Dieu a compté, il a peſé, il a diviſé. Perſonne n'ayant pu expliquer ces paroles, Daniel fut appelé, & déclara au Roi que Dieu avoit compté ſes jours, & que ſon heure étoit venue ; qu'il avoit peſé ſes actions, & qu'il les avoit trouvées trop légeres ; & qu'enfin il avoit partagé ſa Monarchie entre les Perſes & les Medes. La même nuit Balthaſar fut mis à mort (2). Voyez *Balthaſar*.

MANETHON. Cet Auteur étoit Egyptien, & Prêtre d'Héliopolis en Egypte. Comme ſon hiſtoire eſt ſouvent citée par Joſeph, il eſt important de le faire connoître ici. Il avoit écrit en Grec l'hiſtoire des différentes Dynaſties, depuis le commencement de la Monarchie Egyptienne, juſqu'au temps de Nectanebe dernier Roi que l'Egypte ait eu de race Egyptienne, & juſqu'au temps que Darius Ochus entra dans ce pays, & s'en rendit maître, quinze ans avant l'expédition d'Alexandre le Grand contre les Perſes. Manéthon ſe qualifie Secrétaire, ou Ecrivain des Temples de l'Egypte : il vivoit du temps de Ptolémée Philadelphe, auquel il dédie ſon Ouvrage. Ainſi il s'en faut bien qu'il n'ait été Auteur contemporain des choſes qu'il écrit. Il admet trente Dynaſties de cent treize Générations qui ont régné en Egypte depuis le commencement de la domination Egyptienne, juſqu'à Nectanebe. Il met dans cette ſucceſſion de Rois, des Dieux, des demi-Dieux, & des hommes, & leur aſſigne à chacun un certain nombre d'années, dont le réſultat ou le total excede de beaucoup les années qui nous ſont connues par les Livres des Hébreux.

C'eſt à Syncelle que nous avons l'obligation de l'abrégé de cet ancien Hiſtorien qu'il nous a conſervé. Son hiſtoire étoit partagée en cinq parties : la premiere contenoit l'hiſtoire des Dieux ; la ſeconde, celle des demi-Dieux Rois d'Egypte ; & la troiſieme, celle des Rois de ce pays. On ne trouve dans l'abrégé qui nous en reſte, que les noms des Princes, & les années de leurs Regnes ; encore ne faut-il pas les compter de ſuite, parce que ce ſont des Princes de différentes contrées d'Egypte, qui ont régné quelquefois enſemble en différentes Provinces du pays. Joſeph (3) dans ſon premier Livre contre Appion, rapporte de grands extraits de cet Auteur, dans leſquels il diſtingue ce que Manéthon a tiré des anciens monumens des Temples de l'Egypte ; de ce qu'il dit lui-même, ou de ce qu'il emprunte des bruits fabuleux des Egyptiens. Il a trouvé dans les monumens ſacrés du pays, que les Hébreux étoient entrés dans l'Egypte avec une grande armée, & avoient ſubjugué ce Royaume ; qu'enſuite en ayant été chaſſés, ils s'étoient emparés de la Judée, & y avoient bâti Jéruſalem & le Temple : cela eſt vrai juſques-là. Mais ce qu'il ajoute, que ſous le

(1) *Dan.* v, 25, *& ſeq.* מנא *Mane, diviſit.* (2) An du Monde 3448, avant J. C. 552, avant l'Ere vulg. 556. (3) *Joſeph. l.* 1, *contra Appion. pag.* 1051, 1052, 1053, 1054.

Regne d'un prétendu Roi nommé Amenophis, ils étoient ſortis de l'Egypte avec une multitude de lépreux, & d'autres malades, joignant à ce récit pluſieurs contes fabuleux; tout cela ne mérite aucune créance, comme n'étant fondé que ſur des bruits vagues & populaires.

MANGER, *manducare*. Les anciens Hébreux ne mangeoient pas indifféremment avec toutes ſortes de gens; ils auroient cru ſe ſouiller, & ſe déshonorer de manger avec des gens d'une autre Religion, ou d'une profeſſion honteuſe & décriée. Du temps du Patriarche Joſeph (1) ils ne mangeoient point avec les Egyptiens, ni les Egyptiens avec eux: du temps de Notre Sauveur ils ne mangeoient point avec les Samaritains (2): *non edim coutuntur Judæi Samaritanis*. Et les Juifs étoient fort ſcandaliſés de voir que Jeſus-Chriſt mangeoit avec les publicains & les pécheurs (3): *Quare cum publicanis & peccatoribus manducat Magiſter veſter?* Comme il y avoit pluſieurs ſortes de viandes qui leur étoient défendues, ils ne pouvoient avec bienſéance manger avec ceux qui en mangeoient, de peur de contracter quelque ſouillure en touchant de ces viandes, ou que par accident on en laiſſât tomber ſur eux quelque choſe.

Auſſi l'on remarque dans les repas des anciens Hébreux que chacun avoit ſa table à part: Joſeph donnant à manger en Egypte à ſes freres, les fit aſſeoir ſéparément, chacun ayant ſa table, & lui-même étoit aſſis ſéparément avec les Egyptiens qui mangeoient avec lui, & il envoya de devant lui à chacun de ſes freres ce qui leur devoit être ſervi (4). Elchana pere de Samuel diſtribua de même à ſes deux femmes leurs portions ſéparément (5). Dans Homere (6) chacun des conviés a ſa petite table à part, & le maître du feſtin fait la diſtribution des viandes à chacun d'eux. On aſſure qu'à la Chine la même choſe ſe pratique encore à préſent; & dans les Indes il y a pluſieurs perſonnes qui ne mangent jamais dans un même plat, ni ſur même une table (7), & ne croient pas même le pouvoir faire ſans péché. Ce qu'ils obſervent non-ſeulement dans leur pays, mais auſſi lorſqu'ils ſont en voyage, & dans des pays étrangers.

Les mœurs antiques que l'on voit dans Homere, ſe remarquent de même dans l'Ecriture au ſujet du manger, du boire & des repas. On y trouve de l'abondance, mais peu de délicateſſe; un grand reſpect pour les hôtes, faiſant conſiſter l'honneur qu'on leur fait à leur ſervir à boire & à manger plus abondamment qu'aux autres. Dans le repas qu'Abraham fit aux trois Anges qu'il reçut dans ſa tente, il leur ſervit un Veau gras entier, du lait, du beurre, & du pain cuit ſous la cendre, où l'on avoit employé trois meſures de farine, dont chacune tenoit plus de vingt-huit pintes de farine. Joſeph fit ſervir devant ſon frere Benjamin, une portion de viandes cinq fois plus grande que celles de ſes freres. Samuel mit devant Saül un quartier de Veau tout entier. Régulierement les femmes ne paroiſſoient point à table dans les repas des hommes. Ç'auroit été parmi ces peuples, comme c'eſt encore aujourd'hui en Italie & en

(1) *Geneſ.* XLIII, 31. (2) *Joan.* IV, 9. (3) *Matth.* IX, 11. (4) *Geneſ.* XLIII, 31, *& ſeq.* (5) 1. *Reg.* 1, 4, 5. (6) *Homer. Odyſſ.* XIV. (7) Renaudot, Notes ſur le voyage de deux Arabes à la Chine, p. 123, 124.

Espagne, & dans tout l'Orient, une indécence que personne n'auroit approuvée.

Les assaisonnemens étoient le sel, le miel, l'huile, la crême. La plupart des épiceries dont nous nous servons, leur étoient inconnues. Ils connoissoient l'anis, le gingembre, le safran, & quelques autres herbes souvent nommées dans l'Ecriture; & on ne doute pas qu'on ne s'en servît dans les sauces. Le miel encore aujourd'hui entre dans la plupart des ragoûts des peuples de la Palestine. Les repas solemnels étoient accompagnés de chants & d'instrumens. Amos reproche aux débauchés d'Ephraïm (1) de se divertir dans leurs repas au son des instrumens, comme s'ils en savoient aussi bien jouer que David. Les parfums & les odeurs précieuses étoient en usage dans toutes les fêtes. La Femme pécheresse de l'Evangile répand de l'huile de parfum sur les pieds de Jesus-Christ (2). Marie sœur de Lazare en fait de même (3). L'heure ordinaire du repas étoit midi. Joseph fit servir à manger à ses freres à cette heure-là (4). Saint Pierre étant sur la terrasse de Simon le Corroyeur, voulut descendre pour prendre de la nourriture à midi (5). Les Juges de Babylone qui vouloient séduire Susanne, se retiroient dans leurs maisons pour manger à midi (6). Les Docteurs Juifs enseignent que les jours de fête il n'étoit pas permis de manger avant midi (7), qui étoit l'heure où les cérémonies étoient achevées. Le Talmud (8) marque la onzieme heure du matin comme la plus propre à prendre de la nourriture. Si l'on differe davantage, ils croient qu'il en peut arriver des inconvéniens; & qu'alors si l'on refuse au corps la nourriture dont il a besoin, il se consume soi-même, & se nourrit de sa propre substance, comme l'Ours pendant l'hiver.

Anciennement, les Hébreux étoient assis à table, de même que nous le sommes aujourd'hui; dans la suite ils imiterent les Perses & les Chaldéens, qui mangeoient couchés sur des lits de table. On remarque toutefois dans les Proverbes de Salomon (9), dans Amos (10), dans Ezéchiel (11), & dans Tobie (12), quelques vestiges des lits de table; mais l'usage n'en étoit pas général. On voit dans des Auteurs sacrés du même temps des expressions qui prouvent qu'on s'asseïoit aussi à table. On étoit couché sur des lits de table au festin d'Assuérus (13), & dans celui qu'Esther donna au Roi & à Aman (14); le Sauveur étoit de même couché à table, lorsque la Magdelaine oignit ses pieds d'un parfum précieux (15), & lorsque dans la derniere Cene S. Jean l'Evangéliste avoit la tête posée sur son sein (16).

Nous parlerons ailleurs de la distinction des viandes que les Hébreux observent dans leurs repas. Ils sont séveres à observer la Loi qui défend l'usage du sang, & de la graisse, & du nerf de la cuisse de l'animal (17). Les anciens Docteurs Hébreux avoient interdit l'usage de la chair & du poisson

(1) *Amos* VI, 5. (2) *Luc.* VII, 37. (3) *Joan* XII. (4) *Genes.* XLIII, 25. (5) *Act.* X, 7, 10. (6) *Dan.* XIII, 7, 8. (7) *Vide Hammond. ad Matth.* XII, 8. (8) *Tractat. de Sabbat. Buxtorf. Synag. c.* 6. (9) *Prov.* XXIII, 1. (10) *Amos* VI, 4, 7. (11) *Ezech.* XXIII, 41. (12) *Tob.* II, 4. (13) *Esth.* I, 6. (14) *Esth.* VII, 1. (15) *Matth.* XXVI, 7. (16) *Joan.* XIII, 25. (17) *Levit.* III, *ult.*

dans le même repas ; mais aujourd'hui ils ſe ſont mis au-deſſus de ces reglemens, & en mangent indifféremment, pourvu que ce ſoit des animaux & des poiſſons permis par Moïſe (1). Ce Légiſlateur défend de cuire le Chevreau ou l'Agneau dans le lait de ſa mere (2). Les Juifs l'expliquent d'une défenſe de manger du lait, du beurre, ou du fromage avec de la viande, & ils l'obſervent très-religieuſement.

Avant de ſe mettre à table, ils ont grand ſoin de ſe laver les mains ; ils parlent de cette pratique comme d'une cérémonie eſſentielle & d'une ſtricte obligation. Après le repas ils les lavent de nouveau. Auſſi-tôt qu'ils ont lavé les mains, ils ſe mettent à table, & le maître de la maiſon, ou le plus qualifié de la compagnie prenant le pain, le rompt, mais ne le diviſe pas (3) ; puis mettant les mains par-deſſus, il récite cette bénédiction : *Soyez béni Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui produiſez le pain de la terre.* A quoi les aſſiſtans répondent : *Amen.* Puis ayant partagé le pain aux conviés, il prend le vaſe qui contient le vin, ou la bierre, ou autre liqueur, & l'élevant avec la main droite, il dit : *béni ſoyez-vous Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui avez produit le fruit de la vigne.* Après cela on dit le Pſeaume XXII. *Dieu eſt mon Paſteur, je ne manquerai de rien. Il m'a placé dans de bons pâturages*, &c. Buxtorf & Léon de Modene qui nous ont donné le détail des cérémonies des Juifs, different entre eux en quelques circonſtances ; mais c'eſt que Buxtorf écrivoit principalement les cérémonies des Juifs d'Allemagne, & Léon de Modene celles pratiques des Juifs d'Italie.

Après le repas ils ont ſoin qu'il reſte toujours quelque morceau de pain ſur la table ; le maître de la maiſon fait laver un verre, l'emplit de vin, & l'élevant en haut, il dit : *Meſſieurs, béniſſons celui dont nous avons mangé le bien.* A quoi tous les autres répondent : *Béni ſoit celui qui nous a comblé de ſes biens, & qui par ſa bonté nous a repu.* Puis le maître récite une aſſez longue priere, dans laquelle il rend graces à Dieu des bienfaits dont il a comblé Iſrael, le prie d'avoir pitié de Jéruſalem & de ſon Temple ; de rétablir le Trône de David ; d'envoyer Elie & le Meſſie ; de les délivrer de leur longue captivité, afin qu'ils ne ſoient plus dans la néceſſité de demander l'aumône, & d'emprunter des Chrétiens, contre leſquels ils prononcent des malédictions, ſous le nom de peuple charnel, & de créatures maudites. Tous les aſſiſtans répondent, *Amen.* Après quoi ils récitent ces paroles du Pſeaume XXXIII, ℣. 10 & 11, *Craignez le Seigneur, vous tous qui êtes ſaints, &c.* Puis ayant fait boire à la ronde un peu du vin qui eſt dans ſon verre, il boit le reſte, & on acheve de deſſervir.

MAN-HU ; c'eſt-à-dire : *Qu'eſt-ce que ceci ?* Les Hébreux ayant vu la manne, ſe dirent l'un à l'autre (4) : *Man-hu*, qu'eſt-ce que ceci ? ou, ceci eſt de la manne. Voyez ci-après *Man* ou *Manne.*

MANILIUS. Titus Manilius, & Quintus Memmius, Légats Romains, ayant été envoyés de la part du Sénat à Antioche, écrivirent au Sénat de Jéruſalem, qu'ils ratifioient tout ce que le Roi Lyſias leur avoit accordé, & que s'ils avoient quelque choſe à leur repréſenter, ils vinſſent les

(1) *Levit.* XI, 9, 12. (2) *Exod.* XXIII, 19, XXXIV, 26. (3) Voyez Buxtorf Synag. & Léon de Modene, part. 2, c. 10. (4) *Exod.* VI, 15. מן הוא *Man-hu.*

trouver

trouver à Antioche, & qu'ils leur rendroient, ou leur feroient rendre juſtice (1).

MANNA, ſe met ordinairement pour la *Manne* qui nourrit les Iſraélites dans le Déſert, & dont nous parlerons incontinent. Il ſe prend auſſi dans Baruc. 1, 10, pour une offrande nommée en Hébreu *Mincha*; *Facite Manna, & offerte pro peccato.* C'eſt ce que les Captifs de Babylone écrivoient aux Juifs de Jéruſalem leurs freres: Nous vous envoyons de l'argent pour acheter des holocauſtes & des victimes; offrez des offrandes de pain, de gâteaux, de farine, de vin, &c. C'eſt ce qu'ils appellent *Manna* en cet endroit. Voyez ci-après *Offrande.*

MANNE ou *Man.* C'eſt la nourriture dont Dieu nourrit les Iſraélites dans le déſert d'Arabie pendant les quarante ans de leur voyage, depuis leur huitieme campement dans le déſert de Sin (2). La manne commença à tomber le matin du Vendredi, ſeizieme du ſecond mois, nommé dans la ſuite *Jiar*, qui répond, ſelon Uſſerius, au Vendredi cinquieme Juin. Elle continua à tomber tous les jours au matin, à l'exception du jour du Sabbat, juſqu'après le paſſage du Jourdain, & à la Pâque de la quarantieme année depuis la ſortie d'Egypte. La manne tomba donc depuis le Vendredi cinquieme Juin de l'an du Monde 2513, juſqu'au ſecond jour de la Pâque, qui étoit un Mercredi cinquieme Mai, de l'an du Monde 2553, avant Jeſus-Chriſt 1447, avant l'Ere vulgaire 1451.

La manne dont parle Moïſe, étoit un petit grain blanc comme la bruine, rond & gros comme la coriandre (3). Il tomboit tous les matins ſur la roſée; & lorſque la roſée étoit diſſipée par la chaleur du ſoleil, la manne paroiſſoit & demeuroit ſeule ſur le rocher, ou ſur le ſable. Elle tomboit tous les jours, excepté le jour du Sabbat (4); & cela ſeulement aux environs du camp des Iſraélites. Elle tomba en ſi grande quantité pendant les quarante ans de leur voyage dans le déſert, qu'elle ſuffiſoit à la nourriture de toute la multitude, qui montoit à plus d'un million de perſonnes, qui en ramaſſoient par tête chacun un gomor, ou un peu plus de trois pintes, meſure de Paris. Elle ſuſtentoit toute cette multitude, ſans qu'aucun en fût incommodé. Il en tomboit le Vendredi une quantité double des autres jours (5); & quoiqu'elle ſe changeât envers les autres jours, lorſqu'on la réſervoit, elle ne ſouffroit aucune altération le jour du Sabbat; & la même manne, qui ſe fondoit au ſoleil, lorſqu'on la laiſſoit ſur la terre, étoit ſi dure dans la maiſon, qu'on la concaſſoit dans le mortier, & qu'elle ſouffroit le feu; en ſorte qu'on pouvoit la cuire dans la poêle, la pétrir, & en faire des gâteaux (6).

L'Ecriture (7) donne à la manne le nom de pain du Ciel, & de nourriture des Anges, ſoit qu'elle veuille marquer qu'elle étoit envoyée & préparée par les Anges, & que les Anges mêmes, s'ils ont beſoin de nourriture, n'en peuvent avoir de plus agréable que celle de la manne. L'Auteur de la Sageſſe (8) dit que la manne ſe proportionnoit de telle ſorte au goût de tous ceux qui en mangeoient, que chacun y trouvoit

(1) 2. *Macc.* x, 34, 35.... 38. An du Monde 3841, avant J. C. 159, avant l'Ere vulg. 163. (2) *Exod.* xvi, 13, 14, & *ſeq.* (3) *Exod.* xvi, 14. *Num.* xi, 7. (4) *Exod.* xvi, 5. (5) *Ibid.* (6) *Num.* xi, 8. (7) *Sap.* xvi, 20. *Pſalm.* lxxvii, 25. (8) *Sap.* xvi, 20, 21.

de quoi contenter ſon appétit ; & qu'elle renfermoit tous les agrémens du goût, & toute la douceur des plus agréables nourritures. Expreſſions que quelques-uns (1) prennent à la lettre. Et il y en a même qui croient qu'elle prenoit juſqu'à la forme des choſes que l'on déſiroit. Joſeph (2) l'entend d'une maniere plus ſimple, en diſant que ceux qui s'en nourriſſoient, la trouvoient ſi délicieuſe, qu'ils ne déſiroient rien autre choſe ; & ſaint Auguſtin (3) remarque avec beaucoup de ſageſſe, que l'Auteur ſacré dit ſimplement que la manne avoit cette qualité, de ſe conformer au goût de ceux qui en uſoient, en faveur des enfans de Dieu : *Ut dulcedinem tuam in filios demonſtrares.* Et comment les Iſraélites auroient-ils pu ſe plaindre que la manne leur cauſoit du dégoût (4), ſi elle ſe fût toujours proportionnée à leur goût & à leur volonté ?

Il tombe de la manne encore aujourd'hui dans pluſieurs endroits du monde ; en Arabie, en Pologne, en Calabre, au mont Liban, dans le Dauphiné, & ailleurs. La plus commune & la plus célebre eſt celle d'Arabie, qui eſt une eſpece de miel condenſé, qui ſe voit pendant l'été ſur les arbres, ſur les rochers, ſur les herbes, & ſur le ſable de l'Arabie Pétrée. Elle eſt de la figure dont la dépeint Moïſe. Celle qui ſe recueille aux environs du mont Sinaï, eſt d'une odeur très-forte, qui lui eſt communiquée par les herbes ſur leſquelles elle tombe. Elle s'évapore très-aiſément ; en ſorte que ſi l'on en garde trente livres dans un vaiſſeau ouvert, il n'en reſtera pas dix au bout de quinze jours. On vend de cette manne d'Arabie dans les boutiques des Apothicaires au Caire en Egypte. M. Saumaiſe croit que la manne dont les Hébreux ſe nourrirent dans le déſert, eſt la même qui ſe voit encore aujourd'hui dans l'Arabie. Pluſieurs Nouveaux ſont de même ſentiment. Il eſt vrai que la manne d'Arabie a une qualité médicinale, qui purge & qui affoiblit, au lieu de ſuſtenter & de nourrir : mais on prétend que ſi l'on en uſoit communément, l'eſtomac s'y accoutumeroit, comme on a vu des gens s'accoutumer à des eſpeces de nourritures, qui naturellement devoient être contraires à la ſanté. Mais on doit auſſi reconnoître que la manne dont parle Moïſe, avoit des qualités miraculeuſes que n'a pas la manne ordinaire, & qui ne ſubſiſterent apparemment que pendant le temps que les Iſraélites s'en nourrirent. On peut conſulter ſur le ſujet de la manne, les Diſſertations de Saumaiſe, de Buxtorf & de Bochart ſur le même ſujet, & notre Commentaire ſur l'Exode, XVI, 14, & ſuiv. Voyez Altonare, traité de la manne.

On eſt partagé ſur l'origine du nom de *manne ;* les uns croient que *Man* eſt mis au lieu de l'Hébreu *Mah*, qui ſignifie, Qu'eſt-ce que cela ; & que les Hébreux ayant vu pour la premiere fois cette nouvelle nourriture que Dieu leur envoyoit, ſe dirent l'un à l'autre : *Man-hu*, au lieu de *Mah-hu*, qu'eſt-ce que ceci ? D'autres ſoutiennent que les Hébreux connoiſſoient fort bien la manne, & qu'en ayant vu une grande abondance autour de leur camp, ils ſe dirent *Man-hu*, voici de la manne. M. de Saumaiſe, & quelques Nou-

(1) *Vide Catacuzen in Sap. Salom. Heſſel. de Euchariſt. de Saintes, Repetit 7. Boſium de Not. Eccl. l. 13, c. ult.* (2) *Joſeph. Antiq. l. 3, c. 1.* (3) *Aug. l. 2. Retract. c. 20. Vide & Greg. l. 6. Moral. c. 9.* (4) *Num. XI, 6.*

veaux ſont de ce dernier ſentiment ; ils tiennent que la manne que Dieu envoya aux Iſraélites, n'étoit autre que cette roſée graſſe & épaiſſe, qui tombe encore aujourd'hui dans l'Arabie, laquelle ſe condenſoit ſur le champ, & ſervoit à la nourriture de tout le peuple ; que c'eſt la même choſe que le *miel ſauvage* (1) dont ſaint Jean ſe nourriſſoit ; & que le miracle dont parle Moïſe, ne conſiſtoit pas dans la formation d'une nouvelle ſubſtance, mais dans la maniere ponctuelle & uniforme dont elle étoit diſpenſée par la Providence, & par la quantité qui en tomboit, qui étoit ſuffiſante à nourrir une ſi grande multitude.

Les Hébreux & les Orientaux croient au contraire que la manne eſt toute miraculeuſe. Les Arabes la nomment *la dragée de la Toute-puiſſance* (2), & les Juifs (3) ſont ſi jaloux du miracle ſur cet article, qu'ils prononcent malédiction contre ceux qui oſeront ſoutenir l'opinion contraire. Akiba (4) ſoutenoit que la manne avoit été produite par l'épaiſſiſſement de la lumiere céleſte, laquelle étoit devenue matérielle, & propre à ſervir de nourriture à l'homme. Le Rabbin Iſmael déſapprouva cette opinion, & la combattit ſur ce principe, que la manne, ſelon l'Ecriture, *eſt le pain des Anges*. Or, les Anges, diſoit-il, ne ſont pas nourris par une lumiere devenue matérielle, mais par la lumiere de Dieu même. Voilà quelques exemples de l'idée qu'ils ſe forment de la manne.

Celle qu'on vend dans les boutiques d'Apothicaires, & qu'on appelle ordinairement *manne de Calabre*, eſt une liqueur blanche & douce, qui découle d'elle-même, ou par inciſion des branches & des feuilles de frêne, tant ordinaires que ſauvages. Pendant la Canicule, & un peu auparavant, on ne la trouve que ſur les frênes, & encore n'eſt-ce pas ſur tous, mais ſeulement en Calabre & aux environs de Briançon. On l'amaſſe en plein ſoleil, qui la condenſe & la ſeche. Dès le mois de Juillet elle ſort d'elle-même de l'arbre : Au mois d'Août on fait une inciſion à l'arbre, qui en donne encore une certaine quantité ; & dans le même mois, lorſque celle-ci a ceſſé, il en ſort une troiſieme ſorte, qui ſe forme comme une eſpece de ſueur en la partie nerveuſe des feuilles du frêne. La manne purge doucement priſe dans du bouillon. Fuſchius dit que les Payſans du Mont Liban mangent la manne qui vient dans leur pays, comme ailleurs on mange le miel.

MANTEAU, en latin *Pallium*, ſe prend dans l'Ecriture 1°. pour l'habit de deſſus, 2°. pour toute ſorte d'étoffe ou de couverture ; par exemple, on appela *Pallium*, les rideaux du Tabernacle que Moïſe fit dant le déſert (5) : *Ut unum pallium ex omnibus ſagis fieret* : On compoſa un grand voile de tous les rideaux de poil de chevre, qui couvroient le Tabernacle. Et dans les décampemens on enveloppoit l'Arche & la Table des Pains de propoſition, & d'autres choſes dans le voile précieux de couleur de bleu céleſte : *Involvent hiacinthino pallio, &c* (6). L'épée de Goliath étoit dans le Tabernacle enveloppée dans un voile : *Involuntas pallio poſt Ephod* (7).

Le *Pallium*, ou le manteau, en Hébreu *Muhil*, étoit un habille-

(1) *Matth.* III, 4. (2) D'Herbelot, Bibl. Orient. pag. 547. (3) *Aben-Ezra in Exod.* XVI, 15. (4) *Vide Buxtorf. de Manna, c.* 2, *p.* 351. (5) *Exod.* XXXVI, 18. (6) *Num.* V, 7, 8, 9. (7) 1. *Reg.* XXI, 9.

ment propre aux femmes & aux hommes. Rebecca ayant vu de loin Iſaac ſon futur époux, ſe hâta de ſe couvrir de ſon manteau (1). L'Hébreu lit *Zaiph*, qui ſignifie plutôt un voile dont les femmes ſe couvroient la tête & le viſage. L'Epouſe du Cantique dit que les Gardes de la ville l'ont trouvée, & lui ont ôté ſon manteau : L'Hébreu *Redid* (2), ſignifie auſſi un voile précieux propre aux femmes. On peut dériver ce terme de l'Hébreu *Radah*, dominer, & alors il aura la même ſignification que *Poteſtas*, que ſaint Paul veut que les femmes portent ſur leur tête (3) : *Debet mulier poteſtatem habere ſuper caput propter Angelos.* Ce voile, *cette puiſſance*, eſt la marque de l'autorité de l'homme ſur la femme. Ruth portoit auſſi un manteau (4), dans lequel Boos lui chargea ſix meſures de levain, & l'Ecriture lui donne le nom de *Mipheat*, différent de ceux que nous venons de voir.

Quant au manteau des hommes, il paroît par toute l'Ecriture qu'ils le mettoient par-deſſus la tunique, & qu'il n'étoit point taillé. C'étoit une ſimple piece d'étoffe, ou d'autre matiere, dont on s'enveloppoit de différentes manieres, ſelon le beſoin, & ſelon les circonſtances où l'on ſe trouvoit. On le tournoit & retournoit en tout ſens ; on s'en enveloppoit la tête ou les épaules, on l'attachoit ſur la poitrine, ou ſur l'épaule, ou autour du cou, avec une agraffe. La femme de Putiphar arrache le manteau de Joſeph ; les fils de Noé prennent un manteau à reculons, & jettent ce manteau ſur la nudité de leur pere. Les Hébreux au ſortir de l'Egypte n'ayant pas eu le temps de cuire du pain, emporterent de la farine dans leurs manteaux. Saül voulant arrêter Samuel qui ſe retiroit de lui, le prit par le manteau, & le rompit (5). Le Prophete Ahias coupe en douze pieces le manteau qu'il portoit (6), pour marquer la ſéparation future des dix Tribus de celle de Juda. Eliſée ayant ramaſſé le manteau d'Elie, le roula, & en fit une eſpece de bâton, dont il frappa les eaux du Jourdain, & les diviſa, &c (7).

La matiere du manteau étoit la leine, ou la peau, ou d'autre matiere précieuſe. Joſeph ayant été établi Intendant de l'Egypte, fut revêtu du plus fin coton, ou du lin le plus précieux (8). David dans la cérémonie du tranſport de l'Arche à Jéruſalem, portoit un manteau de byſſus (9). Mardochée élevé en honneur par le Roi Aſſuérus, paroiſſoit avec un manteau de byſſus (10), ou de ſoie couleur de pourpre : *Amictus ſerico pallio atque purpureo.* Les faux Prophetes & les hypocrites ſe revêtoient de manteaux de cilices, pour ſe rendre vénérables par l'auſtérité de leur vie, feignant d'imiter la vie des vrais Prophetes (11) : Le manteau étoit une eſpece de marque de dignité : La Pythoniſſe conſultée par Saül, dit qu'elle voyoit paroître un homme vénérable *avec un manteau*, &c.

Pour diſtinguer les Hébreux des autres peuples, même par l'habit, Dieu leur commande (12) de porter aux quatre coins de leurs habits des houppes de couleur d'hiacinthe, ou de bleu céleſte, le long du bord du même habit une frange

(1) *Geneſ.* XXIV, 65. צעיף *Zaiph.* (2) *Cant.* V, 7. רדידי *Redid.* (3) 1. *Cor.* XI, 10. (4) *Ruth.* III, 15. מטפחת אשר עליך (5) 1. *Reg.* XV, 27. (6) 3. *Reg.* XI, 29. (7) 4. *Reg.* II, 13, *& ſeq.* (8) *Geneſ.* XLI, 42. שש *Byſſo.* (9) 1. *Par.* XV, 27. מעיל בוץ (10) *Eſth.* VIII, 15. (11) *Zach.* XIII, 4. (12) *Num.* XV, 38. *Deut.* XXII, 12.

ou galon, dont il ne prescrit ni la couleur, ni la largeur, ni la matiere. Jesus-Christ portoit de ces franches à son manteau, comme il paroît par l'Evangile (1) : *Si tetigero tantùm fimbriam vestimenti ejus, salva ero*, disoit l'Hémorrhoïsse. Le Sauveur reproche aux Pharisiens de porter par affectation de plus grandes franges au bas de leurs manteaux, ou de plus longues houppes aux coins de leurs habits (2) : *Magnificant fimbrias.*

Les Juifs d'aujourd'hui, pour ne se pas rendre ridicules par la singularité de leurs vêtemens, ne portent plus au-dehors ces houppes, ni ces franges à leurs manteaux ; mais ils ont sous leurs habits une piece de soie ou de lin quarrée, avec quatre petites houppes aux quatre coins. Cette espece d'habillement est double ; une partie se met par-devant, & l'autre par-derriere, & les deux pieces sont attachées par des cordons, qui tiennent sur les deux épaules (3), c'est ce qu'ils appellent *Harba-canephoth ;* les quatre ailes, ou les quatre coins ; c'est un diminutif de leur ancien manteau. Dans l'Ecriture, il est parlé assez souvent *des ailes du manteau*, qui n'étoient autres apparemment que les quatre coins dont nous venons de parler. Saül arracha l'aile du manteau de Samuel ; & David coupa l'aile du manteau de Saül dans la caverne (4).

MANUÉ, pere de Samson. Il étoit de la tribu de Dan, & de la ville de Saraa. Un jour l'Ange du Seigneur s'étant apparu à la femme de Manué, & lui ayant promis un fils (5), Manué, soit qu'il fût touché de quelque mouvement de jalousie (6), ou mu par un sentiment de reconnoissance envers cet Ange, (7) pria le Seigneur de lui faire voir celui qui avoit apparu à sa femme, afin qu'il pût savoir de lui ce qu'il devoit faire à l'enfant qui devoit naître. Le Seigneur exauça sa priere ; & l'Ange apparut de nouveau à sa femme, lorsqu'elle étoit dans les champs. Elle courut aussi-tôt à son mari, & lui dit que l'homme qu'elle avoit vu auparavant, étoit venu de nouveau vers elle. Manué accourut, & demanda à l'Ange : Est-ce vous qui avez parlé à ma femme ? Quand ce que vous avez prédit, sera accompli, que faut-il que nous fassions à l'enfant ? Il répondit : Que votre femme s'abstienne de tout ce que je lui ai marqué ; qu'elle ne mange rien d'impur, qu'elle s'abstienne de vin & de tout ce qui peut enivrer. Manué dit à l'Ange : Seigneur, je vous prie de trouver bon que nous vous préparions un chevreau. L'Ange répondit : Quelque instance que vous me fassiez, je ne prendrai aucune nourriture : mais vous pouvez l'offrir au Seigneur en holocauste. Manué lui dit, ne sachant pas que ce fût un Ange : Comment vous appelez-vous, afin que nous puissions vous honorer & vous reconnoître, si ce que vous avez prédit arrive ? Il répondit : Pourquoi demandez-vous mon nom, qui est admirable (8) ?

Manué prit donc le chevreau avec le vin pour les libations ; & ayant mis le tout sur le feu qu'il avoit allumé sur une pierre, il re-

(1) *Matth.* IX, 20. (2) *Matth.* XXIII, 5. (3) Léon de Modene, Cérémonies des Juifs, part. I, c. 5, & 11. (4) 1. *Reg.* XV, 27. (5) *Judic.* XIII, 1, 3, 4, &c. (6) *Ita Joseph. Antiq. l.* 5, *c.* 10. (7) *Ambros. Ep.* 70. (8) *Judic.* XIII, 18. לָמָּה זֶּה תִּשְׁאַל לִשְׁמִי וְהוּא פֶלְאִי On peut traduire : Pourquoi me demandez-vous mon nom, qui est Peli ? Ou, Pourquoi me demandez-vous mon nom ? *Et il fut admirable* ; Ou bien : Et Dieu *est admirable.*

gardoit avec ſa femme ce qui en arriveroit. Joſeph (1), ſuivi de la plupart des Commentateurs, croit que l'Ange ayant touché les chairs avec la verge qu'il avoit en main, il en ſortit une flamme qui conſuma l'holocauſte. Circonſtance que l'Ecriture ne marque pas expreſſément. Comme la fumée commença à s'élever, l'Ange monta auſſi au milieu de la flamme, & s'éleva au Ciel. Alors Manué reconnut que c'étoit un Ange; & il dit à ſa femme : Nous mourrons certainement, puiſque nous avons vu le Seigneur. Mais ſa femme lui dit : Si le Seigneur vouloit nous faire mourir, il ne nous auroit pas tant fait de faveurs, il n'auroit pas reçu notre holocauſte, & ne nous auroit pas fait annoncer la naiſſance d'un fils. Tout cela arriva l'an du Monde 2848, & Samſon naquit l'an du Monde 2849, avant Jeſus-Chriſt 1151, avant l'Ere vulgaire 1155.

MAOCH, pere d'Achis Roi de Geth. 1 *Reg.* XXVII, 2.

MAON, ville de la Tribu de Juda, dans la partie la plus méridionale de cette Tribu (2). Nabal du Carmel avoit de grands biens dans le déſert de Maon; & David demeura aſſez long-temps dans ces cantons-là, durant la perſécution de Saül contre lui. Nous croyons que *Maon* étoit la Capitale des *Mæoniens*, dont il eſt parlé dans l'Hébreu, 1 *Par.* IV, 40, 41; & 2 *Par.* XX, 1. La Vulgate en ce dernier lieu porte *Ammonite*, au lieu de *Maonim*; & dans l'autre paſſage elle lit, *habitatores*, & les Septante, *Minæos*. La ville de *Maon*, qui donne ſon nom au déſert de *Maon*, eſt apparemment la même que *Mænoïs* ou *Mæonis* (3), qu'Euſebe met au voiſinage de Gaze, & que *Menæum* du Code Théodoſien, qui eſt près de Berſabée, ou *Verſabinum Caſtrum*. Elle eſt nommée *Minois* dans les ſouſcriptions du Concile de Calcédoine de l'an 451. Voyez Cellarius & Reland, ſous *Minoïs* ou *Menoïs*.

MAONATHI, fils d'Othoniel, & pere d'Ophra, de la Tribu de Juda. 1 *Par.* IV, 13, 14.

MAOZIM. Daniel (4) dit que le Tyran Antiochus Epiphanes, figure & précurſeur de l'Antechriſt, *révérera le Dieu Maozim dans le lieu qu'il lui aura choiſi, & il honorera avec l'or & l'argent. . . . un Dieu que ſes peres ont ignoré.* On eſt aſſez partagé ſur ce Dieu *Maozim*. Les uns croient qu'il déſigne Jupiter Olympien, à qui Antiochus donna de l'encens dans un lieu inconnu à ſes peres, c'eſt-à-dire, dans le Temple de Jéruſalem. D'autres l'entendent du Dieu Mars que Danielle a déſigné ſous le nom de Maozim, ou Dieu des Forts. Mais peut-on dire que Mars fût un Dieu étranger à l'égard d'Antiochus Epiphanes? Porphyre cité dans ſaint Jérôme (5), dit que *Maozim* étoit le Dieu adoré dans la petite ville de Modin, patrie des Maccabées. D'autres croient qu'il faut ainſi traduire l'Hébreu, *Dan.* XI, 37. *Il s'élevera au-deſſus de toutes choſes;* (℣ 38.) *& contre le Dieu Maozim,* (le Dieu très-fort, le Dieu des fortereſſes, le Dieu des armées.) *Il honorera en ſa place un Dieu étranger, inconnu à ſes peres.* Antiochus Epiphanes s'éleva contre le Seigneur, le Dieu très-fort, le Dieu d'Iſrael, & il fit mettre en ſa place dans le Temple de Jéruſalem, le faux Dieu Jupiter Olym-

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 5, *c.* 10. (2) *Joſue* XV, 55. *Vide & 1. Reg.* XXIII, 24, 25 & XXV, 2. (3) *Euſeb. Onomaſtic. voce* Μαων, βαια. (4) *Dan.* XI, 38, 39. (5) *Porphyr. apud Hieronym. in Dan.* XI, *& in Iſai.* XIX.

pien, inconnu à ſes peres, aux anciens Rois de Syrie, qui avoient régné en ce pays avant Alexandre le Grand. Daniel en plus d'un endroit (1) déſigne le Dieu d'Iſrael ſous le nom de *Maoz* ou Fort.

MAPSAM, fils de Sellum, & pere de Maſma. 1 *Par.* IV, 21. Voyez *Mabſam*.

MAPSÉ. Ptolémée parle de la ville de Mapſé, dans l'Idumée, à l'occident du Jourdain. Les anciennes Notices Eccléſiaſtiques la mettent dans la troiſieme Paleſtine, ſous le nom de Mapſe ou de Mapſis. Nous ne connoiſſons aucune ville de ce nom dans les Livres ſaints : mais nous y trouvons *Mabſam* fils d'Iſmael, qui pourroit bien lui avoir communiqué o n nom.

MARA. Ce terme ſignifie *Amertume*. Les Iſraélites après leur ſortie d'Egypte, étant arrivés au déſert d'Etham (2), y trouverent des eaux ſi ameres, que ni eux, ni leurs animaux n'en purent boire. C'eſt pourquoi ils donnerent à ce campement le nom de *Mara*, ou amertume. Alors ils commencerent à murmurer contre Moïſe, en diſant : que boirons-nous ? Et Moïſe ayant crié vers le Seigneur, le Seigneur lui montra un bois, qu'il jeta dans l'eau, & qui l'adoucit. Ce bois s'appeloit *Alnah*, ſelon les Orientaux. Ils croient qu'il étoit venu à Moïſe par ſucceſſion depuis Noé, qui l'avoit conſervé dans l'Arche.

MARA. Noémi étant de retour du pays de Moab, diſoit à ceux qui l'appeloient Noémi, c'eſt-à-dire, belle : Appelez-moi plutôt *Mara*, amertume ; parce que le Seigneur m'a comblée d'affliction & de douleur (3).

MARAI de Nétophat, de la race de Zaraï, étoit Chef des vingt-quatre mille hommes qui ſervoient auprès de David dans le dixieme mois (4), qui répond à Janvier.

MARAIA, fils de Saraïa, de la race des Prêtres, revint de Babylone à Jéruſalem. 2. *Eſdr.* XII, 12.

I. MARAIOTH, fils d'Achitob Grand-Sacrificateur des Juifs. 1 *Par.* IX, 11.

II. MARAIOTH, fils de *Zaraïas*. C'eſt apparemment le même dont il eſt parlé plus haut. 1 *Eſdr.* VII, 3. Voyez le Commentaire ſur cet endroit.

MARALA, ville de Zabulon. *Joſue* XIX, 11. Voyez *Merala*.

MARAN - ATHA. Ces termes ſont Syriaques, & ſignifient : *le Seigneur vient*, ou, *le Seigneur eſt venu*. C'étoit une menace, ou une maniere d'anathême parmi les Juifs. Saint Paul dit anathême *maran-atha*, à tous ceux qui n'aiment point Jeſus-Chriſt (5) : *ſi quis non amat Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, ſit anathema, maran atha*. La plupart des Commentateurs (6) enſeignent que *maran-atha* eſt le plus grand de tous les anathêmes parmi les Juifs, & qu'il eſt équivalent à *Scham-atha*, ou *ſchem-atha*, le nom vient, c'eſt-à-dire, le Seigneur vient ; comme ſi l'on diſoit : ſoyez dévoué aux derniers malheurs, & à toute la rigueur des jugemens de Dieu, que le Seigneur vienne bientôt, pour tirer vengeance de vos crimes. Mais Selden (7) & Ligtfoot (8) ſou-

(1) *Dan.* VIII, 10, 11 & XI, 31. (2) *Exod.* XV, 23. (3) *Ruth* I, 20. (4) 1. *Par.* XXVII, 23. (5) 1. *Cor.* XVI, 22. מרן אתה (6) *Grot. ad* 1. *Cor.* XVI, 22, *& ad Luc.* VI, 22. *Druſ. ad Joan.* IX, 22. *Hieron. Ep.* 237. *Chryſoſt. Theodoret. Theophyl. in* 1. *Cor.* XVI, 22. (7) *Selden. de Synedr. l.* 1, *c.* 8. (8) *Ligtfoot. Diſſert. ſingul de Maran-atha.*

tiennent que l'on ne trouve pas *maran-atha* dans ce ſens chez les Rabbins. On peut fort bien entendre *maran-atha* dans un ſens abſolu : que celui qui n'aime point notre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſoit anathême. Le Seigneur eſt venu ; le Meſſie a paru ; malheur à quiconque ne le reçoit point. Il en veut principalement aux Juifs incrédules. On peut conſulter ſur cela, outre les Commentateurs ordinaires, Selden *de Synedriis*, *l.* 1, *ch.* 6. Ligtfoot dans une Diſſertation particuliere ſur Maranatha, imprimée au premier Volume de ſes Œuvres, *Ultrajecti* 1699, & dans les Diſſertations de Elie Weihemajerus, *de Paulino anathematiſmo*, *ad* 1 *Cor.* XVI, 22, & de Jean Reinerus, *Maranatha*, dans le Recueil des Diſſertations, intitulé, *Theſaurus Theologico-philoſophicus*, *part.* 2, *p.* 578, 582. *& ſeq.*

MARATHE, ville de Phénicie, au-delà & au nord de l'Eleuthere, entre Balanée & Antarade.

I. MARC. Saint Marc Evangéliſte étoit, ſelon Papias (1), ſaint Irenée (2), & la plupart des Anciens & des Modernes, le Diſciple & l'Interprete de ſaint Pierre ; & pluſieurs Anciens (3) croient que c'eſt lui dont parle ſaint Pierre dans ſa premiere Epître (4), & qu'il appelle ſon fils ſpirituel, apparemment parce qu'il l'avoit converti. On croit qu'il avoit été du nombre des ſeptante Diſciples, avant qu'il s'attachât à la ſuite du Prince des Apôtres : mais quelques Peres (5) ajoutent à cela une particularité, qui eſt que ſaint Marc fut un de ceux qui ſe retirerent de la compagnie du Sauveur, lorſqu'il lui eut ouï dire ces mots (6) : *ſi vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, & ſi vous ne buvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-mêmes* ; mais que ſaint Pierre l'ayant ramené, il demeura toujours ferme dans la foi, & s'attacha à cet Apôtre, qu'il accompagna à Rome, où il écrivit ſon Evangile.

Quelques-uns l'ont confondu avec Jean Marc, connu dans les Actes des Apôtres & dans les Epîtres de ſaint Paul : mais ce ſentiment eſt preſque entierement abandonné. D'autres ſoutiennent que ſaint Marc étoit de la race ſacerdotale, & qu'il portoit le bonnet des Prêtres. C'eſt ce que dit l'Auteur anonyme de ſes Actes. On dit auſſi qu'il étoit neveu de ſaint Pierre, & fils d'une de ſes ſœurs (7). Cet Apôtre étant allé à Rome vers l'an de Jeſus-Chriſt 44, ſaint Marc l'y accompagna, & y écrivit ſon Evangile (8), à la priere des Freres, qui lui demanderent qu'il leur donnât par écrit ce qu'il avoit appris de la bouche de ſaint Pierre.

Cet Apôtre ayant appris ce que ſon Diſciple avoit fait, le loua, l'approuva, & donna ſon Evangile à lire dans les Egliſes, comme un Ouvrage authentique. Tertullien (9) attribue cet Evangile à ſaint Pierre ; & l'Auteur de la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, veut que cet Apôtre le lui ait dicté.

---

(1) *Papias apud Euſeb. l.* 2, *c.* 14, *hiſt. Eccl.* (2) *Iren. l.* 3, *c.* 1. (3) *Origen. apud Euſeb. l.* 6, *c.* 26. *Hiſt. Eccl. Hieronym. in Catalogo Theophyl. in Marc.* (4) 1. *Petri.* V, 13. *Et Marcus filius meus.* (5) *Origen. de recta in Deum fide. Doroth. in Synopſi Procop. Diacon. apud Bolland.* 29. *April.* (6) *Joan.* VI, 55. (7) *Nicephor. Calliſt. l.* 2, *c.* 43. (8) *Clem. Alex. apud Euſeb. Hiſt. Eccl. l.* 2, *c.* 15. *Epiphan. hæreſ.* 51. *Nazianz. car.* 34, *& orat.* 25. *Hieronym. de Viris illuſtr. &c* (9) *Tertull. l.* 4, *contra Marcion.*

Euthyche Patriarche d'Alexandrie, avance que ſaint Pierre l'écrivit; & quelques-uns rapportés dans ſaint Chryſoſtome (1), croient que ſaint Marc l'écrivit en Egypte. D'autres veulent qu'il l'ait écrit après la mort de ſaint Pierre. Toutes ces diverſités de ſentimens prouvent aſſez qu'il n'y a rien de bien certain ſur le temps, ni ſur le lieu où ſaint Marc compoſa ſon Evangile.

On eſt auſſi fort partagé ſur la Langue dans laquelle il a été écrit; les uns ſoutenant qu'il a été compoſé en Grec, & les autres, en Latin. Les Anciens & la plupart des Modernes tiennent pour le Grec, qui paſſe encore à préſent pour l'Original de S. Marc : mais quelques Exemplaires Grecs manuſcrits de cet Evangile portent qu'il fut écrit en Latin. Le Syriaque & l'Arabe le portent de même. Il étoit convenable qu'écrivant à Rome, & pour les Romains, il l'écrivît en leur Langue. Baronius (2) & Selden ſe ſont (3) déclarés pour ce ſentiment, lequel toutefois n'a que très-peu de ſectateurs. On montre à Véniſe quelques Cahiers, que l'on prétend être l'Original de la main de ſaint Marc. Si cela étoit bien ſûr, & que l'on pût lire le Manuſcrit, ce ſeroit une preuve infaillible pour vuider cette diſpute : mais on doute que ce ſoit le vrai Original de ſaint Marc; & il eſt tellement gâté par la vieilleſſe, qu'à peine en peut-on diſcerner une ſeule lettre. Le dernier Auteur que je ſache, qui en ait parlé, eſt le R. P. Dom Bernard de Montfaucon (4). Il ſoutient qu'il eſt écrit en Latin, & il avoue qu'il n'a jamais vu de ſi ancien Manuſcrit. Il eſt écrit ſur du papier d'Egypte beaucoup plus mince & plus délicat que celui que l'on voit en différens endroits. Le R. P. de Montfaucon (5) croit qu'on ne haſarde gueres en diſant qu'il eſt pour le plus tard du quatrieme ſiecle. Il fut mis en 1564 dans un caveau dont la voûte même eſt dans les marées, plus baſſe que la mer voiſine; de là vient que l'eau dégoutte perpétuellement ſur ceux que la curioſité y amene. On pouvoit encore le lire lorſqu'on l'y dépoſa en 1564. Un Auteur qui l'avoit vu avant lui, croyoit y avoir remarqué des caracteres Grecs. On peut voir notre Préface ſur ſaint Marc.

Pluſieurs Modernes (6) croient que ſaint Marc fut envoyé par ſaint Pierre de Rome à Aquilée, où il demeura deux ans & demi, & y fonda une Egliſe : mais ce fait n'eſt pas fondé dans l'Antiquité. On croit (7) que ce fut l'an de Jeſus-Chriſt 49, qui étoit le neuvieme de l'Empire de Claude, que les Juifs ayant été chaſſés de Rome, ſaint Pierre & ſaint Marc furent obligés d'en ſortir. Saint Pierre envoya ſaint Marc en Egypte, pour y prêcher l'Evangile. Il deſcendit d'abord à Cyrene, dans la Pentapole, où il fit pluſieurs converſions. De là il vint à Alexandrie, où il convertit Anien, qu'il ordonna premier Evêque de cette ville. Le nombre des Chrétiens s'y multiplia extrêmement, & ils y vécurent d'une maniere ſi parfaite, qu'au ſentiment de pluſieurs, (8) Philon le Juif (9), en a vou-

(1) *Chryſoſt. homil.* 1, *in Matth.* 1, 5. = (2) *Baron. Annal. an.* 45, *art.* 41. = (3) *Selden. Not. in Eutychii origines. Alexand. p.* 152. = (4) De Montfaucon, *Iter Italic. c.* 4, *p.* 55, *& ſeq.* = (5) Dom Montfaucon, Antiquité expliquée, t. 13. = (6) *Vide Bolland.* 25. *April. p.* 345, 347. = (7) *Vide Euſeb. l.* 2, *c.* 16. *Hiſt. Eccl. Epiphan. hæreſ.* 51. *Hieron. de Viris illuſtr. Eutych. Alex. t.* 1, *p.* 328. = (8) *Vide Euſeb. l.* 2, *c.* 17. *Hieronym. de Viris Illuſtr. Epiphan. hæreſ.* 29, *&c.* = (9) *Philo Judæus de vita contemplat.*

lu faire honneur à ſa nation, en décrivant la maniere de vivre des premiers Chrétiens, ſous le nom de *Thérapeutes*. Voyez ci-après *Thérapeutes*.

Le nombre des Chrétiens croiſſant tous les jours, les Païens ſe ſouleverent contre ſaint Marc, qui étoit venu renverſer le culte de leurs Dieux. Il crut qu'il étoit de la prudence de ſe retirer, & de laiſſer paſſer cette tempête. Il retourna à Cyrene, où il demeura encore deux ans. Puis il revint à Alexandrie. Il vit avec joie les Fidelles augmentés en foi & en grace, auſſi-bien qu'en nombre, & en ſortit de nouveau. Il alla apparemment à Rome, s'il eſt vrai, comme le dit la Chronique d'Alexandrie, qu'il y aſſiſta à la mort de ſaint Pierre & de ſaint Paul, l'an 66 de Jeſus-Chriſt. De là il revint à Alexandrie, où les Païens irrités du grand nombre de ſes miracles, & des railleries que les Chrétiens faiſoient de leurs Idoles, le cherchoient pour le faire mourir. Dieu le cacha pendant quelque temps : mais ils le trouverent qui offroit le ſaint Sacrifice. C'étoit un Dimanche 24 Avril de l'an de Jeſus-Chriſt 68. Ils lui mirent une corde au cou, & le traînerent pendant tout le jour, diſant qu'il falloit mener ce buffle à Bucoles, qui étoit un lieu près de la mer, plein de rochers & de précipices. Sur le ſoir, ils le mirent en priſon, où il eut deux viſions pendant la nuit, l'une, d'un Ange, qui l'aſſura que ſon nom étoit écrit au Livre de vie ; & l'autre, de notre Sauveur, qui lui donna la paix. Le lendemain les Infidelles recommencerent à le traîner par les rues, juſqu'à ce qu'il rendit ſon ame à Dieu, le 25 Avril de l'an 68 de Jeſus-Chriſt. Pluſieurs (1) ont dit qu'il avoit fini ſa vie par le feu : apparemment que l'on brûla ſon corps après ſa mort.

Quelques anciens hérétiques, au rapport de ſaint Irénée (2), ne recevoient que le ſeul Evangile de S. Marc. D'autres parmi les Catholiques, rejetoient les douze derniers verſets de ſon Evangile (3), depuis le ℣. 9. *Surgens autem mane*, &c. juſqu'à la fin du Livre ; apparemment à cauſe qu'il paroiſſoit que ſaint Marc en un endroit, étoit trop oppoſé à ſaint Matthieu, & qu'il rapportoit dans cette derniere partie, des circonſtances oppoſées aux autres Evangéliſtes. Les anciens Peres, les anciennes Verſions Orientales, & preſque tous les anciens Exemplaires, tant imprimés, que manuſcrits, Grecs & Latins, liſent ces douze derniers verſets, & les reconnoiſſent pour authentiques, comme tout le reſte de l'Evangile de ſaint Marc.

Autant qu'on en peut juger, en confrontant ſaint Marc avec ſaint Matthieu, le premier a abrégé l'ouvrage du ſecond. Saint Marc emploie très-ſouvent les mêmes termes, rapporte les mêmes hiſtoires, & releve les mêmes circonſtances. Saint Marc y ajoute quelquefois de nouvelles particularités, qui donnent un grand jour au Texte de ſaint Matthieu. Il y a même deux ou trois miracles dans S. Marc (4), qui ne ſe liſent pas dans S. Matthieu. Ce qu'il y a de fort remarquable dans notre Evangéliſte, c'eſt qu'encore qu'il ſuive S. Matthieu dans preſque tout le reſte, il abandonne toute-

(1) *Eutych. Alex. in Chronic. Hippolyt. in Mſ. Bodlei. & Anonym. apud Mill. in capite Evangel. ſecundùm Marc.* (2) *Iren. l. 3, c. 2.* (3) *Vidè Hieronym. ad Hedibiam. & Nyſſen. orat. 2, de Reſurrect.* (4) Voyez Marc. 1, 23, & les Chapp. IV, IX, XVI.

fois l'ordre de ſa narration, depuis le Chap. IV, ℣. 12, juſqu'au Chap. XIV, ℣. 13 de S. Matthieu. Dans ces endroits, au lieu de ſuivre ſaint Matthieu, il s'attache à l'ordre des temps marqué dans ſaint Luc & dans ſaint Jean. Ce qui a déterminé les Chronologiſtes à ſuivre ſaint Luc, ſaint Marc & ſaint Jean préférablement à ſaint Matthieu. Dans les commencemens de l'Evangile, il commence ſon récit à la prédication de Jean-Baptiſte, & omet pluſieurs paraboles qui ſont rapportées dans ſaint Matthieu, Chap. XX, XXI & XXV, & pluſieurs diſcours de Jeſus-Chriſt à ſes Diſciples & aux Phariſiens, Chap. V, VI, VII, XVI, XXIII. On peut voir la vie de ſaint Marc dans les Bollandiſtes & dans M. de Tillemont, & ce que M. Spanhem à écrit ſur ſaint Marc.

II. MARC. Jean Marc, couſin de Barnabé. Voyez *Jean Marc.*

MARCELLE. C'eſt le nom que des Auteurs peu certains donnent à la ſervante de ſainte Marthe. On prétend que c'eſt elle qui entendant prêcher Jeſus-Chriſt, s'écria: (1) *Bienheureux le ventre qui vous a porté, & les mamelles qui vous ont allaité!* On dit qu'ayant ſuivi Marie & Marthe en Provence, elle mourut à Aix en Provence. On a ſous ſon nom une vie de Marie Madelaine, qu'on dit qu'elle compoſa en Hébreu, & qui fut traduit en Latin par Synther. C'eſt une Piece ſans autorité.

Obſervations ſur les Marches & Campemens des Iſraélites dans le Déſert. Nomb. X.

☞ MARCHES & campemens des Iſraélites dans le Déſert.

Quand Moïſe nous raconte les marches, & les différens campemens des Iſraélites dans les déſerts, il ne faut pas s'imaginer que ce fût toujours dans des lieux arides, ſans eau, ſans pâturages, ſans arbres, ſans culture, & enfin des lieux inhabités, & abſolument déſerts. Il eſt vrai qu'ils en trouverent de tels, où ils furent quelquefois contraints de s'arrêter, mais Dieu pour les contenir dans la ſoumiſſion & le devoir, y fit éclater ſa puiſſance infinie par les miracles qu'il fit en leur faveur. Au reſte, il paroît que Moïſe campa toujours ou preſque toujours dans des lieux habités qui n'étoient pas éloignés des Villes & des Villages, & dont le territoire étant cultivé, pouvoit fournir de quoi ſubſiſter: Je fais remarquer ceci afin qu'on ne s'imagine pas (en prenant ce mot de *Déſert* à la lettre,) que ce peuple innombrable marchât toujours dans ces ſortes de lieux, & qu'il ne fût nourri que par un miracle perpétuel, comme de la manne, & enſuite des cailles, qui coûterent beaucoup à ceux qui s'ennuyerent de manger toujours la même choſe. Combien d'autres prodiges ne fallut-il pas pour fournir à une ſi grande multitude tout ce qui eſt néceſſaire pour ſon entretien, pour celui des équipages & des autres choſes dont une armée ne ſauroit ſe paſſer ſans périr; Moïſe ne nous en dit rien: Mais quand je vois ce peuple ſortir preſque nud, & ſans armes de l'Egypte, & après le paſſage de la Mer Rouge ne manquer de rien dans le Déſert, j'ai lieu d'en être ſurpris; s'ils ont vécu de pillage, il faut donc qu'ils aient traverſé des pays capables de fournir abondamment les choſes néceſſaires pour l'entretien & la nourriture d'un peuple auſſi nombreux; mais ce qui

(1) *Luc.* XI, 27.

me, ſurprend davantage, c'eſt que Moïſe ait pu diſcipliner ce peuple de telle ſorte, qu'il en forma d'excellens Soldats, & les fit marcher, camper, & combattre avec un tel art, que je ne vois rien de plus admirable.

Les zélés de l'Antiquité, je parle ici de ceux qui n'admirent que les Grecs & Romains dans l'art de la guerre, s'imaginent qu'on ne peut aller plus loin qu'eux dans la diſcipline militaire; je les croirois aſſez, s'ils entendent par ce mot de diſcipline, tout ce qui a rapport à l'art d'inſtruire & de former de bons Soldats; mais de croire, qu'ils ſoient les premiers qui aient marché, campé & combattu avec un plus grand ordre, & plus de méthode, ce ſeroit ſe tromper groſſierement; cependant la plupart des Savans, pour ne pas dire tous, nous aſſurent qu'excepté les Grecs & les Romains, tous les autres Peuples étoient ſans diſcipline, ſans ſcience, & fort ignorans dans l'art de la guerre.

Nous n'avons point de Livres plus anciens que ceux de Moïſe; cela ne prouve pourtant pas qu'à l'égard des mouvemens, des campemens des armées, de l'art de les ranger, & de les faire combattre, les Hébreux ſoient les premiers auteurs & les inventeurs d'une ſcience ſi ſublime & ſi profonde que celle de la guerre. Je ſuis très-perſuadé qu'il n'en faut pas chercher l'origine dans Moïſe, il eſt à préſumer qu'il l'avoit appriſe & vu pratiquer chez les Egyptiens; je n'en doute nullement, quoi qu'en diſe M. Baſnage (1). *Pour peu qu'on faſſe attention*, dit-il, *à la Loi de Moïſe, & que ſans préjugé on conſidere ce qu'elle contient, on ne ſauroit diſconvenir que la politique & l'art de gouverner ne tiennent leur origine de cette Loi divine. Bien plus*, continue-t-il, *je crois que l'art militaire vient à peu-près de la même ſource. Il ſeroit aiſé de le faire voir ſi le temps me le permettoit*, &c. Avec tout le reſpect que je dois à un ſi ſavant homme, on me permettra de dire qu'il ſeroit fort embarraſſé, s'il vivoit, de nous prouver ce qu'il a oſé avancer ici: l'Ecriture en fait-elle mention? Ne ſait-on pas que l'Egypte étoit un grand Royaume, où la politique & l'art de gouverner & de policer un peuple pour y entretenir l'ordre, & l'aſſurer contre les entrepriſes de ſes voiſins, n'étoit pas ignoré de ceux qui le gouvernoient? L'Ecriture (2) ne dit-elle pas formellement que Pharaon marcha contre les Iſraélites à la tête d'une puiſſante armée compoſée d'infanterie, de cavalerie & d'un grand nombre de chariots de guerre: cet appareil nous fait aſſez connoître qu'il ne faut nullement chercher l'origine de cet art dans ce grand Légiſlateur, qu'il étoit fort bien connu des Egyptiens, & qu'il ne faut pas même chercher l'invention des chariots de guerre chez eux, puiſque l'Ecriture en parle comme d'une choſe qui n'étoit pas nouvelle; de plus, Moïſe n'a-t-il pas trouvé en ſon chemin des ennemis qui ſe ſont oppoſés à ſon paſſage, & qui l'ont même attaqué avec tout l'ordre & la méthode pratiquée en ces temps-là; & même en pluſieurs occaſions ne s'eſt-il pas trouvé dans de tels embarras, qu'il a fallu des miracles pour empêcher la déroute & même la ruine totale de ſon armée?

Ce grand Légiſlateur eſt fort ſuccint dans la deſcription de ſes marches; il ne s'eſt point aſſujetti à les marquer toutes, encore moins

(1) République des Hébreux, tom. 2, p. 356. (2) *Exod.* XIV, 6, 9.

les campemens, ſinon ceux qui ont produit quelques événemens remarquables : à dire le vrai, il n'eût jamais fini ſon hiſtoire, s'il ſe fût aſſujetti à marquer tout, puiſqu'il a mis trente-neuf ans à faire un aſſez court voyage par les infinis tournoiemens, & les détours qu'il a pris, qui ont beaucoup allongé ſes marches, & multiplié ſes campemens, & par le long ſéjour qu'il a fait dans certains camps où il a quelquefois paſſé des années entieres, ſans compter les obſtacles qu'il a rencontrés dans ſon chemin, qui ne ſervirent pas peu à aguerrir ſon peuple, & le mirent en état, en faiſant des conquêtes, de fournir à la guerre par la guerre même; de s'établir dans la Terre promiſe, & de ſe l'aſſurer avec beaucoup de peines & de travaux, dumoins à celui qui lui ſuccéda : car ce favori du Seigneur ne vit que de loin cette Terre ſi déſirée; c'étoit à Joſué à qui la conquête en étoit réſervée, il étoit grand Capitaine, habile, prudent & courageux; c'eſt pourquoi Dieu le choiſit pour ſucceſſeur de Moïſe; cela doit apprendre aux Princes, ou à ceux qui ſont chargés du gouvernement des peuples, que la force, la puiſſance & le bonheur d'un Etat conſiſte dans le choix des Sujets habiles & courageux que l'on met à la tête des affaires, ſoit politiques, ſoit militaires.

On voit par-tout dans l'Ecriture, & cela eſt trop remarquable pour n'y pas faire attention, que Dieu a toujours choiſi des hommes de grand courage & de grande vertu, pour humilier l'orgueil des Princes, que les trop grandes proſperités ont précipités dans les deſſeins les plus injuſtes, & dans les plus grands crimes, ou pour châtier les vices de leurs Peuples, ou enfin pour élever les uns ſur les ruines des autres. Moïſe n'avoit pas été choiſi de Dieu pour la conquête de la Terre promiſe, & pour la punition des crimes de ſes habitans; il l'avoit uniquement deſtiné pour être le conducteur de ſon peuple, & le diſtributeur de ſes lois, ſans lui accorder les qualités néceſſaires à un grand Capitaine, comme on en peut juger par ſa conduite; car ce n'étoit pas le deſſein de Dieu d'en faire un homme de ſang, il vouloit le recevoir dans ſon ſein avec des mains pures & ſans tache.

Mais revenons à préſent à notre ſujet. Les Anciens avoient tellement pour maxime de ne rapporter que le gros & la ſubſtance des choſes, qu'ils ne nous fourniſſent gueres de lumieres dans bien des pratiques & des uſages qu'il nous importeroit fort de ſavoir : Pas un ſeul ne nous a donné un détail un peu circonſtancié des marches & des campemens des armées, où nous puiſſions connoître leur ordre & leur méthode. Les Modernes ſont-ils exempts de ce défaut? Il ne faut donc pas s'étonner ſi les Auteurs ſacrés ont négligé ces ſortes de choſes : J'entrevois bien cependant en différens endroits de l'Ecriture l'ordre des marches des Hébreux, & leur diſcipline dans leurs divers campemens & décampemens; ils uſoient de trompettes dont les différens ſons auxquels ils étoient accoutumés, leur marquoient le temps de ſe préparer, de plier bagage, de ſe rendre chacun à ſon drapeau, & de marcher; s'ils uſoient de cette méthode pour les décampemens, ils s'en ſervoient auſſi pour les différentes évolutions militaires, pour le combat & pour la retraite. Voyez le Chapitre IV des Nombres, on y voit comme on plioit le Tabernacle, & en quel ordre marchoient les Lévites qui le portoient, &c.

Il ne faut nullement douter que les Hébreux ne marchaſſent avec beaucoup d'ordre ; ils avoient à leur tête la colonne de nuée ; elle leur étoit de pluſieurs uſages ; car outre qu'elle étoit un ſigne tout-à-fait ſenſible de la préſence du Seigneur, elle étoit claire & lumineuſe pendant la nuit, pour les éclairer dans les ténebres, & pendant le jour elle étoit ſombre & épaiſſe pour les garantir des chaleurs exceſſives des déſerts d'Arabie où ils marchoient : elle ſervoit auſſi à les avertir par ſes mouvemens de camper ou de décamper (1) ; car lorſqu'elle s'arrêtoit, on campoit, on tendoit le Tabernacle ; lorſqu'elle s'éloignoit, on le détendoit, on le plioit, on le chargeoit ſur les chariots, & on marchoit en ordre : leurs marches ne différoient preſque en rien des nôtres ; & cela ne pouvoit être autrement. Le ſentiment des Rabbins eſt qu'ils marchoient dans le même ordre qu'ils campoient, c'eſt peut-être le ſeul ſentiment où ils me paroiſſent raiſonnables ; ils marchoient ſur pluſieurs colonnes ſelon la nature des lieux, ils ouvroient des routes à travers les campagnes pour marcher ſur un plus grand nombre de colonnes, chaque Tribu au poſte qui lui étoit deſtiné ; de ſorte que l'armée arrivoit au camp ſans nulle confuſion.

Les gros & les menus bagages marchoient ſéparément pour ne pas embarraſſer ni retarder la marche ; les Tribus de Dan, d'Aſer & de Nephtali faiſoient l'arriere-garde, & couvroient la marche d'une partie du peuple, c'eſt-à-dire, des Traîneurs, des Malades, des Impotens, des Vieillards, des Femmes & des Enfans ; c'étoit là leur poſte, à cauſe de la marche lente qu'une arriere-garde eſt obligée de faire, plus ou moins, ſelon le chemin que l'on a à faire, & ſelon le nombre de colonnes ſur leſquelles une armée eſt obligée de marcher.

M. Baſnage prétend que cette grande armée ne faiſoit gueres plus d'une lieue en un jour & demi de chemin : il ſe fonde ſur ce que l'Ecriture (2) dit que les Iſraélites partis de Sinaï, vinrent en trois jours à Kiberoth-aba, c'eſt-à-dire, aux ſépulcres de concupiſcence, où il n'y a pas plus de deux lieues de l'un à l'autre : ce ſavant homme me permettra de répondre que cela ne prouve pas que cette armée marcha toujours ſi lentement qu'il le dit : peut-être qu'elle ſe trouva engagée dans un défilé de montagnes, où l'on ne pouvoit marcher qu'à la file ; car dans un pays ouvert une armée de ſix cents mille hommes peut faire trois & quatre lieues en un jour, & même beaucoup davantage.

L'ordre & la marche que le même Auteur nous donne, eſt très-propre à nous perſuader qu'une armée de ſix cents mille hommes pouvoit facilement faire quatre lieues en un jour. L'Ecriture ne dit pas que cette armée marchoit ſur pluſieurs corps de front, par lignes redoublées, avec des intervalles entre ces corps & ceux qui ſuivoient vis-à-vis les intervalles de ceux qui les précédoient. Ils marchoient en colonnes, ce qu'on peut vraiſemblablement avancer, & dans les plaines même les plus raſes ils marchoient toujours par colonnes en fort grand nombre, à moins qu'on n'allât à l'ennemi ; & lorſqu'on ſentoit que l'on en étoit proche, on marchoit en bataille rangée quand le terrain le permettoit : telle fut la marche

(1) *Num.* IX, 15, 16, 17, & X, 34, 35. *Exod.* XL, 34, 35.
(2) *Num.* XI, 3, 4.

de Cyrus contre Crœsus dans la plaine de Tymbraïa.

A l'égard des marches dans les pays des montagnes, ils ouvroient différentes routes sur les hauteurs & dans les vallées qui versoient dans d'autres vallées & dans les plaines, ils en usoient de même dans les pays couverts, marchant toujours dans un grand ordre, & avec toutes les précautions imaginables.

Je ne voi rien de plus admirable que leur méthode dans les campemens & dans la forme de leur camp, j'y remarque un art merveilleux. Il y a apparence, à l'égard des campemens, que les Grecs les ont imités, & les Romains les Grecs; mais les camps des Romains étoient encore plus semblables à ceux des Juifs; car je n'y remarque aucune différence, les uns & les autres fortifioient leurs camps d'un retranchement, d'un fossé & d'une palissade. Voyez l'article *Tribus*.

MARCHE DE L'ARMÉE D'ISRAEL autour de Jéricho.

Observations sur le renversement des murs de Jéricho, après la septieme Marche des Israélites autour de cette Ville. Josue 6.

☞ La prise & la destruction de Jéricho ne fut pas une conquête dont Josué ait pu se féliciter & se faire gloire. Un Général qui feroit cent conquêtes de cette sorte, ne passeroit pas sans doute pour un grand Capitaine; & s'il n'avoit fait que cela, l'on pourroit dire hardiment qu'il n'a triomphé que de six promenades, & qu'à la septieme, Dieu par un effet de sa toute-puissance, voulut donner à ce Général & à tout son peuple le spectacle miraculeux d'une Ville dont les murs redoutables sont renversés par une main invisible, à la vue d'une armée qui n'environne ses murailles que pour être spectatrice d'une si grande merveille, pour y entrer ensuite de toutes parts, en exterminer les habitans, & réduire en cendres cette Ville anathême.

On ne doit point douter que l'armée d'Israel conduite par un Capitaine si expérimenté, ne marchât autour de Jéricho dans un très-grand ordre, sur deux ou trois colonnes environnantes & circulaires, avec quelques espaces entre elles, à cause du grand nombre des troupes, & sans doute hors de la portée des traits des ennemis. Josué suivoit accompagné des Anciens, ensuite venoit l'Arche portée par les Lévites, & précédée des Prêtres, qui sonnoient des sept trompettes: l'Arche étoit gardée par les Lévites, qui l'entouroient en armes, le reste du peuple suivoit à la queue, & fermoit la marche.

Masius (1) soutient que dans cette marche l'armée étoit rangée dans le même ordre qu'elle marchoit dans le Désert, & avec tout l'appareil du Tabernacle. Je veux croire qu'elle marcha dans le même ordre qu'elle gardoit dans le Désert; mais de dire que ce fut avec le Tabernacle & tous ses ustensiles, c'est ce que l'Ecriture ne dit pas, & ce qui n'est pas même vraisemblable, puisque l'armée chaque jour après la marche retournoit dans le camp, où il restoit sans doute quelque détachement pour garder le Tabernacle, &c.

Le commandement que Josué fit à tout le peuple de ne jeter aucun cri, & d'observer un grand silence pendant les six premiers jours, n'est pas une chose difficile à expliquer; cependant je m'étonne que les Commentateurs aient passé par-dessus, & ne l'aient pas cru digne de remarque, il me semble qu'il en valoit la peine: En

(1) *Andreas Masius in lib. Josue.*

voici la raiſon, & Joſué ne l'ignoroit pas : C'eſt que le peuple s'accoutumant aux cris à force de tourner, la plus grande partie eût été moins attentif à tourner les yeux du côté de la Ville, au bruit ſubit des cris, pour voir la chûte ſurprenante & miraculeuſe de ſes murailles. Joſué ſavoit bien que le ſeptieme jour décideroit du ſort de cette Ville ; mais il ne paroît pas que le peuple en fût informé. Je conjecture de là que le cri que les Iſraélites avoient ordre de faire (après un ſilence de ſix jours, lorſque les trompettes ſonneroient d'un ſon plus long & plus coupé) ne leur étoit ordonné que pour les obliger dans ce moment à tourner la tête vers cette malheureuſe Ville.

L'Ecriture ne nous apprend pas quels furent les crimes qui attirerent à ſes habitans un châtiment ſi terrible ; mais il falloit qu'ils fuſſent montés à leur comble, puiſqu'elle dit (1), *que cette Ville & tout ce qui s'y trouvera, ſoit dévoué* comme *un anathême au Seigneur. Que la ſeule Rahab courtiſanne ait la vie ſauve, avec tous ceux qui ſe trouveront dans ſa maiſon, parce qu'elle a caché ceux que nous avions envoyés pour reconnoître le pays.* Ce qui prouve que ce peuple s'étoit rendu digne d'un plus grand châtiment que les habitans du pays de Chanaan (2), puiſqu'il fut entierement dévoué à l'anathême du Seigneur qui ordonne l'entiere deſtruction de Jéricho, de faire tout paſſer au fil de l'épée, de tuer tout ce qui a vie juſqu'aux animaux, de mettre le feu par-tout, de ne rien conſerver du butin, que les métaux que l'on conſacre au Seigneur ; au lieu que l'on conſerva le butin & les Villes du pays de Chanaan.

MARCUS ANTONIUS JULIANUS, Intendant de Judée en l'an 70 de Jeſus-Chriſt. Il aſſiſta au ſiege de cette ville, & fut un de ceux qui en conſeillerent l'entiere deſtruction, même du Temple, de peur que les Juifs ne ſe révoltaſſent encore une fois (3). Minutius Félix (4) renvoie les Païens à Joſeph & à Antoine Julien, pour apprendre que les Juifs ne ſont péris qu'après avoir abandonné Dieu, & qu'ils n'ont ſouffert que ce qu'on leur avoit prédit qu'ils ſouffriroient, s'ils perſiſtoient à déſobéir à ſes ordres. C'eſt peut-être le même *Marc-Antoine Julien* dont il eſt parlé dans Joſeph.

MARDOCEMPADUS, Roi de Babylone ; le même que *Merodac Baladan*. Voyez *Mérodac*.

MARDOCHÉE, fils de Jaïr, de la race de Saül, & des premiers de la Tribu de Benjamin. Il fut mené captif à Babylone par Nabuchodonoſor, avec Jéchonias Roi de Juda (5), l'an du Monde 3405, avant Jeſus-Chriſt 595, avant l'Ere vulgaire 599. Il s'établit à Suſes, & y demeura juſqu'à la premiere année de Cyrus (6), qu'il s'en retourna, à ce qu'on croit, à Jéruſalem, avec pluſieurs autres captifs (7). Mais enſuite il revint à Suſes, voyant que le Temple demeuroit imparfait, & que ſa nation étoit ſans appui dans la Judée. Il y a beaucoup d'apparence que Mardochée étoit fort jeune, lorſqu'il fut mené en captivité ; car depuis le tranſport de Jéchonias par Nabuchodonoſor, juſqu'à la troiſieme année de Darius, fils d'Hyſtaſpe, ou Aſſuérus, qui

(1) *Joſ.* VI, 17. (2) *Deut.* VII, 1, 2. (3) *Joſeph. de Bello Judæorum, l.* 6, *c.* 24, *p.* 956. (4) *Minut. Felix Apolog. p.* 27. (5) *Eſth.* II, 5, 6. (6) An du Monde 3468, avant J. C. 532, avant l'Ere vulg. 536. (7) *Vide* 1. *Eſdr.* II, 2. *Aben-ezra Cornel. à Lapide & alii.*

épouſa

épouſa Eſther cette année-là, il y a quatre-vingts ans (1).

Quelques-uns (2) croient que Mardochée vint à Babylone ou à Suſes dans la perſonne de ſon pere, & que pour lui il naquit dans ce pays-là : mais il eſt inutile de recourir à cette ſolution. Mardochée ayant eu douze ans, par exemple, au temps du tranſport de Jéchonias, en eut quatre-vingt-douze au temps du mariage d'Eſther avec Aſſuérus. A cet âge, il put fort bien s'acquitter des emplois que le Roi lui donna, & vivre encore long-temps, ſuppoſé, comme le veulent les Juifs, qu'il ait vécu en tout cent quatre-vingt-dix-huit ans, & quand même il n'en auroit vécu que cent dix, ou cent vingt. Quoi qu'il en ſoit, Mardochée avoit auprès de lui ſa niece, fille de ſon frere, nommée Edeſſe ou Eſther, qu'il avoit adoptée & élevée comme ſa fille, après la mort de ſon frere.

Eſther étant devenue l'épouſe d'Aſſuérus (3), de la maniere que nous avons dit ſur l'article d'Eſther, Mardochée ſans vouloir déclarer qui il étoit, ſe contenta de demeurer plus aſſidu à la porte du palais, afin de ſavoir des nouvelles d'Eſther. Un jour des Eunuques du Roi ayant conçu quelque mécontentement contre leur Maître (4), entreprirent d'attenter contre ſa perſonne, & de le tuer. Mardochée ayant découvert leur deſſein, en donna avis à la Reine Eſther, laquelle en avertit le Roi au nom de Mardochée. On en fit auſſi-tôt la recherche ; l'avis fut trouvé véritable, les deux Eunuques furent pendus, & la choſe fut écrite dans les Annales par l'ordre du Roi. Après cela Aſſuérus éleva Aman à la plus haute fortune où un favori puiſſe prétendre ; il lui donna place au-deſſus de tous les Princes qui étoient auprès de ſa perſonne (5) ; & tous les ſerviteurs du Roi fléchiſſoient les genoux devant ce courtiſan. Mardochée ne put jamais ſe réſoudre à lui rendre cet honneur, parce qu'Aman prétendoit aux mêmes honneurs, à proportion que les ſujets rendent aux Rois de Perſe, c'eſt-à-dire, aux honneurs divins (6).

Aman fut ſi irrité de ce refus, qu'il jura la perte des Juifs. Il obtint du Roi un Edit, qui les condamnoit tous à périr, & qui confiſquoit leurs biens au profit du Roi. Dès que cet Edit fut publié, Mardochée en donna avis à Eſther, & la ſollicita d'en demander la révocation au Roi. Mais pendant cet intervalle, il arriva une choſe qui penſa déſeſpérer Aman. Le Roi ne pouvant s'endormir pendant la nuit (7), ſe fit lire les Annales des années précédentes. On y lut la conſpiration des deux Eunuques découverte par Mardochée. Le Roi demanda ſi cet homme avoit été récompenſé de ſon avis ; & ayant appris qu'il ne l'avoit pas été, il demanda : qui eſt là dans l'antichambre ? On lui répondit que c'étoit Aman. Celui-ci y étoit venu, pour demander que Mardochée fût attaché à la potence. Aſſuérus le fit entrer, & lui dit :

(1) Depuis l'an du Monde 3405, juſqu'en 3490. (2) *Rupert. l. 8. c. 5. Grot. Scaliger. Cajet. Bellarm. Canur. Menoch &c.* (3) An du M. 3490. avant J. C. 510, avant l'Ere vulg. 514. (4) *Eſth.* II, 21. (5) *Eſth.* III, 1, 2, *& ſeq.* An du Monde 3495, avant J. C. 505, avant l'Ere vulg. 509. (6) Voyez *Eſth.* XIII, 12, 13, 14. *Vide, ſi placet, Xenophont. l. 8, de Juſtit. Cyri & Arrian. l. 4, de Geſtis Alex. & Judith.* XII, 13, *in Græco.* (7) *Eſth.* VI, 1, 2, *& ſeq.* An du Monde 3495, avant J. C. 505, avant l'Ere vulg. 509.

Que doit-on faire, pour honorer un homme que le Roi veut combler d'honneurs ? Aman croyant que c'étoit lui-même que le Roi vouloit honorer, lui dit : Il faut que cet homme ſoit revêtu des habits royaux, qu'il monte le cheval du Roi, & qu'il ait en tête le diadême royal, que le premier des Grands de la Cour tienne ſon cheval par les rênes, & que marchant devant lui par les places de la ville, il crie : C'eſt ainſi que ſera honoré celui que le Roi voudra honorer. Le Roi lui répondit : Hâtez-vous donc, prenez une robe & un cheval, & faites à Mardochée tout ce que vous avez dit.

Aman alla donc trouver Mardochée, & l'ayant revêtu des habits royaux, le fit monter ſur le cheval du Roi, & le conduiſit par la ville, ainſi qu'il l'avoit lui-même inſpiré à Aſſuérus. Après cela Aman s'en retourna dans ſa maiſon, accablé de douleur & de dépit ; & Mardochée revint à la porte du palais. Cependant Eſther, après s'être préparée par le jeûne & par la priere, alla ſe préſenter au Roi, dans la vue de tirer ſon peuple du danger auquel Aman l'avoit expoſé. Elle ſe contenta d'abord de demander à Aſſuérus qu'il eût pour agréable de venir avec Aman manger dans ſon appartement. Au premier repas, elle ne découvrit pas encore au Roi ce qu'elle déſiroit ; elle le pria ſeulement de lui faire le même honneur encore une ſeconde fois. Alors elle lui découvrit la conſpiration d'Aman, que Mardochée étoit ſon oncle, qu'elle étoit Juive de naiſſance, & que tout ſon peuple étoit condamné à la boucherie (1). Alors Aſſuérus révoqua l'Edit qu'il avoit donné contre les Juifs, condamna Aman à être pendu à la potence qu'il avoit fait dreſſer pour Mardochée, donna à la Reine la confiſcation des biens de ce favori, & éleva Mardochée aux mêmes honneurs qu'avoit poſſédé Aman. Il permit aux Juifs de ſe venger de leurs ennemis dans toute l'étendue de ſes Etats, & d'exercer cette vengeance le jour même qui étoit deſtiné à leur perte ; c'eſt-à-dire, le 14 de Niſan ; & ce jour fut dans la ſuite des ſiecles, un jour de fête ſolemnelle pour toute leur nation. On peut voir *Eſther* & *Purim*.

La plupart des Critiques & des Commentateurs (2) croient que Mardochée eſt Auteur du Livre d'Eſther. Il eſt certain que c'eſt lui qui écrivit conjointement avec Eſther la Lettre qui ordonnoit la célébration de la Fête des Sorts, ou de *Purim* (3). Or cette Lettre n'eſt autre que le Livre même d'Eſther, auquel on a fait quelques légers changemens, pour lui donner la forme d'un Livre plutôt que d'une Lettre. On peut voir le Chapitre IX de ce Livre, & notre Préface ſur cet Ouvrage, page 504, & l'article *Eſther*.

MARÉON. C'eſt le nom de la ville que les Grecs appellent Samarie, dit Joſeph, *Antiq. l.* 8, *c.* 7, *p.* 285, *a.* Comparez Joſué, XII, 10, où elle eſt nommée *Schomeron-maron*.

MARÉS, un des premiers Princes de la Cour d'Aſſuérus. *Eſth.* I, 14.

MARESA, fils de Laada, ou peut-être que Laada eſt nommé pere de Mareſa, parce qu'il peupla cette ville, & que ſa famille y demeura (4).

MARESA, ville de la Tribu de Juda (5). On l'appelle auſſi *Ma-*

(1) *Eſth.* VII, 1, 2, 3, *&c.* VIII, 1, 2, 3, *&c.* (2) *Clem. Alex. l.* 1. *Stromat. Aben-ezra, Sanct. Bonfrer. Serrar. alii.* (3) Voyez *Eſth.* IX, 20, 23, 26, XI, 1, XII, 4. (4) 1. *Par.* IV, 21. (5) *Joſue* XV, 44, 2. *Par.* XIV, 9. *Mich.* 1, 15. *Joſeph. Antiq. l.* 8, *c.* 3 & 6.

ſa, *Mareſcha* & *Moreſeth*, & *Moraſthi*. Le Prophete Michée étoit natif de cette ville ; & du temps d'Euſebe, elle étoit déſerte à deux milles d'Eleuthéropolis. Ce fut auprès de Maréſa, dans la vallée de Séphata, que ſe donna la bataille fameuſe entre Aſa, Roi de Juda, & Zara, Roi de Chus, où Aſa demeura victorieux contre une armée d'un million d'hommes, qu'il mit en fuite, & pourſuivit juſqu'à Gérare (1). Voyez l'article de *Zara*. On lit *Samaria*, 1 *Macc.* v, 66, au lieu de *Mariſſa*. Dans les derniers temps de la République des Juifs, *Maréſa* étoit attribuée à l'Idumée (2), ainſi que pluſieurs autres villes méridionales de Juda. Elle étoit peuplée de Juifs, & de peuples leurs alliés, du temps de Jean Hircan (3). Le Roi Alexandre Jannée la prit ſur les Arabes (4). Pompée la rendit à ſes premiers habitans (5). Gabinius la rebâtit ; (6) & enfin les Parthes la ruinerent pendant la guerre d'Antigone contre Hérode (7).

MARETH, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 59.

MARIAGE. Le Mariage paſſe pour être d'une obligation ſtricte parmi les Hébreux. Ils prennent à la lettre comme un précepte, ces paroles dites à nos premiers peres (8) : *Croiſſez & multipliez-vous, & rempliſſez la terre.* Ils croient que celui qui ne marie pas ſes enfans, prive Dieu de la gloire qui lui eſt due, devient en quelque ſorte homicide, détruit l'image du premier homme, & eſt cauſe que le Saint-Eſprit ſe retire d'Iſrael. On fait cette queſtion dans le Thalmud : Qui eſt celui qui proſtitue ſa fille ? Et on répond : C'eſt le pere qui la garde trop long-temps à la maiſon, ou qui la marie à un vieillard. L'âge où le Mariage devient une obligation, eſt l'âge de vingt ans. Mais d'ordinaire les Juifs marient leurs enfans de meilleure heure. Toutefois une fille mariée par ſon pere avant l'âge de puberté, qui eſt douze ans & demi, peut ſe ſéparer de ſon mari, ſur un ſimple dégoût qu'elle aura conçu de lui.

Le Mariage d'Adam & d'Eve eſt le plus beau & le plus ſolemnel qui ſe ſoit jamais célébré, ſoit qu'on conſidere le Miniſtre, le Témoin & le Paranymphe, qui eſt Dieu même, ſoit qu'on enviſage le mérite & la dignité des perſonnes qui le contracteut, qui ſont la tige de tous les hommes qui ont été, ou qui ſeront à jamais dans la ſuite de tous les ſiecles.

Dans les premiers temps, les mariages entre freres & ſœurs étoient non-ſeulement permis, mais même néceſſaires, à cauſe du petit nombre de perſonnes qui étoient dans le monde. Depuis la multiplication du genre humain ils ont été illicites, & même condamnés ſous de grieves peines. Toutefois les Patriarches ont uſé aſſez long-temps de la liberté d'épouſer leurs proches parentes, même après que le monde a été aſſez peuplé, pour qu'ils en puſſent prendre ailleurs ; mais ç'a été dans d'autres vues : par exemple, de peur de s'allier dans des familles corrompues par le culte des faux Dieux, ou pour conſerver dans leurs propres maiſons la vraie Religion, dont ils étoient dépoſitaires. C'eſt pour cela qu'Abraham

(1) 2. *Par.* XIV, 10, 11, 12, *&c.* An du Monde 3063, avant J. C. 937, avant l'Ere vulg. 941. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 13, *c.* 17. (3) *Antiq. l.* 13, *c.* 18, *p.* 452. (4) *Antiq. l.* 14, *c.* 2, *pag.* 469, *a.* (5) *Antiq. l.* 14, *c.* 8, *p.* 473, *b. c.* (6) *Antiq. l.* 14, *c.* 10. *E.* (7) *Antiq. l.* 14, *c.* 27. (8) *Geneſ.* 1, 28.

épousa *Sara* sa sœur ou sa niece, & que ce Patriarche donna des ordres si exprès à son Intendant Eliézer d'aller chercher une femme à son fils parmi les filles de ses neveux ; & que Jacob épousa les deux sœurs filles de son oncle. Voyez ci-après *Noces*.

I. MARIAMNE, fille d'Alexandre, fils du Roi Aristobule, d'Alexandra, fille d'Hircan, Grand Sacrificateur des Juifs, fut la plus belle Princesse de son temps. Elle épousa le Grand Hérode (1), & en eut deux fils, *Alexandre* & *Aristobule*, & deux filles, *Salampso* & *Cypros* ; & encore un fils nommé Hérode, qui mourut jeune dans les études à Rome. Nous avons déjà donné l'histoire de Mariamne, dans les articles d'*Hérode le Grand*, d'*Alexandre son fils*, & d'*Alexandra sa mere*. Nous ne la toucherons ici qu'en abrégé. Hérode avoit pour Mariamne un amour extrême : mais Mariamne n'avoit pour lui que peu de retour. Elle commença même à le haïr, depuis qu'il eut fait mourir Aristobule, frere de Mariamne, à qui il avoit donné la grande Sacrificature (2) un an auparavant. Mariamne lui témoigna assez ouvertement son aversion : mais Hérode, vaincu par son amour, ne pouvoit se résoudre à la quitter.

Après la victoire qu'Auguste remporta sur Marc-Antoine (3), Hérode, qui avoit toujours été fort attaché à Antoine, & qui lui avoit envoyé du secours contre Auguste, fut obligé de recourir à la clémence d'Auguste. En partant de Jérusalem, il donna des ordres secrets à Joseph & à Soheme, qu'il laissa pour gouverneur en son absence, de faire mourir Mariamne & Alexandra sa mere, s'ils apprenoient qu'il lui fût arrivé quelque chose en chemin (4). Mariamne ayant adroitement tiré ce secret de Soheme, conçut une haine implacable contre Hérode ; & à son retour, au lieu de répondre à ses caresses, & aux protestations d'amitié qu'il lui faisoit, elle le repoussa, & lui fit dès reproches de son inhumanité. Enfin elle fit tant, qu'Hérode ne pouvant plus souffrir ses mépris, & aigri d'ailleurs par les mauvais rapports qu'on lui faisoit continuellement de Mariamne, & par l'accusation que Salomé, sœur d'Hérode, & ennemie jurée de Mariamne, lui suscita, en subornant un Echanson du Roi, qui déposa que Mariamne l'avoit sollicité de donner au Roi un breuvage, pour s'en faire aimer.

Hérode ayant appliqué à la question un des Eunuques de Mariamne, qu'il savoit lui être très-fidelle, n'en put rien tirer au sujet du poison ou du breuvage : mais vaincu par la force des tourmens, il avoua que la haine de sa maîtresse pour le Roi, ne venoit que de ce qu'elle avoit appris de Soheme. Alors Hérode entrant en fureur, & croyant que Mariamne n'auroit jamais tiré ce secret de Soheme, s'il n'y avoit eu entre eux quelque autre commerce, fit aussi-tôt arrêter Soheme, & le fit mener au supplice. Après cela il assembla ses amis, & accusa devant eux la Reine en des termes si pleins d'aigreur, que l'on vit bien qu'il vouloit qu'ils la condamnassent à mort. Ce qu'ils firent tout d'une voix (5). Mariamne marcha au supplice avec un air de grandeur & d'intrépidité, qui étonna tous ceux qui la virent (6). Après sa mort, l'amour qu'Hérode

(1) An du Monde 3966, avant J. C. 34, avant l'Ere vulg. 38. = (2) An du Monde 3970, avant J. C. 30, avant l'Ere vulg. 34. = (3) An du M. 3974, avant J. C. 26, avant l'Ere vulg. 30. = (4) *Antiq. l.* 15, *c.* 9, 11, *&c.* = (5) *Joseph. Antiq. l.* 15, *c.* 11. = (6) An du Monde 3976, avant J. C. 24, avant l'Ere vulg. 28.

avoit pour elle, ſe réveilla, & devint plus fort qu'auparavant. Souvent il l'appeloit par ſon nom, comme ſi elle eût encore été vivante. Il ſe lamentoit d'une maniere peu convenable à ſa majeſté; & quoi qu'il pût faire, pour tâcher de ſe divertir, il ne pouvoit ſe l'ôter de l'eſprit. Il fut même obligé d'abandonner le ſoin des affaires; & il ſe livra de telle ſorte à la douleur, que quelquefois il ordonnoit à ſes gens de faire venir Mariamne, comme ſi elle eût encore été en vie. Joſeph (1) parle d'une tour qu'Hérode fit bâtir dans Jéruſalem, & à qui il donna le nom de Mariamne. C'étoit la plus belle & la plus ornée de toutes celles qu'il avoit fait conſtruire. Elle étoit haute de cinquante-cinq coudées, & large de vingt en quarré.

II. MARIAMNE, fille du Grand-Prêtre Simon, & femme du Grand Hérode (2). Elle en eut un fils nommé Hérode-Philippe, qui épouſa en premieres noces la fameuſe Hérodias, laquelle prit enſuite pour époux Hérode Antipas, (3) qui fit mourir ſaint Jean-Baptiſte.

Il y a pluſieurs autres perſonnes du nom de *Mariamne*, dont il eſt parlé dans Joſeph, leſquelles n'étant point connues dans l'Ecriture, ne ſont point de notre ſujet. On peut voir les Dictionnaires univerſels, & Joſeph. Cet Auteur donne le nom de *Mariamne* à Marie ſœur de Moïſe, dont nous allons parler.

I. MARIE, ſœur de Moïſe & d'Aaron, & fille d'Amram & de Jocabed, vint au monde environ dix ou douze ans avant ſon frere Moïſe, vers l'an du Monde 2424, avant Jeſus-Chriſt 1576, avant l'Ere vulgaire 1580. Elle devoit avoir dix ou douze ans, lorſque Moïſe fut expoſé ſur le bord du Nil, puiſque Marie ſe trouva là, & s'offrit à la fille de Pharaon, pour aller chercher une nourrice à cet enfant qui étoit ſon frere (4). La Princeſſe ayant agréé ſes offres, Marie courut chercher ſa propre mere, à qui l'on donna le jeune Moïſe pour le nourrir. On croit (5) que Marie épouſa Hur, de la Tribu de Juda; mais on ne voit pas qu'elle en ait eu des enfans. Ce Hur eſt celui qui monta avec Moïſe & Aaron ſur la montagne, & qui ſoutenoit les mains de Moïſe, pendant que Joſué combattoit les Amalécites (6).

Marie fut éclairée des lumieres ſurnaturelles de la prophétie, ainſi qu'elle l'inſinue elle-même, en diſant (7): *Le Seigneur n'a-t-il parlé qu'à Moïſe? Ne nous a-t-il pas auſſi parlé?* Après le paſſage de la Mer Rouge, Marie ſe mit à la tête des chœurs & des danſes des femmes, & entonna avec elles le Cantique (8): *Cantemus Domino; gloriosè enim magnificatus eſt, &c.* pendant que Moïſe le chantoit dans un autre chœur avec les hommes. Lorſque Séphora, femme de Moïſe, fut arrivée dans le camp d'Iſrael, Marie & Aaron eurent une diſpute avec elle, & ils parlerent contre Moïſe, en diſant (9): Le Seigneur n'a-t-il parlé que par le ſeul Moïſe? Et ne nous a-t-il pas auſſi parlé comme à lui? Ce que le Seigneur ayant entendu, il dit à Moïſe, à Aaron & à Marie: Allez

(1) *Joſeph. de Bello, l. 6, c. 6, ſeu. 1y. p. 914. G. 915, a.* (2) *Antiq. l. 15, c. 12, p. 537, c. d.* (3) *Marc. VI, 17, & ſeq. Matth. XIV, 3, & ſeq.* (4) *Exod. II, 4, 5... 10.* (5) *Joſeph. Antiq. l. 3, c. 2, p. 75, c. d. & alii.* (6) An du Monde 2513, avant J. C. 1487, avant l'Ere vulg. 1491. *Exod. XVII, 10, 11.* (7) *Num. XII, 2.* (8) *Exod. XV, 20.* (9) *Num. XII, 1, 2, 3, &c.*

vous trois seulement au Tabernacle de l'Alliance. Et quand ils y furent, le Seigneur descendit dans la colonne de nuée, & se tenant à la porte du Tabernacle, il dit à Aaron & à Marie : S'il se trouve parmi vous un Prophete du Seigneur, je lui apparoîtrai en vision, ou je lui parlerai en songe : mais il n'en sera pas ainsi de Moïse mon serviteur ; car je lui parle bouche à bouche, & il voit le Seigneur clairement, & non sous des énigmes & des figures. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre lui ? Alors le Seigneur se retira, & Marie parut tout-à-coup couverte de lepre comme de la neige. Aaron l'ayant vue en cet état, dit à Moïse : Seigneur, je vous prie, ne faites pas tomber sur nous cette peine, & que celle-ci ne soit pas comme un cadavre, ou comme un avorton, dont la moitié de la chair est consumée avant qu'il sorte du sein de sa mere. Vous voyez que la lepre lui a mangé déjà la moitié du corps.

Alors Moïse cria au Seigneur ; & le Seigneur lui répondit : Si son pere lui avoit craché au visage, n'auroit-elle pas dû demeurer au moins sept jours couverte de confusion ? Qu'elle demeure donc sept jours hors du camp ; & après cela, on la fera revenir. Ainsi Marie fut obligée de demeurer sept jours hors du camp ; & le peuple demeura au même lieu jusqu'à ce qu'elle fût rappelée. On ne sait aucune particularité de la vie de Marie, jusqu'à sa mort, arrivée dans le premier mois de la quarantieme année après la sortie d'Egypte (1). Elle mourut au campement de Cadés, dans le désert de Sin (2). Le peuple fit son deuil, elle fut enterrée au même lieu. Joseph (3) dit qu'elle fut enterrée somptueusement, & aux dépens du public, & que l'on fit son deuil pendant un mois. Saint Grégoire de Nysse (4), & saint Ambroise (5), ont cru qu'elle avoit conservé une virginité perpétuelle. Nous avons dit plus haut que Joseph lui donne Hur pour mari. Plusieurs Anciens & plusieurs nouveaux Commentateurs expliquent de Marie, de Moïse & d'Aaron, ce qui est dit dans Zacharie (6) : *J'ai fait mourir trois pasteurs en un mois, & mon cœur s'est resserré à leur égard, parce que leur ame m'a été infidelle.* Eusebe dit que l'on montroit encore de son temps le tombeau de Marie à Cadés.

II. MARIE, Mere de Dieu, & vierge tout ensemble, fille de Joachim & d'Anne, de la Tribu de Juda, épousa Joseph de la même Tribu. L'Ecriture ne nous dit rien de ses parens ; elle ne nous apprend pas même leurs noms, à moins que *Héli*, dont parle saint Luc (7), ne soit le même que *Joachim*. Tout ce que l'on dit de la naissance de Marie & de ses parens, ne se trouve que dans des Ecrits apocryphes, mais qui sont très-anciens, ainsi que nous l'avons montré ci-devant sur l'article de Joachim, & plus au long dans notre Dissertation, où nous tâchons de concilier saint Matthieu avec saint Luc, sur la généalogie du Sauveur. Marie étoit de la race royale de David aussi bien que Joseph son époux, & elle étoit aussi alliée à la race d'Aaron, puisque sainte Elisabeth, femme de Zacharie, étoit sa cousine (8).

Marie fit de bonne heure le vœu de chasteté, & s'engagea à une

(1) L'an du Monde 2552, avant J. C. 1438, avant l'Ere vulg. 1452. (2) *Num.* XX, 1. (3) *Joseph. Antiq. l.* 4, *c.* 4, *p.* 109. (4) *Nyssen. l. de Virginit. c.* 19. (5) *Ambros. Epist.* 1, *class. Ep.* 63. (6) *Zach.* XI, 8. (7) *Luc.* III, 23. (8) *Luc.* I, 5, 36.

virginité perpétuelle. Les Livres apocryphes (1) disent qu'elle fut consacrée au Seigneur, & offerte au Temple dès sa plus tendre jeunesse ; & que les Prêtres lui donnerent pour époux Joseph, qui étoit un saint & vénérable vieillard, que la Providence désigna à cet effet par un miracle, la verge qu'il portoit ordinairement, ayant verdi & fleuri, comme fit autrefois celle d'Aaron. Il épousa Marie, non pour vivre avec elle dans l'usage ordinaire du mariage, & pour avoir des enfans, mais simplement pour être le gardien de sa virginité. Quoique ces circonstances ne puissent pas passer pour certaines, toutefois la résolution que Marie avoit prise de garder la continence, même dans le mariage, ne peut être révoquée en doute, puisque sa virginité est attestée par l'Evangile, & qu'elle-même parlant à l'Ange, qui lui annonçoit qu'elle deviendroit mere d'un fils, lui déclare *qu'elle ne connoît point d'homme* (2); c'est-à-dire, qu'elle vivoit en continence avec son mari. Aussi Joseph ayant apperçu sa grossesse, fut surpris d'étonnement, & résolut de la répudier, sans éclat toutefois, & sans employer les formalités ordinaires. C'est qu'il savoit la résolution réciproque qu'ils avoient prise l'un & l'autre de vivre en continence dans le mariage.

La Vierge étant donc fiancée (3), ou si l'on veut, mariée avec Joseph, l'Ange Gabriel lui vint annoncer qu'elle deviendroit mere du Messie (4). Marie lui demanda comment cela se feroit, puisqu'elle ne connoissoit point d'homme : mais l'Ange lui répondit que le Saint-Esprit descendroit en elle, & que la vertu du Très-Haut la couvriroit de son ombre; en sorte qu'elle concevroit, sans avoir commerce avec aucun homme ; & pour confirmer ce qu'il lui disoit, & qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu, il ajouta qu'Elisabeth sa cousine, qui étoit vieille & stérile, étoit alors dans le sixieme mois de sa grossesse. Marie répondit : Je suis la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole : & aussi-tôt elle conçut par l'opération du Saint-Esprit, le Fils de Dieu, vrai Emmanuel, c'est-à-dire, Dieu avec nous. Peu de temps après, elle partit pour aller à Hébron, dans les montagnes de Juda, afin de visiter sa cousine Elisabeth. Aussitôt qu'Elisabeth eut entendu la voix de Marie, qui la saluoit, son enfant, le jeune Jean-Baptiste, tressaillit dans son sein, elle fut remplie du Saint-Esprit, & elle s'écria : Vous êtes bénie entre toutes les femmes, & le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où me vient ce bonheur, que la mere de mon Seigneur vienne

(1) Voyez l'Evangile de la naissance de la Vierge, & celui qui a pour titre: Le Protévangile de saint Jacques. (2) *Luc.* 1, 34. (3) *Matth.* 1, 18. Le Texte grec porte *fiancée* aussi-bien que le Latin : *Cùm esset desponsata Mater Jesu Maria Joseph.* Μνηστευθεισης γαρ της Μητρος αυτου Μαριας τω Ιωσηφ. Et c'est en ce sens qu'Origenes *in diverf. Evangel. locis homil.* 2. Saint Hilaire *in Matth.* 1, 18. Saint Jérôme sur saint Matthieu 1, 16, 18, 20. S. Basile *de humana Christi gener. p.* 507. S. Epiphane *hæref.* 78. S. Chrysostome *homil.* 4, *in Matth.* v. 20. S. Bernard sur *Missus est*, *homil.* 2, *n.* 11, & plusieurs autres, l'entendent d'un vral mariage, & tiennent que Marie avoit épousé Joseph. Parmi les Hébreux, les fiançailles étoient considérées comme parmi nous le mariage. Le fiancé avoit pouvoir sur sa fiancée comme sur sa femme. Pour achever le mariage, il ne s'agissoit que de quelques formalités, & de conduire la fiancée chez son mari. Les fautes qu'elle pouvoit commettre contre son honneur, étoient punies comme adultere. (4) *Luc.* 1, 26, 27, *& seq.*

vers moi ? Car votre voix n'a pas plutôt frappé mes oreilles, que mon enfant a treſſailli de joie dans mon ſein. Vous êtes bienheureuſe d'avoir cru aux paroles du Seigneur ; car tout ce qui vous a été dit de ſa part, ſera accompli. Alors Marie pénétrée de reconnoiſſance, & de lumieres ſurnaturelles, loua Dieu, en diſant : Mon ame glorifie le Seigneur, & mon eſprit eſt ravi de joie en Dieu mon Sauveur ; & le reſte, ainſi qu'il eſt rapporté dans le Cantique *Magnificat*.

Marie demeura avec Eliſabeth environ trois mois, & elle s'en retourna enſuite à ſa maiſon. Lorſqu'elle fut prête d'accoucher, on publia un Edit de Céſar Auguſte, (1) qui ordonnoit que tous les ſujets de l'Empire allaſſent ſe faire enregîtrer chacun dans ſa ville (2). Ainſi Joſeph & Marie, qui étoient tous deux de la famille de David, ſe rendirent dans la ville de Bethléem, d'où leur famille étoit originaire. Or pendant qu'ils étoient en ce lieu, le temps auquel Marie devoit accoucher, s'accomplit, & elle enfanta ſon Fils premier-né ; elle l'emmaillotta elle-même, & le coucha dans la crêche de la maiſon ou de la caverne où ils s'étoient retirés ; car ils n'avoient pu trouver de place dans l'hôtellerie publique, à cauſe de l'affluence du peuple qui ſe trouva alors à Bethléem ; ou bien, ils avoient été obligés de ſe retirer dans l'étable de l'hôtellerie, n'ayant pu trouver de lieu plus commode, à cauſe de la foule des étrangers. Les Peres Grecs (3) mettent ordinairement la naiſſance de Jeſus-Chriſt dans une caverne. Saint Juſtin (4) & Euſebe (5) la placent hors de la ville, mais à ſon voiſinage ; & ſaint Jérôme (6) dit qu'elle étoit à l'extrêmité de la ville vers le midi. On croit communément que la Vierge enfanta Jeſus la nuit qui ſuivit leur arrivée à Bethléem, & que ce fut le 25 de Décembre. Telle eſt la très-ancienne tradition de l'Egliſe. Je ne parle point ici des prétendus miracles rapportés dans le faux Evangile de l'Enfance du Sauveur, autrement appelé l'Evangile de ſaint Thomas. Ces ſortes de Livres ne méritent qu'un ſouverain mépris. Les Peres enſeignent que Jeſus-Chriſt ſortit du ſein de ſa très-ſainte Mere, ſans rompre le ſceau de ſa virginité ; qu'elle enfanta ſans douleurs, & ſans aucun ſecours de ſage-femme, parce qu'elle avoit conçu ſans concupiſcence, & que ni elle, ni le fruit qu'elle portoit, n'avoient aucune part à la malédiction prononcée contre Adam, ni contre Eve.

Dans ce même temps, les Anges avertirent les paſteurs qui étoient à la campagne près de Bethléem, & ils vinrent pendant la nuit même trouver Joſeph & Marie, & l'enfant qui étoit couché dans la crêche, & ils lui rendirent leurs devoirs & leurs adorations. Or Marie conſervoit toutes ces choſes, & les repaſſoit dans ſon cœur (7). Peu de jours après, les Mages vinrent d'Orient (8), & apporterent à Jeſus des préſens myſtérieux ; de l'or, de l'encens & de la myrrhe : après quoi, étant avertis par un Ange, qui leur apparut en ſonge, ils s'en retournerent dans leur pays par un autre chemin que celui par où

(1) An du Monde 4000, de J. C. 1, avant l'Ere vulg. 3. (2) *Luc.* II, 1, *&c.* (3) *Epiphan hæreſ.* 51. *Nyſſ. de Chriſti nativ. Origen. Athan. Theodoret. &c. Vide & Evangel. Infantiæ.* (4) *Juſtin. Dialog. p.* 304. (5) *Euſeb. Demonſtr. l.* 7, *c.* 4. (6) *Hieronym. Ep.* 24, *ad Marcellam.* (7) *Luc.* II, 19. (8) *Matth.* II, 8, 9, 10, 11, *&c.*

ils étoient venus. Or le temps de la purification de Marie étant arrivé, c'eſt-à-dire, quarante jours après la naiſſance de Jeſus, Marie alla à Jéruſalem (1), pour y préſenter ſon Fils au Temple, & pour y offrir le ſacrifice qui étoit porté par la Loi, pour la purification d'une femme après ſes couches. Il y avoit alors à Jéruſalem un homme nommé Siméon, qui étoit rempli du Saint-Eſprit, & qui avoit reçu une aſſurance ſecrette qu'il ne mourroit point, qu'il n'eût vu le Chriſt du Seigneur. Il vint donc au Temple par le mouvement de l'Eſprit de Dieu; & ayant pris le petit Jeſus entre ſes bras, il bénit le Seigneur; & s'adreſſant à Marie, il lui dit: Cet Enfant eſt pour la ruine & pour la réſurrection de pluſieurs dans Iſrael, & pour être en butte à la contradiction des hommes; juſques-là que votre ame même ſera percée comme par une épée, afin que les penſées cachées dans le cœur de pluſieurs, ſoient découvertes.

Après cela, comme Joſeph & Marie ſe diſpoſoient à s'en retourner à Nazareth leur patrie (2), l'Ange du Seigneur apparut à Joſeph, & lui dit en ſonge de ſe retirer en Egypte, avec la Mere & l'Enfant, parce qu'Hérode avoit deſſein de faire périr Jeſus. Joſeph obéit, & demeura en Egypte juſqu'à la mort d'Hérode. L'ancienne tradition des Orientaux eſt que la Vierge & ſaint Joſeph s'arrêterent à Hermopolis; & on montre encore entre le Caire & Héliopolis, une fontaine & un jardin de baume, dans un lieu nommé *Matara*, où l'on prétend que la ſainte Vierge s'eſt arrêtée, & qu'elle a lavé dans cette fontaine les langes de ſon Fils. Ce lieu eſt encore à préſent en vénération dans l'Egypte. Après la mort d'Hérode, Joſeph & Marie revinrent à Nazareth, n'oſant pas aller à Bethléem, parce qu'elle étoit du Royaume d'Archélaüs, fils & ſucceſſeur du Grand Hérode.

Marie & Joſeph alloient tous les ans à Jéruſalem à la Fête de Pâque (3); & lorſque Jeſus fut âgé de douze ans, ils l'y menerent avec eux. Et lorſque les jours de la Fête furent paſſés, ils s'en retournerent: mais l'Enfant Jeſus demeura à Jéruſalem, ſans qu'ils s'en apperçuſſent, & penſant qu'il ſeroit avec quelques-uns de ceux de leur compagnie, ils marcherent durant un jour. Enſuite ne l'ayant pas trouvé parmi ceux de leur connoiſſance, ils s'en retournerent à Jéruſalem, pour l'y rechercher. Trois jours après, ils le trouverent dans le Temple aſſis au milieu des Docteurs, les écoutant & les interrogeant. Lorſqu'ils le virent, ils furent remplis d'étonnement; & ſa Mere lui dit: Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainſi avec nous? Voilà votre pere & moi qui vous cherchions étant tout affligés. Jeſus leur dit: Pourquoi eſt-ce que vous me cherchiez? Ne ſaviez-vous pas qu'il faut que je ſois occupé à ce qui regarde le ſervice de mon Pere (4)? Il revint enſuite avec eux à Nazareth, & il leur étoit ſoumis. Or ſa Mere conſervoit dans ſon cœur toutes ces choſes. L'Evangile ne parle plus de la Vierge juſqu'aux noces de Cana, où elle ſe trouva avec Jeſus.

Ce fut la trente-troiſieme année de Jeſus-Chriſt, trentieme de

(1) *Luc.* 11, 21. = (2) *Matth.* 11, 13, 14. = (3) *Luc.* 11, 41, 42, *& ſeq.* = (4) *Luc.* 11, 49. Ὅτι ἐν τοῖς τοῦ πατρός μου δεῖ εἶναί με. Il faut que je ſois dans la maiſon de mon Pere; ou que je m'occupe des affaires de mon Pere.

l'Ere vulgaire, que le Sauveur ayant réſolu de ſe manifeſter au monde, alla au baptême de ſaint Jean, de là dans le déſert, puis à Cana de Galilée, où il fut convié aux noces avec ſa Mere & ſes Diſciples (1). Le vin venant à manquer, la Mere de Jeſus lui dit : Ils n'ont point de vin. Jeſus lui répondit : Qu'y a-t-il de commun entre vous & moi ? Mon heure n'eſt point encore venue. Saint Chryſoſtome (2), & ceux qui ont accoutumé de le ſuivre dans ſes explications, croient que la ſainte Vierge avoit eu dans cette occaſion quelque mouvement de vanité, & qu'elle avoit été tentée du déſir de ſe voir relevée par les miracles de ſon Fils ; & que c'eſt ce qui lui attira cette réponſe du Sauveur, qui paroît un peu dure : mais les autres Peres & les Commentateurs attribuent ce que dit la ſainte Vierge, à ſa charité & à ſa compaſſion envers ces pauvres gens ; & les paroles du Sauveur, ils les attribuent non à Jeſus comme homme, mais à Jeſus comme Dieu (3). En cette qualité, il dit à Marie : Je n'ai rien de commun avec vous ; je ſai quand je dois faire éclater ma puiſſance : ce n'eſt point à vous à me preſcrire le temps de faire des miracles.

Or il y avoit là ſix grandes cruches de pierre. Jeſus les fit emplir d'eau juſqu'au haut, & il dit aux ſerviteurs d'en puiſer, & d'en porter au maître d'hôtel. Le maître d'hôtel en goûta, & trouva que c'étoit un excellent vin : & ce fut là le premier miracle qu'il fit au commencement de ſa prédication. Après cela il alla à Capharnaüm avec ſa Mere, ſes freres, c'eſt-à-dire ſes parens, & ſes Diſciples ; & il ſemble que dès-lors la ſainte Vierge y fit ſa principale demeure (4). Toutefois ſaint Epiphane (5) croit qu'elle le ſuivit par-tout durant le temps de ſa prédication : mais nous ne trouvons pas que les Evangéliſtes en faſſent mention, lorſqu'ils parlent des ſaintes femmes qui le ſuivoient pour ſubvenir à ſes beſoins. Un jour que Jeſus-Chriſt étoit dans la maiſon à Capharnaüm, il s'aſſembla autour de lui une ſi grande foule de peuple, que ni lui, ni ſes Diſciples n'avoient pas le loiſir de manger (6). Cela fit courir le bruit qu'il étoit tombé en défaillance. Les termes Grecs (7) peuvent marquer qu'il étoit devenu furieux, ou qu'il avoit perdu l'eſprit ; & la Vulgate lit : *Dicebant enim quoniam in furorem verſus eſt.* La Mere de Jeſus & ſes freres vinrent ſe préſenter pour le tirer de la foule. Ce n'étoit pas eux ſans doute qui jugeoient ſi mal de Jeſus ; mais le peuple ignorant, ou les Phariſiens, qui diſoient au même endroit qu'il étoit poſſédé du Démon. La Vierge & les freres ou les parens de Jeſus vinrent donc pour voir ce qui avoit donné lieu à ce bruit qui s'étoit répandu. On avertit Jeſus qu'ils étoient là, & qu'ils le demandoient ; mais il leur répondit : Qui eſt ma mere, & qui ſont mes freres ? Et regardant ceux qui étoient autour de lui, il dit : Voici ma mere &

(1) *Joan.* II, 1, 2, 3, *&c.* (2) *Chryſoſt. in Joan. homil.* 20, *p.* 133. *Theophyl. Euthym. in Joan.* 11. (3) *Origen. Catena in Joan. Aug. in Joan.* 11, *& tract.* 119, *& l. de fide & Symbolo, c.* 4, *& lib. de fide ad Cathechiz. c.* 5. *Ita & Mald. Brug. Tir. Menoch. Ligtfoot. Vat. &c.* (4) *Chryſoſt. homil.* 22, *p.* 143, *c.* (5) *Epiphan. hæreſ.* 78, *c.* 9, *p.* 1041, *a.* 1045, *b.* (6) *Marc.* III, 20, 21. An de J. C. 34, & 31 de l'Ere vulg. (7) Ἔλεγον γὰρ ὅτι ἐξέστη. Voyez ci-devant ſur l'article de *Jeſus-Chriſt.*

mes freres ; car quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là eſt ma mere, ma ſœur & mon frere.

La Vierge fut à Jéruſalem à la derniere Pâque qu'y fit Jeſus-Chriſt (1). Elle y vit tout ce qui ſe paſſa contre lui, elle le ſuivit au Calvaire, elle demeura au pied de ſa croix avec un courage digne de la Mere d'un Dieu. Jeſus ayant donc vu ſa Mere, & près d'elle le Diſciple qu'il aimoit, il dit à ſa Mere (2) : *Femme*, voilà votre fils. Puis il dit au Diſciple : Voilà votre mere. Et depuis cette heure-là, le Diſciple la prit chez lui. Nous ne doutons pas que notre Sauveur n'ait apparu à ſa très-ſainte Mere auſſi-tôt après ſa Réſurrection, & qu'elle n'ait été la premiere, ou toute des premieres à qui il donna cette conſolation. Elle ſe trouva avec les Apôtres à ſon Aſcenſion, & elle demeura avec eux dans Jéruſalem (3), attendant la venue du Saint-Eſprit. Après cela, elle demeura dans la maiſon de ſaint Jean l'Evangéliſte, & ce ſaint Apôtre prit ſoin d'elle comme de ſa propre mere (4). On croit qu'il la mena avec lui à Epheſe, où elle mourut dans une extrême vieilleſſe (5). On a une Lettre du Concile Ecuménique d'Epheſe (6), qui prouve qu'on croyoit au cinquieme ſiecle qu'elle y étoit enterrée.

Ce ſentiment n'étoit pas toutefois ſi univerſel, qu'on ne voie dans le même ſiecle des Auteurs qui croyoient que la Vierge étoit morte & enterrée à Jéruſalem. L'Empereur Marcien & Pulquerie étant en peine de trouver le Corps de la ſainte Vierge, pour le mettre dans l'Egliſe des Blaquernes à Conſtantinople (7), s'adreſſerent à Juvenal, alors Evêque de Jéruſalem, qui leur dit que ſon tombeau étoit à Gethſemani, près de Jéruſalem ; & que Marcien fit apporter ce tombeau à Conſtantinople. On ajoute que la figure du Corps de la Vierge étoit gravée ſur la pierre, & que ce n'étoit pas un ouvrage de la main des hommes. Depuis ce temps, on a continué de montrer le tombeau de la ſainte Vierge à Gethſemani, dans une Egliſe magnifique dédiée à ſon nom (8) ; & on l'y montre encore aujourd'hui. On dit (9) que les Apôtres étant diſperſés dans les diverſes parties du monde, pour travailler à la prédication de l'Evangile, tout d'un coup ils furent tous miraculeuſement tranſportés à Jéruſalem, afin qu'ils puſſent aſſiſter au trépas de la glorieuſe Vierge. Après ſa mort, ils enſevelirent ſon Corps dans la vallée de Gethſemani, où l'on ouït pendant trois jours entiers des concerts des Eſprits céleſtes. Au bout de trois jours, ce concert ayant ceſſé, & ſaint Thomas, qui n'avoit pas aſſiſté à ſa mort, étant arrivé à Jéruſalem, & ayant ſouhaité de voir ce ſaint Corps, les Apôtres ouvrirent ſon tombeau, mais ne l'ayant pas trouvé, ils jugerent que Dieu l'avoit voulu honorer de l'immortalité, par une réſurrection anticipée, qui précédât celle de tous les hommes à la fin des ſiecles. Mais on ne doit pas diſſimuler que ces ſortes de traditions ſont très-

(1) An de J. C. 36, de l'Ere vulgaire 33. (2) *Joan.* XIX, 26, 27. (3) *Act.* 1, 14. (4) *Epiphan. hæreſ.* 78, *c.* 10, 11, *& Nazianz. Tragœd. p.* 281. *Cyrill. Alex. in Joan. l.* 12, *p.* 1065. (5) *Andr. Creteníſ. homil.* 9, *p.* 123, *c.* (6) *Concil. Epheſ. tom.* 3. *Concil. Lab. p.* 574, *a.* (7) *Joan. Diac. de Aſſumpt. B. M. ſerm.* 2, *p.* 194. *Nicephor. l.* 2, *c.* 23, *& l.* 15, *c.* 14. (8) *Andr. Creteníſ. homil.* 9, *p.* 122. (9) *Joan. Damaſc. ſerm.* 2, *de dormit. Deiparæ ſub finem.*

incertaines, pour n'en rien dire de plus.

Quelques-uns (1) ont cru que la ſainte Vierge avoit fini ſa vie par le martyre, fondés ſur ces paroles du vieillard Siméon (2) : *Votre ame ſera percée comme d'un glaive* : mais on l'explique ordinairement de la douleur qu'elle ſouffrit à la vue du ſupplice de ſon Fils, n'y ayant aucune hiſtoire qui nous parle de ſon martyre. Saint Epiphane (3) déclare qu'il ne peut pas dire ſi elle eſt morte, ou ſi elle eſt demeurée immortelle ; ſi elle a été enterrée, ou non : qu'en un mot, perſonne ne ſait quelle a été ſa fin : mais qu'il ne doute point que ſi elle eſt morte, ſa mort n'ait été heureuſe. Le ſentiment de l'Egliſe aujourd'hui eſt qu'elle eſt morte, mais on eſt partagé ; ſavoir, ſi elle eſt reſſuſcitée, ou ſi elle attend la réſurrection générale à Epheſe, ou à Jéruſalem, ou en quelqu'autre lieu. On peut voir ſur ce ſujet Florentius dans ſes Notes ſur l'ancien Martyrologe de ſaint Jérôme, Baronius ſur l'an de Jeſus-Chriſt 48, le P. Thomaſſin dans ſon Traité des Fêtes, M. Joli, Chantre & Chanoine de Notre-Dame de Paris, dans ſes Diſſertations pour Uſuard ; M. de Tillemont, Hiſt. Eccleſ. t. 1, notes 13, 14, 15, 16 & 17, ſur la ſainte Vierge.

Quant à l'âge auquel elle eſt morte, & à l'année préciſe de ſa mort, il eſt inutile de ſe fatiguer à les rechercher, puiſqu'on n'en peut rien dire que de douteux, & qu'on ne peut les fixer qu'au haſard. Nicéphore Calliſte, & ceux qui l'ont ſuivi, ne donnent aucune preuve de ce qu'ils avancent ſur cela, & ne méritent de leur chef aucune créance. Je ne parle pas non plus du portrait que ce même Auteur (4) nous a fait de la ſainte Vierge, en diſant qu'elle étoit d'une taille médiocre, ou, ſelon quelques-uns, un peu au-deſſus de la médiocre ; que ſon teint étoit de la couleur du froment, ſes cheveux blonds, les yeux vifs, la prunelle tirant ſur le jaune, & à peu-près de la couleur d'une olive, les ſourcils noirs, & en demi-cercle, le nez aſſez long, les levres vermeilles, les doigts & les mains grandes, l'air ſimple, modeſte, grave ; les habits propres, ſans faſte & ſans oſtentation, & de la couleur naturelle de la laine. On a prétendu que ſaint Luc avoit fait ſon portrait, & on en montre en pluſieurs endroits, que l'on aſſure avoir été pris ſur la peinture que ſaint Luc en avoit faite : mais les Anciens ne nous ont point appris que ſaint Luc ait été Peintre, ni qu'il ait peint la ſainte Vierge. Nicéphore Calliſte (5), Auteur du quatorzieme ſiecle, eſt le premier qui en ait parlé d'une maniere bien expreſſe : mais Théodore (6), Lecteur de l'Egliſe de Conſtantinople, qui vivoit au ſixieme ſiecle, raconte qu'Eudocie envoya de Jéruſalem à Conſtantinople à l'Impératrice Pulquerie une image de la ſainte Vierge, peinte par ſaint Luc. Il eſt certain que ce ſaint Evangéliſte nous a appris pluſieurs particularités de la vie de la ſainte Vierge, qu'il eſt mal-aiſé qu'il ait appriſes d'autres que d'elle-même ; ce qui fait juger qu'il avoit eu l'avantage de la connoître, & d'avoir même eu part à ſa confidence.

On montre quelques Lettres de

(1) *Timoth. Presbyter. orat. de Simeone Propheta Dei ſuſceptore. Vide ſi placet t. 5. Bibliot. PP. 1214. Vide ſi placet & Ligfoot Harmon. Evang. p. 293.* (2) *Luc. 11, 35.* (3) *Epiphan. hæreſ. 78, c. 11 & 23.* (4) *Nicephor. Calliſt. l. 2, c. 23, hiſt. Eccl.* (5) *Nicephor. Calliſt. l. 2, c. 45, hiſt. Eccl.* (6) *Theodor. Lect. 1, p. 551, edit. Valeſii.*

la ſainte Vierge à ſaint Ignace le Martyr, & de ſaint Ignace à la ſainte Vierge. Saint Bernard (1) les croyoit véritables ; mais à préſent perſonne ne doute qu'elles ne ſoient ſuppoſées. On fait le même jugement des Lettres prétendues de la Vierge à ceux de Meſſine & à ceux de Florence, que l'on prétend qu'elle écrivit de Jéruſalem en Hébreu, que ſaint Paul traduiſit en Grec, au moins celle au peuple de Meſſine, & que Conſtantin Laſcaris mit en Latin. Je n'entre point ici dans la diſcuſſion du culte & des Fêtes de la Vierge, du temps auquel elles ont été inſtituées, de l'objet que l'Egliſe s'y propoſe ; cette matiere n'eſt point de mon ſujet : elle regarde ceux qui compoſent les Vies des Saints.

Les Juifs ennemis du Sauveur ont débité contre elle pluſieurs fauſſetés dans leur libelle intitulé, *Toledos Jeſu* (2), ou Vie de Jeſus-Chriſt. Ils diſent que Marie étoit une Coëffeuſe, épouſe d'un nommé Johanan, qui s'étant laiſſée ſéduire par un nommé Pandere, en eut un fils nommé Joſua ou Jeſus : Que Pandere, ou Panthere s'étant ſauvé à Babylone, Marie demeura chargée de ſon fils. Akiba ſe tranſporta à Nazareth pour s'inſtruire de la naiſſance de Jeſus, qui dès ſes plus tendres années ſe diſtinguoit à l'école : il tira d'elle qu'elle étoit coupable d'adultere. A ſon retour on arrêta Jeſus, on le raſa, & on lava ſa tête avec une eau qui empêche les cheveux de croître ; de là vient que ſes Diſciples ſe raſent la tête. Ils veulent marquer les Prêtres & les Religieux qui portent une couronne. Ils ajoutent qu'à la mort de Marie, on lui dreſſa un monument ſuperbe avec une inſcription à Jéruſalem ; ce qui coûta la vie à cent Chrétiens parens de Jeſus, qui ſe ſignalerent dans cette occaſion. Voilà les fables que les Juifs publient contre la ſainte Vierge.

Les Mahométans (3) au contraire ont pour elle des ſentimens d'eſtime & de reſpect, qu'on auroit peine à croire dans des gens qui ſont hors de la voie de la vérité & du ſalut. Mais ils ne demeurent pas dans les bornes de la vérité & de la ſobriété ; ils ajoutent pluſieurs particularités fabuleuſes à ce que nous ſavons de Marie. Ils diſent, par exemple, qu'Anne mere de Marie, & épouſe d'Amram étant enceinte d'elle, voua au Seigneur ce qu'elle portoit dans ſon ſein, ſans ſavoir ſi c'étoit un mâle, ou une fille : que Dieu donna à l'enfant le nom de *Marie* : qu'Anne donna cette enfant à garder au Prêtre Zacharie, qui l'enferma dans une des chambres du Temple, dont la porte étoit ſi haute, qu'il y falloit monter par une échelle, & dont il portoit toujours la clef ſur lui.

Zacharie lui rendoit ſouvent viſite, & il ne le faiſoit jamais, qu'il ne trouvât auprès d'elle les plus excellens fruits de la Paleſtine, & toujours à contre-ſaiſon ; ce qui l'obligeoit à lui demander d'où lui venoient de ſi beaux fruits ? A quoi Marie répondoit : Tout ce que vous voyez vient de la part de Dieu, qui pourvoit de toutes choſes ceux qu'il lui plaît, ſans compte & ſans nombre.

Pour la pureté de la ſainte Vierge dans ſa naiſſance & dans la conception du Verbe, ſur ſa virginité avant & après l'enfantement, ils en parlent d'une maniere qui devroit faire honte à pluſieurs Chrétiens. Ils diſent que l'Ange Gabriel

(1) *Bernard. ſerm. in Pſal. Qui habitat, &c.* = (2) Voyez les *Toledos Jeſu*, publiées par les Juifs. = (3) Voyez l'Alcoran, c. de Marie, & d'Herbelot, Bibl. Orient. p. 783, 784.

ayant été envoyé à Marie, pour lui annoncer la naiſſance de Jeſus-Chriſt, lui dit : O Marie ! Dieu vous a élue, purifiée, & très-particulierement choiſie entre toutes les femmes du monde. O Marie ! ſoumettez-vous à votre Seigneur, proſternez-vous, & adorez-le avec toutes les créatures qui l'adorent. Voici un grand ſecret que je vous révele : Dieu vous annonce ſon Verbe, dont le nom ſera le Chriſt, ou le Meſſie Jeſus, qui ſera votre fils, très-digne de reſpect en ce monde & en l'autre.

Abulfarage écrit dans ſes Dynaſties, que la tradition des Chrétiens d'Orient, étoit que la ſainte Vierge n'étoit âgée que de treize ans, lorſqu'elle enfanta Jeſus-Chriſt, & qu'elle n'en vécut que cinquante-un. Quelques Muſulmans attribuent fauſſement aux Chrétiens de reconnoître cette ſainte Vierge pour la troiſieme perſonne de la ſainte Trinité ; ce qui vient de ce que les Chrétiens Orientaux lui donnent le nom de *Al-Seidai*, qui ſignifie la Dame ; & qu'entre les Peres Grecs, ſainte Cyrille la nomme, le Supplément ou le Complément de la Très-ſainte Trinité ; mais d'autres Mahométans nous purgent de cette calomnie.

III. MARIE, dont les reliques ſe conſervent à Véroli dans la Campagne de Rome, étoit la mere de Jacques & de Jean ; elle s'appeloit non *Marie*, mais *Salomé*, quoique communément on lui donne auſſi le nom de *Marie*, *mere de Jacques & de Jean*, mais ſaint Matthieu XXVII, 56, la nomme ſimplement *la mere des fils de Zébédée*. Et ſaint Marc XV, 40, l'appelle *Salomé*. Elle étoit donc épouſe de Zébédée, & mere de ſaint Jacques & de ſaint Jean. C'eſt ce que Mr. de Tillemont avoit déjà remarqué, & ce qui m'a été confirmé par Mr. Nicolas Aloyſius, par ſa lettre écrite de Rome au mois de Janvier 1726, où il dit qu'il a eu occaſion de s'inſtruire à fond ſur ce ſujet, ayant examiné tous les monumens de l'Egliſe de Véroli.

IV. MARIE, mere de Jean Marc Diſciple des Apôtres. Elle avoit une maiſon dans Jéruſalem, où l'on croit que les Apôtres ſe retirerent après l'Aſcenſion (1), & où ils reçurent le Saint-Eſprit. Cette maiſon étoit ſur le mont Sion. Saint Epiphane (2) dit qu'elle échappa à la ruine entiere de Jéruſalem par Tite, & qu'elle fut changée en une Egliſe fort célebre, & qui ſubſiſta pendant pluſieurs ſiecles (3). Après l'empriſonnement de ſaint Pierre (4), les Fidelles aſſemblés dans cette maiſon, y prioient avec inſtance ; & Pierre délivré par le miniſtere d'un Ange, vint frapper à la porte de cette maiſon. On ne ſait aucune particularité de la vie de Marie mere de Jean Marc. Voyez ci-devant *Jean Marc*.

V. MARIE DE CLÉOPHAS. Elle portoit le nom de Cléophas, dit ſaint Jérôme (5), ou à cauſe de ſon pere, ou à cauſe de ſa famille, ou pour quelque autre raiſon qui ne nous eſt pas connue. D'autres (6) croient avec plus de fondement qu'elle étoit épouſe de Cléophas, & mere de ſaint Jacques le Mineur & de ſaint Siméon freres du Seigneur. Ces derniers Auteurs prennent (7) *Marie mere*

(1) *Alexand. apud Sur.* XI. *Jun.* §. 7. (2) *Epiph. de ponderib. & menſ. c.* 14. (3) *Cyrill. Cathech.* 16. *Hieronym. Ep.* 27. *Lucian. de inventione ſancti Stephani, c.* 8 & 10. (4) *Act.* XII, 5, 6. (5) *Hieron. in Helvid. c.* 7. (6) *Chryſoſt. in Galat. p.* 801. *Theodoret. in Galat. p.* 168. (7) *Matth.* XXVII, 56. *Marc.* XV, 40. *Luc.* XXIV, 10.

de Jacques & (1) *Marie de Cléophas*, pour la même perſonne. Saint Jean lui donne le nom de *Marie de Cléophas*, & les autres Evangéliſtes celui de *Marie mere de Jacques*. Cléophas & Alphée ſont la même perſonne, comme ſaint Jacques fils de Marie de Cléophas, eſt le même que ſaint Jacques fils d'Alphée (2). Dans la Langue Hébraïque Alphée & Cléophas ne different que dans la maniere dont les Grecs ont écrit & prononcé ces deux noms. Cléophas peut venir de l'Hébreu *cheleph*, qui ſignifie *changer*; comme qui diroit, le changeur, l'inconſtant; ou de la ville de *Cheleph*, marquée dans Joſué, XIX, 31, & qui étoit frontiere de Nephtali dans la Galilée. Cléophas ou Alphée pouvoit être originaire de cette ville.

Pour revenir à Marie de Cléophas, nous ne ſavons que peu de particularités de ſa vie. On tient qu'elle étoit ſœur de la ſainte Vierge, & qu'elle fut mere de Jacques le Mineur, de Joſé, de Siméon & de Jude, qui ſont nommés dans l'Evangile (3) les freres de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, ſes couſins germains. Elle crut de bonne-heure à Jeſus-Chriſt, & elle l'accompagna dans ſes voyages, pour le ſervir. Elle ſe trouva à la derniere Pâque & à la mort du Sauveur; elle le ſuivit au Calvaire, & durant la paſſion, elle étoit avec la Vierge au pied de la croix (4). Elle fut auſſi préſente à ſa ſépulture, & prépara dès le Vendredi des parfums pour l'embaumer (5): mais étant allée à ſon tombeau le Dimanche de très-grand matin, avec quelques autres femmes, elles y apprirent de la bouche des Anges, qu'il étoit reſſuſcité, & en furent porter la nouvelle aux Apôtres (6). En chemin Jeſus leur apparut, & elles lui embraſſerent les pieds, en l'adorant (7). On ne ſait pas l'année de la mort de ſainte Marie de Cléophas: mais les Grecs font le 8 d'Avril mémoire des ſaintes femmes qui porterent le parfum pour embaumer le Corps du Sauveur (8), & ils prétendent avoir leurs Corps à Conſtantinople dans une Egliſe de la ſainte Vierge, bâtie par Juſtin II. Le Martyrologe Romain marque la Fête de ſainte Marie de Cléophas le 9 d'Avril, & il met la tranſlation de ſon Corps dans la ville de Véroli dans la Campagne de Rome, au 25 de Mai. D'autres prétendent qu'elle eſt dans une petite ville de Proyence appelée Les trois Maries, ſur le bord du Rhône & de la Mer.

VI. MARIE SALOMÉ, fille de Marie de Cléophas, dont nous venons de parler, & ſœur de ſaint Jacques le Mineur, & des autres qui ſont appelés dans l'Ecriture freres du Seigneur, étoit couſine germaine de Jeſus-Chriſt ſelon la chair, & niece de la très-ſainte Vierge. Elle s'appeloit proprement Salomé, & c'eſt ſans fondement qu'on lui donne le nom de Marie, qui eſt celui de ſa mere.

D'autres prétendent que Salomé étoit fille de ſaint Joſeph époux de la Vierge; & c'eſt le ſentiment des Grecs modernes, qui eſt fondé ſur le témoignage de ſaint Epiphane (9). Voyez *Salomé*.

Le Martyrologe Romain donne le nom de Marie Salomé à la mere de ſaint Jacques le Majeur. On ne ſait ſur quel fondement; car on ne

(1) *Joan.* XIX, 25. (2) *Vide Bedam in Marc. l.* 1, *c.* 16. (3) *Matth.* XIII, 55 & XXVII, 56. *Marc.* VI, 3. (4) *Joan.* XIX, 26. (5) *Luc.* XXIII, 57. (6) *Luc.* XXIV, 1, 2, 3, 4, 5. (7) *Matth.* XXVIII, 9. (8) *Vide Bolland.* 9. *April. p.* 814, 817, *&c.* (9) *Epiphan. hæreſ.* 78, *c.* 8, *p.* 1049, *a.*

trouve ni dans l'Evangile, ni dans aucun bon Auteur, qu'elle s'appelât *Marie* : mais on sait certainement qu'elle s'appeloit *Salomé*. Comparez S. Matthieu, XXVII, 56, avec S. Marc, XV, 40, & voyez Origenes sur S. Matthieu, p. 206, c. & les autres Interpretes. Voyez ci-après l'article de *Salomé*.

VII. MARIE, femme Chrétienne, dont parle saint Paul dans son Epître aux Romains (1), & dont il dit qu'elle a beaucoup travaillé pour la foi & pour l'Eglise de Rome. Elle étoit en cette ville au commencement de l'an 58. On ne sait rien de certain ni sur ses actions, ni sur sa mort.

VIII. MARIE SŒUR DE LAZARE, que l'on a si mal-à-propos confondue avec la femme pécheresse dont parle saint Luc (2), & dont il ne nous dit pas le nom, mais qui est probablement *Marie Madelaine*, dont nous parlerons incontinent. Marie sœur de Marthe & de Lazare, demeuroit avec son frere & sa sœur à Béthanie, village près de Jerusalem (3). Jesus-Christ avoit une affection particuliere pour cette famille, & on voit par l'Evangile, qu'il se retiroit souvent dans leur maison avec ses Disciples. Un jour, & peut-être la premiere fois que Jesus y alla (4), Marthe l'ayant reçu avec beaucoup d'affection, & s'empressant à lui faire la meilleure chere qu'elle pourroit, Marie sa sœur se tenant aux pieds de Jesus, écoutoit tranquillement sa parole : mais Marthe dit à Jesus : Seigneur, ne considérez-vous point que ma sœur me laisse servir toute seule ? Dites-lui donc qu'elle m'aide. Mais Jesus lui répondit que Marie avoit choisi la meilleure part, qui ne lui seroit point ravie.

Quelque temps après (5), Lazare leur frere étant tombé malade, ses sœurs en avertirent Jesus (6) : mais Jesus ne partit que lorsqu'il fut mort. Il arriva à Béthanie, & d'abord Marthe vint au-devant de lui, & lui dit que s'il n'eût pas été absent, Lazare ne seroit pas mort. Jesus lui promit qu'il le ressusciteroit. Il fit ensuite avertir Marie qu'il étoit là. Marie y accourut aussi-tôt, & fit à Jesus la même plainte qu'avoit fait Marthe. Il leur demanda où il étoit enterré : on l'y conduisit ; il frémit, il pleura, il pria son Pere ; puis ayant crié à haute voix : Lazare, sortez dehors, le mort sortit vivant, & Jesus le rendit à ses sœurs. Après cela, il se retira du voisinage de Jérusalem, & n'y revint que quelques jours avant la Pâque (7). Six jours avant cette solemnité, Jesus vint à Béthanie avec ses Disciples, & on l'invita à souper chez Simon le Lépreux. Marthe servoit, & le Lazare étoit un de ceux qui étoient à table. Marie ayant pris une livre de parfum de nard d'épi, qui est le plus précieux de tous ceux de cette espece, (voyez ci-après *Nard*,) le répandit sur la tête & sur les pieds de Jesus. Elle essuya ses pieds de ses cheveux, & toute la maison fut remplie de l'odeur de ce parfum. Judas Iscariote en murmura ; mais Jesus prit la défense de Marie, & dit que par cette action, elle avoit prévenu son embaume-

(1) *Rom.* XVI, 16. (2) *Luc.* VII, 37, 39. (3) Baronius dit que quelques uns croyoient que Lazare & ses sœurs étoient seigneurs de Béthanie, parce que dans l'Evangile, Béthanie est nommée leur château ou leur bourg. Foible raison. (4) *Luc* X, 38. ... 43. An de l'Ere commune 32. (5) An de l'Ere commune 33, quelque temps avant Pâque. (6) *Joan.* XI, 1..... 45. (7) *Joan.* XII, 1, 2, 3.... *&c. Matth.* XXVI, 6, *& Marc.* XIV, 3, *&c.*

ment,

ment, & avoit en quelque ſorte annoncé ſa ſépulture & ſa mort prochaine. Depuis ce temps, l'Ecriture ne nous dit plus rien de Marthe & de Marie : mais ceux qui confondent Marie ſœur de Marthe, avec Marie Madelaine, diſent que la premiere aſſiſta à la mort & au ſupplice du Sauveur, & qu'elle alla au tombeau pour l'embaumer. L'Ordre Romain (1), & un Nicéphore cité par M. Cotelier (2), diſent que Marie & Marthe allerent au tombeau du Sauveur, pour l'embaumer : mais nous ne trouvons point cela dans les Auteurs ſacrés.

Les anciens Latins & les Grecs modernes (3) croient que Marie & Marthe ſont demeurées à Jéruſalem, & y ſont mortes. Divers Martyrologes anciens y marquent leur Fête le 19 de Janvier. Flodoard (4), qui vivoit en 920, dit que de ſon temps, on voyoit le Corps de ſainte Madelaine, qu'il confondoit avec Marie ſœur de Lazare. Les Grecs font ſa Fête le 18 de Mars, à cauſe des parfums qu'elle répandit ce jour-là ſur Jeſus-Chriſt. Bardilon Abbé de Leuze, apporta, dit-on, de Jéruſalem à Vezelay le Corps de ſainte Madelaine, vers l'an 920, & dans les XII & XIII ſiecles, on venoit de tous côtés à Vezelay, pour y honorer ſes Reliques. Mais la créance la plus commune aujourd'hui, & qui étoit commencée dès l'an 1254 (5), eſt que le Corps de ſainte Madelaine, qu'on a confondu depuis long-temps avec Marie ſœur de Lazare, eſt dans l'Egliſe des Jacobins de Saint Maximin, au Dioceſe d'Aix en Provence : Tradition dont l'origine eſt très-incertaine. On peut voir ſur cela le Pere Alexandre Dominicain, dans ſa Diſſertation ſur la Madelaine, Hiſt. Eccl. t. 2. M. de Tillemont dans le ſecond Tome de ſes Mémoires, p. 30 & ſuiv. & dans les Notes ſur ſainte Marie Madelaine*, p. 520 & ſuiv. M. de Launoy dans ſon Traité de la venue de Marie Madelaine, de Marthe & de Lazare en Provence ; & les autres qui ont traité la queſtion s'il y a eu trois Maries.

IX. MARIE MADELAINE, ou *Magdelaine*, que la plupart confondent très-mal-à-propos avec Marie ſœur de Marthe & de Lazare, étoit apparemment cette péchereſſe dont parle ſaint Luc, Chap. VII, 36, 37 & ſuivans, dont il ne dit pas le nom. Mais voici quelques circonſtances, qui peuvent faire croire que c'eſt la même qu'il nomme *Marie Madelaine* au Chap. VIII, ℣. 2, & dont il dit que Jeſus avoit chaſſé ſept Démons. Jeſus ayant guéri le fils de la veuve de Naïm, entra dans la ville, & y fut invité à manger par un Phariſien nommé Simon. Lorſqu'il fut à table, une femme de mauvaiſe vie vint dans la maiſon avec un vaſe d'albâtre, plein d'huile de parfum ; & ſe tenant debout derriere Jeſus, & à ſes pieds, car il étoit couché ſur un lit de table à l'antique, elle répandit ſon parfum ſur ſes pieds, les baiſa, les arroſa de ſes larmes, & les eſſuya de ſes cheveux. Le Phariſien l'ayant conſidérée, dit en lui-même : Si cet homme étoit Prophete, il ſauroit qui eſt celle qui le touche, & que c'eſt une femme de mauvaiſe vie. Alors Jeſus qui voyoit le fond de ſon cœur, lui dit : Un créancier avoit deux débiteurs, dont l'un lui devoit cinq

(1) *Ordo Rom. apud Baron. an.* 34, *n.* 182. (2) *Coteler. PP. prim. ſæculi not.* 2, *p.* 204. (3) *Vide Bolland. t.* 1. *Maii. p.* 34, 2. (4) *Vide ſi placet, Florentinii Not. in vet. Martyrol. & Launoi de Magdalen. p.* 7, 8, 11, *&c.* (5) Joinville, hiſt. de ſaint Louis, p. 117.

cents deniers, & l'autre cinquante. Comme ils n'avoient pas de quoi payer, il leur remit à tous deux leurs dettes. Lequel des deux l'aimera donc davantage ? Simon répondit : Je crois que c'eſt celui à qui il a remis une plus grande ſomme.

Après cela Jeſus relevant tout ce que cette femme venoit de faire pour lui, ajouta : Beaucoup de péchés lui ſont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé (1) : mais celui à qui on remet moins, aime moins. Alors il dit à cette femme : Vos péchés vous ſont remis. *Au chapitre ſuivant, ſaint Luc dit que Jeſus allant de ville en ville, prêchoit l'Evangile, accompagné de ſes douze Apôtres, & qu'il y avoit auſſi quelques femmes, qui avoient été délivrées des malins Eſprits, & guéries de leurs maladies, *entre leſquelles étoit Marie, ſurnommée Magdelaine, dont ſept Démons étoient ſortis.* J'avoue que cela ne prouve pas démonſtrativement que la femme péchereſſe ſoit Marie Magdelaine, mais c'eſt-là tout ce que l'on a pour ſoutenir ce ſentiment. Ainſi ſans prétendre que ce ne ſoit qu'une ſeule perſonne, après avoir rapporté ce qui regarde la péchereſſe, nous allons dire ce que l'on ſait de Marie Magdelaine.

Marie Magdelaine tiroit ſon ſurnom, ou du bourg de *Magdala*, ſitué dans la Galilée, au-delà du Jourdain, pas loin de Gamala, (2) apparemment le même qui eſt marqué dans ſaint Matthieu, XV, 39, ſelon le Grec, au lieu que le Grec lit *Magedan* ; ou de *Magdolos* (3), ville ſituée au-deçà du Jourdain, au pied du mont Carmel, qui eſt la même que *Megiddo*, marquée dans Joſué, XVII, 11, 4 *Reg.* IX, 27 & XXIII, 29. Les Rabbins (4) parlent d'une *Marie Magdelaine*, femme du Rabbin Papus fils de Juda, & d'une autre *Marie Magdelaine*, *femme de Hamchuna, pere du Nazaréen*, (5) laquelle fut ſurnommée *Magdala*, ou Madelaine, non à cauſe de ſa patrie, mais à cauſe de ſa profeſſion de coëffeuſe ou de friſeuſe ; comme ſi l'on vouloit marquer par ce terme *Magdala*, qui ſignifie une tour, que Madelaine en friſant & en coëffant les femmes, leur bâtiſſoit en quelque ſorte des tours ſur la tête (6) :

. . . *Tanta eſt quærendi cura decoris :*
Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput.

Ligtfoot (7) croit que c'eſt de cette Marie Madelaine dont parlent ſaint Luc & les autres Evangéliſtes, & que cet Auteur confond avec Marie ſœur de Lazare. Madelaine eſt nommée dans les Evangéliſtes parmi les femmes qui ſuivoient le Sauveur, pour le ſervir, ſuivant l'uſage des Juifs. Saint Luc (8) & ſaint Marc (9) remarquent que cette femme avoit été

(1) *Luc.* VII, 47. Pluſieurs traduiſent : Λ'φέωνται αι αμαρτίαι αυτης αι πολλαι, ὁτι ἠγαπησε πολυ. Ω' δ' ὀλίγον ἀφίεται, ὀλίγον ἀγαπα. Pluſieurs péchés lui ſeront remis, c'eſt pourquoi elle aime beaucoup. La particule Greque ὁτι, de même que l'Hébraïque כי, ſe rendent quelquefois par, *c'eſt pourquoi*. Voyez *Joan.* VIII, 29, XIV, 17. *Marc.* IX, 28. *Geneſ.* XXII, 17. *Pſal.* VI, 6 & CXVI, 1, comparé à 1. *Cor.* IV, 13. *Jerem.* XXIX, 16. *Geneſ.* XXIX, 32. *Judic.* II, 24. (2) *Joſeph. de vita ſua, p.* 1007. (3) *Herodot. l.* 2, *c.* 159 (4) מרים מגדלא *Vide Cellar. Georg. antiq. l.* 3, *c.* 13, *& Reland. Paleſt. l.* 3, *p.* 884, *& Ligfoot, Chronic. p.* 23. (5) *Lib. Juchaſim, fol.* 17. (6) *Juvenal. Sat.* 6, *v.* 500. (7) *Ligfoot Chronic. p.* 23, *& Horæ Hebr. in Matth.* XXVII, 56, *p.* 388. (8) *Luc.* VIII, 2. (9) *Marc.* XVI, 9.

délivrée de sept Démons par Jesus-Christ ; ce que quelques-uns (1) entendent à la lettre : mais d'autres (2) l'entendent des crimes & des désordres de sa vie passée, dont Jesus-Christ l'avoit tirée. D'autres (3) tiennent qu'elle a toujours vécu dans la virginité, & par conséquent ils la distinguent de la pécheresse de saint Luc, & ne peuvent entendre les sept Démons qui la possédoient, que d'une possession réelle & effective, qui n'est point incompatible avec la sainteté. Elle suivit Jesus-Christ au dernier voyage qu'il fit de Galilée à Jérusalem, & elle se trouva au pied de la croix avec la sainte Vierge (4). Elle demeura sur le Calvaire jusqu'à la mort du Sauveur, & elle le vit mettre dans le tombeau ; après quoi, elle s'en retourna à Jérusalem, pour acheter & pour préparer des parfums, afin qu'elle le pût embaumer après le repos du Sabbat, qui alloit commencer.

Elle demeura dans la ville pendant tout le jour du Sabbat, & le Dimanche de très-grand matin, elle alla au sépulcre avec Marie mere de Jacques, & Salomé (5). En chemin elles se disoient l'une à l'autre : Qui nous ôtera la pierre qui ferme le tombeau ? Alors elles sentirent un grand tremblement de terre. C'étoit la marque de la Résurrection de Jesus-Christ. Etant arrivées à son tombeau, elles virent deux Anges, qui leur annoncerent que Jesus étoit ressuscité. Aussi-tôt Marie Madelaine courut à Jérusalem, pour dire cette bonne nouvelle aux Apôtres, & en même-temps elle revint au sépulcre. Pierre & Jean y vinrent aussi, & furent témoins que le Corps n'y étoit plus. Ils s'en retournerent : mais Marie resta ; & s'étant panchée, pour voir dans l'intérieur du sépulcre, elle y vit deux Anges assis, l'un à la tête & l'autre au pied du tombeau. Ils lui dirent : Pourquoi pleurez-vous ? Elle répondit : On a emporté mon Seigneur, & je ne sai où on l'a mis. En même-temps s'étant tournée, elle vit Jesus sous la forme d'un Jardinier, qui lui demanda ce qu'elle cherchoit. Elle répondit : Seigneur, si c'est vous qui avez pris mon Maître, dites-le moi, afin que je l'emporte. Jesus lui dit : Marie ; & aussi-tôt elle le reconnut, & se jeta à ses pieds, pour les baiser : mais Jesus lui dit : Ne me touchez point ; car je ne vais pas encore à mon Pere ; comme s'il vouloit dire : vous aurez le loisir de me voir. Allez trouver mes freres, mes Apôtres, & dites-leur que je vais monter à mon Dieu & à leur Dieu, & à mon Pere & à leur Pere (6). Ainsi Marie eut le bonheur de voir le Sauveur la premiere de toutes, après sa Résurrection.

Elle revint donc à Jérusalem, & elle dit aux Apôtres qu'elle avoit vu le Seigneur, qu'elle lui avoit parlé, & leur raconta ce qu'il lui avoit dit : mais les Apôtres ne la crurent pas d'abord, jusqu'à ce que cette nouvelle se confirma par quantité d'autres témoignages. Voilà ce que l'Evangile nous dit de sainte Marie Madelaine, différente de Marie sœur de Marthe, qu'on a aussi très-souvent appelé de ce nom : car l'histoire préten-

(1) *Ambros. de Salom. c.* 5. *Baron. an.* 32, §. 24. *Cornel. à Lap.* (2) *Greg. Magn. homil.* 33, *in Evang. alii.* (3) *Vide Ambros. de Virginit. l.* 3, *& Modest. Polit. sæculo* 7, *apud Phot.* 275. (4) *Joan.* XIX, 25. *Marc.* XV, 47. (5) *Marc.* XVI, 1, 2. *Luc.* XXIV, 1, 2. (6) Voyez *Matt.* XXVIII, 5, *&c. Marc.* XVI, 6, *&c. Joan.* XX, 11, 17.

dite de Marie Madelaine, que l'on dit avoir été écrite en Hébreu par sainte Marcelle, servante de sainte Marthe, regarde Marie sœur de Marthe ; & d'ailleurs c'est une Piece absolument fabuleuse. Saint Modeste Archevêque de Constantinople au septieme siecle (1), dit que Marie Madelaine, de laquelle Jesus avoit chassé sept Démons, alla à Ephese après la mort de la sainte Vierge, & qu'elle demeura toujours auprès de saint Jean, tant qu'elle vécut. Cet Auteur dit qu'elle y finit sa vie par le martyre. On en avoit alors le Actes ; mais on ne les connoît plus aujourd'hui. Le Commentaire sur saint Marc, attribué à saint Jérôme, (2) dit que Marie Madelaine étoit veuve. Saint Grégoire de Tours, (3) de même que saint Modeste, dont nous venons de rapporter le témoignage, dit que son tombeau étoit à Ephese, & qu'il n'étoit pas encore ouvert. On y révéroit encore ses Reliques en 745, lorsque saint Villebeaud y passa. Les Ménées des Grecs marquent qu'elle y est morte, & qu'elle y est enterrée. L'Empereur Léon le Sage, qui commença à régner en 886, fit apporter ses Reliques d'Ephese à Constantinople (4). Codin qui parle de cette translation, l'entend de Marie sœur de Lazare : mais Cédrene l'entend de la Madelaine.

X. MARIE, fille d'Eléazar, de race très-considérable, s'étant retirée à Jérusalem avec son mari & son fils, qui étoit encore enfant, au commencement de la guerre des Juifs contre les Romains (5), y fut enfermée, lorsque le siege de la ville fut formé. Son mari ayant été tué dans une sortie, & les Zélés, qui commettoient impunément dans la ville toutes sortes de crimes, lui ayant ravi tout ce qu'elle avoit, elle passa quelques jours sans prendre aucune nourriture : mais enfin pressée par la faim, & transportée par le désespoir, elle tua son fils, le cuisit, & en mangea une partie. Peu de temps après, les Zélés attirés par l'odeur de cette viande, entrerent dans sa maison, & lui demanderent où étoit ce qu'elle avoit fait cuire. Elle leur montra quelques membres de son enfant, & les leur offrit pour les manger, leur disant avec insulte qu'ils n'étoient pas plus délicats qu'une femme, ni plus tendres qu'une mere (6).

MARIMATH, fils d'Urie, fut un de ceux qui répudierent leurs femmes, qu'ils avoient épousées contre la disposition de la Loi. 1 *Esdr.* x, 36 ; & 2 *Esdr.* iii, 3.

MARISSA, ville de la Tribu de Juda, la même que *Maresa* ou *Maresechet*, ou *Morasthi*. Voyez ci-devant *Maresa*.

MARNAS, Dieu de ceux de Gaze. C'est la principale Divinité des Philistins. Ils disoient que Marnas étoit le vrai Jupiter natif de Crete (7). Son Temple étoit rond & accompagné de deux portiques ou ailes, qui régnoient tout autour. C'est apparemment un Temple pareil à celui de Marnas, qui fut renversé par Samson. *Judic.* xvi, 23....26. Le Dieu dont Samson renversa le Temple, est appelé *Dagon* dans l'Ecriture.

MARSANA, un des sept principaux Officiers ou Conseillers d'Assuérus. *Esth.* i, 14.

MARTHE, sœur de Lazare & de Marie, & hôtesse de Jesus-

(1) *Modest. C. P. apud Phot. cod.* 275, *p.* 1525. (2) *Hieronym. in Marc.* xv. (3) *Gregor. Turon. de gloria Mart. c.* 30. (4) *Cedren. p.* 599. *Codin. origin. Constantinop. p.* 63. (5) An de J. C. 68 ou 69. (6) *Joseph. de Bello, l.* 7, *c.* 8, *seu* xx. *p.* 955, *e, f.* (7) *Vita sancti Porphyr. Gaz. Epist. c.* 9 & 19. *Act. SS. t.* 4, *p.* 655.

Christ dans le bourg de Béthanie. Nous en avons déjà parlé dans les articles de *Lazare* & de *Marie* sa sœur. Marthe est toujours nommée avant Marie ; ce qui fait juger qu'elle étoit l'aînée. Un jour le Sauveur étant venu loger chez Marthe & Marie, Marthe s'empressoit à lui préparer à manger, pendant que Marie assise aux pieds de Jesus-Christ, écoutoit en paix sa parole (1). Marthe s'en plaignit au Sauveur, & lui dit que Marie sa sœur lui laissoit tout faire ; & elle le pria de lui dire de l'aider : mais Jesus lui répondit : Marthe, Marthe, vous vous empressez, & vous vous troublez, pour préparer bien des choses ; une seule chose est nécessaire. Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera pas ôtée.

Quelque temps après, Lazare étant tombé malade (2), les deux sœurs en donnerent avis à Jesus, qui étoit alors au-delà du Jourdain (3). Il ne se hâta pas de l'aller guérir. Il ne partit que quand Lazare fut mort. Etant arrivé près de Béthanie, Marthe qui sut son arrivée, alla au-devant de lui, & lui dit : Seigneur, si vous aviez été ici, mon frere ne seroit pas mort. Jesus lui répondit : Votre frere ressuscitera. Marthe répliqua : Je sai qu'il ressuscitera au dernier jour. Mais Jesus lui dit : Je suis la résurrection & la vie ; quiconque croit en moi, quand il seroit mort, il revivra ; & quiconque vit & croit en moi, ne mourra pas pour toujours. Croyez-vous cela ? Oui Seigneur, répondit-elle ; je crois que vous êtes le Christ, fils de Dieu, qui êtes venu en ce monde. Ayant dit cela, elle alla avertir secrettement sa sœur que Jesus étoit arrivé. Marie sans rien dire à ceux qui étoient auprès d'elle, se leva, & alla trouver Jesus. Elle lui dit, comme avoit déjà fait Marthe, que s'il eût été là, Lazare ne seroit pas mort. Jesus se fit conduire au tombeau de Lazare, & le ressuscita, comme on l'a dit ailleurs.

Six jours avant la Passion, Jesus étant venu à Béthanie pour la Fête de Pâque, fut invité à manger chez un Pharisien nommé Simon le Lépreux (4). Marthe servoit ; Lazare étoit l'un des conviés, & Marie répandit une boîte de parfum précieux sur la tête & sur les pieds de Jesus. Voilà tout ce que l'Ecriture nous apprend de sainte Marthe. Les anciens Latins & les Grecs modernes tiennent qu'elle mourut à Jérusalem, aussi-bien que Marie & Lazare, & qu'ils y furent enterrés. Plusieurs anciens Martyrologes y mettent leur Fête le 19 de Janvier. D'autres la mettent au 17 Décembre (5). Aujourd'hui les Latins la font le 29 de Juillet. Quelques Monumens peu certains portent que sainte Marthe ayant été mise avec Lazare & M[illegible], & Marcelle leur servante, sur un vaisseau demi-ruiné, arriverent à Marseille (6), d'où sainte Marthe se retira à Tarascon en Provence, où l'on trouva, dit-on, son Corps en 1187.

MASADA. Voyez *Massada*.

MASAL, ville de la Tribu d'Aser (7). Elle fut cédée aux Lévites de la famille de Gerson (8). Eusebe (9) dit qu'elle étoit joignant le mont Carmel, sur la Mer.

---

(1) *Luc.* x, 38.... 43. (2) An de J. C. 36, de l'Ere vulg. 33. (3) *Joan.* xi, 1.... 45. (4) *Joan.* xii, 1, 2, 3, *&c. Matth.* xxvi, 6, *&c. Marc.* xiv, 3, *&c.* (5) Voyez *Florentin. Not. in vet. Martyrolog. S. Hieronym. Launoy de Magdalena.* (6) *Vide Natal. Alex. l.* 2, *hist. Eccles. de Magdal. &c.* (7) *Josue* xxi, 30 משאל *Maschal* ou *Mischal.* (8) 1. *Par.* vi, 74. (9) *Euseb. in* Μασαλ.

MASCHIL. Ce terme ſe trouve aſſez ſouvent dans les titres des Pſeaumes, & il ſignifie (1), *celui qui inſtruit*, qui fait entendre. Quelques Interpretes croient ſans aucun fondement, qu'il ſignifie un inſtrument de muſique. Il y a beaucoup plus d'apparence qu'il ſignifie *un cantique inſtructif*. Quelques anciens Rabbins croient qu'en récitant les Pſeaumes qui portoient cette inſcription, on y joignoit toujours l'explication. Quelques Peres (2) croient que ce terme *intellectus*, en Hébreu, *Maſchil*, marque la profondeur du ſens du Pſeaume : d'autres au contraire (3), qu'il marque ſa clarté, qui n'a pas beſoin d'une explication particuliere.

MASEBIA. Nom du lieu dont il eſt parlé 1 *Par.* XI, 46.

MASEPHA, ville de Judée. *Joſue* XV, 38. Elle étoit au midi de Jéruſalem, & au ſeptentrion d'Eleuthéropolis & d'Hébron. Les Hébreux prononcent ordinairement *Miſpha*, au lieu de *Maſpha*. Voyez *Maſpha*.

MASEREPHOTH. Il eſt parlé *des eaux de Maſerephoth*, Joſué XI, 8, XIII, 6. Nous croyons que ce pourroit être la ville de Sarepta. La racine de ce nom eſt la même que celle de *Maſrephoth*. D'autres croient que les eaux de Maſrephoth, étoient des eaux chaudes ; d'autres, que c'étoient des eaux ſalées de la Mer, que l'on faiſoit couler dans des canaux, & qui s'évaporant par la chaleur du ſoleil, produiſoient du ſel, ainſi qu'il ſe pratique encore en quelques endroits ſur les côtes de la Mer.

MASMA, cinquieme fils d'Iſmael. *Geneſ.* XXV, 13.

MASNEPHETH, ou *Miznepheth*. C'eſt le nom que l'Hébreu donne au bonnet du Grand-Prêtre (4). Moïſe n'en donne pas une deſcription particuliere. Nous avons parlé des bonnets du Grand-Prêtre, & des Prêtres particuliers, ci-devant ſous l'article *Cidaris*.

I. MASPHA, ou *Miſpha*, ou *Maſphat*, ville de la Tribu de Juda (5), au midi de Jéruſalem, & au nord d'Hébron ou d'Eleuthéropolis, environ à ſix lieues de Jéruſalem. Je penſe que c'eſt la même que *Maſpha de Benjamin* (6), qui étoit un lieu d'oraiſon & de dévotion, où les Hébreux s'étoient ſouvent aſſemblés. Voyez 3 *Reg.* XV, 22, & 2 *Par.* XVI, 6, & 2 *Eſdr.* III, 7, & 1 *Reg.* VII, 5, 6, 7, & 1 *Reg.* X, 17, & 1 *Macc.* III, 46.

II. MASPHA, *Miſpha* ou *Maſphath*, dans la Tribu de Gad, & dans les montagnes de Galaad. C'eſt en cet endroit que Laban & Jacob firent alliance enſemble (7). Jephté demeuroit à Maſpha, & il y fit alliance avec les Iſraélites de delà le Jourdain, qui le choiſirent pour leur Chef. Il y aſſembla les troupes, avec leſquelles il battit les Ammonites (8). Cette ville eſt quelquefois attribuée au pays de Moab (9), parce que les Moabites en ont quelquefois fait la conquête, & l'ont poſſédée.

III. MASPHA. Joſué (10) parle des Hévéens, qui habitoient dans le pays de Maſpha, au pied du mont Hermon, & par conſéquent vers les ſources du Jourdain. Il ajoute que l'armée de Jabin & de

(1) *Pſalm.* XLI, 1. לַמְנַצֵּחַ מַשְׂכִּיל לִבְנֵי קֹרַח. *In finem, intellectus filiis Core.* Voyez *Pſalm.* XXXI, 1. (2) *Euſeb. in Pſalm.* XLI. *Theodoret. in Pſalm.* LXXXVIII. *Didym.* (3) *Vide Agellium. in Pſalm.* XXXI. (4) *Exod.* XXXVIII, 5. מִצְנֶפֶת. *Miznephet.* (5) *Joſue* XV, 38. (6) *Joſue* X, 17, XXI, 5. & 1. *Reg.* VII, 16. *Joſue* XVIII, 26. (7) *Geneſ.* XXX, 49. (8) *Judic.* XI, 11 & 29, 34. (9) 1. *Reg.* XXII, 3. *Profectus eſt David in Maſpha, quæ eſt Moab.* (10) *Joſue* XI, 3, 8.

ſes alliés, ayant été miſe en ſuite, elle ſe ſauva juſqu'à Maſphé ou Maſpha, à l'orient de la ville de Sidon; ce qui revient à la même poſition.

IV. MASPHA, en général, ſignifie un lieu élevé, d'où l'on découvre de loin; une hauteur, où l'on place une ſentinelle.

MASRECA, Chef ou Duc d'Idumée, ſucceſſeur d'*Adad*. *Geneſ.* XXXVI, 36.

MASSA, ſeptieme fils d'Iſmaël. *Geneſ.* XXV, 14. On connoît une ville de *Meſa*, dans l'Arabie Pétrée, & de *Meſada*, dans le même pays.

MASSA. Terme Hébreu, qui ſignifie *tentation*. On donna ce nom au campement des Hébreux à *Raphidim* (1), lorſque le peuple manquant d'eau, ſe mit à murmurer contre Moïſe, & à tenter le Seigneur, comme s'ils euſſent douté de ſa préſence parmi eux.

MASSADA, château ou forteresſe dans la Tribu de Juda, à l'occident de la Mer Morte ou du Lac Aſphaltite, pas loin d'Engaddi, ſitué ſur un rocher eſcarpé, & où l'on ne pouvoit que très-difficilement monter; mais lorſqu'on eſt arrivé au ſommet du rocher, on trouve une plaine aſſez étendue, que l'on peut même cultiver, & d'où l'on peut tirer de la ſubſiſtance dans le beſoin. Jonathas Aſmonéen, frere de Judas Maccabée, & Grand-Prêtre des Juifs, avoit fortifié cette place, pour ſe mettre en état de réſiſter aux Rois de Syrie (2). Hérode le Grand ayant remarqué l'importance de ce poſte, le fortifia encore de nouveau, & en fit une place imprenable. Et comme le lieu manquoit d'eau, il y fit faire pluſieurs citernes, & y amaſſa une quantité prodigieuſe de proviſions, afin que s'il lui arrivoit quelque diſgrace, ou quelque révolte dans ſon pays, il y trouvât une retraite aſſurée.

Après la derniere guerre des Juifs contre les Romains, Eléazar fils de Jaïr, & petit-fils du célebre Judas le Galiléen, s'en empara à la tête des Sicaires ou Aſſaſſins, ainſi nommés à cauſe des impiétés & des horribles cruautés qu'ils commettoient (3). Flavius Sylva, que Tite avoit laiſſé dans la Judée, pour réduire ce qui reſtoit à ſoumettre dans la Province, y aſſiégea Eléazar; il commença par mettre des garniſons dans tous les lieux circonvoiſins pour s'aſſurer du pays, & par faire environner la place d'un mur de circonvallation, avec des corps de garde d'eſpace en eſpace, afin que perſonne ne pût échapper; enſuite il pouſſa le ſiege vigoureuſement, & avec des travaux preſque incroyables: Eléazar de ſon côté, après s'être vaillamment défendu, voyant qu'il alloit être pris dans cette place qu'il croyoit auparavant imprenable, reconnut en cela le doigt de Dieu, mais trop tard; car ſon endurciſſement le portant au déſeſpoir, il perſuada à tous les Juifs qui y étoient avec lui de ſe tuer l'un l'autre, & que le dernier qui reſteroit en vie mettroit le feu au château. Ils exécuterent ce conſeil, & ſe tuerent volontairement l'un l'autre. Deux femmes qui s'étoient cachées dans des aqueducs, avec cinq jeunes enfans, raconterent le lendemain aux Romains ce qui s'étoit paſſé. Cela arriva l'an de Jeſus-Chriſt, ou de l'Ere commune 71. Voici quelques remarques ſur ce fameux ſiege.

(1) *Exod.* XVII, 2, 3, 4, *&c.* (2) *Joſeph. de Bello, l.* 7, *c.* 28, *ſeu* 14. *p.* 987. (3) *Joſeph. ibidem p.* 986, *f.* 8.

Observations sur le siege de Massada, & sur les travaux des Romains devant cette place. Joseph. l. VII, c. 37 & suiv. de la guerre des Juifs.

☞ Le siege de Massada par les Romains est un des plus remarquables dont l'Histoire ancienne fasse mention : La force & la situation avantageuse de la place, le courage & la vigoureuse défense des assiégés, la valeur & l'habileté du Général des Romains, tout cela joint ensemble, produisit des travaux immenses, & qui ont peu d'exemples parmi les Anciens. Les Modernes dans leurs sieges les plus mémorables, c'est-à-dire, depuis le quatorzieme siecle, n'en ont jamais produit, ni imaginé de pareils. Joseph qui nous a donné la description de ce fameux siege, nous fournit ailleurs des exemples de valeur, de ruses, de surprise, de patience & d'obstination, encore plus surprenans que dans celui-ci ; la défense de Jotapate, & celle de Jérusalem est infiniment plus admirable ; mais quant aux travaux, je n'en remarque aucuns qui puissent les surpasser, ni même les égaler : c'est le chef-d'œuvre de l'intelligence & de la patience Romaine ; il ne l'est gueres moins de l'habileté & du courage des Juifs, ce sont des désespérés ; mais ces désespérés mettent en pratique toutes les finesses de l'esprit & de l'art pour vendre cherement & glorieusement leur vie : si l'on peut dire qu'il y a des désespoirs sages & prudens, c'est lorsque l'on aime mieux périr libres, que de tomber dans un honteux esclavage.

Sylva, après avoir achevé le mur de circonvallation, s'empara d'un roc plus grand que celui sur lequel le château étoit bâti, mais plus bas de trois cents coudées (1), & assiégea la place de ce côté-là. Il fit élever sur ce roc *une masse de terre de cent coudées*, dit Joseph : (2) *mais parce que ce terre-plain ne paroissoit pas assez ferme & assez solide pour soutenir les machines, Sylva fit construire dessus avec de grandes pierres, une espece de cavalier qui avoit cinquante coudées de haut, & autant de large. Outre les machines ordinaires, il y en avoit d'autres que Vespasien & Tite avoient inventées ; & on éleva encore sur ce cavalier une tour de soixante coudées toute couverte de fer, d'où les Romains lançoient sur les assiégés tant de traits & tant de pierres, qu'ils n'osoient plus paroître sur les murailles.*

Ce passage m'engage dans une digression que je ne puis éviter ; j'y apperçois je ne sai quoi qui me paroît très-absurde : Le Traducteur (3) dit *que le terre-plain* (qu'il nomme ainsi très-improprement) *ne paroissoit pas assez ferme & assez solide pour soutenir les machines.* Si les terres ne pouvoient soutenir un si grand poids, elles auroient encore moins soutenu un cavalier de grosses pierres, & par-dessus une tour de soixante coudées toute garnie de fer : Il faut que le Texte en cet endroit soit altéré ou corrompu. Or pour rétablir ce passage, ou dumoins pour le faire entendre, je voudrois dire que Sylva fit revêtir la terrasse, & la fit soutenir par le mur bâti de grandes pierres, pour élever dessus un autre cavalier de cinquante coudées, sur le haut duquel il fit dresser une tour de soixante coudées de hauteur. Avec un tel secours le Lecteur est au fait, & n'a pas besoin de s'allambiquer l'esprit pour comprendre la chose : c'étoit par le moyen de ces terrasses, &

(1) C'est-à-dire 450 pieds. (2) Joseph, liv. VII, c. 33, de la guerre des Juifs. (3) M. d'Andilly.

à la faveur des machines de toute eſpece, qu'on faiſoit avancer le bélier pour battre en brêche.

Sylva ne pouvoit ruiner la muraille, parce qu'elle étoit aſſiſe ſur le roc, & qu'on ne pouvoit la battre qu'en s'élevant extraordinairement ; il éleva donc cet ouvrage prodigieux de cent coudées pour pouvoir battre le mur à la juſte portée d'un bélier d'une grande longueur ; mais comme cette terraſſe n'étoit qu'à la juſte hauteur du roc, & ſeulement pour que le bélier pût battre le bas du mur, Sylva qui vouloit ſoutenir cette attaque, fit élever encore un ſecond cavalier, comme nous l'avons dit ci-deſſus. Il y a pourtant encore une difficulté qui ſe préſente, l'auteur Juif dit que le roc ſur lequel il dreſſa ſon attque, étoit plus bas de trois cents coudées que le château ; il s'en faudroit donc encore 90 coudées que l'ouvrage des aſſiégeans n'approchât de la hauteur du grand cavalier & de la tour ; il faut qu'il y ait faute au Texte en cet endroit, cela eſt viſible, ou ſuppoſer que le roc de ce côté-là étoit beaucoup plus bas, & que le mur par conſéquent étoit plus haut, ſans cela on n'eût pu ſe ſervir de bélier.

Puiſque nous ſommes en ſi beau chemin ſur une matiere auſſi curieuſe, rapportons le reſte du paſſage de Joſeph : *Sylva fit enſuite fabriquer un grand bélier dont il battit ſans ceſſe le mur ; mais à peine put-il faire quelque brêche : & les aſſiégés firent avec une incroyable diligence un autre mur, qui ne craignoit point l'effort des machines, parce que n'étant pas d'une matiere qui réſiſtât, il amortiſſoit leurs coups en cédant à leur violence. Ce mur étoit conſtruit en cette maniere : Ils mirent deux rangs de groſſes poutres emboîtées les unes dans les autres, qui, avec l'eſpace qui étoit entre deux, avoient autant de largeur que le mur, rempliront cet eſpace de terre ; & afin qu'elle ne pût s'ébouler, la ſoutinrent avec d'autres poutres. Ainſi l'on auroit pris cet ouvrage pour quelque grand bâtiment ; & les coups des machines ne s'amortiſſoient pas ſeulement, mais preſſoient & rendoient encore plus ferme cette terre qui étoit argileuſe. Sylva, après avoir fort conſidéré ce travail, crut ne le pouvoir ruiner que par le feu, & fit jeter par ſes Soldats une ſi grande quantité de bois tout enflammé, que comme ce mur n'étoit preſque compoſé que de la même matiere, & qu'il y avoit beaucoup de jour entre deux, le feu s'y prit, gagna juſqu'au gazon, & une grande flamme commença à paroître.*

Joſeph eſt fort obſcur dans la deſcription de l'avant-mur, nous n'en ſommes pas étonnés ; c'eſt le défaut de preſque tous les anciens Ecrivains de tomber dans l'obſcurité, & de ne ſe pas faire entendre quand il s'agit de décrire des ouvrages extraordinaires. Céſar eſt le ſeul qui ait particulierement excellé dans cette ſorte de méchaniſme. Je ſuis aſſuré que le ſecond mur de Maſſada étoit d'une ſtructure toute ſemblable aux murailles de Bourges, dont cet Auteur nous donne la deſcription dans ſes Commentaires (1). L'Auteur Juif dit que ce mur n'étoit compoſé que de bois, c'eſt-à-dire de poutres. Pluſieurs ſe ſont imaginés que c'étoit une eſpece de coffre formé de poutres, & rempli de terre argileuſe : Si cela eût été, l'incendie n'eût jamais été ſi grand que l'Auteur le repréſente ; ce retranchement devoit être compoſé de poutres étendues par terre tout de leur long, rangées à une certaine diſtance les unes des autres, traver-

(1) Céſar, de la guerre des Gaules, liv. 7.

ſantes comme en échiquier, & les vuides remplis de cette terre argileuſe : c'eſt la maniere dont je crois que ce mur étoit conſtruit.

Quant à la forme, ou à la figure qu'il avoit, il paroît qu'il n'étoit point parallele à la muraille de maçonnerie qu'on battoit en brêche, mais qu'il repréſentoit un rentrant circulaire, ou angulaire ; car l'Hiſtorien dit plus bas, que *Sylva, après avoir conſidéré ce travail*, voyant une très-grande difficulté de le ruiner avec ſes machines, ſe détermina d'y mettre le feu, & fit jeter par ſes ſoldats une ſi grande quantité de bois tout enflammé, que le feu prît au retranchement, *parce qu'il y avoit beaucoup de jour entre d'eux*, c'eſt-à-dire entre la brêche faite à la muraille, & le ſecond mur de poutres ; car il ſeroit abſurde de rapporter ces mots, *qu'il y avoit beaucoup de jour* aux intervalles des poutres, puiſqu'ils étoient remplis de terre argileuſe : ce rentrant n'eſt pas une choſe fort nouvelle chez les Anciens, ils les faiſoient pour avoir des flancs. On demandera peut-être s'il étoit bien aiſé de jeter ce bois enflammé entre la brêche & le retranchement intérieur ; cela n'étoit pas difficile, puiſqu'il y a apparence que les aſſiégeans s'étoient logés ſur la brêche, & que l'on ſe donnoit de main en main ſes bûches enflammées pour les jeter dans le rentrant. Nous aurions encore bien des choſes à dire pour éclaircir cet endroit qui eſt un des plus beaux de l'hiſtoire des Juifs, mais nous paſſerions les bornes que nous nous ſommes propoſées. On peut voir le Commentaire de M. le Chevalier de Follard ſur Polybe, Tome II, p. 501 & ſuiv.

MASSORE. Ce terme Hébreu *Maſſora*, ſignifie *tradition*. Il dérive du verbe (1) *maſar*, qui ſignifie *donner*, préſenter, offrir. L'on nomme Maſſorethes les Docteurs Hébreux, qui ont fixé la leçon du Texte ſacré, en y ajoutant les points voyelles, & qui ont fait les remarques marginales que l'on voit aux marges des Bibles Hébraïques imprimées, qui ont compté avec une exactitude ſcrupuleuſe tous les mots & les verſets, & même les lettres de chaque Livre, afin que dans la ſuite on ne pût plus y faire aucun changement, & que la leçon en fût fixée pour toujours. Comme les Hébreux écrivent ſouvent leurs mots ſans aucune voyelle qui en détermine le ſon, il n'y a qu'une certaine tradition qu'ils ont de pere en fils, qui les regle dans la maniere de lire certaines conſonnes, qui peuvent avoir pluſieurs ſignifications, ſelon la qualité des voyelles qu'on y ſupplée. Par exemple, ces lettres *d b r*, ſe peuvent prononcer par *dabar*, une parole, ou, il a dit ; *daber*, la mort ou la peſte ; *dabir*, un parvis ; *dabber*, parlez ; *daber*, celui qui parle ; & ainſi du reſte. C'eſt donc la tradition qui apprend aux Juifs de quelle maniere il faut prononcer ce mot dans les différens endroits où il ſe trouve, & c'eſt en ſuivant cette tradition, que les Maſſorethes ont inventé les points voyelles, pour en fixer la leçon d'une maniere invariable. C'eſt pour cela qu'on les appelle *Maſſorethes*, & leur Ouvrage, *la Maſſore*, ou la tradition.

Ces points voyelles ſuppléent aux voyelles, lorſqu'elles manquent, & ils marquent quel ſon on doit leur donner, lorſqu'elles ſont dans le Texte ; & ſi l'on doit les prononcer, ou les laiſſer en repos ; ſi elles ſont longues ou breves ; ſi l'on doit les prononcer d'un ſon plein & entier, ou ſeulement à

(1) *Num.* XXXI, 5, 16. מסר *Tradidit.*

demi, & comme en courant. On met ces points voyelles ordinairement au-deſſous des Lettres, & quelquefois au-deſſus. Il y a en tout treize point voyelles; cinq longues, cinq breves, & trois plus breves. On peut voir les Grammaires Hébraïques. C'eſt une erreur de dire que la Langue Hébraïque n'a point de voyelles: elle a ſes voyelles comme les autres Langues; mais elle ne les met pas toujours dans l'écriture. Voyez ci-devant l'article *Lettres*.

Les Maſſorethes ont auſſi marqué les accens & les points. Les accens ſervent à la prononciation, au chant & à la lecture des mots. Les points ſervent à ſéparer les mots & les verſets, comme parmi nous les points, les virgules, & les autres marques qui partagent les verſets d'un Livre.

A l'égard des lettres, les Maſſorethes ont exactement marqué celles qui ſont de trop ou de moins dans le Texte; ſi un mot eſt écrit d'une maniere irréguliere; ſi une lettre eſt miſe pour une autre; ſi elle eſt plus grande ou plus courte, ou renverſée, ou ſuſpendue; car les Hébreux ont pour les Livres ſacrés un reſpect ſi extraordinaire, qu'ils ſe feroient un ſcrupule de changer la ſituation même d'une lettre qui eſt viſiblement hors de ſa place. Ils aiment mieux y reconnoître du myſtere. Leurs Ancêtres n'étoient certainement pas ſi ſcrupuleux, puiſque l'on trouve dans le Texte ſacré tant de fautes, qui ne viennent que de la négligence ou de l'ignorance des Copiſtes.

Enfin lorſqu'il y a des variétés de leçon dans le Texte, ou qu'il y a faute, ils mettent en marge la maniere dont il faut lire, mais ſans toucher au Texte. Ce qui eſt dans le Texte, eſt ce qu'ils appellent *chetib*, c'eſt-à-dire, *écrit*; & ce qu'ils mettent en marge, ils le nomment *keri*, c'eſt-à-dire, leçon, ou liſez; comme s'il y avoit: Ecrivez de cette ſorte; mais liſez ainſi. Par exemple, lorſqu'ils trouvent certains noms, ils en ſubſtituent d'autres. Ils ſubſtituent au nom ſacré de *Jéhovah*, celui de *Adonaï* ou *Elohim*; & au lieu de certains termes peu honnêtes, ils en prononcent d'autres plus civils.

Quant aux Auteurs de la Maſſore, ou aux Maſſorethes, & au temps auquel ils ont vécu, & au jugement que l'on doit porter de leur travail, il y a aſſez de variétés de ſentimens parmi les Critiques. Les uns ont fort loué cette entrepriſe, & ont regardé l'ouvrage des Maſſorethes comme une invention admirable, pour ôter du Texte une infinité d'équivoques & d'embarras, & pour mettre un frein à la licence & à la témérité des Copiſtes & des Critiques, qui ſouvent changeoient ou altéroient le Texte ſacré de leur autorité privée, ne conſultant que leur propre eſprit & leur fantaiſie. D'autres ont blâmé cette entrepriſe, & ont ſoupçonné les Maſſorethes d'avoir donné atteinte à la pureté du Texte, en ſubſtituant à l'ancienne & véritable leçon de leurs peres, une autre leçon plus favorable à leurs préjugés, & plus contraire au Chriſtianiſme, dont ils ont toujours, autant qu'ils ont pu, affoibli les preuves & les témoignages. Il eſt indubitable qu'ils ont ſouvent ſuivi & autoriſé des leçons fort différentes de celles que ſuivoient les anciens Interpretes Grecs qui ont vécu avant Jeſus-Chriſt. Quelquefois même ils s'éloignent de la leçon du Chaldéen, qui eſt le plus ancien Auteur qui ait interprété en une Langue approchante de l'Hébreu, le Texte original de l'Ecriture. Enfin on peut montrer que les anciens Rabbins ne s'accordent pas toujours avec les Maſſorethes. D'où il eſt aiſé de

conclure, ou que leur tradition n'a jamais été entierement uniforme ſur la maniere de lire & d'interpréter le Texte, ou qu'ils n'ont pas été fidelles à nous la repréſenter dans leur Maſſore.

Il y a des Juifs qui prétendent que la Maſſore vient de Moïſe même; que c'eſt lui qui confia aux Anciens d'Iſrael la maniere de lire & d'expliquer le Texte ſacré. D'autres en mettent l'origine ſous Eſdras, & ſous les Membres de la grande Synagogue, leſquels vivoient de ſon temps. Enfin il y en a d'autres qui en fixent le commencement au cinquieme ſiecle de l'Egliſe, & qui croient que ce ſont les Maîtres de l'Ecole de Tibériade, qui en furent les premiers Auteurs. Mais on ne peut pas dire raiſonnablement que Moïſe ſoit Auteur de la Maſſore de tous les Livres de l'ancien Teſtament, puiſqu'ils n'ont été compoſés que long-temps après lui. On ne peut pas dire non plus que ſous Eſdras, la maniere de lire & de diviſer la Bible, ait été fixée, puiſqu'il y a eu tant de diverſités dans la leçon du Texte, & dans la maniere de l'entendre, encore pluſieurs ſiecles après lui; par exemple, dans les Septante, dans Aquila, dans Symmaque & dans Théodotion, qui ſouvent ne ſont ſi différens entre eux, que parce que la maniere de lire le Texte, n'étoit pas fixée de leur temps. Elle ne l'étoit pas même encore du temps d'Origenes & de ſaint Jérôme, comme ce dernier Pere le témoigne en plus d'un endroit (1).

Or ce Pere, qui a vécu dans le quatrieme ſiecle, & qui n'eſt mort que dans le cinquieme, vers l'an 420, & qui dit ſi expreſſément, que la maniere de lire le Texte Hébreu, n'étoit pas fixée de ſon temps, rend fort ſuſpect ce que les Rabbins (2) enſeignent de l'invention des points par les Docteurs de Tibériade. Le Talmud, qui ne fut achevé, ſelon les uns (3), que l'an 500 de Jeſus-Chriſt, ou, ſelon les autres (4), que l'an 645. Le Talmud, dis-je, fournit encore des preuves qu'alors les points voyelles n'étoient point inventés. Il n'en dit jamais un mot, quoiqu'il ait eu tant d'occaſions d'en parler. Il rapporte même certaines hiſtoires, qui font juger qu'alors la maniere de lire le Texte, n'étoit point arrêtée. Par exemple, Joab Général des armées de David, revenant d'une expédition contre les Amalécites, le Rôi lui demanda pourquoi il n'avoit pas entierement exterminé ce peuple. Joab répondit qu'il avoit accompli tout ce que le Seigneur avoit ordonné contre Amalec, en diſant: Exterminez tous les mâles d'Amalec; (en Hébreu, *ſacar*) David ſoutint qu'il falloit lire *ſecher* (5), exterminer *la mémoire* d'Amalec: mais Joab répliqua que ſon Maître lui avoit toujours dit de lire *ſacar*. Ce récit n'eſt qu'une fable; mais il prouve qu'alors la leçon de l'Hébreu étoit encore incertaine.

On cite le Livre intitulé Cozri, qui contient une conférence entre le Roi de Chozar & quelques Juifs, & dans lequel on ſuppoſe l'uſage des points voyelles, & on y dit que les mots compoſés de conſonnes ſans voyelles, ſont comme des femmes ſans habits, qui n'oſent paroître en public.

(1) *Hieron. in Iſai.* XXVI, 14, *& in Jerem. c.* XXII, *in cap.* III. *Habac.* (2) *Elias Levita in Exod.* XXVI. *Ubi laudat Aben-ezra. Kimchi. Judam Levitam.* (3) *Rabb. Gedalias, fol.* 35. *Abrah. Levit. Tzemah David.* (4) *Abravanel. Præf. in Pirkeavoth. Moſ. Ægypti. Præfat. in Jad Chazakah.* (5) זכר *Secher, memoria. Sacher. Maſ.*

On veut que cette conférence se soit tenue en 740; mais les plus habiles Critiques traitent de fable & le Livre & la conférence, & soutiennent que l'Ouvrage intitulé Cozri, ne fut composé que quatre cents ans après le septieme siecle. Or personne ne nie qu'alors les points voyelles n'aient été en usage.

Les Juifs ont aussi des Commentaires sur l'Ecriture, lesquels ils appellent *Midraschim*, qui ont été composés depuis le Talmud, & qui contiennent une infinité de remarques grammaticales, & de minuties sur les lettres, sur la maniere d'écrire & de lire. Or dans ces Commentaires, il n'y a pas un mot des points voyelles, & de tout le travail des Massorethes. Le Livre des Scribes, ou *Sopherim*, qui est aussi postérieur au Talmud, puisque le Talmud y est cité comme un Ouvrage ancien, & approuvé de tout le monde; ce Livre des Scribes contient une infinité de détails concernant le Texte & l'écriture des Livres saints. On y marque la nature, les qualités, la mesure du parchemin sur lequel ces Livres doivent être écrits; quel espace doit être entre chaque ligne, combien de mots chaque ligne doit avoir, & combien de lignes il doit y avoir en chaque page; combien il faut de ratures pour rendre un Volume profane, quelles lettres doivent être majuscules, &c. En un mot, on remarque dans cet Ouvrage jusques aux moindres minuties sur le Texte; & toutefois on n'y dit pas un mot des points voyelles & des autres remarques des Massorethes.

On trouve encore chez les Juifs deux autres ouvrages postérieurs à ceux dont nous venons de parler, qui sont les Diversités de leçons du Texte Hébreu, marquées par les Juifs Orientaux & par les Juifs Occidentaux. Les Juifs Occidentaux furent les premiers qui commencerent à recevoir le Texte sur les Manuscrits, à compter les lettres, à marquer les mots défectueux, & ceux qui étoient pleins. Cet Ouvrage ayant été communiqué aux Juifs Orientaux qui vivoient à Babylone, & au-delà de l'Euphrate, ils l'examinerent, & confronterent à leur tour le Texte Hébreu sur les Manuscrits. Ils remarquerent deux cents seize endroits dans lesquels leurs Manuscrits étoient différens de ceux de Jérusalem. Cette variété produisit entre eux deux partis, les Juifs de Jérusalem & ceux de Babylone se tenant chacun à ses Manuscrits & à son Texte. Ces disputes n'arriverent que vers la fin du huitieme siecle ou au commencement du neuvieme. Ni les uns, ni les autres ne se prévalent point de l'autorité des Massorethes, ni de leurs remarques. Il y a donc toute apparence qu'ils ne les connoissoient point encore.

Mais peu de temps après, dans la dispute qui s'éleva entre les Rabbins *Aaron Ben-Aser*, Chef de l'Ecole des Occidentaux, & *Moïse Ben-Nephtali*, Chef de l'Ecole des Orientaux, on parla beaucoup des points, des accens & des autres remarques sur la maniere de lire les termes de l'Ecriture; ce qui fait juger que ce fut dans l'intervalle qui s'écoula entre l'an 840, auquel parurent les variétés de leçons des Occidentaux, & l'an 940 ou même 1030, auquel fleurissoient les Rabbins Ben-Aser & Ben-Nephtali, que les Massorethes commencerent leur Ouvrage. Mais il ne fut pas sitôt achevé. Il fallut un assez long-temps pour le porter à sa perfection. Comme Aaron Ben-Aser présidoit à l'Ecole de Tibériade, cela a fait dire que la Massore avoit pris naissance dans

certe ville. On peut voir toutes ces raiſons déduires avec beaucoup plus d'érendue dans les Exercitarions du P. Morin, dans les Prolégomenes de Valton, & dans l'Ouvrage de Cappelle, intitulé, *Arcanum punctuationis revelatum;* dans Buxtorf, & dans rant d'autres Auteurs qui ont travaillé ſur ce ſujet.

Iſaac Voſſius (1), dit qu'il a manié plus de deux mille Manuſcrits Hébreux, & qu'il n'en a vu aucun de ponctué, qui ſoit ancien de plus de ſix cenrs ans. Il défie tous les partiſans des points voyelles d'en produire qui ſoient plus vieux, avec les poinrs des Maſſorethes. Que s'il s'en rrouve quelques-uns de ponctués, on découvre aiſément que la ponctuation eſt nouvelle, & qu'elle a été ajoutée au Manuſcrir. Enfin une preuve de la nouveauté de cette invention, c'eſt que les Exemplaires de la Bible qui ſe gardenr en rouleau dans les Synagogues, ſont encore aujourd'hui ſans aucuns poinrs. Il y a donc beaucoup d'apparence que certe invention n'eſt en uſage que depuis que les Juifs onr commencé à avoir des Grammaires de leur Langue; ce qui n'arriva qu'au neuvieme ſiecle. Alors pour faciliter la lecture de l'Hébreu aux commençans, ils inventrerent les points voyelles, qui en fixent la lecture.

MASSORETHES. Les Maſſorethes crurenr rendre un ſervice eſſentiel à leur Nation, & à la Religion, en comptanr juſqu'aux lettres des Livres ſacrés. Ils trouverent, par exemple, dans le Livre de la Géneſe, douze grandes ſertions, ou *Paraſchoth*; quarante-trois *Sedarim*, ou ordres; quinze cents trente quatre verſers, & ſoixante-dix-huit mille cenr lertres. Ils diſtingueren le degré de certitude qu'ils donnoient à leurs corrections par ces rrois mots: *Keri*, liſez; *Cetib*, écrivez; *Sbhir*, conjecture. Quand dans le Texte il y a une leçon manifeſtement vicieuſe ou corrompue, ils lui en ſubſtituent une autre: Voilà le *Chetib*. Si le mot eſt du nombre de ceux qu'on ne prononce pas par reſpect, par exemple, *Jehovah*, ils en emploient un autre qu'il eſt permis de prononcer, comme *Elohi*, ou *Adonaï*, tout de même, ſi c'eſt un terme honreux, ou obſcur, qu'on ne prononce pas par modeſtie, ils en mettent un autre qu'on prononce en ſa place; Voilà le *Keri*, liſez. Enfin ſi la leçon qu'ils trouvent dans le Texte, eſt doureuſe, ils marquent *Sbhir* ou conjectures.

Aurrefois toutes ces remarques critiques ſe mettoient à la fin des Bibles: aujourd'hui pour la facilité des Lecteurs on les met en marge, ou au bas des pages, & on rejette à la fin ce qui n'y peut entrer. On a prérendu que l'invenrion des points voyelles étoit auſſi ancienne que Moïſe, ou tout au moins qu'Eſdras. Il s'eſt même rrouvé des gens aſſez entêtés pour dire que l'original de la Bible réformée par Eſdras, ſe voyoir encore aujourd'hui à Boulogne dans le Couvent des Dominicains; & les Proteſtans dans la crainre que les Catholiques ne riraſſent avanrage de certe correction des Maſſorethes, en faveur des rraditions, dont ils font un principe de leur créance, ont cru qu'il étoit de leur intérêt de ſoutenir l'antiquité des points voyelles, s'éloignant même en cela du ſentimenr de Calvin & de Luther leurs principaux Réformateurs. Mais nous avons tâché de montrer la nouveauté des points voyelles ci-devanr ſous l'article, *Maſſore*; & nous réfuterons

(1) *Iſaac. Voſſ. de 70 Interpp. Tranſlat. c.* 30.

ceux qui en ſoutiennent l'antiquité dans l'article, *Points voyelles*.

MATERNE. Pluſieurs Auteurs aſſez nouveaux, & peu aſſurés, enſeignent que Materne eſt le nom du Fils de la veuve de Naïm, qui fut reſſuſcité par Jeſus-Chriſt, & qui fut, dit-on, envoyé dans les Gaules, & de là en Allemagne. En chemin il mourut; & ſaint Pierre en ayant été informé, envoya ſon bâton, qu'on appliqua ſur le corps du mort, & qui le reſſuſcita. On lui attribue la fondation des Egliſes de Treves, de Liege, de Tongres, de Cologne & de Strasbourg. Mais on manque de bons monumens pour prouver ces prétentions.

I. MATHAN, fils d'Eléazar, & pere de Jacob, & aïeul de ſaint Joſeph, époux de la très-ſainte Vierge (1). Saint Luc, III, 23, donne pour pere à Joſeph, *Heli fils de Mathat*: mais nous croyons qu'*Heli* eſt le même que Joachim pere de Marie, & beau-pere de Joſeph; en ſorte que ſaint Matthieu donne la généalogie directe de ſaint Joſeph, & ſaint Luc celle de Marie. Voyez notre Diſſertation qui eſt imprimée à la tête de ſaint Luc, & dans laquelle nous eſſayons de concilier ces deux Evangéliſtes ſur la généalogie de notre Sauveur.

II. MATHAN, Prêtre de Baal, qui fut tué devant l'Autel de ce faux Dieu, par les ordres du Grand-Prêtre Joïada (2), l'an du Monde 3126, avant Jeſus-Chriſt 874, avant l'Ere vulgaire 878.

III. MATHAN, pere de Saphatias. Ce dernier fut un de ceux qui furent menés captifs à Babylone par Nabuchodonoſor (3), l'an du Monde 3416, avant Jeſus-Chriſt 584, avant l'Ere vulg. 588.

MATHANA, ou *Matthana*, campement des Iſraélites dans le déſert, *Num.* XXI, 18, 19. Euſebe dit qu'il eſt ſitué ſur l'Arnon, à douze milles de Médaba, vers l'orient.

MATHANAI, fils de Haſem. 1 *Eſdr.* X, 33.

MATHANIA, Chef de la neuvieme famille des Lévites. 1 *Par.* XXV, 16.

MATHANIAS, autrement *Sédécias*, Roi de Juda. Voyez *Sédécias*.

MATHANIAU, fils d'Héman Lévite. 1 *Par.* XV, 1.

MATHARÉE, Bourg à ſix milles du Caire en Egypte. On voit à l'entrée de la Matharée, un *Makad*, ou Oratoire à la Turque, bâti ſur les ruines d'une ancienne Egliſe des Chrétiens Egyptiens. Dans le Makad il y a un petit réſervoir fait de marbre de pluſieurs couleurs, qui eſt toujours plein d'eau, qui vient d'un puits qu'on croit miraculeux, & qui eſt à côté du *Makad*. Il eſt vaſte & fort profond; ſon eau eſt toujours claire, & excellente par ſa douceur & ſa légereté. Les Bachas la préferent à celle du Nil. Du *Makad* on paſſe dans un grand jardin rempli de beaux arbres, orangers, limoniers; & entr'autres, d'un vieux ſycomore, qui porte toutefois du fruit tous les ans. Ce jardin étoit autrefois tout rempli de l'arbriſſeau qui porte le baume, & dont nous avons parlé ailleurs. Près du jardin on voit un obéliſque qui eſt debout, & quelques reſtes de bâtimens qui font voir que ce lieu étoit autrefois conſidérable. Ce fut en ce lieu que Sélim campa, lorſqu'il prit le Caire en 1518.

Les Chrétiens du pays croient que la ſainte Vierge a demeuré quelque temps à la Matharée avec ſon fils Jeſus, qu'elle s'eſt ſervie

(1) *Matth.* I, 15, 16. (2) 4. *Reg.* XI, 19. (3) *Jerem.* XXXVIII, 1.

du réservoir qui est dans le Makad, & qu'elle a mis l'enfant Jesus reposer dans une niche qui y est creusée dans la muraille ; c'est pourquoi les Religieux qui vont en ce lieu par dévotion, y disent quelquefois la messe sur un Autel portatif. On ajoute que le vieux sycomore du jardin dont on a fait mention, s'ouvrit miraculeusement pour y recevoir la sainte Vierge & l'enfant Jesus, & se referma incontinent pour les dérober à la poursuite des Soldats d'Hérode. On juge bien que c'est là une de ces traditions populaires, qui ne demandent pas un examen sérieux & sévere. Il est certain que l'arbre est très-vieux, qu'il a été ouvert autrefois, & que ce n'est que depuis l'an 1656, que le morceau qui s'étoit séparé du tronc, fut rompu. Plusieurs Anciens ont avancé que les Idoles de l'Egypte furent renversées dans le moment que Jesus-Christ entra en Egypte (1) : Ils appliquent à cette entrée ce passage d'Isaïe (2) ; *Le Seigneur monté sur une nuée légere entrera en Egypte, & les statues des Egyptiens seront ébranlées en sa présence.*

MATHAT, fils de Lévi, & pere de Héli (3). Ce Héli est apparemment le même que saint Joachim, pere de la Vierge Marie.

I. MATHATA, fils de Nathan, & pere de Menna, un des ancêtres de Jesus-Christ selon la chair. *Luc.* III, 31.

II. MATHATA, fils d'Hasom, fut un de ceux qui, au retour de la captivité de Babylone, répudierent leurs femmes, qu'ils avoient épousées contre la défense de la Loi (4).

I. MATHATIAS, ou *Matthathias*, fils de Sellum, de la race de Coré, Chef de la quatorzieme famille des Lévites (5).

II. MATHATHIAS, fils de Nébo, se sépara de sa femme, parce qu'elle n'étoit pas Juive (6).

III. MATHATHIAS, fils de Jean, de la famille de Joarib, & de la race des Sacrificateurs, se rendit fort célebre pendant la persécution d'Antiochus Epiphanes (7). Il étoit à Jérusalem, lorsqu'Apollonius y arriva avec les ordres impies d'Antiochus. Mathathias se retira à Modin sa patrie, pour laisser passer cette tempête, ou pour y attendre que Dieu lui fît naître quelque occasion de signaler son zele pour sa Religion & pour sa patrie (8). Mathathias n'y fut pas long-temps, que ceux qui étoient envoyés par le Roi Antiochus Epiphanes, y vinrent, pour contraindre ceux qui étoient à Modin, à sacrifier & à abandonner la Loi de Dieu. Plusieurs du peuple y consentirent, & se joignirent aux Officiers du Roi : mais Mathathias & ses fils demeurerent fermes ; & lorsqu'on vint à lui, pour le solliciter à sacrifier, parce qu'il étoit le premier de la ville, il haussa sa voix, & déclara que quand toutes les nations du monde & tout le peuple de Juda obéiroient à Antiochus, il ne lui obéiroit jamais dans une chose de cette nature. Et comme il cessoit de parler, un certain Juif s'étant avancé pour sacrifier aux Idoles devant tout le monde, Mathathias fut saisi d'indignation & de douleur ; & emporté par son zele, il se jeta sur cet homme, & le tua sur l'Autel même où il vouloit offrir de

(1) Voyez *Athanas. de Incarnat. Verbi. Sozom. hist. Eccles. l.* 5, *c.* 21. *Cyrill. Catech.* X. *Operis imp. in Matth.* (2) *Isai.* XIX, 1. (3) *Luc.* III, 24. (4) 1. *Esdr.* X, 33. (5) 1. *Par.* XXV, 3. (6) 1. *Esdr.* X, 43. (7) 1. *Macc.* I, 2, *& seq.* (8) Au du Monde 3837, avant J. C. 163, avant l'Ere vulg. 167.

l'encens

l'encens à l'Idole. Il tua en même-temps l'Officier que le Roi avoit envoyé pour contraindre le peuple à ſacrifier ; & ayant renverſé l'Autel, il s'écria : Quiconque eſt zélé pour la Loi, & veut demeurer ferme dans l'alliance du Seigneur, me ſuive.

Or Mathathias avoit cinq fils ; *Jean*, ſurnommé Gaddi ; *Simon*, ſurnommé Thaſi ; *Judas*, appelé Maccabée ; *Eléazar*, ſurnommé Abarou ; & *Jonathas*, ſurnommé *Apphus*. Il ſe retira donc dans les montagnes avec ſes cinq fils, & il y fut ſuivi par pluſieurs bons Iſraélites, qui abandonnerent leurs biens, pour ſe ſouſtraire à la perſécution, & pour ne point abandonner la Loi de Dieu. Alors les Officiers & les troupes du Roi qui étoient à Jéruſalem, ayant appris la réſiſtance de Mathathias & des autres Juifs de Modin, marcherent incontinent contre eux, dans le deſſein de les attaquer le jour du Sabbat. Ils attaquerent en effet ces pauvres Iſraélites, qui ſe laiſſerent maſſacrer ſans aucune réſiſtance, ne voulant pas violer le repos du Sabbat. Mais Mathathias en ayant été informé, en fit un grand deuil ; & s'étant aſſemblé avec ſes fils & ſes amis, ils délibérerent ſur ce qu'il y auroit à faire, ſi on les attaquoit le jour du Sabbat ; & ils réſolurent de ſe défendre, & de combattre ce jour-là, ſi on les attaquoit ; de peur que les ennemis ſe prévalant de leur religion, ne les fiſſent tous périr, en les attaquant ce jour-là.

Alors les Aſſidéens, qui étoient les plus religieux & les plus vaillans d'Iſrael, & tous ceux qui aimoient véritablement la Loi, ſe joignirent à Mathathias & à ſes fils ; ils formerent tous enſemble un corps d'armée, & ils ſe jetterent ſur les prévaricateurs d'Iſrael, qui avoient abandonné la Loi de leurs peres. Ils en tuerent un grand nombre, & obligerent les autres à ſe ſauver chez les nations infidelles, pour y trouver leur ſureté. Après cela, Mathathias alla par-tout le pays, détruiſit tous les Autels dédiés aux faux Dieux, circoncit les enfans qui n'avoient pas reçu la circoncision, pourſuivit les enfans de l'orgueil, & délivra la Loi de l'aſſerviſſement des nations, & de la puiſſance du Roi.

Mathathias ſentant que le temps de ſa mort approchoit (1), fit venir ſes fils, & leur dit : Le regne de l'orgueil s'eſt affermi ; voici un temps de châtiment & de ruine, d'indignation & de colere. Ainſi, mes enfans, ſoyez les vrais zélateurs de la Loi, & donnez vos vies pour l'alliance de vos peres. Souvenez-vous du zele de vos ancêtres, & des grandes actions qu'ils ont faites. Ne craignez ni la puiſſance, ni les paroles de l'homme pécheur ; armez-vous de force, & agiſſez vaillamment pour la défenſe de la Loi. C'eſt le moyen de parvenir à une vraie & ſolide gloire. Je ſai que Simon votre frere eſt homme de conſeil ; écoutez-le toujours, & il vous tiendra lieu de pere. Judas Maccabée a toujours paru fort & vaillant dès ſa jeuneſſe ; qu'il ſoit Général de vos troupes, & il vous conduira à la guerre. Demeurez unis avec tous ceux qui ſont fidelles à la Loi, & vengez votre peuple de ſes ennemis. Après cela, il les bénit, & fut réuni à ſes peres. Il fut enterré à Modin dans le ſépulcre de ſes peres, & tout Iſrael le pleura, & fit un grand deuil à ſa mort. Il ne fut qu'environ un an à la tête du peuple. Quelques-uns (2) ont pré-

(1) An du Monde 3838, avant J. C. 162, avant l'Ere vulg. 166, 1. *Macc.* 11, 49. (2) *Abulenſ. Torniel. Salian. Serrar. Fuller. Genebr. Tirin. Aben-ezra. Joſeph. Gorionid. Chronic. Hebr.*

tendu qu'il avoit été Grand-Prêtre des Juifs. On fonde ce ſentiment ſur ce que Mathathias décida que dans le cas de néceſſité, on pouvoit combattre & ſe défendre le jour du Sabbat. Mais cette déciſion ne prouve point ce que l'on prétend, & on n'a aucune preuve qu'il ait jamais fait aucune fonction de la ſouveraine Sacrificature dans le Temple, qui étoit alors profané & abandonné aux Gentils. D'ailleurs Ménélaüs & Alcime vivoient encore en ce temps-là; & quoiqu'ils fuſſent intrus & très-vicieux, ils ne laiſſoient pas de paſſer pour ſouverains Pontifes.

IV. MATHATHIAS, fils de Simon Maccabée (1), & petit-fils de celui dont nous venons de parler. Il fut tué en trahiſon avec ſon pere & un de ſes freres, par Ptolémée, gendre de Simon, dans le château de Doch ou Dog (2).

MATIN, ſe met pour *promptement*. *Vous m'exaucerez le matin*, (3) de bonne heure. *Le ſoir & le matin* ſont le jour, ſelon Moïſe, parce que les anciens Hébreux commençoient leurs jours au ſoir, *à veſperâ in veſperam* (4). *Le matin* déſigne la diligence avec laquelle on fait quelque choſe. Le Seigneur dit qu'il s'eſt levé (5) de grand matin, pour inviter ſon peuple à retourner à lui (6). Le Pſalmiſte dit de même qu'il a loué Dieu dès le matin (7), qu'il s'eſt empreſſé de lui rendre ſes devoirs.

Ezéchiel (8) : *Faciet ſacrificium ſuper eo cata manè, manè.* Le Prêtre de ſemaine offrira au Seigneur tous les matins le ſacrifice ordinaire d'un Agneau. *Cata manè, manè*, eſt une expreſſion tirée du Grec, où la prépoſition *cata*, jointe à un nom qui ſignifie l'an, le jour, ou l'heure du jour, marque que l'action ſe réitere chaque fois à cette heure, *cata manè*, chaque matin.

Sophonie (9) : *Manè, manè judicium dabit in lucem.* Le Seigneur ſera éclater ſa juſtice de grand matin. *Manè, manè*, redoublé, marque un très-grand matin. Amos v, 3. *Convertens in manè tenebras*; Dieu change *les ténebres en matin*; la nuit en jour. Joel. II, 2. *Quaſi manè expanſum ſuper montes, &c.* Comme la lumiere du point du jour paroît tout à coup ſur les montagnes, ainſi les ſauterelles ſe montreront ſur le pays, &c.

Du matin au ſoir, marque un temps fort court : *De manè uſque ad veſperam ſuccidentur* (10); & le Pſalmiſte comparant la vie de l'homme à une fleur, dit que le matin elle ſe leve, elle fleurit, qu'enſuite elle ſe flétrit, & que le ſoir elle eſt déſſéchée & fanée (11) : *Manè ſicut herba tranſeat; manè floreat & tranſeat; veſperè decidat, induret & areſcat, &c. La pluie du ſoir & du matin*; ou plutôt, *la pluie du printemps & de l'automne.* Voyez ſous l'article *Pluie.*

I. MATTHIAS. S. Matthias, Apôtre, fut d'abord au rang des Diſciples du Sauveur, & il eſt du nombre de ceux qui avoient été avec lui depuis le baptême de ſaint Jean-Baptiſte juſqu'à l'Aſcenſion. (12) Il y a toute apparence qu'il fut du nombre des ſeptante Diſciples, comme l'enſeignent Saint Clément d'Alexandrie, & quelques autres Anciens (13). Nous ne ſavons rien de ſa jeuneſſe & de ſon

(1) 1. *Macc.* XVI, 14, 15, 16. (2) L'an du Monde 3869, avant J. C. 131, avant l'Ere vulg. 135. (3) *Pſalm.* LIV, 18. (4) *Geneſ.* I, 5. (5) *Levit.* XXIII, 32. (6) *Jerem.* VI, 13, XI, 7. (7) *Pſalm.* V, 5, LVIII, 17, XXII, XCI, 3. (8) *Ezech.* XLVI, 14, 15. (9) *Sophon.* III, 5. (10) *Job.* IV, 20. (11) *Pſalm.* LXXXIX, 6. (12) *Act.* I, 21, 22. (13) *Clem. Alex. l.* 4, *Strom. p.* 488. *Beda Retract. in Act. t.* 6, *p.* 3, *Euſeb. l.* 1, *c.* 2, *hiſt. Eccl. Epiph. de Chriſto, c.* 4.

éducation ; car nous ne comptons pas pour quelque choſe ce qu'on en lit dans Abdias. Après l'Aſcenſion du Sauveur, les Apôtres s'étant retirés à Jéruſalem, pour y attendre la venue du Saint-Eſprit, qui leur avoit été promis (1), Pierre ſe levant au milieu des Freres, qui étoient au nombre d'environ ſix vingts, il leur dit : Il faut que ce que le Saint-Eſprit a prédit dans l'Ecriture, par la bouche de David, touchant Judas, qui a été le conducteur de ceux qui ont pris Jeſus, ſoit accompli. Il étoit dans le même rang que nous, & avoit part au même miniſtere ; mais ayant livré ſon Seigneur, il a acquis un champ de la récompenſe de ſon péché ; c'eſt-à-dire, il a fourni aux Prêtres de quoi acheter un champ, en leur rendant ce qu'ils lui avoient donné pour récompenſe de ſon crime & de ſa trahiſon. Il s'eſt livré au déſeſpoir, il s'eſt pendu, il a crevé par le milieu du ventre, & toutes ſes entrailles ſe ſont répandues.

C'eſt de lui qu'a parlé le Pſalmiſte, en diſant : Que leur demeure devienne déſerte, qu'il n'y ait perſonne qui l'habite, & qu'un autre prenne ſa place dans l'Epiſcopat (2) ; ou dans l'intendance, l'inſpection, l'emploi qui lui avoit été confié. Il faut donc qu'entre ceux qui ont été en notre compagnie pendant tout le temps que le Seigneur Jeſus a vécu parmi nous, à commencer au baptême de Jean, juſqu'au jour qu'il eſt monté au Ciel, on en choiſiſſe un qui ſoit avec nous témoin de la Réſurrection. Alors ils en préſenterent deux ; Joſeph, appelé Barſabas, & ſurnommé le Juſte, & Matthias ; & ſe mettant en prieres, ils dirent : Seigneur, vous qui connoiſſez les cœurs de tous les hommes, montrez-nous lequel de ces deux vous avez choiſi, afin qu'il entre dans ce miniſtere, & dans l'Apoſtolat, dont Judas eſt déchu par ſon crime. Auſſi-tôt ils les tirerent au ſort, & le ſort tomba ſur Matthias ; & dès-lors il fut aſſocié aux onze Apôtres. Nous avons traité la queſtion des élections par le ſort dans une Diſſertation imprimée à la tête des Actes des Apôtres.

Les Grecs croient que ce Saint a prêché, & qu'il eſt mort dans la Colchide (3). Sa vie fut publiée par un Moine de S. Matthias de Treves, qui dit en avoir reçu l'Original Hébreu d'un Juif, qui le lui expliqua en Langue vulgaire, dans le douzieme ſiecle (4). Cette Vie porte que ſaint Matthias étoit de Bethléem, de la Tribu de Juda, d'une naiſſance illuſtre ; qu'il fut très-bien inſtruit dans ſa jeuneſſe par un homme incomparable, nommé Siméon ; qu'après la Pentecôte, il eut pour partage la Paleſtine, où il prêcha avec beaucoup de ſuccès, & où il fit pluſieurs miracles : Que trente-trois ans après la Paſſion, le jeune Ananus ayant fait mourir ſaint Jacques le Mineur à Jéruſalem, ſaint Matthias fut pris dans le même-temps dans la Galilée, & amené devant Ananus, qui voyant qu'il perſiſtoit à confeſſer Jeſus-Chriſt, le condamna à être lapidé : ce qui fut auſſi-tôt exécuté, & puis on lui trancha la tête. Mais cette hiſtoire ne paſſe pas pour fort authentique ; & il y a plus d'un Savant qui la regardent comme une pieuſe fable. On croit avoir ſes Reliques à Rome : mais la fameuſe Abbaye de ſaint Matthias, près

(1) *Act.* 1, 15, 16, *& ſeq.* (2) *Pſal.* CVIII, 8. Καὶ τὴν Ἐπισκοπὴν αὐτοῦ λάβοι ἕτερος. (3) *Vide Bolland.* 24. *Februar. p.* 432, 433. (4) *Vide apud Bolland. loco citato, p.* 441, *& ſeq.*

de Treves, ſe vante du même avantage, & comme l'on croit, avec plus de fondement. Les Grecs font ſa Fête le 9 d'Août, & les Latins le 24 de Février.

Les anciens hérétiques ont ſuppoſé un faux Evangile à ſaint Matthias, & les Peres (1) n'en ont parlé que pour le rejeter, & pour témoigner que l'Egliſe ne le recevoit pas. Saint Clément d'Alexandrie (2) cite quelque choſe *des traditions de ſaint Matthias*. Il y a aſſez d'apparence que c'étoit les hérétiques Baſilidiens, Marcionites & Valentiniens, qui avoient forgé ces mauvais Ouvrages, puiſqu'ils ſe vantoient de ſuivre les ſentimens de S. Matthias (3). Voici ce qu'on citoit de ce ſaint Apôtre : *Si le voiſin de l'élu peche, l'élu péche lui-même ; car s'il s'étoit conduit comme le veut la raiſon*, ou le Verbe, *ſon voiſin auroit eu tant de reſpect pour ſa vie, qu'il n'auroit point péché*. Et ailleurs (4) : *Qu'il faut combattre ſa chair, & en uſer de maniere qu'on ne lui accorde rien pour la ſenſualité & pour le plaiſir ; mais faire croître ſon ame par la foi & la ſcience*. Et encore (5) : *Admirez les choſes préſentes*. C'eſt là le degré pour parvenir à une connoiſſance plus relevée. Le même ſaint Clément dit que quelques-uns confondoient ſaint Matthias avec Zachée le Publicain (6) : mais ce ſentiment n'eſt pas ſoutenable, puiſque Zachée ne fut converti que peu de jours avant la Paſſion du Sauveur (7), & que ſaint Matthias, comme on l'a vu, avoit été des premiers Diſciples de Jeſus-Chriſt (8).

II. MATTHIAS, fils de Théophile, Grand-Sacrificateur des Juifs, ſuccéda à Simon, fils de Boéthus, l'an du Monde 3999, un an avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & quatre ans avant l'Ere vulgaire. Il ne fut qu'un an ſouverain Pontife. Il eut pour ſucceſſeur Joazar, fils de ſon prédéceſſeur Simon. Hérode le Grand dépoſa Matthias, parce qu'il crut qu'il étoit entré dans le complot de Matthias fils de Margaloth, & de Judas, fils de Sariphée, qui avoient arraché de deſſus la porte du Temple, une aigle d'or que ce Prince y avoit fait mettre (9). Joſeph raconte (10) que durant le Pontificat de Matthias, ce Grand-Prêtre étant tombé en pollution la nuit qui précédoit le jour de l'Expiation ſolemnelle, & ſe trouvant par-là hors d'état de faire les fonctions de ſon miniſtere, commit pour ce jour-là en ſa place Joſeph fils d'Ellem ſon parent, qui exerça la ſouveraine Sacrificature un ſeul jour.

III. MATTHIAS, fils d'Ananus, Grand-Prêtre des Juifs, ſuccéda à Simon Cantharus l'an du Monde 4044, de Jeſus-Chriſt 44, de l'Ere vulgaire 41. Il eut pour ſucceſſeur Ælionéus fils de Cithéus, l'an du Monde 4045, n'ayant gardé qu'un an cette Dignité. Joſeph (11) raconte que le Roi Agrippa ayant offert la grande Sacrificature à Jonathas fils d'Ananus, il s'en excuſa, diſant qu'il ſe croyoit indigne d'un tel honneur, & qu'il lui ſuffiſoit de l'avoir poſſédé déjà une fois ; car il avoit été Grand-Prêtre auparavant : mais en même-temps il ſuggéra au Roi Matthias ſon frere,

(1) *Origen. in Luc. homil.* 1, *p.* 210. *Euſeb. l.* 3, *c.* 25, *hiſt. Eccl. Innoc. I. tom.* 2. *Concil. Labb. p.* 1256. (2) *Clem. Strom. l.* 2, *p.* 380, *a. & l.* 7, *p.* 748, *c.* (3) *Clem. Alex. Strom. l.* 7, *p.* 765. (4) *Strom. l.* 3. (5) *Clem. Alex. Stromat. l.* 4. (6) *Stromat. l.* 2. (7) *Luc.* XIX, 2, 3. (8) *Act.* 11, 21, 22. (9) *Joſeph. Antiq. l.* 17, *c.* 8. (10) *Joſeph. Antiq. l.* 17, *c.* 8. (11) *Antiq. l.* 19, *c.* 6, *p.* 676

comme plus propre à cet emploi. Ce qui fut agréé par Agrippa.

IV. MATTHIAS, fils de Théophile, Grand-Prêtre des Juifs, ſuccéda à Jeſus fils de Gamaliel, l'an du Monde 4068, de Jeſus-Chriſt 68, de l'Ere vulgaire 65. Il fut dépoſé trois ans après, pour faire place à Phannias fils de Samuel, dernier Grand-Prêtre de cette nation, & ſous lequel le Temple fut pris & brûlé par les Romains, l'an 73 de Jeſus-Chriſt, 70 de l'Ere vulgaire. Ce fut ſous Matthias que la guerre s'alluma entre les Juifs & les Romains (1). Matthias perſuada au peuple de faire venir dans Jéruſalem Simon de Gioras, pour l'oppoſer à Jean, & pour balancer ſa trop grande autorité (2). Mais Simon ſe voyant maître de la ville, oublia les obligations qu'il avoit à Matthias, & il le fit mourir avec trois de ſes fils, ſans vouloir ſeulement les entendre (3), car on les accuſoit de favoriſer les Romains.

V. MATTHIAS, Juif du parti des Macédoniens ou des Syriens, fut envoyé par Nicanor à Judas Maccabée, pour lui faire des propoſitions de paix (4). Le nom de *Matthias*, eſt comme l'abrégé de *Mathanias* ou de *Mathathias*, qui ſignifie *le don de Dieu.*

MATTHIEU. Saint Matthieu Apôtre & Evangéliſte, étoit fils d'Alphée (5), Galiléen de naiſſance, Juif de Religion, & Publicain de profeſſion. On examinera ci-après ce que c'étoit que les *Publicains*. Voyez leur article. Les autres Evangéliſtes l'appellent ſimplement *Levi*, qui étoit ſon nom Hébreu. Pour lui, il ſe nomme toujours *Matthieu*, qui étoit apparemment le nom qu'on lui donnoit dans ſa profeſſion de Publicain ou de Commis pour recevoir les impôts. Il décrit ſans ménagement ſa premiere profeſſion, pour relever davantage la grace que Jeſus-Chriſt lui avoit faite, en l'élevant à l'Apoſtolat. Sa demeure ordinaire étoit à Capharnaüm, & il avoit ſon bureau hors de la ville, & ſur la mer de Tibériade, qui en eſt proche. C'eſt là où il étoit, lorſque Jeſus l'appela à ſa ſuite (6). Matthieu l'ayant ouï, le ſuivit auſſitôt, ſans perdre un moment, & ſans ſe mettre en peine d'arranger ſes affaires, & de mettre ordre à ſes comptes (7).

Porphyre & l'Empereur Julien (8) accuſoient ſaint Matthieu de légereté, d'avoir ainſi ſuivi inconſidérément un homme, qu'il ne connoiſſoit point: mais S. Jérôme (9) répond à cela, qu'il eſt très-probable que St. Matthieu avoit eu auparavant connoiſſance des miracles & de la doctrine de Jeſus-Chriſt, qu'il avoit pu entendre prêcher pluſieurs fois; enfin que l'éclat de la Divinité du Sauveur, qui étoit caché ſous ſon humanité, étoit ſeule capable d'attirer à lui ſur le champ tous ceux qui le voyoient ſeulement. Saint Auguſtin (10) dit que dans cette occaſion S. Matthieu ſe ſentit vivement touché d'un attrait intérieur, qui le détermina doucement & agréablement, mais puiſſamment & invin-

(1) *Joſeph. de Bello, l. 5, c. 33, p. 938, d.* (2) An de J. C. ou de l'Ere vulg. 66. (3) *Joſeph. de Bello, l. 5, c. 33, p. 38, d. e. f.* An de l'Ere vulg. 70, de J. C. 73. (4) 2. *Macc.* XIV, 19. An du Monde 3843, avant J. C. 157, avant l'Ere vulg. 161. (5) *Marc.* II, 14. *Luc.* V, 27. (6) *Matth.* IX, 9. *Marc.* II, 14. *Luc.* V, 27. (7) *Vide Hieron. & Chryſoſt. in Matth.* IX. (8) *Porphyr. & Julian. apud Hieron. in Matth.* IX. (9) *Hieron. Ibid.* (10) *Aug. de gratia Chriſti contra Pelag. & Cœleſt. c. 22, & lib. de geſtis Pelagii, &c.*

ciblement, à ſuivre Jeſus-Chriſt.

Saint Matthieu ayant renoncé à ſa profeſſion, à tous ſes biens & à toutes ſes prétentions, invita le Sauveur à manger dans ſa maiſon (1). Jeſus s'y trouva avec ſes Diſciples, & pluſieurs Publicains & autres perſonnes de la connoiſſance de ſaint Matthieu, ſe mirent auſſi à table avec lui. Ce que les Phariſiens ayant vu, ils dirent aux Diſciples du Sauveur : Pourquoi votre Maître mange-t-il avec des Publicains & des gens de mauvaiſe vie ? Jeſus les ayant entendus, leur dit : Ce ne ſont point les ſains, mais les malades, qui ont beſoin de médecins. C'eſt pourquoi, allez, & apprenez le ſens de cette parole : J'aime mieux la miſéricorde, que le ſacrifice ; car je ne ſuis pas venu appeler les juſtes, mais les pécheurs. Voilà tout ce que l'Evangile nous apprend de ſaint Matthieu. Ce que dit l'Ecriture qu'il étoit *fils d'Alphée*, a fait dire à quelques Anciens (2), & à tous les nouveaux Grecs, qu'il étoit frere de *Jacques fils d'Alphée*, ou le Mineur, nommé autrement frere du Seigneur : mais il n'y a en cela aucune apparence. Voyez ci-devant *Cléophas* & *Alphée*. Il fut fait Apôtre la même année qu'il fut converti ; & par conſéquent il fut appelé à l'Apoſtolat la premiere année de la prédication de Jeſus-Chriſt. Il eſt quelquefois nommé le ſeptieme entre les Apôtres, & quelquefois le huitieme.

Saint Clément d'Alexandrie (3) dit qu'il ne mangeoit jamais de viande, & qu'il ſe contentoit pour ſa nourriture, de fruit, de légumes & d'herbes. Le ſentiment le plus commun parmi les Anciens & les Modernes (4), eſt qu'il prêcha & ſouffrit le martyre dans la Perſe, ou chez les Parthes, ou dans la Carmanie, qui obéiſſoit alors aux Parthes. Rufin (5), Socrate (6), le faux Abdias & pluſieurs autres le font prêcher & mourir dans l'Ethiopie. Saint Clément d'Alexandrie (7), cite d'Héracléon Diſciple de Valentin, que ſaint Matthieu eſt ſorti de ce monde non par le martyre, mais par une mort naturelle ; ce que le Ménologe de Baſile, & quelques Grecs paroiſſent ſuivre. Mais d'autres Grecs diſent auſſi quelquefois qu'il a conſommé ſa vie par le feu. Nicéphore (8) dit qu'ayant par ſes prieres éteint le feu qui étoit allumé autour de lui, il rendit ſon ame en paix. Adon & les autres Latins diſent qu'il eſt mort par le martyre ; & Abdias Auteur peu certain, le décrit ainſi. Il dit que Hirtacus Roi d'Ethiopie, frere & ſucceſſeur d'Æglippus, ſouhaitant ardemment d'épouſer Iphigénie, fille du Roi ſon frere, laquelle étoit déjà conſacrée à Dieu ; & le ſaint Apôtre lui ayant repréſenté qu'il ne le pouvoit faire ſans crime, parce qu'elle étoit conſacrée à Dieu, ce Prince en colere envoya un de ſes gardes, qui lui coupa la tête. Il voulut enſuite faire brûler Iphigénie dans ſa maiſon ; mais les flammes furent portées par un vent violent contre la maiſon d'Hirtacus, qui en fut entierement conſumée.

L'Egliſe Latine fait aujourd'hui la Fête de ſaint Matthieu le 21 de Septembre, auquel elle eſt marquée dans Bede, & dans le Sacra-

(1) *Matth.* IX, 10, 11, *&c.* (2) *Chryſoſt. in Matth. homil.* 33, *p.* 381, *Theodoret. in Pſalm.* LXVII, 28, *p.* 659. *Vide Bolland.* 21. *Maii*, *p.* 19, *c.* (3) *Clem. Alex. Pædag. l.* 2, *c.* 1. (4) *Paulin. carm.* 26. *Ambroſ. in Pſalm.* 46. *Martyrolog. S. Hieronym. & alii.* (5) *Rufin. l.* X, *c.* 9, *hiſt. Eccl.* (6) *Socrat. l.* 1, *c.* 19. (7) *Clem. Alex. l.* 4. *Stromat. p.* 502. (8) *Nicephor. l.* 2, *c.* 41.

mentaire de saint Grégoire. Les Martyrologes de saint Jérôme, qui la mettent le même jour, la marquent aussi le 7 d'Octobre & le 6 de Mai, auquel le Martyrologe Romain célebre aujourd'hui la translation de son Corps. On assure (1) qu'il fut transporté d'Ethiopie en Bretagne, ou en Bithynie; que de là il fut apporté à Salerne, dans le Royaume de Naples en Italie, en l'an 954, où on le trouva en 1080. Le Duc Robert y fit bâtir une grande Eglise sous son nom, où son Corps fut mis du temps de Grégoire VII.

Quelques Anciens, comme Clément Alexandrin (2) & Origenes, (3) & quelques Modernes, comme Grotius (4), distinguent saint Matthieu de Lévi fils d'Alphée, marqué dans saint Marc & dans saint Luc (5). Voici les raisons de cette conjecture. 1°. Saint Matthieu n'est jamais nommé Lévi, ni Lévi Matthieu, dans les Livres du nouveau Testament. 2°. Héracléon cité dans saint Clément d'Alexandrie, parle de saint Matthieu & de Lévi, comme de deux personnes différentes; & saint Clément ne réfute point cette opinion: il semble donc l'adopter. 3°. Origenes écrivant contre Celse, dit que Lévi le Publicain, qui suivoit Jesus-Christ, n'est pas du nombre des Apôtres, *si ce n'est selon quelques Exemplaires de l'Evangile de saint Marc.* En effet quelques Exemplaires de saint Marc, & entre autres, l'ancien Manuscrit de Cambrige, lisent dans saint Marc, II, 14. *Jesus vit Jacques fils d'Alphée*; d'autres, *il vit Matthieu le Publicain;* au lieu de, *Lévi le Publicain*, qu'on lit dans la Vulgate, & dans la plupart des Manuscrits Grecs, & dans tous les Imprimés. Grotius dit que Lévi pouvoit être le Maître du Bureau, & Matthieu l'un de ses Commis; & que le festin auquel assista Jesus, se fit non dans la maison de Matthieu, mais dans celle de Lévi.

Mais ces raisons suffisent-elles pour détruire un sentiment si ancien, si bien fondé, si universellement reçu dans l'Eglise? L'opinion particuliere d'Héracléon, le doute d'Origenes, le silence de saint Clément, qui ne réfute pas Héracléon, la leçon de quelques Manuscrits doivent-ils l'emporter sur le consentement de tous les autres Exemplaires imprimés & manuscrits, sur le consentement de tous les autres Peres & de tous les Auteurs Ecclésiastiques, depuis le siecle des Apôtres, jusqu'aujourd'hui? Ajoutez qu'Origenes lui-même dans la Préface de son Commentaire sur l'Epître aux Romains, & dans un Fragment cité dans la Chaîne sur saint Matthieu, confirme le sentiment commun. M. Cotelier (6) & Dodrelle (7) croient que Lévi qu'Héracléon distingue de saint Matthieu, n'est pas Lévi le Publicain, mais *Lebbée*, qui est le même que saint Thaddée Apôtre.

Saint Matthieu écrivit son Evangile, avant qu'il partît de Judée pour aller prêcher dans la Province qui lui avoit été assignée, les Fidelles de la Palestine l'ayant prié de leur laisser par écrit ce qu'il leur avoit enseigné de vive voix (8). Quelques Peres (9) en-

(1) *Vide Baron an.* 954, §. 2, & 1080, §. 43. (2) *Clem. Alex. l.* 4. *Strom. p.* 502. (3) *Origen. l.* 1, *contra Celf. p.* 48. (4) *Grotius ad Matth.* IX. *Vide & Cleric. ad Hammond. in Luc.* V, 27. (5) *Marc.* II, 14, & *Luc.* V, 27. (6) *Coteler. Not. in Conſtitut. Apoſtol. l.* 8, *c.* 22. (7) *Dodrell. Diſſert.* 1, *ad Iren. p.* 44. (8) *Euſeb. l.* 3, *hiſt. Eccl. c.* 24. *Chryſoſt. in Matth. homil.* 1. *Irenæ. l.* 3, *c.* 1. *Hieron. de Viris il luſtr.* (9) *Iren. & Euſeb.*

ſeignent qu'il en fut auſſi prié par les Apôtres. Il l'écrivit à Jéruſalem en Langue Hébraïque ou Syriaque, qui étoit alors commune dans la Judée. On croit qu'il commença à y travailler vers l'an 41 de l'Ere vulgaire, & la huitieme année après la Réſurrection du Sauveur. Preſque tous les anciens Manuſcrits Grecs le marquent ainſi à la fin de ſon Evangile. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu, ſuivi de Baronius & de Cornelius à Lapide, veulent qu'il l'écrivît à l'occaſion de la premiere diſperſion des Apôtres, après la mort de ſaint Etienne, vers la troiſieme ou quatrieme année après le Réſurrection de Jeſus-Chriſt. Saint Irénée croit qu'il le compoſa pendant que ſaint Pierre & ſaint Paul prêchoient à Rome, & fondoient l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Ce qui revient à l'an 61 de l'Ere commune. Mais s'il eſt vrai que ſaint Matthieu ſoit le premier qui ait écrit l'Evangile, comme on le croit communément, & que ſaint Marc l'ait abrégé vers l'an 43 de Jeſus-Chriſt, il s'enſuit clairement qu'on le doit mettre avant l'an 61 de notre Ere vulgaire, & qu'il ſuffit de le placer vers l'an 41.

L'Evangile Hébreu, ou plutôt Syriaque de ſaint Matthieu, *Chaldaïco-Syroque ſermone, ſed Hebraïcis litteris ſcriptum*, comme parle ſaint Jérôme (1), fut en uſage pendant un long temps, parmi les Juifs convertis au Chriſtianiſme. Et lorſqu'ils ſe retirerent à Pella, quelque temps avant le ſiege de Jéruſalem par les Romains, ils l'emporterent avec eux. De là cet Evangile ſe répandit dans la Décapole, & dans tout le pays de delà le Jourdain, où les Chrétiens hébraïzans s'en ſervoient encore du temps de ſaint Epiphane (2) & d'Euſebe de Céſarée (3). Mais ces Chrétiens ne conſerverent pas ce ſacré dépôt avec aſſez de fidélité; ils y ajouterent diverſes particularités qu'ils pouvoient avoir appriſes de la bouche des Apôtres, ou de leurs premiers Diſciples; ce qui le rendit d'abord ſuſpect aux autres Fidelles. Enſuite les Ebionites l'ayant corrompu par additions ou retranchemens favorables à leurs erreurs, il fut abandonné par les autres Egliſes, qui conſervoient la ſaine doctrine, & qui s'attacherent à l'ancienne Verſion Greque qui en avoit été faite ſur l'Hébreu ou le Syriaque, peu de temps après ſaint Matthieu.

Du temps d'Origenes (4), l'Evangile Hébreu des Chrétiens hébraïzans ne paſſoit déjà plus pour authentique. Euſebe le met parmi les Ecrits ſuppoſés; & les paſſages que l'on en trouve dans les anciens Peres, ſi différens du Grec que nous avons, font aſſez voir qu'il n'étoit que trop altéré. En voici quelques exemples. Il y étoit porté que cet homme à qui Jeſus-Chriſt dit: *allez, vendez ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & ſuivez-moi*; que cet homme, dis-je, s'en alla, grattant ſa tête (5). Saint Clément d'Alexandrie (6), cité du même Evangile: *celui qui admirera, regnera; & celui qui regnera, ſe repoſera*; & ces autres (7): *mon ſecret eſt à moi, & à ceux de ma maiſon.* Origenes (8) fait dire à Jeſus-Chriſt, ſuivant l'Evangile des Hébreux: *ma mere*

(1) *Hieron. l. 3, adverſ. Pelag. c. 1.* (2) *Epiphan. hæreſ. 29, c. 7.* (3) *Euſeb. hiſt. Eccl. l. 3, c. 25.* (4) *Origen. in Matt. homil. 8. Edit. Latin.* (5) *Vide apud Origen. loco citato.* (6) *Clem. Alex. l. 1. Stromat.* (7) *Clem. Alex. l. 1. Strom.* (8) *Origen. in Joan. t. 2, p. 58.*

le Saint-Eſprit m'a pris par un de mes cheveux, & m'a tranſporté ſur la haute montagne du Thabor. Dans l'Hébreu, *Ruach*, qui ſignifie *l'Eſprit*, eſt du féminin ; d'où vient qu'il dit : *ma mere* le Saint-Eſprit. Ailleurs on y liſoit que le Saint-Eſprit parlant à Jeſus-Chriſt, lorſqu'il ſortit du baptême de Jean, lui dit : *mon Fils, j'attendois votre venue dans tous les Prophetes ; vous êtes mon Fils bien-aimé, qui régnez éternellement.* Et encore : *la Mere de Jeſus & ſes freres lui diſoient : Voilà Jean qui baptiſe pour la rémiſſion des péchés ; allons nous faire baptiſer par lui : mais il leur répondit : Quel mal ai-je fait, pour me faire baptiſer par lui ? ſi ce n'eſt que cela même que je viens de dire, ne ſoit un péché d'ignorance.*

L'Evangile Hébreu de S. Matthieu, qui avoit été corrompu par les Ebionites, qui ſe ſéparerent d'eux, & tomberent dans pluſieurs erreurs ſur la Divinité de Jeſus-Chriſt, & ſur la virginité de Marie ; cet Evangile demeura aſſez long-temps dans ſa pureté entre les mains des Nazaréens, ou des premiers Fidelles de la Paleſtine. Il y avoit encore de ces Nazaréens du temps de ſaint Jérôme (1), & il ne leur reproche aucune erreur ſemblable à celles des Ebionites. Ils ne retranchoient rien de l'Evangile, & rejetoient avec mépris les traditions des Phariſiens, quoique fort zélés d'ailleurs pour les obſervations de la Loi. Au reſte le vrai Evangile Hébreu de ſaint Matthieu ne ſubſiſte plus, que l'on ſache, en aucun endroit, car ceux que Sébaſtien Munſter & Du Tillet ont fait imprimer, ne ſont d'aucune autorité, puiſqu'ils ſont modernes, & traduits en Hébreu ſur le Latin ou ſur le Grec (2). D'autres ont ſoutenu que l'Evangile Syriaque de ſaint Matthieu, qui eſt imprimé à part, & dans les Polyglottes, étoit le texte original de ſaint Matthieu : mais ceux qui l'ont examiné avec plus de ſoin, remarquent que cette Traduction eſt faite ſur le Grec. Voyez les Prolégomenes de M. Mille, & notre Préface générale ſur le nouveau Teſtament.

La Verſion Greque que nous avons de l'Evangile de ſaint Matthieu, & qui paſſe aujourd'hui pour l'Original, a été faite dès les temps apoſtoliques. L'Auteur en eſt inconnu. On l'a attribuée au haſard à qui l'on a jugé plus à propos ; les uns, à ſaint Matthieu lui-même ; les autres, à ſaint Jacques le Mineur Evêque de Jéruſalem (3) ; d'autres, à ſaint Jean l'Evangéliſte (4), ou à ſaint Paul, ou à ſaint Luc (5), ou à ſaint Barnabé. Papias dans Euſèbe (6), dit que chacun s'eſt mêlé de l'interpréter en Grec comme il a pu. Quant à la Traduction Latine, on convient qu'elle eſt faite ſur le Grec, & n'eſt gueres moins ancienne que la Greque même : mais l'Auteur en eſt encore plus inconnu ; & il eſt impoſſible d'en fixer le temps & l'occaſion.

Quelques Modernes (7) ſe ſont aviſés de révoquer en doute ce que

---

(1) *Hieronym. in Iſai.* v, 11, 9, xxix, 20, xxxi, 6. (2) *Vide Grot. initio comment. in Matt. Huet. de Claris Interpp.* §. 12. *Mill. Proleg.* 1236. (3) *Athanaſ. ſeu alius addit. ad Synopſ.* (4) *Theophylact. Præf. in Matt.* (5) *Anaſtaſ. Sinaït. ſerm.* 8, *in Geneſ.* (6) *Papias apud Euſeb. hiſt. Eccl. l.* 3, *c.* 39. (7) *Eraſm. in Matt.* vi, 2, v, 22, viii, 22, xix, 5. *Apolog. ad Stunic. Cajet. ad Matt.* 1, 23. *Calvin. ad Matt.* 11, 6. *Gemar. Diſſert. operum. t.* 3, *p.* 513. *Ligfoot. Hor. Hebr. ad Matt.* 1, 23. *Fraſſen. Vittaker. Schmith. Beza ad Matt.* 1. *Caſaub. ad Baron. Cleric. Diſſert.* 3, *in ſuam Concordiam Evangel. alii plures.*

nous avons établi & ſuppoſé juſqu'ici, ſuivant le témoignage de tous les Anciens, que ſaint Matthieu avoit écrit ſon Evangile en Caracteres Hébreux, & en Langue Hébraïque; c'eſt-à-dire, dans la Langue dont les Juifs d'alors ſe ſervoient communément dans la Paleſtine, qui étoit un Syriaque mêlé d'Hébreu & de Chaldéen. Ils ſoutiennent que ſaint Matthieu écrivit en Grec, & que ce que l'on dit de ſon prétendu Original Hébreu, eſt faux, ou mal entendu. Les Peres, comme Origenes, ſaint Epiphane & ſaint Jérôme, n'en parlent pas d'une maniere uniforme: ils le citent, mais ils ne lui donnent pas autant d'autorité qu'ils auroient dû faire, s'ils euſſent cru que c'étoit l'Original de ſaint Matthieu. Si l'on en avoit eu cette idée, l'auroit-on laiſſé périr dans l'Egliſe? Si ſaint Matthieu avoit écrit en Hébreu, verroit-on dans ſon Ouvrage l'interprétation des noms Hébreux en Grec? Y citeroit-il l'Ecriture comme il la cite, ſuivant les Septante? La Langue Greque étoit alors commune dans la Paleſtine, dans tout l'Orient, dans tout l'Empire, dans Rome même, puiſque ſaint Paul écrit en Grec aux Romains. Saint Pierre & ſaint Jacques écrivent en la même Langue aux Juifs diſperſés dans les Provinces d'Orient; & ſaint Paul aux Hébreux de la Paleſtine. Enfin pendant que tous les autres Auteurs du nouveau Teſtament ont écrit en Grec, pourquoi veut-on que ſaint Matthieu ſeul ait écrit en Hébreu? Voilà ce que l'on a coutume d'apporter, pour appuyer ce ſentiment.

Mais il n'eſt pas mal aiſé de répondre à toutes ces raiſons. 1°. Le témoignage uniforme de tous les Anciens, qui enſeignent que ſaint Matthieu a écrit ſon Evangile en Hébreu, eſt certainement d'un très-grand poids. Ils n'en parloient pas en l'air. Ils avoient vu, ils avoient conſulté cet Evangile écrit en cette Langue. Il eſt vrai qu'ils n'en ont pas toujours parlé d'une maniere uniforme; mais c'eſt qu'il y en avoit de deux ſortes: L'un pur & entier, dont ils ont parlé avec eſtime; & l'autre corrompu par les hérétiques, qu'ils ont mépriſé & regardé comme apocryphe.

2°. Quelque commune que fût la Langue Greque dans la Paleſtine, & quoiqu'elle pût être la Langue vulgaire de certaines villes de ce pays, où le nombre des Grecs étoit plus grand que celui des autres habitans, il eſt certain toutefois que le commun des Juifs parloit plus ordinairement ce qu'ils appeloient Hébreu, mais qui étoit plutôt un Syriaque & un Chaldéen mêlé de quelques mots Hébreux. On le voit par l'Evangile même, qui nous a conſervé quelques mots Hébreux que Jeſus-Chriſt a prononcés, & qu'on ne rapporte pas comme une choſe ſinguliere, en ſorte qu'on en puiſſe conclure qu'il n'en a point prononcé d'autres. Il paroît au contraire que c'étoit ſon langage ordinaire. Et ſaint Paul ayant été arrêté dans le Temple(1), & voulant parler à la multitude des Juifs, fit faire ſilence, & les harangua en Hébreu; ce qui fut cauſe qu'on l'écouta beaucoup plus attentivement.

3°. Les noms Hébreux que l'on explique en Grec dans l'Evangile de ſaint Matthieu, prouvent tout le contraire de ce que l'on en veut conclure. Cela démontre que le Traducteur eſt Grec, & que l'Original eſt Hébreu. 4°. Il n'eſt pas vrai que ſaint Matthieu cite l'Ecriture ſuivant les Septante. De dix paſſages de l'ancien Teſtament qu'il a cités, il y en a ſept où il parle

(1) *Act.* xxi, 40, xxii, 2.

d'une façon plus approchante de l'Hébreu que des Septante ; & seulement trois, où il cite conformément aux Septante. Mais dans ces endroits, les Septante sont conformes à l'Hébreu. Saint Jérôme (1) avance en général que ce S. Evangéliste suit l'Hébreu dans ses citations. Mais il est certain que d'ordinaire il cite de mémoire, & rapporte non les propres paroles, mais seulement le sens des passages. 5°. Enfin, quoique saint Paul, saint Pierre & saint Jacques aient écrit en Grec aux Juifs de la Palestine, & aux Juifs dispersés dans l'Orient, il ne s'ensuit pas que saint Matthieu n'ait pas écrit en Hébreu. Nous ne prétendons pas qu'il ait été obligé d'écrire en cette Langue ; mais il s'agit de savoir s'il y a écrit. Or c'est un fait qui est attesté par tous les Anciens, dont plusieurs ont vu son Original, & ont été très-capables d'en juger ; comme Origenes, Eusebe & saint Jérôme. De dire comment cet ancien Evangile s'est perdu, c'est ce que nous n'entreprenons pas : mais il est aisé de comprendre qu'ayant été altéré par les Ebionites, il tomba d'abord dans le mépris, & ensuite insensiblement dans l'oubli. Le Grec qui étoit demeuré pur, fut conservé, & regardé comme le seul authentique.

Le but principal de saint Matthieu dans son Evangile, a été, selon saint Augustin (2), de nous rapporter la race royale de Jesus-Christ, & de représenter la vie humaine qu'il a menée parmi les hommes. Saint Ambroise (3) remarque qu'aucun Evangéliste n'est entré dans un plus grand détail des actions de Jesus-Christ, que saint Matthieu, & ne nous a donné des regles de vie & des instructions morales plus conformes à nos besoins, & à l'intention de Jesus-Christ. Le Vénérable Pierre de Damien (4), dit que saint Matthieu tient parmi les autres Evangélistes le même rang que Moïse parmi les Ecrivains de l'ancien Testament, ayant été le premier Ecrivain de la Loi nouvelle, comme Moïse l'est de l'ancienne. Lorsqu'il commença à écrire, la grande question parmi les Juifs, étoit de savoir si Jesus-Christ étoit le Messie. Saint Matthieu s'applique à en donner des preuves. Il montre par ses miracles, qu'il est le Christ ; que Marie sa Mere est vierge ; que Jesus n'est point venu pour détruire la Loi, mais pour l'accomplir & la perfectionner ; que ses miracles ne sont point des opérations magiques, ni des effets de l'industrie humaine, mais des preuves incontestables de la puissance de Dieu, & de la mission de Jesus-Christ.

En comparant saint Matthieu avec les trois autres Evangélistes, on remarque une assez grande diversité dans l'arrangement des faits historiques de la vie de notre Sauveur, depuis le chapitre IV, 22, jusqu'au chapitre XIV, 13. Cette diversité embarrasse les Chronologistes & les Interpretes. Les uns ont prétendu que saint Matthieu avoit suivi l'ordre des temps, & qu'il falloit s'en tenir à son récit. D'autres ont préféré les trois autres Evangélistes ; & en effet, il est plus naturel de s'en rapporter à trois témoins, qu'à un seul ; & surtout à saint Marc, qui a accoutumé de suivre dans tout le reste saint Matthieu, l'ayant abandonné dans cela. Quelques-uns ont attribué ce dérangement dans saint Matthieu au simple hasard. D'autres l'ont imputé à un dessein formé

(1) *Hieronym. Catalog. Viri Illustr. in Matt.* (2) *Aug. l. 1, de Consens. Evang. Vide & Theophyl. Proœm. in Matt.* (3) *Ambros. Præfat. in Luc.* (4) *Petr. Damiani serm. de sancto Matthæo.*

de ce ſaint Evangéliſte. Quoi qu'il en ſoit, cela ne porte aucun préjudice à la vérité des faits, qui ſont l'eſſentiel de l'Evangile ; les Auteurs ſacrés ne s'étant jamais beaucoup mis en peine de ſuivre l'ordre des temps dans leurs récits.

On a attribué à ſaint Matthieu certains Ouvrages apocryphes ; comme *le Livre de l'Enfance de Jeſus-Chriſt*, condamné par le Pape Gélaſe (1). Les Ebionites avoient auſſi ſuppoſé quelques Ecrits à cet Apôtre (2). Nous avons vu ci-devant, qu'ils avoient altéré ſon Evangile Hébreu. On lui attribue auſſi une Liturgie Ethiopienne. Les Ebionites, les Cérinthiens & d'autres hérétiques citoient l'Evangile de ſaint Matthieu ſous le nom d'*Evangile ſelon les Hébreux* (3). C'eſt auſſi apparemment le même Evangile qui eſt connu ſous les noms d'*Evangile des douze Apôtres*, d'*Evangile des Nazaréens*, & d'*Evangile ſelon ſaint Pierre*. Euſebe (4) raconte que Pantænus Philoſophe Chrétien, qui vivoit à Alexandrie vers l'an de Jeſus-Chriſt 184, trouva dans les Indes un Evangile de ſaint Matthieu, que l'on diſoit y avoir été porté par ſaint Barthelemi. Saint Jérôme (5) & Rufin diſent qu'il le rapporta à Alexandrie. Le même ſaint Jérôme (6) dit qu'il y avoit un Exemplaire du Texte Hébreu de ſaint Matthieu dans la Bibliotheque de Céſarée en Paleſtine. En l'an 488, on trouva dans l'Iſle de Cypre ſur la poitrine du Corps de ſaint Barnabé (7), un Exemplaire de l'Evangile de ſaint Matthieu, écrit de la propre main de ſaint Barnabé, ſur une ſorte de bois dur & précieux. Ce Livre étoit apparemment en Grec, puiſqu'on le liſoit tous les ans à Conſtantinople au jour du Jeudi Saint. Le Comte Joſeph trouva au troiſieme ſiecle à Tibériade l'Exemplaire Hébreu de ſaint Matthieu dans un lieu ſecret, où les Juifs conſervoient auſſi l'Evangile de ſaint Jean & les Actes des Apôtres, traduits de Grec en Hébreu (8).

Les Mahométans croient que ſaint Matthieu écrivit ſon Evangile à Alexandrie ; mais les Chrétiens Orientaux diſent ſeulement que ſaint Barthelemi porta l'Evangile de ſaint Matthieu en Egypte, & de là en Ethiopie. Euthychius Patriarche d'Alexandrie, dit que ſaint Jean l'Evangéliſte, outre ſon Evangile qu'il écrivoit, traduiſit auſſi d'Hébreu en Grec celui de ſaint Matthieu.

MATTHUSAEL, ou *Mathuſael*, fils de Maviael, & frere de Lamech le Bigame, de la race de Caïn. *Geneſ.* IV, 18. Moïſe ne marque ni le temps de ſa naiſſance, ni celui de ſa mort.

MATTHUSALA, ou *Mathuſalé*, ou *Mathuſalem*, fils d'Hénoch, & pere de Lamech, le pere de Noé, de la race de Seth. *Geneſ.* V, 21, 22, &c. Mathuſalé naquit l'an du Monde 687. Il engendra Lamech l'an 874. Il mourut l'an du Monde 1656, âgé de neuf cents

(1) On trouve un Manuſcrit Latin de ce Livre de l'Enfance dans la Bibliotheque du Roi de France, Cod. 1697. Voyez les Notes de M. Cotelier ſur le Liv. 6, c. 17. Conſtit. Apoſt. (2) *Epiphan. hæreſ.* 30, *c.* 23. (3) *Origen. tract.* 8, *in Matt. Euſeb. l.* 3, *c.* 15, *hiſt. Eccl. Hieron. in Catalog. Epiphan. hæreſ.* 30. (4) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l.* 5, *c.* 10. (5) *Hieron. de Viris Illuſtr. c.* 36. (6) *Hieron. de Viris Illuſtr. c.* 3. (7) *Theodor. Lector. l.* 2, *p.* 557, 558. *Sigebert. Gemblac. ad an.* 489, *&c. Sur. ad* XI. *Ju.* (8) *Epiphan. de hæreſ. hæreſ.* 30, *n.* 6. Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ τὸ καθ' Ματθαῖον Ἑβραϊκὸν φυλὸν, *&c. Non genealogiam Hebraïcam, ut vult Petav. ſed Genuinum opus Matthæi nativâ linguâ, non è Græco verſum, ut erant Evangel. Joan. & Acta Apoſtol.*

ſoixante-neuf ans, qui eſt le plus grand âge qu'ait atteint aucun homme mortel ſur la terre. Cette année 1656, avant Jeſus-Chriſt 1344, avant l'Ere vulgaire 1348, eſt celle du déluge univerſel.

Saint Jérôme (1), dans ſes Queſtions Hébraïques ſur la Géneſe, dit qu'il y a une queſtion célebre, qu'on a coutume d'agiter dans toutes les Egliſes, qui eſt que Mathuſalé, en ſuivant le Texte des Septante, avoit vécu quatorze ans après le déluge; &, ſelon d'autres Exemplaires, il étoit mort ſix ans avant le déluge: en quoi les uns & les autres s'éloignoient de la vérité du Texte Hébreu, qui porte qu'il mourut l'année même du déluge. Voici comme liſoient les Septante: *Mathuſalé âgé de cent ſoixante-ſept ans, engendra Lamech. Après cela, il vécut encore huit cents deux ans*; (ou, ſelon d'autres Exemplaires, ſept cents quatre-vingt-deux ans,) *& le nombre de toutes les années eſt de neuf cents ſoixante-neuf ans.* Or ſi Lamech eſt né l'an 167 de Mathuſalé, & s'il a engendré Noé à l'âge de cent quatre-vingts-deux ans, qui étoit la trois cent cinquante-cinquieme année de Mathuſalé, le déluge étant arrivé l'an 600 de Noé, comme le dit l'Ecriture, c'eſt-à-dire, l'an 955 de Mathuſalé, il s'enſuivra que l'année du déluge ſera quatorze ans avant la mort de Mathuſalé.

Mais il faut reconnoître que les Exemplaires des Septante étoient corrompus en cet endroit, & recourir au Texte Hébreu, qui nous apprend que Mathuſalé âgé de cent quatre-vingts-ſept ans, engendra Lamech. Depuis ce temps, il vécut encore ſept cents quatre-vingts-deux ans; en tout, neuf cents ſoixante-neuf ans. Lamech, âgé de cent quatre-vingts-deux ans, engendra Noé, ſix cents ans avant le déluge. Joignez enſemble ſix cents ans de Noé, cent quatre-vingts-deux de Lamech, cent quatre-vingts-ſept de Mathuſalé, réſultera la ſomme de neuf cents ſoixante-neuf ans, qui eſt celui de la mort de Mathuſalé, & celui du déluge.

Les Rabbins croient que Mathuſalé étoit un très-ſavant homme, qu'il fut cent ans à l'école d'Enoch ſon pere, qu'il écrivit pluſieurs Ouvrages, & prononça juſqu'à trois cents trente paraboles (2). Eupoleme cité dans Euſebe (3), aſſure que Mathuſalé apprit par le miniſtere des Anges, toutes les connoiſſances qui ſont parvenues juſqu'à nous. Salomon Jarchi croit qu'il mourut ſept jours avant le déluge, afin que Noé ſon fils eût le loiſir de le pleurer; & le Livre de Jalkut dit qu'alors on ouït une voix du Ciel, comme ſi les Anges eux-mêmes euſſent fait le deuil de Mathuſalé.

MATRED, fille de Méſaab, mere de Métabel, & femme d'Adar. *Geneſ.* XXXVI, 39.

MAVIAEL, fils d'Irad & pere de Mathuſael. *Geneſ.* IV, 18. Ils étoient de la race de Caïn.

MAUMAN, le premier des Eunuques ou des officiers d'Aſſuérus. *Eſth.* I, 10.

MAUSOLÉE. Ce terme ſe

(1) *Vide Hieronym. tradit. Hebr. in Geneſ. Aug. l.* 15, *c.* 11 *&* 13, *de Civit. Dei.* George Syncelle Chronic. 114, croit que Mathuſalé fut préſervé miraculeuſement des eaux du Déluge, & que peut-être il fut enlevé comme ſon pere Enoch; & qu'après cela il vécut encore 14 ans ſur la terre. Euſebe dans ſa Chronique, reconnoît qu'il vécut 15 ans après le Déluge, & qu'on ne ſait où il fut conſervé pendant le Déluge. (2) *Vide Scipion Sgambat. Archiv. V. T. p.* 139. (3) *Eupolem. apud Euſeb. Præparat. l.* 9, *c.* 17.

prend pour les tombeaux magnifiques que l'on érige aux Rois & aux Grands. Voyez 2 *Par.* XXXV, 24, où il eſt dit que Joſias fut enterré dans le mauſolée de ſes peres. *Mauſole* Roi de Carie, qui mourut l'an ſecond de la centieme Olympiade, a donné le nom de *Mauſolée* à tous les tombeaux d'une ſtructure & d'une magnificence extraordinaire. La Reine Artémiſe ſon épouſe fut ſi touchée de ſa mort, qu'ayant recueilli ſes cendres, & fait broyer ſes os, elle mettoit tous les jours de cette poudre dans ſa boiſſon, juſqu'à ce qu'elle eût tout bu, voulant par là faire de ſon propre corps en quelque ſorte le ſépulcre de ſon mari. Son affliction ne la laiſſa vivre que deux ans après lui. Mais avant de mourir elle eut ſoin d'éterniſer la mémoire de ſon mari, par le fameux monument qu'elle lui érigea à Halycarnaſſe, dont la beauté l'a fait paſſer pour une des ſept merveilles du monde, & a fait donner le nom de Mauſolée à tout ce qui ſe fait de plus grand & de plus magnifique en ce genre.

« Scopas, Bryaxis, Timothée » & Léochares, furent les Architectes de ce fameux édifice (1). » Du côté du midi & du ſeptentrion, il avoit ſoixante-trois » pieds : mais il avoit moins d'étendue des deux autres côtés. » Tout le circuit de l'édifice étoit » de quatre cents onze pieds. Sa » hauteur de vingt-cinq coudées; » il étoit environné de trente-ſix » colonnes. Scopas fit le côté de » l'orient; Bryaxis celui du ſeptentrion; Timothée celui du » midi; Léochares, celui de l'occident. Avant que l'ouvrage fût » achevé, Artémiſe vint à mourir; » mais les Architectes crurent qu'il » étoit de leur honneur de ne pas » abandonner cet ouvrage, ils le » continuerent, & le porterent à » ſa perfection. On diſpute encore » aujourd'hui lequel des quatre a » mieux reuſſi, dit Pline : un cinquieme Ouvrier y mit encore la » main; il fit ſur le pinacle une » pyramide de même hauteur que » le bâtiment de deſſous. Elle étoit » à vingt-quatre degrés, & alloit » en diminuant juſqu'à la pointe. » Au ſommet de la pyramide étoit » un quadrige, ou char à quatre » chevaux, fait par Sythis; le » tout enſemble faiſoit la hauteur de cent quarante pieds ». C'eſt ce que Pline nous apprend du fameux Mauſolée, dont il ne reſte aujourd'hui aucun veſtige, ni dans Halycarnaſſe, ni ſur les Monnoies, ou autres monumens de l'antiquité.

MAXIMINIAPOLIS, ville de la Paleſtine, la même qu'*Adad-Remmon*, dans la vallée de Jezrael, & dans la campagne de Mageddo (2). Un ancien Voyageur la met à dix-ſept milles de Céſarée, & à dix milles de Jezrael.

MÉCHANT, *Mauvais*, *Malus*, *Malignus*. Le méchant abſolument pris, ſe met ordinairement pour le Démon. *Libera nos à malo* (3); délivrez-nous du méchant. Et le méchant vient & enleve du cœur ce qui y a été ſemé (4). *Les méchans* au pluriel, ſignifient les hommes pervers & pécheurs. *Le jour mauvais*, Epheſ. VI, 13, c'eſt-à-dire, le jour de la tentation & de l'épreuve, le jour auquel on eſt plus expoſé à faire le mal. *Le mauvais œil*, marque ou la jalouſie, l'envie, ou l'épargne ſordide, en tant qu'elle eſt contraire à la libéralité & à la charité.

Mauvais nom : Beati eritis cùm ejecerint nomen veſtrum tanquam malum, &c (5). Qu'on parlera

(1) *Plin. l.* 36, *c.* 5. (2) *Hieron. ad Zach.* XII, *& ad Oſee* I. (3) *Matt.* VI, 13. (4) *Matt.* XIII, 19. (5) *Luc.* VI, 22.

mal de vous, & que votre réputation ſera déchirée à mon occaſion.

MECHARATH, lieu d'où étoit *Epher*, un des braves de l'armée de David. 1 *Par.* XI, 36.

MECHMAS, ou *Michmas*, ville de Benjamin. 2 *Eſdr.* XI, 31. Voyez ci-devant *Machmas*.

MEDABA, ou *Médava*, ville au-delà du Jourdain, dans la Tribu de Ruben, dans la partie méridionale du partage de cette Tribu (1). Euſèbe dit qu'elle eſt voiſine d'Héſébon. Iſaïe (2) l'attribue à Moab, parce que les Moabites la prirent ſur les Iſraélites. Joſeph (3) & quelques autres l'attribuent aux Arabes, parce qu'en effet les Arabes s'en rendirent maîtres ſur la fin de la Monarchie des Juifs. Les habitans de Médaba tuerent Jean Gaddis, frere de Judas Maccabée, lorſqu'il alloit chez les Nabathéens (4). Alexandre Jannée Roi des Juifs, la prit ſur les Arabes (5). Euſebe & S. Jérôme (6) mettent Cariathaïm à dix milles de Médaba, vers l'occident de cette ville. Ptolémée place Médaba à peu-près à diſtance égale de Pétra & de Bozra. La ville de Médaba eſt remarquable dans l'Ecriture, ſur-tout par la bataille qui ſe donna ſous ſes murs, & que les troupes de David ſous la conduite de Joab remporterent ſur les Syriens & ſur les Ammonites. Voici comme la choſe arriva.

Après l'inſulte qu'Hanon Roi des Ammonites avoit faite aux Ambaſſadeurs de David (7), il comprit bien que ce Prince ne reſteroit pas ſans tirer vengeance d'un tel outrage, & qu'ainſi il devoit ſe préparer à la guerre. Il envoya donc mille talents pour lever des troupes chez ſes voiſins; il tira vingt mille hommes de Rohob & de Soba, mille hommes de Maaca, & douze mille d'Iſtob; il fit auſſi venir de la Méſopotamie un grand nombre de chariots de guerre. Les Paralipomenes (8) en mettent trente-deux mille; mais ce nombre eſt ſi exceſſif, qu'il eſt viſible qu'il y a faute en cet endroit.

David informé de ces préparatifs, envoya contre eux Joab à la tête de toutes ſes meilleures troupes. Les Ammonites ne jugerent pas à propos de ſe laiſſer aſſiéger, ni auſſi de s'expoſer en raſe campagne, ils rangerent leurs troupes en bataille ſous les murs de la Ville de Médaba; & les troupes auxiliaires camperent ſéparément dans la plaine. Joab partagea ſon armée en deux; il en donna la moitié à commander à Abiſaï ſon frere, pour combattre les Ammonites; & il ſe mit à la tête de l'autre moitié pour aller attaquer les Syriens, & les autres troupes étrangeres. Il dit à ſon frere: *Si les Syriens ont de l'avantage ſur moi, vous viendrez à mon ſecours; & ſi les Ammonites en ont ſur vous, j'irai vous ſecourir.* Joab commença l'attaque, & tomba ſur les Syriens avec tant de vigueur, qu'il les rompit & les mit en fuite. Les Ammonites voyant la déroute des Syriens, prirent auſſi la fuite, & rentrerent en déſordre dans Médaba.

Obſervations ſur la bataille de Médaba. 2 liv. des Rois, X, 6, & ſuiv. 1. Paral. XIX, 6 & ſuiv.

☞ L'Hiſtoire Sacrée, féconde en événemens extraordinaires, ſur-tout ſous le Regne de David, nous

(1) *Joſue* XIII, 16. (2) *Iſai.* XVI, 2. (3) *Joſeph. Antiq. l.* 14, *c.* 2. (4) *Antiq. l.* 13, *c.* 1. (5) *Antiq. l.* 13, *c.* 23. (6) *In locis ad Cariathaim.* (7) 2. *Reg.* X, 4, 1. *Par.* XIX, 4. (8) 1. *Par.* XII, 7.

expoſe ici une action tout-à-fait ſurprenante & ſinguliere. Une armée qui d'elle-même vient s'enfermer entre deux autres beaucoup plus fortes & plus nombreuſes, qui non-ſeulement leur fait tête des deux côtés, & vient les attaquer en même-temps, mais même remporte ſur elles une victoire complette : c'eſt ce qu'on ne voit point ailleurs dans l'Hiſtoire ancienne & moderne, & je ne croi pas même qu'on ait ouï parler d'un évenement plus rare, & plus merveilleux que celui-ci ; auſſi les Auteurs Sacrés l'ont jugé ſi digne de mémoire, qu'ils ne l'ont pas ſeulement rapporté dans le ſecond Livre des Rois, mais encore dans le premier des Paralipomenes au ſujet de la guerre des Iſraélites contre les Ammonites & les Rois leurs alliés.

Il paroît que les armées de ceux-ci étoient fort conſidérables, quoique l'Ecriture ne faſſe mention que de trente-trois mille hommes de troupes auxiliaires, & d'un grand nombre de chariots de guerre : *Tous ces gens*, dit-elle (1), *s'étant mis en marche, vinrent camper vis-à-vis de Médaba ; & les Ammonites s'étant aſſemblés de toutes leurs villes, ſe préparerent à la guerre.*

David ayant été averti de tous ces préparatifs, donna ordre à Joab de marcher contre eux avec l'élite de ſes troupes.

Les Ammonites s'étant mis en campagne, rangerent leur armée en bataille à la porte de la Ville, & les Rois qui étoient venus à leur ſecours camperent ſéparément dans la plaine (2).

Joab qui étoit très-brave, & capable de s'en bien démêler, réſolut d'attaquer à la fois ces deux armées formidables ; il prévit bien qu'il ne pourroit éviter d'être enfermé entre deux ; mais ſon courage & la valeur des troupes qu'il commandoit, ſembloient lui répondre du ſuccès d'une entrepriſe ſi délicate.

L'Ecriture ne ſpécifie point l'ordre & la diſtribution des trois armées ; mais comme nous ſommes au fait de leur Tactique, il eſt impoſſible de s'y méprendre pour peu d'expérience que l'on ait de la guerre ; il ne faut que lire avec attention la deſcription des faits, & l'on peut être aſſuré de réuſſir ; ajoutez à cela que les Auteurs Sacrés en pluſieurs endroits nous expliquent la maniere dont on ſe rangeoit, qui étoit la même que celle des autres peuples de l'Aſie, & qu'ils ont toujours conſervée, à la profondeur des files près, qui ne la défigurent point : ainſi nous ne pouvons nous tromper dans l'ordre que nous en donnons.

Les Juifs rangeoient leur infanterie par grands corps ſur une même ligne droite avec de petits eſpaces entre les bataillons, pour laiſſer des retraites & des iſſues aux bleſſés, & à ceux qui portoient les ordres ; c'eſt-à-dire, qu'ils combattoient ordinairement en phalange parfaite ſur un front d'une grande profondeur. Xénophon (3) dit dans ſon hiſtoire de Cyrus, que l'infanterie de Crœſus étoit ſur trente hommes de profondeur. Je ſuis perſuadé que les Juifs ſe rangeoient ſuivant les mêmes principes de leurs Voiſins, lorſqu'ils ſe trouvoient aſſez forts ; mais lorſque leur foibleſſe ne leur permettoit pas de ſe ranger de la ſorte, ils combattoient ſur pluſieurs grands corps ſéparés en maniere de colonnes, pour percer la ligne de leurs ennemis en différens endroits ; ce qui leur réuſſiſſoit preſque toujours.

Joab jugeant bien qu'il ne pouvoit combattre les Ammonites,

(1) 1. *Par.* XIX, 7. = (2) 2. *Reg.* X, 8, 1. *Par.* XIX, 6. = (3) Xénophon Cyropœdie, liv. 6.

ſans

ſans avoir en même-temps les Syriens à dos, qui étoient alors poſtés au pied de la montagne, & qu'ils tourneroient infailliblement leur armée, comme ils firent, pour l'enfermer, ſe forma ſur deux lignes, ou phalanges, l'infanterie au centre, & la cavalerie ſur les ailes. Il n'eſt point fait mention de cavalerie dans les Rois, mais les Paralipomenes y ſuppléent. ℣. 6. *Currus & Equites*; quand même ils n'en parleroient point, je ſuis d'autant plus perſuadé qu'il y en avoit dans les trois armées, qu'il en parut un très-grand nombre dans la derniere bataille qui décida du ſort des Ammonites & des Rois leurs alliés, une ou deux campagnes après, où *David*, à la tête de ſon armée, *les mit en fuite, & tailla en pieces ſept cents chariots de leurs troupes, & quarante mille chevaux* (1): *Occidit David de Syris ſeptingentos currus, & quadringenta millia Equitum*: Je croi qu'il eût été mieux de traduire que David ſe rendit maître de tous ces chariots, & qu'il tailla en pieces ceux qui les montoient: car bien des Lecteurs pourroient s'imaginer que David fit rompre & mettre en pieces ces chariots, au lieu qu'on les conſervoit comme des monumens de la victoire, outre qu'on pouvoit encore s'en ſervir.

Revenons à la premiere bataille. Les Paralipomenes donnent aux Ammonites trente-deux mille chariots de guerre; Dom Calmet trouve ce nombre exceſſif, & croit qu'il y a erreur dans le nombre; je ſuis de ſon avis, & je doute même, littéralement parlant, qu'il y en eût ſept mille dans la ſeconde bataille qui termina cette guerre; à plus forte raiſon le nombre de trente-deux mille paroît-il incroyable; car quand chaque chariot ne ſeroit monté que de deux hommes, & attelé de deux chevaux, cela feroit ſoixante & quatre mille hommes, & autant de chevaux: Or quelle étendue de pays ces chariots rangés ſur une ligne ne contiendroient-ils pas? Le calcul n'en ſeroit pas difficile, mais il le ſeroit beaucoup de croire que le front d'une, ou de deux armées occupât un pareil terrain; car il faudroit plus d'un million d'hommes à ſix de file. Les chariots de guerre ont été long-temps en uſage chez les peuples de l'Aſie; mais voit-on que les Rois d'Aſſyrie, les Medes & les Perſes en aient jamais eu un ſi grand nombre? Xénophon (2) nous aſſure que Cyrus avoit trois cents chariots de guerre dans la bataille qu'il donna contre Crœſus Roi de Lydie; il ne paroît pas que celui-ci en eût davantage, quoiqu'il fût plus fort de la moitié que ſon ennemi. On en voit beaucoup moins dans la bataille de Cyrus le jeune contre ſon frere Artaxercès (3), & même dans l'armée de Darius, & dans celle d'Alexandre le Grand (4). Concluons de là qu'il n'eſt pas poſſible que les Ammonites euſſent tant de chariots de guerre, qu'il y a faute dans le nombre, ou que le mot Hébreu que l'on a traduit par chariots, pourroit auſſi ſignifier autre choſe.

Enfin Joab donna à ſon frere Abiſaï la moitié de l'armée à conduire contre les Ammonites, & ſe mit à la tête de l'autre pour aller attaquer les Syriens, ayant animé ſon courage, & l'ayant averti que s'il avoit du déſavantage, il vînt à ſon ſecours, & qu'il ne manqueroit pas d'aller au ſien s'il en étoit beſoin. Toutes choſes ainſi concertées, Joab qui étoit brave & prudent, commença cette gran-

(1) 2. *Reg.* x, 18. — (2) Xénophon Cyropédie, liv. 6. — (3) Xénophon, Retraite des dix mille, liv. 1. — (4) Arrian des guerres d'Alexandre.

de action par l'attaque des Syriens, bien assuré que s'il venoit à les battre, avant qu'Abisaï en fût venu aux mains avec les Ammonites, ceux-ci prendroient aussitôt la fuite, crainte d'avoir en même-temps les deux freres sur les bras. Ce qu'il avoit prévu arriva : Les Syriens furent battus & mis en fuite ; les Ammonites effrayés d'une déroute si subite, lâcherent pied, & se retirerent en désordre dans leur Ville.

MEDAD & *Eldad*, ou *Eldam* & *Módal*. Ces deux hommes étoient du nombre de ceux que Dieu avoit remplis de son Esprit, pour aider Moïse dans la conduite du peuple (1). Ces deux hommes étant demeurés dans le camp, & n'étant pas allés au Tabernacle de l'Alliance avec les autres, pour y recevoir l'Esprit de Dieu, ne laisserent pas de s'en trouver remplis ; en sorte qu'ils prophétisoient au milieu du camp. Aussi-tôt un jeune homme, que les Juifs croient être Gerson fils de Moïse, accourut, & lui dit : Eldad & Médad prophétisent dans le Camp. Josué prit la parole, & dit à Moïse : Mon Seigneur, empêchez-les. Mais Moïse lui répondit : Pourquoi avez-vous de la jalousie pour moi ? Plût à Dieu que tout le peuple prophétisât, & fût rempli de l'Esprit de Dieu ! Les Juifs avancent qu'Eldad & Médad étoient freres utérins de Moïse, & fils de Jocabed & d'Elizaphan. D'autres veulent (2) qu'Amram pere de Moïse, ayant répudié Jocabed, épousa une autre femme, dont il eut *Eldad* & *Médad*. Saint Jérôme dit qu'ils demeurerent dans le camp par un esprit d'humilité, & se croyant indignes de l'honneur qu'on leur vouloit faire (3). Quelque ancien Imposteur avoit composé un Livre sous le nom d'Eldad & Médad, dont on trouve un Fragment dans Hermas (4). *Le Seigneur est près de ceux qui se convertissent, comme il est écrit dans Heldam & Modal, qui ont prophétisé au peuple dans le désert.* Les Rabbins sont partagés sur le sujet de leurs prophéties. Les uns disent qu'ils prophétisoient sur Gog & Magog ; les autres, sur les cailles que les Israélites devoient bientôt recevoir ; & les autres, qu'ils prédisoient la mort de Moïse, & que Josué deviendroit Chef de tout Israel.

MEDALA, ville de la Tribu de Zabulon. *Josue* XV, 51.

MEDAN. Quelques-uns (5) écrivent que *Mé-dan* est le même que Magedan, dont il est parlé dans saint Matthieu, XV, 39, & que ce terme signifie *les eaux de Dan*, ou la fontaine d'où le Jourdain prend sa source. Joseph (6) dit que ce fleuve prend son origine d'une espece d'étang, qui est au pied de la montagne de Panium, à six vingts stades de Césarée de Philippes ; & que les eaux de ce lac vont se rendre par des canaux souterrains auprès de la ville de Césarée, & y forment le fleuve du Jourdain. Le Roi Agrippa voulant savoir quelle étoit la décharge de ce lac, nommé *Phiala* par les Grecs, c'est-à-dire, un plat ou un vase de même forme, y fit jeter des pailles en grande quantité, lesquelles se trouverent à cinq lieues de là, dans le lit du Jourdain.

D'autres (7) croient que *Medan*

(1) *Num.* XI, 29, 30. (2) *Vide Tradit. Hebr. in* 1. *Par.* IV., 17. (3) *Hieronym. Ep.* 127, *mansione* 13. *Ita & Hebræi tract. Sanhedr. c.* 1. (4) *Hermæ l.* 1, *visione* 2, *c.* 5. (5) *Sanut. secret. fidel. c.* 6, *p.* 251. *Brocard, descript. Terræ sanctæ, c.* 3. (6) *Joseph. de Bello, l.* 3, *c.* 18, *p.* 860, 861, *in Græc.* κεφ. λϛ. (7) *Vide Reland. Palæst. l.* 1, *c.* 41, *Sanutus secret. fidel. crucis, p.* 146, 251. *Hegesip. p.* 107.

ſignifie en Arabe une Foire, & qu'on donne ce nom au lac Phiala, & aux environs, parce que durant tout l'été, il y a une aſſemblée des peuples des environs, qui y viennent comme une Foire perpétuelle, demeurant en cet endroit à cauſe de la beauté du lieu & de la facilité du commerce.

MÉDECINE. Jeſus, fils de Sirach (1), attribue l'invention de la médecine à Dieu même : *Honorez le Médecin, à cauſe du beſoin que vous en avez; car c'eſt le Très-Haut qui l'a créé. C'eſt de Dieu que vient toute guériſon.* L'Ecriture ne nous parle pas de Médecins avant le temps du Patriarche Joſeph. Elle dit qu'il ordonna à ſes ſerviteurs (2) les Médecins d'Egypte, d'embaumer le corps de ſon pere Jacob. Ces Médecins ſe mêloient d'embaumer les corps morts, & de guérir les vivans. L'art de la médecine étoit très-ancien dans l'Egypte. On en attribuoit l'invention à Thaut ou à Hermès, ou à Oſiris ou à Iſis; & quelques Savans (3) ont cru que Moïſe ayant été inſtruit de toute la ſcience des Egyptiens, (4) il ſavoit auſſi les principaux ſecrets de la médecine. On prétend même le prouver par ce qu'il ordonna dans la Loi touchant la lepre, & touchant les incommodités ordinaires des femmes (5); touchant les animaux purs & impurs, l'adouciſſement des eaux de Mara, &c.

On ne voit gueres que les Hébreux aient eu communément des médecins, ſur-tout pour les maladies internes : mais pour les plaies, les fractures, les meurtriſſures, ils avoient des médecins, qui ſavoient bander les plaies, & y appliquer certains médicamens; comme la réſine, le baume, la graiſſe, les huiles. *Je ſuis accablé d'afflictions*, dit Jérémie (6), *à cauſe de la meurtriſſure de la fille de mon peuple. N'y a-t-il point de réſine à Galaad, ou manquez-vous de Médecins? Et pourquoi la bleſſure de la fille de mon peuple n'eſt-elle pas fermée?* Et ailleurs (7) : *Montez à Galaad, fille d'Egypte, & achetez-y de la réſine. Mais en vain vous amaſſez des remedes; votre plaie ne guérira point.* Et Ezéchiel (8) : *J'ai briſé le bras de Pharaon, Roi d'Egypte, & il n'a point été enveloppé pour être guéri; il n'a point été lié de linges, ni enveloppé de bandes pour s'affermir; il ne pourra jamais manier l'épée.*

Mais dans les maux qui ne paroiſſoient point au-dehors, comme les fievres, la goutte, les douleurs d'entrailles, la peſte, les douleurs de tête, on ne parloit ni de remedes, ni de Médecins. Aſa étant attaqué de la goutte aux pieds (9), & s'étant adreſſé aux Medecins, on lui en fait un reproche, comme d'une action contraire à la confiance qu'il devoit avoir au Seigneur. Ezéchias ayant un abcès, dont il devoit mourir (10), en eſt guéri par Iſaïe, qui y applique un cataplaſme de figues. On ne connoiſſoit aucuns remedes à la lepre & aux incommodités qui ſont des ſuites de l'incontinence, & qui ne ſont que trop connues dans l'Ecriture (11). Job étant frappé d'une maladie terrible, on ne parle point d'employer l'art des Médecins. On regarde ſon infirmité comme un coup de la main de Dieu. Ses amis en raiſonnent ſuivant leurs

(1) *Eccli.* XXXVIII, 1, 2, 3. (2) *Geneſ.* I, 2. (3) *Clem. Alex. l.* 1. *Stromat.* Ἔτι τε ἰατρικὴν, αμα καὶ μυτικὴν, &c. (4) *Act.* VII, 22. (5) *Levit.* XII, XIII, XIV, XV. (6) *Jerem.* VIII, 22. (7) *Jerem.* XLVI, 11. (8) *Ezech.* XXX, 21. (9) 3. *Reg.* XV, 23, & 2. *Par.* XVI, 12. (10) 4. *Reg.* XX, 7. *Iſai.* XXXVIII, 21. (11) *Prov.* V, 11.

préjugés, & prétendent prouver que c'eſt une juſte peine de ſes péchés paſſés.

Le peu d'uſage que l'on avoit de la médecine, & la perſuaſion où l'on étoit que les maladies étoient des effets de la colere de Dieu, cauſés par les mauvais Eſprits, exécuteurs de ſa vengeance, faiſoient que dans les maladies extraordinaires, on s'adreſſoit ou aux Devins, aux Magiciens, aux Enchanteurs ou aux faux Dieux des Païens, qui étoient en réputation de rendre des oracles, & de prédire l'avenir; ou enfin aux Prophetes du Seigneur, pour recevoir d'eux la guériſon, ou dumoins pour ſavoir ſi l'on releveroit de ſa maladie. Ochoſias, Roi d'Iſrael, s'étant laiſſé tomber de la plate-forme qui ſervoit de toît à ſa maiſon, envoie conſulter le faux Dieu Béelſébub à Accaron, ville des Philiſtins (1). Jérémie (2) parle des enchantemens qu'on employoit contre la morſûre des animaux vénimeux: *J'envoyerai contre eux des ſerpens dangereux, contre la morſure deſquels les charmes ne feront rien.* Hazael, Roi de Syrie, fait conſulter le Prophete Eliſée ſur ſa maladie (3). Naaman le Syrien vient dans les terres d'Iſrael, pour obtenir d'Eliſée la guériſon de ſa lepre (4). Du temps que notre Seigneur parut dans la Paleſtine, il y avoit ſans doute des Médecins dans le pays: mais il paroît que les peuples s'en ſervoient peu, & y avoient peu de confiance. On apportoit au Sauveur & à ſes Apôtres une infinité de malades de tous les endroits du pays.

Les Auteurs Juifs parlent des Médecins d'une maniere qui ne leur eſt nullement honorable (5): *Le meilleur des Médecins*, diſent-ils, *mérite l'enfer, & le plus juſte des bouchers eſt le compagnon d'Amalech. Le Médecin tue pluſieurs perſonnes par ſon ignorance, qu'il pourroit guérir par ſon art; il laiſſe périr pluſieurs pauvres, qu'il pourroit ſoulager par ſes médicamens; il permet à pluſieurs une nourriture trop forte, qui les fait mourir; il en éloigne d'autres de la confiance qu'ils devroient mettre en Dieu, en la mettant dans leur art.* Ils diſent comme par maniere d'imprécation: *Que celui qui peche contre ſon Créateur, puiſſe tomber entre les mains du Médecin!* Enfin ils diſent: *Oh, que le meilleur des Médecins aille en enfer; car il vit ſplendidement: il ne craint point la maladie, il ne briſe point ſon cœur devant Dieu, & il tue le pauvre, en lui refuſant ſon ſecours.*

Encore que l'Ecriture ne parle pas expreſſément de Médecins, ni de médecine avant le temps du Patriarche Joſeph, qui commanda à ſes Médecins d'embaumer le corps de Jacob ſon pere, on n'en doit pas conclure que l'art de la médecine ſoit nouveau dans le monde. Adam, qui avoit reçu une connoiſſance ſi parfaite & ſi étendue des choſes naturelles, de la force des ſimples, des vertus des ſucs, des liqueurs & des métaux, ne manqua pas ſans doute de cultiver & de perfectionner cette connoiſſance, depuis qu'il ſe vit condamné à la maladie & à la mort par un Arrêt irrévocable. Le beſoin où il ſe trouva de réparer ſes forces, & de conſerver ſa ſanté, le mit dans la néceſſité de recourir aux remedes naturels, & par conſéquent à celle d'en étudier la nature, les effets & les propriétés.

Une ſcience ſi utile ne demeura

(1) 4. *Reg.* 1, 2, 3. (2) *Jerem.* VIII, 17. (3) 4. *Reg.* VIII, 7. (4) 4. *Reg.* V, 5, 6. (5) *Vide Buxtorf. Lexicon in* רפא *Ragha, mederi.*

pas enſevelie dans l'oubli, Adam l'enſeigna à ſes enfans ; & l'on doit croire que ceux-ci la cultiverent & la tranſmirent à la poſtérité. Les Anciens parlent très-avantageuſement de la connoiſſance que les Egyptiens avoient de la médecine. Homere (1) dit que les Egyptiens ſont les plus habiles Médecins du monde, & que chacun d'eux eſt Médecin. C'eſt ſans doute une exagération. Mais Hérodote (2) avoue que tout eſt plein de Médecins en ce pays-là, parce que chaque partie du corps & chaque maladie a ſon Médecin ; les uns ſe bornent aux maux des yeux ; les autres aux maux des dents, & d'autres aux maux de la tête. Diodore de Sicile (3) remarque que ces peuples avoient certains Livres ſacrés qui renfermoient les préceptes de la médecine uſités dans le pays. Il n'étoit pas permis, en traitant les malades, de s'éloigner de ces préceptes ; ſi on réuſſiſſoit à guérir, à la bonne heure ; ſinon, on ne pouvoit faire aucun reproche au Médecin, pourvu qu'il eût ſuivi les regles de ſon art. Mais s'il s'en éloignoit, il étoit puni de mort, quand même il auroit réuſſi à guérir.

Moïſe avoit étudié toutes les ſciences d'Egypte (4), *eruditus eſt in omni ſapientiâ Ægyptiorum.* Il y avoit ſans doute appris la médecine comme tout le reſte. Ce qu'il dit de la lepre, de la maniere de la connoître, de la diſcerner, de la guérir, ou dumoins de juger ſi elle étoit commencée, invétérée & incurable, ou ſi on pouvoit eſpérer de la guérir, marque une aſſez grande connoiſſance de cette maladie. On croit que le bois qu'il jetta dans l'eau à Mara, pour adoucir une ſource ou un puits amer (5) ; que le ſerpent d'airain qu'il éleva dans le Déſert, pour guérir ceux qui avoient été mordus des ſerpens (6), étoient des ſecrets d'une médecine cachée & myſtérieuſe. La diſtinction qu'il fait des animaux purs & impurs, & des défauts des Prêtres qui les excluoient du miniſtere ſacré, & quantité d'autres remarques que l'on voit dans ſes livres ſur certaines incommodités des hommes & des femmes, marque aſſez qu'il n'ignoroit pas les ſecrets de la Phyſique. S. Clément d'Alexandrie dit expreſſément que Moïſe apprit la médecine auprès des plus ſavans Maîtres de l'Egypte (7).

Je ne voudrois pourtant pas aſſurer que les anciens Médecins de l'Egypte s'appliquaſſent aux maladies internes, comme la fievre, & tant d'autres incommodités qui ſont des ſuites du dérangement du ſang, ou des humeurs. Il eſt certain que les plus fameux Médecins de la Grece, Chiron, Machaon, Podalyre, Pæon, Eſculape même, n'étoient que de bons Chirurgiens ; leur art n'aboutiſſoit qu'à guérir les bleſſures, comme le remarque Pline. Celſe remarque que Podalyre & Machaon fils d'Eſculape, qui accompagnerent le Roi Agamemnon à la guerre de Troye, ne furent jamais employés contre la peſte, ni contre les maladies internes, mais ſeulement pour guérir les bleſſures.

La médecine des Hébreux n'étoit peut-être pas plus parfaite : Salomon qui ſavoit ſi parfaitement les ſecrets de la nature & la vertu des ſimples ; qui avoit écrit ſur

(1) *Homer. Odyſſ.* Δ. Ἰητρὸς δ' ἰκανὸς ἐπιστάμενος περὶ πάντων Αἰγυπτίων. (2) *Herodot. l.* 2, *c.* 24. (3) *Diodor. lib.* 1, *Biblioth.* (4) *Act.* VII, 22. (5) *Eccli.* XXXVIII, 4, 5. (6) *Num.* XXI, 8, 9. (7) *Clem. Alex. l.* 1, *ſtrom.* Ἐστὶ δὲ ἰατρικὴ παρὰ τοῖς διαπρεπεστάτοις Αἰγυπτίων ἐπιτήδευμα.

tous les animaux, les oiſeaux & les poiſſons, & qui avoit compoſé des traités ſur les arbres & ſur les plantes, depuis le cedre du Liban juſqu'à l'hyſſope (1); ce Prince ſi éclairé auroit pu nous donner de grands éclairciſſemens ſur cette matiere, ſi Dieu avoit permis que ſes ouvrages parvinſſent juſqu'à nous. Joſeph dit que Salomon avoit reçu la vertu de chaſſer les Démons, & de guérir les maux qu'ils font aux hommes (2); qu'il avoit compoſé des charmes contre les maladies, & des formules d'exorciſmes pour chaſſer les mauvais Eſprits des corps des Poſſédés, & pour empêcher qu'ils n'y revinſſent plus. Il ajoute que les Juifs de ſon temps ſe ſervoient encore beaucoup de ces remedes. Un Juif nommé Eléazar guérit pluſieurs Poſſédés en préſence de Veſpaſien, de ſes deux fils, & de pluſieurs Officiers & Soldats.

Il mettoit ſous la narine du Poſſédé un anneau dans lequel étoit enchâſſée une racine enſeignée par Salomon. En même-temps il prononçoit le nom de ce Prince, & les paroles qu'il avoit preſcrites; le Démoniaque tomboit par terre, & le Démon ne retournoit plus dans ſon corps; & pour preuve de la vertu & de la force de ſon art, le même Juif faiſoit mettre un baſſin plein d'eau à quelque diſtance du Poſſédé, & commandant au Démon de ſortir, il lui diſoit de renverſer ce vaſe, en même-temps le vaſe étoit renverſé, & le Poſſédé ſe trouvoit parfaitement guéri.

Le même Joſeph (3) parle d'une racine merveilleuſe nommée Baaras, qui produiſoit l'effet dont il parle ici, & c'étoit peut-être de celle-là même qui étoit enchâſſée dans l'anneau d'Eléazar. Ce ne ſont pas les ſeuls exemples de guériſons par des remedes ſuperſtitieux, qu'on trouve employés par les anciens Hébreux. L'Ecriture parle ſouvent des charmes employés dans les morſures des ſerpens, & des enchantemens dont on ſe ſervoit pour endormir ou pour enchanter ces animaux, & les empêcher de nuire. Voyez Jérémie VIII, 17. Job XL, 25. Pſeaume LVII, 5. Eccli XII, 13. Voyez auſſi notre Diſſertation ſur les enchantemens des ſerpens à la tête des Pſeaumes.

Les anciens Grecs avoient les mêmes uſages. Pindare (4) aſſure qu'Eſculape guériſſoit toutes ſortes de fievres, d'ulceres, de bleſſures, de douleurs, par de doux enchantemens, par des potions adouciſſantes, par des remedes topiques & extérieurs, ou enfin par des inciſions. Homere (5) raconte qu'on arrêta par des enchantemens le ſang qui couloit de la plaie d'Ulyſſe. Caton (6) nous a conſervé certains vers dont on ſe ſervoit pour guérir un membre diſloqué. Platon (7) dit que les Sages-femmes d'Athenes avoient le ſecret par le moyen de certaines drogues, & de certains charmes, de faire enfanter promptement & aiſément les femmes qui étoient en travail.

Les Hébreux n'étoient ni moins curieux, ni moins ſuperſtitieux que les autres peuples. Chez eux les charmes, les enchantemens, les arts curieux, les Taliſmans, les phylacteres, le ſon des inſtrumens, fut employé pour guérir ou ſoulager les malades, ou pour ſe préſerver contre les morſures des ſerpens & les faſcinations. Les gens de Saül font venir un Joueur

(1) 3. *Reg.* IV, 33. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 8, *c.* 2. (3) *Joſeph. de Bello Jud. l.* 7, *c.* 25. (4) *Pindar. Pyth. Od.* 3. (5) *Homer. Odyſſ. T.* (6) *Cato de Re Ruſt. art.* 160. (7) *Plato Theocetr. p.* 149.

d'inſtrumens pour ſoulager leur Maître agité du Démon. Les Juifs attribuoient à Béelſébub les miracles que faiſoit Jeſus-Chriſt. Nous avons vu l'exemple du Juif Eléazar qui délivroit les Poſſédés par l'odeur d'une racine, & par certaines paroles. L'Ange Raphael chaſſa le Démon par la fumée du foie d'un poiſſon. A Dieu ne plaiſe que je confonde ce dernier exemple avec ceux de la vaine curioſité, ou de la ſuperſtition des Juifs; je reconnois que celui-ci eſt miraculeux, ou dumoins que la maniere dont il agit ſur le Démon, nous eſt inconnue. On peut voir notre Diſſertation ſur la médecine des Hébreux, à la tête du Commentaire ſur *l'Eccléſiaſtique*, & l'article *Maladie*.

MEDEMENE, ville de Siméon. *Joſue* XV, 31. Elle avoit d'abord été donnée à Juda. Elle étoit fort avant vers le midi de Juda. Euſebe la met vers Gaza. Voyez *Iſaï.* X, 31, & 1 *Par.* II, 49.

MEDENE, *Medena Provincia*, 1 *Eſdr.* VI, 2. C'eſt la Médie, en Hébreu, *Madaï*. On trouva dans le château d'Ecbatane dans la Médie, l'Original de la permiſſion que Cyrus avoit accordée aux Juifs de s'en retourner dans leur pays.

MEDES, peuples de Médie. On croit communément que la Médie fut peuplée par les deſcendans de *Madaï*, fils de Japhet (1). Eſther. (2) & Daniel (3) mettent ordinairement *Madaï* pour les Medes; & c'eſt ainſi que le commun des Interpretes l'entend. Les Grecs (4) ſoutiennent que ce pays tire ſon nom de *Medus*, fils de Médée; & certes ſi ce que nous avons dit ci-devant ſous l'article de *Madaï*, eſt certain, ſavoir, que ce fils de Japhet a peuplé la Macédoine, il faut chercher une autre origine aux peuples de Médie. En effet, il eſt aſſez mal-aiſé de comprendre que Japhet, qui, comme dit l'Ecriture (5), eſt pere des peuples *qui ont peuplé les Iſles des nations*, ait envoyé *Madaï* bien avant dans l'Aſie, au-delà de l'Euphrate, dans un pays ſi éloigné de ceux qui ont été peuplés par ſes autres fils. Mais ſi *Madaï* & ſes fils immédiats n'ont pas peuplé la Médie, on ne peut au moins diſconvenir que quelques-uns de leurs deſcendans n'y aient porté ſon nom, puiſqu'on le trouve ſi ſouvent donné à la Médie, depuis les Prophetes Iſaïe & Jérémie, & depuis le tranſport des dix Tribus, & la ruine de Samarie, arrivée ſous Salmanaſar l'an du Monde 3283, avant Jeſus-Chriſt 717, avant l'Ere vulgaire 721. On place le voyage de la toiſon d'or, dans lequel Médée fut ravie, en 2760, environ quarante ans avant la priſe de Troye; de ſorte qu'il n'y a rien d'impoſſible dans la ſuppoſition des Grecs, qui veulent que la Médie ait tiré ſon nom de Médus fils de Jaſon & de Medée; ni rien de contraire à l'Ecriture, qui parle des Medes du temps de Salmanaſar en 3283, & ſouvent depuis ce temps, ſous Iſaïe, Jérémie, Daniel, Judith, Eſther & Tobie. Depuis le voyage des Argonautes, juſqu'à la priſe de Samarie, il y a cinq cents vingt-trois ans.

Les bornes de la Médie n'ont pas toujours été les mêmes. On l'a priſe tantôt dans une plus grande, & tantôt dans une moindre étendue. Ptolémée lui donne pour bornes au ſeptentrion, une partie de la Mer Caſpienne, & les montagnes de même nom, & les

(1) *Geneſ.* X, 2. מדי *Madaï.* (2) *Eſth.* I, 3, 14, 18, 19, X, 2. (3) *Dan.* V, 28, VI, 9, 13, 16, VIII, 20. (4) *Strabo*, *l.* I, & *l.* XI. (5) *Geneſ.* X, 5.

Caduſes ; à l'occident, la grande Arménie ; à l'orient, le pays des Parthes & l'Hyrcanie ; & au midi, la Perſe, la Suſiane, & une partie de l'Aſſyrie. La Capitale de la Médie étoit *Ecbatane*, dont il eſt parlé dans le Livre de Judith (1). L'Auteur de ce Livre attribue la fondation, ou dumoins l'agrandiſſement & l'embelliſſement de cette ville au Roi Arphaxad, que nous croyons être le même que Phraortés. Toutefois Hérodote (2) dit expreſſément que ce fut Déjocés qui entreprit les ouvrages de cette ville. Mais comme l'entrepriſe étoit grande, il eſt très-croyable qu'il en laiſſa aſſez à faire à Phraortés ſon ſucceſſeur, pour vérifier ce que dit l'Ecriture, que ce fut lui qui la bâtit. Voyez ci-devant *Ecbatane*. *Ragés* étoit auſſi dans la Médie (3) ; & Salmanaſar fit paſſer dans les villes des Medes les Iſraélites des dix Tribus qu'il tranſporta au-delà de l'Euphrate (4).

Iſaïe (5) nous décrit les Medes comme exécuteurs des décrets de Dieu contre Babylone : *Je ſuſciterai contre elle les Medes, qui ne cherchent point l'argent, & qui ne déſirent point l'or ; mais ils perceront de leurs fleches les enfans à la mamelle, & n'auront aucune compaſſion des petits enfans, &c.* Voyez auſſi le Chapitre XXI, 2, 3, &c. du même Prophete. Jérémie parle des malheurs qui devoient arriver aux Medes (6). Il leur prédit qu'à leur tour ils ſeront enivrés du calice de la colere de Dieu ; & il y a apparence que ce fut Cyrus qui leur fit ſouffrir les maux dont ils étoient menacés. Or Darius le Mede ſuccéda au Royaume de Balthaſar Roi de Chaldée (7), & Cyrus ſuccéda à Darius (8). Mais Daniel, qui marque clairement cette ſucceſſion, ne nous en apprend aucunes particularités, quoique les autres Prophetes qui parlent des Medes & de Babylone, faſſent aſſez entendre que cela ne ſe paſſa pas ſans guerre. Quoi qu'il en ſoit, depuis Darius ſucceſſeur de Balthaſar, les Rois de Babylone ſe qualifient toujours *Rois des Perſes & des Medes*, ou *Rois des Medes & des Perſes*.

LISTE CHRONOLOGIQUE des Rois des Medes.

An du M.

3294. Déjocés eſt choiſi Roi des Medes, l'an du Monde 3294, avant Jeſus-Chriſt 706, avant l'Ere vulgaire 710, avant le commencement de Cyrus 150, ſelon Hérodote, trente-ſept ans après qu'Arbacés eut mis les Medes en liberté, l'an du Monde 3257, avant Jeſus-Chriſt 743, avant l'Ere vulgaire 747. Déjocés régna cinquante-trois ans, & eut pour ſucceſſeur

3347. PHRAORTÉS ſon fils, l'an du Monde 3347, avant Jeſus-Chriſt 653, avant l'Ere vulgaire 657. Il régna vingt-deux ans, & mourut au ſiege de Ninive.

3369. CYAXARÉS, fils de Phraortés, régna depuis l'an du Monde 3369, juſqu'en 3409, pendant quarante ans. Les Scythes firent irruption dans ſon Royaume, pendant qu'il aſſiégeoit Ninive, l'an du Monde 3370, avant Jeſus-Chriſt 630, avant l'Ere vulgaire 634, & ils en demeurerent les

(1) *Judith.* 1, 1. (2) *Herodot. l.* 1. (3) *Tob.* 1, 16, 14, 7, & *c* (4) 4. *Reg.* XVII, 6, XVIII, 11. (5) *Iſai.* XIII, 17, 18. (6) *Jerem.* XXV, 25. (7) *Dan.* V, 31. (8) *Dan.* XIII, 65.

maîtres pendant vingt-huit ans, juſqu'en l'an du Monde 3398, avant Jeſus-Chriſt 602, avant l'Ere vulgaire 606. Alors Cyaxarés les chaſſa de la Médie. Il mourut l'an du Monde 3409, avant Jeſus-Chriſt 591, avant l'Ere vulgaire 595.

3409. ASTYAGÉS ſon fils, nommé *Aſſuérus*, *Dan.* IX, 1, lui ſuccéda en 3409, & régna trente-cinq ans. Mort l'an du Monde 3444, avant Jeſus-Chriſt 556, avant l'Ere vulgaire 560.

3444. DARIUS LE MEDE lui ſuccéda au Royaume des Medes en 3444. Il eſt nommé Cyaxarés dans Xénophon, & Aſtyagés dans le Texte Grec de Daniel, XIII, 65. Il ſuccéda à Balthaſar ſon neveu dans le Royaume de Babylone ou de Chaldée en 3448, & mourut en 3466, avant Jeſus-Chriſt 556, avant l'Ere vulgaire 560. Il laiſſa le

3466. Royaume à Cyrus ſon neveu, qui réunit les deux Monarchies des Perſes & des Medes, en l'an du Monde 3466, avant Jeſus-Chriſt 534, avant l'Ere vulgaire 538.

MÉDIATEUR. Dans les alliances entre les hommes, où le ſaint nom de Dieu intervient, Dieu eſt le témoin & le médiateur des promeſſes & des engagemens réciproques que les hommes prennent enſemble. Ainſi lorſque Laban & Jacob firent alliance ſur le mont Galaad (1), & lorſque les Anciens de Galaad firent alliance avec Jephté, & s'engagerent de le reconnoître pour Chef, ils invoquerent le nom du Seigneur, & s'engagerent réciproquement par ſerment à accomplir leurs paroles (2).

Lorſque Dieu voulut donner ſa Loi aux Hébreux, & qu'il fit alliance avec eux à Sinaï, il fallut un médiateur, qui portât les paroles de Dieu aux Hébreux, & les réponſes des Hébreux à Dieu, afin que les articles de l'alliance étant agréés de part & d'autre, on pût la ratifier, & l'affermir par le ſang des animaux, & par le ſerment. Moïſe dans cette occaſion fut le médiateur entre Dieu & les hommes, comme le dit ſaint Paul (3) : *Lex propter tranſgreſſiones poſita eſt.....ordinata per Angelos in manu mediatoris.*

Enfin dans la nouvelle alliance que Dieu a voulu faire avec l'Egliſe Chrétienne, Jeſus-Chriſt a été le médiateur de rédemption entre Dieu & les hommes; il a été le répondant, l'hoſtie, le Prêtre, & l'entremetteur de cette alliance (4); il l'a ſcellée par ſon Sang; il en a propoſé les conditions dans ſon Evangile, il en a inſtitué la forme dans le Baptême, & la ratification perpétuelle dans le Sacrement de ſon Corps & de ſon Sang. Saint Paul dans l'Epître aux Hébreux (5), releve admirablement cette qualité de médiateur du nouveau Teſtament, qui a été exercée par Jeſus-Chriſt.

Enfin nous reconnoiſſons pour médiateurs d'interceſſion entre Dieu & nous, les Prêtres & les Miniſtres du Seigneur, qui offrent les prieres publiques & les ſacrifices au nom de tout le peuple dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Nous donnons la même qualité aux ſaints perſonnages vivans, aux

(1) *Geneſ.* XXXI, 49.... 54. (2) *Judic.* XI, 10. (3) *Galat.* III, 19. (4) *Timoth.* II, 5. *Mediator Dei & hominum homo Chriſtus Jeſus.* (5) *Heb.* VIII, 6, IX, 15, XII, 24.

prieres desquels nous nous recommandons (1); aux Anges (2), qui portent nos prieres devant le tribunal de la gloire du Tout-puissant; & aux Saints qui jouissent de la gloire dans le Ciel, & qui intercedent pour nous jour & nuit devant le Seigneur (3).

MÉDIE. Pays des Medes. Voyez *Medes*.

MÉDITER. La principale occupation du Juste est *de méditer jour & nuit la Loi de Dieu (4)*; c'est la premiere & la plus littérale acception du verbe méditer: Penser profondement & sérieusement à quelque chose. On dit aussi *méditer*, lorsque l'on parle, mais sourdement, & comme un homme qui apprend par cœur, ou qui récite à voix basse une chose dont il est fort occupé: *Mes levres ne proféreront pas l'iniquité, & ma langue ne méditera pas*, ne prononcera pas avec réflexion *le mensonge*, dit Job (5). *Ma langue méditera votre justice, elle publiera tout le jour vos louanges (6)*; Et ailleurs (7): *La bouche du Juste méditera la sagesse, & sa langue proférera des paroles pleines de jugement.* Et Salomon (8): *Mon gosier méditera la vérité.*

Isaïe (9) compare les gémissemens d'un homme affligé à ceux de la Colombe, & il se sert du mot de *méditer* pour exprimer les uns & les autres: *Sicut pullus hirundinis sic clamabo, meditabor ut columba.* Et ailleurs (10): *Sicut columbæ meditantes gememus.* C'est à peu-près dans le même sens que Virgile a dit (11):

Silvestrem tenui musam meditaris avenâ.

MEGASTHENES. Cet Auteur doit entrer dans ce Dictionnaire, parce qu'il est assez souvent cité par Joseph l'Historien, par Eusebe, & même par Strabon, par Athénée, par Pline, & par quelques autres Anciens, comme ayant écrit les antiquités des Indes, & y rapportant plusieurs choses qui concernent l'Empire de Babylone, & la puissance de Nabuchodonosor, qui ont un très-grand rapport à ce que nous en apprend l'Ecriture. Or Mégasthenes étoit Grec (12), & avoit l'honneur d'être considéré de Séleucus Roi de Syrie, qui l'employa dans des négociations auprès de Sandrorotene Roi des Indes. Il eut occasion, pendant qu'il étoit en la Cour de ce Prince, d'étudier l'histoire & les mœurs du pays, & d'en voir diverses Provinces, ce qui le mit en état dans la suite d'en écrire l'histoire. Cet Ouvrage est entierement perdu. Il ne nous en reste que ce qui s'en trouve cité dans Joseph, *Antiq. lib.* X, *c.* 11, & contre Appion, *lib.* 1, dans Eusebe, *Præparat. Evang. l.* IX, dans Strabon, *lib.* 15, *p.* 687, *&c.* Anne de Viterbe fameux Imposteur, né en 1437, publia divers Auteurs anciens qu'il avoit forgés: entre autres, *Mégasthenès*, qu'il nomme *Métasthenes*, parce qu'il l'avoit trouvé ainsi écrit dans la Version latine de Joseph faite par Rufin. Mais ces Livres qu'il donna au Public avec des Commentaires de sa façon, sont aujourd'hui tombés dans le plus grand mépris, & personne n'oseroit se servir de leur témoignage.

MEGBIS. Les enfans de Meg-

(1) *Coloss.* XV, 3, & 1. *Thess.* V, 20, & 2. *Thess.* III, 1. *Heb.* XIV, 18. (2) *Apoc.* VIII, 3, 4. (3) 2. *Macc.* X, 11, 14. (4) *Psalm.* 1, 2. (5) *Job.* XXVII, 4. (6) *Psalm.* XXXIV, 28. (7) *Psalm.* XXXVI, 30. (8) *Prov.* VIII, 7. (9) *Isai.* XXXVIII, 14. (10) *Isai.* LIX, 11. (11) *Virgil. Eclog.* 1. (12) *Vide Voss. de Historicis. Græc. l.* 1, *c.* 15.

bis revinrent de la captivité au nombre de cent cinquante personnes (1). *Megbis* est apparemment le même que Mégabyse, qui est un nom Persan.

MEGIDDO. Voyez *Mageddo*.

MEGILLAT, ou *Megilloth* (2). Ce terme Hébreu signifie *un rouleau*. Les Hébreux donnent le nom de Mégilloth à ces cinq Livres, *l'Ecclésiaste*, *le Cantique des Cantiques*, *les Lamentations*, *Ruth* & *Esther*. C'est ce qu'ils nomment *les cinq Mégilloth*.

MEGPHIAS. C'est ainsi que dans le 2 *Esdr.* x, 20, on appelle celui qui est nommé *Megbis*, 1 *Esdr.* ii, 30.

MEHUSIM, pere d'Abitob & d'Ephaal. 1 *Par.* viii, 11.

MEJARCON, ou plutôt *Mei-Jarcon*, les eaux de Jarchon, ville de la Tribu de Dan. *Josue* xix, 46.

I. MELCHA, fille d'Aram, sœur de Loth, femme de Nachor, niece d'Abraham, & mere de Bathuel (3). Elle eut aussi pour fils Hus, Buz, Camuel, Cused, Asan, Pheldas & Jedlaph. Le nom de *Melcha* signifie Reine.

II. MELCHA, fille de Salphaad. *Num.* xxvi, 33.

I. MELCHI, fils de Janné, & pere de Lévi, dans la généalogie du Sauveur. *Luc.* iii, 24.

II. MELCHI, fils d'Addi, & pere de Néri, un des aïeux de Jesus-Christ selon la chair. *Luc.* iii, 28.

I. MELCHIAS, Chef de la cinquieme famille des vingt-quatre familles sacerdotales. 1 *Par.* xxiv, 9.

II. MELCHIAS, de la race des Lévites, fils d'Athanaï, & pere de Basaïa. 1 *Par.* vi, 40.

III. MELCHIAS, fils de Maasaï, & pere de Phassiur, 1 *Par.* ix, 12.

IV. MELCHIAS, Juif qui répudia sa femme au retour de la captivité de Babylone, parce qu'elle étoit étrangere. 1 *Esdr.* x, 25.

V. MELCHIAS, fils de Hérem, aida à bâtir la moitié d'une rue à Jérusalem, après le retour de la captivité de Babylone. 2 *Esdr.* iii, 11.

VI. MELCHIAS, fils de Rachab, Chef ou Seigneur de Béthacaram, fit bâtir la porte appelée du fumier, à Jérusalem. 2 *Esdr.* iii, 14.

VII. MELCHIAS, fils d'un orfévre, fit bâtir plusieurs maisons, & contribua beaucoup à rebâtir Jérusalem. 2 *Esdr.* iii, 30, 31.

VIII. MELCHIAS, fils d'Enan, pere d'Achitob, & aïeul de Judith. *Judith.* viii, 1.

IX. MELCHIAS, pere de Phassur. Ce Phassur étoit en considération à Jérusalem du temps de Jérémie. *Jerem.* xxi, 1.

X. MELCHIAS, fils d'Ammélech, étoit concierge des prisons de Jérusalem. Jérémie fut descendu par ses ordres dans une citerne, où il n'y avoit point d'eau, mais seulement de la boue, & où il étoit en danger de sa vie, s'il n'en eût été promptement tiré par les soins d'un Eunuque nommé Abdémélech. *Jerem.* xxxviii, 6, 7, 8, &c.

MELCHIEL, fils de Béria fils d'Aser. Il étoit à la tête de la famille des Melchiélites, du temps de Moïse. *Num.* xxvi, 45.

MELCHIRAM, fils du Roi Jéchonias. 1 *Par.* iii, 18.

MELCHISEDECH, Roi de Salem, & Prêtre du Très-Haut. L'Ecriture ne nous parle ni de son pere, ni de sa généalogie (4), ni de sa naissance, ni de sa mort; & en ce sens, il étoit, comme dit saint Paul, la figure de Jesus-

(1) 1. *Esdr.* ii, 30. (2) מגילת *Megillat*, *volumen*. (3) *Genes.* xxii, 20, 21, 22, &c. xxiv, 15. (4) *Hebr.* vii, 1, 2, 3.

Chriſt, qui eſt le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech, & non pas ſelon l'ordre d'Aaron, dont l'origine, la vie & la mort ſont connues. Lorſqu'Abraham revint de la pourſuite des quatre Rois ligués, qui avoient vaincu les Rois de Sodome & de Gomorrhe, & qui avoient emmené Loth neveu d'Abraham (1), Melchiſédech vint au-devant d'Abraham juſques dans la vallée de Savé, qui fut depuis nommée la vallée du Roi, lui préſenta des rafraîchiſſemens de pain & de vin, ou même (2) il offrit le pain & le vin en ſacrifice au Seigneur; car il étoit Prêtre du Très-Haut; & il bénit Abraham, en diſant: Béni ſoit Abraham par le Dieu très-haut, qui a créé le Ciel & la Terre; & que le Dieu très-haut ſoit béni, qui a livré vos ennemis entre vos mains. Abraham voulant reconnoître en lui la qualité de Prêtre du Seigneur, lui offrit la dîme de tout ce qu'il avoit pris ſur l'ennemi. Depuis ce temps, il n'eſt plus parlé dans l'Ecriture de la perſonne de Melchiſédech. Seulement le Pſalmiſte (3) parlant du Meſſie, dit qu'il eſt Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech.

Saint Paul dans l'Epître aux Hébreux (4), développe le myſtere qui eſt caché dans ce qui eſt dit de Melchiſédech dans l'ancien Teſtament. Premierement il releve la Prêtriſe de Jeſus-Chriſt, qui eſt Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech, & qui en cette qualité, *pendant ſa vie mortelle & ſouffrante, offrit avec un grand cri, & avec larmes, ſes prieres & ſes ſupplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort; & il a été exaucé, à cauſe de ſon humble reſpect pour ſon Pere.* Il dit de plus (5), que notre Sauveur *eſt entré pour nous dans l'intérieur du Sanctuaire*, c'eſt-à-dire du Ciel, *ayant été établi Pontife éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech.* Car, ajoute-t-il (6), *ce Melchiſédech Roi de Salem, & Prêtre du Dieu très-haut, qui vint au-devant d'Abraham, lorſqu'il retournoit de la défaite des Rois, & qui le bénit, & à qui Abraham donna la dîme de tout ce qu'il avoit pris, qui s'appelle, ſelon l'interprétation de ſon nom, premierement Roi de Juſtice*, (c'eſt ce que veut dire Melchiſédech,) *& enſuite Roi de Salem, c'eſt-à-dire, Roi de paix; qui eſt ſans pere, ſans mere, ſans généalogie, qui n'a ni commencement, ni fin de ſa vie, étant ainſi l'image du Fils de Dieu, qui demeure Prêtre pour toujours. Conſidérez donc combien il eſt grand, puiſqu'Abraham même lui donne la dîme de ce qu'il avoit de meilleur... Or il eſt ſans doute que celui qui reçoit la bénédiction, eſt inférieur à celui qui la lui donne; & en effet dans la Loi, ceux qui reçoivent la dîme, ſont des hommes mortels, au lieu que celui qui la reçoit ici, n'eſt repréſenté que comme vivant; & de plus Lévi, qui reçoit la dîme des autres, l'a payée lui-même, pour ainſi dire, en la perſonne d'Abraham, puiſqu'il étoit encore dans la perſonne d'Abraham ſon aïeul, lorſque Melchiſédech vint au-devant de ce Patriarche.*

On a formé ſur le ſujet de Melchiſédech une infinité de doutes & de difficultés. Saint Jérôme (7), a cru que Salem, dont Melchiſé-

(1) *Geneſ.* XIV, 17, 18, 19, *&c.* (2) *Clem. Alex. l.* 4. *Stromat. Cyprian. l.* 2. *Ep.* 3, *ad Cæcil. Euſeb. Cæſar. Demonſtr. l.* 5, *c.* 3. *Ambroſ. l.* 5. *Sacram. c.* 1, *& alii plerique Patrum & Interpp. Conſule ſi placet, Bellarm. l.* 1, *de Miſſa, c.* 6. (3) *Pſalm.* CIX, 4. (4) *Heb.* V, 6, 10. (5) *Hebr.* VI, 20. (6) *Hebr.* VII, 1, 2, 3, *&c.* (7) *Hieronym. Ep. ad Evangel.*

dech étoit Roi, n'étoit pas Jérusalem, mais la ville de Salem, près de Scythopolis, où l'on montroit encore les ruines du château de ce Prince. La grandeur & la quantité de ces ruines donnoient à juger de la magnificence de cet ancien bâtiment. Il croit que c'est à cette ville de Salem qu'arriva Jacob, après le passage du Jourdain, à son retour de la Mésopotamie. *Genes.* XXXIII, 17, où la Vulgate porte que Jacob vint sain & sauf à Sichem; l'Hébreu lit qu'il vint à *Salem*, près de Sichem. Quelques-uns croient que Salem, où régnoit Melchisédech, est la même que *Salim*, dont il est parlé dans l'Evangile de saint Jean, Chap. III, 23. On peut voir M. Reland, *Palæstin. l.* 3, *p.* 976 & 833.

Dès le temps de saint Epiphane (1), on avoit forgé des noms au pere & à la mere de Melchisédech. On donnoit à son pere le nom d'Héraclas ou d'Héracles, & à sa mere celui d'Astaroth ou d'Astarie. La Chaîne Arabique sur le chapitre IX. de la Genese, le fait venir de Sem par son pere, & de Japheth par sa mere. Héraclas ou Héraclim pere de Melchisédech, étoit, dit-on, fils ou petit-fils de Phaleg, & fils d'Héber; & sa mere nommée Salathiel, étoit fille de Gomer fils de Japheth. Joseph fils de Gorion, Historien Hébreu (2), qui écrivoit vers le onzieme siecle, prétend que Melchisédech s'appelloit autrement Joram; que l'étoile qui présidoit à sa naissance, portoit le nom de Sédech; (c'est la planete de Jupiter) que la ville où il régnoit, se nomma d'abord *Jébus*, puis *Sédech*; & enfin *Salem* ou *Jérusalem*.

Michel Glycas (3), George Cédrene (4) & Simon Logothete (5), font venir Melchisédech d'une race Egyptienne. Ils disent que son pere s'appeloit *Sidon* ou *Sida*, fondateur de la ville de *Sidon*, Capitale de Phénicie. Pour Melchisédech, il fonda *Salem* sur le mont Sion, y régna treize ans, & mourut sans laisser d'enfans. Suidas (6), dit qu'il y régna cent treize ans, & mourut sans avoir été marié; qu'il étoit de la race maudite de Chanaan; d'où vient que l'Ecriture ne parle point de sa généalogie. Un autre Auteur Grec (7), qui a emprunté le nom de saint Athanase, dit que Melchisédech étoit fils d'un Roi idolâtre, nommé Melchi, & d'une Reine nommée Salem. Melchi ayant résolu d'offrir un sacrifice à ses Dieux, envoya son fils Melchisédech lui chercher sept veaux, pour les immoler. Le jeune Prince en y allant, fut éclairé de Dieu, & revint sur ses pas remontrer à son pere la vanité des Idoles. Melchi en colere, le renvoya chercher des victimes. Pendant son absence, le Roi immola à ses Dieux son propre fils, frere aîné de Melchisédech, avec un très-grand nombre d'autres enfans. Melchisédech étant de retour, & ayant horreur de ce carnage, se retira sur le mont Thabor, où il vécut pendant sept ans, sans habits, & sans autre nourriture que quelques fruits sauvages, & n'ayant pour toute boisson que la rosée qu'il léchoit sur l'herbe.

Au bout de sept ans, Dieu apparut à Abraham, & lui dit d'aller sur le Thabor, & qu'il y trouveroit Melchisédech. Il lui dit de le revêtir, & de lui demander sa

(1) *Epiphan. hæres.* 55, *c.* 2. (2) *Gorionid. l.* 6, *c.* 31. (3) *Glycas Annal. p.* 135 (4) *Cedren. l.* 1, *p.* 27. (5) *Simon Logoth. apud Goar. ad Chronic. Paschi. p.* 500. (6) *Suidas in Melchisedech.* (7) *Apud Athanas. t.* 3, *p.* 239, *nov. Edit.*

bénédiction. Abraham obéit. Il trouva Melchiſédech ; & lui ayant demandé ſa bénédiction, Melchiſédech l'oignit d'huile, le bénit, & lui changea le nom d'Abram, en celui d'Abraham. Ils deſcendirent enſemble de la montagne, & Abraham s'en retourna chez lui. Quelque temps après, comme il revenoit de la pourſuite de Codorlahomor & de ſes alliés, Melchiſédec vint au-devant de lui, & lui préſenta une coupe de vin, après y avoir jeté ſecrettement un morceau de pain, pour ſignifier la ſainte oblation qui ſe fait ſur nos Autels. Nous ne donnons tout cela que pour un Roman très-mal aſſorti, & ne nous arrêtons pas à le réfuter.

L'Auteur des Queſtions ſur l'ancien & le nouveau Teſtament, imprimé parmi les Œuvres de S. Auguſtin (1), avoit écrit que Melchiſédech n'étoit pas un homme, mais le Saint-Eſprit, qui avoit apparu à Abraham ſous une forme humaine. Evangelus ou Evangélius envoya cet Ecrit à ſaint Jérôme (2), le priant de lui en dire ſa penſée. Saint Jérôme ayant examiné les anciens Docteurs de l'Egliſe, trouva qu'Origenes & Didyme croyoient que Melchiſédech étoit un Ange : mais que ſaint Hippolyte, ſaint Irénée, Euſebe de Céſarée, Euſebe d'Emeſe, Apollinaire & Euſtathe d'Antioche s'accordoient à dire, quoiqu'en termes divers, & par des raiſonnemens différens, que ce Prince étoit Chananéen de naiſſance, & Roi de Salem, autrement Jébus ou Jéruſalem. Ce ſaint Docteur montre que Melchiſédech étoit une figure très-expreſſe de Jeſus-Chriſt, comme Roi de Salem ou Roi de paix, Prêtre & Roi tout enſemble, Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech ; & que quand il eſt dit dans ſaint Paul qu'il étoit ſans pere, ſans mere & ſans généalogie, cela ne veut pas dire qu'il ſoit deſcendu du Ciel, ni qu'il ait été formé immédiatement des mains de Dieu, mais ſimplement qu'il eſt introduit dans l'hiſtoire d'Abraham, ſans qu'on nous diſe qui il étoit, ni d'où il étoit, ni en quel temps il eſt né, ou en quel temps il eſt mort.

Théodore le Changeur, Diſciple de Théodore le Corroyeur, forma au commencement du troiſieme ſiecle, une héréſie nommée des *Melchiſédéciens* (3). Ces hérétiques diſoient que Melchiſédech n'étoit pas un homme, mais une Vertu céleſte, ſupérieur à Jeſus-Chriſt même, puiſque Melchiſédech étoit l'interceſſeur & le médiateur des Anges, au lieu que J. C. l'étoit ſeulement des hommes ; que J. C. n'étoit que la copie de Melchiſédech, & que ſon Sacerdoce n'étoit formé que ſur le modele de celui de Melchiſédech, ſelon cette parole du Pſeaume : *Vous êtes Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech.* Ils prenoient à la lettre ce que dit ſaint Paul, que Melchiſédech n'avoit ni pere, ni mere, ni généalogie. Ces hérétiques, pour autoriſer leurs erreurs, ſe ſervoient de certains Livres qu'ils avoient compoſés eux-mêmes, & qu'ils attribuoient à des perſonnes dont l'Ecriture ne parle point. Cette héréſie fut renouvelée en Egypte par un nommé Hiérax, qui ſoutenoit que Melchiſédech étoit le St. Eſprit. Cédrene & Zonare (4) parlent d'un autre ſorte de Mel-

(1) *In Appendice t. 3. S. aper. Aug. p. 106, e. f. 107, 108.* (2) *Vide in nov. Edit. S. Hieronymi, p. 570, tom. 2.* (3) *Vide Epiphan. hæreſ. & Theodoret. hæret. fab. l. 2, c. 6.* (4) *Vide, ſi placet, Scaliger. Not. ad Euſeb. p. 241, & Autores ab eo citatos.*

chiſédéciens, nommés autrement *Atingani*, comme n'oſant toucher les autres, de peur de ſe ſouiller. Ils demeuroient principalement dans la Phrygie, ne recevant pas la circonciſion, & n'obſervant pas le Sabbat. Ils ne préſentoient rien à perſonne avec la main, & ne recevoient rien de perſonne; mais ils le mettoient à terre, pour vous l'offrir, ou le prenoient à terre, lorſque vous leur offriez quelque choſe. Ils avoient pour Melchiſédech une profonde vénération; mais on ne ſait ſur quoi elle pouvoit être fondée.

Les Juifs au rapport de ſaint Jérôme (1), & les Samaritains au rapport de ſaint Epiphane, ſoutenoient que Melchiſédech étoit le même que le Patriarche Sem, fils de Noé. Opinion qui a été ſuivie par un grand nombre de Modernes (2). M. Jurieu (3) a prétendu prouver que Melchiſédech étoit le même que Cham. Un Auteur François dont parle le P. Salien (4), a voulu que ce ſoit Hénoch. Un autre réfuté par le P. Pétau (5), diſoit que les Mages qui étoient venus adorer Jeſus-Chriſt à Bethléem, étoient Hénoch, Melchiſédech & Elie. Quelques Auteurs Juifs (6) ont inféré que Melchiſédech étoit bâtard, de ce que l'Ecriture ne parle ni de ſa race, ni de ſes parens. Damiens hérétique (7) du nombre des Melchiſédeciens, étoit le Fils de Dieu, qui apparut à Abraham; & que ce ſaint Patriarche l'adora, & le reconnut pour le Meſſie. Pierre Cunæus (8) a renouvelé ce ſentiment, & l'a ſoutenu avec beaucoup de force. Pierre Du Moulin l'avoit auſſi appuyé; & encore en 1689 (9), un nommé Jacques Gaillard en entreprit la défenſe. On peut voir la Diſſertation que nous avons compoſée exprès ſur Melchiſédech, & qui eſt imprimée dans le ſecond Tome des Epîtres de ſaint Paul, à la tête de l'Epître aux Hébreux; & la Diſſertation de Chriſtophe Schlegel, imprimée à la fin du Commentaire de Louis Tena ſur l'Epître aux Hébreux.

MELCHISUA, troiſieme fils de Saül. Il fut tué avec ſon pere & ſes freres dans la bataille de Gelboé. 1 *Reg.* XXXI, 2.

MELCHOM, Dieu des Ammonites. C'eſt le même que Moloch. Voyez *Moloch.*

MELEA, fils de Menna, & pere d'Eliakim, un des aïeux de notre Sauveur ſelon la chair. *Luc.* III, 31.

MELECH, ſecond fils de Micha, & petit-fils de Jonathas fils de Saül. 1 *Par.* VIII, 35.

MELLO. Ce terme Hébreu ſignifie *rempli.* On appela ainſi une vallée très-profonde qui étoit entre l'ancienne ville de Jébus ou Jéruſalem, & la ville de David bâtie ſur le mont Sion. David & Salomon firent combler cette vallée (10), & on en fit une place d'aſſemblée pour le peuple. Salomon en prit même une partie pour y bâtir le palais de ſon épouſe la fille de Pharaon (11). Ce fut à l'oc-

(1) *S. Hieron. Tradit. Hebr. in Geneſ. & Ep. ad Evangel.* = (2) *Vide Lyran. Abul. Cajet. Eugub. in Geneſ.* XIV. *Rupert. in Matt.* 1. *Galatin. de Arcanis l.* X, *c.* 6. *Genebr. Chronic. Torniel. Annal. Moller, in Pſal.* CX. *Montacut. p.* 216. *Hugo Broughton. & Joan. Valleſ. Suarez, alii apud Tenam, & Schlegel.* = (3) Jurieu, Hiſt. Critique des Dogmes, &c. = (4) *Salian. Præf. in t.* 5. *Annal.* = (5) *Petav. t.* 3. *Theolog. Dogm. tract. de opificio,* 6, *dierum, l.* 1, *c.* 4, *art* 3. = (6) *Vide apud. Selden. curis ſecundis ad ſect.* 1, *de decimis.* = (7) *Epiphan. hæreſ.* 55. = (8) *Petr. Cunæus, l.* 3, *c.* 3, *de Rep. Hebr.* = (9) *Vide Acta Erudit. Lipſ. an.* 1686, *p.* 150. = (10) 3. *Reg.* IX, 15, 2. *Reg.* V, 9, & 1. *Par.* XI, 8. = (11) 3. *Reg.* IX, 24.

caſion des travaux que Salomon fit faire pour combler Mello, que Jéroboam fils de Nabat ſe révolta (1), & inſpira à ſes freres de la Tribu d'Ephraïm, l'eſprit de révolte, qui éclata après la mort de Salomon.

MELLO, Ville voiſine de Sichem. Il eſt dit dans le Livre des Juges, (2) que les habitans de Sichem, & ceux de la ville de Mello établirent Roi Abimélech fils de Gédéon. Le Texte Hébreu lit, *la maiſon de Mello*, au lieu de la ville de Mello. Quelques-uns croient que Mello étoit un bourgeois de Sichem, ou un quartier de cette ville. On ne connoît point de ville de *Mello* dans la Paleſtine.

MELLOTHI, fils d'Héman, Chef de la dixieme famille des vingt-quatre familles des Lévites. 1 *Par.* XXV, 4, 26.

MELLUS, fut un de ceux qui ſe ſéparerent de leurs femmes qui étoient étrangeres, après le retour de la captivité de Babylone. 1 *Eſdr.* X, 29.

MELOTE, en Grec, *mélotés* ou *mélota*, ſignifie une peau de brebis avec ſa laine, dont ſe ſervoient les Prophetes, les anciens Moines & les pauvres dans diverſes Provinces d'Orient. St. Paul dans l'Epître aux Hébreux (3), emploie le mot *mélota* dans le ſens que nous venons de dire : *Circuierunt in melotis, in pellibus caprinis.* Ce terme *mélota*, dérive de *melon*, une brebis. Il ſe prend quelquefois auſſi pour toute ſortes d'habits de peaux avec le poil, & en particulier, pour des habits de peaux de chevres, comme en portoient les Moines d'Egypte, au rapport de Caſſien (4).

MELOTHI, ville de Cilicie, qui fut priſe par Holofernes. *Judith.* II, 13. C'eſt peut-être la même que *Mallos*, dans la Cilicie, ſur le fleuve Pyramus. Les habitans de Mallos, *Mallotæ*, ſe révolterent contre Antiochus Epiphanes (5), parce que ce Prince les avoit donnés à une de ſes concubines. Au reſte le Grec de Judith ne parle point de *Mélothe*.

MEMMIUS. *Quintus Memmius* & *Titus Manilius*, Légats Romains, envoyés vers le Roi de Syrie Antiochus Eupator, écrivirent aux Juifs (6) qu'ils ratifioient tout ce que Lyſias Régent du Royaume de Syrie leur avoit accordé, & qu'ils envoyaſſent au plutôt des Députés à Antioche, pour y avoir ſoin des intérêts de leur nation.

MEMNON. Joſeph (7) aſſure que le ſépulcre de Memnon étoit au voiſinage du fleuve Béléus, ſi célebre par ſon ſable, dont on faiſoit du verre. Voyez *Béléus* ou *Condevia*. Nous ne ſavons de quel Memnon pouvoit être le tombeau dont parle Joſeph, car la fameuſe ſtatue de Memnon, qui rendoit, dit-on, un ſon agréable au lever du ſoleil, étoit à Thebes dans la haute Egypte, & non pas dans la Paleſtine; & l'autre Memnon fils de Tithon & de l'Aurore, fut tué au ſiege de Troie par Achilles. Comme il y a pluſieurs hommes célebres du nom de Memnon, il ſe peut faire que ce ſera quelqu'un d'eux qui aura été enterré ſur le fleuve Béléus.

MÉMOIRE. Dieu ordonne que l'on ait *mémoire* de ſes commandemens. Il dit à Moïſe qu'*il détruira la mémoire d'Amalech* (8), c'eſt-à-dire, qu'il le détruira de

(1) 3. *Reg.* XI, 27, 28, &c. (2) *Judic.* IX, 6. (3) *Hebr.* XI, 37. Περιῆλθον ἐν μηλωταῖς, ἐν αἰγείοις δέρμασι. (4) *Caſſian. de habitu Monach. c.* 11. (5) 1. *Macc.* IV, 30. (6) 2. *Macc.* XI, 34, 35, 36. (7) *Joſeph. de Bello, l.* 2, *c.* 6, *ſeu* κεφ. ιζ. *p.* 790, 791. (8) *Exod.* XVII, 14.

telle

telle ſorte, qu'il n'en ſera plus fait de mention dans le monde. Et ailleurs (1), il dit qu'il exter minera la mémoire des méchans de deſſus la terre, & (2) que la mémoire du méchant eſt périe avec le ſon, ou avec bruit & éclat. Enfin Dieu promet aux juſtes que leur mémoire ſera en bénédiction, & qu'elle ne périra jamais.

MEMPHIS, en Hébreu, *Noph* ou *Moph*, ville très-célebre de l'Egypte, ſituée environ à quinze mille pas au-deſſus de la ſéparation du Nil, ou du commencement du Delta (3). Au-deſſus de Memphis, vers le midi, étoient les fameuſes pyramides, dont deux paſſoient pour des merveilles du monde. Memphis a été pendant un long temps la demeure des anciens Rois d'Egypte, juſqu'au temps des Ptolémées, qui réſiderent ordinairement à Alexandrie. Cette ville, j'entends Memphis, eſt aujourd'hui entierement détruite. Les Prophetes (4) parlent ſouvent de Memphis. Ils prédiſent les malheurs qu'elle ſouffrit de la part des Rois de Chaldée & de Perſe, & ils menacent les Iſraélites qui ſe retirent en Egypte, ou qui ont recours aux Egyptiens, de les faire périr dans ce pays. Ezéchiel dit que le Seigneur fera périr les Idoles de Memphis. C'eſt dans cette ville qu'on nourriſſoit le bœuf Apis, que le Roi Cambyſes fit mourir.

Les Orientaux appellent Memphis *Meſr*, ou *Miſr*, comme étant Capitale de l'Egypte, autrement *Mezer*, ou *Mizraïm*. Ils la nomment auſſi *Monf*, du nom fort approchant de l'Hébreu *Mof*, ou *Noph*, dont les Grecs ont formé *Memphis*. Les anciens Rois d'Egypte prirent plaiſir à l'orner. Elle ſubſiſta avec éclat juſqu'à ce que les Arabes firent la conquête de l'Egypte ſous le Calife Omar, l'an 18 ou 19 de l'Hégire de Jeſus-Chriſt.... Amron Ben-as qui la prit, fit bâtir tout auprès une autre ville qui fut nommée *Fuſthat*, (5) à cauſe de la tente de ce Général, qui demeura dreſſée fort long-temps en ce même lieu. Les Califes Fatimites, qui ſe rendirent maîtres de l'Egypte, en ajouterent encore une autre, qu'ils nommerent *Caherah*, c'eſt-à-dire, la Victorieuſe, qui nous eſt connue aujourd'hui ſous le nom de grand Caire.

Les Sultans Mammelus de la Dynaſtie des Circaſſiens, ayant fait depuis bâtir un château fort élevé & bien fortifié ſur la rive Orientale du Nil, firent en ſorte peu à peu que la ville du Caire changea de place, & que l'on appelle encore aujourd'hui ce qu'avoient bâti les Fatimites, le vieux Caire. Or il faut remarquer que l'ancienne Meſr ou Memphis, étoit ſituée ſur la rive Occidentale du Nil, & que tout ce que les Arabes y ont ſucceſſivement bâti, eſt placé du côté de l'Orient.

Ainſi s'eſt accompli à la longue, & dans la ſuite des ſiecles, ce que les Prophetes avoient prédit contre Memphis (6). *Ces ſages Conſeillers de Pharaon lui ont donné un conſeil inſenſé; comment dites-vous à Pharaon? Je ſuis le fils des Sages, le fils des anciens Rois. Que ces Sages vous diſent à préſent ce que le Seigneur a réſolu ſur l'Egypte. Ils ſont inſenſés ces Sages de l'Egypte; ils ſont ſans ſageſſe ces Princes de Memphis; ils ont trompé*

(1) *Pſalm.* XXXIII, 16. (2) *Pſalm.* IX, 7. (3) *Plin. l.* 5, *c.* 9. *Vide & Strabo. l.* 17, *p.* 555. (4) Voyez *Iſai.* XIX, 13. *Jerem.* XLIV, 1, XLVI, 14, 19. *Oſée* IX, 6. *Ezech.* XXX, 13, 16. (5) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 580, col. 1. (6) *Iſai.* XIX, 11, 12, 13, *& ſeq.*

l'Egypte & tout ſon peuple. Le Seigneur a répandu au milieu d'eux l'eſprit de vertige. Ils ont fait errer l'Egypte comme un homme ivre & plein de vin ; l'Egypte ſera alors dans l'incertitude de ce qu'elle aura à faire. Les grands comme les petits ; ceux qui commandent comme ceux qui obéiſſent, ſeront dans le trouble & dans la confuſion. Ils s'étonneront ; ils trembleront comme des femmes. En ce temps-là la terre de Juda deviendra l'effroi de l'Egypte, &c. Nous croyons que tout cela regarde le temps de la guerre de Sennachérib contre l'Egypte, & les diviſions qui ſuivirent la mort de Séhon Roi d'Egypte. Voyez le Commentaire ſur le Chap. XIX d'Iſaïe.

Jérémie (1) décrit les maux que Nabuchodonoſor devoit faire au même pays, d'une maniere encore plus claire que ce que nous venons de voir. *Je vais mander Nabuchodonoſor Roi de Babylone mon ſerviteur : Il placera ſon trône dans la ville même de Taphnis. Il viendra & il détruira le pays d'Egypte. Il portera la mort, à qui eſt deſtinée la mort, & la captivité à qui doit ſouffrir la captivité, l'épée à qui doit périr par l'épée. Il mettra le feu dans les Temples de l'Egypte, & emmenera captifs les Dieux de l'Egypte.... Il briſera les ſtatues*, ou les colonnes, les obéliſques qui *ſont dans le Temple du Soleil*, apparemment à Memphis. Tout ceci arriva ſous le Regne de Pharaon Ephrée Roi d'Egypte, que Nabuchodonoſor vainquit, & qu'il mit à mort. *O fille d'Egypte, préparez-vous à aller en captivité ; car Memphis ſera réduite en un deſert, elle ſera abandonnée, & deviendra inhabitable.*

Ezéchiel raconte encore dans un plus grand détail les maux que Nabuchodonoſor fit à l'Egypte. Il dit que le Seigneur a livré ce pays à Nabuchodonoſor pour le récompenſer des ſervices qu'il lui a rendus dans le ſiege de Tyr (2). Il parle en particulier de la ville de Memphis. *J'exterminerai les Statues, & j'anéantirai les Idoles de Memphis. Il n'y aura point à l'avenir de Prince du pays d'Egypte, & je répandrai la terreur dans toutes les terres. No-ammon ſera ravagée, & Memphis ſera tous les jours dans l'angoiſſe.*

Long-temps après (3) Cambyſe Roi de Perſe, fils de Cyrus, ſe rendit maître de l'Egypte, après avoir pris Péluſe, qui étoit comme la clef de ce pays (4) ; Pſammenite Roi d'Egypte marcha à ſa rencontre avec une puiſſante armée. Cambyſe le défit ; & ceux qui purent échapper, ſe ſauverent dans Memphis, où Cambyſe les ayant pourſuivis, il envoya vers la Ville, par le Nil, un vaiſſeau de Mitylene pour les ſommer de ſe rendre. Mais les Egyptiens en fureur, ſe jetterent ſur le Héraut qu'on leur envoyoit, & ſur ceux du vaiſſeau, & les mirent tous en pieces. Cambyſe s'étant en peu de temps rendu maître de la place, fit exécuter publiquement autant d'Egyptiens, & de la plus haute nobleſſe, qu'il y avoit eu de ſes gens mis à mort dans le vaiſſeau de Mitylene. De ce nombre fut le fils aîné du Roi Pſammenite. Pour le Roi, Cambyſe le conſerva, & lui aſſigna même un entretien raiſonnable ; mais il n'en jouit pas long-temps. On s'apperçut qu'il vouloit exciter du trouble dans le Royaume, & on lui fit avaler du ſang de taureau qui le fit mourir ſur l'heure même.

(1) *Jerem.* XLIII, XLIV, XLV, XLVI. (2) *Ezech.* XXIX, 18, 19, &c. XXX, 13, 14. An du Monde 3416. (3) An du Monde 3478, avant J. C. 522. (4) *Herodot. l.* 3.

L'Egypte demeura ſous la domination des Perſes, juſqu'au regne d'Artaxercès (1). Alors ils ſecouerent le joug & choiſirent Inare Prince des Lybiens pour leur Roi. Ils appellerent les Athéniens à leur ſecours; Charitimis fut chargé de la conduite de cette entrepriſe; & Artaxercès envoya Achemenides l'un de ſes freres, à la tête d'une armée de trois cents mille hommes contre les rebelles. Les Perſes furent battus, & perdirent dans un ſeul combat juſqu'à cent mille hommes. Ceux qui échapperent, ſe ſauverent à Memphis. Les vainqueurs les y pourſuivirent, & ſe rendirent maîtres d'abord de deux parties de la Ville; mais les Perſes s'étant fortifiés dans la troiſieme, appelée la muraille blanche, qui étoit la plus grande & la plus forte des trois, ils y ſoutinrent un ſiege de près de trois ans, juſqu'à ce qu'ils furent délivrés par ceux qu'on envoya à leur ſecours.

Alexandre le Grand ayant conquis l'Egypte ſur les Perſes, & ayant bâti Alexandrie, les Rois d'Egypte ſes ſucceſſeurs ne ſongerent qu'à agrandir & à embellir Alexandrie, dont ils firent la Capitale d'Egypte. Memphis fut peu conſidérée, & après pluſieurs révolutions, fut enfin détruite par les Arabes, ainſi que nous l'avons dit.

MEMRA. Ce terme ſe trouve ſouvent dans les Paraphraſes Chaldaïques des Livres de Moïſe; il ſignifie le *Verbe*; & on prétend que les Auteurs de ces Paraphraſes, ont voulu ſous ce terme déſigner le Fils de Dieu, la ſeconde perſonne de la Trinité. Or leur témoignage eſt d'autant plus conſidérable, qu'ayant vécu avant Jeſus-Chriſt, ou du temps de Jeſus-Chriſt, ils ſont des témoins irréprochables du ſentiment de leur nation ſur cet article, puiſque leur *Targum* ou explication, a toujours été, & eſt encore aujourd'hui dans une eſtime univerſelle parmi les Juifs. Dans la plupart des paſſages où ſe trouve le nom ſacré de *Jéhovah*; les Paraphraſtes y ont ſubſtitué le nom de *Memra* (2), qui ſignifie le *Verbe*, & qui differe de *Pitgama*, qui en Chaldéen ſignifie le diſcours; & comme ils attribuent au *Memra* tous les attributs de la Divinité, on en infere qu'ils ont cru la Divinité du Verbe.

En effet c'eſt le *Memra* qui a créé le Monde. C'eſt lui-même qui apparut à Abraham dans la pleine de Mambré, & à Jacob au ſommet de Béthel. C'eſt lui que le même Jacob prit pour témoin de l'alliance qu'il fit avec Laban: *Que le Verbe voie entre vous & moi.* C'étoit ce même Verbe qui apparut à Moïſe ſur le mont Sinaï, & qui donna la Loi aux Iſraélites, qui parloit tête à tête avec ce Légiſlateur, qui marchoit à la tête du peuple, qui le rendoit vainqueur des Nations, & qui étoit un feu vengeur & dévorant pour ceux qui violoient les Lois du Seigneur. Tous ces caracteres où le Paraphraſte emploie le nom de *Memra*, déſignent clairement le Dieu Tout-puiſſant: ce Verbe étoit donc Dieu, & les Hébreux le croyoient ainſi du temps que le Targum a été compoſé.

Ce *Memra* répond au *Cachema*, ou à la Sageſſe dont parle Salomon dans le Livre des Proverbes (3), & Jeſus fils de Sirach dans ſon Ouvrage intitulé l'Eccléſiaſtique (4): Et au Verbe tout Puiſſant, *omnipotens ſermo tuus*: du Livre de la

(1) *Thucidid. lib.* 1 *Cteſias, Diodor. Sicul. l.* XI. Vers l'an du Monde 3530. (2) ממרא דיי *Verbum Dei.* (3) *Prov.* III, 19, 20, & VIII, 11, 12, & *ſeq.* (4) *Eccli. c.* 1, 2, 3, 4, & *ſeq.*

Sageſſe (1); Et encore (2) : *Afin que vos enfans* connuſſent que ce ne ſont pas les fruits de la terre qui repaiſſent les hommes; mais *que c'eſt votre parole qui conſerve ceux qui croient en vous* ; & le *Logos*, le Verbe dont Philon parle (3) en tant d'endroits, & le même *Logos* dont ſaint Jean l'Evangéliſte nous a ſi divinement découvert le myſtere à la tête de ſon Evangile.

Tout cela embarraſſe ceux qui nient la Divinité du Verbe. Grotius, pour éluder l'autorité du Targum, a prétendu que Dieu avoit produit, ſelon les Juifs, un Etre ſubalterne, dont il ſe ſervoit pour la création de l'Univers. Mais cet Etre qui crée, quel qu'il ſoit, eſt néceſſairement Dieu, puiſqu'il n'y a que Dieu qui ait ce pouvoir, & le Targum l'attribue à *Memra*.

M. le Clerc écrivant ſur le premier Chapitre de ſaint Jean, dit à peu-près la même choſe; il ſoutient que Philon dans tout ce qu'il dit du *Logos*, ne regarde pas le verbe comme une perſonne diſtincte, mais qu'il en fait un Ange & un principe inférieur à la Divinité. Mais quand Philon auroit manqué d'exactitude en quelque endroit en parlant du Verbe, & en traitant une matiere ſi ſublime & ſi cachée, on ne devroit pas s'en étonner, ni en faire retomber la faute ſur le Verbe même; mais qu'on voie ſi ſaint Jean, mieux inſtruit que Philon de la nature du Verbe, ne l'a pas bien développée dans ſon Evangile, & qu'on s'en tienne à ce que dit ce divin Ecrivain, inſtruit de la bouche même de Jeſus-Chriſt, & par l'inſpiration de ſon Eſprit. Voyez ci-après l'article *Parole*.

MENDIER, *Mendiant*, *Mendicare*, *Mendicus*. Moïſe (4) exhortant les Iſraélites à faire l'aumône, dit : *Il n'y aura ni indigent, ni mendiant parmi vous, afin que le Seigneur vous béniſſe dans la terre qu'il vous doit donner.* Et un peu plus bas : *Si un de vos freres qui demeure dans quelqu'une de vos villes, tombe dans la pauvreté, vous ne retirerez point de lui votre main, & vous n'endurcirez point votre cœur, mais vous lui donnerez.* Le Texte Hébreu de cet endroit ne parle point de *mendians*. D'ailleurs on ſait aſſez que parmi les Juifs, comme parmi les autres peuples, il y a toujours eu des pauvres & des mendians. Dieu même dans le même Chapitre (5), ne dit-il pas : *Non deerunt pauperes in terra habitationis veſtræ* ? Et ne voit-on pas par l'Evangile, qu'il y avoit pluſieurs mendians dans Jéruſalem, & dans les autres endroits du pays (6). Le pauvre Lazare ne mendioit-il pas, auſſi-bien que l'aveugle-né, guéri par Jéſus-Chriſt, & quelques autres aveugles qui étoient à Jéricho ? Le vrai ſens de l'endroit de Moïſe, eſt donc que Dieu verſera une bénédiction ſi abondante ſur les terres des Hébreux la ſixieme année, qu'encore qu'ils ne faſſent ni moiſſon, ni récolte en l'année ſabbatique, toutefois il n'y aura point de pauvres parmi eux, pourvu qu'ils ſoient fidelles à obſerver ſes préceptes; ou bien, il veut leur recommander la charité & l'aumône, en telle ſorte qu'il n'y ait point de pauvres parmi eux. Soyez ſi charitables & ſi grands aumôniers, que l'on ne voie perſonne dans l'indigence dans Iſrael. Les Juifs encore au-

(1) *Sap.* XVIII, 15. (2) *Ibidem.* XVI, 26. (3) *Philo de Opificio*, *ep.* 3. *Allegor.* II, *p.* 76; *lib. Quod Deus ſit. p.* 248, & *lib. Quis rerum divin. hæreſ. p.* 293. (4) *Deut.* XV, 4, 7. (5) *Deut.* XV, 11. (6) Voyez *Marc.* X, 46. *Luc.* XVIII, 35. *Joan.* IX, 8. *Luc.* XVI, 22.

jourd'hui obſervent une grande diſcipline, pour empêcher, autant qu'il ſe peut, qu'il n'y ait des pauvres parmi eux. Ils font des aumônes & des cueillettes en public & en particulier pour les pauvres, & il eſt très-rare que l'on voie des mendians de leur nation dans les lieux où ils ſont nombreux & puiſſans (1).

Quelques-uns ont cru que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres s'étoient réduits à une telle pauvreté, qu'ils avoient même mendié. L'Auteur d'un Sermon ſur le Dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie, imprimé ſous le nom de ſaint Bernard, mais qui eſt d'Ælrede Abbé de Riéval, de l'Ordre de Cîteaux en Angleterre, qui vivoit au douzieme ſiecle (2), dit expreſſément que Jeſus-Chriſt mendia de porte en porte pendant les trois jours qu'il demeura à Jéruſalem, lorſqu'il y reſta étant âgé de douze ans, à l'inſçu de ſes parens : *Quaſi unus è turbâ pauperum ſtipem per oſtia mendicabat.* Saint Thomas (3) répondant à Guillaume de Saint-Amour (4), qui avoit attaqué la mendicité des Freres Prêcheurs, & qui avoit ſoutenu que ni Jeſus-Chriſt, ni ſes Apôtres n'avoient jamais mendié, s'efforce de prouver que Jeſus-Chriſt avoit vraiment mendié ; par exemple, à Jéricho, lorſqu'il dit à Zachée (5) : Deſcendez promptement, parce que je dois aujourd'hui demeurer dans votre maiſon. Mais il faut avouer que ce paſſage ne prouve nullement que Jeſus-Chriſt ait mendié dans cette occaſion ; & l'opinion d'Ælrede n'eſt d'aucune conſéquence, puiſqu'elle n'eſt fondée que ſur une conjecture & un fait très-incertain. Mais l'on ſait indubitablement que le Sauveur avoit des perſonnes qui le ſuivoient, & qui fourniſſoient à ſes beſoins (6) : *Miniſtrabant ei de facultatibus ſuis.* Il avoit une bourſe commune, où l'on mettoit ce qui lui étoit offert volontairement : *Judas loculos habens, ea quæ mittebantur, portabat* (7). Enfin Jeſus-Chriſt avant ſa prédication, avoit un métier, dont il travailloit avec ſon pere ſaint Joſeph : *Nonne hic eſt faber* (8) ? Les Diſciples auſſi avoient des métiers, & ils les exerçoient même pendant leur prédication. On peut voir ce que dit ſaint Paul, *Act.* XX, 34. *Ad ea quæ mihi opus erant, & his qui mecum ſunt, miniſtraverunt manus iſtæ.* Voyez auſſi 1. *Cor.* IV, 12. *Epheſ.* IV, 28. *Act.* XVIII, 2, 3, &c. Voyez ci-après l'article *Pauvre.*

MÉNÉLAUS, autrement nommé *Onias IV*, ſuccéda à Jaſon dans la ſouveraine Sacrificature des Juifs, & eut pour ſucceſſeur Alcime. Il fut établi en 3832, & mis à mort après dix ans, en 3842, avant Jeſus-Chriſt 158, avant l'Ere vulgaire 162. Nous en parlerons plus au long ſous l'article d'*Onias V.*

MENI. La Déeſſe *Meni* eſt *la Lune.* Jérémie (9) en parle ſous le nom de *Reine du Ciel* ; & Iſaïe (10), ſous le nom de *Meni.* L'un & l'autre montrent que ſon culte étoit fort commun dans la Paleſtine ; & que les Hébreux y étoient fort attachés. *Meni* eſt apparemment la même qu'*Aſtarte* & que *Vénus la Céleſte*, honorée ſur-

(1) Voyez Léon de Modene, part. 1, c. 14, *& Selden. de jure nat. & gent. l.* 6, *c.* 6. (2) *Vide in Edit. Oper. S. Bern. t.* 2, *p.* 578. *Edit. Mabillon. & in Bibl. PP. t.* 23, *p.* 154. (3) *D. Thom. l.* 17, *opuſcul.* 19, *c.* 7. (4) *Guill. de ſancto amore de periculis poſter. tempor.* (5) *Luc.* XIX, 5. (6) *Luc.* VIII, 3. (7) *Joan.* XII, 6. (8) *Marc.* VI, 3. (9) *Jerem.* VII, 18 & XLIV, 17, 181. (10) *Iſai.* LXV, 11

tout parmi les Phéniciens & les Carthaginois. C'eſt des Phéniciens ou Chananéens que les Iſraélites avoient pris le culte de cette fauſſe Divinité. Iſaïe leur reproche de dreſſer une table à *Gad*, qui eſt le Soleil, & de faire des libations à *Meni* : *Qui ponitis fortunæ* (Hébr. *Gad*) *menſam, & libatis ſuper eam ;* l'Hébreu, *& libatis Meni.* Jérémie dit que pour honorer la Reine des Cieux, les peres allument le feu, les femmes paîtriſſent des gâteaux, & les enfans amaſſent le bois pour cuire ces gâteaux, en l'honneur de la Reine du Ciel : *Filii colligunt ligna, & patres ſuccendunt ignem ; & mulieres conſpergunt adipem, ut faciant placentas Reginæ Cœli.* Ailleurs les Iſraélites déclarent au même Jérémie que malgré ſes remontrances, ils continueront à honorer la Reine du Ciel, en lui offrant des oblations, comme ont fait leurs peres ; que depuis qu'ils ont ceſſé de ſacrifier à la Reine du Ciel, ils ont été conſumés par l'épée & par la famine. On voit par Strabon (1), que *Men*, le Mois ou la Lune, avoit pluſieurs Temples conſacrés à ſon honneur dans l'Aſie Mineure & dans la Perſe, & qu'on juroit ſouvent par le *Men* du Roi, c'eſt-à-dire, par ſa fortune. Voyez notre Commentaire ſur Iſaïe, LXV, II.

MENNA, fils de Mathata, & pere de Méléa, un des aïeux de notre Sauveur Jeſus-Chriſt ſelon la chair. *Luc* III, 31.

MENNI. Jérémie (2) invite les Rois de Menni, d'Ararat & d'Aſcénès, à faire la guerre à Babylone. *Ararat* & *Aſcénès* ont été expliquées ailleurs. Pour *Menni*, nous croyons qu'il marque *la Miniade*, Province d'Arménie ; & peut-être que l'Arménie a pris ſon nom d'*Aram* & *Minni* ; le Syrien, de Minni ou de la Miniade, dont parle Nicolas de Damas, l. 96, cité dans Joſeph, *Antiq. lib.* 1, *c.* 4, *p.* 10, *B. C.*

MENNITH, ville de delà le Jourdain, qui eſt ſituée à quatre milles d'Eſébon, ſur le chemin de Philadelphie, dit Euſebe (3). Elle appartenoit aux Ammonites, lorſque Jephté leur fit la guerre (4). Ezéchiel (5) dit que Juda portoit aux Foires de Tyr *du froment de Minnith.* La Vulgate porte, *frumentum primum*, du plus pur froment.

MENOIS ; apparemment la même que *Minoïs*, dont il eſt fait mention dans la ſouſcription de quelques Conciles (6). *Menoïs* n'étoit pas loin de Gaza, comme le dit Euſebe (7). C'eſt ſans doute la même que *Menoeium caſtrum*, que l'on trouve dans le Code Théodoſien (8). Elle étoit la Capitale des *Maoniens* ou *Mæoniens*, dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Voyez 1 *Par.* IV, 40, 41, & 2 *Par.* XX, 1, dans l'Hébreu ; & ci-devant l'art. *Maon*, qui eſt la même que *Menoïs.*

MENSONGE, *Mentir*, *Menteur.* Le menſonge eſt condamné par une infinité d'endroits tant de l'ancien que du nouveau Teſtament. Voyez *Exod.* XXIII, 1, 7. *Levit.* XIX, 11. *Prov.* XII, 22, XIII, 5, XIX, 22. *Sap.* I, 11. *Eccli.* VII, 13, XX, 20, XXV, 23. *Oſée* IV, 1. *Act.* V, 4. *Epheſ.* IV, 25. *Jacob*, V, 12. Notre Sauveur veut que ſes Diſciples ſoient ſi ſimples & ſi ſinceres, que

(1) *Strabo, l.* 11, *p.* 383. (2) *Jerem.* LI, 27. (3) *Euſeb. Onomaſt. in Minnith.* (4) *Judic.* XI, 33. (5) *Ezech.* XXVII, 17, *ſecund. Hebr.* (6) *Concil. Calced. an.* 451. *Epiſcop. Minoïdis ſubſcripſit.* (7) *Euſeb. Onomaſt. in Meneben.* (8) *L.* 20. *Cod. Theod. de Erog. milit. annon.*

leur parole vaille autant que les plus grands ſermens ; & qu'ils ne diſent pour aſſurer que cela eſt, ou cela n'eſt pas (1) : *Sit autem ſermo veſter, eſt, eſt ; non, non. Quod autem his abundantius eſt, à malo eſt.* Ainſi c'eſt en vain que l'on veut juſtifier certaines perſonnes qui ont dit des menſonges, qui ſont d'ailleurs louées dans l'Écriture. L'Ecriture ne loue jamais leur menſonge, mais ou leur charité ou leurs autres bonnes actions. Ce qui eſt de ſoi mauvais, ne peut jamais être bon. Lorſque Abraham dit que Sara eſt ſa ſœur, & non ſon épouſe ; & lorſque Iſaac dit la même choſe de Rebecca ſa femme ; lorſque Jacob par un menſonge, ſurprend la bénédiction de ſon pere, au préjudice d'Eſaü ; lorſque les ſages-femmes d'Egypte diſent que les femmes des Hébreux enfantent ſans leur ſecours, & lorſque les Hébreux avant leur ſortie d'Egypte, empruntent des choſes qu'ils n'ont nulle envie de rendre ; ni les uns, ni les autres ne ſont louables en cela : mais le mal qu'ils faiſoient, peut être diminué par les circonſtances, par l'intention, ou par d'autres raiſons qui ne nous ſont point connues. Au reſte, en condamnant le menſonge, nous ne condamnons ni les ſtratagêmes, ni les hyperboles, ni certaines railleries, & certains diſcours que la coutume & le conſentement des peuples ne mettent pas au rang des menſonges. On peut voir ſaint Auguſtin dans ſes Livres du menſonge, & contre le menſonge.

Dieu répand *l'eſprit de menſonge* dans la bouche de tous les faux Prophetes (2) ; il permet qu'ils ſuivent l'impreſſion du mauvais eſprit, & qu'on les écoute. *Ne déſirez point de manger avec celui dans qui ſe trouve le pain de menſonge* (3) : ou en ſuivant l'Hébreu, qui parle d'un repas que l'on prend à la table d'un Prince : ne déſirez point ſa bonne chere, car *c'eſt un pain de menſonge* : c'eſt une nourriture qui flatte le goût, mais qui ne nourrit pas ; c'eſt un pain trompeur, qui n'eſt bon qu'en apparence. Ailleurs il appelle un pain menteur, ou un *pain de menſonge*, celui qui eſt acquis par l'injuſtice ; *ſuavis eſt homini panis mendacii, & poſtea implebitur os ejus calculo* (4).

Nous avons mis notre eſpérance dans le menſonge (5) : *Poſuimus mendacium ſpem noſtram.* Nous avons mis notre confiance dans des alliés trompeurs, ou dans les promeſſes trompeuſes des faux Prophetes ; ou enfin dans le ſecours des Idoles que vous appelez du nom de vanité & de menſonge, & enſuite (6) : *La grêle renverſera l'eſpérance de menſonge.* Ces vaines eſpérances dont il a parlé un peu auparavant. Et ailleurs (7) : L'idolâtre ne rentrera pas en lui-même, & ne dira pas : Peut-être que le menſonge eſt dans mes mains : *Fortè mendacium eſt in dextera mea.* Peut-être ſuis-je dans l'erreur d'adorer ainſi du bois. Jérémie (8) : *Verè mendacium operatus eſt ſtylus mendax ſcribarum.* Le ſtyle des Docteurs de la Loi n'a écrit que le menſonge. Ils vous ont promis la paix, & voilà la guerre. Leurs promeſſes ſont vaines & trompeuſes : Et ailleurs (9) : *Facta eſt plaga mea quaſi mendacium aquarum infidelium.* Les eaux infidelles, ſont celles qui ne cou-

(1) *Matth.* V, 37. *Jacobi* V, 12. (2) 3. *Reg.* XXII, 23. (3) *Prov.* XXIII, 3. (4) *Prov.* XX, 17. (5) *Iſai.* XXVIII, 15. (6) *Iſai.* XXVIII, 27. (7) *Iſai.* XLIV, 20. (8) *Jerem.* VIII, 8. (9) *Idem.* XV, 18.

lent qu'une partie de l'année ; leur menſonge eſt lorſqu'elles coulent toujours. Ma douleur, qui devroit ſe paſſer, comme ces eaux qui tariſſent pendant l'été, demeure & s'augmente de jour en jour.

LES COLLINES MENTEUSES (1), ſont celles qui après une belle apparence ne produiſent aucun fruit. Oſée (2) : *Vinum mentietur eis.* Le vin leur mentira, la vendange manquera. Habacuc (3) : *Mentietur opus olivæ.* Les Oliviers manqueront. Les Latins ont les mêmes manieres de parler. Horace, *Epiſt. l.* 1, *Spem mentita ſeges.*

MENTIR ſe met auſſi pour la rebellion : *Filii alieni mentiti ſunt mihi (4).* Et Pſalm. LXV, 3. *Mentientur tibi inimici tui.* Et Pſalm. LXXX, 16. *Inimici Domini mentiti ſunt ei.* Ils lui ont manqué de fidélité.

MENTE, herbe odoriférante. La Loi n'obligeoit pas à donner la dîme de ces ſortes d'herbes ; elle ne ſoumettoit à la Loi de la dîme, que ce que l'on comprenoit ſous le nom de revenus, *proventus* ; ſur tout ce qui ſe recueilloit à la campagne. Les Phariſiens voulant ſe ſignaler par une obſervance plus littérale & plus exacte que les autres, donnoient la dîme de la mente, de l'anet & du cumin. Jeſus-Chriſt ne blâme pas cette exactitude (5) ; mais il ſe plaint qu'ils négligent pendant ce temps les préceptes eſſentiels de la Loi.

MEPHAATH, ville de la Tribu de Ruben (6), qui fut cédée aux Lévites de la famille de Mérari (7). Euſebe dit que de ſon temps les Romains y entretenoient une garniſon pour la ſureté du pays.

MER, en Latin, *mare*, en Hébreu, *jam*, en Grec, *Thalaſſé*. Les Hébreux donnent le nom de mer à tous les grands amas d'eaux, (8) aux grands lacs, aux étangs. Ainſi la mer de Galilée, ou de Tibériade, ou de Cinéreth, n'eſt autre que le lac de Génézareth ou de Tibériade, dans la Galilée. La mer morte, la mer du déſert, la mer d'Orient, la mer de Sodome, la mer du ſel ou la mer ſalée, la mer Aſphaltite ou du bitume, n'eſt autre que le lac Aſphaltite, ou le lac de Sodome. La mer de Séméchon, eſt le lac de même nom. *La mer de Jazer*, *Jerem.* XLVIII, 32, eſt le lac qui étoit auprès de la ville de Jazer, au-delà du Jourdain. *La mer de Suph*, eſt la mer rouge. La mer occidentale, ou la grande mer, ou la mer de derriere, eſt la Méditerranée. On donna le même nom de *mer (9)* à un très-grand baſſin de bronze que Salomon fit faire dans le Temple pour la commodité des Prêtres, qui y lavoient les pieds & les inteſtins des victimes, & les inſtrumens dont ils ſe ſervoient dans les ſacrifices.

Les Arabes & les Orientaux en général (10) donnent auſſi quelquefois le nom de *mer* aux grands Fleuves, comme le Nil, l'Euphrate, le Tigre & autres, qui par leur grandeur, & par l'étendue de leur débordement, paroiſſent comme de petites mers, ou de grands lacs. Il eſt important d'en donner des preuves, à cauſe qu'il y a pluſieurs paſſages de l'Ecriture dont ſans cela l'explication paroît preſque impoſſible. Iſaïe (11) *Le Seigneur déſolera la lan-*

(1) *Jerem.* III, 23. (2) *Oſee* IX, 2. (3) *Habac.* III, 17. (4) *Pſalm.* XVII, 46. (5) *Matth.* XXIII, 23. (6) *Joſue* XIII, 18. (7) *Joſue* XXI, 36. (8) *Hieronym. Tradit. Hebr. in Geneſ.* 1, &c. (9) 3. *Reg.* VII, 23. (10) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 672, col. 2. *Bochart. de Animal. ſacr. part.* 2, *l.* 5. (11) *Iſai.* XI, 15.

gue de la mer d'Egypte ; *il élevera ſa main ſur ce fleuve par la force de ſon eſprit*, ou par le vent impétueux & deſſéchant qu'il fera lever *pour deſſécher ſes ſept bras, en ſorte qu'on les paſſe à pied ſec.* Tout ceci ne peut s'entendre que du Delta, qui eſt comme la langue du Nil, nommé ici *la mer d'Egypte*. On ſait que ſur les côtes de la Méditerranée, du côté qu'elle arroſe l'Egypte, il n'y a ni langue de terre, ni langue de mer, & d'ailleurs toute la deſcription du Prophete déſigne le Nil & ſes ſept bras ; *ſeptemplicis oſtia Nili.*

Le même Prophete déſigne encore le Nil ſous le nom de mer dans cet endroit (1) : *Malheur à la terre qui fait retentir les ailes de ſes cymbales*, ou de ſes ſiſtres, *qui eſt au-delà des fleuves de Chus.* (Il nomme ici la mer Rouge les fleuves de *Chus*, parce que le peuple de Chus habitoit ſur le bord oriental de cette mer.) *Ce peuple qui envoie ſes Ambaſſadeurs ſur la mer, & les fait courir dans des vaiſſeaux de jonc* : Ici il marque le Nil ſous le nom de *mer*. Les vaiſſeaux de jonc étoient propres à l'Egypte, comme le remarque Pline (2) : *Ex ipſo papyro navigia texunt, & ex libro vela.* Le Prophete Iſaïe continue, adreſſant ſa parole aux Ambaſſadeurs qui vont ſur le Nil dans des barques de jonc : *Allez, Ambaſſadeurs vîtes & diligens, vers cette nation arrachée & déchirée, vers ce peuple qui eſt le plus terrible de tous, vers cette nation qui ſe ſert de cordeaux & de meſures, qui eſt foulée aux pieds, dont la terre eſt ravagée par les inondations du fleuve ;* cette peinture ne peut convenir qu'à l'Egypte ; ce pays étoit alors déchiré par des diviſions domeſtiques ; l'Egypte eſt rongée & ravagée par les inondations du Nil ; c'eſt un pays de lignes & de meſures, parce que le limon qui ſe répand ſur ſes terres, en cache les bornes & les limites, & oblige d'employer ſouvent le cordeau pour la meſurer, &c.

Le pays de Babylone, qui étoit arroſé par l'Euphrate, eſt appelé par le même Prophete (3), *le déſert de la mer*, ou *la mer déſerte*, ſoit à cauſe de l'état de ſolitude où elle devoit être réduite, ou par ironie, ou par antiphraſe, parce qu'alors Babylone étoit une Ville très-fréquentée & très-peuplée. Cette ville ſituée ſur les grandes eaux, ſur *la mer*, & qui eſt la demeure d'une ſi grande multitude de peuple. Jérémie en parle de même (4), *Babylone a été inondée de ſa mer ; les flots l'ont toute couverte ;* & un peu auparavant : *Je deſſécherai ſa mer, je tarirai ſes ſources :* Et ailleurs Iſaïe parlant du Roi de Babylone, il l'appelle (5), *Leviathan qui a ſa demeure dans la mer.* Ezéchiel (6) donne le même nom au Roi d'Egypte, dont la demeure étoit ſur le Nil.

Daniel (7) parlant d'Antiochus qui conduiſit ſon armée au-delà de l'Euphrate, & qui campa dans les campagnes de Méſopotamie, dit qu'il campa à *Padan* entre les mers, *inter maria*, c'eſt-à-dire, entre l'Euphrate & le Tigre. Oſée (8) appelle les Babyloniens & les Egyptiens, *Enfans de la mer : Formidabunt filii maris, & avolabunt quaſi avis ex Ægypto, & quaſi columba de terra Aſſyriorum* ; & les Juifs qui étoient captifs dans la Babylonie & dans l'Egypte, s'en retourneront dans leur pays. Nahum (9) parlant de la ville de

(1) *Iſai.* XVIII, 1, 2. (2) *Plin. lib.* 6, *c.* 22. (3) *Iſai.* XXI, 1. (4) *Jerem.* LI, 36, 42. (5) *Iſai.* XXVII, 1. (6) *Ezech.* XXXII, 2. (7) *Dan.* XI, 45. (8) *Oſee* XI, 10. (9) *Nahum.* III, 8.

Noammon, que pluſieurs eſtiment être celle de *Thebes* ou *Dioſpolis*, dit que la mer eſt ſon tréſor, & que les eaux lui ſervent de rempart. Cette mer & ces eaux ne ſont autre certainement que le Nil.

LA GRANDE MER, *la mer d'Occident*, *la mer de derriere*, *la mer des Philiſtins*, déſignent ordinairement la Méditerranée, qui étoit à l'occident de la Terre promiſe, & qui étoit conſidérée comme derriere un homme qui auroit regardé le ſoleil levant, ayant la gauche au ſeptentrion, & la droite au midi; car c'eſt ainſi que les Hébreux déſignent la ſituation des lieux qui ſont à la droite, à la gauche, devant ou derriere. La *mer* ſe met ſouvent pour *l'occident* (1), comme *la droite* pour *le midi*. C'eſt ſur la Méditerranée que s'embarqua Jonas; & c'eſt ſur cette mer que l'on mettoit les bois que l'on coupoit au Liban, & qui étoient amenés à Joppé, pour le bâtiment du Temple.

MER ROUGE. Voyez ci-après *Mer de Suph*.

LA MER DE SUPH, c'eſt-à-dire, la mer de jonc, eſt ce que nous appelons la mer rouge. Elle eſt nommée *mer de Suph*, à cauſe de la grande quantité de jonc ou de mouſſe de mer qui ſe trouve dans ſon fond & ſur ſes bords. On l'appelle encore aujourd'hui *Bahrſuf*, & l'herbe qui y croît, *ſufo*. Diodore de Sicile (2) dit qu'elle paroît toute verte, à cauſe de l'herbe qui croît ſous ſes eaux. Ceux qui ont voyagé ſur cette mer, diſent qu'elle paroît rouge en quelques endroits, à cauſe d'un ſable rouge qui eſt au fond. Dans d'autres lieux, l'eau paroît blanche, à cauſe de la couleur du ſable, qui y eſt blanc. Enfin elle paroît verte aux lieux où il y a de l'herbe ou de la mouſſe de mer. Mais cela ne ſe remarque que dans les endroits où l'eau eſt baſſe; & la couleur du ſable ou de la mouſſe ne paroît au travers de l'eau, que parce qu'elle eſt fort claire & tranſparente. Dom Jean de Caſtro, Viceroi des Indes pour le Roi de Portugal, croit que le nom de *mer rouge*, vient de ce qu'il y a beaucoup de corail rouge au fond de cette mer. Il eſt certain que le Texte Hébreu des Livres de l'ancien Teſtament ne l'appelle jamais *mer rouge*, mais *mer de Suph*. Pline (3) dit qu'on lui donna le nom de *mer rouge*, en Grec, *Erythrea*, à cauſe d'un certain Roi *Erythros*, qui régna dans l'Arabie, & dont on voyoit le tombeau dans l'Iſle *Tyrine* ou *Agyris*.

Pluſieurs Savans croient que ce Roi Erythros n'eſt autre qu'*Eſaü* ou *Edom*. Edom en Hébreu, ſignifie roux ou rouge, de même qu'*Erythros*, en Grec. Mais je ne crois pas qu'Edom ait jamais demeuré ni ſur la mer rouge, ni ſur le golphe Perſique, à qui l'on donne auſſi quelquefois le nom de mer rouge. Sa demeure étoit à l'orient de la Terre de Chanaan, vers Bozra. Ceux qui y ont remarqué des taches rouges, diſent qu'on n'y en voit point à l'endroit où paſſerent les Iſraélites, ni beaucoup plus bas; c'eſt-à-dire, qu'il n'y en a point depuis Tor, vis-à-vis le mont Sinaï, juſqu'à Suez, à l'extrêmité ſeptentrionale de cette mer. Ainſi je croirois que le nom de mer rouge ne lui a été donné que depuis que les Iduméens deſcendus d'Edom, ſe répandirent de l'orient au couchant, juſqu'à la mer rouge. Alors on lui put donner le nom de *mer d'Edom*, que les Grecs rendirent par mer rouge, *Thalaſſa Erythrea*. Dans les Livres

(1) *Geneſ.* XII, 8, XIII, 14, *& paſſim.* (2) *Diodor. Sicul. Biblioth. l.* 3. (3) *Plin. l.* 6, *c.* 28. *Vide Strabon. l.* 16, *p.* 520, *& Q. Curt. l.* X.

des Rois (1) & des Paralipomenes (2), je trouve *la mer de Suph dans le pays d'Edom*; ce qui peut ſervir à confirmer cette conjecture.

Voici la deſcription de la mer de Kolſum ou de la mer rouge, ſelon Abulféda (3) : Elle tire ſon nom de la ville de Kolſum, ſituée ſur l'extrêmité de ſa côte ſeptentrionale, ſous le quarante-quatrieme degré $\frac{1}{4}$; d'autres diſent quarante-ſixieme degré $\frac{1}{2}$ de longitude, & ſous le vingt-troiſieme degré $\frac{1}{7}$ de latitude. Depuis Kolſum, cette mer court au midi, en tirant un peu vers l'orient, juſqu'à Kaſir, qui eſt le port de Kous, où la longitude eſt de quarante-neuf degrés, & la latitude de vingt-ſix. De là elle coule encore au midi, en ſe recourbant un peu vers l'occident aux environs d'Aidad, dont la longitude eſt de quarante-huit degrés, & la latitude de vingt-un. D'Aidad elle coule en droite ligne vers le midi, juſqu'à Sawakam, petite ville d'Ethiopie, auſſi ſous le quarante-huitieme degré de longitude, & ſous le dix-ſeptieme de latitude. De là en continuant vers le midi, elle va entourer l'Iſle de Dahlac, qui eſt un peu éloignée de la côte occidentale, & dont la longitude eſt de ſoixante-un degrés, & la latitude de quatorze. De cette Iſle la mer s'étendant toujours vers le midi, baigne les côtes d'Ethiopie, juſqu'au Cap Almandab; & c'eſt-là le bout, ou plutôt le commencement de la mer rouge, du côté du midi, près du détroit ou de l'embouchure par laquelle entre la grande mer des Indes, ou l'océan oriental. La montagne Almandab, & les ſolitudes d'Aden, ſont fort proche les unes des autres, & ne ſont ſéparées que par un détroit ſi ſerré, qu'un homme en peut voir un autre ſur le rivage oppoſé. Ce détroit s'appelle Bab-al-Mandab. Des Voyageurs m'ont rapporté que Bab-al-Mandab eſt au-deſſous d'Aden, & qu'il eſt éloigné d'Aden, en tirant vers le nord-oueſt, d'autant de chemin qu'en peut faire un vaiſſeau dans un jour & une nuit. Les montagnes Almandab ſont ſituées dans le pays des Abyſſins, & on les voit des montagnes d'Aden, quoique dans un aſſez grand éloignement. En ce lieu-là l'embouchure de la mer de Kolſum eſt tout-à-fait ſerrée & étroite, de la maniere que nous avons déjà dit. Aden, à l'égard de Bab-al-Mandab, eſt ſituée entre l'orient & le midi; & c'eſt-là tout ce que l'on trouve ſur la côte occidentale de la mer rouge, depuis Kolſum juſqu'à Mandab.

Paſſons maintenant au rivage qui s'étend de l'autre côté de la montagne de Mandab, & qui eſt la terre d'Aden. Nous dirons là-deſſus que depuis Aden, la mer rouge coule vers le ſeptentrion. La longitude de cette ville eſt de ſoixante-ſix degrés, & ſa latitude de onze. Enſuite cette mer tourne autour des côtes de l'Yémen, juſqu'à ce qu'elle arrive à l'extrêmité des côtes de ce nom, où la longitude eſt de ſoixante-ſept degrés, & la latitude de dix-neuf, moins dix minutes. De là elle s'étend encore vers le ſeptentrion, juſqu'à Gioddah, dont la longitude eſt de ſoixante-ſix degrés, & la latitude de vingt-un. De Gioddah elle coule au nord-oueſt, juſqu'à Algiahafah, demeure des Egyptiens, ſous le ſoixante-cinquieme degré de longitude, & le vingt-deuxieme degré de latitude. Elle continue enſuite vers le nord, en tirant un peu vers le couchant, juſqu'au rivage d'Yambaak, dont la longitude eſt de

(1) 3. *Reg.* IX, 26. (2) 2. *Par.* VIII, 17. (3) Abulféda, pag. 70, de la Deſcription de l'Arabie.

ſoixante-quatre degrés, & la latitude de vingt-ſix. De là elle court tout-à-fait entre l'occident & le nord, juſqu'à ce qu'ayant laiſſé Madian, elle arrive à Ailah, qui eſt ſous le cinquante-cinquieme degré de longitude, & ſous le vingt-neuvieme degré de latitude. Almoshtarec dit dans le Kanum qu'Ailah eſt à cinquante-ſix degrés quarante minutes de longitude, & à vingt-huit degrés cinquante minutes de latitude. D'Ailah cette mer ſe recourbe vers le midi, juſqu'à Altour, qui eſt le mont de Sina, lequel par un Cap fort élevé, & qui s'avance dans cette mer, la diviſe en deux bras. De là en retournant vers le nord, elle arrive enfin à Kolſum, dont nous avons marqué la poſition. Kolſum & Ailah ſont ſituées ſur les deux bouts de cette mer; Ailah à l'extrêmité du bras oriental, & Kolſum vers l'extrêmité du bras occidental. Le Mont Altour ou Sinaï eſt ſitué entre ces deux villes, ſur une eſpece de preſqu'Iſle, environnée de la mer du côté d'orient, occident & midi, & ne tenant à la terre que du côté du nord.

Tout le monde ſait le fameux miracle du paſſage de la mer rouge, lorſque le Seigneur ouvrit cette mer, la deſſécha, & y fit paſſer à pied ſec les Iſraélites au nombre de ſix cents mille hommes, ſans compter les vieillards, les femmes & les enfans. Les Rabbins & pluſieurs anciens Peres (1), fondés ſur ces paroles du Pſeaume CXXXV, 13. Il a partagé la mer rouge en diviſions: *Qui diviſit mare rubrum in diviſiones*, ont avancé que la mer rouge avoit été diviſée en douze ouvertures; en ſorte que chacune des douze Tribus paſſa la mer dans un lit différent des autres. D'autres Auteurs (2) ont dit que Moïſe, qui avoit été long-temps ſur la mer rouge, dans le pays de Madian, ayant obſervé qu'elle avoit ſon flux & reflux réglé comme l'océan, avoit adroitement profité du temps du reflux, pour faire paſſer le peuple Hébreu; & que les Egyptiens qui ignoroient la nature de cette mer, s'y étant témérairement engagés dans le temps du flux, furent enveloppés dans ſes eaux, & périrent tous, comme le dit Moïſe. C'eſt ainſi que les Prêtres de Memphis le racontoient, au rapport d'Artapane; opinion qui a été ſuivie par un aſſez bon nombre de Modernes.

Joſeph (3) après avoir rapporté l'hiſtoire du paſſage de la mer rouge, ainſi qu'elle eſt racontée dans Moïſe, ajoute qu'on ne doit pas conſidérer cela comme impoſſible, puiſque Dieu peut avoir ouvert un paſſage aux Hébreux à travers les eaux, comme il en ouvrit un long-temps après aux Macédoniens conduits par Alexandre, lorſqu'ils paſſerent la mer de Pamphilie. Or les Hiſtoriens (4) qui ont parlé de ce paſſage des Macédoniens, diſent qu'ils entrerent dans la mer, & côtoyerent le bord qui n'eſt pas bien profond; de maniere que les ſoldats marcherent tout le jour dans l'eau juſqu'à la ceinture. Arrien dit qu'on n'y ſauroit paſſer, quand les vents du midi donnent; mais que le vent s'étant changé tout-à-coup, donna aux ſoldats le moyen d'y paſſer ſans péril. C'eſt peut-être cette réflexion de Joſeph qui a fait croire à quelques Anciens (5), à ſaint

(1) *Origen. homil.* 5, *in Exod. Euſeb. in Pſal.* CXXXV. *Epiphan. hæreſ.* 64. (2) *Artapan. apud Euſeb. Præpar. l.* 4, *c.* 17, *alii quidam ex Chriſtianis.* (3) *Joſeph. Antiq. l.* 2, *c. ult.* (4) *Strabo, l.* 14. *Arrian. l.* 1, *de expedit. Alex.* (5) *Quidam apud Greg. Turon. l.* 1, *c.* 10, *hiſt.*

Thomas (1), à Toſtat, à Paul de Burgos, à Grotius, à Génébrard, à Vatable, & à plus d'un Rabbin, que les Iſraélites n'avoient pas paſſé la mer rouge d'un bord à l'autre, mais ſeulement qu'ils la côtoyerent & remonterent pendant le flux, de l'endroit où ils étoient, en un autre endroit un peu plus haut, en faiſant comme un demi-cercle dans la mer.

Mais ſans entrer dans la diſcuſſion de tous ces ſentimens, ſans entreprendre de les réfuter en particulier, & ſans nier que la mer rouge n'ait ſon flux & reflux, il n'y a qu'à leur oppoſer le Texte de Moïſe & des autres Auteurs ſacrés, qui ont parlé de ce paſſage miraculeux; on verra clairement que nul autre ſyſtême n'eſt ſoutenable, que celui qui croit que les Hébreux paſſerent la mer d'un bord à l'autre, dans un lit très-vaſte, que les eaux retirées leur laiſſerent à ſec (2): *Le Seigneur dit à Moïſe: Etendez la main ſur la mer, & ſéparez-en les eaux, afin que les Iſraélites marchent à pied ſec au milieu des eaux.... Et Moïſe ayant étendu ſa main ſur la mer, le Seigneur en diviſa les eaux, & il fit ſouffler toute la nuit un vent impétueux*, (à la lettre, un vent de *Cadim* ou d'orient) *qui la deſſécha. L'eau étant ainſi partagée, les enfans d'Iſrael entrerent au milieu de la mer deſſéchée, ayant l'eau à droite & à gauche qui leur ſervoit comme d'un mur.* Lorſque les Egyptiens furent entrés dans la mer, *le Seigneur dit à Moïſe: Etendez votre main ſur la mer, afin que les eaux retombent ſur les Egyptiens. Moïſe ayant donc étendu ſa main, les eaux ſe remirent en leur premier état, & vinrent au-devant des Egyptiens, qui s'enfuyoient; & le Seigneur les enveloppa au milieu des flots, &c. Mais les enfans d'Iſrael paſſerent à ſec au milieu de la mer, ayant les eaux à droite & à gauche, qui leur ſervoient comme de mur.*

Et dans le Cantique que Moïſe chanta au ſortir de la mer rouge, il dit (3): *Le vent de votre fureur a fait remonter les eaux des deux côtés; il a arrêté l'écoulement des eaux, & elles ſe ſont comme condenſées au milieu de la mer.* Et le Pſalmiſte (4): *Le Seigneur diviſa la mer, il les fit paſſer, & tint les eaux comme dans un outre.* Il dit ailleurs (5) que la mer s'enfuit à la vue de ſon Dieu, que le Seigneur s'eſt fait un chemin dans la mer, qu'il a marché au milieu des eaux (6). Iſaïe (7) dit que le Seigneur a diviſé les flots devant ſon peuple, qu'il les a conduits au fond des abîmes, comme un cheval que l'on mene au milieu d'une campagne. Habacuc (8) dit que le Seigneur s'eſt fait un chemin pour paſſer ſon chariot & ſes chevaux à travers la mer, à travers la fange des grandes eaux. Enfin l'Auteur du Livre de la Sageſſe (9) dit que la terre ſeche parut tout-à-coup dans un lieu où l'eau étoit auparavant; qu'un paſſage libre s'ouvrit en un moment au milieu de la mer rouge, & qu'on vit un champ couvert d'herbes au milieu des abîmes, &c. On peut voir les Commentateurs ſur l'Exode, XIV, & la Diſſertation de M. le Clerc ſur le paſſage de la mer rouge, & celle que nous avons fait imprimer ſur le même ſujet, à la tête du Commentaire ſur l'Exode. On croit que l'endroit où les Hébreux paſſerent la mer rouge, eſt à deux

(1) *D. Thom. in* 1. *Cor.* X. (2) *Exod.* XIV, 16, 17, *& ſeq.* (3) *Exod.* XV, 8. (4) *Pſalm.* LXXVII, 13. (5) *Pſalm.* CXIII, 35. (6) *Pſalm.* LXXVI, 15. (7) *Iſai.* LXIII, 11. (8) *Habac.* III, 15. (9) *Sap.* XIX, 7, 8. Voyez auſſi *Sap.* X, 17.... 18.

ou trois lieues au-deſſous de la pointe ſeptentrionale, à l'endroit de *Coſſum* ou *Cyſſina*, où quelques Anciens (1) ont cru que l'on voyoit encore de leur temps les débris des roues des chariots de Pharaon, & les traces de ces chariots.

MER MORTE, *mer ſalée*, *mer d'orient*, *mer de Sodome*, *mer du déſert* ou *de la plaine*; c'eſt le lac Aſphaltite, auquel Joſeph donne cinq cents quatre-vingts ſtades de largeur; c'eſt-à-dire, environ vingt-cinq lieues de long, & cinq ou ſix de large. Le Jourdain ſe décharge dans la mer morte, & on aſſure que le ſel ou le bitume dont ſes eaux ſont remplies, les rendent ſi âcres & ſi ſalées, que nul poiſſon n'y peut vivre. Cette mer occupe le terrain qu'occupoient autrefois les villes de Sodome, de Gomorre, d'Adama & de Séboïm, & leur territoire, qui étoit auparavant comme le paradis du Seigneur. Cette mer n'eſt proprement qu'un lac, n'ayant aucune communication ſenſible avec aucune autre mer. Voyez ce que nous avons remarqué ſur le nom *Aſphaltite*. Le nom de *mer morte* ne ſe trouve pas dans le Texte de l'Ecriture. Il y a apparence qu'on lui a donné ce nom, à cauſe qu'elle ne nourrit rien de vivant. Le nom de *mer ſalée* ou de *mer de ſel*, eſt équivalent à celui de mer d'*Aſphaltite*; car les Hébreux comprennent l'aſphalte, le bitume & le nitre ſous le nom de ſel. Le nom de *mer d'orient* lui eſt donné, à cauſe de ſa ſituation, oppoſée à celle de la *mer d'occident*, qui eſt la Méditerranée. Enfin le nom de *mer du déſert* ou *de la plaine*, en Hébreu, *araba*, vient des *araboth*, des plaines déſertes qui ſont au-delà du Jourdain, à l'occident & au nord de la mer dont nous parlons.

LA MER DE SÉMÉCHON ne ſe trouve pas dans le Texte de l'Ecriture, mais ſeulement dans les Rabbins. Voyez *Séméchon*.

LA MER DE JAZER, n'eſt autre que l'étang qui étoit auprès de cette ville. Voyez *Jazer*.

LA MER D'AIRAIN, que Salomon fit faire dans le Temple, (2) avoit dix coudées de diametre d'un bord à l'autre, & environ trente coudées de circonférence. En prenant la coudée hébraïque à vingt pouces & demi, les dix coudées ſont dix-ſept pieds & un pouce, & les trente coudées, cinquante-un pieds trois pouces. Ce vaſe étoit rond, & de la profondeur de cinq coudées. Le bord étoit orné d'un cordon, & embelli de pommes & de boulettes, & de têtes de bœufs en demi-relief. Sa capacité étoit de trois mille bathes (3), comme il eſt dit dans le ſecond Livre des Paralipomenes, Chap. IV, ℣. 5, ou de deux mille bathes, comme il eſt porté 3 *Reg.* VII, 26. Ce que l'on concilie, en diſant que la cuve ou coupe contenoit deux mille bathes, & que le pied, qui étoit creux, en contenoit encore mille. Ainſi ce grand vaiſſeau étoit d'une ſeule capacité interne, quoiqu'il parût double au-dehors. Cette mer étoit portée ſur ſon pied, dont on vient de parler, & qui étoit comme une groſſe colonne creuſe; & outre cela, elle portoit ſur douze bœufs, diſpoſés en quatre grouppes, trois à trois, & laiſſant quatre paſſages, pour aller tirer l'eau par des robinets attachés au pied de ce vaſe. Voyez 3 *Reg.* VII, 23, & ſuiv. & 2 *Par.* 1, 2, 3, 4, 5, &c.

(1) *Paul. Oroſ. hiſt. l.* 1, *c.* 10. *Gregor. Turon. hiſt. l.* 1, *c.* 10. *Coſmas Monach. l.* 5, *p.* 194. (2) 3. *Reg.* VII, 23... 26, *&c.* (3) La *bathe* contient 29 pintes, chopine, demi-ſetrier & un peu plus.

LA MER D'EGYPTE, marquée dans Iſaïe XI, 15, déſigne cette partie de la Méditerranée qui arroſe les côtes de l'Egypte.

LANGUE DE MER. Les Hébreux & les Arabes appellent *langue de mer*, ce qui avance dans la terre, comme nous appelons *langue de terre*, ce qui avance dans la mer. Voyez *Joſue*, XV, 5, XVIII, 19.

MERAJOTH, Prêtre de la race d'Aaron. Il fut fils de Zaraïas, & pere d'Amarias. Il eſt mis au rang des Grands-Sacrificateurs dans le premier Livre des Paralipomenes, Chap. VI, ℣. 6.

MERALA, ou *Marala*, ville de la Tribu de Zabulon. *Joſue* XIX, 11.

MERARI, troiſieme fils de Lévi, & pere de Moholi & de Muſi. *Exod.* VI, 19.

MERARI, fils d'Idox, & pere de Judith, de la Tribu de Siméon. *Judith*, VIII, 1.

MERCENAIRE. Moïſe veut qu'on paie le Mercénaire à la fin de ſon ouvrage (1); *Non morabitur opus Mercenarii apud te uſque manè. Les jours* ou *l'année du Mercénaire*, eſt une eſpece de proverbe, pour dire, une année pleine, dont on ne rabat rien; Deut. XVI, 18. *Juxta mercedem Mercenarii per ſex annos ſervivit tibi*, Job. VII, 1. *Sicut dies Mercenarii, dies ejus.* Les jours de l'homme ſont comme ceux du Mercénaire; on n'y ôte rien, mais auſſi on n'y ajoute rien. Et encore, ch. XIV, 6. *Donec optata veniat, ſicut Mercenarii dies ejus:* juſqu'au temps de ſa mort qu'il attend, comme le Mercénaire la fin du jour. Voyez auſſi Iſai. XXI, 16. *In anno uno, ſicut in anno Mercenarii;* Et XVI, 14. *In tribus annis quaſi anni Mercenarii.*

MERCENAIRE, dans Moïſe ſe prend quelquefois pour un Ouvrier, ou un ſerviteur étranger, qui n'étoit pas Juif: par exemple, il défend *à l'étranger* de manger la pâque (2): Ailleurs (3) il ſe prend pour un Mercénaire Juif, mais il n'eſt pas Prêtre; il lui eſt défendu de manger des viandes ſanctifiées & immolées au Seigneur. Dans l'Evangile (4), *le Mercénaire* eſt mis par oppoſition au *vrai Paſteur*; le premier néglige les Brebis, & le ſecond les aime & les conduit avec ſoin.

Les Mercénaires que le pere de famille (c'eſt-à-dire Dieu) envoie à ſa vigne, ſont les Prophetes & les Apôtres, les Juifs & les Chrétiens. Les ſeconds ont ſuccédé aux premiers; ils reçoivent tous leur récompenſe à la fin du travail (5).

L'Ouvrier, ou *le Mercénaire eſt digne de ſa récompenſe*, ou de ſon ſalaire; c'eſt un proverbe; *Matth.* X, 10, & 1 *Timoth.* V, 18.

MERCURE, fils de Jupiter & de Maïa, Dieu fabuleux, & Meſſager des Dieux. On l'adoroit comme la Divinité qui préſidoit à l'éloquence, au commerce, à la doctrine. Les Grecs lui donnent le nom d'*Hermés*, qui ſignifie Interprete, parce qu'ils le regardoient comme l'Interprete des volontés des Dieux. C'eſt apparemment pour cela que ceux de Lyſtres (6), ayant ouï prêcher ſaint Paul, & lui ayant vu guérir un malade, voulurent lui offrir des ſacrifices, comme s'il eût été *Mercure*; & à ſaint Barnabé, comme à Jupiter; apparemment à cauſe de ſa bonne mine: *Vocabant Barnabam Jovem, Paulum verò Mercurium, quoniam ipſe erat dux*

(1) *Levit.* XIX, 13. (2) *Exod.* XII, 45. (3) *Levit.* XXII, 10. (4) *Joan.* X, 12, 13. (5) *Matth.* XX, 2, 8. (6) *Act.* XIV, 11.

verbi. Les Profanes ſemblent avoir confondu quelques caracteres de la vie de Mercure, avec celle du Grand-Prêtre Aaron frere de Moïſe. Mercure étoit le Meſſager & l'Interprete des Dieux, comme Aaron étoit le Prophete & l'Interprete du Seigneur, & la langue de Moïſe. On dépeint Mercure avec une verge miraculeuſe; on fait le miracle de la verge d'Aaron, qui fleurit, & qui fut miſe à côté de l'Arche. Mercure eſt le Dieu voleur; Aaron & les autres Juifs prirent les richeſſes des Egyptiens. Mercure fut l'inventeur de la lyre; les enfans d'Aaron & les Lévires étoient occupés à jouer des inſtrumens dans le Temple du Seigneur. Mercure eſt le Dieu des Voyageurs; Aaron avec Moïſe, conduiſit le peuple dans le voyage du déſert, &c.

Le Sage dans les Proverbes, (1) dit que *celui qui éleve en honneur un inſenſé, eſt comme celui qui jette une pierre dans le monceau de Mercure*. Il eſt auſſi peu convenable d'élever en dignité un inſenſé, que de jeter une pierre au pied d'une ſtatue de Mercure placée ſur un chemin fourchu; c'eſt, pour ainſi dire, ajouter l'inutile à l'inutile. Cette ſuperſtition de jeter des pierres au pied d'un terme, ou d'une ſtatue de Mercure à demi-corps, placée ſur un grand chemin, eſt connue dans les Anciens (2). Mais on doute que Salomon en cet endroit, ait voulu parler de Mercure, ni des amas de pierres que l'on faiſoit au pied de ſa ſtatue. Le Texte Hébreu (3) ne parle pas de Mercure. Les uns le traduiſent ainſi: *Donner des honneurs à un inſenſé, c'eſt lier une pierre dans une fronde*. Cette pierre ainſi liée demeurera immobile. Ainſi l'inſenſé ne pourra faire aucun uſage de l'honneur qu'on lui aura donné. Autrement: *De même qu'une pierre jetée ſur un tas d'autres pierres communes*, eſt inutile; *ainſi eſt l'honneur que l'on fait à un inſenſé*. C'eſt jeter une pierre ſur un ras de pierres. *Ragam*, qui eſt la racine de *margemah*, ſignifie accabler des pierres, lapider (4). Les Rabbins l'entendent communément d'un tas de pierres amaſſées en l'honneur de Mercure, ainſi que l'Auteur de la Vulgate l'a exprimé dans ſa Traduction. Mais les Septante le traduiſent par, *une fronde* (5). Je ſuivrois volontiers l'explication du Chaldéen: *De même qu'une lame*, ou un lingot d'or ou d'argent *mis dans une fronde*, eſt une choſe fort mal placée; *ainſi eſt l'honneur donné à un inſenſé*. L'Hébreu (6) *ʒeror-eben*, un faiſceau de pierres, peut marquer un faiſceau de barres d'or ou d'argent éprouvé par la pierre de touche, ou peſé avec une pierre de poids. Les Juifs ſe ſervoient de pierres, au lieu de poids. *Prov.* XX, 10, 23, ſelon l'Hébreu. *Lapis & lapis*, au lieu de *pondus & pondus*. Voyez auſſi *Deut.* XXV, 13.

Le nom de *Mercure*, ou *Hermès Triſmégiſte*, c'eſt-à-dire, *Mercure trois fois très-grand*, ne ſe trouve ni dans l'ancien ni dans le nouveau Teſtament. Nous n'en parlons ici, que parce qu'on a confondu ce Mercure, & d'autres encore connus

(1) *Prov.* XXVI, 8. (2) *Nicander. Ερμαικαι. Scholiaſtes. Λίθοις στεφανουμένοις εις τιμὴν τοῦ Ἑρμοῦ. Ita & Anyta in Epygramm.* Γερὸν ἑρμείην με παραστήσαντες ἔχουσιν. Ἀνθρωποι λίθινον σῶρον. (3) *Prov.* XXVI, 8. כצרור אבן כמר גמה מכתן לכסיל ככוד (4) *Vide Levit.* XX, 2, 27, X, IV, 14, 16, 23, *&c. Deut.* XXI, 21. (5) *Prov.* XXVI, 8. Οἱ ἀποδεσμεύοντες λίθον ἐν σφενδόνῃ, ὁμοιός ἐστι τῷ διδόντι ἄτροπα δόξαν. (6) חוך נקצא רפסא בקלעא היכנא מן רעבר יקרא לסכלא

ſous le même nom, avec des Patriarches dont nous parle l'Ecriture. Cicéron & Lactance ont reconnu juſqu'à cinq Mercures ; ils croient que celui qui eſt ſurnommé Triſmégiſte, c'eſt-à-dire, trois fois très-grand, eſt le dernier de tous. Les Anciens parlent ſouvent de ſes ouvrages qui ſont perdus. Les deux Dialogues qui nous reſtent ſous le nom de *Pimander* & d'*Aſcleprier*, & qu'on attribue à ce Philoſophe, ne ſont pas de lui. Clément d'Alexandrie parle de ſes Ouvrages qu'il réduit à quarante deux volumes, & il en rapporte l'argument & la matiere ; Jamblique dit qu'il en compta trente-ſix mille ; Julius Firmien ne lui en donne que vingt mille : encore ce nombre eſt-il exceſſif, à moins qu'on ne prenne un livre pour un verſet, comme quelques-uns l'ont cru, ou plutôt, que les Egyptiens lui ont attribué tout ce qu'ils avoient d'ouvrages de Théologie & d'Aſtrologie, pour leur concilier plus d'autorité.

On ne convient pas du temps auquel vivoit Mercure Triſmégiſte. Les Orientaux (1) croient que le premier Hermès ou *Mercure*, vivoit environ mille ans après Adam, & qu'il n'eſt autre qu'Edris, ou Enoch, ſurnommé par les Chaldéens Ouriaï, ou *d'Ouvanaï*, c'eſt-à-dire, le Grand Maître, titre qu'ils donnent aux plus grands Philoſophes, ou Sages qui aient vécu.

Le ſecond Mercure a paru au commencement du ſecond millenaire ſolaire, il eſt appelé *Hermès Thani*, le ſecond Mercure, ou le ſecond *Ouriaï*, ou *d'Ouvanaï*, c'eſt-à-dire, Directeur du Monde : c'eſt le même qui eſt appelé par les Grecs *Triſmégiſte*, trois fois très-grand ; & par les Arabes, trois fois grand en ſcience. C'eſt l'*Orus* des Egyptiens, ſoit que ce nom vienne d'Ouriaï des Chaldéens, ou que les Chaldéens aient pris leur Ouriaï d'Orus ; car la choſe eſt très-incertaine. Les Chaldéens ont un Livre intitulé *Aſrar Hermès*, c'eſt-à-dire, ſecrets d'Hermès, qu'on lui attribue ; on y lit qu'il naquit dans la grande conjonction du Soleil avec Mercure ; mais il y a grande apparence que ce Livre, auſſi-bien que les autres, a été ſuppoſé par les Arabes, de même que tous ceux que nous avons ſous le nom d'*Hermès Triſmégiſte*, l'ont été par les Grecs.

Abulfarage, dans ſon Traité des Dynaſties, dit qu'il y a eu trois Hermès, dont le premier eſt Edris ou Enoch ; le ſecond eſt un Hermès Chaldéen ou Babylonien qui vivoit quelques ſiecles après le déluge, & qui demeuroit à Calovaz, ville de Chaldée : c'eſt à celui-ci que les Chaldéens rapportoient les principales connoiſſances qu'ils avoient des Aſtres, & ils ne faiſoient point difficulté de lui attribuer le rétabliſſement de Babel que Nemrod avoit fondée, & qui avoit été minée de ſon temps. Le troiſieme *Hermès* eſt celui qui fut ſurnommé *Triſmégiſte*, & dont nous parlons ici.

Le premier Hermès a eu trois noms, ſavoir, *Henoch*, *Edris* & *Hermès*, à raiſon de ſes trois qualités de Roi, de Philoſophe & de Prophete. Les Arabes le nomment l'Hermès des Hermès, ou le grand Hermès, & les Orientaux croient qu'il a été la cauſe innocente de l'idolatrie ; Aſclepiades ſon Diſciple lui ayant dreſſé une ſtatue après ſa mort, & demeurant aſſidûment auprès d'elle, ſembloit l'adorer, ce qui fut imité ſuperſtitieuſement par les autres.

Le Livre Arabe intitulé : *Aſrar Kelam Hermès*, les paroles ſecrettes d'Hermès, attribué à Mer-

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 449.

cure Triſinégiſte, traite des grandes conjonctions des planetes & de leurs effets ; ſon titre porte qu'il a été compoſé par Hermès ſecond du nom, ſurnommé par les Grecs *Triſinégiſte*, & par les Chaldéens d'*Ouvanaï*. Le Traducteur Arabe dir que le nom d'*Ouvanaï*, en Chaldéen *Mokhallés Albaſchar*, veut dire Sauveur du Monde, nom qui lui fut donné à cauſe que Mercure préſerva les hommes de pluſieurs calamités, ſoit en les avertiſſant avant qu'elles arrivaſſent, ſoit en leur procurant les moyens de s'en garantir. Ce ſurnom de *Sauveur du Monde*, donné auſſi au Patriarche Joſeph, pourroit faire juger que l'on auroit confondu Mercure Triſinégiſte avec lui. On attribue au premier Hermès ou Hénoch, un livre Arabe, intitulé : *Traité du lever de l'étoile nommée Syrius*, qui eſt le *Canis Major*. Mais il faut avouer que tout ce qu'on dit de ces trois Mercures eſt très-peu certain, & qu'il eſt mal aiſé de débrouiller des choſes enveloppées dans l'obſcurité d'une telle antiquité.

MERE. Ce nom ſe prend quelquefois pour une *Métropole* (1), une Ville capitale d'un Pays ou d'une Tribu ; quelquefois pour un Peuple entier. La Synagogue eſt la mere des Juifs, comme l'Egliſe eſt celle des Chrétiens. Iſai. L, 1. *Où eſt le libelle de divorce que j'ai donné à votre mere ?* A la Synagogue. Et ſaint Paul dit que la Jéruſalem d'en-haur qui eſt libre, eſt notre mere (2). La grande Babylone, la Ville de Rome païenne, eſt nommée dans l'Apocalypſe (3), *la mere des fornications*, ou de l'idolatrie.

Une mere dans Iſrael, ſignifie une femme forte, dont Dieu s'eſt ſervi pour ſauver ſon peuple. C'eſt le nom que l'Ecriture donne à *Débora* (4). La ſageſſe dit qu'elle eſt, *Mater pulchræ dilectionis* (5), la mere du chaſte amour. La terre où nous retournons tous par la mort, eſt nommée la mere de tous les hommes, *mater omnium* (6). Avant qu'un enfant ſache nommer ſon pere & ſa mere (7) ; avant qu'il ſache bégayer ou parler. *Vous êtes mon Dieu dès le ventre de ma mere* (8). Je ſuis à vous avant que je ſois né.

MEREMOTH, Prêtre, du nombre de ceux qui revinrent de la captivité de Babylone, & qui remit les vaſes d'or & d'argent qui avoient été rendus au Temple par le Roi Artaxercès (9), lorſque Eſdras revint dans la Judée en 3537, avant Jeſus-Chriſt 463, avant l'Ere vulgaire 467.

MERGALUS, plongeon, oiſeau de riviere ou d'étang. Moïſe en parle, *Levit.* XI, 17, & *Deut.* XIV, 17, & le déclare immonde. L'Hébreu *ſchalach* (10), ſignifie proprement *jeter avec impétuoſité* ; & le terme *catarractés*, que les Septante ont employé, a la même ſignification. Quelques nouveaux Interpretes l'expliquent du cormoran, du butor, du héron ou du vautour.

MÉRIBAAL, fils de Jonathas, & pere de Micha, 1 *Par.* VIII, 34, & IX, 40. Méribaal eſt le même que *Miphiboſeth*, 2 *Reg.* IV, 4, & IX, 12. Les Hébreux évitoient de prononcer le nom de *Baal* ; ainſi, au lieu de *Miphi-Baal* ou *Méri-Baal*, ils diſoient Miphiboſeth ou Mériboſeth. *Boſeph* en Hébreu, ſignifie honte, confuſion, ordure ; & *Baal*,

(1) 2. Reg. XX, 19. (2) *Galat.* IV, 6. (3) *Apoc.* XVII, 5. (4) *Judic.* V, 7. (5) *Eccli.* XXIV, 24. (6) *Eccli.* XL, 1. (7) *Iſai.* VIII, 4. (8) *Pſalm.* XXI, 11. (9) 1. *Eſdr.* VIII, 33. (10) *Levit.* XI, 17. שלך 70. Καταῤῥάκτης

le maître, le mari, le Dieu *Baal*.

MÉROB, fille aînée de Saül. Elle avoit été promise en mariage à David, en récompense de la victoire qu'il avoit remportée sur le géant Goliath : mais Saül manqua de parole, & la donna à Hadriel, fils de Berzellaï de Molathi (1). Mérob en eut six fils, qui furent livrés aux Gabaonites, & crucifiés sur la montagne devant le Seigneur, pour réparer l'injustice que Saül avoit faite aux Gabaonites (2). Le Texte de l'Ecriture porte que ces six hommes qu'on leur livra, étoient fils de Michol, fille de Saül, & épouse d'Hadriel. Mais il y a beaucoup d'apparence que le nom de Michol s'est glissé dans le Texte, au lieu de Mérob (3) ; car 1°. Michol n'épousa pas Hadriel, mais Phaltiel ; & 2°. on ne lit pas que Michol ait eu six fils. D'autres (4) croient que ces six enfans étoient fils de Mérob selon la nature, & de Michol par adoption.

MÉRODACH, étoit un ancien Roi de Babylone, qui fut mis au rang des Dieux, & adoré par les Babyloniens. Jérémie (5) parlant de la ruine de Babylone, dit : *Babylone est prise, Bel est confondu, Mérodach est vaincu, leurs statues sont brisées.* On trouve dans Babylone certains Rois, dans le nom desquels celui de Mérodach se rencontre ; par exemple, *Evilmérodach-Baladam.* Evilmérodach est le fils du Grand Nabuchodonosor, qui eut pour successeur l'impie Balthasar. *Mérodach-Baladan*, fils de Baladan, Roi de Babylone, ayant appris qu'Ezéchias avoit été guéri miraculeusement (6), & que le soleil avoit retourné en arriere, pour lui donner une certitude de sa convalescence, lui envoya des présens, & lui fit faire des complimens sur le recouvrement de sa santé. Ptolémée le nomme *Mardocempadus*, & dit qu'il commença à régner à Babylone vingt-six ans après le commencement de Nabonassar, c'est-à-dire, l'an du Monde 3283, avant Jesus-Christ 717, avant l'Ere vulgaire 721.

MÉRODACH-BALADAN, ou *Mérodach, fils de Baladan*, est le même que *Mardocempadus, fils de Bélésis*, ou de Nabonassar. Voyez l'article précédent, & Usserius sur l'an du Monde 3283.

MÉROÉ, Isle, ou plutôt presqu'Isle dans la haute Egypte. Elle est entre deux bras du Nil. Son ancien nom étoit *Saba*, & on croit (7) que c'est de là qu'étoit Reine la Reine de Saba, qui vint de si loin écouter la sagesse de Salomon (8). Joseph (9) dit que Cambyses changea son ancien nom de *Saba*, en celui de *Méroé*, y ayant fait bâtir la ville de Méroé en l'honneur de sa sœur. Ce pays étoit ordinairement gouverné par des Reines (10). Mais ces raisons n'ont pas empêché que d'autres n'aient fait venir la Reine de Saba de l'Arabie Heureuse.

MEROM, ou *Marom. Les eaux de Mérom*, marquées dans Josué, XI, 5, sont, à ce qu'on croit, les eaux du lac Séméchon, puisque la ville d'Hasor, où régnoit Jabin, étoit sur ce lac, comme le dit Joseph (11), & que Josué dit que Jabin & les Rois ses alliés se rassemblerent pour combattre Jo-

(1) 1. *Reg.* XIV, 49, XVIII, 17, 19. (2) 2. *Reg.* XXI, 8. An du Monde 2986, avant J. C. 1014, avant l'Ere vulg. 1018. (3) *Salian. Cajet. Capell. Osiand. Canus*, &c. (4) *Ita Chald. Rabb. Author. Qu. Hebr. in* 2. *Reg. alii.* (5) *Jerem.* L, 2. (6) *Isai.* XXXIX, 1. (7) *Joseph. Antiq. l.* 8, *c.* 2. *Origen. homil.* 2, *in Cant. Grot. in* 3. *Reg.* X. (8) 3. *Reg.* X, 1. (9) *Joseph. Antiq. l.* 2, *c.* 5. (10) *Strabo*, *l.* 16 & 17. *Plin. lib.* 6, *c.* 26. (11) *Antiq. l.* 5, *c.* 6.

ſué *ſur les eaux de Mérom* (1). Il ſemble donc que *Mérom* & *Séméchon* ſont la même choſe : mais cette conſéquence n'eſt pas juſte. On convient avec Joſeph que la ville d'Haſor étoit ſur le lac Séméchon ; mais où eſt-il dit qu'elle fût ſur les eaux de Mérom ? Où eſt-il dit que les Rois alliés ſe camperent ſur les eaux de Séméchon, & auprès d'Haſor, pour combattre Joſué ? Il eſt bien plus croyable qu'ils s'avancerent juſqu'au torrent de Ciſon, & au défilé qui conduiſoit dans leur pays, pour empêcher Joſué d'y entrer, ou même pour l'aller attaquer dans un pays qu'il poſſédoit déjà, que de s'imaginer qu'ils l'attendirent au fond de leur propre pays, en lui abandonnant toute la Galilée, & tout le terrain qui eſt depuis le lac Ciſon, juſqu'au l'ac Séméchon.

Or voici les preuves qui nous font croire que Mérom & Méromé, & les eaux de Mérom étoient aux environs du Ciſon, du Carmel, de Thanac, & de Mégiddo ou Mageddo. 1°. Euſebe met la ville de *Mérom* ou *Merrus*, à douze milles de Sébaſte, vers Dothaïm. 2°. Les Tribus de Zabulon & de Nephtali s'expoſerent au péril dans le combat contre Siſara, dans les campagnes de Méromé. *Judic.* v, 18. 3°. Ce combat ſe donna certainement ſur le Ciſon, à Thanac & à Mageddo. *Judic.* v, 19. Il faut donc placer les eaux de Mérom vers ces cantons-là. Or Thanac, Mérom & Mageddo ſont ſituées au-deçà du Ciſon, & au pied du Carmel. C'eſt donc là que ſe donna, non-ſeulement le combat entre Joſué, & Jabin & ſes alliés, mais encore entre Barac & Siſara. Cet endroit étoit important pour le paſſage, & il étoit mal aiſé de faire paſſer une armée par un autre endroit, en allant de la Judée dans la Phénicie ou dans la Galilée, ou réciproquement de la Phénicie dans la Judée.

MÉROMÉ. Il eſt parlé *du pays*, ou, ſelon l'Hébreu, des *Champs de Méromé*, dans le Livre des Juges, chapitre v, 18, & on y dit que Zabulon & Nephtali ont expoſé leurs ames au péril dans les campagnes de Méromé. On croit que *Méromé* eſt le même que *Mérom*, dont il eſt parlé dans Joſué, lorſqu'il eſt dit que Jabin & les autres Rois Chananéens ſes alliés, furent vaincus ſur les *eaux de Mérom*. La plupart des Commentateurs croient que ces *eaux de Mérom* ne ſont autres que le lac de *Séméchon*, dans la haute Galilée. Joſeph a donné lieu à cette opinion, lorſqu'il dit que la ville d'Haſor, où régnoit Jabin, étoit ſituée ſur le lac Séméchon. Mais il ne dit pas que les Chananéens aient été vaincus près d'Aſor, ni près du lac Séméchon ; & il dit au contraire que le combat ſe donna au pied du Thabor : ce qui eſt conforme au Texte de l'Ecriture. Or le Thabor eſt bien éloigné du lac Séméchon. Ainſi nous aimons mieux croire que les eaux de Mérom étoient au pied du mont Carmel, aux environs de Thanac, de Légion & de Mageddo. Voyez le Commentaire ſur *Judic.* v, 18, & l'article précédent *Mérom*.

MEROTH. Joſeph (2) dit que le bourg de *Méroth* termine la Galilée du côté de l'occident. Dans le traité intitulé *Sanhédrin*, il eſt dit que les eaux de Méroth ſeront changées en ſang au temps du Meſſie.

MEROZ, *Judic.* v, 23, étoit un lieu au voiſinage du torrent Ciſon, dont les habitans n'ayant pas voulu venir au ſecours de leurs freres, dans le combat qu'ils li-

(1) *Joſue* xi, 5. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 3, *c.* 2.

vrerent à Siſara, furent ſoumis à l'anathême : *Malheur à la terre de Méros, dit l'Ange du Seigneur ! Malheur à ceux qui l'habitent ! parce qu'ils ne ſont point venus au ſecours du Seigneur, au ſecours des plus vaillans de ſes guerriers.* Quelques-uns ont cru que *Méroz* étoit la même que *Merrus* ou *Mérom*, dont nous avons parlé ci-devant ; & c'eſt peut-être ce qu'il y a de plus vraiſemblable ſur ce ſujet.

D'autres (1) veulent que Méroz ait été un homme puiſſant, qui demeuroit au voiſinage du Ciſon, lequel n'ayant pas voulu venir au ſecours de Barac & de Débora, fut excommunié par l'Ange du Seigneur au ſon de quatre cents trompettes. *L'Ange du Seigneur* eſt, ſelon les uns, Barac Général de l'armée du Seigneur. Selon d'autres, c'eſt le Grand-Prêtre d'alors, ou un Prophete, ou ſaint Michel, ou quelque autre Ange. Quelques-uns croient que Méroz étoit l'Ange des Chananéens, lequel fut maudit par l'Ange ſaint Michel, protecteur des Iſraélites.

MERRA. Voyez *Mara des Sidoniens. Joſue*, XIII, 4.

MERRHA, Baruc, III, 23, parle des Marchands de Merrha, qu'il joint aux Agaréniens, & aux habitans de Théman, qui ſe piquoient de ſageſſe. Tous ces gens-là étoient ſans doute Arabes : mais nous ne ſavons pas préciſément où étoit *Merrha*. On connoît *Marana* ſur la Mer Rouge, *Mariaba* dans l'Arabie Heureuſe, *Marace*, lieu de commerce dans le même pays.

MÉS, quatrieme fils d'Aram. *Geneſ.* X, 23. Il eſt nommé *Meſech.* 1 *Par.* I, 17, & *Moſoch* dans les Septante. Bochart croit qu'il poſſéda le mont Maſius dans la Méſopotamie, & qu'il donna ſon nom au fleuve *Mazeca*, qui y prend ſa ſource. Etienne nomme les habitans de ce canton *Maſieni* ou *Maſiani*.

I. MESA, Roi des Moabites (2), nourriſſoit un très-grand nombre de troupeaux, & il payoit au Roi d'Iſrael cent mille agneaux, & autant de béliers, avec leurs toiſons. Après la mort d'Achab, il ſe révolta contre Joram Roi d'Iſrael (3). Celui-ci lui déclara la guerre ; & ayant appelé à ſon ſecours Joſaphat Roi de Juda, lequel amena encore avec lui le Roi d'Idumée, qui lui étoit ſoumis ; ces trois Rois marcherent contre Meſa, le battirent, & le contraignirent de ſe retirer dans ſa Capitale, qui étoit Aréopolis. Il y fut aſſiégé, & reſſerré de telle ſorte, que n'ayant pu en ſortir par le camp des Iduméens, qu'il croyoit le plus foible, il prit ſon propre fils, héritier préſomptif de ſa Couronne, le conduiſit ſur la muraille de la Ville, & ſe mit en devoir de l'immoler. Mais les Rois de Juda, d'Iſrael & d'Edom ayant vu cela, ſe retirerent, & ſe contenterent de faire le dégât dans le pays de Moab. Voyez *Joram* & *Joſaphat*.

MESA, fils aîné de Caleb fils d'Heſron, différent de Caleb fils de Jéphoné, fut pere de Ziph, ou des Ziphéens, dans la Tribu de Juda. 1 *Par.* II, 42.

MESELEMIA, fils de Coré & pere de Zacharie, Jadihel, Zabadie, Jathanael, Ælam, Johanan, Elicœnaï, leſquels exerçoient la charge de Gardes ou Portiers du Temple. 1 *Par.* XXVI, 2, 9.

MESOPOTAMIE, Province célebre, ſituée entre l'Euphrate

(1) *Ita Rabbini Gemarr. Babyl. ad tit. Moed. Caton.* 1, 3. *Jarchi, &c.* (2) 4. *Reg.* III, 4. (3) An du Monde 3109, avant J. C. 891, avant l'Ere vulg. 895.

& le Tigre. Les Hébreux l'appellent *Aram Naharaïm* (1), ou Aram des deux fleuves, parce que *Aram* pere des Syriens, la peupla, & qu'elle eſt, comme nous l'avons dit, entre deux grands fleuves. Ce pays eſt fort fameux dans l'Ecriture, pour avoir été la premiere demeure des hommes avant & après le Déluge, & pour avoir donné naiſſance à Phaleg, à Héber, à Tharé, à Abraham, à Nachor, à Sara, à Rébecca, à Rachel, à Liah, & aux fils de Jacob. Babylone étoit dans l'ancienne Méſopotamie, avant que l'on eût à force de travail, réuni les deux fleuves du Tigre & de l'Euphrate dans un ſeul lit. Les campagnes de Sennaar étoient dans le même pays. Souvent on lui donne le nom de *Meſopotamia Syriæ* (2) parce qu'elle étoit occupée par les Araméens ou Syriens; quelquefois celui de *Padan Aram* (3), les plaines d'Aram, ou *Sédé Aram* (4), les campagnes d'Aram, pour les diſtinguer des montagnes ſtériles & incultes du même pays. Balaam fils de Béor, étoit de la Méſopotamie. *Deut.* XXIII, 4. *Chuſan Raſathaïm* Roi de Méſopotamie, aſſujettit les Hébreux quelque temps après la mort de Joſué. *Judic.* III, 8.

Outre le pays nommé communément Méſopotamie en Grec, & en Hébreu *Aram Naharaïm*, Syrie des deux fleuves, quelques-uns (5) en reconnoiſſent une ſeconde, qui étoit dans la Syrie entre les fleuves Marſya & l'Oronte. Voici ſur quoi on fonde ce ſentiment. Premierement le terme de Méſopotamie ſignifie ſimplement un pays ſitué entre deux fleuves; ainſi on peut donner ce même nom à tout pays qui ſe trouve dans cette ſituation, quels que ſoient les fleuves qui l'environnent. 2°. Le titre du Pſeaume LIX, porte que David *brûla la Méſopotamie de Syrie, & la Syrie de Sobal.* Or on ſait que David ne fit la guerre au Roi de Soba, que pour étendre ſes conquêtes juſqu'à l'Euphrate, & que la Syrie de Soba étoit au-deçà de ce fleuve. 3°. Le Livre de Judith, (6) dit qu'Holoſernes *paſſa l'Euphrate, & vint en Méſopotamie, força toutes les grandes Villes qui étoient là.* Il eſt certain que ce Général venoit d'Aſſyrie. La Méſopotamie proprement dite obéiſſoit au Roi Nabuchodonoſor ſon Maître: il paſſa donc l'Euphrate pour venir dans la Méſopotamie de Syrie dont nous parlons, fort différente de celle qui eſt connue des Grecs & des Latins entre l'Euphrate & le Tigre.

Pour prendre ſon parti dans cette difficulté, il faut voir ſi ces objections ſont telles, qu'elles nous obligent néceſſairement à abandonner le ſentiment général des Géographes, qui juſqu'ici n'ont reconnu qu'une ſeule Province, nommée Méſopotamie en Grec & en Latin, & *Aram-Naharaïm* en Hébreu. Car ſi l'on peut expliquer d'une maniere probable les Textes qu'on objecte, ſans recourir à une ſeconde Méſopotamie, il eſt clair qu'on ne le doit pas faire. Or le titre du Pſeaume LIX, eſt d'une très-petite autorité, puiſque la plupart des titres des Pſeaumes ont été mis au haſard, & long-temps après les Auteurs qui les ont compoſés. De plus, on peut l'expliquer, en diſant que David *battit la Méſopotamie de Syrie*; c'eſt-à-dire, qu'il vainquit les troupes auxiliaires qui

(1) *Geneſ.* XXVIII, 5. & *paſſim.* (2) *Geneſ.* XXVIII, 5, XLVI, 15. *Deut.* XXIII, 4. *Pſalm.* LIX, 1. (3) *Geneſ.* XXVIII, 7, XXXI, 18, XXXIII, 18, XXXV, 9. (4) *Oſee* XII, 13. (5) *Harduin. Chronol. Vet. Teſt. p.* 522. (6) *Judith.* II, 14.

étoient venues de la Méſopotamie de delà l'Euphrate, au ſecours d'Adarézer & des Ammonites, comme il eſt dit clairement dans le ſecond Livre des Rois, Chap. x, ℣. 16, 19. *Miſit Adarezer, & eduxit Syros qui erant trans fluvium, & adduxit eorum exercitum* (℣. 19.) *Videntes autem univerſi Reges qui erant in præſidio Adarezer, ſe victos eſſe ab Iſrael, expaverunt & fugerunt.*

Quant au paſſage de Judith, on peut dire qu'Holofernes paſſa deux fois l'Euphrate, par lui-même en perſonne, ou en la perſonne de ſes Capitaines. La premiere fois, lorſqu'il vint dans la Syrie & dans la Cilicie, & qu'il aſſujettit ces Provinces; & la ſeconde, lorſqu'il les eut conquiſes, & qu'il repaſſa l'Euphrate pour réduire quelques peuples, qui ne vouloient pas encore ſe ſoumettre à Nabuchodonoſor ſon Maître. Nous ne prétendons pas qu'il ait parcouru en perſonne tous les pays qui ſont marqués dans Judith; il ſuffit que tout cela ſe ſoit fait par ſes ordres & par ſes Lieutenans. Rien ne nous oblige donc à reconnoître dans les deux Textes qu'on nous objecte, une autre Méſopotamie, que celle qui eſt connue par tous les Géographes.

MESPHÉ, ville de la Tribu de Benjamin. *Joſue* XVIII, 26. C'eſt la même que *Maſphath* ou *Maſpha*. Voyez ſon article.

MESRAIM, ou *Miſraïm*, fils de Cham (1), & pere de *Ludim*, *Ananim*, *Laabim*, *Nephluim*, *Phétruſim* & *Caſluim*. *Mézer* ou *Miſor* fut pere des *Miṣraïm* ou Egyptiens, & lui-même eſt ordinairement appelé *Meṣraïm*, quoiqu'il y ait toute ſorte d'apparence que *Miṣraïm* étant pluriel, ſignifie plutôt les Egyptiens que le pere de ce peuple. Ce nom de *Miṣraïm*, ſe met auſſi pour le pays. Ainſi il a trois ſignifications, qui ſe confondent perpétuellement, puiſqu'il ſe met pour l'Egypte, pour celui qui a peuplé l'Egypte, & pour les peuples qui ont habité ce pays. Le nom de Mizraïm eſt au duel, & peut marquer les deux Egyptes; la haute, & la baſſe, ou les deux parties de ce pays, qui eſt partagé par le Nil. La ville du Caire Capitale de l'Egypte, & l'Egypte même eſt nommée encore aujourd'hui *Meṣer* par les Arabes. Mais les Naturels du pays appellent l'Egypte *Chemi*, comme qui diroit *Terre de Cham*, ainſi qu'elle eſt auſſi quelquefois nommée par les Hébreux (2). Le Prophete Michée (3) donne à l'Egypte le nom de *Meṣor*, & le Rabbin Kimchi, ſuivi de quelques ſavans Interpretes, explique de l'Egypte, ce qui eſt dit des ruiſſeaux de *Meṣor*, dans le quatrieme Livre des Rois (4).

La ville de Memphis nommée en Hébreu *Moph* ou *Noph*, & qui a été long-temps la Capitale d'Egypte, portoit auſſi le nom de *Meſer*: Les Géographes Orientaux diſent que depuis les conquêtes d'Alexandre, on lui donna le nom de *Bablion* ou *Babylon*, en mémoire de l'ancienne Babylone de Chaldée; & qu'enfin elle a porté le nom de *Caire*; mais ces Villes de Memphis, Babylone & le Caire, quoiqu'aſſez voiſines, & bâties ſucceſſivement des ruines l'une de l'autre, ne ſont pas ſituées au même lieu, le Caire étant à l'orient du Nil, & l'ancienne Memphis au conchant. Mais les Arabes ne laiſſent pas de nommer encore quelquefois le Caire du nom de *Meṣer*.

L'Egypte, ſelon les Géographes,

(1) *Geneſ.* x, 6. (2) *Pſalm.* LXXVII, 1. CIV, 23, CV, 22. (3) *Mich.* VII, 12. (4) 4. *Reg.* XIX, 24, & *Iſai.* XIX, 6.

Orientaux (1), ſe diviſe en trois parties, ſavoir, la partie méridionale, ou Saïd; c'eſt la Thébaïde, dont la Capitale étoit anciennement la ville de Thebes, aujourd'hui inhabitée; à préſent c'eſt *Aſouan*, qui eſt la *Syene* des Anciens.

La ſeconde partie commence au Caire, & s'étend vers le Septentrion; les Arabes l'appellent *Rif*, & les anciens Hébreux *Rahab*: *Memor ero Rahab & Babylonis ſcientium me* (2).

La troiſieme partie que les Arabes appellent *Giouf*, eſt proprement celle que les Anciens ont appelée *Delta*, ce qui comprend tout le pays que le Nil embraſſe, juſqu'à ſon embouchure dans la Méditerranée.

Quelques-uns ont compris dans l'Egypte le pays que les Arabes appellent *Belad-al-Tor*, le pays de Tor, ou de la montagne de Sinaï; & c'eſt de là qu'on trouve dans quelques Géographes Orientaux, que le Déſert des enfans d'Iſrael eſt compris dans l'Egypte, quoiqu'à la rigueur il ſoit renfermé dans l'Arabie Pétrée.

Les anciens Géographes Grecs ont compris la partie orientale de l'Egypte, ſous le nom d'Arabie, qu'ils étendent de ce côté-là juſques ſur les bords du Nil. Il eſt auſſi conſtant que les Arabes encore aujourd'hui courent, & occupent preſque entierement cette partie de l'Egypte, qui eſt preſque inculte & déſerte; mais cela n'empêche pas qu'on ne doive donner pour limites à l'Egypte du côté de l'Orient, la Mer Rouge. Voyez ce que nous avons dit ci-devant ſous le nom *Egypte*.

MESSA. Moïſe (3) dit que les enfans de Jectan ont habité *le pays qui eſt depuis Meſſa, en s'avançant vers Sephar, montagne orientale*. Nous avons dit ci-devant, que *Mes* fils d'Aram, avoit apparemment donné ſon nom au mont Maſius, que nous entendons ici ſous le nom de *Meſſa*; & les fils de Jectan occuperent tout le pays qui eſt entre le mont Maſius, & les montagnes des Sapires ou des Sapharvaïm.

MESSA, ou *Meſſach*. Le Grand-Prêtre Joïada voulant mettre le jeune Roi Joas ſur le trône de Juda, plaça du monde en armes en différens endroits du Temple, & en particulier à la maiſon de Meſſa (4): *Cuſtodietis excubias domûs Meſſa*. Nous croyons que c'eſt le même que *Muſach*, dont nous parlerons ci-après plus au long. Voyez auſſi 4 *Reg.* XVI, 18.

MESSAL, ville de la Tribu d'Aſer. *Joſue* XIX, 26. Euſebe (5) dit qu'elle eſt voiſine du mont Carmel, ſur la mer.

MESSALEMETH, de la ville de Jétaba, fille de *Harus*, & femme de Manaſſé Roi de Juda, 4 *Reg.* XXI, 19.

MESSE, *Miſſa*. Ce nom s'emploie aujourd'hui dans l'Egliſe, pour ſignifier le Sacrifice non ſanglant du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, qui s'offre ſur l'Autel, ſous les apparences du pain & du vin. Le nom de *Meſſe* pris en ce ſens, ne ſe trouve en aucun endroit de l'Ecriture; mais il eſt en uſage depuis la fin du troiſieme ſiecle, chez les Peres Latins & les Auteurs Eccléſiaſtiques. Il eſt inutile d'en chercher l'étymologie dans le Grec ou dans l'Hébreu (6),

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 581. (2) *Pſalm.* LXXXVI, 4. (3) *Geneſ.* X, 27, 28, 29. (4) 4. *Reg.* XI, 6. מסח ou בית מסח (5) *Euſeb. Onomaſt. ad* Μασσαν. (6) Quelques-uns l'ont dérivé de l'Hébreu מסח *Miſſa. Deut.* XVI, 10. מסת נדבת ידך *Oblationem ſponteneæ manûs tuæ*. Mais *Miſſa* en cet endroit, ſignifie proprement *un tribut*. D'autres le dérivent de משאת *Donum manus*.

comme ont fait quelques-uns. *Miſſa* vient de *mitto*, envoyer. On a dit *Miſſa*, pour *Miſſio*; & ce nom ſe trouve en ce ſens même dans Suétone, Caligul. c. 25. Et comme à la fin de la Meſſe des Cathécumenes, c'eſt-à-dire, après la lecture de l'Evangile & après le Sermon; comme auſſi après le Sacrifice & les prieres achevées, le Prêtre ou le Diacre renvoyoit le peuple, en prononçant à haute voix: *Ite Miſſa eſt*, ou *Miſſio eſt*: Vous pouvez vous en retourner chacun chez vous; de là eſt venu que le nom de *Miſſa* ou de *Miſſio*, a été donné à toute l'action & la cérémonie du Sacrifice. On peut voir ſur cela le Cardinal Baronius, *Annal. Eccl. ad an.* 34, *n.* 60, le Cardinal Bona, *De Reb. Liturg. Lib.* 1. M. du Cange, *Gloſſar. Latin. ad vocem* Miſſa; *Martinus Martinius*, *Lexic.* Miſſa, *&c.* Nous parlerons du Sacrifice de la Meſſe ci-après, ſous l'article *Sacrifice*.

MESSIE, *Meſſias*. Ce terme vient de l'Hébreu (1) *maſch*, oindre. On le donne principalement, & par excellence, au ſouverain Libérateur que les Juifs attendoient, & qu'ils attendent encore inutilement aujourd'hui, puiſqu'il eſt venu aux temps préordonnés dans la perſonne de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. On donnoit l'onction aux Rois, aux Grands-Prêtres, & quelquefois aux Prophetes. Saül, David, Salomon & Joas Rois de Juda, ont reçu l'onction royale; Aaron & ſes fils ont reçu l'onction ſacerdotale; Eliſée Diſciple d'Elie, a reçu l'onction prophétique, dumoins Dieu dit à Elie de la lui donner (2): *Eliſæum filium Saphat unges Prophetam pro te*: mais nous ne liſons point qu'il l'ait fait; & quelquefois le verbe oindre quelqu'un pour un emploi, ſe met ſimplement pour la deſtination (3), ou pour le choix qu'on en faiſoit pour quelque choſe. Par exemple, il eſt dit (4) que les arbres s'aſſemblerent, pour ſe donner un Roi; à la lettre, *pour oindre un Roi ſur eux*. Il eſt dit ailleurs (5) que les Iſraélites avoient oint Abſalom pour être leur Roi; cependant on ne lit point qu'il ait reçu l'onction royale. Le Seigneur dit à Elie d'oindre Hazael pour être Roi de Syrie (6). Ce Prophete n'exécuta pas cet ordre, que nous ſachions; mais Eliſée ſon ſucceſſeur, prédit à Hazael qu'il régneroit, & ne lui donna point l'onction royale (7); au moins l'Ecriture n'en dit rien du tout; & ce n'étoit pas apparemment la coutume de donner l'onction au Roi de Damas. Le Roi Cyrus, qui mit les Juifs en liberté, & qui fonda l'empire des Perſes, eſt nommé dans l'Ecriture l'Oint du Seigneur. *Iſai.* XLV, 1. *Sic dicit Dominus Chriſto ſuo Cyro.* On lit dans Ezéchiel (8) le nom de *Meſſiah*, donné au Roi de Tyr: *Tu Cherub Unctus protegens.* On lit dans l'Eccléſiaſtique (9) qu'Eliſée a oint les Rois pour la pénitence: *Qui ungis Reges ad pœnitentiam*; le Grec, *ad vindictam*: Vous oignez les Rois pour exercer la vengeance du Seigneur. Il oignit Jéhu Roi d'Iſrael par les mains d'un Prophete qu'il lui envoya (10), & il annonça verbalement à Hazael qu'il régneroit ſur Damas & ſur la Syrie. Ces deux Princes étoient envoyés de

(1) משח *Maſchah. Unxit.* משיח *Meſchiah*, *unctus.* (2) 3. *Reg* XIX, 16. (3) *Vide Theodoret. in Iſai.* XLV, 1, *& in Pſal.* CV, 15. (4) *Judic.* IX, 8, 15. (5) 2. *Reg.* XIX, 10. (6) 3. *Reg.* XIX, 15. (7) 4. *Reg.* VIII, 11, 12, 13, 14. (8) *Ezech.* XXVIII, 14. (9) *Eccli.* XLVIII, 8. (10) 4. *Reg.* IX, 2, 3.

Dieu pour venger les crimes de la maiſon d'Achab.

Saint Pierre & les Fidelles aſſemblés dans les actes, diſent à Dieu (1) : Vous voyez, Seigneur, que les puiſſances du ſiecle ſe ſont élevées *contre Jeſus votre Fils, que vous avez oint*; ſuivant cette parole : *Les Princes ſe ſont aſſemblés contre le Seigneur & contre ſon Oint.* Saint Luc (2) dit que le Sauveur étant entré dans la Synagogue de Nazareth, y ouvrit le Livre du Prophete Iſaïe, où il lut : *L'Eſprit de Dieu s'eſt repoſé ſur moi; c'eſt pourquoi il m'a oint, & m'a envoyé prêcher aux pauvres.* Après cela il leur montra que cette Prophétie étoit accomplie en ſa perſonne. Saint Pierre parlant au Centenier Corneille, & à ceux qui étoient avec lui (3), leur dit que le Seigneur avoit envoyé la paix aux hommes par Jeſus-Chriſt, *à qui il a donné l'onction du Saint-Eſprit* : *Unxit eum Deus Spiritu Sancto & virtute.* Enfin ſaint Paul parlant aux Corinthiens (4), dit que Dieu nous a oints, nous a imprimé ſon caractere, & nous a donné le gage de ſon Eſprit ſaint, qui demeure dans nos cœurs : *Qui unxit nos Deus, qui & ſignavit nos, & dedit pignus Spiritus in cordibus noſtris.*

Nous ne liſons pas que Jeſus-Chriſt ait jamais reçu l'onction ſenſible, ni que les Apôtres oigniſſent les Fidelles d'une huile particuliere & extérieure. L'onction dont parlent les Prophetes & les Apôtres, lorſqu'il s'agit de Jeſus-Chriſt & de ſes Diſciples, eſt une onction ſpirituelle & toute intérieure de la grace & du Saint-Eſprit, de laquelle l'onction ſenſible & extérieure, dont on oignoit anciennement les Rois, les Prêtres & les Prophetes, n'étoit que la figure & le ſymbole. Jeſus-Chriſt a réuni dans ſa perſonne la Royauté, la Prophétie & le Sacerdoce, & a renfermé éminemment tout ce que la Loi ancienne & les Prophetes avoient promis, ou figuré de plus excellent & de plus parfait. Les Chrétiens ſes Diſciples & ſes Enfans, jouiſſent en quelque ſorte des mêmes prérogatives ; ils ont reçu l'onction royale & ſacerdotale dans le Baptême (5) : *Vos genus electum, regale ſacerdotium, gens ſancta, populus acquiſitionis.* Mais tout cela doit s'entendre dans un ſens ſpirituel, des graces du Saint-Eſprit que ſon onction ſainte a répandues dans nos cœurs.

Le nom de *Meſſiah*, Oint, en Grec *Chriſt*, ſe donnoit aux Rois & aux Grands-Prêtres des Hébreux (6) : *Le Seigneur & ſon Oint ſont témoins* ; c'eſt-à-dire, le Seigneur, & le Roi qu'il a établi. Et David en plus d'un endroit : *Dieu me garde de porter ma main ſur l'Oint du Seigneur*, ſur le Meſſie du Seigneur. Les Patriarches & les Prophetes ſont auſſi déſignés ſous le nom de Meſſies ou d'Oints du Seigneur (7) : *Ne touchez point mes Oints, & ne faites aucun mal à mes Prophetes.* Mais ce nom convient principalement au Meſſie par excellence, qui étoit l'objet du déſir & de l'attente de tous les Saints. Anne mere de Samuel (8) le déſigne viſiblement, lorſqu'à la fin de ſon Cantique, & dans un temps où il n'y avoit point de Roi dans Iſrael, elle diſoit : *Le Seigneur jugera les extrémités de la terre : il donnera l'empire à ſon Roi, & relevera la corne*, la gloire, la force, la puiſſance *de ſon Chriſt*, de ſon Meſſie. Et le Pſalmiſte (9) : *Pourquoi les na-*

(1) *Act.* IV, 27. (2) *Luc.* IV, 18. (3) *Act.* X, 36, 37. (4) 2. *Cor.* I, 21, 22. (5) 1. *Petr.* II, 9. (6) 1. *Reg.* XII, 3, 5. (7) 1. *Par.* XVI, 22. *Pſal.* CV, 15. (8) 1. *Reg.* II, 10. (9) *Pſalm.* II, 2.

tions ſe ſont-elles ſoulevées contre le Seigneur & contre ſon Meſſie ? Et ailleurs (1) : *Le Seigneur votre Dieu vous a oint de l'huile de joie par-deſſus vos compagnons.* Et Jérémie (2) : *L'Oint du Seigneur eſt notre vie : Spiritus nariuni noſtrarum Chriſtus Domini.* Daniel marque la mort de Jeſus-Chriſt ſous le nom de Meſſie du Seigneur (3) : *Occidetur Chriſtus, & non erit, &c.* Enfin Abacuc (4) dit : *Vous êtes ſorti pour donner le ſalut à votre peuple ; vous êtes ſorti avec votre Chriſt pour le ſauver.* Il ſeroit ſuperflu de rapporter les paſſages du nouveau Teſtament, pour prouver que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie, puiſque cela y eſt marqué, pour ainſi dire, à chaque ligne. Quant aux Livres de l'ancien Teſtament, nous nous ſommes bornés à ceux où le mot *Meſſiah* ſe rencontre, parce que c'eſt-là proprement ce qui entre dans notre deſſein.

Le mot Grec *Chriſtos*, d'où vient *Chriſtus* & *Chriſtianus*, répond exactement à l'Hébreu *Meſſiah*, qui ſignifie celui qui a reçu l'onction, un Roi, un Prêtre. Les Grecs ſe ſervent auſſi du terme *Elcimmenos*, qui a la même ſignification que *Chriſtos*.

Les anciens Hébreux inſtruits par les Prophetes, avoient des idées très-claires du Meſſie. Peu à peu ils les altérerent ; & lorſque Jeſus-Chriſt parut dans la Judée, ils s'étoient déjà fait une fauſſe notion du Meſſie, comme d'un Monarque & d'un Conquérant, qui devoit s'aſſujettir tout le monde ; d'où vient que l'humilité & la foibleſſe extérieure du Sauveur les ſcandaliſerent, & les empêcherent de le reconnoître pour le Chriſt qu'ils attendoient. Depuis ce tems, livrés à leur ſens répronvé, ils s'égarent de plus en plus, & ſe forment des idées chimériques & inconnues à leurs peres, ſur le Meſſie qu'ils attendent.

Les anciens Prophetes avoient prédit que le Meſſie ſeroit Dieu & homme, grand & abaiſſé, Maître & ſerviteur, Prêtre & victime, Roi & ſujet, mortel & vainqueur de la mort, riche & pauvre, Roi, Conquérant, glorieux, homme de douleurs, couvert de nos infirmités, méconnu, humilié. Toutes ces contrariétés apparentes devoient ſe concilier dans la perſonne du Meſſie, comme elles ſe ſont en effet rencontrées ſans contradiction dans la perſonne de Jeſus-Chriſt. On ſavoit que le Meſſie naîtroit d'une vierge de la Tribu de Juda, de la race de David, dans la bourgade de Bethléem ; qu'il demeureroit éternellement, que ſa venue ſeroit cachée, qu'il étoit le grand Prophete promis dans la Loi, qu'il étoit fils & Seigneur de David, qu'il devoit faire de grands miracles, qu'il rétabliroit toutes choſes, qu'il mourroit & reſſuſciteroit, que ſa venue ſeroit précédée par celle d'Elie, qu'une preuve de ſa venue étoit la guériſon donnée aux lépreux, la vie rendue aux morts, l'Evangile annoncé aux pauvres ; qu'il ne détruiroit pas la Loi, mais qu'il la perfectionneroit, qu'il ſeroit une pierre d'achoppement, contre laquelle pluſieurs ſe briſeroient, qu'il ſouffriroit une infinité de contradictions ; que de ſon temps, l'idolatrie & l'impiété ſeroient bannies, & que les peuples étrangers viendroient en foule ſe ranger ſous ſa diſcipline.

Lorſque Jeſus-Chriſt parut, ces idées étoient encore communes parmi les Juifs. Le Sauveur en appelle à eux-mêmes, & leur demande ſi ce ne ſont pas là les ca-

(1) *Pſalm.* XLIV, 8. (2) *Jerem.* IV, 20. (3) *Dan.* IX, 26. (4) *Habac.* III, 13.

racteres du Meſſie, & s'ils n'en voient pas l'accompliſſement en ſa perſonne. Les Evangéliſtes ont ſoin de les leur faire remarquer, pour prouver que Jeſus-Chriſt eſt le Chriſt qu'ils attendent. Ils leur citent les prophéties dont ils convenoient alors, & qu'ils conteſtent aujourd'hui au Meſſie. On voit dans les premiers Peres de l'Egliſe, & dans les plus anciens Auteurs Juifs, qu'au commencement du Chriſtianiſme, ils ne s'étoient point encore aviſés de révoquer en doute pluſieurs prophéties, qui de l'aveu de leurs peres, devoient s'entendre du Meſſie. Ce n'eſt que dans la ſuite des temps, que voulant parer les coups que nous leur portions par leurs propres Ecritures, ils ont commencé à nier que les paſſages que nous leur alléguions, duſſent s'entendre du Meſſie. Après quoi, ils ſe ſont formés de nouveaux ſyſtêmes & de nouvelles idées ſur la venue du Chriſt.

Les uns, comme le fameux Hillel, que les Juifs font vivre avant Jeſus-Chriſt, ſoutiennent qu'en vain on attend la venue du Meſſie; qu'il eſt déja venu en la perſonne du Roi Ezéchias. D'autres croient que la créance de la venue du Meſſie n'eſt point un article de foi, & que celui qui nie ce dogme, ne fait qu'une petite brêche à la Loi; il coupe ſeulement une branche de l'arbre, ſans toucher à la racine. C'eſt ce que diſoit le Juif Joſeph Albo dans la Conférence tenue en Eſpagne en préſence du Pape Benoît XIII. Buxtorf (1) dit que la plupart des Rabbins d'aujourd'hui croient que le Meſſie eſt venu depuis long-temps; mais qu'il demeure caché dans quelque endroit du monde, à cauſe des péchés des Juifs, qui l'empêchent de ſe manifeſter. Jarchi avance que les anciens Hébreux ont cru que le Meſſie étoit né le jour de la derniere deſtruction de Jéruſalem par les Romains. Quelques-uns lui aſſignent pour demeure le Paradis terreſtre; d'autres, la ville de Rome, où les Talmudiſtes tiennent qu'il eſt caché parmi les lépreux & les malades, à la porte de la ville, attendant qu'Elie le vienne manifeſter aux hommes.

D'autres en grand nombre croient qu'il n'eſt point encore venu: mais ils ſont étrangement partagés entre eux ſur le temps & les circonſtances de ſa venue. Les uns l'attendent à la fin du ſixieme millenaire. Ils font naître Jeſus-Chriſt en 3761. Ajoutez à cette ſomme celle de 1717, réſultera celle de 5478, & par conſéquent ils auroient encore cinq cents vingt-deux ans à attendre. Kimchi, qui vivoit au douzieme ſiecle, croyoit la venue du Meſſie très-prochaine. On conſulta David petit-fils de Maimonides, qui avoit été conſulté ſur la venue du Meſſie; mais il n'en ſut rien dire de raiſonnable. Maimonides prétendoit avoir reçu de ſes ancêtres certaines prophéties, d'où il tiroit que la prophétie ſeroit rendue à Iſrael après autant de temps qu'il s'en étoit paſſé depuis le commencement du monde juſqu'à Balaam. Or Balaam, ſelon lui, avoit prophétiſé en 2486. En doublant ce nombre, on trouvoit le rétabliſſement de la prophétie en 4976, c'eſt-à-dire, l'an de Jeſus-Chriſt 1316; ce qui s'eſt auſſi trouvé faux. Enfin quelques-uns ont fixé la fin de leurs malheurs en 1492, d'autres, en 1598; d'autres, en 1600; d'autres, encore plus tard. Enfin las de tant de variarions, ils ont prononcé anathême (2) contre ceux qui ſupputeroient les années de la venue du Meſſie.

Pour concilier les prophéties

(1) *Buxtorf. Synag. Jud. c.* 36. (2) *Gemarr. tit. Sanhed. c.* XI.

qui paroiſſent oppoſées, quelques-uns ont inventé une nouvelle hypotheſe de deux Meſſies, qui doivent ſe ſuccéder l'un à l'autre : l'un, dans l'humiliation, dans la pauvreté & dans les ſouffrances ; & l'autre, dans l'éclat, dans la gloire & dans l'abondance : l'un & l'autre ſimple homme. Le premier doit ſortir de la Tribu de Joſeph, & de la famille d'Ephraïm. Il aura pour pere Huziel, & ſera appelé Néhémie. Il paroîtra à la tête d'une armée compoſée des Tribus d'Ephraïm & de Manaſſé, de Benjamin, & d'une partie de celle de Gad, & fera la guerre aux Iduméens. C'eſt ainſi qu'ils appellent les Chrétiens & les Romains, dont il détruira l'empire, & ramenera les Juifs comme en triomphe à Jéruſalem.

Le ſecond Meſſie naîtra de la race de David, rendra la vie au premier Meſſie, raſſemblera tout Iſrael, reſſuſcitera ceux qui ſont morts, rétablira le Temple de Jéruſalem, & régnera ſur tout le monde. Il épouſera pluſieurs femmes, & aura pluſieurs fils, qui lui ſuccéderont après ſa mort ; car il mourra comme un autre homme. On peut voir ſur ce ſujet deux Diſſertations du P. Charles Joſeph Imbonatus, imprimées à la fin du cinquieme Tome de la Bibliotheque Rabbinique, ſur la venue du Meſſie ; & ce que Bartolocci a ramaſſé ſur le même ſujet, dans le premier Tome de ſa Bibliotheque Rabbinique ; & ce qu'on en lit dans le quatrieme Tome de l'Hiſtoire des Juifs de M. Baſnage, Edition de Paris ; & enfin notre Diſſertation ſur les Caracteres du Meſſie ſelon les Juifs, imprimée au commencement de notre Commentaire ſur Jérémie.

FAUX MESSIE. Jeſus-Chriſt dans l'Evangile avertit ſes Diſciples qu'il s'élevera de faux Prophetes & de faux Meſſies (1). *Surgent pſeudo-Chriſti & pſeudo-Prophetæ ;* qu'ils feront des ſignes & des prodiges capables d'induire à erreur, s'il eſt poſſible même les Elus. L'événement n'a que trop vérifié cette prédiction. On a vu parmi les Juifs preſque dans tous les ſiecles des faux Prophetes & des faux Chriſts, qui ont réuſſi à tromper pluſieurs perſonnes. Il en parut dès le temps de Jeſus-Chriſt. Simon le Magicien ſe faiſoit conſiderer à Samarie comme la vertu de Dieu (2). Barchochebas au ſiecle ſuivant attira par ſes impoſtures ſur la nation des Juifs, la plus terrible perſécution qu'ils aient jamais ſoufferte. Voyez ſon article, & ce que nous avons rapporté ſous le nom *Impoſteur*.

Au cinquieme ſiecle vers l'an 434, il parut dans l'Iſle de Candie un faux Meſſie nommé Moïſe, qui ſe diſoit être l'ancien Légiſlateur des Juifs deſcendu du Ciel pour procurer aux Juifs de cette Iſle une glorieuſe délivrance, en les faiſant paſſer au travers de la mer pour rentrer dans la terre promiſe (3). Les Juifs de Candie furent aſſez ſous pour le croire, pluſieurs ſe jetterent dans la mer dans l'eſpérance qu'elle s'ouvriroit pour leur donner paſſage. Il y en eut un grand nombre de noyés, on retira les autres comme on put ; on chercha l'impoſteur pour le punir, mais il avoit diſparu ; ce qui fit ſoupçonner que ce pouvoit être un Démon qui avoit pris la forme d'un homme pour ſéduire les Juifs.

Au ſiecle ſuivant il parut dans la Paleſtine un faux Meſſie nommé Julien (4) ; il ſe donnoit pour un Conquérant, & promettoit à ſes

(1) *Matth.* XXIV, 24. *Marc.* XIII, 22. (2) *Act.* VIII, 9. (3) *Socrat. hiſt. Eccl. l.* 2, *c.* 38. (4) An 530.

ſectateurs de les délivrer par la voie des armes de l'oppreſſion des Chrétiens. Les Juifs ſéduits par ſes promeſſes, prirent les armes & égorgerent pluſieurs Chrétiens. L'Empereur Juſtinien envoya des troupes à leur ſecours : Julien fut pris & exécuté à mort, & ſon parti diſſipé.

En 714 (1) un Juif nommé *Serenus*, promit aux Juifs Eſpagnols de les conduire en Paleſtine, où il devoit établir ſon Empire : pluſieurs crurent le nouveau Meſſie, quitterent leur patrie & leurs biens, & ſe mirent à le ſuivre ; mais ils s'apperçurent bientôt de ſa fourbe, & eurent tout le loiſir de ſe repentir de leur vaine crédulité.

Le douzieme ſiecle fut fécond en ces ſortes d'impoſteurs (2). Il en parut un en France qui attira à ſes ſectateurs un rude châtiment de la part du Roi Louis le Jeune : on ignore le nom & la patrie de ce ſéducteur ; il fut mis à mort par ceux qui le prirent. Il parut vers 1137. Il en parut un autre en Perſe l'année ſuivante ; l'armée qu'il aſſembla ſe trouva aſſez nombreuſe pour oſer préſenter la bataille au Roi de Perſe. Ce Prince força les Juifs de ſes états d'obliger cet homme à mettre bas les armes ; le faux Meſſie répondit que le ſuccès de ſes entrepriſes lui étoit garant de l'avenir, qu'ils ne craigniſſent rien. Toutefois à la fin il promit de quitter les armes ſi on lui rembourſoit les frais de la guerre. Le Roi accepta ce parti ; mais à peine l'impoſteur eut déſarmé, que le Roi obligea les Juifs à lui rembourſer ce qu'il avoit délivré.

On vit dans le même ſiecle juſqu'à ſept ou huit faux Meſſies, tant en Eſpagne, qu'en Arabie, en Perſe, en Moravie ; on dit que celui qui parut en Moravie, avoit le ſecret de ſe rendre inviſible quand il vouloit, & de faſciner les yeux de ceux qui le ſuivoient. Un autre nommé David Al-roï étoit un Magicien, qui à la faveur de quelques faux miracles trompa grand nombre de Juifs, auxquels il fit prendre les armes. Le Roi étonné de la rapidité de ſes conquêtes, & de la multitude de ſes ſectateurs, lui ordonna de ſe rendre à la Cour, avec promeſſe s'il pouvoit prouver qu'il fût le vrai Meſſie, de ſe ſoumettre à lui. David ſe préſenta au Roi, on le mit en priſon, il en ſortit, on le pourſuivit, il diſparut, on entendit ſa voix, mais on ne vit rien. Le Roi ſe mit à la tête de ſon armée pour l'atteindre, il arriva ſur le bord du Fleuve Goran, & l'entendit qui crioit *O fous !* mais on ne le vit point ; un moment après on l'apperçut qui avec ſon manteau partageoit les eaux du Fleuve & le paſſoit ; l'armée le ſuivit, mais elle ne le trouva plus : le Roi écrivit aux Juifs de ſes Etats de lui livrer David, ſous peine d'être maſſacrés ſans quartier. Zachée Chef de la captivité, écrivit à l'Impoſteur de ſe livrer pour ſauver ſa nation, mais il s'en mocqua. Toutefois à la fin, le beau-pere de David gagné par une grande ſomme d'argent l'attira chez lui, l'enivra, & lui coupa la tête.

Au commencement du ſeizieme ſiecle les Juifs de Médie & de Perſe éblouis par la valeur & le ſuccès prompt & rapide des conquêtes d'Iſmael Sophi, Chef de la maiſon qui regne aujourd'hui en Perſe, s'imaginerent qu'il pouvoit être le Meſſie ; mais ce Prince bon Muſulman mépriſa leurs honneurs, &

(1) Marca, hiſt. de Bearn. l. 2. (2) *Maimon. epiſt. de Auſtrali Regione apud Vorſtium, not. in Zemath. Salomon Ben-virga Schever Juda. p.* 169.

n'eut pour eux que de l'éloignement. Il mourut en 1523.

Jacques Zieglerne, qui mourut en 1559, annonçoit hautement la venue du Meſſie. Il ſoutenoit qu'il étoit né depuis 14 ans, qu'il l'avoit vu à Strasbourg; il gardoit une épée & un ſceprre pour les lui mettre en main, lorſqu'il ſeroit en âge de combattre. Il devoit alors détruire l'Antechriſt, & l'empire du Turc; étendre ſa Monarchie juſqu'au bout du monde; aſſembler un Concile à Conſtance qui dureroit douze ans, & dans lequel tous les différends de la Religion ſeroient terminés. Le Meſſie ne parut point, & on reconnut l'impoſture. Un autre Viſionnaire nommé Zieglerne parut en Hollande en 1624, & promit un Meſſie qu'il avoit vu, & qui n'artendoit que la converſion du cœur des Juifs, pour ſe manifeſter.

Tant d'impoſtures & de mauvais ſuccès n'ont pu encore guérir l'entêtement des Juifs ſur le ſujet du prétendu Meſſie qu'ils attendent. Un homme de leur nation, né à Alep (1), au dernier ſiecle, nommé *Zabataï-Tzévi*, entreprit vers l'an 1666, de ſe faire reconnoître pour le Meſſie. Il forma ce deſſein de bonne heure, & apprit ce qui lui ſeroit néceſſaire pour jouer un ſi grand rôle. Il prêchoit dans les champs devant les Turcs qui ſe railloient de lui, pendant que ſes Diſciples l'admiroient. Il ſe vanta de s'élever ſur les nues, comme l'avoit prédit Iſaïe (2); & ayant demandé à ſes Diſciples, s'ils ne l'avoient pas vu en l'air, il blâma l'aveuglement de ceux qui eurent la ſincérité de lui dire que non. Il fut cité devant les Chefs de la Synagogue de Smirne où il étoit alors, & il fut condamné à mort; mais perſonne ne voulant exécuter la ſentence, on ſe contenta de le bannir.

Tzévi ſe maria trois fois, & ne conſomma point ſes mariages; après avoir parcouru la Grece, il vint à Alexandrie, & de là à Gaze, où il trouva un Juif nommé Nathan-Lévi, ou Benjamin, à qui il perſuada de faire le perſonnage du Prophete Elie qui devoit précéder le Meſſie. Ils vinrent à Jéruſalem: Nathan montra Tzévi comme celui qu'on artendoit. Une partie des Juifs du pays ſe laiſſa ſurprendre; mais les Sages s'éleverent contre lui, & l'anathématiſerent. Il ſe retira à Conſtantinople, & de là à Smirne, où Nathan-Lévi lui envoya quatre Ambaſſadeurs qui le reconnurent pour le Meſſie. Cette Ambaſſade impoſa au peuple, & même à une partie des Docteurs; on le reconnut pour Roi, & chacun lui porta des préſens, afin qu'il pût ſoutenir ſa dignité. En vain les plus ſenſés s'oppoſerent à ces nouveautés; on prononça contre Tzévi juſqu'à deux ſentences de mort; il ne s'en mit pas en peine, parce qu'il ſavoit qu'on n'oſeroit les exécuter. Il alla trouver le Cadi de Smirne, & ſe mit ſous ſa protection; le peuple ne parloit que de Tzévi. Il ſe fit dreſſer un trône & un à ſon épouſe; il s'appeloit *le Roi des Rois d'Iſrael*, & Joſeph Azévi ſon frere, *le Roi des Rois de Juda*. Il fit effacer de la Liturgie le nom de l'Empereur Othoman pour y faire mettre le ſien. Avant que de commencer la conquête de cet Empire, il en partagea les charges & les emplois à ſes favoris.

Il partit pour Conſtantinople. Le Grand Seigneur informé de ſon départ, donna ordre au Vizir de l'arrêter priſonnier, & de lui faire donner quantité de coups de bâ-

(1) Quelques-uns le font naître à Smyrne. — (2) *Iſai.* XIV, 14.

tons. Il fut arrêté, on lui demanda pourquoi il avoit pris le nom de Roi, il répondit que les Juifs l'y avoient contraint. Le Vizir le fit mettre en prison aux Dardanelles. Les Juifs crurent que c'étoit par impuissance que l'on avoit épargné Tzévi. On gagna le Gouverneur à force de présens, & on combla l'Imposteur de toutes sortes d'honneurs dans sa prison. Cependant le Grand Seigneur fit venir Tzévi à Andrinople, & commanda qu'on le perçât d'un trait & d'une épée, pour voir s'il étoit invulnérable. Tzévi aima mieux se faire Mahométan, que de s'exposer à la mort. Telle fut la fin de cette fameuse scene (1).

MESURE. Nous avons donné à part, au commencement du premier Tome de ce Dictionnaire, une table générale des poids, mesures & monnoies des anciens Hébreux; & outre cela, nous avons marqué la valeur de leurs monnoies, la longueur ou la capacité de leurs mesures longues ou creuses, sous le nom de chacune d'elles en particulier : par exemple, la valeur du sicle & du talent, sous les noms *sicle* & *talent*; la capacité du *bath* & de l'*éphi*, sous ces deux noms : & ainsi des autres.

Des hommes de mesure, d'une grandeur extraordinaire, *Proceræ staturæ*, comme traduit saint Jérôme (2). *Vous nous avez abreuvés de nos larmes à grande mesure* (3). L'Hébreu, *à tierce* ou *à trois mesures*. Vous ne boirez de l'eau que par mesure (4); vous n'en boirez pas autant que vous voudrez. Et Michée (5) : *Mensura minor iræ plena*. L'Hébreu : *Un épha trop petit est en abomination*. On sait que l'épha étoit une mesure creuse parmi les Hébreux.

Le Sauveur dans saint Jean (6), dit que *Dieu ne donne pas le Saint-Esprit avec mesure*. Il le donne sans mesure à son Fils; mais aux autres il le donne avec mesure, comme dit saint Paul (7). *Unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei*; & ailleurs (8) : *Unicuique nostrûm data est gratia secundùm mensuram donationis Christi* : Et encore en parlant aux Corinthiens (9). Nous ne nous glorifions pas démesurément, *mais nous nous tenons dans la mesure, dans les bornes que Dieu nous a assignées*. Et aux Ephésiens (10) : *Donec occurramus omnes.... in mensuram ætatis plenitudinis Christi*, jusqu'à ce que nous soyons parvenus à la mesure de l'âge de la plénitude de Jesus-Christ. Plusieurs ont cru que l'âge de la plénitude de Jesus-Christ, étoit l'âge où il étoit mort, & que nous devions tous ressusciter dans le même âge : S. Jérôme (11) dit que c'est la Tradition des Eglises. D'autres l'entendent de la perfection à laquelle nous devons tendre pour former en nous Jesus-Christ dans un âge parfait.

Isaïe (12) dit que *Dieu rendra la justice avec poids & avec mesure; Ponam in pondere judicium, & justitiam in mensurâ*. Il proportionnera ses châtimens à la grandeur des péchés des méchans; & comme leurs crimes sont extrêmes, il

(1) M. Basnage, hist. des Juifs, t. 3, l. 5, c. 18. = (2) *Num.* XIII, 33. אנשי שרות = (3) *Psalm.* LXXIX, 6. בדמעות שלישי = (4) *Ezech.* IV, 11. *Vide Judith.* VII, 11. = (5) *Mich.* VI, 10. אפת רזון ועומה = (6) *Joan.* III, 34. = (7) *Rom.* XII, 3. = (8) *Ephes.* IV, 7. = (9) 1. *Cor.* X, 13. = (10) *Ephes.* IV, 13. = (11) *Vide Aug. l.* 2, *c.* 15, *de Civit. Hieron. Epitaph. Paulæ Anselm. & D. Thom. &c.* = (12) *Isai.* XXVIII, 17.

les

les écrasera du poids de ses jugemens, & les inondera de la mesure de sa justice. Et ailleurs (1): *In mensurâ contra mensuram, cùm abjecta fuerit, judicabit eam.* Dieu a rejeté les ennemis de son peuple, & les a jugés & punis avec une mesure pleine & surabondante.

METABÉEL, fils de Dalaïa, 2 *Esdr.* VI, 10.

METATRON. Les Hébreux donnent ce nom au premier des Anges, à celui qui les conduisoit dans le Désert, & dont il est dit dans Moïse : *Je vas envoyer mon Ange qui marchera devant vous, & vous conduira dans le chemin, & vous introduira dans le lieu que je vous ai destiné ; respectez-le, & écoutez sa voix* (2). Il faisoit à l'égard des Israélites ce que l'Officier nommé *Metator* faisoit chez les Romains. Il marquoit les campemens, en traçoit la forme, les dimensions, l'étendue. *Metatron* est visiblement formé du latin *Metator*. On croit que c'est l'Archange saint Michel qui étoit à la tête du peuple dans le désert : que c'est lui qui lutta contre Jacob, & qui est appelé la face de Dieu dans l'Exode (3) : *Ma face marchera devant vous* : & qu'il est le médiateur entre Dieu & les hommes, qu'il écrit les bonnes actions, & en tient un Registre.

METEMPSYCOSE. Le sentiment de la Métempsycose, quoi qu'en puissent dire les Juifs modernes, n'est enseignée en aucun endroit de l'Ancien & du Nouveau Testament. Il paroît au contraire par la Loi, par les Prophetes, & par les Auteurs Sacrés du Nouveau Testament, que les ames des hommes après leur mort étoient dans un état fixe, & qu'elles n'avoient plus aucune relation à la vie présente. *L'esprit s'en va & ne revient plus* (4) : Et, *la chair retourne en la terre dont elle est tirée, & l'esprit retourne à Dieu qui l'a fait* (5). Les Juifs citent pour appuyer leur opinion sur la Métempsycose ces paroles de Job (6). *Le Dieu fort fait ces choses deux & trois fois envers l'homme* ; comme s'il vouloit parler d'une triple révolution, & d'un triple retour de l'ame dans le corps ; mais le vrai sens du passage est que Dieu garantit du danger *jusqu'à trois fois*, c'est-à-dire, plusieurs fois, l'homme qui met en lui sa confiance. Il y a beaucoup d'apparence que les Juifs puisèrent ce sentiment dans la Chaldée, pendant leur longue captivité de Babylone, ou par le commerce qu'ils eurent avec les Grecs, qui l'avoient eux-mêmes emprunté des Orientaux.

Ce qui est certain, c'est que du temps de Jesus-Christ ce dogme étoit très-commun parmi les Juifs. Ils le témoignent assez dans l'Evangile, lorsqu'ils disent que les uns croient que Jesus-Christ est Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres Jérémie, ou quelqu'un des anciens Prophetes (7) ; & Hérode le Tétrarque entendant parler des prodiges de Jesus-Christ, disoit : *C'est Jean-Baptiste que j'ai fait décapiter, qui est ressuscité.* Joseph & Philon qui sont les plus anciens, & les plus savans d'entre les Juifs, après les Auteurs sacrés qui nous restent, parlent de la Métempsycose comme d'un sentiment très-commun dans leur Nation. Les Pharisiens (8), selon Joseph, tenoient que les

(1) *Isai.* XXVII, 8. (2) *Exod.* XXIII, 20. (3) *Exod.* XXXIV, 14. (4) *Psalm.* LXXVII, 39. (5) *Eccle.* XII, 7. (6) *Job.* XXXIII, 29. (7) *Matth.* XVI, 14. (8) *Joseph. Antiq. l.* 18, *c.* 2, *de Bello, l.* 2, *c.* 12.

Ames des bons pouvoient aiſément retourner dans un autre corps, après la mort de celui qu'elles avoient quitté. Il dit ailleurs (1) que les Ames des méchans entrent quelquefois dans les corps des hommes vivans, qu'elles les obſedent & les tourmentent. Philon (2) dit que les Ames qui ſont deſcendues de l'air dans les corps qu'elles animent, retournent en l'air après la mort de ces corps; que quelques-unes conſervent toujours un grand éloignement de la matiere, & craignent de s'engager de nouveau dans le corps; mais que d'autres y retournent avec inclination, & ſuivent le penchant qui les y appelle.

Les Docteurs Juifs qui enſeignent la Métempſycoſe, n'en parlent pas d'une maniere ſi claire & ſi ſimple. Ils l'enveloppent ſous des termes myſtérieux & cachés. (3) Ils croient que Dieu deſtine toutes les Ames à un certain degré de perfection auquel elles ne peuvent atteindre pendant le cours d'une ſeule vie. Elles ſont donc obligées de revenir pluſieurs fois ſur la terre, & d'animer ſucceſſivement pluſieurs corps, afin d'accomplir toute juſtice, & de pratiquer les préceptes tant affirmatifs que négatifs, ſans quoi elles ne peuvent parvenir à l'état où Dieu les demande: D'où vient, diſent-ils, qu'on voit des gens de bien qui meurent dans leur plus vigoureuſe jeuneſſe? C'eſt qu'ayant acquis de bonne heure la perfection, il ne leur reſte plus rien à faire dans un corps fragile & mortel. D'autres, comme Moïſe, meurent à regret, parce qu'ils n'ont point encore rempli tous leurs devoirs. D'autres au contraire, comme Daniel (4), meurent avec joie, & déſirent la mort, parce qu'il ne leur reſte plus rien à faire dans le monde.

La Métempſycoſe ou révolution des Ames ſe fait de deux ſortes. La premiere, lorſque une Ame ſurvient à un corps déjà animé. C'eſt ainſi que Hérode le Tétrarque diſoit que l'Ame de Jean-Baptiſte qu'il avoit fait décapiter depuis peu de temps, étoit entrée dans le corps de Jeſus-Chriſt, pour faire des miracles. D'autres fois les Ames entrent dans un corps déjà animé pour y acquérir quelque nouveau degré de perfection qui leur manquoit, ou pour aider celle qui eſt déjà dans le corps, aux œuvres que Dieu demande d'elle. Ils diſent, par exemple, que l'Ame de Moïſe doit s'unir à celle du Meſſie, &c.

La ſeconde maniere de révolution eſt lorſqu'une Ame rentre dans un corps nouvellement formé, ſoit pour expier quelque faute qu'elle avoit commiſe dans un autre corps, ou pour devenir plus ſainte. Quelques Ames d'une nature plus relevée, n'ont que de l'éloignement pour la matiere, & ne reviennent que difficilement animer les corps. D'autres plus charnelles, conſervent toujours un penchant vers le corps, & y retournent ſouvent ſans autre raiſon que de contenter ce déſir. Les Juifs croient que cette révolution ſe fait juſqu'à trois ou quatre fois. Ils étendent même cette tranſmigration juſqu'aux bêtes & aux choſes inanimées, & le nombre des Partiſans de ce dogme n'eſt pas petit. Les plus célebres Docteurs Juifs le tiennent, & prétendent que Pythagore, Platon, Virgile, & les autres anciens Philoſophes qui l'ont enſeigné, l'avoient tiré des Ecrits des Prophetes.

(1) *Idem l. 7, de Bello, c. 25, &c.* — (2) *Philo de ſomniis, p. 586, & de Gigantib. p. 285.* — (3) *R. Iſaac. Lorienſ. de Revolutione anim. c. 4. Cabbalæ denudatæ, part. 3, p. 258.* — (4) *V. Dan. XII, 13.*

Ce ſentiment eſt très-ancien dans l'Orient. Les Chinois enſeignent que Xekiah, Philoſophe Indien, qui naquit environ mille ans avant Jeſus-Chriſt (1), en a été le premier Auteur dans les Indes; que de là il ſe répandit dans la Chine l'an 65 après Jeſus-Chriſt. Les Chinois tiennent que Xekiah eſt né huit mille fois, & que la derniere il naquit ſous la forme d'un Eléphant blanc. C'eſt ſur ce principe que les Indiens & les Chinois ſe donnent ſi aiſément la mort, & qu'ils font ſouvent mourir leurs enfans quand ils n'ont pas de quoi les nourrir. On raconte qu'un Roi de ce pays-là ayant eu la petite vérole, & voyant ſon viſage tout défiguré, ne put ſe réſoudre de demeurer plus long-temps dans une demeure ſi hideuſe, il ſe fit couper la gorge par le fils de ſon frere, qui fut enſuite brûlé. L'hiſtoire du Philoſophe Indien Calanus qui ſe brûla du temps d'Alexandre, eſt fameuſe.

Les Indiens regardent la mort avec beaucoup d'indifférence, perſuadés de la Métempſycoſe, qui paſſe chez eux pour indubitable. Ce dogme a produit dans l'Orient grand nombre d'Impoſteurs & de faux Meſſies, qui ſe diſoient animés de l'ame d'Adam ou de Moïſe. Par exemple, *Akem-ben-Aſha*, fameux impoſteur qui parut l'an 162 de l'Egire, & qui diſoit qu'après la mort d'Adam, Dieu étoit apparu aux hommes ſous la figure de pluſieurs Prophetes, & autres grands hommes, juſqu'à ce qu'il prît la figure humaine dans la perſonne d'Abu-Moſlem, Prince du Koraſan; qu'après ſa mort la Divinité étoit paſſée & deſcendue en ſa perſonne. C'eſt de la même ſource que ſortirent ces Fanatiques, qui vouloient rendre des honneurs divins à Abon-Giafar-Almanſor, ſecond Calife de la race des Abaſſides, dans qui ils prétendoient que l'ame de Mahomet, ou de quelque ancien Prophete étoit paſſée. Enfin de là naît leur abſtinence de tout ce qui a vie, & la crainte de violer dans un animal l'ame de leur pere ou de leur proche. Ils ne ſe défendent pas même contre les bêtes farouches, & rachetent charitablement des mains des Etrangers, les animaux, quand ils voient qu'on eſt prêt de les tuer. Voyez ci-devant l'article *Ame*, & ci-après l'article *Réſurrection*.

METHCA, campement des Iſraélites dans le Déſert, entre Tharé & Heſmona. *Num.* XXXIII, 28, 29. *Methca* eſt apparemment *Metheg* dont il eſt parlé 2 *Reg.* VIII, 1. Comparez 1 *Par.* VIII, 1, où il eſt dit que David *prit Geth & ſes filles*; & dans le Livre des Rois, qu'*il prit Méteg, la mere*, ou Méteg & ſa mere, c'eſt-à-dire, *Méteg & Geth*. Geth & Méteg étoient voiſines d'Heſmona, bien avant au midi de la Terre promiſe. Au lieu de *Méteg la mere*, l'Hébreu lit *Méteg amma*, que St. Jérôme a traduit par *frænum tributi*. Mais je crois qu'il avoit écrit, *frænum cubiti*, & que les Copiſtes y ont ſubſtitué *frænum tributi*. Mais il vaut mieux prendre *Méteg* pour un nom de lieu, qui eſt apparemment le même que *Methca*.

METRETE. Ce terme vient du Grec *métretés*, ſorte de meſure. L'Auteur de la Vulgate emploie le nom de *métreta* dans deux endroits de ſa Traduction de l'ancien Teſtament; ſavoir, 1 *Par.* II, 10, & IV, 5; mais dans l'un & dans l'autre endroit, l'Hébreu porte *bathe*, qui étoit une grande meſure creuſe, contenant vingt-neuf pintes, chopine, demi-ſetier, un poſſon, & un peu davantage. La *métrete* des Grecs contenoit,

(1) Renaudot, Notes ſur le voyage de deux Arabes à la Chine.

ſelon les uns, cent livres; ſelon d'autres, quatre-vingt-dix livres de liqueur. Mais comme la livre d'Athenes étoit un peu moindre que celle de Paris, les quatre-vingt-dix livres ſe peuvent réduire à ſoixante livres de France. Ainſi la *métrete* des Grecs revenoit à peu-près au bathe des Hébreux. Saint Jean (1) dit qu'aux noces de Cana, il y avoit ſix grandes urnes, contenant chacune deux ou trois métretes. Jeſus-Chriſt les ayant fait remplir d'eau, changea cette eau en excellent vin.

METRI, de la Tribu de Benjamin, & Chef de la famille de Cis pere de Saül. 1 *Reg.* x, 21.

MEULE, *Moudre*, *Mola*. Le Sauveur dans l'Evangile dit: qu'il vaudroit mieux qu'on jetât dans la mer un homme avec une meule d'âne au cou, que de ſouffrir qu'il ſcandaliſât un des petits: *Expedit ei ut ſuſpendatur mola aſinaria in collo ejus, &c* (2). Cette meule d'âne; ſelon les uns (3), eſt une groſſe meule qu'on fait tourner par un âne, pour la diſtinguer d'une moinde meule qu'on tourne avec les bras. D'autres (4) croient que *mola aſinaria* marque la meule de deſſous qui eſt pareſſeuſe & immobile.

Moïſe, pour exprimer la premiere & la derniere des conditions (5), dit: *Depuis le premier-né de Pharaon qui eſt aſſis ſur le trône, juſqu'à la ſervante qui travaille à tourner la meule;* parce qu'avant l'invention des moulins à vent & à eau on ſe ſervoit communément de moulins à bras pour moudre. On occupa Samſon à cet ouvrage dans ſa priſon parmi les Philiſtins (6): *Clauſum in carcere molere fecerunt.* Il eſt ſouvent fait alluſion à cet uſage. Voyez Iſaïe XLVII, 2. Matth. XXIV, 41; & Luc XVII, 35.

Moïſe défend de prendre en gage à un pauvre, la meule de deſſous & celle de deſſus (7); ou ſelon l'Hébreu: *Vous ne prendrez pas les deux meules de moulin & le chariot.* Il veut apparemment parler des moulins dont les Hébreux ſe ſervoient dans le Déſert, & qui étoient montés ſur des chariots, à cauſe des fréquens décampemens. Les deux Paraphraſtes Chaldéens l'expliquent dans un ſens figuré: *Vous n'uſerez point de maléfices pour empêcher la conſommation du mariage.* Quelques Rabbins expliquent dans un ſens à peu-près ſemblable, ce qui eſt dit de Samſon, qu'on faiſoit *moudre dans ſa priſon*, pour en avoir, diſent-ils, de la race. *Molere* ſe prend quelquefois dans un ſens obſcene dans les Auteurs profanes & dans Job XXXI, 10. *Scortum alterius ſit uxor mea, & ſuper illam incurventur alii.* L'Hébreu: *molat alteri uxor meu, &c.*

MEURIER, en Latin, *Morus*. L'Auteur du Pſeaume ſoixante-dix-ſept, ℣. 52 (8), dit que le Seigneur, parmi les plaies dont il frappa l'Egypte, fit mourir leurs vignes par la grêle, & leurs meuriers par la bruine. L'Hébreu dont ſe ſert l'Auteur du Pſeaume, ſignifie, ſelon la plupart des Interpretes, qu'il fit mourir *leurs ſycomores par la gelée*, ou par une groſſe grêle. Le ſycomore eſt commun en Egypte. Il a la feuille aſſez ſemblable au meurier, & le fruit approchant de la figue, d'où lui vient le nom de *ſycomore*; qui eſt compoſé de *ſycos*, une figue ou un figuier, & *moros*, un meurier. L'Hébreu

(1) *Joan.* II, 6. (2) *Matth.* XVIII, 6. (3) *Hilar. in Matth. Ambroſ. Maldonat. Grot., &c.* (4) *Camer. in Matth. Flacc. Illyric. &c.* (5) *Exod.* XI, 5. (6) *Judic.* XVI, 21. (7) *Deut.* XXIV, 6. (8) *Pſalm.* LXXVII, 52. מכמות אחנמל

ſchikamah, eſt apparemment la racine de *ſycaminus*, qui ſignifie auſſi un ſycomore.

Il eſt dit dans le premier Livre des Maccabées (1), que le jeune Roi Antiochus Eupator étant venu en Judée avec une puiſſante armée (2), & un bon nombre d'éléphans, ceux qui conduiſoient ces animaux leur montrerent du jus de raiſin & de meures, pour les irriter & les animer au combat. L'éléphant de ſa nature n'eſt nullement cruel; pour l'effaroucher, il faut le piquer, l'irriter, ou l'enivrer, ou lui montrer du ſang, ou quelque choſe qui reſſemble au ſang. Nous liſons dans le troiſieme Livre des Maccabées, que pour les diſpoſer à écraſer ſous leurs pieds ou ſous leurs genoux les Juifs d'Egypte, que le Roi Ptolémée Philopator vouloit faire mourir, on leur donna à boire du vin mêlé avec des drogues qui portent au cerveau, pour leur ôter le ſentiment de compaſſion ou de douleur qui leur eſt propre. Il faut toutefois convenir qu'on ne lit pas dans les Auteurs profanes qu'on ait montré du jus de raiſin ou de meures à ces animaux pour les effaroucher. Plutarque (3) & Séneque (4) diſent que les taureaux s'irritent en voyant le rouge, & les éléphans à la vue du blanc. Mais on ne peut pas douter de ce qui eſt rapporté dans le premier Livre des Maccabées; & puiſque l'expérience fait voir qu'il eſt peu d'animaux qui ne s'émouvent à la vue du ſang, ou même à la vue d'une couleur vive & rouge; comme le montre Valléſius (5), pourquoi la même choſe n'arrivera-t-elle pas aux éléphans?

MEURTRE. *Meurtrier.* Le meurtre volontaire a toujours été puni de mort, & le meurtre involontaire chez les Hébreux étoit ſeulement puni de l'exil; on aſſignoit à l'homicide involontaire des Villes d'aſile, où il pouvoit ſe retirer & demeurer en ſureté juſqu'à la mort du Grand-Prêtre (6). Alors il lui étoit libre de retourner en ſa ville & en ſa maiſon; mais pour le meurtrier volontaire, il étoit mis à mort ſans rémiſſion; le parent du mort pouvoit le tuer impunément (7). On ne pouvoit recevoir de l'argent pour lui ſauver la vie (8), & on l'arrachoit même de l'Autel, s'il s'y étoit réfugié (9).

Lorſque l'on trouve dans un pays le corps d'un homme qui aura été tué ſans que l'on connoiſſe le meurtrier, Moïſe ordonne (10) que les Anciens & les Juges des lieux voiſins ſe tranſportent dans l'endroit, & qu'ayant examiné quelle eſt la ville la plus proche, les Anciens de cette ville prendront une Géniſſe qui n'ait point encore porté le joug, ils la conduiront dans une vallée inculte & raboteuſe, qui n'ait été ni labourée, ni ſemée; là ils couperont le cou à la victime, après quoi les Prêtres du Seigneur, avec les Anciens & les Magiſtrats de la ville viendront auprès du corps mort, & lavant leurs mains ſur la Géniſſe qui a été immolée, ils diront: *Nos mains n'ont point répandu ce ſang, & nos yeux ne l'ont point vu répandre. Seigneur, ſoyez favorable à votre peuple d'Iſrael, & ne lui imputez point le ſang qui a été répandu au milieu de ſon pays.* Toute cette cérémonie nous fait voir l'idée que l'on avoit du meurtre, combien ce

(1) 1. *Macc.* VI, 34. (2) An du Monde 3841, avant J. C. 159, avant l'Ere vulg. 163. (3) *Plut. l. de fortuna Alex.* (4) *Senec. l.* 3, *c.* 30, *de ira.* (5) *Franc. Valeſ. Philoſoph. ſacr. c.* 82. (6) *Num.* XXXV, 28. (7) *Ibid. ℣.* 27. (8) *Ibid. ℣.* 31. (9) *Exod.* XXI, 14. (10) *Deut.* XXI, 1. . . . 8.

crime étoit en horreur, & la crainte où l'on étoit que Dieu ne le vengeât sur tout un pays, & les souillures que ce pays étoit censé contracter par le sang qui y étoit répandu, à moins qu'on ne l'expiât, ou qu'on ne le vengeât sur celui qui en étoit l'auteur, si on venoit à le découvrir.

MEZA, quatrieme fils de Rahuel fils d'Esaü. *Genes.* XXXVI, 13.

MEZAAB, mere de Matred. *Genes.* XXXVI, 39.

MEZRAIM, ou *Mizraïm.* Voyez ci-devant *Mesraïm.*

MEZUZOTH. C'est le nom que les Juifs donnent à certains morceaux de parchemin, qu'ils enchâssent dans les poteaux des portes de leurs maisons, prenant à la lettre ce que Moïse (1) leur ordonne dans le Deutéronome, en disant : Vous n'oublierez jamais la Loi de Dieu ; *vous la graverez sur les poteaux de vos portes.* Ces expressions ne vouloient dire autre chose, sinon, vous vous en souviendrez toujours, soit que vous entriez dans votre maison, soit que vous en sortiez. Mais les Docteurs Hébreux ont cru que le Législateur demandoit quelque chose de plus. Ils ont dit que pour ne se pas rendre ridicules, en écrivant au-dehors de leurs portes les Commandemens de Dieu, ou même pour ne les pas exposer à la profanation des méchans, il falloit au moins les écrire dans un parchemin, & les enfermer dans quelque chose. On écrit donc sur un quarré de parchemin, préparé exprès, écrit d'une encre particuliere, d'un caractere bien quarré, ces mots, *Deut.* VI, 4, 5, 6, 7, 8, 9. *Ecoute, Israel ; je suis le Seigneur, &c.* Puis on laisse un petit espace, & on continue, *Deut.* XI, 13. *Il arrivera ; si tu obéis à mes Commandemens*, jusqu'à ces paroles : *Tu les écriras sur les poteaux de tes maisons, &c.* Après cela, on roule ce parchemin, on le met dans un tuyau de roseau, ou autre ; on écrit à l'extrémité du tuyau le mot *Sadaï*, qui est un des noms de Dieu ; on le met aux portes des maisons, des chambres & de tous les lieux qui sont fréquentés ; on l'attache aux battans de la porte, au côté droit ; & toutes les fois qu'on entre dans la maison, ou qu'on en sort, on touche en cet endroit du bout du doigt, & on baise le doigt par dévotion. Le terme Hébreu *mezuza*, signifie proprement les jambages de la maison ; mais on le donne aussi à ce rouleau dont on vient de parler. On peut voir Léon de Modene, Cérémonies des Juifs, partie 1, chap. 2.

MIA, bourg de delà le Jourdain. *Joseph. Antiq. l.* 20, *c.* 1, *p.* 642, *b.* Voyez ci-après *Mya* & *Zia.*

MIANIN, fils de Pharos, de la race sacerdotale, fut un de ceux qui après le retour de la captivité de Babylone, répudierent leurs femmes, parce qu'elles étoient étrangeres (2).

MIBAHAR, fils d'Agaraï, un des braves de l'armée de David. 1 *Par.* XI, 38.

I. MICHA, fils de *Meribaal*, autrement dit *Miphiboseth.* 2 *Reg.* IX, 6, 12. Micha eut pour fils Phithon, Mélech, Tharan & Anas. 1 *Par.* VIII, 34, 35.

II. MICHA, pere d'Achobor. 4 *Reg.* XXII, 12.

III. MICHA, de la Tribu de Ruben, fut fils de Joel. 1 *Par.* V, 5.

IV. MICHA, fils de Zechri, & pere de Nathanias. 1 *Par.* IX, 15.

V. MICHA, fils d'Oziel. 1 *Par.* XXIII, 20.

MICHAIA, fille d'Uriel de Ga-

(1) *Deut.* VI, 9 & XI, 13. על מזוזות ביתך = (2) 1. *Esdr.* X, 25, 2. *Esdr.* X, 17.

baa, & mere d'Abia Roi de Juda. 2 *Par.* XIII, 2. Voyez ci-devant *Maacha*.

MICHAS, de la Tribu d'Ephraïm, fils d'une veuve riche & ſuperſtitieuſe, devint un ſujet de chûte à Iſrael, par l'occaſion que nous allons dire (1). La mere de Michas avoit mis en réſerve une ſomme d'onze cents ſicles, qui font environ dix-ſept cents quatre-vingt-deux livres, dix-ſept ſols, huit deniers de notre monnoie, en prenant le ſicle ſur le pied de trente-deux ſols, cinq deniers. Cette ſomme s'étant trouvée perdue, la mere de Michas en fit grand bruit, & s'emporta juſqu'à proférer des imprécations contre celui qui lui avoit volé cette ſomme. Michas, ſoit qu'il l'eût priſe, ou qu'il l'eût recouvrée par quelqu'autre voie, vint dire à ſa mere que cet argent étoit retrouvé, & qu'il étoit entre ſes mains. En même-temps il le lui rendit. La mere appaiſée, donna toutes ſortes de bénédictions à ſon fils, lui dit qu'elle vouloit conſacrer cet argent à Dieu, & en faire un Ephod; que ſon deſſein étoit de mettre cet Ephod chez lui, & d'y établir une Chapelle domeſtique. En effet elle fit faire de cet argent un Ephod ou ornement ſacerdotal, avec quelques figures de métal, qu'elle plaça dans la maiſon de Michas. Celui-ci pour répondre aux intentions de ſa mere, établit Prêtre un de ſes propres fils; & enſuite ayant trouvé un jeune Lévite (2), il l'établit Prêtre de ſa Chapelle domeſtique, en la place de ſon fils.

Or en ce temps-là il n'y avoit point de Roi dans Iſrael, & chacun faiſoit ce qui lui ſembloit bon. On croit que ceci arriva dans l'intervalle qui ſuivit la mort de Joſué & des Anciens qui le ſuivirent, juſqu'à la Judicature d'Othoniel (3). Pendant ce temps-là, la Tribu de Dan étant fort reſſerrée dans ſon partage, envoya ſix cents hommes, pour chercher quelque lieu pour s'y établir. En allant, ils paſſerent chez Michas, qui demeuroit dans les montagnes d'Ephraïm, & prierent le Lévite qui y étoit, de conſulter le Seigneur ſur le ſuccès de leur voyage. Il leur répondit que le Seigneur les favoriſeroit, & qu'ils pouvoient s'en aller en paix. A leur retour, ils vinrent donner avis à ceux de leur Tribu qu'ils avoient trouvé une ville nommée Laïs, dont il leur ſeroit aiſé de faire la conquête, & déterminerent leurs freres à les ſuivre dans cette expédition.

Ils partirent, & vinrent de nouveau dans la maiſon de Michas; & ayant gagné le Prêtre, ils enleverent l'Ephod & les figures taillées en ſculpture, & s'en allerent. Michas courut après eux, & commença à crier: mais ces gens le menacerent, & l'obligerent à ſe retirer chez lui. S'étant rendus maîtres de Laïs, ils y placerent l'Idole qu'ils avoient priſe à Michas, & établirent Prêtre Jonatham fils de Gerſam fils de Moïſe; & cette Idole demeura en cet endroit tout le temps que la maiſon de Dieu fut à Silo, & juſqu'au temps de la captivé du pays, ou, ſuivant une autre Verſion de l'Hébreu, juſqu'au temps de la délivrance du pays. Les uns l'entendent de la délivrance procurée au pays par Samuel; & les autres, de la captivité des dix Tribus emmenées au-delà de l'Euphrate par les Rois d'Aſſyrie Salmanaſar & Thé-

(1) *Judic.* XVII, XVIII. (2) Il paroît par le Chap. XVIII, 30, du Livre des Juges, que ce jeune Lévite étoit de la race de Moïſe, & s'appeloit Jonathan fils de Gerſam. (3) Depuis l'an du Monde 2570, juſqu'en 2599, avant J. C. 1401, avant l'Ere vulg. 1405.

giathphalaſſar. Pendant tout ce temps, la ville de Laïs, autrement nommée *Dan*, fut toujours un lieu de ſuperſtition. On y vit ou les Théraphims de Michas, ou les veaux d'or de Jéroboam.

I. MICHÉE, fils de Jérula, de la Tribu d'Ephraïm, & Prophete du Seigneur. Un jour Michée dit de la part du Seigneur à un de ſes confreres (1); dumoins on croit communément que ce fut Michée (2), quoique l'Ecriture ne le nomme pas; il dit à un de ſes confreres de le frapper, & de le bleſſer. L'autre Prophete s'en défendit; & Michée lui dit: Auſſi-tôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera. La choſe arriva comme il l'avoit prédite. Michée ayant rencontré un autre homme, il lui ordonna de le frapper. Cet homme le frappa, & le bleſſa; & le Prophete s'étant rendu méconnoiſſable, en ſe mettant de la pouſſiere ſur le viſage, alla au-devant du Roi Achab.

Lorſque le Roi paſſoit, Michée lui cria: Seigneur, votre ſerviteur étant dans le combat, quelqu'un lui a mis en main un priſonnier de guerre, & lui a dit: Gardez-moi bien cet homme-là; & s'il s'échappe, votre vie répondra de la ſienne, ou vous me payerez un talent d'argent. Et comme j'étois dans le trouble, regardant çà & là, cet homme eſt diſparu tout d'un coup. Achab lui répondit: Vous avez vous-même prononcé votre arrêt. Alors le Prophete ayant eſſuyé la pouſſiere qui étoit ſur ſon viſage, il dit au Roi: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que vous avez laiſſé échapper de vos mains un homme digne de mort, votre vie répondra pour la ſienne, & votre peuple pour ſon peuple. Il vouloit parler de Bénadad Roi de Syrie, qu'Achab avoit laiſſé échapper. Mais le Roi d'Iſrael mépriſa ce que Michée lui avoit dit, & retourna plein de colere à Samarie.

Environ trois ans après (3), Achab ayant réſolu de faire la guerre à Bénadad, Roi de Syrie, le même qu'il avoit renvoyé trois ans auparavant, invita Joſaphat Roi de Juda à venir avec lui à cette expédition. Joſaphat, qui ſe trouvoit alors à Samarie, y conſentit (4): mais il ſouhaita que l'on fît venir quelque Prophete du Seigneur, afin qu'il pût le conſulter ſur le ſuccès de cette guerre; car il ne faiſoit aucun fonds ſur tous les diſcours des Prophetes de Baal, qui promettoient à Achab une victoire aſſurée. On fit donc venir Michée fils de Jérula, & on lui dit en chemin: Ayez ſoin que vos paroles ſoient conformes à celles des autres Prophetes, qui promettent au Roi un heureux ſuccès. Michée répondit: Vive le Seigneur, je ne dirai que ce que le Seigneur me mettra dans la bouche. Il ſe préſenta donc devant les deux Rois; & le Roi Achab lui ayant demandé: Devons-nous marcher contre Ramoth de Galaad? Michée répondit: Marchez, allez heureuſement; le Seigneur la livrera entre vos mains. Le Roi ajouta: Je vous conjure au nom du Seigneur de ne me parler que ſelon la vérité. Alors Michée lui dit d'un ton plus ſérieux: J'ai vu tout Iſrael diſperſé dans les montagnes, comme des brebis qui n'ont point de paſteur; & le Seigneur a dit: Ils n'ont point de Chef; que chacun s'en retourne en paix dans ſa maiſon.

Alors Achab dit au Roi Joſa-

(1) 1. *Reg.* xx, 35, *& ſeq.* An du Monde 3104, avant J. C. 896, avant l'Ere vulg. 900. (2) *Ita Joſeph. Antiq. l.* 3, *c.* 8, *& Hebræi ita & alii.* (3) An du Monde 3107, avant J. C. 893, avant l'Ere vulg. 897. (4) 3. *Reg.* xxii, 3, 4, 5, *&c.*

phat : Ne vous avois-je pas bien dit que cet homme ne me prophétiſe jamais rien de bon, mais qu'il me prédit toujours du mal ? Et Michée ajouta : Ecoutez la parole du Seigneur : J'ai vu le Seigneur ſur ſon trône, & toute l'armée du Ciel autour de lui, à droit & à gauche ; & le Seigneur a dit : Qui ſéduira Achab Roi d'Iſrael, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad, & qu'il y périſſe ? Et l'un dit une choſe, & l'autre une autre. Alors l'Eſprit malin s'avança, & dit au Seigneur : C'eſt moi qui ſéduirai Achab, en mettant le menſonge dans la bouche de tous ſes Prophetes. Le Seigneur lui dit : Vas, tu y réuſſiras : fais comme tu l'as dit. Michée ajouta : Maintenant donc le Seigneur a mis un eſprit de menſonge dans la bouche de tous vos Prophetes, & il a prononcé votre arrêt. En même-temps Sédécias fils de Chanana, s'avança près de Michée, & lui donna un ſoufflet, en diſant : L'Eſprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, & n'a-t-il parlé qu'à toi ? Michée lui dit : Tu le verras, lorſque tu paſſeras de chambre en chambre, pour te cacher. Alors Achab Roi d'Iſrael dit à ſes gens : Prenez Michée, & qu'on le mene chez Amon, Gouverneur de Samarie, & qu'on le nourriſſe de pain de douleur & d'eau d'affliction (1), juſqu'à ce que je revienne en paix. Michée lui dit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Peuples, tous tant que vous êtes, ſoycz-en témoins. L'événement vérifia la prédiction de Michée. Achab fut percé dans le combat par un coup de fleche, qu'un Soldat Syrien lui tira au haſard. Depuis ce temps on ignore ce qui arriva à Michée fils de Jérula.

II. MICHÉE, de Moraſthi, ou de *Mareſa*, bourgade près de la ville d'Eleuthéropolis, dans la partie méridionale de Juda, eſt le ſeptieme dans l'ordre des douze petits Prophetes. Il prophétiſa ſous les Rois de Juda Joathan, Achaz & Ezéchias, pendant environ cinquante ans (2). Quelques-uns (3) l'ont confondu mal-à-propos avec Michée fils de Jérula, dont nous venons de parler, & qui vivoit dans le Royaume des dix Tribus ſous le regne d'Achab. Le faux Dorothée dit que Michée fut enterré dans le cimetiere des *Enakim*, dont la demeure avoit été à Hébron, & aux environs. Ce Prophete parut preſqu'en même-temps qu'Iſaïe, & il a même emprunté quelques traits du Prophete Iſaïe. Comparez Iſaïe, II, 2, & Michée, IV, 1, & Iſaïe, XLI, 15, avec Michée, IV, 13.

La prophétie de Michée ne contient que ſept Chapitres. Il prédit d'abord les malheurs de Samarie, qui fut priſe par Salmanaſar, & réduite en un monceau de pierres (4). Il parle enſuite contre Juda, & annonce les maux que Sennachérib fit dans ce pays-là ſous le Roi Ezéchias (5). Il invective enſuite contre les déſordres de Samarie ; il prédit la captivité des dix Tribus, & leur retour dans leur pays (6). Le Chapitre III con-

(1) 3. *Reg.* XXII, 27. לחם לחץ ומים לחץ Du pain & de l'eau en petite quantité. Voyez 2 *Par.* XVIII, 26, où S. Jérôme traduit : *Date ei panis modicum, & aquæ pauxillum.* Comparez *Iſai.* XXX, 20. (2) C'eſt-à-dire, depuis environ l'an 3245, qui eſt le commencement de Joathan, juſqu'en 3306, qui eſt la derniere année d'Ezéchias. (3) *Athanaſ. in Synopſi. Epiphan. Dorot. de vita Prophet. Chronic. Alex. Euſeb. in Chronic. Sozom. hiſt. Eccl. l.* 7, *c.* 29. (4) *Mich.* I, 6, 7. (5) *Mich.* I, 9... 15. (6) *Mich.* II, 1, 2, *&c. per totum.*

tient une forte invective contre les Princes de la maiſon de Jacob, & les Juges de la maiſon d'Iſrael, qui marquent en cet endroit, à mon avis, les principaux du Royaume de Juda, les Juges, les Magiſtrats, les Prêtres, les faux Prophetes. Il leur reproche leur avarice, leur injuſtice, & leurs fauſſetés, & dit qu'ils ſeront cauſe que Jéruſalem ſera réduite en un monceau de pierres, & la montagne du Temple comme une forêt. Nous apprenons de Jérémie (1), que cette prophétie fut prononcée du temps d'Ezéchias, & qu'elle ſervit, du temps de Joachim, à garantir Jérémie de la mort qu'on vouloit lui faire ſouffrir pour avoir prophétiſé à peu-près la même choſe que Michée contre Jéruſalem.

Après ces triſtes prédictions, Michée parle du regne du Meſſie, & de l'établiſſement de l'Egliſe Chrétienne (2). Et comme les temps heureux qui ſuivirent le retour de la captivité de Babylone, & qui étoient la figure du regne du Meſſie, furent troublés par une tempête de peu de durée, Michée la prédit d'une maniere qui a beaucoup de rapport à ce qu'Ezéchiel dit de la guerre de Gog contre les Saints (3), & que nous croyons regarder le regne de Cambyſes, ou la guerre d'Holofernes. Michée parle en particulier de la naiſſance du Meſſie, qui doit naître à Bethléem (4), & dont la domination doit s'étendre juſqu'aux extrêmités du monde. Il dit que Dieu ſuſcitera ſept paſteurs, qui domineront avec l'épée dans le pays d'Aſſur, & dans la terre de Nemrod : ce que nous expliquons de Darius, fils d'Hyſtaſpe, & des ſept conjurés qui tuerent les Mages, & qui poſſéderent l'Empire des Perſes, après l'extinction de la famille de Cyrus. Le Chapitre V, depuis le *V.* 7 juſqu'à la fin, décrit l'état floriſſant des Juifs dans leur pays, depuis le regne de Darius, & après les Maccabées ; mais de telle ſorte, qu'il y mêle toujours divers traits, qui ne conviennent qu'à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Les deux derniers Chapitres de Michée contiennent d'abord une longue invective contre les déſordres de Samarie. Enſuite il prédit la chûte de Babylone, le rétabliſſement des villes d'Iſrael, la grandeur du pays poſſédé par les Iſraélites, leur bonheur, les graces dont Dieu les favoriſera ; tout cela en des termes ſi élevés, qu'ils conviennent principalement à l'état de l'Egliſe Chrétienne. Saint Jérôme (5) dit que Michée fut enterré à Moraſthi ; & Sozomenes (6) dit que ſon tombeau fut révélé à Zébenne, Evêque d'Eleuthéropolis, ſous l'empire du Grand Théodoſe. Il nomme le lieu de ſa ſépulture Béretſate, qui eſt apparemment la même que Moraſthi, à dix ſtades d'Eleuthéropolis. L'Auteur de la vie & de la mort des Prophetes, imprimé ſous le nom de ſaint Epiphane, porte que Michée fut précipité, & mis à mort par Joram fils d'Achab, qui ne pouvoit ſouffrir la liberté avec laquelle il lui reprochoit ſes déſordres. Mais nous avons déjà remarqué que cet Auteur, comme pluſieurs autres, confondoit Michée de Moraſthi, avec Michée fils de Jérula.

III. MICHÉE, fils de Gamarias, avertit les Princes de Juda que Baruc avoit lu dans le Temple en préſence de tout le peuple, les prophéties du Prophete Jérémie,

(1) *Jerem.* XXVI, 18, 19, *&c.* (2) *Mich.* IV, 1... 11. (3) *Ezech.* XXXVIII, XXXIX. (4) *Mich.* V, 2, 3, *& ſeq.* (5) *Hieron. Ep.* 27, *ſeu Epitaph. Paulæ.* (6) *Sozom. l.* 7, *c.* 29. *Hiſt. Eccl.*

qui étoit alors en priſon (1). Ce qui fut cauſe que l'on fit venir Baruc devant le Roi Joakim, lequel coupa avec un canif le Livre de Jérémie, & le jeta au feu.

I. MICHEL, *Michael* (2); c'eſt-à-dire, *qui eſt ſemblable à Dieu.* On croit que ſaint Michel eſt le Chef de l'armée céleſte, de même que Lucifer eſt le Chef de l'armée infernale; & que Dieu l'avoit établi protecteur du peuple d'Iſrael, de même que l'Egliſe Chrétienne ſe flatte auſſi de l'avoir pour Chef & pour Défenſeur. Voici ce que l'Ecriture nous apprend touchant ſaint Michel. Saint Jude (3) dans ſon Epître, dit que *l'Archange Michel dans la diſpute qu'il eut avec le Diable touchant le corps de Moïſe, n'oſa le condamner avec exécration; mais qu'il ſe contenta de dire: Que le Seigneur exerce ſur toi ſa puiſſance.* Saint Jude en conclut que les vrais Fidelles ne doivent pas ſe ſervir de malédictions, ni de mauvais diſcours, comme font les hérétiques & les faux Apôtres, *qui condamnent avec exécration ce qu'ils ignorent, & qui ſe corrompent dans tout ce qu'ils connoiſſent, comme les bêtes dénuées de raiſon.* Saint Pierre (4) dans un paſſage parallele à celui de ſaint Jude, dit que les hérétiques *prononcent des blaſphêmes, au lieu que les Anges, qui ſont ſi fort au-deſſus d'eux par leur puiſſance, ne ſe condamnent point l'un l'autre avec des paroles d'exécration.*

On demande à quelle hiſtoire ſaint Jude fait ici alluſion, lorſqu'il dit qu'il y eut un combat entre l'Archange ſaint Michel & le Diable. On croit qu'il fait alluſion à une hiſtoire racontée dans le Livre apocryphe de l'Aſſomption de Moïſe (5), où il étoit raconté que l'Archange ſaint Michel après la mort de Moïſe, ſoutenoit que le corps de ce Légiſlateur devoit être enterré & caché aux yeux des hommes, de peur que les Hébreux, ou quelques autres peuples ne l'adoraſſent; le Démon au contraire prétendant qu'il devoit être laiſſé aux Hébreux, pour leur être un piege & un ſujet de ſcandale (6). Œcuménius (7), ſur une autre tradition, avance que ſaint Michel s'employoit de tout ſon pouvoir à procurer à Moïſe une ſépulture honorable, mais que le Démon ſoutenoit que ſon corps lui appartenoit, & qu'il étoit indigne des honneurs de la ſépulture, comme étant coupable de la mort de l'Egyptien qu'il avoit tué (8). Philon (9) & ſaint Epiphane (10) croient que le corps de Moïſe fut enterré par les mains des Anges. Nous avons encore aujourd'hui deux Livres intitulés: *Petii-ath Moſe*, ou *Aſſomption de Moïſe*; mais nous n'y liſons rien de la conteſtation de ſaint Michel avec le Démon au ſujet du corps de Moïſe.

Un autre endroit où il eſt fait mention de ſaint Michel, eſt dans l'apocalypſe (11), où il eſt dit que la femme, qui ſignifioit l'Egliſe, s'étant enfuie dans le déſert, où Dieu lui avoit préparé une retraite,

---

(1) An du Monde 3399, avant J. C. 601, avant l'Ere vulg. 605. Voyez *Jerem.* XXXVI, 11, 12, 13. = (2) מי כאל *Mi-chael. Quis ut Deus.* = (3) *Judæ* v. 9, 10. = (4) 2. *Petr.* II, 10, 11. = (5) Voyez notre Diſſertation ſur la mort & la ſépulture de Moïſe, imprimée à la tête des Epîtres Canoniques. = (6) *Vide Chryſoſt. homil.* 5, *in Matth. Theodoret. qu.* 43, *in Deut. Procop. in Deut. Joſeph. Antiq. l.* 4, *c. ult.* = (7) *Œcumen. Comment. in Epiſtol Judæ.* = (8) *Exod.* II, 11, 12. = (9) *Philo de vita Moſ. ad finem.* = (10) *Epiphan. hareſ.* 55. = (11) *Apoc.* XII, 6, 7, *& ſeq.*

il ſe donna une grande bataille dans le Ciel. Michel & ſes Anges combattoient contre le Dragon, & le Dragon & ſes Anges combattoient contre lui : mais ceux-ci furent les plus foibles ; & depuis ce temps-là, ils ne parurent plus dans le Ciel. Et ce grand dragon, cet ancien ſerpent, qui eſt appelé le Diable & Satan, qui ſéduit tout le monde, fut précipité en terre, & ſes Anges avec lui. C'eſt de cet endroit que l'on a conclu que l'Archange ſaint Michel étoit l'Ange tutélaire & le défenſeur de l'Egliſe Chrétienne. Il fit principalement éclater ſon pouvoir dans le temps des perſécutions des Païens contre les Fidelles. Il réprima la puiſſance de Satan, il ſoutint la foi des Chrétiens, il renverſa la puiſſance des perſécuteurs.

Daniel parle auſſi de S. Michel en deux endroits. Il dit que l'Ange Gabriel lui étant apparu (1), lui dit : *Depuis que vous vous êtes affligé en la préſence de votre Dieu, & que vous vous êtes appliqué à l'intelligence des paroles de la prophétie de Jérémie, vos prieres ont été exaucées, & elles m'ont fait venir ici. Le Prince du Royaume des Perſes m'a réſiſté vingt-un jours ; mais Michel, l'un d'entre les premiers Princes, eſt venu à mon ſecours ; & cependant j'ai demeuré là auprès du Roi de Perſe.* L'on croit communément (2) que cet Ange du Royaume des Perſes étoit celui à qui Dieu avoit confié le ſoin & la défenſe de cet Etat, & qu'il s'oppoſoit à Gabriel & à Michel, parce qu'il vouloit retenir les Juifs le plus qu'il pourroit dans le Royaume des Perſes, où ils faiſoient beaucoup de bien, & procuroient la converſion de pluſieurs Infidelles, & par conſéquent il s'oppoſoit de tout ſon pouvoir à leur retour dans la Paleſtine, où ils devoient être renvoyés par Cyrus. D'autres ayant peine à concevoir cette oppoſition de volonté entre trois bons Anges, ſe ſont imaginés que l'Ange des Perſes étoit un mauvais Ange (3), qui, jaloux du bonheur des Juifs, faiſoit tous ſes efforts pour empêcher que Cyrus ne parvînt à l'Empire des Perſes, & ne leur rendît la liberté.

Enfin le dernier endroit où nous trouvions dans l'Ecriture le nom de Michel, eſt celui où Daniel parlant des perſécutions d'Antiochus Epiphanes contre les Juifs (4), & de la mort malheureuſe de ce Prince impie, dit qu'*en ce temps-là Michel le grand Prince s'élevera, lui qui eſt le protecteur des enfans d'Iſrael, & qu'il viendra un temps qu'on n'en aura jamais vu de ſemblable juſqu'alors ; qu'en ce temps-là tous ceux qui auront été écrits au livre de vie ſeront ſauvés, & ceux qui auront été ſavans, brilleront comme la ſplendeur du firmament.* Michel fut donc envoyé de Dieu au ſecours de ſon peuple durant ces temps de perſécution ; il inſpira aux Maccabées un courage invincible, il frappa l'impie Antiochus, & délivra l'Egliſe Juive de la plus terrible perſécution à laquelle elle ait jamais été expoſée.

On croit que ce fut l'Archange ſaint Michel qui conduiſit les Hébreux dans leur voyage du déſert, & dont il eſt dit (5) : *Je vais envoyer mon Ange, afin qu'il marche devant vous, & qu'il vous conduiſe dans le chemin, & qu'il vous faſſe entrer dans le pays que je vous ai préparé. Reſpectez-le, écoutez*

(1) *Dan.* x, 5.... 13. (2) *Hieronym. Theodoret. Lyran. Perer. alii Interpp. paſſim in Dan.* x. (3) *Rupert. l.* 9, *de victoria Verbi. Caſſian. collat.* 8, *c.* 13. *Theodoret. in Dan.* x. *Sanct. Calov. Piſcat. &c.* (4) *Dan.* xii, 1, 2. (5) *Exod.* xxiii, 20, 23.

ſa voix, & gardez-vous bien de le mépriſer; car il ne vous pardonnera point, lorſque vous pécherez, & mon nom eſt en lui, c'eſt-à-dire, il eſt mon Envoyé, mon Ambaſſadeur, il agit en mon nom. On croit auſſi que c'eſt lui qui apparut à Moïſe dans le buiſſon ardent, qui lui parla au nom du Seigneur, qui étoit le conducteur du peuple dans le déſert, & qui donnoit des marques de ſa préſence dans la colonne de nuée. On veut auſſi que ce ſoit lui qui apparut à Joſué (1) dans la campagne de Jéricho, & à Gédéon, & à Manué, pere de Samſon. En un mot, on lui attribue la plupart des plus fameuſes apparitions rapportées, tant dans le nouveau que dans l'ancien Teſtament.

L'Egliſe Chrétienne célebre trois apparitions de ſaint Michel, arrivées long-temps après les Apôtres, & dont il n'eſt fait aucune mention dans l'Ecriture. La premiere eſt celle de Chones ou Coloſſes en Phrygie, dont on ne ſait pas diſtinctement le temps. La Fête de cette apparition fut fixée au 6 de Septembre dans toute l'Egliſe d'Orient. La ſeconde eſt l'apparition de S. Michel au mont Gargan en Italie, dans le Royaume de Naples. Cette apparition arriva, dit-on, ſur la fin du cinquieme ſiecle. L'Egliſe célebre la Fête de cette apparition au 8 Mai, & celle de la Dédicace de la caverne dans laquelle il apparut, au 29 de Septembre. Enfin, la troiſieme apparition de S. Michel, qui eſt honorée par une Fête particuliere dans l'Egliſe, eſt celle qui ſe fit à Autbert, Evêque d'Avranches, ſur un rocher appelé la Tombe, où eſt aujourd'hui l'Abbaye de ſaint Michel, bâtie ſur un grand rocher au milieu de la mer dans le Golphe d'entre la Normandie & la Bretagne. Cette apparition ſe fit vers l'an 706, & la Fête en a toujours depuis été célébrée en France le 16 d'Octobre. Voyez M. Baillet, dans ſes Vies des Saints, au 29 de Septembre.

II. MICHEL, pere de Sthur, de la Tribu d'Aſer. Sthur fut un des envoyés pour conſidérer la Terre promiſe. *Num.* XIII, 14.

III. MICHEL, fils de Jéſéſi, & pere de Galaad, de la Tribu de Gad. 1 *Par.* V, 13.

IV. MICHEL, fils d'Oſi, de la Tribu d'Iſſachar. 1 *Par.* VII, 3.

V. MICHEL, de la Tribu de Manaſſé, fut un des braves qui ſuivirent le parti de David contre Saül. 1 *Par.* XII, 20.

VI. MICHEL, fils du Roi Joſaphat. Il fut tué avec ſes autres freres par le Roi Joram, après la mort de Joſaphat. 2 *Par.* XXI, 2.

MICHOL, fille de Saül. Les Hébreux croient qu'elle portoit auſſi le nom d'*Egla* (2), & qu'elle fut mere de Jéthraam. 2 *Reg.* III, 5. Mais ce ſentiment n'eſt nullement fondé. Michol ayant conçu de l'amour pour David, & Saül ſon pere en ayant été informé, en témoigna de la joie (3), & il dit : Je la donnerai pour femme à David, afin qu'il tombe entre les mains des Philiſtins, & qu'elle ſoit la cauſe de ſa ruine. Saül dit donc à ſes gens de parler à David, comme d'eux-mêmes, & de lui dire : Vous voyez que le Roi & tous ſes Officiers vous aiment; penſez donc à devenir le gendre du Roi. David répondit qu'il n'étoit pas digne de cet honneur, & que n'ayant point de bien, il n'y pouvoit prétendre. On rapporta cela à Saül, qui dit : Faites ſavoir à

(1) *Joſue* V, 13. (2) *Vide Tradit. Hebr. in* 2. *Reg.* III. (3) 1. *Reg.* XVIII, 20. Au du Monde 2942, avant J. C. 1058, avant l'Ere vulg. 1061.

David que je n'ai pas beſoin de douaire pour ma fille ; car alors c'étoit le mari qui donnoit le douaire, & qui achetoit en quelque ſorte ſa femme ; je ne lui demande que cent prépuces des Philiſtins, pour me venger par-là de mes ennemis. Peu de jours après, David marcha contre les Philiſtins ; & en ayant tué deux cents, il en apporta les prépuces à Saül, lui donnant ainſi le double de ce qu'il lui en avoit demandé ; & Saül lui donna Michol ſa fille en mariage.

Quelque temps après (1), le mauvais Eſprit ayant agité Saül, & David jouant de la harpe devant lui pour le ſoulager, ce Prince eſſaya de le percer, en lui jetant une pique qu'il tenoit dans ſes mains. David évira le coup, & ſe retira dans ſa maiſon. Saül envoya des gardes pour garder ſa maiſon pendant la nuit, & pour l'arrêter & le lui amener le lendemain matin. Mais Michol le deſcendit en bas par une fenêtre ; & par ce moyen, il s'échappa & ſe ſauva. Michol prit enſuite une ſtatue (2), la coucha ſur le lit de David, lui mit autour de la tête une peau de chevre avec le poil (3), & ſur le corps la couverture du lit. Saül envoya dès le matin pour prendre David ; mais on dit qu'il étoit malade. Il y renvoya de nouveau, diſant qu'on le lui apportât dans ſon lit. Mais l'ayant voulu prendre, ils ne trouverent qu'une ſtatue ; & Michol s'excuſa auprès de ſon pere, en diſant que David l'avoit menacée de la tuer, ſi elle ne le faiſoit évader. Quelque temps après (4), Saül donna Michol à Phalti, fils de Laïs de Gallim.

Mais David ſe la fit rendre, lorſqu'il fut parvenu à la Royauté (5), & ce fut une des conditions qu'il demanda à Abner, lorſque ce Général vint lui offrir ſes ſervices, & lui promettre de ramener tout Iſrael à ſon obéiſſance. Alors David envoya des Ambaſſadeurs à Iſboſeth, qui régnoit à Mahanaïm au-delà du Jourdain, pour lui redemander Michol. Iſboſeth la lui renvoya, & Phaltiel l'accompagna en pleurant juſqu'à Bahurim. Les Hébreux veulent que Phalti ou Phaltiel ne ſe ſoit jamais approché de Michol, qui dans la rigueur n'étoit pas ſa femme, puiſque David ne l'avoit pas répudiée. D'autres croient que Michol eut cinq fils de Phaltiel, leſquels furent livrés aux Gabaonites pour être crucifiés, ainſi qu'il eſt rapporté 2 *Reg.* XXI, 8. Mais en cet endroit-là il paroît qu'il y a faute dans le Texte, & qu'au lieu de *Michol*, il faut lire *Mérob* ; car Michol fut donnée non à Hadriel, fils de Berzellaï, comme le dit le Texte qu'on vient d'indiquer, mais à Phaltiel, fils de Laïs ; ou qu'au lieu de Hadriel, fils de Berzellaï, il faut lire Phaltiel, fils de Laïs, ou chercher une autre ſolution, qu'on peut voir ci-devant ſous l'article de *Mérob*.

David dès le commencement de ſon regne (6), conçut le deſſein de tranſporter l'Arche d'Alliance de Silo, où elle étoit, à Jeruſa-

(1) 1. *Reg.* XIX, 11, 12, *& ſeq.* An du Monde 2943, avant J. C. 1057, avant l'Ere vulg. 1061. (2) L'Hébreu : *Elle prit des Téraphims.* Les 70. Κενοταφια, des figures. Comme les repréſentations d'un mort, ou d'un tombeau vuide. (3) L'Hébreu : את בגיד רעזים Un chevet de poil de chevres. 70. Η'αιρ των αιγων. Un ſoie de chevres. *Aq.* Στρογγυλαμα τριχων Un pelotton de poil. (4) 1. *Reg.* XXV, 44. Apparemment l'an du Monde 2944, avant J. C. 1056, avant l'Ere vulg. 1060. (5) 2. *Reg.* III, 13, *&c.* An du Monde 2956, avant J. C. 1044, avant l'Ere vulg. 1048. (6) 2. *Reg.* X, 15, 16, 20, 21, 22, *&c.* An du Monde 2959, avant J. C. 1041, avant l'Ere vulg. 1045.

lem, où il avoit fixé sa demeure. Il exécuta ce pieux dessein avec toute la pompe que son zele & sa piété lui inspirerent. Il parut lui-même dans la cérémonie sautant & dansant dans le transport de sa joie. Michol qui regardoit cela de sa fenêrre, en conçut du mépris; & lorsque David fut de retour dans son palais, elle lui dit: Que le Roi d'Israel a eu de gloire aujourd'hui, en se découvrant devant les servantes de ses serviteurs, & paroissant nud, comme auroit fait un bouffon! David lui répondit: Oui, devant le Seigneur qui m'a préféré à votre pere & à toute sa maison, & qui m'a établi Chef de son peuple, je danserai, & je paroîtrai vil encore plus que je n'ai paru, je serai mépriſable à mes propres yeux, & je n'en serai que plus glorieux devant les servantes dont vous me parlez. Et Michol n'eut jamais d'enfant jusqu'à sa mort; ce que l'Ecriture semble attribuer à ce qu'elle dit à David dans cette occasion. Depuis ce temps, il n'est plus fait mention de Michol dans l'Ecriture, & on ignore le temps de sa mort.

MIEL. L'abeille est le plus petit des animaux qui volent, dit l'Eccléſiaſtique (1), & son fruit est la chose du monde la plus douce. L'Ecriture pour marquer une troupe d'ennemis qui poursuit avec opiniâtreté & avec ardeur, se sert de la similitude des abeilles (2): *Sicut solent apes persequi.* Et ailleurs (3): *Circumdederunt me sicut apes.* Dieu pour nous donner une idée de sa toute-puissance, dit qu'il fera venir d'un coup de sifflet (4) la mouche qui est sur les fleuves d'Egypte, & l'abeille qui est dans le pays d'Assur, pour se répandre sur le pays de son peuple. Cette mouche & cette abeille ne sont autres que les Rois d'Egypte & d'Assyrie. Voyez ci-devant *Béelzébub*, & ci-après *Mouche*, où nous parlons du culte que les Philistins ont rendu à la mouche.

Quant au miel, on voit dans le Lévitique (5), que le Seigneur ne permettoit pas qu'on lui en offrît sur son Autel: *Nec quicquam fermenti ac mellis adolebitur in sacrificio Domini.* On donne plusieurs raisons de convenance de cette Loi: Par exemple, que le miel ne s'accommode pas avec les autres choses que l'on offroit en sacrifice, qu'il fait aigrir le pain, qu'il n'est pas bon avec la viande rôrie; ou bien, parce que la mouche est un insecte qui passe pour impur (6); ou parce que le miel est le symbole des voluptés charnelles; ou enfin pour s'éloigner des usages des Païens, qui avoient accoutumé d'offrir du miel dans leurs sacrifices (7).

Mais en même-temps que Dieu défend de lui offrir du miel en sacrifice, il ordonne qu'on lui en offre les prémices; *Lévit.* II, 12. *Primitias tantùm offeretis & munera.* Ces prémices & ces offrandes étoient destinées à la nourriture & à l'entretien des Prêtres, & ne se présentoient pas sur l'Autel. Au reste, sous le nom de *miel* (8), les Rabbins & les Auteurs des Dictionnaires Hébreux entendent non-seulement le miel des abeilles, mais aussi le miel des dattes de palmiers, ou les dattes mêmes, dont on tire du miel; & il semble que quand Dieu ordonne qu'on lui offre les prémices du miel, il faut l'entendre des prémices des dattes; car on sait qu'en général l'on n'offroit les prémices que des fruits.

(1) *Eccli.* XI, 3. (2) *Deut.* I, 44. (3) *Psalm.* CXVII, 12. (4) *Isai.* VII, 18. (5) *Levit.* II, 11. (6) *Levit.* XI, 20. (7) *Herodot. l.* 2. *Vide Bochart. de animal. sacr. parte* I, *l.* 4, *c.* 11. *Vide & Ezech.* XVI, 18, 19. (8) דבש *Debasch.* Mel. *Mel.*

Tout le monde ſait que le miel étoit autrefois très-commun dans la Paleſtine. Les expreſſions de l'Ecriture, qui portent ſi ſouvent que ce pays eſt une terre où coulent des ruiſſeaux de miel & de lait (1), en ſont une bonne preuve. Moïſe (2) dit que le Seigneur a introduit ſon peuple dans un pays dont les rochers découlent d'huile, & dont les pierres produiſent le miel en abondance. Le miel couloit ſur la terre, dans la forêt où Jonathas trempa le bout de ſon bâton dans cette liqueur, & la porta à ſa bouche (3). Les Voyageurs remarquent qu'il y eſt encore aujourd'hui très-fréquent, & que les habitans du pays le mêlent dans toutes leurs ſauces. St. Jean-Baptiſte (4) ſe nourriſſoit de miel ſauvage, qui ſe trouvoit à la campagne dans les rochers, ou dans le creux des arbres. On nourriſſoit les enfans avec du lait, de la crême & du miel : *Butyrum & mel comedet, ut ſciat*, ou *donec ſciat reprobare malum, & eligere bonum* (5). C'étoit ce que l'on connoiſſoit alors de plus doux & de plus délicieux avant l'invention & la préparation du ſucre. Le Seigneur ſe plaint de Jéruſalem, qui avoit offert aux Idoles (6) le pain, l'huile & le miel qu'il lui avoit donnés pour ſa nourriture. Enfin la trop grande quantité de miel nuit à l'eſtomach, & lui cauſe du dégoût (7) : *Vous avez trouvé du miel*, dit le Sage, *mangez-en autant qu'il faut, de peur que ſi vous en preniez trop, vous ne ſoyez contraint de le rendre.*

MIGMA, terme Grec qui ſe trouve dans la Vulgate, *Iſai.* XXX, 24. *Commiſtum migma comedent.* Il répond à l'Hébreu *belil* (8), qui ſignifie mêlange. On traduit le Texte diverſement. Les Septante : *Ils mangeront les pailles mêlées avec l'orge.* L'Hébreu : *Ils mangeront un mélange aigrelet, qui a été vanné, & jeté en l'air.* Ce mêlange aigrelet étoit quelques grains d'un goût un peu aigre, pour ragoûter les animaux, ſurtout dans les chaleurs. V. Bochart *de Anim. ſac. parte* 1, *l.* 2, *c.* 7.

MILAN, oiſeau de proie, nommé en Latin *milvus*, & en Hébreu, *daah*. Quelques-uns traduiſent ce terme par, *une pie* ; & d'autres, par, *un vautour*. L'Hébreu *daah*, ſignifie *voler*. Le milan vole fort vîte, & fort haut. Moïſe le range parmi les oiſeaux impurs (9).

MILE, meſure de mille pas ; *Milliaire*. Les trois milles font la lieue. La lieue de France eſt de deux mille cinq cents pas géométriques. Les huit ſtades font le mille. Notre Sauveur veut que ſi l'on nous oblige à faire mille pas, nous en faſſions deux mille (10). Les Romains meſuroient ordinairement par *milles*, & les Grecs par *ſtades*. La ſtade étoit de cent vingt-cinq pas, & le pas de cinq pieds. Les anciens Hébreux n'avoient ni ſtades, ni milles, ni pieds ; mais ſeulement la coudée, la toiſe & la corde. Les Rabbins ſe ſervent de *milles* ; ils donnent au mille deux mille coudées, & les quatre milles font le *paraſa*. V. M. Reland *Paläſt. l.* 2, *c.* 1, *p.* 396, 397. Voyez la table des meſures des Hébreux.

MILET, ville célebre de l'Ionie ; en Latin & en Grec, *Mile-*

(1) *Exod.* III, 8, XIII, 5, *& paſſim.* (2) *Deut.* XXXII, 13. *Vide & Pſal.* LXXX, 17. (3) 2. *Reg.* XIV, 25, 26, 27. (4) *Matth.* III, 4. (5) *Iſai.* VII, 15. (6) *Ezech.* XVI, 19. (7) *Prov.* XXV, 16. (8) *Iſai.* XXX, 24. בלילל חמיץ יזרו 70. Λ'χυρα πεπτωμένα κριθῆς λελικμημένα. (9) *Levit.* XI, 14. הראה 70. Ἰρηκα. *Alids.* Γυπα. *Vulturem.* (10) *Matth.* V, 41.

tum,

hum, ou *Miletos*. Peut-être la même que *Melothi* de Judith, 11, 13. Saint Paul allant de Corinthe à Jéruſalem, l'an 58 de l'Ere commune, paſſa par Milet; & comme il y alloit par mer, & qu'il ne pouvoit ſe tranſporter à Epheſe (1), il fit venir à Milet l'Evêque & les Prêtres de l'Egliſe d'Epheſe, qui en étoit éloignée d'environ douze lieues. Lorſqu'ils furent arrivés, il leur parla avec beaucoup de force, les exhorta à la vigilance, leur prédit qu'il viendroit parmi eux des loups raviſſans, qui n'épargneroient point le troupeau; il leur déclara qu'il alloit à Jéruſalem, quoique de toutes parts on lui prédît qu'il n'avoit à y atteindre que des liens & des perſécutions. Après cela, il leur dit adieu, & s'embarqua pour la Phénicie.

MILICE DES HÉBREUX. Voyez ci-devant *Guerre*, & la Diſſertation *ſur la Tactique des Hébreux*, à la tête du premier tome de ce Dictionnaire.

MILLE, en Hébreu, *éleph*, en Grec, *chilion*, en Latin, *mille*, nombre de dix centaines: mais il ſe prend ſouvent pour un grand nombre indéfini. Par exemple: Le Seigneur fait miſéricorde en mille générations (2); &: J'aime mieux paſſer un jour dans les parvis de mon Seigneur, que mille jours ailleurs (3). Et encore (4): Il s'eſt ſouvenu de la parole qu'il a donnée pour mille générations, c'eſt-à-dire, pour toujours. Saint Jean dans l'Apocalypſe (5), dit qu'il vit deſcendre du Ciel *un Ange qui avoit la clef de l'abîme, qui enchaîna le Dragon ou le Diable pour mille ans, & l'ayant jeté dans l'abîme, il le ferma ſur lui, & le ſcella, juſqu'à ce que les mille ans ſoient accomplis; après quoi, le dragon doit être délié pour un peu de temps.* Saint Jean vit enſuite les ſaints Martyrs *qui ont vécu & régné avec Jeſus-Chriſt pendant mille ans.* Mais les autres juſtes qui ne ſont point Martyrs, *ne ſont point rentrés dans la vie, juſqu'à ce que mille ans ſoient accomplis. C'eſt là la premiere réſurrection. Heureux & ſaints ſont ceux qui auront part à la premiere réſurrection! La ſeconde mort n'aura point de pouvoir ſur eux; mais ils ſeront Prêtres de Dieu & de Jeſus-Chriſt, & ils regneront avec lui pendant mille ans; & après que mille ans ſeront accomplis, Satan ſera délié, & il ſortira de ſa priſon.*

C'eſt de ces paſſages mal entendus qu'eſt venue l'opinion des *Millenaires*, qui ont cru que Jeſus-Chriſt regneroit ſur la terre avec ſes Saints pendant mille ans, avant le jour du Jugement. Ceux qui ont défendu ce ſentiment n'étoient point une ſecte d'hérétiques ou de ſchiſmatiques ſéparés de l'Egliſe; c'étoient des anciens Peres de l'Egliſe, célebres par leur doctrine & par leur ſainteté, qui ont de bonne foi & ſans opiniâtreté, ſoutenu une opinion, qu'ils croyoient voir clairement établie dans l'Ecriture. Ce ſentiment venoit des Juifs, qui attendoient ſous le Meſſie un regne de mille ans ſur la terre, comme on le voit dans le quatrieme Livre d'Eſdras, Chapitre IV, ℣. 35, & ſuiv. & Chap. VI, ℣. 18. Mais celui qui donna le plus de cours à ce ſyſtême, fut Papias Diſciple de ſaint Jean l'Evangéliſte, qui prétendoit avoir reçu des Apôtres & de leurs Diſciples l'opinion du regne de Jeſus-Chriſt pendant mille ans ſur la terre (6). Caïus Prêtre de l'Egliſe

(1) *Act.* XX, 14, 15, 16, *&c.* (2) *Deut.* V, 10, VII, 9. (3) *Pſalm.* LXXXIII, 11. (4) *Pſalm.* CIV, 8. (5) *Apoc.* XX, 2, 3, 4, 5, *&c.* (6) *Vide Euſeb. l.* 3, *hiſt. Eccl. c.* 39.

Romaine, qui vivoit au ſecond ſiecle de l'Egliſe, traite le ſentiment des Millenaires de fable inventée par Cérinthe (1).

Comme le nom de *Millenaires* ne ſe trouve point dans les Livres ſaints, nous ne nous croyons pas obligés d'en parler ici avec étendue. On peut conſulter la Diſſertation que M. Du Pin a compoſé ſur ce ſujet, à la tête de ſon Ouvrage ſur l'Apocalypſe; & notre Commentaire ſur le chapitre XX, ℣. 2, du même Livre. Saint Auguſtin (2), ſaint Grégoire le Grand (3), André de Crete, Bérengaudus, Ribera & pluſieurs ſavans Interpretes de l'Apocalypſe entendent ſous le nom de *mille ans*, non un nombre d'années fixe & déterminé, mais tout le temps qui s'écoulera juſqu'à la fin des ſiecles, à commencer à la Réſurrection du Sauveur, qui eſt le commencement de ſon regne ſur ſon Egliſe.

MILLET, ſorte de grain, nommé en Latin *milium*. Il en eſt parlé dans Iſaïe & dans Ezéchiel (4). Iſaïe dit que le laboureur *ſeme dans ſa terre du blé, de l'orge, du millet & de la veſce, chacun en ſa place*. Et Ezéchiel (5) reçoit ordre de la part du Seigneur, de ſe faire du pain avec un mêlange de blé, d'orge, de feves, de lentilles & de millet. Le terme dont ſe ſert Iſaïe, eſt *niſman*; & celui dont ſe ſert Ezéchiel, eſt *dochan*. Les Septante rendent l'un & l'autre par *kenchron*, qui ſignifie du millet. Mais on doute de la ſignification de *niſman*. Les uns le rendent par l'épautre ou la veſce. D'autres le joignent à *hordeum*, & traduiſent, *hordeum ſignatum*, ou *inſigne*. Le terme *niſman* ne ſe trouve qu'en cet endroit. *Dochan* ne ſe trouve non plus qu'au paſſage que nous avons cité d'Ezéchiel.

MINCHA. Ce terme eſt purement Hébreu, & ſignifie les offrandes de farine, les gâteaux, les bignets que l'on offroit dans le Temple du Seigneur (6). Les Septante ont quelquefois conſervé ce terme Hébreu dans leur traduction (7); mais au lieu de *mincha*, ils liſent *manaa*, qui étoit ſans doute la prononciation uſitée de leur temps. On trouve *mannæ* dans le même ſens dans Baruc, 1, 10. *Facite manna, & offerte pro peccato*. L'Ecriture emploie le nom de *mincha*, pour exprimer les offrandes qu'Abel & Caïn firent au Seigneur de leurs prémices & de leurs fruits (8); & pour les préſens que Jacob fit à ſon frere Eſaü, lorſqu'il revint de la Méſopotamie (9); & pour ceux que les enfans de Jacob porterent à Joſeph dans l'Egypte, avant qu'il ſe fût découvert à eux (10); & ceux qu'Aod préſenta à Eglon Roi des Moabites (11). Malachie parlant du ſacrifice de la nouvelle Loi, qui doit s'offrir en tout lieu, ſe ſert du nom *mincha* (12)? *Ab ortu enim ſolis, uſque ad occaſum, magnum eſt nomen meum in gentibus, & in omni loco ſacrificatur, & offertur nomini meo oblatio munda*.

MINE, *mina*, ou *mna*, ſorte de monnoie, nommée en Hébreu

---

(1) *Apud Euſeb. l.* 3, *c.* 28, *hiſt. Eccl.* (2) *Aug. de Civit. l.* 20, *c.* 7, *& ſeq.* (3) *Greg. Mag. l.* 4. *Moral. c.* 12. (4) *Iſai.* XXVIII, 25. כסמן 70. Κύχρον. (5) *Ezech.* IV, 9. דחן 70. Κύχρον. (6) *Levit.* II, 1, 3, 10, *& paſſim.* מנחה *Mincha.* (7) Voyez le Grec de *Jerem.* XVII, 26. *Dan.* II, 46, 4. *Reg.* VIII, 8, 9, XVII, 7, XX, 12, 2. *Par.* VII, 7, 2. *Eſdr.* XIII, 5, 9. *Ezech.* XLV, 25, XLVI, 6, 8, 12, *&c.* Μανὰδ. (8) *Geneſ.* IV, 3, 4. (9) *Geneſ.* XXXII, 13, 16, 18, 20, 21. (10) *Geneſ.* XLIII, 10, 14, 24. (11) *Judic.* III, 15, 17, 18. (12) *Malach.* 1, 10, 11.

min, ou *mina*, qui ſignifie proprement *une partie*, ou *une fois*. Je ne remarque ce terme que dans les Livres des Rois, des Paralipomenes, d'Eſdras & d'Ezéchiel. Ce Prophete (1) nous apprend que la mine valoit ſoixante ſicles, qui font quatre-vingt-dix-ſept livres cinq ſols de notre monnoie. Voilà pour la mine Hébraïque. Mais la mine Greque ou Attique, qui eſt apparemment celle dont il eſt parlé dans les Livres des Maccabées & dans le nouveau Teſtament, valoit cent dragmes, ou cinquante livres de notre monnoie. Il y avoit auſſi une petite mine, qui valoit ſoixante-quinze dragmes.

MINUTUM, petite piece de monnoie, qui valoit le quart d'un ſol Romain, c'eſt-à-dire, neuf deniers de notre monnoie. *S. Marc* XII, 42. *Miſit duo minuta, quod eſt quadrans.* Voyez auſſi *Luc* XII, 59, & XXI, 2.

I. MIPHIBOSETH, fils de Saül & de ſa concubine Reſpha. David livra Miphiboſeth aux Gabaonites, pour être crucifié devant le Seigneur, en expiation de la cruauté exercée par Saül contre les Gabaonites, 2 *Reg.* XXI, 8.

II. MIPHIBOSETH, fils de Jonathas, fut nommé autrement Méribaal, ainſi que nous l'avons dit ſur l'article de *Méribaal.* Miphiboſeth étoit encore tout jeune, lorſque Jonathas ſon pere fut tué à la bataille de Gelboé (2). La nourrice de cet enfant fut ſi effrayée de cette nouvelle, qu'elle laiſſa tomber l'enfant, qui demeura boiteux toute ſa vie par cet accident. Lorſque David ſe vit paiſible poſſeſſeur du Royaume (3), il fit faire la recherche de ceux qui pouvoient reſter de la maiſon de Saül, afin qu'il leur pût faire du bien, en conſidération de Jonathas ſon ami. On dit qu'il y avoit un fils de Jonathas, nommé Miphiboſeth dans la maiſon de Siba. Le Roi l'ayant fait venir, lui dit: Je veux vous combler de biens, à cauſe de Jonathas votre pere: je vous ferai rendre tous les héritages de Saül votre aïeul, & vous mangerez toujours à ma table. En même-temps il dit à Siba qu'il avoit donné à Miphiboſeth tout ce qui avoit appartenu à Saül, & lui commanda d'avoir ſoin de cultiver ſes champs, & de fournir la nourriture à Micha fils de Miphiboſeth; mais qu'à l'égard de Miphiboſeth, il ſeroit nourri de la table du Roi. Ainſi il demeura à Jéruſalem, & mangea à la table de David.

Quelques années après (4), lorſqu'Abſalom ſe révolta contre ſon pere, & le contraignit de ſortir de Jéruſalem, Miphiboſeth dit à Siba ſon ſerviteur de lui préparer une monture, pour accompagner David, parce qu'étant boiteux, il ne pouvoit l'accompagner à pied. Mais Siba non-ſeulement le refuſa, mais auſſi alla trouver David avec deux ânes chargés de proviſions, & lui dit que Miphiboſeth au lieu de venir avec lui, pour accompagner le Roi dans ſa ſuite, étoit demeuré à Jéruſalem, en diſant: La maiſon d'Iſrael me rendra aujourd'hui le Royaume de mon pere. Alors David dit à Siba: Je vous donne tout ce qui étoit à Miphiboſeth. Et après que le parti d'Abſalom fut diſſipé, & lorſque David revint à Jéruſalem, Miphiboſeth vint au-devant du

(1) *Ezech.* XLV, 12. (2) An du Monde 2949, avant J. C. 1051, avant l'Ere vulg. 1055. 2. *Reg.* IV, 4. (3) An du Monde 2965, avant J. C. 1035, avant l'Ere vulg. 1039. 2. *Reg.* IX, 1, 2, 3, *&c.* (4) An du Monde 2980, avant J. C. 1020, avant l'Ere vulg. 1024. 2 *Reg.* XVI, 1, 2, 3, *&c.*

Roi ; il parut devant lui comme un homme dans le deuil, n'ayant ni lavé ſes pieds, ni fait ſa barbe, ni pris aucun ſoin de ſes vêtemens. Et quand il parut devant David, le Roi lui dit : Miphiboſeth, pourquoi n'êtes-vous pas venu avec moi ? Il répondit : Mon Seigneur & mon Roi, Siba mon ſerviteur ne m'a pas voulu obéir ; car étant incommodé des jambes comme je le ſuis, je lui avois dit de me préparer un âne pour vous ſuivre ; & au lieu de le faire, il eſt venu m'accuſer devant mon Seigneur. Mais pour vous, mon Seigneur & mon Roi, vous êtes comme un Ange de Dieu ; faites de moi tout ce qu'il vous plaira ; car toute la maiſon de mon pere n'a mérité que la mort, & au lieu de cela, vous m'avez donné place à votre table. Quel ſujet donc aurois-je de me plaindre, & de vous importuner encore ? Le Roi lui dit : C'eſt aſſez ; ce que j'ai ordonné ſubſiſtera : vous & Siba partagez les biens. Miphiboſeth répondit : Je veux bien même qu'il ait tout, puiſque je vois mon Seigneur & mon Roi heureuſement revenu dans ſa maiſon. Miphiboſeth laiſſa un fils nommé Micha (1). On ne ſait pas le temps de ſa mort.

MIRACLE, ſigne, prodige, merveille, ces termes ſont ordinairement employés dans l'Ecriture pour déſigner une action, un événement, un effet ſupérieur aux lois connues de la nature. On donne ce nom non-ſeulement aux vrais miracles opérés par des Saints, ou des Prophetes envoyés de Dieu ; par des bons Anges, par la main de Dieu, ou par le Fils de Dieu, mais auſſi aux faux miracles des Impoſteurs, & aux miracles opérés par des méchans, des faux Prophetes, des Démons. Moïſe, par exemple, parle des miracles des Magiciens de Pharaon, comme il parle de ceux qu'il opéroit lui-même au nom & par la vertu de Dieu ; & le Sauveur dans l'Evangile prédit que les faux-Chriſts & les faux-Prophetes feront des prodiges capables d'induire à erreur, s'il étoit poſſible, même les Elus (2). Et ſaint Jean dans l'Apocalypſe (3) parle d'une bête qui ſortoit de la terre, que l'on entend d'un perſécuteur de l'Egliſe, qui faiſoit des prodiges juſqu'à faire deſcendre le feu du Ciel ſur la terre en préſence des hommes, & qui ſéduiſit un grand nombre de perſonnes, à cauſe des prodiges que Dieu permit qu'il fit en leur préſence. Et dans le même Livre (4), on parle des Démons, qui font des miracles pour engager les Rois de la terre à faire la guerre aux Saints ; & du faux Prophete (5) qui a fait des prodiges pour ſéduire ceux qui ont reçu le caractere de la Bête.

Les miracles & les prodiges ne ſont donc pas toujours des ſignes certains, ni de la ſainteté de ceux qui les font, ni des preuves de la vérité de leur doctrine, ni des témoignages aſſurés de leur miſſion. Le Fils de Dieu non-ſeulement permet, mais ordonne même d'examiner les miracles, & ceux qui les operent. Si l'on vous dit : *Le Chriſt eſt ici, ou là, ne le croyez point ; car il s'élevera de faux-Chriſts & de faux-Prophetes, qui feront de grands ſignes & des prodiges, &c.* (6) Et Moïſe (7) : *S'il s'éleve parmi vous un Prophete, ou un homme qui ſe vante d'avoir des ſonges* prophétiques *; & qu'il vous prédiſe un prodige, ou un événement miraculeux, & que ce qu'il a prédit arrive en effet ; & qu'après*

(1) 1. *Par.* VIII ℣ 34. (2) *Matth.* XXIV, 24. (3) *Apoc.* XIII, 13, 14. (4) *Apoc.* XVI, 14. (5) *Ibid.* XIX, 20. (6) *Matth.* XXIV, 23, 24. (7) *Deut.* XIII, 4.

cela il vous dise : *Allons, suivons les Dieux étrangers, ne le croyez point ; car c'est que le Seigneur veut vous éprouver pour voir si vous l'aimez de tout votre cœur, &c.* On peut donc avancer que la preuve des miracles n'est pas toujours certaine & univoque. Il y faut joindre celle de la mission de celui qui fait ces miracles, la vérité de sa doctrine, l'innocence de sa vie, sa soumission aux Chefs de l'Eglise, sa bonne intelligence & son union avec les Saints, & ceux dont la vie, la mission & la doctrine sont déjà reconnues & approuvées. Il faut examiner si ses miracles sont vrais, & ne sont pas des prestiges & des opérations magiques ; s'ils conduisent à Dieu, à la paix, à la justice, & au salut ; si tous les caracteres dont on vient de parler, se rencontrent dans celui qui fait des miracles, on peut sans crainte le reconnoître pour Envoyé de Dieu.

Le Sauveur dans l'Evangile se plaint que les Juifs ne vouloient croire qu'à force de miracles (1) : *Nisi signa & prodigia videritis non creditis.* Les mêmes Juifs s'adressant à Jesus-Christ, lui demanderent un signe (2) : *Volumus à te signum videre ;* il leur répondit qu'il ne leur en donneroit point d'autre que celui du Prophete Jonas ; & que comme Jonas avoit été trois jours dans le ventre de la Baleine, ainsi le Fils de l'homme seroit trois jours dans le sein de la terre. Il dit ailleurs (3) que s'il n'avoit pas fait parmi eux des miracles que nul autre n'avoit fait, ils n'auroient point de péché. Mais après ce qu'il a fait parmi eux, & après la doctrine qu'il y a prêchée, ils n'ont aucune excuse. Aussi Nicodeme avoue que *personne ne pouvoit faire les miracles qu'il faisoit, à moins que Dieu ne fût avec lui* (4). Tant de miracles si suivis, accompagnés de tant de justice, d'innocence, d'une doctrine si pure & si divine, ne peuvent être l'ouvrage de la séduction & de la fausseté. Le doigt de Dieu y paroît manifestement. Jesus-Christ envoyant ses Apôtres prêcher l'Evangile parmi les Juifs & parmi les Nations infidelles, leur donne un ample pouvoir de faire en son nom toutes sortes de prodiges (5). Et on peut assurer que rien n'a tant contribué à la propagation de la Foi chrétienne que la multitude des miracles opérés par les Apôtres & par leurs Disciples : le tout accompagné de la plus sublime doctrine, & de la plus pure morale, & de la vie la plus juste & la plus désintéressée.

Il faut que la prévention, l'endurcissement & l'incrédulité des Juifs aient été extrêmes, pour ne se pas rendre aux miracles de Jesus-Christ & des Apôtres. Saint Paul dit qu'il faut des miracles aux Juifs pour les convaincre (6) : *Judæi signa quærunt* ; & qui en a jamais fait de plus grands, de plus fréquens & de plus incontestables que J. C. ? Les peuples moins prévenus que les Docteurs, les Prêtres & les Pharisiens ne convenoient-ils pas que le Messie n'en pourroit jamais faire un plus grand nombre (7) ? *Christus cùm venerit numquid plura signa faciet, quàm quæ hic facit ?* Les Docteurs eux-mêmes ne pouvant démentir leurs yeux, ni s'opposer à la notoriété publique, n'osoient nier ses miracles, ils les rapportoient à Béelsébub. Les Juifs modernes veulent que Jesus-Christ ait volé le nom de *Jéhovah* dans le Temple, & qu'il s'en soit servi pour faire ses miracles. Quand cela seroit, peut-

(1) *Joan.* IV, 48. (2) *Matth.* XII, 38. (3) *Joan.* XV, 24. (4) *Joan.* III, 2. (5) *Matth.* XVI, 17. (6) 1. *Cor.* I, 22. (7) *Joan.* VII, 31.

on concevoir que Dieu favorise du don des miracles, & d'une si longue suite de miracles, & dans un si haut degré, un imposteur qui travaille à ruiner la Loi & la Religion; & qu'il lui permette de transmettre ce pouvoir à ses Disciples, à ses Apôtres, à ceux qui croient en lui; & cela après un si long temps. Qu'est-ce qu'induire à erreur, si cela ne s'appelle pas induire à erreur ?

MIRACULUM, dans le Texte latin de la Vulgate, ne signifie pas toujours *un miracle*, souvent il désigne seulement une chose singuliere & extraordinaire, ce qui surprend, & ce qui étonne : Par exemple, dans Job (1) : *Miraculum meum non te terreat.* L'Hébreu à la lettre : Ma frayeur ne vous étonnera point. C'est Eliu qui parle: Mon éloquence ne vous en imposera point, mon autorité ne vous troublera point. Et dans le premier Livre des Rois (2) : *Factum est miraculum in castris.* La frayeur se répandit dans le camp des Philistins, & on y vit dans un moment un changement extraordinaire. Et dans Jérémie (3) : *Erunt in jusjurandum & in miraculum.* Les Juifs qui s'étoient retirés en Egypte, seront un sujet d'étonnement. Et quand on voudra souhaiter les derniers malheurs à un homme, on lui dira : Puissiez-vous être aussi malheureux que les Juifs ! &c.

MIROIRS. Moïse dit que les femmes dévotes qui veilloient à la porte du Tabernacle dans le Désert, offrirent d'un grand cœur leurs miroirs, pour être employés à faire un bassin d'airain, qui devoit servir aux purifications des Prêtres (4). Ces miroirs étoient d'airain sans doute, puisqu'on en fit ce bassin avec sa base. Cependant quelques Interpretes croient qu'ils étoient de verre, ayant seulement la bordure d'airain; d'autres veulent qu'on les ait placés autour du vase d'airain, afin que les Prêtres pussent s'y regarder au miroir : mais il est inutile de recourir à ces explications, puisque l'on sait que l'on faisoit autrefois des miroirs de cuivre, d'étain, d'argent, & d'un mêlange de cuivre & d'argent. Ces derniers étoient les plus estimés (5) : *Optima apud Majores fuerunt brundusina, stanno & ære mixtis.* On en voit encore aujourd'hui de métal qui sont estimés. Saint Cyrille d'Alexandrie (6) dit que lorsque les femmes Egyptiennes vont au Temple en habit de lin, elles portent un miroir à la main gauche, & un sistre à la main droite.

Les Magiciens se sont quelquefois servis de miroirs dans leurs opérations superstitieuses & diaboliques; & il y en a qui veulent (7) que Salomon même & Alexandre le Grand aient eu de ces miroirs, par le moyen desquels ils connoissoient toutes les choses naturelles, & quelquefois même les surnaturelles. La maniere de deviner par le moyen d'un miroir, est connue chez les Anciens. On disoit qu'en bandant les yeux à un enfant, il ne laissoit pas de voir dans le miroir ce que l'on désiroit connoître (8). Les Sorciers de Thessalie qui se vantoient de faire descendre la Lune, écrivoient sur un miroir les choses sur lesquelles on les consultoit, & celui qui les consultoit, lisoit la réponse, non sur le miroir, mais dans la Lune, qu'ils faisoient, disoit-on, descendre du Ciel; *Lunam deducere.*

(1) *Job.* XXXIII, 7. (2) 1. *Reg.* XIV, 15. (3) *Jerem.* XLIV, 12. (4) *Exod.* XXXVIII, 8. (5) *Plin. l.* 33, *c.* 9. (6) *Cyrill. Alex. de adorat. in spiritu l.* 2. (7) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 392. (8) *Spartian. in Severo.*

LES MIROIRS des Anciens étoient ronds pour l'ordinaire. Sénèque (1) invective contre le luxe des femmes de son temps, qui étoit venu à un tel point, qu'un miroir étoit aussi grand que le corps humain, & coûtoit davantage qu'il ne falloit autrefois pour la dot de la fille d'un Général de l'armée Romaine. Croyez-vous, ajoute-t-il, que les filles de Scipion eussent des miroirs enchâssés dans l'or ? elles à qui le Sénat donna une dot médiocre, qui ne suffiroit pas aujourd'hui à acheter un miroir à la fille d'un Affranchi.

Sophocle cité dans Athenée (2), représente Vénus se considérant au miroir, après s'être parfumée tout le corps. Cela montre l'antiquité des miroirs chez les Grecs. Pausanias (3) parle d'un autre miroir dont on se servoit pour savoir si les malades guériroient ou non. On attachoit le miroir à une ficelle, on le descendoit doucement jusques sur la superficie de l'eau, en sorte que son rond, son extrémité, ou sa bordure touchoit à l'eau; alors on faisoit sa priere à la Déesse en lui brûlant de l'encens, & on considéroit dans le miroir la personne malade, dans l'état où elle devoit être après sa maladie, morte ou en santé.

MISAC. C'est le nom Chaldéen que l'on donna à Misael, un des compagnons de Daniel (4). Voyez *Daniel*.

MISAEL, un des trois compagnons de Daniel, à qui l'on donna dans la Cour de Nabuchodonosor le nom Chaldéen de *Misac*. *Dan.* I, 7. Il fut un de ceux qui furent jetés dans la fournaise ardente, & qui en furent miraculeusement délivrés (5). Ils avoient été établis par le Roi Nabuchodonosor sur les ouvrages de la campagne dans la Province de Babylonie; mais lorsqu'il s'agit de la fidélité qu'ils devoient à Dieu, ils aimerent mieux désobéir au Roi, que de déplaire à Dieu, en adorant des Idoles. On peut voir l'article de *Daniel*.

MISAUM, fils d'Elphaa, de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* VIII, 12.

MISERICORDE. C'est une vertu qui nous inspire de la compassion pour nos freres, & qui nous porte à leur donner du secours dans leurs besoins. Afin que les œuvres de miséricorde soient méritoires devant Dieu, & qu'elles nous méritent la vie éternelle, ainsi que Jesus-Christ nous l'a promis (6), il ne suffit pas qu'elles soient faites par un motif humain & naturel, il faut qu'elles se fassent en vue de Dieu, & par des motifs surnaturels. Dans l'Ecriture, *la miséricorde & la vérité* sont ordinairement jointes ensemble (7), pour marquer la bonté qui prévient, & la fidélité qui accompagne les promesses, ou bien, une bonté, une clémence, une miséricorde constante & fidelle, qui ne se dément point, & qui soit suivie des effets. *La miséricorde* se prend aussi pour les graces & les bienfaits que nous recevons de Dieu ou des hommes. Elle se prend pour la probité, la justice, la bonté. Les hommes miséricordieux, en Hébreu, *Charidim*, sont les hommes de piété, les gens de bien (8). Enfin *la miséricorde* se prend pour l'aumône (9).

(1) *Senec.* = (2) *Athen. l.* 15, *p.* 687. = (3) *Pausan. l.* 7, *c.* 21. = (4) *Dan.* I, 7. An du Monde 3398, avant J. C. 602, avant l'Ere vulg. 606. = (5) *Dan.* III, 12. An du Monde 3443, avant J. C. 557, avant l'Ere vulg. 561. = (6) *Matth.* V, 7. = (7) *Genes.* XXIV, 27, 49, XLVII, 29. *Exod.* XXXIV, 6, *& passim.* חסד ואמת = (8) 2. *Par.* VI, 41. *Psalm.* IV, 4, XVI, 10, LXXXIX, 20, XCVII, 10, *&* CXXXII, 9, 16, *&c.* = (9) *Prov.* XIV, 34, XVI, 6, *Zach.* VII, 9.

MISNE, ou *Miſna*, eſt proprement le Code du Droit des Juifs. Le nom de *Miſna* en Hébreu, ſignifie *répétition* de la Loi, ou ſeconde Loi (1). Les Grecs la nomment *Deuteróſis*, qui a la même ſignification; comme qui diroit une ſeconde explication de la Loi de Moïſe, une ſeconde Loi; car les Juifs croient que Dieu, en donnant la Loi écrite à Moïſe, lui en donna encore une autre non écrite, qui ſe conſerva dans la tradition des Docteurs de la Synagogue juſqu'au temps du fameux Rabbin Judas le Saint, qui écrivit la Miſne vers l'an de Jeſus-Chriſt 180, ayant alors environ quarante ans, étant né l'an 136 de notre Seigneur. Ce Docteur, qui étoit le Prince de la captivité, c'eſt-à-dire, le Prince des Juifs depuis leur diſgrace & depuis la ruine de Jéruſalem & du Temple, naquit dans la ville de Séphoris en Galilée. S'étant acquis une grande réputation, & ayant été long-temps employé à juger les différends, & à décider les cas qui ſurvenoient ſur le ſens de la Loi parmi ſa nation, voyant le danger qu'il y avoit que les Juifs diſperſés en tant de Provinces, ne s'éloignaſſent enfin de la tradition de leurs peres, & n'oubliaſſent une partie des Rites de leur nation, ſi on ſe contentoit de les confier à leur mémoire, jugea à propos de les rédiger par écrit; & c'eſt ce qui a produit la Miſne, qui eſt le Code du Droit Civil & Eccléſiaſtique des Juifs, & qui contient le Recueil de leurs Rites & de leurs Lois orales.

Cet Ouvrage eſt diviſé en ſix parties. La premiere roule ſur la diſtinction des ſemences dans un champ (2), les arbres, les fruits, les décimes, &c. La ſeconde regle la maniere d'obſerver les Fêtes (3). La troiſieme traite des femmes & des cauſes matrimoniales (4). La quatrieme, qui a pour titre *Les Pertes* (5), regarde les procès qui naiſſent dans le commerce, & les procédures qu'on y doit ſuivre. On y parle auſſi *du culte étranger* (6), ou de l'idolatrie, parce qu'elle fournit beaucoup de matieres aux Jugemens. La cinquieme regarde les oblations (7), les ſacrifices, & toutes les choſes qui peuvent y avoir quelque rapport. La ſixieme a pour objet les diverſes ſortes de purifications (8). Si l'on veut ſavoir plus à fond ce que c'eſt que la Miſne, on peut conſulter la nouvelle Edition qu'en a fait depuis peu Guillaume Surenhuſius à Amſterdam en 1703, en ſix Tomes *in-folio*, avec les Notes de Maimonides, de Bartenora & de Guiſius. Voyez auſſi le troiſieme Tome de la Bibliotheque Rabbinique de Bartolocci, & la continuation de l'Hiſtoire des Juifs par M. Baſnage.

Tout le monde ſait que Juda le ſaint eſt reconnu pour l'Auteur, ou le Compilateur de la Miſne. Il eſt le Chef & le principal des Docteurs que les Juifs appellent *Thanaïtes*, ou Conſervateurs de la Tradition. Ils ſuccéderent aux Chefs de la grande Synagogue, à la tête deſquels étoient Zorobabel ou Malachie. On donne pour Chef aux Thanaïtes le fameux Eſdras qui revint de la Captivité de Babylone. On ſoutient qu'ils ont été favoriſés de Dieu, & qu'ils ont ſouvent ouï ce qu'ils appellent *Bath-kol*, ou la fille de la voix; qui eſt une voix venue

(1) משנה *Miſchna.* Δευτέρωσις. *Deuteróſis.* (2) סדר זרעים *Ordo ſeminum.* (3) סדר מועד *Ordo feſtorum.* (4) סדר נשים *Ordo mulierum.* (5) סדר נזיקים *Ordo damnorum.* (6) עבודה זרה *Cultus extrancus.* (7) סדר קדשים *Ordo ſanctorum ſeu rerum ſacrarum.* (8) סדר טהרות *Ordo purificationum.*

du Ciel, laquelle étoit comme l'écho de celle qui s'étoit fait entendre par Moïſe au mont Sinaï. Cette fille de la voix avoit ſuccédé à la prophétie, & donnoit une grande autorité à ces Docteurs. Les Juifs prodiguent à leur égard les titres les plus pompeux, & les éloges les plus relevés. C'eſt donc de ces Thanaïtes dépoſitaires de la Tradition, que Juda le ſaint avoit appris ce qu'il nous débite dans la Miſne.

Aux *Thanaïtes* ſuccéderent les *Gemariſtes*, ou Commentateurs; car auſſi-tôt que la Miſne parut, elle fut reçue avec une parfaite vénération par tous les lieux où les Juifs étoient diſperſés; car ils croient qu'elle ne contient rien qui n'ait été dicté de Dieu même à Moïſe ſur le mont Sinaï, auſſi-bien que la Loi écrite. De ſorte que tous leurs Savans en firent le ſujet de leurs études, & que les principaux d'entr'eux, tant en Judée qu'à Babylone, ſe mirent à le commenter. Ce ſont ces Commentaires, qui avec le Texte même de la Miſne, compoſent les deux Talmuds, celui de Jéruſalem, & celui de Babylone. Ils appellent ces Commentaires, la *Gemarre*, ou le Supplément, parce qu'avec eux la Miſne eſt un Ouvrage achevé, & n'a plus beſoin d'aucune autre choſe. Voyez ce que nous avons dit ci-devant ſous le titre *Deuteroſe*.

MISOR, ville de la Tribu de Ruben (1), qui fut donnée aux Lévites de la famille de Mérari (2). On ne lit pas Miſor dans l'Hébreu de Joſué, ni même dans les Paralipomenes. Il y a quelque apparence que *Miſor* eſt miſe pour *Jaza*. Aquila & Symmaque ont pris *Miſor* pour une plaine; & en effet ce terme ſe met quelquefois pour une campagne (3). Voyez le commentaire ſur Joſué, XXI, 36.

MISPHA, ou *Mizphat*. Ces termes en Hébreu, ſignifient une hauteur où l'on plaçoit une ſentinelle, ou ſimplement un lieu d'où l'on pouvoit voir de fort loin (4). C'eſt de là qu'eſt venu le nom de Mizphat, ou Maſphath donné à quelques villes de la Paleſtine. Voyez *Maſphath*.

MISPHATH, Moïſe (5) dit que les Rois Codorlahomor, Amraphel & les autres, après avoir parcouru le déſert de Pharan, vinrent à *la fontaine de Miſphath*, qui eſt autrement appelée *Cadés*. *Miſphath* en cet endroit, s'écrit autrement que Mizphath, marqué plus haut, & ſignifie *le Jugement*. On ne lui donna ce nom que depuis que Moïſe en eut tiré les eaux qui furent nommées *les eaux de contradiction* (6), & que Dieu y eut exercé ſon Jugement contre Moïſe & Aaron, qui ne le glorifierent pas devant le peuple comme ils devoient.

MISRAIM. Voyez *Meſraïm*.

MISSA, *Meſſe*. V. l'article *Meſſe*.

MITRE; *Mitra*. Il eſt parlé dans l'Ecriture des mitres des Prêtres, & de celles des femmes. Nous avons expliqué celles des Prêtres ſous l'article *Cidaris*. Iſaïe parle de celles des femmes (7), *Auferet Dominus ... armillas & mitras*. Le terme Hébreu *haraloth*, que l'on a rendu par *mitras*, ſignifie trembler, chanceler. Les femmes Syriennes & Arabes d'aujourd'hui ont ordinairement ſur leur tête une mitre d'argent, nommée *arbié*, faite en forme de pain de ſucre, & entourée d'un voile de ſoie noire, bordée de perles & de pierres précieuſes.

(1) *Joſue* XXI, 36. (2) 1. *Par.* VI, 78. 79. (3) מישור *Deut.* IV, 43. *Joſue* XX, 8. *Terra campeſtris.* (4) מצפה *Specula* ou *Speculatio.* (5) *Geneſ.* XIV, 7. עין משפט *Fons Judicii.* (6) *Num.* XX, 13. XXVII, 14, &c. (7) *Iſai.* III, 19. הרולאת *Haraloth. Chald.* חגיגיטיא

I. MITRIDATE, fils de Gazabar (1), ou plutôt, *Mitridate Tréſorier*, car c'eſt la ſignification littérale de Gazabar, remit par l'ordre de Cyrus, à Saſſabaſar Prince de Juda, les vaiſſeaux du Temple que ce Prince rendoit aux Juifs qui s'en retournoient à Jéruſalem.

II. MITRIDATE, fut un de ceux qui ſignérent la Lettre que l'on écrivit à Artaxercès Roi de Perſe contre les Juifs, pour les empêcher de rétablir les murs de Jéruſalem (2).

MITYLÈNE, Capitale de l'Iſle de Lesbos, où ſaint Paul paſſa en allant de Corinthe à Jéruſalem (3), dans le voyage où il fut arrêté dans cette derniere ville, l'an 58 de l'Ere vulgaire.

MITZNEPHETH. C'eſt le nom Hébreu du bonnet du Grand-Prêtre des Juifs. Voyez ci-devant l'article *Cidaris*.

MIZRAIM, fils de Cham, pere des peuples d'Egypte. Voyez ci-devant *Meſraïm*.

MNA, mine; ſorte de monnoie valant ſoixante ſicles. Voyez *Mina*.

MNASON, dont il eſt parlé *Act.* XXI, 16. C'étoit un ancien Diſciple, Juif de naiſſance, converti par Jeſus-Chriſt même, & mis au rang des ſeptante Diſciples. Saint Paul logea chez lui à Jéruſalem, en l'an 58 de Jeſus-Chriſt. Pluſieurs Exemplaires Latins le nomment *Jaſon*; d'autres, *Naſon*: mais ſon véritable nom eſt *Mnaſon*. Il eſt fort différent de Jaſon hôte de ſaint Paul à Theſſalonique. *Act.* XVII, 5.

MNESTHÆUS, pere d'Apollonius, dont il eſt parlé 2 *Macc.* IV, 21. Voyez *Apollonius*.

MOAB, fils de Loth & de ſa fille aînée. On peut voir *Geneſ.* XIX, 31 & ſuivans, les circonſtances de ſa conception & de ſa naiſſance, arrivée vers le même temps que celle d'Iſaac fils d'Abraham & de Sara, c'eſt-à-dire, l'an du Monde 2108, avant Jeſus-Chriſt 1892, avant l'Ere vulgaire 1896. Moab fut pere des Moabites, qui habiterent à l'orient du Jourdain & de la Mer Morte, ſur le fleuve Arnon.

MOABITES, peuples deſcendus de Moab fils de Loth. Leur demeure fut au-delà du Jourdain & de la Mer Morte, aux deux côtés du fleuve Arnon. Leur Capitale étoit ſituée ſur ce fleuve, & étoit nommée Ar, ou Aréopolis, ou Ariel de Moab, ou Rabbath-Moab, c'eſt-à-dire, Capitale de Moab, ou *Kir-hareſeth*, c'eſt-à-dire Ville aux murs de brique. Ce pays avoit d'abord été poſſédé par les Géans *Enacim* (4). Les Moabites le conquirent ſur eux, & les Amorrhéens dans la ſuite en reprirent une partie ſur les Moabites (5). Moïſe fit la conquête de ce qui étoit aux Amorrhéens, & le donna à ſa Tribu de Ruben. Les Moabites furent épargnés par Moïſe, & Dieu lui défendit de les attaquer (6). Mais il y eut toujours une grande antipathie entre les Moabites & les Iſraélites, qui produiſit entre eux de grandes guerres. Le Devin Balaam engagea les Hébreux dans l'idolatrie & dans l'impudicité, par le moyen des filles de Moab (7); & Balac Roi de ces peuples fit ce qu'il put pour obliger Balaam à maudire le peuple du Seigneur (8). Les Moabites ayant eu la dureté de refuſer aux Iſraé-

(1) 1. *Eſdr.* I, 8. מתרדת חגזבר Ραζοναξ. *Ita Joſeph. Antiq. l.* XI, *c.* 1, *&* 3. *Eſdr. Apocryph.* (2) 1. *Eſdr.* IV, 7. (3) *Act.* XX, 14. (4) *Deut.* II, 11, 12. (5) *Judic.* XI, 13. (6) *Deut.* II, 9. (7) *Num.* XXV, 1, 2. (8) *Num.* XXII, 2, *& ſeq.* An du Monde 2553, avant J. C. 1447, avant l'Ere vulg. 1451.

lites le ſimple paſſage dans leur pays, & ne leur ayant pas voulu donner du pain & de l'eau dans leur extrême néceſſité, Dieu avoit ordonné que les Moabites n'entreroient point dans l'aſſemblée de ſon peuple juſqu'à la dixieme génération (1).

Eglon Roi des Moabites fut un des premiers qui opprima Iſrael, après la mort de Joſué. Aod tua Eglon, & les Iſraélites chaſſerent les Moabites de leur pays. (2) Hanon Roi des Ammonites ayant fait outrage aux Ambaſſadeurs de David, ce Prince lui fit la guerre, & aſſujettit Moab & Ammon à ſon empire (3). Ils y demeurerent juſqu'à la ſéparation des dix Tribus. Alors les Ammonites & les Moabites entrerent ſous l'obéiſſance des Rois d'Iſrael, & y demeurerent juſqu'à la mort d'Achab (4).

Auſſi-tôt après la mort d'Achab, les Moabites qui juſqu'alors avoient été ſoumis aux Rois d'Iſrael, ſe ſouleverent, & ne voulurent plus leur obéir (5). Méſa Roi de Moab refuſa de payer le tribut de cent mille agneaux, & d'autant de béliers qu'il devoit leur donner, ou par chaque année, ou une fois au commencement de chaque Regne, ce que l'Ecriture ne nous explique pas. Le Regne d'Ochoſias fut enſuite ſi court, qu'il n'eut pas le temps de leur faire la guerre; mais Joram, fils d'Achab, & frere d'Ochoſias, étant monté ſur le trône, ſongea à les réduire; il fit la revue des troupes d'Iſrael dans la campagne près Samarie; puis envoya vers Joſaphat Roi de Juda, lui dire que le Roi de Moab s'étoit révolté contre lui, & qu'il le prioit de venir à ſon ſecours pour le réduire. Joſaphat lui fit réponſe qu'il iroit, & qu'il pouvoit diſpoſer de tout ce qui lui appartenoit. Enſuite ils ſe joignirent, & convinrent d'aller contre les Moabites par le Déſert d'Idumée; le Roi de ce pays, comme vaſſal de Joſaphat, ſe joignit à eux, & leur armée marcha pendant ſept jours à travers des Déſerts, où ils ſe trouverent ſans eau, & en danger de voir périr de ſoif les hommes & les bêtes. Alors le Roi d'Iſrael s'écria: Hélas! ſeroit-il poſſible, Seigneur, que vous nous ayez aſſemblés ici trois Rois, pour nous livrer entre les mains de Moab? Joſaphat demanda, n'y a-t-il point ici quelque Prophete du Seigneur? L'un des ſerviteurs du Roi d'Iſrael lui répondit: Il y a ici Eliſée fils de Saphat, qui ſervoit Elie. Auſſi-tôt les trois Rois le furent trouver. Le Prophete fit quelque difficulté d'écouter Joram; mais à la conſidération de Joſaphat il leur répondit: Voici ce que dit le Seigneur (6): Creuſez dans le torrent, & faites-y pluſieurs foſſés; il n'y aura ni pluie ni vent, & cependant vous verrez le lit du torrent ſe remplir d'eau, & vous boirez, vous, vos ſerviteurs & vos bêtes: & ceci n'eſt rien en comparaiſon de ce que le Seigneur veut faire pour vous; car il livrera les Moabites entre vos mains, vous détruirez toutes leurs villes fortes, & vous ravagerez toutes leurs campagnes. L'effet ſuivit la prédiction du Prophete. Le lendemain le torrent fut rempli d'eau;

(1) *Deut.* XXIII, 3. = (2) *Judic.* III, 12, *&c.* An du Monde 2679, avant J. C. 1321, avant l'Ere vulg. 1325. = (3) 2. *Reg.* X, 1, 2, *&c.* An du Monde 2969, avant J. C. 1031, avant l'Ere vulg. 1035. = (4) 2. *Reg.* VIII, 1, 2, 3, 4, *&c.* depuis l'an du Monde 3030, juſqu'en 3107, avant J. C. 893, avant l'Ere vulg. 897. = (5) 4. *Reg.* III, 4, 5. = (6) 4. *Reg.* III, 16, *& ſeq.*

& les Moabites ayant appris que les Rois d'Iſrael, de Juda & d'Edom étoient venus pour les combattre, ſe mirent en campagne, & vinrent les attendre ſur leurs frontieres; & s'étant levés le lendemain au point du jour, les eaux leur parurent comme teintes de ſang: ils s'entredirent: C'eſt du ſang qui a été répandu par l'épée, les Rois ſe ſont battus & tués l'un l'autre, marchons hardiment, & allons au pillage. Ils vinrent donc dans cette confiance pour piller le camp des Iſraélites; mais les Iſraélites ſortirent ſur eux avec tant de vigueur, qu'ils les renverſerent, les battirent, & les mirent en fuite, & ravagerent leur pays. Joram aſſiégea leur Capitale; mais ayant vu que le Roi de Moab, pouſſé de déſeſpoir, étoit ſur le point d'immoler ſon propre fils, les trois Rois leverent le ſiege, & ſe retirerent (1).

Obſervations ſur la victoire des Iſraélites ſur les Moabites révoltés. 4 l. des Rois, ch. III.

☞ Nous voyons par-tout dans l'Ecriture, que le Seigneur, le Dieu des Armées, a toujours favoriſé les hommes de courage & de vertu; il tient la victoire entre ſes mains, & la donne toujours à celui qui lui eſt le plus fidelle & le plus agréable. Eliſée s'explique formellement là-deſſus en préſence des trois Rois qui l'étoient venu trouver pour le conſulter: *Si je ne reſpectois*, dit-il, à ces trois Princes (2), *la perſonne de Joſaphat Roi de Juda, je n'euſſe pas ſeulement jeté les yeux ſur vous, & ne vous euſſe pas regardé*; mais en conſidération de ce Prince *qui étoit droit & juſte devant le Seigneur* (3), il leur promet la victoire, & les en aſſure par un miracle: *Vous ne verrez*, leur dit-il, *ni vent, ni pluie*, & néanmoins *le lit de ce torrent ſera rempli d'eau, & vous boirez, vous, vos ſerviteurs & vos bêtes*, & ils en virent le lendemain l'effet. Le Prophete, pour ne leur laiſſer aucun doute, continue à parler plus clairement, & leur dit: *Ceci n'eſt encore qu'une petite partie de ce que le Seigneur veut faire pour vous; il livrera de plus Moab entre vos mains, vous détruirez toutes leurs villes fortes, &c.*

Bien qu'Eliſée eût promis à ces trois Rois qu'ils triompheroient de leurs ennemis, ils ne laiſſerent pas de prendre toutes les précautions néceſſaires pour réuſſir dans leur entrepriſe, & ſe tinrent bien tranquillement ſur leurs gardes dans leur camp. Le ſtratagême dont ils ſe ſervirent contre les Moabites, étoit ordinaire chez les Grecs & les Romains: il y en a plus de cent exemples dans leur hiſtoire; mais ce que je trouve de ſurprenant, c'eſt que leurs ennemis s'y ſoient ſi ſouvent laiſſés attraper. Ces ſortes des ruſes étoient la reſſource des petites armées contre les plus nombreuſes; elles ont preſque toujours eu un heureux ſuccès, ainſi que les ſorties générales des Places aſſiégées, ſi communes dans l'Antiquité, & ſi rarement pratiquées par les Modernes qui en ignorent le fin, & les avantages dans les cas d'une grande extrêmité.

Les Moabites, dit l'Auteur ſacré (4), *ayant appris que ces Rois étoient venus pour les combattre, aſſemblerent tous ceux qui portoient les armes*; c'eſt-à-dire, non-ſeulement toutes leurs troupes, mais même les Vieillards, les Vétérans, & ceux qui pouvoient s'en exempter par les prérogatives de leurs

(1) 4. *Reg.* III, 1, 2, 3, *&c.* (2) *Ibid.* V. 14. (3) 3. *Reg.* XXII, 43. (4) 4. *Reg.* IV, 21.

charges ; *Et ils vinrent les attendre* tous enſemble *ſur leurs frontieres.*

Et s'étant levés dès le point du jour, dès que les rayons du Soleil brillerent ſur les eaux, elles leur parurent rouges comme du ſang. L'Ecriture ne nous donne pas ceci comme un prodige, auſſi n'avons-nous garde de le prendre ſur ce pied ; ces ſortes de choſes peuvent être miſes au nombre de celles qui arrivent tous les jours naturellement : ce n'étoit pas, comme le dit le ſavant Commentateur, que les eaux paruſſent rouges, à cauſe du terrain au travers duquel elles avoient paſſé, ou à cauſe du ſable, & du fond du torrent qui pouvoit être rougeâtre, car les Moabites y étant accoutumés, n'en euſſent pas été ſurpris ; mais comme il le dit fort bien après, parce que le Soleil qui paroît ſouvent rouge à ſon lever ou à ſon coucher, imprime cette couleur aux nuages, & par réflexion dans les eaux, comme dans un miroir ; c'eſt ainſi que la Mer paroît quelquefois toute en feu, ou de couleur de ſang, lorſque cela arrive. De plus, comme le torrent la veille étoit à ſec, & qu'il n'étoit point tombé de pluie pendant la nuit, ils donnerent facilement dans le panneau. *C'eſt du ſang*, s'entredirent-ils, *qui a été répandu par l'épée. Les Rois ſe ſont battus l'un contre l'autre, & ſe ſont entre-tués. Moabites, marchez* hardiment *au pillage.* Ils marcherent donc aux Iſraélites comme à une victoire aſſurée ſans aucune défiance de l'événement, & ils ſe tinrent d'autant moins ſur leurs gardes, qu'ils ne voyoient paroître perſonne ; car il y a toute apparence que les Juifs ſe cacherent dans leur camp, ou même qu'ils ſe mirent ſur le ventre, pour n'être pas apperçus, & rendre les Moabites, qui ne ſongeoient qu'au pillage, moins circonſpects, & les attaquer à l'improviſte au moment qu'ils s'y attendoient le moins ; comme cela arrive à toute armée qui préſume trop de ſes forces, & qui ſe trouve ſous la conduite des Généraux imprudens, qui marchent toujours dans la croyance qu'on n'oſeroit ſortir ſur eux. *Ils vinrent donc au camp d'Iſrael*, dit l'Ecriture (1) ; *mais les Iſraélites ſortant tout d'un coup, battirent les Moabites qui s'enfuirent devant eux.*

La coutume des Juifs étoit de ſe retrancher dans leur camp ; il ne paroît pourtant pas qu'ils le fuſſent en cet endroit : Je crois volontiers qu'ils ſe mirent en bataille à la tête de leur camp, couchés ſur le ventre, comme je l'ai déjà dit, pour n'être pas apperçus de leurs ennemis, ce qui n'étoit pas difficile, puiſqu'il n'y avoit point de cavalerie dans les deux Armées. Comme ces Peuples ſuivoient la même Tactique, je range les Juifs ſur pluſieurs grands corps ; & par conſéquent les Moabites de la même maniere. Pour les Frondeurs, quoiqu'il n'en ſoit point fait mention ici, & qu'ils ne paroiſſent qu'au ſiege de la Ville capitale des Moabites (2), il eſt apparent qu'ils étoient dans l'Armée ; on les mettoit ſouvent derriere la ligne, comme je les ai rangés. Il y a des Interpretes qui veulent que les Frondeurs dans le ſiege qui ſuivit cette victoire, fuſſent ceux qui ſervoient les catapultes ; ils ſe trompent, comme le dit fort bien Dom Calmet ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que les Iſraélites abattirent *une partie des murailles* de la Ville *par les pierres qu'on jetoit avec des machines.* On peut voir mille exemples de cela dans les Hiſto-

(1) *Ibid.* ℣. 24. (2) *Ibid.* ℣. 25.

riens profanes, ſur-tout dans Céſar, & dans le Commentaire ſur Polybe par le Chevalier de Follard, Tome II, où il traite des machines de guerre des Anciens.

On ne voit pas diſtinctement quel fut l'état des Moabites depuis ce temps. Mais Iſaïe au commencement du regne d'Ezéchias, les menace d'un malheur qui devoit leur arriver trois ans après ſa prédiction (1), & qui regarde apparemment la guerre que Salmanaſar Roi d'Aſſyrie fit aux dix Tribus & aux Peuples de delà le Jourdain.

Amos (2) leur prédit encore de grands malheurs, qui ſont apparemment ceux qu'ils ſouffrirent ſous Ozias & Joathan Rois de Juda (3), ou ceux que Salmanaſar leur fit ſouffrir; ou enfin la guerre que leur fit Nabuchodonoſor, cinq ans après la ruine de Jéruſalem (4). Nous croyons que ce Prince les mena au-delà de l'Euphrate, comme les Prophetes les avoient menacés (5); & que Cyrus les y renvoya, ainſi que les autres peuples captifs (6). Après le retour de la captivité, nous les voyons ſe multiplier, ſe fortifier, de même que les Juifs & les autres peuples voiſins; toujours ſoumis aux Rois de Perſe, puis aſſujettis à Alexandre le Grand, & ſucceſſivement aux Rois de Syrie & d'Egypte; & enfin aux Romains. Il y a même aſſez d'apparence que dans les derniers temps de la République des Juifs, ils obéiſſoient aux Rois Aſmonéens; & enſuite à Hérode le Grand.

Les principales Divinités des Moabites étoient *Chamos* & *Béelphégor*. Nous en avons parlé ſous leurs titres particuliers, & nous avons tâché de montrer que *Chamos* étoit le Soleil, & que *Béelphégor* étoit le Dieu Adonis. L'Ecriture parle auſſi en quelques endroits de *Nébo*; de *Baal-méon* & de *Baal-dibon*, comme de Dieux des Moabites: mais il y a aſſez d'apparence que ce ſont plutôt les noms des lieux où Chamos & Béelphégor étoient honorés, & que *Baal-dibon*, *Baal-méon* & *Nébo*, ne ſont autres que Chamos adoré à Dibon, à Méon & ſur le mont Nébo.

MOBANAI de Huſath, un des braves de l'armée de David. 2 *Reg.* XXIII, 27. C'eſt le même que *Sobochaï de Huſath.* 1 *Par.* XI, 29.

MOCHONA, ville de la Tribu de Juda (7), apparemment la même que *Mechanum*, que ſaint Jérôme place entre Eleuthéropolis & Jéruſalem, à huit milles de la premiere de ces deux villes (8).

MOCQUEUR. *Illuſor.* Ce terme répond à l'Hébreu *Leṣ*, qui ſignifie un railleur, un mocqueur, un homme qui ſe joue de la Religion, qui tourne en ridicule les choſes ſaintes (9). L'Auteur de la Vulgate traduit aſſez ſouvent l'Hébreu *Leṣ*, par *peſtilens* (10), un homme peſtilentiel, dangereux, dont les diſcours & les manieres ne ſont propres qu'à inſpirer l'eſprit de libertinage. Dans notre langue nous appelons ces gens-là des libertins ou des prétendus eſprits forts.

Il eſt dit dans quelques endroits de l'Ecriture que Dieu ſe mocque des méchans qui ont mépriſé ſa mi-

(1) *Iſai.* XV, 1, 2, *&c.* An du Monde 3277, avant J. C. 723, avant l'Ere vulg. 727. (2) *Amos* I, 13, *&c.* (3) 2. *Par.* XXVI, 7, 8, XXVII, 5. (4) *Joſeph. Antiq. l.* X, *c.* II. An du Monde 3419, avant J. C. 591, avant l'Ere vulg. 595. Voyez *Jerem.* XXV, *&* XXVII. (5) *Jerem.* IX, 26, XII, 14, 15, 25, II, 12, XLVIII. (6) *Jerem.* XLVIII, 47, XLIX, 3, 6, 39, I, 16. (7) 2. *Eſdr.* XI, 28. (8) *Hieronym. in locis ad Beth-maca.* (9) *Prov.* III, 34. לליצים הוא יליץ (10) *Pſalm.* I, 1. לא מושב ליצים *Prov.* XV, 12, XIX, 25, *&c.*

tericorde ; *Qui habitat in Cœlis irridebit eos* (1); & ailleurs (2): *Dominus autem irridebit eum* ; & dans la Sageſſe (3): *Illos autem Dominus irridebit.* Ce ſont des manieres de parler figurées & humaines. Dieu les traite dans ſa colere comme feroit un pere irrité qui inſulte à la folie d'un fils déréglé & inſolent.

MODIN, bourg célebre dans la Tribu de Dan, d'où étoient Matthatias & ſes fils (4), ſi connus ſous le nom de Maccabées. Ce lieu ne devoit pas être loin de la mer, puiſque les mariniers pouvoient voir de leurs vaiſſeaux le mauſolée qu'on y érigea en l'honneur de Matthatias (5). Euſebe dit que Modin n'étoit pas éloignée de Dioſpolis, & que de ſon temps on y voyoit encore les tombeaux des Maccabées. Saint Jérôme ſur le Chapitre XXX d'Iſaïe, inſinue que c'étoit peu de choſe, puiſqu'il le nomme ſimplement un petit village, *viculus*. Voyez l'article de *Matthatias*.

Quoi qu'il en ſoit, Modin n'eſt pas ſeulement célebre par le tombeau des Maccabées, il l'eſt encore par le combat que Judas Maccabée avec une poignée de gens oſa livrer contre Antiochus Eupator, & dont il ſe retira avec honneur. Voici comme la choſe arriva.

Judas Maccabée ayant appris qu'Antiochus Eupator venoit en Judée (6) pour la réduire, dans le deſſein de traiter les Juifs avec encore plus de dureté que n'avoit fait ſon pere Antiochus Epiphanes (7). Il tint conſeil avec les Anciens du peuple, & réſolut de le prévenir, & d'aller au-devant de lui. Remettant donc toutes choſes au pouvoir de Dieu, Créateur de l'Univers, & ayant exhorté ſes gens à combattre vaillamment, & à ſacrifier leur vie, pour défendre leurs Lois, leur Temple, leur Ville, leur Patrie & leurs Concitoyens, il fit marcher ſon armée, & fut camper près de Modin. Et après avoir donné aux ſiens pour mot du guet, *La victoire de Dieu*, il prit avec lui les plus braves de ſon armée, attaqua la nuit le quartier du Roi, & tua dans ſon camp quatre mille hommes, & le plus grand des Eléphans, avec tous ceux qui le montoient. Ayant ainſi rempli tout le camp des ennemis de trouble & d'effroi, il ſe retira avec l'aſſiſtance du Seigneur, après cet heureux ſuccès.

Obſervations ſur le combat de Judas Maccabée contre Antiochus près Modin. 2 Macc. XIII, 15, & ſeq.

☞ Judas Maccabée étoit un excellent Général d'armée ; ſes actions & ſa conduite dans toutes les guerres qu'il a eu à ſoutenir contre tant d'ennemis formidables, eſt tout ce qu'on voit de plus grand & de plus admirable. Un Sertorius, un Scanderberg, n'ont rien fait qui puiſſe égaler les grandes actions de ce Héros. Je ne vois rien dans l'Antiquité de plus ſavant & de plus profond, que la méthode des Juifs dans l'art de combattre & de ſe ranger ; toujours les plus foibles en nombre, & toujours ſupérieurs à leurs ennemis par leur hardieſſe à entreprendre, par la ſageſſe de leur conduite, & par leur habileté dans la ſcience des armes.

Cependant il eſt ſurprenant que Polybe, Hiſtorien ſi exact & ſi bien informé des affaires de l'Aſie, ne faſſe aucune mention des Maccabées, ni des guerres qu'ils ont

(1) *Pſalm.* II, 4. (2) *Pſalm.* XXXVI, 13. (3) *Sap.* IV, 18. (4) 1. *Macc.* II, 1, 15 & IX, 19. (5) 1. *Macc.* XIII, 30. (6) L'an 49 des Séleucides, du Monde 3841. (7) 2. *Macc.* XIII, 9, & *ſeq.*

ſoutenues avec tant de gloire contre Antiochus & ſon Succeſſeur ; tandis qu'il décrit les guerres du même Antiochus avec tout le ſoin & le détail qu'on peut ſouhaiter, & avec la même exactitude qu'il fait celles des Romains : En vérité c'eſt ce que je ne puis comprendre.

Lorſqu'on peut vaincre par la ruſe, il ne faut pas, dit-on, employer la force ; cette maxime eſt éblouiſſante ; mais elle n'eſt pas toujours vraie ; qu'on y faſſe attention. Toutes les ruſes des Maccabées ſont ordinaires, elles ne ſont pas même en fort grand nombre, & ils ne les ont pas toujours employées ; ils ont combattu le plus ſouvent en plein jour ; la ſcience a eu beaucoup plus de part à leurs victoires, que l'artifice ; & tout leur artifice ne conſiſtoit que dans la fine diſpoſition de leurs troupes ; c'eſt donc l'art qui a le plus contribué au ſuccès de tant de belles, & ſi hardies entrepriſes. Au reſte, quand la tromperie qui eſt hors de cet art, ſe trouve jointe avec la diſtribution prudente & ruſée d'une armée, c'eſt une marque de l'eſprit du Général qui renferme en lui tout ce que l'art de la guerre a de grand & de beau dans ſes plus profondes & plus nobles parties.

L'entrepriſe de Judas Maccabée ſur le camp d'Antiochus Eupator peut être miſe au nombre de celles où l'art n'a pas moins de part que la ruſe ; il dérobe une marche nocturne à Antiochus, cela n'eſt pas difficile à une petite armée, & c'eſt un grand avantage ; car un Général ſurpris dans ſon camp, quand même il auroit le temps de ſe mettre en bataille, eſt un Général à demi-vaincu. Cette maxime eſt indubitable, & Antiochus l'éprouva ; car à peine approchoit-il de la Judée, que Judas abandonnant au jugement du Seigneur l'événement de cette entrepriſe, marcha hardiment au-devant de lui, & lui donna un ſi terrible échec, qu'il répandit le trouble & l'épouvante dans tout ſon camp, après lui avoir tué quatre mille hommes, & le plus grand des Eléphans.

L'Auteur ſacré ne dit rien de l'ordre ſur lequel Judas combattit ; mais nous ne ſaurions ignorer ſa méthode. Lorſqu'il étoit infiniment inférieur à ſes ennemis, il combattoit par corps ſéparés ſur une très-grande profondeur, & il lui ſuffiſoit de percer pour être aſſuré de la victoire. On voit aſſez par ce paſſage (1), *Il prit avec lui les plus braves d'entre les jeunes hommes*, qu'il forma un corps de ce qu'il avoit de troupes d'élite pour tomber ſur le quartier du Roi : ainſi je range ſon armée ſur trois corps. Le corps où Judas commandoit, devoit être au centre, parce que le Général de l'armée ſe campoit ordinairement au milieu de ſon camp. Il y a apparence que Judas trouva de la réſiſtance, & que les ennemis eurent le temps de lui oppoſer un corps de troupes, qui fut rompu & mis en déroute ; autrement il eût taillé, & mis en fuite toute l'armée d'Antiochus ; mais craignant de ſuccomber au grand nombre, il aima mieux ſe retirer après cette expédition.

Il y a dans l'Auteur ſacré une contradiction apparente, il dit au ℣. 15, que Judas *attaqua la nuit le quartier du Roi*. Et au ℣. 17, que *cette action ſe paſſa à la pointe du jour*. Pour concilier ces deux paſſages, je penſe que l'attaque ſe fit pendant la nuit, & que l'action ne fut terminée qu'à la pointe du jour.

(1) *Ibid.* ℣. 15.

MOHOLA, fils de Rhegma. 1 *Par.* VII, 18.

MOHOLI, fils aîné de Mérari (1), & Chef de la famille des Moholites (2).

MOIS; en Latin, *menſis*; en Grec, *men*; en Hébreu, *chodeſch* ou *Jérach*. Les anciens Hébreux n'avoient pas de noms réglés pour déſigner leurs mois; ils diſoient le premier, le ſecond, le troiſieme Mois, & ainſi du reſte. Dans Moïſe (3) nous trouvons le mois *Abib*, ou le mois des nouveaux épis, ou des nouveaux fruits, qui eſt apparemment le nom que les Egyptiens donnoient au mois que les Hébreux appellerent dans la ſuite *Niſan*, & qui fut le premier de l'année ſainte. Par-tout ailleurs ce Légiſlateur ne déſigne les mois que par l'ordre qu'ils tenoient entre eux. Dans les Livres de Joſué, des Juges, & dans les deux premiers des Rois, nous voyons le même uſage. Sous Salomon (4), nous trouvons le mois *Sio*, ou *Sif*, qui eſt le ſecond mois de l'année ſainte, & qui répondoit à celui qui porta dans la ſuite le nom de *Jiar*. Dans le même Chapitre (5), on lit le mois de *Bul*, qui eſt le huitieme de l'année ſainte, & qui répond à *Marſchevan*, ou Octobre. Enfin au Chapitre VIII du même Livre, on lit le mois *Ethanim* (6), ou le mois des Forts, qui répond à *Tiſri*, qui eſt le ſeptieme de l'année ſainte.

On n'eſt pas d'accord ſur l'origine de ces noms de mois. Scaliger a cru (7) que Salomon les avoit empruntés des Phéniciens, avec qui il fut dans un grand commerce. Grotius (8) croit qu'ils viennent des Chaldéens; & le Pere Hardouin (9) les fait venir des Egyptiens. Quoi qu'il en ſoit, on ne les voit ni avant, ni après Salomon. Mais depuis la captivité de Babylone, ils prirent les noms des mois des Chaldéens & des Perſes, chez qui ils avoient demeuré ſi long-temps. Voici les noms de ces mois, & l'ordre qu'ils tiennent entre eux dans l'année ſainte & dans l'année civile (10).

Noms des mois Hébreux ſuivant l'ordre de l'année ſainte.

1. *Niſan*, qui répond à Mars.
2. *Jiar*, ... Avril.
3. *Sivan*, ... Mai.
4. *Thammuz*, . . . Juin.
5. *Ab*, ... Juillet.
6. *Elul*, ... Août.
7. *Tiſri*, ... Septembre.
8. *Marſchevan*, . . Octobre.
9. *Caſleu*, . . . Novembre.
10. *Thebet*, . . . Décembre.
11. *Sebat* ou *Sabat*, . Janvier.
12. *Adar*, ... Février.

Noms des mois Hébreux ſuivant l'ordre de l'année civile.

1. *Tiſri*, qui répond à Septembre.
2. *Marſchevan*, . . Octobre.
3. *Caſleu*, . . . Novembre.
4. *Thebet*, . . . Décembre.
5. *Sebat*, ... Janvier.
6. *Adar*, ... Février.
7. *Niſan*, . . . Mars.
8. *Jiar*, ... Avril.
9. *Sivan*, ... Mai.
10. *Thammuz*, . . . Juin.
11. *Ab*, ... Juillet.
12. *Elul*, ... Août.

(1) *Exod.* VI, 19. (2) *Num.* III, 33. (3) *Exod.* XII, 4, XXIII, 15, XXXIV, 18. *Deut.* XVI, 1. חדש אביב (4) 3. *Reg.* VI, 1. זיו ou חדשו *Vulg. Menſe ſio.* (5) 3. *Reg.* VI, 8. *Bul.* בול (6) 3. *Reg.* VIII, 2. איתנים *Ethanim.* (7) *Scaliger. de emend. temp. l.* 3, *p.* 222. (8) *Grot. ad* 3. *Reg.* VI, 1. (9) *Harduin. Chronolog. V. & N. T. ad an. Mundi* 2993. (10) 1. נסן *Niſan.* 2. אייר *Jiar.* 3 סיון *Sivan.* 4. תמוז *Thamuz.* 5. אב *Ab.* 6. אלול *Elul.* 7. תשרי *Tiſri.* 8. מרחשון *Marſchevan.* 9. כסלו *Caſleu.* 10. טבת *Thebet.* 11. שבת *Schebat.* 12. אדר *Adar.*

Dans les commencemens, les Hébreux ſuivirent dans leur année & dans leurs mois la diſpoſition qu'ils avoient trouvée en Egypte. Leur année étoit de trois cents ſoixante-cinq jours, & de douze mois de trente jours chacun. Cela paroît par le dénombrement des jours que dura l'année du déluge. (1) Le douzieme mois devoit avoir trente-cinq jours, & ils n'avoient point de mois intercalaire qu'au bout de cent vingt ans, lorſque le commencement de l'année étoit dérangée de trente jours entiers.

Depuis la ſortie d'Egypte, qui arriva au mois de Mars (2), Dieu ordonna que l'année ſainte, c'eſt-à-dire, l'ordre des Fêtes & des cérémonies de la Religion, ſe commenceroit au mois de Niſan, qui eſt le ſeptieme de l'année civile, à laquelle il ne toucha point, & que les Hébreux ont toujours continué de commencer au mois de Tizri, qui revient à Septembre. Depuis la captivité de Babylone, les Juifs, qui n'étoient qu'une poignée de monde au milieu des autres peuples qui les environnoient, furent obligés de ſe conformer aux uſages différens, & aux manieres de partager le temps des peuples qui les dominoient; premierement des Chaldéens, puis des Perſes, & enfin des Grecs. Ils prirent les noms des mois des Chaldéens & des Perſes, & peut-être leur maniere de partager l'année & les mois. Nous ne pouvons pas toutefois l'aſſurer, ne ſachant pas préciſément quelle étoit la forme des mois des Chaldéens: mais nous voyons clairement par l'Eccléſiaſtique (3), par les Maccabées, par Joſeph (4) & par Philon (5), que de leur temps ils ſuivoient la maniere des Grecs; c'eſt-à-dire, que leurs mois étoient lunaires, & leurs années ſolaires (6): *Univerſi Græci annos juxta ſolem, menſes verò & dies juxta lunam agebant.*

Ces mois lunaires étoient de vingt-neuf jours & demi, ou pour parler plus intelligiblement, le premier étoit de trente jours, & le ſuivant de vingt-neuf, & ainſi de ſuite à l'alternative. Celui qui avoit trente jours, étoit appelé plein, & celui qui n'en avoit que vingt-neuf, étoit nommé vuide. La nouvelle lune étoit toujours le commencement du mois, & ils appeloient ce jour-là *Néoménie*, c'eſt-à-dire, ſelon la force du Grec, nouvelle lune, ou nouveau mois. Ils ne la régloient point par le point où la lune ſe joint au ſoleil, mais par le moment où elle paroît; & pour annoncer ce moment, ils avoient, dit-on, des gens poſtés ſur les lieux élevés, pour en donner avis au Sanhédrin le plus promptement qu'il étoit poſſible. Et auſſi-tôt qu'on avoit averti, on crioit: *Fête de la nouvelle lune, Fête de la nouvelle lune*, & on annonçoit le commencement du mois par le ſon des trompettes; & dans la crainte de manquer au précepte qui oblige à certaines cérémonies au commencement de chaque mois, on y faiſoit deux jours de Néoménie, dont l'un s'appeloit *le jour de l'apparition de la lune*, & l'autre, *le jour de la lune cachée*. C'eſt ce que diſent les Rabbins. Mais il y a beaucoup d'apparence que ſi cela s'eſt jamais pratiqué, ce n'a été que dans les Provinces éloignées de Jéruſalem; car dans le Temple & dans la Capitale, il y eut toujours un calendrier fixé, ou dumoins une déciſion fixe pour les jours de Fête,

(1) Voyez Géneſ. Ch. VII. (2) *Scaliger de emendat. temporum, l. 3, p. 220, & ſeq.* (3) *Eccli.* XLIII, 6. (4) *Joſeph. Antiq. l. 3, c. 10.* (5) *Philo. vit. Moſ. l. 3.* (6) *Gemin. Iſagog. c. 6.*

arrêtée par la Maiſon du Jugement.

Quand nous avons dit ci-deſſus que les mois des Juifs répondoient aux nôtres, de telle ſorte que *Niſan*, par exemple, répondoit à *Mars*, & *Jiar* à *Avril*, &c. cela ne doit pas s'entendre à la rigueur; car les mois lunaires ne peuvent jamais revenir parfaitement aux mois ſolaires. L'équinoxe du printems tombe entre le 20 & le 21 de Mars, ſelon le cours de l'année ſolaire; mais dans l'année lunaire, la Néoménie tombera dans le mois de Mars, & la pleine lune dans le mois d'Avril. Ainſi les mois des Hébreux répondent d'ordinaire à deux de nos mois, & enjambent de l'un dans l'autre.

Les douze mois lunaires ne faiſant que trois cents cinquante-quatre jours & ſix heures, l'année des Juifs étoit plus courte que la Romaine de douze jours. Mais afin de ratrapper le point des équinoxes, dont cette différence de l'année ſolaire & de la lunaire éloignoit la Néoménie du premier mois, les Juifs avoient ſoin de trois en trois ans d'intercaler dans leur année un treizieme mois, qu'ils appeloient *Né-adar*, ou *le ſecond Adar*; & par là leur année lunaire égaloit l'année ſolaire, parce qu'en trente-ſix mois de ſoleil, il y en a trente-ſept de lune. C'étoit le Sanhédrin qui régloit cette intercalation, & ce treizieme mois ſe plaçoit entre *Adar* & *Niſan*; en telle ſorte que la Pâque fût toujours célébrée la premiere pleine lune d'après l'équinoxe. On peut voir ſur tout cela l'Introduction à l'Ecriture du R. P. Lami, & notre Diſſertation ſur la Chronologie, imprimée au commencement de notre Commentaire ſur la Géneſe; & ſi l'on veut voir les choſes traitées plus à fond, on peut conſulter Scaliger, *de Emendatione temporum*, & Calviſius dans ſon introduction à la Chronologie.

MOISE, ou *Moyſe*, fils d'Amram & de Jocabed, naquit en Egypte l'an du Monde 2433, avant Jeſus-Chriſt 1567, avant l'Ere vulgaire 1571. Son pere & ſa mere étoient de la Tribu de Lévi. Il eut un frere nommé Aaron, & une ſœur nommée Marie, dont nous avons déjà parlé ailleurs, & dont nous ſerons encore obligés de parler dans la vie de Moïſe. Marie étoit l'aînée d'Aaron & de Moïſe. Aaron étoit né trois ans avant Moïſe, & Marie peut-être cinq ou ſix ans avant Aaron. Quelque temps avant la naiſſance de Moïſe (1), le Roi d'Egypte avoit fait un Edit, qui ordonnoit que l'on mît à mort tous les enfans mâles qui naîtroient aux Hébreux, & que l'on ne réſervât que les filles. Les parens de Moïſe ne pouvant ſe réſoudre à obéir à cette ordonnance, cacherent pendant trois mois leur enfant dans leur maiſon: mais voyant qu'ils ne pouvoient plus le tenir caché, ils prirent le parti de l'expoſer, laiſſant à la Providence le ſoin de ſa conſervation. Ils l'enfermerent dans une eſpece de petite naſſelle de jonc, & l'expoſerent ſur le bord du Nil, & envoyerent Marie ſa ſœur pour obſerver de loin ce qui en arriveroit (2). Or la fille de Pharaon Roi d'Egypte étant venue vers le même temps ſur le fleuve pour ſe baigner, ou pour laver le linge (3), & ayant remarqué ce panier ſur le bord, parmi les roſeaux, elle ſe le fit apporter, l'ouvrit; & étant touchée de la beauté de l'enfant, elle en eut compaſſion,

(1) *Exod.* 1, 8, 9. An du Monde 2431, avant J. C. 1569, avant l'Ere vulg. 1573. (2) *Exod.* 11, 3, 4, 5, & *ſeq.* (3) *Exod.* 11, 5.

תרר לרתצ

ne doutant pas que ce ne fût un des enfans des Hébreux.

Alors Marie, sœur du petit Moïse, s'approcha, & lui dit : Vous plaît-il que j'aille quérir une femme des Hébreux, pour allaiter cet enfant ? La Princesse lui dit : Allez ; & elle amena Jocabed mere de Moïse, à qui l'on donna l'enfant ; & la Princesse lui dit de le lui nourrir, & qu'elle lui payeroit sa peine. Elle donna à l'enfant le nom de *Moïses*, & qui en Egyptien signifie celui qui a été sauvé des eaux (1). *Mô* ou *moï* signifie de l'eau en Egyptien, & *uses* celui qui en est tiré. C'est ce que disent Joseph & saint Clément d'Alexandrie. Mais M. l'Abbé Renaudot, qui s'est appliqué à la Langue Egyptienne, dit qu'en cette Langue *Mouou* signifie l'eau, & *si*, tirer, prendre. Joseph (2) nomme *Thermuthis* la fille de Pharaon qui sauva Moïse. Elle l'adopta pour son fils, & eut soin qu'il fût instruit de toutes les sciences qui étoient alors célebres dans l'Egypte (3). Mais Amram & Jocabed, qui le nourrirent dans son enfance, lui enseignerent tout ce qui concernoit la Religion & l'histoire de ses peres. Ils lui apprirent la Langue Hébraïque, & lui inspirerent du dégoût & de l'éloignement des grandeurs & des avantages qu'il pouvoit espérer à la Cour de Pharaon ; en sorte qu'étant devenu grand, il ne voulut pas reconnoître pour sa mere la Princesse qui l'avoit adopté (4), préférant d'avoir part à l'affliction de son peuple à tous les plaisirs de la Cour, dont il ne pouvoit jouir sans blesser son innocence, envisageant dès-lors les récompenses éternelles, & faisant plus de cas de participer aux ignominies du Sauveur, que de posséder tous les trésors de l'Egypte : *Majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum, improperium Christi aspiciebat enim in remunerationem.*

Saint Clément d'Alexandrie (5) dit que les parens de Moïse lui imposerent d'abord le nom de *Joakim*, qu'il reçut à la circoncision. La fille de Pharaon lui donna celui de *Moïse*, en mémoire de ce qu'il avoit été tiré des eaux ; & enfin on croyoit que dans le Ciel il avoit le nom de *Melchi* ; car encore que l'Ecriture (6) marque expressément que Moïse est mort, les Juifs croient pourtant qu'il étoit vivant dans le Ciel, comme on le verra ci-après. Saint Clément d'Alexandrie ajoute que quand il fut grand, on lui donna les plus excellens Maîtres qui fussent dans l'Egypte, qui lui enseignerent l'Arithmétique, la Géométrie, la Musique, la Médecine, & toute la science des sons & de l'harmonie, tant des voix, que des instrumens ; & outre cela, la Philosophie symbolique, que l'on enseigne par le moyen des lettres hiéroglyphiques. On lui montra aussi tout ce qui concerne la Langue & l'écriture des Egyptiens. Il apprit l'Astronomie des Chaldéens & des Egyptiens. Philon (7) dit à peu-près la même chose. Il ajoute que l'on fit venir des Grecs pour lui montrer tous les Arts libéraux ; que les Assyriens lui enseignerent leurs lettres, & les Egyptiens les Mathématiques. Eupoleme (8) cité dans saint Clément d'Alexan-

(1) *Exod.* v, 10. משה כי מן המים משיתהו *Joseph. Antiq. l.* 2, *c.* 5, *p.* 56. Τὸ γὰρ ὕδωρ μῶ ἐι Αἰγυπτίοι καλοῦσι. Τ'σις δὲ, τὸς ἐξ ὕδατος σωθέντας. *Vide & Clem. Alex. l.* 1. *Strom.* (2) *Joseph. Antiq. l.* 2, *c.* 5. (3) *Act.* VII, 22. (4) *Hebr.* XI, 24, 25, 26 (5) *Clem. Alex. l.* 1. *Strom.* (6) *Deut. ult.* ℣. 5, 6. (7) *Philo de vita Mosis.* (8) *Eupolem. apud Clem. Alex. l.* 1. *Strom. & Euseb. Præpar. l.* 9, *c.* 26.

drie & dans Euſebe, dit que Moïſe eſt le premier des Sages; qu'il donna le premier aux Hébreux l'art de la Grammaire; que les Phéniciens la reçurent des Hébreux, & les Grecs des Phéniciens.

Joſeph (1) a fort embelli l'hiſtoire de Moïſe, & on croit avec aſſez de fondement, qu'il n'en a rien dit que ce qu'on croyoit de ſon temps parmi les Juifs. Voici donc le précis de ce qu'il en raconte. Le Roi d'Egypte avoit une fille nommée Thermuthis, laquelle étant allée ſe divertir ſur le bord du fleuve du Nil, vit dans l'eau un petit coffre flottant. Elle ſe le fit apporter par des nageurs; & y ayant trouvé un enfant d'une beauté toute extraordinaire, elle fit venir quelques femmes, pour lui donner à tetter; mais l'enfant n'ayant voulu prendre la mamelle d'aucune de celles qui lui furent préſentées, Marie ſœur de l'enfant s'approcha comme ſans deſſein, & dit à la Princeſſe qu'il étoit inutile de faire venir d'autres nourrices, & que l'enfant ne prendroit du lait que d'une femme de la race des Hébreux; & elle s'offrit en même-temps d'en faire venir une. Elle alla, & ramena Jocabed ſa propre mere, & mere de l'enfant; laquelle ayant préſenté ſa mamelle au jeune Moïſe, il la prit ſans difficulté, & la Princeſſe pria la mere d'en avoir ſoin, & de l'allaiter.

La beauté du jeune Moïſe étoit ſi grande, & il marquoit tant d'eſprit & de bonne grace dans tout ce qu'il faiſoit, que tout le monde en étoit charmé, & qu'on ne pouvoit ſe laſſer de le voir. La Princeſſe Thermuthis, qui n'avoit point d'enfans, l'adopta; & lorſqu'il fut âgé de trois ans, elle le préſenta au Roi ſon pere, en lui diſant qu'elle l'avoit choiſi pour ſon fils, à cauſe de ſes rares qualités, & qu'elle ſouhaitoit qu'il eût le bonheur de lui ſuccéder dans le Royaume d'Egypte. En même-temps elle mit cet enfant entre les mains de ſon pere. Le Roi le reçut dans ſon ſein, & pour faire plaiſir à Thermuthis, mit en riant ſon diadême ſur la tête de cet enfant: mais Moïſe l'arracha auſſi-tôt, le laiſſa tomber par terre, & le foula aux pieds: ce qui fut regardé comme un mauvais augure; & le même Prêtre qui avoit prédit que la naiſſance de cet enfant ſeroit fatale à l'Egypte, s'écria qu'il falloit le faire mourir, & que l'Egypte ne trouveroit ſa ſureté que dans ſa mort. Auſſi-tôt Thermuthis l'enleva, ſans que le Roi s'y oppoſât; & ſans ſe mettre en peine du cri du Devin, elle le fit élever d'une maniere proportionnée aux grands deſſeins qu'elle avoit ſur lui.

Lorſqu'il fut devenu grand, la Providence lui fit naître une occaſion de faire éclater ſa capacité & ſa valeur. Les Ethiopiens qui demeuroient au midi & au-deſſus de l'Egypte, cauſoient de grands ravages dans les terres des Egyptiens. Ceux-ci ſe mirent en campagne avec une grande armée, marcherent contre les Ethiopiens, livrerent la bataille, furent vaincus: une partie fut paſſée au fil de l'épée: le reſte fut obligé de prendre la fuite. Les Ethiopiens, enflés de cet heureux ſuccès, s'avancerent plus avant ſur les terres des Egyptiens juſqu'à Memphis; & même juſqu'à la mer, faiſant le dégât dans tout le pays, & enlevant un grand butin. Les Egyptiens ne ſe trouvant pas en état de leur réſiſter, conſulterent l'Oracle, qui leur dit qu'il falloit avoir recours à l'aide d'un Hébreu. Le Roi pria Thermuthis de

(1) *Joſeph. Antiq. l. 2, c. 5.*

lui donner Moïſe, afin qu'il lui pût confier la conduite de ſon armée. Thermuthis ne le lui accorda, qu'après lui avoir fait promettre avec ſerment qu'il ne feroit rien attenté contre la perſonne de Moïſe. Dès qu'il ſe fut mis à la tête de l'armée Egyptienne, il ſongea aux moyens de prévenir les Ethiopiens, & de les attaquer, avant qu'ils euſſent pu ſavoir ſa marche. Il prit la réſolution de mener ſon armée, non le long du Nil, qui eſt la route ordinaire, mais par le dedans du pays, où il eſt extrêmement dangereux de paſſer, à cauſe de la multitude des ſerpens & des bêtes venimeuſes qui s'y rencontrent.

Voici de quoi il s'aviſa pour réuſſir dans cette entrepriſe. Il fit faire des cages d'oſier, qu'il remplit d'une ſorte d'oiſeaux très-communs en Egypte, nommés ibis, & fort ennemis des ſerpens, & des autres inſectes venimeux, dont l'ibis ſe nourrit. Lors donc qu'il fut arrivé dans ces lieux où les ſerpens ſont le plus à craindre, il lâcha les ibis, qui détruiſirent les ſerpens, & garantirent l'armée de leurs morſures. Par ce moyen il arriva ſur les terres des Ethiopiens, & il les ſurprit lorſqu'ils s'y attendoient le moins. Il les tailla en pieces, entra dans leur pays, prit pluſieurs de leurs villes, & réduiſit les Ethiopiens à s'enfermer dans la ville de Saba, à qui Cambyſes donna dans la ſuite le nom de *Méroé*, les y aſſiégea, & fut aſſez long-temps occupé à ce ſiege, parce que la ville étant ſituée dans une Iſle, & d'ailleurs très-bien fortifiée, il ne pouvoit la preſſer autant qu'il auroit voulu. Mais dans cet intervalle il arriva une choſe, qui lui facilita la priſe de la ville ſans aucun danger.

Tharbis fille du Roi d'Ethiopie, ayant vu de deſſus les murailles Moïſe qui combattoit vaillamment à la tête de l'armée Egyptienne, conçut pour lui un très-grand amour, fondé ſur l'admiration où elle étoit de ſa valeur & de ſa conduite, qui avoit ſu rétablir les affaires des Egyptiens, & réduire les Ethiopiens, peu auparavant victorieux, à ne pouvoir tenir devant lui. Elle lui envoya donc ſecrettement faire des propoſitions de l'épouſer. Moïſe y conſentit, à condition qu'elle lui livreroit la ville. Elle exécuta ſa promeſſe. Moïſe entra dans Méroé, épouſa Tharbis, & s'en retourna avec ſon armée victorieuſe en Egypte. Mais au lieu d'y trouver le repos, & d'éprouver les effets de la reconnoiſſance que tant de bons offices lui devoient mériter, il ſe vit expoſé à l'envie, & accuſé auprès du Roi d'avoir commis un meurtre. Pharaon, à qui la valeur & la réputation de Moïſe donnoient de l'ombrage, étoit réſolu de le faire mourir : mais Moïſe s'étant apperçu de ce mauvais deſſein, ſe retira par le déſert dans le pays de Madian, n'oſant aller par les chemins ordinaires, de peur d'être arrêté par les gardes qu'on y avoit mis pour le prendre.

Mais Moïſe lui-même ne nous dit rien de ces particularités. Voici comme il raconte ſon hiſtoire (1) : En ce temps-là, Moïſe étant devenu plus grand, alla voir ſes freres, & fut témoin de l'accablement où les Egyptiens les avoient réduits. Il vit un Egyptien qui outrageoit un Hébreu ; & ayant jeté les yeux de tous côtés, & n'ayant vu perſonne, il ſe jeta ſur l'Egyptien, le tua, & le cacha dans le ſable. Le lendemain il trouva deux Hébreux qui ſe querelloient, & il dit à celui qui outrageoit l'autre :

(1) *Exod.* II, 11, 12, *& ſeq.* An du Monde 2473, avant J. C. 1527, avant l'Ere vulg. 1531. Moïſe avoit alors 40 ans, *Act.* VII, 23.

pourquoi frappez-vous votre frere ? Celui-ci répondit : qui vous a établi notre Prince & notre Juge ? Voulez-vous me tuer comme vous tuâtes hier l'Egyptien ? Moïſe eut peur, & il dit en lui-même : comment cela s'eſt-il pu découvrir ? Pharaon ayant ſu ce qui s'étoit paſſé, cherchoit le moyen d'arrêter Moïſe, & de le faire mourir. Mais Moïſe ſe ſauva dans le pays de Madian, au-delà de la Mer Rouge, dans l'Arabie Pétrée, vers le mont Sinaï. Y étant arrivé, il s'aſſit près d'un puits ; & comme il étoit là, ſept filles de Jétro, Prêtre de Madian, y vinrent auſſi pour puiſer de l'eau, & pour abreuver leurs troupeaux. Lors donc qu'elles eurent rempli les abreuvoirs, il ſurvint des paſteurs qui les chaſſerent. Mais Moïſe ayant pris leur défenſe, écarta les paſteurs, & leur aida à faire boire leurs brebis.

Lorſqu'elles furent de retour chez leur pere, elles lui raconterent ce qui leur étoit arrivé ; & Jéthro leur dit : où eſt cet homme, & pourquoi l'avez-vous laiſſé aller ? Faites-le venir, afin que nous exercions envers lui les devoirs de l'hoſpitalité. Moïſe étant venu, & ayant été quelque temps avec Jéthro, il s'engagea avec ſerment de demeurer avec lui. Jéthro lui donna Séphora ſa fille en mariage, & elle devint mere d'un fils que Moïſe nomma *Gerſom*, diſant : J'ai été étranger dans un pays éloigné. Elle eut enſuite encore un autre fils, à qui Moïſe donna le nom d'*Eliézer*, diſant : Le Dieu de mon pere m'a ſecouru, & m'a délivré de la main de Pharaon. Long-temps après (1), le Roi d'Egypte mourut ; & les enfans d'Iſrael gémiſſant ſous le poids des travaux dont ils étoient accablés, crierent vers le Ciel ; & le Seigneur les exauça.

Or Moïſe s'occupoit à paître les brebis de Jéthro ſon beau-pere ; & ayant un jour conduit ſon troupeau bien avant dans le déſert, il vint juſqu'à la montagne d'Horeb ; (2) & le Seigneur lui apparut dans un buiſſon qui brûloit ſans ſe conſumer. Moïſe, étonné de voir cette merveille, dit en lui-même, il faut que j'aille reconnoître pourquoi ce buiſſon ne ſe conſume pas. Mais le Seigneur voyant qu'il s'approchoit, lui dit du milieu du buiſſon : Moïſe, n'approchez pas d'ici, déliez les ſouliers de vos pieds : car le lieu où vous êtes eſt une terre ſainte. Il ajouta : Je ſuis le Dieu de votre pere, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Jacob ; j'ai vu l'affliction de mon peuple qui eſt en Egypte, & j'ai ouï leurs cris & leurs gémiſſemens, cauſés par la dureté de ceux qui préſident à leurs travaux ; & je ſuis deſcendu, pour les délivrer de cette ſervitude où ils gémiſſent, & pour les faire entrer dans une terre où coulent des ruiſſeaux de lait & de miel, dans le pays des Chananéens, des Héthéens, des Hévéens, des Phérézéens & des Amorrhéens. J'ai jeté les yeux ſur vous, pour vous envoyer en Egypte vers Pharaon, afin que vous tiriez les enfans d'Iſrael de l'Egypte.

Moïſe s'étoit déchauſſé, & s'étoit couvert le viſage, dès qu'il eut entendu le Seigneur ; mais lorſqu'il ouït qu'il vouloit l'envoyer vers Pharaon, il s'en excuſa. Et le Seigneur lui dit : Je ſerai avec vous ; & pour marque que c'eſt moi qui vous envoie, c'eſt que quand vous aurez tiré mon peuple de l'Egypte, vous viendrez ſur cette montagne, pour m'offrir des

(1) *Exod.* II, 23, 24. An du Monde 2512, avant J. C. 1488, avant l'Ere vulg. 1492. (2) *Exod.* III, 1, 2, 3, *& ſeq.* An du Monde 2513, avant J. C. 1487, avant l'Ere vulg. 1491.

ſacrifices. Ainſi ne doutez ni de ma vocation, ni du ſuccès de votre entrepriſe. Moïſe répliqua : Si je vais dire aux enfans d'Iſrael : Le Dieu de vos peres m'a envoyé vers vous, pour vous tirer de l'Egypte ; s'ils me demandent quel eſt ſon nom, que leur dirai-je ? Vous direz : Je ſuis celui qui ſuis, je ſuis envoyé de la part de celui qui eſt, de celui qui a l'être par excellence, & qui eſt l'auteur de tous les êtres créés. Vous direz donc à vos freres que je vous ai envoyé vers eux, & que je veux les faire entrer dans le pays que j'ai promis à leurs peres. Ils écouteront votre voix, & vous croiront. Vous vous préſenterez auſſi devant Pharaon, & vous lui direz : Le Dieu des Hébreux nous a ordonné d'aller trois journées dans le déſert, pour y ſacrifier au Seigneur. Je ſai qu'il ne vous écoutera pas, & qu'il ne vous laiſſera ſortir, que forcé par une main puiſſante. J'étendrai ma main, je frapperai l'Egypte de diverſes plaies, & je forcerai les Egyptiens à vous laiſſer aller.

Comme Moïſe continuoit à s'excuſer, le Seigneur lui dit de jeter ſa verge par terre, & auſſi-tôt elle fut changée en ſerpent. Dieu lui dit de la reprendre. Il la reprit, & elle parut une verge comme auparavant. Enſuite il lui dit : mettez la main dans votre ſein. Il l'y mit, & il l'en tira toute chargée de lepre. Dieu lui ordonna de la remettre. Il la remit, & elle parut nette comme auparavant. Vous ferez ces deux miracles devant les enfans d'Iſrael. Si après cela ils ne vous croient pas, prenez de l'eau du Nil, répandez-la ſur la terre, & auſſi-tôt elle ſera changée en ſang. Moïſe lui dit : Seigneur, je vous prie de m'écouter : Je ne ſuis point éloquent, ni propre à l'emploi dont vous voulez m'honorer. Je n'ai jamais eu beaucoup de facilité à parler ; & depuis même que vous m'avez parlé, je me ſens la langue plus peſante & plus embarraſſée. Le Seigneur lui dit : Qui a fait la bouche de l'homme ? N'eſt-ce pas moi ? Allez, je ſerai dans votre bouche, & je vous enſeignerai ce que vous aurez à dire. Moïſe ne ſe rendant pas encore, le Seigneur lui dit : Je ſai qu'Aaron votre frere eſt homme éloquent : il doit venir au-devant de vous ; dites-lui ce que je vous ai ordonné ; je ſerai dans votre bouche & dans la ſienne. Ce ſera lui qui parlera pour vous ; il ſera votre langue, & vous lui tiendrez lieu de Dieu (1). Prenez auſſi cette verge, qui ſera l'inſtrument dont vous vous ſervirez pour faire tous vos miracles.

Moïſe étant donc retourné chez Jéthro, lui dit qu'il alloit voir ſes freres en Egypte, ſans lui expliquer davantage le ſujet de ſon voyage. Il prit ſa femme & ſes enfans, & ſe mit en chemin. Mais lorſqu'il fut arrivé à l'hôtellerie, l'Ange du Seigneur vouloit tuer Eliézer (2) ſon ſecond fils. On croit que c'eſt parce qu'il n'étoit pas encore circoncis. Séphora donc prit auſſi-tôt une pierre tranchante, & circoncit ſon fils ; & ſe jetant aux pieds de Moïſe, elle lui dit : Vous m'êtes un époux de ſang. Après quoi, elle s'en retourna chez Jéthro ſon pere avec ſes deux enfans. Preſqu'en même-temps Aaron reçut ordre de Dieu de venir trouver Moïſe ſon frere. Ils ſe rencontrerent à la montagne d'Horeb, &

(1) *Exod.* IV, 16. הוא יהיה לך לפה ואתה תהיה לו לאלהים = (2) Le Texte Hébreu eſt fort obſcur aux verſets 24, 25, 26, parce qu'il n'exprime pas qui eſt celui que l'Ange veut frapper, ni celui dont Séphora touche les pieds, ni qui eſt celui qui eſt nominatif du verbe *dimiſit eum. ℣.* 26. Nous avons ſuivi le ſens qui nous a paru le plus probable.

Moïſe lui fit le récit de tout ce que le Seigneur lui avoit ordonné pour la délivrance de ſon peuple de l'Egypte. Étant arrivés enſemble dans ce pays, ils aſſemblerent les principaux des enfans d'Iſrael. Aaron leur expoſa ce que le Seigneur avoit dit à Moïſe, & ils demeurerent perſuadés que le Seigneur avoit viſité ſon peuple.

Après cela Moïſe & Aaron vinrent trouver Pharaon, & lui dirent que le Dieu des Hébreux lui ordonnoit de les laiſſer aller trois jours de chemin dans le déſert d'Arabie, pour lui offrir des ſacrifices. Pharaon répondit qu'il ne connoiſſoit point le Dieu des Hébreux, & qu'il ne les laiſſeroit point ſortir de ſes Etats; & en même-temps il ordonna qu'on ne donnât plus aux Iſraélites, comme auparavant, de la paille pour faire de la brique, diſant: Ils ſont trop nombreux, & trop à leur aiſe; il faut les accabler de travaux. Le peuple s'en prit à Moïſe, & Moïſe s'en plaignit au Seigneur, qui lui dit (1): Vous allez voir les plaies dont je frapperai les Egyptiens. J'endurcirai le cœur de Pharaon, & il ne laiſſera pas aller mon peuple, que forcé par une main puiſſante. Moïſe & Aaron étant venus trouver Pharaon, & lui ayant de nouveau expoſé les ordres du Seigneur, Aaron jeta devant lui la verge miraculeuſe, qui fut auſſi-tôt changée en ſerpent. Pharaon fit venir ſes Magiciens, dont les principaux étoient Jannés & Mambrés (2), leſquels, par leurs enchantemens, changerent auſſi leurs verges en ſerpens. Mais la verge de Moïſe changée en ſerpent, mangea & dévora celles des Magiciens.

Après cela le Seigneur frappa l'Egypte de dix plaies différentes, dans l'eſpace d'un aſſez petit nombre de jours (3). La premiere plaie, qui fut celle *du ſang*, Moïſe ayant changé en ſang les eaux du Nil, arriva le dix-huitieme jour du ſixieme mois, qui dans la ſuite fut nommé *Adar*, & qui répond à notre mois de Février. Cette plaie dura environ ſept jours.

La ſeconde plaie, qui eſt celle des *grenouilles*, arriva vers le 25 du même mois. Elle ne dura qu'un jour.

La troiſieme plaie, qui eſt celle des *poux* (5), *ſciniphés*, arriva le 27 du même mois. Le lendemain Moïſe menaça Pharaon de la quatrieme plaie, qui eſt celle des *moucherons* (6), laquelle arriva le 29, & qui à l'inſtante priere de Pharaon, fut ôtée le 30 du mois Adar.

La cinquieme plaie, qui eſt celle de *la peſte*, ou *de la mortalité des animaux (7)*, arriva vers le ſecond jour du ſeptieme mois, qui dans la ſuite fut le premier de l'année ſainte, & appelé *Niſan*. Le troiſieme jour elle ceſſa.

La ſixieme plaie, eſt celle des *ulceres* (8), & des *puſtules*, qui attaquerent tous les Egyptiens, & qui empêcherent même les Magiciens de Pharaon de ſe trouver devant ce Prince, & de contrefaire par leurs preſtiges les miracles de Moïſe. Cette plaie dura deux jours,

(1) *Exod.* VI, 1, 2, & VII, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2513, avant J. C. 1487, avant l'Ere vulg. 1491. Moïſe avoit alors 80 ans, & Aaron 83. *Exod.* VII, 7. (2) *Timoth.* III, 8. Voyez les titres de *Jannés*, & *Mambrés*. (3) Quelques Rabbins croient qu'elles durerent une année entiere, non de ſuite, mais par intervalles. (4) *Exod.* VIII, 2, 3, *&c.* (5) *Exod.* VIII, 17, 18. *Sciniphés.* L'Hébr. כנים *Chinnim.* (6) *Exod.* VIII, 21, 24. ערב כבד *Harob. Cabad. Vulg. Omne genus muſcarum, ſeu muſca graviſſima, ſeu Colluvies muſcarum.* (7) *Exod.* IX, 1, 2, 3, *&c.* דבר כבד מאד 70. Θανατος μεγας σφοδρα. (8) *Exod.* IX, 10, 11, 12.

ſavoir, le troiſieme & quatrieme jours de *Niſan*, nommé *Abib* par Moïſe.

La ſeptieme plaie, qui fut celle des *tonnerres*, *de la pluie*, *de la gréle & de la foudre* (1), arriva le cinquieme jour du même mois, & ne dura qu'un jour.

La huitieme plaie, qui fut celle des *ſauterelles* (2), qui ravagerent tout ce que la grêle avoit épargné, fut annoncée par Moïſe le ſeptieme du même mois de Niſan; mais elle n'arriva que le huitieme.

La neuvieme, qui eſt celle des *ténebres* (3), qui couvrirent toute l'Egypte pendant trois jours, la terre de Geſſen où étoient les Hébreux, jouiſſant de la clarté comme à l'ordinaire; cette plaie arriva le dixieme de Niſan; & le même jour Moïſe ordonna aux Hébreux de préparer un agneau pour la Pâque, qui ſe devoit faire quatre jours après (4).

La dixieme plaie, fut celle *de la mort des premiers-nés* (5) des Egyptiens, qui furent mis à mort par l'Ange exterminateur la nuit du 14 au 15 de Niſan, qui eſt la même nuit dans laquelle les Hébreux ſortirent de l'Egypte.

Pharaon pendant que la plaie des ténebres duroit encore, envoya quérir Moïſe & Aaron, & leur dit (6) qu'ils pouvoient aller ſacrifier à leur Dieu, à condition qu'ils laiſſeroient dans le pays leurs beſtiaux & leurs troupeaux. Moïſe lui répondit que Dieu n'ayant pas marqué quelles ſortes d'animaux il vouloit qu'on lui ſacrifiât, ils n'en pouvoient laiſſer aucun en Egypte, & qu'ils devoient les mener tous au lieu marqué. Mais Dieu permit que Pharaon endurcît ſon cœur; & il dit à Moïſe: Retirez-vous; ne vous préſentez jamais devant moi; la premiere fois que vous y paroîtrez, je vous ferai mourir. Moïſe ſortit donc, en lui diſant: Je ne verrai plus votre face. En effet il ne revint plus au palais, que lorſque le Roi l'y manda, pour lui commander de ſortir promptement de l'Egypte.

Le quatorzieme jour du mois Abib ou Niſan, au ſoir, les Hébreux immolerent l'agneau de la Pâque ou du paſſage du Seigneur, & arroſerent de ſon ſang le deſſus & les deux jambages de leur porte, afin que l'Ange exterminateur paſſant par-devant leurs maiſons, n'y entrât point, & épargnât leurs premiers-nés. Vers le milieu de la nuit (7), le Seigneur frappa de mort tous les premiers-nés des Egyptiens, depuis le premier-né de Pharaon, juſqu'au premier-né des eſclaves; & il s'éleva un grand cri par toute l'Egypte: en ſorte que Pharaon fit appeler Moïſe & Aaron, & leur dit: Allez promptement faire vos ſacrifices à votre Dieu, emmenez vos femmes, vos enfans & votre bétail, & en partant, priez pour moi. Les Egyptiens les preſſoient auſſi de ſortir; en ſorte qu'ils ne leur laiſſerent pas le loiſir de faire du pain, & d'y mêler le levain. Ils emporterent de la pâte crue, & firent en chemin du pain ſans levain, comme ils purent. D'où vient que dans la ſuite ils ſe ſervirent de pain ſans levain pendant toute l'octave de la Pâque.

Ils partirent de Rameſſé au nombre de ſix cents mille hommes de pied, ſans compter les femmes, les petits enfans & les étrangers, qui s'étoient joints à eux. Moïſe emporta les os du Patriarche Joſeph (8), qui avoit demandé qu'on

(1) *Exod.* IX, 17, 18. (2) *Exod.* X, 4... 13. (3) *Exod.* XI, X, 22, 23. (4) *Exod.* XII. (5) *Exod.* XII, 23, 29, 30, *&c.* (6) *Exod.* X, 23, 24, *& ſeq.* (7) *Exod.* XII, 29, *&c.* (8) *Exod.* XIII, 19.

lui fit cette grace, quelque temps avant ſa mort (1). Les Hébreux étant ſortis de Rameſſé, vinrent à Socoth; de Socoth à Ethan; & d'Ethan ils retournerent vers Phihahirot, qui eſt entre la mer & Magdalum, vis-à-vis Béelſéphon (2). A peine y étoient-ils arrivés, que Pharaon vint avec une puiſſante armée, pour les y attaquer, & les forcer de retourner en Egypte. Mais le Seigneur mit entre le camp d'Iſrael, & celui des Egyptiens, une nuée, qui étoit lumineuſe du côté des Hébreux, & ténébreuſe du côté des Egyptiens. Les Hébreux effrayés du péril où ils étoient, commencerent à murmurer contre Moïſe. Mais il les raſſura, leur promettant le ſecours du Seigneur; & en même-temps le Seigneur ordonna à Moïſe d'étendre ſa verge ſur la mer rouge, d'en ſéparer les eaux, & de faire paſſer le peuple au milieu de ſon lit. Moïſe obéit; la mer ſe ſépara, un vent impétueux, qui ſouffla toute la nuit, en deſſécha le fond; les Hébreux y entrerent, & la paſſerent heureuſement. On peut voir ce que nous avons dit ſur l'article de *la Mer Rouge*. Le lieu où ils la paſſerent, eſt à deux ou trois lieues au-deſſous de ſa pointe, ou de ſon extrêmité, à l'endroit nommé *Colſum* ou *Clyſma*, dans lequel on a prétendu montrer pendant aſſez long-temps, les veſtiges & les débris des roues des chariots des Egyptiens (3).

Les Egyptiens s'étant apperçus vers le point du jour, que les Hébreux s'en étoient enfuis au travers des eaux ſéparées, voulurent les y pourſuivre, & entrerent après eux dans le lit de la mer: mais le Seigneur fit lever un vent, qui ramena ſes eaux, qui juſqu'alors étoient demeurées ſuſpendues aux deux côtés du chemin; en ſorte que de toute l'armée de Pharaon, il n'en échappa pas un ſeul (4). Le flux rejeta leurs corps ſur le bord, & les Iſraélites profiterent de leurs armes & de leurs dépouilles. Alors Moïſe chanta au Seigneur un Cantique d'actions de graces (5); & s'avançant vers Sinaï, ils furent trois jours dans le déſert de Sur, où ils ne trouverent point d'eaux. Le quatrieme campement fut à Mara, où ils ne trouverent que des eaux ameres; ce qui jeta le peuple dans l'impatience & le murmure. Mais Moïſe ayant crié au Seigneur, Dieu lui montra un certain bois, qui ayant été jeté dans les eaux, les adoucit, & les rendit potables. De là ils vinrent à Elim, où il y avoit douze fontaines d'eau douce, & ſoixante & dix palmiers.

Le quinzieme jour du ſecond mois, c'eſt-à-dire, un mois entier depuis leur ſortie d'Egypte, les Hébreux partirent d'Elim (6), & vinrent au déſert de Sin, entre Elim & Sinaï, où le peuple ennuyé de la longueur du chemin, commença à murmurer contre Moïſe, en diſant: Plût à Dieu que nous fuſſions morts dans l'Egypte, où nous étions aſſis ſur des marmites de viandes, & où nous mangions du pain en abondance! Mais le Seigneur parla à Moïſe, & lui promit qu'il feroit pleuvoir du Ciel une nourriture pour ce peuple. Moïſe en donna avis au peuple, & leur dit que le jour du Sabbat cette nourriture ne tomberoit point, & que le jour précédent ils euſſent à en amaſſer le double des

(1) *Geneſ.* L, 23. (2) *Exod.* XIV. (3) *Paul. Oroſ. l.* 1, *c.* 10. *Gregor. Turon. l.* 1, *c.* 10. *Coſmaſ. Monach. l.* 5, *p.* 194. (4) *Exod.* XIV, 28, 29, *&c.* (5) *Exod.* XV, 1, 2. (6) *Exod.* XVI, 1, 2, 3, *&c.*

autres jours. Le ſoir même de ce jour-là, le camp d'Iſrael fut tout couvert de cailles, qui y furent portées par le vent ; & le lendemain matin on vit tout autour du camp une eſpece de bruine, ou comme de petits grains, de la couleur du bdellium, & de la forme de la coriandre. Le peuple ayant vu cela, ſe diſoit l'un à l'autre, *Man-hu* : c'eſt-à-dire : Qu'eſt-ce que cela ? Ce qui fit donner à cette nourriture le nom de manne. Ils prirent donc une grande quantité de cailles, & ramaſſerent de la manne. Mais Moïſe leur ordonna de n'en prendre qu'un gomor par tête. Ainſi ils eurent abondamment de quoi ſe nourrir pendant tout leur voyage ; car la manne ne manqua jamais de tomber, ſi ce n'eſt le jour du Sabbat, pendant quarante ans, juſqu'à leur entrée dans la terre promiſe. Voyez ci-devant l'article *Manne*. Alors Moïſe dit à Aaron de remplir un gomor de Manne, & de le mettre devant le Seigneur, afin qu'il ſervît de monument dans les générations à venir.

Du déſert de Sin les Hébreux arriverent à *Daphca*, de là à *Alus* ; & enfin à *Raphidim*, où le peuple manquant d'eau, commença à murmurer (1) contre Moïſe. Mais le Seigneur leur tira de l'eau du rocher d'Horeb, par le miniſtere de Moïſe ; & c'eſt l'eau de ce rocher qui leur ſervit pendant toute leur marche. En ce temps-là les Amalécites étant venus attaquer les Iſraélites, Moïſe envoya contre eux Joſué avec l'élite de ſes troupes ; & à l'heure du combat, il ſe tint avec Aaron & Hur, ſur une hauteur, d'où il voyoit le champ de bataille. Pendant qu'il tenoit ſes mains élevées en haut, Joſué avoit l'avantage ; mais auſſi-tôt qu'ils les abaiſſoit, les Amalécites reprenoient le deſſus. De ſorte qu'Aaron & Hur mirent des pierres ſous lui, afin qu'il pût s'aſſeoir ; & ils lui ſoutinrent les bras, afin qu'il ne ſe laſſât pas. De cette ſorte les Amalécites furent entierement défaits. Et le Seigneur dit à Moïſe : Ecrivez cet événement dans un Livre, & avertiſſez-en Joſué ; car je détruirai la mémoire d'Amalec de deſſous le Ciel.

Le troiſieme jour du troiſieme mois depuis leur ſortie d'Egypte, ils arriverent au pied du mont Sinaï, où ils demeurerent un an entier (2). C'eſt là où Dieu leur devoit donner ſa Loi, & régler la forme de leur République ; c'eſt là où Dieu avoit dit à Moïſe qu'il viendroit lui offrir des ſacrifices après la ſortie d'Egypte. Moïſe donc monta ſur la montagne, & Dieu lui dit qu'il étoit diſpoſé à faire alliance avec Iſrael, & à lui donner ſa protection, pourvu que le peuple s'engageât à lui obéir, & à lui demeurer fidelle. Moïſe rapporta aux Hébreux ce que le Seigneur lui avoit dit ; & le peuple répondit : Nous ferons tout ce qu'il plaira au Seigneur. Moïſe remonta donc ſur la montagne, & reporta à Dieu la réponſe du peuple. Alors le Seigneur dit à Moïſe de deſcendre, d'ordonner au peuple de ſe purifier, & de ſe tenir prêt pour le troiſieme jour, & que dans trois jours, le Seigneur deſcendroit ſur la montagne, pour faire alliance avec eux. En effet le troiſieme jour, Dieu donna des marques de ſa préſence ſur Sinaï, par le feu qui y parut, par les éclats de tonnerre, & le ſon de la trompette qu'on y entendit. Dieu ordonna à Moïſe de mettre des barrieres au pied de la montagne, afin que nul n'en pût approcher. Puis y étant monté de nouveau, Dieu lui donna la Loi du Déca-

(1) *Exod.* XVII, 1, 2, 3. (2) *Exod.* XIX, 1, 2, 3, &c.

logue (1), qui comprend le fonds de toute la Religion des Juifs. Voyez ci-devant l'article *Lois*.

Après cela Dieu donna à Moïſe diverſes Lois cérémonielles & de police, contenues dans les Chapitres XXI, XXII & XXIII de l'Exode. Puis étant deſcendu de la montagne, il expoſa au peuple les Lois qu'il venoit de recevoir, & les articles de l'alliance que le Seigneur vouloit faire avec eux (2). Et le peuple ayant répondu qu'il feroit tout ce qu'il plairoit au Seigneur, Moïſe érigea un Autel de pierres brutes (3) au pied de la montagne, & douze monumens ou douze autres Autels, au nom des douze Tribus d'Iſrael. Il fit immoler des holocauſtes & des hoſties pacifiques au Seigneur; & ayant pris le ſang de ces victimes, il en répandit la moitié ſur l'Autel, & mit l'autre moitié dans des coupes; & après avoir lu au peuple les Ordonnances qu'il avoit reçues du Seigneur, & qu'il avoit écrites dans un Livre, il arroſa tout le peuple avec le ſang qui étoit dans ces coupes. Ainſi fut conclûe cette alliance ſi célebre entre le Seigneur & les enfans d'Iſrael.

Alors le Seigneur dit à Moïſe de monter de nouveau ſur la montagne avec Joſué ſon ſerviteur (4), afin qu'il lui donnât le détail des Lois & des Reglemens qu'il vouloit qui s'obſervaſſent dans le culte public qu'on lui rendroit dans Iſrael. Il veut qu'on lui érige un Tabernacle (5), ou une Tente, dans laquelle il recevra les hommages, les ſacrifices & les adorations des Iſraélites. Il donna à Moïſe la deſcription de ce Tabernacle, de l'Arche, des Autels, des voiles, du chandelier, & de tous les inſtrumens qui y devoient ſervir; des habits des Prêtres, & des ornemens du Grand-Prêtre en particulier (6). Il régla la maniere dont les Prêtres devoient être conſacrés, l'ordre, la maniere, la qualité des hoſties & des parfums qu'on devoit offrir (7). Il lui déſigna Béſéléel & Ooliab, qui devoient exécuter tout le travail du Tabernacle (8). Enfin Dieu lui donna les Tables de la Loi, qui contenoient le Décalogue écrit de la main du Seigneur (9); & en même-temps il lui dit que le peuple qu'il avoit tiré de l'Egypte, avoit bientôt oublié ſes promeſſes & ſes engagemens, puiſqu'il venoit de faire une Idole jetée en fonte, & qu'il avoit rendu ſes adorations à un veau d'or (10). Le Seigneur ajouta qu'il étoit prêt d'exterminer ce peuple indocile. Mais pour vous, ajouta-t-il, je vous rendrai pere & chef d'une grande nation (11). Moïſe ſe jeta au pied du Seigneur, & le conjura d'épargner ſon peuple. Dieu l'exauça, & le renvoya dans le camp, après qu'il eut été ſur la montagne quarante jours & quarante nuits ſans manger.

Comme il deſcendoit, Joſué entendit le bruit du peuple, qui jetoit de grands cris; & il dit à Moïſe: On entend dans le camp comme le cri de perſonnes qui combattent. Mais Moïſe qui ſavoit ce qui étoit arrivé, lui dit: Ce n'eſt pas là le cri de gens qui s'animent au combat, mais j'entends des cris de joie; & étant arrivés plus près du camp, & voyant le veau d'or, & les danſes du peuple, il jeta par terre & briſa les Tables qu'il portoit; & ayant

(1) *Exod.* XX, 1, 2, 3, *&c.* (2) *Exod.* XXIV, 1, 2, 3, *&c.* (3) *Exod.* XX, 25. (4) *Exod.* XXIV, 12.... 18. (5) *Exod.* XXV, 1, 2, 3, *&c.* XXVI, XXVII. (6) *Exod.* XXVIII. (7) *Exod.* XXIX, XXX. (8) *Exod.* XXXI. (9) *Exod.* XXIII, 18. (10) *Exod.* XXXII, 7, 8, 9, *&c.* (11) *Exod.* XXXII, 11, 12, 13, *&c.*

pris le veau qu'ils avoient fait, il le fit fondre, le réduisit en poudre, & répandit la poudre dans l'eau, dont il donna à boire aux Hébreux. Voyez l'article *Veau d'or*. Moïse fit ensuite une forte réprimande à Aaron de ce qu'il avoit eu la foiblesse de condescendre à la demande du peuple, qui lui avoit demandé des Dieux sensibles & jetés en fonte. Aaron s'excusa le mieux qu'il put. Puis Moïse s'étant mis à la porte du camp, dit: Si quelqu'un est au Seigneur, qu'il se joigne à moi. Et tous les enfans de Lévi s'étant assemblés autour de lui, il leur dit: Voici ce que dit le Seigneur: Que chacun de vous prenne son épée, qu'il aille & revienne d'une porte à l'autre au travers du camp, & que chacun tue son frere, son ami & son parent. Les enfans de Lévi exécuterent ce qui leur avoit été dit, & il y eut ce jour-là vingt-trois mille hommes de tués.

Le lendemain Moïse parla au peuple, leur remontra la grandeur de leur péché, & leur dit qu'il alloit remonter sur la montagne, pour voir s'il pourroit leur en obtenir le pardon. Il monta, & supplia le Seigneur de pardonner à son peuple; ou si vous ne le voulez pas faire, ajouta-t-il, effacez-moi de votre livre. Le Seigneur lui répondit qu'il n'effaceroit de son livre que celui qui l'auroit offensé, qu'il vouloit bien ne pas abandonner son peuple, qu'il lui donneroit son Ange pour le conduire dans le pays qu'il lui avoit promis; mais que le crime qu'il avoit commis, ne demeureroit pas impuni, qu'il sauroit le châtier au jour de sa vengeance; & que pour lui, il n'iroit pas avec eux, qu'il se contenteroit d'y envoyer son Ange (1). Moïse ayant rapporté ces paroles aux Israélites, ils en furent fort affligés, & s'humilierent devant le Seigneur; ils quitterent leurs ornemens au pied du mont Horeb. Et Moïse pour marquer encore davantage l'indignation de Dieu, transporta hors du camp le Tabernacle, où le Seigneur avoit accoutumé de lui parler face à face, & de lui donner ses ordres. Moïse ne cessant d'insister auprès de lui, & de le prier de conduire lui-même son peuple dans la Terre promise, il se laissa enfin fléchir, & promit de ne le point abandonner. Alors le Législateur lui demanda une seconde grace, qui étoit qu'il lui fît voir sa gloire. Le Seigneur lui répondit qu'il ne pouvoit lui faire voir sa face; car nul homme vivant n'en pourroit supporter la vue; mais qu'il passeroit devant l'ouverture d'un rocher, où Moïse se seroit mis, & qu'il le verroit par derriere & en passant.

Moïse monta ensuite sur la montagne, portant de nouvelles tables de pierre, qu'il avoit préparées (2). Dieu lui manifesta sa gloire, ainsi qu'il le lui avoit promis. Il lui donna de nouveau le Décalogue, & divers autres préceptes; & après quarante jours & quarante nuits, il descendit de la montagne, portant les deux Tables du Témoignage; & il ne savoit pas que son visage jetoit des rayons de lumiere (3), qui lui étoient restés de l'entretien qu'il avoit eu avec le Seigneur. Aaron & les enfans d'Israel le voyant en cet état, n'osoient s'approcher de lui: mais Moïse les rassura, leur parla; & après qu'il eut achevé son discours, il mit

(1) *Exod.* XXXIII, 1, 2, 3, *&c.* (2) *Exod.* XXXIV, 1, 2, 3, *&c.* (3) A la lettre: *Quod cornuta esset facies sua*, que son visage avoit des cornes. Mais les Interpretes l'entendent des rayons de gloire qui brilloient sur son visage.

un voile ſur ſon viſage, afin qu'on lui pût parler avec plus de liberté. Alors il commença à exécuter ce que le Seigneur lui avoit ordonné touchant le Tabernacle du Témoignage. Il fit publier dans le camp que quiconque auroit des métaux précieux, ou des pierreries, des files, ou des laines, ou des fourrures, ou des bois précieux propres à l'ouvrage du Tabernacle, pourroit en faire ſon offrande au Seigneur (1). Les Iſraélites animés d'un ſaint zele, apporterent à l'envi tout ce qu'ils avoient de propre à ce deſſein; en ſorte que Béſéléel & Ooliab furent obligés de dire à Moïſe que le peuple offroit plus qu'il ne falloit (2), & qu'il devoit faire publier par des hérauts dans le camp, que nul n'eût rien à apporter davantage.

Outre ce que chacun offrit volontairement, le Seigneur ordonna que chaque Iſraélite fourniroit un demi-ſicle, ou ſeize ſols, deux deniers, & un peu plus, par tête; & afin que cette contribution ſe fît avec plus d'ordre, il fit faire un dénombrement (3) de tout Iſrael, depuis l'âge de vingt ans, & au-deſſus; & il s'en trouva ſi cents trois mille cinq cents cinquante, qui ayant payé chacun un demi-ſicle, il en réſulta une ſomme de cent talents d'argent, & mille ſept cents ſoixante & quinze ſicles. Les cent talents d'argent ſont quatre cents quatre-vingts-ſix mille ſept cents dix-huit livres quinze ſols; & les mille ſept cents ſoixante & quinze ſicles ſont vingt-ſept mille ſix cents ſoixante & dix livres cinq ſols, & quelques deniers. On travailla ſix mois entiers à l'ouvrage du Tabernacle; ſavoir, depuis le ſixieme mois de l'année ſainte, & après la ſortie d'Egypte, de l'an du Monde 2513, juſqu'au premier jour du premier mois de l'année ſuivante 2514, avant J. C. 1486, avant l'Ere vulgaire 1490. Ce premier jour de Niſan, qui répondoit au 21 Avril, ſelon Uſſérius, le Tabernacle de l'Alliance fut dreſſé, & la gloire du Seigneur le remplit. (4) Le 14 du même mois, les Iſraélites firent la ſeconde Pâque depuis leur ſortie d'Egypte (5); & vers le même temps, Moïſe publia les Lois qui ſont compriſes dans les ſept premiers Chapitres du Lévitique. Il conſacra Aaron & ſes fils, & oignit & dédia le Tabernacle, tous ſes vaſes, & tout ce qui lui appartenoit.

Le premier jour du ſecond mois de la même année, Moïſe fit un ſecond dénombrement du peuple, dans lequel les Lévites furent comptés à part, & deſtinés au ſervice du Tabernacle. Moïſe régla leurs fonctions, & les charges qu'ils devoient porter dans les marches du déſert (6). L'on régla auſſi l'ordre que les Tribus devoient tenir dans les campemens & dans les marches, afin que dans une telle multitude, il n'y eût point de confuſion (7). Les Princes des Tribus firent chacun leur offrande au Tabernacle, chacun à ſon rang & à ſon jour, pendant les douze jours (8) que dura la conſécration & la dédicace de ce ſaint Lieu. Enfin Moïſe fit vers le même temps, pluſieurs Ordonnances qui regardoient la pureté que l'on devoit apporter aux choſes ſaintes, les ſouillures que l'on devoit éviter, & la maniere dont on devoit s'approcher du Tabernacle.

Sur la fin de l'année que le peu-

(1) *Exod.* XXXV, XXXVI, XXXVII, *&c.* (2) *Exod.* XXXVI, 5, 6, 7. (3) *Exod.* XXX, 11, 12, XXXVIII, 25, 26. (4) *Exod.* XL, 2, 17, 34. (5) *Num.* IX, 1.... 14. (6) *Num.* I, 1, 2, *&c.* III, 3.... 34.... 51, VIII, 5.... 26. (7) *Num.* II, 1, 2, 3, *&c.* (8) *Num.* VII, 1, 2.... 83.

ple paſſa au pied du mont Sinaï, Jéthro beau-pere de Moïſe, lui amena dans le camp ſa femme Séphora & ſes deux fils Gerſom & Eliézer (1). Moïſe le reçut avec tout l'honneur poſſible ; & à ſa perſuaſion, il changea l'ordre qu'il avoit établi pour la reddition de la Juſtice. Il établit des Juges ſubalternes, qui le ſoulageoient dans le Jugement des différends, en jugeant les Cauſes de moindre conſequence, & en lui renvoyant celles qui étoient d'une plus difficile diſcuſſion. Peu de temps après, la colonne de nuée qui conduiſoit les Iſraélites, s'étant élevée, ils décamperent de Sinaï, pour aller vers Pharan. Moïſe ne nous dit les noms que de deux campemens, entre Sinaï & Cadès ; ſavoir *Tabéera*, c'eſt-à-dire, Embraſement, & *Kiberothhattaubah*, c'eſt-à-dire, les Sépulcres de Concupiſcence. Nous avons parlé de tous ces campemens chacun ſous ſon article particulier.

Ce fut à l'occaſion de l'arrivée de Séphora au camp, qu'Aaron & Marie ſa ſœur parlerent contre Moïſe (2), à cauſe de ſa femme, qui étoit Ethiopienne (3), en diſant : Le Seigneur n'a-t-il parlé que par le ſeul Moïſe ? Ne nous a-t-il pas auſſi parlé comme à lui ? Nous ne ſavons pas le détail de cette diſpute, ni la cauſe qui la fit naître : mais l'Ecriture nous dit que le Seigneur prit la défenſe de Moïſe, qui étoit le plus doux de tous les hommes ; & qu'étant deſcendu dans la colonne de nuée, il parla à Marie & à Aaron à la porte du Tabernacle, & leur dit : S'il ſe trouve parmi vous un Prophete, je lui apparoîtrai en viſion, ou je lui parlerai en ſonge. Mais il n'en eſt pas ainſi de Moïſe mon ſerviteur. Je lui parle bouche à bouche, & il voit le Seigneur clairement & ſans énigmes. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre lui ? En même-temps la colonne de nuée ſe retira, & Marie parut toute couverte de lepre. Aaron l'ayant vue en cet état, eut recours à la clémence de Moïſe qui cria auſſi-tôt au Seigneur. Mais le Seigneur lui dit : Si ſon pere lui avoit craché au viſage, ne ſeroit-elle pas obligée de demeurer au moins ſept jours chargée de confuſion ? Qu'elle demeure donc hors du camp pendant ſept jours ; & après cela, on la fera revenir. Voyez *Marie*.

On ignore ſi ce fut avant, ou après l'arrivée des Hébreux à Cadès-barné, qu'arriva la ſédition de Coré, Dathan & Abiron (4). Nous la placerons ici, pour raconter après ſans interruption, ce qui arriva après le campement de Cadès-barné. Coré étoit de la Tribu de Lévi, auſſi-bien que Moïſe & Aaron. Dathan, Abiron & Hon étoient de celle de Ruben. Mécontens de ce que Moïſe & Aaron partageoient entre eux tous les honneurs de la République, ils s'éleverent contre eux avec deux cents cinquante hommes des premiers du peuple. Ils dirent à Moïſe : Qu'il vous ſuffiſe que tout le peuple eſt un peuple de Saints ; pourquoi vous élevez-vous ſur le peuple du Seigneur ? Moïſe ayant

(1) *Exod.* xviii, 1, 2, *&c. Deut.* 1, 9, 18. *Num.* x, 29. An du Monde 2514, avant J. C. 1486, avant l'Ere vulg. 1490. (2) *Num.* xii, 1, 2, 3, *&c.* (3) La plupart croient qu'il veut parler de Séphora, qui étoit à la vérité Madianite ; mais ce pays étoit fort voiſin de celui que les Hébreux appellent *Chus*, ou Ethiopie. D'autres veulent qu'il parle de *Tharbis* fille du Roi d'Ethiopie, que Moïſe épouſa après la priſe de Méroé, ſelon Joſeph. Antiq. l. 2, c. 5. Voyez ci-devant. (4) *Num.* xvi, 1, 2, 3.

oui

ouï cela, ſe proſterna le viſage contre terre, & leur dit : Demain au matin le Seigneur fera connoître qui ſont ceux qui ſont à lui. Que chacun de vous prenne ſon encenſoir, & ſe préſente demain devant le Seigneur; & le Seigneur fera voir qui ſont ceux qu'il a choiſis. Quant à Dathan & Abiron, Moïſe les ayant envoyé chercher, ils répondirent : Nous n'irons point. N'eſt-ce pas aſſez que vous nous ayez tirés d'une terre où couloient des ruiſſeaux de lait & de miel, pour nous faire périr dans ce déſert ? Voulez-vous encore nous arracher les yeux ? Nous n'irons point.

Le lendemain Moïſe ayant aſſemblé tout le peuple à l'entrée du Tabernacle, la gloire du Seigneur apparut : & le Seigneur dit à Moïſe & à Aaron : Séparez-vous du milieu de cette aſſemblée, afin que je les extermine tout d'un coup. Moïſe & Aaron s'étant jetés le viſage contre terre, lui dirent : Seigneur Dieu, votre colere éclatera-t-elle contre tous, pour le péché d'un ſeul ? Et le Seigneur leur dit : que tout le peuple ſe ſépare des tentes de Coré, de Dathan & d'Abiron. Le peuple s'étant retiré, Moïſe dit : Si ces gens-ci meurent d'une mort ordinaire, ce n'eſt point le Seigneur qui m'a envoyé : mais ſi la terre s'ouvre pour les engloutir, vous connoîtrez qu'ils ont blaſphémé contre le Seigneur. Auſſitôt qu'il eut ceſſé de parler, la terre s'ouvrit ſous leurs pieds, & ils furent engloutis avec leurs tentes & tout ce qu'ils avoient. En même-temps un feu ſortit du Seigneur, fit mourir les deux cents cinquante hommes du parti de Coré, qui étoient là avec leurs encenſoirs. Alors Moïſe fit prendre tous ces encenſoirs, qui étoient de cuivre, & les ayant réduits en lames, les fit attacher à l'Autel des Holocauſtes, afin d'y ſervir de monument de ce qui étoit arrivé. Le lendemain le peuple commença à murmurer contre Moïſe, à cauſe de la mort de tant d'hommes. Mais le Seigneur fit ſoudain ſortir un feu, qui prit dans le camp, & qui l'auroit conſumé entierement, ſi Moïſe n'y eût promptement envoyé Aaron avec ſon encenſoir. Ce Grand-Prêtre ſe mettant entre les vivans & les morts, offrit l'encens, & pria le Seigneur ; & la plaie ceſſa. Il y eut dans cette occaſion quatorze mille ſept cents hommes de brûlés, ſans ceux qui étoient péris dans la ſédition de Coré. Après cela, le Seigneur confirma encore le Sacerdoce à Aaron, par le moyen de ſa verge, qui fleurit (1), comme on le peut voir dans l'article d'Aaron.

Des *Sépulcres de concupiſcence*, le peuple alla à Hazéroth, de là à Cadès-barné (2), où il demeura aſſez long-temps. Alors Moïſe envoya par l'ordre de Dieu, & avec l'agrément du peuple, douze hommes choiſis, pour faire la viſite de la Terre de Chanaan. Ces hommes furent quarante jours à leur voyage. A leur retour, ils rapporterent des fruits d'une groſſeur & d'une beauté toutes extraordinaires ; entre autres, un raiſin ſi gros, qu'ils le portoient à deux. Etant arrivés au camp, ils déclarerent qu'à la vérité le pays qu'ils avoient vu, étoit d'une beauté & d'une fertilité admirables ; mais qu'il étoit rempli de villes très-fortes, & peuplé d'hommes d'une taille giganteſque ; & qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils en puſſent faire la conquête. A ces mots, tout le peuple ſe mutina. Joſué &

(1) *Num.* XVII. (2) *Num.* XXXII, 8, 9. *Deut.* I, 22, 23. *Num.* XIII, 1, 2.

Caleb, qui avoient été du nombre des envoyés, s'oppoſerent inutilement au torrent de la multitude. Elle vouloit s'en retourner en Egypte. Le Seigneur en colere menaça de faire périr tout le peuple. Moïſe l'appaiſa par ſes prieres : mais il ne put empêcher que Dieu ne condamnât tous ces murmurateurs, depuis l'âge de vingt ans & au-deſſus, à mourir dans le déſert. Les dix envoyés auteurs du murmure, furent punis d'une mort ſubite : mais Joſué & Caleb furent conſervés, & Dieu leur promit qu'ils ſeroient les ſeuls de toute cette multitude, qui entreroient dans la Terre promiſe.

Le peuple ayant voulu, contre l'ordre de Moïſe, forcer les paſſages, pour entrer dans la Terre de Chanaan (1), fut repouſſé par les Amalécites & par les Chananéens. Après avoir demeuré aſſez long-temps à Cadès, ils en décamperent, & retournerent en arriere vers la mer rouge, à Aziongaber. Moïſe compte ces dix-huit campemens entre Cadès & Aziougaber (2) : 1. Rethma. 2. Remnompharez. 3. Lebna. 4. Reſſa. 5. Céélata. 6. Le Mont Sépher. 7. Arada. 8. Maceloth. 9. Tahat. 10. Tharé. 11. Methca. 12. Heſmona. 13. Moſéroth. 14. Bené-Jacan. 15. Gadgad. 16. Jéthébata. 17. Hébrona. 18. Aziongaber. On peut voir tous ces campemens chacun dans ſon article. D'Aziongaber ils revinrent à Cadès, peut-être par le même chemin. Ils furent trente-huit ans à ce voyage. Etant à Cadès, Marie ſœur de Moïſe, y mourut (3). Dans le même campement, le peuple étant tombé dans le murmure, à cauſe qu'il manquoit d'eau (4), Moïſe & Aaron leur en firent ſortir d'un rocher. Mais parce qu'ils témoignerent quelque défiance, le Seigneur les condamna à mourir dans le déſert, ſans avoir la conſolation d'entrer dans la Terre promiſe. Ce qui fut cauſe que l'on donna à ce campement le nom de *Mériba*, ou *les Eaux de Contradiction*.

Alors Moïſe envoya des Ambaſſadeurs aux Rois d'Edom & de Moab (5), pour les prier de permettre au peuple le paſſage par leurs terres : mais ils le refuſerent, & menacerent de venir en armes pour s'y oppoſer ; ce qui obligea les Iſraélites de faire un détour dans le Déſert, pour ne pas entrer dans le pays de ces peuples, que le Seigneur ne vouloit pas qu'ils attaquaſſent. Ils allerent au mont *Hor*, où Aaron mourut âgé de cent vingt-trois ans. (6) De là ils allerent à *Salmona*, (7) où l'on croit que Moïſe érigea le Serpent d'airain, pour guérir ceux qui étoient mordus par des ſerpens ailés (8), qui vinrent fondre ſur leur camp. Voyez *Serpent d'airain* ou *Serpens*. De Selmona ils allerent à *Phunon* ; de Phunon, à *Oboth* ; de là, à *Jéabarim* ; puis au *torrent de Zared* ; de là, *aux hauteurs du torrent d'Arnon*, à *Mathana*, à *Nahaliel*, à *Dibongad*, à *Helmon-déblataïm*, au *mont Phaſga*, au *déſert de Kédémoth*. De là ils envoyerent des Ambaſſadeurs à Séhon Roi des Amorrhéens, pour lui de-

(1) *Num.* XIV, 40.... 45. *Deut.* I, 40... 45. (2) *Num.* XXXIII, 18, 19, *&c.* (3) *Num.* XXI, 1. An du Monde 2552, avant J. C. 1448, avant l'Ere vulg. 1452. (4) *Num.* XX, 1.... 23. (5) *Num.* XX, XIV, *&c. Deut.* II, 4, 3, 6, *&c. Judic.* XI, 17, *&c.* (6) *Num.* XX, 23, 24. An du Monde 2552, avant J. C. 1448, avant l'Ere vulg. 1452. Il mourut le premier jour du cinquieme mois de la quarantieme année de la ſortie d'Egypte. *Num.* XXXIII, 38. (7) *Num.* XXXIII, 4. (8) *Num.* XXI, 6.

mander passage sur ses terres. Mais l'ayant refusé, Moïse lui livra la bataille, le vainquit, & prit tout son pays (1). Quelque temps après, Og Roi de Basan marcha contre Moïse, & lui livra la bataille, qu'il perdit (2); & Moïse se rendit maître de tout le pays qui lui obéissoit.

Moïse vint ensuite camper dans les plaines de Moab, à Séthim (3), où les Israélites demeurerent, jusqu'à ce qu'ils en sortirent pour passer le Jourdain, sous la conduite de Josué. Pendant qu'ils étoient dans ce campement, Balac Roi de Moab, envoya quérir le Devin Balaam, pour maudire les Israélites. Le Devin leur ayant, contre son intention, donné des bénédictions, au lieu de malédictions, lui inspira à la fin un conseil pernicieux, qui fut de les faire tomber dans l'idolatrie & dans la fornication, en envoyant dans leur camp des filles de Moab. Ce mauvais conseil fut suivi. Mais Moïse en arrêta les suites & les mauvais effets, en faisant mourir ceux qui s'étoient abandonnés au culte de Béelphégor (4); & le Seigneur en fit mourir ce jour-là jusqu'à vingt-trois mille (5), outre mille autres que l'on avoit exécutés par la Sentence des Juges. Ce fut dans cette occasion que Phinées fils du Grand-Prêtre Eléazar, signala son zele pour le Seigneur. Voyez *Phinées*.

Après cela, le Seigneur ordonna à Moïse de faire la guerre aux Madianites, qui avoient envoyé leurs filles avec celles de Moab, pour engager les Israélites dans le crime. Phinées fut choisi pour Chef de cette expédition. Moïse lui donna douze mille hommes de troupes choisies. Il défit les Madianites, tua tous les mâles qu'il trouva dans leur pays, fit mourir cinq de leurs Princes, avec le méchant Devin Balaam qui étoit la premiere cause de tout leur mal (6). Voyez *Balaam*. Les Tribus de Ruben, de Gad & la demi-tribu de Manassé ayant demandé à Moïse qu'il leur accordât pour leur partage les terres qu'il avoit conquises sur les Amorrhéens, Moïse les leur donna (7) à condition qu'ils viendroient avec leurs freres au-delà du Jourdain, pour leur aider à faire la conquête des pays possédés par les Chananéens.

Le premier jour de l'onzieme mois de la quarantieme année après la sortie d'Egypte (8), Moïse étant dans les campagnes de Moab, & sachant qu'il ne passeroit pas le Jourdain, & que sa derniere heure n'étoit pas éloignée, fit un long discours au peuple, qui est comme la récapitulation de tout ce qu'il avoit fait, & de tout ce qui étoit arrivé depuis la sortie d'Egypte. Il y répéra certaines Lois, renouvela avec les Anciens d'Israel l'alliance qu'ils avoient faite avec le Seigneur, leur proposa les biens qui seront la récompense des Israélites fidelles, & les maux dont seront punis les prévaricateurs; mit entre les mains des Prêtres & des Anciens du peuple, une copie de la Loi, avec ordre d'en faire la lecture solemnellement dans l'assemblée générale de la Nation, toutes les septiemes années. Enfin il composa un excellent Cantique, qui est comme une prophétie de ce qui devoit arriver à Israel (9). Il invective contre leurs infidélités su-

(1) *Num.* XXI... 31. *Deut.* II, 24... 36, *&c.* (2) *Deut.* III, 1... 11. *Num.* XXI, 33, 35. (3) *Num.* XXXIII, 48, 49. (4) *Num.* XXV, 4, 5, 9. (5) 1. *Cor.* X, 8. (6) *Num.* XXIV, 25. (7) *Num.* XXXII. *Deut.* III, 12, XXXI, 1... 8. (8) *Deut.* I, & dans les Chap. suiv. jusqu'au XXVII. An du Monde 2552, avant J. C. 1448, avant l'Ere vulg. 1452. (9) *Deut.* XXXII.

tires, & les menace de tous les maux qui leur ſont arrivés dans la ſuite des ſiecles. Enfin un peu avant ſa mort (1) il donna à chacune des Tribus une bénédiction particuliere, dans laquelle il mêle diverſes prédictions prophétiques. La Tribu de Siméon ne s'y trouve pas mentionnée, pour des raiſons qui nous ſont inconnues.

Enfin le Seigneur ordonna à Moïſe au commencement du douzieme mois de monter ſur le mont Nébo (2), d'où il lui fit voir tout le pays de deçà & delà le Jourdain; & il lui dit : Voilà le pays que j'ai promis à vos peres. *Vous le verrez; mais vous n'y entrerez point. Moïſe ſerviteur du Seigneur, mourut dans ce lieu de la terre de Moab, ſelon l'ordre du Seigneur; & il le fit enterrer dans la vallée du pays de Moab, vis-à-vis Phogor; & nul homme juſqu'aujourd'hui n'a connu le lieu où il a été enſeveli. Il avoit ſix vingts ans lorſqu'il mourut. Sa vue ne baiſſa point, & ſes dents ne furent point ébranlées. Les enfans d'Iſrael le pleurerent dans la plaine de Moab pendant trente jours.* Voici ce que l'Ecriture nous apprend de la mort de Moïſe. Elle ajoute : *Il ne s'éleva plus dans Iſrael de Prophete ſemblable à lui, que le Seigneur connût face à face, ni qui ait fait des miracles, comme le Seigneur en fit par Moïſe dans l'Egypte; ni qui ait agi avec tant de pouvoir, ni qui ait fait des œuvres auſſi merveilleuſes qu'il en a fait aux yeux de tout Iſrael.*

Toute l'Ecriture eſt remplie des éloges de ce grand Homme; & voici comme en parle Jeſus fils de Sirach, Auteur de l'Eccléſiaſtique (3). Moïſe a été aimé de Dieu & des hommes, & ſa mémoire eſt en bénédiction. « Le » Seigneur lui a donné une gloire » égale à celle des Saints; il l'a » rendu grand & redoutable à ſes » ennemis, & il a fait ceſſer les » prodiges par ſes paroles, (lorſ- » que dans l'Egypte il a, pour » ainſi dire, arrêté le bras de » Dieu, arrêtant le cours de dix » plaies, lorſqu'il l'a jugé à pro- » pos.) Dieu l'a élevé en hon- » neur devant les Rois; il lui a » preſcrit ſes Ordonnances de- » vant ſon peuple, & lui a fait » voir ſa gloire; il lui a donné les » dons de la foi & de la douceur, » & l'a choiſi d'entre les hommes. » Dieu l'a écouté, & l'a fait en- » trer dans la nuée; il lui a donné » ſes préceptes devant tout ſon » peuple, & la Loi de vie & de » ſcience, pour apprendre ſon » alliance à Jacob, & ſes Ordon- » nances à Iſrael ».

Moïſe eſt le plus ancien Auteur dont il nous reſte des Ouvrages authentiques. Il nous a laiſſé le Pentateuque, c'eſt-à-dire, les cinq premiers Livres de l'ancien Teſtament, qui ſont la Géneſe, l'Exode, le Lévitique, les Nombres & le Deutéronome, dont nous avons parlé ſous leurs titres. Ces Livres apparemment n'étoient pas ſéparés au commencement comme ils le ſont aujourd'hui. Moïſe n'avoit compoſé qu'un ſeul Ouvrage, dont les Lois étoient comme le corps, & la Géneſe comme la Préface. Dans la ſuite on les a partagés pour la facilité des Lecteurs. Ces Livres ſont reconnus pour inſpirés & authentiques d'un commun conſentement, par les Juifs & par toutes les Egliſes chrétiennes, même celles qui ſont ſéparées de la Communion de l'Egliſe Romaine. On a formé quelques difficultés ſur l'Auteur de ces Livres, parce que l'on y a remarqué quelques traits & quelques termes, qui ne paroiſſent

(1) *Deut.* XXXIII. (2) *Deut.* XXXIV, 1, 2, 3. (3) *Eccli.* XLV, 1, 2, 3, &c.

pas convenir à Moïſe. Et il faut avouer que l'on y a fait en effet quelques légeres additions ; mais ces additions n'y changent rien pour le ſens ; elles n'y ſont miſes que pour un plus grand éclairciſſement ; & ce ſeroit outrer la matiere, que d'en conclure que Moïſe n'en eſt point le premier Auteur.

Outre le Pentateuque, les Juifs attribuent auſſi à Moïſe onze Pſeaumes.

1. Savoir, le LXXXIX. *Domine, refugium factus es nobis, &c.*

2. Le XC, qui commence par : *Qui habitat in adjutorio Altiſſimi, &c.*

3. Le XCI. *Bonum eſt confiteri Domino, &c.*

4. Le XCII. *Dominus regnavit, decorem indutus eſt, &c.*

5. Le XCIII. *Deus ultionum Dominus, &c.*

6. Le XCIV. *Venite exultemus Domino, &c.*

7. Le XCV. *Cantate Domino canticum novum ; cantate Domino, omnis terra.*

8. Le XCVI. *Dominus regnavit ; exultet terra, &c.*

9. Le XCVII. *Cantate Domino canticum novum, quia mirabilia fecit, &c.*

10. Le XCVIII. *Dominus regnavit, iraſcantur populi, &c.*

11. Le XCIX. *Jubilate Deo, omnis terra, ſervite Domino in lætitia, &c.*

Mais on n'a aucune bonne preuve que ces Pſeaumes ſoient véritablement de Moïſe. La preuve tirée du titre du Pſeaume 89, qui porte : *Oratio Moyſi hominis Dei*, que l'on veut qui s'étende ſur les dix Pſeaumes ſuivans, ne ſuffit pas pour les attribuer à ce Légiſlateur. On ſait que la plupart des titres des Pſeaumes ne ſont pas originaux ni bien anciens ; qu'il y en a même de mal placés. De plus on trouve dans ces Pſeaumes des noms de perſonnes, & d'autres caracteres qui ne conviennent point à Moïſe. Nous croyons avec d'habiles Interpretes, que le nom de Moïſe marque peut-être que ces Pſeaumes furent compoſés par quelques Lévites deſcendans de Moïſe ; ou qu'ayant été écrits par quelque Prophete, ils furent donnés à chanter à la bande des Muſiciens de la race de Moïſe. Voyez notre Préface ſur le Pſeaume 89.

Quelques Anciens (1) ont cru que Moïſe avoit compoſé le Livre de Job. Origenes (2) prétend qu'il le traduiſit ſimplement de Syriaque en Hébreu. Mais ce ſentiment n'eſt reçu ni des Juifs, ni des Chrétiens ; & s'il étoit vraiment de Moïſe, les Juifs l'auroient-ils ſéparé du Pentateuque ? On cite auſſi *une Apocalypſe* ou *Révélation de Moïſe, une petite Géneſe, une Aſcenſion de Moïſe, une Aſſomption de Moïſe, le Teſtament de Moïſe, les Livres myſtérieux de Moïſe*, qui ſont cités par quelques Anciens, & dont on trouve des paſſages dans leurs Ouvrages. On croit que ſaint Paul a tiré de l'Apocalypſe de Moïſe ces mots : *Dans* Jeſus-Chriſt (3) *ni la circonciſion, ni l'incirconciſion ne ſervent de rien ; mais la foi qui eſt animée par la charité.* Et encore : *En* Jeſus-Chriſt *la circonciſion ne ſert de rien, ni l'incirconciſion ; mais l'être nouveau que Dieu crée en nous.* On veut auſſi que ce que ſaint Jude (4) a dit du combat de ſaint Michel contre le Dragon, à l'occaſion du corps de Moïſe, eſt tiré de l'Aſſomption de Moïſe. On peut voir ſur ces Livres apocryphes le Recueil de M. Fabricius ſur les Livres apocryphes de l'ancien Teſtament.

(1) *Pſeudo. Origen. in Job. à Perionio edit.* (2) *Origen. in Job. p.* 277. (3) *Galat.* V, 6, & VI, 15. (4) *Judæ* ℣. 9, 10.

A l'égard de la mort & de la ſépulture de Moïſe, on forme ſur cela de grandes difficultés. L'Ecriture (1) dit expreſſément qu'il eſt mort, ſuivant l'ordre de Dieu. Mais comme l'Hébreu porte à la lettre, *ſur la bouche du Seigneur*, les Rabbins ſe ſont imaginés que le Seigneur avoit tiré ſon ame, par un baiſer qu'il lui donna. On peut voir ce ſentiment exprimé fort au long dans les Livres que M. Gaulmin a publiés en Hébreu & en Latin, ſous le titre de *Petirath-Moſé*. D'autres ont ſoutenu qu'il n'étoit pas mort; & d'autres, ſans nier ſa mort, ont prétendu qu'il avoit été tranſporté au Ciel (2). *Nos Maîtres nous ont enſeigné*, dit Maimonides, *que Moïſe notre Maître n'eſt pas mort; mais qu'il eſt monté au Ciel, & qu'il ſert Dieu dans l'éternité.* Joſeph (3) dit qu'il diſparut, mais que lui-même a écrit ſa propre mort, de peur que les Juifs éblouis de l'éclat de ſa vertu, ne cruſſent qu'il étoit allé vers la Divinité. Et comme perſonne n'a ſu où étoit ſon tombeau, & qu'il parut avec Elie dans la Transfiguration de Jeſus-Chriſt; & qu'enfin ſaint Jude dit qu'il y eut une diſpute entre le Démon & ſaint Michel, ſur le ſujet de ſon corps, on en a inféré ou qu'il n'étoit point mort, ou qu'il étoit monté au Ciel en corps & en ame. On peut voir ſur la mort de Moïſe la Diſſertation que nous avons miſe à la tête de notre dernier Tome ſur le nouveau Teſtament. Et à l'égard de ſon tombeau, que l'on prétendit avoir trouvé en l'an 1655, on peut voir la même Diſſertation, p. LXXX, LXXXI, & Hornius, Hiſtoire Eccléſiaſtique, n. 74, & Baſnage, Continuation de Joſeph, t. 4, l. 6, c. 17, art. 13, Edit. Pariſ. enfin Bartolocci, *Bibl. Rabbinica*, t. 3, p. 513 & 928.

Les Rabbins (4) dans le récit qu'ils ſont de la vie de Moïſe, ne ſe contentent pas des merveilles que l'Ecriture en raconte, ils enchériſſent encore beaucoup ſur cela. Ils diſent, par exemple, qu'il naquit circoncis; que la fille de Pharaon qui le trouva ſur le bord du Nil, étoit lépreuſe, & qu'auſſi-tôt qu'elle eut touché le coffre où étoit cet enfant, elle fut guérie de ſa lepre. Bathia, c'eſt ainſi qu'ils appellent cette Princeſſe, ayant porté Moïſe âgé de trois ans, à Pharaon, il prit la couronne du Roi, & ſe la mit ſur la tête. Balaam fameux Devin, connu dans l'Ecriture, étant alors à la Cour, conſeilla de faire mourir cet enfant. Mais les Magiciens voulant eſſayer ſi Moïſe avoit fait cela avec connoiſſance, ou ſimplement par haſard, mirent devant lui des diamans & des charbons de feu. Moïſe portoit ſa main aux diamans, mais l'Ange Gabriel lui retira la main, & la lui fit porter aux charbons de feu. Il les mit ſur ſa langue, & ſe brûla, ce qui le fit bégayer le reſte de ſa vie. Cette action fut cauſe qu'on lui ſauva la vie. Lorſque le meurtre qu'il avoit fait d'un Egyptien, fut connu de Pharaon, il le condamna à perdre la tête: mais Dieu permit que ſon cou devînt auſſi dur qu'une colonne de marbre; & le contre-coup du ſabre tua le bourreau. Moïſe s'enfuit, & perſonne ne put l'arrêter, Pharaon étant devenu muet ſur l'heu-

(1) *Deut. ult.* 5, 6. (2) *Maimon. Præfat. in Thalmud. En Iſrael part.* 2, *p.* 39. (3) *Joſeph. Antiq. l.* 4, *c. ult.* Γέγραφε δὲ αὐτὸν ἐν ταῖς ἱεραῖς βίβλοις τεθνεῖλα, δέσας μὴδὲ ὑπερβολὴν τῆς περὶ αὐτὸν ἀρετῆς πρὸς τὸ θεῖον αὐτὸν ἀναχωρῆσαι τολμῆσαι ἐπιπλῆν. (4) Voyez Bartolocci, Bibliot. Rabb. t. 1, p. 348, 351, tom. 3, p. 529, 531, & Baſnage, Hiſt. des Juifs, t. 4, l. 6, c. 16, 17. Edit. de Paris.

rē, & les autres aſſiſtans de même ſourds, ou muets, ou aveugles.

Moïſe ſe retira chez Korkon Roi d'Ethiopie, qui étoit alors en Arménie. Balaam s'étant auſſi trouvé en Ethiopie, ſouleva le peuple contre ſon Prince. Moïſe prit la défenſe de Korkon. Il ſe mit à la tête de l'armée, aſſiégea Balaam dans la Capitale d'Ethiopie. Ce Magicien pour rendre l'approche de la ville plus difficile, mit tout autour une infinité de ſerpens: mais Moïſe enchanta les ſerpens, & ſe rendit maître de la ville. Il épouſa la Reine veuve du Roi, qui étoit mort pendant la guerre, & régna quarante ans en Ethiopie. La Reine ſe plaignit que Moïſe ne la traitoit pas comme ſa femme; le peuple ſe mutina, & Moïſe fut contraint de ſe retirer chez Jéthro, où il trouva une fameuſe verge, que Dieu avoit d'abord créée pour Adam. Elle paſſa enſuite à Abraham, puis aux Rois d'Egypte, à qui Jéthro la prit, lorſqu'il ſe retira de leur Cour. Il la planta dans ſon jardin, & promit ſa fille à celui qui la pourroit arracher. Le nom de Dieu étoit gravé ſur cette verge, & c'eſt ce qui la rendoit miraculeuſe. Il épouſa Séphora, qui lui donna bientôt un fils. Mais Jéthro ayant ſtipulé que ſon premier enfant mâle ne ſeroit point circoncis, Dieu envoya auſſitôt deux Anges, qui engloutirent Moïſe, en ſorte qu'il n'en reſta que les pieds: mais auſſi-tôt que Séphora eut donné la circonciſion à ſon fils, Moïſe fut garanti de ce danger.

Les Juifs racontent cent merveilles de la maniere dont Moïſe reçut la Loi. Ce n'eſt pas aſſez dire, ſelon eux, qu'il monta ſur le mont Sinaï, ils veulent qu'il ſoit monté au Ciel, & qu'étant arrivé au ſommet de Sinaï, une nuée l'enleva & le porta dans le Ciel. Il rencontra ſur ſa route l'Ange Kémuel, Chef de douze mille Anges, qui voulut ſe joindre à lui: mais en prononçant le nom de Dieu, compoſé de douze lettres, il le fit fuir à douze mille ſtades de là. Continuant ſon chemin, il trouva l'Ange Adarniel, qui lui fit grand peur; car cet Ange avoit une voix terrible, qu'il fit retentir dans les deux cents mille ſpheres environnées d'un feu blanc. Moïſe effrayé, vouloit s'enfuir: mais le Seigneur le raſſura; & en prononçant le nom de Dieu, compoſé de ſoixante & douze lettres, il épouvanta à ſon tour l'Ange, qui lui cria en s'enfuyant: Que vous êtes heureux, Moïſe, de connoître ce que les Anges ignorent! Ils croient que les tables de la Loi, ſur leſquelles la Loi fut écrite, étoient de ſapphire, & que Moïſe s'enrichit ſeulement des morceaux qu'il tira de ces tables en les poliſſant. *Exod.* XXXIV, 1. Ils diſent de plus que Moïſe fit mourir les complices de la révolte de Coré, en mettant dans leurs encenſoirs un poiſon mortel, dont la fumée les tua. Nous avons parlé plus haut de ſa mort, & des fables que les Rabbins en comptent. Il faut voir les *Pétirath Moſé*, publiées par M. Gaulmin, & Sixte de Sienne, tome 2, l. 5, Annot. 59, 61, & l. 6, Annot. 91.

Ceux qui ont comparé l'hiſtoire de Moïſe à ce que l'hiſtoire fabuleuſe nous apprend de Bacchus, de Mercure & de Muſée, y ont trouvé un grand nombre de caracteres de reſſemblance, qui ont fait juger que les Païens avoient eu quelque idée de l'Hiſtoire ſainte, & qu'ils avoient fait honneur à leurs faux Dieux de ce qui n'appartenoit qu'à Moïſe. On peut voir ſur cette matiere M. Huet dans ſon Ouvrage de la Démonſtration Evangélique.

L'hiſtoire de Moïſe eſt ſi célebre depuis pluſieurs ſiecles dans

preſque tous les pays du monde, qu'il ne doit pas paroître étonnant que les Ecrivains de différentes Nations en aient parlé chacun à ſa maniere. Les Orientaux, les anciens Grecs, les Egyptiens, les Chaldéens, les Romains, ont tous ajouté à ſon hiſtoire. Les uns ont exagéré les merveilles que l'Ecriture nous raconte de ſa vie; les autres ont défiguré ſon hiſtoire par des circonſtances également fauſſes & humiliantes. Voici le précis de ce que les Orientaux ont dit de lui (1). Moïſe naquit cinq cents ſix ans après le Déluge, & perdit ſon pere un mois après qu'il fut né. Valid Roi d'Egypte qui régnoit alors, avoit épouſé Aſſiah niece d'Amram pere de Moïſe, & couſine germaine de ce Légiſlateur. Cette alliance qui procuroit à Amram un grand crédit à la Cour, ne put calmer les défiances que Nagiah mere de Moïſe avoit conçues de la haine de Pharaon Valid contre les Hébreux. Elle expoſa ſon fils dans un petit coffre ſur le Nil, & le coffre fut mené par le coulant de l'eau juſqu'au pied du palais du Roi, où l'on prit l'enfant, & il fut nourri dans le palais.

Il y vécut juſqu'à l'âge de 41 ans. Alors ayant tué un Egyptien, il fut obligé de ſe retirer dans le pays de Madian, où il épouſa Séphora fille de Schoaïb, ou Jéthro. Au bout de quelques années il réſolut de s'en retourner en Egypte. En chemin il trouva ſur le fleuve Aimon une robe de Prophete avec un bâton. Auſſi-tôt qu'il ſe fut revêtu de la robe, & qu'il eut pris le bâton, ſa main devint blanche & brillante comme un aſtre; Dieu lui apparut, & lui donna ſes ordres pour tirer les Hébreux de l'Egypte. Les Arabes faiſant alluſion à cela lorſqu'ils veulent marquer un homme miraculeux, ou un Médecin, par exemple, qui fait des cures extraordinaires, diſent qu'il a *la main blanche de Moïſe*, & le ſouffle du Meſſie.

Moïſe parut devant Pharaon, & lui déclara les ordres de Dieu au ſujet des Iſraélites. Le Roi lui demanda des prodiges; car, dit-il, les lettres de créance des Prophetes ſont les miracles. Moïſe jeta ſon bâton par terre, qui fut auſſitôt changé en un Dragon épouvantable, qui ouvrant la gueule, & regardant fixement le Roi, répandit la frayeur dans ſon ame, & lui fit prendre la fuite. Il pria Moïſe de faire retirer ce Serpent. Il le prit, & il devint un bâton comme auparavant. Pharaon lui demanda enſuite d'autres miracles. Moïſe lui ayant montré ſa main qui étoit brune comme le reſte du corps, après l'avoir miſe ſous ſon aiſſelle, il la retira auſſi blanche que la neige, & auſſi claire qu'un aſtre. Les Orientaux ajoutent beaucoup de particularités à ce que l'Ecriture nous apprend des Magiciens de Pharaon, que l'on peut voir ſous le nom de *Jannés* & *Mambrés*.

Les Auteurs Grecs & Latins ont pris le contre-pied de ceux dont on vient de parler; les Juifs & les Orientaux, pour l'ordinaire, ont augmenté le nombre des miracles, & ont exagéré les belles actions de Moïſe; les autres les ont exténuées, ou rendues douteuſes par leurs récits mêlés de fables. Par exemple, Manéthon (2) dit que Moïſe étoit un Prêtre d'Héliopolis, nommé Oſarſiph, qui s'étant mis à la tête d'une troupe de lépreux, & d'hommes ſouillés, dont le Roi Aménophis avoit voulu purger ſes Etats, ſe révolta contre le Roi d'Egypte, & ſe fortifia avec

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 647, & ſuiv. (2) *Apud Joſeph. l. 1, contra Appion. p.* 1052, *& ſeq.*

ſes gens dans la ville d'Avaris, où de Typhon. Ce nouveau Chef commença par faire jurer les ſiens qu'ils lui obéiroient fidellement ; puis il leur donna des lois qui conſiſtoient à ne pas adorer les Dieux, à ne pas s'abſtenir des animaux qui paſſent pour ſacrés dans l'Egypte, & à ne s'allier avec aucun autre peuple qu'avec ceux qui voudroient entrer dans leur parti. Après cela Oſarſiph changea de nom, & ſe fit appeler Moïſe.

Il envoya des Ambaſſadeurs aux paſteurs que le Roi Thémutis avoit chaſſés de l'Egypte, & qui s'étoient retirés à Jéruſalem pour leur perſuader d'entrer dans ſon complot, & de venir joindre leurs forces aux ſiennes contre le Roi Aménophis ; les paſteurs ravis de cette invitation, ſe rendirent en diligence au nombre de deux cents mille hommes dans la ville d'Avaris. Le Roi Aménophis ramaſſa une armée de trois cents mille hommes, & au lieu de combattre les Rebelles, ſe retira en Ethiopie, où il trouva un aſile, parce que le Roi du pays étoit dans ſon alliance. Les Rebelles ne craignant plus rien, ſe répandirent dans toute l'Egypte, & y exercerent mille cruautés, non-ſeulement contre les hommes, mais auſſi contre les animaux ſacrés, brûlant, détruiſant, tuant, ſaccageant par-tout. Au bout de treize ans le Roi Aménophis ayant joint ſes troupes avec celles du Roi d'Ethiopie, vint fondre ſur les Rebelles, & les chaſſa juſqu'aux frontieres de Syrie. Voilà comme Manéthon racontoit l'hiſtoire de Moïſe.

Juſtin (1) n'en étoit pas mieux informé ; il dit que Joſeph ayant été vendu par ſes freres, & conduit en Egypte, s'inſinua bientôt dans l'amitié du Roi, par la magie dans laquelle il étoit devenu très-ſavant. Il avoit outre cela le don d'expliquer les ſonges, & ſans lui toute l'Egypte ſeroit morte de faim, car il prédit une grande famine, dont on évita les ſuites en ramaſſant par ſon conſeil pluſieurs années auparavant les blés qui ſe trouverent dans le pays. Moïſe fut ſon fils, & l'héritier de ſes ſecrets ; outre ſa ſcience, il étoit encore recommandable par une beauté extraordinaire ; mais les Egyptiens étant incommodés de la lepre, & craignant que le mal ne ſe communiquât plus avant, conſulterent les Dieux, qui ordonnerent de chaſſer du pays tous ceux qui étoient attaqués de ce mal. On chaſſa donc Moïſe, & tous les autres lépreux : en partant ils volerent les Dieux des Egyptiens. Ceux-ci voulant les ravoir, pourſuivirent les lépreux en armes ; mais ils furent obligés par des tempêtes de retourner dans leurs maiſons.

Moïſe donc s'étant mis à la tête de ces exilés, les conduiſit dans le pays de Damas l'ancienne patrie de leurs Ancêtres Abraham & Iſrael ; il ſe rendit maître du mont Sina après ſept jours de marche & de jeûne ; c'eſt en mémoire de ce ſeptieme jour, qu'ils obſervent le repos du Sabbat, & qu'ils conſacrent au jeûne le même jour. Et de peur que la lepre dont ils étoient atraqués, ne les rendît odieux aux habitans du pays, ils réſolurent de n'avoir commerce avec aucune autre nation, ce qui peu à peu eſt devenu un point de leur Religion. Après Moïſe, Arrat ſon fils qui étoit Prêtre des Dieux Egyptiens, fut créé Roi des Juifs, & depuis ce temps la Royauté & la Prêtriſe ont toujours été réunies dans la même perſonne. Voilà ce que Trogus, dont Juſtin a abrégé l'hiſtoire, racontoit de Moïſe. Il y a là preſqu'autant de fautes que de mots. On peut voir ſous le nom *Juifs*,

(1) *Juſtin. l.* 36.

quelques autres paſſages des Anciens, qui parlent de Moïſe & de l'origine des Hébreux.

MOISSON. Dans la Paleſtine, la moiſſon des orges ſe commençoit immédiatement après la Fête de Pâque. Le lendemain de cette Fête, ou plutôt le ſoir du 15 de Niſan, auquel commençoit le 16 du même mois, qui étoit jour ouvrable, la Maiſon du Jugement envoyoit hors de Jéruſalem des hommes, pour cueillir la gerbe des nouveaux orges, pour ſacrifier au Seigneur des prémices des moiſſons. Les villes voiſines s'aſſembloient au lieu où l'on devoit cueillir cette gerbe, pour être témoins de la cérémonie. Lorſque la nuit commençoit, les envoyés demandoient trois fois ſi le ſoleil étoit couché. On leur répondoit autant de fois qu'il l'étoit. Ils demandoient trois fois, & on leur accordoit de même la permiſſion de moiſſonner. Trois hommes moiſſonnoient avec trois faucilles différentes une gerbe, qui faiſoit la meſure de trois ſata de grains. On la mettoit dans trois coffres différens, & on l'apportoit au Temple, où elle étoit battue, vannée & préparée, pour être offerte au Seigneur le lendemain matin (1). Joſeph (2) raconte que cette offraude ſe faiſoit un peu autrement de ſon temps. On prenoit une gerbe d'orge, dont on tiroit le grain, en grillant le haut de l'épi. Après avoir nettoyé ce grain, on le broyoit dans le mortier, ou ſous la meule; on en tiroit un aſtarou, ou environ trois pintes; on le préſentoit au Prêtre, qui en jetoit une poignée ſur le feu de l'Autel. Le reſte demeuroit pour ſon uſage.

Les prémices de la moiſſon du froment ſe préſentoient au Temple à la Pentecôte (3), mais la moiſſon du froment ſe faiſoit auparavant. Les Juifs marquent le commencement de la moiſſon du froment au 18 du mois *Jiar*, qui eſt le trente-troiſieme jour après la Fête de Pâque.

Moïſe ordonne que quand on moiſſonne un champ (4), on ne le moiſſonne pas entierement; mais qu'on en laiſſe un petit coin pour le pauvre & l'indigent. Il ne détermine pas la quantité qu'on en doit laiſſer: mais les Rabbins enſeignent que ce doit être au moins la ſoixantieme partie de la moiſſon: ce qu'ils étendent aux vendanges, aux fruits & à toutes ſortes de grains. Voyez dans la Miſne, Livre 1, article *De Angulo*, ou *Miſcath Pech*. Moïſe veut auſſi que l'on ne ſoit pas trop ſcrupuleux à ramaſſer les épis qui tombent (5), ni à aller rechercher, par exemple, une gerbe qui auroit été oubliée dans le champ (6); mais qu'on les y laiſſe pour les pauvres qui iront glaner.

MOLADA, ou *Molotha*, ville de la Tribu de Siméon (7). Elle avoit d'abord été donnée à la Tribu de Juda; mais enſuite elle fut cédée à celle de Siméon. Je penſe que c'eſt la même que *Malatha* ou *Malathis*, marquée dans la Notice de l'Empire; & encore la même que *Maceloth*, *Num.* XXXIII, 25. Cette ville étoit dans la partie la plus méridionale de Juda. Voyez ci-devant *Malatha*.

MOLCHOM, fils de Balé & de Hodes. 1 *Par.* VIII, 9.

---

(1) *Levit.* XXIII, 10, 11. *Cod. Menachoth.* VI, 3, 4. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 3, *c.* 10, *p.* 93, *c.* (3) *Exod.* XXIII, 16 & XXXIV, 22. (4) *Levit.* XXIII, 22 & XIX, 9. *Heb.* תא תכלא פאת שרך לקצור *Non metes angulum agri tui.* Vulg. *Non tondebis uſque ad ſolum ſuperficiem terræ, ſeu agri.* (5) *Levit.* XIX, 9. (6) *Deut.* XXIV, 19. (7) *Joſue* XV, 25, XIX, 2.

MOLOCH, ou *Melchom*, Dieu des Ammonites. Le nom de *Moloch*, ſignifie *Roi*; & celui de *Melchom*, leur Roi. Moïſe défend en plus d'un endroit (1) aux Iſraélites de conſacrer leurs enfans à Moloch, en les faiſant paſſer par le feu en l'honneur de ce faux Dieu : il veut qu'on puniſſe de mort celui qui aura contrevenu à cette ordonnance ; & Dieu menace d'arrêter l'œil de ſa colere ſur cet homme, de l'exterminer du milieu de ſon peuple. Il y a beaucoup d'apparence que les Hébreux étoient adonnés au culte de cette Déité dès avant leur ſortie de l'Egypte, puiſqu'Amos (2), & après lui ſaint Etienne (3), leur reprochent d'avoir porté dans le déſert la tente du Dieu Moloch : *Portaſtis tabernaculum Moloch veſtro.* Salomon bâtit un Temple à Moloch ſur le mont des Oliviers (4) ; & Manaſſé long-temps après, imita ſon impiété (5), en faiſant paſſer ſon fils par le feu en l'honneur de Moloch. C'étoit principalement dans la vallée de Topheth & d'Hennon, à l'orient de Jéruſalem, que s'exerçoit le culte impie que les Juifs rendoient à Moloch (6), en lui conſacrant leurs enfans, & en les faiſant paſſer par le feu en ſon honneur.

Quelques-uns ont cru que l'on ſe contentoit de faire ſauter ces enfans par-deſſus un feu conſacré à Moloch, pour les conſacrer par là à ce faux Dieu, & pour les purifier par cette luſtration, uſitée dans d'autres rencontres parmi les Païens. D'autres croient qu'on les faiſoit paſſer entre deux feux mis vis-à-vis l'un de l'autre, pour le même deſſein. Enfin, d'autres ſoutiennent que l'on brûloit réellement les enfans à l'honneur de Moloch. L'Ecriture fournit pluſieurs preuves de cela. Voyez *Pſalm.* CV, 37. *Iſai.* LVII, 5. *Ezech.* XVI, 21, & XXIII, 39, où il eſt dit d'une maniere très-expreſſe, que les Hébreux *immoloient* quelquefois *leurs enfans* aux Démons, à Moloch, aux Dieux étrangers. Et au quatrieme Livre des Rois (7) il eſt dit expreſſément que les habitans de Sépharvaïm brûloient leurs enfans par le feu, en l'honneur d'Anamélech & d'Adramélech leurs Dieux, qui ſont ſans doute les mêmes que Moloch des Ammonites. Je ne voudrois pas toutefois aſſurer que toujours on brûlât réellement les enfans en l'honneur de ce faux Dieu ; & peut-être que quand il eſt ſimplement marqué qu'on faiſoit paſſer par le feu, *luſtrare per ignem*, ou *tranſferre per ignem*, cela veut dire en quelques endroits, faire ſauter par-deſſus les flammes, ou paſſer promptement entre deux feux. Mais nous ſommes perſuadés que pour l'ordinaire les adorateurs de Moloch immoloient leurs enfans, & les faiſoient mourir en l'honneur de cette Divinité.

Les Rabbins aſſurent que l'idole de Moloch étoit de bronze, aſſiſe ſur un trône de même métal, ornée de la couronne royale, ayant la tête d'un veau, & les bras étendus comme pour embraſſer quelqu'un. Lorſqu'on vouloit lui immoler quelques enfans, on échauffoit la ſtatue en dedans par un grand feu, & lorſqu'elle étoit toute brûlante, on mettoit entre ſes bras la miſérable victime, qui y étoit bientôt conſumée par l'excès de la chaleur. Et afin qu'on n'entendît pas les cris de ces enfans, on faiſoit un grand bruit de tambours & d'autres inſtrumens au-

(1) *Levit.* XVIII, 24 & XX, 2, 3, 4, 5. (2) *Amos* V, 26. (3) *Act.* VII, 43. (4) 3. *Reg.* XI, 7. (5) 4. *Reg.* XXI, 3, 4. (6) *Jerem.* XIX, 5, 6. *Sophon.* I, 4, 5. (7) 4. *Reg.* XVII, 31.

tour de l'Idole. D'autres diſent que la ſtatue avoit les bras étendus & penchés vers la terre ; en ſorte que quand on mettoit un enfant entre ſes bras, il tomboit auſſi-tôt dans un grand feu, qui étoit allumé aux pieds de la ſtatue. D'autres racontent qu'elle étoit creuſe, & que dans ſa concavité on avoit ménagé ſept armoires, l'nne deſquelles étoit deſtinée pour y mettre de la farine. Dans la ſeconde, il y avoit des tourterelles ; dans la troiſieme, une brebis ; dans la quatrieme, un bélier ; dans la cinquieme, un veau ; dans la ſixieme, un bœuf ; dans la ſeptieme un enfant. On brûloit tout cela, en échauffant la ſtatue par dedans.

David ayant conquis le pays des Ammonites (1), prit *la couronne de leur Dieu Melchom*, ou ſimplement, il prit *la couronne de leur Roi*, qui peſoit un talent d'or, & il s'en fit à lui-même une couronne. Le talent Hébreu peſoit trois mille ſicles, ou cent vingt-cinq livres Romaines. Ce poids eſt exceſſif pour une couronne royale. On croit donc que ce Prince ne la portoit pas ſur ſa tête, mais qu'il la fit ſuſpendre ſur ſon trône au-deſſus de ſa tête ; ou enfin que le talent d'or dont parle l'Ecriture, ne marque pas le poids de la couronne, mais ſa valeur. Elle étoit d'or & de pierreries, comme l'inſinue le Livre des Paralipomenes : *Invenit in ea auri pondo talentum, & pretioſiſſimas gemmas.* Ces pierreries en augmentoient conſidérablement le prix : mais ſon poids étoit comme celui d'une couronne royale ordinaire. C'eſt le ſentiment de quelques Interpretes. Voyez les Commentateurs ſur 2 *Reg.* XII, 30.

On eſt partagé ſur le rapport que Moloch avoit aux autres Divinités des Païens. Les uns croient que Moloch étoit le même que Saturne, à qui tout le monde ſait qu'on immoloit des hommes. D'autres ont cru qu'il étoit le même que Mercure ; d'autres, le même que Vénus ; d'autres, le même que Mars, ou Mithra. Nous avons eſſayé de montrer que Moloch ſignifioit le Soleil, ou le Roi du Ciel. On peut voir notre Diſſertion ſur Moloch, imprimée à la tête du Commentaire ſur le Lévitique. Voyez auſſi Selden, *de Diis Syris*, & Spenſer, *de Legibus Hebræorum Ritualib.* l. 2, c. 10, & Voſſius, *de Origine & Progreſſu idololatriæ*, *l.* 2, *c.* 5.

MONCEAU. Les Anciens, avant l'uſage de l'écriture, & même encore depuis, érigeoient aſſez ſouvent des monceaux de pierres, pour conſerver la mémoire de certains événemens remarquables. Jacob allant en Méſopotamie, & ayant eu une viſion céleſte à Béthel (2), érigea en monument la pierre qui lui avoit ſervi de chevet, l'oignit d'huile, fit vœu d'offrir à Dieu la dîme de tout ce qu'il lui donneroit, & de regarder ce lieu comme un lieu ſacré, & la Maiſon de Dieu. Et en effet après ſon retour de delà l'Euphrate, il ſe rendit à Béthel avec toute ſa famille, y offrit des ſacrifices au Seigneur & s'y acquitta de ſes promeſſes.

Le même Patriarche ayant fait alliance avec Laban ſon beau-pere, ſur les montagnes de Galaad (3), ils ſe dirent l'un à l'autre : Venez, amaſſons ici un monceau de pierres. Ils l'amaſſerent, & après cela mangerent deſſus en

(1) 1. *Par.* XX, 2. מלכם Melchom peut ſignifier le Dieu *Melchom*, ou leur Roi. S. Jérôme traduit : *Regis eorum.* 2. *Reg.* XII, 30, & *Melchom*, 1. *Par.* XX, 2. (2) *Geneſ.* XXVIII, 11.... 18. (3) *Geneſ.* XXXI, 44, 45, 47.

ſigne d'amitié. Laban le nomma, *le monceau du témoin ;* & Jacob, *le monceau du témoignage*, chacun ſelon la propriété de ſa langue. Et Laban dit à Jacob : Ce monceau ſervira de témoin entre vous & moi aujourd'hui : C'eſt pourquoi on appela *Galaad*, les montagnes où le monument fut érigé.

Il y a aſſez d'apparence que cet Autel de gazon, ou de pierres brutes que l'on bâtit au pied du mont Sinaï (1), & les douze monumens, *duodecim titulos per duodecim Tribus Iſrael*, que l'on érigea au même lieu, pour y offrir des ſacrifices dans la cérémonie de la ratification de l'alliance que le Seigneur faiſoit avec Iſrael, étoient auſſi de ces monumens pour ſervir de mémoire à la poſtérité ; de même que cet Autel compoſé de grandes pierres brutes, qu'on devoit élever ſur le mont Hébal (2), ſur lequel on devoit offrir des holocauſtes, & y écrire les paroles de l'alliance de Dieu avec ſon peuple.

Joſué érigea deux monumens de pierre en mémoire du paſſage miraculeux du Jourdain, l'un au milieu du lit de ce fleuve, & l'autre ſur le bord, au lieu nommé Galgal (3) ; *afin*, dit-il, *que lorſque vos enfans vous demanderont quelque jour, que veulent dire ces pierres ? vous leur répondiez : Les eaux du Jourdain ſe ſont arrêtées devant l'Arche du Seigneur, lorſqu'elle paſſoit ce fleuve, c'eſt pourquoi on a amaſſé ces pierres pour ſervir d'un monument éternel aux enfans d'Iſrael (4).*

Après la conquête & la diſtribution de la Terre promiſe, les Iſraélites des Tribus de Ruben & de Gad, & ceux de la moitié de la Tribu de Manaſſé, qui avoient combattu pour leurs freres, ayant repaſſé le Jourdain, commencerent à faire un amas prodigieux de terre & de pierres ſur le bord de ce fleuve pour ſervir de monumenr, & faire connoître à la poſtérité que les Hébreux de deçà le Jourdain, de même que ceux de delà, ne ſont qu'un même peuple, & ne ſuivent que la même Religion.

MONCEAU DE MERCURE (5), *Acervus Mercurii*. Voyez ci-devant *Mercure*.

MONCEAUX DE PIERRES amaſſés ſur les tombeaux des perſonnes odieuſes. Nous en voyons dans l'Ecriture des exemples en la perſonne d'Achan (6) que tout le peuple lapida, & amaſſa ſur lui un très-grand monceau de pierres, que l'on y montroit encore longtemps après. On en uſa de même envers le Roi de Haï (7), on le pendit à un poteau juſques au ſoir ; puis on jeta ſon cadavre à la porte de ſa ville, & on jeta ſur lui un très-grand monceau de pierres. Abſalom reçut un pareil traitement (8) : *Tulerunt Abſalom, & projecerunt eum in ſaltu, in foveam grandem, & comportaverunt ſuper eum acervum lapidum magnum nimis, &c.*

Les Prophetes parlent auſſi des monceaux de pierres qui ſe voient dans les maſures & dans les villes ruinées ; *Erit Damaſcus ſicut acervus lapidum in ruinâ*, dit Iſaïe ; (9) comme auſſi des monceaux de pierres qu'on ramaſſa dans les vignes & dans les champs (10) : *Ponam Samariam quaſi acervum lapidum in agro cùm plantatur vinea.*

MONDE ; en Latin, *Mundus ;* en Grec, *Koſmos ;* en Hébreu, *Tebel*. Le nom de *monde*, a dans l'Ecriture pluſieurs ſignifications.

(1) *Exod.* XX, 25 & XXIV, 4, 5. (2) *Deut.* XXVII, 4, 5, 6, 7. (3) *Joſue* IV, 3, 5, 6, 7, 9. (4) *Joſue* XXII, 10, 11. (5) *Prov.* XXVI, 8. (6) *Joſue* VII, 26. (7) *Joſue* VIII, 29. (8) 2. *Reg.* XVIII, 17. (9) *Iſai.* XVII, 1. (10) *Mich.* I, 6.

Quelquefois il ſe prend pour tout l'univers, qui comprend le Ciel, la terre, la mer, les élémens, les Anges, les hommes, les animaux; en un mot, tous les êtres créés. 2°. Il ſe prend ſeulement pour le globe de la terre & des eaux, & tout ce qu'il contient. 3°. Pour tous les hommes. Ainſi Jeſus-Chriſt dit à ſes Apôtres (1) : *Je ſuis la lumiere du monde.* Et ailleurs (2) : *Le monde ne vous connoît point.* Et (3) : *Ne vous étonnez point ſi le monde vous hait; ſachez qu'il m'a haï avant vous.* 4°. Le monde ſe met auſſi pour les amateurs du monde, les biens du monde (4) : Si vous étiez du monde, le monde vous aimeroit, parce qu'il aime ce qui lui appartient. Et ſaint Paul (5) : Le monde m'eſt crucifié, comme je le ſuis au monde. Et ſaint Jean (6) : N'aimez point le monde, ni tout ce qui lui appartient.

On forme ſur la création du monde différentes queſtions, que nous ne toucherons ici qu'en paſſant. On demande ſi toute la matiere a été créée à la fois, & ſi tous les êtres corporels ont été arrangés tout d'un coup, ou ſeulement dans l'eſpace de ſept jours, ainſi que Moïſe le dit dans les premiers Chapitres de la Géneſe. Les Interpretes croient que Dieu tira du néant toute la matiere de l'univers dans un moment, & par un ſeul acte très-ſimple de ſa volonté toute-puiſſante : mais ils ne conviennent pas ſur l'autre queſtion. Les uns ſoutiennent que les êtres ſenſibles ne furent mis en leur perfection que dans l'eſpace de ſept jours conſécutifs. C'eſt le ſentiment de la plupart des Peres & des Interpretes, & il eſt fondé ſur le récit de Moïſe, qui le marque très-diſtinctement. D'ailleurs on conçoit aiſément que le cahos n'a pu ſe débrouiller, que par une ſuite d'une infinité de mouvemens divers, qui ont ſéparé les parties de la matiere qui étoient d'une forme & d'une qualité différentes & incompatibles, & qui ont réuni celles qui étoient de même forme & de même nature ; que tous ces mouvemens n'ont pu ſe faire que dans un aſſez long eſpace de temps.

D'autres, comme Philon (7), Origenes (8), St. Auguſtin (9), & quelques autres, craignant que l'on ne tirât de l'opinion qui tient la création ſucceſſive, des conſéquences contraires à l'immutabilité & à la toute-puiſſance du Créateur, ont cru que l'on ne devoit reconnoître dans le récit de Moïſe, qu'une ſucceſſion d'ordre & de raiſon ; & qu'il n'a marqué la création ſucceſſive, que pour ſe proportionner à la portée du peuple, & pour lui donner une idée plus diſtincte de la création. Le Sage (10) dit que Dieu a créé toutes choſes à la fois : *Creavit omnia ſimul.* La matiere toujours ſouple aux ordres du Tout-Puiſſant, n'avoit que faire de préparation pour obéir. Voilà ce que l'on dit de plus plauſible pour ce dernier ſentiment. Mais le premier nous paroît beaucoup plus probable, & il eſt certainement beaucoup plus ſuivi.

On demande auſſi en quel temps le monde a été créé. La plupart des Peres (11) croient qu'il a été

(1) *Joan.* VIII, 12. (2) *Joan.* XVII, 25. (3) *Joan.* XV, 18. (4) *Joan.* XV, 19. (5) *Galat.* VI, 14. (6) 1. *Joan.* II, 15. (7) *Philo Alleg. l.* 1, *& de mundi opificio. p.* 6 *&* 41. (8) *Origen. l.* 6, *contra Celſum.* (9) *Aug. l.* 4, *de Geneſ. ad Litt. c.* 18, *& lib.* XI, *de Civit. c.* 7, *& lib.* 12. *Confeſſ. c.* 29. (10) *Eccle.* XVIII, 1. (11) *Ita Cyrill. Jeroſol. Cath.* 14. *Baſil. in Hexaemer. Nazianz. orat. in Nativ. Domini. Ambroſ. in Hexaemer. Theodoret. qu.* 72, *in Geneſ.*

créé au printems. Un Concile, que l'on dit avoir été tenu en Paleſtine par Théophile d'Alexandrie, par l'ordre du Pape Victor (1), l'a décidé ainſi. Les Poëtes nous repréſentent les premiers jours du monde comme un beau printems. D'autres en grand nombre, ſoutiennent que le monde fut créé en automne. Ils diſent, 1°. que les Hébreux, les Egyptiens, & la plupart des Orientaux commençoient leur année en automne; coutume qu'ils avoient reçue de leurs ancêtres & des premiers hommes, qui naturellement ont commencé à compter les années du temps où le monde commença. 2°. Il fallut que Dieu en créant Adam & Eve, & les autres animaux, leur fournît les alimens néceſſaires. 3°. Enfin il y avoit du fruit ſur les arbres du jardin. *Nous mangeons de tous les fruits du jardin*, dit Eve au ſerpent (2); *il n'y a que cet arbre dont Dieu nous a dit de ne pas manger, de peur que nous ne mourions.* C'étoit donc l'automne, en quelque lieu que l'on ſuppoſe qu'Adam fut créé; & ce ſentiment a été ſuivi par la plupart de nos plus ſavans Chronologiſtes, comme le P. Petau, Scaliger, Uſſérius & pluſieurs autres.

Les anciens Hébreux avoient ſur la diſpoſition de l'univers, un ſyſtême aſſez différent de celui de nos Philoſophes modernes. Ce ſyſtême étoit fort ſimple & fort populaire; & l'Ecriture le propoſe plutôt comme un ſentiment établi, auquel elle eſt obligée de ſe proportionner, pour ſe faire entendre du peuple, qu'elle ne l'établit & ne l'approuve, comme un dogme ſur lequel elle exige notre créance & notre ſoumiſſion. Elle laiſſe ces diſputes aux recherches des Philoſophes (3); & ſes expreſſions ſur cela ne doivent point tirer à conſéquence. Les Hébreux croient qu'au commencement de la création, Dieu avoit partagé les eaux en deux parties (4), dont les unes furent miſes dans les abîmes, & formerent la mer; & les autres furent placées au-deſſus du firmament, où elles fourniſſent la matiere des pluies qui tombent ſur la terre. Ils croyoient que la terre étoit très-vaſte, plate, immobile (5), environnée par la mer de tous côtés, & fondée ſur les eaux (6).

Ils croyoient que la terre étoit toute imbibée, toute pénétrée par les eaux; que toutes les fontaines & tous les fleuves entrent dans la mer, d'où ils ſont ſortis (7). Ils croyoient qu'il y avoit trois Cieux. Le premier, où ſe forment les nues, & où volent les oiſeaux. Le ſecond, dans lequel ſont comme enchâſſés les aſtres. Le troiſieme, où réſide la Majeſté du Très-Haut, & où ſaint Paul fut ravi, & dans lequel il entendit des choſes qu'il n'eſt pas permis à l'homme de publier (8). Ils ne croyoient pas qu'il y eût des Antipodes, ni que les Cieux enveloppaſſent la terre par-deſſous, ni par conſéquent que le ſoleil, la lune & les autres aſtres fiſſent le tour autour de la terre, ou que la terre fît un mouvement qui produiſît à notre égard le même effet, que ſi toute la machine du Ciel tournoit autour de la terre. On peut voir cette matiere qui regarde le ſyſtême des anciens Hébreux ſur la forme & la diſpoſition de l'univers, dans notre Diſſer-

(1) *Concil. Paleſt. apud Bedam. de ſex. ætat. M.* (2) *Geneſ.* III, 2, 3. (3) *Eccle.* I, 13. (4) *Geneſ.* I, 6. (5) 1. *Par.* XVI, 30. *Pſal.* XCII, 1, XCV, 10, CIII, 5. *Jerem.* X, 12, LI, 15. *Eccle.* I, 4. (6) *Pſalm.* XXXVIII, 2, 1. *Reg.* II, 8. *Pſal.* XVII, 16. *Jonas* II, 7. *Pſalm.* CXXXV, 6. (7) *Eccle.* I, 7. (8) 1. *Cor.* XII, 4.

tation ſur ce ſujet, imprimée à la tête du Commentaire ſur l'Eccléſiaſtique.

On forme auſſi pluſieurs difficultés ſur la durée du monde. On peut conſidérer cette durée ou par rapport au paſſé, ou par rapport au futur. La plupart des nations anciennes, dont on a quelques monumens, different entre elles ſur la durée du monde. Les Chaldéens, les Egyptiens, les Chinois, les Grecs, les Hébreux ſuivent différentes manieres de ſupputer les années du monde. Je ne parle pas de ceux qui croient qu'il y a eu pluſieurs mondes ou pluſieurs créations ſucceſſives d'hommes ſur la terre, ou que le monde eſt éternel. Les Chronologiſtes mêmes qui ſuivent le Texte Hébreu & la Vulgate, ne conviennent pas entre eux. On ſait que l'Hébreu des Juifs & celui des Samaritains ſont différens, & que les Exemplaires des Septante, qui ſont des interprétations du Texte Hébreu, ſont encore éloignés de ces deux Textes. De maniere qu'il eſt impoſſible de concilier enſemble toutes ces variétés. On peut voir notre Diſſertation ſur la Chronologie, à la tête du Commentaire ſur la Géneſe. Suivant la ſupputation d'Uſſérius, qui paroît aujourd'hui la plus à la mode, nous comptons depuis le commencement du monde, juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, quatre mille ans juſte; & depuis Jeſus-Chriſt, juſqu'à cette année, nous comptons mille ſept cents trente ans. Mais les plus habiles Chronologiſtes croyant que l'on a mis la naiſſance de Jeſus-Chriſt trois ans trop tard, il faut compter aujourd'hui mil ſept cents trente trois, au lieu de mil ſept cents trente. Ainſi depuis la création du monde, juſqu'aujourd'hui, il y a juſtement cinq mille ſept cents ttentre-trois ans.

Quant à la durée du monde depuis le temps où nous vivons, juſqu'à la fin des ſiecles, la choſe eſt encore plus incertaine, & plus douteuſe. Les Egyptiens croyoient qu'après une révolution de trente-ſix mille cinq cents vingt-cinq ans, tous les aſtres ſe rencontreroient au même point, & qu'alors le monde ſe renouvelleroit ou par un déluge, ou par un incendie univerſel. Ils croyoient que le monde avoit déjà été renouvelé pluſieurs fois de cette ſorte; & ce ſentiment étoit commun même parmi les Grecs; mais ils n'étoient pas d'accord ſur le nombre des années que devoit comprendre cette grande année, ou cette grande révolution. Les uns, comme Ariſtarque (1), lui donnoient deux mille quatre cents quatre-vingt-quatre ans; d'autres, comme Arétés de Dynachium, cinq mille cinq cents cinquante-deux; Héraclite & Linus, dix mille huit cents; ou, ſelon d'autres, dix-huit mille; Dion, dix mille huit cents quatre-vingts-un; Orphée, cent mille vingt ans; Caſſandre, trois millions ſix cents mille ans. Platon & toute ſon Ecole (2), auſſi-bien qu'Origenes (3), étoient perſuadés qu'après un certain nombre d'années, divers mondes ſe ſuccédetoient l'un à l'autre. Sentiment que ſaint Auguſtin a ſolidement réfuté (4).

Les Juifs avoient une ancienne tradition (5), qu'ils prétendoient tenir d'Elie, non du grand Prophete de ce nom, mais d'un autre qui a vécu après la captivité de Babylone, & cent cinquante-quatre ans après le rétabliſſement du ſe-

(1) *Apud Cenſorin. de die Natali*, c. 18. (2) *Apud Aug. l.* 12, *c.* 11 & 13, *de Civit.* (3) *Origen. de Princip. l.* 3, *c.* 5. (4) *Aug. lib.* 12, *de Civit. c.* 11, 13. (5) *Gemarr. Abodah. Zarah. c.* 1.

cond

tond Temple. Suivant cette tradition, le monde doit durer ſix mille ans ; ſavoir, deux mille ans ſous l'état de nature, & avant la Loi ; deux mille ans ſous la Loi, & deux mille ans ſous le Meſſie. Cette tradition a été adoptée par quelques anciens peres, comme ſaint Cyprien, Lactance, ſaint Ambroiſe, ſaint Irénée, ſaint Hilaire, ſaint Gaudence de Breſſe, l'Auteur des Queſtions aux Orthodoxes, ſous le nom de ſaint Juſtin, ſaint Jérôme, Victorin ſur l'Apocalypſe, Raban Maur ſur le Deutéronome, ſaint Iſidore de Séville; & un très-grand nombre d'Auteurs plus nouveaux (1). Saint Auguſtin (2) paroît aſſez favorable à cette opinion, dans le vingtieme Livre de la Cité de Dieu, Chap. 7 ; mais ailleurs il s'éleve avec force contre ceux qui oſoient aſſurer que le monde ne dureroit que ſix mille ans, quoiqu'ils fuſſent que Jeſus-Chriſt dans l'Evangile (3), a prononcé que le Pere ſeul s'eſt réſervé la connoiſſance des temps & des momens de ce dernier jour. Nous nous ſommes étendus ſur cette matiere dans la Diſſertation ſur la fin du monde, qui eſt imprimée à la tête de notre Commentaire ſur le ſecond Volume des Epîtres de ſaint Paul. Mais en ſuivant ce ſentiment, le monde ne devroit plus durer, ſelon notre ſyſtême chronologique, qui compte aujourd'hui cinq mille ſept cents trente ans depuis le commencement du monde, que deux cents ſoixante & dix ans.

Pluſieurs ont cru que le Monde étoit éternel, qu'il avoit toujours exiſté, & qu'il ne finiroit jamais; mais ils ſont fort partagés entr'eux; les uns ſoutiennent qu'il y a eu pluſieurs Mondes qui ſe ſont ſuccédés les uns aux autres; que le Monde s'eſt renouvelé pluſieurs fois; que la matiere eſt éternelle : mais que Dieu lui a donné dans l'étendue de l'éternité une infinité de formes différentes, que nous appelons création ; que Moïſe nous a donné l'hiſtoire de la derniere de ces créations, laquelle avoit été précédée de pluſieurs autres. Que Dieu n'a pas exiſté avant ſon ouvrage ; qu'étant éternel, & toujours agiſſant, il n'a pu demeurer ſans action, ni laiſſer la matiere ſans forme, & ſans mouvement. Ce ſentiment a été ſuivi par un bon nombre de Juifs & de Mahométans, comme Averroes, Avicennes, Alfarabe, & autres qui ont fait profeſſion de ſuivre la Philoſophie d'Ariſtote. Il y a même quelques Commentateurs Chrétiens (4) qui ont cru que ces paroles de Moïſe, *Au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre*, peuvent marquer en ſuivant l'Hébreu, *Avant que Dieu formât le Ciel & la Terre*, tout étoit dans le cahos; ce qui inſinue la préexiſtence de la matiere, & même ſon éternité, avant que Dieu lui eût donné la forme qu'elle a eu depuis.

Je ne parle pas ici des *Préadamites*, on en a parlé ſous leur article. On peut les mettre au rang de ceux qui tiennent l'éternité du monde, ou dumoins qui admettent pluſieurs mondes qui ſe ſont ſuccédés les uns aux autres.

Cette queſtion ſur l'antiquité du Monde, ſe renouvela au temps de Maimonides (5), c'eſt-à-dire, au douzieme ſiecle ; mais il ſemble que dès le temps de Salomon il y avoit déjà des eſprits forts, qui la ſoutenoient (6). *Qu'eſt-ce qui a été*,

(1) *Vide apud Cornel. à Lapide in Apoc.* XX, 5. (2) *Aug. in Pſal.* LXXXIX. (3) *Matth.* XXIV, 36. *Vide & Act.* 1, 6, 7. (4) *Grot. Vatab.* (5) *Maimonides Moſe Nebochin. part.* 2, *c.* 13, 14, 15, 16, &c. (6) *Eccle.* 1, 9, 10, 11.

ce qui a été, ce qui ſera; & qu'eſt-ce qui s'eſt fait, ce qui ſe fera? Rien n'eſt nouveau ſous le ſoleil; & nul ne peut dire : Voilà qui eſt nouveau; car il a déjà précédé dans les ſiecles paſſés; on n'a nulle mémoire de ce qui eſt paſſé; comme on ne ſe ſouviendra point de ce qui doit arriver parmi ceux qui viendront après nous. Les Partiſans de l'éternité du Monde ne manquoient pas de citer ce Prince ſi éclairé. Maimonide écrivit exprès pour les réfuter, & les Hébreux rejettent comme *Hérétiques chaſſés du ſein d'Iſrael*, ou excommuniés, ceux qui diſent que la matiere eſt co-éternelle à Dieu. Il eſt vrai que ceux des Juifs qui tiennent ce ſentiment, tâchent de ſe mettre à couvert de la cenſure par l'autorité même de Maimonides, qui n'a pas mis, diſent-ils, la création entre les articles fondamentaux.

Mais il eſt aiſé de juſtifier ce Docteur de cette accuſation; car on lit ces paroles dans la confeſſion de foi qu'il a dreſſée : *Si le Monde eſt créé, il y a un Créateur; car perſonne ne ſe peut créer ſoi-même. Il y a donc un Dieu.* Il ajoute : *Dieu ſeul eſt éternel, & toutes choſes ont eu commencement.* De plus il déclare que la création eſt un des fondemens de la foi qu'on eſt obligé de croire, & ſur leſquels on ne doit pas ſe laiſſer ébranler, ſinon par une démonſtration que l'on ne trouvera jamais : Enfin ce qui eſt plus fort que tout cela, c'eſt que ce Docteur a rejeté formellement l'opinion de l'éternité du Monde, & a écrit contre ceux qui la ſoutenoient.

Au quinzieme ſiecle un Rabbin (1), nommé Samuel Sarſa, entreprit de concilier les Philoſophes Païens avec Moïſe au ſujet de la création du Monde. Il ſoutint que le Monde n'avoit point été tiré du néant, mais qu'il s'étoit formé d'une matiere préexiſtante dans une ſucceſſion de pluſieurs jours, comme on le lit dans l'hiſtoire de la Géneſe. Mais Sarſa fut condamné à être brûlé vif. Capantou Rabbin Eſpagnol ſollicita fortement ſa condamnation, & il fut ſoutenu par un grand nombre de Docteurs de ſon temps & de ſa nation. Cela eſt déciſif pour montrer le ſentiment commun de la Synagogue ſur cet important article.

Elle tolere toutefois dans ſon ſein ceux qui tiennent qu'avant le Monde que nous habitons, il y en a eu un premier, lequel a fini dans le ſeptieme millenaire après ſa création; que celui qui lui a ſuccédé, finira de même. Ils fondent ce ſentiment ſur une preuve peu ſolide. C'eſt que Moïſe a commencé la Géneſe par la lettre *Beth*, qui vaut deux. On ſent bien que cela vient de l'école des Cabaliſtes. D'autres Docteurs enſeignent que Dieu a créé ſept choſes avant l'Univers; ſavoir, 1. *la Loi* ou la Sageſſe; 2. *l'Enfer*; 3. *le Paradis*; 4. *le Trône de ſa gloire*; 5. *le Sanctuaire*; 6. *le Nom du Meſſie*; 7. & *la Repentance* : Tout cela fondé ſur des paſſages de l'Ecriture, pris de travers, & dans un ſens éloigné.

Spinoſa, (2) nourri dans la Synagogue, enſeigne qu'il n'y a dans l'Univers qu'une ſubſtance unique; que Dieu eſt cette ſubſtance; & que tous les autres Etres qui ſubſiſtent, n'en ſont que les modifications. Son principe eſt que rien ne peut être engendré de rien; & qu'une ſubſtance ne peut agir ſur le néant; & que le néant ne peut être le ſujet & la matiere ſur leſquels Dieu travaille. D'où il conclut que puiſque le Monde exiſte, il a donc toujours exiſté, & que

(1) *Vide Menaſſe-Ben-Iſrael de creatione. problem.* 3. (2) *Tractat. Theologicus politicus.*

Dieu ne l'a pu tirer du néant. Il ajoute qu'il n'y a qu'une ſubſtance, & que cette ſubſtance, eſt Dieu; nulle autre choſe ne ſubſiſtant par ſoi-même indépendamment & néceſſairement. Cette ſubſtance unique étant revêtue d'une infinité d'attributs & de perfections, elle ſe modifie d'une maniere très-différente. Le corps en tant qu'il occupe une eſpace & un lieu, eſt la modification de cette ſubſtance en tant qu'elle eſt étendue; & l'ame eſt une modification de cette même ſubſtance en tant qu'elle penſe.

Le Syſtême de Spinoſa eſt également rejeté par les Juifs, par les Chrétiens & par les bons Philoſophes. C'eſt un renouvellement des erreurs d'Epicure, de Démocrite & de Lucrece; il n'eſt fondé que ſur des paralogiſmes continuels: en voulant que tout ſoit Dieu dans la nature, il détruit la vraie idée de Dieu, & il fait voir qu'il a une fauſſe notion de la création du Monde, en ſoutenant que le néant ne peut être le ſujet de l'opération de Dieu. Quand on dit que Dieu tire les Etres du néant, on n'entend pas que le ſujet de la création ſoit le néant; c'eſt la ſubſtance qu'il crée, & qu'il forme, à qui il donne à la fois l'être, l'exiſtence & la forme.

MONNOIE. Il eſt ſouvent parlé dans l'Ecriture d'argent, d'or, de cuivre, de certaines ſommes d'argent, d'achat à prix d'argent, d'argent courſable, d'argent d'un certain poids; mais je n'y remarque l'argent monnoyé, & frappé au coin qu'aſſez tard, ce qui me perſuade que les anciens Hébreux ne prenoient l'argent & l'or qu'au poids; qu'ils n'y conſidéroient que la pureté du métal, & l'aloi, non pas l'empreinte. C'eſt ce que nous avons tâché d'établir dans une Diſſertation exprès, imprimée à la tête de notre Commentaire ſur la Géneſe, & dont nous allons donner ici un Précis.

La plus ancienne maniere de trafiquer parmi les hommes, eſt l'échange des marchandiſes. L'un donnoit ce qui lui étoit inutile, ou ſuperflu, à un autre qui rendoit ce dont il ſe vouloit défaire, & recevoir ce qui lui étoit plus utile. Dans la ſuite on employa les métaux précieux dans le commerce, comme choſe dont la valeur étoit plus généralement reconnue. Enfin on s'aviſa de donner à ce métal une certaine marque, un certain poids, & un certain aloi, pour fixer ſa valeur, & épargner aux Acheteurs & aux Vendeurs la peine de peſer, & d'examiner le métal.

Au ſiege de Troie on ne parle ni d'or, ni d'argent monnoyé, on y exprime la valeur des choſes par le nombre de bœufs qu'elles valoient (1). On y achetoit, par exemple, du vin, en donnant des bœufs, des eſclaves, des cuirs, du fer, &c. (2) Lorſque les Grecs commencerent à voir des monnoies, ce ne fut que de petites broches de fer ou d'étain nommées *oboles*, broches dont une poignée faiſoit *la dragme* (3). Hérodote (4) croit que les Lydiens ſont les premiers qui ont frappé de la monnoie d'or & d'argent, & qui l'ont employée dans le commerce. D'autres diſent que ce fut Ithon, Roi de Theſſalie, fils de Deucalion (5); d'autres attribuent cet honneur à Ericthonius, qui avoit été élevé par les filles de Cécrops, Roi d'Athenes (6); d'autres à Phidon Roi d'Argos.

(1) *Homer. Iliad.* Σ. (2) *Idem Iliad.* H. (3) *Plutarch. in Lyſandro.* (4) *Herodot. l.* 1, *c.* 94. (5) *Lucan. Pharſal. l.* 6. (6) *Strabo l.* 8.

Parmi les Perſes on dit que ce fut Darius fils d'Hyſtaſpe, qui fit le premier frapper quelque monnoie d'or (1). Licurgue bannit l'or & l'argent de la République de Lacédémone, & n'y admit qu'une ſorte de groſſe monnoie de fer trempée dans le vinaigre; Janus, ou plutôt les Rois de Rome, firent de groſſes monnoies de cuivre, où l'on voyoit d'un côté la double tête de Janus, & de l'autre une pouppe de navire.

Je ne trouve rien ſur les monnoies des Egyptiens, des Phéniciens, des Arabes & des Syriens avant les conquêtes d'Alexandre le Grand. Il eſt inutile de parler des Scythes, des Germains, des Gaulois & des Eſpagnols; ils n'ont commencé à avoir des monnoies propres à leur pays & à leurs nations que long-temps après. Dans la Chine encore aujourd'hui on ne fabrique aucune monnoie d'or ou d'argent, mais ſeulement de cuivre. L'or & l'argent paſſent pour meubles, & pour marchandiſes, & n'ont point cours dans le commerce. Si on préſente de l'or ou de l'argent pour acheter quelque choſe, il les reçoivent & les donnent au poids, & comme marchandiſes: ainſi on eſt obligé de les couper par morceaux avec des cizailles faites exprès, & ils portent un trébuchet à la ceinture pour les peſer. Quant au cuivre, ils en font de la monnoie mêlée d'un certain alliage de matiere différente. D'un côté elle eſt marquée de caracteres Chinois, qui en montrent la valeur. Au milieu elles ſont percées d'un trou carré, par où on les enfile dans un cordon (2).

Les peuples d'Albanie & des environs de l'Araxe, n'avoient ni monnoie, ni poids, ni meſures, & ne comptoient pas au-delà de cent (3). Mr. Tournefort (4) dit qu'encore aujourd'hui les Georgiens qui ont ſuccédé aux Peuples dont nous venons de parler, mépriſent l'argent, & ne veulent pas vendre leurs denrées, ils les troquent. Tout le commerce de Mingrelie ſe fait par échange (5): En Ethiopie & dans le Bengale il n'y a point de monnoie, on s'y ſert de coquillages de la mer des Iſles Maldives, au lieu de baſſe monnoie. On s'en ſert auſſi aux Maldives, & en pluſieurs endroits des Indes, de même que dans les côtes de Guinée, & aux Royaumes de Congo & de Siam.

Venons à préſent aux Hébreux. Abraham peſe quatre cents ſicles (6) pour le tombeau de Sara; & l'Ecriture remarque qu'il donna de bon argent, & de la monnoie publique & courſable; *Argenti probatæ monetæ publicæ*, ou, ſelon l'Hébreu, *de l'argent qui paſſe chez les Marchands*. Joſeph eſt vendu par ſes freres à des Madianites pour la ſomme de vingt pieces d'argent, *viginti argenteis* (7); l'Hébreu, *vingt ſicles d'argent*. Les freres de Joſeph lui rapportent en Egypte l'argent qu'ils avoient retrouvé dans leurs ſacs, au même poids qu'ils l'avoient donné; *Argentum in pondere ſuo* (8). Les braſſelets qu'Eliézer donne à Rébecca (9) peſoient dix ſicles, & les pendans d'oreilles deux ſicles. Moïſe ordonne que l'on prenne le poids de cinq cents ſicles de myrrhe, & deux cents cinquante

(1) *Herodot. l.* 3, *c.* 89, *& l.* 4, *c.* 166. (2) *Martinii, hiſt. p.* 328. Renaudot, Notes ſur le voyage de deux Arabes à la Chine au neuvieme ſiecle, p. 198, 199. (3) *Strabo, l.* XI, *p.* 352. (4) Tournefort, Voyage, t. 2, p. 127. (5) Bernier, t. 2. Renaudot, *loc. cit. p.* 129. (6) *Geneſ.* XXIII, 15, 16. (7) *Geneſ.* XXXVII, 28. (8) *Geneſ.* XLIII, 21. (9) *Geneſ.* XXIV, 22.

ſicles de cinname du poids du Sanctuaire, pour compoſer le parfum qui devoit être brûlé ſur l'Autel d'or du Seigneur (1). Il raconte ailleurs (2) qu'on offrit pour les ouvrages du Tabernacle ſoixante & douze mille talents d'airain. On lit dans les livres des Rois (3) que le poids des cheveux d'Abſalom étoit de deux cents ſicles de poids public, ou du poids du Roi, lorſqu'il les faiſoit couper tous les ans. Iſaïe (4) repréſente les impies qui peſent de l'argent dans une balance pour faire une idole; & Jérémie (5) peſe dans une balance dix-ſept pieces d'argent pour un champ qu'il achette. *Venez acheter du vin & du lait ſans argent & ſans échange*, dit Iſaïe (6). *Pourquoi peſez-vous votre argent, & pourquoi donnez-vous votre travail pour acheter du pain?* Amos (7) repréſente les Marchands qui s'exhortent *à diminuer leurs meſures* pour vendre, *à augmenter le poids du ſicle* pour recevoir le paiement, *& à ſe ſervir de balances trompeuſes* dans le commerce : *Imminuamus menſuram, augeamus ſiclum, ſupponamus ſtateras doloſas.*

Dans tous ces paſſages, il n'eſt fait mention que de trois choſes, 1°. du métal d'or & d'argent, & jamais de cuivre, car il n'étoit pas alors dans le commerce comme monnoyé. 2°. Du poids, du talent, du ſicle, de l'obole ou du *gerah*, du poids du Sanctuaire & du poids du Roi; & 3°. de l'aloi, de l'or ou de l'argent pur, & de bon aloi, qui eſt reçu chez le Marchand. Il n'eſt parlé nulle part ni de l'empreinte ni du coin; il eſt dit ſouvent que l'on peſe l'argent, que l'on peſe toutes ſortes de choſes au poids du ſicle & du talent. *Ce ſicle* & ce *talent* n'étoient donc pas des monnoies fixes & déterminées, c'étoient des poids que l'on employoit indifféremment pour toutes choſes dans le commerce. De là ces balances trompeuſes des Marchands qui veulent *augmenter le ſicle*, c'eſt-à-dire, le poids dont ils ſe ſervoient pour recevoir l'or & l'argent qu'ils recevoient, afin d'en prendre une plus grande quantité; de là ce *poids du Sanctuaire* dont on conſervoit l'étalon dans le Temple, pour empêcher la fraude; de là ces défenſes d'avoir dans ſon ſac diverſes ſortes de poids (8) : *Non habebis in eodem ſacculo diverſa pondera.* De là ces trébuchets que les Hébreux (9) portoient toujours à leurs ceintures, & les Chananéens à la main (10), comme les Chinois en portent encore à préſent à la ceinture pour peſer l'or ou l'argent qu'ils reçoivent, lequel, comme on l'a dit, n'eſt pas encore monnoyé parmi eux.

Et remarquez que dans le Texte original il n'eſt jamais parlé de monnoie, ni de rien de ſemblable. L'or & l'argent que l'on offre à Moïſe dans le Déſert pour la conſtruction du Tabernacle, & celui qu'on donne à Aaron pour faire le Veau d'or, & celui dont Gédéon fit un éphod, & celui qui tenta Achan, & celui que David laiſſa à Salomon, & celui que Giézi reçut de Naaman, n'étoit que de l'or ou de l'argent façonné en bagues, en braſſelets, en pendans d'oreilles, en vaiſſelles ou en lingots : pas un mot de monnoie, ni de marque, ni d'empreinte, aucun terme qui marque la forme de la monnoie, ni la figure qui y

(1) *Exod.* XXX, 24. (2) *Exod.* XXXVIII, 29. (3) 2. *Reg.* XIV, 26. (4) *Iſai.* XLVI, 6. (5) *Jerem.* XXXII, 10. (6) *Iſai.* LV, 1, 2. (7) *Amos.* VIII, 3. (8) *Deut.* XXV, 13. (9) *Deut.* XXIII, 13. (10) *Oſee* XII, 7.

étoit repréſentée. Car d'ordinaire les monnoies frappées au coin prennent le nom du Prince ou de l'animal, ou de la fleur qui y eſt repréſentée. On dit chez les Grecs un Philippe, un Archer, un Bœuf, une Chouette, &c. à cauſe des empreintes qui repréſentent le Roi Philippe, un Archer ou un homme qui tire de l'arc, & ainſi du reſte. Rien de pareil chez les Hébreux.

Il eſt vrai qu'on trouve dans le Texte Hébreu de la Géneſe (1), que Jacob acheta un champ pour la ſomme de cent *keſitah*, & que les amis de Job donnerent à ce modele de patience, après le rétabliſſement de ſa ſanté, chacun un *keſitah*, & un pendant d'oreilles d'or (2); on y trouve auſſi des dariques nommées dans l'Hébreu *darcmonim*, ou *adarcmonim*; & des *mines*, des ſtateres, des oboles. Mais ces dernieres ſortes de monnoies ſont étrangeres, & ſont miſes pour d'autres termes, qui dans l'Hébreu ne ſignifient que le poids du métal. Le *keſitah* ne nous eſt pas bien connu; les uns le prennent pour une brebis ou un agneau; d'autres pour une monnoie ayant l'empreinte d'un agneau ou d'une brebis: nous croyons que c'eſt plutôt une bourſe d'argent d'un certain poids. Voyez le nom *Keſitah*.

Les *darcmonins* ou dariques, ſont des monnoies des Rois de Perſe; & l'on convient que ſous Darius, fils d'Hyſtaſpe, on commença à voir de la monnoie frappée au coin. Ezéchiel (3) nous dit que la mine fait ſoixante ſicles; il rappelle cette monnoie étrangere au poids des Hébreux. La mine pourroit bien être originairement une monnoie des Perſes, qui fut adoptée par les Grecs & par les Hébreux. Or, ſous la domination des Perſes, les Hébreux n'étoient gueres en état de faire de la monnoie à leur propre coin, étant ſoumis à ces Princes, & ne faiſant alors que très-petite figure dans leur pays. Ils étoient encore bien moins en état d'en faire ſous les Chaldéens durant la captivité de Babylone, ni enfin ſous la domination des Grecs auxquels ils ont obéi juſqu'au temps de Simon Maccabée (4), à qui Antiochus Sidetes, Roi de Syrie, donna la permiſſion de frapper de la monnoie à ſon coin dans la Judée: *Permittimus tibi facere percuſſuram proprii muniſmatis in Regione tua.* Ce ſont les premieres monnoies Hébraïques que l'on connoiſſe. C'étoient des ſicles & des demi-ſicles d'argent. On peut voir l'explication de leurs légendes à la tête du premier tome de ce Dictionnaire de la Bible.

I. MONOBAZE, Roi de la Province d'Adiabene, époux & frere d'Hélene, laquelle ſe convertit au Judaïſme, & dont nous avons parlé ſous ſon article. Monobaze eut deux fils; Monobaze & Izate. En mourant, il laiſſa le Royaume à Izate (5), lequel ſe convertit au Judaïſme, ainſi que nous l'avons dit ailleurs. Voyez *Izate*.

II. MONOBAZE, fils de Monobaze dont nous venons de parler, eut tant de déférence pour les dernieres volontés de ſon pere, que quoiqu'il fût l'aîné, non-ſeulement il ne voulut pas prendre le Royaume, mais il le conſerva religieuſement pour ſon frere (6), qui étoit dans une Province éloignée, lorſque ſon pere mourut.

MONOCEROS, animal qui

(1) *Geneſ.* XXXIII, 19. (2) *Job.* XLII, 11. (3) *Ezech.* XLV, 12. (4) 1. *Macc.* XV, 6. (5) *Joſeph. Antiq. l.* 20, *c.* 2. Il mourut vers l'an 38 de l'Ere commune. (6) *Joſeph. ibidem.*

n'a qu'une ſeule corne. On en connoît beaucoup de cette ſorte, dont les uns ont la corne ſur le front, les autres ſur le nez, les autres ſur la tête. Mais il ſemble que quand l'Ecriture parle du monoceros, c'eſt principalement de la licorne dont elle veut parler. Voyez *Licorne*.

MONTAGNES. La Judée étoit un pays de montagnes; mais les montagnes pour la plupart en étoient belles, fertiles & bien cultivées. Elles portoient des fruits, des oliviers, des vignes, du pâturage. Moïſe (1) dit que les rochers de ſes montagnes produiſent le lait & le miel, par une figure de diſcours, qui exagere leur fertilité. Il dit ailleurs (2) que les montagnes de la Paleſtine ſont des ſources d'excellentes fontaines, & que dans leurs entrailles on trouve des mines d'airain. En effet, nous apprenons de l'Hiſtoire qu'il y avoit autrefois de très-bonnes mines dans la Paleſtine & dans le Liban. Ariſtée, dans l'hiſtoire des ſeptante Interpretes, dit que ces mines ſubſiſterent juſqu'au regne des Perſes; & qu'alors les Gouverneurs de cette Province ayant fait entendre au Roi que la dépenſe que l'on y faiſoit excédoit le profit, furent cauſe qu'on les abandonna. Moïſe demandoit avec inſtance au Seigneur qu'il pût voir ces belles montagnes de la Judée, & le Liban (3) : *Videbo montem iſtum egregium, & Libanum.*

Voici les noms des principales montagnes dont il eſt parlé dans l'Ecriture, & dont nous avons dit quelque choſe ſous l'article de chacune d'elles en particulier.

Liſte des montagnes les plus célebres dont il eſt parlé dans l'Ecriture.

Le mont Séir (4), ou d'Idumée.

Le mont Horeb (5), près de Sinaï, dans l'Arabie Pétrée.

Le mont Sinaï (6), dans l'Arabie Pétrée.

Le mont Hor (7), dans l'Idumée.

Le mont de Gelboé (8), au midi de la vallée de Jezrael.

Le mont Nébo (9), partie des montagnes d'Abarim.

Le mont Thabor (10), dans la baſſe Galilée, au nord du Grand Champ.

La montagne d'Engaddi (11), près de la mer morte.

Le mont Liban (12), & l'Antiliban.

Le mont Calvaire (13), où Jeſus-Chriſt fut crucifié, au couchant ſeptentrional de Jéruſalem.

Le mont Garizim (14), où étoit le Temple des Samaritains.

Le mont Hébal (15), voiſin de Garizim.

Le mont de Galaad (16), au-delà du Jourdain.

Le mont d'Amalech (17), dans la Tribu d'Ephraïm.

Le mont Moria (18), où le Temple fut bâti.

Le mont de Pharan (19), dans l'Arabie Pétrée.

Le mont Gaas (20), dans la Tribu d'Ephraïm.

Le mont des Oliviers (21), autrement la montagne de Scandale.

Le mont Phaſga (22), au-delà du Jourdain.

---

(1) *Deut.* XXXII, 13. (2) *Deut.* VIII, 7, 9. (3) *Deut.* III, 25. (4) *Geneſ.* XVI, 6. (5) *Deut.* I, 2. (6) *Deut.* XXXIII, 2. (7) *Num.* XX, 22. (8) 2. *Reg.* I, 21. (9) *Num.* XXXII, 3. (10) *Judic.* IV, 6. (11) *Joſue* XV, 62. (12) *Deut.* III, 25. (13) *Luc.* XXIII, 33. (14) *Judic.* IX, 7. (15) *Joſue* VIII, 30. (16) *Geneſ.* XXXI, 21, 23, 25. (17) *Jud.* XII, 15. (18) 2. *Par.* III, 1. (19) *Geneſ.* XIV, 6. *Deut.* I, 1. (20) *Joſue* XIV, 39. (21) *Luc.* XXI, 37. (22) *Num.* XXI, 20. *Deut.* XXXIV, 1.

Le mont Hermon (1), au-delà du Jourdain, près du Liban.

Le mont Carmel (2), ſur la Méditerranée, entre Dora & Ptolémaïde.

Il y a auſſi pluſieurs autres montagnes, qui ne ſont célebres que par les villes qui ſont aſſiſes ſur leur ſommet; comme Hébron, Samarie, Nazareth, Gabaon, Sophim, Silo, &c.

Les montagnes de Juda ſont principalement au midi de cette Tribu, tirant vers l'Idumée.

Les montagnes d'Ephraïm ſont répandues preſque dans toute l'étendue de cette Tribu, à l'exception de ce qui eſt ſitué ſur le Jourdain à l'orient, & ſur la Méditerranée au couchant.

Les montagnes de Galaad s'étendent du nord au midi, depuis le Liban ou le mont Hermon, juſqu'aux monts Séir, ou aux montagnes d'Idumée.

Les monts Abarim, Phaſga & Nébo, ne ſont qu'une chaîne de montagnes, qui s'étend de l'orient au couchant, depuis les monts de Galaad ou de Séir, juſques bien avant dans les plaines de Moab, à l'orient du Jourdain.

On peut voir ſur l'article de *Jéruſalem*, les montagnes qui étoient dans cette ville, ou autour d'elle. Les Hébreux donnoient volontiers aux montagnes l'épithete d'*éternelles* (3), parce qu'elles ſont auſſi anciennes que le monde.

Quelques Philoſophes ont douté qu'avant le Déluge il y ait eu des montagnes dans le monde. Ils prétendent que les montagnes n'ont été produites que par l'affaiſſement & l'éboulement des terres, cauſés par l'ouverture que les eaux, qui étoient ſous la terre, firent en différens endroits, pour inonder le globe terreſtre. Alors la ſurface de la terre inégalement hauſſée & rabaiſſée par les ſecouſſes que les eaux leur cauſerent, produiſit naturellement des montagnes & des vallées. C'eſt le ſyſtême propoſé par l'Auteur de *Telluris Theoria ſacra*. On peut voir ce que nous avons dit ſur *le Déluge*.

Mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'il y eut des montagnes dès le commencement du Monde. Moïſe en parlant du Déluge, & *de l'ouverture des ſources du grand abîme*, qui ſe fit alors, ne dit rien de ce prétendu bouleverſement de la ſuperficie de la terre. Il nous décrit le jardin d'Eden, & le cours des fleuves qui en ſortoient, à peu-près comme ils ſont encore à préſent. Or ſi ce renverſement dont on parle, étoit arrivé à la terre, on ne pourroit aujourd'hui reconnoître aucune trace de l'ancien Monde. De plus, Moïſe dit que les eaux qui couvroient d'abord au commencement du Monde, toute la ſuperficie de la terre, s'écoulerent, & ſe retirerent toutes en un lieu, à la voix du Seigneur, & qu'alors parut l'élément aride. Il y avoit donc dès-lors des hauts & des bas ſur la terre, pour que les eaux puſſent ſe retirer dans les lieux bas, & laiſſer les hauteurs à découvert. Enfin Moïſe parle des montagnes en deux endroits comme des choſes ſubſiſtantes avant le Déluge. Il dit que l'eau étoit de quinze coudées plus élevée que les plus hautes montagnes (4), & que l'Arche de Noé s'arrêta ſur les monts Ararat (5). Il y avoit donc alors des montagnes. De plus, il donne aux montagnes l'épithete d'anciennes & d'éternelles (6), *de vertice montium anti-*

(1) *Joſue* XI, 3. (2) *Idem.* XIX, 26. (3) *Geneſ.* XLIX, 26. *Deut.* XXXIII, 15. *Pſal.* LXXV, 5. (4) *Geneſ.* VII, 19, 20. (5) *Geneſ.* VIII, 4, 5. (6) *Deut.* XXXIII, 15.

quorum, *de pomis collium æternorum*, voulant insinuer qu'elles étoient aussi anciennes que le Monde.

Le Psalmiste (1) parlant de la création du Monde, marque positivement les montagnes : *Avant que les montagnes fussent faites, & que la terre fût établie, vous êtes Dieu dans toute la suite des générations* : Et ailleurs d'une maniere encore plus expresse (2) : *Vous avez fondé la terre sur un fondement solide. L'abîme la couvroit comme un manteau ; les eaux étoient répandues sur les montagnes. Au son de vos menaces elle s'est enfuie ; les montagnes s'élevent, & les vallons s'abaissent dans le lieu que vous leur avez marqué.* Et Salomon dans les Proverbes (3) parlant de la Sagesse : *Je suis de toute éternité, & avant que la terre fût créée. L'abîme n'étoit pas encore, & les fontaines n'avoient pas encore paru que j'étois déjà conçue. Je suis produite avant les montagnes & les collines.*

MOPHIM, fils de Benjamin. (4) C'est le même qui est appelé *Supham* ou *Schephupham*. *Num.* XXVI, 38.

MORASTHI, patrie du Prophete Michée. *Morasthi* s'appelle autrement *Maresa* ou *Morasteth*. Voyez *Maresa*.

MORIA, montagne sur laquelle le Temple de Jérusalem fut bâti par Salomon (5). On croit que c'est au même endroit qu'Abraham fut prêt d'immoler Isaac (6), quoique cela souffre de grandes difficultés. Les Samaritains au lieu de *Moria*, dans la Genese, XXII, 2, lisent *Moré* ; & ils prétendent que Dieu envoya Abraham près de Sichem, où étoit certainement *Moré*, *Genes.* XII, 6, & *Deut.* XI, 30, & que ce fut sur le mont Garizim que Isaac fut mené, pour y être immolé.

LA MORT, *Mors*. L'homme ayant mangé du fruit défendu, encourut la peine de mort, pour lui & pour toute sa postérité. Il mourut aussi-tôt de la mort de l'ame ; & dès ce moment, il fut sujet à la mort du corps, qu'il ne souffrit que long-temps après. S'il étoit demeuré fidelle à Dieu, & qu'il n'eût point violé le précepte qu'il lui avoit donné de ne point manger du fruit défendu, il ne seroit point mort, & l'usage du fruit de l'arbre de vie l'auroit conservé dans une santé constante & heureuse ; & après avoir vécu long-temps sur la terre, Dieu l'auroit transporté comme Enoch & Elie, dans une vie absolument immortelle. Les Peres & les Conciles enseignent que sans le péché, Adam ne seroit pas mort : mais les Rabbins croient qu'après avoir très-long-temps vécu, son ame se seroit séparée de son corps, sans douleur & sans violence, par le baiser du Seigneur, pour aller jouir d'une vie encore plus heureuse dans l'éternité & l'immortalité.

Il est indubitable que c'est par la jalousie & la malice du Démon, que la mort est entrée dans le Monde (7) ; *Invidiâ Diaboli mors introivit in orbem terrarum* ; & que le péché d'Adam a causé la mort à ce premier pere & à nous tous ; (8) *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, & per peccatum mors ; & ita in omnes homines mors pertransivit.* Saint Augustin (9) distingue deux sor-

(1) *Psalm.* LXXXIX, 2. (2) *Psalm.* CIII, 6, 8. (3) *Prov.* VIII, 25. (4) *Genes.* XLVI, 21. (5) 2. *Par* III, 1. (6) *Genes.* XXII, 2, 14. (7) *Sap.* II, 24. (8) *Rom.* V, 12. (9) *Aug. l.* 6. *Oper. imperf. contra Julian, c.* 30.

tes d'immortalité dans l'homme, l'une grande, & l'autre moindre. La grande & la plus parfaite immortalité conſiſte à ne pouvoir mourir; Dieu & les Anges jouiſſent de cette heureuſe prérogative: La moindre immortalité conſiſte à pouvoir ne pas mourir. C'eſt celle dont Adam jouiſſoit dans l'état d'innocence. Il pouvoit, en demeurant dans l'obéiſſance qu'il devoit à ſon Créateur, éviter la mort, en uſant du fruit de l'arbre de vie; & de ce moindre degré d'immortalité, il pouvoit parvenir à celui de ne point mourir, qui eſt l'état des Bienheureux après la réſurrection. Il fut donc chaſſé du Paradis après ſon péché, afin qu'il ne mangeât point du fruit de l'arbre de vie, qui lui auroit procuré une vie éternelle. *Diſcerne immortalitatem majorem ſcilicet à minore; nam & iſta non abſurde immortalitas dicitur, quâ poteſt quiſque non mori, ſi non faciat unde moriatur. In hac immortalitate fuit Adam. Hanc immortalitatem merito prævaricationis amiſit. Hæc ei ſubminiſtrabatur de ligno vitæ, à quo non eſt prohibitus, quando legem bonam ne peccaret, accepit, ſed quando malâ voluntate peccavit; nunc enim de Paradiſo ejectus eſt, ne extenderet manum ad lignum vitæ, & manducaret, & viveret in æternum.*

Les Sociniens prétendent que le premier homme étoit créé mortel, & que le péché n'a apporté en cela aucun changement à ſa condition. Ils prétendent même s'appuyer de l'autorité des Rabbins (1). Mais ceux-ci ſoutiennent nettement que ſi nos premiers Peres euſſent perſévéré dans l'innocence, ils euſſent toujours vécu. Menaſſé Ben-Iſrael (2) qui vivoit au milieu du ſiecle paſſé, ſoutient que l'immortalité du premier homme eſt fondée ſur l'Ecriture, & que pluſieurs fameux Rabbins qu'il cite, ſont de ce ſentiment. Il montre que cette immortalité d'Adam s'accorde avec la raiſon, puiſqu'Adam n'avoit aucune cauſe intérieure qui le pût faire mourir, & qu'il n'avoit rien à craindre du dehors, vivant dans un lieu délicieux & agréable, où tout lui étoit ſoumis, & que le fruit de vie, dont il ſe devoit nourrir, augmentoit ſa force, & entretenoit ſa ſanté. Les Rabbins ſoutiennent que cet arbre de vie étoit d'une groſſeur prodigieuſe, que toutes les eaux de la terre ſortoient de ſon pied; que quand on auroit marché cinq cents ans, on auroit eu peine à en faire le tour: ce ſont des exagérations ou des expreſſions figurées. Mais ils ne doutent point qu'il n'eût une vertu vivifiante, & que par une qualité naturelle que Dieu lui avoit donnée, il ne pût conſerver l'homme dans un état d'immortalité; & que ce fut pour empêcher qu'il n'en mangeât, & qu'il ne vécût éternellement, que Dieu chaſſa du Paradis le premier homme après ſa déſobéiſſance.

Jeſus-Chriſt par ſa mort a vaincu la mort, & nous a mérité la béatitude & l'immortalité bienheureuſes. Ce n'eſt pas à dire qu'il ait rendu notre ame immortelle, de mortelle qu'elle fut auparavant, ni qu'il nous ait mérité la grace de ne pas mourir; il n'a rien changé dans la nature de notre ame, & n'a pas jugé à propos de nous diſpenſer de la néceſſité de mourir: mais il nous a rendu la vie de la grace, & nous a mérité par ſa réſurrection l'immortalité bienheureuſe, pourvu que les mérites de ſon ſang & de ſa mort nous

(1) M. Baſnage, hiſt. des Juifs, t. 4, l. 6, c. 12, p. 197, 198. Edit. de Paris. (2) *Menaſſe Ben-Iſrael. de Reſurrect. l. 3, c. 11.*

ſoient appliqués par la foi & par les Sacremens, & que par notre faute nous ne rendions pas vaine la volonté qu'il a de ſauver tous les hommes.

Quant à la réſurrection des morts, nous en parlerons ſous le titre de *Réſurrection.*

Le nom de *mort*, ſe prend dans l'Ecriture non-ſeulement pour la mort du corps, & pour celle de l'ame; pour *la premiere mort*, qui eſt celle qui arrive lorſque l'ame ſe ſépare du corps; & pour *la ſeconde mort*, qui eſt celle de la damnation éternelle, mais auſſi pour un grand danger, un danger éminent de mort, pour la peſte & les maladies contagieuſes, pour le poiſon, pour un grand malheur. On dit *les portes de la mort*, pour le tombeau & pour l'état des morts après cette vie; les vaſes ou *les inſtrumens de la mort*, pour des armes meurtrieres & dangereuſes; *les liens* ou *les pieges de la mort*, pour les pieges que l'on tend à ſon ennemi pour le faire mourir; *un fils de mort*, pour un homme qui mérite la mort, ou qui eſt condamné à la mort; *la pouſſiere de la mort*, pour l'état où un mort eſt réduit dans le tombeau. *L'amour eſt fort comme la mort*, dit Salomon (1); nul ne réſiſte à la mort, ni à l'amour.

MORT, *Mortuus*, le Mort. Nous croyons que les Hébreux ſous ce nom, entendoient quelquefois le faux Dieu *Adonis.* C'eſt en ce ſens que nous expliquons ces paroles de Moïſe (2): *Soyez les enfans du Seigneur votre Dieu; vous ne vous ferez point d'inciſions, & vous ne vous raſerez point entierement la tête pour le Mort.* C'eſt qu'on pratiquoit toutes ces choſes dans le *deuil d'Adonis.* Et dans un autre endroit (3), les Iſraélites venant préſenter leurs prémices au Seigneur, font cette profeſſion: *Je n'ai point mangé de ceci dans mon deuil, je n'en ai point employé pour une choſe impure, je n'en ai point conſumé pour les funérailles;* l'Hébreu à la lettre, *je n'en ai rien donné au mort*, apparemment à Adonis. *Les ſacrifices des morts*, dont parle le Pſalmiſte (4), & auxquels il dit que les Hébreux participerent dans l'abomination de *Béelphégor*, ſont auſſi, comme nous le croyons, des ſacrifices que l'on offroit en l'honneur de Béelphégor. Voyez notre Diſſertation ſur *Béelphégor*, imprimée à la tête du Commentaire ſur les Nombres.

MORT, *Mortuus*, *cœna mortui.* Les Hébreux étant perſuadés de l'immortalité de l'ame, & de la réſurrection future, il n'eſt pas étrange qu'ils aient eu beaucoup de conſidération pour les morts. Ils regardoient comme un ſouverain malheur d'être privés de la ſépulture (5), & les plus gens de bien ſe faiſoient un devoir d'enſevelir les morts, de faire leurs obſéques, de porter à manger ſur leurs tombeaux, afin que les pauvres en profitaſſent (6).

Lorſqu'un Iſraélite venoit à mourir dans une maiſon, ou dans une tente, tous ceux qui s'y trouvoient, & tous les meubles qui y étoient, contractoient une ſouillure qui duroit ſept jours (7). Tous ceux auſſi qui à la campagne, touchoient le corps d'un mort de lui-même, ou tué; ceux qui touchoient ſes os, ou ſon ſépulcre, étoient auſſi impurs pendant ſept jours; & voici la ma-

(1) *Cant.* VIII, 6. (2) *Deut.* XIV, 1. (3) *Deut.* XXVI, 14. (4) *Pſalm.* CV, 28. (5) *Jerem.* VIII, 2, XXII, 14. *Eccle.* VI, 3, 2. *Macc.* V, 10. (6) *Tob.* I, 20, 11, 10, VI, 18. (7) *Num.* XIX, 14, 15.

niere dont cette ſouillure s'expioit. On prenoit de la cendre d'une vache rouſſe immolée par le Grand-Prêtre au jour de l'expiation ſolemnelle (1). On en jetoit dans un vaſe plein d'eau, & un homme exempt de ſouillure, trempoit un bouquet d'yſſope dans cette eau, & en arroſoit les meubles, la chambre & les perſonnes ſouillées. On faiſoit cette cérémonie le troiſieme & le ſeptieme jour. Mais outre cela, il falloit que celui qui avoit contracté cette ſouillure, ſe baignât tout le corps, & lavât ſes habits le ſeptieme jour; après quoi, il étoit cenſé parfaitement purifié.

Les Rabbins (2) enſeignent que l'on ne contractoit point de ſouillure dans les funérailles, à moins que le mort ne fût un Iſraélite; car pour les Gentils, diſent-ils, ils ſouillent pendant leur vie ceux qui les approchent; mais après leur mort, leur cadavre demeure pur, & n'imprime aucune impureté. Les Iſraélites au contraire pendant leur vie exhalent une odeur de pureté, qui ſanctifie ceux qui s'en approchent: mais après leur mort, leur ame & le Saint-Eſprit les ayant quittés, ils ne ſont plus propres qu'à répandre l'infection & la ſouillure. Les regles que nous avons rapportées, pour la purification de ceux qui avoient touché un mort, ou aſſiſté à des funérailles, ne s'obſervent plus depuis la deſtruction du Temple, & depuis qu'on ne fait plus le ſacrifice de la vache rouſſe. Ainſi les Juifs ne ſe tiennent plus ſouillés par aucun mort. Voyez Léon de Modene, Cérém. des Juifs, p. 1, c. 8.

Tous ceux qui ſe trouvent préſens au lieu où un malade vient d'expirer, déchirent leurs habits, ſuivant la très-ancienne coutume des Hébreux; mais on n'en déchire d'ordinaire que l'extrêmité, & de la largeur de la main, moins pour marquer une vive douleur, que par cérémonie. Si la déchirure eſt faite pour un parent, on ne la recoud point; ſi c'eſt pour un étranger, on peut la recoudre au bout de trente jours. C'eſt un ancien uſage de répandre dans la rue toute l'eau qui ſe trouve dans la maiſon, & dans le voiſinage. Les Rabbins diſent que l'Ange exterminateur a lavé dans ces eaux le glaive meurtrier dont il a tué le malade, & qu'il leur a communiqué un poiſon mortel. Après cela, on met le mort étendu ſur le pavé, on lui replie le pouce dans la main, on allume un cierge aux pieds ou à la tête du mort. Enſuite on lave le corps, on lui met une chemiſe, & ſur la chemiſe, un autre habit de fine toile, dont il ſe revêtoit le jour de l'expiation ſolemnelle; puis ſon *taled*, qui eſt une piece d'étoffe quarrée, avec des houpes. Enfin on lui met un bonnet blanc ſur la tête, & en cet état, il eſt enfermé dans le cercueil.

Dans la Paleſtine anciennement, il paroît que les perſonnes de quelque diſtinction, & qui en avoient le moyen, faiſoient embaumer leurs corps: mais cet uſage ne fut jamais général. St. Jean (3) remarque que notre Seigneur fut enveloppé de linges, & frotté d'aromates, comme c'eſt la coutume des Juifs: *Sicut mos eſt Judæis ſepelire.* Nous liſons que l'on brûla ou avec le corps, ou auprès du corps de quelques Rois de Juda (4), quantité d'aromates; mais on ne peut pas aſſurer qu'il

(1) *Num.* XIX, 3, 4, 5, 6. (2) *Joan. Nicolai de Sepulcris Hebr. l.* 3, *c.* 3. Baſnage, Hiſt. des Juifs, l. 7, c. 25. (3) *Joan.* XIX, 39. (4) 2. *Par.* XXI, 19, & XVI, 14. *Jerem.* XXXIV, 5.

y ait eu aucun uſage uniforme ſur cela. Après que le corps a été quelque-temps expoſé, les parens s'aſſemblent pour le porter en terre. On l'emporte les pieds devant, ſelon les Rabbins. Anciennement ils avoient des pleureuſes à gage, & des joueurs d'inſtrumens lugubres, qui accompagnoient le convoi (1). Les Rabbins diſent qu'il n'étoit pas permis à un Iſraélite d'avoir moins de deux joueurs d'inſtrumens aux obſeques de ſa femme, ſans compter la pleureuſe à gage, qui y étoit toujours. Ceux qui rencontroient une pompe funebre, devoient par honneur ſe joindre à elle (2), & mêler leurs plaintes à celles des parens du mort. C'eſt à quoi le Sauveur ſemble faire alluſion, lorſqu'il dit (3): *Nous avons fait des lamentations, & vous n'avez point pleuré avec nous.* Et ſaint Paul veut qu'on pleure avec ceux qui pleurent (4), & qu'on ſe réjouiſſe avec ceux qui ſe réjouiſſent.

Lorſqu'on eſt arrivé au cimetiere, on place le cercueil à terre; puis ſi le mort eſt de quelque conſidération, quelqu'un de la compagnie fait ſon éloge. Après cela, ils font dix fois le tour de la foſſe, en récitant une aſſez longue priere, qui commence par ces paroles (5): *Le Dieu fort; ſon œuvre eſt parfaite, &c.* Enſuite on deſcend le mort dans la foſſe, le viſage tourné vers le Ciel. Les plus proches parens jettent les premiers de la terre ſur le mort, puis on remplit la foſſe avec une pêle. Ils ſe retirent du cimetiere, marchant en arriere, & arrachant trois fois de l'herbe, ils la jettent derriere le dos, en diſant: *Ils fleuriront comme l'herbe de la terre.* Ils croient que tous les corps des Juifs ſe rendent dans la Paleſtine par des conduits ſouterrains, (6) ce qu'ils appellent, *le roulement des morts*, ou, *le roulement des cavernes.* Ils eſperent reſſuſciter, & jouir de la béatitude en ce pays-là. Ils ne croient pas que l'ame du mort ſoit reçue dans un lieu de repos, avant que le corps ſoit réduit en pouſſiere. Ils s'imaginent que pendant l'année qui ſuit ſon décès, elle va ſouvent viſiter ſon corps dans le tombeau. On peut conſulter notre Diſſertation *ſur les funérailles des Hébreux*, à la tête de l'Eccléſiaſtique.

MORTS. Etat des Morts après leur décès. Voyez ci-devant *Ames.*

MORTS. *Prieres pour les Morts.* Voyez *Priere. Purgatoire.*

I. MOSA, fils de Caleb & de ſa concubine ou femme du ſecond rang, nommée *Epha.* 1 *Par.* II, 46.

II. MOSA, fils de Balé & de Hodés. 1 *Par.* VIII, 9.

III. MOSA, fils de Zamri, & pere de Banaa, de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* VIII, 36.

MOSEL, ville dont parle Ezéchiel (7) & dont on ignore la ſituation. On peut traduire l'Hébreu d'Ezéchiel comme a fait la Vulgate: *Dan & Græcia, & Moſel*, ou *Dan & Javan d'Oźel.* Bochart (8) croit que *Javan d'Oźel* ou *Uźal*, ſont deſcendans de *Javan*, dont la demeure étoit à Uzal ville de l'Arabie. Les Septante au lieu de *Javan*, ont lu *Jaïn*, du vin. Ils ne liſent pas *Moſel*, mais ſeulement *Aſel* ou *Aſuel.* Le Syriaque: *Dan & Javan d'Uźel.* L'Arabe: *Ils apportoient à vos foires*

(1) *Vide Jerem.* IX, 17, 18. *Matth.* IX, 23. *Joſeph. de Bello, l.* 3, *c.* 15. *Miſna tit. Chetuboth. c.* 4, *Gemarr. Babyl. ibidem.* (2) *Joſeph. l.* 2, *contra Appion. p.* 1075. (3) *Luc.* VII, 32. (4) *Rom.* XII, 15. (5) *Deut.* XXXII, 4. (6) *Rab. Salomon in Geneſ.* XLVII, 26. *Abarbanel, alii.* (7) *Ezech.* XXVII, 19. ודן ויון מאזל (8) *Bochart. Phaleg. l.* 2, *c.* 22.

du vin d'Aïl. Le Chaldéen : *Dan & Javan vous apportoient en troupes des marchandiſes, &c.* Je crois qu'il y a quelque altération dans ce paſſage. *Dan & Javan* ſont trop éloignés de demeure, pour être joints enſemble.

MOSERAH, ou *Moſeroth* (1), eſt apparemment le même que *Haſera* ou *Haſeroth* (2), un des campemens des Iſraélites dans le déſert. Il étoit au voiſinage de Cadès, & du mont *Hor*, où mourut Aaron.

MOSOC, ſixieme fils de Japhet (3). On l'appelle auſſi *Meſech*. On croit qu'il eſt le pere des *Moſques*, peuple qui demeure entre l'Ibérie & l'Arménie. D'autres croient que les Moſcovites ſont deſcendus de *Moſoc*; & c'eſt le ſentiment qui nous paroît le plus probable. Voyez les Commentateurs ſur la Géneſe, Chap. X, ℣. 2, & Ezéchiel XXVII, 13, XXXII, 26, XXXVIII, 2, 3 & XXXIX, 1.

I. MOSOLLAM, fils de Zorobabel, de le Tribu de Benjamin. 1 *Par.* IX, 7.

II. MOSOLLAM, fils de Sephatia. 1 *Par.* IX, 8.

III. MOSOLLAM, fils d'Abigaïl. 1 *Par.* V, 13.

IV. MOSOLLAM, fils de Moſollamith. 1 *Par.* IX, 12.

V. MOSOLLAM, un des deſcendans de Caath. 2 *Par.* XXXIV, 12, vivoit ſous le Roi Joſias.

VI. MOSOLLAM, fils de Beſodia. 2 *Eſdr.* III, 6.

VII. MOSOLLAM, fils de Barachias. 2 *Eſdr.* III, 4.

MOSOLLAMIA, pere de Zacharie, Lévite & Portier du Temple. 1 *Par.* IX, 21.

MOSOLLAMITH, pere de Moſollam, & fils d'Emmer. 1 *Par.* IX, 12.

I. MOSOLLAMOTH, pere de Barachias. 2 *Par.* XXVIII, 12.

II. MOSOLLAMOTH, pere d'Ahazi. 2 *Eſdr.* XI, 13.

MOUCHES, inſecte volant fort connu, & déclaré impur dans la Loi de Moïſe (4) : *Tout animal qui a pluſieurs pieds, & qui marche ſur ſon ventre ſur la terre, ſera impur.* Les Philiſtins adoroient le Dieu Mouche ſous le nom de *Béelſébub*. Les Egyptiens rendoient auſſi un culte ſuperſtitieux à l'eſcarbot, & on voit la mouche ſur quelques médailles Phéniciennes, comme auſſi ſur la ſtatue de la Déeſſe Diane d'Epheſe (5). L'Auteur du Livre de la Sageſſe (6) après avoir dit que Dieu envoya des mouches & des guêpes contre les Amorrhéens & les Chananéens, pour les chaſſer petit-à-petit de leur pays, ajoute que Dieu les châtia par les mêmes animaux à qui ils rendoient des honneurs divins. Ils adoroient donc la mouche, auſſi-bien que les Philiſtins. Voyez ci-devant *Béelſébub*. Le Seigneur avoit promis à ſon peuple (7) qu'à ſon entrée dans la terre de Chanaan, il envoyeroit contre les Chananéens une armée de mouches & de guêpes, pour les chaſſer de leur pays. C'eſt ce qu'il exécuta en effet, comme on le voit par Joſué, & par le Livre de la Sageſſe; & on ne peut pas douter que pluſieurs Chananéens n'aient effectivement quitté leur pays, pour ſe garantir de ces fâcheux inſectes. On peut voir ci-devant l'article *Miel*, où nous parlons des *Abeilles*.

MOUCHETTES, *Emunctoria.*

(1) *Num.* XX, 33, XXXIII, 30. (2) *Num.* XI, 34, XII, 1, XXXIII, 17, 18 (3) *Geneſ.* X, 2. (4) *Luc.* XI, 42. (5) *Vide Claud. Menite. Symbolic. Dianæ Epheſiæ Statuam. l.* 7, *p.* 391. *Cronov.* (6) *Sap.* XII, 8. (7) *Exod.* XXIII, 28. *Deut.* VII, 20. *Joſue* XXIV, 12. *Sap.* XII, 8.

Les mouchettes dont il eſt parlé dans l'Ecriture (1), ſervoient à moucher les lamperons du grand chandelier d'or à ſept branches, qui étoient dans le Saint. Leur matiere étoit d'or, & leur forme étoit apparemment comme les pincettes dont nous nous ſervons pour moucher nos lampes. Le terme de l'Original vient d'une racine, qui ſignifie *prendre*, pincer, ſerrer, recevoir.

MOUTONS, Agneaux, Brebis; c'eſt par abus, ou par licence que nous traduiſons par *Moutons*, l'Hébreu *Car* ou *Sch*, & le Latin *Agnus*; car on ſait que les Hébreux ne coupoient point leurs animaux. L'agneau ou le Mouton étoit une victime ordinaire dans l'ancienne Loi. Moïſe ne manque pas, lorſqu'il parle de ces ſortes de victimes, de marquer qu'il faut mettre la queue toute entiere ſur le feu de l'Autel (2). C'étoit la partie la plus délicate, & la plus eſtimée de cet animal. Dans l'Orient on voit des Moutons dont la queue eſt toute graiſſe, & peſe quelquefois juſqu'à 25 livres. Ceux de Tartarie, ſelon le témoignage de Jean Kinſon, ſont ſi groſſes, qu'elles peſent quelquefois 80 liv. Ceux de l'Indoſtan ont auſſi la queue large & peſante, & la laine fort courte & fort fine. La ſeule queue des Moutons de Madagaſcar peſe 15 ou 16 livres. Hérodote (3) dit qu'on voit en Arabie deux ſortes de Brebis tout-à-fait ſingulieres. Les unes ont la queue ſi longue, qu'elle peut aller juſqu'à trois coudées; & ſi on la laiſſe traîner à terre, elle ſe bleſſe, & il s'y forme des ulceres. C'eſt pourquoi les Bergers de ce pays-là ſont inſtruits à faire de petits chariots qu'ils mettent ſous la queue de ces Brebis, & qu'elles traînent par-tout où elles vont. Les autres Brebis ne ſont pas moins extraordinaires, elles ont la queue juſqu'à deux coudées, ou trois pieds de largeur. Busbeque dans ſon Voyage dit qu'on en voit de cette ſorte dans l'Aſie Mineure (4); *In eam aliquando magnitudinem accreſcrit, ut duas rotulas cùm media tabella ſubjici neceſſe ſit.*

Jacob étant en Méſopotamie occupé à paître les troupeaux de ſon beau-pere Laban (5), l'Ange du Seigneur lui apparut, & lui dit: *Leveʒ les yeux, & voyeʒ tous les mâles tachetés, marquetés, & de diverſes couleurs qui couvrent les femelles.* En même-temps il lui inſpira un ſecret pour faire naître des Moutons de diverſes couleurs par le moyen des branches d'arbre moitié pelées, & moitié avec leur écorce, qu'il mit ſur les canaux où l'on abreuvoit les Brebis & les Chevres. La choſe eſt rapportée aſſez au long au chap. XXX de la Géneſe, comme auſſi la maniere dont Laban varia, & changea diverſes fois la récompenſe qu'il avoit promiſe à Jacob. Nous ne nous arrêtons point ici ſur cela; nous nous contentons d'examiner trois choſes. La premiere, ſi l'artifice dont Jacob ſe ſervit dans cette occaſion, étoit naturel, ou miraculeux. La ſeconde, en quoi conſiſtoit la demande de Jacob; car le Texte n'eſt nullement clair ſur cet endroit. La troiſieme, ſi l'artifice dont Jacob ſe ſervit, eſt permis & légitime.

Quant à la premiere queſtion, on convient que les femelles des animaux ont reçu de la nature un très-grand pouvoir pour imprimer à leurs fruits certain penchant,

(1) *Exod.* XXV, 38, XXXVII, 23. מלקחים = (2) *Exod.* XXIX, 22. *Levit.* III, 9, VII, 3, VIII, 25, *&c.* = (3) *Herodot. l.* 3, *c.* 113. = (4) *Busbeq. ep.* 3. = (5) *Geneſ.* XXXI, 11, 13, 14.

certain éloignement, certaine figure, certaine couleur. On a sur cela un si grand nombre d'expériences, qu'il est impossible d'en douter. Les femmes l'expérimentent tous les jours; & on le voit aussi surtout dans les animaux domestiques, plus exposés que les autres à recevoir des impressions des différens objets qui se présentent à leurs yeux. Les Chevaux, les Chiens, les Chats, les Pigeons, les Poules, les Lapins domestiques, sont souvent de différens poils; & les petits d'ordinaire prennent la couleur de ce qui frappe vivement les yeux de la mere, au temps de la conception; c'est ce que les anciens & les nouveaux Philosophes ont remarqué (1); & c'est ce que S. Jérôme (2) & Saint Augustin (3), & la plupart des Commentateurs reconnoissent après eux sur la question que nous examinons. Il n'y a donc rien de miraculeux dans tout ce que fit Jacob; mais il y a du miracle dans l'apparition de l'Ange qui lui découvrit en songe un moyen naturel pour avoir des brebis de diverses couleurs.

Pour ce qui est de la seconde difficulté, nous croyons que Jacob demanda à Laban, 1°. tout ce qui devoit naître tacheté & de diverses couleurs, tant dans les brebis que dans les chevres. 2°. Ce qui devoit naître tout noir, ou avec quelques taches blanches; il abandonnoit à Laban tout ce qui naîtroit purement blanc, tant dans les brebis que dans les chevres. Après cela Laban & lui séparerent ce qui étoit entierement blanc tant dans les chevres que dans les brebis, & Laban laissa tous ces animaux sous la conduite de Jacob, dans la présomption qu'il n'en naîtroit que des agneaux ou des chevreaux d'une seule couleur: ce qui étoit faire la condition de Jacob la plus désavantageuse, & elle l'auroit été effectivement, s'il n'eût employé l'artifice pour suppléer à ce qui lui manquoit de ce côté-là. Les branches de diverses couleurs qu'il mit sur les abreuvoirs, ayant fait le même effet sur les yeux des brebis & des chevres, qu'auroient pu y faire les chevres & les brebis de diverses couleurs. Pour Laban, il prit sous sa garde tous les animaux qu'on présumoit devoir naturellement produire des petits de différentes couleurs.

Un second artifice de Jacob, fut d'exposer les branches dont il avoit ôté l'écorce, non en tout temps, ni à toutes sortes de brebis & de chevres; mais seulement de les exposer au printems, afin d'avoir les agneaux qui naîtroient en automne; & au contraire de laisser aller le cours ordinaire de la nature en automne, afin que Laban eût les agneaux conçus en automne, & nés au printems. Ou, selon quelques-uns (4), il n'exposoit ces branches qu'aux meilleures & aux plus vigoureuses bêtes de ses troupeaux, laissant les autres au cours ordinaire de la nature. De plus, on croit que quand le nombre des agneaux & des chevreaux de diverses couleurs fut assez grand, pour suppléer aux branches de diverses couleurs, il exposa en leurs places ces agneaux, & ces chevreaux, qui firent le même effet qu'avoient fait les branches de peupliers, ou de coudriers, dépouillées de leur écorce.

Sur la troisieme difficulté, on dit que Jacob usa d'une espece de supercherie envers Laban en transigeant avec lui. Laban prit

(1) *Aristot. problem. sect.* X. *Plin. l.* 7, *c.* 12. *Oppian de venat. l.* 1. (2) *Hieron. quæst. Hebr. in Genes.* (3) *Aug. qu.* 93, *in Genes. & l.* 18, *c.* 5, *de Civit. Dei.* (4) *Bochart. de animal. sacr.* . . . .

sans

ſans doute dans le ſens ſimple & naturel les propoſitions que Jacob lui fit de lui céder tout ce qui naîtroit de chevres & de brebis blanches, & de ne prendre pour lui que celles qui naîtroient noires, ou de différentes couleurs; & au lieu de ſuivre cet eſprit dans la pratique, il emploie un artifice inconnu à Laban, & duquel il ne ſe défioit pas, pour faire que la plus grande partie des agneaux & des chevreaux fuſſent pour lui. Cela paroît abſolument contre la bonne foi. Il ne ſert de rien de dire que Jacob a pu ſe faire juſtice contre la dureté & l'injuſtice de Laban, qui depuis tant d'années ne lui avoit donné aucune récompenſe de tous ſes travaux; car ſelon les regles de la bonne morale, nul ne ſe doit conſtituer juge en ſa propre cauſe, ni ſe faire juſtice à ſoi-même. De plus, dans la rigueur, qu'eſt-ce que Laban devoit à Jacob? Celui-ci ne s'étoit-il pas engagé de le ſervir quatorze ans pour ſes deux filles? Après ce terme, il ne tenoit qu'à Jacob de ſe retirer. Mais la meilleure raiſon pour la juſtification de Jacob, c'eſt que Dieu même l'a approuvée & la lui a inſpirée par ſon Ange (1). Ce Juge infiniment juſte voyoit de l'injuſtice dans Laban, puiſqu'il ſuggere à Jacob un moyen sûr de s'enrichir à ſes dépens, ſans que Laban dans la rigueur pût s'en plaindre. N'eſt-il pas permis à chacun d'employer l'induſtrie, l'art & le ſtratagême pour procurer ſes intérêts, ſur-tout avec des gens du caractere de Laban?

MOYSE. Voyez *Moïſe*. La meilleure orthographe eſt *Moyſés*, ou *Moüſés*, ou *Môſés*.

MUI, ou *Muid*, *Modius*. Saint Jérôme ſe ſert ſouvent du terme Latin *modius*, pour marquer l'*épha* (2), dans le Chap. 11, ℣. 17, du Livre de Ruth, il met que l'*épha* vaut *trois modins*, & 1 *Reg.* 1, 24, il traduit l'éphi par *tres modios*. Ailleurs (3) il traduit éphi par *amphoram*. Les Septante le traduiſent d'ordinaire par *menſuram*. Or l'*épha*, ou l'*éphi*, ou le *bathe*, comparé à nos meſures, contient vingt-neuf pintes, chopine, demi-ſettier, un poiſſon & un peu plus.

MULET, animal engendré de deux animaux de deux différentes eſpeces, d'un cheval & d'une ânesſe, ou d'un âne & d'une cavalle. Il y a beaucoup d'apparence que les Juifs ne firent point naître de mulets, puiſqu'il leur étoit défendu d'accoupler enſemble des animaux de différentes eſpèces (4): *Non facies coïre jumentum tuum cum alterius generis animantibus*. Mais il ne leur étoit pas défendu de s'en ſervir. Auſſi voit-on, ſur-tout depuis David (5), que les mules & les mulets ſont aſſez communs chez les Hébreux. Auparavant ils ne ſe ſervoient gueres que d'ânes ou d'ânesſes.

Quelques-uns (6) ont cru qu'Ana fils de Sébéon, un des deſcendans de Séir (7), trouva, étant dans le déſert, la maniere de faire naître des mulets par l'accouplement des animaux de différentes eſpeces. Ce ſentiment a été aſſez ſuivi dans l'antiquité. Mais ſaint Jérôme, qui le marque dans ſes Queſtions Hébraïques ſur la Géneſe, ne laiſſe pas de traduire: Qu'*Ana trouva des eaux chaudes dans le déſert, lorſqu'il paiſſoit les ânes de ſon pere*

(1) *Geneſ.* XXXI, 11, 12. (2) *Levit.* XIX, 36., XXVII, 16. *Deut.* XXV, 14, 15. *Judic.* VI, 19. *Ruth.* II, 17, *&c.* (3) *Zach.* V, 6, 7, 10. (4) *Levit.* XIX, 19. (5) 2. *Reg.* XIII, 29, XVIII, 9, *&* 3. *Reg.* I, 33, 38, 44, X, 25, XVIII, 5, *&c.* (6) *Vide Hieron. quæſt. Hebr. in Geneſ. & alios plures.* (7) *Geneſ.* XXXVI, 24. מצא את הימים Il ſemble que S. Jérôme ait lu חמים *Chamaïm*. Des bains d'eaux chaudes.

Sébéon. Les Traducteurs Grecs ont conſervé le mot Hébreu *Jamim*. Le Syriaque : Il trouva *une fontaine*. D'autres croient que Jémim ou Jamim ſignifie une ſorte de peuple, qu'Ana trouva ou qu'il attaqua, & qu'il défit. Ces *Jémim* pourroient bien être les mêmes que les *Emim*, marqués dans Moïſe. *Deut.* II, 10, 11.

MULTIPLICATION. Nous trouvons dans l'Ecriture pluſieurs exemples d'une multiplication miraculeuſe d'alimens ; par exemple, celle que fit Elie en faveur de la veuve de Sarepta, dont il multiplia la farine & l'huile qu'elle avoit en très-petite quantité ; en ſorte qu'elle lui ſuffit, à ſon fils & à Elie ſon hôte, tout le temps que dura la famine (1). Le ſecond exemple de multiplication eſt celui que fit Eliſée en faveur d'une veuve qui avoit été femme d'un Prophete, laquelle étant preſſée par les créanciers de ſon mari (2), s'adreſſa à Eliſée, pour en avoir quelque ſecours. Eliſée lui demanda ce qu'elle avoit dans ſa maiſon. Elle répondit qu'elle n'avoit qu'un peu d'huile pour s'en oindre. Eliſée lui dit : Allez, empruntez autant de vaſes vuides que vous pourrez de vos voiſins, rempliſſez-les de l'huile que vous avez, vendez cette huile pour payer vos créanciers, & vous & vos fils vivrez du reſte. Elle obéit, & l'effet ſuivit les promeſſes du Prophete. L'huile ne ceſſa de couler, que lorſqu'elle n'eut plus de vaſes pour la mettre. Le même Prophete multiplia vingt pains d'orge qu'on lui avoit apportés, en ſorte qu'il y en eut aſſez pour le repas de cent Propheres, qui s'étoient aſſemblés, & qu'il y en eut même de reſte (3).

Dans le nouveau Teſtament, on lit que Jeſus-Chriſt nourrit cinq mille hommes, ſans compter les femmes & les enfans, avec cinq pains d'orge ſeulement & deux poiſſons (4) ; en ſorte qu'il y en eut encore douze corbeilles de reſte. Dans une autre occaſion (5), il raſſaſia quatre mille hommes, ſans compter les femmes & les enfans, avec ſept pains & quelques petits poiſſons. Saint Auguſtin (6) compare cette multiplication que Jeſus-Chriſt fit des pains à celle que Dieu fait tous les jours d'une maniere non moins admirable, de quelques grains de ſemence, pour produire une infinité de fruits & de grains pour la nourriture de l'homme & des animaux. Mais comme à force de voir ces merveilles, que l'on peut appeler naturelles, on n'y fait plus d'attention, Dieu s'eſt réſervé certaines actions éclatantes, pour réveiller notre attention, & pour nous faire admirer ſa puiſſance : *Quia miracula ejus.... aſſiduitate viluerunt, ita ut vix nemo dignetur attendere opera Dei mira & ſtupenda in quolibet ſeminis grano, ſecundùm ſuam ipſam miſericordiam, ſervavit ſibi quædam quæ faceret opportuno tempore, præter uſitatum curſum ordinemque naturæ, ut non majora, ſed inſolita videndo ſtuperent, quibus quotidiana viluerant.*

On ignore la maniere dont s'eſt faite cette multiplication. Si c'eſt par une nouvelle création, ou par un changement ſubit des parties de la matiere adjacente ; ou enfin par un tranſport ſubit & imperceptible des parties de même nature, pour les joindre à celles qui étoient dans les mains des Apôtres, & pour en augmenter la quantité.

(1) 3. *Reg.* XVII, 10, 11, *&c.* (2) 4. *Reg.* IV, 1, 2, *&c.* (3) 4. *Reg.* IV, 42. (4) *Matth.* XIV, 17, *&c. Joan.* VI, 5, *&c.* (5) *Matth.* XV, 28. (6) *Aug. tract.* 24, *in Joan.*

St. Augustin (1) & St. Jérôme (2) ont cru que la multiplication des pains se fit entre les mains de Jesus-Christ; saint Chrysostome, Léontius & Euthyme, entre les mains des Apôtres. Saint Hilaire n'ose décider.

MUR, *Muraille*, *Parois*. Le Seigneur dit qu'il rendra le Prophete Jérémie comme un mur d'airain, pour s'opposer aux désordres de la Maison d'Israel (3). St. Paul appelle le Grand-Prêtre Ananias, *Parois blanchie* (4); voulant marquer son hypocrisie: ailleurs il dit que Jesus-Christ par sa mort a rompu le mur mitoyen qui nous séparoit de Dieu (5), ou plutôt, qu'il a abattu le mur qui séparoit le Juif & le Gentil, afin que ces deux peuples convertis en Jesus-Christ n'en fissent plus qu'un seul.

Autrefois on pendoit des boucliers aux murs des villes, & on les en détachoit en cas d'alarmes (6); *Parietem nudavit clypeus.*

Murus cocti lateris, ou *Murus fictilis* (7), signifie la ville d'Ar, Capitale des Moabites, autrement nommée *Kir-aroseth*, c'est-à-dire, *Ville de briques.*

MURMURE, plainte que l'on fait de quelque tort que l'on prétend avoir reçu. Saint Paul (8) condamne le murmure, qui a été si fatal aux Israélites murmurateurs: *Neque murmuraveritis, sicut quidam illorum murmuraverunt, & perierunt ab exterminatore.* Et le Sage (9): *Gardez-vous des murmures, qui ne peuvent servir de rien, & ne souillez point votre langue par la médisance, parce que la parole secrette ne sera point impunie.* En effet Dieu a puni très-sévérement les Hébreux murmurateurs dans le désert. Il fut plus d'une fois sur le point de les abandonner, & même de les exterminer, si Moïse n'eût désarmé sa colere par ses instantes prieres. Ils murmurerent aux Sépulcres de Concupiscence; & Dieu leur envoya des cailles pour leur nourriture: mais ils en avoient encore la chair entre les dents, que la fureur du Seigneur s'alluma contre eux, & en fit périr vingt-trois mille (10). Ils murmurerent encore après le retour des envoyés qui avoient parcouru la Terre promise, & le Seigneur les punit, en les privant du bonheur d'entrer jamais dans ce pays, & en les condamnant tous à mourir dans le désert (11). Ils furent encore punis d'un autre murmure par des serpens ailés que Dieu envoya contre eux, & qui en firent périr grand nombre (12). Le murmure de Marie sœur de Moïse, fut puni par la lepre qui parut sur tout son corps, & qui fut cause qu'on la fit demeurer sept jours hors du camp (13). Enfin le murmure & la révolte de Coré, Dathan & Abiron furent châtiés d'une maniere encore plus terrible, la terre s'étant ouverte pour engloutir les Chefs de la révolte, & le feu ayant consumé leurs complices (14).

MUSACH. Ce terme signifie à la lettre, *un voile*, *un couvert*, ou un ouvrage de métal jeté en fonte (15). On est assez partagé sur

(1) *Aug. in Joan. tract.* 24. (2) *Hieron. in Matth.* (3) *Jerem.* I, 18, XV, 20. (4) *Act.* XXIII, 3. (5) *Ephes.* II, 14. (6) *Isai.* XXII, 26. (7) *Isai.* XVI, 7, 11. (8) 1. *Cor.* X, 10. (9) *Sap.* I, 11. (10) *Num.* XI, 33, 34. *Psalm.* LXXVII, 30. (11) *Num.* XIV, 30, 31, *&c.* (12) *Num.* XXI, 4, 5, 6, *&c.* (13) *Num.* XII, 1, 2, 3, *&c.* (14) *Num.* XVI, 23. (15) *Levit.* XXVII, 4. עגל מסכה *Vitulus fusionis. Isai.* XXV, 7. המסכה חרסובה *Velamen. Velatum.* 4. *Reg.* XVI, 18. מוסך השבה *Musac sabbathi. Et* מוסך הפתח *Velum ostii. Exod.* XXXV, 15. *Item Isai.* XXII, 8. מוסך יהודה *Musach. Juda.*

la signification propre du *Musach de Juda* (1), que Manassé fit découvrir à l'approche du Roi de Babylone, & du *musach du Sabbat* (2), qu'Achaz fit tourner du côté du Temple, de peur du Roi d'Assur. Les uns ont cru que c'étoit un voile qui couvroit les parvis du Temple; les autres, que c'étoit une tente où les Prêtres sortis de semaine, se reposoient dans le Temple; d'autres, que c'étoit un tronc où l'on jetoit les offrandes pour les réparations du Temple. Nous croyons que c'étoit la tribune de bronze que Salomon avoit fait faire (3), & placer dans le Temple, & sur laquelle il se mettoit les jours de Fête. On donnoit le même nom à la tribune sur laquelle montoit un Prêtre dans les grandes Solemnités, pour lire la Loi au peuple.

Achaz craignant que le Roi Théglathphalassar ne vînt à Jérusalem, & n'enlevât cette tribune, qui étoit précieuse, & pour sa matiere, & pour sa forme, la fit ôter de sa place, & la fit mettre dans un endroit secret du Temple (4). Manassé, dans une pareille circonstance, fit arracher les lames de cuivre qui la couvroient. Le Grand-Prêtre Joïada voulant faire reconnoître pour Roi le jeune Joas, fit mettre autour de lui des gardes dans le Musac, qui étoit dans le Temple. Le Prince fut mis sur sa tribune, & les gardes placés tout autour.

MUSI, fils de Mérari, Chef de la famille des Lévites, nommés Musites. 1 *Par.* VI, 19. *Num.* III, 33.

MUSIQUE. Les anciens Hébreux avoient beaucoup de goût & d'inclination pour la musique & pour les instrumens. Ils l'employoient dans leurs cérémonies de Religion, dans leurs réjouissances publiques & particulieres, dans leurs festins, & même dans leurs deuils. Nous avons dans l'Ecriture des cantiques de joie, d'actions de graces, de louanges, de deuil; des épithalames ou des cantiques composés à l'occasion de quelque mariage fameux; comme le Cantique des Cantiques, & le Psaume XLIV, que l'on croit avoir été composés à l'occasion du mariage de Salomon; des cantiques lugubres, comme ceux que David composa à la mort de Saül & d'Abner, & les Lamentations que Jérémie fit à la mort de Josias; des cantiques pour célébrer l'avénement d'un Prince à la Couronne, comme le Psaume LXI. *Deus, judicium tuum Regi da*; des cantiques de victoire & d'actions de graces, comme celui que Moïse chanta après le passage de la mer rouge, celui de Débora & de Barac, & quelques autres. Enfin le Livre des Psaumes est un vaste Recueil de différentes pieces de musique composées sur toutes sortes de sujets par divers Auteurs inspirés. Nous ne parlerons point ici de la Poésie des Hébreux, ni de la nature des vers de ces divins cantiques; nous en dirons quelque chose ailleurs. Voyez *Poésie*.

La musique est très-ancienne dans le monde. Moïse (5) nous parle de Jubal, qui vivoit dès avant le déluge, & qui fut pere ou maître de ceux qui jouoient du *kinnor* & du *hugab*. Le premier signifie apparemment la lyre, & le second l'orgue ancienne, c'est-à-dire, une espece de flûte, composée de plusieurs tuyaux de différente grandeur, attachés l'un auprès de l'autre. Laban se plaint que Jacob son gendre l'ait quitté sans lui dire adieu, & sans lui donner le loisir de le conduire *au chant des*

(1) *Isai.* XXII, 8. (2) 4. *Reg.* XVI, 18. (3) 2. *Par.* VI, 13. (4) 4. *Reg.* XI, 6. (5) *Genes.* IV, 21.

cantiques (1), & au ſon des tambours & des cythares. Moïſe après le paſſage de la mer rouge, compoſe un cantique, le chante avec les hommes, pendant que Marie ſa ſœur le chante en danſant, & en jouant des inſtrumens, à la tête des femmes Iſraélites (2). Ce Légiſlateur fit faire des trompettes d'argent (3), pour en ſonner dans les ſacrifices ſolemnels, & dans les feſtins de Religion. David qui avoit beaucoup de goût pour la muſique, voyant que les Lévites étoient fort nombreux, & n'étoient plus occupés comme autrefois, à porter les ais, les voiles & les vaſes du Tabernacle, depuis que ſa demeure étoit fixée à Jéruſalem, en deſtina une grande partie à chanter & à jouer des inſtrumens dans le Temple.

Aſaph, Héman & Idithun étoient les Princes de la muſique du Tabernacle ſous David, & du Temple ſous Salomon. Aſaph avoit quatre fils, Idithun ſix, & Héman quatorze. Ces vingt-quatre Lévites, fils des trois grands Maîtres de la muſique du Temple, étoient à la tête de vingt-quatre bandes de Muſiciens, qui étoient fort nombreuſes, & qui ſervoient au Temple tour à tour. Leur nombre y étoit toujours grand, ſur-tout dans les grandes Solemnités. Ils étoient rangés autour de l'Autel des holocauſtes. Ceux de la famille de Caath occupoient le milieu; ceux de Mérari, la gauche; & ceux de Gerſon, la droite. Comme ils paſſoient toute la vie à apprendre, ou à exercer la muſique, ils devoient la ſavoir parfaitement; ſoit qu'ils jouaſſent ſimplement des inſtrumens, ou qu'ils chantaſſent de leur voix. Le Seigneur avoit abondamment pourvu à leur ſubſiſtance, & rien n'empêchoit qu'ils ne ſe perfectionnaſſent dans leur art, & qu'ils n'y réuſſiſſent.

Les Rois avoient auſſi leur muſique particuliere. Aſaph étoit grand Maître de la muſique du Roi David. *Il étoit*, dit l'Ecriture (4), *Prophete à la main du Roi.* Et Berzellaï diſoit à David (5): *Suis-je d'un âge à prendre plaiſir aux voix des muſiciens & des muſiciennes?* Dans le Temple même, & dans les cérémonies de Religion, on voyoit des muſicieunes, auſſi-bien que des muſiciens. C'étoient pour l'ordinaire les filles des Lévites. Héman avoit douze fils, & trois filles, qui ſavoient la muſique (6). Le Pſeaume IX, eſt adreſſé à *Ben* ou *Banaïas*, Chef de la bande des jeunes filles qui chantoient au Temple. Eſdras dans le dénombrement qu'il fait de ceux qu'il ramene de la captivité, compte deux cents, tant chantres, que muſiciennes (7). Le Paraphraſte Chaldéen ſur le Chapitre II, V. 8 de l'Eccléſiaſte, où Salomon dit qu'*il s'eſt fait des muſiciens & des muſiciennes*, l'entend des muſiciennes du Temple. Dans le premier Livre des Paralipomenes (8), il eſt dit dans l'Hébreu, que Zacharie, Oziel & Sémiramoth, préſidoient à la ſeptieme bande de la muſique, qui étoit la bande des jeunes filles.

Quant à la nature de leur muſique, nous n'en pouvons juger que par conjecture, parce que depuis long-temps elle eſt perdue, & hors d'uſage. Mais il y a aſſez d'apparence que ce n'étoit qu'un mêlange de pluſieurs voix, qui chantoient toutes ſur le même ton, chacune ſelon ſa force & ſa portée; & qu'il n'y avoit pas parmi eux ces différens accords, & cette com-

(1) *Geneſ.* XXXI, 27. (2) *Exod.* XV, 1, 20. (3) *Num.* X, 2. (4) 1. *Par.* XXV, 2. (5) 2. *Reg.* XIX, 35. Voyez auſſi *Eccle.* II, 8. *Feci mihi cantores & cantatrices.* (6) 1. *Par.* XXV, 5. (7) 1. *Eſdr.* II, 66, 67, & 2. *Eſdr.* VII, 67. (8) 1. *Par.* XV, 20.

binaiſon de pluſieurs voix & de pluſieurs tons, qui forment notre muſique compoſée. Il eſt très-probable auſſi que pour l'ordinaire le ſon des inſtrumens accompagnoit les voix. Mais s'il eſt permis d'inférer la beauté de leur muſique par ſes effets merveilleux, & par la grandeur, la majeſté, la beauté des choſes qui ſont renfermées dans leurs cantiques, il faut convenir que leur muſique devoit être très-excellente & très-parfaite. Tout le monde ſait que David par le ſon de ſa harpe, diſſipoit la mélancolie de Saül, & qu'il chaſſoit le mauvais eſprit qui l'agitoit (1). Ce même Saül ayant envoyé du monde pour arrêter David, qui s'étoit retiré au milieu d'une troupe de Prophetes à Najoth de Ramatha, ces envoyés n'eurent pas plutôt entendu le ſon des inſtrumens des Prophetes, qui chantoient & qui jouoient, qu'ils furent tout d'un coup comme tranſportés par un enthouſiaſme divin, & commencerent à faire comme eux (2). Une ſeconde compagnie que Saül y envoya, en fit de même. Enfin ce Prince y étant venu lui-même, fut ſaiſi de l'Eſprit divin, & commença à faire tous les mouvemens que font les hommes inſpirés, avant même qu'il fût arrivé au lieu où étoient les Prophetes. Le Prophete Eliſée ſe trouvant un peu ému, fit venir un joueur d'inſtrumens pour calmer ſon humeur, & pour le mettre en état de recevoir l'impreſſion de l'Eſprit divin (3). On peut voir notre Diſſertation ſur la muſique des Hébreux, à la tête du ſecond Tome ſur les Pſeaumes.

Les inſtrumens de muſique des anciens Hébreux, ſont peut-être ce qu'il y a eu juſqu'ici de plus inconnu dans le Texte des Ecritures. Les Rabbins n'en ſavent pas plus ſur cet article, que les Commentateurs les moins inſtruits des affaires des Juifs. On ne peut lire ſans quelque pitié, ce qu'ils diſent la plupart ſur certains termes inconnus qui ſe trouvent dans les titres des Pſeaumes, & qu'ils prennent au haſard pour des inſtrumens de muſique. De ce nombre ſont, par exemple, *neghinoth*, *hannechiloth*, *haſcheminith*, *ſiggaion*, *gittith*, *halmoth*, *michtam*, *haïeleth haſchachar*, *ſchoſchanim*, *&c.* Mais ſi l'on veut examiner les choſes de plus près, on trouvera que les Hébreux ont un bien moindre nombre d'inſtrumens de muſique, & qu'on peut les réduire à trois claſſes. 1°. Les inſtrumens à cordes. 2°. Les inſtrumens à vent, ou les diverſes ſortes de flûtes; & 3°. les différentes eſpeces de tambours.

Les inſtrumens à cordes ſont *le nable* (4), *le pſaltérion*, ou *Pſanneterim* (5); & ces trois inſtrumens ne ſont apparemment que la même choſe. Ils ont quelque rapport avec la harpe & la *cythare ancienne*, ou *le haſur* (6), c'eſt-à-dire, avec l'inſtrument à dix cordes. L'un & l'autre étoient à peu près de la figure d'un Delta, Δ: mais le *pſaltérion* ou *nable* étoit creux par le haut, & ſe touchoit par le bas; au lieu que la cythare, ou l'inſtrument à dix cordes, ſe touchoit par le haut, & étoit creux par le bas. L'un & l'autre ſe touchoient avec l'archet & avec les doigts.

Le *Cinnor* (7) ou *lyre antique*, étoit tantôt à trois, tantôt à ſix, & tantôt à neuf cordes. Ces cordes étoient tendues de haut en bas, & réſonnoient ſur un ventre creux qui étoit au bas. Il ſe touchoit avec les doigts ou avec l'archet.

(1) 1. *Reg.* XVI, 23, *&c.* (2) 1. *Reg.* XIX, 23, 24. (3) 4. *Reg.* III, 15. (4) נבל *Nobel*, *nablum*, ou *pſalterium*. (5) *Dan.* III, 5. (6) עשור *Haſur*, *decachordum*. (7) כנור *Cinnor*, *cythara*.

La ſymphonie ancienne étoit à peu-près la même que notre vielle.

La ſambuque étoit un inſtrument à cordes, que nous croyons avoir été à peu-près de la forme du pſaltérion moderne. Voilà ce que je trouve d'inſtrumens à cordes dans l'Ecriture.

On y remarque auſſi diverſes ſortes de trompettes & de flûtes, dont il eſt mal-aiſé de donner la figure. Ce qu'il y a de plus remarquable en ce genre, eſt l'orgue ancien, nommé en Hébreu *huggab* (1), qui n'eſt autre apparemment que ces flûtes antiques, compoſées de pluſieurs tuyaux de groſſeur & de grandeur inégales, qui rendoient un ſon harmonieux, lorſqu'on ſouffloit, en les paſſant ſucceſſivement ſous la levre d'en-bas.

Les tambours étoient de pluſieurs ſortes. Le terme Hébreu *toph* (2), d'où vient *tympanum*, ſe prend pour toutes ſortes de tambours ou de tymbales. *Le ʒalʒelim* (3) eſt ordinairement traduit dans les Septante & dans la Vulgate par *cymbala*, qui ſont un inſtrument de cuivre d'un ſon fort perçant, qui eſt fait en forme de calottes, que l'on frappe l'une contre l'autre, en les tenant une de chaque main. Les nouveaux Interpretes par *ʒalʒelim*, entendent *le ſiſtre*, qui eſt un inſtrument autrefois fort commun en Egypte. Il étoit de figure ovale, ou en demi-cercle allongé en forme de baudrier, traverſé par quelques verges de bronze qui jouoient dans des trous, où ils étoient arrêtés par leurs têtes.

Le Texte Hébreu parle d'un inſtrument appelé *ſchaliſchim* (4), que les Septante ont rendu par *cymbala*, & S. Jérôme par *ſiſtra*. Il ne ſe trouve qu'en un ſeul endroit de l'Ecriture, ſavoir, 1 *Reg.* XVIII, 6. Le terme *ſchaliſchim* inſinue qu'il étoit de forme triangulaire, & qu'il pourroit bien être cet inſtrument ancien triangulaire, dans lequel étoient pluſieurs anneaux que l'on agitoit avec une baguette, & qui rendoit un ſon perçant.

Enfin il eſt parlé dans le Texte de *meʒilothaïm* (5), qui étoient de cuivre, & rendoient un ſon aigu & perçant. On les traduit ordinairement par *cymbala*. D'autres les traduiſent par *tintinnabula*, des clochettes. Zacharie (6) dit que le temps viendra que l'on écrira ſur les inéziloths des chevaux : *Conſacré au Seigneur* : ce qui pourroit faire juger que ce terme ſignifie une clochette, puiſqu'on ſait qu'anciennement on en mettoit aux chevaux de bataille, pour les accoutumer au bruit. Nous avons traité des inſtrumens de muſique des anciens Hébreux, à la tête du ſecond Volume du Commentaire ſur les Pſeaumes. Nous avons auſſi dit quelque choſe de chacun des principaux inſtrumens, ſous leurs titres particuliers.

MYA, bourg de la Tribu de Gad, au-delà du Jourdain. *Joſeph Antiq. l.* XX, *c.* 1, *p.* 642, *b.* C'eſt peut-être le même que *Zia*, dont parle Euſebe (7), & qu'il met à cinq milles de Philadelphie, vers l'occident.

MYGALE, *Aragmé*, ou *Muſeraigne*, ſorte de rat, qui a le muſeau fort long & la queue épaiſſe. Il n'a que quatre dents. Il mord les chevaux, & ſa morſure leur eſt

(1) עגב *Huggah*, *organum.* (2) תוף *Tuph*, *tympanum.* (3) צלצלים *Zalʒelim*, *cymbala* ou *ſyſtra.* (4) שלשים *Schaliſchim*, *cymbala*, *vel ſyſtra.* (5) מצלוחים *Meʒilothaim*, *cymbala.* (6) *Zach.* XIV, 20. על מצלות חסיס Les clochettes qui étoient au bas de la robe du Grand-Prêtre, ſont nommées פעמון *Phaamon*, 70. Κωδων. *Tintinnabulum.* (7) *Euſeb. in Zia, in locis Hebr.*

mortelle. Moïſe le déclare impur, *Levit.* XI, 30. Le terme *mygale* eſt Grec; il eſt compoſé de *mus*, un rat, & *galé*, une belette, parce que cet animal tient de l'un & de l'autre. Le terme Hébreu *anaka* (1), qui lui répond, eſt traduit par quelques-uns, *un hériſſon*; par d'autres, *une ſang-ſue*, ou une *ſalamandre*. Bochart croit qu'il ſignifie *un lezard*.

MYNDE, ville maritime de la Carie, 1 *Macc.* XV, 23.

MYRE, ville de Lycie, où ſaint Paul s'embarqua pour aller à Rome, ſur un vaiſſeau d'Alexandrie. Le Texte Latin des Actes (2) porte *Lyſtram*, au lieu de *Myram*, qui eſt dans le Grec. Mais il y a faute; car *Lyſtre* eſt de la Lycaonie, & non pas de la Lycie. De plus, Lyſtre n'étoit nullement ville maritime.

MYRICA. Jérémie ſe ſert de ce terme en deux endroits (3): *Quaſi Myricæ in deſerto*. L'Hébreu lit *Aroër*, qui ſignifie une plante inutile qui vient d'elle-même dans les lieux incultes; mais on ne convient pas de ſa nature. *Myrica*, ou *Agrio-Myrica*, ſignifie un *tamaris ſauvage*. D'autres traduiſent *Aroër* par le *Genievre*; d'autres par le *Romarin*. Symmaque, *un bois inutile*. Le Tamaris, ou *Myrica*, eſt un arbre d'une moyenne hauteur, dont les feuilles ſont petites, longues, rondes, menues, approchantes de celles du cyprès, de couleur verte pâle. Ses fleurs ſont ramaſſées en grappes, petites, purpurines par-dehors, blanches quand elles ſont épanouies, compoſées chacune de cinq feuilles. Son fruit eſt lanugineux, & contient des ſemences noirâtres.

MYRON. Ce terme Grec ſignifie en général *un parfum*, ou une huile pour ſe parfumer. *Judith.* X, 3. *Unxit ſe myro optimo.* Les Grecs nomment *Myron* le ſaint Chrême.

MYRRHE; *Myrrha*, en Hébreu, *Mor* (4), ſorte de gomme qui vient d'un arbriſſeau commun dans l'Arabie, & qui eſt haut d'environ cinq coudées, d'un bois dur, & dont le tronc eſt chargé d'épines. L'Ecriture diſtingue deux ſortes de myrrhe: l'une, *Myrrha electa*, à la lettre, *myrrhe de liberté*, qui coule d'elle-même, & ſans inciſion. C'eſt la meilleure de toutes. Pline (5), en parlant de l'arbre qui porte la myrrhe, *Sudant ſponte priuſquàm incidantur, ſtacten dictam, cui mella præfertur.* C'eſt cette myrrhe qui eſt auſſi appelée *ſtacté*. L'autre eſt la myrrhe ſimple & ordinaire. On l'employoit dans les parfums & dans les embaumemens, pour préſerver les corps de la corruption. Les Mages qui vinrent d'Orient pour adorer Jeſus-Chriſt à Bethléem, lui préſenterent de la myrrhe (6).

Il eſt parlé dans l'Evangile (7) de *Myrrhatum vinum*, d'un vin mêlé de myrrhe, que l'on offrit à Jeſus-Chriſt dans ſa Paſſion, pour amortir en lui, à ce qu'on croit, le trop vif ſentiment de la douleur. On avoit accoutumé parmi les Hébreux de donner à ceux qu'on menoit au ſupplice, de ces ſortes de liqueurs aſſoupiſſantes (8). Quelques-uns croient que *Myrrhatum vinum*, de ſaint Marc, eſt le même que *vinum felle mixtum*, de ſaint Matthieu: mais d'autres les diſtinguent. On donna au Sauveur du vin de myrrhe, par un ſentiment d'humanité, pour lui ôter le trop vif ſentiment de la douleur: mais

(1) *Levit.* XI, 30. אנקה *Anaca*, μυγαλη. (2) *Act.* XXVII, 5. (3) *Jerem.* XVII, 6, & XLVIII, 5. ערוער *Aroer.* (4) *Exod.* XXX, 25. מור *Myrrha.* (5) *Plin. l.* 12, c. 15. (6) *Matth.* II, 11. (7) *Marc.* XV, 25. (8) *Prov.* XXXI, 6. *Vide Thalmud. Tract. Sanhedrin. c. 6.*

les ſoldats, par un effet de leur cruauté, y mêlerent du fiel : auſſi Jeſus-Chriſt n'en voulut-il pas boire. Ou enfin S. Matthieu ayant écrit en Syriaque, ſe ſera ſervi du mot *marra*, qui ſignifie de la myrrhe, de l'amertume ou du fiel. Le Traducteur Grec l'aura pris pour du fiel, & ſaint Marc pour de la myrrhe. Au reſte, *le vin de myrrhe* étoit fort eſtimé des Anciens. Pline (1) : *Lautiſſima apud priſcos vina erant, myrrhæ odore condita.* Les Lois des douze Tables défendoient d'en répandre ſur les morts : *Ne murrhata potio mortuo inderetur.*

MYRTHE, en Latin, *Myrthus*, en Hébreu, *Chadas*, ſe prend pour l'arbriſſeau qui porte la fleur de myrthe, & pour la fleur même, & pour le parfum qu'on en tire. *Myrthetum* eſt un lieu planté de *myrthe*. Cet arbriſſeau étoit commun dans les campagnes de Judée. Eſdras (2) envoya le peuple chercher à la campagne *du myrthe*, des branches d'olivier & de palmier, pour faire des tentes, à la Fête des Tabernacles.

MYSIE, Province de l'Aſie Mineure, entre la Bithynie au ſeptentrion, la Troade au midi, la Phrygie à l'orient, & l'Helleſpont au couchant. Saint Paul a prêché en ce pays. *Act.* XVI, 7, 8.

MYSTERE. *Secret.* Ce terme dérive ou du Grec (3) *Myo*, je ferme, & *Stoma* la bouche, comme qui diroit, choſe ſur laquelle on doit fermer la bouche ; ou de l'Hébreu (4) *Satar*, cacher, *Myſtar*, choſe cachée. *Denudare amici myſteria, deſperatio animæ*, dit le Sage (5). Quand un homme a révélé le ſecret de ſon ami, il eſt indigne de toute confiance pour l'avenir. *Et qui revelat myſteria, & ambulat fraudulenter, ... ne commiſcearis* (6). N'ayez aucun commerce avec celui qui découvre le ſecret de ſon ami, & qui ne marche pas dans la droiture.

MYSTERES. Toutes les Religions vraies ou fauſſes ont leurs myſteres ; c'eſt-à-dire, certaines choſes myſtérieuſes qu'on ne divulgue pas indifféremment à tout le monde : certains ſecrets qu'il n'y a que les initiés, ou ceux qui ſont de la Religion dont il s'agit, qui les ſachent. Les Païens avoient leurs myſteres, mais c'étoit des myſteres d'iniquité, des myſteres honteux, que l'on ne cachoit que parce qu'ils auroient rendu leur Religion mépriſable, ou ridicule, ou odieuſe. Si les gens d'honneur avoient ſu ce qui ſe pratiquoit dans le ſecret des myſteres de certaines fauſſes Divinités, ils en auroient eu horreur. Daniel découvrit les ſecrets des Prêtres Babyloniens, qui faiſoient croire au peuple que Bélus mangeoit, & que le Dragon étoit Dieu. Les Livres ſacrés parlent ſouvent des myſteres infames d'Aſtarte, d'Adonis, de Priape, où ſe commettoient mille infamies, & où les crimes les plus honteux étoient cachés ſous le voile de la Religion. Baruc parle des proſtitutions qui ſe faiſoient en l'honneur de Vénus à Babylone (7). Toute la Religion des Egyptiens étoit myſtérieuſe. Mais on n'avoit inventé ces prétendus myſteres qu'après coup, pour en cacher le ridicule & la vanité. On ne pouvoit juſtifier le culte qu'ils rendoient aux animaux, qu'en diſant, par exemple, comme ils faiſoient, que les Dieux s'étoient autrefois cachés ſous leur forme.

(1) *Plin. l.* 14, *c.* 1, 3. (2) 2. *Eſdr.* VIII, 15. חדס *Chades*, *myrthus*. *Vide & Zach.* 1, 8, 10, 11. (3) μυω, je ferme, στόμα la bouche. (4) סתר cacher. מסתר caché. (5) *Eccli.* XXVII, 14. (6) *Prov.* XX, 19. (7) *Baruc.* VI, 42, 43.

Il eſt parlé dans les Maccabées (1) des myſteres de Bacchus, & du lierre que l'on imprimoit ſur ceux qui y étoient initiés, & des couronnes de lierre que l'on faiſoit porter à ceux qui y participoient. Aſa, Roi de Juda (2), ne permit pas que la Reine ſa mere continuât à préſider aux myſteres de Priape. Il ne faut pas douter qu'on ne donnât des raiſons myſtérieuſes & cachées du culte qu'on rendoit à Moloch, & des ſacrifices d'enfans & d'hoſties humaines qu'on lui offroit. C'étoit peut-être par une mauvaiſe imitation du ſacrifice qu'Abraham avoit voulu faire de ſon fils Iſaac. Les Phéniciens rapportoient une raiſon à peu-près pareille des ſacrifices cruels qu'ils faiſoient à Hercule & à Saturne. Voyez Porphyre dans Euſebe, *Præparat. evang. E....*

La Religion des Juifs étoit toute myſterieuſe. Toute leur nation elle-même étoit un myſtere, ſelon ſaint Auguſtin (3). Elle figuroit le peuple Chrétien & la Religion Chrétienne. Tout ce qui leur arrivoit, tout ce qu'ils pratiquoient, ce qui leur étoit commandé ou défendu, étoit figuratif, dit ſaint Paul (4). Leur ſacrifice, leur ſacerdoce, leurs purifications, leur abſtinence de certaines viandes, renfermoient des myſteres qui nous ont été développés par Jeſus-Chriſt & par les Apôtres. Le paſſage de la mer Rouge étoit le ſymbole du Baptême; le Serpent d'airain étoit un myſtere qui marquoit la croix & la mort de Jeſus-Chriſt. Sara & Agar, Iſaac & Iſmael marquoient les deux Alliances. Le Tabernacle & ſes vaſes repréſentoient le culte que Dieu reçoit dans l'Egliſe Chrétienne. Le Sacerdoce d'Aaron a été admirablement expliqué par ſaint Paul, du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, & de celui de ſon Egliſe. Saint Barnabé a développé les ſecrets cachés dans les abſtinences de certaines viandes que les Juifs pratiquoient. Jeſus-Chriſt lui-même nous a découvert le myſtere du Prophete Jonas enfermé pendant trois jours dans le ſein d'un Poiſſon; celui du Serpent d'airain élevé dans le Déſert; celui de la Manne, qui figuroit le ſacrement de ſon Corps & de ſon Sang; celui de l'union d'Adam & d'Eve, qui contenoit le myſtere du mariage Chrétien; celui du Temple de Jéruſalem détruit & rétabli en trois jours, qui repréſentoit ſa Mort & ſa Réſurrection. La réprobation des Juifs & l'adoption du peuple Gentil, eſt figurée en cent endroits de l'Ecriture, par exemple, dans Agar & Sara, dans Iſmael & Iſaac, dans Jacob & Eſaü, dans Ephraïm & Manaſſé, dans Saül & David, dans David & ſes freres, dans Abſalom & Salomon, & même dans Moïſe & Aaron exclus de l'entrée de la Terre promiſe.

Les Prophéties qui regardent la perſonne, la venue, les caracteres, la mort & paſſion du Meſſie, ſe rencontrent à chaque pas dans les écritures de l'ancien Teſtament, mais en figure & d'une maniere myſtérieuſe. Les actions, les paroles, la vie des Prophetes, étoient une prophétie continuelle & générale, qui étoit voilée aux yeux du peuple, & quelquefois même aux yeux des Prophetes, & qui n'a été développée & éclaircie que depuis la naiſſance & la mort de Jeſus-Chriſt, & ces myſteres étoient diſpenſés avec une économie ſi admirable, & par une providence ſi pleine de ſageſſe, que les pre-

(1) 1. *Macc.* VI, 7, & 2. *Macc.* VI, 7, & 3. *Macc.* == (2) 3. *Reg.* XV, 13. == (3) *Aug. l.* 13, *contra Fauſt. & alibi non ſæpe.* == (4) 1. *Cor.* X, 11.

miers ſervoient comme de baſe aux derniers, & que les plus récentes donnoient du jour aux plus anciennes. Elles alloient en croiſſant de clarté en clarté ; & l'Eſprit Saint les diſpenſoit par meſure & par degrés. Daniel eſt plus clair que les anciens Prophetes. Aggée, Zacharie & Malachie parlent de Jeſus-Chriſt, de ſa venue, de ſa mort, de ſon ſacerdoce, & de la vocation des Gentils, plus diſtinctement que les autres Prophetes qui les ont précédés.

Les myſteres de la Religion chrétienne, l'incarnation du verbe, ſon union hypoſtatique avec ſa nature humaine, ſa naiſſance miraculeuſe, ſa mort, ſa réſurrection, ſon aſcenſion, ſa préſence réelle dans l'Euchariſtie, la prédeſtination & la réprobation des hommes, la grace de Jeſus-Chriſt, & la maniere dont elle agit ſur nos cœurs ; la virginité de la ſainte Vierge avant comme après l'enfantement, la réſurrection des Morts ; en un mot les articles de foi renfermés dans le ſymbole des Apôtres, & les myſteres révélés dans l'ancien & dans le nouveau Teſtament, ſont l'objet de la foi des Chrétiens.

Le nom de *myſtere*, ſe prend auſſi pour les myſteres & les ſecrets d'un ordre ſupérieur & ſurnaturel ; comme ceux dont Dieu s'eſt réſervé la connoiſſance, & dont il a quelquefois donné la connoiſſance à ſes Prophetes & à ſes amis. Ainſi Daniel donne pour épithete à Dieu le nom de Révélateur des myſteres (1) : *Dominus Regum, & revelans myſteria.* Il dit à Nabuchodonoſor qu'il n'y a que le Dieu qui regne dans le Ciel, qui puiſſe révéler les myſteres cachés, & les choſes à venir. Et le Sauveur dans ſaint Matthieu (2), dit à ſes Diſciples qu'ils ſont heureux de ce que Dieu leur a révélé les myſteres du Royaume des Cieux. Saint Paul parle ſouvent du myſtere de l'Evangile, du myſtere de la Croix de Jeſus-Chriſt, du myſtere du Chriſt, qui a été inconnu aux ſiecles paſſés, du myſtere de la réſurrection future, &c. La Babylone myſtique, la grande Proſtituée, portoit écrit ſur ſon front : *Myſtere* (3), pour marquer qu'elle ne déſignoit pas une ville particuliere, ni une femme, mais un peuple corrompu & idolâtre.

Enfin le nom de *myſtere*, dans le Grec, eſt équivalent à celui de *Sacramentum* en Latin. Il marque les Sacremens & les myſteres de l'Egliſe Chrétienne, & principalement celui de l'Euchariſtie, qui eſt le plus ſacré & le plus relevé de tous nos myſteres & de tous nos Sacremens. Dans l'Ecriture, *Sacramentum* eſt ſouvent mis ſimplement pour *un ſecret* (4), une choſe cachée : mais ſouvent il eſt mis pour *myſtere* (5) dans le nouveau Teſtament. *Dieu nous a fait connoître le myſtere de ſa volonté* ; ſon Incarnation, ſa venue, ſon Evangile : *Sacramentum voluntatis ſuæ.* Saint Paul dit que le myſtere de la vocation des Gentils lui a été révélé (6) ; & en parlant du mariage Chrétien (7), il dit que c'eſt un grand myſtere en Jeſus-Chriſt & en l'Egliſe : *Sacramentum hoc magnum eſt*, (le Grec, *myſterium magnum*) *ego autem dico in Chriſto & in Eccleſia.*

L'on appeloit donc *Myſteres*, & la doctrine de l'Evangile, &

(1) *Dan.* II, 28, 29, 47. (2) *Matth.* XIII, 11. *Marc.* IV, 11. *Luc.* VIII, 10. (3) *Apoc.* XVII, 5. (4) *Tobiæ* XII, 7. *Sacramentum Regis abſcondere bonum eſt. Sab.* II, 22. *Neſcierunt ſacramentum Dei. Vide &* VI, 24. *Dan.* II, 18, 30, 42, &c. (5) *Epheſ.* I, 9. (6) *Epheſ.* III. (7) *Epheſ.* V, 32.

les dogmes du Chriſtianiſme, & les Sacremens de l'Egliſe, non-ſeulement parce qu'ils renfermoient des ſecrets qui n'étoient connus que parce que le Fils de Dieu & ſon Saint-Eſprit les avoient révélés aux Fidelles, mais auſſi parce qu'on ne les communiquoit pas tous indifféremment à tout le monde. On obſervoit cet avis de Jeſus-Chriſt à ſes Apôtres : (1) *Ne jettez point vos perles devant les pourceaux.* On ne prêchoit l'Evangile qu'à ceux qui cherchoient ſérieuſement à s'inſtruire ; & encore ne leur découvroit-on tous les myſteres de la Religion qu'à meſure qu'ils s'en rendoient capables, & lorſqu'ils étoient entierement réſolus de ſe faire baptiſer. Les Prédicateurs dans leurs Sermons, & les Ecrivains Eccléſiaſtiques dans leurs Livres, ne s'exprimoient pas clairement ſur tous les myſteres. Ils en diſent aſſez pour ſe faire entendre aux Fidelles ; mais les Païens ne comprenoient rien à leur langage. Cette ſage précaution a duré aſſez longtemps dans l'Egliſe. Les Païens avoient à proportion la même pratique à l'égard de pluſieurs myſteres honteux ou ridicules de leur fauſſe Religion. Mais le ſecret que l'on gardoit ſur nos myſteres, étoit fondé principalement ſur leur excellence & ſur leur profondeur, qui les rendoient impénétrables à l'eſprit humain, qui n'eſt point éclairé des lumieres de la foi.

MYSTIQUE. Le ſens myſtique des Ecritures, eſt celui qui ſe tire des termes, ou de la lettre de l'Ecriture, après & outre leur ſignification littérale. Par exemple, *Babylone* ſignifie à la lettre une ville de Chaldée, demeure des Rois perſécuteurs des Hébreux, & plongée dans l'Idolatrie & le déſordre. Selon le ſens myſtique, *Babylone* ſignifie le monde corrompu, les pécheurs, les méchans qui perſécutent les gens de bien. Saint Jean dans l'Apocalypſe donne à la ville de Rome païenne & ennemie de la vérité, le nom de *Babylone* (2). Ainſi *Jéruſalem* ſe met littéralement pour Jéruſalem ville de Judée ; elle ſe met de plus myſtiquement pour la *Jéruſalem céleſte*, qui eſt la demeure des Saints. (3) *Serpent*, à la lettre, ſignifie un reptile venimeux ; & dans le ſens myſtique il ſignifie le *Démon* (4), l'ancien Serpent qui tenta Eve, *&c.*

(1) *Matth.* VII, 6. = (2) *Apoc.* XIV, 8, XVI, 19, XVII, 5. XVIII, 2. = (3) *Apoc.* XXI, 2. = (4) *Apoc.* XII, 2.

Fin du Tome troiſieme.
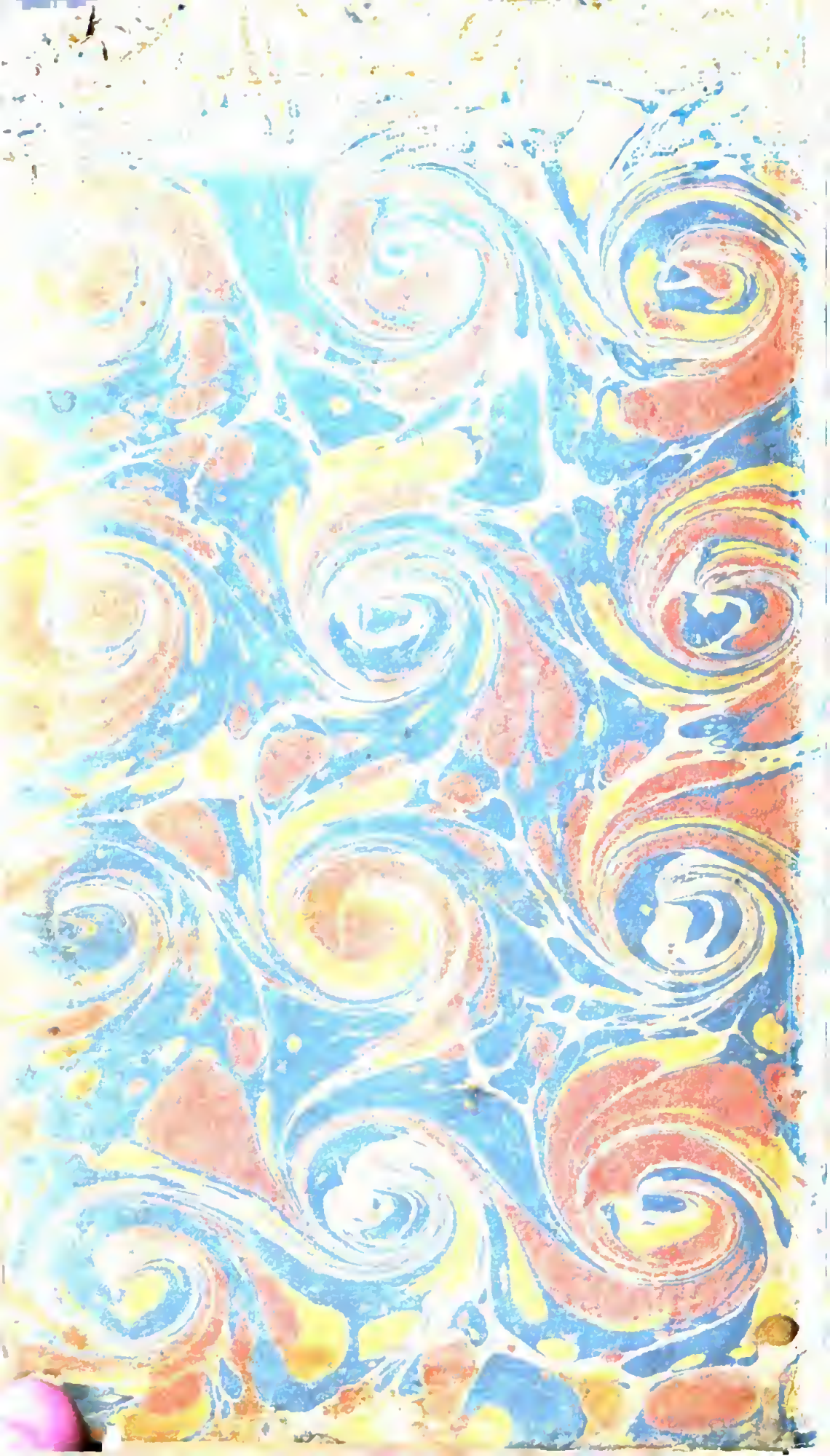
647296